II. VOLUME

II. VOLUME

LES MEMOIRES

DE

Mgr. JEAN NASLIAN

LES MEMOIRES

DE

Mgr. JEAN NASLIAN

LES MEMOIRES

DE

Mgr. JEAN NASLIAN

EVEQUE DE TREBIZONDE

SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITICO-RELIGIEUX EN PROCHE-ORIENT DE 1914 à 1928

II. VOLUME

«Personne n'ignore... que notre Communauté arménienne catholique aussi, tout comme la nation entière, a été décimée et a payé son tribut de sang durant les déportations.»

«Personne n'ignore avec quel désintéressement le Patriarcat Arménien Catholique, soit lorsque son siège était à Constantinople, soit après son transfert au Liban, a mis et met à contribution sa collaboration souvent efficace, au profit de la nation arménienne et de ses droits... quoique par des interventions restées très souvent sans publicité.»

(Lettre Pastorale de Son Eminence le Cardinal Grégoire Pierre XV. Aghadjanian, Patriarche Arménien Catholique de Cilicie — le 6 juillet 1946).

DECLARATION

Conformément aux décrets d'Urbain VIII, nous déclarons que l'on ne doit accorder qu'une foi humaine à tout ce qui est mentionné dans ce livre sur le martyre de nos victimes et sur les faits d'ordre miraculeux rapportés par des témoins, même sous serment.

De même les titres de Saint ou de martyr n'ont été employés que dans un sens large, sans préjuger des décisions de la Sainte Eglise, auxquelles nous nous soumettons d'avance avec une filiale obéissance.

TROISIEME PARTIE

I. SITUATION POLITIQUE EN TURQUIE APRES L'ARMISTICE

a) Armistice et occupation de Constantinople par les Alliés

Le 30 octobre 1918, l'Amiral anglais Calthorpe signait, à Moundros, au nom des alliés victorieux, l'armistice avec les Turcs. A la suite de cet acte, en même temps qu'une division anglaise entrait le 17 novembre sous le commandement du général Thompson à Bakou, le Général Franchet d'Esperey, commandant en chef des armées alliées de terre, occupait Constantinople après une entrée triomphale.

C'est par une matinée ensoleillée que la flotte française s'approcha de la pointe du Sérail où étaient massées des troupes de l'armée interalliée de Salonique, de même que sur tout le parcours de la capitale que devait traverser le commandant en chef. Un cheval blanc l'attendait au débarcadère. C'est ainsi que sous le tonnerre des acclamations unanimes de la population entière de la ville, martial et couvert de gloire, il arriva à la place de Sainte Sophie, comme une réplique lointaine à l'entrée triomphale de Mehmed le conquérant. Puis, suivant le boulevard de la Sublime Porte, il traversa Galata et enfin la grande rue de Péra, où l'enthousiasme populaire ne connaissait plus de bornes. Les Grecs et les Arméniens surtout, qui formaient presque la totalité de la population chrétienne de Constantinople, étaient en délire, et ils jetaient, par les balcons et les fenêtres donnant sur les rues du défilé, des fleurs, des billets de banque et des pièces de monnaie. Parmi les drapeaux français, anglais, américains et italiens, dont toutes les maisons étaient pavoisées, les drapeaux grecs se distinguaient par le nombre et la dimension, et pour la première fois les trois couleurs arméniennes flottaient sur tout le parcours.

La Délégation de la République arménienne (qui se trouvait en députation à Constantinople depuis le mois de juin pour con-

tinuer et terminer les pourparlers entre la Turquie et l'Arménie, commencés le 30 mai à Batoum), à la première nouvelle de la victoire des Alliés, était rentrée au Caucase, en laissant comme Représentant de la nouvelle République M. Tahtadjian, arménien catholique de Trébizonde, secrétaire de la susdite Députation. Il avait décoré les loges de l'hôtel Tokatlian, sa résidence, de drapeaux arméniens et alliés.

Tout le monde était sous l'impression qu'on était à un nouveau tournant de l'histoire où domineraient la liberté et la justice après ces siècles d'oppression et de massacres. Tous, y compris les vieux Turcs, vivaient dans une même espérance d'un renouveau total pour le pays et dans les relations entre les différents éléments de sa population. La confiance dans les Alliés était bien prononcée, mais elle était sans borne dans la mission chevaleresque de la France. Le Palais Impérial, la Sublime Porte, passés aux mains des vieux Turcs; les Patriarcat grec, arménien catholique, arménien-grégorien, le Rabbinat, s'attendaient tous à ce tournant de l'histoire et à voir les puissances alliées dicter toutes leurs volontés et être obéies à la lettre.

Seuls, les Jeunes-Turcs (dont les chefs, Talaat et Enver en tête, avaient disparu le jour précédent)[1]), réduits au silence, étouffaient de rage. Nous en eûmes la preuve à la censure. La presse turque relatait en détail cette entrée triomphale[2]) des troupes interalliées présidées par le Général français. La censure avait fait son œuvre en supprimant certains mots vifs de quelques journaux turcs. Quel ne fut pas notre étonnement de voir le lendemain une partie de ces journaux turcs encadrés de noir et de deuil, en signe de protestation contre l'occupation militaire. Le Colonel turc avait fui; il fut saisi à Smyrne et ramené à Constantinople pour être déféré devant les tribunaux militaires français. Quelques mois après, la politique ayant changé, il était acquitté! ...

Nos Evêques, précédés de notre Patriarche Mgr. Paul Pierre XIII. Terzian, rendirent une visite au Général d'Esperey, qui

---

[1]) Talaat s'était réfugié à Berlin et il y fut tué par Teylérian. Djémal qui avait suivi Enver, fut tué à Tiflis; et celui-ci en Turkestan — Hilmi Pacha à Rome même — Kutchuk Djémal, Behaeddine Chakir et Djémal Azmi, le massacreur de Trébizonde, furent tués en 1922 à Berlin. Des jeunes Arméniens voyant ces monstres qui restaient impunis, voulurent d'eux mêmes faire justice.

[2]) M. Raphaël Kherlakian, arménien catholique de Marache, qui, la veille même de cette occupation, fut engagé par le Haut-Commissariat de France pour la censure interalliée de la Presse, nous a fourni plus tard ces notices.

ostensiblement éloigna de la conversation tout sujet politique et demanda des renseignements doctrinaux sur la différence entre Arméniens grégoriens et Arméniens catholiques...

Je tiens à noter qu'au début de l'occupation, tous les Alliés, notamment la France, étaient sympathiques aux Arméniens. La preuve en est dans le fait que l'éphorie de notre cimetière de Chichli ayant organisé pour le 8 décembre 1918 une messe solennelle avec service funèbre pour le repos de nos victimes de la grande guerre, dans notre église de St. Jean Chrysostome à Taksim, tous les Hauts-Commisaires sans qu'ils y fussent invités officiellement, vinrent d'eux-mêmes ou envoyèrent des représentants pour assister à cette cérémonie. Dans le beau temple, paré comme pour un grand deuil, avait été dressé, au milieu de la nef, un cercueil couvert de noir surmonté du drapeau de la naissante République Arménienne. Tout autour de nombreux cierges brûlaient sur de grands chandeliers en fer battu, revêtus de rubans noirs et blancs. Des orphelins habillés en costume de deuil faisaient couronne autour du symbolique tombeau de nos Morts sans tombeau. A l'issue de la messe, que j'avais été invité à célébrer avec l'assistance au trône, de S. B. notre Patriarche et de nos Evêques, tous en grande tenue de circonstance, j'ai prononcé un discours funèbre résumant le martyre d'un peuple qui attendait la justice. J'expliquai le côté surnaturel de la douleur humaine en relevant surtout les grands principes de droit, sanctionnés par Dieu et la jurisprudence humaine, qui pouvaient nous assurer le triomphe ici-bas de la cause nationale, la plus sacrée de l'époque. L'ensemble de ces principes n'était qu'un corollaire de la Doctrine chrétienne, unique soutien de notre nation dans ses péripéties et ses souffrances séculaires. La Sainte Ecriture, texte divin de l'histoire humaine, fait droit à nos justes aspirations et à leur triomphe final d'une façon ou de l'autre. Il faut savoir rester fidèle à ses maximes qui sont favorables à l'innocent. Mais il faut surtout nous assurer l'unité de la vie nationale par l'union des esprits et des cœurs dans la foi de nos ancêtres. Que ce soit le fruit de ce service funèbre pour nos martyrs, morts pour la terre, mais immortels par le cri de leur sang devant la justice éternelle, qui ne meurt pas!

L'auditoire arménien, qui avait rempli le vaste temple et qui débordait jusqu'au bout de sa cour et même dans la rue, en était ému jusqu'aux larmes. Les étrangers, y compris les Représentants des Hauts Commissariats alliés, ont suivi en esprit l'émotion géné-

rale. Ambassades et Légations se sont plaintes de n'avoir pas été invitées officiellement.

Ce témoignage de sympathie envers les Arméniens a continué surtout dans les premiers mois de l'occupation par des actes publics d'assistance et de sollicitude de la part des Alliés.

Le Haut Commissariat français a formé au siège de l'Ambassade même un comité franco-arménien, qui remplissait surtout le rôle de «M o u k h t a r s» en vue de l'obtention du passeport français, si nécessaire, pour les fréquents va-et-vient d'Arméniens de retour dans leur pays. Un Général français demanda à ce même comité et à notre Patriarcat, en particulier, d'inscrire des volontaires pour former un régiment, dans le genre de la Légion arménienne, qui avait occupé la Cilicie. On s'était mis à l'œuvre et pas mal d'inscriptions avaient été recueillies, lorsqu'on abandonna subitement cette opération. Probablement un avertissement supérieur avait-il demandé que l'on ne froissât pas les Turcs en enrôlant des volontaires arméniens sous le drapeau français.

A leur tour, les Arméniens n'ont pas manqué de témoigner tout leur attachement à la France. Le 14 juillet 1919, pour ne citer qu'une de ces démonstrations, la jeunesse arménienne voulut apporter au Représentant de la France l'expression de sa vénération et à la suite de la retraite aux flambeaux, s'engouffra, par surprise, dans les rangs militaires, fanfare en tête et drapeaux à la main, pour traverser la grande rue de Pancaldi à Galata. Au coin de Galata-Sérail 200 scouts se détachèrent du défilé et se dirigèrent vers l'Ambassade française. J'étais à leur tête. Les portes extérieures de l'édifice à cette heure du soir étaient fermées. M. Defrance, prévenu par le khawas, fit ouvrir les portes et nous réserva un accueil des plus aimables et des plus français. Un bouquet de fleurs aux couleurs françaises, lui fut offert avec les compliments de circonstance, auxquels il répondit visiblement ému et surpris de cette démonstration cordiale inattendue. Ensuite, accompagné par moi et le chef des scouts, il assista, du balcon, au défilé enthousiaste de notre jeunesse.

Le Haut Commissariat anglais fit montre à son tour d'un empressement noble et dévoué pour assister l'œuvre arménienne de recherche des orphelins chez les Turcs, soit à Constantinople, soit à l'intérieur de l'Anatolie, jusqu'au jour où devant le mouvement nationaliste turc, cette œuvre a dû se restreindre à Constantinople et aux régions sous occupation alliée. La visite extraordinaire de Son Eminence le Cardinal Bourne, Archevêque catholique de Westminster, hôte de l'Ambassade britannique, a donné occa-

sion au Haut Commissaire d'accentuer davantage son activité en faveur des Arméniens.

Je réserve d'autres détails à ce sujet pour la IV. Partie de ces notes. Mais pour dire un mot sur l'intérêt porté par le Haut Commissariat des Etats-Unis d'Amérique et par celui de l'Italie, je dirai tout simplement que les bureaux de l'Ambassade américaine, si généreux pour les Arméniens persécutés pendant la guerre, n'ont pas démenti la noble attitude de son représentant d'alors, M. Morgenthau témoin de nos souffrances, et qu'ils ont continué son œuvre en protégeant et facilitant surtout l'immense activité du Near-East Relief.

Le Général italien Mombelli, très digne personnalité, était un ami personnel. A mon retour d'Europe, après la déclaration de la guerre par les Turcs, j'avais eu l'occasion d'accompagner la famille du Général, alors attaché militaire de l'Ambassade à Constantinople et je l'avais assistée à Dédé-Aghadj, territoire bulgare alors. Des visites de part et d'autre avaient créé une amitié qui m'a fait rechercher dès le premier jour par le Général, à son entrée à Constantinople avec les troupes alliées. Le Général Mombelli était le commandant en chef des troupes italiennes qui opéraient en Macédoine. Il a voulu s'intéresser à nous et à la nouvelle situation créée, par la guerre, aux Arméniens. Il s'est offert volontiers à se rendre utile dans les limites de ses attributions. Et il faut bien le signaler, sous son commandement, les soldats italiens et surtout les Carabinieri dans leur beau costume, se sont distingués par leur tenue et leur conduite très correctes à tout point de vue. Cependant, j'ai remarqué, surtout pendant mes fréquentes visites, que les Italiens eux aussi étaient travaillés par l'aristocratie turque pour les orienter vers un turcophilisme qui a fini par les décider en faveur de ces derniers, surtout après l'occupation de Smyrne par les troupes hellènes, comme je le dirai dans la IV. Partie de mes notes[3]).

---

[3]) L'amitié d'avant guerre avec la famille Mombelli m'a encouragé à la visiter de temps à autre pendant l'armistice; une de ces visites m'a révélé la façon dont les Turcs se servaient pour s'insinuer dans de pareils milieux. Ce jour-là, le Général et Mme. Mombelli se trouvaient occupés par la lecture de l'histoire de Byzance quand le carabinier de Garde a annoncé mon arrivée: après les salutations d'usage le Général se retira dans son bureau de travail en me laissant continuer mon entretien avec Madame. Peu après le même carabinier annonce à Madame, la visite d'une dame turque de l'aristocratie. Je me suis levé de suite pour les laisser seules, quand Madame Mombelli voulut me retenir comme un membre de la famille, disant que la dame annoncée était très distinguée et de haute culture européenne, par conséquent dégagée de toute réserve traditionnelle des femmes turques. J'ai dû m'y résigner et Mme. X. arriva dévoilée sans se troubler de ma

Ce qui est malheureux, c'est que durant les premiers mois de l'occupation, les alliés paraissaient tous désemparés devant le contraste des différents éléments de la population, surtout dans la capitale occupée par eux.

Et, pour revenir au Haut Commissariat français, M. Defrance, qui remplaça plus tard Georges Picot, ne semblait pas avoir reçu du Quai d'Orsay des directives précises pour une politique claire et définie. Il se laissait donc ballotter entre différents courants. Des clans militaires et civils, sous l'effet de la propagande turque se formaient pour suivre une politique proturque au détriment des chrétiens d'Orient, qui depuis des siècles, attendaient leur libération, et ce sont ces clans qui en définitive ont imposé leur politique au Quai d'Orsay.

Les Anglais cherchaient, après la création d'un grand royaume arabe, à mettre sous leur protection le restant de la Turquie; ils publiaient parmi les Turcs des insinuations malveillantes envers les Français.

Les Italiens mécontents de ce qu'on accordait, en Turquie, aux visées grecques, une part prépondérante des droits qu'ils estimaient avoir, croyaient de leur intérêt de pencher du côté du mouvement réactionnaire turc naissant[4]).

De cette façon, après trois mois d'occupation, les alliés couraient à une nouvelle chasse. C'était à qui gagnerait le plus et le plus vite l'amitié des Turcs.

Michel Paillarès, un français qui a vécu vingt ans à Istanbul et en tant que Directeur-Rédacteur du journal «Le Bosphore» à l'armistice, fut l'homme renseigné par excellence, à cause de ses relations avec toute la société française et alliée et avec les Patriarcats, a enquêté alors sur les causes qui ont abouti à la politique proturque des alliés et les a consignées dans son livre

---

présence, me serra la main comme à Madame la générale, et s'engagea de suite dans une intime et minutieuse description des us et coutumes turcs dans les noces. Elle venait en effet d'assister à un mariage turc. Elle présenta des pièces de monnaie d'or distribuées à cette occasion et elle fit cadeau de quelques unes; elle décrivit les cérémonies les plus attrayantes pour en charmer Mme. Mombelli. Au bout de l'entretien je me suis levé le premier pour prendre congé de Mme. Mombelli et le Général qui venait de sortir de son bureau, a bien voulu m'accompagner en sa voiture au Patriarcat. Cette façon de propagande turque d'un air dégagé et aristocrate m'a impressionné et m'a fait supposer ce que les Européens pouvaient penser sur la réserve de nos dames arméniennes.

[4]) L'Italie adhérant à l'Entente et entrant en guerre avec elle, par le Pacte de Londres du 26 avril 1915, attendait sa part dans le partage de la Turquie, qui lui serait réservée en Asie Mineure et ailleurs (Ambrosi 55). — Si ce partage avait été loyalement exécuté dès les premiers jour de l'armistice, les choses se seraient passées bien autrement.

«Le Kémalisme devant les alliés» (Edition du Bosphore, 2 Rue Bouloi, Paris). Voici ce qu'il dit:

«A peine avions-nous pris possession de notre Ambassade, à peine notre armée s'était-elle installée dans ses cantonnements et dans ses bureaux, il y eut comme une vague de désespoir qui noya les illusions et brisa les élans de la foule. Au plus souriant optimisme succédait le plus amer désenchantement. On avait cru que nous allions faire tomber une à une les chaînes et voici que nous promettions aux bourreaux d'en forger de nouvelles (page 70).

«Sous prétexte de ne pas humilier les Turcs, nous tournons le dos aux Arméniens, aux Grecs. Indifférents d'abord aux raias nous leur devenons bientôt hostiles. Peu à peu, nous glissons vers l'ingratitude, nous oublions tous les services qu'ils nous ont rendus. Et nous offrons notre amitié agissante aux pachas, aux beys et aux effendis, qui furent nos plus perfides ennemis. Croyant gagner le monde musulman à notre cause, nous nous efforçons de convaincre les lieutenants d'Enver, de Talaat et de Djémal que pour nous les trahisons de la jeune-turquie ne compteront pour rien dans notre balance, s'ils consentent à recevoir nos bienfaits. Nous n'exigerons des Unionistes aucune réparation, pas même une excuse pour le mal incalculable qu'ils nous ont fait; tout au contraire, nous leur prêterons le plus ferme appui pour qu'ils conservent intact, au besoin pour qu'ils grandissent le domaine national.

«Nous ne comprenons rien à l'attitude de vos officiers et de vos agents», me disent à la fois les représentants les plus autorisés des communautés non-musulmanes et de très hautes personnalités turques.

«Je ne puis croire vraiment que la France tende aussi vite la main à ceux qui ont essayé de la poignarder. A Paris on est fermement décidé à châtier tous les coupables de la guerre. Aurions-nous une autre politique à Constantinople? Il doit y avoir eu un malentendu. Je veux le savoir et j'irai frapper à toutes les portes pour chercher la vérité».

«Le premier Français que j'interroge est un Lieutenant de vaisseau, qui remplit des fonctions très importantes dans un service des plus délicats. Je ne le nommerai pas; du reste on trouvera rarement des noms sous ma plume, dans ce modeste livre, parce que le moment n'est pas venu de frapper au visage devant l'opinion publique ceux qui furent chez nous dès le lendemain de l'armistice, les démolisseurs de la victoire.

Je demandai à cet officier: «Quelle direction dois-je imprimer à mon journal?»

Je reçus comme réponse cette profession de foi:

«Dans ce pays, il n'y a que les Turcs qui sont intéressants. Ce sont de braves gens, honnêtes, simples, droits. Appuyons-nous sur eux; nous reprendrons la place que nous occupions autrefois et qui nous avait été enlevée par les Allemands.

Nous instruirons l'armée, nous guiderons l'administration, nous dirigerons les écoles et nous contrôlerons les finances. Nous pourrons nous insinuer et nous implanter dans tous les domaines. Non seulement nous consoliderons notre influence morale, mais encore nous réaliserons de magnifiques profits matériels. L'Anatolie recèle dans son sol des richesses fabuleuses, que personne n'a su mettre au jour. Nous aurons des concessions de mines et de forêts qui nous dédommageront amplement des pertes que nous avons subies en Orient. Nous construirons des chemins de fer, des tramways, des ports, des quais, des routes, choisissant parmi les travaux publics ceux qui seront le plus rémunérateurs pour notre industrie. Nous ne devons à aucun prix compromettre nos intérêts pour les beaux yeux des Arméniens et des Grecs, qui ne sont intéressants à aucun point de vue. On nous a trompés avec des histoire de brigands. Il n'y a pas eu à proprement parler de massacres de chrétiens. Il y a eu simplement des exécutions de traîtres. Dans l'intérieur, les Arméniens ont livré le pays aux Russes. Sur les côtes, les Grecs ont espionné pour le compte de l'Angleterre. Pour se défendre contre ces incorrigibles conspirateurs les Turcs ont été contraints de prendre des mesures radicales. De là ces déportations qui ont fait couler beaucoup d'encre mais peu de sang... Il y a eu, de-ci de-là, des bastonnades, des pendaisons, des fusillades. Et après? N'a-t-on pas vu tout cela en Allemagne, et même chez nous? Lorsque nous avons surpris un soldat ou un civil en train de commettre une trahison, nous les avons collés au poteau sans ménagement. Avons-nous ménagé les femmes? Jamais. En temps de guerre, quand on est face à l'ennemi, on est parfaitement justifié à se montrer impitoyable envers les canailles qui cherchent à vous planter un poignard dans le dos. Les Turcs eurent raison d'écraser du pied les vipères qui encombraient leur chemin. Le salut du pays, qui est la suprême loi d'une armée en bataille, leur dictait ces actes d'énergie[5]). D'ailleurs, croyez-moi, les Arméniens et les Grecs ne sont pas, comme ils le prétendent, nos amis ou nos clients. Ils vont toujours vers celui qui les paie par une monnaie quelconque. Ils sont tantôt avec l'Angleterre, tantôt avec la France. Pendant la guerre, ils furent ici aux pieds des Allemands et des Autrichiens. C'était à qui ouvrirait sa maison et offrirait ses confitures aux beaux représentants du chic prussien ou de l'élégance viennoise. De Trébizonde à Van, ils furent les zélés serviteurs de la Russie. La plupart de ces francophiles, que vous voyez rôder maintenant autour de vous, sollicitant une protection qui leur évitera des réquisitions et leur permettra de trafiquer et de voyager tout à leur aise, ces mêmes lécheurs de bottes ont fait éperduement la roue devant Liman

[5]) Talaat ne s'exprimait pas autrement quand il disait: «Les massacres ne sont qu'un acte d'indignation de la noblesse contre les ignobles.»

Von Sanders et Von Kühlmann pour obtenir soit des commandes de fournitures militaires, soit des sursis d'appel, des exemptions d'impôts ou des permis de séjour . . . Que pouvons-nous attendre de ces gens-là? Rien de bon ni d'utile. Tandis que le Turc nous laissera travailler, eux chercheront à nous faire concurrence. Par leurs banques, par leurs comptoirs, par leurs bâteaux, ils entravent notre essor économique. Nous nous heurtons sur toutes les échelles à leur insatiable cupidité! Ah! ils sont d'une dévorante activité pour nous disputer le moindre marché. Même nos produits doivent passer par leurs mains. Il faut que toute vente qui se fait en Turquie laisse entre leurs doigts une petite commission. Ils intrigueront tant et si bien que les maisons les plus importantes de France leur confieront leur représentation, écartant des compatriotes honorables pourvus d'excellentes qualités et des meilleurs références. Plus vous étudierez la situation, plus vous serez de mon avis. Si vous tenez à faire une bonne propagande française avec votre journal, soutenez les Turcs et dédaignez les raias. Quant à nos alliés, vous ne pourrez pas certes les combattre, notre Haut-Commissariat serait du reste obligé de vous interdire toute attaque, même indirecte, car officiellement nous marchons la main dans la main, mais il faut les surveiller et les suivre pas à pas. Les Italiens nous détestent et les Anglais nous jalousent. Les premiers ne sont pas à redouter. Ils n'occupent ici qu'une position de troisième ordre. Mais les seconds sont pour nous ce qu'étaient les Allemands avant la guerre. En réalité, c'est désormais, entre eux et nous, du moins en Turquie, que le duel est engagé! Qui l'emportera? Nous avons tout pour réussir, il s'agit de savoir manœuvrer.»

«L'officier qui me tenait ce langage avait-il reçu des instructions pour mener la campagne dont il me développait le thème avec tant d'ardeur et de conviction? Je ne le crois pas. Mon sentiment était que chacun faisait sa politique. Je n'avais pas manqué d'aller présenter l'hommage de mon respectueux dévouement à M. Defrance, Haut-Commissaire de la République, et ce distingué diplomate m'avait tenu un tout autre langage. A vrai dire, il ne me dévoila pas ses idées, mais il approuva pleinement celles que je lui exposai avec une entière franchisse.»

«Le Général Franchet d'Esperey était-il au courant de ces faits? Comment son Etat-Major ne donnait-il pas des instructions sévères pour briser net cette monstrueuse propagande qui servait les plans de l'ennemi en affaiblissant le front des Alliés? M. Defrance, Haut-Commissaire de la République, était renseigné jour par jour du travail inquiétant qui se faisait dans l'armée. Mais il ne se croyait pas autorisé à faire la leçon au Général Franchet d'Esperey: «Les militaires ne sont pas sous mes ordres», répondait-il à ceux qui le suppliaient d'agir. Faut-il le révéler? Il y avait un fossé entre le Haut-Commissaire et le Général en chef. Ces deux auto-

rités qui eussent dû se fondre en une seule direction suivaient des chemins contraires. M. Defrance, rompu à toutes les feintes de l'Oriental, eût imprimé à notre action le caractère et le mouvement qu'exigaient les circonstances.»

«Ce n'est pas ce diplomate plein de prudence, de réserve et de tact qui eût compromis l'incomparable situation que nous occupions autrefois à Constantinople, même dans les quarante années qui suivirent notre débâcle de 1870. Mais, au lieu de suivre ses conseils, dictés par l'expérience et marqués au coin de la sagesse, on prit à tâche de le contrecarrer. Une cabale se forma pour le contraindre à partir ou à capituler. On lui faisait un grief de ce qu'il était apparenté à un général anglais. «Tous ses rapports, insinuait-on, sont connus du Foreign Office.» S'il avait eu des attaches avec un Enver ou un Talaat on l'aurait couvert de fleurs. Que de fois j'ai dû imposer silence à des énergumènes qui le diffamaient ouvertement devant les espions turco-allemands. Ceux-ci notaient avec délices nos querelles de familles. Ils recueillaient dans leurs petits verres et ils buvaient comme du raki la calomnie que nous répandions à flots sur le représentant de la République. Non seulement on divisait les Alliés, mais on détruisait l'union française.»

Ces lignes de Paillarès et d'autres que nous citerons dans la suite de ces notes, reflètent exactement les courants de l'habile propagande turque qui eut pour résultat de diviser les alliés et de remettre aux mains de Kémal la direction de la politique, au point qu'un jour, celui-ci s'écriera devant la grande assemblée nationale et cela à la honte des alliés:

«Messieurs, nous sommes une nation victorieuse parmi des nations vaincues.» C'est bien le cas de répéter ce que l'agent d'une grande compagnie qui a fait toute sa carrière en Orient, nous dit dans une réunion intime: «J'ai pleuré de joie le jour où nos soldats ont défilé pour la première fois dans nos rues, drapeau et musique en tête. Je ne crois pas qu'un homme puisse connaître un bonheur plus grand . . . Et bien, maintenant, je ne demande qu'une chose, c'est que notre armée s'en aille bien vite. Si elle reste encore ici, avec l'esprit qui l'anime elle nous mènera à des catastrophes» (Paillarès pg. 81). Ces catastrophes se sont produites successivement, nous le verrons dans la suite, et nous avons pleuré autant à l'évacuation de Constantinople par les alliés que nous étions réjouis le jour de leur entrée triomphale. C'est la conséquence logique d'un armistice conclu par surprise dans les dispositions d'esprit aussi contradictoires que frivoles, qui devaient mener les alliés à manquer aux clauses mêmes de l'armistice!

En prévision de cette versatilité politique due au sectarisme opportuniste chez les Alliés eux-mêmes nous avons intentionellement remarqué aux débuts de ces Mémoires (page 8—I Vol. I P. II. Principes invoqués par les Jeunes-Turcs) que René Pinon aurait pu mieux caractériser «La suppression des arméniens» en disant «Méthode sectaire — Travail Jeune-Turc» plutôt que: «Méthode allemande — Travail Turc». En effet le sectarisme du temps de la guerre a continué son travail dans la méthode de la diplomatie d'après-guerre. Aussi ne saurions-nous pas souscrire (au moins pour le cas des arméniens) à sa conclusion trop hâtive due à la mentalité de 1916, époque de la publication de son Livre selon lequel: «Le triomphe des Alliés... assurera le respect de toutes les nationalités constituées et conscientes d'elles-mêmes, le respect de la volonté des peuples et de leur droit imprescriptible à disposer d'eux-mêmes.» Mais nous soulignerons volontiers et avec conviction ce qu'il ajoute pour principe et règle aux vainqueurs de 1919 et de tout temps: «Il n'y a pas, pour les forts, de devoir plus élevé, plus humainement et plus chrétiennement impératif, que d'entendre la plainte des faibles: l'ordre pour nous, c'est la force au service de la justice» (page 74—75).

Sur ce point, nous nous retrouvons parfaitement d'accord! Mais l'exposé des événements d'après-guerre viendra justifier nos prévisions.

b) Conséquences de l'armistice prolongé sous l'occupation alliée

L'Armistice conclu avec les Turcs le 30 octobre 1918 par l'Amiral Calthorpe, au nom des Alliés victorieux, a laissé l'Arménie turque à la disposition des turcs et sous leur occupation.

Tout le mal de l'après guerre vient de là: c'est dans cette Arménie turque que, grâce à l'évacuation intentionnelle des armées russes du front caucasien et à l'incurie des Alliés, ont pu se développer librement l'activité des Jeunes-Turcs et leur politique d'extermination d'après guerre, aboutissant cette fois à une nouvelle manœuvre sous l'étiquette de mouvement national kémaliste, créé, encouragé et soutenu par les Alliés même après le renvoi de la Question ou Cause arménienne à la conférence de la Paix. Ceci est à tel point vrai et réel que les valis, gouverneurs, députés massacreurs unionistes allèrent former en Arménie turque le gouvernement et le parlement dits Nationalistes et, jusqu'à

ce jour, pour ne citer qu'un exemple entre mille, Moustafa Abdul Halik, le vali d'Alep durant la guerre, le grand massacreur d'Alep, d'Aïntab, d'Ourfa, de Ras-ul-Aïn et de Deir-el-Zor, comptait parmi les personnalités les plus éminentes du gouvernement et de l'Assemblée Nationale, successivement en qualité de Ministre et de Président de cette Assemblée. Les Unionistes déguisés sous cette nouvelle étiquette n'ont donc que changé de nom pour continuer leur œuvre d'anéantissement du nom même d'«Arménie».

Ainsi, par leurs erreurs politiques, les Alliés avaient non seulement compromis l'avenir de l'Arménie turque et russe, mais, par l'Arménie turque, en assurant inconsciemment des contacts étroits entre les Soviets et les Nationalistes, ils ont fourni aux nouveaux acteurs de la comédie diplomatique les moyens de saboter le traité de Sèvres, qui assurait l'indépendance de l'Arménie turque, d'envahir à nouveau l'Arménie russe et de bouter hors des régions arméniennes de l'Anatolie et de la Cilicie bon nombre d'Arméniens rapatriés, à nouveau massacrés, et enfin de chasser l'armée grecque de Smyrne et de l'Anatolie occidentale, avec pour conséquence, l'élimination totale de l'élément chrétien de tout l'empire ottoman, exception très relative faite seulement pour Constantinople[6]).

Voilà l'ironique fruit de la victoire des Alliés, qu'ils avaient obtenue pour le triomphe du droit, de la justce et de l'indépendance des nations asservies et opprimées.

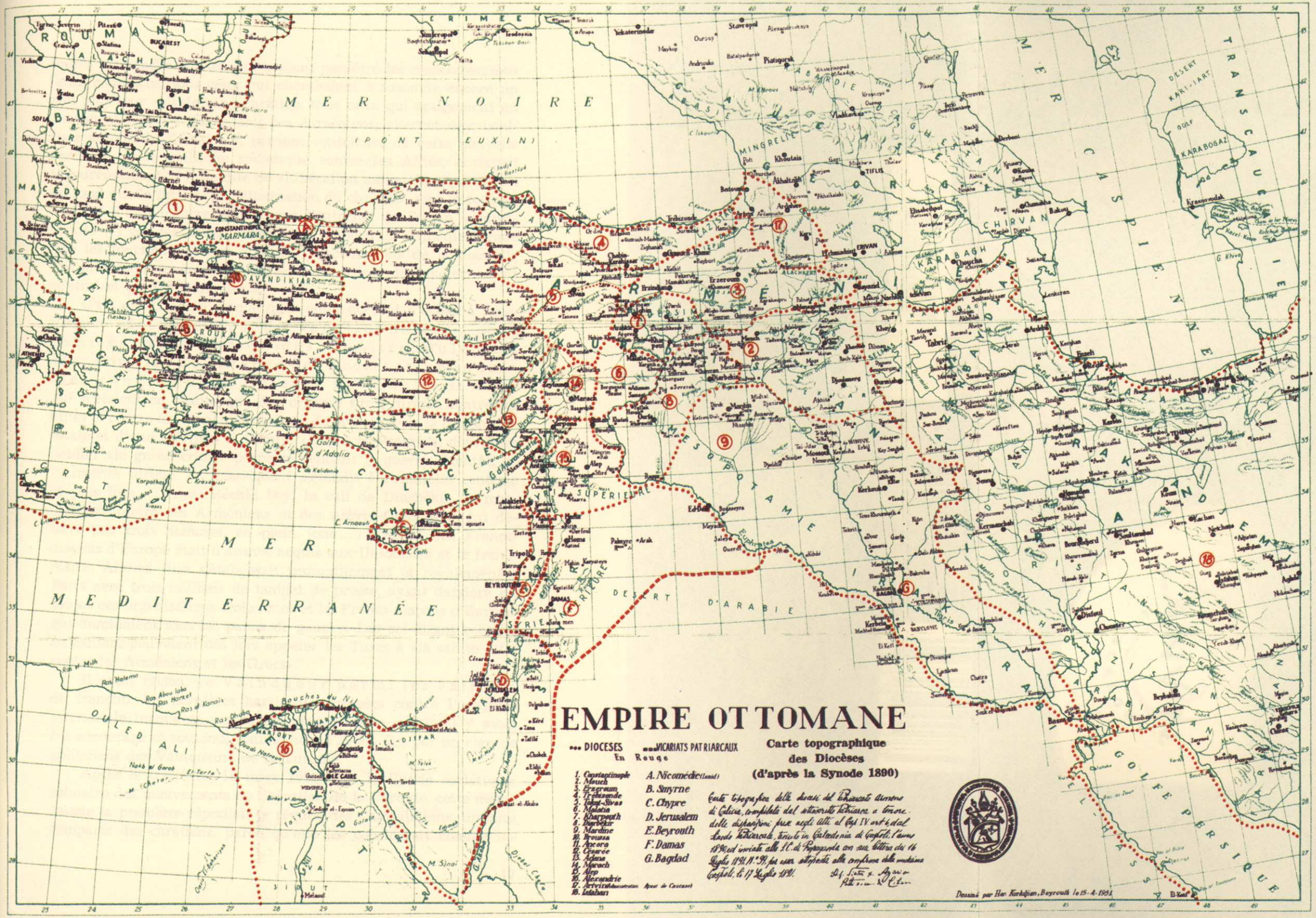
Quelques mois après l'armistice, Kémal Ataturk, était envoyé par le Gouvernement du Sultan en Anatolie, en qualité d'Inspecteur général des troupes turques dans les zones non occupées par les Alliés et donc principalement en Arménie turque, dans les provinces orientales[7]).

Les Anglais et, après eux, les Français, avaient occupé la Cilicie avec les secteurs de Marache, d'Ourfa, d'Aïntab, ainsi que le Liban et la Syrie. Les Anglais s'étaient installés en Palestine et en Irak. Les Italiens occupaient la côte d'Atalia jusqu'à Konia. Constantinople était l'objet de l'occupation interalliée. Entre temps, les fonctionnaires, les notables des villes et des villages,

---

[6]) Mgr. Dolci, le Délégué Apostolique, connaisseur de ces manœuvres diplomatiques et de la mentalité turque, dans un entretien intime ne m'a pas caché ses prévisions de l'abandon total par les Alliés de la Cause nationale arménienne alors en jeu. Il basait son opinion sur le renvoi de ce Problème après la discussion de toutes autres questions.

[7]) Par hasard, je me trouvais à l'Ambassade italienne pour une affaire j'ai rencontré Kémal et sa suite sortant de chez l'Ambassadeur, comme je le raconterai dans la IV. Partie de mes notes.


EMPIRE OTTOMANE
Carte topographique
des Diocèses
(d'après la Synode 1890)
••• DIOCESES En Rouge
••• VICARIATS PATRIARCAUX
1. Constantinople
2. Mouch
3. Erzegrum
4. Trébizonde
5. Tekat-Sivas
6. Malatia
7. Kharpouth
8. Diarbékir
9. Mardine
10. Broussa
11. Ancora
12. Césarée
13. Adana
14. Marach
15. Alep
16. Alexandrie
17. Artvin
18. Lataban
A. Nicomédie (Izmid)
B. Smyrne
C. Chypre
D. Jerusalem
E. Beyrouth
F. Damas
G. Bagdad
Carte topographique des diocèses du Patriarcat Arménien de Cilicie, compilée du catastre patriarcal a l'entière satisfaction des dispositions prises par les actes du Cap IV art 6 du Concile Patriarcal, tenu à Constantinople en Décembre 1890 et envoyée aux S.S. de Propagande avec une lettre du 16 Juillet 1891 N. 39, par mon intermédiaire aux soussignés
Constantinople le 17 Juillet 1891.
Dessiné par Hor. Kurkdjian, Beyrouth le 15-4-1951
MER NOIRE
(PONT EUXIN)
MER MEDITERRANÉE
DESERT D'ARABIE
CRIMEE
ROUMANIE
BULGARIE
MACEDOINE
CRETE
CHYPRE
SYRIE
MESOPOTAMIE
ARMENIE
KURDISTAN
PERSE
CAUCASIE
GEORGIE
MINGRELIE
LAZISTAN
KARABAGH
CHIRVAN
TRANSCAUCASIE
GOLFE PERSIQUE
CONSTANTINOPLE
MARMARA
BEYROUTH
JERUSALEM
LE CAIRE
ALEXANDRIE
TIFLIS
ERIVAN
BAGDAD
BASSORAH
TABRIZ
TEHERAN

toutes les bandes tchétés, qui avaient perpétré les massacres, tous leurs complices, tous ceux qui cherchaient à assouvir encore un peu plus leur soif de sang chrétien, tous ceux qui craignaient un châtiment soit des Alliés, soit des Arméniens, allèrent se cristalliser autour de Kémal qui, prenant conscience de cette nouvelle force et de la politique soviétique contre les Alliés, entreprit vigoureusement la lutte dite de «Libération nationale», qui n'était au fond que la lutte pour l'élimination du chrétien. sous le couvert d'abord d'une insurrection contre l'autorité du Sultan «emprisonné» (?) par les Alliés. Aussi, c'est d'abord en Arménie turque que les fonctionnaires et officiers francs-maçons de la nouvelle Turquie commencèrent à résister aux ordres du gouvernement central. et à faire leurs essais.

C'est en Arménie turque que commencèrent d'abord à fonctionner «des comités de fonctionnaires», «des comités d'officiers», «des comités d'ulémas», «des comités de défense des droits islamiques», «des congrès de la défense nationale» et autres qui n'étaient en réalité que des organes turcs dirigés contre les alliés et contre les Arméniens en vue de préserver de la dissolution totale et d'une réforme, le Comité «Union et Progrès», d'en faire oublier «le grand crime» perpétré pendant la guerre. Bientôt, de l'Arménie turque, ce mouvement s'étendit à l'Anatolie centrale et plus loin... Ainsi Réchid bey, le vali de Diarbékir, le massacreur notoire des Arméniens et des Assyro-Chaldéens, fut délivré par trois hommes, en plein jour... L'appui des Francs-maçons d'Europe était d'avance acquis aux Unionistes et le franc-maçon Ahmed Riza s'établissait tranquillement et royalement à Paris avec trois millions de budget de presse, ayant derrière lui toutes ces organisations Unionistes et les Francs-maçons d'Europe, qui dominaient tous les partis de gauche. Les soi-disant rebelles au Sultan, pouvaient dès lors appeler les Turcs à «la sainte lutte contre les Arméniens et les Grecs».

Il avait raison, le Vainqueur parmi les vaincus, de franchir les dernières barricades dressées contre l'intégrité territoriale turque et son indépendance totale, puisqu'il y avait été encouragé et soutenu, comme nous l'avons dit, par un clan de politiciens des Vainqueurs de la Turquie.

Après le traité du 16 mars 1921 avec la Russie soviétique, solidaire des mouvements de libération de la Turquie, cette même Russie la première répudiait le régime des Capitulations, uniques remparts des chrétiens, parce qu'elle les considérait comme in-

compatibles avec les principes de l'indépendance turque. Et plus tard «ayant reçu de Moscou 70 millions de roubles, 30 avions, 20 automobiles blindées, 400 camions automobiles, écrit Paul du Véou, Moustafa Kémal porta vers le front de Cilicie et vers les fronts d'Izmit et de Smyrne les troupes, qui gardaient jusqu'alors la frontière arménienne[8]).

Les trois autres grandes Puissances Alliées, à leur tour, rivalisaient pour mériter des égards de la Grande Assemblée comme nous le verrons dans la suite.

La grande Loge d'Italie faisait parvenir 750.000 lires à la Grande Assemblée pour la continuation de la guerre contre ses propres alliés.

A la réunion des alliés à Londres en février 1921, quand le Sultan décida d'y envoyer trois plénipotentiaires et trois conseillers, les Italiens poussèrent les Kémalistes à y envoyer six délégués et dix conseillers. L'Accord de Londres fut quand même signé le 11 mars 1921. Les Alliés préférèrent traiter avec les Nationalistes intransigeants et récalcitrants, plutôt que de serrer la main aux plénipotentiaires du Sultan prédisposé à tout sacrifier.

Pour ne pas anticiper sur toute une suite d'abandons des Vainqueurs qui voulaient s'abaisser au rang d'amis des vaincus, je reviens à la période d'occupation des alliés, pour citer le cas typique d'un tribunal, qui nous dévoilera encore une fois la volte-face d'une diplomatie sans principes, au désavantage, particulièrement, des Arméniens.

Un tribunal avait été constitué par le Kurde Moustafa Pacha contre un certain Abdulahad Nouri. Ce monstre à face humaine avait été chargé par Talaat de veiller dans toutes les villes d'Anatolie à l'exécution de ses ordres touchant la suppression de la race arménienne. Le dernier ordre donné était de ne pas laisser traces des survivants, capables de rendre témoignage des massacres exécutés. Aussi, même les petits agés de plus de 7 ans devraient disparaître[9]).

Tout puissant de par cette autorisation, Abdulahad Nouri déposait les Gouverneurs qui s'opposaient à ce dernier assassinat, et

---

[8]) Une dépêche du Commandant Ukrainien du front du Caucase, sur le point de rapatrier ses troupes, prévenait le Commandant turc du danger arménien par suite de leur départ; lecture m'en a été donnée par un Aumônier Allemand.

[9]) Pour les détails, nous renvoyons le lecteur à la II. Partie, diocèse d'Alep, documents officiels.

avait pu télégraphier à Talaat en 1916 le 10 janvier — qu'après enquêtes, à peine 10% des déportés de l'intérieur avaient pu arriver vivants à leur destination et il donnait un bilan des massacres que nous avons reproduit dans la deuxième partie à propos d'Alep.

A la nouvelle de la signature de l'Armistice Abdulahad Nouri disparaît. Il est surpris à Constantinople par le Docteur Nakachian qui assume la défense des Arméniens devant un tribunal présidé par le Kurde Moustafa Pacha. On était sur le point de le condamner quand Nakachian est prévenu par le Prélat grégorien de Castamouni déjà passé sous le régime Kémaliste, que la condamnation de Nouri provoquerait des représailles contre les survivants d'Anatolie. Ainsi protégé, Nouri Abdulahad, parent du chef de la police d'Angora, non seulement a pu se soustraire à la poursuite judiciaire, mais, arrivé au pouvoir, il a pu renverser le Kurde Moustafa Pacha, son juge, et l'emprisonner. Quant au Docteur Nakachian coupable d'avoir accusé un innocent, il échappait difficilement aux poursuites en s'éloignant de la Turquie.

M. Paillarès nous en donnera l'explication dans un de ces entretiens avec le clan pro-turc dont nous avons entendu d'autres rapports.

> «On me présente, écrit-il, à un commandant. C'est un homme tout d'une pièce. Il ne mâche pas ses mots. Il est d'une trempe qui ne souffre aucune faiblesse. Il doit avoir été taillé dans le roc, car il est aussi inébranlable dans ses sympathies que dans ses antipathies. Comme le lieutenant de vaisseau que nous avons entendu, mais plus furieusement encore il est l'ennemi des Arméniens, des Grecs, des Juifs, etc. ... des Anglais. «Pour moi, tranche-t-il, la question ne se pose pas! nous devons être totalement, absolument turcophiles, je dirai plus: turcomanes[10]), j'aime les musulmans et je déteste les raias qui sont de la racaille. Soyons intelligents et nous serons pratiques. Nous reprochons aux Turcs de nous avoir fait la guerre. Et bien! moi, je dis qu'ils ont bien fait. Qu'on se mette dans leur peau. Nous étions du côté des Russes, qui voulaient leur prendre Constantinople. Par un acte authentique n'avons-nous pas autorisé cette spoliation? Ils se sont alliés aux Allemands pour sauver leur empire d'un démembrement qui était, pour eux, la fin de tout. Ils se seraient alliés au diable. Et je le comprends. Nous agirions de même étant placés dans le même dilemme: ou marcher ou mourir! Garantissons à ces braves gens leur indépendance nationale et leur intégrité territoriale et nous aurons en eux les plus fidèles et les plus

[10]) Pendant une visite à l'Ambassade française, j'ai vu parmi d'autres, une brochure intitulée: «La noble simplicité de la religion musulmane». Pour les étrangers, musulman signifiait turc.

loyaux des associés. Que cherchons-nous ici? Un rempart contre les impérialistes russes et britanniques? Le maintien de notre prestige? Le libre développement de notre commerce? L'expansion de notre langue? Le respect de nos églises et de nos écoles? La sauvegarde de nos intérêts financiers? Nous aurons tout cela avec une collaboration franco-turque. Mais cette collaboration ne doit pas être au profit d'un seul. Il serait indigne de nous de recevoir sans rien donner. En échange des avantages, que nous accorderont les Turcs, nous les aiderons à défendre leurs droits aussi bien contre les ennemis du dehors que contre les ennemis du dedans. A l'intérieur, nous ne devons plus écouter les jérémiades des Arméniens, des Grecs et des Juifs. Pour une gifle qu'un musulman exaspéré d'insolentes provocations aura donnée à un raia de probité douteuse, nous n'irons plus mobiliser nos diplomates et menacer la Porte. A l'extérieur, nous ne ferons le jeu ni de la Russie, ni de l'Angleterre — je ne parle pas de l'Allemagne, car son influence est morte ici pour longtemps. La Russie, bien que disloquée par le bolchévisme, est toujours à surveiller. Elle a sur ce pays des visées que nous ne pouvons encourager. Mais je ne crois pas qu'elle représente un danger immédiat. C'est la Grande Bretagne surtout qui devient inquiétante. Il n'y a aucun doute qu'elle cherche à prendre dans le Proche-Orient la première place. Après avoir coupé l'empire ottoman en deux en créant l'empire arabe, elle tend manifestement à réduire les Turcs au rang de vassaux. Elle a mis dans son jeu le Sultan, en lui garantissant le trône et le Khalifat et en lui promettant de le débarrasser de la «clique jeune-turque». Aussi je comprends et j'approuve Moustafa Kémal qui s'est cabré devant la domination étrangère. J'espère que la France soutiendra ce général par tous les moyens. En tout cas, vous ne trouveriez pas dans nos rangs dix officiers qui ne partagent mes idées. Nous sommes presque tous pour les Turcs contre les Grecs et les Anglais».

«Ces déclarations inattendues me causent une profonde stupéfaction. J'ai hâte de savoir si elle expriment bien le sentiment de l'armée. Hélas! je n'étais pas au bout de mes surprises. J'entends proférer dans les milieux militaires contre la «perfide Albion» des accusations d'une telle violence, que je suis épouvanté. Si cette anglophobie vient à se faire jour, si elle est dénoncée au Foreign Office, je prévois que le Quai d'Orsay rencontrera sur le Rhin des difficultés peut-être insurmontables.

«J'essaie de réagir. Je prends la plume et j'entreprends dans le «Bosphore» une énergique campagne en faveur de l'entente cordiale. J'attaque à fond le nouveau mouvement nationaliste, dont les agissements ne peuvent que plaire à Moscou et à Berlin. J'adjure les musulmans d'abandonner ce factieux qui s'apprête à donner ses derniers coups à l'empire. Les vieux Turcs, les Arméniens, les Grecs, les Juifs, viennent

me féliciter. Mais je voudrais entraîner mes compatriotes. Malheureusement le poison a déjà fait son œuvre, et je n'obtins l'approbation que de trois ou quatre officiers supérieurs qui viennent me dire: «Vous avez raison de démasquer Moustafa Kémal. C'est un agent de l'Allemagne. Il est d'accord avec Talaat qui, de Berlin, tire les ficelles. Et nous serions des insensés de nous disputer avec nos alliés pour les beaux rêves de ce pacha».

«Dans notre colonie, il se forme deux parties; les gens sérieux, ceux qui sont nés ou qui sont établis dans le pays depuis de longues années, se déclarent nettement contre Moustafa Kémal, (c'est à dire contre le nouveau mouvement). Les financiers qui ne séjournent à Constantinople que juste le temps d'y faire fortune sur le dos des «bons Trucs», quelques fonctionnaires ou employés de la Dette Publique, de la Régie des Tabacs et de la Banque ottomane, les nouveaux venus qui ne connaissent l'Orient que par les romans de Pierre Loti et de Claude Farrère, tous ceux-là sont avec le parti Kémaliste par intérêt ou par ignorance, (surtout par sectarisme). Un diplomate pour qui la Turquie n'a pas de secrets, me confie ses angoisses: «Où allons-nous? ces braves officiers vont nous brouiller avec tout le monde; nous perdons nos amis d'ici et nos alliés d'Europe. Il nous restera Moustafa Kémal? Mais ce personnage nous donnera-t-il sur le Bosphore des clients scolaires et commerciaux, et sur le Rhin des appuis militaires et diplomatiques? Ah! qu'on y prenne garde, en quelques mois nous allons détruire cette œuvre incomparable, que nous avions patiemment échafaudée en un siècle de labeur!»

«Un soir, je pus constater que la turcomanie avait à ce point dérangé les cervelles que certains en oubliaient la Patrie... Qu'on en juge. Nous sommes réunis autour d'une table, au Péra-Palace; nous sommes d'un côté trois Français: un commandant, un homme d'affaires et moi; de l'autre: un Italien, qui occupe dans une des premières villes du royaume une chaire de professeur des plus importantes, et un sujet ottoman qui fut un collaborateur de Djavid bey au Ministère des Finances. La conversation s'engage, comme dans tous les salons, sur la question du jour: le mouvement national déclenché par Moustafa Kémal. L'Italien, bien entendu, prend fait et cause pour ce patriote qui «défend le principe des nationalités».

«Je soutiens la thèse contraire, je prétends que les Kémalistes (promoteurs du nouveau mouvement) continuent tout bonnement la guerre contre l'Entente, d'accord avec Ludendorff et Lénine, et que notre devoir est de les abattre avant qu'ils se soient renforcés en hommes et en munitions». Si nous ne les écrasons pas, dis-je, tout de suite, demain nous serons obligés ou de capituler devant leurs exigences, qui seront intolérables, ou d'organiser contre eux un nouveau front. De

toute façon nous allons nous affaiblir et c'est l'Allemagne qui en profitera». Le Commandant me regarde avec des yeux qui voudraient me foudroyer — mais il sait qu'il ne me fera pas taire, car il me connaît depuis quinze ans. — Il entame non pas la défense mais l'apologie des Jeunes Turcs: «C'est notre faute, tranche-t-il, s'ils sont entrés en guerre contre nous. Qu'avons-nous fait pour les gagner? Lors des dernières guerres balkaniques, nous leur avions affirmé qu'ils ne perdraient pas un pouce de territoire, même s'ils étaient vaincus. Et lorsque les Bulgares, les Grecs et les Serbes se sont partagé la Roumélie nous sommes restés les bras croisés, reniant nos engagements. En 1914, de qui étions-nous les compagnons d'armes? Des Russes, c'est-à-dire de ceux qui ont eu constamment les regards tournés vers Constantinople, de ceux qui avaient comme programme de politique extérieure le démembrement de l'empire ottoman! Et vous vouliez que la jeune Turquie refusât le secours de l'Allemagne! Ah! oui, vous me répondez que nous lui avons garanti l'intégrité territoriale si elle restait neutre. Le beau billet, n'est-ce pas!»

«A ces mots l'Italien s'emporte. Il interrompt le commandant pour accuser les Alliés de toutes les félonies. «Vous nous avez trompés, clame-t-il. Vous n'avez tenu aucun engagement. Vous avez pris tous les fruits de la victoire et vous ne nous avez rien laissé. Nous n'avons partout que des ennuis. Nous n'avons pas de charbon. Nous crevons de faim et, pour nous consoler, vous nous empêchez de nous installer à Fiume. Vous vous êtes trop moqués de nous! Vous nous avez trahis sans cesse . . . Nous en avons assez d'être votre jouet et votre souffre-douleur . . .» Je sursaute, j'esquisse un geste de protestation. Je veux placer un mot. Mais l'Italien parle comme une trombe. Rien plus ne saurait l'arrêter. Il lance contre la France les pires calomnies.»

— Mais enfin, m'écriai-je, que vouliez-vous de nous!

— Ce que nous voulions, éclate-t-il, la Savoie, Nice, la Corse, la Tunisie, tout ce qui nous appartient. Et vous devez nous les rendre!

— Ainsi, fis-je observer, la France se serait saignée aux quatre veines, elle aurait accompli des prodiges inouïs sur les champs de bataille, elle aurait arraché aux destins la victoire la plus éclatante, non pas pour garder son patrimoine, mais pour en livrer de riches morceaux à «l'égoïsme sacré» de l'Italie? Allons donc, vous rêvez! Vous êtes seul, heureusement, pour l'avenir des deux sœurs latines, à nourrir de pareilles chimères.

— Comment, je suis seul, railla l'Italien. Il n'y a pas un homme chez nous qui ne pense comme moi, à quelque parti qu'il appartienne. De Giolitti, dont je m'honore d'être l'ami, à Turati, nous n'avons dans le cœur qu'un désir: réunir sous la loi romaine les terres sur lesquelles nous avons des droits imprescriptibles . . .

Si je rapporte cet incident, qui est étranger à la question d'Orient, c'est qu'il me permit de mettre à nu l'âme d'un turcomane. Le commandant était tellement aveuglé par son amour des Osmanlis, qu'il ne voyait plus la France. Il avait complètement oublié sa patrie; et il n'éprouvait pas le besoin de la défendre. Il ne dit pas un mot, tel un muet de sérail, contre les violentes accusations et les intolérables prétentions du professeur. Il ne retrouvait l'usage de la parole qu'aux moments où la discussion tournait autour des Jeunes-Turcs. Oh! alors le mort ressuscitait, la statue de marbre s'animait, l'éloquence coulait, abondante et vive comme l'eau d'un torrent, de ces lèvres qui, tout à l'heure, restaient obstinément scellées L'indifférence avait fait place à la passion. Le soldat ripostait, rendant coup pour coup; et pour dégager les responsabilités, encourues par la Turquie, il citait les fautes commises par la France.

Je ne pus m'empêcher de traiter durement cet officier supérieur. Au risque de provoquer sa colère, je le souffletai de mon mépris. «Vous oubliez, lui dis-je, les devoirs que vous impose le glorieux uniforme que vous portez. Vous oubliez que les Jeunes-Turcs ont couvert de crachats nos trois couleurs, après nous avoir vendus et trahis de la façon la plus perfide[1]). Vous oubliez que nous sommes encore en guerre avec ces bandits. Les applaudir, c'est condamner la France. Quittez donc notre armée, votre place n'est plus dans ces rangs, elle est là-bas, à Angora.»

Le commandant ne s'attendait pas sans doute à cette riposte. Complètement désemparé, il baissa la tête et s'en alla sans relever le gant que je lui avais jeté à la face devant trois témoins.

J'eus de fréquentes discussions de ce genre. Un capitaine me dit un jour:

— J'offrirai mon épée, s'il le faut, à Moustafa Kémal, (c'est-à-dire aux nationalistes turcs).

— Contre qui?

— Contre l'Angleterre!

Voilà quel était l'état d'âme de la plupart des officiers faisant partie de notre corps d'occupation. Mais d'où venaient-ils? De Salonique. Comment en étaient-ils arrivés à fraterniser avec nos ennemis et à couvrir d'anathèmes nos alliés? Je ne sais, mais ce qui est incontestable, c'est que l'armée de Sarrail s'était lentement imprégnée et nourrie de la haine — le mot n'est pas trop fort — que ce chef ombrageux, aigri peut-être par une injuste disgrâce, avait reportée sur la tête des Anglais et des Grecs. L'on peut ainsi s'expliquer pourquoi

[1]) A la retraite des garnisons françaises de Marache, ces braves turcs en abaissant le drapeau français du faîte de la tour l'ont sali publiquement de leurs ordures en s'écriant: «A bas la France et ses armées!»

les journalistes qui en avaient fait partie ont répandu ces germes de grécophobie et d'anglophobie que nous avons vus se développer si rapidement dans les salles de rédactions parisiennes. Pendant que ces anciens combattants rendus à la vie civile sapaient l'Entente, en France, à coups de plume. leurs camarades restés sous les armes la démolissaient en Turquie à coups de langue et à coups d'intrigues. Et ceux-ci n'avaient aucune retenue; ils s'en allaient clamant en tous lieux leurs sympathies et leurs antipathies. On les entendit dans les salons, dans les hôtels, dans les cafés. On en vit s'afficher publiquement avec des lieutenants d'Enver et de Liman von Sanders. Le képi bleu et le fez rouge fraternisaient à l'ébahissement des vieux-Turcs et au grand scandale des raias. Un écossais qui «adore» la France me demandait, avec une tristesse infinie dans la voix, en montrant du regard ces étranges accouplements: «Que diriez-vous, si nos tommies se promenaient bras dessus bras dessous dans les villes occupées d'Allemagne avec des soldats de Ludendorff et de Hindenburg?»

V a e v i c t i s! Et nous avons dû liquider ou mieux abandonner un à un nos diocèses, sans pouvoir rien sauver de nos biens réquisionnés par le Comité des «b i e n s a b a n d o n n é s» (Envale-Métrouké), en y laissant au contraire de nouvelles victimes et des propriétés réparées. C'est ce que nous allons voir dans la III° Partie de ces Mémoires en repassant la situation finale de nos diocèses, y compris le district de l'Administration Apostolique du Caucase pour les Arméniens catholiques de Russie.

II. SITUATION DANS L'ENSEMBLE DE NOS DIOCESES APRES L'ARMISTICE

Pour donner une idée de la situation dans nos Diocèses juste après l'armistice, il nous suffit de voir le rapport de la Commission d'Inspection, formée par le Gouvernement turc d'accord avec les Alliés dès les premiers jours de l'armistice.

Il est facile de voir que cette Commission dirigée par des Turcs et munie d'instructions élaborées par le Gouvernement turc alors en désarroi et plus tard ébranlé par le Mouvement Nationaliste, n'a pu être qu'une commission de pure forme qui d'ailleurs n'a pu visiter que les Diocèses de l'Anatolie occidentale, relativement les moins éprouvés par la persécution connue. Néanmoins, c'est un triste spectacle qui s'offrit partout à ses yeux. Il nous sera facile d'imaginer alors l'état des Diocèses orientaux où la rage des Turcs, comme nous l'avons déjà vu, s'est exercée avec le plus de violence

Il est évident que ce sont les Alliés eux-mêmes qui auraient dû composer et diriger cette commission afin de la rendre efficiente. Du reste, tous les Turcs s'y attendaient et certains gouverneurs le désiraient fortement, et quel ne fut pas leur étonnement de voir que rien ne s'était fait en ce sens. Mais on connaît, et nous les verrons de plus près, les incohérences de la politique alliée vis-à-vis de la Turquie d'après guerre!

Ainsi le récit que nous allons lire, aussi triste qu'il puisse être, ne donnera qu'une pâle idée et toute partielle de l'horrible réalité.

Un rapport remis à Mgr. Sayegh, Locum Tenens du Patriarcat de l'époque par son représentant dans la susdite communauté, écrit:

En vertu d'un accord intervenu à la mi-décembre 1918 entre les Alliés et le Gouvernement Ottoman, il avait été décidé d'envoyer en Asie Mineure, dans les régions d'Eskichéhir, Konia, Ankara, Denek-Maden, Yozgat et Brousse, une commission d'inspection chargée de l'application des instructions élaborées par le Ministère turc de l'Intérieur et approuvées par les Alliés, et concernant les déportés Arméniens, Grecs, et Turcs, se trouvant dans ces régions:

Voici le texte de ces instructions:

1. Dans la mesure du possible et au plus tôt, il faut rapatrier dans leur pays natal les déportés dont il aura été constaté que leurs maisons sont encore en condition d'habitabilité, leur maintien dans cette situation précaire et leur ravitaillement s'avérant impossibles.

2. Les déportés qui séjournent dans les villes et les villages et qui assurent leur subsistance, seront provisoirement autorisés à séjourner dans les locaux qu'ils habitent. Leur transfert dans leur pays natal s'effectuera à une occasion plus propice. C'est un Comité spécial, formé par un représentant du Gouvernement et par des personnes représentant chacune leur nation respective, qui aura à désigner ceux qui doivent réintégrer leur foyer et ceux qui doivent encore demeurer dans les locaux qu'ils occupent.

3. Ceux des déportés qui, selon l'article ci-dessus, seront désignés pour réintégrer leur foyer, auront la faculté d'aller s'installer dans la localité de leur choix s'ils possèdent les moyens nécessaires à cet effet. Ils jouiront, dans leur déplacement, de la protection gouvernementale en ce qui concerne leurs personnes et leurs biens.

4. Les déportés se trouvant dans les villes et villages actuellement impuissants à assurer leur subsistance, ainsi que

les pauvres, doivent habiter en communauté dans les locaux que le gouvernement, les gouverneurs et les bourgmestres mettront à leur disposition. C'est au gouvernement qu'incombe la charge de les nourrir et de les protéger.

5. Les instructions données jusqu'à présent concernant le transfert et la protection des déportés ainsi que les autres instructions générales restent en application.

6. La bonne exécution des instructions ci-dessus incombe à tous les employés civils de l'Etat.

7. Il sera envoyé aussi par le Gouvernement une commission chargée de surveiller et de contrôler l'application de ces instructions ainsi que l'exécution des devoirs consécutifs à cette application.

Le Président de cette commission est Sabri Bey, adjoint de la direction des déportés; le représentant arménien, M. l'Abbé Simpat Kazazian, le représentant du Patriarcat arménien catholique M. l'Abbé Jean Nalbandian, les inspecteurs Rifat Bey et Keremeddin Bey; M. Tigran Mardirossian (ex-mutessarif).

La commission quitte Constantinople le 2 Janvier 1919 par chemin de fer, en direction d'Izmid. Au cours de cette partie du voyage les membres de la commission virent avec horreur le spectacle des déportés, entassés dans des fourgons, le visage pâle, les yeux hagards; pauvres rescapés des massacres, n'aspirant qu'à atteindre le plus tôt possible Constantinople, le hâvre de salut au lieu d'attendre que leur transfert soit organisé, sous protection officielle. Ils avaient suivi les conseils irréfléchis de personnes pourtant notables.

La commission arriva vers minuit à Izmid. Elle fut assaillie par les plaintes des pauvres malheureux déportés. Ici les Turcs continuaient encore à commettre des actes de sauvagerie, des pillages et des incendies.

La commission promit de s'occuper de ces questions dès son retour. En attendant elle donna les instructions nécessaires. Puis, elle reprit son voyage et arriva à Biledjik où elle eut encore à écouter les plaintes des déportés qui subissaient de mauvais traitements de la part du fonctionnaire commis au rapatriement. Pour mettre fin à cet état de choses, elle donna des instructions sévères rendues nécessaires par les circonstances. Elle eut à constater la destruction de plusieurs maisons.

Les Turcs en effet, avant de quitter les maisons des Arméniens qu'ils occupaient, y causaient méchamment des détériora-

tions. On rapporta aussi à la commission que les employés des chemins de fer et les chefs militaires turcs faisaient descendre dans les gares intermédiaires les déportés pour charger dans les fourgons ainsi évacués des marchandises telles que farine, charbon etc. . . . qu'ils expédiaient pour leur propre compte vers Constantinople.

La commission donna les ordres nécessaires pour remédier á cette situation, puis elle poursuivit son voyage vers Eskichéhir. Dès son arrivée dans cette ville, l'Abbé Nalbandian se dirigea vers l'Eglise pour voir dans quel état elle se trouvait. Il la trouva en parfait état et ayant même rencontré le curé, l'Abbé Kalpakdjian. il put y célébrer la Sainte Messe. Après quoi, il exposa au Curé et aux fidèles arméniens catholiques les buts de la Commission d'Inspection. Ensuite, ayant encore deux heures de halte à Eskichéhir, l'Abbé Nalbandian invita les autres membres de la commission à venir au club des arméniens où se trouvaient massés les déportés et à constater la malheureuse situation de ceux-ci. Vu la gravité des plaintes qui furent présentées, la commission tint immédiatement une réunion officielle dans les bureaux de la commission locale de rapatriement. Elle décida la création d'une sous-commission spéciale composée de l'Abbé Kalpakdjian, du prêtre arménien Der Andréas et de M. M. Vartanian, Kéhyayan, Samuel Iskenderian et Haytayan. Cette Commission joindrait ses efforts à ceux de la commission locale de rapatriement, des fonctionnaires gouvernementaux et de la municipalité pour l'application des instructions données au Gouverneur pour assurer aux déportés arméniens la distribution régulière du pain quotidien et de plats chauds, ainsi que l'assistance médicale, la fourniture des médicaments et l'hospitalisation des malades. Le rapatriement devait se faire au fur et à mesure que les moyens de transport convenables deviendraient disponibles.

Par suite de la crainte exprimée par les Arméniens quant à un retour possible de la barbarie des Turcs, la commission décida d'examiner à son retour la question de la récupération des orphélins et des immeubles arméniens.

Puis elle quitta Eskichéhir pour se diriger vers Konia. Le train emportait entre autres des déportés qui réintégraient leurs foyers dans les régions intérieures. La marche du train et les arrêts imprévus avaient quelque chose d'insolite. Tout le monde s'énervait. Pendant le trajet, deux soldats moururent, l'un les membres gelés, l'autre les jambes cassées. Devant ces misères, les déportés

— qui en avaient vu et enduré de bien pires —gardaient un silence stoïque malgré leurs souffrances et leur faim.

L'Abbé Nalbandian eut la peine de constater que des militaires, des employés des gares et des commerçants osaient, malgré la présence de la commission, faire descendre les déportés et charger des marchandises dans les fourgons devenus ainsi disponibles. Ce que voyant, il fit placer deux gendarmes à côté du mécanicien pour mettre fin à ces arrêts abusifs et à ces comportements révoltants envers les déportés. Dès ce moment le train alla à une allure rapide et arriva la veille de l'Epiphanie à Konia.

Le lendemain, guidé par quelques orphelins arméniens rencontrés sur la route, l'Abbé Nalbandian se dirigea vers l'Eglise des Pères Assomptionnistes. Chemin faisant, il vit surgir de tous côtés des déportés dont quelques-uns le reconnurent. La nouvelle de l'arrivée d'un prêtre arménien catholique circula comme un éclair dans la ville, car en peu de temps il fut entouré de déportés, femmes, hommes et enfants. C'est avec cette escorte qu'il fit son entrée à l'Eglise.

Il célébra la messe à l'intention de ces pauvres rescapés des horribles massacres, sollicitant pour eux la protection divine. Après la messe il leur expliqua le but de son passage à Konia ainsi que les attributions de la commission dont il faisait partie. Il leur fit part de la sollicitude du Souverain Pontife Benoît XV, de Mgr. Dolci, Délégué Apostolique et des chefs ecclésiastiques de notre hiérarchie. Un soleil d'espoir et de consolation réchauffa ces pauvres arméniens qui virent dans la présence parmi eux du prêtre arménien catholique la fin de leurs misères.

Le lendemain, l'Abbé célébra la messe pour le repos de l'âme des martyrs tombés pendant la déportation. A cette occasion, il adressa des paroles de consolation à cette foule de déportés qui se sentait renaître à la vie. Puis il rendit visite au Père Assomptionniste Antoine (arménien d'orgine) pour le remercier de tout ce qu'il avait généreusement fait, moralement et matériellement, pour ces déportés. Le P. Antoine lui déclara qu'il aurait pu faire mieux si les prêtres déportés avaient pu être retenus à Konia, car ils auraient pu travailler ensemble à soulager les misères.

L'abbé Nalbandian apprit que 28 religieuses arméniennes catholiques déportées d'Ankara se trouvaient à Konia.

Il s'empressa de leur rendre visite. Ces pauvres religieuses bien qu'exténuées par de nombreuses privations travaillaient nuit

et jour à des travaux de couture pour assurer leur subsistance et payer un loyer mensuel de 30 livres turques.

Pour leur épargner ces épuisants travaux et grâce à quelques âmes généreuses, l'Abbé Nalbandian parvint à louer une maison à un prix raisonnable afin d'y ouvrir une école pour les enfants des déportés et l'enseignement fut confié aux religieuses.

Le même jour, la commission se présenta officiellement au gouverneur de la province de Konia, Djémal bey. Elle exposa à ce dernier les plaintes qu'elle avait accueillies et les faits déplorables qu'elle avait constatés d'elle-même, tant en ce qui concernait les déportés arméniens se déplaçant pour rentrer dans leurs foyers que ceux qui résidaient encore sous des tentes ou des locaux de fortune aux environs de la gare de Konia. Elle lui demanda d'intervenir énergiquement pour régulariser et humaniser cette situation. Le Gouverneur mit à sa disposition dans le palais gouvernemental une salle spéciale et plaça sous ses ordres un huissier et un gendarme en vue de faciliter sa tâche. Elle se réunit dans cette salle et examina l'état actuel des déportés, l'irrégularité des voyages ainsi que le désordre constaté dans la distribuition du demi-pain quotidien ou du subside de 25 paras par personne et tous les autres problèmes relatifs aux déportés.

Le recensement auquel elle avait fait procéder révéla qu'il existait environ 7.000 Arméniens déportés dans la ville même de Konia, mais que par contre il n'y en avait que très peu dans les bourgs environnant la ville.

Après un examen minutieux de la situation, la commission conseilla aux déportés de ne pas quitter la ville avant le printemps. Seuls ceux qui possédaient les moyens de logement dans leur pays natal et qui en donneraient la preuve, seraient autorisés à quitter la ville. Car des réfugiés qui, sur le conseil de quelques personnes mal avisées avaient quitté la ville en hâte, sans que leur déplacement eût été préalablement organisé, avaient péri sur les routes.

Pour mettre fin à ces départs précipités, une commission locale fut formée qui autoriserait le départ des déportés possédant encore des logements dans leur pays natal. Les autres devaient obligatoirement rester à Konia. Cette Commission locale fut confirmée dans ses pouvoirs par le Gouverneur de Konia. Ce fut elle qui fut chargée de désigner ceux des déportés qui — ayant donné des assurances suffisantes quant à leur sort futur — pourraient se déplacer.

Ces déplacements devaient être organisés méthodiquement par

des wagons spéciaux et sous la garde d'un convoyeur nommé par les autorités, qui aurait en outre la charge du ravitaillement des réfugiés et de leur transport jusqu'à la gare de leur localité.

Ces déportés pourraient se rendre chez des amis ou parents, dans des localités autres que leur pays natal, mais les autorités ne se chargeraient que de ce premier voyage. Les déportés arrivant à Konia seraient hospitalisés par les soins de la commission locale des réfugiés. Du pain et une fois par semaine au moins, un plat chaud, leur seraient distribués.

En effet, au lieu du paiement journalier de 25 paras, il était préférable de donner la moitié d'un pain d'un okka (environ un kilo) mais à condition que cette distribution se fasse méthodiquement afin d'éviter les abus et les irrégularités. L'Abbé Nalbandian insista beaucoup sur ce point. Le Gouverneur Général finit par lui donner l'ordre de préparer des listes et des tickets et de les confier aux déportés pour qu'ils aillent directement chercher leur pain. Les Arméniens étant très nombreux et très dispersés, les prêtres et les notables de l'Eglise arménienne avaient de grandes difficultés pour préparer des listes complètes et exactes.

Pour parer à des inconvénients et à d'autres difficultés, la commission prit les décisions suivantes, basées sur les instructions données par le gouvernement central. Nous en reprenons ici les points principaux: ils nous éclairciront mieux sur la situation des réfugiés dans cette ville qui s'est trouvée la plus favorisée de toutes et pendant la guerre et pendant cette époque de concentration ds déportés:

1. Etablir pour chaque Vilayet la liste des réfugiés des différentes races qui s'y trouvent en mentionnant pour chaque personne son pays d'origine et sa situation familiale.

2. Etablir une liste analogue pour chaque localité à l'intérieur de chaque vilayet.

3. Constituer dans chaque localité des sous-commissions composées de fonctionnaires du gouvernement et des représentants de chaque communauté pour établir la liste des réfugiés désirant être rapatriés et celle des réfugiés désirant rester sur place.

4. Pour le rapatriement, procéder de la manière suivante:

a) Rifat bey se renseignera auprès des fonctionnaires du Gouvernement sur les moyens de transports disponibles actuellement et ultérieurement en vue du rapatriement des réfugiés; il mettra la commission au courant de ses enquêtes.

b) On délivrera aux réfugiés à rapatrier des certificats d'identité pour qu'ils puissent se déplacer sans difficulté. Les employés des chemin de fer, les chefs de gare et les officiers de l'armée devront, dans la mesure de leurs moyens, tout faire pour faciliter le rapatriement des réfugiés.

c) Aux réfugiés qui, n'ayant plus d'habitation dans leur pays d'origine, désireraient se rendre en une autre localité où ils ont de la parenté, il faudra payer les frais de voyage, à condition qu'ils s'engagent à ne pas réclamer dans l'avenir leur rapatriement en leur pays d'origine.

d) C'est à la commission de décider si les dits réfugiés peuvent se déplacer et l'endroit où ils devront se rendre.

e) Dans chaque localité, il faudra organiser un centre d'accueil où seront hébergés les réfugiés arrivant d'autres pays et ceux en attente de leur tour pour leur rapatriement. Il faudra leur assurer le logement et le ravitaillement.

5. Aux réfugiés abrités dans les centres d'accueil on distribuera du pain quotidiennement et de la soupe chaude plusieurs fois par semaine.

6. Ohannès effendi (L'Abbé Nalbandian) et Tigran effendi, membres de la commission, se renseigneront si les gouverneurs locaux et leurs employés créent des difficultés aux commerçants et aux artisans réfugiés, qui se trouveraient encore à Konia.

7. Simpat effendi (L'Archiprêtre Kazazian) et Kérémeddin bey se renseigneront et informeront la commission si les terrains appartenant aux réfugiés rentrés en leurs pays respectifs leur ont été restitués ou, sinon, pour quelles raisons ils n'ont pas encore été rendus.

8. Ohannès effendi, Tigran effendi et Rifat bey veilleront à ce que les orphelins soient confiés à des proches parents ou à des tuteurs de leur nationalité. Ils auront recours aux autorités locales pour faciliter et accélérer cette opération.

9. Les mêmes membres de la Commission feront une enquête pour voir si les jeunes filles et femmes arméniennes retenues dans les familles musulmanes ont toutes été délivrées pour rentrer dans leurs communautés respectives. Ils examineront également si l'on respecte la liberté de conscience. Ils se rendront compte de ce que les gouverneurs locaux ont fait ou n'ont pas fait à ce sujet.

10. La commission devra donner des instructions pour que les réfugiés soient approvisionnés par des comités de ravitaillement, jusqu'à ce que le gouvernement puisse les faire rentrer chez eux.

11. La commission devra attirer l'attention des autorités locales pour que les réfugiés, et surtout les pauvres, soient ravitaillés le plus régulièrement possible. Le pain sera fourni par les fours d'après les listes préparées par chaque communauté. Il sera distribué de main à main par des employés désignés ad hoc, ou bien on pourra utiliser des carnets spéciaux délivrés par les comités constitués dans chacune des communautés. Les autorités locales devront s'arranger pour organiser le ravitaillement de telle manière que les réfugiés ne soient pas obligés de faire la queue pendant des heures.

12. Conformément à l'article 4 de l'instruction du 9 décembre 1918, donnée par le gouvernement central, on assurera aussi le ravitaillement des réfugiés venus de différents villages et groupés dans les villes centrales, ou dispersés dans des habitations privées. Les autorités locales devront veiller à ce que le loyer des maisons mises à la disposition de ces réfugiés ne dépasse pas 60 piastres par jour et à ce qu'on leur assure une distribution régulière de pain et d'aliments chauds.[12])

Ayant ainsi réglé les affaires de Konia, la commission revint à Eskichéhir pour voir si les ordres donnés à son premier passage étaient bien exécutés, puis elle se dirigea sur Angora. Elle y trouva 7.000 Arméniens, 2.000 pauvres malheureux et 110 orphelins à l'orphelinat arménien catholique. Un assez grand nombre d'orphelins, filles et garçons, furent libérés des mains de leurs ravisseurs. De nombreux meubles identifiés comme appartenant à des Arméniens furent récupérés. La commission accueillit avec bienveillance les plaintes des Arméniens. Dans la mesure du possible, elle donnait satisfaction à ces malheureux. Elle présida à la restitution des meubles et des immeubles. Elle chargea la police de rechercher les enfants arméniens qui se trouveraient encore chez des Turcs.

A une réunion tenue en présence du gouverneur général d'Angora, la commission reçut la visite inopinée de quelques officiers anglais qui venaient de l'intérieur de l'Anatolie. Ils déclaraient que dans les provinces de l'intérieur, on attendait avec impatience

---

[12]) Cette instruction si bienveillante qu'elle paraisse, n'a pas pu être exécutée. Néanmoins, elle demeure comme un aveu officiel de la part du gouvernement turc de la situation déplorable des rescapés arméniens. C'est donc également un aveu implicite de la déportation elle-même et de ses conséquences: massacres, enlèvement de femmes et de jeunes filles enfermées dans les harems, islamisation forcée surtout des orphelins, confiscations des biens des déportés etc....

l'arrivée de la commission, qui comprenait des membres chrétiens. A Césarée, Yozgat, Keskin, Denek-Maden on les demandait pour se convertir de nouveau au christianisme. Cette déclaration déplut fort aux membres turcs de la Commission. Ils ne voulurent pas continuer le voyage vers l'intérieur de l'Anatolie, afin que les islamisés fussent raffermis dans la religion de Mahomet. Le représentant du Patriarcat grégorien et son secrétaire déclarèrent qu'ils voulaient, eux aussi, rentrer à Constantinople, prétextant qu'ils étaient fatigués et ne pourraient plus supporter un long voyage. Seul l'Abbé Nalbandian, encouragé par les officiers anglais, décida de continuer son inspection vers Yozgat, Césarée et les provinces de l'intérieur.

C'est ainsi que finit la commission d'inspection. Les autres membres rentrèrent à Constantinople, tandis que l'Abbé Nalbandian, muni de l'autorisation du Gouverneur d'Angora, partait vers de nouvelles aventures pour faire, jusqu'au bout, ce qu'il considérait comme un devoir apostolique et national. Nous verrons dans les détails sur chaque diocèse ce que le prêtre parfois trop zélé a pu faire moralement et matériellement pour les réfugiés, tant dans les villes visitées par la commission que dans celles qu'il visita seul après la dissolution de la commission.

III. SITUATION DETAILLEE DE CHACUN DE NOS DIOCESES APRES L'ARMISTICE

Dans chacun de nos Diocèses après l'armistice, au point de vue ecclésiastique et national, nous n'avons qu'à constater le vide créé par les déportations et qui n'a pu être comblé ni par la rentrée de nos déportés survivants, ni par la reprise de l'activité hiérarchique.

Pour s'en faire une idée, il faut relire ce que deux journaux turcs écrivaient plus tard en 1928, quand tout était liquidé en Turquie pour les Arméniens.

Le «Millet» (La Nation) s'empressait à intéresser qui de droit pour combler le vide laissé par les Arméniens:

«Cette année (1928) aucune décision n'a été donnée pour le rapatriement, aux frais de l'Etat, de nos musulmans. — On avait décidé ainsi l'année dernière de faire immigrer 5 à 6.000 Turcs pour les placer dans les provinces vides, mais cela n'a pas été exécuté et la décision reste en suspens. Cependant, nous avons eu des immigrants de la Serbie et de la Bulgarie, qui se plaignent pour-

tant du manque de logement. — Où sont-elles allées les maisons des Arméniens arrachés à leur foyer? — Tout est en destruction!»

Et l'«Akcham» (Le Soir) de la même année, annonçait que la Municipalité de Samsoun avait dû faire couper les arbres et en distribuer le bois à la population pour qu'elle en fasse du feu contre le froid intense, qui traversait l'Anatolie. — «Quel crime, s'écrie ce journal, commis par ces Municipalités irresponsables, qui va déboiser toute l'Anatolie!».

Ces deux petits aveux turcs suffisent à caractérisér la situation, d'abandon de ces Provinces, même après la triomphale réorganisation du nouveau gouvernement à Régime Républicain en Turquie.

Aussi nos Diocèses de Mouch, d'Erzéroum, d'Artvin d'abord et ceux de Trébizonde, Tokat-Sivas, Malatia, Kharpouth, Diarbékir, Mardine ensuite et plus tard après l'évacuation de la Cilicie et la retraite finale des Alliés, ceux d'Adana, de Marache, de Brousse, d'Ankara, de Césarée ont disparu pour toujours et la hiérarchie arménienne catholique n'en garde plus que les titres épiscopaux.[13])

Aussi me bornerai-je à un aperçu à vol d'oiseau sur chacun de nos Diocèses dans le même ordre que celui suivi dans la IIe Partie de ces notes, en m'arrêtant à ce qu'il y eut d'important à notre point de vue pendant cette période de décevante transition.

A. DIOCESE DE MOUCH

1. Etat territorial et démographique

A Mouch, Bitlis, et Van, la situation au point de vue territorial et démographique est assez désolante; nous n'avons rencontré en tout que deux ou trois femmes revenues de ces parages ou du désert de Syrie, après l'armistice (cf. Note 63 I. Partie).

La malheureuse province arménienne complètement dévastée, après avoir changé plusieurs fois de main, n'a gardé que des monceaux de ruines.

De continuelles attaques militaires ont ruiné toute la florissante région de Daron et de Vaspouragan.

Ces exploits militaires ont continué même après l'armistice jusqu'à ce que l'Arménie abandonnée par les Soviets-Russes ait été obligée de capituler devant les Turcs en se retirant au-delà de ses frontières d'avant-guerre.

---

[13]) La conférence épiscopale de 1928 a voulu garder «de Jure» ces Diocèses dans la nouvelle classification de nos Diocèses, pour ne pas ratifier l'injuste situation créée pour notre hiérarchie (V. Appendice).

2. Conséquences des opérations militaires.

Les déportations et l'exode des Arméniens ont accompagné et suivi les opérations militaires successives qui devastaient ces régions en y accumulant ruines sur ruines. Nous emprunterons ici à l'intéressant livre du Général arménien G. Gourganoff[14]). (La Participation des Arméniens à la guerre mondiale 1914—1918) les quelques données concernant les opérations militaires de cette époque.

1914—1915. Il faut signaler du 22 décembre 1914 au 16 janvier 1915 la débacle de l'armée turque et la capture du 9ème Corps d'armée turc; les 12—13 novembre marche des Russes sur Van; du 18 au 20 novembre combats avec les Kurdes, qui défendaient l'accès de Van.

Le 15 janvier, la 1ère Légion couvre l'exode de la population arménienne de la région de Dilman[15]); le 28 janvier déroute complète des Turcs, qui se retirent vers la rive sud du lac d'Ourmia.

A la suite du soulèvement de Van, où la population arménienne se défendait héroïquement contre les mesures turques de déportations et de massacres, avec l'autorisation du gouvernement russe et sur l'initiative du Bureau National arménien à Tiflis, formation de deux nouvelles légions de volontaires arméniens sur les 4 légions déjà formées vers la fin du mois d'octobre 1914, au moment même de la déclaration de la guerre par la Turquie.

La division de Khalil bey menaçant la voie ferrée Tiflis-Bakou, la 1ère Légion arménienne tenant la clef des positions repoussa cette division avec de lourdes pertes en l'obligeant à se retirer pour sauver ses débris vivement poursuivis par les troupes du Général arménien Nazarbekoff (Commandant de l'armée russe du Caucase).

Mai-juillet 1915. — Les opérations de Van. — Les Légions 2, 3, 4, 5 formèrent un détachement indépendant appelé détachement de l'Ararat commandé par Vartan.

Ainsi réformé, il partit le 28 avril d'Erivan et atteignit le 4 mai le col de Tchinghil (ancienne forteresse russo-turque); le 18 mai après avoir passé à l'offensive il entra dans le village

---

[14]) Fils du Général du même nom, constructeur des forteresses de Batoum, le Général G. Gourganoff, fut attaché militaire de la Députation arménienne à Constantinople après le traité de Batoum et à la Délégation de la République arménienne auprès de la Conférence de la Paix.

[15]) Sur le front de Sari-Kamich l'armée turque perdit 90.000 soldats; si les Russes avaient entrepris une attaque sérieuse, ils auraient pu avancer jusqu'à Erzéroum.

d'Aloum où la population de Van, libérée d'un long siège, lui fit un accueil enthousiaste.

Le 25 mai 1916 Van est occupée; on passe le 26 mai au nettoyage des Turcs et des bandes kurdes au sud du Lac de Van. Le 13 juin la ligne du front russe en cette région avait été occupée exclusivement par les Légions arméniennes.

Les Légions incorporées dans le groupe du Général Troukhin enlevèrent aux Turcs du 28 juin au 12 juillet toutes leurs positions et le tiers de leur artillerie et le 14 juillet elles atteignirent la route Méliazghert-Bitlis, ayant comme objet l'occupation de la ligne Khnous-Kala-Mouch, qui devait servir de base pour les opérations de la prise d'Erzéroum.

Le mouvement tournant des Turcs le 24 juillet imposa une retraite générale au groupe du Général Troukhin, qui se replia sur les bords sud du lac de Van, couvrant l'exode de la population arménienne, obligée d'évacuer la vaste région de Van (Vaspouragan); le 26 juillet le détachement du Général Troukhin était à Van, qu'il évacua le 4 août se retirant dans la direction du Sud-Est vers la Perse, puisqu'il se trouvait isolé du reste de l'Armée du Caucase.

A la nouvelle de la retraite russe, les légionnaires arméniens commencèrent à déserter pour aller à la recherche de parents dans le flot immense des Arméniens qui refluaient vers la frontière russe et vers l'inconnu.

Antranik, chef de la 1ère Légion, fit appel à la population pour s'enrôler dans la Légion réorganisée le 13 septembre pour poursuivre la libération de la patrie.

Les Légions arméniennes ainsi reconstituées réoccupèrent la région de Van et atteignirent la ville le 22 octobre — (7ème Légion du Prince Arghouthian; 3ème Légion Hamazasp; 1ère Légion commandée par Sempat).

3. Les opérations à Bitlis (Février-Avril 1916)

Le Commandant du 4ème Corps, ayant reçu l'ordre de prendre Mouch et Bitlis à la fin du mois de janvier 1916, occupa la région de la montagne Nimroud (rive ouest du lac de Van) d'où la colonne en opération déclencha son attaque sur Bitlis. Le 2 février Norchène était occupée. Le 15 Février Mouch était prise. La 1ère légion par un combat nocturne prit au dépourvu les Turcs, talonna vigoureusement l'ennemi en débandade, pénétra le 20 mars dans la ville de Bitlis et occupa avec succès la route Mouch-Bitlis repoussant de nombreuses attaques kurdes. La Légion reçut l'ordre

de quitter Bitlis le 6 avril avec mission de nettoyer des Kurdes la région au Nord et au Sud de la route Karpe-Khatchat.

Pendant ces opérations les Turcs furent chassés par le feu ou à la baïonnette. L'impétuosité de l'attaque fut telle que les Turcs n'eurent pas le temps d'évacuer leurs bivouacs, qui tombèrent entre les mains des légionnaires arméniens.

Malgré tous les succès remportés dans ces opérations surtout après l'organisation des Légions en Bataillons, et ensuite en Régiments, dans les expéditions en Turquie et sur le front de guerre persan, la Révolution russe d'octobre 1917, résolut d'abandonner le front du Caucase, le laissant ainsi à la défense des Arméniens seuls, qui se virent dans la nécessité de créer d'urgence des troupes nationales.[16])

La suite des opérations dans la Province d'Erzéroum nous complétera le tableau des dévastations et de la désolation générale.

B. DIOCESE D'ERZEROUM

1. Situation du territoire à la suite des opérations militaires.

Le commencement de l'année 1916 fut gros d'événements sur le front du Caucase. Il fut marqué par la prise d'Erzéroum, de Bitlis, de Trébizonde sur le théâtre turc et de Kermanchah sur le théâtre persan.

La prise d'Erzéroum et l'occupation de la vallée de Mouch donnait aux Russes la possibilité de poursuivre leur offensive dans les directions de Sivas, Kharpouth et Diarbékir, en coupant les Turcs de leur base d'opérations contre la Transcaucasie.

Ces victoires des troupes russes sur le front du Caucase avaient permis l'occupation de la majeure partie de l'Arménie turque; mais avec l'abandon du front (par suite de la révolution bolchévique) le sort non seulement de cette dernière, mais de toute la Transcaucasie était en jeu. En prévision de l'abandon du front du Caucase par les Russes, il devenait indispensable aux Arméniens de se préparer à la défense des Provinces arméniennes par leurs propres forces.

Il faut dire que les Arméniens dès le commencement de la

---

[16]) 18 Avril 1915. — Après le combat sur le front de Dilman, le Général Antranik attaqua l'armée turque de Khalil Pacha, forte de 30.000 soldats. Jusqu'au 3 juin l'opération aboutit à l'expulsion des Turcs du Caucase et de la région de Van. Ce n'est que par suite de la néfaste retraite des troupes russes en 1916—1918 le Général arménien se trouva dans la nécessité de congédier ses soldats.

guerre envoyèrent les 13% de leur population entière du Caucase dans les rangs de l'armée russe.

L'expérience historique depuis 1877—1914 les ayant convaincus que les Réformes concernant les vilayets arméniens en Turquie et visant à la sauvegarde de l'existence physique et de la culture de la nation étaient restées lettres mortes, l'entrée en guerre de la Turquie contre les alliés décida les Arméniens de Russie à se ranger aux côtés de cette dernière.

Le choix de cette attitude imposa aux Arméniens un suprême effort; aussi en dehors de la jeunesse mobilisable parmi les ressortissants arméniens de toute la Russie, les Arméniens se décidèrent-ils à former des légions de volontaires sur le front du Caucase parmi les éléments non-mobilisables et parmi les arméniens arivés au Caucase de l'étranger.

La marche des événements ne tarda pas à mettre à l'ordre du jour la formation d'un corps d'armée arménien spécial. Malgré l'organisation de ce corps d'armée, soit par suite des incursions fréquentes, destructions causées par les bandes turques, qui nécessitaient le maintien de la population masculine dans les villages pour ne pas les laisser sans défense, soit à cause de la formation d'unités spéciales pour le maintien de l'ordre en arrière contre toutes éventualités, que ces émissaires turcs pouvaient exploiter, le corps arménien dès les débuts de sa formation se trouva engagé dans une lutte inégale contre des ennemis numériquement supérieurs, mieux armés et plus solidement organisés.

Cette situation d'infériorité du corps d'armée arménien se fit remarquer surtout à partir du mois de mai 1918 pendant six mois. A cette époque la petite armée arménienne dut soutenir à elle seule une lutte désespérée contre l'armée turque sur un vaste front de 400 Kms. allant de Kialkite à Erzindjan et de Khnous à Van.

Par ailleurs, depuis le 30 décembre 1917 déjà, la région d'Erzindjan n'était défendue que par des troupes arméniennes régulières et irrégulières. Sur ce front de 70 Kms, d'Erzindjan à Foun, les Arméniens trouvèrent devant eux comme adversaires les Kurdes, les conditions de climat et de terrain, tous les cols étant bloqués par la neige.

Les forces arméniennes avaient scrupuleusement observé les clauses du premier accord de Trébizonde et plus tard de celui de Batoum, mais les Turcs, renseignés sur le départ de l'armée russe et sur leur remplacement par des troupes nationales arméniennes,

profitèrent de l'occasion pour créer des prétextes pour violer tous les accords et toutes les conventions internationales.

Véhib Pacha, commandant en chef de l'armée turque, prétexta de soi-disant atrocités commises par les Arméniens pour envahir la région d'Erzindjan avec l'intention d'occuper tout le territoire de l'Arménie turque et russe, aux mains des armées du Caucase.

Le 24 février 1918 le groupe arménien d'Erzindjan entra à Erzéroum pour y être réformé sous le nom de régiment d'Erzindjan, englobé dans la première brigade de la Division d'Antranik.

A ce groupe si faible incombait la tâche d'arrêter l'offensive des forces ennemies contre la Transcaucasie et de défendre la région d'Erzéroum.

Le Général Antranik, commandant de la forteresse de cette ville, après un conseil extraordinaire de guerre, décida enfin le 11 mars l'évacuation d'Erzéroum. Les intrépides cavaliers de Mourad furent les derniers à quitter la ville et le groupe d'Erzéroum put se diriger par Hassan-Kalè vers la frontière de 1914.

Avec la perte d'Erzéroum finit la lutte pour l'Arménie turque. La guerre se transporta en Transcaucasie, avec, après l'armistice, de nouvelles incursions et dévastations jusqu'à celles définitives des armées nationalistes turques.

Par cet aperçu à vol d'oiseau sur les opérations militaires, suite continuelle d'attaques et de contre-attaques, d'avances et de reculs, il est facile de s'imaginer l'état des régions jusqu'au moment où les Arméniens durent les évacuer et les laisser définitivement aux Turcs, soutenus et relevés de leur défaite par les Alliés leurs vainqueurs d'hier.

Aussi à Erzéroum, après le départ de nos Religieux Méchitharistes et de nos Religieuses de l'Immaculée Conception, c'est une série d'allers et venues d'armées turques, russes et arméniennes. Toute la région fut abandonnée par les Arméniens et nous n'avons rien à signaler quant à une reprise de vie nationale ou ecclésiastique.

Une commission de Khodortchouriotes arrivée du Caucase a parcouru après l'armistice toute l'Anatolie à la recherche de leurs mères, de leurs femmes et de leurs enfants, déportés de ce groupe de 12 villages, qui constituaient ce quartier entièrement arménien-catholique. Elle est rentrée au Caucase par Constantinople sans avoir retrouvé personne. Cependant, le cas de la nièce d'une de nos Religieuses de Psmatia a révélé parmi tant d'autres, la présence d'un grand nombre de femmes et de jeunes filles dans les harems de l'intérieur. Cette fille, devenue la femme d'un Turc

influent, employé du Gouvernement à Diarbékir, a pu obtenir de son ravisseur le permis pour venir à Constantinople avec sa fille turque.

Elle a été l'hôte de nos Religieuses, mais sous la surveillance des parentes de son soi-disait mari, qui recommandait à ces dernières de ne pas perdre de vue la femme et sa fille. On n'a rien épargné pour les assister matériellement et moralement, dans le but de les sauver en les faisant partir en Europe. La femme semblait revenue à ses sentiments d'Arménienne et de Chrétienne. La fille avait même fini par suivre sa mère et dans une procession du Saint-Sacrement elle avait été fière de se trouver parmi d'autres filles de son âge pour jeter des fleurs devant le «Bon Jésus», «le Dieu vivant» qu'elle commençait à connaître. Soudain tout change: des lettres menaçantes de Diarbékir, des poursuites à Constantinople, dangereuses pour tous les Etablissements de nos Religieuses, ont fini par faire partir la malheureuse arménienne avec sa fille vers Diarbékir, chez son mari.

2. Nouvelle situation civile et politique

Malgré le vide et la désolation causés par l'évacuation totale des Arméniens de toute cette région riche et peuplée, la ville d'Erzéroum restait un des centres des plus importants, surtout au point de vue stratégique à cause de son voisinage avec le Caucase, et ceci d'autant plus que, depuis la fin de la guerre, la Province s'était agrandie par l'annexion d'Ardahan et de Kars et était devenue ainsi limitrophe du Caucase.

La population turque n'avait pas été molestée par les Russes pendant l'occupation de cette région. L'incursion, plus dangereuse pour elle, des troupes arméniennes guidées par le Général Antranik, n'avait pas occasionné l'extermination qu'elle aurait pourtant méritée. Aussi, est-ce vers Erzéroum que se dirigea le chef du mouvement nationaliste, après s'être emparé de Sivas.

Son titre d'Inspecteur général du 3ème Corps d'Armée lui valut de pouvoir s'emparer sans aucune difficulté de tout ce qui, en Turquie, restait debout de l'Odjak (foyer) au milieu des ruines et d'attirer autour de lui, comme un aimant, tous les Unionistes de l'Armée et de l'Administration, arborant ainsi l'étendard de l'Ancien Comité Union et Progrès, qui n'était ni mort ni même vaincu, mais qui ayant simplement changé de nom et de méthode, poursuivait toujours le même programme de «la Turquie aux Turcs».

Cet étendard devait flotter d'abord sur la ville d'Erzéroum, lieu de réunions de différents congrès, même pour les Comités arméniens. Moustafa Kémal y convoqua le 23 juillet 1919 tous les gouverneurs, chefs d'armée et de tribus en un Congrès qu'il présida personnelllement. Désormais, il se sentait fort en face de la Sublime Porte, prisonnière des Alliés victorieux, et il se sentait d'autant plus fort que les Alliés s'affaiblissaient eux-mêmes par leurs propres désunions.

C'est donc à Erzéroum, ancienne capitale de l'Arménie Majeure, comme à Sivas, ancienne capitale de l'Arménie Mineure, que devaient se faire entendre, en face de l'Arménie naissante du Caucase, les premières et vibrantes déclarations contre toutes tentatives d'occupation du territoire turc par les Arméniens ou toute autre puissance étrangère. C'est également à Erzéroum, dont la province était limitrophe du Pontus, réclamé par les Grecs, que le futur Ata-turc devait se déclarer hostile à toutes les aspirations helléniques.

Ainsi à l'abri du contrôle des Alliés, Moustafa Kémal put en toute liberté, formuler et proclamer son «Pacte National», qui refuse aux étrangers et aux non-Turcs l'accès dans les vilayets orientaux, partie intégrante de l'Empire ottoman.

Tout en renvoyant le lecteur à d'autres publications pour le texte de ce pacte, nous en résumons ici les principaux articles:

1° Les vilayets orientaux, du littoral de la Mer Noire aux frontières russes et persanes ne peuvent être détachés de la Turquie.

2° Nous avons résolu, a l'unanimité, de nous opposer à toute tentative d'occupation ou d'intervention étrangère en faveur des Grecs et des Arméniens. Les éléments de ces populations qui désireraient rester en Turquie devront se conformer aux lois ottomanes et respecter les droits des musulmans que nous défendrons de toutes nos forces.

3° Nous agirons de concert avec les autres provinces de l'Empire et en cas d'impossibilité, les vilayets orientaux soutiendront seuls notre principe fondamental, qui est la défense de l'Empire ottoman et du Califat des musulmans.

4° Au cas où un document quelconque serait signé au nom du Gouvernement ottoman pour céder (en partie ou en totalité) ces provinces, nous proclamerons immédiatement un Gouvernement provisoire dans les vilayets orientaux pour les restituer et les conserver à l'Empire et au Califat et nous les gouvernerons sur la base des lois ottomanes. La Commission administrative du Con-

grès, après comunication à toutes les puissances de l'organisation d'un tel gouvernement autonome, prendra le pouvoir et réunira immédiatement le Congrès en Assemblée Générale pour constituer un gouvernement définitif.

5° Le retour des émigrés dans les vilayets orientaux est strictement interdit sans la permission du Comité représentatif. Les autorités locales peuvent prendre des mesures pour les déportations des populations sous leur responsabilité, si elle ne sont pas en état de demander des ordres au Comité représentatif.

6° Immédiatement après la clôture des séances de notre Congrès, nos décisions d'ordre national seront portées officiellement à la connaissance du Gouvernement central de Constantinople et des puissances de l'Entente. On proclamera devant le monde entier la décision que les sept provinces orientales formeront une unité et que les droits des Musulmans ne pourront être lésés en aucune façon. La propagande de nos idées sera faite par tous les moyens. Le Comité représentatif aura à cet effet son organe officiel. Tous ceux qui agiraient contre lui seront considérés comme traîtres à la nation et à la patrie.

7° Tous les partis et toutes les associations formés à la suite des événements actuels pour la défense de la patrie, se réuniront sous le nom «d'Association pour la défense des droits de l'Anatolie orientale.

Dans les articles suivants, le Congrès arrête l'organisation des forces nationalistes, d'après la décision administrative existante. Il décide qu'il y aura tous les ans, le 23 juillet, un Congrès général où seront délégués des représentants des Comités administratifs. Les décisions de ce Congrès seront obligatoires pour toute la nation.

Une proclamation accompagnait ce Pacte, expliquant aux musulmans que les décisions du Congrès étaient dirigées contre les Grecs et les Arméniens et marquaient sa résolution de défendre l'Anatolie orientale contre les Puissances de l'Entente.

La situation politique ainsi définie, il est facile d'expliquer toute la suite des événements en Anatolie et en Cilicie, à Atalia et à Smyrne, ainsi que de nouvelles déportations et de nouveaux massacres d'Arméniens. Ces événements ont eu finalement comme conclusion l'abandon et la suppression de nos diocèses de Mouch, d'Erzéroum, de Trébizonde, de Sivas, de Malatia, de Kharpouth, de Diarbékir, de Mardine, de Brousse, d'Ankara, de Césarée, d'Adana et de Marache avec une partie de celui d'Alep.

C) DIOCESE DE TREBIZONDE — «MON DIOCESE DEVASTE»

Ma rentrée après l'armistice

En 1919, après l'armistice et sous l'occupation des Alliés, je tentai de faire une tournée en mon Diocèse de Trébizonde, profitant des bateaux de guerre français qui circulaient en Mer Noire. J'avais donc prié au préalable M. Defrance, Haut Commissaire, de bien vouloir me donner une lettre de recommandation pour les autorités françaises de Samsoun et de Trébizonde afin qu'elles m'assistassent dans la récupération de nos immeubles, ainsi que des biens abandonnés détenus par la commission turque de ce nom. Accueillant ma demande avec bienveillance, M. Defrance m'envoya chez le capitaine N... pour la rédaction de la lettre en question. Ce monsieur, m'entendant parler de propriétés à réclamer aux Turcs, prit tout de suite un ton de reproche comme s'il s'agissait d'un acte de représailles et il me refusa nettement la lettre, déclarant que les Français n'étaient pas venus en Turquie dans un esprit de vengeance! Blessé dans ma dignité d'Evêque et de soi-disant protégé français, je ripostai vivement: «M. le Capitaine, lui-dis-je, ce n'est pas de la vengeance que je réclame, c'est une assistance pour recouvrer ce qui appartient à mon diocèse, dépouillé et dévasté, et le peu qui nous reste encore. C'est M. le Haut Commissaire qui m'a dit de venir vous communiquer son ordre». Je fis ensuite intervenir à nouveau M. Defrance et la lettre fut enfin rédigée. Triste souvenir des dispositions d'âme de ceux que nous regardions comme nos libérateurs et nos protecteurs. D'ailleurs beaucoup d'officiers alliés, à la suite des moyens de séduction que l'on connaît aux Turcs, avaient subi la même métamorphose que je passe sous silence. M. Paillarès et bien d'autres en ont parlé hautement et avec une franchise qui leur fait honneur à tout aujourd'hui.

Muni d'une telle recommandation, je partis à bord d'un croiseur français directement pour Trébizonde, accompagné de l'Abbé Jean-Baptiste Kazezian[17]) et d'une religieuse survivante de l'As-

---

[17]) L'Abbé Kazézian, élève du Séminaire français de Saint Louis à Constantinople, originaire d'Erzéroum, à la fermeture des établissements étrangers avait dû passer au Séminaire Patriarcal et il y fut ordonné prêtre avec un autre collègue arménien en 1915. En tant que prêtre, il devait être exempté du service militaire, mais le Patriarcat, par peur de recevoir des remarques de la part des autorités turques, le laissa partir et s'enrôler dans l'armée et il partit ainsi pour l'Anatolie. Cependant des égards lui ont été témoignés par ses collègues turcs qui avaient beaucoup d'admiration pour sa conduite édifiante dont ils ignoraient le secret. Il est rentré à Constantinople après l'armistice.

somption de Trébizonde, originaire du Caucase, qui revenait de Syrie où elle avait été déportée avec les Sœurs de Samsoun, et qui devait rentrer par Batoum chez ses parents.[18])

Voici comment l'Abbé Kazezian fut invité à m'accompagner à Trébizonde. C'est lui-même qui parle:

«La Grande Guerre de 1914 venait d'être terminée. Les troupes d'occupation anglaises régnaient en maîtres sur la florissante ville d'Alep où j'étais venu après ma démobilisation, en compagnie d'un officier réserviste comme moi, également démobilisé, dans l'espoir de rencontrer quelques proches parents rescapés de la guerre. Après un séjour de quatre à cinq mois en cette ville, je me préparais à partir pour Constantinople, berceau de mon enfance et de ma jeunesse, car j'avais étudié au Séminaire français de Saint Louis, quand je reçus la lettre dont j'extrais ces quelques lignes: «On m'avait dit que vous seriez content d'exercer le ministère dans mon diocèse; sur cela, j'ai demandé l'autorisation à votre Evêque, Mgr. Melchisédéchian, de retour de son exil à Malatia, qui me l'a accordée à titre provisoire et j'ai prié Mgr. Sayegh, Locum Tenens du Patriarche, de vous en faire part. Je suis très content d'avoir enfin trouvé à ma disposition un bon prêtre qui pourra me rendre de grands services en ces circonstances».

Signé: Jean Naslian
Constantinople, le 13 juillet 1919 Evêque de Trébizonde

«Cette lettre, à laquelle je ne m'attendais aucunement m'a causé une profonde joie, car après trois ans de service militaire dans l'armée turque en qualité d'officier réserviste, je commençais à ressentir la nostalgie du saint ministère sacerdotal comme la biche qui soupire après les cours d'eau, selon l'expression du Psalmiste. De plus, j'avais une très grande reconnaissance filiale pour Mgr. Naslian, des mains duquel j'avais reçu l'Ordination sacerdotale six mois avant de partir pour l'armée turque, cette armée qui m'avait fait répéter tant de fois ce verset du Psalmiste: «Tu dresses devant moi une table à la face de mes adversaires (Ps XXII, 5)», prière que j'avais choisie comme devise le jour de mon Ordination. Une seule chose me préoccupait à mon arrivée à Constantinople, c'était que je devais, selon la lettre de Mon-

[18]) Soeur Marguerite Nacachian avait subi une opération à la mâchoire par suite d'une blessure reçue en déportation, dont elle portait la cicatrice. Ayant sa famille à Tiflis, elle a demandé la permission de la rejoindre.

seigneur, travailler dans le diocèse de Trébizonde, loin de la sollicitude paternelle de l'évêque diocésain et en des moments critiques. Son Excellence ayant insisté, je décidai de l'accompagner dans sa tournée pastorale en son Diocèse de Trébizonde et d'y rester si besoin était.»

Le jour même où l'«Escaut», croiseur français, touchait le port de Samsoun, les troupes anglaises qui occupaient le littoral de la Mer Noire, étaient en train de quitter leur poste pour de soi-disant motifs d'hygiène, à savoir le danger de paludisme qui menaçait les soldats. Des cuirassés anglais y faisaient halte pour le transport de ces troupes.[19])

En saluant de loin notre Eglise, encore debout, dominant le haut des collines qui encadrent Samsoun, nous poursuivîmes notre voyage pour Trébizonde.

a) Trébizonde

«La ville de Trébizonde, poursuit l'Abbé Kazezian, est pittoresque, surtout les quartiers construits sur les pentes qui surplombent la baie. Les maisons sont entourées de petits jardins plantés de légumes, de mûriers et de vigne vierge. Les cultures les plus importantes sont celles de la noisette et des figues qui sont renommées. «L'empire de Trébizonde, écrit Nansen dans son livre intitulé l'Arménie et le Proche Orient (page 51) fut fondé par Alexis, un descendant de la maison des Commènes et neveu de la Reine Tamara de Georgie, alors que Constantinople tombait en 1204 pendant la quatrième Croisade et qu'un empire latin déjà décadent s'y installait. Après la restauration de l'Empire grec, soixante ans plus tard, le royaume de Trébizonde reste indépendant jusqu'au moment où la ville fut prise par les Turcs sous Mahomet II (1452). Le dernier Empereur fut emmené prisonnier, comme il refusait d'abjurer la foi chrétienne, il fut exécuté avec toute sa suite et leurs cadavres furent jetés aux chiens aux portes de Constantinople.» Mais revenons à notre sujet.

C'est vers la fin du mois de septembre 1919 que nous arrivâmes au port de Trébizonde. Les seuls voyageurs qui débarquaient furent l'Abbé Kazezian et moi. La sœur Marguerite continua son voyage pour Batoum. Sur le quai nous attendaient le Père

---

[19]) Le Général Harington dans sa visite à notre Patriarcat à Constantinople avait allégué ce motif en réponse à nos instances de ne pas évacuer Samsoun et le littoral de la Mer Noire occupés par les troupes anglaises. A leur départ Moustafa Kémal a pu se vanter à Sivas, dans un discours, d'avoir jeté à la mer les susdites troupes britanniques, «en fuite, disait-il, devant son avance!».

Laurent, Supérieur des Pères Capucins, le Frère Crescent, des Frères des Ecoles Chrétiennes, le représentant du Consulat de France et une foule d'autres personnes. Inutile de 'dire que nous entrâmes dans la ville sans même passer par la douane, le Consulat de France répondant pour la personne de Monseigneur et de celui qui l'accompagnait. La résidence épiscopale étant inhabitable, nous descendîmes chez les Pères Capucins dont le supérieur, le P. Laurent, m'offrit généreusement une hospitalité toute franciscaine. M. Lépissier, qui m'accompagnait, me présenta les quelques femmes revenues de l'exil et groupées dans la cour en me disant sur un ton de compassion toute amicale: «Voilà votre communauté actuelle!» Je les ai saluées avec émotion et nous sommes entrés au couvent.

Le lendemain l'un de mes premiers actes a été de faire une visite de courtoisie à M. Paul Lépissier. L'accueil du représentant français fut on ne peut plus cordial; en me dispensant de venir le chercher une autre fois, il me dit de lui envoyer un mot afin qu'il puisse se mettre lui-même à mon entière disposition en tout ce qui pourrait nous être utile. Nous avons préparé avec lui une visite au gouverneur turc de la ville[20]) pour le lendemain.

M. Lépissier, à l'heure fixée dans la matinée, était au Couvent des Pères pour cette visite officielle. Le Defterdar (archiviste du Vilayet) remplaçait le Vali. Celui-ci avait été enlevé par les Nationalistes réunis à Erzéroum qui, disait-on, l'auraient fait dispa-

---

[20]) Le gouverneur du temps de la guerre, le docteur Djémal Azmi, s'était éclipsé au lendemain de l'armistice pour se réfugier à Berlin, comme Talaat le ministre le plus responsable des massacres et son complice principal, Bahaeddine Chakir, le plénipotentiaire du Comité Union et Progrès pour l'exécution du projet de la suppression de la race arménienne. Celui-ci avait la charge d'inspecter toutes les provinces à évacuer et tous les centres des réfugiés destinés à l'abattoir. Il avait pleins pouvoirs pour destituer ou déplacer tout fonctionnaire qui retardait ou s'opposait à l'exécution des ordres du Gouvernement central.

Cependant, ce Behaeddine Chakir a fini par subir le même sort que Talaat, avec le gouverneur de Trébizonde, Djémal Azmi. Un garçon arménien de 13—14 ans, Aram Yerganian, les guettait à Berlin depuis leur fuite. Ce n'est qu'en 1922 qu'il put combiner sa rencontre avec eux et les tua tous les deux à la fois d'une balle à la tête, alors qu'ils accompagnaient, l'un à droite, l'autre à gauche, la femme de Talaat à qui un autre jeune arménien avait déjà fait justice.

Par une ironie des choses, les deux cadavres recueillis dans la rue par les agents de police furent provisoirement transportés dans une église voisine où on les photographia pour l'enquête. A l'endroit où on les avait placés, une grande croix se dressait au dessus de leur tête. Cette croix n'a pas été enlevée, malgré les réclamations du Hodja musulman, qui était accouru. Elle figure sur la photographie comme un emblème de la justice divine qui venait de châtier ces persécuteurs de la Sainte Croix et ces destructeurs de milliers d'églises chrétiennes dans les provinces arméniennes.

raître[21]). Plus tard on a su qu'il était allé en cette ville sur l'invitation des nouvelles autorités de la Turquie pour se mettre en contact avec ces dernières et recevoir leurs instructions. Le Defterdar nous a donc reçus et sa première parole fut pour me reprocher de m'être fait accompagner par le délégué français et de parler avec lui en français et non en turc. Je n'ai pas manqué de lui faire remarquer que ma conduite était conforme aux conditions du pays encore occupé par les Alliés dont celui qui avait bien voulu m'accompagner était un digne représentant et que, par conséquent, les règles de la convenance la plus élémentaire imposaient de ne parler qu'en sa langue, étant donné qu'il ne connaissait pas le turc. Après m'être ensuite entretenu avec lui de généralités, j'ai pris, sur l'invitation de M. Lépissier, congé de ce monsieur, mais pour le rencontrer de nouveau le soir à bord du croiseur qui m'avait amené à Trébizonde. L'équipage avait organisé une représentation cinématographique à bord, où l'on m'avait réservé la place d'honneur devant toutes les notabilités turques invitées pour y admirer les fêtes de la Victoire à Paris avec le défilé triomphal des troupes alliées. En me rendant visite, ce remplaçant du gouverneur absent a eu l'audace de ne pas cacher son mécontentement pour le spectacle auquel nous avions assisté sur le navire.

C'était déjà un indice de la xénophobie que l'avance nationaliste, protégée en sous main par la France aussi, soulevait partout parmi les Turcs.

Mais des pronostics bien plus sérieux d'intentions criminelles m'ont été donnés les jours suivants par la présence du bandit Topal Osman qui, en grande tenue de costume laze, circulait en ville entouré de ses acolytes, tous armés jusqu'aux dents. Plus tard, j'ai su qu'on m'avait déjà désigné pour l'abattoir que ce massacreur notoire allait réinstaller.

De fait, après mon départ, j'ai su que le bandit avait continué sa tournée dans toutes les villes voisines du littoral de la Mer Noire, que pour l'instant il évitait. Les prisons d'Amassia, de Mersifoun, de Tchoroum qui étaient encombrées de Grecs et d'Arméniens furent bientôt vidées par cet assassin; il les passa tous, comme nous le verrons, au fil de l'épée.

---

[21]) Moustafa Kémal, chef du mouvement nationaliste turc, avait tenu son premier congrès à Erzéroum le 23 juillet 1919 et le 1er septembre c'est à Sivas qu'il avait convoqué le deuxième congrès et un troisième allait suivre plus panislamiste. Le Vali de Trébizonde avait été invité au congrès d'Erzéroum.

A cette rencontre désagréable avec ce brigand suivit une autre tout au contraire d'agréable surprise. Un jour le Père Laurent vient m'annoncer la visite d'un officier français dont il ignorait l'identité et me laisse seul avec ce monsieur. C'était le R. P. Antoine Poidebard, qui revenait du Caucase où il faisait partie de la Mission française. Il a dignement représenté la France à l'ouverture du Parlement de la République arménienne officiellement proclamée dans des nouvelles conditions différentes de celles reconnues par le traité de Batoum avec les Jeunes Turcs et de celles accordées par le Traité de Brest-Litowsk sous la pression allemande. Au défilé solennel des soldats arméniens devant le drapeau national qui venait d'être arboré, le Capitaine Poidebard, du haut du balcon du Parlement, avait voulu adresser en langue arménienne quelques mots de sympathie et d'encouragement qui avaient été accueillis avec un enthousiasme frénétique. Combien je fus content de revoir un Jésuite, ancien missionaire à Mersifoun, d'où il était parti en France pour la mobilisation, immédiatement avant la conflagration mondiale. Il m'a mis au courant de la situation de là-bas en me communiquant les nouvelles de nos prêtres, de l'Administration Apostolique de Tiflis et il y retourna le lendemain porteur de mes nouvelles.

Après la visite officielle au Konak, je suis allé, me faisant accompagner par l'Abbé Kazezian, saluer le cher Frère Crescent qui avait rouvert l'école dont les locaux avaient été nouvellement récupérés et qu'il était en train de réparer. Ce brave Frère des Ecoles Chrétiennes a été le mentor de l'Abbé Kazezian après mon départ. De là, nous sommes passés chez le Prélat arménien grégorien et nous nous sommes entretenus de la situation des œuvres d'assistance de nos réfugiés qui rentraient tous les jours en petits groupes ou isolés de tous les coins de leur exil, et des orphelins des deux sexes qu'on avait pu recueillir grâce aux secours financiers du N.E.R. américain. Ainsi notre visite à Mr. Steepelson, directeur de l'orphelinat américain, ancien ministre protestant d'Erzéroum a été plus intéressante qu'ailleurs parce que parmi ses orphelins se trouvaient aussi des catholiques.

L'Abbé Kazezian, qui connaissait ce brave monsieur depuis 1904 à Erzéroum sa ville natale, écrit à ce propos:

«On doit reconnaître que l'œuvre missionnaire protestante en Arménie était immense et que leurs ministres étrangers, faisant abstraction de leur doctrine, ont donné à maintes reprises, surtout pendant les massacres, la preuve de leur dévouement à nos populations chrétiennes. Mr. Steepelson appartenait à cette catégorie.

Il nous salua en notre langue et de prime abord il nous manifesta son regret de ce que sa femme était absente depuis une semaine. Ce disant, il laisse manœuvrer un disque pour nous faire entendre une musique religieuse. L'épisode n'a pas d'importance. Ceux qui connaissent le rythme de la vie américaine se rendront compte qu'une telle franchise pour les Américains est un sujet d'orgueil en tant qu'il traduit le triomphe de la liberté et de l'individualisme.»

Ma visite chez le Métropolite grec m'a révélé l'état d'esprit hellène devant la situation politique; il n'était pas du tout favorable au projet dont on parlait, de donner à l'Arménie à reconstituer un débouché sur la Mer Noire par Trébizonde dont on rêvait chez les Grecs de faire la captale d'un Etat indépendant du Pontus à restaurer. J'ai fait remarquer qu'il était prématuré de penser à des Etats grecs ou hellènes en différents pays et que les chrétiens ne devraient que renforcer la solidarité devant le danger commun.

Les jours suivants j'ai continué mes visites à nos catholiques survivants ou revenus de leur exil. Comme je l'ai dit plus haut, le jour de ma rentrée à Trébizonde, M. Lépissier dans la cour même des Pères Capucins m'avait présenté pour toute communauté les quelque cinq, six femmes qui avaient pu se grouper en leur pays natal. Ce nombre n'a été augmenté que par quelques veuves et jeunes filles ramenées de chez les Turcs et rentrées de l'intérieur de l'Anatolie, de Mouch, de Kharpouth. J'ai vu revenir des jeunes femmes encore habillées à la turque qui, avec les facilités données par le même délégué français, ont pu être dirigées vers Constantinople.

Avec elles se trouvait le neveu de l'Abbé J. B. Ambarian, le jeune Augustin, âgé de 16 ans; il avait échappé au massacre de son oncle, de sa mère, des religieuses diocésaines de l'Assomption à Molla Keuy dans la campagne de Kharpouth. Déguisé, il avait pu rentrer à Trébizonde après un long trajet à pied. Il m'a raconté les tristes détails du martyre et de son odysée. Je n'ai pu lui restituer qu'un riche ornement de messe de son oncle sauvé par les Pères Capucins. Augustin Ambarian a été par la suite engagé par les troupes nationalistes et depuis lors on n'en a jamais plus entendu parler. Il avait pu certainement, comme d'autres rescapés, rentrer en possession de sa maison paternelle qu'il a dû bientôt abandonner.

Le Prélat grégorien m'a confié quelques petites pièces d'or et de bijouterie de tout le riche trésor que la noble famille Missirlian avait cru pouvoir soustraire au pillage en l'enterrant sous

les murs d'enceinte de leur belle et vaste maison. Plus tard j'ai pu remettre ces petits objets dans les mains des survivants de la famille Missirlian à Marseille, à mon passage, dans cette ville. Avec M. le délégué français, et le noble commandant du Croiseur qui gardait encore le souvenir de l'excellent drogman de leur consulat d'avant-guerre, M. Apik Missirlian, modèle du gentilhomme et du catholique, nous avons appris les détails de son assassinat contre tout droit international, d'après lequel il aurait dû être exempté de la mesure contre les Arméniens.

J'ai complété mon inspection dans la ville résidentielle par une visite au cimetière, que j'ai trouvé encombré d'une grande quantité d'obus de tout calibre lancés ou abandonnés par les Russes et, après une courte prière pour nos morts, je m'en suis éloigné pour rejoindre le Père Laurent dans une autre visite sur le rivage de la Mer Noire aux tombeaux improvisés sous le sable pour les milliers de petits cadavres d'enfants noyés au large de la mer et rejetés par les flots sur le littoral. Dans l'espoir d'un retour plus heureux en mon Diocèse après le couronnement de nos aspirations nationales, je me réservais d'organiser des funérailles triomphales à ces petits martyrs, mais hélas! tous ces désirs s'évanouirent «pareils aux vents agiles qui se dispersent dans l'atmosphère et aux rêves volatils qui ne survivent pas au sommeil»[22]).

Cependant, dès le premier jour de ma visite je pensais organiser un service funèbre avec grand'messe pour le repos de nos trépassés. Au lendemain même de mes visites au cimetière et aux rivages de la mer, j'ai fait mes invitations pour le premier dimanche de notre arrivée à Trébizonde. Je suis allé personnellement inviter le corps consulaire de la ville. Le consul anglais, à ma grande surprise, me reprocha l'idée même de cet acte religieux et il refusa d'y assister. Je ne manquai pas de lui faire remarquer qu'il était du devoir de l'évêque ordinaire de s'intéresser même avec des actes de religion aussi bien aux vivants de sa population qu'aux morts. La messe «pro populo» chez nous est obligatoire. Au jour fixé, bien avant l'heure, l'église des P.P. Capucins était pleine de fidèles; malgré le très petit nombre de nos catholiques rentrés, tous nos compatriotes s'y étaient donné rendez-vous. L'assistance fut présidée par M. Paul Lépissier, accompagné du personnel de la Légation, à qui se joignirent M. Del Torre, ancien consul autrichien à Samsoun, hôte des Pères Capucins, des employés de la Banque franco-ottomane et des invités spéciaux. Au

---

[22]) «Par levibus ventis volucrique simillima somno" (Virgile, Enéide IIe).

cours de la cérémonie, j'ai pris la parole d'abord en français pour remercier tous ceux qui avaient bien voulu honorer de leur présence la mémoire de nos chers disparus, puis en notre langue, pour évoquer le souvenir des victimes de notre tragédie religieuse et nationale. Ils sont morts, nos fidèles innocents, victimes de l'injustice et la miséricorde divine, dont ils réclament satisfaction même pour nos survivants d'ici-bas menacés par le projet de suppression de toute leur race. Il faut revivre de foi et de confiance en Dieu pour mériter sa justice. La messe terminée, une petite réception fut offerte par une délicate pensée des Pères Capucins, dans les salles du rez-de-chaussée du Couvent.

Les quelques semaines de mon séjour passèrent rapidement en démarches et opérations de récupération et de réparation de nos établissements et des propriétés de rapport, occupés en grande partie par des Turcs. Avant tout, c'est l'Evêché que j'ai pris en main; il avait servi de caserne d'abord aux soldats turcs, ensuite, vers la fin de la guerre, aux soldats Ukrainiens en transit à Trébizonde en venant du Caucase qu'ils quittèrent définitivement, laissant la frontière à la garde des troupes arméniennes seules. Il est facile par conséquent d'imaginer l'état de cet immeuble; les quelques fenêtres qui restaient manquaient de vitres, portes, planchers et murs devaient être réparés de fond en comble. Sur mes démarches le Gouvernement a accordé des vitres, des charpentes et carreaux ont été achetés, et les travaux commencèrent en ma présence et la surveillance en fut confiée à un brave rescapé arménien catholique de Kharpouth, Aharon Nalbandian, qui fut engagé avec quelques survivants de sa famille à la garde de l'immeuble à la place de la famille turque, qui s'y était installée.

Rentrant successivement en possession des biens de l'Evêché et des Sœurs, j'ai renouvelé les contrats avec les locataires en réglant leurs comptes depuis la date de l'armistice. Le reste était à régler avec la commission locale des biens abandonnés. Des livres distincts de comptabilité furent tenus avec enregistrement des baux des immeubles de l'Evêché et de la Congrégation des Sœurs diocésaines, dont trois à Samsoun devraient toucher les revenus. Une petite commission de trois laïcs fut désignée pour assister et aider l'Abbé Kazezian, à qui j'ai remis tout avec mes dernières recommandations pour une bonne administration.

C'est à la fin d'octobre 1919 que j'ai pu quitter Trébizonde pour retourner à Samsoun, où j'avais à expédier de pareilles opérations. Le Consul de France, M. Lépissier, le R.P. Laurent, le Cher Frère Crescent, l'Abbé Kazezian avec quelques catholiques

m'accompagnèrent au port où je m'embarquai de nouveau sur un petit navire de guerre français et je pris congé avec émotion pour une dernière fois de ma ville résidentielle que je ne devais plus revoir.

Je laisse ici de nouveau à l'Abbé Kazezian le soin de dire ce qui s'est passé à Trébizonde jusqu'à son départ:

— «Dès le lendemain du départ de Monseigneur, je me suis présenté à M. le Consul de France pour lui demander personnellement sa haute protection et son aide morale dans la gestion des affaires confiées à moi par l'Autorité Ecclésiastique que je devais désormais représenter. Dans l'après-midi, je me dirigeai vers ma future résidence, notre Evêché, pour solliciter les travaux de réparations qui avaient commencé. L'édifice, abandonné depuis tant d'années, était encore habitable. L'ancienne église n'existait plus mais restait le terrain pour construire la nouvelle. Il ne fallait même pas y songer. De là, je passai par les immeubles des Sœurs. Le même aspect écœurant: tout dénotait l'abandon, pour ne pas dire la ruine. Ah! Trébizonde, Trébizonde! Ses habitants étaient si gais, son port si attrayant, si animé, ses places si fréquentées par les enfants quand je l'avais connue en 1907 au cours de mon voyage à Constantinople, pour aller entrer au Séminaire Saint Louis de cette ville. Au temps de la guerre, j'avais vu des choses plus lugubres dans les rues de Nisibe, de Véren-Chéhir, de Mardine d'Ourfa et ailleurs. Mais en voyant ces maisons abandonnées, ces ruelles tristes, ces places vides, j'avais le droit de penser que la tourmente n'avait pas été moindre ici pour nos pauvres compatriotes aujourd'hui disparus de la face de la terre.

Assisté par les conseils du Frère Crescent, de l'aide de M. le Consul, je me croyais sûr de moi-même. Aussitôt, par conséquent je me mis à l'œuvre. Il fallait commencer par la résidence et la chapelle. En une semaine, l'édifice avait été réparé, si bien que je pouvais déjà m'installer dans mon habitation. Il y manquait encore la chapelle pour pouvoir célébrer chez nous. Assisté de près par la famille Nalbandian, nous nous mîmes d'accord sans aucune difficulté pour ce qu'il y avait à faire. Aussi n'avais-je pas besoin de prolonger mon séjour chez les bons Pères Capucins.

Vint mon dernier repas avec les Pères, dans ce beau belvédère qui leur servait de réfectoire pendant l'été. En signe de profonde reconnaissance envers la communauté du couvent, pour sa généreuse hospitalité à Monseigneur et à moi-même, je lui offris ce déjeuner.

Après le repas, je prenais congé du T. R. Père Supérieur et

de la communauté en leur exprimant ma profonde reconnaissance du doux souvenir que j'emportais de mon agréable séjour chez eux. Le bon Père Laurent me souhaita bon succès dans mon apostolat et, avec cette générosité si simple qui le caractérisait, il promit de m'être utile en tout ce dont j'aurais besoin.

Une fois installé dans l'Evêché nouvellement restauré, mon premier travail fut de préparer, dans la pièce désignée comme Chapelle, l'autel pour célébrer la messe le lendemain. Trois personnes assistèrent à cette première messe chez nous. Le dimanche nous cûmes un peu plus de fidèles. J'ai profité de cette circonstance pour leur donner quelques avis pratiques, en insistant surtout sur l'assistance à la Messe les dimanches et jours de Précepte. «C'est l'unique moyen, insistai-je, de nous réunir en famille aux pieds du Seigneur et d'obtenir la grâce nécessaire pour pouvoir vivre en bons chrétiens.» La parole du prêtre avait produit la meilleure impression sur les âmes. Aussi le nombre des assistants à la Messe dominicale allait croissant.

J'avais demandé à M. le Consul de France, comme signe sensible de sa haute protection à la colonie arménienne catholique le droit d'arborer le drapeau français, privilège qu'il m'accorda de grand cœur. Pour lui exprimer ma reconnaissance, j'organisai une messe consulaire. Le jour de cette cérémonie, la petite colonie arménienne catholique de Trébizonde était en grande fête. Avant d'entrer à la chapelle, nous nous réunîmes dans la cour pour recevoir M. le Consul. A l'heure indiquée, M. Paul Lépissier franchissait le seuil de l'Evêché, accompagné de sa suite. Aussitôt, je m'avançai pour lui souhaiter la bienvenue. Puis, je le priai de nous faire l'honneur de hisser lui-même le pavillon tricolore. A ce spectacle, les nôtres manifestèrent un grand enthousiasme, car ils espéraient en la protection française. Un grand public, attiré par la curiosité, assistait pour la première fois à une cérémonie de ce genre, qui ne lassait pas de l'émouvoir quand même. Tandis que les trois couleurs, symbole d'espérance, commençaient à ondoyer, M. le Consul et les invités spéciaux se dirigèrent vers la chapelle pour occuper tout près de l'autel leurs places; La messe étant consulaire, le célébrant avait le droit et le devoir de saluer M. le Consul au commencement et à la fin de la cérémonie. Sous les doigts agiles du Père Pierre, Capucin, un harmonium, procuré au préalable, accompagna nos chants de «Tzaynavor» (Messe chantée), depuis le commencement quand nous arborâmes le drapeau français. Après la lecture de l'Evangile, je pris la parole pour traduire, non sans émotion, le profond attachement et la gratitude bien

sincère du Peuple arménien envers la France chevaleresque et son noble représentant en cette ville.

Dans mes visites pastorales et surtout quand je dus bénir les maisons le jour de l'Epiphanie, je me suis bien rendu compte que le nombre des familles arméniennes catholiques de Trébizonde arrivait à peine à vingt. Parmi les notables de ce temps, je nommerai entre autres, M. Mihran Iynédjian et le Docteur Marmarian, quelques uns de Marimiam et autres.

Nous avions quelques orphelins et orphelines. Parmi ces dernières, trois au moins ont été envoyées par moi à Constantinople où le bon Père Cyrille, Capucin originaire d'Erzéroum, s'est chargé paternellement de leur trouver une place chez nos sœurs.

Nos orphelins ont également laissé leur souvenir. En voici deux anecdotes. Un beau matin, se présente à l'Evêché un petit homme coiffé du «fez». Je le prends pour un vrai turc. D'ailleurs il domine cette langue à merveille. Je lui parle en arménien, devinant ce qu'il est. Il me répond toujours en langue turque, me disant qu'il est orphelin de parents arméniens catholiques déportés, qu'il vit actuellement chez une famille turque et qu'il vient me demander une faveur: que je me charge de l'encaissement du loyer de sa maison paternelle, occupée par je ne sais qui, faveur que je suis en train de faire aux autres. Il est parti sans avoir une réponse positive de moi. J'avais tant de chats à fouetter. Et surtout, je le croyais très capable de mener à bonne fin ce travail d'intérêt personnel. Quelques jours plus tard, je recevais de Constantinople le télégramme suivant de Sa Grandeur Mgr. Naslian: «Occupez-vous de l'affaire X. ...». Cet ancien orphelin est aujourd'hui membre d'une de nos Congrégations religieuses. J'ai ouï dire qu'il est doué d'une grande qualité: celle d'un bon administrateur.

J'en connus un autre, celui-là très espiègle. Il venait me voir souvent, échappé toujours de l'orphelinat américain. Un jour que j'avais besoin de lui — il était si serviable — je lui dis: «Mon grand: j'ai à vous demander un grand service. Vous savez que nous allons mettre le drapeau dimanche. Pas de hampe, comment ferons-nous? — Bah! me dit-il en haussant les épaules, nous en avons un tas dans l'orphelinat où je suis». Ce disant il sortit. Il revient une demi-heure après triomphalement: il m'avait apporté la hampe.

Le jour de mon départ précipité, juste ce jour-là, il accourt tout essoufflé pour me communiquer que le directeur de l'orphelinat, M. Steepelson cherche la hampe, qu'il voulait l'enlever tout de suite pour la remettre en place sans que celui-ci s'en aperçoive. On devine mon ahurissement. Les rusés Turcs avaient raison

d'épargner nos enfants de moins de cinq ans, pour leur donner plus tard une éducation exclusivement turque et le reste, on devine pourquoi...

Quatre ans après, quand je suis nommé curé des Iles des Princes à Constantinople, je reçois un beau matin la visite d'un jeune homme. Je l'observe; ses traits, surtout ses yeux perçants me sont bien connus. C'est lui, l'enfant espiègle comme toujours. On était dans la semaine sainte; il s'était dérangé pour venir de Constantinople jusqu'à Prinkipo, pour se confesser. Il vaut la peine de conter des histoires amusantes comme celles des orphelins de Trébizonde.

Une dernière anecdote, toujours de Trébizonde. Je venais de terminer la messe, que je célébrais de bonne heure. Je vois venir cette fois une orpheline. Elle ne peut retenir ses larmes en s'expliquant: «Mon Père, je... je n'en puis plus avec mon patron. Je l'ai supporté assez de temps. Il me maltraite, il me bat, je ne veux plus retourner à sa maison. Envoyez-moi à l'Orphelinat des Sœurs à Constantinople! — Bon! Je vais écrire au Père Cyrille. Mais en attendant il faut que vous retourniez chez vous. — Ah! ça non. Je ne mets plus les pieds chez cet homme» et elle se met à pleurer à chaudes larmes. Notre peuple avait tant souffert, nos enfants étaient restés sans pères et sans mères, et on les battait encore ?... Je ne sais quelle indignation s'empara de moi! Je la présentai aussitôt à une de nos paroissiennes qui accepta volontiers de la retenir chez elle pour quelques jours. Le lendemain, le patron se présenta pour formuler ses plaintes. Tout fut vain car l'enfant ne voulait rien savoir. Entre temps, j'avais expédié une dépêche au Père Cyrille en lui demandant de trouver une place pour cette orpheline. La réponse fut affirmative. Sans perdre de temps nous l'embarquâmes avec une autre compagne. Elle partit si contente que tandis que le bâteau levait l'ancre, deux perles tombèrent de ses beaux yeux qui avaient tant pleuré mais cette fois c'étaient des larmes de reconnaissance.

Pendant toute ma mission, soit le temps que j'ai passé à Trébizonde, je n'ai eu que deux baptêmes: Charles, fils de Fleury et de Dirouhi née Nourikhanian, et Siméon fils de Aharon et de Maritza Nalbandian.

Pas un mariage. Point de morts, grâce à Dieu.

Comme on le voit, comme champ d'action de ministère réellement sacerdotal, piètre.

Par contre, il y avait beaucoup à faire au point de vue administratif. Il s'agissait en effet de gérer les immeubles aban-

donnés pendant la guerre et la déportation et déjà récupérés par Monseigneur, de l'Evêché, des Sœurs Arméniennes de l'Assomption et de particuliers de notre communauté qui en avaient fait la demande, d'encaisser des loyers des maisons ou magasins occupés par des gens qui n'avaient presque rien payé ou qui avaient des arriérés; et finalement nous devions exiger du Gouvernement turc réparation des dommages causés à nos biens pendant la guerre.

Le pouvoir civil est un grand appui pour mener à bonne fin ces sortes d'entreprises. M. Lépissier, Consul de France, dont les bienfaits sont restés gravés dans mon cœur, a été ce grand appui. Si j'ai réussi à encaisser sans aucun inconvénient les arriérés, à augmenter les loyers, à résoudre certains problèmes à l'amiable au plus grand profit de notre communauté, je le dois au Représentant de la France. Je me juge heureux d'avoir connu et apprécié un diplomate généreux et averti comme M. Paul Lépissier. Il était en outre un ami sincère et un guide sûr pour nous autres les catholiques. En veut-on une preuve? Je la tiens d'une personne digne de confiance: Le prélat des Arméniens grégoriens avait adressé une demande à M. le Consul et au dessous de sa signature, avait mis: Chef ou Prélat de t o u s l e s A r m é n i e n s. Eh bien! le consul, avec cette courtoisie qui était sa caractéristique mais qui ne cédait en rien, a écrit en marge: des Arméniens grégoriens seulement. Noble attitude d'un représentant qui sait mettre en place, tout en accordant à chacun la part qui lui revient.

Je disais que je ne rencontrais presque aucune difficulté dans ma gestion. Cependant, j'en signalerai une. Parmi mes locataires, j'avais un boucher. Les orientaux savent bien qu'en général, le métier de boucher est exclusif aux musulmans, au moins en certaines localités. Mon boucher était le seul qui ne venait pas régler ses comptes personnellement comme le faisaient mes autres locataires. Après avoir laissé écouler un temps marqué d'après les règles de la prudence, je me présente chez lui et je lui dis en turc: «Kassab babam beuylé olmaz!» (quand donc allez-vous me payer?) Le bonhomme n'en croyait pas ses oreilles. Il commença à rire. Il s'était laissé vaincre par ma bonhomie, bien qu'un peu audacieuse. Depuis cette date, je n'ai plus eu de difficulté avec mon boucher.

M. le Consul était même jalousé par l'autorité civile; voici comment. Un après-midi en passant, j'ai voulu entrer au magasin Ypranossian pour saluer le gérant de cette grande maison qui avait des succursales un peu partout. Juste à cette heure Monsieur le «Defterdar» était là, en train de converser avec le gérant pré-

cisément, notre ami Mihran effendi. Après les salutations de style ou «sélam alek», le «Defterdar» qui, en l'absence du Gouverneur, gérait les affaires du Gouvernement, se dirigeant à moi me dit d'un ton mielleux: «Pourquoi ne venez-vous pas traiter directement quand vous avez quelques affaires?» Nous nous sommes bien rendus compte, Mihran effendi (qui était de notre communauté) et moi, que M. le Defterdar faisait allusion à Monsieur le Consul de France. — «Comment donc! répondis-je à mon «Prométhée» je profiterai désormais de votre haute bienveillance! «Le Defterdar» se sentait donc blessé dans son amour-propre, parce que le Consul intervenait dans nos affaires continuellement. Je me rappelle que lors des déportations en masse d'Arméniens en 1915, chaque fois que l'Ambasadeur des Etats-Unis, M. Morgenthau à Constantinople, voulait intercéder pour les Arméniens auprès de Talaat Pacha, celui-ci l'interrompait en disant: «Sont-ils des Américains?» Avec notre Defterdar c'était à peu près la même chose. Qui donc modifierait la mentalité de ces gens? Ils ne font pas et ne laissent pas faire non plus.

Je ne saurais passer sous silence, non plus, la grande amitié du respectable et Cher Frère Crescent, directeur et économe des Frères des Ecoles Chrétiennes. C'est lui qui, tout en m'honorant de ses fréquentes visites, me communiquait les nouvelles du jour. Lui aussi qui m'assigna une classe en attendant l'arrivée du Frère directeur et du Frère Léon, mon ancien maître à Erzéroum.

Le nombre des élèves à l'Ecole des Frères, unique institution européenne de cette espèce, allait croissant, signe de ce que la situation politique devenait normale. Moi-même, je songeais à faire venir des Sœurs arméniennes dans le but d'ouvrir une école de filles d'autant plus qu'il n'y en avait pas en ce temps là.

Tout ce calme n'était, hélas, qu'apparent! Le feu couvait sous la cendre. S'il était vrai que nos œuvres catholiques se trouvaient en bonne voie de reprise de vie, il n'en était pas moins certain que les bruits alarmants allaient grandissant. C'est ainsi qu'un matin, je venais de commencer à célébrer la Messe quand des cris étranges se firent entendre dans la rue. Des troubles, encore, pensais-je? Par bonheur, à l'instant entre dans la chapelle un jeune paroissien, il me fait signe que je puis être tranquille. J'en suis rassuré et je puis continuer à célébrer le Saint sacrifice de la Messe.

Une autre fois, j'étais invité à faire le Diacre à la Messe de Minuit chez les Pères Capucins. La cérémonie une fois terminée, après les échanges de félicitations de Noël, je me sépare des Frères,

mes voisins, pour rejoindre tout seul ma résidence. La peur s'empare de moi quand je rencontre le «Laze» qui semait la panique partout. Je hâte le pas, tout en me recommandant à la Saint Vierge. C'était en plein hiver, je rentrai chez moi tout trempé, mais sain et sauf. «El miedo no es zonzo», dit-on en espagnol. Non, elle n'est pas bête la peur qui m'avait fait tant courir.

Autre épisode: un après-midi, je vois venir le Cher Frère Crescent, cette fois bien pensif. Il paraît me dit-il, que les nouvelles ne sont pas bonnes; on dit que M. le Consul a été offensé; on l'aurait même blessé; pourquoi n'irions-nous pas lui faire une visite? Nous nous dirigeons donc vers le Consulat. Chemin faisant, nous rencontrons le Consul en personne. Le Cher Frère lui explique notre inquiétude au sujet des bruits qu'on vient de répandre. C'était faux. Il ne lui était rien arrivé.

Il y avait pourtant de quoi s'alarmer. Le mouvement nationaliste turc était arrivé à son apogée. Les élections approchaient. Les partis s'étaient mis en campagne. Sur ces entrefaites le célèbre député de Trébizonde vint à être tué traîtreusement à Ankara. Son cadavre, encore chaud, est transporté à Trébizonde. Ses funérailles sont imposantes. Toute la ville est en émoi. Il n'est pas jusqu'au Consul de France qui ne suive le cortège funèbre. Nous sommes là, le Frère Crescent et moi pour accompagner M. le Consul en la circonstance. Dans la suite, les censeurs ne manqueront pas pour désapprouver la conduite du Représentant français, mais les événements ultérieurs prouveront le contraire. Le Consul avait donc été à la hauteur de sa tâche.

Devant cette situation, j'envoie une lettre à Monseigneur l'Evêque à Constantinople, datée du 3 août 1920, pour le mettre au courant de tout ce qui se passe. Les jours passent et je ne reçois pas de réponse. J'ai su plus tard que Monseigneur Naslian s'était absenté de Constantinople. En efeft, sa lettre datée du 12 septembre 1920 venait de Rome, lettre qui m'est parvenue bien longtemps après mon départ de Trébizonde. Dans cette lettre, Monseigneur disait: «C'est à vous de juger de la condition du pays, aussi suivez les exigences de la situation ainsi que les sages conseils de M. le Consul.» Et il ajoutait: «Restez et continuez vos œuvres dans cette ville, que le Bon Dieu vous assiste et vous bénisse.»

Or, la situation était pire que jamais. Les Frères venaient de fermer leur école et M. le Consul attendait l'arrivée d'un bateau de guerre pour quitter Trébizonde en compagnie des ressortisssants du Consulat de France.

Deux jours avant l'arrivée du bateau de guerre, mon mentor vint me trouver pour me communiquer cette nouvelle surprenante: «Nous partons d'un moment à l'autre. On attend l'arrivée de l'Escaut.» Et il ajouta: «M. le Consul m'a demandé hier si Monsieur l'Abbé voulait rester ou s'il désirait partir avec nous.» Je lui répondis sans hésiter: «Veuillez communiquer à M. le Consul que je suis d'ores et déjà disposé à partir avec vous tous.» — Alors, préparez-vous, me dit-il en me quittant.» M. le Consul avait donc prévu que je ne pouvais rester seul en cette ville. J'étais protégé français, notre œuvre s'était déroulée sous l'ombre du drapeau tricolore; prolonger mon séjour en cette ville sans protection étrangère eût été une témérité, humainement parlant. Au point de vue spirituel, mon absence n'affectait pas non plus nos catholiques, puisqu'ils fréquentaient aussi l'église latine des Pères Capucins.

Ayant donc des raisons plus que suffisantes et aucune instruction contraire de la part de Mgr. l'Evêque, j'avais décidé d'interrompre ma mission et de quitter momentanément Trébizonde à mon grand regret. J'eus à peine le temps de faire mes valises pour emporter mes effets personnels et le livre des encaissements de la communauté. La nouvelle de notre départ précipité devait être gardée secrète, raison pour laquelle il m'était impossible de confier les affaires au R. P. Cyrille, capucin, qui avait été envoyé à Trébizonde par ses supérieurs, ni de saluer aucune de mes connaissances.

Le navire de guerre, avant de transporter ses passagers à Constantinople, devait faire escale au port de Batoum. Ce fut pour moi une heureuse occasion pour passer de Batoum à Gori, près de Tiflis, dans le but de faire une visite à ma cousine, dont le mari était établi dans cette ville. C'est alors que je me suis fait un devoir d'écrire à notre Patriarcat de Constantinople pour le mettre au courant de ma situation. Sa Grandeur Monseigneur Joseph Rokossian, Vicaire Patriarcal de ce temps, a daigné m'accuser réception de ma lettre, tout en m'informant que Mgr. Naslian, de qui je dépendais, se trouvait à Rome.

Peu à peu, la situation politique devenait critique dans les régions de la Caucasie aussi. La Russie soviétique allait engloutir les petits Etats indépendants d'Arménie, de Georgie et d'Azarbaidjan. Je ne pouvais pas prolonger indéfiniment mon séjour à Gori. On était en hiver. Les trains ne fonctionnaient pas régulièrement, surtout par suite de la situation politique. Juste en ces circonstances difficiles, je reçois un télégramme du Curé arménien

catholique de Batoum, conçu en ces termes: «Je m'absente — tournée pastorale — remplacez-moi urgence.»

Je prends donc le train, non sans laisser cette fois tout ce que j'avais apporté de Trébizonde. Nous voyageons, notez-le bien, debout, passant toute la nuit dans le couloir, transis de froid, l'intérieur du wagon étant bondé.

Presque un mois durant, je fais fonction de curé à Batoum. Au retour du curé, je tente d'aller à Gori pour recueillir mes effets et surtout les objets de l'Evêché de Trébizonde, registres, etc ... On me dit que les communications sont interrompues. Avant que la Georgie devienne la proie du bolchevisme, j'obtiens du Conlulat de France un passage officiel et je suis de retour à Constantinople. Je puis alors remettre personnellement le livret de la Banque à Mgr. Naslian, de retour de sa mission auprès de la Délégation Nationale à Paris. Plus tard, avec le consentement de Mgr. l'Evêque et sur la demande du R. P. Cyrille, je passe par écrit mes pouvoirs à ce dernier pour qu'il puisse prendre en mains l'administration des biens de Trébizonde et puisse également retirer les objets de valeur des particuliers déposés par moi à la Banque, durant mon séjour à Trébizonde. Par ce dernier acte, je devenais libre de tout engagement en tout ce qui concerne notre mission de Trébizonde.

Si j'ai bonne souvenance d'une lecture faite dans une méditation, la comparaison suivante est sortie de la plume du grand Saint Bernard: «Dans les choses vertueuses, une fois la rude tâche accomplie, toutes les âpretés, peines et tristesses qui accompagnent cette tâche disparaissent pour que règne la douceur. Tandis que dans les actes mondains, une fois l'acte accompli, disparaît la douceur et persistent la tristesse, le remords etc. ...» Pour moi, je garderai toujours cette douceur de la rude tâche accomplie pendant presqu'un an à Trébizonde.» —

Le Père Cyrille Zohrabian à qui l'Abbé Kazezian a fait allusion, remplaça ce dernier par autorisation du Patriarcat dans les conditions suivantes.

Ce Père Capucin, arménien et originaire d'Erzéroum s'est trouvé pendant tout le temps de la guerre mondiale à Constantinople où il a pu rendre de grands services à ses confrères O.M.C. par le ministère et par l'enseignement privé, dont bénéficiait sa maison religieuse en détresse pendant cette époque de conflit avec la France.

En 1919, il a été envoyé à Trébizonde une première fois pour quelques mois seulement. De retour de cette ville, il amena avec

lui quatre jeunes filles arméniennes restées orphelines et sans protection pour les placer chez nos sœurs, comme il l'avait fait autrefois sur la demande de l'Abbé Kazezian. De ces quatre orphelines, deux sœurs plus tard devinrent religieuses de la Congrégation de nos Sœurs de l'Immaculée Conception, les deux autres sont déjà mères de famille, l'une aux Etats-Unis, l'autre en France.

En 1920, le Saint Siège nomma administrateur Apostolique de Smyrne, occupée par les troupes hellènes, le digne Père Laurent, supérieur de la Mission de Trébizonde, comme nous l'avons relaté plus haut. C'est le Père Cyrille qui fut envoyé de nouveau en cette ville, d'abord pour une mission politique, ensuite pour remplacer le Père Laurent.

Le Haut Commissariat de Constantinople avait pensé charger le P. Cyrille de représenter la France à Erzéroum sous le titre officieux de Vice-Consul. A cette époque de soulèvement nationaliste, dont cette ville natale du susdit Père était un centre important, M. Lépissier encore présent à Trébizonde n'a pas cru prudent de le laisser s'exposer, comme arménien et originaire d'Erzéroum, à l'hostilité certaine des Turcs exaltés par Moustafa Kémal et il le retint là-bas dans la mission de Trébizonde.

Pendant ce temps, le P. Laurent, administrateur apostolique à Smyrne, tomba gravement malade. Aussi à la réoccupation par les Turcs de cette ville rentra-t-il à Constantinople. Il y mourut au mois d'octobre 1922.

Le Père Cyrille le remplaça ainsi définitivement à Trébizonde dans le supériorat de la mission latine et après le départ de l'Abbé Kazezian fut chargé par moi de l'Administration de ma ville résidentielle. Il accepta volontiers la double charge et il l'exerça avec le dévouement et le zèle qui le distinguent.

Mais nous verrons dans la quatrième partie de ces Notes comment et pourquoi il en fut expulsé par les autorités nationalistes avec défense de rentrer en Turquie; il fut emmené sous verrous à Constantinople et, de là, transféré en Grèce pour y entreprendre une nouvelle mission pour nos réfugiés qui y affluaient en grand nombre.

Extrait de quelques lettres arrivées au Patriarcat de Trébizonde en 1921, 1922, 1923.

1921 septembre 12. Le P. Cyrille (Zohrabian) Capucin, à qui j'avais envoyé une procuration légale pour la gérance et l'administration des immeubles de rapport, me décrit les difficultés rencontrées dans les opérations entreprises. Le Gouvernement a réquisitionné, comme du temps de la guerre, les propriétés de la

Communauté, en tant que biens ottomans, pour les affecter aux besoins de la mobilisation et de l'Armée. De même les autorités locales ont voulu s'emparer de l'Evêché, mais on a pu le sauver. — Ayant rencontré de l'opposition de la part des locataires de nos magasins et maisons de rapport ainsi que de l'intrigue par des exploiteurs, dans l'encaissement des loyers, il a dû organiser un Conseil d'administration communautaire, composé de quelques survivants rentrés à Trébizonde pour pouvoir éviter des entraves, qu'on lui créait dans l'exercice de sa procuration. — Il ne trouve pas moyen de régler les comptes avec les locataires du temps de l'Abbé Kazezian, son prédécesseur, et il se contentera des recettes et dépenses de son temps. — Pour sauver un terrain appartenant à la Communauté il a dû y construire des magasins. — Il demande une procuration des Pères Mechitharistes de Venise pour pouvoir prendre en mains aussi l'administration de leurs propriétés. Il s'attend à la même chose de certaines personnes privées comme pour Yevkiné Ghureghian et pour l'orpheline Zépiur Kazandjian.

1921 décembre 13. Le P. Cyrille envoie le compte rendu du temps de sa gestion et il demande des instructions pour les paiements au curé de Samsoun, parce que les deux Trébizoniotes, membres de son Conseil, s'y opposeraient; de même il veut savoir s'il doit destiner aux Sœurs de l'Assomption, se trouvant à Samsoun, les revenus des propriétés de leur Congrégation reprises à Trébizonde à la Commission des Biens abandonnés.

1922 février 6. Mgr. Naslian donne des instructions pour l'administration des biens de Trébizonde au P. Cyrille, chargé provisoirement du Vicariat du Diocèse et de la gérance de ses biens avec ceux des Religieuses de l'Assomption. Il le prie de payer les traitements fixés pour l'Abbé Gamsaragan, curé de Samsoun, ainsi qu'aux Sœurs, sur les revenus de Trébizonde. — Les deux orphelines, ses protégées, sont déjà Postulantes au Noviciat de nos Sœurs de l'Immaculée Conception. Celles-ci avaient donné une procuration au même Père pour gérer leurs propriétés. — Monseigneur annonce la mort de Benoît XV et l'élection de son successeur Pie XI. Cardinal Achille Ratti, archevêque de Milan.

1922 le 16 mai. L'Abbé Gamsaragan, qui est allé à Trébizonde, donne des renseignements sur l'administration de cette ville et il se plaint des intrigues de certains exploiteurs.

1922 mai 29. Mgr. Naslian recommande à l'Abbé Gamsaragan de rester quelque temps à Trébizonde en s'installant à l'Evêché et de collaborer avec le P. Cyrille jusqu'à nouvel ordre.

1922 juin 18. Le P. Cyrille expose les difficultés créées par

certains laïcs dans l'administration des biens. Ils ne reconnaissent ni les ordres épiscopaux, ni les ordres patriarcaux. Ils sont capables de dire aux locataires de ne pas payer; ceux ci ne demanderaient pas mieux de ne pas payer leurs dettes. «Ils ne me reconnaissent comme délégué ou représentant que par leur élection et non pas par la nomination ecclésiastique.» C'est l'esprit laïc d'avant guerre qui s'est réveillé parmi les deux ou trois survivants rentrés à Trébizonde, parce qu'ils croient être soutenus dans leur prétention par le gouvernement, revenu au pouvoir, pour pouvoir exploiter pour leur compte les revenus des propriétés reprises par l'autorité ecclésiastique.

1922 j u i n 12—30. L'Abbé Gamsaragan résigné à rester à Trébizonde, demande des instructions pour ses attributions en cette ville, priant de le faire remplacer à Samsoun par quelqu'autre prêtre.

1922 j u i l l e t 4. Mgr. Naslian écrit à l'Abbé Gamsaragan, qu'il aurait l'intention de le nommer Vicaire à la place du P. Cyrille, si celui-ci ne pouvait plus continuer à rester à Trébizonde. Il pourrait dans ce cas lui obtenir une Procuration légalisée à Ankara et il lui donne des instructions pour l'administration de la Paroisse de Trébizonde. Il lui recommande d'assurer avant tout la célébration des Messes Perpétuelles fixées par Legs.

1922 d é c e m b r e 21. Mgr. Naslian donne des instructions au P. Cyrille pour qu'il ne tienne compte des difficultés créées par des tiers et il lui demande de lui envoyer un rapport.

1923 a v r i l 30. L'Evêque grégorien de Trébizonde, Mgr. Karékine Khatchadourian, écrit au sujet des objets trouvés dans l'enceinte de la maison des Missirlian Boghos. Quelques uns de ces objets ont été donnés à Mgr. Naslian le 1er février 1919 à son passage à Trébizonde. Ensuite on a trouvé $2^{1}/_{2}$ Ltq. or et $1^{1}/_{2}$ napoléon (en tout équivalant à 2635 piastres papier), qui ont été inscrits sur les registres des comptes de leur Evêché au chapitre de l'assistance des orphelins. On a découvert aussi de petits objets de valeur ($1011^{1}/_{2}$ piastres) qui ont été affectés à l'entretien de l'orphelinat.

1923 j u i n 6. L'ingénieur Philisis, ancien président du Club grec à Trébizonde, arrivé à Constantinople, donne les nouvelles suivantes sur la situation des chrétiens en cette ville; des filles grecques et arméniennes sont enlevées par les Turcs en grand nombre et enfermées dans les harems; toutes les églises grecques sont converties en mosquées, la Croix y est remplacée par le Croissant; le jour de Bayram il y a été officiellement célébré le N a m a z (prière mahométane); les ornements de ces églises sans exception

sont transférés et distribués dans les mosquées; les cimetières ont subi le même sort. — Il s'y trouve (à Trébizonde) 3000 réfugiés; la mortalité parmi ces malheureux atteint un nombre incalculable par suite de l'épidémie qui les fauche littéralement; ils n'ont pour nourriture que 160 grammes de pain distribués par le N.E.R. Américain. On a mis aux enchères sur la place de la Municipalité les meubles de notre Evêché (arménien catholique); à Samsoun 10.000 réfugiés attendent affamés l'arrivée de bateaux de transport.

b) Samsoun

Pour Samsoun j'avais nommé et envoyé le 21 septembre 1919 comme curé, l'Abbé Jean Gamsaragan, originaire de Mersifoun, nouvellement rentré de Rome où il avait été ordonné la même année à Pâques 20 avril. Il arriva à son poste le 21 septembre à bord du torpilleur français «Thonaret».

Deux religieuses de l'Assomption déportées de Samsoun même et rentrées d'Alep, s'y étaient installées en y retrouvant leur compagne française Sœur Philomène, séparée d'elles au moment de l'exode et internée à Amassia où elle avait passé tout le temps de la guerre et d'où à l'armistice elle était rentrée à Samsoun.

Arrivé seul à ce port, le Commandant du Croiseur avec ses officiers m'accompagna jusqu'à notre presbytère nouvellement récupéré. Accompagné de l'Abbé Gamsaragan, j'ai tout de suite jeté un coup d'œil avec les officiers français sur nos immeubles. Le presbytère qui avait servi de logement à la gendarmerie turque, était conservé dans sa construction, mais il avait été complètement dépouillé de ses meubles. Les deux religieuses rentrées, Sœur Marthe Oulouhodjian et Sœur Eugénie Boghossian qui avaient dû prendre logement au presbytère, l'avaient nettoyé et aménagé de leur mieux. Les effets de ma chambre seulement avaient pu être exemptés de la réquisition turque grâce à l'intervention efficace du Consul autrichien M. Della Torre, qui en avait pu faire exception pour la simple raison que moi, leur propriétaire, je n'étais pas déporté et que je me trouvais avec un passeport en règle à Constantinople. J'ai trouvé tous ces effets, livres et écrits, entassés dans une chambre au rez-de-chaussée du Couvent des Pères Capucins. L'Eglise était restée par miracle intacte avec presque tous ses objets de culte et avec la bibliothèque du bon Curé J. B. Meghmouni, déporté et martyrisé, comme nous l'avons vu. C'est là que j'ai trouvé le journal de cet excellent prêtre, dont j'ai donné quelques extraits dans les détails sur le Diocèse de Trébizonde

(IIème partie de ces Notes). L'Ecole et le Couvent de nos religieuses étaient détruits jusqu'aux fondements.

Les officiers français, après la constatation de l'état de choses, ont pris congé.

Le lendemain, j'ai remis la lettre de recommandation de M. Defrance au colonel français de la Gendarmerie, M. Favreau qui, effrayé de devoir m'accompagner à l'intérieur de mon diocèse, à Havza, Mersifoun et Amassia, a préféré que l'Abbé Gamsaragan, le Curé de Samsoun, aille seul à ma place, afin, disait-il, de ne pas heurter les Turcs très susceptibles et de ne pas m'exposer à leur hostilité. J'ai consenti à cette décision. Aussi l'inspection de nos établissements et propriétés faite par l'officier a-t-elle abouti à un résultat lamentable. En effet, le Colonel et l'abbé Gamsaragan sont rentrés à Samsoun avec un document qui légalisait les réquisitions, confiscations et destructions opérées par les Turcs pendant la guerre! . . .

A Havza, le couvent de nos Religieuses avec son vaste jardin avait été réquisitionné par le Gouvernement comme propriété française, malgré nos preuves contraires, comme nous l'avons déjà vu longuement dans la seconde partie. Mais au moment de la récupération ils sont devenus propriétés arméniennes pour passer dans la liste des biens abandonnés. Un moulin avec de vastes terrains à cultiver, outillé des meilleures machines de Zurich et de tout un ensemble d'instruments aratoires, qui était inscrit à mon nom, avait été dévalisé littéralement par les meuniers turcs voisins. On n'avait laissé que les quatre murs. Cependant, cette riche propriété n'a pas eu la chance des objets personnels de ma chambre à Samsoun d'être exemptée du sort des biens abandonnés. Le colonel français et notre nouveau curé de Samsoun ont vu de leurs yeux des femmes turques porter pour robe les étoffes de nos ornements de messe, dont la chapelle du Couvent de Havza était riche. Nos calices, ciboires, ostensoirs, pour ne pas parler de la riche lingerie et des meubles, garnissaient les buffets des familles turques.

A Mersifoun, l'Eglise et le presbytère nouvellement construit par moi avant mon départ pour la France, avaient été détruits avec de nombreux magasins, par un incendie dû à la malveillance. On a déclaré qu'aucune responsabilité turque n'y était impliquée et les bâtiments ont passé dans la liste des biens abandonnés pour être livrés aux Turcs, sans compensation. Le colonel Favreau ratifiait l'usurpation inique contre nos justes réclamations considérées par le capitaine, son collègue de Constantinople, comme des

actes de vengeance de notre part. Voilà une déception aussi navrante qu'opprimante, plus dure que la perte elle-même de tous nos biens, et nous n'étions qu'au début de la deuxième année de l'armistice, où nos protecteurs étaient encore maîtres de la situation.

Après tout cela pendant mon séjour à Samsoun, une révélation plus inattendue a fini par briser tout espoir pour l'avenir. J'étais tout seul quand on m'annonça l'arrivée d'un militaire italien à cheval: c'était le colonel Villari qui s'était fait guider par des Turcs (eux seuls l'auraient pu faire) pour venir me trouver dans mon petit presbytère récupéré. Quelle n'a pas été ma surprise quand ce monsieur très expansif me déclara qu'il allait à Sivas sur l'ordre du Conseil des Ambassadeurs à Constantinople, pour entrer en pourparlers avec Moustafa Kémal et lui assurer l'intégrité territoriale turque au prix de certaines concessions à faire aux alliés. «Mais, M. le colonel, lui dis-je, par cette nouvelle vous me brisez le cœur, car ce n'est pas à cette issue que nous nous attendions durant la guerre mondiale, après les massacres, les spoliations, les déportations, de nous autres surtout, Arméniens, qui avions droit à la restitution et aux réparations de nos foyers et au recouvrement de notre vie nationale.» M. Villari ne pensait peut-être pas parler à un Evêque arménien, il prit congé avec de vagues assurances dictées par la convenance.

Mon esprit d'arménien était hanté de mille sombres suppositions sur la déception finale de nos aspirations nationales. Cependant rien n'était conclu encore. Les réunions de la conférence de la paix ranimaient encore nos espérances. Aussi ai-je dû réveilller mon courage pour pouvoir encourager à mon tour nos survivants qui attendaient quelques assurances de leur Evêque. J'ai consacré tout le temps de mon séjour à recevoir des visites de nos fidèles sauvés sur place ou rentrés de leur exil et à les leur rendre.

L'œuvre d'assistance organisée chez les Arméniens grégoriens sous la direction de leur Evêque Mgr. Indjéyan a fait l'objet d'une particulière attention de ma part. J'avais autorisé nos deux relidieuses à se mettre à la disposition des comités organisés dans ce but et de ne rien épargner pour soulager les foules d'orphelins et de femmes confiés à leur assistance. J'ai eu les meilleurs témoignages de la part de nos compatriotes pour leur dévouement et leur zèle au prix de sacrifices et privations pour leurs personnes. Notre Curé était déjà tout pour tous, sans aucun égard pour soi et malgré les difficultées de l'époque. Mes visites fréquentes à ces organisations d'assistance nationale n'ont pas manqué de produire

les meilleures impressions et de mettre plus d'ordre que nos religieuses habituées à la discipline réclamaient.

Une demoiselle du Near East Relief qui s'intéressait de près à ces œuvres d'assistance des réfugiés arméniens en général, est venue me trouver pour exprimer sa satisfaction à l'égard de l'activité déployée par nos sœurs et par le Curé. A cette occasion elle a voulu s'entretenir avec moi du sort religieux de ces pauvres épaves d'Arméniens, si délaissés à ce point de vue par suite de leur dispersion pendant les déportations. Elle trouvait à ce propos très utile la présence et la collaboration de nos religieuses. Partant de ce contact très édifiant des nôtres avec les réfugiés de toutes catégories et de toutes confessions, elle a voulu s'intéresser avec beaucoup de bonne foi à la possibilité de l'union des Eglises chrétiennes. Je n'ai pu que la confirmer dans cette disposition d'âme en lui faisant relever que c'était le voeu de Notre Seigneur Jésus-Christ que cette Union, tout en constatant en elle une âme d'élite, mais très naïve, qui ne se rendait pas compte de la décadence décevante de la psychologie des chrétiens en épreuve, des Arméniens en particulier.

Madame Moroukian, qui avait pu rester en ville pendant la guerre avec ses enfants et son mari, emportée par la joie de revoir son Evêque, a voulu offrir un banquet en mon honneur. Le chef de la distinguée famille Moroukian, M. Agop, avait pu survivre en se cachant dans le grenier de la maison depuis les jours des déportations. Il avait avec lui pour compagnon M. Garabed Ferhatian qui s'est trouvé naïf pour se fier à un remorqueur turc dans l'intention de passer à Batoum avec paiement de fortes sommes. Il s'est vu jeté dans les gouffres de la Mer Noire pour y disparaître. M. Agop, plus patient que lui, a continué son séjour dans son cachot, ainsi il a pu saluer les jours de l'armistice et me revoir avec tous les membres de sa famille priviligiée. Ils m'ont donné des détails bien attristants sur chacune de nos familles disparues, mais convaincus des nouveaux dangers qui pouvaient menacer les Arméniens, ils ont fini par se rendre en Egypte comme beaucoup d'autres rentrés des lieux d'exil.

Le docteur Yagoubian, dentiste, arménien catholique de Malatia, m'a raconté la longue odyssée de son service militaire et de ses exploits avec d'autres collègues arméniens engagés dans les ambulances sur le front d'Erzéroum, de Sarikamiche et d'ailleurs. Il m'a assuré que le nombre des soldats blessés et malades qui venaient mourir journellement dans les pavillons confiés à son assistance fut énorme. Tous les jours c'étaient de nouveaux récits

d'épisodes tragiques que des passagers arméniens venant de l'intérieur de l'Anatolie me racontaient en s'attendant à quelques bonnes nouvelles pour l'avenir du pays et leur sort. Les personnes se rendant compte de la situation étaient désireuses d'avoir des nouvelles rassurantes par l'Evêque qui rentrait du centre même de l'occupation des Alliés, sur l'attitude de ceux-ci à l'égard du sort définitif du pays, sur la procédure des questions devant le Tribunal International; il fallait les soulager sans trahir mes craintes et déceptions pour l'avenir sombre qui nous attendait.

J'ai dû me mettre en contact avec les autorités et les employés turcs pour affaires à régler et en étudier l'état d'esprit. Tandis que le Moutessarif Muzaffer bey, était tout flatteur, à la turque, pour jouir des invitations et des banquets de la part des Arméniens soucieux d'en gagner les bonnes grâces, d'autres employés peut-être plus sincères ne cachaient pas leur satisfaction de voir l'abandon gratuit par des représentants alliés, de leurs victimes les Arméniens. Je n'oublierai pas la révélation de pareils sentiments dans mes rencontres avec eux. Entre autres, un notaire turc en turban, devant l'avance des troupes grecques, faisait le fataliste pour me dire que tout était à rapporter à Dieu et qu'était à rejeter sur lui tout ce qui s'était passé pendant la guerre et ce qui pouvait se passer en ces jours de fatale inquiétude. Il voulait ainsi justifier les crimes les plus abominables perpétrés pendant toute l'époque de l'avant et de l'après-guerre. En lui ripostant, je lui ai rappelé d'abord la malice humaine dans l'abus de la liberté et du pouvoir et je lui ai demandé s'il s'inclinerait devant une fatalité divine au cas où l'on viendrait lui confisquer ses biens, tuer ses enfants, déporter ses femmes pour les soumettre aux traitements que les Arméniens ont subis, et si les auteurs n'en seraient pas les véritables responsables. Il s'est tu, mais sa mentalité de massacreur rêvait encore le retour de nos malheurs!

L'Abbé Gamsaragan était déjà rentré de son inspection à Havza et Mersifoun avec le représentant du Haut Commissariat français; j'avais tout réglé pour la réorganisation de notre paroisse; les deux religieuses engagées dans les œuvres d'assistance des réfugiés et orphelins recevraient de Trébizonde des revenus de leurs propriétés de rapport et il ne me restait qu'à rentrer à Constantinople pour essayer là-bas, encore une fois, des démarches auprès des autorités interalliées pour sauver nos importantes propriétés abandonnées de Havza et de Mersifoun dont l'usurpation injuste avait été ratifiée par un homme dont la réputation douteuse à Samsoun ne faisait pas honneur à sa mission.

J'avais chez nos deux Sœurs ma petite nièce Bernadette Naslian, fille de mon frère de Kharpouth, sauvée par miracle avec sa mère du fond du désert au delà d'Aïntab et venue plus tard à Constantinople. Je l'avais confiée aux soins des susdites sœurs à leur rentrée de la Syrie en vue de refaire sa santé ébranlée pendant la dispersion de sa famille. Elle a préféré rentrer chez sa mère; aussi je l'ai prise avec moi pour la ramener et, à bord d'un bâteau grec, je suis parti avec elle à Constantinople.

c) Mersifoun

Nouveaux massacres en ville et aux alentours

Le colonel français, comme je l'ai dit, n'avait pas cru nécessaire de passer par Amassia, et par les localités où nous ne possédions pas d'immeubles; à Amassia, l'Eglise, le presbytère et les établissements scolaires des garçons et des filles étaient des propriétés de la Mission d'Arménie des Pères Jésuites. Ceux-ci s'occupaient à Constantinople de la récupération de leurs immeubles ainsi que de ceux de Sivas, de Césarée, dans l'espoir à cette époque de pouvoir rentrer et reprendre librement leurs œuvres en Anatolie; ils se croyaient rassurés pour ce qu'il y avait en Cilicie, où ils étaient déjà rentrés, se fiant à l'occupation française.

Cependant, une simple visite de la part de ceux qui me représentaient aurait pu soulager le petit nombre des survivants rentrés des lieux de leur exil.

Contrairement aux bons espoirs et à la confiance, prématurée mais bien naturelle, en la victoire d'hier des alliés soi-disant nos protecteurs, de nouveaux massacres survinrent sous leurs yeux et finirent par terroriser tous ceux qui étaient revenus pour s'établir définitivement dans leur pays d'origine.

Dans le récit de mon séjour à Trébizonde j'ai fait allusion à la présence d'un bandit, Topal Osman. Celui-ci s'était associé d'abord, comme nous le verrons dans les notes sur le Diocèse de Césarée, à un autre bandit de sa catégorie, nommé Délibache et il avait pris les armes contre les troupes du Mouvement nationaliste qui étaient avancées jusqu'à Konia. Mais après la défaite et la dispersion de Délibache, Topal Osman s'était tourné vers le nouveau mouvement turc de Moustafa Kémal, chez qui il espérait faire meilleure fortune. Depuis lors encouragé par l'immunité, dont il se croyait couvert, il continua ses exploits d'aventurier et

il s'est livré avec ses bandes de Lazes à des tournées sanguinaires contre Grecs, Arméniens, jusqu'à ce que son jour arrivât.

Il se mit ainsi en toute liberté à l'œuvre de ses excursions professionnelles et après avoir nettoyé de chrétiens les villes de Niksar, d'Erbaa et de Ladik, il arriva (avec ses 2500—3000 bandits) aux portes des Samsoun dans l'intention bien arrêtée d'y exterminer aussi la population chrétienne. Les notables turcs, craignant des représailles de la part des Grecs, alors en avance vers Ankara, adressèrent une dépêche pressante à Moustafa Kémal pour faire empêcher le massacre sous les yeux des représentants alliés et de leur flotte même faisant fréquemment escale dans le port de cette ville. C'était au moment de la grande défaite turque devant Eskichéhir, Keutahya et Afion Karahissar et le chef du mouvement nationaliste arrivait à Ankara du front où il venait d'assister à la retraite de ses troupes. Il aurait pu, peut être, pencher du côté de Topal Osman, mais la dépêche aussitôt arrivée dans ses mains il donna l'ordre imploré que le Moutassarif de Samsoun communiqua incessamment au chef-bandit, qui dut s'en éloigner pour aller assouvir sa fureur ailleurs. Après avoir mis à feu et à sang les villages des environs de Samsoun, il arriva à Mersifoun.

A Mersifoun, ville un peu écartée du littoral dans le Vilayet de Sivas, mais centre arménien le plus important dans ces parages de mon diocèse, son œuvre fut des plus cruelles et des plus radicales. Le récit de distinguées femmes rescapées de cette dernière tourmente Madame Rebecca Pechdimaldjian et Madame Serpouhi Iskenderian, nous donneront des détails suffisants pour nous faire une idée de ce qui s'est passé.

Pendant les déportations de 1915, Mersifoun fut aussi évacuée par les Arméniens. Cependant, quelques familles des plus riches, après avoir changé de nom de famille chrétien, avaient pu y rester[23]). Ce nombre avait augmenté après la rentrée de plusieurs survivants aux massacres, revenus de tous les coins de leur exil.

En effet, les Anglais, avec le littoral de la Mer Noire, avaient déjà occupé Mersifoun pour récupérer particulièrement les grands établissements du collège américain «L'Anatolie» et surtout pour protéger les Grecs plus directement menacés à la suite des opérations des troupes hellènes en avance vers Ankara. Les Arméniens

[23]) Une quarantaine de ces familles, malgré ce changement de noms, avaient été transférées de Merzifoun à Amassia et mises à mort avec tous les membres, petits et grands, sous les yeux des Allemands, dans un terrain appartenant à ces derniers, nommé terrain d'Ata Bey.

voulurent profiter de la protection anglaise. Ceux d'entre eux qui avaient apostasié se déclarèrent chrétiens et avec leurs compatriotes rentrés, ils récupérèrent leur église, leurs écoles et leurs immeubles privés et ils reprirent la vie communautaire d'avant-guerre[24]).

A l'annonce de l'arrivée des bandes aussi mal intentionnées qu'exaspérées de Topal Osman, les Grecs de Mersifoun, plus prévoyants que les Arméniens, avaient pu se retirer en grande majorité les armes à la main sur les montagnes pour se défendre contre toutes éventualités, ayant entendu des rumeurs assez alarmantes. Les Arméniens seuls restèrent sans graves soucis pour leur vie, se fiant trop au voisinage des alliés et à la présence même de quelques représentants de ceux-ci. Ils se trouvaient installés en partie dans les établissements américains, en partie dans les maisons particulières récupérées.

Topal Osman, arrivé à Mersifoun, avant de poursuivre les Grecs dans leur refuge sur les montagnes, a voulu d'abord nettoyer la ville et les villages de l'élément chrétien. Ainsi les Arméniens seuls se trouvèrent en face de ces bandits. Il fit sortir des établissements américains ceux des Arméniens qui s'y étaient réfugiés avant son arrivée à Mersifoun en leur donnant l'assurance que dans la suite leur vie serait respectée[25]).

Bon nombre de naïfs tombèrent dans le piège en se fiant à ces promesses. Et voilà un crieur public proclamant pendant trois jours consécutifs que tous ceux des Turcs qui auraient caché des Arméniens seraient pendus[26]). A cet avertissement, les Turcs indigènes qui avaient commencé à s'entendre avec les Arméniens, terrorisés, ne voulurent plus rien savoir d'eux et ceux-ci se cachèrent aussi bien qu'ils purent. Cependant, pour les faire sortir de leur cachette et les attaquer par surprise Topal Osman fit annoncer en même temps, par le même crieur, qu'il n'avait rien

---

[24]) Les Turcs, auxquels les Anglais avaient arraché après l'armistice des jeunes filles et femmes arméniennes, enfermées pendant la guerre, comme ailleurs, dans les harems, gardèrent rancune contre ces rescapés pour s'en venger pendant le nouveau massacre, que nous allons raconter.

[25]) Nedim effendi, avocat aveugle bien connu, qui était dans le temps chargé des affaires du Couvent de nos Religieuses de Havza, se révéla à cette époque un fanatique arménophobe; il accueillit dans sa maison les chefs de ces bandits et il leur offrit un grand banquet à la veille des nouveaux massacres et c'est chez lui à cette occasion qu'en furent étudiés et décidés les détails.

[26]) On arrêta deux frères Turcs sous l'accusation d'avoir caché chez eux d'Arméniens et on leur fit parcourir, ligotés, toutes les rues du quartier turc; c'était pour terroriser tous ceux qui auraient osé commettre de pareils crimes!

contre les Arméniens et que ceux-ci pourraient marquer leurs habitations par des signes conventionnels pour les faire distinguer des Grecs qui seuls seraient poursuivis. Les Grecs avaient eu la même distinction pendant les déportations des Arméniens du temps de la guerre. Aussi, les Arméniens crurent-ils naïvement qu'ils jouiraient de la même exemption. Les quelques soldats anglais qui avaient occupé la ville s'étaient contentés de la récupération des immeubles américains sur lesquels flottait déjà le drapeau des Etats-Unis et ils s'étaient retirés à Samsoun pour rejoindre les troupes britanniques qui évacuaient déjà le littoral de la Mer Noire comme nous l'avons vu à notre passage à bord du croiseur français vers Trébizonde[27]).

Après ces actes préliminaires, il entreprit sans perdre de temps sa triste besogne. Il fit arrêter tous les hommes d'après une liste préparée d'avance, au nombre de 300. De chacun d'eux il exigea une grande somme d'argent, fixée par le Comité local turc selon la fortune présumée de ces prisonniers, disait-il, dont il pouvait disposer comme il voulait. Pour beaucoup, la somme demandée dépassait leur faculté pécuniaire, mais croyant pouvoir se libérer ainsi des mains de ces fauves, les pauvres gens s'ingéniaient à trouver de l'argent où ils pouvaient. Quand tout avait été remis de ce qu'on exigeait, et soigneusement contrôlé par le Comité, ces malheureux prisonniers étaient conduits dans une autre salle, que celle du bureau encaisseur, et ils n'en sortaient plus; et les massacres commencèrent. Les bandits entraient dans toutes les maisons en réclamant encore de l'argent, des jeunes filles et des garçons. Les Pechdimaldjian, dont la maison était la plus vaste et la plus belle du quartier, reçurent à leur tour la visite d'officiers turcs annonçant que le soir même, des chefs des troupes, qui venaient d'arriver, seraient leurs hôtes. Ignorant ce qui se passait et ne soupçonnant rien les membres de la noble famille, surtout les deux jeunes filles, s'empressèrent à préparer des chambres à coucher et même le nécessaire pour le dîner à leur offrir. Ces gros bonnets arrivent tard le soir, mais pour disperser la nombreuse famille et tous ceux qui se trouvaient, dans la maison: ils arrêtèrent d'abord les quelques grecs qui s'y étaient par hasard réfugiés, ils les battirent à mort, ils les dépouillèrent de tout l'argent, que ces malheureux avaient caché dans leurs habits intérieurs et dans les bas,

---

[27]) Le Gouvernement local avait au préalable défendu aux Arméniens de sortir de Mersifoun pour aller en d'autres villes surtout sur le littoral de la mer; c'était pour les réserver aux massacres prochains de Topal Osman.

ensuite ils les déportèrent avec les deux jeunes fils de la famille pour les étrangler non loin de la maison. Un bandit s'était emparé aussi des deux petites filles de la même famille, d'Arous et de Zabèle, et il les avait transférées dans la cour de la maison voisine pour les tuer, une femme accourut à leur secours et avec de l'argent réussit à les faire passer à un Turc de sa connaissance, celui-ci plus humain, les amena dans les établissements des Pères Jésuites, où déjà avait été conduite leur mère, après le massacre du père de famille, et où une foule de quelque cinq cents femmes se trouvaient renfermés. Les hommes furent groupés entre temps dans de vastes magasins, comme dans l'immeuble à cinq étages de Garabed Agha, très connu sous le nom d'orfèvre, et ils y furent massacrés à l'arme blanche[28]). Quant aux femmes et aux jeunes filles, enlevées de leurs habitations, elles furent en partie entassées dans un bain public, nommé «Guiavour hamami» (bain des infidèles-chrétiens) dans le quartier Arévorti et après avoir été soumises aux traitements les plus abominables elles furent brûlées avec l'immeuble. L'incendie se propagea dans les quartiers turcs, dont la moitié fut ainsi détruite. De même dans les vastes établissements des Pères Jésuites où nous avons dit que quelque cinq cents femmes étaient groupées, le feu fut mis, l'incendie menaçait déjà la vie de toute la foule, quand des soldats à cheval arrivèrent et faisant ouvrir les portes les sauvèrent en disant qu'une amnistie était accordée par Ankara. Les cinq cents femmes furent d'abord transférées dans les casernes en proie aux horreurs, faciles à s'imaginer et même à la folie. Après quatre ou cinq jours de réclusion sans nourriture quelconque, le gouvernement leur distribua du pain et des fruits.

Les massacres et les pillages avaient duré trois semaines. Pendant 15 jours les poignards opérèrent sans arrêt; la dernière semaine un ordre arriva de Moustafa Kémal et ces horreurs cessèrent. Le drapeau américain sauva le collège et tous ceux qui y étaient abrités eurent la vie sauve[29]).

Les bandits partirent et les survivants, pour la plupart des femmes renfermées dans les casernes commencèrent à respirer.

---

[28]) Les maisons où ne se trouvait plus d'homme, étaient tout simplement brûlées, ainsi dans le quartier de l'Hôtel Kirémitdjian, 80 maisons furent incendiées à la fois avec ceux qui s'y trouvaient.

[29]) Un petit avertissement des représentants militaires et civils des alliés, se trouvant à deux pas de distance de Mersifoun sur le littoral, aurait pu se faire valoir plus qu'un drapeau muet pour empêcher ce dernier malheur à nos dernières épaves de Mersifoun. Ils n'ont pas bougé pour courir à leur secours, comme ils auraient pu le faire. Serpouhi Iskenderian et Isabelle

Les Américains du N. E. R. cependant arrivèrent au secours de ces pauvres gens affamés, nus et dépouillés de tout et ils leur distribuèrent de l'argent pour les éloigner de cet enfer. Dès la première occasion, deux cents partirent,[30]) il ne resta que sept à huit familles qui probablement avaient emprunté des noms turcs pour échapper à la destruction. Parmi les rescapés qui purent se rendre à Constantinople, se trouvèrent 5 à 6 membres de la distinguée famille Pechdimaldjian dont trois filles se créèrent une honorable situation en se mariant avec de dignes jeunes gens et dont l'une occupe un poste d'éducation parmi nos religieuses de l'Immaculée Conception, chez lesquelles elle avait trouvé refuge avec sa petite sœur, aujourd'hui noble mère d'une nombreuse famille catholique où elle assiste aussi sa mère Rebecca Pechdimaldjian, née Indjéyan, échappée avec elle aux derniers massacres.

A Hadji Keuy, le plus important des villages de Mersifoun, dont les habitants étaient en majorité des Arméniens, les Turcs prirent leur défense grâce au caïmacam, arménien, du nom de Hamparzoum et ne permirent pas que les bandes de Topal Osman pénètrent dans leur village; 3000 Arméniens furent ainsi sauvés.

Des événements semblables ayant eu lieu dans les autres villes de l'Anatolie, les Arméniens qui s'y étaient installés après l'armistice, terrorisés par ces nouveaux massacres, abandonnèrent peu à peu comme nous le verrons, toutes les villes; c'était le but politique de la suppression de la race arménienne par les Jeunes Turcs, pendant la guerre. Il fut poursuivi par les Nationalistes après l'armistice pour avoir la Turquie aux Turcs, débarrassée de tout élément arménien.

Mais Topal Osman[31]) subit lui aussi le même sort que ses victimes. Attiré dans un piège, il y disparut pour toujours. Après la retraite catastrophique des armées helléniques par suite de la défaite du Sakaria, fleuve qui les séparait d'Ankara, le chef de bande crut faire plaisir à Moustafa Kémal en faisant disparaître

---

Pechdimaldjian furent également parmi les rescapées de ce carnage, commencé vers la Pentecôte de 1920; après les fêtes de l'Assomption de la Sainte Vierge, appelée par les Arméniens «saison de vendanges» elles quittèrent en 1921 Mersifoun pour se réfugier enfin à Beyrouth avec deux enfants âgés de 7 ans.

[30]) Le Gouvernement local faisait déclarer aux partants avec signature dans des Régistres ad hoc, qu'ils n'avaient rien à réclamer et ensuite il leur livrait le permis de départ sans autorisation de retour.

[31]) Le bandit à la remarque de Moustafa Kémal de ce qu'il avait perpétré des assassinats, lui aurait répondu, dit-on, qu'il s'était vengé du meurtre de Talaat à Berlin par les Arméniens.

le jeune et renommé député de Trébizonde, Ali Riza, qui aurait pu rivaliser avec lui dans la candidature au pouvoir suprême de la nouvelle République. Topal Osman qui se croyait immunisé par la haute protection de son supérieur, se chargea comme un instrument aveugle de cet assassinat. Un beau jour il se rendit chez l'élégant député comme pour passer avec lui la soirée. Il lui sert de l'arak en abondance et au moment de l'ivresse complète, se trouvant seul avec lui, il le tue en le poignardant. Ensuite, aidé par ses complices, il transporta le cadavre à la faveur de l'obscurité, jusqu'à une rivière voisine et il l'enterra sous le sable.

Cette disparition du célèbre député fut accueillie défavorablement par Moustafa Kémal; il fit circuler la nouvelle que Topal Osman était l'assassin du député universellement déploré et que par conséquent il venait d'être poursuivi. Osman, comme nous le verrons, s'enfuit pour rejoindre son meilleur ami Délibache et avec lui il trouva enfin le sort qu'il méritait. Pendant ses poursuites à la recherche du grand assassin, Moustafa Kémal ordonna des funérailles extraordiinaires, qu'il présida personnellement et tout rentra dans le cours normal des événements qui ne tardèrent pas à amener le vainquer des Grecs à la gloire d'Ata Turc.

En 1920, le 24 août, le Curé de Samsoun, l'Abbé Gamsaragan a pu visiter une deuxième fois Havza et Mersifoun et il y est resté jusqu'au 17 septembre; à cette occasion, il a pu récupérer le couvent de Havza, avec quelques meubles, et le louer, pour l'abandonner ensuite, ainsi que sa paroisse de Samsoun, pour toujours.

2. Extrait de lettres échangées entre le Patriarcat et le Curé de Samsoun en 1921—1922—1923 etc....

Samsoun — 14 octobre 1921 — L'Abbé Gamsaragan accuse réception de la première et unique lettre de Mgr. Naslian depuis sa rentrée à Constantinople, quoiqu'il en avait écrit plusieurs; il se dit soulagé par la subvention de 500 Ltq. que Mgr. Naslian lui a envoyée pour les nécessiteux de Mersifoun et il va la distribuer à tous les rescapés sans distinction parce que tous se trouvent dans la plus grande misère. Les Pères Jésuites en voyage pour Amassia sont passés par Samsoun, il ne les a pu voir que de passage. — Les deux religieuses de l'Assomption ont dû s'installer au presbytère et elles ne veulent pas partir à Constantinople où Mgr. Naslian les avait invitées à cause du changement de la situation politique.

8 novembre. Le Docteur Yagoubian m'envoie des sommes à faire parvenir aux survivants de sa famille.

16 novembre. L'Abbé Gamsaragan, qui avait pu reprendre le Couvent de Havza et le louer en 1919, écrit que les locataires ne répondent même pas à ses lettres, la situation politique ayant changé; par ailleurs, on fait des difficultés au P. Cyrille pour lui envoyer l'appointement fixé pour lui sur les recettes de Trébizonde, aussi se trouve-t-il dans la gêne. Mes lettres régulièrement ne lui parviennent pas; lui même s'excuse qu'il ne peut écrire à Rome à cause des difficultés de la situation. Il recommande les enfants de la famille Niharian à mettre en pensionnat pour les faire élever dans leur foi chrétienne et catholique, ils viennent à Constantinople accompagnés de leur grand'mère.

26 décembre. L'Abbé Gamsaragan insiste pour le départ des Sœurs de Samsoun à Constantinople. — La situation est calme et normale, mais il n'est pas permis aux chrétiens de sortir hors de la ville; la lettre que Mgr. Naslian avait envoyée en arménien par l'entremise du Consul Italien, a pu être déchirée par bonheur, par celui-ci et jetée à la mer avant qu'elle ne passe par la censure, autrement le destinataire aurait pu être exilé on ne sait où; il ne reçoit pas les appointements de Trébizonde, il ne peu encaisser les loyers du couvent de Havza, aussi se sent-il bien gêné. Les Andavalloglou (banquiers grecs) chez lesquels le Moulin de Tchelteg (Havza) serait en hypothèque par moitié, sont pendus à Amassia; aussi n'y a-t-il pas moyen de reprendre en main cette importante propriété et de faire les opérations de transfert dans le cas où des acheteurs turcs se présenteraient; il ne peut non plus l'exploiter en aucune façon.

Samsoun:

Le 10 janvier 1922. L'Abbé Gamsaragan propose de faire revenir à Constantinople les deux religieuses de l'Assomption de Trébizonde rentrées à Samsoun depuis la visite de Mgr. Naslian; celui-ci lui répond qu'il faut leur demander si elles consentent à ce départ et ne pas le leur imposer. Il lui conseille d'aller visiter Mersifoun, si c'est possible, vers Pâques. Mais sa présence à Samsoun est nécessaire. Ne pouvant payer le traitement de l'Abbé Gamsaragan parce que la Banca Italiana di Sconto a fermé ses guichets sur un moratorium inattendu, Mgr. Naslian écrira au P. Cyrille pour que ce dernier le paye sur les revenus de Trébizonde.

Trébizonde:

Le 17 février 1922. Mgr. Naslian prévient l'Abbé Gamsaragan qu'il a écrit au P. Cyrille et il lui donne différentes instructions pour les sœurs et pour la paroisse de Samsoun.

Samsoun:

Le 16 mai 1922. L'Abbé Gamsaragan donne des nouvelles de l'administration de Trébizonde. Puis, il passe à celle de Mersifoun où les catholiques souffrent du manque de prêtre. Notre moulin a été pillé et celui de l'arménien Yéprémian incendié par les Turcs. Cependant, l'Abbé Gamsaragan a pu obtenir une petite somme pour ce moulin et il pense qu'il vaudrait mieux vendre cette propriété. A Samsoun, la paroisse est dans un état normal. Les Américains ne veulent plus s'occuper des orphelins qui ont plus de 12 ans. Aussi l'Abbé Gamsaragan a-t-il dû prendre en charge les orphelins arméniens catholiques. Il s'intéresse à une orpheline arrivée à Constantinople dont la sœur, retenue chez un turc, ne peut plus l'aider.

Le 30 juin 1922. L'Abbé Gamsaragan insiste pour faire venir à Constantinople les deux religieuses. Il demande ce qu'il doit faire pour les effets personnels de Mgr. Naslian retrouvés à Samsoun. Il propose de vendre le couvent de Havza avec ses dépendances, qui, étant en mauvais état, demanderaient de fortes sommes pour la réparation.

Le 4 juillet 1922. Mgr. Naslian a l'intention de nommer l'Abbé Gamsaragan vicaire par procuration légalisée à Ankara et il lui donne des instructions pour l'administration de la paroisse de Trébizonde et en premier lieu pour assurer la célébration des messes perpétuelles.

Le 10 juillet 1922. Mgr. Naslian autorise l'Abbé Gamsaragan à vendre la maison et le moulin de Havza pour 6.000 livres turques.

Le 20 juillet 1922. L'Abbé Gamsaragan obtient la permission de rentrer à Samsoun où il attendra l'Abbé Indjéyan (secrétaire de Mgr. Naslian à Constantinople).

Le 15 septembre 1922. L'Abbé Gamsaragan écrit à l'Abbé Indjéyan de s'occuper de sa tante et de ses cousines. Il parle des difficultés des opérations pour les immeubles de Merzifoun et de Havza. Il a confié le soin de la paroisse de Trébizonde au P. Michel, Capucin. Il attend l'arrivée du P. Indjeyan qui doit prendre en charge la cure de Samsoun.

Le 18 Octobre 1922. L'Abbé Gamsaragan continue à ha-

biter au couvent des PP. Capucins. Il s'occupe de l'enseignement à l'orphelinat arménien et il assiste les orphelins de Samsoun.

Trébizonde:

Le 3 novembre 1922. L'Abbé Gamsaragan demande, vu les facilités de voyage accordées actuellement, s'il peut aller à Constantinople. Il voudrait aller à Mersifoun pour s'occuper personnellement des questions de vente du couvent de Havza. Il voudrait aussi envoyer à Constantinople les orphelins de Trébizonde et de Samsoun.

Samsoun:

Le 25 janvier 1922. L'Abbé Gamsaragan envoie des nouvelles par l'intermédiaire du comte Stanislaw Smega. Il expose le cas d'une fille (Pounardjian) qu'un turc voudrait épouser. Il fait état des difficultés financières, car la vie augmente sans cesse. La situation politique est devenue très critique. Sur les montagnes autour de Samsoun les turcs poursuivent des bandes grecques de 3 à 5.000 personnes. Parmi elles se trouvent une centaine d'Arméniens. Les populations grecque et arménienne seraient en danger. Il y a une grande fermentation de haine chez les Turcs contre les chrétiens. Les sœurs sont parties pour Constantinople et l'Abbé Gamsaragan voudrait les suivre. Le couvent de Havza a été réquisitionné et transformé en hôpital militaire. On a déclaré hier que même les zones où l'ennemi n'a pas mis pied seront déclarées zones de guerre. Par conséquent, les chrétiens devront les quitter et seront internés. La famine est extrême. Les bolcheviks ont miné le port de Samsoun. Il faut faire attention dans la correspondance, car la censure est très sévère.

Le 12 février 1922. L'Abbé Gamsaragan écrit qu'une femme arménienne mariée à un turc demande des nouvelles de sa sœur chez les religieuses à Constantinople. Il expose la misère extrême qui règne dans sa paroisse.

Le 4 mars 1922. L'Abbé Gamsaragan déclare que son voyage à Constantinople est très problématique.

Le 20 avril 1922. La municipalité de Havza ne veut rien payer pour le couvent transformé en hôpital. Un certain Bayram effendi (notre ancien avocat du couvent de Havza) a offert comme dernier prix pour l'achat de cet établissement 5.000 livres turques.

Le 29 avril 1922. Mgr. Naslian donne des instructions pour la vente du couvent de Havza et insiste pour qu'on le vende au moins, de 6 à 8.000 livres.

Le 2 août 1922. Mgr. Naslian écrit à l'Abbé Gamsaragan qu'il ne pourra pas envoyer l'abbé Indjeyan. Il recommande de placer les archives et ses effets dans l'église, et de régler aussi vite que possible les affaires de la vente du couvent et du moulin de Havza.

Le 4 août 1922. L'Abbé Gamsaragan écrit qu'il se trouve à Samsoun depuis le 23 juillet et qu'il doit bientôt repartir pour Trébizonde.

Le 14 août 1922. En se rendant à Trébizonde, l'Abbé Gamsaragan a prié le P. Michel, capucin, et le P. Apak, S. J. de s'occuper de la paroisse de Samsoun. Ils ont refusé. Les effets et les archives de Mgr. Naslian ont été déposés dans l'église. Pour le couvent de Havza, Bayram effendi ne veut pas donner plus de 5.000 livres. Pour le moulin, on ne nous offrira que 10.000 l. tq.

Le 27 août 1922. Mgr. Naslian demande à l'Abbé Gamsaragan d'arranger au mieux les affaires du couvent et du moulin de Havza. Il faudrait de même liquider les biens de Trébizonde.

Le 20 décembre 1922. Le Père Michel, capucin, écrit qu'il est en train d'envoyer cinq caisses d'effets à Constantinople.

Le 6 mai 1923. L'Abbé Gamsaragan donne un inventaire des objets se trouvant dans l'église de Samsoun.

Le 23 mai 1923. Le frère de la Sœur Eugénie Boghossian envoie une somme d'argent pour le voyage de sa sœur en Roumanie.

Le 27 mars 1924. On parle d'un projet de loi à porter devant la Grande Assemblée d'Ankara, par laquelle il serait défendu aux Arméniens d'habiter le long de la ligne de chemin de fer Samsoun — Sélefké, ce territoire, ayant été objet de revendication de la part des Arméniens.

Le 14 avril 1924. Notre Eglise reste fermée et la clef est detenue par le Père Michel, capucin, mais le Presbytère est confisqué comme bien abandonné; un turc y habite. L'Evêché de Trébizonde est déjà sous occupation militaire et des soldats sont installés. Les Arméniens de Mersifoun ont été déportés en masse à Amassia, d'où ils seront refoulés hors de la frontière, parce que des émigrés turcs de la Grèce y seront installés à leur place.

Le 4 juillet 1923. A Samsoun, 2000 réfugiés sont retenus sans permission de voyager: le directeur du N. E. R. demande au patriarcat l'autorisation d'évacuer l'Eglise pour y installer des réfugiés sans abri; les meubles de l'Eglise seraient transférés au

Couvent des capucins. Mgr. Mélethios, patriarche grec de Constantinople se transfère au Mont Athos, en Grèce.

Le 27 juillet 1924. Par une lettre de Mersifoun, Noman bey Zadé Noman Azmi, propose d'acheter à 3—4.000 Ltq. notre moulin de Tchelteg à Havza. L'Abbé Gamsaragan a répondu être prêt à marchander avec un représentant à indiquer à Constantinople par les acheteurs.

D) DIOCESES DE SIVAS-TOKAT

a) Sivas — Perkenig

A Sivas, comme dans les autres villes des Provinces d'Anatolie, après l'armistice, la vie nationale arménienne avait repris parmi les survivants dont le nombre augmentait par suite de l'arrivée des rapatriés des différents centres d'exil ou de refuge.

Des comités de secours indigènes et étrangers s'étaient engagés activement à la recherche d'orphelins et de déportés pour reconstituer des foyers éteints et organiser dans la mesure du possible la vie nationale.

A Perkenig[32]) et à Gurine rien ne pouvait faire espérer une telle reprise de vie pour nos catholiques. De toute la population de Perkenig à peine 32 personnes ont pu rentrer sans pouvoir s'y installer, n'ayant trouvé sur pied maisons, église, ni établissements, tout étant détruit. C'était la désolation dans ce village, où au fourmillement de la vitalité la plus vigoureuse et promettante d'antan avait succédé le lugubre silence de mort! Et le jeune Poète Varoujan, de son tombeau inconnu sur les routes des premières déportations arméniennes de l'époque aurait pu redire à tout son village d'origine l'apostrophe adressée à ses Moulins dans son admirable Poème: «Le Chant du Pain»: «Tu es une maisonnette secouée et tremblante, dont les parois couvertes encore de la farine d'hier voient pleurer terrifiées les douces nymphes de nos limpides sources, vêtues autrefois de pourpre», aujourdhui en habits de deuil[33]).

---

[32]) Aux archives du Patriarcat on garde une liste de 32 personnes seulement qui rentrèrent à Perkenig après l'armistice et qui durent bientôt s'en éloigner par suite du mouvement nationaliste.

[33]) Le malheureux jeune poète Daniel Varoujan a été l'un des premiers intellectuels arméniens arrêtés le 24 avril 1915 à Constantinople et déportés en Anatolie, où il subit le suprême sacrifice dû à son talent d'écrivain nationaliste arménien, par ses incomparables vers lyriques, consacrés pour la plupart à des évocations de la mythologie nationale et de son culte, utilisait toute l'ardeur du «feu sacré» des compositions de ce genre pour

A Sivas, la famille Ketchourian transférée comme nous l'avons vu depuis 1915, d'Erzéroum, et établie par faveur exceptionnelle avec ses deux prêtres, le vieil Archiprêtre Séraphin et l'Abbé Vahan, constitua le premier noyau de la communauté à remonter.

Un groupe de jeunes arméniens avait pu s'abriter sur des sommets et dans les gorges de montagnes inaccessibles à la troupe régulière turque, et ils s'étaient dévoués au sauvetage des déportés soustraits par hasard à la surveillance des gendarmes d'escorte

---

enflammer et raviver les aspirations nationales par le charme des traditions ancestrales de l'Arménie païenne. Génie exalté par les idées modernes de la Révolution jeune-turque, il semblait porté plutôt aux rêves d'un nationalisme laïc sans Dieu qu'aux principes de sa croyance de famille apprise et pratiquée depuis sa première enfance à Perkenig, sous le souffle de ses parents, fervents catholiques et de son éducation littéraire au Collège Moorat-Raphaël sous la direction des RR. Pères Mechitharistes de Venise. Cependant, dans ce poème, œuvre posthume inachevée, il semble retourner aux réminiscences de son enfance et au souvenir de sa Première Communion faite à Perkenig même, quand il y entend «Sonner la cloche sacrée de son Eglise» (Sillon III), il invite le cultivateur à ensemencer les grains de blé «au nom de l'Hostie du Seigneur» qui en convertira une partie mûre dans son Corps» (La moisson); il admire les étoiles pleuvoir le Saint Chrême (Fauchaison), quand surtout il offre et dépose sur l'Autel de la Sainte Vierge «les épis de blé en forme de la Croix de son Fils Crucifié, dont le sang se répand dans les sillons de nos champs comme du feu sacré», il bénit ce bouquet de gerbes de blé doré, jusqu'à ce que les greniers du village soient pleins, et on ferra l'offrande à l'Autel de la Sainte Vierge «comme des cierges à allumer, en souhaitant que, quand elle aura à se promener dans la campagne, ses pieds n'aient pas à rencontrer des épines, mais les coquelicots de nos coeurs»; enfin quand il retrouve, dans la conque du breuvage des bœufs, l'image du Baptistère «qui ressemble à une arche pure», il souhaite «que la lampe de la vie ne s'éteigne pas, qu'elle soit gardée au contraire à jamais dans les colonnades de marbre de l'Eglise» (Devant l'Autel de la Mère de Dieu).

Cette lampe du malheureux Poète s'est éteinte loin, très loin du temple de son enfance, sur les routes du fauchage le plus sanguinaire par ceux mêmes, qui avaient caressé son imagination par le refrain de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité.

Arraché à son foyer intellectuel du Collège de Saint Grégoire l'Illuminateur à Constantinople (Lycée Patriarcal arménien catholique), il est déporté vers Tschangueri du côté d'Ankara, il en est repoussé plus loin le 12 août 1915 vers Tumer; à la montée de ce village d'où commence à s'étendre l'esplanade de Calaydjik, avant d'en atteindre le sommet avec ses collègues de malheur, un Kurde du nom de Halo escorté de quatre autres bandits tous armés jusqu'aux dents les rencontrent et font arrêter la voiture qui les conduit, un des deux gendarmes qui les accompagnent commande aux bandits de laisser libre le passage et il menace d'ouvrir le feu sur eux, mais l'autre gendarme, un jeune homme de Salonique, où avait été décidé le projet de l'extermination des Arméniens, qui avait eu l'ordre secret de l'exécution du crime, avertit son collègue de ne pas résister aux Kurdes. Halo le chef de ceux-ci fait ainsi descendre nos voyageurs de la voiture et il les amène dans une vallée voisine et là après les avoir dépouillés de tous leurs vêtements, les fait déchiqueter à coups de poignard en laissant leurs cadavres à la merci des bêtes rapaces.

Espérons que la miséricordre de bon Dieu, qui est sans bornes, lui ait inspiré le dernier retour de foi et de confiance en elle!

des déportés. Leur centre d'action était installé à Sivas même où le jeune Abbé Vahan Ketchourian employé à la Banque Ottomane, collaborait avec ces courageux arméniens dont nous avons déjà vu les exploits dans la deuxième partie. Après l'armistice du 30 octobre 1918, ils participèrent ouvertement à l'œuvre d'assistance et organisèrent à Sivas même leurs bureaux. Toutes les sommes dont ils pouvaient disposer, ils les employèrent sous le contrôle du susdit prêtre au rachat d'orphelins et de jeunes femmes enfermés ou retenus chez des familles turques, au rapatriement de ceux qui se retrouvaient ou s'annonçaient vivants dans tel ou tel autre endroit.

Tout faisait croire au retour de la vie normale en Anatolie, quand y arriva en inspecteur du troisième corps d'armée Moustafa Kémal, qui devait reprendre l'activité vidée et flétrie du Comité Jeune Turc sous l'étiquette du Mouvement Nationaliste. En nous réservant de parler de l'origine et du programme de cette importante reprise de vie turque après l'armistice, nous dirons ici simplement que c'est à Sivas que Moustafa Kémal arbora d'abord son drapeau d'insurrection contre le Gouvernement central, à l'abri de la poursuite des Alliés qui s'étaient contentés de l'occupation de Constantinople pour faire valoir les clauses de l'armistice négociées par l'Amiral Calthorpe et le Général Townshend. Aussitôt les Unionistes de l'armée et de l'administration turques, qui paraissaient désemparés et en plein désarroi, se groupèrent autour de ce nouveau chef de tendances nettement xénophobes, larvées sous des apparences moins brusques dans son premier épanouissement mais tendant au même but d'affranchir la Turquie de toute ingérence et servitude étrangères; la formule de «La Turquie aux Turcs» était sa devise, «pas un pouce de territoire aux Arméniens et aux Grecs», était son programme.

Aussi après Erzéroum, l'ancienne capitale de l'Arménie Majeure, Moustafa Kémal choisit-il Sivas, l'ancienne capitale de l'Arménie Mineure, pour en faire le point de départ de l'insurrection en faveur de la Turquie Nationaliste, qui plus tard, quand le Sultan aurait été détrôné et le dernier Calife expulsé, devait avoir son centre définitif à Ankara. C'est dans ces villes que se trouvaient les magasins généraux de l'Armée turque. Moustafa Kémal n'eut-il que la peine de ramasser fusils, mitrailleuses, canons, munitions, automobiles et tout autre matériel. C'est pourquoi, pour organiser la résistance à l'armée grecque qui, ayant occupé Smyrne le 13 mai 1919, marchait vers Ankara, il convoqua

un premier congrès à Erzéroum le 10 juillet 1919, dont nous avons résumé les décisions dans les Notes sur ce diocèse, et un deuxième congrès à Sivas même le 1er septembre 1919. Ses déclarations vibrantes et ses décisions plus catégoriques, qui furent communiquées au Sultan, stipulaient l'indépendance absolue et l'intégrité territoriale de la Turquie (1er point); l'assurance par le «Cheriat» (corps des lois turques à base religieuse et islamique) des droits minoritaires pour les non-musulmans (2ème point); le refus de toute concession territoriale en faveur des Arméniens et des Grecs (3ème point); il reconnaissait cependant tacitement l'émancipation de l'Irak, de la Syrie, du Liban, de la Palestine et de l'Arabie, par la réclamation d'une ligne de démarcation allant directement du sud de Mossoul jusqu'à Alexandrette.

Par suite de ces décisions, le mouvement nationaliste organisé et pourvu de moyens d'attaque et de défense se mit à l'œuvre et une nouvelle situation fut créée aux Arméniens, dont les initiatives de reconstruire leurs foyers ne tardèrent pas à se changer en celles flottant entre l'espoir d'une action plus décisive des Alliés en faveur de leurs aspirations et la crainte de nouveaux dangers pour leur existence pour toujours, entre la vie et la mort.

Un extrait de correspondance entre le Patriarcat et ses Prêtres nous dira comment prirent fin les actes de réouverture de nos missions en ce Diocèse. Pour ne pas y revenir, je groupe ici les extraits de quelques lettres des années 1923—1926.

Sivas, le 17 septembre 1922, on envoie par l'entremise de l'Abbé Vahan Ketchourian une subvention aux nécessiteux de Perkenig.

Sivas, le 9 mars 1923, l'Abbé Vahan Ketchourian annonce qu'il doit partir de Sivas.

Sivas, de 12 mars 1923. Les prêtres qui se trouvent à Sivas demandent des instructions sur ce qu'ils doivent faire des établissements missionnaires de Sivas et de Tokat.

Sivas, le 21 mai 1923, l'Abbé Séraphin Ketchourian donne des détails sur la situation à Sivas et à Tokat. Mgr. Naslian lui demande des renseignements sur l'état actuel de la paroisse de Tokat. Il a demandé aux Perkeniguiotes de Constantinople de venir en aide à leurs compatriotes.

Sivas, le 12 novembre 1924. L'Abbé Vahan Ketchourian, arrivé à Samsoun, écrit qu'il est dangereux pour un prêtre de circuler dans les rues de Sivas. Les 21 Arméniens catholiques qui restent encore n'attendent que la première occasion pour s'en aller à l'étranger. Il accepte la proposition de Mgr. Naslian de

passer au Caucase, mais les autorités ne le permettront pas. Mgr. Naslian autorise l'Abbé Vahan Ketchourian à venir à Constantinople pour se rendre ensuite au Caucase dès que cela sera possible.

En 1925, le diocèse de Sivas possédait à Constantinople un appartement loué, dont les revenus, encaissés par le Patriarcat, étaient destinés aux nécessiteux de ce diocèse, surtout aux Perkeniguiotes.

Le 27 novembre 1925, une certaine Lucie, dans une dépêche envoyée de Sivas, écrit: «Eglise scellée; cablez ce que devons faire.»

Le 17 février 1925 et 6 février 1926, on envoie des listes des survivants du village arménien catholique de Perkenig. Ils seraient de nouveau délogés pour laisser place à des réfugiés turcs que le gouvernement y aurait installés. Ils demandent les moyens de pouvoir venir à Constantinople. L'Abbé Vahan Ketchourian confirme la véracité de ces nouvelles.

Le 19 juin 1926, Mgr. Naslian donne un compte-rendu à la Sacrée Congrégation Orientale des revenus de l'appartement appartenant au Diocèse de Sivas et sis à Constantinople.

b) Tokat

Tandis que le jeune prêtre Vahan Ketchourian, tout en gardant ses fonctions de chef comptable à la Banque Ottomane à Sivas, était voué aux œuvres d'assistance arménienne susmentionnées, son oncle le vieux Séraphin Ketchourian, s'empressa d'aller à Tokat pour y reprendre possession de l'Eglise et du Presbytère riches en biens meubles et immeubles.

Mgr. Joseph Doumani, archevêque grec-melkite et son secrétaire, le Père Jean Chingnara, qui s'étaient installés en cette ville, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de ces Notes, et avaient été chargés de la gérance de ce Diocèse, étaient partis le lendemain même de l'armistice pour rentrer en Syrie. Aussi la présence d'un prêtre catholique s'imposait-elle.

L'Archiprêtre Séraphin, arrivé à Tokat, ne trouve que quelques hommes et femmes rentrés de leur exil. Le jeune Boghos Haléblian est du nombre. Il vient de suite s'engager au service du vieux prêtre. On réussit ainsi à se faire restituer par la Commission turque d'Envali-Métrouké tout ce qu'on trouve de meubles, de vases sacrés. Tout semble marcher pour le mieux; quelques trentaines de familles se groupent autour du nouveau Curé; le

culte est repris régulièrement dans l'église, la vie normale recommence.

Moustafa Kémal, le chef du mouvement nationaliste est de passage à Tokat et malgré ses dispositions d'âme exposées plus haut, il n'inspire aucune crainte ni méfiance; au contraire, en homme libéral qu'il se proclame il tient une réunion des notables et après la réception, à laquelle il a invité aussi notre vieil archiprêtre, il fait asseoir ce dernier à sa droite et lui debout, tenant sa main sur l'épaule du prêtre, se fait ainsi photographier avec les invités.

Ainsi, malgré le nouveau mouvement turc, tout semble promettre le rétablissement des œuvres de notre Evêché de Tokat, quand un accident fâcheux en entrave le cours. Le zélé archiprêtre qui est tout à tous, veut personnellement remonter l'autel de l'Eglise pour le service du culte plus solennel. Etant seul, il tombe du haut de l'échelle dont il se sert et se casse ainsi la tête. Par bonheur, la fracture n'est pas grave. Mais, retrouvé évanoui par les fidèles, il est transféré dans sa chambre à coucher et assisté par son fidèle et dévoué secrétaire et procureur Boghos Haléblian. Les parents du prêtre, avertis accourent de Sivas et après sa convalescence ils le transportent là-bas chez eux. La paroisse de Tokat ainsi laissée à elle-même est peu à peu abandonnée par les rapatriés qui se voient obligés d'en émigrer de nouveau.

Etant donné la mobilisation dans l'armée Kémaliste de jeunes gens comme Boghos Haléblian et la défaite grecque à laquelle malheureusement la cause nationale arménienne avait l'apparence d'être liée, tout espoir de rétablissement des Arméniens dans leurs foyers des provinces d'Anatolie nous était enlevé.

Avec les Grecs, les Arméniens aussi étaient de nouveau poursuivis par les Turcs, et les Ketchourian de Sivas, après liquidation de leurs affaires, finissent par revenir à Constantinople et y rester définitivement.

L'Archevêché de Sivas et l'Eglise retombent dans leur condition de biens abandonnés et l'archidiocèse lui-même passe dans le rang des diocèses fermés pour toujours.

L'Assemblée Nationale turque s'était désormais établie à Ankara, capitale de la nouvelle Turquie d'Ata Turk et donnait ses instructions aux gouverneurs de toutes les provinces pour «turquiser» définitivement les quelques chrétiens qui resteraient encore dans les vilayets d'Anatolie, fixant pour terme de cette opération l'année 1930.

Et voici les détails de cet acte, proclamé à Diarbékir le 19 août 1925 par le Député Chérif bey: clôture des Eglises et des écoles non-musulmanes; confiscation et transcription au nom de l'Etat de tous les biens communaux et privés des chrétiens disparus ou éloignés; abolition de la langue arménienne; obligation de mariages mixtes entre Turcs et Arméniens. Avec ces dispositions, disait le député susnommé, les Arméniens seront obligés ou bien de quitter le territoire pour toujours ou bien de se fondre dans la grande masse turque, désormais dominante et maîtresse de l'intégrité de son territoire.

C'est par suite de cet état de choses, créé par les susdites dispositions, aggravé par des moyens de coercition de tout genre, qu'un nouvel exode d'Arméniens a commencé. L'apostasie nationale et religieuse était à l'ordre du jour; des impôts arbitraires directs ou indirects visaient surtout les Arméniens, qui ne pouvaient couvrir leurs dettes ainsi créées, pas même avec la vente totale de leurs propriétés.

Dans les villes habitées aussi par des Grecs, les Arméniens espéraient pouvoir associer la liquidation de leurs biens avec celle des Grecs pour pouvoir obtenir tout au moins le même traitement; mais les nouveaux nationalistes, les ont prévenus même en cela, proposant aux Grecs de traiter directement avec eux à ce sujet. Les Arméniens ainsi écartés de cet arrangement, les Turcs ont pu éviter en cette affaire aussi l'intervention de la Société des Nations, qu'ils redoutaient.

Et le rideau de la comédie diplomatique fut descendu sur cette dernière scène du drame de la suppression des Minorités dans tous nos diocèses de Turquie.

Aussi ne nous reste-t-il à noter dans les diocèses à partir de Sivas que des exodes nouveaux, d'abandon de biens et parfois des massacres.

c) Gurine

En cette ville, les mesures de déportations furent appliquées en 1915 avec une telle rigueur que c'est à peine si une vingtaine de personnes purent y rester. C'étaient quelques artisans et ceux qui avaient eu la faiblesse de passer à la religion musulmane car, comme nous l'avons vu dans la IIème partie, l'apostasie était imposée comme la seule condition d'exemption aux mesures de l'exode.

Après l'armistice, aucun des survivants n'a voulu rentrer en

ce pays à cause des difficultés de transport, Gurine se trouvant à l'écart des grandes routes provinciales.

A la proclamation de la République laïque par Ata Turc, qui ne reconnaissait plus aucune religion pour l'Etat, cinq familles arméniennes seulement demeurèrent à Gurine. On dit qu'elles sont restées arméniennes et chrétiennes.

E. DIOCESE DE MALATIA

Monseigneur Joseph Melchisédéchian, Evêque d'Erzéroum, avant même l'armistice, avait obtenu son transfert d'Eguin à Malatia. Il logeait avec les siens dans une maison privée; dès que l'armistice fut annoncé il a pu récupérer l'Evêché et l'Eglise avec ses dépendances.

Des notables turcs lui témoignaient beaucoup d'estime pour entrer dans ses grâces. Profitant de ces bonnes dispositions il a pu recueillir des détails sur les massacres et les déportations et quelqu'un lui a passé une longue liste des principaux criminels.

Mais quand survint le mouvement nationaliste, pour ne pas être encore une fois exposé à de fâcheuses surprises, il dut s'éloigner de Malatia pour aller à Constantinople.

Il a confié l'Evêché et l'Eglise aux Pères Capucins qui y étaient déjà rentrés et pour tout objet sauvé du riche patrimoine du Diocèse, il apporta avec lui l'anneau épiscopal de l'Evêque, Mgr. Michel Khatchadourian. Cet anneau est conservé dans les trésors du Patriarcat comme unique souvenir du Diocèse dévasté et de son Evêque, auquel on l'avait arraché des doigts après l'atroce martyre qu'on lui avait fait subir.

Les fermes, les jardins, les vastes terrains à cultiver tant à Malatia qu'à Hékim-Khan, à Béhesni et à Adiaman, sont restés à la disposition des autorités turques comme biens abandonnés. Quelques essais à Constantinople pour les récupérer en tant que biens inscrits au nom d'une dame étrangère, femme d'un de nos notables de Constantinople, ont échoué.

Avant le départ de Monseigneur Melchisédéchian, les deux religieuses de l'Immaculée Conception gardées en cachette par les soins d'un agent de police ami, Haguinta Tachdjian et Sœur Apolline Ohannessian, avaient pu rejoindre leur Maison Mère à Constantinople.

Un extrait de correspondance (1923—1925) entre le Patriarcat et le R. P. Benoît, Capucin, complétera les notices sur la suite des

événements en ce Diocèse après le départ de Mgr. Melchisédéchian et sur sa liquidation finale.

Malatia — le 28 août 1925, le P. Benoît, capucin, écrit qu'il est venu à Malatia sur la demande de Mgr. Joseph Melchisédéchian qui exilé d'Erzéroum se trouvait à Malatia pendant la guerre. N'ayant pu donner de nouvelles pendant les années de terreur, il en fait l'objet de sa lettre après l'armistice. L'Evêché et l'Eglise ont été pillés et saccagés. On compte une trentaine de famille arméniennes catholiques, qui ne peuvent se charger des réparations. A Adiaman, l'église et le presbytère ont été entièrement détruits; il ne reste plus aucun catholique. La paroisse de Chezli se trouve dans le même état. Toutes les propriétés de ces paroisses ont été confisquées par le gouvernement. Seule la grande ferme inscrite au nom d'une dame italienne pourra être récupérée. La population arménienne totale se chiffre à 1000 personnes environ. On a fêté avec enthousiasme l'armistice, mais jusqu'à présent, celui-ci n'a apporté aucun changement.

Le 20 novembre 1923, le P. Benoît donne une liste des propriétés de Malatia: cinq parcelles de terrain au nom d'une dame italienne, quatre au nom de l'évêque massacré, vingt deux magasins au nom de l'ancien évêque, Mgr. Khorkhorouni. De ces magasins, deux seuls restent debout. L'église d'Adiaman possède 16 parcelles de terrain au nom de l'Evêque massacré et 16 autres au nom d'un individu en qualité de Mutevelli (Gérant). L'église de Béhesni possède 4 moulins et celle de Hékim Khan ne possède que la bâtisse de l'église. Le gouvernement local prétend que tous ces biens, par suite du manque d'héritiers légitimes, appartiennent au Trésor. L'émigration des peuples chrétiens recommence; la chrétienté est à l'agonie.

Le 20 décembre 1923, le P. Benoît écrit que le Vali de Malatia lui ordonne de quitter la ville et de s'en aller hors du territoire de la Turquie. L'unique raison de cette expulsion est qu'il est sujet d'une puissance étrangère et que comme tel, il n'a plus le droit de demeurer en Turquie, d'après les derniers accords conclus entre les gouvernements européens et la Turquie. Il a obtenu un délai de 3 mois pour passer l'hiver à Malatia, après quoi il partira pour Beyrouth et, avec lui, les derniers catholiques qui sont encore à Malatia.

Le 9 janvier 1924, sur un ordre formel du gouvernement local, le P. Benoît doit quitter la Turquie, pour la raison qu'il n'est pas nommé officiellement par la France en qualité de prêtre

pour la communauté arménienne catholique. Il demande ce qu'il doit faire des propriétés dont il avait la garde. Il annonce enfin que les catholiques partiront tous avant la fin de l'année.

Le 16 décembre 1924, le P. Benoît écrit qu'il reste toujours à l'évêché, qui est désormais considéré comme propriété appartenant au gouvernement. Mais s'il y reste, ce n'est que par faveur. On compte encore 500 Arméniens, mais la plupart partiront pour l'étranger au cours du printemps prochain. L'année passée, à cette époque, il aurait dû partir par ordre du gouverneur local, mais Ankara ne l'a pas jugé nécessaire.

Le 9 janvier 1925, Mgr. Naslian prie le P. Benoît de rester sur place. Il a demandé à la Sacrée Congrégation Orientale de lui accorder la faculté d'exercer le ministère dans le rite arménien.

Le 8 février 1925, le P. Benoît remercie Mgr. Naslian pour sa démarche auprès de la Sacrée Congrégation Orientale. Au sujet des propriétés de l'Eglise, il écrit: «A Adiaman, l'église possédait 26 immeubles, dont une grande partie était inscrite au nom de l'Evêque massacré». A Béhesni, on avait 8 immeubles au nom d'un particulier disparu. A Malatia, on a 2 magasins et 11 parcelles de terrain, dont une grande partie est au nom du même évêque, à part 2 ou 3 immeubles inscrits au nom d'une dame italienne. Depuis un an, nous n'avons plus d'école, parce que la population chrétienne n'a pas les moyens de payer le professeur turc désigné par le gouvernement.

Le 14 avril 1925, Mgr. Naslian envoie au R. P. Benoît la faculté demandée pour lui à la Sacrée Congrégation Orientale.

Le 25 avril 1925, Mgr. Naslian écrit au P. Benoît que Madame Coulan, sujet italien, serait reconnaissante s'il pouvait lui fournir par notre entremise les indications cadastrales des propriétés qui sont inscrites à son nom et copie des titres de propriété.

Le 23 novembre 1925, le P. Benoît écrit de Beyrouth à Mgr. Naslian qu'il a été expulsé par le gouvernement turc parce qu'il n'avait pas sa carte d'identité. Avant son départ, l'évêché, l'église et une maison annexe ont été confisqué par le gouvernement. Après avoir mis dans une caisse les objets de l'église, il les a laissés à un fidèle de confiance. Actuellement, la population arménienne, environ 400 personnes, reste sans prêtre à Malatia. Le gouvernement ne permettra plus l'envoi d'un prêtre. La plupart des chrétiens voudraient partir, mais la classe pauvre est dans l'impossibilité de voyager.

Le 7 avril 1925, la S.C.O. accorde au P. Benoît, capucin, la faculté de célébrer la Messe et exercer le ministère en rite arménien.

Le 25 mai 1925, avant son départ, le P. Benoît, par dépêche, informe Mgr. Naslian qu'il ne lui a pas été possible de trouver les titres de propriété au nom de Mme Coulan.

F. DIOCESE DE KHARPOUTH

Mezré, chef-lieu du vilayet de Mamouret-ul-Aziz et ville résidentielle de l'Evêque du Diocèse, n'était plus dans ses conditions de vitalité d'avant-guerre, quoiqu'elle fût plus ranimée que la ville ancienne de Kharpouth dont le quartier arménien avec les établissements américains avait été rasé presque entièrement au ras du sol. L'Evêché et l'Eglise arméniens catholiques remis en des mains privées, n'avaient pas de clergé. Ses écoles étaient dans un état d'abandon. La paroisse latine, ainsi que ses écoles, furent rouvertes par les Pères Capucins qui s'étaient retirés après l'évacuation de leur couvent dans une maisonnette mise à leur disposition par un maître d'école arménien travaillant chez les Allemands. La mission française rouvrait ses écoles pour quelques mois, mais ce n'était plus les anciens professeurs ni les anciens élèves. Des anciens missionnaires, il n'y avait que les deux indigènes: le P. Basile Tchélébian et le P. Louis Minassian. A ceux-ci s'adjoignirent un Père et deux Frères français qui revenaient de France, ainsi que l'Abbé Paul Tacho, syriaque d'origine.

La population d'après l'armistice, est constituée de femmes et d'enfants sortis de leurs cachettes urbaines et de rares rapatriés, et augmentée plus tard par de nouveaux déportés d'autres villes que le mouvement nationaliste et la guerre contre les Grecs ont refoulés vers Kharpouth. Aussi pendant cette époque de transition toute l'activité sociale se réduit à des déplacements de nouveaux venus de Konia, de Keutahia, de Césarée, de Sivas, et de ceux qui veulent s'en aller pour toujours à Constantinople, à Alep, à Beyrouth et á l'étranger.

Pour toutes notes, je n'ai qu'à reprendre le journal du R. P. Louis dont nous avons déjà inséré la partie du temps de guerre dans le récit des événements de ce même diocèse (IIème partie).

1. Journal de P. Louis

1918—1919

30 septembre. Au gouvernement on a fini par retrouver notre requête adressée au vali pour obtenir le permis de louer une maison.

7 octobre. Refus absolu du vali de nous louer une maison.

9 octobre. On annonce que le Ministère Talaat-Enver est renversé à Constantinople.

19 octobre. Le pays ayant changé de politique, ordre est donné d'évacuer les maisons étrangères, réquisitionnées et occupées par les Turcs.

24 octobre. La prise d'Alep par les Anglais a mis fin à toutes tergiversations des Turcs pour nous restituer nos établissements.

14 novembre. Première messe de Requiem que les Pères Capucins ont chantée dans leur église pour leurs professeurs massacrés et morts.

27 novembre. Le Directeur de l'Instruction Publique vient de hâter la restitution des établissements français en avouant avoir trop fait souffrir les Pères.

4 décembre. Rentrée définitive des Pères et de leurs collaborateurs au collège: le lendemain ils y ont célébré une messe solennelle de Requiem pour les âmes du Purgatoire. La population chrétienne y assiste nombreuse avec émotion. La plupart par dévotion se traînent à genoux par terre.

En 1920. Il n'y a de remarquable que le transfert de Mezré à Kharpouth de l'orphelinat dirigé par les Pères en date du 31 août et l'internement à nouveau des mêmes Pères par les nationalistes déjà en activité.

En 1921. Le 11 janvier, est signalé le cas du jeune arménien catholique Jacques, fils de Mardiros le cordonnier (oncle de Mgr. Naslian). Ce jeune survivant avait été protégé par le secrétaire de Tabour Mehmed effendi. Il avait été sauvé par lui des prisons et après la guerre il a épousé la fille de Couyoumdjian Agop effendi (autre parent de Mgr. Naslian). Il s'était bien enrichi en s'associant pour le commerce avec le susdit secrétaire, mais malgré tous les soins il est mort poitrinaire par suite des souffrances endurées, surtout en prison. Après sa mort, son père et sa mère sont partis aux Etats-Unis. Sa femme est restée chez sa mère. Voici un cas typique de nos survivants et un exemple de la dispersion après la guerre.

4 février. Ourfa est de nouveau évacuée et le R. P. Ange avec ses compagnons en est exilé. Ils arrivent à Mezré ce jour-là pour repartir le 7 février à Sivas; ils y restent jusqu'à l'évacuation de la Cilicie. Et cependant, les nationalistes ont rassuré les missionnaires étrangers leur promettant que toutes les villes des provinces arméniennes, une fois évacuées des Arméniens, seraient laissées libres et ouvertes à leur activité.

27 février. Dimanche soir le couvent des Pères est pris d'assaut et les fenêtres sont lapidées.

8 mars, lundi. Arrivée du Scheikh Sénoussi à Mezré il en part le mardi 15. C'est lui qui avait combattu contre les Italiens. Il a été reçu avec des honneurs extraordinaires: des tapis avaient été étendus sur tout le parcours du palais du Gouvernement jusqu'à la maison de Hadji Zia bey. Les Derviches sont allés à sa rencontre avec des épées dégainées. C'est le réveil du fanatisme et de la xénophobie turque.

26 mars. Les Pères Capucins ont été expulsés de leur couvent et internés de nouveau et placés sous surveillance dans la maison de Keusé Binbachi. Ils n'en peuvent sortir que par la permission de l'agent de police. Ce n'est qu'au 1er mai — dimanche — qu'on leur a permis d'aller se promener tout seuls.

M. Kévork Aharonian, notable arménien catholique survivant des déportations et massacres, avec toute sa famille, avait été chargé par le Patriarcat de récupérer l'Eglise, l'Evêché et ses dépendances.

Monsieur Derdérian, autre notable arménien-catholique survivant, originaire de Tokat, comptable à la Banque ottomane, à l'annonce de l'armistice promu sous-directeur et plus tard directeur intérimaire après le départ du Directeur Kutchukian, avait pris à son tour en main la direction de l'orphelinat arménien et des œuvres d'assistance des réfugiés, créées par le Conseil intercommunautaire des chefs religieux arméniens de Constantinople. Il passait pour chef des Arméniens grégoriens et il en dirigeait la gestion des établissements et des biens abandonnés, avec l'assistance et la collaboration d'un Conseil jusqu'à l'arrivée d'un prélat grégorien qui, relevant de la juridiction du Catholicos de Sis (Cilicie) avait été destiné pour Malatia, ville de sa circonscription ecclésiastique. Monsieur Derdérian avec ses collègues a pu le convaincre de rester à Mamouret-ul-Aziz centre des œuvres d'assistance à cette époque pour tous les rescapés et réfugiés arméniens.

13 juillet. Devant l'avance grecque (comme nous le verrons dans ces notes sur le Diocèse de Brousse) nos catholiques de Keutahya sont obligés de quitter la ville. Un certain nombre d'entre eux, accompagnés de leur nouveau et jeune curé l'Abbé Jean Tchouhadjian, arrivent à Mezré. Logé au temple protestant, celui-ci écrit un billet à M. Derdérian pour qu'il lui vienne en aide et pour qu'il empêche son internement plus loin, puisque cinq prêtres grecs arrivés également avec lui en exil sont destinés à être déportés jusqu'à Bitlis. M. Derdérian obtient le lendemain du Directeur de l'Hygiène un certificat de maladie pour lui et il le fait transférer à l'hôpital américain où il est hospitalisé pendant trois semaines à la section des malades atteints du typhus. Par une requête au Vali M. Derdérian obtient enfin un permis de séjour à Mezré comme pour un «vieux prêtre illettré» (sic) en l'installant dans une chambre du bâtiment de l'école arménienne catholique — délabré en grande partie.

24 juillet, dimanche. Pendant que le R. P. Louis allait au village de Sursuri (Sorsork) pour visiter un orphelin, il est arrêté à la sortie de la ville à Bidag-Aghpiur (fontaine blanche) et renvoyé au directeur de police, dont le remplaçant l'ayant reconnu, le laisse libre. C'est vers cette époque que le gouverneur général a été destitué pour être remplacé par un nationaliste.

25 juillet. M. Rendu, sergent français de l'aviation a rendu visite aux Pères Capucins, sa mission secrète terminée, il est reparti le 30 du mois.

8 octobre. Des prisonniers de guerre français étaient internés pendant la guerre à Kharpouth. On les a rapatriés ce jour même, un samedi. Ce sont des indices d'une nouvelle politique d'entente franco-turque nationaliste.

17 novembre. Les Pères Capucins, qui avaient été autorisés à rester en ville, même pendant la guerre, après avoir été emprisonnés à cette époque à plusieurs reprises, n'ont pas cessé de l'être aussi après l'armistice. Traînés en prison, malmenés, ils sont enfin rentrés dans l'établissement de leur Collège de Mezré, occupé et réoccupé par l'Armée. «Ce renouveau, écrit un témoin oculaire, dans la vie de la mission et dans la vie des survivants chrétiens en général, ne devait avoir hélas qu'une existence éphémère. C'est un peu comme la chandelle qui, près de s'éteindre complètement, projette ses dernières lueurs» (P. T. «Mon frère l'Abbé P. T.», page 41).

4 décembre, dimanche. C'est pour projeter cette dernière lueur que les Pères se croyant définitivement installés

en mission ont entrepris des tournées missionnaires dans les villages où des rapatriés catholiques arméniens étaient rentrés dans leurs foyers. Tadem [34]), village des plus importants par sa population arménienne et par ses antiquités romaines, avait revu un bon nombre de ses habitants dispersés dans des villes voisines de Kharpouth. La visite des Pères à ces épaves de chrétiens, privés longtemps des services du culte, crée un jour de fête et de soulagement spirituel.

«Cette reprise de vie, écrit le témoin oculaire cité plus haut, était, dirait-on, une résurrection de la chrétienté du pays. Les écoles, les œuvres des deux missions, tant catholique que protestante, prennent un éclat à éblouir les yeux. On dirait que les malheurs communs sont les meilleurs facteurs pour rapprocher les hommes entre eux et pour les unir, par les liens d'amitié les plus sacrés. Une vie de fraternité intime commence entre les deux missions.

Cette fraternité avait été renforcée surtout par suite de l'arrivée des deux frères Henri et Ernest Higgs, américains, qui étaient venus après la signature de l'armistice pour récupérer les établissements américains à Kharpouth et à Mezré. Ils avaient apporté avec eux de la part de l'œuvre N. E. R. des secours en espèces et en ravitaillement, en vêtements pour distribuer à tous les nécessiteux sans distinction, surtout aux Arméniens, qu'il avaient entendu dire exempts de toute poursuite de la part des Turcs.

De 4000 à 5000 Arméniens ont eu l'assistance souhaitée en majorité dans la ville de Kharpouth et en partie à Mezré. Le Directeur général du N. E. R., le Major Yowell, qui était un homme très actif et dévoué, était arrivé entre temps à Mezré. Le Vali exigea de lui que des secours soient distribués aussi aux réfugiés kurdes; le major consentit mais à condition que la distribution soit faite par les missionnaires américains. Le Vali regarda cette condition comme injurieuse pour son grade et réclama qu'il lui fût remis l'argent et tout autre produit à distribuer. Le Major s'y opposa et pour cette raison il fut éloigné par le Gouvernement. Arrivé à Constantinople M. Yowell envoya à des journaux des

---

[34]) Tadem se traduit «je juge» «Lieu de jugement», «Tribunal», non loin d'un autre village «Yertmenig» «lieu de serment». Du temps de l'occupation romaine le premier avait été probablement choisi pour centre de tribunaux, des débris d'un palais en ruine (peut être du Palais de Justice au pavé en mosaïque) le confirmeraient, le deuxième semble avoir servi pour résidence du juge, chargé de recevoir les serments à prêter par ceux qui devraient comparaître devant les Tribunaux.

Etats-Unis et d'Angleterre des articles longs et détaillés sur les atrocités et méfaits des Turcs contre les chrétiens. Ces publications ont fini par surexciter d'avantage les dirigeants turcs contre les épaves des réfugiés chrétiens en Anatolie; ainsi la direction des œuvres d'assistance et la distribution des secours furent enlevées aux missionnaires et passèrent en des mains de laïcs privés.

Des ordres restrictifs de l'activité chrétienne furent donnés partout. Des mesures repressives furent prises et c'est alors que le grand massacreur d'arménien Abdul Kader fut nommé Gouverneur à Mamouret-ul-Aziz et la terreur recommença. Il organisa un club du comité de la défense des droits dont il nomma président le chef massacreur de Kharpouth, Hadji Kaya, en lui donnant pour collaborateur le Mouarif Mudiri (directeur de l'instruction), autre type de bourreau. Ainsi ce triumvirat se mit-il à l'œuvre de tout genre d'oppression.

La destitution de ce monstre de vali est due à sa cupidité inassouvissable d'argent par laquelle il imagina de créer un nouveau genre d'impôts, sous prétexte d'améliorer la ville en ruine. Les Arméniens lui envoyèrent une forte somme et les gros bonnets turcs, enrichis du butin fait pendant la guerre par la spoliation des déportés, se contentèrent de lui présenter un projet de taxe à imposer en raison de 25 ltqs par personne. Les Turcs exaspérés envoyèrent à Kœmur-Khan, sise au delà des frontières de sa gestion des émissaires qui rapportèrent par dépêches les abus de pouvoir du vali à la grande assemblée nationale d'Ankara qui ne tarda pas à inviter Abdul Kader à comparaître devant elle. Celui-ci refusa d'y aller et il fut aussitôt destitué de ses fonctions. On révéla ensuite ses projets secrets d'interner tous les survivants arméniens jusqu'à Bitlis pour les y faire mourir de faim. Le prétexte de ce projet néfaste était de son invention; il voulait faire croire aux autorités nationalistes d'Ankara que les Arméniens recrutaient des volontaires et les envoyaient clandestinement en Cilicie pour rejoindre la légion arménienne pour combattre les forces nationalistes. Avant de faire valoir ces calomnies, lui-même se révéla traître à la patrie et dans sa fuite vers les Balkans il fut surpris, arrêté et ensuite pendu à Constantinople. Le criminel trouva son juste châtiment mais le mouvement nationaliste, par suite de la prise d'armes contre la France en Cilicie, finit par éliminer de l'Anatolie tout ce qui était étranger non-musulman. Un exode définitif en fut le résultat. Les établissements sont fermés avec plus de célérité qu'ils n'ont été ouverts. Tous partent.»

C'est par suite de ce changement de situation politique en Turquie que le collège français avait aussi dû fermer ses portes; tout essai de réouverture a échoué. Les professeurs rentrés de déportation ont dû le 18 mai 1922 quitter la ville par suite de nouveaux troubles.

Le 25 mai, jeudi. Le P. Louis est dévalisé sur la route de Tadem; en voici le récit. Békir Agha, chef musulman installé au village voulait, par plaisanterie, être appelé le Roi. Quand des émigrés turcs arrivèrent à Mamouret-ul-Aziz, le gouvernement les fit loger à Tadem en leur affectant les maisons et propriétés arméniennes. Un jour il y a eu conflit entre Békir Agha et les émigrés à cause de l'eau. L'un de ceux-ci lui donnant un coup de pelle lui a fendu la tête. Le Békir prétendait que le Père Louis devait aussi recevoir de lui le permis d'aller à Tadem, après quoi seulement le Père serait bien reçu par lui. Un jour il manqua de demander à l'avance cette permission. Il envoya à sa rencontre deux jeunes gens armés qui le dévalisèrent. Le père était accompagné de deux enfants de Tadem qui le suivirent dans cet état de dénuement. Par contre, avec ce type malfaiteur il y avait à Tadem un autre Bey qui avait pris une large part aux meurtres et spoliations contre les Arméniens. Se repentant, en 1917, de ses méfaits, il s'était fait Derviche (anachorète) et il avait restitué aux Arméniens tout ce qu'il leur avait enlevé. Après l'armistice il soutenait encore les Arméniens dans leurs réclamations.

Le 2 août, mercredi. Après la fermeture du Collège, c'est la liquidation des Orphelinats qui commence. Ce jour là 800 orphelins sont partis de chez les Pères et de chez les Arméniens grégoriens.

Le 13 août, dimanche. Deuxième départ de 800 autres orphelins.

Le 16 août, mercredi. C'est le convoi de nos orphelins recueillis par les Allemands, qui se met en route, les 17—18—19 août. Jeudi et samedi a eu lieu un dernier départ de nos orphelins. A cette époque, à l'intérieur de la Turquie, on est en agitation par suite d'une réaction contre le mouvement nationaliste. Pendant cette période le Vali et le Directeur de l'Instruction voyant réorganisées les écoles chrétiennes mieux que les leurs, ont donné ordre de les réunir à leurs écoles. Plus tard, on a fermé celles des Américains. Les Pères Capucins tiennent tête, mais on ferme également leurs écoles. Les Turcs en même temps ont exilé un

Américain, directeur d'une commission de recherche d'orphelins arméniens, sous prétexte qu'il fait de la politique. Celui-ci se rendant directement à Londres protesta auprès du gouvernement anglais contre ces agissements turcs. Londres envoya des avertissements très sévères au gouvernement turc en lui reprochant la reprise des persécutions contre les Arméniens. Sur ce, le gouvernement turc éloigna les Arméniens survivants de leurs pays ainsi que les Américains.

C'est ainsi que s'explique la liquidation des orphelinats et des écoles avec le départ en masse des orphelins et d'autres rapatriés arméniens, ainsi que des missionnaires.

Août 26, samedi. Soudain la défense de franchir les frontières turques a été proclamée, les troupes grecques se repliant devant les contre-attaques kémalistes.

Septembre 3, dimanche. A Kharpouth on apprend la nouvelle de la reprise aux Grecs de Keutahya et d'Eskichéhir.

Septembre 10. Reprise de Smyrne par les Turcs.

Septembre 16, samedi. Départ des P. P. Athanas et Basile. Le premier a accompagné les orphelins pour les installer à Alep.

Octobre 2, lundi. Entre autres Arméniens sont partis de Mezré, Kohar et Varter, deux braves et saintes femmes qui avaient pu garder chez elles au prix de mille difficultés et sacrifices l'orpheline Marie Avédissian, qui s'est faite plus tard religieuse de l'Immaculée Conception sous le nom de Sœur Berdjouhi.

Novembre 1er. Permission générale de partir pour tous les chrétiens qui le veulent. Par suite de cet ordre, M. Derdérian, directeur de la Banque Ottomane, épargné pendant les déportations avec son collègue Aharonian Kévork, grâce à leur poste à la Banque où ils ne pouvaient pas être remplacés, a quitté Mezré.

Le Defterdar qui avait remplacé le Vali Abdul Kader et qui était particulièrement ami de M. Derdérian, le prévient d'une enquête en cours contre lui sur un rapport envoyé à Ankara comme quoi il serait mis à la tête de l'organisation de la jeunesse arménienne pour aller rejoindre les Français en Cilicie contre les Turcs. M. Derdérian ayant déjà fait depuis le mois de mai 1922 recours à la direction centrale de la Banque à Constantinople pour un congé, l'a obtenu au mois de juillet. Le gouvernement local ne l'autorisa pas à aller à Constantinople, il lui donna cependant le permis d'aller n'importe où dans la circonscription des frontières nationalistes de l'époque. L'ordre général d'Ankara pour l'exode libre des

chrétiens d'Anatolie lui donna la liberté de quitter Mamouret-ul-Aziz[35]).

A cette date le R. P. Louis nous fait le récit très émouvant des aventures d'un certain Sarkis Amou Khandilian, un Diacre de Sourp Garabed de Mouch, sanctuaire très renommé de Saint Jean-Baptiste (le Précurseur = Garabed) dans cette région.

Celui-ci avait pu venir de Mouch jusqu'à Kharpouth après une longue et tragique odyssée. Il n'avait que 45 ans et il paraissait âgé de 80 ans. Il voulait se faire prêtre. Arrivé plus tard à Alep, il apprit que sa femme et ses fils étaient vivants et qu'ils s'étaient transférés en Arménie. Il y alla pour les rejoindre. Il avait traversé la province de Daron déguisé en kurde. Il nous a raconté qu'à son passage par Sourp Garabed de Mouch, il en avait trouvé les bâtiments déserts, mais que le Sanctuaire était vénéré par les Kurdes du voisinage, qui y venaient en pèlerinage. Un capitaine turc nous a dit: de Bitlis à Kharpouth nous marchâmes sur les cadavres de nos soldats.

N o v e m b r e 16. L'Abbé Tchouhadjian et Haroutioun Agha Kehyayan et ses fils Pierre et Vincent, déportés tous de Keutahya sont partis pour Alep.

2. Mouvement Kurde par un témoin oculaire

(V. Appendice-Annexe v. I. Volume — Les Kurdes)

L e s K u r d e s. Je reproduis ici, tiré du livre du témoin oculaire cité plus haut, «Abbé Paul Tacho mon frère», le sobre récit du mouvement kurde. Ce mouvement kurde a été la principale réaction contre le gouvernement turc qui s'était servi de cette race surtout pour massacrer les Arméniens. A leur tour, ces malfaiteurs ont trouvé ainsi le châtiment de leurs crimes. Un changement de régime aussi radical que celui qui a été fait en Turquie sous l'égide d'Ataturk (Père des Turcs) puis l'abolition de régime du harem qui est égale à l'émancipation de la femme turque, jusque là esclave dans les k o n a k s ; la fermeture des médressés (écoles) qui préparent les hodjas (religieux musulmans); la suppression des ordres religieux des Cheikhs étaient des choses qui ne flattaient pas trop le goût de l'élément fanatique et qui le choquaient profondément.

---

[35]) L'ordre donné aux chrétiens par Ankara disait que ceux-ci étaient libres de rester ou de partir; ceux qui partiraient devraient tout abandonner et s'en aller sans plus pouvoir y rentrer; ceux qui resteraient jouiraient de toute sécurité à l'égal des Turcs leurs concitoyens. Ce n'est qu'un tout petit nombre qui voulut se fier à cette assurance de sécurité.

C'est ainsi qu'un Cheikh du nom de Saîd, résidant aux environs de la ville de Bitlis, une ville assez importante d'avant guerre, habitée surtout par des Kurdes et des Turcs fanatiques, homme qui jouissait d'une autorité sans bornes sur les Kurdes ignorants qui formaient la majorité des populations de ces parages, hisse un beau jour le drapeau saint «pour aller combattre l'infidèle d'Ankara».

Le pauvre peuple k u r d e avait en lui une confiance qui allait jusqu'à l'adoration. Il accourt à son appel.

«Cette foule d'ignorants se met en marche. Au fur et à mesure que l'on avance, la foule fait boule de neige, grossit tous les jours davantage.

«Un beau jour, la ville de Mezré (El Aziz) centre du vilayet est cernée. Après un combat qui n'a duré que quelques heures, les forces gouvernementales cèdent et finissent par prendre la fuite.

«Ainsi la ville est occupée par une foule de bandits et de fanatiques ignorants. Les portes de la prison sont défoncées. Des centaines de repris de justice en sortent, et font cause commune avec les Kurdes.

«On est à la nuit du Lundi Gras de l'année 1925. Ma maison ainsi que celle de l'Abbé (Paul, mon frère) sont cernées par une cinquantaine de bandits. Le pauvre abbé est surpris dans sa cellule, à genoux au chevet de son lit, en prières pour se coucher. On lui lie les mains derrière le dos, on le soufflette, on l'insulte et sous l'escorte de quatre assassins armés jusqu'aux dents il est conduit devant le chef qui est dans la maison de son frère à l'autre bout du jardin commun.

«Oh! nuit effroyable! . . . Quel triste tableau que celui d'une famille à genoux devant le bandit et d'un prêtre ligoté qui se tait et qui prie sans doute. Les enfants dont les deux petits, l'un de cinq, l'autre de deux ans, pleurent sans hausser la voix. Les pauvres, ils veulent crier, mais ils ne peuvent pas; le kurde est là, il les menace en leur montrant la crosse de son fusil. Terrible spectacle qui dépasse toute imagination.

«On se consulte pour nous tuer tous. La bonne de l'Abbé comprend le kurde. Une heure n'était pas encore passée que le miracle s'accomplit. On est sûr que c'est l'effet de la prière que l'Abbé récitait dans son for intérieur.

«Un détachement de l'armée du Cheikh, en tournée de nuit fait son apparition. Nos bandits le craignent et sont pris de panique, ils nous laissent et s'enfuient. L'Abbé en rit et il fait semblant de ne

vouloir pas croire à ce qui vient d'arriver. Il retourne dans sa chambre pour finir sa prière qu'il avait commencée, le calme dans la conscience avec la satisfaction du devoir accompli...

«Le lendemain matin, aussitôt le calme rétabli, les Kurdes retirés, j'obtiens un permis de voyage, je prends ma famille et je pars pour Istanbul pour y chercher un abri.

«L'Abbé reste encore une année, au bout de laquelle une circonstance fortuite le décide à quitter sa résidence pour aller me rejoindre à Istanbul.

«Les troupes régulières ne tardent pas d'arriver à El Aziz qui est évacuée par les Kurdes après un combat de quelques heures. Mais l'occupation s'étendait jusqu'à Diarbékir; aussi la poursuite des hordes continue à les disperser, à leur faire déposer les armes et à les réduire à l'impossibilité de réagir. La débandade, la fuite ne les soustraient pas aux massacres en masse, que les troupes leur infligent impitoyablement. Ce n'est qu'après cinq ans que l'armée régulière arrive à écarter tout danger de soulèvement par la suppression des chefs des révoltés kurdes. Dans les environs de Diarbékir, les cheikhs sont surpris et décapités par la gendarmerie républicaine au moment où ils essayaient de gagner la frontière pour la franchir. Leurs têtes exposées à la foule ont fini par la terroriser et la soumettre à la force des autorités constituées».

Le cas de la famille Tacho a été celui de tous les autres chrétiens et la plupart des nouveaux rapatriés ont dû se décider pour l'exode définitif.

3. Notes de MM. Aharonian Kévork et Mihran Derdérian

Kévork effendi Aharonian, avec les siens, a été de leur nombre, malgré l'offre pour lui d'un poste à l'administration centrale de la Banque ottomane il a préféré s'éloigner pour toujours de la Turquie et il se rendit à Beyrouth en 1927.

Il était le Mutevalli, le gérant des propriétés du Diocèse de Mezré; par suite de son départ, tous ces biens ont été classés parmi les biens abandonnés.

Les quelques caisses de livres liturgiques et d'objets et de vases sacrés d'église, d'ornements de Messe, ont été envoyés par ce Monsieur au Patriarcat à Constantinople avant son départ. J'en parlerai dans mes notes de la IVème partie.

Quelques autres notes d'un témoin oculaire nous compléteront les notices données sur la situation après l'armistice à Kharpouth.

Les autorités nationalistes, indépendamment des autorités centrales du Sultan et de la Sublime Porte, avaient constitué des «Tribunaux de l'Indépendance» qui avaient envoyé à la potence des centaines de réactionnaires turcs. Par une incidence, certainement providentielle, ces réactionnaires contre le mouvement nationaliste étaient pour la plupart des criminels qui s'étaient signalés dans l'exécution des massacres organisés pendant la guerre contre les Arméniens. Le but des poursuites engagées par les «Tribunaux de l'Indépendance» était de terroriser tous ceux qui osaient aller contre le nouvel ordre de choses et d'étouffer radicalement toute possibilité de réaction.

Un de ces tribunaux s'installa à Kharpouth; le Président n'ayant pu venir d'Ankara, un mersifouniote, Seddik bey l'a présidé. Mais par bonheur, ce président ne resta pas longtemps dans sa charge, car le tribunal fut bientôt supprimé. En effet, à cause de ses abominables intentions d'abuser des orphelines arméniennes qu'il réclamait pour son service aux orphelinats organisés après l'armistice grâce à l'assistance américaine, Seddik bey aurait certainement sévi contre ceux qui auraient refusé de lui confier des filles à peine échappées à un pareil service. Il lui aurait été très facile de passer des menaces aux actes, puisqu'il ne se passait pas de mois sans que viennent, de la part du commandant de l'armée centrale d'Amassia, Noureddine Pacha, des messages télégraphiques ordonnant de surveiller l'attitude des collaborateurs du Prélat grégorien établi à Mezré après l'armistice. Parmi les personnes signalées par le «Conseil ou Comité de la Défense du Droit» (Mudafai houkouk djémieti), on comptait MM. Derdérian Mihran, Kharpoutlian Léon, Yeramian Khatchadour, etc. Ces personnes ainsi suspectées furent même soumises à des interrogatoires sur la propositon du Vali Abdul Kadir, sous le prétexte qu'elles facilitaient la fuite vers Alep de bandits et de jeunes gens arméniens mobilisables. Mais à la suite de la destitution du Vali Abdul Kader et grâce aux bons renseignements donnés par son remplaçant le Defterdar, ces innocents furent acquittés et les emprisonnés furent mis en liberté. Ces poursuites et vexations cessèrent: on a constaté qu'ils étaient les membres du susdit Conseil de la défense du droit et qu'ils organisèrent la fuite contre le paiement d'une somme de 20 à 40 ltqs or. par personne. Aussi la poursuite et les emprisonnements de ceux qui essayaient de se rendre à Alep étaient-ils à l'ordre du jour.

M. Mihran Derdérian, qui assurait le remplacement du direc-

teur de la Banque ottomane, avait obtenu de la direction centrale de Constantinople, le permis de se transférer en cette ville. Mais ce transfert n'a été autorisé par les autorisés nationalistes qu'après la promulgation d'un ordre gouvernemental de quitter le pays sans droit de retour et il n'obtint qu'un permis pour Alep après trois mois de désœuvrement.

Tout subside ou secours distribué à nos réfugiés donnait lieu à des poursuites et à des interrogatoires. Et le 10 février 1920, ce fut un jour de terreur pour les Arméniens par suite des questions soulevées autour de la personne du Prélat grégorien.

On créait mille difficultés au sujet de la restitution à leurs communautés respectives des femmes arméniennes mariées de force à des Turcs ou de celles qui, ayant pu, d'une manière ou de l'autre, échapper à ces mariages forcés, avaient été poursuivies devant les tribunaux pour d'autres motifs. Par bonheur, ces pauvres rescapés avaient pour appuyer leur défense, des documents officiels, dont se prévalaient leurs avocats turcs. Ainsi Rasim effendi, avocat arabkiriote a défendu la cause d'une infirmière de l'hôpital américain réclamée par un encaisseur d'impôts, Djelal, originaire de Tchemesgazak. Il a cité devant le tribunal les dépêches chiffrées suivantes émanant du Ministère de l'Intérieur en date du 4 novembre 1918 et du 8 février 1919.

La première dépêche disait: «Nous avons appris que dans certains cercles officiels on crée des difficultés aux chrétiens qui, convertis par force ou par crainte à l'Islam veulent revenir à leur ancienne religion. Des conversions de ce genre, conséquences de la crainte et de la précipitation, ne peuvent pas constituer le motif de poursuites légales. Il est tout naturel que des musulmans de cette catégorie désirent revenir à leur première religion. La permanence d'une telle situation serait contraire au principe de la liberté de conscience accordée par la Constitution ottomane à tous les citoyens et serait incompatible avec la sublime idée de l'amour de la patrie. Par conséquent, il est recommandé de faire savoir aux intéressés, après enquête, qu'ils sont autorisés à retourner à leur première religion.»

La deuxième dépêche rapportait: «Il est recommandé de corriger immédiatement les cartes d'identité et d'inscrire comme arméniens les personnes des deux sexes qui, n'ayant pas encore atteint l'âge de 20 ans, auraient changé de religion. Quant à ceux âgés de plus de 20 ans, il faut leur faire savoir qu'ils sont libres, s'ils le désirent, de retourner à leur ancienne religion d'après les

ordres télégraphiques d'octobre et de novembre 1918. Par conséquent, il faut corriger les cartes d'identité des personnes de cette catégories qui en feront la demande.»

Un ordre du gouvernement d'Ankara autorisait le départ chez des parents à l'étranger, des femmes veuves et des enfants mineurs. Suleyman bey, le gouverneur de Kharpouth, constitua une commission chargée d'enquêter minutieusement sur la véritable situation de ces personnes et si l'enquête révélait qu'elles n'avaient plus de mari, de frère ou de proches parents mâles pour les assister, on leur livrait un permis officiel de changement de nationalité. Cette commission ne dura qu'un mois, mais on put en profiter pour faire partir à l'étranger près d'un millier de jeunes gens.

A cette époque, les autorités locales turques, par ordre du gouvernement d'Ankara, avaient expulsé le directeur du N.E.R. hors des frontières nationales; cet incident avait donné lieu à des bruits de nouveaux massacres d'Arméniens, particulièrement à Kharpouth. Ce sont des lettres envoyées par ce directeur du N.E.R. M. Mazor Yornsul, qui avaient provoqué de pareils bruits, et le soin de vérifier quelle était la situation fut confié au correspondant à Constantinople du «Chicago Tribune» M. John Clayton. Celui-ci, de passage par Ankara, poussa jusqu'à Kharpouth pour l'enquête qui lui était demandée, accompagné d'un drogman turc. Un banquet en son honneur fut offert par le vali dans le club de la Défense du droit (Moudafai houkouki). Dans l'échange des discours prononcés à l'issue du banquet, on réfuta les nouvelles lancées par le directeur expulsé du N.E.R. Pendant son séjour à Kharpouth, M. Cleyton était toujours accompagné dans ses visites par le commissaire de police, qui se disait chargé de lui faire honneur de sa compagnie. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir dans la presse américaine des information contradictoires au sujet de nouveaux massacres d'arméniens. Ces derniers n'ont pas été perpétrés aussi ouvertement que ceux du temps de la guerre et ils furent moins sanglants, mais la famine, le dénuement, les travaux forcés ne manquaient pas de faucher la vie à des centaines de personnes par jour et les cadavres étaient laissés sans sépulture pour être dévorés par les chiens sauvages et les oiseaux rapaces.

Malgré la surveillance turque, le correspondant américain a pu se rendre nettement compte de la situation réelle des Arméniens survivants. Cependant, M. Djigonithi, directeur général du N.E.R. en Turquie, après une visite à Kharpouth et aux alentours, écrivait d'Ankara une lettre qui présentait l'Anatolie comme un

Paradis où les chrétiens vivaient heureux et en pleine sécurité. On excuse cette nouvelle comme un acte de souplesse diplomatique. Le sous-directeur du même N.E.R. M. Grégory eut la même attitude à ce sujet et on peut remarquer ainsi un changement de politique vis-à-vis des Turcs au désavantage des chrétiens.

Les Turcs, toutefois, ne se laissèrent pas tromper par l'attitude à double face des différents directeurs du N.E.R. et ils en vinrent à considérer l'institution elle-même, d'ailleurs plus large et plus bienfaisante aux Turcs qu'aux Arméniens, comme un foyer d'espionnage. Aussi, peu à peu, la traitèrent-ils avec défiance et commencèrent-ils bientôt à lui créer toutes sortes de difficultés. A Kharpouth, comme partout ailleurs, on nomma un commissaire chargé de servir d'intermédiaire entre le gouvernement, le N.E.R. et les Arméniens. Les commissaires furent, à Kharpouth, successivement le directeur des réfugiés, Hamdi bey, et le directeur de l'hygiène, Safvet bey.

Ces commissaires avaient pleins pouvoirs sur les œuvres de bienfaisance américaine où personne n'était admis sans leur autorisation. C'est ainsi que des orphelins arméniens qu'on voulait placer chez les Américains étaient refusés. La raison de ce refus était tout simplement d'empêcher toute assistance étrangère en faveur des Arméniens. Les directeurs américains firent tout leur possible pour détourner les Turcs de cet esprit de xénophobie; ce fut en vain, larges pourboires donnés aux commissaires turcs, acquiescement à tous leurs désirs de s'adapter aux moeurs turques, même dans le costume, à un degré tel qu'un de ces Américains voulut changer de coiffure et porter sur la tête le calpak turc, rien n'a pu enlever aux Turcs la méfiance qu'ils nourrissaient à l'égard de toute activité étrangère.

Le directeur local du N.E.R. à Kharpouth, M. Yornsul, ayant appris la misère et l'abandon où vivaient les réfugiés arméniens de Zeitoun, de Fernouse et de Marache, qui se trouvaient dans les environs de Tchermoug, entre Kharpouth et Diarbékir demanda au Vali l'autorisation d'aller à Tchermoug pour y soulager ces pauvres malheureux. Naturellement, le vali refusa l'autorisation. Mais l'Américain, se fiant à sa qualité de citoyen américain, passa outre. Huit gendarmes à cheval furent envoyés à sa poursuite pour le faire revenir. Une semaine après cet incident un ordre d'expulsion était communiqué à ce naïf américain. Il dut quitter la Turquie, abandonnant toute œuvre de secours: orphelinats, ouvroirs, hôpitaux, etc.... Ce que voyant, nos réfugiés durent se résigner à

toutes sortes de sacrifices pour s'éloigner du pays. La confiscation des immeubles arméniens reprit, et toute tentative pour empêcher cette nouvelle spoliation échoua. Les fonctionnaires (Vali, directeur de l'Efkaf — legs pieux — directeur de la police) ne manquèrent pas de profiter de l'occasion pour se faire de l'argent. En fin de compte, tous les immeubles repris à la commission des Biens Abandonnés retournèrent à cette même commission et finirent par être usurpés pour toujours.

Pour compléter ces notices, j'ajoute ici un extrait de correspondance entre le Patriarcat et M. Kévork Aharonian, ainsi que l'Abbé Tchouhadjian, le curé de Keutahya qui y était interné.

Kharpouth :

Le 12 janvier 1920. (Lettre remise en mes mains vers la fin du mois d'avril 1921 après ma rentrée d'Europe à Constantinople).

Aharonian Kévork, chargé de la gérance de nos biens diocésains à Kharpouth, écrit à Mgr. Naslian qu'il a reçu sa réponse télégraphique à une de ses lettres. — Il parle du loyer d'une propriété réquisitionnée par les autorités militaires. Cinq caisses d'objets de culte se trouvent chez la Commission dite Tastiyé. — Le Patriarcat grégorien les aurait réclamées comme lui appartenant, mais Kévork effendi aurait déclaré que notre Patriarcat aussi y aurait sa part. En outre, il y aurait une somme considérable chez l'Efkaf et la susdite commission Tastiyé, appartenant aux deux communautés arméniennes, à la grégorienne et à la catholique; il fait tout son possible pour que cet argent ne soit pas perdu.

Le 10 décembre 1921. L'Abbé Tchouhadjian écrit de Kharpouth (Mamouret-ul-Aziz) à Mgr. Rokossian —: il y est vivant, il dit sa messe dans une chapelle privée dans l'établissement de l'école contiguë à sa chambre — il recommande aux bons soins du Patriarcat sa mère et ses sœurs. — Mgr. Naslian répond en lui demandant s'il a reçu les subventions qui lui ont été envoyées; ainsi que celles envoyées pour Madame Soultan Mouchéghian envoyées par ses fils. — Il demande des renseignements sur Melle Christinée Tovmadjian et s'il y a moyen de la faire venir à Constantinople.

Le 6 janvier 1922, l'Abbé Tchouhadjian donne de ses nouvelles.

Le 7 janvier 1922, Mgr. Naslian envoie des secours à l'Abbé Tchouhadjian et quelques subventions pour quelques per-

sonnes privées envoyées par leurs parents, entre autres pour Madame Sultan Mouchéghian, sa tante, et Melle Christine Tovmadjian, parente d'un père méchithariste.

Le 11 janvier 1922, un certain Kévork Yarlian transféré de Samsoun à Kharpouth, prie de lui envoyer ce qui le concerne par l'entremise du directeur de la banque ottomane, M. Derdérian.

Le 15 février 1922, l'Abbé Tchouhadjian donne de ses nouvelles et écrit que les sommes destinées à Madame Mouchéghian et à Melle Tovmadjian leur ont été remises.

Le 18 mars 1922, l'Abbé Tchouhadjian écrit qu'il a emprunté aux pères capucins des ornements pour dire sa messe. Il recommande sa mère et ses sœurs à Constantinople.

Le 3 juin 1922, l'Abbé Tchouhadjian écrit à Mgr. Naslian qu'il a envoyé des nouvelles sur l'état des immeubles de la communauté arménienne catholique.

Le 20 mai 1922, l'Abbé Tchouhadjian annonce la mort du cousin de Mgr. Naslian, Jacques Mardirossian, décédé le 23 avril. Au sujet des immeubles, il écrit que deux se trouvent en bon état et qu'ils sont reconnus par le gouvernement local comme appartenant à Mgr. Naslian. La maison du frère de Mgr. Naslian est habitée par un parent et celle de sa sœur par un officier. Il donne le compte des loyers touchés.

Le 22 mai 1922, Mgr. Naslian écrit à l'Abbé Tchouhadjian de rester sur place à moins qu'on ne l'oblige à s'en aller.

Le 23 août 1922, l'Abbé Tchouhadjian écrit qu'on aurait envoyé les objets de Keutahya à Constantinople.

Le 26 août 1922, l'Abbé Tchouhadjian désire se rendre à Constantinople.

Le 16 septembre 1922, l'Abbé Tchouhadjian fait savoir qu'on désirerait l'avoir comme curé à Césarée et demande des instructions à Mgr. Naslian.

Octobre 1922, se trouvant en Italie, Mgr. Naslian écrit à Kévork Aharonian qu'a son retour il s'occupera de son fils Léon. En attendant, il a écrit à Constantinople pour qu'on en prenne soin. Il donne des instructions pour l'envoi des sommes du diocèse de Kharpouth à son adresse à Constantinople.

Le 12 décembre 1922, le P. Raphaël, capucin, supérieur de la mission de Kharpouth envoie des sommes à remettre à Melle Christine, nièce du père Thaddée Thovmadjian, méchithariste.

Le 20 décembre 1922, Kévork Aharonian, de la banque Ottomane de Kharpouth, écrit que sa famille restera seule à Ma-

mouret-ul-Aziz et qu'il s'attend à une mutation: «j'ai maintenant, écrit-il, un directeur syrien, M. Djémil Daher, et un sous-directeur italien, Joseph Avolio, tous deux de bons catholiques.» Il demande que M. Ledoux, de l'Ambassade française, le recommande auprès de M. Steek, directeur général de la banque. Il y a un mois que l'abbé Jean Tchouhadjian est parti pour Alep et M. K. Aharonian continue à surveiller les biens de l'église.

Le 9 août 1923, M. Kévork Aharonian annonce que par suite d'une décision de la direction générale de la Banque ottomane, lui et son fils sont transférés à Constantinople. Son fils partirait incessament et lui, possédant des immeubles et des biens dans sa ville natale, ne peut pas sans préjudice partir précipitamment. Il demande à Mgr. Naslian d'intervenir pour obtenir un délai, et il ajoute: «A cette occasion, je pense aussi aux immeubles en ruines de notre église que j'ai fait réparer dans la mesure du possible. Si je suis obligé de partir, je ne sais à qui les confier. Il n'y a personne pour s'en charger.» Par l'entremise de la Banque, il envoie à Mgr. Naslian une somme de 1070 Ltqs pour le compte de l'église de Kharpouth. Il parle ensuite d'un compte à régler entre le P. Raphaël et l'Abbé Tchouhadjian parti pour Alep.

Le 29 octobre 1924, M. Kévork Aharonian écrit à Mgr. Naslian que sa maison paternelle a dû être louée par son oncle à un certain Suleiman effendi Zaydé, un usurpateur connu. La maison de sa sœur reste comme bien abandonné. Le gouvernement local n'admet pas les procurations venues de Constantinople ou de l'étranger. Les biens meubles et immeubles de l'église se trouvent entre les mains du comité des biens abandonnés. A Mezré, il reste un millier d'Arméniens grégoriens et protestants. Les Catholiques de Mezré et des villages atteignent le chiffre de 150. A Arabguir, se trouvent 1500 Arméniens; à Eguin, 100; à Malatia, 400; à Palou, 1000. Mais tous sont en train de partir successivement. Le P. Raphaël, supérieur des capucins, est mort à Alep. A Mezré, il ne reste plus que le P. Benoît et le P. Louis. Il donne le compte des recettes et des dépenses de la paroisse. Il reste dans son emploi à la banque, mais 3 de ses fils ont déjà émigré à Beyrouth.

Le 20 décembre 1924, M. Kévork Aharonian envoie une somme d'argent par la banque ottomane, sur les recettes des propriétés du diocèse. Il propose que les dix caisses d'objets du culte soient envoyées à Constantinople par l'entremise de la banque. Tout est confisqué par l'Evkaf et par le Gouvernement.

Le 10 janvier 1925, Mgr. Naslian écrit à M. Kévork Aharonian que peut être avec une nouvelle loi, on pourrait faire un ar-

rangement pour les propriétés du diocèse. Tant que cette loi n'aura pas paru, il faut essayer de les vendre en sous main.

Le 21 mars 1926, M. K. Aharonian écrit qu'il n'y a pas moyen de vendre les propriétés du diocèse parce qu'elles sont confisquées en grande partie par l'Evkaf et le reste par le bureau de «la comptabilité spéciale» constituée ad hoc par le gouvernement.

Le 8 mars 1926, le même monsieur écrit à Mgr. Naslian au sujet des caisses en dépôt auprès de la banque ottomane et il demande ce qu'il doit en faire, car l'humidité risque de les abîmer.

Le 15 novembre 1926, la Direction Générale de la Banque ottomane écrit à Mgr. Naslian que dans sa lettre du 1er courant, il a invité par dépêche l'agence de Mamouret-ul-Aziz à expédier les 16 caisses et les 3 colis d'objets d'usage religieux et que, à leur arrivée, la direction en préviendra le Patriarcat.

Le 16 octobre 1926, la direction générale de la Banque ottomane écrit que étant donné que les 2 certificats relatifs à ces caisses et colis ont été émis aux noms de l'ex-Mgr. Kuïd Mékhitarian et de M. Kévork Aharonian et qu'il n'est pas possible d'obtenir la décharge du premier, il est nécessaire que vous restituiez les deux certificats dûment acquittés par votre patriarcat et le patriarcat grégorien et accompagnés d'une lettre de garantie signée collectivement nous mettant à couvert de toute réclamation éventuelle.

15 janvier 1927, la direction générale de la Banque Ottomane nous communique les dépenses du transport des 19 colis d'objets d'usage religieux dont il donne une liste détaillée de marque, numéros et poids.

G) DIOCESE DE DIARBEKIR

a) Diarbékir

1. Le sort tragique du Curé survivant

Nous avons mentionné dans la nécrologie des prêtres de Diarbékir l'Abbé Joseph Emirkhanian massacré après l'armistice, coupable d'avoir voulu protester à Ankara contre la défense du Vali de fêter les Pâques dans l'Eglise arménienne catholique qui aurait dû être remise au culte après restitution à qui de droit. D'autre part, en tant que pasteur des âmes, l'abbé Emirkhanian devait s'occuper des questions soulevées à propos de mariages entre Arméniens et Turcs. Il devait montrer à ses fidèles la sainteté du mariage chrétien, leur demander de respecter les lois de l'Eglise qui déclarent nul un mariage contracté entre un chrétien et un musulman. Son zèle a dû exaspérer quelques Turcs qui détenaient

chez eux des femmes arméniennes ou qui avaient en vue de les épouser. Ces mécontents complotèrent eux aussi la disparation de l'abbé Emirkhanian.

Le bourreau était un agent de police, qui venait prendre chez lui des leçons de langue française. L'Abbé Emirkhanian avait obtenu par l'intermédiaire du Patriarcat, un acte officiel de Mutévelli, légalisé par les autorités d'Ankara. Il était donc en plein droit d'exercer ses fonctions et attributions, que l'acte susdit lui conférait. Mais le bon plaisir du Vali ne pouvait pas tolérer la reprise du culte dans notre communauté et le rétablissement de l'autorité ecclésiastique. Aussi, quand il a reçu des reproches d'Ankara sur le recours du bon prêtre, il a voulu se venger par la même méthode d'avant l'armistice. Il charge de la triste besogne, l'élève de l'abbé, l'agent de police, qui un bon matin de classe, prétexte vouloir déjeuner avec lui. Pendant le repas, se trouvant seul avec lui, il saute par surprise sur l'innocent prêtre, l'étrangle, lui casse la tête avec le bois d'un crucifix qui se trouvait fixé sur le mur, et s'en va pour rejeter le meurtre sur le sacristain qui était à ce moment là dans la cuisine.

L'affreux méfait n'a pas pu être caché avec tant d'autres crimes perpétrés par ce tigre spoliateur et massacreur d'Arméniens. Il a été convoqué pour comparaître devant le tribunal interallié à Constantinople où, en février 1919, il s'est fait justice en se suicidant.Une enquête menée ensuite a découvert dans les caisses personnelles de Réchid bey pour plus de 100.000 Ltqs de perles et de bijoux volés à ses victimes arméniennes. Pour n'en citer qu'un cas: il avait promis à Madame Kazézian de ne pas l'exiler au prix de 1700 Ltqs. Et cette noble dame, plus tard, partie pour Dara, y expia sa révolte contre la passion bestiale de son bourreau par la mort atroce, préférée à l'apostasie. D'autres grandes dames de Diarbékir et de Kharpouth subirent le même sort. «A leur départ pour les puits de Dara, elles sont fouillées à Mardine. Memdouh bey, commissaire de police, instruit par son vali, les avait suivies pour enlever bijoux, or, billets de banque, porte-monnaies. On a même décousu les matelas où étaient cachés des banknotes innombrables. Ce principal agent du Vali, de Diarbékir à Mardine, comme nous le verrons, s'était formé une compagnie de 4 membres: le premier remplissait la caisse, le deuxième comptait la caisse et le troisième surveillait la caisse pour la passer au quatrième qui, installé au centre du vilayet, devait avaler la caisse.»

Les Arméniens déportés vers la Mésopotamie ont été dépouil-

lés à la frontière douanière de Diarbékir et Mardine. On les menace, on les emprisonne pour extorquer tout ce qu'ils possèdent de précieux. Aux dires d'un témoin oculaire, un milicien engagé, dans les douanes osa crier un jour: «Quel sale métier on nous fait faire! Des émigrantes parvenues saines et sauves d'Erzéroum, de Sivas, de Kharpouth surtout jusqu'à cette frontière, ont été tentées dans leur foi et leur honneur, mais elles préférèrent le dépouillement total et la mort à l'apostasie et c'est toujours à la caisse du vali que la large part du vol affluait.»

A Diarbékir, les maisons des Arméniens catholiques comme celles de tous les déportés, étaient confisquées au profit de l'Etat et les mobiliers étaient partagés entre les fonctionnaires.

Voilà pourquoi le propriétaire légal constitué en la personne de notre Curé et vicaire devait disparaître pour en laisser la jouissance libre au vali et à ses subordonnés.

L'extrait ci-après de quelques lettres parvenues au Patriarcat donnera une idée de la situation et de la suite des événements en ce Diocèse:

2. Situation d'après la correspondance des Curés du Diocèse avec le Patriarcat

Diarbékir:

Le 1er février 1922. L'Abbé J. Emirkhanian parle de certains biens privés pour lesquels on lui a donné procuration et il dit qu'ils sont déjà réquisitionnés et passés aux mains des Turcs. Cependant, il fait tout son possible pour régler les comptes de certaines propriétés qu'il pouvait administrer. Il ajoute que n'étant ni notaire, ni avocat, ni juge de paix, il ne peut faire parvenir l'argent aux héritiers, n'ayant pris aucune responsabilité sous ce rapport. Il fait savoir que son état de santé demande du repos, d'autant plus que tout dernièrement, les autorités militaires se sont emparées de notre église et de ses dépendances pour en faire un dépôt de céréales. Malgré ses démarches, l'Abbé Emirkhanian n'a rien pu sauver. Il devient malgré lui un prêtre errant. C'est une situation aussi désagréable qu'intenable, car dépourvu de son église et de son presbytère, il n'est peut être pas nécessaire qu'il conserve son poste pour une vingtaine de familles; et qui sait ce que l'avenir réserve comme malheurs et tribulations? Il attend les ordres de Mgr. Naslian pour savoir à quoi s'en tenir. (Il a le pressentiment de sa fin prochaine.)

Le 9 avril 1922. L'Abbé Joseph Emirkhanian écrit que

notre église, comme celles de toutes les autres communautés, a été réquisitionnée par l'autorité militaire, avec l'école, le presbytère et les autres immeubles annexes. C'est le premier acte pour inviter la population à émigrer. Mais trouvant insuffisant ce premier acte, le gouvernement a mis la main sur les maisons et propriétés privées, obligeant la population à s'éloigner comme le gouvernement le désirait; en troisième lieu, il a convoqué officiellement les notables pour les inviter à partir pour l'étranger. En cas de refus, ils seraient expulsés. Après de telles mesures, la population a commencé à partir en vendant à vil prix les meubles et les immeubles. La communauté arménienne catholique qui pendant la guerre comptait 20 familles, est réduite à 10 et ces dernières se préparent aussi à partir. La gendarmerie a perquisitionné chez nous comme chez les autres communautés. Elle a recensé toutes les propriétés, leur valeur, les locataires et le prix du loyer. Quant à son départ, l'Abbé J. Emirkhanian trouve juste la réponse donnée par Mgr. Naslian: il doit rester sur place tant que les autorités ne l'auront pas obligé à partir, car les quelques fidèles qui demeurent ont besoin de sa présence, et en son absence les propriétés de l'église seraient certainement confisquées. Mais ces deux motifs n'ont plus de valeur parce qu'il est probable que dans deux mois il n'y aura plus de chrétiens à Diarbékir et que les propriétés sont déjà aux mains de l'état. Puis il déplore les fatigues et les peines endurées pendant sept ans pour récupérer ces propriétés et les remettre en état. Ce qui est le plus triste, ajoute-t-il, c'est la foi superficielle de certains qui à la vue de ces contraintes ont apostasié. La vie est impossible dans ces contrées: privations, persécutions, insultes et mépris.

Biredjik:

Le 15 décembre 1921, l'Abbé Guiragos Tilkian écrit qu'il se trouve dans la misère et qu'il a besoin de secours.

Diarbékir:

Le 26 avril 1922, l'Abbé Koulakzezian et l'Abbé Emirkhanian envoient des souhaits de Pâques.

Le 31 août 1922, l'Abbé Emirkhanian fait mention de l'engagement de Mgr. Koyounian, lors de sa visite à Mardine le 20 octobre 1919, de lui payer 500 piastres comme traitement mensuel.

Ourfa:

Le 29 mai 1922, l'Abbé Achikian demande de venir à Constantinople, Mgr. Naslian lui dit de rester.

Le 16 juin 1922, Mgr. Naslian demande à l'Abbé Grégoire Achikian, curé à Ourfa, de lui donner des renseignements sur le nombre des catholiques et lui dit qu'il pourrait quitter Ourfa s'il y avait un autre prêtre catholique pour prendre soin des fidèles.

Le 3 juillet 1922, l'Abbé Tilkian par suite de la destruction du Presbytère et de l'église et à cause de la famine, se réfugie à Djarablous et de là à Alep après deux ans et neuf mois de permanence: Il n'y avait que 30 familles qui ont dû se disperser par suite de vexations de tout genre à Momhandz et à Alep.

Le 25 juillet 1922, l'Abbé Achikian répond qu'il y a à Ourfa deux prêtres catholiques, un syrien et un chaldéen, qui avaient déjà eu soin de nos catholiques après la mort de l'Abbé Vartan Achdjian. Dans le quartier syrien, il y a trois familles arméniennes catholiques et 13 dans le quartier arménien. Il écrit qu'il ne peut plus supporter la charge de cette mission, parce qu'il faut assister les orphelins et les veuves, réparer l'église, le presbytère et les écoles, œuvres qu'il ne peut entreprendre faute de moyens. Mgr. Koyounian, visiteur apostolique, l'aurait engagé avec des promesses, mais il n'en a jamais rien reçu. De cette façon, les orphelins et les réfugiés sont livrés à l'assistance des protestants et des non-catholiques. Il demande la permission de se rendre à Alep ou bien demande qu'on lui assure les moyens de vivre sur place.

Le 8 septembre 1922, Mgr. Naslian écrit à l'Abbé Achikian de rester sur place et lui dit que le Patriarcat fera tout ce qu'il pourra pour leur venir en aide dans des circonstances aussi difficiles.

Le 29 septembre, l'Abbé Achikian demande de nouveau des secours.

Le 5 octobre 1922, Mgr. Naslian confirme sa lettre précédente et annonce à l'abbé Achikian qu'il lui a envoyé une somme d'argent par l'entremise de la banque ottomane.

Différents télégrammes annoncent que l'abbé Achikian a reçu les sommes envoyées par la banque ottomane.

3 novembre 1922. L'Abbé Achikian décrit la situation à Ourfa, qu'il a dû quitter: Aux alentours de notre église tous les chrétiens ayant quitté leurs maisons occupées par des musulmans, lui aussi a dû s'en éloigner. Il laissait à Ourfa 5 familles seulement d'Arméniens catholiques, dont deux s'étaient enregistrées syriennes, habitaient leur quartier; les trois autres familles habitaient

le quartier arménien, deux jeunes hommes de celles-ci étaient enregistrés pour diacres de notre église et portaient le fez noir avec l'habit noir. — L'un de ceux-ci habite notre presbytère. L'école est maintenue par une maîtresse pour les Arméniens et quelques enfants musulmans en tout 25 étudiants. Le Prêtre chaldéen Carlos est chargé du soin de notre Eglise et de l'assistance spirituelle de nos survivants. On a confié aux deux prêtres les objets de l'église dont l'Abbé Achikian tient la liste.

12 décembre 1922. Malgré l'assistance de deux prêtres catholiques, l'un syrien, l'autre chaldéen, qui après l'exil et la pendaison de l'Abbé Vartan avaient pris le soin de nos catholiques, les survivants de notre Communauté d'Ourfa réclament comme indispensable la présence d'un Curé arménien catholique. Voici les motifs pour lesquels l'Abbé Achikian croit avoir dû s'en éloigner: 1. Deux fois l'officier de la garnison française de garde frontière l'a chargé par lettre de lui donner des nouvelles de la ville, ces lettres l'auraient pu compromettre pour espionnage si elles étaient venues à tomber dans les mains des Turcs, qui d'ailleurs avaient pu les laisser passer pour en voir la réponse de sa part. — 2. Les 15 familles catholiques diminuaient de jour en jour et jusqu'à l'automne toutes seraient parties; les routes devenaient toujours plus dangereuses, les Américains transféraient leurs orphelins de partout; après les événements de Smyrne toutes liaisons et relations avec Constantinople avaient été brisées; on était menacé d'un nouveau piège à Ourfa par les Turcs; aussi a-t-il dû s'éloigner avec une dernière caravane d'orphelins conduits par des Américains et se réfugier à Alep. — Les souffrances, les privations pendant les années de siège et de combat entre Turcs et Français, l'ont réduit à l'impossibilité de continuer à Ourfa son ministère, étant exposé au danger de mort certaine. Il y avait pu reprendre Eglise et Presbytère, les réparer, tout promettait un avenir de jours meilleurs quand survinrent les mouvements connus par suite desquels les arrestations recommencèrent; les pendaisons et massacres se succédèrent, et les maisons se vidèrent de chrétiens, la désolation était générale et le curé était le premier dans la liste des inculpés devant les autorités turques.

Le 3 mai 1923. l'Abbé Joseph Emirkhanian prie Mgr. Naslian de ne pas laisser dans l'oubli la faveur d'un congé dont il aurait besoin.

Le 21 mai 1923, le Procureur Général des PP. Capucins demande l'autorisation d'entrer dans l'ordre des Frères mineurs des Capucins pour un jeune homme du nom de François Castanian.

Le 29 septembre 1923. L'Abbé Joseph Emirkhanian revient sur sa demande de quitter Diarbékir et de refaire sa santé fortement compromise par les fatigues de 24 années de services. «Je ne veux pas parler du labeur, particulièrement difficile de ces 9 dernières années.»

Le 14 décembre 1923. L'Abbé Emirkhanian Joseph prie Mgr. Rokossian de l'autoriser à s'éloigner provisoirement du Diocèse, où il ne lui est pas possible de continuer son ministère.

Le 19 décembre 1923. Autoriser l'Abbé Emirkhanian à quitter la ville de Diarbékir et à s'en éloigner équivaudrait à fermer pour toujours ce Diocèse, chose que Mgr. Naslian écrit ne pas pouvoir faire.

Le 9 décembre 1924. L'Abbé Joseph Emirkhanian résume la situation du Diocèse de Diarbékir. L'église paroissiale, l'école et leurs dépendances sont encore entre les mains de l'autorité militaire. Un grand nombre de pierres à bâtir et d'autres matériaux de construction d'une valeur de 7000 piastres provenant de la destruction de quelques immeubles et rassemblés dans la cour de l'église ont été enlevés tout dernièrement sans mon consentement préalable par la même autorité. Le nombre des fidèles qui comprenait auparavant plus de 70 familles, s'est réduit à une dizaine de familles par suite de l'émigration générale. La plupart de ces familles sont dans une grande pauvreté et pour cela diffèrent leur départ. Hélas, ces pauvres familles opprimées commencent à perdre leur foi et à ne plus remplir leurs devoirs de religion. C'est pourqoui l'abbé Emirkhanian demande son départ, car sa présence n'est plus nécessaire pour un si petit nombre de fidèles, qui d'ailleurs pourraient être assistés par des prêtres d'autres rites catholiques. Les propriétés de l'église sont encore entre ses mains, mais il est probable que d'ici peu le gouvernement s'en emparera. l'Abbé Emirkhanian se trouve dans un état de grand dénûment, comme la plupart de ses fidèles, et il demande quelques secours.

Le 19 janvier 1925. L'Abbé Emirkhanian en réponse à Mrg. Naslian écrit qu'il admet parfaitement que par suite de son éloignement, les quelques legs qu'il détient ici pourront tomber entre les mains du gouvernement. Mais il n'a aucun espoir de se rendre maître de l'église, du presbytère et de ses dépendances. Il croit cependant que Mgr. Naslian saura apprécier ses services pour refaire sa santé fortement compromise.

Le 12 février 1925. Mrg. Naslian écrit qu'il ne peut

résoudre le cas de l'Abbé Emirkhanian, du moment qu'officiellement reconnu par Ankara, il a entre les mains l'administration des biens du diocèse, et qu'il peut patienter encore un peu.

Le 14 mars 1925. L'Abbé Emirkhanian écrit que plus que jamais il a besoin d'une cure de repos parce qu'il se sent très fatigué. C'est pourqoui il insiste pour demander l'autorisation de s'éloigner de Diarbékir.

Le 3 juillet 1925. L'Abbé Emirkhanian dit qu'il ne peut toucher les revenus des propriétés qui sont sous la surveillance des autorités turques.

Le 3 août 1925. La S.C.O. ne trouve pas opportun de déloger l'Abbé Emirkhanian de son poste de Diarbékir, où il ne pourrait pas être remplacé. — (L'Abbé Joseph avait prié la Sacrée Congrégation Orientale à Rome de l'autoriser à se rendre à West Haboken où des Diarbékiriotes désireraient l'avoir pour Curé).

Le 4 décembre 1925. L'Abbé Joseph Emirkhanian a reçu la procuration générale et le firman qui lui a été octroyé par les autorités d'Ankara. Il espère que le procès où il est engagé aura ainsi une issue favorable.

Le 7 mars 1926. L'Abbé Emirkhanian dit que pour le procès où il est engagé, on aurait remarqué que la procuration ne devrait pas dépasser 15 lignes et être écrite en gros caractères bien lisibles. Aussi le procès intenté pour des propriétés ne serait pas pris en considération.

Le 31 juillet 1926, l'Abbé Emirkhanian écrit que la procuration générale et le firman ne suffisent pas pour être reconnu comme procureur des biens du diocèse. Il lui faut un bérat impérial.

Le 26 novembre 1926, Mgr. Naslian envoie un acte légal préparé par l'avocat pour la défense des attributions des procureurs des biens des églises qui aux yeux du gouvernement actuel, auraient force de loi.

b) Ourfa sous occupation française

Après la guerre, pendant l'armistice, des survivants arméniens, comme ailleurs, avaient pu rentrer à Ourfa et y reprendre tout ce qui restait d'immeubles; l'occupation française leur promettait de meilleurs jours. Mais l'évacuation de Marache ébranla dans sa base (comme nous le verrons) la position des Français à Ourfa et ailleurs, ainsi que celle des chrétiens, puisqu'elle entraîna immédiatement l'insurrection Nationaliste dans ces parages aussi

et la pénétration des bandes turques à la porte même de la Cilicie fut fatale!... Parce que les troupes françaises, du fait de la retraite de Marache, avaient perdu et leur prestige et l'une des bases les plus solides pour les opérations de maintien en Cilicie, elles durent se replier progressivement et avec d'énormes sacrifices de leurs meilleures garnisons, isolées et privées de tout secours de leur centre par d'habiles mouvements des Kémalistes, devenus de plus en plus arrogants et décidés à assurer leur avenir en Cilicie.

Il ne faut donc pas s'étonner de la désastreuse issue de l'expédition, que le haut commandement des troupes d'Occupation française de Cilicie avait organisée pour Ourfa.

Les renseignements que j'ai pu avoir des Missionnaires catholiques, seront complétés par deux documents, dont l'un est le «Carnet de Route du soldat Doublart du 46ème Régiment d'Infanterie», l'autre du livre d'un Arménien d'Ourfa sur les événements du temps de la guerre et de l'armistice, dont déjà j'ai produit de longs extraits dans la II Partie de ces Mémoires sur l'auto-défense de cette ville pendant la guerre.

Le premier n'a d'autre valeur que de nous permettre de dater les opérations militaires, qu'il décrit jour par jour et dont il fut témoin. Le deuxième en comblera les lacunes en ce qui concerne la collaboration arménienne, qu'il représente comme une deuxième auto-défense de nos survivants plus heureuse, peut être, que les opérations de l'expédition française elle même.

1. Extrait d'un Journal sur l'expédition française et sur ses opérations contre la résistance turque

Les troupes françaises arrivées le 31 décembre sont bien accueillies, mais doivent bientôt faire face à des rebelles turcs. Pourtant jusqu'au mois de février, on ne signale que des escarmouches isolées. Au début de février la situation change:

6 février: Le Gouvernement militaire français reçoit le 1er ultimatum des rebelles turcs pour faire évacuer Ourfa dans le plus bref délai sous peine d'être attaqués.

7 février: Les rebelles kurdes font vers midi une apparition sur les montagnes qui entourent Ourfa. Aussi nous prenons les positions de combat. Les Kurdes nous envoient un parlementaire avec deuxième ultimatum nous donnant l'ordre d'évacuer Ourfa sous menace d'une attaque générale. Nous refusons l'évacuation de la ville.

8 février: Nous nous attendions à être attaqués au petit jour, mais rien à signaler jusqu'à midi. Nous avons reçu les ordres de la Division nous disant de tenir coûte que coûte pendant dix jours jusqu'à l'arrivée des renforts.

Nous possédons pour trente jours de vivres et pour une vingtaine de jours de munitions.

9 février: Situation calme jusqu'à 9 heures, mais à 9 heures et une minute une fusillade nourrie nous salue partant du centre de la ville et du haut des minarets; ce ne sont pas les Kurdes qui nous ont attaqués mais les habitants et les gendarmes turcs qui nous tiraillent sans relâche jusqu'à la nuit où nous avons un peu d'accalmie.

10—11—12—13 février. Les combats se poursuivent, affaiblissant un peu le courage des Français.

14 février. Dans l'après midi un nouveau parlementaire vient nous sommer une fois de plus de nous rendre avec armes et bagages sous menace de nous bombarder et d'incendier les positions françaises; nouveau refus.

15 février. Les rebelles nous font le réveil avec 4 obus. A partir de deux heures, le bombardement s'intensifie.

Dans la soirée nous avons aperçu deux fusées rouges qui sont lancées à une vingtaine de kilomètres de la ville. Nous répondons ... Pendant la nuit beaucoup d'habitants quittent la ville; sans doute fuient-ils avant l'arrivée de la colonne que nous nous attendions à voir arriver demain.

16—27 février. Les combats se poursuivent. La colonne prévue n'arrive toujours pas. On l'appelle la «colonne fantôme». Le moral baisse.

28 février. ... Tout à coup un ronflement de moteur se fait entendre... Nous aperçevons un avion français qui... décrit quelques cercles et semble nous chercher. Nous faisons des signaux qui sont vus par l'avion. Aussitôt, il pique droit sur nous et nous lance trois messages... Il m'est impossible de décrire la joie que nous avons ressentie à l'approche de l'avion... le moral est remonté aussi haut qu'il était bas: nous sommes sûrs maintenant que l'on s'occupe de nous pour nous délivrer. Il est vrai que l'on nous avait demandé de tenir pendant 10 jours et voilà 21 jours que nous sommes assiégés. Il ne nous reste plus qu'à attendre l'arrivée de la colonne qui ne doit plus se trouver bien loin.

29 février. Dans la soirée le commandant communique la teneur du message: «Adana 28 février. Le Général Dufieux com-

mandant la 156° DI au troupes d'Ourfa: Bon courage! les mauvais jours auront bientôt touché à leur fin. Vous serez sous peu renforcés et ravitaillés».

1—2—3—4 mars. Les combats continuent et la colonne n'arrive toujours pas. Le moral baisse de nouveau.

5 mars. Les Turcs nous laissent un peu de repos jusqu'à l'arrivée de l'avion que nous ne croyions plus revoir. L'avion survole nos positions. A 11 heures et $^1/_2$ il décrit trois cercles au-dessus de nous et repart sans nous lâcher aucun message, ce qui nous a causé une grande déception; aussi sa venue ne remonte-t-elle guère le moral des pauvres poilus qui en ont marre.

5—17 mars. C'est toujours la même attente. Les vivres et les munitions commencent à manquer.

18 mars. Nuit calme. Dès le réveil le bruit court que des Arméniens ont réussi à traverser les lignes turques pour arriver jusqu'à nous; ils nous ont apporté de bonnes nouvelles (si elles sont bien vraies). Il paraîtrait que la célèbre colonne fantôme ne serait plus éloignée que d'une centaine de kilomètres . . . Si les renseignements sont justes, nous pouvons compter être délivrés avant huit jours. Espérons que les nouvelles soient vraies, car l'on en a complètement marre.

4 avril. Tristes Pâques. Nuit tranquille et journée calme.

6 avril. . . . Les Turcs travaillent toujours à fortifier leurs tranchées qu'ils creusent autour de nous . . . Depuis quelques jours le bruit court que nous allons être obligés de partir d'Ourfa faute de vivres. Les Arméniens sont comme nous, il ne leur reste des vivres que jusqu'au 15 avril et ils seront obligés d'en demander aux Turcs; savoir comment cela se passera.

8 avril. Journée calme. Dans le courant de l'après midi nous recevons la visite de deux Arméniens accompagnés d'un gendarme turc; les officiers se sont réunis pour tenir conseil avec les Arméniens, lesquels ont commencé à négocier avec les Turcs pour le ravitaillement du quartier arménien, mais les Turcs n'acceptent qu'à condition que les Français quittent Ourfa. Le Conseil des officiers et des Arméniens a été tenu secret et l'on ne sait pas ce qui a été décidé; mais il est fort probable que des pourparlers vont être entamés pour que nous quittions Ourfa. Maintenant, il ne reste plus qu'à prendre patience encore quelques jours pour être renseignés; en tout cas l'avis des soldats est que nous évacuions Ourfa car l'on en a «plus que marre».

(Ce sont les Arméniens qui entreprennent les négociations avec les Turcs pour sauver l'honneur des armes françaises).

Le 9 avril. «Dernier mois de guerre. Aujourd'hui c'est une des plus belles journées que nous passons depuis que nous sommes à Ourfa. Les pourparlers qui avaient été entamés hier ont suivi leur cours pour notre grande satisfaction, car les Turcs eux aussi se sont empressés d'accepter toutes nos conditions au sujet de l'évacuation d'Ourfa. Nous partons avec tout notre matériel et armes et munitions; en plus de cela, les Turcs nous fournissent 60 chameaux et 25 mulets pour compenser les pertes que nous avons subies; ensuite les Turcs nous escortent jusqu'à Arab Pounar où nous devions aller. Bien que nous soyons obligés de partir, nous sommes toujours les vainqueurs aux yeux des Turcs car les négociations ont commencé avec la famine des Arméniens et des chrétiens pour base. Et si nous quittons Ourfa c'est pour permettre aux chrétiens de se ravitailler et comme cela nous sauvons tout notre matériel et nos prisonniers que nous devons revoir demain dans la journée. Dans l'après-midi il y a eu une entrevue entre le commandant français et le commandant turc, l'armistice a suivi cette entrevue. Voici une copie de la note qui a paru après l'entrevue et rédigée par le commandant français.

«Aux troupes françaises d'Ourfa: Une convention a été signée entre le commandant d'armes et la ville, les troupes françaises quitteront Ourfa après-demain, la cause en est la famine dont souffrent les Arméniens dont les Turcs assiègent le quartier; ce fait constitue pour nous l'abandon d'un territoire confié à notre garde. Il n'y a pas de faute de la garnison d'Ourfa qui, d'un bout à l'autre du siège, a fait plus que son devoir. Au bout de deux mois, personne n'est venu nous secourir et il ne faut pas se dissimuler que cela constitue une défaite pour les armées françaises. Tous les soldats doivent donc garder une attitude digne jusqu'au départ qui aura lieu après-demain vers une heure. Le commandant remercie les troupes de l'endurance dont elles ont fait preuve pendant cette période pénible; nous aurons encore un gros effort à faire pour arriver à Arab Pounar; ce sera probablement le dernier. Il compte que chacun aura à cœur de garder jusqu'après le départ d'Ourfa l'attitude digne de notre situation.» Le reste de la journée se passe à visiter les dégats que les canons turcs avaient faits à chaque maison nous servant de poste.

Le 10 avril. Les préparatifs de départ sont faits hâtivement; entre temps les habitants arrivent en masse pour nous regarder comme des bêtes curieuses; ils sont vite dispersés par les gendarmes turcs qui font bonne garde.

Le total des tués de la garnison se monte à 11, plus deux morts par maladie et environ 4 ou 5 blessés; nous partons demain à une heure du matin pour Arab Pounar.

(Et plus haut il avait dit: «Bien que nous soyons obligés de partir nous sommes toujours vainqueurs aux yeux des Turcs.» Ceux-ci se vengeraient bientôt de ce f a n t ô m e de victoire digne issue d'un f a n t ô m e de campagne, mal soutenue par le haut commandement de Cilicie. Toute la faute en revient à l'évacuation de Marache.)

La garnison française sortit donc d'Ourfa; la même nuit elle s'engagea tout entière dans la vallée étroite de Férish Pacha: c'était le guet-apens choisi par les Turcs pour massacrer les Français qui ne pouvaient pas manœuvrer et qui tombèrent les uns après les autres sous les balles de mitrailleuses turques placées d'avance en des points invulnérables. Tous les officiers et soldats périrent; seuls purent s'en échapper le Capitaine Renault et le sous-lieutenant Pelou avec quarante hommes. Les Arméniens n'étaient pas armés; que pouvaient-ils faire en faveur des Français? Cependant, ce sont les Arméniens qui ont donné à ceux-ci des émissaires pour la liaison avec d'autres secteurs français ...

Nous renvoyons maintenant le lecteur à «La passion de la Cilicie» par Paul de Véou pour les détails sur les aventures de la colonne f a n t ô m e, que le colonel Normand pour «réparer Marache» s'efforçait de faire parvenir au secours de la garnison et qui n'arriva pas à son but à cause de l'incurie de Paris et de Beyrouth: «Chacun s'étonnait, écrit-il de ce que les chefs qui à Paris ou à Beyrouth avaient charge de défendre des vies françaises, détournassent d'elles leurs regards et, le long du rail, il y avait de la colère dans les cœurs» (page 115—138). «Je n'ai jamais entendu parler du drame d'Ourfa, dit le Général Nollet, Ministre de la Guerre, à M. Henri de Kérillis, je ne l'ai connu que par votre article.» Les massacres des cinq cents (ib. page 147).

Ali Saïb qui avait promis par serment la sécurité du trajet de départ de la garnison, au soir de sa victoire avait promené la tête du Capitaine Sajou par les rues, accrochée au fer de sa lance. Des chiens en laisse portaient suspendues à leur cou celle de Hauger et de ses officiers. Les Arméniens et les Syriens dont les Turcs s'emparèrent furent cloués sur des croix (ib. 146).

Après l'issue tragique et déplorable de l'expédition française, les Turcs furent exaspérés plus que jamais contre les Arméniens dont ils se rappelaient l'héroïque résistance pendant la guerre et

dont ils n'ignoraient pas la collaboration avec les Français pour l'occupation de la Cilicie et récemment à propos des événements d'Ourfa.

Une huitaine de jeunes gens à peine avaient pu survivre à l'héroïque auto-défense. Cachés dans les vignes loin des yeux malveillants des espions, ils avaient attendu depuis lors patiemment l'arrivée de l'armistice, grâce au dévouement d'une charitable danoise, Madame Eppée, qui chaque semaine leur envoyait des vivres. Leur cachette était située à une heure et demie de la ville dans une grotte de la vallée appelée «Kattal Dérési» (vallée de massacres). Pendant un mois et demi, ils vécurent dans cette caverne, réglant leurs sorties par les signaux conventionnels que la susdite dame donnait de l'étage supérieur de sa maison pour les mettre en garde contre les dangers possibles. Plus tard ces jeunes gens conclurent un accord avec un chef de bande Circassien, Lagghi Osman, pour organiser des incursions à la recherche d'Arméniens sur les routes de déportation entre Ourfa, Sivéreg, Gueuguez, Gueul-Pounar jusqu'à Adiaman et Dolamadji et sur les routes d'Alep à Sari-Mézéré. Après d'héroïques exploits de sauvetage ils finirent à l'époque de l'armistice, par se grouper dans la Légion arménienne en formation à Chypre pour l'occupation de la Cilicie.

En 1920, 3000 survivants sont déjà rentrés à Ourfa et occupent les maisons abandonnées. Des veuves et des orphelins originaires principalement d'Erzéroum, y sont aussi réfugiés. Le nombre des orphelins se monte à plusieurs milliers. Ils sont recueillis par l'Assistance Nationale, déjà en pleine activité. Un conseil d'Union Nationale en a la direction sous la présidence d'un représentant de Constantinople. La fabrique allemande de tapis rouvre ses portes, donnant ainsi du travail à une centaine de veuves. L'œuvre de la Croix-Rouge arménienne est réorganisée avec d'autres œuvres d'assistance. Peu à peu reprennent le culte dans les églises, des cours élémentaires pour les orphelins et dans le quartier habité jadis par 30.000 Arméniens, 4000 recommencent le train d'une vie normale. Soudain, les troupes anglaises qui occupaient Ourfa. cédèrent leur place à un bataillon français. Ce changement brusque, dont ils ignoraient les raisons, inquiéta les chrétiens, car il les laissa seuls pendant quelque temps. Mais bientôt la garnison commandée par le chef de bataillon Hauger arriva et mit fin à la panique parmi les chrétiens.

2. Deuxième Auto-défense Arménienne

Pour compléter ce récit, je laisse la parole à un Arménien protestant d'Ourfa en résumant les principaux points de son livre sur Ourfa, comme je l'ai déjà fait à propos du récit de l'auto-défense arménienne pendant la guerre (cf. IIème partie, p. 308).

«A peine un an de vie tranquille s'était-il écoulé à Ourfa que le mouvement kémaliste se déclencha. Combien de fois les magasins ont-ils été obligés de fermer! Le moutessarif, Afi Riza, donne pour la forme un rapport sur la situation aux Français et ceux-ci se contentent de faire circuler des patrouilles dans les rues. Au début du mois de Février, le bruit circule que les Achirates, tribus kurdes des alentours d'Ourfa, se préparent à l'assaut et que des troupes régulières arriveraient de Diarbékir. L'Union nationale arménienne demande aux Français des armes pour se défendre, mais ceux-ci ne peuvent leur en fournir pour la simple raison que les armes ne sont même pas suffisantes pour leurs propres troupes. A ce refus, l'Union nationale s'adresse ailleurs et au prix de fortes sommes d'argent elle parvient à se procurer et à faire entrer dans le quartier arménien plus de cent fusils. Aussitôt un programme d'auto-défense est étudié et on prépare les positions à occuper.

Le 7 février, le bruit circule de l'arrivée des forces nationalistes à deux heures d'Ourfa, à l'endroit dénommé Cara-Keupruli. Le corps d'armée turc prend position dans ses quartiers. De nombreuses femmes, des vieillards et des enfants arméniens cherchent un abri dans le Millet-Khan. 500 orphelins des établissements américains sont également transférés dans le quartier arménien. Ali Riza, trompant la surveillance française, réussit à faire entrer en ville les troupes nationalistes et facilite leur installation.

Le lendemain 8 février, les dirigeants Arméniens se réunissent en conseil pour étudier la nouvelle situation. Vingt personnes assistent à cette réunion qui se tient chez les Kétindjian. Soudain, ils remarquent l'apparition d'un enfant turc qui s'enfuit aussitôt, après avoir laissé un billet. Sur ce billet, il est écrit de prendre garde et d'éviter de sortir. Une des personnes qui assistaient à la réunion sort pour se renseigner et revient avec la nouvelle d'un piège turc.

Le matin du 9 février, une fusillade nourrie éclate dans le quartier arménien. Les Arméniens ripostent et laissent deux victimes. Au bout d'une heure, les coups cessent du côté des Turcs et un gendarme, le drapeau blanc à la main, s'avance et invite les Arméniens au centre militaire turc. Il était porteur d'une lettre

du Commandant des troupes nationalistes, Namsi bey, ancien commandant de la gendarmerie d'Ourfa et député à l'assemblée générale d'Ankara. Il demandait aux Arméniens de rester neutres, car leurs opérations n'étaient dirigées que contre les Français. Cette demande écrite est aussitôt envoyée au commandant français. Celui-ci se charge de la réponse et il envoie dire aux Turcs que les Arméniens ne font que se défendre et que ce sont les Turcs qui ont commencé. En même temps, il convoque le gendarme turc et lui donne le loisir de constater de ses yeux la fiévreuse préparation des Arméniens à la défense. «Les Arméniens resteront neutres, à condition que leur neutralité ne soit pas violentée.»

Le commandant turc répond immédiatement que c'est à la suite d'un malentendu que ses hommes ont ouvert le feu sur le quartier arménien et que pareil malentendu ne se répétera pas. Sur cette assurance, le commandant français donne l'instruction aux Arméniens de ne plus tirer, mais de rester sur leurs gardes pour éviter d'être surpris par les Turcs.

En face de cette situation, le corps chargé de l'auto-défense arménienne organise une commission pour surveiller le ravitaillement, car on craint que les événements ne se prolongent. On fait le recensement de toutes les denrées alimentaires et des têtes de bétail que possèdent les familles. Le lendemain, un commerçant arménien catholique prévient la commission de ravitaillement qu'au bout du quartier, il a en dépôt chez une famille turque une grande quantité de riz, de sucre et d'huile. En une heure les combattants arméniens sont en possession de toutes ces denrées, qui sont entreposées au centre du quartier. Dans le recensement du bétail, on avait pris en considération jusqu'aux chiens et aux chats. Des moulins, des fours, des cuisines communs sont organisés, M. Ledoux fait l'impossible pour faciliter le ravitaillement de la population arménienne. La Croix-Rouge organise un hôpital. Un arsenal de poudre et de munitions est constitué sous la direction de Tufenkdji Asdour et de Sepher. Tufenkdji Garabed se met à construire des canons et des lance-pierres. Les dirigeants arméniens, prévoyant que le premier but des Turcs serait de couper toute liaison entre Arméniens et Français, proposèrent à ceux-ci de fortifier la ligne de liaison. Les Turcs les préviennent et des tranchées sont creusées le long de la ligne.

Le 13 février, il neige et le froid est vif. Les moyens de chauffage posent un nouveau problème. Des arbres sont abattus, les maisons abandonnées par les Turcs sont démolies. Tout le quartier

est surveillé par les 48 combattants qui le parcourent sans cesse, donnant des instructions et des mots d'ordre, tandis que les enfants jouent le rôle d'estafettes.

Le 16 février, un violent combat a lieu entre Français et Turcs et ceux-ci réussissent à occuper la colline de Kuleflig après avoir fait quelques prisonniers français. Les Turcs avaient réquisitionné des Syriens pour creuser des tranchées. Ils s'étaient installés sur les hauteurs de Telefdar d'où ils dominaient le quartier arménien qui tombait ainsi sous leur feu immédiat. Mais nos combattants, par un audacieux coup de main, réussissent à creuser des tranchées tout autour de ces hauteurs, encerclant ainsi les troupes turques qui y étaient installées. La position de Telefdar est gardée par une troupe de nos meilleurs combattants (les Légionnaires).

Le 26 février, un soldat turc, un drapeau blanc à la main, apporte une lettre annonçant que le Cheikh des Eneézés demande un parlementaire arménien. Deux personnes se rendent chez ce cheikh et lui déclarent que les Turcs devraient accepter la neutralité armée des Arméniens et le maintien des positions arméniennes autour de Telefdar.

Le 28 février, le commandant turc envoie une lettre de menaces et deux heures après, commence un violent bombardement sur le quartier arménien. A cette lettre de Namzi bey, les Arméniens répondent que les Turcs eux-mêmes avaient violé avec ce bombardement la condition exigée par les Arméniens. Aussi ne leur restait-il que de passer sur les cadavres des combattants arméniens. Une autre lettre, toujours venant des Turcs, mais de ton plus modéré, proposait aux Arméniens de ne pas aider les Français qui se trouvaient dans les établissements américains et elle qualifiait le bombardement du quartier arménien «une action de folie déclenchée par des irresponsables».

Le même jour, un avion français fait son apparition. Le Général Dufieux promet l'envoi de renforts et de ravitaillement. L'enthousiasme est général.

Le 3 mars, on déplore de nouvelles victimes dans le quartier arménien atteintes par des projectiles lancés par les Turcs du haut des minarets. Les Arméniens alertés tirent même sur les ombres qui paraissent sur les terrasses des maisons. La foule, poussée par la famine, voudrait s'élancer sur le quartier turc, mais les dirigeants lui exposent les dangers d'une telle offensive.

Le 5 mars, les Turcs viennent de recevoir des canons de gros calibre et ils bombardent les positions françaises jusqu'au soir. Les

Français, assiégés par des milliers de soldats nationalistes et de nombreux bandits, opposent une résistance tenace. Les combattants arméniens, de leur côté, tirent depuis Telefdar sur le Couvent de Sourp Sarkis, position occupée par les Turcs.

Le 11 mars, un garçon arménien ayant remarqué qu'un coq picorait dans la cour voisine de sa maison, se lance à sa poursuite et arrive jusqu'à une maison turque abandonnée, où il découvre par hasard des sacs pleins de blé. Nos combattants, prévenus de cette aubaine, s'empressent de s'en emparer et les transportent au dépôt central du ravitaillement. Il s'agit en effet d'une quantité de blé suffisante pour un mois.

L'hiver 1920 fut très rigoureux. Comme les Turcs avaient pris position entre le camp français et le quartier arménien, la liaison entre eux était devenue très difficile et pourtant la famine et les rigueurs de la saison les obligeaient à s'entr'aider. Trois de nos combattants se risquent à aller chez les Français pour se renseigner sur la véritable situation. Ils rentrent avec succès en rapportant une grande quantité de cartouches turques. Les Français ne consentent pas à ce que les Arméniens attaquent les quartiers turcs car ils espèrent toujours recevoir bientôt les renforts promis et ils ne veulent pas exposer les Arméniens à des représailles turques.

Mais les Turcs connaissaient la collaboration arménienne avec les forces françaises et c'est pour cela qu'ils s'étaient installés entre les deux camps, ne perdant aucune occasion de se venger des Arméniens; c'est ainsi qu'un meunier, envoyé par les Arméniens au commandant turc d'Arpoun, est arrêté et exécuté.

Les Turcs invitent nos combattants chez eux pour leur faire soi-disant d'importantes communications. Les Arméniens, après avoir vu ce qui était arrivé au meunier, se méfient d'une telle invitation et ils acceptent une entrevue avec les Turcs à condition que celle-ci ait lieu dans le quartier arménien. Namzi bey accepte et la rencontre a lieu avec beaucoup d'égards et de cordialité. Namzi demande avec insistance aux Arméniens de ne plus collaborer avec les Français ni d'essayer d'attaquer les positions turques. Les Arméniens allèguent alors, preuves en mains, les représailles turques et déclarent qu'ils sont obligés de rester debout en position de défense devant le danger évident. Le parlementaire turc repart avec la conviction bien nette d'avoir en face de lui des gens décidés à se défendre jusqu'au bout.

Le 6 avril, quelques combattants, pour s'emparer de denrées

alimentaires qui commençaient à leur faire cruellement défaut, décident d'attaquer les dépôts turcs. Les dirigeants de l'auto-défense les dissuadent d'une telle opération pour rester fidèles à la parole donnée et pour écarter tout danger d'imprudence ils font la relève de ce corps de combattants et le remplacent par un autre.

Cependant, quelques jours après, on constate dans le quartier arménien que plusieurs enfants et une femme ont été tués par les Turcs. Cet acte de provocation oblige les Arméniens à faire valoir leur droit de se défendre et ils lancent contre les positions turques une violente attaque qui a pour résultat d'anéantir une position que les Turcs fortifaient contre les Arméniens.

Dans la nuit du 6 au 7 avril, des signaux lumineux annonçaient du camp français que leur situation avait empiré à tel point qu'ils étaient obligés de capituler. La colonne de renforts, «la colonne fantôme» commandée par le colonel Normand, s'était mise en route de Biredjik à Sadjar en direction d'Ourfa, où elle se faisait toujours attendre. La garnison d'Ourfa avait mangé ses chevaux et ses mulets; elle n'avait plus de munitions. Elle avait à déplorer 13 morts et 110 blessés et ne comptait plus que 338 officiers et soldats en état de porter les armes contre plus de 6000 ennemis qui attendaient encore de nouveaux renforts. Les Turcs la bombardaient au 105 et au 77, et elle, de son côté, ne possédait pas un seul canon. Dépourvue d'avion et de T.S.F. elle avait envoyé des émissaires arméniens avec des messages chiffrés vers Djérablous, Arab Pounar, Tell-Abiad, mais tous furent capturés par les Turcs et massacrés (Paul de Véou, La Passion de la Cilicie, p. 140).

Devant cette situation, les dirigeants de l'auto-défense arménienne se réunissent en conseil et décident d'envoyer un messager aux Turcs pour leur faire savoir que, n'ayant pas les moyens d'opposer une résistance quelconque aux armées qui les assiègent, ils se proposent pour intervenir comme intermédiaire auprès du commandant français pour le décider à évacuer Ourfa.

Dès le lendemain matin, les Turcs envoient dire aux Arméniens que le gouverneur les attend dans la position turque en face du quartier arménien. Ainsi, les Arméniens peuvent librement se mettre en contact avec le commandant Hauger et, après lui avoir exposé le danger auquel ils seraient exposés après son départ, ils insistent pour que la garnison reste encore à Ourfa. Mais le commandant français ne se rend pas aux prières des Arméniens; il leur assure toutefois que dans l'accord avec les Turcs il fera mettre

des clauses spéciales pour la sécurité des Arméniens. Ceux-ci le préviennent qu'aucune de ces clauses ne sera respectée par les Turcs qui n'ont jamais tenu leur parole ni respecté aucune signature. Le naïf commandant ne veut pas croire les Arméniens et déclare que les Turcs ne pourront jamais mentir ou tendre des pièges aux représentants d'une grande puissance.

Ainsi, le 9 avril, Hauger envoya aux Turcs une note disant qu'il consentait avec regret à abandonner momentanément la place, sous les conditions suivantes:

1. Les Français quitteront Ourfa.

2. Des notables turcs accompagnerons la colonne jusqu'au camp français d'Arab Pounar.

3. On mettra à leur disposition des chameaux pour le transport des bagages.

4. On donnera l'assurance formelle de la vie des soldats blessés non transportables et laissés à l'hôpital du docteur Vishar.

5. On garantira la sécurité de la garnison pendant son repli.

6. On respectera la sépulture des soldats tués au cours des opérations.

7. On garantira la sécurité et le ravitaillement de la population arménienne.

8. Les hostilités seront immédiatement suspendues.

La convention est signée par le commandant français d'une part, par le mutessarif de l'autre.

Hauger, après la signature, adresse un dernier ordre à ses troupes. Elles abandonnaient Ourfa pour mettre un terme à la famine dont souffraient les Arméniens. Il n'y avait aucune responsabilité pour la garnison qui avait fait plus que son devoir. Le départ aurait lieu le 11 avril.

Les Capitaines Lambert et Sarjous s'opposèrent à cette capitulation et le second se suicida le lendemain, quand le drapeau français fut descendu.

Au jour fixé, la garnison française quitta Ourfa, mais peu de temps après son départ, des crépitements de mitrailleuses se firent entendre du côté ouest de la ville. Des Turcs s'étaient d'avance embusqués sur les hauteurs de la vallée de Chébéké que devait traverser la colonne française. Les notables et les gendarmes d'escorte, sous prétexte de vérifier d'où partait la fusillade avaient disparu pour rejoindre les assaillants. Après deux heures de combat, les Français, pris au piège, furent massacrés avec les jeunes arméniens qui les accompagnaient.

3. Evacuation et départ des chrétiens

Malgré tous ces incidents, les combattants arméniens décident de garder à tout prix leurs positions de défense. Au moment où ils s'attendent à une attaque turque, voilà que le gouverneur de la ville et le commandant des troupes nationalistes arrivent vers midi à l'orphelinat de Miss Holmes, sans passer par le quartier arménien. Ils s'entretiennent avec elle sur la civilisation et sur les droits de l'homme (eux qui venaient de commettre le plus abominable des crimes en manquant à la parole donnée et à la signature d'une convention en règle).

Les Français étaient partis à l'insu des Arméniens. L'Union nationale envoie alors comme représentant chez Namzi bey, Mihran Hérardian, pour s'entendre avec lui. Namzi lui propose de faire détruire les barricades et les tranchées et d'entrer en relations normales avec la population turque: l'étranger est parti, il n'y a donc plus aucune raison de maintenir l'état de guerre entre les deux éléments de la population. Hérardian demande alors une garantie efficace contre les bandes qui avaient occupé la ville. Namzi donne alors une réponse assez surprenante: «Il est inutile de vous promettre des garanties quelconques; l'expérience du triste passé vous donne tout droit de vous méfier de nos promesses. Par conséquent l'unique garantie pour vous est de conserver vos armes. Comme vous avez su protéger votre honneur, vous pouvez garder vos armes. Nous savons que vous risquez de mourir de faim. Envoyez des vieillards chercher du ravitaillement dans les quartiers turcs».

Au retour du parlementaire dans le quartier Arménien, la population se réunit dans l'église et accueillit avec des applaudissements la réponse du commandant turc. L'avenir a prouvé que, pour une fois au moins, la parole du turc avait été tenue.

Des vieillards sont aussitôt envoyés, comme convenu, pour chercher du ravitaillement. Les barricades et les tranchées sont détruites, mais le corps des combattants arméniens gardera encore pendant une quinzaine de jours ses principales positions.

Que s'était-il passé pour que le turc ait voulu honorablement se réconcilier avec les Arméniens?

Le régime kémaliste s'était établi à Ourfa et les Arméniens ne pouvaient plus constituer numériquement un élément dangereux. Par conséquent, il n'y avait nul besoin de l'anéantir. L'unique danger, pour les Kémalistes, était l'occupation étrangère et ils voulaient se montrer, devant l'Europe, corrects à l'égard des

Arméniens; d'ailleurs ils savaient très bien que les Arméniens se seraient défendus avec acharnement contre toute attaque, après le départ des Français, et qu'une attaque contre le quartier arménien n'aurait coûté que d'inutiles effusions de sang. Les Arméniens, de leur côté, auraient pu combattre la famine par une descente armée sur les magasins turcs. D'autre part, ils avaient fait preuve de bonne volonté en intervenant entre les Français et les Turcs pour mettre fin au combat, sans toutefois cacher leur intention de se maintenir sur la défensive. Les Français, avant leur départ, avaient laissé une importante somme d'argent aux dirigeants de la défense du quartier arménien et l'Union nationale arménienne d'Alep leur en avait envoyé elle aussi.

Ainsi reprit la vie normale. Des gardes mixtes, composées d'Arméniens et de Turcs, circulaient de nuit et de jour dans les deux quartiers pour en assurer la sécurité.

Le colonel Normand, à la tête de la «colonne fantôme» était enfin parvenu jusqu'aux défilés de Chébéké où avait disparu la garnison d'Ourfa. Quand il vit qu'il était arrivé trop tard, il retourna vers Biredjik. Les Arméniens espéraient une réoccupation et les Turcs s'attendaient à une revanche. Aussi flattaient-ils les Arméniens et maudissaient-ils les auteurs du crime. Mais quand le colonel Normand fut reparti, les Turcs reprirent leur attitude hostile, criant partout que les Français avaient eu peur et n'étaient pas assez forts contre eux.

Devant cette situation et du fait que le régime kémaliste réclamait l'éloignement définitif des Arméniens, ceux-ci se décidèrent à abandonner pour toujours la ville d'Ourfa, d'autant plus que les Turcs, pour hâter, cet exode, avaient recommencé de nouveaux actes de terrorisme.

C'est ainsi que depuis 1923, Ourfa reste évacuée de ses habitants arméniens qui, de 30.000 avant la guerre, se trouvaient réduits à 6000 pendant l'occupation française de la Cilicie et à 4000 après le départ des Français. Après leur exode définitif, les Arméniens d'Ourfa se dispersèrent aux quatre coins du monde, après une courte halte à Alep.

Les Pères Capucins, qui avec des religieuses françaises avaient pu rouvrir leurs maisons après l'occupaton de la Cilicie et d'Ourfa en particulier, se trouvèrent alors dans la nécessité de tout abandonner et de s'éloigner d'Ourfa. Ils s'étaient trop engagés avec les troupes protectrices en faisant cause commune avec les chrétiens et en particulier avec les Arméniens qu'ils assistaient dans leurs

œuvres charitables. Quelques Pères étaient même de nationalité arménienne, comme le P. Benoît Nadjarian, condamné à 15 ans de réclusion par la cour martiale turque d'Adana. Le P. Ange, Supérieur de la mission, et d'autres Pères faisaient parvenir au colonel Normand en route pour Ourfa des nouvelles sur la situation. Tous les Pères, le P. Gabriel, le vieux P. Kaphoub, le P. Joachim, étaient heureux de montrer à la garnison leur bonheur d'avoir des Français chez eux.

Neuf religieuses franciscaines de Lons-le-Saulnier venaient d'arriver, après avoir traversé la Méditerranée sur le «Waldeck-Rousseau» en compagnie du Général Gouraud, qui revenait de Paris. Malheureusement, ce Haut commissaire fut la cause indirecte de tous les revers qui aboutirent à l'évacuation de Marache et au désastre d'Ourfa. En effet, aussitôt arrivé, il ne sut pas prévenir un mouvement de révolte qu'il eût été très facile de réprimer à sa naissance.

Missionnaires et religieuses françaises durent ainsi tout abandonner et partir. C'était la fermeture définitive de toutes les œuvres reprises après l'armistice, avec l'espoir d'un avenir meilleur qui ferait oublier les tristes jours de la guerre.

Les Pères partirent à Kharpouth où d'autres collègues avaient repris leurs établissements. Ils y avaient ouvert le Collège et un orphelinat créé pour les enfants des familles disparues et rentrés en état de dénuement. Le Vali de Mamouret-ul-Aziz ayant fait fermer de nouveau et le collège et tout autre établissement avec emprisonnement des Pères dans une maison privée à Kharpouth, ne permit pas aux nouveaux venus d'y rester; ils durent ainsi se diriger vers Sivas où ils trouvèrent plus bienveillant le Gouverneur et en obtinrent l'autorisation de séjour jusqu'au jour de la liquidation générale des missions étrangères dans toute la nouvelle Turquie.

Le départ des Pères et des Religieuses françaises fut suivi de celui des missionnaires protestants: l'œuvre américaine était tenue par Miss Holmes, vieille demoiselle vouée depuis douze ans à la protection des chrétiens. Elle était secondée par Miss Waler, Mrs. Mansfield, le pasteur Woodward et un lieutenant américain Mr. Clément. L'œuvre hébergeait des orphelins et des filles enceintes échappées aux Turcs ou aux Arabes et elle leur procurait du travail comme le tissage de tapis ou le tricotage de vêtements. Le docteur Visher dirigeait l'hôpital: «sa femme et lui avaient vu chez les Turcs trop de cruauté pour leur conserver une parcelle

de sympathie» (Lieutenant Desjardins). Ils soignaient cependant chrétiens et musulmans avec le même amour, car ils étaient d'une grande bonté. C'était chez eux que le soir de Noël les officiers français se réunissaient autour du thé.

Aujourd'hui toute trace de christianisme est effacée à Ourfa. La chanson d'Ourfa, que M. Paul du Véou (Passion de la Cilicie page 132) nous montre montant de toutes parts vers la lune:

Je suis un fils d'Ourfa,
Ourfa, écoute-moi ...
Mourrons tous pour Ourfa
Et, tout le premier, moi.
Enfants d'Ourfa, captifs,
Au cœur désespéré,
Que dit mon cœur plaintif?
L'amour l'a déchiré.

La chanson d'Ourfa n'a plus d'autre écho que les youyous des femmes turques et kurdes qui joyeusement remplissent avec leurs familles les maisons et les établissements chrétiens.

A Biredjik, Djérablous, Aïntab et partout ailleurs, où des garnisons françaises se comportèrent brillamment d'après le plan de partage des zones d'influence et d'occupation fixé entre les Alliés du temps de la guerre, tout a fini successivement comme à Ourfa, par une retraite et l'évacuation des troupes pour céder la place à la nouvelle politique visant à remonter la Turquie en dépit de toutes conventions antérieures et des immenses sacrifices soutenus dans les deux premières années de l'armistice pour leur réalisation.[36])

La paroisse arménienne catholique réouverte par les soins du

---

[36]) «A Biredjik, écrit Paul de Véou, pendant vingt trois jours de siège et de combats opiniâtres que la garnison française a soutenus en Février-Mars 1920, la section de la 3ème compagnie du 412ème sous les les ordres du Lieutenant Pourquié, également commandant d'armes, s'est brillamment comportée. Chaque soldat occupant un poste difficile et généralement isolé des voisins et donnant lieu à tout instant à son initiative, a fait preuve au cours de cette âpre résistance, des plus belles qualités d'énergie et de dévouement permettant ainsi à la garnison de conserver toutes ses positions et de repousser glorieusement des adversaires acharnés». (La Passion de Cilicie page 122). — En 1922 août 27, Mgr. Koyounian écrit avoir envoyé l'Abbé Tilkian à Birédjik, parce qu'il avait encore une communauté de 20 familles catholiques; il dit lui avoir assigné un appointement et lui avoir donné des objets de culte. Mais le vieux Prêtre déjà éprouvé pendant la guerre a dû quitter la mission par suite du changement de Régime, aussi intolérant pour la présence d'arméniens que le précédent.

Patriarcat de Constantinople a dû fermer de nouveau les portes du Presbytère, de son Eglise et des œuvres d'assistance; le dernier Curé en a été l'Archiprêtre Grégoire Achikian qui a dû rentrer à son Couvent de Bzommar (Liban).

c) Nécrologie

128. L'Abbé Joseph Emirkhanian. Il avait pu envoyer de ses nouvelles par l'intermédiaire de M. Giustini, employé italien à la succursale de Diarbékir de la Banque Ottomane. Il me laissait sous entendre le danger qui le menaçait, auquel cependant il ne voulait pas se soustraire en quittant son poste sans une autorisation explicite du Patriarcat, car il avait été chargé nouvellement de ma part d'une procuration légalisée à Ankara pour la réception et l'administration des biens de l'église et de la communauté. Je ne pouvais que laisser à sa prudence le soin de juger de la nécessité de son éloignement. Il a préféré ainsi y rester en charge et il a fini par subir la mort atroce décrite ci-dessus.

Né à Diarbékir le 15 avril 1875. Envoyé à St. Louis en septembre 1889. Tonsuré par Mgr. Aslanian, vicaire patriarcal, à la Cathédrale Ste. Marie le 20 septembre (Nat. Ste. Vierge) 1895. Entre dans le Tiersordre sous le nom de Frère François le 8 décembre 1895. Promu aux ordres mineurs par Mgr. Terzian le 19 septembre 1897 à Ste. Marie. Ordonné sousdiacre par Mgr. Arpiarian, vicaire patriarcal, le dimanche 25 septembre 1898. Ordonné diacre par le nouvel Evêque de Diarbékir le 28 mai 1899. Ordonné prêtre par son Evêque le 29 avril 1900. Quitte St. Louis pour Diarbékir avec son évêque le jeudi 5 juillet 1900.

Curé de Tchenkouche en 1902. Rentre à Diarbékir en 1905. Retourne à Tchenkouche en 1908. De nouveau à Diarbékir en 1909. Vicaire après la guerre, il meurt victime de son devoir pour avoir défendu la liberté du culte et la sainteté du mariage chrétien.

129. L'Abbé Vahan Coulaksezian. Mgr. Koyounian, Visiteur Apostolique des Diocèses dévastés en Anatolie, à son passage par le Couvent de Bzommar (Liban) engagea ce prêtre à aller rejoindre l'Abbé Joseph Emirkhanian à Diarbékir. Il y arriva et, s'étant mis d'accord avec lui, il réussit à ouvrir une école mixte de garçons et de filles pour les réfugiés arméniens, sans aucune distinction, pour les soustraire au danger de la rue. Mais à son tour il s'est lui-même exposé à de sérieux dangers par suite du changement de régime. Aussi, après trois ans de ministère fut-il

obligé de quitter son poste et de partir en direction d'Alep, en faisant à pied ce long trajet. Arrivé à la frontière turque de l'époque à Djérablous, il est poursuivi par les gardes turcs qui veulent l'arrêter. Il se jette dans une barque, pleine de passagers du pays, mais une fusillade éclate dans sa direction; accroché aux bords de la barque, plongé à mi-corps dans l'eau du fleuve pour éviter les balles qui sifflent au-dessus de sa tête, il arrive à le traverser, mais, exténué de fatigue et trempé jusqu'aux os. Dans cet état pitoyable il arrive à demi mort à Alep où il est de suite hospitalisé pour succomber bientôt aux conséquences de la poursuite et des fatigues du long et pénible voyage qu'il venait de faire.

Prêtre exemplaire et dévoué, il avait fait le vœu de voyager à pied s'il réussissait à se soustraire aux persécutions et aux dangers survenus à Diarbékir.

Né à Marache en 1889, il était entré au Séminaire Patriarcal de Bzommar le 29 octobre 1902, où il fut ordonné prêtre le 15 août 1910; il est mort vers la fin de 1922.

H. DIOCESE DE MARDINE

Le Saint Siège, soucieux du sort de nos Diocèses éprouvés par les mesures connues du temps de la guerre, espérant pouvoir les mettre en état de se remonter pendant l'armistice, avait ordonné une visite apostolique, dont nous parlerons plus spécialement dans la IV^{e} Partie.

Malgré toute la bonne volonté dont étaient animés ceux qui composaient cette Mission très opportune elle ne put atteindre que la ville seule de Mardine après avoir traversé le Liban et la Syrie, occupés par les Français.

Après un court séjour dans cette ville résidentielle de notre Archidiocèse, le Visiteur Apostolique, Mgr. Koyounian Pierre, Archevêque Titulaire de Calcédoine et son secrétaire l'Abbé Pierre Kédidjian ont dû s'en éloigner en y installant un nouveau curé, arrivé avec eux de Bzommar (Mont Liban) l'Abbé Ahmaranian André (Grégoire) mardiniote, qui, en dehors des notices recueillies de la bouche de nos survivants pour l'époque de la guerre, a pu nous transmettre plus tard celles de la période de l'armistice.

Aussi en reproduirons-nous ses impressions de ce temps-là sur la situation à Mardine pendant l'installation des autorités turques nationalistes jusqu'au départ de notre Curé.

a) La Ville de Mardine.

1. Situation politique et morale après les massacres vers la fin de la guerre et de la signature de l'armistice.

Nous avons relaté tout ce qui s'est passé en ce Diocèse arménien catholique dans la deuxième partie de ces Notes, surtout les rapports du Père Béré et du P. H. Simon Dominicains. Ici, nous ne citerons que des notices fournies par le P. Hyacinthe Simon dans son livre inédit: «Mardine, la ville héroïque, autel et tombeau de l'Arménie (Asie Mineure) durant les massacres de 1915.»

Il écrivait son martyrologe pendant que Bedreddine bey, le Moutessarif de Mardine, expiait ses forfaits dans les sables du Soudan (Il était en effet exilé à Khartoum), pendant que son commissaire de police, Memdouh bey, dévorait ses hontes, vagabond dans les montagnes, pendant que tous leurs agents se cachaient comme si la retraite et la fuite exemptaient de toute autre sanction.

Le R. P. Simon n'a pas vu les jours de déception d'après l'armistice, que des conflits diplomatiques entre alliés nous ont occasionnés. Ceux-ci ont sacrifié tout le fruit de leur éclatante victoire. C'est pourquoi le Père croit encore à la justice des Puissances qui auraient dû infliger aux Turcs des sanctions méritées. Cependant, il n'a pas tort de nous rapporter des faits, constatés par lui et qui prouvent la justice vengeresse du Seigneur dès 1915, six mois, jour pour jour, après les premières arrestations des notables arméniens de Mardine. Nous en citerons quelques uns, pour dire que la vengeance, plus qu'aux hommes, appartient à Dieu seul.

«Les infidèles eux-mêmes s'y attendaient et leurs aveux devancèrent les événements. Une grande dame musulmane avait dit: «La peur et la mort sont sur nos têtes; les criminels y passeront tous.» Une autre encore: «Dieu punit et il punira encore et sévèrement.» Une troisième enfin: «Nous en avons trop fait contre les chrétiens, pour que Dieu puisse nous pardonner . . .»

Un employé supérieur avait dit: «Nous sommes étonnés que les chrétiens aient pu supporter tout ce que nous leur avons fait; c'est que le ciel ne les laissera pas sans revanche.» Un notable avait dit: «Dieu pour nous punir, nous envoie déjà la crainte, et la famine, la maladie et la pauvreté . . . la mort.» Un fanatique même avait dit: «Si le ciel ne châtie pas les crimes, je nierai l'existence de Dieu». Mais ce Monsieur devrait savoir que le châtiment d'ici bas seulement est une grâce d'avertissement céleste et qu'il faut la mériter pour échapper au châtiment de l'autre monde.

Hadji Guézé Abdoul Kadir Pacha, malgré ses vains efforts pour empêcher ou arrêter la catastrophe de Mardine, osa dire à ses coreligionnaires: «Je vous avais prévenus que vous vous repentiriez de vos massacres. Pourquoi n'avoir pas gardé tous nos chrétiens que nous aurions offerts, bouquets vivants, à l'ennemi qui approche?»

La diplomatie humaine a dédaigné cependant ces bouquets de nos survivants et elle n'a pas voulu ajuster son attitude vis-à-vis de nos bourreaux, les Turcs, en conséquence de leurs crimes. Mais le Bon Dieu se réserve la vengeance pour le jour dont nous ignorons la date exacte. Cependant, il y a eu des événements avant-coureurs de cette vengeance sans bruit: faiblesse en nombre et en valeur des soldats turcs, maladies, défaites, qui décimèrent l'armée.

«De Trébizonde à Van, plus de 250.000 soldats périrent du typhus et du froid.» C'est l'aveu d'un médecin militaire turc au P. Simon. Moi-même à Samsoun j'en ai reçu les aveux; des ambulances turques pendant la campagne d'hiver, avaient transporté chaque jour entre 80 et 200 soldats morts de maladies contagieuses.

«Un capitaine turc disait naguère, écrit le même Père, que de Bitlis à Kharpouth ils avaient marché sur des cadavres de soldats turcs. De Ras-ul-Aïn à Mardine, la distance comporte trois journées de marche et durant ces trois journées 3000 soldats jonchèrent le désert de leurs cadavres. A Nissibine on créa un hôpital pour les soldats se rendant à Bagdad; il y eut certains jours, jusqu'à 1200 malades et une quarantaine de décès; Nissibine en vint à demander à Mardine les linceuls qui lui faisaient défaut... La milice, ou gendarmerie provisoire, chargée des convois et des exécutions ne fut pas épargnée. Tous les miliciens de Mardine ayant participé aux tueries de juin-août étaient morts en décembre suivant. L'un d'eux avait le premier senti la main divine s'appesantir sur lui: chef de convoi, il avait tué, aux environs de Mardine, une femme catholique mardiniote sous le prétexte qu'elle suivait trop difficilement la caravane; quelques instants après son crime, il se trouva indisposé; il retourna sur ses pas pour regagner la ville et tomba mort subitement près du cadavre de sa victime. Un chef des veilleurs de nuit de Mardine, qui avait coopéré à tous les vols d'enfants et à tous les carnages d'Arméniens, venait d'achever la construction de sa maison avec l'argent chrétien et les pierres enlevées à un couvent quand, dans la nuit du 3 novembre 1915, il mourut subitement.

«Un village kurde, appelé Bakikié (près de Mardine) avait prêté 40 miliciens en juin; en octobre les 40 miliciens mouraient les uns après les autres. En janvier 1916, les kurdes du village de Ghérés qui avaient massacré, pillé et brûlé les villages chrétiens de Gullié, de Tell Ermen, d'Ibrahimié, furent fauchés en si grand nombre par la maladie qu'il ne resta plus d'hommes valides pour enterrer les morts et qu'on dut recourir à Mardine pour avoir des fossoyeurs. Cependant le village kurde voisin appelé Tomiké, qui avait protégé des catholiques de Gullié, restait sain et sauf.

«Le peuple qui ne fut pas le facteur direct des massacres mais qui avait assisté en spectateur impassible aux tragédies sanglantes reçut sa part des coups vengeurs. La maladie, sous la forme la plus sombre, arriva et coucha à terre ceux-là surtout qui, naguère se tenaient debout, si fiers et si provocateurs devant leurs victimes. Par une ironie cruelle de la Providence, la théorie bien longue des Turcs, qu'on transportait au cimetière, rappelait les récents convois d'Arméniens déportés que l'on menait à l'abattoir et les infidèles de répéter en pleine rue: «Nos morts à nous on ne les compte plus.»

«Et la frayeur s'empara de la ville et des alentours. Le Turc se sentait pris soudain d'un mal de tête et de ventre, sa bouche et ses mains noircissaient, ses dents tombaient, sa poitrine et son ventre bleuissaient; douleurs atroces, deux jours de délire, pendant le délire, visions de fantômes de leurs victimes de Dara ou de Bakikié, voulant les transpercer de lames, visions de gouffres profonds prêts à les engloutir. Et durant deux mois et plus, écrit le même Père, «Mardine nous donna le spectacle d'une ville où le cercueil succédait au cercueil, où l'homme enfin prêchait forcément le passage de Dieu».

«Les villages n'étaient pas plus épargnés que la cité: citons une contrée où la mort régna en maîtresse. C'est entre Diarbékir et Mardine, dans le district de Djebel Afès. Là se trouve une tribu de Kurdes chez lesquels ont passé presque tous les convois des déportés arméniens. Ce sont eux qui reçurent la mission d'anéantir les déportés; ce sont eux qui, sanguinaires par nature et féroces par religion, faisaient office de bourreaux. Or, en février 1916, 6000 de ces bourreaux étaient morts de l'étrange mal du jour. Les rares survivants erraient dans les montagnes, poussant des cris semblables aux aboiements des chiens. On pouvait leur adresser l'insulte ordinaire qu'ils avaient jetée à leurs victimes «chiens de chrétiens . . .» et aujourd'hui Dieu nous autorise la plus juste des répliques.»

«On le voit, le retour des choses n'a pas manqué; ce que les Turcs ont fait subir aux chrétiens, ils l'ont eux-mêmes éprouvé. Eux aussi ont eu leurs journées de sang, de spoliations, de désespoir dans la stérilité de leurs efforts, devant la marche des maladies contagieuses, des inondations, des tremblements de terre... Et une personne compétente affirmait que les morts turcs de tout l'empire dépassaient de trois fois les morts chrétiens.»

«Lacrimae rerum», s'écrie le P. Hyacinthe Simon, les ruines! Dans le district de Mardine, comme partout ailleurs, les ruines accumulées étaient considérables.

«L'Arménien personnifie l'activité par l'acuité de son esprit et l'énergie de sa volonté. A lui le commerce, à lui l'industrie, à lui le travail dans toutes ses branches; à lui donc la supériorité, à lui les carrières libérales, à lui la richesse sous toutes ses formes. Voilà le pourquoi de la frénésie turque se jetant sur sa vie et ses biens.»

«Ils avaient laissé derrière eux à Mardine une fortune colossale faite d'immeubles importants: jardins, villas, villages affermés, entrepôts de céréales, magasins bien remplis, boutiques copieusement achalandées. Tout est devenu le butin de l'Etat ou plutôt, en majeure partie, l'héritage de la police et la proie des voleurs. Mardine, hier si riche par son commerce, tout entier aux mains des chrétiens, hier si vivante par son travail, si calme en même temps par le caractère paisible et posé de ses habitants, n'est plus aujourd'hui qu'une ville réduite à la pauvreté, à l'inertie, à la terreur. Les notables, un sabre les a décapités. Les pauvres, un désert les a engloutis. Les rares survivants, un despotisme les a voués aux travaux forcés, et sans rémunération aucune, d'argent ou de pain, les oblige à construire des minarets ou à chausser des routes... ou bien à s'éloigner en abandonnant tout.»

«Les maisons arméniennes catholiques, une barbarie les a vidées d'abord, puis une autre barbarie s'y est nichée. Les églises arméniennes catholiques, un pouvoir sans pouvoir les a fermées; ses croix, un fanatisme les a abattues, c'est dire qu'il ne reste rien ou presque rien de ce qui faisait jadis la vie religieuse et sociale de Mardine et de ses alentours. Ruines immenses...! Mais sont-elles réparables? Le programme des jeunes Turcs n'est pas aboli, il doit s'exécuter, il a fini par se faire valoir même aux yeux des alliés.»

«Les ruines morales ne sont ni moins étendues, ni

moins cruelles. On ne pourra d'abord compter que difficilement les orphelins laissés par la persécution et errant dans les montagnes ou ceux qu'une heureuse fortune a sauvés d'un convoi marchant à la mort et que la charité cache prudemment sous son manteau. Mais que dire du double esclavage forcé qu'on a imposé aux survivants et aux survivantes de la catastrophe? Jeunes gens, jeunes filles, belles femmes, ils ont été volés en nombre considérable et ces chrétiens et ces chrétiennes sont dans un harem musulman. Mardine, dernier degré de l'échelle montagneuse qui aboutit aux plaines de la Mésopotamie, a fait pour sa part une rafle insensée de ces infortunés, les uns pour être revendus à un prix exorbitant, les autres pour être soumis à des travaux domestiques, tous pour être esclaves. Un commerce de chair humaine au XXème siècle! Est-ce possible...? Cela est: nous l'avons vu de nos yeux. N o u s a v o n s v u d e n o s y e u x une jeune fille chrétienne d'Erzéroum s'enfuir de chez son maître turc de Mardine et courir se cacher sous le lit d'un voisin catholique: découverte, reprise, et ramenée dans le harem à coups de poings, elle prit la fuite une nuit et Dieu seul sait où elle alla abriter les restes de sa vertu ... Nous avons vu de nos yeux une femme catholique de Mardine emportée de force de son convoi par la police. Elle fut promenée la nuit, deux mois durant, de maison en maison, jouet vivant qui appelait la mort et que la mort épargnait toujours... N o u s a v o n s v u d e n o s y e u x le second commissaire de police de Mardine, hier encore célibataire, devenir trigame en deux jours, s'aménager une splendide maison et placer une femme arménienne à chacun des trois étages... Et cela à Mardine, siège d'une préfecture. Et alors que s'est-il passé aillieurs, chez les Kurdes et que se passe-t-il encore?»

«Esclave forcé de la passion bestiale, le chrétien de Mardine et d'ailleurs est devenu l'esclave non moins forcé d'une religion qu'il abhorre! Grâce à Dieu! le cahier des apostasies volontaires ne contient qu'une page ou deux. Plusieurs chrétiens, en effet, durent recevoir sur la tête le brevet de discipline du prophète, je veux dire un épais turban blanc. Et dira-t-on un commerce de religion au XXème siècle...? N o u s a v o n s v u d e n o s y e u x le gouverneur de Mardine entouré du Maire de la ville et de quelques notables imposer lui-même le turban blanc au maître maçon de la Municipalité, arménien catholique épargné jusque là dans sa vie, parce qu'il construisait un minaret. N o u s l'a v o n s v u d e n o s y e u x et l'Europe pourra venir le constater avec nous, il y a beaucoup de chretiens et de chrétiennes qu'on a contraints à

embrasser l'Islamisme et qui n'attendent que l'occasion de le rejeter.»

«Voilà les ruines... voici maintenant les malheurs qu'elles ont laissés. On n'ignore pas que le chrétien d'Orient vit autour de deux centres: l'Eglise de son prêtre et la chapelle de ses missionnaires... Que reste-t-il des chrétientés elles-mêmes? Les Diocèses ont disparu avec leurs chefs hiérarchiques, prêtres et évêques... leurs églises ont été saccagées ou brûlées...»

«La xénophobie a frappé à la porte de l'indigène et de l'étranger... les missions catholiques et protestantes ont vu leurs établissements fermés ou détruits: hôpitaux, dispensaires, écoles, tout est vide. La mort a passé, ou plutôt a pris demeure là où la charité se dépensait généreuse, garantie et remerciée.»

«Enfin, ce qui spécifie ces événements de 1915—1918 et après, c'est le malin plaisir qu'on a pris à toucher à ce qui de nature est inviolable, c'est l'acharnement diabolique qu'on a apporté contre les deux êtres du monde deux fois dignes de respect, parce que deux fois sacrés: l'un sacré par sa faiblesse et son dévouement, la f e m m e, l'autre par son caractère et sa mission, le p r ê t r e.»

Le tableau si vif de la situation à Mardine pendant et après la guerre fait par le P. Hyacinthe Simon et dont nous avons donné de longs extraits, on pourrait le généraliser pour tous nos diocèses et pour toutes les provinces, villes et villages arméniens. Partout, ce fut la même méthode d'extermination, d'après un programme savamment étudié d'avance, minutieusement préparé, impitoyablement poursuivi jusqu'au triomphe de la cause jeune-turque.

Mais le dernier mot de la justice n'est pas encore prononcé; il se fait attendre mais il viendra un jour.

«Cette justice, dit encore une fois le P. Simon, qui est aussi miséricorde, daigne parfois s'adjurer un crédit de longues années pour se manifester; mais parfois elle ne patiente que quelques semaines et ses coups rapides et éloquents confirment la parole du prophète Isaïe: «Malheur à toi, dévastateur et qui n'a pas été dévasté... pillard, et qui n'a pas été pillé... Quand tu auras fini de dévaster, tu seras dévasté; quand tu auras fini de piller, on te pillera» (Is. XXX. 1).»

Et j'ajouterai à mon tour: il faut que les chrétiens les arméniens en particulier, méritent cette justice, il ne faut pas qu'ils en entravent l'accomplissement en essayant de se substituer à elle ou en la déméritant par l'apostasie quand bien même elle aurait tardé;

des millénaires d'années pour Dieu ne sont qu'un jour, un instant; la durée du temps ne compte pas devant l'Eternel!

Une petite fille arménienne d'Erzéroum qui, arrivée à Mardine, avait réussi à échapper à la surveillance turque, avait pu, malgré ses blessures, se réfugier à l'Evêché syrien-catholique. Se présentant à Monseigneur Djibraêl Tappouni, qui, épargné jusqu'alors, remplaçait dignement pour la nation arménienne catholique son Evéque disparu, elle lui dit: «Monseigneur, j'ai souffert pour le Christ et voici mes blessures mais pour le Christ je suis prête à mourir et voici mon soutien.» Elle s'est alors signée d'un grand signe de croix. C'est la réponse digne d'une nation martyre, c'est la réponse que tout Arménien doit répéter encore aujourd'hui et se donner à soi-même. Nous avons souffert pour le Christ, pour la foi chrétienne de nos Pères; c'est là notre martyre pour le Christ, pour nos traditions chrétiennes; nous sommes prêts également à mourir. Voici notre soutien, en attendant la justice divine: signons-nous comme notre petite compatriote d'Erzéroum, de la Sainte Croix, symbole de justice qui est aussi miséricorde.

2. La situation, après la visite apostolique de Mgr. Pierre Koyounian

Nous avons fait plus haut allusion à l'arrivée et au départ de Mgr. Pierre Koyounian, envoyé comme Visiteur Apostolique dans nos diocèses dévastés; le 12 octobre 1919 il amena avec lui à Mardine l'Abbé André Ahmaranian, du clergé patriarcal de Bzommar, mardiniote lui-même, comme nous l'avons dit.

Il le présenta comme son Vicaire au Gouverneur de la Ville et au commandant de la garnison militaire en déclarant qu'il était envoyé par le Saint Siège comme Visiteur pour les six vilayets de l'Anatolie qu'il devait réorganiser en commençant par Mardine. Mais en fait il n'a pu visiter que cette seule ville d'où il a dû rentrer à Rome par Alep et Beyrouth après un séjour d'une semaine. Après son départ les susdites autorités turques ont considéré Mgr. Koyounian comme un espion venu de l'étranger. Heureusement pour nos catholiques, ce Gouverneur fut bientôt remplacé par un homme aux vues plus larges et aux sentiments plus humains. Il a reconnu l'Abbé Ahmaranian comme chef religieux dûment institué par son chef de Constantinople et lui a permis d'entrer en possession des églises et de leurs propriétés de rapport. Plus tard, en 1921, Monseigneur Naslian, Visiteur Apostolique et Locum Tenens

du Patriarcat, par un teskéré officiel légalisé à Ankara, l'a confirmé dans ses attributions pour l'administration de l'Archidiocèse de Mardine, réduit alors à la ville seule.

L'Abbé Ahmaranian, par un recensement fait à son arrivée, a trouvé à Mardine 3500 survivants, y compris les orphelins et les veuves. Après avoir fait réparer l'Archevêché et les établissements annexes, il a tout de suite ouvert un orphelinat et des écoles pour les deux sexes. Il lui fut aussi possible de réorganiser le service régulier du culte dans les deux Eglises: la Cathédrale Saint Georges et l'Eglise Saint Joseph. Il n'a pas pu réorganiser les confréries d'avant guerre, suspectes aux yeux des Turcs qui y voyaient des sociétés politiques secrètes; mais toutes les cérémonies liturgiques ont pu reprendre leur cours normal.

Un ordre du Directeur de l'Instruction Publique a plus tard fermé les écoles et l'orphelinat. Et nos enfants qui voulaient poursuivre leur instruction étaient obligés de la faire dans les écoles gouvernementales turques. Le service militaire rétabli pour les chrétiens nous a enlevé notre jeunesse pour l'engager à des travaux manuels.

Après l'arrivée au pouvoir des autorités nationalistes, il a été plus facile de faire rentrer dans leur communauté les femmes et les enfants retenus par les Turcs mais à mesure que le nombre de nos fidèles augmentait, ceux-ci devaient émigrer par ordre du Gouvernement, de sorte que l'Abbé Ahramanian qui à son arrivée avait trouvé 3500 fidèles, nombre accru considérablement par la suite, a vu après dix ans de ministère ce chiffre tomber à 500 et il a dû lui-même partir en direction de Beyrouth où se trouvait déjà transféré le siège patriarcal de Constantinople. Les orphelins qui avaient grandi ont pu être placés dans des ateliers ou en service en ville; les plus petits ont été transférés à Alep et Beyrouth par la Haute Djézireh, déjà reconnue comme territoire de la nouvelle Syrie. Une bonne partie de la population de Mardine a émigré par la même route et s'est établie en Djezireh à Alep, à Damas ou à Beyrouth.

En effet, le pauvre prêtre qui se dépensait sans compter à ces émigrations, a été plusieurs fois l'objet de poursuites judiciaires; à la fin, il fut condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 800 ltqs or. Mais il fut sauvé par l'intervention du Gouverneur qui lui conseilla de quitter son poste et de s'en éloigner pour toujours.

Il avait pu récupérer la plus grande partie des ornements, des objets de culte: calices, ciboires et autres vases sacrés de l'argen-

terie des Eglises d'une valeur globale de 2000 Ltqs or; mais il dut tout laisser sur place sans pouvoir rien transporter avec lui.

Aussi, autorisé par le Patriarcat à tout confier avec les registres et l'inventaire, à Mgr. Israël Addo, Evêque Chaldéen catholique, chargé aussi de l'assistance de nos catholiques arméniens, l'Abbé Ahmaranian a obtenu son passeport et il est parti à Beyrouth pour déposer au Patriarcat les rapports et les comptes de sa mission et de la situation où il laissait Mardine.

3. Extrait de quelques lettres échangées entre le Patriarcat de Constantinople et l'Abbé Ahmaranian (1921—1926)

Le 8 août 1921. Monseigneur Naslian demande des renseignements sur la situation actuelle des fidèles de Mardine et sur l'état des finances de l'église et il en a reçu des rapports à ce sujet, ci-dessus résumés.

Le 3 octobre 1921. Il envoie des subventions extraordinaires.

Le 16 mars 1922. L'Abbé Ahmaranian donne les comptes de son administration et expose depuis le 22 mars jusqu'au 30 mai la situation en cinq rapports, mais il est obligé de le faire en laugue turcque.

Pendant que le régime nationaliste s'y affirmait, a paru à Mardine une loi concernant les chrétiens, dont voici les dispositions principales:

1. Les chrétiens sont obligés de travailler les dimanches et de chômer les vendredis.
2. Les prières à l'église sont interdites.
3. Les noces doivent être célébrées en silence et sans invitation.
4. Il est interdit de sonner les cloches.
5. Les chrétiens doivent, s'habiller en bleu.
6. Les chefs des églises n'ont pas le droit de rendre de visites officielles ou non officielles au gouverneur.
7. Le carême est supprimée, mais les chrétiens devront observer le jeûne du Ramadan.
8. Si quelqu'un embrasse la religion musulmane, par le fait même, toute sa famille devient musulmane.
9. Les chefs des chrétiens n'ont pas le droit de monter à cheval, de porter des vêtements luxueux, de vendre leurs meubles, de s'adresser aux autorités étrangères.
10. Celui qui émigre perd tous ses droits sur ses biens meubles et immeubles et sur ses héritages. Il doit présenter un papier signé par lui attestant qu'il émigre de sa propre volonté et qu'il reconnaît l'abandon de ses droits. Celui qui ne présentera pas ce papier sera

immédiatement mis à mort. Ceux qui acceptent ces lois sont autorisés à résider à Mardine.

Le 20 février 1923. L'Evêque chaldéen recommande d'aider les chrétiens qui veulent quitter Mardine.

La misère est tellement grande que beaucoup de chrétiens quittent Mardine et se réfugient chez les Kurdes.

Avril 1923. A son tour, l'Abbé Djenandji, donnant les renseignements sur l'état des propriétés des Eglises de Mardine, fait remarquer qu'elles pourraient être productives de suffisants revenus pour les œuvres à y réorganiser, mais les immeubles et les magasins aujourd'hui sont habités par des indigènes rentrés de leur exil à Mardine, et ils ne manquent pas parmi les laïcs de gens qui voudraient exploiter la situation pour leur intérêt personnel.

Juillet 1923. L'Abbé Ahmaranian aurait besoin d'une autorisation écrite d'Ankara pour pouvoir gérer les biens du Diocèse. Mgr. Naslian obtient et envoie cette autorisation dans une Procuration reconnue et approuvée par les Autorités d'Ankara. Le Gouverneur de Mardine le félicité de cet Acte officiel et il l'invite à prendre part dans les réunions du Conseil d'Administration du Nahya (sous-province) de Mardine.

Le 5 janvier 1924. L'Abbé Ahmaranian en envoyant ses comptes au Patriarcat, dit qu'il s'est entendu avec le directeur de la Poste pour qu'on puisse lui écrire en langue arménienne.

Le 20 février 1924. Le même écrit que les biens de l'Eglise sont en danger d'être confisqués et que la population voudrait émigrer.

Le 3 juillet 1925. L'Abbé Ahmaranian expose la grande misère dans laquelle il se trouve et déclare que dorénavant, ses lettres devront être écrites en langue turque.

Le 11 juillet 1925. Au village Hetché, entre Mardine et Deir-ez-Zor, à 18 kms de Mardine, il y a 90 familles arméniennes catholiques, sans prêtre, tandis que les syriaques catholiques qui n'en ont pas la moitié, ont une église et deux prêtres.

La population a fait recours à Alep pour avoir un prêtre.

Le 25 août 1925. L'éphorie de l'église arménienne catholique de Mardine écrit: «Mardine possède une population de 1200 personnes, sans compter les 300 catholiques disséminés dans les villages environnants. Outre ces 1500 chrétiens qui sont à peu près libres de pratiquer leurs devoirs de religion, dans la mesure où les circonstances actuelles le permettent, ils se trouvent encore 2000 femmes et enfants aux mains des musulmans qui les traitent

comme des esclaves. Ces malheureux soupirent après le jour de leur délivrance. Nous faisons tout notre possible pour les arracher des mains de leurs ravisseurs, mais nos efforts demeurent sans succès. Nous sommes sûrs qu'avec de l'argent on parviendrait à les délivrer. La communauté arménienne catholique possède deux églises, mais toutes les deux ont été confisquées par le gouvernement. Nous sommes donc réduits à célébrer les offices religieux dans une chambre exiguë et incommode. Nous possédions une école fréquentée par 200 élèves, mais faute de ressources, nous avons dû fermer. La communauté arménienne catholique possède les immeubles suivants: 62 immeubles rapportant 120 L. Tqs. or par an, 10 magasins rapportant 80 L. Tqs. or, 12 maisons où nous avons logé, les pauvres et les émigrés, 38 magasins en ruines, un jardin inculte pour lequel nous payons d'énormes impôts. L'éphorie de notre église doit au fisc 150 L. Tqs. or pour les impôts arriérés.»

Le 18 janvier 1926. Mgr. Naslian en envoyant des subventions pour les œuvres de la mission de Mardine recommande à l'Abbé Ahmaranian tout particulèrement de s'occuper des réfugiés du village de Tell-Ermen et lui conseille d'envoyer à Alep les jeunes filles de ce village.

Le 21 août 1926. L'Abbé Ahmaranian écrit qu'il se croit dans la nécessité de quitter la ville et de s'en aller à cause de la misère qui devient excessive et des poursuites de la part des autorités gouvernementales qui en créent des prétextes par des motifs frivoles.

a) Bagdad

Après l'occupation de Bagdad par les troupes anglaises, l'Union Nationale arménienne s'est organisée, composée des trois chefs religieux et des membres pris au sein des trois communautés arméniennes. Elle se chargea de l'assistance des réfugiés et des orphelins. Comme représentants des Arméniens catholiques, en faisaient partie Mr. Artaches Hurmuzian, ingénieur architecte de Constantinople qui se trouvait alors à Bagdad comme Ingéneur municipal et Madame Serpouhi Artin Casparian, née Kazezian également de Constantinople. Cette dame se distingua par son dévouement aux œuvres d'assistance des réfugiés arméniens. Notre curé l'archiprêtre Sayeghian, qui faisait dans l'Union Nationale, figure d'autorité, avait été nommé en 1919 Président de la succursale de l'Union générale de Bienfaisance à Bagdad et il y est resté en activité pendant de nombreuses années. Occupant une telle position, il a pu abriter des réfugiés

même dans les chambres de notre Presbytère et en d'autres maisons, procurer des moyens d'exercer leur industrie aux artisans et aux ouvriers et enfin les aider à rentrer dans leur pays, dans la mesure du possible. Grâce à ces soins et à l'aide des autorités britanniques, plusieurs réfugiés arméniens au cours de leurs trois années de séjour à Bagdad, non seulement commencèrent à se suffire largement mais encore réussirent à s'enrichir et à se faire de belles situations. Les Catholiques d'autres rites, autant à Bagdad qu'à Mossoul, se pordiguèrent également dans l'aide de nos réfugiés sans distinction et Monseigneur Emmanuel Thomas, Patriarche chaldéen catholique, mérite une mention particulière pour sa bienveillance et sa générosité en leur faveur.

c) Sindjar

En cette ville les Arméniens indigènes et réfugiés jouirent longtemps de la protection des chefs des tribus Yazidi et particulièrement de celle de Hamo-Chéro.

En 1921, l'Archiprêtre Melkon Taspazian se rendit à Sindjar pour assister ces Arméniens qu'il groupa en ville après les avoir fait venir des villages musulmans des alentours et il se chargea de leurs soins spirituels et matériels. On nous a signalé dans cette œuvre d'assistance M. Basile Sabbaghian, Arménien catholique d'Ourfa, pour son dévouement et son zèle dans la recherche et dans la reprise, chez les Kurdes, de nos orphelins et des réfugiés dispersés un peu partout. Il fut tué à cause de son activité dans l'accomplissement de la charité.

Le 20 juin 1926. L'Abbé Melkon Taspazian écrit du Caire qu'il y est venu pour obtenir des sommes nécessaires pour la réparation d'une maison attenant à l'église de Bagdad et de l'église de Basra incendiée. Les réfugiés de Sindjar n'ayant pas de chapelle, ils sont obligés de prier, dans la maison des Yézidié où il dit sa messe. Il leur faut aussi des secours pécuniaires. Mgr. Kouzian, évêque d'Alexandrie d'Egypte, a été très bienveillant. De retour de sa tournée en Egypte, l'Abbé Taspazian a repris ses œuvres à Sindjar avec plus d'élan.

A son tour l'archiprêtre Sayeghian a géré le Vicariat de Bagdad jusqu'à son érection en siège résidentiel de l'archidiocèse de Mardine, comme nous le verrons dans la IVème Partie.

I. DIOCESES DE BROUSSE, D'ANKARA, DE CESAREE

La zone du conflit (1919—1922) entre les armées grecques et les armées nationalistes de Moustafa Kémal englobait avec le Vicariat Patriarcal de Smyrne nos diocèses de Brousse et d'Ankara dont le vilayet comprenait aussi le Diocèse de Césarée. Pour cette raison, nous groupons dans un même paragraphe les notes d'après l'armistice sur ces trois Diocèses pour en esquisser la situation, soumise à cette époque aux mêmes conditions politiques et militaires.

a) DIOCESE DE BROUSSE

1. La nouvelle situation dans cette zone par suite du nouveau conflit greco-turc

Après la mort de l'Evêque, Monseigneur Pascal Djamdjian en 1915, les deux prêtres, l'Abbé Jean-Baptiste Tcherkezlian et l'Abbé Joseph Carakulahian, restèrent avec nos catholiques arméniens, exemptés des mesures de déportation qu'encoururent leurs confrères. Comme ils l'écrivaient dans un rapport succinct au Patriarcat, étant simples témoins oculaires et auriculaires des tristes conséquences, ils se trouvaient isolés et réduits à l'état de prendre toutes les précautions imposées par les circonstances vis-à-vis des Turcs. L'Evêché et l'Eglise n'étaient guère fréquentés et l'école pouvait à peine s'ouvrir, avec un tout petit nombre d'élèves.

Les dispositions prises à Brousse pendant la Visite Apostolique dont Mgr. Koyounian était chargé en 1919, n'ont pu améliorer l'état du Diocèse tant éprouvé par les conséquences de la guerre mondiale, malgré l'exemption pour les catholiques des mesures connues, et qui fut détruit ensuite par le nouveau conflit déjà mentionné.

Cependant, les premiers succès grecs faisaient espérer une amélioration des événements à Brousse. Ainsi le 7 mars 1921, Mgr. Rokossian, Archevêque Vicaire du Patriarcat à Constantinople, annonce à l'Abbé Tcherkezlian que la visite de Mgr. Koyounian étant terminée, l'Administration du Diocèse de Brousse revenait au Patriarcat. Par conséquent, il envoie comme inspecteur ecclésiastique l'Abbé Ekmekdjian, Curé du Saint Sauveur, Eglise Métropolitaine à Constantinople, pour régler certaines questions urgentes.

Deux mois après cette administration intérimaire du Patriarcat eut lieu la nouvelle Visite Apostolique de Mgr. Naslian, qui,

prenant des mesures plus décisives désigna comme Administrateur Patriarcal Mgr. Grégoire Bahabanian, Evêque d'Ankara, rentré à Constantinople de son exil à Damas. Mgr. Naslian annonça cette nomination le 18 mai 1921 et l'Abbé Tcherkezlian, par lettre du même mois, tout en félicitant le nouveau Visiteur Apostolique, accueillit avec satisfaction la décision prise, qui le déchargeait de ses fonctions de Vicaire intérimaire et qui portait à la tête du Diocèse un digne et respectable Evêque.

Je donnerai ici en ordre chronologique les nouvelles arrivées au Patriarcat sur les événements de cette époque pour donner une idée de la situation créée par les mouvements du nouveau conflit militaire.

Le 6 janvier 1921 on a voulu fêter avec solennité particulière l'Epiphanie avec «le baptême de la Croix dans la mer», l'Abbé Mouradian Curé de Panderma y a été invité et à l'issue de la cérémonie la fanfare militaire grecque est venue devant notre Eglise pour témoigner sa solidarité aux chrétiens. L'Abbé fit un discours en français, le commandant l'en remercia, les soldats l'acclamèrent par leur Z y t o traditionnel.

Le 9 janvier. L'Abbé Mouradian, déplore le départ des Sœurs, qui avaient pu rester en cette ville avec lui pendant toute la durée de la guerre mondiale.

Le 27 janvier. Après l'occupation de Panderma par les troupes hellènes, depuis le début du mois, l'Etat-Major trouvant déserte la maison des Religieuses s'y établit en y faisant les installations nécessaires. Le Presbytère fut en partie à la disposition des soldats. Le Curé profita de ces extraordinaires locataires pour en partager la cuisine.

Le 30 juin. Mgr. Naslian informe l'Abbé Mouradian qu'il a passé l'exposé sur la situation de la Paroisse à Mgr. Bahabanian Grégoire, nommé Administrateur Patriarcal du Diocèse de Brousse, pour qu'il prenne les dispositions nécessaires pour le cas de Panderma. Ce Prélat a cru en effet, utile d'inviter l'Abbé Mouradian, le plus âgé et expérimenté du clergé de ce Diocèse, à l'assister de près et il l'a remplacé à Panderma d'abord par son neveu l'Abbé Joseph Chamanadjian, nouveau prêtre qui l'avait accompagné à Brousse, ensuite rappelant aussi ce dernier chez lui il a désigné l'Abbé Tcherkezlian (Lettre du 18 mai 1922).

A son arrivée, il trouva une Ephorie (Conseil d'Administration communautaire) qui gérait les établissements encore debout sous l'assistance des susdits prêtres, et comme des Grecs, des Arméniens affluaient de Keutahya, de Bilédjik et d'autres villes, le digne

Evêque se vit dès le premier jour dans la nécessité de se vouer aux œuvres d'assistance. Les autorités hellènes qui occupaient la ville l'aidèrent avec bienveillance: elles distribuèrent gratuitement surtout de la farine; notre Ephorie mit à la disposition des réfugiés sans distinction les revenus de son administation et distribua de l'argent aux nécessiteux; l'Evêque lui-même distribua des couvertures de laine. En même temps, il a rendu à la vie normale l'Evêché et l'Eglise; le culte religieux en rite arménien reprit sa splendeur d'autrefois et les solennités de la Semaine Sainte et de Pâques furent particulièrement éclatantes.

Le 21 juin 1922, l'Abbé Mouradian à son tour informe le Patriarcat de son déplacement à Brousse et dit qu'avant son départ de Panderma il a pu louer la Maison des Sœurs, évacuée par les soldats grecs qui l'avait réquisitionnée.

L'Abbé Tcherkezlian, après avoir remplacé le Curé de Panderma est parti en Grèce avec ses Sœurs, l'Abbé Karakulahian, prêtre diocésain de Brousse, originaire d'Eskichéchir, est parti pour Constantinople à la charge du Patriarcat, car il ne pouvait plus rendre aucun service au Diocèse.

Comme nous l'avons déjà noté dans la IIème Partie de ces Mémoires, seules les villes de Bahtchedjik et d'Izmit (Nicodémie) appartenant à ce Diocèse de Brousse, restaient complètement évacuées des arméniens catholiques et grégoriens. Les autres villes: Eskichéchir, Biledjik, Panderma, Keutahya ne le furent qu'au cours du conflit gréco-turc.

L'Abbé Nalbandian qui arriva des lieux de sa mission à Brousse le 16 janvier 1922 pour continuer l'œuvre d'assistance aux réfugiés, nous donnera quelques détails sur chacune des villes qu'il a visitées en qualité de membre de la Commission turque d'inspection, comme nous l'avons déjà vu.

Aussi, reprendrons-nous ici son rapport que nous avons arrêté au premier récit de l'arrivée de la susdite commission à Konia et surtout pour en faire connaître le but et les attributions par ses premiers actes d'inspection.

Nous avons déjà vu les premières impressions et constatations de cette commission à Izmit, Bilédjik, Eskichéchir et surtout à Konia, où elle compléta par des instructions prises sur place et, par là, plus pratiques, celles données par le Gouvernement central.

Par suite de ces instructions et dispositions locales et de la constitution, des sous-commissions nommées dans chacune des villes, on pensait avoir tout arrangé et créé une procédure normale et

méthodique pour le rapatriement et le placement des déportés et réfugiés. Lorsque le conflit gréco-turc éclata, les exodes, les fuites des chrétiens recommencèrent, plus précipités et plus encombrants encore, surtout dans ce Diocèse.

2. La situation à Brousse pendant sa reprise par les troupes nationalistes turques

La ville de Brousse, la plus proche de la mer de Marmara, fut le plus grand centre d'affluence des foules en fuite qui, devant l'avance nationaliste, venaient s'y abriter de tous les coins de ce Diocèse et de ceux d'Ankara et de Césarée.

La plupart de ces fuyards arrivaient à marches forcées, heureux d'avoir sauvé leur vie et quelques effets de première nécessité. Au cours du voyage effectué dans ces conditions, les Arméniens de Kara-Hissar avaient perdu 150 personnes, victimes des bombardements et des soldats nationalistes turcs qui attaquaient sans répit les troupes helléniques en débandade qui, à leur tour, incendiaient tout dans les localités qu'elles venaient d'abandonner. Les Arméniens de Keutahya avaient laissé 50 morts aux mains des Turcs; plus heureux étaient ceux d'Eskichéchir, qui partis en chemin de fer, avaient pu emporter leurs meubles. Même des religieuses et des missionnaires français avaient dû suivre le cours précipité des événements avec beaucoup de peine et de pertes. Ainsi les Pères et les Sœurs oblates de l'Assomption étaient du nombre, ayant tout perdu dans l'incendie de tous leurs établissements.

Mgr. Grégoire Bahabanian, qui pensait avoir tout reorganisé définitivement dans cette ville résidentielle du Diocèse, s'est trouvé soudain devant des troubles pareils à ceux des déportations de son Diocèse d'Ankara en 1915, il a vu de ses yeux son neveu, prêtre, assassiné et des chrétiens, même de nationalité étrangère, crucifiés sur le pavé de leurs habitations et égorgés.

A l'arrivée de l'Abbé Nalbandian, Mgr. Bahabanian l'avait chargé de former de suite un comité d'assistance des nouveaux réfugiés qui venaient d'arriver. Ce Comité était composé d'un Capitaine et d'un prêtre grec, de l'Abbé Chamanadjian, de l'Abbé Nalbandian lui-même et d'un secrétaire.

«Immédiatement, écrit l'Abbé Nalbandian, nous nous occupons du sort des 40.000 Chrétiens (Grecs et Arméniens); nous donnons des permis de résidence à ceux qui avaient de la famille ou des connaissances à Brousse; quant aux autres, nous les envoyons dans

les villages environnants, à Tépédjick, Filadar, Ghetchid, Biladianos, Courchounlou, Démirdache et dans la gare même de Brousse. Le Gouvernement hellénique nous a fait don de farine, de pain et de lait Nestlé pour distribuer aux réfugiés nécessiteux. Pendant dix jours, sous une chaleur accablante et dans une poussière irrespirable, on a fait tout le possible pour soulager aider, nourrir ces pauvres gens. Les Turcs avaient coupé l'eau potable et on a eu beaucoup de peine à surmonter cet obstacle, pour en obtenir. Les kémalistes s'approchant de Brousse, Mgr. Bahabanian envoya l'Abbé Nalbandian chez le général grec pour lui demander ce qu'il comptait faire de nous dans le cas où les Turcs s'empareraient de la ville. Sur ses conseils, il partit à Constantinople pour aviser les Patriarcats de ce que le gouvernement grec ne pouvait plus assurer ni le ravitaillement ni la protection des arméniens et que le mieux était d'envoyer des bateaux pour transporter les réfugiés à Constantinople et en Thrace. Mgr. Bahabanian et les notables arméniens, avertis de l'avis du général, ont sollicité aide et protection pour les 20.000 chrétiens qui avaient envahi la station du chemin de fer et le port et qui étaient menacés par le fanatisme turc réveillé; la situation était tragique, tous voulant absolument quitter Brousse pour aller à Constantinople; il leur fallait des bateaux et là-bas, il y aurait la douane, les visas, les passeports etc.... L'Abbé Nalbandian revint à Brousse à bord d'un bateau loué par des Arméniens. Le spectacle qui s'offrait était terrifiant: de loin, on voyait les incendies de Courchounlou, de Biladianos et de trois autres villages; l'Abbé Nalbandian descendit à Moudania; à ce moment arrivaient justement 25.000 réfugiés de Ghemleyek dans un état de dénuement indescriptible, ils avaient assisté aux combats gréco-turcs et s'étaient enfuis dans la nuit; même les vieillards et les enfants avaient dû entreprendre cette pénible marche à travers des rochers, poursuivis par les bandes turques. Ils se mêlèrent aussitôt à la foule, aggravant ainsi la panique. Des qu'ils virent une embarcation, ils commencèrent à se hâter, chacun voulant s'embarquer le premier, de telle sorte que de cette masse de 75.000 personnes, effrayées et affolées, nombreux furent ceux qui périrent écrasés ou noyés en dehors de ceux qui furent atteints par la fusillade nourrie et continuelle des bandes et des soldats turcs. Les soldats hellènes en fuite avaient mis le feu aux villages et villes turcs; Moudania et Ghemleyek étaient en flammes.

Le commandant du bateau français m'appela fréquemment pour procéder à l'enterrement des morts dans ces conditions. Enfin, grâce à l'intervention des Patriarches de Constantinople auprès des

Hauts Commissaires alliés, on a pu transporter par un premier bateau un convoi important de chrétiens, sans devoir passer par la douane.

Mgr. Bahabanian était resté encore à Brousse avec son neveu l'Abbé Chamanadjian et sa sœur pour quitter la ville le dernier. Il a dû cependant déplorer la mort de son neveu, déchiqueté par les premiers soldats turcs déjà maîtres de la ville qui, l'ayant rencontré au cours de l'assistance des chrétiens en fuite, avaient arraché de son cou une petite croix portant l'inscription de son collège de Rome «De propaganda Fide»; ils avaient pris cette croix pour un insigne d'espion chargé de la propagande pour les Hellènes.

A Moudania, entre temps, les soldats nationalistes poursuivaient leur chasse aux bandes grecques dont les soldats, jetant leurs fusils, venaient s'emparer des premières barques qu'ils rencontraient sur le littoral; ainsi, celles préparées pour les Arméniens furent envahies par eux. Même la barque avec laquelle on était en train de transporter les malades et les infirmes au bateau fut prise d'assaut par une bande de ces soldats grecs en fuite, qui sous la menace de leurs armes l'ont fait vider de force, jetant à l'eau tous ceux qui s'y trouvaient. Heureusement, des marins français vinrent en aide et purent éloigner les Grecs, reprendre la barque et conduire avec celle-ci au bateau nos malades. Grâce à de pareilles protections et aux facilités donnés par l'excellent commandant, on a pu achever l'embarquement d'après une liste préparée par une commission provisoire formée sur place entre Arméniens catholiques et non catholiques. C'est alors qu'on a constaté que des Arméniens massés au bord de la mer 300 avaient été tués par les soldats nationalistes et 100 faits prisonniers. Pour cette raison, le commandant français défendit de passer la zone et, à cette condition assuma la charge de protéger les réfugiés.

Le bateau et le grand canot qui devaient transporter ce premier convoi de rescapés arméniens appartenaient à un turc, nommé Edhem bey, qui réclamait 20 livres turques par personne et d'avance. Les voyageurs consentirent à payer 5 ltqs or seulement par personne et ceux d'entre eux qui avaient de l'argent payèrent aussitôt sur place. Le bateau arrivé à Constantinople, on a fait débarquer tous les voyageurs au camp des réfugiés de Béchiktache, sans les faire passer par la douane. Cependant Edhem bey, le propriétaire des embarcations, a fait confisquer tout ce qu'il avait d'effets de nos réfugiés. Ce n'est que sur l'intervention efficace du Patriarcat que les paiements et les restitutions d'effets

ont été réglés et le bonhomme a dû se contenter des 5 ltqs par personne car on a tenu compte, dans ce règlement, des sommes qu'il avait touchées à Moudania par la vente des meubles et objets appartenant à des chrétiens. L'œuvre américaine du N. E. R. — il faut le signaler — comme toujours est intervenue avec ses secours, contribuant ainsi à trancher à l'amiable cette question.

L'Abbé Nalbandian croyait avoir terminé ainsi sa mission quand Mgr. Zaven, Patriarche Grégorien arménien,, le convoqua pour le prier d'aller une fois encore à Moudania pour le transport de nouveaux réfugiés parce que ses prêtres refusaient de le faire, ne se croyant pas assez protégés contre d'éventuels dangers devant lesquels le Patriarche lui-même devait quitter définitivement son poste, comme nous le verrons dans la IVème Partie. Le dévoué Prêtre catholique accepta sans difficulté la proposition et il s'embarqua aussitôt pour Moudania.

A l'arrivée à ce port, il rassembla à bord tous les réfugiés et au moment où lui-même mettait les pieds dans la barque pour quitter Moudania sans intention de retour, voici qu'un officier turc l'interpella violemment en lui disant: «de quel droit êtes-vous ici et qui vous a autorisé à transporter ces gens?» et il exigea ses papiers d'identité et son permis. L'Abbé lui répondit les avoir laissés à bord du bateau dans la hâte du départ et il lui confia son appareil photographique pour faire des photographies à son aise jusqu'à ce qu'il puisse rentrer au bateau et revenir. Par cette habile manœuvre il réussit à tranquilliser l'officier qui le laissa partir. Arrivé à bord, le bateau était prêt à lever l'ancre et ainsi, au prix d'un appareil photographique, le prêtre eut la vie sauve.

Grâce à ce deuxième voyage de l'Abbé Nalbandian, plusieurs familles déjà parties à Constantinople, retrouvèrent leurs bébés abandonnés sur le littoral de Moudania dans la panique de leur départ précipité.

Nous verrons encore, dans la IVème partie de ces notes, une autre expédition plus sérieuse et en règle de deux Prêtres, organisée après le départ du Patriarche grégorien par notre Patriarcat qui se trouva seul en face des graves événements de l'époque.

A Moudania, de nouvelles foules grecques et arméniennes s'affolaient, venant de l'intérieur de la province. Elles étaient en butte aux pires traitements des soldats nationalistes qui avançaient vers Smyrne à la poursuite des troupes hellènes en débandade, toujours plus désemparées par suite des conflits intestins survenus en Grèce entre partis politiques.

A cette époque, Mgr. Bahabanian était déjà parti en France et aucun autre prêtre ne restait dans ce Diocèse de Brousse, le seul qui aurait pu être mis sur pied et qui a dû passer dans les rangs des diocèses fermés pour toujours avec l'abandon dans les mains des Turcs de tous ses immeubles et établissements.

3. La situation à Keutahya. — Evacuation et déportation en 1920.

Nous avons noté dans la IIème partie, à propos du Diocèse de Brousse, qu'à Keutahya (page 349) avec nos catholiques, les arméniens grégoriens n'ont point, non plus, été molestés; l'Eglise et la Communauté étaient desservies par le vieux Curé Kehyayan. Pendant le mouvement nationaliste, quand des Tchétés parurent pour imposer le nouveau régime qui venait de se former en dehors du gouvernement central, les turcs indigènes encore une fois prirent sérieusement la défense des Arméniens.

Le 5. septembre 1922. Mgr. Bahabanian avertit le Patriarcat que les habitants de Keutahya doivent arriver incessamment à Brousse. Mais l'Abbé Kehyayan, le vieux Curé de la ville est resté sur place, car quelques fidèles y sont demeurés. L'Abbé Nalbandian n'ayant pu partir de Brousse pour Keutahya, est reretourné à Constantinople en remportant quelques vases sacrés de l'Eglise.

Le 27 Septembre 1922. L'Abbé Kehyayan écrit au Patriarcat que les hommes de Keutahya ont été envoyés en exil et qu'il n'y reste qu'un tout petit nombre de fidèles.

Or, voici comment à cette époque, les événements se déroulèrent en cette ville, d'après un témoin oculaire qui se trouvait là comme fonctionnaire du gouvernement local:

A peine entré à Sivas, Moustafa Kémal y convoqua un congrès, comme nous l'avons vu. Il invita donc à ce congrès des délégués de toutes les villes d'Anatolie pour en représenter les populations; Khodja Zadé Rosekh effendi, notable des plus influents de Keutahya répondit aux émissaires de Moustafa Kémal qu'il ne connaissait pas en Turquie d'autre autorité que celle du Sultan et du légitime gouvernement central et que, par conséquent il attendait des instructions de ce gouvernement pour répondre à n'importe quelle invitation à une assemblée. Sur ce refus, la population se divisa en deux parties: l'une accepta l'invitation et, ayant élu son représentant, l'envoya à Sivas; l'autre s'y opposa et refusa de participer au congrès. Des tchétés nationalistes ne tardèrent pas à venir à Keutahya sous le commandement d'un capitaine Ismail

Hakki, homme farouche et décidé; il occupa l'établissement de Mektébi-Idadié (Lycée) et il en fit son centre d'action. Il y réunit tous les bandits qu'il put trouver, les arma, les organisa en troupes régulières et forma une cour martiale. Tous les opposants au régime nationaliste furent mis à mort après une procédure sommaire. Chaque jour, cinq ou six personnes étaient pendues devant la caserne; parmi ces malheureux se trouva un seul arménien. Par ailleurs, au commencement, les chrétiens ne furent pas molestés; ils furent simplement convoqués par Ismail Hakki, mais après une entrevue très accueillante ils furent renvoyés. Cependant, ayant appris qu'il y avait en prison un Arménien dont la sentence d'acquittement avait été prononcée, mais ne devait être exécutée que deux jours plus tard, il le fit sortir de prison et le fit pendre avant l'expiration de la date du renvoi. Le Président du tribunal, qui s'était prononcé en faveur de ce chrétien, avait été destitué et devant ce meurtre injuste, s'empressa de s'éloigner de la ville. Avant son départ, il déclara les larmes aux yeux avoir été la cause indirecte de ce douloureux incident puisqu'il aurait pu sauver ce malheureux s'il avait donné la sentence d'acquittement deux jours avant sa pendaison.

Après le départ de ce juge, Ismail Hakki crut avoir les mains libres pour faire ce qu'il voudrait. Le Moutassarif et le gouvernement local ne pouvaient rien faire. D'ailleurs ce Liva (Moutessarifat) de Keutahya, quoiqu'il se trouvât dans le territoire du vilayet de Brousse, (Khudavendiguiar) en était indépendant (moustakil) et relevait directement du gouvernement central de Constantinople. Aussi Gouverneur et fonctionnaire étaient-ils réduits à la plus grande impuissance.

Dans cette situation, des bandes assistées des agents de police commencèrent à circuler après minuit dans le quartier, arrêtèrent tous les hommes chrétiens et les envoyèrent par chemin de fer à Eskichéhir et, de là, les firent déporter à l'intérieur par la voie d'Ankara. Un crieur public annonça en même temps que tout homme non musulman qui serait trouvé après cette déportation serait pendu à la porte même de son habitation. Cet état de choses dura trois jours. Djivan effendi Kehyayan, témoin de ces faits, qui, en sa qualité de comptable du Liva, était resté sur place en cachette, alla, après les trois jours de terreur, trouver le Moutassarif pour savoir ce qu'il devait faire. Le Gouverneur, lui avouant son impuissance, lui conseilla malgré lui de partir. C'est ainsi que dans une caravane de 400 personnes, il partit lui aussi vers Sivri-Hissar. Ces

déportés étaient tous des ouvriers, ceux de classe plus aisée étaient déjà partis à la première annonce par d'autres chemins. Arrivés à Sivri-Hissar ces derniers déportés furent enfermés dans l'église arménienne et le lendemain le caïmacam du lieu, venu en compagnie de militaires, s'entretint avec Djivan Kehyayan et l'invita au konak pour lui donner les instructions concernant ce convoi de déportés. De fait, le lendemain, le caïmacam lui dit d'attendre le passage des Tchétés qui venaient d'y arriver. Après trois jours, il donna ordre de laisser ces déportés libres de se choisir des maisons à louer, comme d'autres réfugiés arméniens qui y étaient déjà installés. Mais ayant appris que ces nouveaux venus de Keutahya étaient des ouvriers qui n'avaient pour vivre que leur travail, il sollicita un ordre télégraphique d'Eskichéhir pour les ravitailler à l'égal des soldats. Ainsi, deux pains par personne furent assignés et distribués pendant trois mois. Ce rationnement de pain cessa quand le commandant d'Eskichéhir fut remplacé par Ismet (plus tard Inonu). Aussi nos déportés cherchèrent-ils du travail pour pouvoir vivre. Pendant six mois, on groupait les Arméniens dans leur église pour vérifier ceux qui manquaient parmi eux. Ensuite, un orde vint d'Ankara de les faire rentrer à Keutahya. Les noms des arméniens fonctionnaires au gouvernement étaient effacés; mais, grâce à l'intervention du chef-comptable dont Djivan Effendi avait été le secrétaire, il fut gratifié d'appointements mensuels.

Pendant ce temps, Ouchak et Kara-Hissar étaient occupées par les troupes hellènes et même à Keutahya l'ordre fut donné aux fonctionnaires gouvernementaux de s'éloigner et d'aller à Ankara. On était en train d'emballer les archives dans des sacs quand un coup de téléphone annonça un prochain bombardement de la ville par les troupes grecques. Tout le monde, y compris les fonctionnaires du gouvernement, se cacha pendant trois jours jusqu'à l'entrée des susdites troupes vers la fin du mois d'avril 1922.

Celles-ci se comportèrent très correctement avec la population civile. Elles recherchèrent même les fonctionnaires publics pour les laisser à la tête de leurs bureaux, mais ceux-ci s'étaient éloignés précipitamment. Elles organisèrent alors un gouvernement local provisoire et dans celui-ci notre Djivan effendi fut nommé remplaçant du comptable en chef. Le commandant en chef, M. Papoulos, consultait en tout, ces fonctionnaires intérimaires et procédait de façon à ne pas donner lieu à des plaintes; il a même éloigné des officiers qui se permettaient des abus et se faisant remplacer par le commandant Papadopoulos, il partit pour diriger des opéra-

tions militaires. Malheureusement le commandant qui succéda à M. Papadopoulos ne se comporta pas comme celui-ci et les chrétiens qui avaient collaboré avec lui durent quitter Keutahya par suite de la reprise de Kara-Hissar par les Turcs. Ainsi, il ne resta en ville que 200 chrétiens alors qu'elle comptait 1200 Grecs, 700 Arméniens, Grégoriens et catholiques. Vers la fin du mois d'août ils s'éloignèrent, aux dires du commandant, en direction de Brousse. En cette ville se trouvait encore l'Evêque d'Ankara Mgr. Grégoire Bahabanian, chargé par le Patriache de l'administration de ce Diocèse; il était assisté par l'Abbé Nalbandian qui venait d'arriver de Sivri à l'issue de sa mission avec la Commission d'inspection dont nous avons rapporté déjà les attributions. Comme la retraite des troupes hellènes devenait de jour en jour plus rapide, l'œuvre de l'Evêque et de son assistant dut se borner à l'évacuation des réfugiés et à leur transfert à Constantinople et en Thrace, comme nous le verrons avec plus de détails dans la IVème partie de ces Notes. Nos Arméniens de Keutahya ayant laissé en route une cinquantaine de blessés et de morts arrivèrent à Brousse comme tous les autres fuyards chrétiens devant l'avance nationaliste, en état de complet dénuement. Ils avaient fait à pied le trajet de Keutahya à Sivri-Hissar jusqu'à la gare de Saboundji-Pounar où ils arrivèrent en 11 heures; ils subirent dans la terreur le passage des 500 Tchétés d'Ismail Hakki qui se dirigeaient vers Ankara, armés jusqu'aux dents. Entre ces bandits et d'autres qui restaient fidèles au gouvernement de Constantinople, il y eut une rencontre dans laquelle plusieurs périrent de part et d'autre. Ismail Hakki lui-même fut blessé. Le chef de gare obtint par télégramme le départ de nos fuyards en chemin de fer. Ils ne purent pas descendre à Eskichehir, cette ville étant assiégée par les Tchétés nationalistes. Ils furent alors renvoyés à Sivri-Hissar où ils durent rester pendant six mois, après quoi ils se retrouvèrent à Brousse et de là ils finirent par être transférés en Thrace d'où, plus tard, ils se dispersèrent en différentes directions.

Ainsi, de nos Arméniens catholiques à peine 25 restèrent à Keutahya. Un bon nombre en étaient internés en divers lieux de leur passage jusqu'à Kharpouth avec leur nouveau Curé, l'Abbé Jean Tchouhadjian: nous allons lire l'exposé de sa longue odyssée:

Ordonné prêtre à Rome le 25 mars 1917, l'Abbé Jean Tchouhadjian, originaire de Brousse, ne put regagner son diocèse qu'après l'Armistice, en juin 1919.

Mgr. le Patriarche T e r z i a n, alors à Rome, soucieux du soin

spirituel des catholiques de Keutahya sa ville natale et le plus important centre du diocèse de Brousse, avait obtenu de la Sacrée Congrégation Orientale la nomination de l'Abbé Tchouhadjian à ce poste vacant.

A Keutahya cependant sa mission a été de courte durée; parce que, d'après Djivan Efendi Kehyayan, en ce Liva indépendant du Vilayet d'Ankara et relevant directement du gouvernement central de Constantinople, survinrent bientôt des complications politiques et militaires qui entraînèrent l'évacuation des éléments chrétiens Grec et Arménien, restés exempts de cette mesure jeune-turque pendant toute la durée de la guerre mondiale.

La veille de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, un agent de Police arrête aussi notre jeune curé et le conduit à la caserne de la Gendarmerie où déjà l'avaient précédé des arméniens, — hommes seulement —, et des Grecs — hommes, femmes et enfants.

La nombreuse caravane ainsi composée, reçut, le lendemain, l'ordre de quitter la ville, avant l'arrivée des troupes hellènes qui avançaient rapidement.

On ignorait la direction et le terme de l'exode, dont les premières étapes se firent en chemin de fer jusqu'à Haymana, terminus de la ligne. Le reste du trajet, la plus longue partie, fut parcouru à pied.

Entassés dans des fourgons, nos déportés allèrent de Keutahya à Eskichéhir, de cette ville à la gare de Poladli et à celle de Haymana d'où la caravane poursuivit la route, à pied, jusqu'à Sivas, traversant les villes de Baldea, Keskin-Maden, Akdagh-Maden, et Yozgat.

A Haymana, commune d'Ankara, le traitement fut particulièrement cruel pour les Grecs. Les arméniens furent traités avec égards. Car, d'après les propos que se chuchotaient les gendarmes, l'ordre formel de Moustafa Kémal était de faire disparaître à jamais les Grecs indigènes faisant cause commune avec les Hellènes ennemis, tandis que les arméniens ne devraient qu'être éloignés des zones menacées par l'avance des troupes hellènes, sans être molestés comme les premiers.

Effrayés, mais rassurés sur leur vie, les arméniens purent passer relativement plus tranquilles les neuf mois de séjour à Haymana, quoique toujours gardés sous surveillance.

De pieuses femmes, restées à Keutahya et suivant de loin avec anxiété la caravane de leurs hommes déportés, pensèrent

aussi à leur curé, et lui firent parvenir des moyens de subsistance en ce lieu écarté.

En outre, le Révérend Archiprêtre Nersès Baghdiguian, curé des survivantes arméniens catholiques d'Ankara, ayant appris la présence de l'Abbé Tchouhadjian parmi les déportés de Keutahya, s'empressa d'obtenir des autorités d'Ankara son transfert en cette ville.

Mais lui, ayant décidé, en bon pasteur, de ne pas abandonner ses ouailles, préféra les suivre jusqu'au bout dans l'exil. Aussi, toujours à pied, voyant la mort de près et dans le plus complet dénuement, poursuivit-il son calvaire, durant des mois, épuisé de fatigue, parfois maltraité même par les gendarmes d'escorte.

Les visions les plus macabres de cadavres d'hommes et de femmes, de ceux qui les avaient précédés à Keskin-Maden et à Akdagh-Maden, terrifièrent nos déportés.

C'est dans ces conditions qu'ils arrivèrent à Yozgat, première étape, où la population arménienne leur prodigua toute sorte d'assistance et d'aide matérielle.

Cela ne dura, malheureusement, que deux jours et on les obligea de reprendre le chemin, dans les mêmes conditions, jusqu'à Sivas. Ici, on les enferma, durant quatre jours, dans un caravansérail ou Khan, comme des prisonniers de guerre.

L'abbé Vahan Ketchourian, déporté d'Erzéroum, passant par hasard devant le Khan, s'aperçut de la présence de l'Abbé Tchouhadjian parmi la foule des nouveaux déportés, et essaya de se'n approcher. Empêché par les gendarmes, les larmes aux yeux il put à peine lui serrer la main en y glissant une petite somme.

Le départ de Sivas ne tarda pas cette fois, la caravane, grossie de nouveaux déportés grecs, assista durant le long trajet, à des scènes encore plus effrayantes de massacres, et dut abandonner sur les montagnes et dans les vallons, ceux de leurs compagnons qui ne pouvaient plus les suivre.

Après presque un an de marches et d'arrêts, on atteignit enfin Mezré, — la nouvelle Kharpouth —, chef-lieu du Vilayet de Mamouret-ul-Aziz.

Ici, enfermés dans un temple protestant et toujours sous garde, nos déportés s'attendaient à être poussés plus loin, lorsque, l'Abbé Tchouhadjian, averti de la présence en ville de notables catholiques et de Pères Capucins, réussit à faire parvenir un mot, à Mr. Derdérian Mihran, Directeur de la Banque Ottomane. Celui-

ci, son collègue Aharonian Kévork et le Docteur Tacho, obtinrent du Vali son exemption d'une ultérieure déportation.

Ainsi, grâce à ces personnes charitables et aux R. R. P. P. Capucins, l'Abbé Tchouhadjian s'installa dans l'établissement de l'école arménienne catholique, abandonnée depuis les déportations. Le reste de son exil, il le consacra généreusement à l'assistance de ses ouailles de Keutahya et d'autres survivants catholiques de la ville.

Notre Patriarcat de Constantinople, renseigné par son procureur à Kharpouth, Mr. Kévork Aharonian, sur l'état du bon curé de Keutahya, ne manqua pas de lui faire parvenir des subsides et de faciliter l'exercice de son ministère auprès des rescapés de la Grande Guerre.

Son séjour relativement long en cette ville, le remit de ses fatigues et épreuves et lui permit de reprendre son voyage en des conditions plus normales, vers Alep, dernière étape de son exil de Keutahya qu'il ne reverrait plus.

Vers la fin de 1922, il put obtenir, grâce toujours à l'efficace intervention des notables sus-mentionnés, le permis de passer la frontière de la nouvelle-Turquie pour se rendre en Syrie.

Arrivé à Alep, sans incident, il fut chargé par l'Archevêque Mgr. Sayegh, de l'assistance aux réfugiés, si nombreux en cette ville.

Après un an d'un tel ministère, il reçut du Visiteur Apostolique du Patriarcat, l'ordre de se rendre à Marseille pour rejoindre Mgr. Antoine Bahabanian, évêque de Césarée.

Celui-ci, après une dernière visite à son diocèse, avait dû, comme nous le verrons, le quitter définitivement, n'ayant pu s'y installer de nouveau. Il avait préféré se rendre en France où il avait fait ses études, et s'était installé à Marseille, pour organiser une mission d'assistance spirituelle et matérielle en faveur de la nouvelle colonie arménienne composée de nombreux réfugiés venus de tous les coins de la Turquie.

Ainsi, en 1924, l'Abbé Tchouhadjian, fut-il destiné, avec l'approbation de la S.C.O. et l'autorisation de l'Evêque de Marseille, à collaborer avec le digne Evêque de Césarée. Grâce à cette activité il obtint de l'autorité ecclésiastique locale, une église propre pour le culte en rite arménien, rendant ainsi stable la mission qu'il dirige jusqu'aujourd'hui.

Pour compléter le récit de l'Abbé Jean Tchouhadjian, voici ce

que nous ont rapporté les trois frères Kehyayan, neveux de Djivan effendi dont nous avons déjà entendu l'exposé:

Le 17 septembre 1920, à minuit, des gendarmes et des fonctionaires civils turcs se présentèrent aux portes des habitations arméniennes et invitèrent les hommes à les suivre à la caserne. Le lendemain, tous ces hommes furent emmenés par chemin de fer vers une destination inconnue. Ce premier convoi était composé d'hommes de la classe aisée de la ville et de quelques intellectuels.

Pour donner un motif à cet exode, on prétexta la proximité du front de la guerre en cours entre turcs et hellènes. A cette nouvelle, la panique et la terreur s'emparèrent de la ville.

Le jour suivant, on commença une rafle de tous les hommes arméniens et grecs. On les arrêtait sur place, dans leurs magasins et dans leurs boutiques, dans leurs bureaux où ils se trouvaient, comme d'ordinaire, engagés dans leurs affaires. C'est ainsi que 600 hommes furent immédiatement expédiés en direction d'Eskichéhir.

A la vue de ce second exode, la frayeur en ville augmenta encore. Des ordres sévères de la part du Gouvernement arrivèrent bientôt, prescrivant la consigne immédiate par les autorités militaires de tous les hommes, sans distinction d'âge, avec menace de peine de mort aux réfractaires. Tous les hommes durent se rendre aux casernes et furent déportés le lendemain matin à pied sous l'escorte de gendarmes.

Après ce troisième départ, la terreur atteignit son comble et, à un quart d'heure de distance, nos déportés entendaient les cris et les gémissements des femmes et des enfants effrayés. Après une marche de six heures, ils arrivèrent à la gare de Saboundji-Pounar et ils passèrent la nuit dans un village voisin. De bon matin, ils furent de nouveau emmenés, cette fois en train, vers Eskichéhir qu'ils quittèrent, toujours en train, après un arrêt de 24 heures. Mais, après une halte de trois heures, 500 personnes furent obligées de descendre du train pour continuer le voyage à pied vers Sivri-Hissar, où ils arrivèrent après quatre heures de marche et furent enfermés dans l'église arménienne. Après 15 jours d'emprisonnement dans cette église, ils furent autorisés à louer des chambres dans les maisons arméniennes de la ville.

Leur séjour dans cette localité se prolongea sept mois et fut relativement assez calme. Mais un jour, de nouveaux ordres d'exode furent donnés et le convoi reprit le chemin de l'exil jus-

qu'à Mamouret-ul-Aziz en traversant, toujours à pied, Keskin-Maden, Yozgat, Akdagh, Sivas, Malatia. Ce trajet dura 40 jours.

Arrivés près de Mezré (Kharpouth) on arrêta les déportés pendant deux heures pour leur faire subir un examen médical. Après cet examen, les malades furent envoyés à l'hôpital américain. Le typhus avait fait de nombreuses victimes dans le convoi: beaucoup d'hommes, parmi lesquels les frères Kehyayan, l'avaient contracté en cours de route et furent hospitalisés. Bien soignés et bien assistés, les malades au bout d'un mois et demi se rétablirent et alors, par ordre gouvernemental, ils furent dispersés par groupes de vingt personnes dans les villages. C'est à Itchmen, village situé à 6 heures de Mezré, que fut transféré le groupe des Kehyayan. Mais, après un mois de séjour sans occupation ni travail, ils décidèrent de rentrer en ville dans l'espoir d'y trouver quelque travail lucratif pour se procurer les moyens d'existence.

Après avoir traversé des ruines et les dévastations accumulées au temps de l'évacuation des nombreux villages arméniens ils arrivèrent à Mezré où des Arméniens de leur connaissance les avertirent de la rigueur contre les déportés et, par conséquent, de l'impossibilité de trouver du travail. Nos rescapés s'adonnèrent alors à une vie de vagabondage, changeant continuellement de place et passant d'un village à un autre. Tous ceux qui étaient arrêtés étaient expulsés vers Osmanié ou condamnés à des travaux forcés sur la route de El-Aziz-Diarbékir et soumis à toutes sortes de mauvais traitements qui devaient les décimer. Chaque jour, on avait à déplorer une dizaine de morts et les cadavres étaient jetés les uns sur les autres dans des fosses creusées par les ouvriers eux-mêmes.

Nos exilés, devant cette situation désespérée, s'adressèrent enfin aux Pères Capucins rentrés en leur mission après l'armistice. Le Père Raphaël, le distingué Supérieur de la Mission d'El-Aziz, les accueillit aimablement et leur offrit une chambre dans leur maison de Kharpouth (la ville ancienne où le quartier arménien était littéralement rasé au sol, lui donnant l'aspect d'une ville morte).

Après un an de réclusion volontaire dans cet asile solitaire, les événements ayant changé l'attitude du gouverneent, les déportés eurent toute liberté de se rendre où bon leur semblait.

Nos exilés profitèrent de la permission pour partir tout de suite: un petit nombre d'entre eux reprirent le chemin du retour vers leurs pays natals; la plupart préférèrent quitter pour tou-

jours le territoire de la nouvelle Turquie. Les Kehyayan se rendirent, toujours à pied, par Diarbékir, Ourfa, Biredjik, Djérablous, à Alep d'où ils se transférèrent à Beyrouth, la capitale du nouvel Etat du Grand Liban, si hospitalier pour les réfugiés arméniens.

4. Eskichéhir, Biledjik, Panderma

Le 27 juin 1922, Mgr. Bahabanian recommandait au Patriarcat le Curé d'Eskichéhir, l'Abbé Etienne Kalpakdjian, qui ayant rendu pendant la guerre de grands services à tous les nécessiteux de sa Paroisse, dont les fidèles avaient été exemptés des mesures de l'époque, devait être soigné de son épilepsie aggravée par les souffrances et les privations. Cette fois n'ayant pu empêcher les déportations de ses paroissiens il dut pour cette raison se rendre à Constantinople. A Eskichéhir où on comptait 790 maisons d'arméniens 50 familles seules ont pu rester et se transférer plus tard à Konia. Les Pères Assomptionistes et les Sœurs de Charité ont dû aussi s'éloigner d'Eskichéhir où ils avaient leur mission, en se dirigeant vers Brousse, autre centre de mission, pour rejoindre leurs confrères et sœurs occupés à loger et assister les réfugiés qui arrivaient continuellement.

A Biledjik, même liquidation de paroisse et de paroissiens. On a dû livrer sans compensation à la commission d'Envali Metroukié (biens abandonnés) l'Eglise, les Ecoles de filles et de garçons, données et soutenues avant guerre par la notable famille de Constantinople Aristaguès effendi Azarian.

A Biledjik, 400 Arméniens Grégoriens étaient rentrés après l'armistice; il y restait presque autant d'Arméniens catholiques, groupés en 80 familles ou maisons, qui n'avaient pas été déportés.

Une lettre de l'Abbé Tcherkezlian du 22 avril 1921 communique: «La Communauté Arménienne Catholique de Biledjik presque toute entière a émigré à Brousse (52 familles). Il n'en reste que 18 familles; la ville est entièrement détruite et réduite en cendre. Les émigrés sont dans un complet dénuement, le gouvernement hellénique ne leur distribue que du pain, nous les avons installés de notre mieux; il leur faut tout, en commençant par les couvertures. La Communauté de Brousse n'est pas en état de subvenir à tous leurs besoins.»

Par suite de l'avance et de la retraite des troupes grecques, la situation étant devenue très critique, l'Abbé Mouradian rentra après le départ définitif de l'Abbé Tcherkezlian pour la Grèce, et en y liquidant tout, il put se rendre à Salonique où il s'établit chez

les Pères Lazaristes. (Nous verrons dans la IVème partie, l'œuvre de l'Abbé Mouradian pour les Nouvelles Missions.) Plus tard, sur la demande d'un comité arménien d'assistance des réfugiés à Salonique, il essaya d'ouvrir un orphelinat de filles confié aux soins de nos Religieuses de Panderma, qui, sur une requête à la Sublime Porte de la Mère Générale de Constantinople, y étaient rentrées et qui, cette fois, venaient rejoindre leur curé dans la nouvelle mission en Thrace orientale. Il faut signaler, à cette occasion, un cas de demande de visa qui donnera une idée de la confusion des affaires et du désarroi des consulats même, affolés et dirai-je, pris d'assaut par toute une foule de gens en voyage. Des questions soulevées par le Comité arménien d'assistance sus-mentionné, avaient rendu difficile l'œuvre de nos Religieuses dans l'orphelinat à Salonique. Le Patriarcat dut intervenir et il charga l'Archiprêtre Antoine Iskenderian, Curé de Calcédoine, de se rendre à Salonique pour examiner les questions soulevées et leur donner une solution sur place. Le dévoué prêtre obtint un passeport en règle du Consultat grec, locataire du Patriarcat dans un de ses immeubles de la rue Sakiz-Aghadj: sans rien soupçonner, il se rend à Salonique, il arrange le différend et se met transquillement en voyage de retour à Constantinople quand il s'aperçoit qu'il est poursuivi par la police hellène, dont un agent se place à ses côtés dans le train même de retour et finit par lui révéler que dans le passeport qui lui a été délivré à Constantinople, lui le Prêtre a été qualifié d'ouvrier en voyage «E r g h a t i s» et que cependant, on ne l'a vu tout le temps qu'en costume sacerdotal, chose qui a éveillé des soupçons d'espionnage à son encontre. L'Abbé Iskanderian, avec des documents du Patriarcat dont il est muni, essaye de convaincre le policier de l'erreur commise par le Consulat au bureau des passeports en confondant le sien avec celui de quelque autre personne en voyage. On simule des excuses et à Salonique et à Constantinople pour terminer l'incident par des éclats de rire de part et d'autre. Le comique ne manquait pas au milieu des événements les plus graves.

5. Dernier essai de maintenir en ce Diocèse l'unique Paroisse Arménienne Catholique à Keutahya

Mgr. Naslian avait dû s'absenter de Constantinople, comme nous le verrons dans la IVème Partie, pour organiser définitivement les Orphelinats transférés en Italie et les nouvelles missions dans les Balkans, particulièrement en Grèce.

Rentré à Constantinople vers la fin de 1924, il s'est trouvé

devant une nouvelle situation par suite de l'avance des troupes nationalistes turques vers Constantinople encore occupée par les alliés.

La Cilicie évacuée, en Anatolie tous les Diocèses définitivement liquidés, il n'avait qu'à s'occuper de ceux où restaient quelques fidèles.

De Brousse, le Diocèse privilégié pour nos Arméniens Catholiques, durant la guerre mondiale, les prêtres ont dû s'éloigner l'un après l'autre pour obliger l'Evêque Administratur, lui-même à quitter son poste le dernier.

A Keutahya seulement, quelques familles gardaient la Paroisse avec l'Eglise, le vieux Curé Kehyayan s'était retiré à Constantinople pour se reposer à l'Hôpital Saint Jacques. Le jeune successeur, l'Abbé Tchouhadjian, exilé jusqu'à Kharpouth, fut obligé de se chercher un pied à terre au-delà des nouvelles frontières de la Turquie Nationaliste.

On réclamait cependant un prêtre, et il n'était pas possible d'en trouver un sur place dans la zone occupée par les troupes et autorités nationalistes.

Dans ces conditions, Mgr. Naslian pensa s'adresser à l'Evêque d'Adana qui essayait encore de s'adapter à la nouvelle situation en Cilicie et restait à Adana dans son Evêché avec un seul prêtre, l'Abbé Paul Kiredjian, qui, à son tour avait manifesté par lettre le désir de se rendre utile quelque part en nouvelle Turquie. Le Bon Dieu, dans son insondable conseil, réservait ce bon prêtre pour combler plus tard le vide du Siège de Constantinople, devenu Archiépiscopal par suite du transfert au Liban du Siège Patriarcal de Cilicie.

Mgr. Kéklikian, originaire lui-même de Keutahya, accueillit avec satisfaction la proposition de Mgr. Naslian, d'envoyer le jeune Abbé Paul Kiredjian, natif de Sis et parlant bien sa langue maternelle (le turc) qui était aussi celle de nos fidèles de Keutahya.

Sans vouloir trop m'étendre sur tous les détails de cette nouvelle disposition pour la paroisse de cette ville, je donnerai un extrait de quelques lettres échangées entre le Patriarcat et les personnes intéressées à ce sujet.

Le 3 octobre 1924, Mgr. Naslian écrit à Keutahya que l'Abbé Paul Kiredjian d'Adana est désigné pour l'assistance spirituelle de nos fidèles et qu'il va bientôt les rejoindre.

Le 13 octobre l'Abbé Kiredjian écrit qu'à son arrivée à Keutahya il a dû passer quelques jours dans une famille parce que

l'Eglise et le Presbytère, quoique étant entre les mains des catholiques, se trouvaient dans un état de complet délabrement.

Le 17 octobre 1924. Mgr. Naslian envoie une lettre de nomination au curé de la Paroisse de Keutahya.

Le 17 novembre 1924. L'Abbé Kiredjian annonce qu'il a pu s'établir dans le Presbytère restauré et prendre en mains la gestion des affaires de la Paroisse. Plusieurs objets de culte ont été cachés et il essaye de les récupérer. La lettre de Mgr. Naslian en langue turque a été prise pour un document officiel venant de Moustafa Kémal lui-même.

Le 6 décembre 1924. L'Abbé Kiredjian décrit la situation financière de la Paroisse tandis qu'il est en train de récupérer petit à petit les objets de l'Eglise déposés chez des particuliers.

Le 30 décembre 1924. L'Abbé Kiredjian donnant un rapport sur la situation immobilière de la Paroisse, écrit qu'en 1914, le 12 février une liste de propriétés (15 magasins et maisons de rapport) avait été présentée au gouvernement pour les faire enregistrer au nom de l'Eglise, en vertu de la loi «Muessisate Khayrié» (Instituts de bienfaisance) de 1910. Les impôts ont été payés régulièrement par les Administrateurs de cette église. Or, l'employé du Cadastre ne voulant pas faire les opérations nécessaires à la reconnaissance officielle des Actes accomplis, propose de faire des démarches auprès des Autorités d'Ankara pour obtenir l'arrangement réclamé.

Le 18 février 1925. L'Abbé Kiredjian écrit qu'il n'y a aucun changement dans la situation, mais que cependant l'encaissement des impôts lui crée des ennuis à n'en plus finir en absorbant les revenus de l'Eglise.

Le 3 avril 1925, parlant de la situation, il dit que la Communauté diminue de jour en jour, par suite du départ des habitants.

Le 7 septembre 1925, il écrit que la situation reste toujours la même, cependant on entreprend à Keutahya d'importants travaux d'exploitation (Fabrique de faïence par un entrepreneur hongrois) et de construction du chemin de fer de cette ville à Eskichehir.

Le 12 septembre 1925, il annonce qu'une Commission gouvernementale est arrivée pour enregistrer les propriétés. Les locataires de nos immeubles menacent de passer les clefs à la Direction des Finances, si nous insistons à réclamer les paiements des loyers. La pauvreté augmente en ville.

Le 26 septembre 1925, poursuivant son exposé sur la

situation l'Abbé Kiredjian écrit qu'au cours des dernières semaines, elle a sensiblement empiré, parce qu'un employé des propriétés nationales, par une fausse nouvelle, a alarmé la population, disant qu'il y a chez le Commissaire de Police la liste de ceux qui sont restés après la réoccupation turque. On a surtout en vue notre Presbytère qui se trouve dans le meilleur quartier. — Il demande quelle doit être sa conduite vis-à-vis du gouvernement républicain. — Naturellement la réponse a été de se conformer au principe du respect des autorités constituées.

Le 25 septembre, l'abbé Kiredjian écrit qu'une commission gouvernementale est arrivée pour enregistrer les propriétés.

Le 26 septembre 1925: «La situation des chrétiens de Keutahya s'aggrave de jour en jour. Aucun chrétien n'est plus maître de ses biens. Sous prétexte que seuls les chrétiens qui se trouvaient à Keutahya au moment de l'entrée de l'Armée turque ont le droit de faire valoir le titre de propriétaires, ce droit est refusé à presque tous les chrétiens. En un mot, dans ces têtes coiffées à l'européenne, c'est l'ancienne mentalité persécutrice et fanatique qui prédomine et les fait agir partout et toujours au préjudice des chrétiens. Si cette situation dure, nos pauvres catholiques seront forcés de quitter le pays; tous nos biens, surtout notre beau presbytère seront confisqués. Que penser de cet état de choses? En ces circonstances difficiles, quelle doit-être la ligne de conduite que doivent suivre les chrétiens de ces parages? Est-ce que des démarches ont été faites auprès du gouvernement de la République Turque pour améliorer la situation des non-musulmans? ...»

Le 14 décembre 1925, les questions immobilières restent les mêmes. Comme la procédure concernant ces propriétés touche aussi les musulmans, ceux-ci commencent à travailler pour faire valoir les droits des chrétiens. Un certain Etem effendi, directeur d'une fabrique de tapis où ne travaillaient que des Arméniens a pu démontrer au gouvernement, après mille difficultés, que ces travailleurs sont toujours restés à Keutahya. Cela leur permet de demeurer encore en ville, mais les dispositions gouvernementales au sujet des propriétés n'ont pas changé. Le four appartenant à l'église, qui n'a pour titre de propriété qu'une quittance, est en danger de passer parmi les «biens abandonnés» et d'être ainsi purement et simplement confisqué.

Le 23 janvier 1926. Mgr. Naslian écrivant à l'Abbé Kiredjian à Keutahya, lui communique que le nouveau Délégué Apos-

tolique de Constantinople, Mgr. Philippi est parti pour Ankara afin de se mettre en rapport avec les autorités du gouvernement central et il souhaite que ce soit à l'avantage de l'Eglise.

Le 8 mars 1926. Une maison, propriété de l'Eglise, venant d'être louée par le bureau de la «Comptabilité Spéciale» comme bien abandonné ou confisqué, sur le recours de l'Abbé Kiredjian au Vali et au Defterder le susdit bureau la restitue à l'administration de notre Eglise, cependant la majorité de pareilles propriétés reste confisquée.

Le 2 avril 1926. L'Abbé Kiredjian confirme ce qu'il avait écrit dans ses précédentes lettres que les locataires chrétiens ou turcs exploitent la situation précaire des propriétés louées. Quelques-uns ont menacé de remettre les clefs au gouvernement si le Curé insistait sur une augmentation quelconque de loyer. Il doit par conséquent, les menager pour ne pas se créer des incidents.

Le 13 Juin 1926. Certains catholiques de Keutahya recevant des nouvelles rassurantes de Marseille surtout, croient pouvoir y trouver de meilleures conditions de subsistance. Un mouvement d'émigration a agité alors la communauté déjà bien réduite. Si elle diminuait encore par de nouveaux exodes, le gouvernement y trouverait un prétexte pour confisquer les propriétés qui nous restent et il pourrait même faire fermer l'Eglise. D'ailleurs, il guette cette décroissance de la population et demande souvent à notre Curé la liste et le nombre exact des familles. L'Abbé Kiredjian cherche à convaincre ses fidèles de se contenter de leur état actuel.

Le 28 janvier 1927. A la demande posée à l'Abbé Kiredjian pour la vente des immeubles de Keutahya, il répond: nous n'avons que deux immeubles avec «titre de propriété» (le Casino loué à Moustafa Tchavouch et un magasin de peu d'importance); les autres immeubles demeurent aux noms d'emprunt (ou fictifs) et par conséquent ne peuvent être vendus. Une société cinématographique voudrait la salle, au rez-de-chaussée de l'école, pour y installer une salle de cinéma. Cet entrepreneur se présenta au Patriarcat à Constantinople et on lui donna une vague réponse, écrit Mgr. Nasliam le 5 février. Après lecture de la lettre de l'Abbé Kiredjian, il suggère d'agir d'accord avec des gens compétents de la Communauté aux conditions suivantes: 1. Que le local soit assuré par une Société d'Assurance sérieuse; 2. qu'il n'ait aucune communication avec l'église et le jardin contigu à celle-ci — 2. que le loyer soit tel que le mérite le local.

Le 27 février 1927. Alors que le Curé était en pourparlers avec les entrepreneurs d'un cinéma, le Maire lui proposa un autre projet dans le même but, de faire un échange de notre église avec celle des Arméniens Grégoriens déjà réquisitionnée pour faire un cinéma ou un théâtre. La trouvant éloignée de la grande rue, la Municipalité ne put l'utiliser dans ce but; c'est pourquoi, on nous fit cette proposition d'échange. L'Abbé Kiredjian ayant visité l'Eglise grégorienne, en ruines, a refusé l'échange et il fait remarquer la mentalité qui domine chez les Turcs «de s'emparer de nos établissements pour nous éloigner de la ville». De cette façon, l'unique église catholique se tenant encore debout et en service serait fermée. Il remet l'affaire à la garde du Bon Dieu. «Ces jours-ci, tous les immeubles appartenant à la Communauté Arménienne Grégorienne, viennent d'être transcrits au nom du Gouvernement. A cette occasion, malgré toutes preuves contraires, celui-ci voudrait faire croire que le local de notre école fait partie des susdites propriétés. Ce n'est que pour nous créer des embarras que les Turcs soulèvent de pareilles questions.»

Le 24 mars 1927. La boutique dont le titre de propriété est au nom de l'Eglise, a été vendue comme «Bien abandonné» pour la seule raison qu'une quittance d'impôt a été trouvée enregistrée au nom d'un certain Agop Soudjou Oghlou.

Le 30 novembre 1927. L'Abbé Kiredjian raconte que des fouilles sacrilèges auraient été commises sur les tombes dans notre Cimetière et que le Commissaire de la Police aurait vérifié le cas après de longues enquêtes.

Le 24 décembre 1927. — De la part de l'Instruction Publique, on nous a proposé de louer le bâtiment de notre école. L'Abbé Kiredjian s'y est opposé.

Quand de pareils agissements ont lieu dans une ville respectée même pendant l'application la plus rigoureuse des mesures du temps de guerre, il est facile d'imaginer ce qui pouvait arriver dans les villes de nos Diocèses les plus reculés. Comme les événements imposaient l'évacuation totale de la Paroisse, cela n'a pas tardé. Le Curé lui-même a dû quitter définitivement et se rendre à Constantinople.

Les Turcs ne souhaitaient que cette issue des choses, partout.

6. Nécrologie

130. Abbé Joseph Chamanadjian. Né à Ankara le 4 Août 1894, envoyé à Rome avant la guerre de 1914, il y fit ses études ecclésiastiques au Collège Urbain, dit de Propaganda Fide. Ordonné prêtre en 1919 à la veille de l'armistice, il est rentré à Constantinople en 1919, d'où il accompagna son oncle maternel Mgr. Grégoire Bahabanian à Brousse. Il y fut arrêté, après la retraite des troupes grecques, par les Turcs qui, ayant trouvé suspendue sur sa poitrine sous la soutane, une croix en nickel portant l'inscription de son collège d'Etudes «De Propaganda Fide», le traînèrent à cause de cet innocent acte de piété chrétienne devant la Cour martiale sous l'inculpation de faire «de la propagande» en faveur des Grecs. Il fut condamné à mort et son cadavre fut trouvé horriblement déchiqueté dans le cimetière.

Dans l'«Alma Mater», Revue de son Collège Urbain de Rome (1923 N° V), on lit ces quelques notes, qui peuvent lui servir comme oraison funèbre: «Parti du Collège il y a à peine deux ans, le Révérend Joseph Chamanadjian, pour tous ceux qui le connurent personnellement comme Préfet de la Sixième et ensuite de la Deuxième division du Collège, a laissé en même temps le souvenir d'un modèle d'élève à être imité par tous. La dévotion à Saint Joseph était assez impressionnante en lui. Très jeune encore il vient de terminer son court apostolat par une mort violente et atroce. La voix céleste, qui l'avait appelé, semble-t-elle lui avoir dit: il te suffit d'avoir vécu, je suis contente de toi; et lui répondit bien généreusement à cette invitation offrant tout et sa vie même à Dieu.

«En 1920 malgré la persistante persécution des chrétiens il rentra en sa Patrie et il y fut lui aussi martyrisé. Nous préférons passer sous silence les horribles détails de sa mort violente. Nos compagnons de Collège peuvent-ils s'en faire une idée de la persécution en général à laquelle furent soumis tous les chrétiens de l'Asie Mineure par les mains des barbares, qui ne seraient même pas dignes du nom des bêtes féroces. A l'âme bénie partout de notre vénéré collègue il est certainement réservé le triomphe glorieux des martyrs.»

b) DIOCESE D'ANKARA

a) Situation dans la ville résidentielle

Les Catholiques de ce Diocèse qui étaient concentrés dans la ville résidentielle et qui y constituaient la majorité de la population arménienne, n'ont subi qu'un massacre blanc pendant la déportation, comme nous l'avons raconté dans la deuxième partie de ces notes, et un bon nombre d'entre eux purent rentrer clandestinement et constituer avec les rescapés du tragique exode un noyau de communauté. Grâce à l'assistance apportée par des aumôniers catholiques allemands, ce petit noyau de catholiques arméniens eut régulièrement son service religieux dans une chapelle improvisée. Les quatre églises, avec la belle cathédrale et leurs annexes, Evêchés, établissements scolaires, le Monastère des Religieuses Diocésaines construit en 1898, avaient été incendiés et détruits en grande partie ou réquisitionnés. Les propriétés de rapport avaient été confisquées par la commission des biens abandonnés. On obtint plus tard, grâce à l'intervention du Délégué Apostolique, l'envoi d'un prêtre arménien-catholique: notre Patriarcat y destina l'Abbé Nersès Baghdiguian du Couvent de Bzommar au Mont Liban. Ce prêtre habile et exercé au maniement des affaires avec le Gouvernement turc a pu s'installer sans difficulté à Ankara et y rester jusqu'à la constitution du nouveau régime turc après l'armistice. Il a eu des contacts directs avec Moustapha Kémal dont il a gardé la meilleure impression.

A l'arrivée de la «Commission d'Inspection» à Ankara, il y avait en ville 7000 Arméniens, en majorité catholiques, dont 3000 très pauvres et 110 orphelins pour lesquels on avait organisé un orphelinat. A ce chiffre il faut ajouter un assez grand nombre de jeunes filles et de garçons libérés des mains de leurs ravisseurs. Quantité de meubles reconnus comme appartenant à des Arméniens, furent récupérés.

L'Abbé Baghdiguian qui poursuivait avec activité ces opérations, encouragé plus tard par la présence de la Commission d'Inspection, a osé sommer un commandant turc, grand massacreur d'Arméniens, de venir en aide à nos survivants pour reconstruire nos quatre églises brûlées, puisque c'était lui qui, avec les pierres et les briques de ces riches édifices, avait fait bâtir des cinémas et des clubs. Après des promesses formelles, ce gros bonnet s'est soustrait à ses obligations en se rendant furtivement à Constantinople sous prétexte de maladie.

C'est à cette même époque que pendant une réunion de la

Commission en présence du Gouverneur Général, les membres turcs, surpris et fâchés de la visite inopinée de quelques officiers anglais, annonçant qu'en Anatolie on attendait l'arrivée de cette commission, télégraphièrent à Constantinople en demandant qu'il soit mis fin à leur mission. Le représentant du Patriarcat Grégorien crut inutile de s'exposer à de pareilles déceptions et il suivit les membres turcs pour rentrer chez son Patriarche à Constantinople, celui du Patriarcat catholique au contraire, se proposa de continuer seul l'inspection dans les autres villes.

Ces quelques petits détails révèlent bien l'état d'esprit turc qui était de s'affranchir des premières impressions laissées par l'entrée des Alliés à Constantinople et, d'intimidés qu'ils étaient, commençaient déjà à reprendre leur attitude de réaction contre eux.

L'Evêque d'Ankara, Mgr. Grégoire Bahabanian, rentré à Constantinople de son exil en Syrie, ayant dû prendre l'administration patriarcale du Diocèse de Brousse comme nous l'avons vu, avait envoyé à Ankara son secrétaire et compagnon d'exil, l'Abbé Clément Babadjanian revenu avec lui, et l'Abbé Clément Torbadjian un autre prêtre survivant de son clergé, déporté à Alep. Ces deux prêtres ont remplacé l'Abbé Baghdiguian à son départ, le premier se chargeant des orphelinats et le deuxième de la Paroisse. Les services du culte avaient repris dans une petite chapelle du cimetière encore conservée aux Catholiques.

Des Religieuses diocésaines rentrées de Cilicie dirigeaient l'orphelinat des filles: celui des garçons était dirigé par l'Abbé Babadjanian. Ces deux orphelinats étaient subventionnés par le Near East Relief jusqu'à leur liquidation en 1925, quand la direction de cette œuvre américaine a dû transférer en Grèce et ailleurs tous ses orphelins arméniens après l'installation définitive du gouvernement kémaliste à Ankara devenue capitale de la nouvelle République Turque. Le Patriarcat de Constantinople mis ainsi devant l'alternative d'abandonner pour toujours ses orphelins et orphelines d'Ankara à l'entière disposition des Américains ou de les prendre à sa charge, a fait venir à Constantinople les orphelines qui furent placées à Makri Keuy sous la direction des mêmes religieuses qui les avaient accompagnées d'Ankara et les orphelins ont été abrités dans le couvent des Pères Antonins à Orta-Keuy, aux frais de l'hôpital arménien catholique «Sourp-Agop». Plus tard, les filles ont été réunies aux groupes de 400 orphelines qui furent envoyées à Rome pour y constituer comme nous le dirons

dans la IVème partie l'orphelinat Pie XI. Les garçons ont été transférés à Rhodes par le soins et aux frais des Chevaliers de Malte. L'Abbé Babadjanian déchargé ainsi de l'assistance des orphelins, a suivi plus tard son Evêque à Paris où ce dernier a dû s'installer définitivement après la tragique liquidation du Diocèse de Brousse.

A Ankara, il n'est resté que l'Abbé Clément Torbadjian, dont la mort subite en 1927 laissa la petite communauté catholique arménienne aux soins des aumôniers de l'ambassade française, dont la chapelle remplaçait celle que les Arméniens catholiques utilisaient au cimetière, réquisitionné plus tard pour utilité publique par la Municipalité qui aménageait la nouvelle capitale sur de nouveaux plans.

C'est ainsi que ce Diocèse fut liquidé définitivement par le fisc de l'Etat, reconstitué en République.

Moustapha Kémal, après ses déclarations, au nom de l'Assemblée Nationale, au Quai d'Orsay en 1920, suivant lesquelles «l'élément chrétien ottoman... restait sous la sauvegarde de la nation turque, après l'accord russo-turc du 16 mars 1921, après celui signé entre Franklin-Bouillon et l'Assemblée Nationale à Ankara pour l'évacuation et la rétrocession de la Cilicie, prélude à celle, postérieure, du Sandjak, a fini par interdire aux Arméniens de s'éloigner à plus de 20 kms. de Constantinople vers l'Anatolie et à ceux d'Anatolie de se rendre librement à Constantinople ou ailleurs, sous peine de quitter définitivement le territoire turc avec abandon de leurs biens.

Nous verrons dans la IVème Partie de ces Notes la suite des actes du nouveau Gouvernement laïc pour faire disparaitre toute trace de chrétienté en Turquie.

Voilà, en résumé, le tableau général de la situation des chrétiens rescapés et disséminés en Turquie.

b) Situation dans les autres villes du Diocèse d'Ankara

Je laisse de nouveau la parole à l'Abbé Nalbandian pour compléter les notices sur la situation dans les autres villes de ce diocèse.

«En quittant les membres de la commission des émigrés, je m'éloignai d'Ankara pour m'avancer vers l'intérieur de ce Diocèse. J'entrepris ce voyage au nom de cette même commission dont j'étais membre et avec l'approbation du Gouverneur Général de la Province d'Ankara, et en qualité de représentant de notre Patriarcat de Constantinople.»

1. Dénèk — Madén

«Au prix de grandes difficultés j'arrive enfin à Yakchi-Khan. De là, je me rends en voiture à Dénèk — Keskine — Madèn. La Municipalité m'offre ses appartements pour résidence. Je préfère loger dans la maison de mon frère, qui a été massacré. Là, les principaux massacreurs viennent me saluer, montrant des signes de repentir, car la plupart étaient des amis de la famille.»

«Après avoir fait l'inspection de la ville, des maisons et des magasins, j'ai entendu les plaintes des rescapés. Je les ai consolés de mon mieux. Ensuite, je me suis mis à bénir les mariages, baptiser les enfants, visiter et bénir les cimetières, surtout les tombes des massacrés. J'instituai des sous-commissions avec pouvoirs officiels afin d'enlever de la main des Turcs, les garçons et les filles, les immeubles et les magasins. J'ai fait ouvrir un orphelinat et une école. Nous comptions 200 orphelines, 300 élèves avec 6 instituteurs. Pendant cette inspection, arrivèrent encore 500 réfugiés à Dénèk-Madèn. J'ai fait demander un prêtre pour en prendre soin. Il est arrivé en effet quelque temps après.»

«Au début de mon séjour à Dénèk-Madèn arrive un ordre de Constantinople, prescrivant d'emprisonner les cinq chefs massacreurs. Le Mudir de la ville me dénonce à eux comme si j'étais responsable de l'envoi de cet ordre. Or, la vraie responsable était la famille Saoulian qui, ayant déposé plainte contre les massacreurs au tribunal de Constantinople, avait réussi à faire envoyer ce mandat d'arrêt par son avocat. On put emprisonner trois coupables, les deux autres eurent le temps de prendre la fuite. Un des prisonniers, Hadji bey, gardait dans son harem une femme riche de Névchéhir avec sa fille nommé Anouche, destinée comme future épouse pour son fils. Mais Anouche était déjà fiancée avec un certain Chamiram, arménien. Je fis donc venir Anouche et sa mère et je bénis le mariage avec ce jeune homme à l'église. Malheureusement les massacreurs crurent à la fausse accusationn du Mudir et, à leurs réunions, ils décidèrent de se venger. A cette fin ils armèrent une bande de villageois pour la diriger sur Dének-Madèn et y massacrer les Arméniens et m'assassiner moi-même. Heureusement, un jeune homme ayant appris ce complot, me prévint immédiatement. Je lui demandai de garder le secret. Je me cachai et j'écrivis à Constantinople et à Ankara. Pas de réponse. En attendant, je priais pour le salut de la population. Le Bon Dieu m'inspira: le moyen de salut nous viendrait par une entrevue avec les massacreurs eux-mêmes. Je les appelle chez moi. Au lieu de

venir ils m'invitent chez eux. Je n'y vais pas, mais je leur envoie une copie de ma déclaration et de mon télégramme adressé au Gouvernement turc à Constantinople demandant à Hadjilali-Ali Riza bey (ami de mon frère) qui était fugitif, de bien vouloir corriger les fautes de langue turque. C'est alors que quelques massacreurs bien armés viennent à la maison de mon frère. En entrant, Ali Riza bey me crie: «Quelle salade.» Il a compris enfin que ce n'était pas moi la cause de leur emprisonnement. Je signai une protestation contre cette assertion. Là-dessus, nous sommes réconciliés. Ils me demandent d'inviter M. Vital et les officiers anglais d'Ankara pour venir à Yakchi-Khan afin de leur déclarer que c'est sous menace gouvernementale (de Talaat et d'Enver) qu'ils ont dû malgré eux et contre leur gré, massacrer les Arméniens.

«A Dénèk-Madèn, au cours de mon inspection, j'ai trouvé 2500 Arméniens, plusieurs garçons et filles chez les Turcs. De même à Kirchéhir. Là, il y avait des questions à résoudre. Je n'ai pu répondre à l'invitation des Arméniens, mais par écrit j'ai donné des ordres pour satisfaire leurs demandes.»

«Quelques jours après mon départ de Dénèk-Madèn, j'ai déposé une plainte contre les façons d'agir du Mudir et du Commandant de gendarmerie. Ils ont été destitués.»

2. Yozgat

«Les gens de Yozgat, ma contrée natale, attendaient l'arrivée du premier prêtre du pays, représentant du Patriarcat et membre de la Commission. Alertés par un télégramme du Gouverneur Général adressé à la Municipalité, ils m'ont fait un accueil triomphal. Nous nous rendîmes directement au cimetière de la ville, au tombeau de mon père et des massacrés. Visitant le Gouverneur M. Léon (un Arménien) je l'encourageai et avec lui nous instituâmes des sous-commissions pour effectuer le transfert des meubles aux propriétaires, ainsi que des immeubles et des magasins, pour enlever garçons et filles des harems turcs. Je résidais d'ordinaire chez le Gouverneur et, de là, partaient les ordres pour régler toutes sortes de questions. J'ai insisté auprès de la police pour reprendre une jeune fille, (nommée fille d'Antigoni) fille de Gullu Nazarétian qui se trouvait chez le boucher Kayoum-Oghlou. Je pus faire restituer à l'Eglise arménienne les 132 tapis qui se trouvaient dans la mosquée».

«A Yozgat, je trouvai les quelques membres survivants de

ma famille. Je visitai la maison paternelle. Dans le temps, elle servait de chapelle publique, de cure et d'école, tout en étant notre demeure familiale avec, comme annexe, une grande distillerie moderne. Tout cela était occupé par notre voisin turc Ibiche et se trouvait dans un état de grand délabrement. Le dimanche des Rameaux, je chantai la Messe dans le grand collège. Le Gouverneur y assista, officiellement. J'ai pu aider efficacement mes chers concitoyens en prodiguant des encouragements par sermons, exhortations et démarches. J'ai trouvé ainsi à Yozgat 3000 personnes, 1500 Réfugiés malheureux rescapés de villages environnants, 500 orphelins, 300 écoliers et 200 écolières. On comptait 200 maisons pillées et incendiées. Dans le voisinage de Yozgat, à Tchat, à Tchepni, il y avait 1500 Arméniens. Mr. Nigoghossian s'est mis à recueillir des orphelins à Yozgat.»

«On m'attendait à Césarée. Vu mon état de fatigue et le danger des bandes qui rôdaient partout, j'envoyai des personnes mandatées avec ma carte officielle pour demander aux chefs de ces villages de faire justice et charité aux Arméniens nécessiteux. Enfin, je fis venir le prêtre arménien Der Hagop que les nationalistes turcs ont tué après mon départ en le jetant par la fenêtre de sa demeure. Dès lors, les jeunes gens commencèrent à se cacher dans les souterrains et un bon nombre d'Arméniens quittèrent Yozgat».

3. Keuhmé

«Je me rendis à Keuhmé. Ma sœur avec tous ses enfants et petits-enfants, mes cousins et cousines, avaient été massacrés. Seul restait mon jeune cousin âgé de 9 ans, Sahag Nalbandian, que je retrouvais sur une colline, gardant les troupeaux de son père. Les Kurdes ayant tué sa sœur devant ses yeux, lui tirèrent une balle dans la jambe. Un kurde l'enleva, changea son nom en Ismaël et lui fit apprendre l'alphabet turc. Cet enfant a pu être plus tard transféré à Bruxelles et placé dans l'Institut des Pères Salésiens».

«En ce moment, j'appris que le Hakim (juge) avait enlevé une arménienne de Trébizonde, Siranouche Boyadjian. Ayant à bénir plusieurs mariages, je fis ouvrir l'Eglise remplie de blé (que je fis distribuer aux mariés et aux nécessiteux). Je plaçai la jeune fille sous la garde de plusieurs dames et j'ordonnai au Hakim d'apporter chez moi les vêtements de Siranouche — il l'avait nommé Vésilé — et je bénis son mariage avec son financé arménien. Le Hakim la demanda pour l'hospitaliser encore une semaine chez lui, je lui refusai en le mettant à la porte».

«A Keuhmé, chez le patron des bains chauds, un certain Ahmed, se trouvaient une femme et une jeune fille. Tout près de là, à Babali se trouvaient 3 jeunes filles et un garçon chez Molkan Hassan. A Kara-Riz, chez Molla Suluk, une fille nommé Chachnik. Djihancharlé Malé-Oghlou Ismaël avait gardé une fille comme femme pour son fils. Après avoir réglé de pareils cas d'enlèvement et donné des instructions pour leur assistance aux sous-commissions ou au Comité pour les réfugiés, je partis en direction de Césarée.»

c) Extrait de lettres échangées entre le Patriarcat et les prêtres se trouvant à Ankara

Ankara, le 12 février 1923: l'abbé Babadjanian écrit que les Américains ont décidé de subventionner l'orphelinat jusqu'au mois d'août. En conséquence, il demande à Mgr. Naslian de s'occuper des orphelins pour qu'ils ne soient pas dispersés, comme le voudraient les Américains. Après le départ de l'abbé Baghdiguian, c'est lui qui s'est chargé de la paroisse et de l'assistance des fidèles.

Ankara, le 26 février 1923: l'abbé Babadjanian demande des instructions pour le transfert de l'orphelinat dont les Américains ne veulent plus s'occuper.

Ankara, le 15 mars 1923: l'abbé Babadjanian prévient Mgr. Naslian que Mr. Compton, directeur du N. E. R. à Ankara se rendra à Constantinople et qu'il viendra le trouver pour régler l'affaire de l'orphelinat.

Mouans-Sartoux, le 21 juillet 1923: Mgr. Bahabanian demande que l'Abbé Babadjanian qui avait accompagné les orphelins d'Ankara reste quelque temps à Constantinople pour se reposer. Il donne des renseignements sur les 3 prêtres qui restaient à Ankara: l'abbé Kassabian, prêtre d'un certain âge, l'abbé Tchareklian, jeune prêtre arrivé de Rome après l'armistice qui lui servait de coadjuteur, et l'abbé Clément Torbadjian. La population d'Ankara émigre peu à peu à Constantinople. Pour les orphelines venues d'Ankara, il a trouvé un logement à Grasse, mais la Supérieure des Sœurs d'Ankara a préféré les loger dans l'orphelinat de Plascassier où elle les ferait venir de Constantinople par petits groupes. Quant aux orphelins, Mgr. Bahabanian pense leur trouver de la place, mais c'est plus difficile. Il compte

lui-même se rendre à Paris pour l'assistance de la colonie arménienne, mais à condition qu'il puisse trouver un logement et des moyens de vivre. Il a écrit à Mgr. Chaptal, Vicaire de l'Archevêque de Paris pour les étrangers, et dans le cas d'une réponse favorable, il partira pour Paris avec sa sœur.

Les réfugiés d'Ankara qui se trouvent à Salonique ont recours au Souverain Pontife afin d'être délivrés de la situation difficile où ils se trouvent dans ce pays. Mgr. Bahabanian prie Mgr. Naslian de s'intéresser à eux. L'abbé Tcherkezlian qui était transféré en Grèce écrit que la population de Brousse qui avait émigré au Pirée se trouve dans une situation très critique et désire aller s'installer en Italie ou en France.

Ankara, le 17 novembre 1923: l'abbé Baghdiguian demande la permission de venir à Constantinople.

Le 27 juin 1924, Mgr. Bahabanian écrit qu'il a trouvé à Paris dans le quartier Mouton Duvernet une maison pour y constituer un foyer religieux. Mgr. Chaptal et le P. Delarue l'ont trouvée très convenable. La maison a deux étages avec 14 chambres et un vaste jardin et serait à louer à 18.000 frcs. L'Archevêque de Paris et son coadjuteur ont promis de payer le loyer de la première année. Il espère pour l'année suivante que ce loyer sera payé par la Communauté avec l'aide de l'Abbé Pierre Kedidjian (Supérieur de la Mission arménienne de Paris). Il consent à la fusion de la congrégation diocésaine des religieuses d'Ankara avec celles de Constantinople. C'est la solution la meilleure pour les religieuses survivantes. Il essayera de disposer à ce projet ses religieuses et il voudrait que la supérieure de Constantinople donnât des preuves de bon accueil aux Sœurs d'Ankara. Il propose de faire rentrer à Ankara l'Abbé Babadjanian.

Le 8 août 1924, l'abbé Grégoire Tchareklian demande son transfert en France, étant donné que les 350 catholiques qui restent à Ankara peuvent être assistés par l'abbé Clément Torbadjian.

Le 30 octobre 1924: l'abbé Torbadjian fait un exposé sur le Diocèse d'Ankara — 400 catholiques seulement, ont survécu à la nombreuse communauté d'autrefois —. Les quatre églises sont détruites par l'incendie; les maisons des quartiers chrétiens sont rasées. — Notre oratoire actuel est la chapelle du cimetière se trouvant hors de la ville — les fidèles soit à cause de la distance, soit à cause du travail, ne s'y rendent même pas les dimanches. Il n'y a pas moyen d'ouvrir une école — les prêtres manquent de

moyens de vivre; il prie de donner à ce propos des instructions au Conseil des Ephories des laïcs; les prêtres n'en profitent pas.

Le 3 décembre 1924, l'abbé Torbadjian et l'abbé Tchareklian écrivent qu'ils ont présenté onze vieillards infirmes d'Ankara à l'hôpital St. Jacques à Constantinople.

Le 21 décembre 1924, l'abbé Torbadjian écrit que sur la recommandation de Mgr. Naslian, l'éphorie constituée à Ankara pour les arméniens catholiques a affecté une somme minime en Ltq. papier, comme appointements au curé de la paroisse.

Le 10 avril 1925, les deux prêtres d'Ankara, l'abbé Clément Torbadjian et l'abbé Grégoire Tchareklian envoient leurs souhaits de Pâques.

Le 27 janvier 1926, le Père d'Autoum, supérieur de la Mission des Pères Jésuites a visité Ankara, nos prêtres en ont profité pour faire une retraite. — Mgr. le nouveau Délégué avec Mgr. Césarano, son secrétaire, pendant leur visite ont pris connaissance de leur situation et ils les ont encouragés avec promesse de les aider.

Le 9 avril 1926, Mgr. Naslian écrit aux Prêtres que par suite des difficultés du transfert d'un pays à un autre, leur présence à Ankara est providentielle, qu'il essaierait de faire une visite en cette ville mais le temps ne semble pas propice — il demande des renseignements sur l'administrations des biens et il trouve qu'il n'est pas possible de transférer l'oratoire au centre de la ville afin de pouvoir réparer celui du cimetière.

Le 10 mai 1926, l'abbé Torbadjian donne les informations suivantes: il n'est pas possible de transférer la chapelle du cimetière au centre de la ville; nous en profitons pour garder la propriété du terrain du Cimetière qui est très important. L'année dernière on a confisqué le cimetière des arméniens grégoriens, contigu au nôtre et on a commencé à y construire un grand bâtiment auquel on donna le nom de «Méarif Vékialéty» (Sous-direction de l'Instruction); on a enlevé toutes les pierres sépulcrales en les cassant et on a aplani tout le terrain. Nous craignons que la même chose n'arrive au nôtre. De temps à autre des enquêteurs viennent nous poser des questions, plus d'une fois on a inspecté le terrain dont la valeur est en hausse, on l'a mesuré et on nous a même réclamé le titre de propriété. Ce titre nous ne le détenons pas, mais les pierres sépulcrales en font foi. Ce terrain boisé, présente un très bel aspect pour attirer l'attention de ceux qui veulent s'en emparer. La chapelle a de très beaux autels, les murs sont

solides; le nombre des fidèles qui la fréquentent atteint le chiffre de 700. Les immeubles de rapport furent détruits en grande partie par un incendie dans ces derniers temps, il n'en reste que quelques boutiques dont nous pouvons encaisser la somme annuelle de 2000 Ltq. papier monnaie, à laquelle nous pouvons ajouter 150 Ltq. de recettes casuelles.

Tout est géré par un Conseil d'Administration, nous n'entreprenons rien sans le consulter et les comptes sont tenus régulièrement par le secrétaire. Tous les immeubles, ainsi que les terrains de ceux déjà détruits viennent d'être confisqués par les gros bonnets turcs et personne ne peut s'y opposer. Malheureusement ces propriétés se trouvent enregistrées au nom de feu Mgr. Ghazarossian, ancien Evêque d'Ankara, ce qui donne lieu à de multiples questions. Nous essayons de les faire transcrire au nom de la Communauté actuelle, mais tout reste dans l'incertitude.

L'année dernière, sur l'emplacement de notre Eglise du Saint Sauveur, un gros bonnet turc à entrepris de construire une grande maison; toute tentative de l'empêcher fut inutile. Tout est arbitraire ici, nous a-t-on répondu. Nous bâtissons sur le terrain qu'on nous indique.

Tout dernièrement, le Docteur Yaghoubian est venu de Constantinople porteur de requêtes collectives signées par plusieurs personnes (de Constantinople). Du Commissariat de la Justice, on me les a envoyées afin d'en vérifier les signatures; l'employé qui les a portées m'a recommandé d'y faire adhérer tous les membres de notre Communauté, grands et petits. Ne serait-ce pas le cas de profiter de cette occasion pour en tirer un avantage pour toute la nation? L'Abbé Torbadjian ignore l'identité de ce Monsieur et la nature de l'acte qu'il est allé accomplir à Ankara sans avoir aucune compétence... Arménien-grégorien, chirurgien de profession, de notre Hôpital St. Jacques à Constantinople, il est chargé par un petit groupe d'exploiteurs de cet établissement catholique, d'agir contre les intérêts de la Communauté et du Patriarcat. Il est du nombre de ceux qui ont constitué un Comité de soi-disant «relèvement turco-arménien»; avec les revenus de l'hôpital ils veulent se faire un appui auprès des Autorités d'Ankara pour s'imposer à la Communauté désemparée.)

Le 5 juillet 1926, par suite de la loi de chômage les vendredis nos catholiques se permettent l'infraction de la loi d'abstinence. Par conséquent, l'abbé Torbadjian demande au Patriarcat

une disposition ecclésiastique pour régler le cas d'après les circonstances de la nouvelle situation.

Le 20 août 1926, l'abbé Torbadjian exprime le vif désir de me voir à Ankara où il me préparerait un accueil chaleureux; il confirme ce désir par sa lettre du 7 septembre.

Le 8 septembre 1926, l'abbé Tchareklian écrit que les siens ayant décidé de partir à Marseille, il est obligé de les suivre. Il se rend à Constantinople pour des affaires personnelles dont il ne pouvait plus s'occuper après ce départ. Son Evêque y consent.

Le 10 septembre 1926, Mgr. Naslian ne consent pas au départ d'Ankara de l'abbé Tchareklian et lui ordonne d'y rester.

Le 17 décembre 1926, l'abbé Torbadjian et l'abbé Tchareklian informent Mgr. Naslian que les notables d'Ankara leur proposent de donner une déclaration collective au gouvernement pour renoncer aux droits minoritaires et pour se soumettre en tout aux lois et dispositions républicaines de la Turquie, comme les grecs et les arméniens grégoriens l'ont fait.

Le 17 décembre 1926, sur le désir des catholiques européens, nos prêtres demandent l'autorisation de célébrer la messe de minuit à la fête de Noël ainsi qu'une grand'messe le lendemain et une messe basse.

Le 19 décembre 1926, Mgr. Naslian accorde l'autorisation demandée.

Le 19 décembre 1926, Mgr. Naslian, en réponse à la lettre précédente répond: que les prêtres ne doivent s'occuper que du spirituel; que la Communauté arménienne catholique s'est soumise de tout temps aux lois de l'Etat et elle doit continuer de le faire. Le gouvernement n'a pas besoin de nos conseils pour promulguer des lois et pour les faire exécuter. Par conséquent, nos prêtres et notre Communauté ne doivent pas s'immiscer dans les affaires politiques. Voici la ligne de conduite à suivre.

Le 10 septembre. Mgr. Naslian envoie par l'entremise de l'abbé Torbadjian une requête au Commissariat de l'Instruction Publique à Ankara pour réclamer la réouverture de l'Ecole de nos Sœurs de Psamatia, fermée tout arbitrairement par la Direction locale de l'Instruction Publique et il prie de poursuivre l'affaire. Toutes les conditions requises par cette Direction ont été entièrement accomplies — celle-ci aurait dû d'abord prévenir la direction de l'Ecole et dans le cas d'une insubordination, elle aurait dû se contenter de la faire remplacer par une autre si elle se trouvait fautive; et si par suite de cette mesure son ordre

n'avait pas été exécuté, elle aurait pu destituer la Muessis (fondatrice) reconnue par la même Direction de l'Instruction Publique et la faire remplacer par une autre fondatrice. Et si, après ce changement, son ordre n'avait pas été exécuté, alors seulement on aurait pu passer à l'exécution de cette dernière rigueur.

Mieux que tout cela, les Sœurs avaient de suite exécuté l'ordre reçu de la susdite Direction; et malgré cela, sans autre avis préalable, pendant les vacances, la nuit vers dix heures, un agent de Police arrive et met toutes les orphelines endormies à la porte, et il scelle les portes de l'établissement. On a pu faire rouvrir les dortoirs, mais les classes sont restées fermées. On demande la réouverture de l'école.

Le 20 septembre. Mgr. Naslian insiste auprès de l'Abbé Torbadjian pour faire donner ordre par les autorités centrales d'une nouvelle enquête au sujet de l'Ecole de Psamatia, puisque la Direction locale de l'Instruction Publique ne le ferait pas d'elle-même quoiqu'on ait fait des démarches dans ce sens.

Le 27 septembre. L'Abbé Torbadjian expose à Mgr. Naslian le résultat de ses démarches: de l'Instruction Publique, on lui aurait signifié que la fermeture de l'école était décidée pour les raisons suivantes: l'organisation, la discipline, l'état budgétaire, le corps enseignant — on tient cachée une partie des élèves aux inspecteurs officiels — on les garde privés des leçons de turc — les registres ne sont pas tenus en langue turque — on ne donne pas des renseignements sur le budget — on utilise une salle de classe pour chapelle — les religieuses portent pendus à leur ceinture des chapelets avec la croix — tout ceci est contraire aux lois et aux ordres prescrits par la Direction de l'Instruction Publique — toute infraction entraîne de graves conséquences.

Voilà pourquoi, cette école doit rester fermée pour un certain temps et c'est pour le mieux.

En cas de réouverture, il faut que la Directrice et la maîtresse (fautives) soient destituées, autrement la fermeture sera maintenue. J'ai fait savoir que ces personnes par le fait même de la fermeture de l'école, se considèrent déjà destituées et j'ai insisté pour une nouvelle enquête, car tout est en règle au sujet des points reprochés.

«Papas effendi a recommandé de ne pas trop nous déranger pour cette question; ou il faut cesser d'être sujet turc ou bien marcher d'après les lois établies.» Et reprenant la parole avec plus de douceur, il a dit: qu'il se passe quelque temps dans cet état

qui est plus favorable et utile à vous-mêmes, après on reviendra sur la question.

Je me suis adressé ensuite, ajoute l'abbé Torbadjian, au Conseiller que je connaissais et l'ai prié de faire tout ce qu'il pouvait parce qu'il s'agissait d'un orphelinat et que les orphelins resteraient sans instruction. Laissez passer un mois, m'a-t-il répondu, et tout sera réglé.

L'Abbé Torbadjian dans la même lettre donne des nouvelles de l'état de l'Abbé Khalkhovian exilé de Mersine à Castamouni: il n'a même pas de quoi se procurer du pain; de la subvention de 50 livres turques déjà payée par l'Ephorie locale sur l'ordre de Mgr. Naslian, 25 seraient pour le compte de cette administration et le reste serait à payer par Mgr. Naslian (Mgr. Naslian a payé ensuite l'entière somme de Ltq. 50).

Le 12 octobre. L'Abbé Torbadjian écrit que le Directeur de la première Section des Réunions publiques aurait dit qu'il enverrait directement à Mgr. Naslian, à Constantinople, les réponses à ses démarches ou requêtes.

Le 19 octobre, Mgr. Naslian annonce à l'Abbé Torbadjian qu'on a reçu l'ordre de la réouverture de l'Ophelinat-Ecole de Psamatia.

Le 26 octobre. L'Abbé Torbadjian écrit qu'il a été très satisfait d'avoir fait connaissance avec Tahsin Bey que Mgr. Naslian avait dépêché, de Constantinople, pour régler à Ankara des questions concernant le Patriarcat et l'école de Psamatia et il le félicite pour la réouverture.

Le 22 décembre. L'Abbé Torbadjian écrit au sujet de 5 caisses pleines d'objets appartenant aux Eglises d'Ankara, déposées à la Banque Ottomane par l'Abbé Nerses Baghdiguian et qui seraient en danger d'être détériorées par suite de l'humidité du sous-sol de la Banque dont le Directeur Mr. Bagetti aurait averti de ce danger. Mgr. Philippi et son vicaire Mgr. Césarano en sont informés et veulent obliger l'Abbé Baghdiguian à régler cette affaire.

Le 19 août 1926. Mgr. Naslian implore du St. Siège un Indult spécial pour les abstinences par suite des nouvelles dispositions gouvernementales pour les jours chômés à Ankara et dans les autres villes de la Turquie.

c) DIOCESE DE CESAREE

a) Essai de réorganisation à Césarée

1. Notices données par un missionnaire

Monseigneur Antoine Bahabanian, rentré avec son Vicaire l'Abbé Khatcherian de son exil à Jérusalem, a cru pouvoir réorganiser son Diocèse, encouragé par les assurances données par les Alliés à Constantinople. Aussi, après une courte visite à Ankara, son pays natal pour y ramasser quelques biens domestiques restants, s'est-il rendu à Césarée.

La nouvelle importance politique d'Ankara par le fait du mouvement nationaliste turc, a soulevé contre ce Prélat le fanatisme musulman, particulièrement xénophobe et anti-chrétien à Césarée.

Aussi, après quelques mois de séjour, a-t-il dû tout liquider et rentrer d'abord à Jérusalem (au mois de mars 1922) sans attendre d'être expulsé de Césarée, sa ville résidentielle, pour une deuxième fois et plus tard, il est parti en France pour s'y établir définitivement comme son cousin Mgr. Grégoire Bahabanian, l'Evêque d'Ankara.

Les quelques notices suivantes, transcrites du journal d'un Missionnaire italien à Constantinople, nous donneront une idée sur la situation générale dans ces contrées:

«10 j a n v i e r 1919. Où sont-ils les Alliés, crie-t-on d'Evérez-Fenes. L'anarchie est complète et il s'est constitué parmi les Turcs un Comité secret pour exterminer les Arméniens survivants. Le Gouvernement le laisse faire, il est défendu de porter des noms Arméniens, les Eglises et les écoles restent encore aux mains des Turcs; les quelques arméniens rentrés de leur exil sont en danger de mort; ils désirent s'en aller, qu'on leur ouvre un chemin.

«27 m a i 1919. Hier sont arrivés à la gare de Haidar-Pacha (Constantinople) 200 orphelins arméniens de Césarée, islamisés pendant la guerre; ils étaient escortés par un capitaine et deux gendarmes anglais. La maison neutre des orphelins suspects est l'objet de discussions.

«22 j u i l l e t 1919. A des nouvelles alarmantes de Césarée, les deux Patriarcats Arméniens de Constantinople (Grégorien et Catholique) demandèrement par dépêche de plus amples renseignements, une réponse télégraphique arrivée la veille au soir au Patriarcat catholique assurait que tout était calme et que rien de fâcheux n'avait eu lieu. Cependant, le 15 Juin 1919 on rapportait

de source certaine que le Moutessarif de cette ville de l'ancienne Capadoce, siège glorieux de Saint Basile le Grand, s'était opposé à la venue de la commission mixte d'inspection; les Arméniens islamisés pendant les déportations restaient sous surveillance pour qu'ils ne déclarassent pas ce qu'ils étaient en réalité.»

«23 août 1919. Cent cinquante arméniens de Césarée en route pour Constantinople furent attaqués en chemin par des bandits turcs qui, après les avoir torturés, les dépouillèrent de 2500 Ltqs or et d'une grande quantité de tapis de valeur, d'objets précieux, de billets de banque. Après cette attaque, les orphelins purent à ce prix arriver à Niksé et Ereyli, mais complètement nus» (P. G. Missionnaire franciscain).

L'Abbé Nalbandian qui, après la rentrée d'Ankara à Constantinople des autres membres de la commission d'inspection, a entrepris seul, comme nous l'avons vu, la continuation de sa mission dans les différentes villes de ce Diocèse, nous donnera quelques détails en plus sur la situation de la ville et de ses environs, ainsi que sur la condition des Arméniens qui y étaient rentrés après l'armistice.

En voici quelques épisodes caractérisant la situation de l'époque.

2. Mission de l'Abbé Nalbandian à Césarée et dans ses alentours

L'Abbé Nalbandian arrive à Césarée le Mercredi Saint. L'Eglise de la Sainte Croix, la cathédrale catholique, est vide, il n'y trouve rien. Dans un magasin occupé par un turc, il trouve un tabernacle, le demande et l'emporte tout bonnement. Après l'avoir nettoyé comme il faut, il le place à l'Eglise. Il fait préparer un autel et des croix pour remplacer sur les coupoles de toutes les églises chrétiennes les croissants turcs qu'il fait enlever par la police même. Aux hommes arméniens islamisés, il fait enlever par le Mufti les turbans. Lui-même enlève le voile aux femmes arméniennes islamisées.

Le Jeudi Saint, il chante la messe. L'après-midi, la cérémonie du Lavement des pieds terminée, une multitude de pénitents s'adressent à lui, déclarant que les turbans et les voiles signes d'islamisme, leur ont été imposés par les Imams sous la terreur turque. Leur conscience a toujours protesté. «On nous a fait croire que la Turquie avait remporté la victoire et que tous les arméniens avaient accepté l'islamisme. Mais nous ne fréquentons pas leurs mosquées. Nous nous en excusions en prétextant notre ignorance

à faire leur Namaze (prières) à la turque et que nous préférions prier en secret dans nos maisons.» Comme les cloches de toutes les églises avaient été enlevées, l'Abbé Nalbandian fit diffuser par un crieur public qu'on permettait de retourner au christianisme et de reprendre les noms chrétiens, d'enlever les turbans et les voiles et de rentrer dans l'église. On comptait 30.000 Arméniens islamisés.

Pour annoncer au public chrétien les messes chantées du Samedi Saint et du jour de Pâques, l'Abbé fit monter les chantres arméniens au clocher de l'Eglise de la Sainte Croix. Ils y chantèrent ensuite l'hymne «Le Christ est ressuscité»; les survivants aux massacres y répondirent en chœur «Dieu soit béni». Ces chants firent oublier les tristes E z a n e s (prières turques) que, durant la guerre, chantaient les Imams.

Lundi de Pâques, jour des morts, l'Abbé Nalbandian fit préparer au cimetière un autel sous la tente et y chanta la Messe. Au sermon tous les assistants pleuraient. Même les sympathisants turcs étaient édifiés. Le lendemain il visita les prisons où les Arméniens étaient molestés par les Turcs. Comme suite à leur demande ils furent transférés dans une autre salle. Mais là creusant le sol, ils ouvrirent un tunnel sur la rue et s'enfuirent. Le directeur des prisons déposa une plainte contre l'Abbé. Celui-ci, convoqué chez le Gouverneur, déclara qu'il incombait au directeur de garder les prisonniers. La plainte fut retirée.

Des villages environnants on apportait pour les baptiser de nombreux enfants dont plusieurs étaient âgés de 3 et 4 ans.

Par leur propre Imam, l'Abbé Nalbandian a fait enlever et séparer les jeunes gens et jeunes filles turcs, qui étaient mariés de force et à la mode turque avec des Arméniens; les questions de bigamie furent difficiles à résoudre.

Il fit transférer des mosquées à l'Eglise les chandeliers, les tapis et autres objets confisqués. Ayant recueilli 200 enfants abandonnés, il leur ouvrit une école gratuite dans les locaux de l'église arménienne catholique, grâce à l'aide obtenue de l'Instruction Publique française.

A la demande des Arméniens Grégoriens de vouloir bien ouvrir leur Eglise Saint Serge et de distribuer les meubles qui y étaient entassés, l'Abbé Nalbandian se rendit chez les religieux turcs devenus officiers à Césarée, dont il avait fait la connaissance à Constantinople, pour leur demander la clef qu'ils gardaient. Il l'obtint et fit distribuer des meubles aux nécessiteux.

Un juge turc avait volé les pièces d'or déposées à la caisse gouvernementale afin de les rendre aux propriétaires après jugement. On prétendait ne trouver nulle part ces pièces. L'Abbé Nalbandian les trouva dans la chambre même du juge, les prit et les porta au bureau du tribunal en prévenant le Gouverneur. Avec l'aide des employés, il fit constater et juger que ces pièces appartenaient à Mme. Tchamourlian, et nullement à une femme turque qui les réclamait comme siennes. La nouvelle s'en répandit partout et le juge en mourut de chagrin cinq jours après.

L'Abbé Nalbandian visita Moudjoussoun, Keller et d'autres villages, au grand soulagement des habitants. A Césarée et dans les environs, il y avait 60.000 Arméniens. Dans la ville même 12.000, de plus 800 orphelins, 500 enfants fréquentaient les écoles réouvertes et dirigées par 10 instituteurs. Cependant 2000 malheureux fuyards des villages cherchaient un abri. Il y avait là de quoi s'occuper, pour le Ministère d'assistance religieuse, surtout pour régler des changements de religion, très compliqués, pour des démarches auprès du Gouvernement afin résoudre les innombrables questions des survivants concernant la restitution des propriétés immeubles et meubles. Bon nombre d'Arméniens revenant de l'étranger à Césarée, ayant obtenu la restitution de leurs biens, les ont revendus avant de retourner dans les pays où ils s'étaient établis, même en Amérique.

A Césarée, à Erfkéré près du couvent de St. Jean Baptiste, dans un village, 12 filles furent mariées avec des Turcs. Les officiers français s'y sont rendus pour les reprendre. Elles ont refusé de rentrer.

A Talass, chez Behdjet bey, se trouvait une jeune fille; convoquée devant les autorités, elle n'a voulu reconnaître personne, pas même sa mère et a jeté par terre la photo de son fiancé.

Rifat bey se rend à Sivri Hissar et enlève une orpheline qu'un turc tenait en son pouvoir, mais il garde pour lui une partie des meubles de cette fille.

Suleyman, employé au Ministère de la Justice a obligé la fille du Docteur Ispentchian à épouser son fils.

Un employé de l'Etat-Major turc veut garder pour lui, une jeune fille arménienne et sa dot; par des démarches pressantes on obtient la libération de cette personne ainsi que sa dot.

Chez Tcheumlekdji Oghlou Hassan, il y avait un garçon de 13 ans qui a été repris; un autre de 18 ans de Déré-Keuy qui se disait mahométan, l'a suivi.

Kildjili Mehmed a restitué 4 filles.

A Selaldi mahalléssi Karadjilar Ahmed gardait chez lui une fille; les deux fils de Sarkis Sabikian (Antranig et Yertchanig) étaient placés dans une école turque près de Séray.

A Boghazlian, 50 filles arméniennes étaient mariées avec des Turcs, 15 d'entre elles étaient utilisées comme servantes. Chez Husseyin, commandant de la gendarmerie, se trouvait Angèle, la nièce du Docteur Haig Varvarian.

A Roumdiguine, des 200 Arméniens, 30 ont été massacrés.

Lors de l'arrivée de l'Abbé Nalbandian à Boghazlian, la foule des Arméniens s'est portée à sa rencontre pour le conduire en procession, avec cierges et chants à l'église. Là il a dû chanter la messe et prêcher. Les chants liturgiques étaient exécutés par les trois fils du prêtre massacré. Leurs voix angéliques faisaient pleurer toute l'assistance au souvenir de leur père. Après la cérémonie, l'Abbé Nalbandian se rendit chez le Caïmacam son compatriote (de Yozgat) et lui présenta M. Garabed Sarafian comme chargé des affaires des Arméniens. Le Caïmacam et tous les employés promirent aide et assistance aux Arméniens.

Ayant visité l'orphelinat, il demanda et obtint des renseignements précis sur la situation des déportes et transmit ces renseignements au Patriarcat par télégramme à Constantinople. Le turc Abdoullah, employé aux statistiques, avait islamisé par force la sœur de M. Garabed Katirdjian et l'avait prise pour femme. Le Gouverneur l'exhorta à la remettre en liberté. Finalement, les démarches pressantes ont abouti à la séparation de mademoiselle Haygouhi et d'Abdoullah et elle fut autorisée à partir avec son frère Ghévont à Constantinople.

Après tous ces épisodes et ces arrangements d'affaires, l'Abbé Nalbandian rentra à Konia par Nigdé. De nombreux Arméniens le suivirent, surtout à la suite des bruits contradictoires sur la formation et l'avance des troupes nationalistes. A cette nouvelle, en effet, des bandits de Césarée se soulèvent encore une fois et menacent de réagir par de nouveaux massacres des Arméniens. Le Patriarcat Grégorien de Constantinople fait parvenir une dépêche télégraphique conseillant d'y rester. Le Gouverneur fait rassembler Turcs et Arméniens dans l'Eglise catholique et leur parle. Ce sont les chefs religieux qui sont chargés de les convaincre qu'il n'y a aucun danger et les assurer qu'il seront protégés contre toute éventualité.

Un vicaire patriarcal Grégorien arrive, Sérovpé Bourmayan,

il prend en main l'administration de son Eglise et des établissements annexes: le dimanche suivant, pendant le service religieux, il donne lecture d'une lettre de son Patriarche de Constantinople, dans laquelle celui-ci exhortait la population à ne pas partir, l'assurant de la tranquillité et de l'ordre qui allaient se rétablir.

Malgré tout, à l'occasion du Bayram turc, des fusillades de nuit alertèrent de nouveau les Arméniens et un grand nombre s'éloignèrent de la ville et des environs pour toujours.

Quelques mois après, il ne restait à Césarée, que 500 Arméniens avec 500 orphelins assistés par le N.E.R. américain.

A Nigdé, la police examina les cartes d'identité, les passeports ou les simples laissez-passer; le chef ayant vécu à Rome connaissait l'italien, aussi l'entretien qu'il eut avec l'Abbé Nalbandian dans cette langue fut utile pour faciliter cette formalité.

Le cours des événements ne tarda pas à imposer aux Arméniens qui y restèrent l'exode en petits groupes successifs jusqu'à leur évacuation presque totale.[38])

b) Konia

Moustapha Kémal venait de former en Anatolie une armée nationaliste pour enrayer l'avance sur Ankara des troupes helléniques débarquées à Smyrne.

Ayant atteint Akchéhir, les Grecs ne poussèrent plus en direction de Konia, car cette dernière était encore occupée par les Italiens.

Le soldat italien, il faut le proclamer à son honneur, s'est distingué, comme partout ailleurs, dans sa zone d'occupation située entre Adalia et Konia, par une conduite très correcte et très digne envers toutes les populations et par une attitude particulièrement bienveillante vis-à-vis des Arméniens avec qui il sympathisait ostensiblement. Il leur distribuait abondamment des denrées alimentaires de tout genre et montait la garde devant leurs maisons dès qu'un danger les menaçait.

---

[38]) Le Prêtre Grégorian Mechagian, dans son rapport au Patriarcat, signalait dans la suite qu'il avait dû enterrer 500 cadavres à la fois au cimetière fermé par certains exploiteurs turcs, qui s'en étaient emparés et ne permettaient l'enterrement que contre le paiement d'une Ltq. or. Hassib bey, Président du Comité des émigrés, a accordé un permis d'enterrement gratuit; le chef escroqueur, en revanche, fit perquisitionner sa maison par 15 gendarmes mis à sa disposition par le Commissaire de Police Bendélein Ibrahim. Grâce à l'intervention de Hassib bey le prêtre échappa à un deuxième exil.

Il faut aussi reconnaître que, comme nous l'avons remarqué dans la IIème partie de ces Notes, grâce à l'influent Tchélébi Saadeddine, chef des Cheikhs Mewlawi (Cheikhs tourneurs) les Arméniens de cette région n'avaient pas du tout été molestés, même pas durant les déportations générales. Il avait déclaré aux Turcs qu'il n'aurait toléré aucune effusion de sang humain dans son district. Ce grand Cheikh avait hérité de ses ancêtres le privilège d'attacher l'épée impériale à la ceinture du nouveau Sultan aussi était-il surnommé «parrain des Sultans». Le Cheikh Saadeddine mourut de mort naturelle et son neveu lui succéda à l'époque de l'armistice. Il conserva la traditionnelle adhésion au Trône et continua de se comporter avec les mêmes égards envers les chrétiens.

La nouvelle du soulèvement nationaliste contre les troupes helléniques créa à Konia, comme ailleurs, deux partis opposés: comme nous l'avons dit plus haut, le Grand Cheikh et ses partisans s'en tenaient aux instructions du Gouvernement du Sultan; d'autres au contraire, commençaient à se tourner du côté des nouveaux défenseurs du territoire turc.

Un incident entre soldats italiens et soldats turcs menaça sérieusement la paix de la région; mais il fut heureusement vite étouffé par le revirement brusque de la politique italienne. Une manœuvre avait été organisée entre les deux garnisons italienne et turque. Les Turcs, vaincus par les Italiens, ont mal supporté l'humiliation de la défaite et s'en sont vengés en tuant un soldat italien. On a dit que cet incident avait été préparé par les Anglais pour troubler les bons rapports existant entre Italiens et Turcs, rapports qui se faisaient de plus en plus cordiaux à cause du mouvement nationaliste: les Italiens n'entendaient pas se faire aussi facilement évincer par les Grecs de la zone de Smyrne qui leur avait été promise par la Convention de 1915, partageant le territoire turc entre les Alliés. Aussi l'incident sus-mentionné n'a-t-il pas eu les suites fâcheuses qu'on craignait; bien au contraire, il amena les Italiens à évacuer Konia pour faciliter la tâche de Kémal.

Celui-ci, n'ayant pas encore de troupes régulières, se servit au début de sa campagne des bandes turques en activité un peu partout.

Alors les notables de Konia tinrent conseil sous la présidence du Vali, pour déterminer le parti à prendre. Le Grand Vizir, Férid Pacha qui avait ordonné de ne pas soutenir les «révoltés d'Anato-

lie», apprenant que le Vali de Konia était pour Kémal, envoya des émissaires à un chef de bande très connu, Déli Mohammed, courageux chef de village d'Ovà, surnommé Délibache, lui enjoignant de se soulever contre Kémal parce que, disait-il le mouvement nationaliste, impuissant à contenir l'invasion héllénique risquait de leur faire perdre tout le pays.

Délibache, qui durant la guerre s'était déclaré en faveur des Arméniens et leur avait même distribué du ravitaillement n'eut pas de difficulté pour s'attirer d'autres chefs de bande des alentours de Karamane, d'Ereyli, etc.... et entre autres, un certain Topal Osman, dont nous avons déjà vu les tristes activités à Trébizonde et à Merzifoun.

Se croyant assez fort, Délibache attaqua de surprise la ville de Konia, alors que les Italiens s'en étaient éloignés et que le Vali nationaliste se préparait à faire jonction avec Kémal. Il s'empara des établissements gouvernementaux, fit libérer les prisonniers et leur distribua des armes et des munitions prises aux dépôts. En quelques heures, les partisans de Délibache, revêtus tant bien que mal des costumes enlevés au dépôt remplacèrent les fonctionnaires et les gendarmes.

Le Vali, attaqué dans son domicile, dut s'enfuir avec gardes et munitions et se réfugier sur la colline Aléaddine, dans la mosquée des Cheikhs Mewlawi, dominant la ville. Un véritable combat s'engagea entre les deux groupes et le troisième jour le Vali vaincu se soumit apparemment au vainqueur: mais il put le convaincre de le laisser partir auprès de Kémal, afin de l'empêcher de continuer sa marche sur Konia, parce qu'il pourrait le détruire de fond en comble. Le naïf villageois crut le rusé Vali et le laissa partir vers la gare de Bey-Dagh, où il renseigna les Kémalistes sur l'état lamentable des forces (en tout 250 personnes) dont disposait Délibache. Les troupes nationalistes poussent alors immédiatement sur Konia et l'attaquent, portant un large brassard blanc pour signifier qu'elles viennent en amies de la population. Au premier coup de canon, les troupes d'occupation se dispersent et Délibache s'enfuit de nuit avec Topal Osman.

Maîtres de la ville, les nationalistes commencent dès le lendemain à condamner à la potence toutes les personnes suspectes d'avoir collaboré avec Délibache et Osman et cela, sans jugement préalable. Parmi les douze premiers pendus figuraient deux Arméniens — Arakel Saghathielian et le Dr. Markarian — coupables, le premier d'avoir invité un groupe d'anarchistes à évacuer

sa maison, l'autre d'avoir soigné des blessés de la troupe de Délibache. Furent pareillement arrêtés les arméniens suivants: Katmérian Agop, accusé de s'être moqué du Vali durant sa destitution par Délibache: Marachlian Socrate, pour avoir servi dans les ambulances de Délibache: Aram Sakayan, qui fut arrêté après cinq jours de poursuite, parce qu'il était accusé par un agent de police d'avoir tiré contre les nationalistes.

Après qu'Aram Sakayan fut arrêté, on perquisitionna les maisons des arméniens, en se gardant toutefois de toucher à l'honneur des femmes, mais on réquisitionna tout ce qui pouvait servir à l'armée; chariots, chevaux etc.... et on jeta en prison les propriétaires que l'on soupçonnait d'avoir collaboré avec Délibache.

Après leur défaite, Délibache et Topal Osman se réfugient à Adana, occupée alors par les Français; n'ayant pas trouvé bon accueil, ils pensent se rendre à Constantinople et ils s'embarquent à Mersine; mais Topal Osman est arrêté à Adalia et Délibache à Zilifké. Ce dernier y est égorgé de nuit par son compagnon circassien qui en rapporte la tête à Kémal, pour avoir la récompense promise.

Topal Osman, plus rusé que Délibache, se mit à la disposition de Moustafa Kémal, qui l'entraîna dans de nouveaux exploits contre les chrétiens sur le littoral de la Mer Noire et à Merzifoun, comme nous l'avons vu dans les notes sur le diocèse de Trébizonde. Ensuite, à Ankara, il servit d'instrument pour la disparition du député de Trébizonde Ali Riza. Enfin, lui aussi tomba dans le piège et il disparut à son tour pour toujours. Nous y avons déjà fait allusion. Néanmoins, nous reviendrons ici sur quelques détails concernant la fin de cet aventurier sans foi ni loi, de rien autre soucieux que d'exploits sanguinaires et de réjouissances bestiales.

Fuyant devant les poursuites de Moustafa Kémal, Topal Osman avait pu rejoindre le port d'Atalia, encore aux mains des Italiens. Ceux-ci avertis par Ankara de la présence parmi eux de l'assassin, s'en emparèrent par surprise et le renvoyèrent à Kémal. Cependant, Topal Osman réussit, on ne sait comment, à échapper une seconde fois à la vengeance du chef nationaliste. Il lui fit même dire qu'il ne l'aurait pas vivant. Il se retire dans la région d'Ak-Hissar, dans une maison solitaire et ténébreuse où, en attendant l'heure de la justice, il vécut quelque temps dans la débauche avec de nombreuses femmes qu'il s'était choisies parmi ses victimes grecques et arméniennes.

Cinq survivants grecs de Tchandarli étaient revenus sur les lieux du massacre. Déguisés ils se réunissaient chaque soir sous les platanes bordant le torrent qui arrosait Ak-Hissar où s'était retiré l'exterminateur. Un soir, des femmes revenant du fleuve en voitures fermées, s'arrêtèrent un moment sous les platanes. Deux fugitifs grecs reconnurent dans l'une d'elles leur sœur Barbara. Ils trouvèrent le moyen de lui glisser un billet, l'invitant à venger son affront et celui de tous les chrétiens par la mort de Topal Osman, dont ils avaient appris qu'elle était la favorite.

Barbara exécuta à contre-cœur l'invitation et empoisonna Topal Osman. Puis elle s'enfuit avec ses frères et leurs trois compagnons. Avant de s'éloigner, ils eurent soin de mettre le feu à la maison et au harem du bourreau dont le cadavre fut jeté dehors.

Des émissaires du chef nationaliste apprirent sa fin tragique. S'étant rendus sur les lieux, ils trouvèrent le cadavre dont ils tranchèrent la tête pour la rapporter à leur maître, comme celle de Délibache. Moustafa Kémal se servit de ce trophée de sa vengeance pour cacher sa complicité dans l'affaire du député de Trébizonde, assassiné par Topal Osman.

Entre temps, les Italiens avaient évacué Konia, y abandonnant toutes leurs munitions et leur ravitaillement. Des Officiers italiens passèrent dans les rangs des Nationalistes et prirent leur uniforme pour combattre les Grecs.

Dès lors, la situation des Arméniens empira de jour en jour. Tous les hommes furent exilés de Konia à Afion-Karahissar, Kotchor ou ailleurs; on commença à importuner les femmes pour qu'elles s'éloignent. Au bout de deux ans, ces exilés arméniens reçurent l'ordre de gagner l'étranger; les Grecs furent éloignés par échange. Les Arméniens dont les familles étaient encore à Konia demandèrent l'autorisation de les rejoindre, elle leur fut refusée. Ils télégraphièrent donc aux leurs, donnant rendez-vous dans tel ou tel port, d'où ils pourraient s'embarquer. Il était défendu d'emporter de la monnaie et, comme cette déportation eut lieu après que les Français eussent évacué la Cilicie, tous furent perquisitionnés une seconde fois et s'éloignèrent en laissant ce qu'ils avaient pu prendre.

Quelques hommes ont pu rentrer par des voies détournées à Konia, mais il ne leur fut pas permis de reprendre possession de leurs maisons et propriétés; de sorte que ceux qui sont restés ont dû louer des maisons.

Moustafa Kémal appela à Ankara le successeur du Grand

Cheikh de Konia et, lui faisant changer de costume, il le fit membre de l'Assemblée Nationale. Les autres Cheikhs ne purent plus rester à Konia: ils se rendirent à Damas.

Les Pères Assomptionnistes, parmi lesquels il y avait aussi des Arméniens (tels le Père Antoine et le P. Jacques de Keutahya) s'occupaient des Arméniens catholiques. Ils ont été, avec leurs religieuses, d'une grande utilité pour les Arméniens déportés. Nos religieuses arméniennes déportées d'Ankara ont pu vivre chez eux jusqu'à l'occupation de la Cilicie, comme nous l'avons vu dans la IIème Partie.

Cependant, après l'occupation nationaliste, malgré la promesse faite aux missionnaires français, les Pères Assomptionnistes n'ont pas pu conserver leur situation: leur église et leur propriété furent occupées.

Un Père Assomptionniste d'Ankara vient de temps en temps visiter les quelques familles qui restent encore à Konia. Les morts sont enterrés dans le cimetière turc.

c) Extrait de quelques correspondances entre le Patriarcat et Césarée

16 juillet 1921. La lettre-circulaire de Mgr. Naslian au sujet de sa nomination comme Vicaire Général du Patriarcat et Visiteur envoyée, comme partout ailleurs, à Césarée, ayant été repoussée par la poste de cette ville pour la raison qu'elle était écrite en arménien, il a dû écrire en français à Mgr. Bahabanian Antoine pour lui demander des nouvelles.

15 août 1922. Ohannès Tilkian écrit à Mgr. Naslian en langue et en caractères turcs de Moudjoussoun demandant des nouvelles de son frère l'Abbé Aristaghèse Tilkian. — On lui répond qu'il se trouve au Mont Liban.

19 novembre 1921. Mgr. Bahabanian Antoine écrit en langue et écriture turques que par hasard, il aurait lu dans un journal le changement du personnel du Patriarcat et il félicite Mgr. Naslian pour sa nomination comme Vicaire Patriarcal.

Nev-Chéhir, le 27 août 1922. Mgr. Naslian invite l'Abbé Atamian à se transférer à Césarée où se trouvent un certain nombre de fidèles à assister et les biens de l'église à administrer. A ce sujet, il écrit à l'Abbé Baghdiguian à Ankara pour qu'il fasse de son côté les démarches nécessaires auprès des autorités responsables.

Le même jour, Mgr. Naslian écrit à Ankara pour recommander le cas de l'Abbé Atamian à l'Abbé Baghdiguian. C'est Mgr. Antoine Bahabanian qui demande d'envoyer un prêtre à Césarée.

Konia, le 19 septembre 1922. Le Père Humbert, Supérieur de la Mission des Pères Assomptionnistes, écrit que l'Abbé Tchouhadjian, curé de Keutahya, actuellement à Mamouret-ul-Aziz, désirerait son déplacement. Il serait heureux d'être officiellement rappelé à Constantinople. En ce qui concerne la communauté de Konia, le Père Humbert écrit que «nous continuons le plus tranquillement du monde notre bonne besogne. Nos fidèles sont en sécurité».

Ankara, le 29 septembre 1922. L'Abbé Baghdiguian écrit qu'il fera tout son possible pour obtenir l'autorisation du transfert de l'Abbé Atamian de Nev-Chéchir à Césarée.

Le 4 octobre 1924. L'Abbé Jean Atamian décrit la situation des différentes missions de Césarée. A Nev-Chéchir, au mois de janvier, à son départ, il n'y avait plus que 13 arméniens catholiques. A Césarée, au mois de novembre 1923, il y avait trouvé 25 familles arméniennes catholiques. L'église et l'Evêché étaient entre les mains du gouvernement qui les avait transformés en caserne malgré toutes les démarches pour les faire évacuer. A Moudjoussoun, l'église reste debout, mais ce sont les arméniens grégoriens qui s'en servent. Les églises et chapelles des autres villages sont en ruines. Les arméniens à Césarée (grégoriens, catholiques, protestants) sont 800. Cependant, ils continuent à émigrer. A Kur-Chéhir, il y avait une soixantaine de familles, dont 5 à 6 arméniennes catholiques. Depuis le commencement de la guerre, jusqu'à ce jour, il n'était venu aucun prêtre. Aussi l'Abbé Atamian dut-il administrer les sacrements: baptême et mariage. A Ak-Chéhir qui se trouve sur la route de Konia, il a trouvé 70 familles arméniennes, dont quelques-unes catholiques installées dans ce village à la suite de l'exode. Ces personnes étaient sans assistance religieuse. A Ereyli, entre Konia et Oghlou Kouchla, se trouvent 125 familles arméniennes grégoriennes qui ont eu recours aux Pères Assomptionnistes de Konia pour avoir l'assistance religieuse. Les Pères Assomptionnistes pensent qu'il serait bon de leur envoyer un prêtre arménien catholique.

Le 30 décembre 1924. Le Père Humbert signale que les centres arméniens de Césarée, d'Ereyli, d'Ak Serail et de Nev-Chéhir, privés de prêtre, sont en danger de perdre la foi.

Le 10 février 1925. Le Père Humbert, sur la demande de Mgr. Naslian, lui envoie des renseignements sur la situation de

Konia et il écrit: «Il ne reste de chrétiens à Konia que les pauvres gens qui n'ont pas pu partir: plus de 500, dont à peu près 150 catholiques angoriotes. Il y a à Ereyli, dit-on, plus de 120 familles dont 25 nous ont demandé à devenir catholiques. Nous ne les inscrirons officiellement, bien qu'elles aient signé leur engagement, que lorsque nous aurons pu les instruire. A Césarée et aux alentours, on compte plus de 2000 arméniens; je ne sais pas le nombre des catholiques privés de prêtre. A Ak Serail, il y a 40 familles arméniennes grégoriennes. — J'ignore combien il en reste à Nev-Chéhir.

Fin avril 1925. Le Diocèse de Césarée possède à Constantinople, rue Sarkis, nos. 13—17, une maison de rapport.

20 septembre 1926. Mgr. Naslian communique à Mgr. Antoine Bahabanian la nouvelle sans fondement donné par quelques journaux sur la restitution par la Direction des Biens abandonnés à leurs propriétaires et il lui propose de donner s'il le croit bon, une procuration légale à Monsieur Léon Abdallah qui aurait un client pour l'achat à Prinkipo, d'une maison, propriété de l'Evêque de Césarée.

J) DIOCESE D'ADANA

a) Occupation et évacuation de la Cilicie par les troupes françaises

L'occupation française en 1919 et l'évacuation de la Cilicie en 1920, constituent les deux termes extrêmes diamétralement opposés de la situation en ce Diocèse, qui était le centre du territoire à réorganiser d'après le plan de 1915 dans les intérêts communs français et arméniens.

La Cilicie était «le seul pays de l'Asie Mineure où les chrétiens étaient la majorité» majorité toujours conservée, même après la guerre, malgré les massacres périodiques organisés par les différents gouvernements turcs (en 1895, 1909, 1915, 1918). Aussi en 1912, la population chrétienne restait-elle la plus nombreuse (215.000 contre 185.000 musulmans) et la population arménienne à elle seule se chiffrait à 120.000 sur 400.000 habitants (cf. Brémond p. 4—12 et 304—312).

L'occupation de la Cilicie eut lieu en vertu de l'armistice du 31 octobre 1918, où il était stipulé que les Turcs devaient avoir évacué le 15 décembre 1918 ce pays à l'Est du Djihoun, le 17 à

l'Est du Seihoun et au Nord de la ligne Adana—Tarsus, le 21 jusqu'à Bozanti. Le 28 novembre, les premiers éléments français atteignaient Alexandrette; le Général Gamelin chargé de suivre la retraite turque, le fit avec les trois bataillons de la Légion d'Orient, l'un arrivant par Alexandrette et occupant Islahié (une compagnie), Toprak Kalé (une compagnie), Deurtyol[39]) (reste du bataillon) et les deux autres arrivant par Mersine. Le Lieutenant-Colonel Roumieu avec un autre bataillon occupait Mersine (une compagnie), Bozanti (une compagnie) et Tarsus (reste du bataillon).

La Légion Arménienne (sur laquelle nous donnerons quelques notes) fut plus tard très diminuée, de sorte que, avant même le soulèvement kémaliste, elle y était réduite à deux petits bataillons de 400 à 500 hommes, au total (cf. Brémond p. 628). Aussi faut-il reléguer parmi les légendes qui ont couru au sujet des événements du Levant, celle du soulèvement kémaliste causé par l'emploi des légionnaires arméniens (ib. 28). D'ailleurs pour éviter de froisser la susceptibilité turque, on avait eu la précaution de changer le nom de cette Légion Arménienne en celui de Légion d'Orient.

L'occupation de la Cilicie se divise en trois époques: celle sous le commandement britannique, celle sous le commandement anglo-français et celle sous le commandement français.

Nous renvoyons le lecteur pour le détail des opérations militaires et politiques en Cilicie pendant ces trois périodes à deux auteurs tres qualifiés en cette matière et au-dessus de tout esprit de parti pris: au colonel Brémond — La Cilicie en 1919—1920 (Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCCXXI); à Paul du Véou — La Passion de la Cilicie (1919—1920). préface du Général Brémond de l'Académie des Sciences coloniales (Paris Librairie orientaliste Paul Geuthner, 12 rue Vavins — 1938).

Pour décrire l'état de ce Diocèse jusqu'à sa liquidation causée par l'évacuation de la Cilicie, nous nous bornerons à citer quelques témoins oculaires; nos Prêtres qui se sont signalés dans la réorganisation et la liquidation de ce Diocèse nous feront le récit des différents événements.

---

[39]) «Mars 1919 — Deurtyol est devenue actuellement une Arménie en miniature. On y jouit de la liberté la plus complète. On n'y voit absolument aucun turc. Le Conseil de l'Union Nationale Arménienne est consulté sur toutes les affaires par le gouvernement local qui est aux mains de la jeunesse arménienne. Les soldats sont des arméniens en uniforme français; leur commandant est un français qu'on croirait plus arménien que les arméniens; il s'intéresse avec noblesse à toutes les affaires arméniennes.»
(P. G. Missionnaire Franciscain)

Pour mieux faire comprendre l'esprit de ces récits et des actes de l'élément arménien en général, je tiens à faire remarquer deux points de vue dans l'attitude arménienne vis-à-vis des autorités constituées successivement en Cilicie: celui des Arméniens nettement francophiles, qui souhaitaient une organisation nationale arménienne sous Mandat français et qui, par conséquent, s'en tenaient au principe du projet de partage de la Turquie, établi par l'accord de 1915 entre les puissances alliées de l'Entente et précisé par la convention Sykes-Picot et celui des Arméniens favorables aux Anglo-Saxons, qui préféraient voir la même organisation exclusivement arménienne placée sous Mandat américain. L'histoire dira lequel de ces deux courants était à l'époque de l'occupation française le plus favorable aux intérêts arméniens.

A part cette divergence de points de vue, il y avait à côté des autorités religieuse arméniennes comme partout ailleurs, un Conseil de l'Union arménienne composé des membres des trois communautés (Grégorienne, Catholique et Protestante) qui, tout en étant sous la présidence des trois chefs religieux, était contrôlé par un corps de Représentants de la délégation Nationale arménienne de Paris. Celui-ci présidé par M. Mihran Damadian, croyait pouvoir agir en maître du territoire[49]). Ici aussi nous laissons à l'histoire le soin de juger si ses actes ont toujours été conformes aux intérêts arméniens en Cilicie, ou tout au moins opportuns devant la politique des Alliés si précaire et si changeante pendant l'armistice.

En face de ces divergences, les autorités françaises voulurent, aux dires du colonel Brémond, que «tous les éléments de la population de Cilicie fussent mis sur un pied d'égalité. Cela déplut aux Unionistes turcs, pour lesquels, suivant l'expression du Général Dufieux, «la seule attitude qui convienne aux Arméniens,

---

[49]) A la réception organisée par l'Union Arménienne, en décembre 1919, en l'honneur du Général Gouraud, M. Mihran Damadian, dans son discours de bienvenue, félicita le général pour son entrée solennelle en ce territoire arménien. Cette allusion au droit exclusif des Arméniens sur la Cilicie a été remarquée par les autorités françaises d'occupation, dont les représentants les plus favorables aux Arméniens ne cachaient pas leurs intentions de garder la Cilicie comme une colonie française, dans laquelle les Arméniens pourraient vivre en pleine liberté et se développer jusqu'à ce qu'ils puissent constituer une majorité suffisante pour la posséder et la gouverner en maîtres. Le Colonel Brémond a sagement conseillé aux Arméniens d'être prudents et modérés dans la poursuite de leurs aspirations pour ne pas heurter la susceptibilité des Turcs qui constituaient encore en Cilicie une majorité considérable et qui pourraient par conséquent passer à des représailles fâcheuses pour les intérêts arméniens. M. Damadian fit des propositions plus concrètes au Général Dufieux, propositions qu'il dit formulées par des milliers d'arméniens réunis en meeting le 9 mars 1920 dans

c'est la tête baissée». Cela déplut aussi aux éléments arméniens dirigeants, qui ne pouvaient comprendre qu'on traitât sur le même pied les alliés et les ennemis. Mais il y avait là une nécessité politique évidente répondant aux traditions d'équité et de générosité de France».

Cette générosité sincère et française du colonel Brémond, s'est cependant transformée en une politique sectaire qui céda à la minorité turque ce territoire promis aux Arméniens et acquis à eux par l'histoire de leur dernière dynastie et par les traditions des Croisades, dynastie et traditions alliées à celles de la France.

La Cilicie, nous le dirons avec lui, est grande comme le dixième de la France et riche comme le delta du Nil. Elle n'a «que 400.000 habitants et «dans dix ans elle peut en avoir dix fois autant très facilement», surtout en tenant compte de l'élément arménien si prolifique. Ce territoire n'aurait jamais dû être livré aux Turcs par l'évacuation de nos troupes, comme nous l'avons fait depuis le 14 septembre 1920, aux frais du contribuable français, alors qu'on y avait amené ces mêmes troupes, en 1919, également aux frais du même contribuable» cela tout au moins n'a pas été logique». Nous ajouterons que cela a été contraire aux intérêts français ainsi qu'à la justice due et promise aux Arméniens.

Si le 14 juillet 1919 Adana fut autorisée à pavoiser aux couleurs alliées, parmi lesquelles figurait aussi le drapeau arménien, qui avait supplanté le drapeau turc, la cohérence la plus élémentaire réclamait que les droits arméniens fussent respectés avec ceux de la France, dont le Président venait de déclarer, par une lettre officielle à notre Patriarche au titre de la Cilicie, que «la France n'avait jamais douté de l'Arménie comme celle-ci n'avait

---

l'église nationale (sic) d'Adana, où il fut décidé de fermer les boutiques en signe de protestation si les 12 points proposés n'étaient pas acceptés. Le Général Dufieux répond le 11 mars 1920, point par point aux propositions faites et termine en disant que «ni les démonstrations ni la fermeture des boutiques ne pourraient en aucune façon influencer les décisions prises qu'il doit exécuter. Aussi de pareils moyens sont-ils inutiles pour imposer aux autorités occupantes les propositions qu'il venait de faire. De tout cela, il ne resterait que la note d'un dangereux acte d'insubordination à l'ordre établi. Mais les Arméniens se croyaient assurés de la possession de ce territoire dont l'occupation n'était que française, car la Légion Arménienne n'était qu'un petit contingent de troupes aux ordres du commandement français. Cette mésintelligence franco-arménienne a été fatale, comme malheureusement le changement de la politique française l'a prouvé quand, devant l'avance des armées nationalistes turques, elle a finalement cédé à la nouvelle Turquie et ses intérêts et ceux des arméniens, ses protégés.

jamais douté de la France, pour jouir ensemble après les sacrifices communs, des fruits de la Victoire».

Mais le sectarisme anti-chrétien ayant changé la face de la politique, aussi bien en France qu'ailleurs parmi les Alliés, nous avons dû déplorer et nous le déplorons encore, le néfaste démenti donné par le Quai d'Orsay aux paroles si françaises et si logiques de M. Poincaré.

Passons donc, à la lumière de ces constatations, au cours des événements qui ont fini par effacer de la liste de nos Diocèses celui de notre Patriarcat arménien catholique de Cilicie.

b) Adana et Mersine

J'exposerai la situation de ce Diocèse après l'armistice jusqu'à l'évacuation de la Cilicie par les Français, en reprenant les Mémoires de l'Abbé Jean Khalkovian, que nous avons entendu parler pendant la guerre dans la IIème partie de ces Notes et qui a été aussi après l'armistice le premier de notre clergé déporté à rentrer en son Diocèse, où il est resté sur la brèche jusqu'à la fin pour être le dernier à le quitter définitivement.

1. Fin de la guerre et retour des Arméniens en Cilicie

«Vers la fin du mois de septembre 1918, nous avons appris à Alep l'avance de l'armée anglaise vers Damas. Le 22 octobre, un avion britannique survola la ville, cinq autres le suivirent dans l'intervalle d'un quart d'heure et, après avoir bombardé la gare, ils s'en allèrent, laissant sur place un grand nombre de tués. Depuis ce jour-là, les soldats allemands et turcs avec leurs officiers s'enfuirent devant l'ennemi. Et le 26 octobre les troupes anglaises entrèrent triomphalement à Alep. La joie des chrétiens et des arabes mahométans était commune: la ville demeura en fête durant quatre jours.

«Les allemands en signant l'armistice le 11 novembre avaient mis fin à la guerre. Par suite de cet armistice, les Anglais et les Français occupèrent la Cilicie et ainsi les Arméniens, qui en avaient été expulsés, purent y rentrer peu à peu, à mesure que la sécurité s'y rétablissait et que les moyens de transport le leur permettaient.[41])

---

[41]) «La victoire des Alliés ayant arrêté les hostilités contre la Turquie en vertu de l'Armistice du 31 octobre 1918, la Cilicie devait être évacuée par les troupes turques le 15 décembre et passer sous l'occupation française. Quelques dizaines de milliers d'arméniens aspirèrent à entrer en Cilicie

«L'Evêque du Diocèse, Mgr. Pascal Kéklikian, qui avait dû passer ses jours d'exil en cachette dans la ville d'Alep en janvier 1919 m'a donné l'ordre de rentrer à Adana avant lui et avec la population pour y préparer son retour. Le 24 du même mois, je suis arrivé à Adana avec bon nombre de nos fidèles et j'y ai trouvé le vieil archiprêtre Raphaël Bayan, interné de Mersine à Adana, parce que les autorités turques de sa ville paroissiale n'avaient pas trouvé convenable son séjour dans ce port de mer.»

«J'ai trouvé l'Evêché et le Couvent des Sœurs dépouillés de tous leurs meubles: les bancs, les chaises, les tables avaient été emportés dans les écoles turques: les vitres des fenêtres étaient cassées et tous les immeubles laissés en place abîmés. J'ai dû par conséquent, me mettre aux réparations les plus urgentes pour lesquelles j'ai pu obtenir une somme de mille livres turques en quêtant chez les chrétiens dans leur maisons et dans les boutiques qu'ils avaient reprises. C'est ainsi que j'ai pu meubler convenablement l'Evêché, le Couvent des Sœurs et la chapelle: j'ai fait ramener, par ordre du gouvernement, tout ce qui avait été emporté dans les écoles turques et l'ai fait remettre en place.

«J'ai ensuite écrit à l'Evêque, qui se trouvait encore à Alep, qu'il pouvait rentrer dans son Diocèse. L'Archiprêtre Bayan était parti en même temps dans sa paroisse de Mersine.

«Le 15 mars, Mgr. Kéklikian a pu faire son entrée à Adana avec ses prêtres et les Religieuses. Au mois d'août j'ai dû remplacer à Mersine le vieux Curé, atteint d'une grave maladie d'estomac à la suite des privations du temps de la guerre.»

«Le deuxième jour de la fête de l'Assomption, j'arrivai à Mersine d'où l'Archiprêtre Bayan était parti à Gheuzné, village situé à une heure de la ville: au bout de 15 jours, le vénérable prêtre rentra à Mersine où il dut se faire hospitaliser à l'hôpital municipal, desservi à cette époque par nos religieuses d'Ankara, arrivées de Konia où elles avaient été déportées et étaient restées pendant la guerre. Le 15 novembre, il a été administré et est mort le même jour à l'âge de 72 ans. Mgr. l'Evêque arrivé d'Adana a voulu présider ses funérailles. Il a été enterré le 16 novembre dans notre cimetière. Après quoi, j'ai été chargé définitivement de la Paroisse de Mersine.»

---

comme dans la Terre Promise. De fait, à peine l'occupation prévue avait-elle commencé que de nombreux arméniens ressortissant de la Cilicie même et qui s'étaient cachés pendant la guerre sur les sommets du Taurus ou qui avaient été dispersés dans les villes de Syrie, s'installèrent en Cilicie et avec eux des survivants de l'Anatolie.» (P. G.)

«J'avais tout organisé à souhait, Eglise, Ecoles et tout marchait normalement quand, au mois de mars 1920, j'appris la retraite des troupes françaises de Marache, que quelques habitants avaient pu suivre jusqu'à Adana. Je laisse ici la parole au R. P. Materneau, Franciscain hollandais, qui s'était enfui à pied jusqu'à Adana, et de là s'était rendu à Mersine: «La retraite des troupes françaises de Marache a été nettement une traîtrise. Leur politique ignoble a lâchement abandonné les malheureux chrétiens aux massacres impitoyables des Turcs. Tandis que ceux-ci désespérés de ne plus pouvoir résister aux forces occupantes, avaient arboré le drapeau blanc et venaient se livrer au général Quérette, ce dernier, au lieu de profiter de cette reddition, donna ordre à ses troupes de quitter Marache pendant la nuit. Quelle traîtrise! Les Turcs s'étaient enfuis de peur dans les villages des alentours et l'armée française s'en allait sans avertir personne. Malgré le silence et l'obscurité de la nuit, beaucoup de chrétiens hommes, femmes, enfants, alertés par des soldats volontaires arméniens de la retraite des troupes françaises vers Adana les suivirent à pied en plein hiver et furent enterrés sous les avalanches de neige et plusieurs ont perdu les doigts des mains et des pieds à cause du froid excessif.» C'est le douloureux récit fait par le Père Franciscain missionnaire à Marache, sur le sort de l'exode qui devait être, hélas, le prélude de l'évacuation de la Cilicie.[42])

«Pendant ce temps, poursuit l'Abbé Khalkovian, je suis tombé malade, atteint par la fièvre espagnole; mais, grâce aux soins prodigués par nos religieuses d'Ankara, j'ai pu échapper à la mort, après avoir gardé le lit pendant un mois.

«Ma santé rétablie, j'ai pu reprendre le train de mes affaires

---

[42]) Le 9 mars 1921, la Cilicie orientale vient d'être restituée à la Turquie par l'accord franco-turc de Londres, signé le 19 mars 1919 par Briand et Békir Samy. De cet accord, il résulte que la France, après tant de sacrifices, cédait à la Turquie Aïntab, Killis, Ourfa, Birédjik et Marache. Mais les cessions progressives ne s'arrêtèrent pas là: elles devaient aboutir graduellement à l'abandon du Sandjak d'Alexandrette, à l'évacuation de la Syrie et du Liban, comme notre général Antranik, avec l'expérience qu'il avait des choses de son pays, l'avait franchement prédit à M. Clémenceau. Nous tenant aux termes de l'accord du 26 août 1921, nous y constatons depuis lors le renoncement implicite de la France, non seulement à la Cilicie

en accueillant entre temps les survivants de ma famille de Marache qui ont complété avec d'autres Marachiotes le récit du P. Materneau. Tous ces fuyards se sont dispersés en se rendant à Constantinople et en Syrie.»

2. Les réprésailles turques pendant et contre l'occupation française de la Cilicie[43])

«Pendant deux ans les troupes françaises ont fait face aux réprésailles des bandes kémalistes du côté d'Adana, de Tarsus et de Mersine; par une série de victoires sur les insurgés réactionnaires, elles avaient brillamment consolidé toutes leurs positions dans toute la Cilicie; mais soudain toute aide politique et militaire leur manqua de la part du Gouvernement de Paris, «Si au début, écrit plus tard le Colonel Brémond, nous avions disposé de quelques escadrons avec auto-mitrailleuses, les paysans (turcs) étant opposés alors à l'action kémaliste et réclamant notre appui, le mouvement aurait été enrayé. Mais il n'a été envoyé que trois auto-mitrailleuses et cinq chars d'assaut. Encore a-t-il toujours manqué quelque chose: personnel, munitions, essence etc.... «Le manque de fournitures, même militaires à l'armée d'occupation, n'était dû, d'après Paul du Véou (Passion 216) qu'à l'intrigue

---

mais encore à tous les territoires limitrophes et, par conséquent, l'entrée en vigueur du statut relatif du 23 septembre 1937 en fut le corollaire. Un autre accord français avec la Turquie du 3 juillet 1938 permit la retraits definitive des troupes françaises. Alors le Sandjak (Alexandrette — Antioche — Beylan — Kerek Khan etc....) finit par être transformé en Province turque. «Il est facile de s'imaginer quelles pouvaient être les appréhensions des réfugiés arméniens (s'écrie un correspondant italien): peuple religieux, actif, industrieux, mais le plus malheureux du monde, parce que considéré par le gouvernement turc comme coupable d avoir aspiré à la liberté et à l'indépendance promises.»

[43]) 15 septembre 1919 — Accord Lloyd Georges-Clémenceau. Les termes de cet accord impliquaient le retrait des troupes anglaises de la Syrie et de la Cilicie et leur remplacement par des troupes françaises dans les territoires délimités par l'accord Sykes-Picot. Cet accord devait entrer en vigueur à partir du mois d'octobre 1919.

Malgré de nombreuses intrigues et les différends survenus entre alliés, l'administration de la Cilicie avait été confiée à la France. Le colonel Brémond en fut le premier administrateur, nommé le 25 décembre 1918, il fut confirmé dans ces fonctions par le Général Allenby le 19 janvier 1919 et il entra en Cilicie au moment où cette région était en pleine effervescence turque et où l'on s'attendait à un soulèvement déjà préparé. Le 14 juillet de la même année fut toutefois fêté avec solennité; le calme se rétablit dans toute la région et la sympathie des habitants envers la France augmenta.

M. Georges Picot avait signé un arrêté le 9 octobre 1918, dont les articles principaux stipulaient: 1. les écoles sont maintenues — 2. le personnel reste en fonctions — 3. la langue française remplace la langue turque — 4. Les hostilités doivent cesser en vertu de l'Armistice du 31 octobre 1918 — 5. La Cilicie doit être évacuée par les troupes turques avant le 15 décembre 1918, dernière limite.

des partis de gauche à Paris pour assurer à l'élu des Loges (Moustafa Kémal) la victoire en Cilicie, après celle contre les grecs en Anatolie. Pour arriver à cette fin «il fallait empêcher à tout prix l'envoi de renforts à la première Division».

On l'empêcha et, par suite de cette défection traîtresse du pouvoir central, engagé à cette époque dans une politique équivoque surtout à l'égard de la Cilicie, les autorités occupantes durent laisser sans défense comme d'autres fronts, celui de Hadjine, à qui nous consacrons un paragraphe spécial.

Pour arracher le masque à cette politique lâche contre les intérêts mêmes de la France en Orient, nous citerons ici les débats à ce propos à la Chambre dans ses séances des 24, 25, 26 juin, «orchestrés par Ahmed Riza» comme s'exprime Paul du Véou (Passion page 216—217) auquel nous empruntons la citation:

«Les débats suivent l'avance grecque. Le péril a contraint les attitudes à se préciser. M. Ernest Lafon ne veut pour la France, ni de la Cilicie, ni de la protection des chrétiens; il blâme ceux qui ont obtenu ce mandat à notre influence: «Il s'agit, dit-il, de nous faire donner la Cilicie comme notre propriété. Nous n'avions pas seulement la Syrie et les zones d'influence de la Syrie, nous devions avoir la Cilicie, terre turque, arrachée ou prise, comme vous voudrez, à la Turquie.[44])

«Lorsque des officiers commandant certaines places, étaient prêts à accueillir les troupes françaises à titre de gardiennage passager, nous avons, pour affirmer notre volonté de souveraineté, bombardé la ville qui ne demandait qu'à nous recevoir. Nous étions des conquérants et il fallait par un acte matériel, affirmer, par des ruines accumulées, que la Cilicie était bien désormais une terre française. La Cilicie, que nous vous demandons très nettement de quitter.... (Exclamations du centre et de la droite — Séance du 24 juin 1920).

«Partir... interrompt Briand, partir, après avoir amené là ce qui restait d'Arméniens non massacrés, partir, après ce qui s'est passé pour les Syriens, savez-vous ce que cela veut dire? Cela

[44]) Rappelons que les Arméniens possédaient la Cilicie depuis le XIIème Siècle de notre ère. Si les Turcs Seldjoucides les asservirent au XVème siècle, les Turcs Ottomans ne leur succédèrent qu'après la chute de Constantinople en 1453. Depuis lors les Arméniens demeurés en Cilicie, comme indigènes de leur pays, ne s'en éloignèrent jamais, même à travers des affres de meurtres périodiques, y compris ceux de 1895, de 1909. Ce n'est que pendant les déportations forcées de 1915 qu'ils s'en délogèrent provisoirement pour y rentrer aussitôt après l'armistice de 1918, diminués en nombre, mais toujours constituant une forte majorité parmi les différentes races ethniques. Les services administratifs du Haut Commissariat français recensaient en 1920 p. e. 120.000 arméniens contre 20.000 Turcs musulmans (cfr. de Véou — La Passion de la Cilicie, page 47—52).

signifie que des centaines de milliers d'hommes, et d'enfants seront massacrés, parce que le drapeau français leur aura manqué (Applaudissements de la droite). Je dis que la France n'a pas le droit de se comporter de la sorte.

Le lendemain interpellation de M. Daladier: «Vous devez avouer que les autorités françaises ont fusillé un certain nombre de Turcs que vous avez qualifié de «rebelles» alors que c'étaient seulement des patriotes qui voulaient défendre leur pays. (Interruptions et mouvements divers.)

M. Bellet — C'était des assassins d'Arméniens.

M. Daladier — Je parlerai tout à l'heure de la question des Arméniens. Je constate en passant que nul ne parle plus de la grande Arménie ni d'un Etat arménien dans la Presse ou le Parlement.

M. Charles Ruellan — Parce qu'il n'y a plus d'arméniens.

M. Joseph Patureau-Mirand: Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'on n'ait pas fusillé tous ceux qui, manquant à la parole d'honneur, ont assassiné notre colonne d'Ourfa (Applaudissements).

Briand tente de rappeler cette assemblée au sens de l'honneur: «J'ai gardé, dit-il, encore quelques souvenirs des traditions du parti socialiste. Je me rappelle l'époque où la grande voix éloquente de Jaurés et la voix persuasive de Pressensé appelaient l'attention de l'opinion publique sur la souffrance des Arméniens. Dans les immenses réunions qu'ils organisaient, toute la foule venait communier avec eux dans la même indignation contre les atrocités dont souffraient ces populations. Que disaient-ils alors? Enlevez ces populations au joug sanglant des Turcs, libérez-les.» M. Daladier refuse de voter les crédits que le gouvernement demande pour le Levant; des interventions hostiles de MM. Montet et Léo Blum, réticentes de Mr. Bénazet, obligent M. Millerand à déclarer, quand la 1ère division n'attend plus que deux ou trois bataillons et un peu de matérial pour combler le vœu de Jaurès, que «la politique du gouvernement tend à limiter autant que possible l'effort militaire et l'effectif». (Très bien, très bien.)

C'est à la suite de ce débat que le général Gouraud a refusé à Dufieux les trois bataillons qu'il lui avait d'abord promis.

Après cette petite digression explicative, reprenons le récit si simple et si réel de notre bon Curé de Mersine, l'Abbé Khalkhovian.

«Tandis que le Capitaine Taillarde, gouverneur militaire de Sis, homme consciencieux, s'empressait de sauver avec prudence et tact une partie de la population chrétienne de Hadjine et de

l'amener saine et sauve à Adana, les bandes nationalistes[45]) continuaient leurs attaques en coupant la ligne du chemin de fer entre Adana et Mersine; elles massacraient tous les chrétiens, hommes et femmes qu'elles rencontraient sur leur passage dans les villages et dans les campagnes. Des bâteaux de guerre français de temps à autre faisaient apparition au large de Mersine et bombardaient les hauteurs où s'étaient groupés les bandits, mais le gros de l'Armée française n'a jamais voulu réagir contre les réprésailles nationalistes et elle n'a même pas permis aux volontaires arméniens de les attaquer, ni de les repousser. Aussi, nous a-t-il paru évident que le gouvernement français non seulement était loin de réprimer ces mouvements turcs mais au contraire penchait à renforcer les troupes de Moustafa Kémal. Nous avons entendu dire en outre, que les Italiens du littoral d'Atalia, les français du port d'Alexandrette, avaient fourni, par chemin de fer, des munitions de guerre à l'armée turque.»

3. Accord d'Ankara (V. Appendice-Annexe I)

Dans la IVème partie de ces «Notes» j'aurai l'occasion de revenir sur certaines révélations à ce sujet. Qu'il nous suffise de noter ici que les Français et les Italiens considéraient l'avance hellénique comme une pénétration de l'Angleterre en Anatolie «sur le dos du mulet grec» selon l'expression judicieuse de M. Tahtadjian, représentant de la République Arménienne à Constantinople. Ainsi donc, les deux alliés latins prenaient position contre l'Angleterre et la Grèce, leurs alliées d'hiver. L'occupation de Smyrne par les troupes helléniques, nous l'avons dit, avait tout bouleversé dans les propos et les projets du temps de guerre. Aussi l'évacuation d'Adalia et de Konia de la part des Italiens entraîna-t-elle celle de la Cilicie par les Français, et ceci touchait de plus près les Arméniens.

---

[45]) Tandis que la propagande anti-française agissait en Syrie, au Liban, aux Alaouites et au Djébel Druze, Moustafa Kémal, qui avait rompu ses relations avec le Gouvernement de Constantinople et qui s'était rangé à la tête de l'insurrection, favorisait de son côté la formation de bandes, dont les anciens gendarmes de Cilicie constituaient le groupe principal, bien encadré et bien armé. Ces bandes s'infiltraient en Cilicie, en Arménie, et un peu partout, jusqu'à Marache, Ourfa, Aïntab, Killis et même aux environs d'Adana et elles terrorisaient les Arméniens avec une audace particulière. Cela prouvait que Moustafa Kémal n'entendait pas du tout renoncer à la Cilicie qu'il avait lui-même qualifiée dans une déclaration faite à Mr. Georges Picot «d'un morceau de notre chair».

Peu après, le gouverneur militaire de Mersine, le Commandant Coulé a convoqué les chefs religieux et quelques notables arméniens pour leur dire que l'armée française avait l'ordre de livrer le pays aux autorités kémalistes. Cette nouvelle répandue à Adana, à Tarsus et à Mersine, a

L'accord signé le 20 octobre 1921 entre le gouvernement français et celui de Moustafa Kémal n'était qu'une conséquence de la nouvelle orientation politique. Les vainqueurs d'hier négligeaient les autorités légitimes de Constantinople pour s'incliner en vaincus devant les rebelles à l'autorité centrale. L'abandon par les Italiens et les Français de leurs zones d'occupation permettait aux troupes turques de se porter immédiatement à Ankara et aux autres points menacés par les troupes grecques.

L'article 1er de cet Accord envisage la cessation de l'état de guerre entre la France et les Nationalistes; ainsi donc, il remplace le Sultan et son Gouvernement par des insurgés, sans aucun acte juridique constituant ces derniers en autorité légitime.

L'article II. parle des modalités d'échange des prisonniers.

L'article III. fixe le délai pour le retrait des troupes françaises, cession de leur zone d'occupation aux turques.

L'article IV. parle des modalités de l'évacuation et de la prise de possession.

L'article V. stipule une amnistie plénière à accorder par les deux parties.

L'article VI, le plus important, reconnaît la Grande Assemblée Nationale d'Ankara comme autorité exclusive de la Turquie; il ratifie ensuite les d r o i t s d e s m i n o r i t é s en Turquie «reconnus, dit-il, par le Pacte National». Nous verrons sous peu comment, par d'autres actes et pactes, cette même Assemblée a violé plus tard les stipulations les plus solennelles concernant ces mêmes d r o i t s m i n o r i t a i r e s. Ce sont pourtant des principes de Droit International que, rigoureusement parlant, ni la Turquie ni toute autre puissance, ne devait changer par des dispositions unilatérales quel que soit le prétexte allégué (art. 41—42 du Traité de Lausanne: Pacte pour les Droits Minoritaires).

---

jeté toute la population chrétienne dans un état d'angoisse désespérante. Aussi ont-ils tous décidé de s'éloigner pour ne pas tomber sous les coups de la redoutable haine turque augmentée par suite de l'occupation française. Dès ce jour les bureaux des passe-ports étaient pris d'assaut et le port de Mersine était encombré de nombreux convois de voyageurs.

Que s'était-il passé? Laissons répondre à cette question, un Général français: «Le 20 octobre 1921, Mr. Franklin Bouillon, sur l'ordre d'un ministre qui avait besoin d'un traité pour défendre sa politique et son porte-feuille, signait l'évacuation de la Cilicie, se contentant de la parole donnée par la Turquie, d'assurer la sécurité des arméniens, que nous avions compromis. Mr. Briand devait bien savoir toutefois ce que cette parole valait et se douter tout au moins des réprésailles que notre départ allait déchaîner. Aussi, les Arméniens avec raison, sans attendre la fin de l'évacuation, se précipitèrent-ils vers la côte, comme des troupeaux terrifiés, suppliant les français de les sauver (Silva 445 — Carnet d'un Général des troupes françaises d'occupation).

L'article VII. préconise en principe comme territoire turc la région d'Alexandrette et non seulement il accorde à la race turque les mêmes droits civiques qu'aux autres communautés ethniques, mais il y reconnaît en même temps comme officielle la langue turque. Aussi, ce dernier asile de nos réfugiés de Cilicie a-t-il fini plus tard par être cédé par la France et annexé par la Turquie. Quel avantage en a perçu la France? Celui d'être expulsée de la Syrie et du Liban ...[46]). C'est ainsi que certains dirigeants de la politique du moment servent leur pays sans tenir compte des intérêts à venir.

J'ai su plus tard qu'un diplomate français haut placé parlant de l'évacuation de la Cilicie, aurait eu une expression incroyablement cynique, incroyable en elle même, mais qui mérite d'être signalée pour dévoiler certaines manœuvres de la politique opportuniste et louche de l'époque: «J'ai fait l'avocat entre turcs et arméniens dans leurs compétitions pour la Cilicie, et gratifié plus largement par les premiers, j'ai dû me ranger de leur côté. Ce qui est certain les Turcs seraient ainsi entrés en guerre contre la France.»

Ainsi donc les Turcs seraient entrés en guerre contre la la France, après en avoir extorqué un emprunt de quelques dizaines de millions, ils l'auraient combattue avec l'argent français, et ils auraient fini par corrompre, avec le même argent, ceux qui auraient dû sauvegarder tout au moins l'honneur et les intérêts de la France en Orient. Nous avons cité à ce propos M. Paillarès et d'autres; nous y reviendrons encore dans la IVème partie pour dire que nous autres Arméniens, catholiques surtout, savions servir la France mieux que des Français de certaine catégorie.

Les articles VIII, IX et XIII traitent des frontières à fixer, du partage de la ligne du chemin de fer, des nomades etc. ... toutes choses qui ne nous intéressent pas.

En tout cas cet accord qui reconnaissant implicitement Kémal comme chef de l'Etat turc, était un acte de paix séparée, contraire au pacte de Londres de novembre 1915, qui interdisait aux Alliés de contracter des accords séparés, et affaiblissait en même temps l'autorité de la France, dans le règlement d'ensemble par les

---

[46]) D'après le général Antranik, si la France évacue la Cilicie, tôt ou tard elle sera obligée d'évacuer la Syrie: au point de vue militaire, il est presque impossible de défendre la Syrie sans la possession de la Cilicie; avec l'évacuation de la Cilicie, le flanc des troupes françaises restait à découvert (Aiguillon).

Alliés des questions d'Orient. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait soulevé la protestation immédiate du Foreign Office.

La délégation nationale arménienne, à son tour, protesta à Paris auprès de Briand et lui demanda, par une note en date du 21 octobre 1921 d'ajourner l'exécution de l'accord. (V. Appendice-Annexe II.)

Le gouvernement de Briand faisait circuler officieusement le bruit que si la France abandonnait la Cilicie, c'était parce que les Arméniens de ce pays ne l'avaient pas voulue pour Mandataire[47]). Le naïf prétexte a été démenti à Adana même par une réunion des chefs religieux et des notables arméniens de Cilicie ainsi que par une adresse au Haut-Commissariat français par les Patriarcats Grégorien et Catholique à Constantinople (V. Appendice-Annexe III.)

Le 9 novembre 1921, le Général Gouraud avait lancé une proclamation aux habitants de la Cilicie, que le général Dufieux avait lue au Konak d'Adana le 12 novembre 1921 à 15 heures, en présence du Vali, des fonctionnaires des chefs des communautés et des notables.

Quoique le texte en soit très connu, nous le reproduirons cependant dans l'Appendice (V. Annexe IV) à titre de documentation; c'est un échantillon de l'ironie la plus cynique que l'histoire ait jamais connue.

Il y est d'abord déclaré que l'évacuation du territoire occupé par la France était prévue dans le traité d'armistice signé à Moundros et dont nous avons parlé plus haut. Il n'est cependant pas dit si les articles additionnels auxquels se réfère le général pour justifier la cession de la Cilicie aux Turcs, étaient de la même date que le traité ou lui étaient postérieurs. Toujours est-il qu'ils sont contraires aux assurances préalablement données aux Arméniens de leur réserver ce territoire national aussi important que le Caucase et, à certains points de vue, plus remarquable encore pour les intérêts communs de la France et de l'Arménie[48]. La lettre de M. Poincaré, Président de la République Française, adres-

---

[47]) Le Général Pellé, Haut-Commissaire français à Constantinople, me l'a dit à moi-même, qui avais été expressément convoqué à l'Ambassade, et j'ai dû refuter cet argument, comme je le dirai dans la IVème partie de ces Notes.

[48]) L'équivoque dans l'occupation de la Cilicie, qui exista entre la France et la Délégation Nationale Arménienne, reste à base de toutes les mésintelligences survenues entre Français et Arméniens: la France, dans un message du 7 mai 1915 (No. 318) avait déclaré «avoir des vues sur cette région» et cela contre les aspirations arméniennes avancées dans des pre-

sée à notre Patriarche peu après la signature de l'Armistice est très claire.

L'accord conclu le 20 octobre 1921, pour mettre fin à la guerre entre la France et la Turquie, est certainement bien postérieur aux engagements les plus formels assumés par la France vis-à-vis des Arméniens dans l'occupation même de la Cilicie. D'ailleurs il s'oppose aussi aux buts mêmes que s'étaient assignés les alliés en faisant la guerre et qu'ils avaient proclamés à plusieurs reprises, de sauvegarder les droits des petites nations.

L'énumération des Droits minoritaires, si fortement étayés fussent-ils par l'appel «à la signature du Gouvernement Français et celle de Moustafa Kémal», ne nous donnait aucune garantie pour l'avenir de leur maintien et de leur respect. La «Proclamation» elle-même n'était-elle pas une violation flagrante d'engagements bien plus solennels et sacrés? La suite des événements n'a guère tardé de prouver la légèreté de cette Proclamation et de prouver par contre le bien fondé des prévisions et des craintes des Chrétiens, dont les chefs avaient maintes fois exposé leurs justes préoccupations et revendications aux autorités françaises et alliées. Le lendemain même de la remise entre les mains turques de ce beau pays et territoire arménien, les réprésailles se sont abattues, impitoyables.

«Les personnes dignes de la lourde tâche de restaurer l'autorité ottomane» en Cilicie et ailleurs, nous les avons connues de bien près et les événements postérieurs qui sont déjà du triste passé, ont prouvé que les affirmations de cette «Proclamation» plutôt oratoire que militaire étaient gratuites et que le «bon sens» n'avait rien à faire dans un jugement touchant les autorités turques et «l'honneur des parties contractantes».

Les «adjurations» du général de «conserver le calme», «les engagements solennels» pris par le nouveau gouvernement turc, ont été aussi décevants que l'ensemble des solutions trouvées aux problèmes concernant les Minorités chrétiennes en Turquie.

L'évacuation de la Cilicie a été une pure et simple répétition de l'exode des Arméniens du temps de la guerre, suivie de la spoliation totale et de l'abandon définitif de tous leurs biens et propriétés sans la moindre compensation. Les propriétés de notre

---

mières négociations franco-russes relatives à la délimitation des frontières en Arménie. La délégation arménienne, au contraire, en stipulant une convention sur la formation de la Légion arménienne, supposait l'occupation de la Cilicie pour la création d'un foyer arménien pour nos survivants. Les deux parties, donc, ne s'entendaient pas dès le début de l'occupation de la Cilicie.

Diocèse d'Adana auraient, à elles seules, largement suffi au maintien du Patriarcat dans sa reconstruction et dans toutes ses œuvres: elles étaient tellement riches de rentes. Et dire que nous avons été obligés de les abandonner à la jouissance de nos meurtriers. ...

C'est le fruit du travail des ancêtres, pour faire revivre la paix dans la justice, qui vient d'être foulée aux pieds ... Admirable récompense des immenses sacrifices de vies consentis par les Arméniens, pour se maintenir fermement cramponnés à leur confiance en leurs alliés d'hier, en la France surtout «dont l'Arménie n'avait pas douté» comme s'exprimait ingénument le Président Poincaré.

Ainsi, la nouvelle orientation de la politique d'après-guerre s'est-elle jouée de la parole donnée et des engagements les plus solennels, quand il s'est agi de la défense des droits les plus élémentaires des Arméniens décimés pour les Alliés.

Quand je me trouvais à Constantinople comme Visiteur Apostolique et Locum Tenens Patriarcal, j'eus l'occasion de rencontrer le général Gouraud, auquel je reprochai l'abandon inattendu de la Cilicie. Il me dit tenir des autorités turques elle-mêmes que les Arméniens catholiques étaient de tout temps mieux traités et respectés par elles. J'ai pu répliquer en toute connaissance de cause que pendant la guerre les Catholiques, en tant que protégés de la France ennemie, étaient encore plus maltraités que leurs compatriotes. Il a fait l'étonné.

Aussi, malgré les assurances prodiguées par la Proclamation du général Gouraud, les Arméniens des trois communautés ne pouvaient pas se fier à cette paix ni aux amnisties conclues avec le général et aux engagements pris par les autorités kémalistes pour la sauvegarde des libertés, des biens et même de la vie. Aussi, décidèrent-ils l'évacuation et l'exode de tous leurs compatriotes.

«L'éminent négociateur» (?) du célèbre accord d'Ankara, M. Franklin-Bouillon, devant l'alerte générale, poursuit l'Abbé Khalkhovian, est venu à Mersine avec Mouheddine Pacha et Hamid bey, gouverneur d'Adana, pour exhorter les chrétiens à ne pas quitter la Cilicie. Cette exhortation a été faite publiquement en présence d'une foule immense de Turcs et de Chrétiens. C'est Franklin-Bouillon qui a parlé le premier. Il a commencé par faire les éloges du gouvernement de Moustafa Kémal, qui ne ressemblait par du tout, disait-il, à celui du passé. Il sera équitable et humanitaire envers tous sans distinction de religion et de

races. Sous son régime sera rétablie la pleine sécurité et tous, Turcs et Chrétiens, vivront en frères.

«Après le discours tenu par Franklin-Bouillon, le Pasteur protestant Garabed a parlé en anglais, que tous ne comprenaient pas. Après lui, Mardiros effendi Chalvardjian a pris la parole en langue turque et dit: «Le départ de la population ressemble à un torrent qu'on ne pourrait pas arrêter. Elle a vu, cette population, ce que c'est que le régime turc pendant les déportations et on ne pourrait plus apaiser sa terreur. Si plus tard elle venait à apprendre le rétablissement de la justice, de la paix en Turquie, elle se déciderait peut-être d'elle-même à rentrer dans ses foyers.»

«Le commandant Coulé, Gouverneur de Mersine, s'est approché ensuite de moi et m'a invité à dire un mot à mon tour. Je me suis adressé alors à Monsieur Franklin-Bouillon lui-même et je lui ai dit en français: «Moi, curé arménien catholique, je ne puis dissuader ma population de partir, parce qu'elle est convaincue avec moi que les Turcs ne savent jamais respecter la parole donnée; nous en avons des preuves dans le passé.»

«Pendant la guerre, quand les déportations des Arméniens ont commencé à être mises à exécution, le Ministre de la Guerre Enver Pacha et celui des Affaires Intérieures, Talaat Pacha, avaient donné tous les deux des ordres télégraphiques pour que la population arménienne catholique en fut exemptée. Cependant, après ces ordres formels, un Commissaire de Police s'est présenté à moi-même dans mon Presbytère, pour intimer aux catholiques l'ordre de partir comme tous les autres. Par suite de ces déportations, nous avons perdu dans tous nos diocèses, nos Evêques, 140 prêtres et une centaine de mille de fidèles. Moi-même, j'ai été victime et témoin de ce qui s'est passé de triste pendant toute la durée de la guerre; je ne puis donc conseiller à mes fidèles de ne pas s'en aller et de rester en Turquie.»

«Un silence glacial a suivi mes paroles; Mouheddine Pacha et Hamid bey étaient muets: c'est Franklin-Bouillon qui a voulu rompre le silence et me dire: «Comment voudriez-vous que nous vous garantissions la sécurité?» Sur cette demande, Mouheddine Pacha et Hamid bey ont commencé à nous dire qu'il fallait oublier le passé et se traiter chrétiens et turcs, avec charité en bons frères. La réunion fut dissoute et tous se sont dispersés.»

Pour faire ressortir le contraste des événements qui se succédaient dans cette procédure louche et subite de la nouvelle poli-

tique, je citerai deux épisodes antithétiques, en revenant à quelques jours avant le dénouement final du drame cilicien, que Paul du Véou a surnommé «La passion de la Cilicie» (Paris — Librairie orientaliste Paul Guthner, 12 rue Vavins). Si l'évacuation de la Cilicie a été une vraie Passion pour les populations déçues, pour les Français elle a été une double Passion à cause des sacrifices inutiles de vies humaines et d'argent et surtout à cause de la perte définitive d'intérêts vitaux pour la France. Dans cette Passion, de nouveaux Judas, camouflés en Ministres, ont eu leur part honteuse: les ministères présidés par Clémenceau et ensuite par Briand et compagnie, en portent devant l'histoire la lourde responsabilité.

Le premier épisode est tiré d'une fête que M. du Véou avait imaginé un spectacle des Croisades. Il s'agissait du sacre d'une chapelle du Pensionnat Saint Jeanne d'Arc, qui devait servir d'Eglise à la Paroisse Latine. Le 18 novembre Mgr. Giannini Frediano débarqua à Mersine, accompagné par l'Amiral Grandclément et le 19 vint à Adana pour présider la cérémonie qui faisait croire à la permanence de l'occupation française. Les bons et intelligents Pères de la Compagnie de Jésus, tout dévoués dans cette mission aux intérêts de la France en Orient et de la chrétienneté orientale, avaient organisé la belle solennité qui attira une foule immense de toutes les communautés chrétiennes, non seulement du voisinage d'Adana, mais encore de plus loin, de Marache, d'Ourfa, de Bozanti etc.... Tout contribuait avec la nature à l'éclat de la cérémonie qui sé déroula avec pompe en présence des autorités civiles et militaires françaises et des Prélats de tous les Rites orientaux, à la tête desquels Mgr. Pascal Kéklikian, notre Evêque d'Adana avait sa place d'honneur avec son clergé. Sa Sainteté Benoît XV, par l'intermédiaire de son Délégué, s'était empressée de faire parvenir ses bénédictions et sa reconnaissance pour le chef français et ses soldats qui avaient fait reculer les Turcs de ce territoire, autrefois abri des Croisades par l'hospitalité des Rois arméniens de la Cilicie. Tout semblait donc garantir le maintien de ce pays aux chrétiens en général, et aux Arméniens en particulier et la protection de la France, fille aînée de l'Eglise. Mais, deux jours après, un télégramme de Beyrouth fait dire au Général Dufieux: je dois vider ces lieux dans les trente six heures. C'est l'ordre des loges maçonniques qui prévalait.

Le deuxième épisode, en contraste avec le précédent est un acte de désespoir de la part des Arméniens, déçus au plus haut

point par cet effondrement de toutes leurs aspirations nationales en Cilicie.

Au cours d'une soirée organisée par l'Union Nationale arménienne, Sir Mark Sykes avait déclaré que si les Arméniens ne mettaient pas les Alliés devant le fait accompli, de l'occupation de la Cilicie, par leurs propres forces, ils ne devraient pas espérer que ce pays leur soit laissé. Ces forces avaient manqué aux Arméniens depuis le déclenchement de la Révolution bolchevique au Caucase, par suite de laquelle le Général Antranik avait abandonné sa campagne dans les Provinces arméniennes de l'Anatolie pour s'en éloigner définitivement. On ne sait, par conséquent, sur quelle force Mihran Damadian a pensé s'appuyer, pour tenter l'acte puéril auquel comme représentant de la Délégation Nationale arménienne ou de «l'Arménie soi-disant intégrale» il a voulu se lancer. Poussé par des nouvelles alarmantes de l'évacuation de la Cilicie, cet ancien chef révolutionnaire se livra à un geste de désespoir qui finit par l'en éloigner. Le 15 août, il pénétra vers les 10 heures du matin dans le bureau de Vali d'Adana, accompagné par une équipe d'une dizaine d'hommes qui se disaient les chefs des quatre partis politiques de la communauté arménienne et il se proclama «Gouverneur provisoire de la Cilicie sous Mandat français». Il y forma un ministère et ses Ministres le proclamèrent «Chef de l'Etat» qui n'existait pas. Brémond, averti de la comédie, leur coupa le téléphone. Son secrétaire particulier, le Lieutenant Georges de Perrieu, se rendit au bureau du Vali. Damadian répondit à ses sommations que «personnellement il était disposé à obéir aux ordres de l'autorité française, mais que, mandaté par le peuple arménien, il ne pourrait abandonner la place qu'après avoir consulté son peuple». Un piquet de tirailleurs expulsa les soi-disant ministres: celui de l'Instruction Publique, quoique officier de ces volontaires Assyriens qui contribuaient courageusement à la défense de la ville, s'était déjà esquivé. Les chefs religieux des Arméniens désavouèrent cette équipée le soir même, tandis qu'une députation musulmane remerciait Dufieux et Brémond de leur attitude «parfaitement nette». Dans la rue, quelques remous provoquèrent des meurtres et des incendies, puis une proclamation militaire faite par le Général Dufieux, imposa le silence (Passion de la Cilicie, 205—206).

Voilà deux épisodes, l'un solennel et sérieux, l'autre banal et privé, tous les deux, toutefois, confirment le désir commun des Français et des Arméniens de maintenir ce riche patrimoine ré-

pondant à toutes les exigences de l'histoire et des aspirations des deux peuples qui n'avaient pas de raisons de douter de leur bonne foi réciproque. Mais ils révèlent encore une fois l'équivoque fondamentale à laquelle nous avons fait allusion plus haut, source de toutes les mésintelligences franco-arméniennes.

Malgré tout, poursuit l'Abbé Khalkhovian, «le 29 décembre 1921 le dernier bâteau transportant les Arméniens a quitté le port de Mersine pour Beyrouth; à bord de ce même bâteau, j'ai envoyé les miens qui s'étaient groupés autour de moi, venant de Marache, et je me suis trouvé seul dans mon presbytère».

Pour confirmer la déclaration si franche et si véridique de l'Abbé Khalkhovian et pour justifier la méfiance des chrétiens à l'égard des Turcs, nous citerons la lettre du Père de Lavernette, Supérieur de la Mission des Pères Jésuites à Adana, qui a assisté aux deux événements que nous avons cités plus haut.

25 novembre 1921. Adana. Lettre du Père de Lavernette, sur la situation et disposition d'âme des chrétiens en Cilicie pendant des entretiens de Franklin-Bouillon avec Ankara lors de la bénédiction solennelle de l'Eglise ou nouvelle chapelle.

«Le Haut-Commissariat nous a demandé d'avancer la date de la bénédiction de l'Eglise, afin que que l'Amiral Grandclément put y assister. La cérémonie eut lieu dimanche dernier, 2 crt. Mgr. Giannini était venu samedi sur le «Cassard» avec les Pères Dides et Chanteur; elle fut très réussie; tous les officiers français et toute la colonie européenne étaient présents. Très peu d'indigènes assistaient, car presque tous les chrétiens sont partis. Après la messe, Monseigneur le Délégué Apostolique a remis au Général Dufieux, la décoration que lui a décernée le Souverain Pontife pour les services rendus en Cilicie à la cause catholique — Mr. Franklin est arrivé mardi avec M. M. Laporte, Levissier et deux colonels etc.... Il est venu me voir mercredi avec toute sa suite. Ils sont très surpris et très ennuyés de cet exode général, mais étant donné l'état d'esprit des chrétiens et leur manque de confiance à la parole des turcs, il ne pouvait en être autrement. Je me souviens fort bien que M. Franklin-Bouillon à son premier passage à Adana (et il me l'a rappelé), me dit: «On évacuera certainement la Cilicie.» Je lui repondis: «M. le Ministre, si l'évacuation se fait, comme elle est prévue dans le pacte de Londres, vous pouvez être sûr qu'il y aura un exode général.» On croit à un mot d'ordre des Comités. Mr. Franklin-Bouillon me disait hier que cet exode

correspond à un mot d'ordre des dirigeants arméniens de Paris, qui voulaient transporter au Caucase tous les Arméniens de Cilicie; mais ils ne sont pas prêts et ce mouvement d'émigration a devancé leur désir. Ici, personne n'avait encore connaissance du projet. Les émigrants vont un peu partout: Chypre, Palestine, Samos, Constantinople, Smyrne, Syrie. Pour moi, le mot d'ordre, s'il existe, n'est pas la vraie cause de l'exode; la vraie cause est que, du côté des Turcs, il n'y a pas d'autre garantie que, la parole et les promesses des Kémalistes; or, pour les chrétiens c'est zéro; on n'a absolument aucune confiance dans la parole des Turcs. La vision du passé, si horrible et si douloureuse, et d'un passé encore très proche, (Marache où tant d'arméniens furent massacrés; Sis, où, lorsque nos soldats furent sortis de la ville, en évacuant toute la population chrétienne, sauf quelques vieillards et quelques vieilles femmes, immédiatement ces derniers furent massacrés — en tout au moins 30.000 arméniens depuis l'armistice). Cette vision du passé, les horreurs des déportations hantent la pensée des chrétiens et on ne peut arriver à les persuader qu'il y a des hommes nouveaux; de fait, le choix des nouvelles autorités nationalistes est excellent mais combien de temps dureront ces hommes? Ajouter à cela bien des paroles menaçantes de la part des Turcs depuis l'annonce de l'évacuation; ils se montrent arrogants, cela n'est pas fait pour inspirer confiance, quoique les dirigeants le déplorent et cherchent à l'empêcher. — Du côté des Français, il y a également des garanties morales très sérieuses; des hommes comme Mr. Laporte et Mr. Lévissier inspirent certainement confiance. Mais les gens du pays vous disent: «Il y avait bien des Consuls en 1909, et cependant, il y a eu deux massacres successifs à 8 jours d'intervalle. Il leur faut plus qu'une garantie morale, une force militaire; non pas une division, mais une fois la paix signée, un bataillon français dans chaque ville, aurait suffi et la population, elle-même aurait fait les frais de l'occupation militaire. L'aspect de la ville est lugubre — toutes les boutiques sont fermées, les quartiers chrétiens sont déserts. Et cet exode s'est fait avec une rapidité étonnante et un grand ordre. Le 20 novembre, date de l'arrivée de M. Franklin-Bouillon et de la Commission mixte qui doit présider à l'évacuation et à l'établissement du nouveau gouvernement a été une date fatidique.

On s'est imaginé faussement qu'à partir de cette date le gouvernement kémaliste aurait le pouvoir et qu'on ne pourrait plus partir, alors on est parti de suite. On craignait également que le général Dufieux ne partit à cette date; or «les troupes françaises peuvent partir, si le général reste seul, nous aurons encore confiance». Le général est parti hier; nous gardons de lui, le meilleur souvenir. C'était un homme parfait, unanimement estimé, apprécié, admiré. Même les pauvres gens s'en vont, on se demande avec quoi, et quand on leur manifeste de l'étonnement ils répondent: «Nous préférons mourir sur le chemin de l'exil que de la main des Turcs». M. Franklin-Bouillon a été très surpris et très ennuyé de ce fait accompli. Je l'ai déjà dit à M. Laporte: pour faire renaître un peu de confiance, il faut que le nouveau gouvernement donne des preuves de sincérité; et puisque cette expérience ne peut pas se faire en Cilicie, elle doit se faire ailleurs. Il n'y a pas un régime pour la Cilicie et un autre pour le reste de l'Empire; que les Kémalistes appliquent dans la région de Marache, dans l'Anatolie le même régime qu'ils ont promis pour la Cilicie: Liberté de circuler, de voyager, de faire le commerce, d'écrire etc. . . . et alors on pourra croire à la sincérité de leur parole. Malheureusement cet exode de chrétiens va renforcer le parti turc. Les turcs, en somme, étaient en minorité en Cilicie; entrant en quantité à Adana et dans les autres villes, ils deviendront la majorité, ce qui ne peut être que funeste à la France. On aura beau dire, l'élément turc nous subit, ne nous veut pas, nous éliminera lorsqu'il pourra. L'élément chrétien, malgré tous ses défauts, nous est attaché, nous désire, c'est avec lui qu'on peut réellement faire de l'influence française. Beaucoup de chrétiens (quelques uns en sont à leur 4ème, 5ème et même 6ème exode ou déportation, c'est navrant) partent avec la pensée de ne plus revenir, ils iront refaire leur vie ailleurs, loin des Turcs. Ceux qui ont des attaches au pays par leurs intérêts matériels, ne rentreront pas avant la fin de la guerre; puis ils reviendront soit pour tout liquider, soit pour se réinstaller, suivant les circonstances. Les Sœurs vont ouvrir de nouveau le dispensaire et même l'hôpital, profitant de la présence des français et des secours qu'on leur promet. L'année scolaire est terminée, nous verrons l'année prochaine ce qu'il y aura à faire.

4. Les événements à Mersine et ailleurs après l'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises et le deuxième exode des Arméniens

«Après le départ des Français, j'ai essayé de faire pour mon compte un recensement de mes fidèles: je n'ai enregistré dans mon carnet que 17 personnes; ce nombre s'est élevé plus tard par l'arrivée de catholiques d'autres villes, à trente cinq.

«Pour ne pas laisser vides les chambres de mon Presbytère, j'ai permis aux plus nécessiteux de la population de s'y installer.

«Entre temps, j'ai cru de mon devoir d'aller à Adana pour mettre mon Evêque au courant de tout ce qui s'était passé. Je lui ai raconté principalement les propositions de Franklin-Bouillon et ma réponse, sans lui cacher ma crainte de représailles de la part des Turcs pour l'attitude que j'avais prise à cette occasion. Monseigneur l'Evêque m'a remercié d'avoir agi adroitement et avec justesse; il m'a encouragé à me confier en Dieu, juge et maître de la vérité contre toutes les calomnies. J'ai refait le chemin de retour en ma paroisse en me remettant entièrement dans les mains de la Divine Providence.

«Jusqu'à la nouvelle de la signature du Traité de Lausanne, les Arméniens se trouvant encore en Cilicie n'étaient pas molestés, mais depuis la défaite finale des Grecs jusqu'à la promulgation de ce traité, ils en ont ressenti les tristes conséquences par de mauvais traitements toujours croissants de la part des Turcs, qui voulaient ainsi les obliger à partir en abandonnant tous leurs biens.

«De fait, quelques jours après la débâcle grecque, j'ai vu des jeunes gens turcs m'insulter dans les rues et adresser des injures contre les chrétiens en général. J'ai dû m'adresser au gouverneur et lui présenter mes protestations sans obtenir aucune réparation. La situation empirait sensiblement.

«Le 21 novembre 1922, le Directeur de l'Instruction vient chez moi avec des Agents de Police et fait réquisitionner sans aucune formalité tous les bancs et tables de nos écoles et s'en va. J'ai rapporté au gouverneur le fait: mes protestations n'ont servi à rien. Alors je suis allé chez le Consul de France pour lui demander si c'étaient là les garanties que M. Franklin-Bouillon avait obtenues à Ankara et avec lesquelles il nous rassurait en exhortant les chrétiens à rester sur place; je lui ai rappelé mes remarques de ce jour-là: «Ne voyez-vous pas maintenant qu'on nous dépouille sous vos yeux et si vite que ça?» Le Consul n'a fait que déplorer la triste réalité contre laquelle, hélas, il n'avait

plus le droit d'intervenir en notre faveur; le Traité de Lausanne avait supprimé ce moyen de protection.

«A peine passé une semaine, voilà qu'un journal turc «Yéni Adana» (Nouvelle Adana) a publié un long article pour soulever le gouvernement contre ma personne: le Prêtre arménien catholique, l'Abbé Jean, écrivait-il, qui se trouve à Mersine, enseigne dans l'école latine. Il ne cesse pas de faire de la propagande contre les Turcs; il a même passé un exemplaire de l'Evangile à un professeur turc de la même école pour le convertir au christianisme. C'est lui-même qui, en 1909, pendant les événements d'Adana, accompagné de Garabed effendi Gheuvdélérian, a commis toutes sortes d'injustices dans les villages et faubourgs habités par les Turcs».

«Cette calomnie avait à peine paru dans le journal qu'un agent de police vint m'inviter chez le commissaire. Celui-ci m'a reçu avec un ton de voix très sévère en me disant: «Guiavour, fils de Guiavour, ne sais-tu pas que tu te trouves en Turquie? Comment as-tu pu donner l'Evangile à un Turc pour qu'il se fasse chrétien? Comment oses-tu faire de la propagande contre les Turcs dans l'école latine?» Ce monsieur paraissait tellement surexcité qu'il s'approcha pour me gifler; mais soudain il revint sur ses pas sans m'avoir touché. A ses accusations, je répondis avec calme que ce qu'il venait de me reprocher n'était pas vrai. «As-tu encore le courage de me contredire? répliqua-t-il avec plus de force. Je vais te casser la tête.» A ces cris, la porte du bureau s'ouvrit et un autre agent invita le commissaire chez le Directeur de la Police. Rentré peu après, il était plus calme en apparence; cependant, il m'a conduit dans une autre chambre et là il m'a soumis avec douceur à un interrogatoire sur ma vie depuis ma naissance jusqu'à ce jour. Après avoir enregistré mes réponses à toutes ses questions, il me demanda si je n'avais pas dit et fait tout ce qu'on avait publié dans le journal «Yéni Adana» et il m'en a donné lecture. Je n'ai pas manqué de répliquer que l'article n'était que l'affaire d'un ennemi, que je n'avais rien fait de mal à personne, ni jamais agi contre le gouvernement. Là-dessus mon interlocuteur me donna congé en me disant de rentrer à mon Presbytère.

«La xénophobie turque n'a pas tardé à soulever de graves difficultés aux ressortissants étrangers pour donner de nouvelles preuves de sa sincérité et de sa loyauté dans l'exécution des accords les plus solennels et des promesses les plus formelles. Aussi, la Direction de l'Instruction Publique a fini par faire fermer les

écoles latine, américaine, maronite et grecque, dans l'intention d'obliger tous les chrétiens à envoyer leurs enfants aux écoles turques. C'est alors que les Européens se sont rendus compte de la mentalité turque qui n'a pas du tout changé avec le changement de régime. Les Turcs disent pour ne pas faire, promettent pour ne pas exécuter.

«Pendant que ces écoles se fermaient, le gouvernement a lancé des ordres d'arrestation contre certains Grecs et Arméniens et les a expulsés comme des gens nuisibles au pays; il leur a confisqué tous leurs biens pour les mettre aux enchères. Le journal «Yéni Adana" continuait ses attaques contre telle ou telle personne et surtout contre moi, qu'il avait en vue de faire également expulser. Ainsi il s'est permis un jour d'écrire: «Qu'est ce qu'il a à faire ici le Prêtre catholique? Il ne fait qu'organiser des comités dangereux dont lui-même dirige l'activité secrète contre l'Etat.»

«Cette fois, avant d'être convoqué par le Commissariat de Police je me suis moi-même adressé directement au commissaire en chef, demandant une explication de cette indigne campagne contre moi par un journal qui ne pouvait fournir aucune preuve de ce qu'il écrivait: «Je n'ai fait de mal à personne, dis-je au Commissaire, je n'ai jamais agi contre le gouvernement.

«Pour toute réponse, le chef de la police m'invita à quitter le pays si je ne voulais plus être inquiété. Mais je lui fis remarquer que j'étais soumis à des supérieurs ecclésiastiques qui, seuls, pouvaient me déplacer ou bien il me fallait un ordre d'exil de la part du gouvernement qui puisse justifier de ma part une telle absence de ma Paroisse. Le Directeur de la Police a trouvé ma réplique juste. Il m'a congédié en disant que j'avais raison. Depuis ce jour-là cependant, les agents de police n'ont cessé de me créer toutes sortes de tracasseries pour me décider au départ. Malgré tout, après avoir averti mes supérieurs ecclésiastiques, j'ai préféré souffrir plutôt que de partir de moi-même sans l'autorisation de mes supérieurs.

«Peu après ces incidents personnels, mon Presbytère a été mis aux enchères par une commission turque nommée «Mouhasébey Khoussoussié» — «comptabilité spéciale». J'ai dû présenter des requêtes réitérées au Gouverneur de la ville pour empêcher cette vente illégale; on n'a pas voulu donner suite à mes requêtes. Alors, j'ai télégraphié trois fois au Ministère de l'Intérieur à Ankara qui a commandé aux autorités de Mersine de cesser momentanément ces actes de vente. Mais les employés engagés dans l'affaire, exas-

pérés par cette défense, se sont livrés à des représailles plus fréquentes contre moi pour arriver à leur but qui était de m'éloigner de ma Paroisse et d'en confisquer ensuite les propriétés.

«Peu de jours après, un agent de police vient m'ordonner de mettre à la façade de l'Eglise un placard avec l'inscription «Pensionnat». «Est-ce que vous le feriez pour vos mosquées? répondis-je.» Après cet agent, c'est le Commissaire qui vient me dire la même chose et je n'ai fait que donner la même réponse. Le Commissaire a été suivi d'un percepteur d'impôts me réclamant cent livres turques pour le «Méarif» (instruction publique). «Mais pourquoi ne m'avez-vous pas averti d'avance, pour que je puisse m'adresser à qui de droit et faire valoir l'exemption dont jouissent de tout temps les ecclésiastiques? — Je ne suis qu'un employé subalterne on m'a ordonné de vous réclamer cette somme; ou vous la paierez, ou en cas de refus, je suis autorisé à vous accorder dix jours de délai, après quoi je reviendrai pour réquisitionner tout ce que vous avez.» Sur cette menace, il s'en est allé.

«Toutes mes requêtes à ce sujet n'ont abouti qu'à me faire emprisonner le 17 juin 1926. Monseigneur Naslian, Visiteur Apostolique et Locum Tenens du Patriarcat à Constantinople, prévenu de l'incident m'a envoyé 50 Ltqs. pour compléter avec celles de Mgr. Kéklikian, mon Evêque à Adana, la somme exigée et, en payant, j'ai pu sortir de prison après dix jours de réclusion, le 26 Juin 1926.

«Un mois après, on a repris la poursuite; cette fois, c'est de nouveau le Directeur de la Police qui me reprocha ma présence à Mersine, qui n'était pas mon pays d'origine. Je lui ai fait remarquer que le clergé chez nous ne pouvait pas fixer le lieu de son ministère et qu'il y était désigné par ses supérieurs ecclésiastiques. N'ayant rien à répliquer, il a changé de sujet: «Pourquoi, me dit-il, laissez-vous habiter chez vous des gens venus des provinces de l'intérieur?» Je lui ai répondu qu'ils attendaient une autorisation du Haut Commissariat français de Syrie pour y aller; le Consul ne pouvait pas délivrer de visas sur les passe-ports turcs qu'on leur avait donnés. Cette réponse l'a également embarrassé et, revenant à la question de mon pays d'origine, Marache, il m'a soumis à un nouvel interrogatoire sur la date de mon dernier départ de Marache, des endroits où j'avais exercé successivement mon ministère, et à la fin il a pris une petite photographie que je possédais et il m'a congédié.

«Soupçonnant de mauvaises intentions dans tous ces agisse-

ments, j'ai tout rapporté au Consul français qui s'en est étonné mais il a été content d'avoir été mis au courant d'avance.

«Un nouveau piège a été tendu contre moi; trente deux jours après, un agent de police me mène chez son chef qui me présente un texte en turc avec ma photographie. D'après eux, on aurait écrit de Marache que je m'y trouvais pendant l'occupation française et que j'y avais commis beaucoup de crimes contre les Turcs. J'ai protesté hautement contre ces mensonges, en faisant appel à tous mes voisins turcs, le Gouverneur de l'époque, le juge, qui me connaissaient et qui savaient si je m'étais jamais éloigné ou non de mon poste pour aller ailleurs. Surpris de cette réponse catégorique le Commissaire a paraphé l'écriture disant que l'Abbé Khalkhovian rejetait comme mensonger tout ce qui y était dit sur son passage et son séjour à Marache.

«Rentré chez moi, j'ai tout écrit soit à S. B. Mgr. Terzian, mon Patriarche à Rome, soit à Mgr. Naslian, Locum - Tenens Patriarcal à Constantinople. Ensuite, j'ai raconté tout aux Consuls Français et Italien en prévision de toute éventualité. Un Commissaire de Police, nommé Chéfik, m'a encore une fois averti, ajoutant que si je voulais éviter de pareilles tracasseries, je devrais m'en aller de Mersine.

«En me remettant à la garde du bon Dieu et à la protection de la Sainte Vierge, j'ai attendu les ordres de mes supérieurs.

«Et, le 11 Septembre, alors que je me rendais chez les Capucins de la ville, on m'arrêta pour me conduire de nouveau chez le Commissaire de Police pour me dire qu'on m'avait destiné Castamouni comme lieu d'exil.»

Le dessein de laisser sans chef la riche Paroisse de Mersine et de s'emparer des établissements et des propriétés a été ainsi exécuté. L'Abbé Khalkhovian après plus d'un mois d'exil, et à la suite des démarches du Patriarcat à Constantinople, qui avait envoyé à cet effet un avocat turc à Ankara, a pu obtenir le 5 Novembre un permis télégraphique de partir pour Beyrouth par Inébolou-Constantinople. A bord du bâteau turc Wathan, l'Abbé Khalkhovian a quitté le 14 novembre le port d'Inébolou; à Constantinople un commissaire de police turc prévint le Patriarcat de son transit et Mgr. Naslian lui fit parvenir tout ce dont il avait besoin pour son voyage jusqu'à Beyrouth. A bord du bâteau italien «Milano», parti le 18 novembre de Constantinople, il a revu, le 22 du même mois, de loin et pour six heures seulement sa Paroisse de Mersine en deuil et le soir s'en est éloigné pour toujours.

Le 24 novembre, jour de son arrivée à Beyrouth, a mis fin à toutes les anxiétés personnelles de l'excellent Curé. Mais son cœur d'apôtre souffrait pour le triste sort de ce Diocèse qu'il avait dû abandonner et qu'il a salué une dernière fois du port de Mersine, en y jetant ses regards d'apôtre bien écœuré.

Pour compléter certaines notices sur les derniers jours de ce Diocèse, je laisse la parole à l'Abbé Jean Gouyoumdjian, un autre Prêtre, très éprouvé pendant le premier exil dans ses trajets à Alep, Damas, où grâce à un élève, Tcherkess, apprenant chez lui le français il avait pu vivre avec quelques parents.

«Après l'Armistice, sur l'invitation de Sa Béatitude Mgr. Terzian, notre Patriarche, j'ai dû rentrer à Adana pour y assister mon Evêque, Mgr. Kéklikian, dans son œuvre de reconstruction du Diocèse. Depuis 1919—1921 il faut dire que la situation en Cilicie au lieu d'être éclaircie par suite de l'occupation française, était bien plus compliquée par des aventures d'une part, des équivoques politiques d'autre part.

«Je vais expliquer brièvement cette situation, à mon point de vue, parce qu'il m'est impossible d'en refaire le récit dans tous ses détails que d'autres ont pu donner à la connaissance publique par la presse. Les Français balançaient dans leur attitude indécise, entre les Arméniens et les Turcs, rivaux irréconciliables. Les Arméniens fougueux et imprudents se croyaient déjà maîtres du pays et en état de se passer des Turcs et des Français. Les Turcs, plus rusés, savaient mieux ménager et gagner secrètement par tous les moyens à leur disposition, les autorités françaises. Ils préparaient ainsi l'accès aux kémalistes déjà en mouvement pour la reprise des territoires occupés par les Alliés.

«Dans une même ville, surtout aux environs du Vilayet d'Adana, existaient côte à côte trois sortes de gouvernement: le français, gouvernement d'occupation, représenté par le colonel Brémond, administrateur en chef, et par le Général Dufieux gouverneur militaire; le gouvernement local turc, laissé intact avec tout son organisme intérieur; l'Union nationale arménienne se croyant déjà consolidée, quand il lui manquait la base. Ces trois gouvernements se gardaient de venir en collision, mais chacun cherchait à fortifier sa position à sa manière. Le principal rôle était sans doute réservé au corps des forces d'occupation française. Les rapports entre Arméniens et Turcs étaient parfois très tendus, menaçants même, par suite des massacres locaux, de mainmise sur les biens, de rapts clandestins, d'incendies.

«A cette époque étaient groupés autour de l'Evêque les prêtres survivants: l'Abbé Khalkhovian, nommé ensuite Curé de Mersine à la place de l'Archiprêtre Bayan, décédé; l'Abbé Grégoire Manouchian, rentré de Hadjine où il était Curé; l'Abbé Jean Kouyoumdjian, rentré de son exil de Damas; l'Abbé Paul Kiredjian, nouveau Curé de Sis, qui a dû quitter sa paroisse avec la majorité de ses paroissiens par suite de la situation précaire de cette ville qui a dû être évacuée la première par les Arméniens sous l'occupation française; aucun prêtre n'était rentré à Hadjine, l'Abbé Jean Moutafian, Hadjiniote, malgré sa bonne volonté ne pouvait pas y aller à cause d'une maladie incurable qu'il avait contractée; l'Archiprêtre Terzian, qui n'avait pas quitté sa paroisse de Tarsus, même pendant la première déportation, y continuait paisiblement sa mission.

«Peu à peu, les Turcs d'Adana s'éloignaient de la ville pour s'unir aux kémalistes en marche ... Certains Arméniens à courte vue continuaient avec insolence à se débattre dans leur rêve d'éloigner de la Cilicie et les Français et les Turcs. Aussi le nombre des militaires français partisans de l'évacuation définitive de la Cilicie augmentait. Mihran Damadian qui était de ce petit nombre d'Arméniens, a joué un triste rôle d'aventurier. Les notables et et la majorité des Arméniens de Cilicie ne partageaient pas les sentiments et les idées de ces imprudents agitateurs, mais ils se tenaient dans la réserve sans pouvoir réagir.

«Cependant, un Conseil mixte d'«Union Nationale» se constitue pour donner une directive plus sage à ces mouvements de gens irrensponsables. Mgr. Kéklikian a été également invité à y prendre part et il m'a désigné pour le représenter. Mgr. Garoyan Elisée, Evêque grégorien, était du nombre des membres de ce Conseil qui espérait réparer les abus financiers commis par un précédent Conseil et gagner les Français à la cause arménienne. Mais les abus commis étaient irréparables et il était trop tard pour regagner la sympathie des Français, molestés de tous côtés par les Turcs en activité ouverte contre eux. Ceux-ci déversaient des bombes et des explosifs sur Adana sans que les Français réagissent avec rigueur. Sis, Missis étaient déjà évacuées. Hadjine n'a jamais été occupée. La retraite honteuse de Marache avait bien discrédité les Français devant une population chrétienne de plus en plus démoralisée. L'Abbé Maldjian, un de nos prêtres de Marache, qui pendant cette désastreuse retraite, avait pu arriver à Adana par un voyage à pied sous la neige, n'a pas pu y rester longtemps et il s'en est éloigné pour se réfugier à Rome et plus tard aux Etats-Unis d'Amérique.

«Après la proclamation du Général Gouraud au sujet de l'évacuation définitive de la Cilicie par les troupes françaises les premiers à prendre la fuite ont été les agitateurs irresponsables arméniens qui n'avaient fait qu'exaspérer davantage les Turcs et précipiter le désastre national. La ville de Hadjine en a été la victime la plus tragique par le massacre et le suicide général de sa population.

«Devant ces événements, nous n'avons pu convaincre l'Evêque de quitter le Diocèse et nous avons dû nous résigner à un deuxième exode avec toute la population avant que cet exode s'imposât par l'entrée des troupes Kémalistes. Mgr. Kéklikian pensait que les Kémalistes auraient été plus humains envers nous et faciles à être gagnés. Toute la population arménienne cependant a dû s'éloigner; tous les prêtres ont dû la suivre; lui seul a voulu expérimenter encore une fois les conséquences de la rechute de la Cilicie entière sous la domination kémaliste[49]).

«L'Abbé Khalkhovian a été exilé plus tard de Mersine à Castamouni; l'Abbé Paul Kiredjian a été plus adroit en acceptant un poste à Keuthahya, offert par notre Patriarcat de Constantinople. Moi je me suis empressé de me réfugier à Chypre avec les miens,

[49]) Le Général Gouraud, dans sa proclamation du 12 novembre 1921, disait notamment à propos de l'inquiétude des populations par suite de la cession de la Cilicie aux autorités nationalistes turques, qu'il pourrait invoquer contre n'importe quels actes repressifs «la signature du gouvernement français ainsi que celle de Moustapha Kémal Pacha ... et qu'il faisait appel au bon sens de tous pour se fier aux garanties octroyées par l'accord d'Ankara pour la reconnaissance des droits des minorités etc., etc.... Qu'il en va, non seulement de l'honneur du gouvernement d'Ankara et de son chef, mais aussi de leur intérêt le plus évident, l'accord franco-turc n'étant que la moitié de la paix. La Turquie devrait un jour négocier la paix complète. «Qui peut donc croire que devant cette éventualité de demain S. E. Moustapha Kémal Pacha et l'Assemblée d'Ankara auraient la folie de laisser commettre des assassinats, des représailles de n'importe quelle sorte, de s'aliéner les sympathies du Gouvernement français sous la réprobation universelle, de l'Europe à l'Amérique, que soulèverait ce retour aux troubles sanglants du passé?»

Eh bien! notre Evêque d'Adana a voulu par sa confiance envers les autorités de la nouvelle Turquie, pousser jusqu'au point d'être incriminé par un de ses prêtres d'entêtement, donner un démenti pratique en voulant rester à tout prix sur son siège d'Adana à peine réorganisé qu'il a dû abandonner à contre-cœur avec tout le riche patrimoine de propriétés laissé par ses prédécesseurs, et reprendre le chemin de l'exil où il a fini par mourir dans le dénûment le plus complet à Jaffa en 1934. C'est «l'éventualité de demain «la plus décevante, qui n'a tenu compte d'aucune sympathie française ou américaine, d'aucun droit minoritaire, d'aucun sentiment de justice:. Et notre siège Patriarcal lui-même, par suite des mêmes déceptions et du manque absolu «de l'honneur de la parole donnée» a dû se réfugier en ce même abri contre les persécutions des anciens temps, en son refuge de 1742 au Mont Liban, à Bzommar. C'est «l'issue heureuse» à laquelle s'est décidé notre Patriarcat et il a dû partir de Constantinople, préférant «l'aventure» de l'émigration qui n'a pas été «désastreuse» comme le prévoyait le naïf Haut Commissaire français du Liban et de la Syrie.

en abandonnant tout ce que je possédais à Adana; l'Abbé Manouchian s'est rendu au Liban; l'Abbé Moutafian, dont les deux sœurs, dernières survivantes de la famille, avaient été massacrées à à Hadjine, est parti pour Beyrouth. L'Evêque seul, après avoir tergiversé, s'est entêté à rester dans son Evêché à Adana, pour l'abandonner plus tard sans pouvoir rien sauver du riche patrimoine diocésain en immeubles et vastes fermes à Adana et à Mersine, ainsi que dans toutes ses paroisses de Tarsus, Sis, etc....

«Au mois de mai 1922 — il n'y avait plus aucun chrétien en Cilicie — se fermèrent, l'une après l'autre: l'Ecole des Sœurs de St. Joseph de Lyon à Adana avec son hôpital; le Collège St. Paul des Pères Jésuites dans la même ville; les deux Ecoles, que les Pères Capucins dirigeaient à Tarsous; le Collège St. Antoine et l'Ecole des Sœurs de St. Joseph de l'Apparition, soutenus par l'Alliance Française à Mersine; les orphelinats Sisvan et Kélékian qui abritaient onze cents jeunes gens à Deurt-Yol; les Dispensaires, les Chapelles, les Eglises, sans excepter celle de Sainte Jeanne d'Arc, qui devrait perpétuer le mémorable événement de l'occupation, dont nous avons relaté la consécration nouvellement solennisée avec tant d'apparat et d'enthousiasme, toutes furent fermées et profanées.

«Voici comment «les Représentants du Gouvernement français résidant à Adana, à Mersine et à Aïntab veillèrent à l'exécution des garanties données» par Kémal, obtenues par Franklin-Bouillon.

«La confiance et le calme régnèrent parmi la population» (Le Temps, 2 janvier 1922). C'était le calme des morts, le silence des expulsés; et la France pleurera ses morts. L'accord d'Ankara sera l'épigraphe mortuaire sur les Cimetières militaires, s'ils sont encore conservés.»

5. Extrait de correspondance du Patriarcat, de l'Evêque et de quelques Prêtres

A d a n a, 14 m a i 1923. Mgr. Keklikian félicite Mgr. Naslian pour sa charge de Visiteur Apostolique et il lui offre ses meilleurs souhaits en remerciant le Saint Siège de son choix pour cette tâche si difficile devant l'incertitude de la situation délicate.

A d a n a, 21 m a i 1921. Le même informe Mgr. Naslian que la misère augmente.

A d a n a, 25 m a i 1921. Mr. Joseph Kherlakian après un emprisonnement d'un an et demi à Marache, sera transféré à Césarée et prie Mgr. Naslian de le faire transporter à Constan-

tinople; il n'est fautif que de l'hospitalité accordée par sa famille à des officiers français.

Adana, 22 juillet 1921. Mr. Megherditch Yéghiayan, Secrétaire au cadastre, accusé par les autorités turques locales, a protesté devant le Ministère de l'Intérieur à Constantinople et demande que son procès soit revisé. L'Evêque garantit son innocence et le recommande à Mgr. Naslian.

27 juillet 1921. Mgr. Kéklikian remercie pour les démarches faites en faveur de Mr. Joseph Kherlakian, il en fait à son tour auprès des Autorités françaises d'Adana, qui sont en bons termes avec lui; il poursuit les procès pour la délivrance finale des biens du Diocèse en litige. Il espère réussir; il est depuis 8 mois sans nouvelles de Mgr. Arpiarian; il sait, toutefois, qu'il est vivant. «Vous avez raison de dire que nous n'avons rien de consolant à nous communiquer».

Constantinople, 5 août 1921. Mgr. Naslian expose ses démarches auprès du Haut-Commissariat français pour délivrer Joseph Kherlakian, pour lequel Mgr. Dolci s'est adressé directement à Moustapha Kémal, par dépêche; on espère réussir, le Haut-Commissariat croit à une amnistie générale prochaine.

Adana, 20 octobre. Les propriétés des déportés réquisitionnées et ensuite vendues par la Banque d'Agriculture devraient être restituées à leurs propriétaires respectifs rentrés en Cilicie à la suite de la loi promulguée après l'Armistice; Kévork effendi Vayvayan n'ayant pas pu profiter de cette loi a eu recours au Conseil d'Etat à Constantinople; Mgr. Kéklikian prie Mgr. Naslian de s'y intéresser.

Adana, 7 novembre. Mgr. Kéklikian ayant gagné le procès pour certaines propriétés du Diocèse, à Mersine, devant le Tribunal de IIème Instance, le bureau du Cadastre, son adversaire aurait déféré le procès à la Cours de Cassation; il prie Mgr. Naslian de faire intervenir à l'appui de ce procès le Haut-Commissariat français et de se renseigner s'il serait déféré à Constantinople ou à Ankara. — Il décrit que la situation à Marache pour l'Evêque et pour tous les Arméniens serait des plus tristes.

Adana, 23 novembre. Mgr. Kéklikian confirme sa dépêche donnée à Constantinople: «Emigration complète», le gouvernement français a officiellement communiqué l'évacuation de la Cilicie. — Les chrétiens, sans distinction, vendent à des prix quelconques leurs propriétés et meubles, recommencent à émigrer. 200 à 300 personnes seulement (aveugles, boiteux, inva-

lides) restent. De notre communauté ne restent que 10 à 20 personnes; les français ne purent empêcher cet exode, ou se montrèrent indifférents. Nous n'avons pu convaincre la population de rester, parce que la seule garantie aux chrétiens ou aux minorités, était la parole d'honneur donnée par Moustapha Kémal à Franklin-Bouillon. 45.000 personnes partirent jusqu'à ce jour par Mersine d'où elles furent transportées à Chypre par les Britanniques. La France a tout perdu et les français reconnaissent que tout le monde est hostile à leur égard. — J'ai eu une entrevue avec Franklin-Bouillon, le négociateur à Ankara de cette évacuation. Trois de mes prêtres sont partis aussi; il ne reste que l'Abbé Paul Kiredjian auprès de moi; pour ma part je n'ai pas encore pris de décision, mais en l'occurence je vais me décider. — Le vaste terrain de plusieurs hectares et un magasin de valeur, qui avaient été achetés par le Patriarche Grégoire et étaient enregistrés en son nom, l'Etat les a considérés comme tombés en déshérence et nous les avait réclamés par procès, ce qui a été renvoyé en appel à la Cour de Cassation. Nous ne savons pas ce qui arrivera après la livraison de la Cilicie aux Kémalistes.

Adana, 2 décembre. Tous les chrétiens d'Adana ont émigré, il n'en reste que quelques personnes; je suis seul; hier le gouvernement entier a été livré aux autorités kémalistes; le drapeau turc a été arboré de nouveau avec des prières et cérémonies solennelles à la turque. Pour le moment rien n'inspire la crainte, mais si la paix avec la Grèce n'est pas conclue je ne pourrai garantir l'avenir. Mr. Lépissier est ici.

Adana, le 30 septembre 1922. Mgr. Kéklikian envoie une lettre de l'Abbé Tchouhadjian arrivé de Keuthahya à Mamouret-ul-Aziz.

Adana, le 20 janvier 1924. L'Abbé Paul Kiredjian écrit que le 17 du mois, le tribunal d'Adana a prononcé sa sentence au sujet des propriétés diocésaines qui étaient en litige. Il les a confisquées au profit du gouvernement. Aussi le diocèse n'a-t-il plus de revenus et comme il est impossible de demeurer à Adana, l'Abbé Kiredjian demande à être transféré ailleurs.

Adana, le 15 février 1924. Mgr. Kéklikian confirme ce que l'Abbé Paul Kiredjian a déjà écrit.

Mersine, le 3 avril 1924. L'Abbé Khalkhovian écrit de Mersine que les réfugiés d'Anatolie arrivent en foule au port de Mersine. Ils sont dans la misère la plus noire et l'Abbé Khalkhovian demande des subventions pour les aider à partir.

Adana, le 19 mai 1924. Mgr. Keklikian écrit que la situation s'aggrave et qu'il est nécessaire de déplacer l'Abbé Kiredjian, car bientôt, lui aussi, sera obligé de quitter Adana.

Adana, le 10 octobre 1924. L'Abbé Kiredjian est destiné pour Keutahya et il doit s'y rendre incessamment.

Adana, le 11 octobre 1924. L'Abbé Paul Kiredjian est parti pour Keutahya.

Adana, le 25 octobre 1924. Mgr. Keklikian annonce avoir reçu l'argent destiné à couvrir les frais de voyage de l'Abbé Kiredjian.

Mersine, le 12 août 1925. L'Abbé Khalkhovian écrit de Mersine que de la part de la Comptabilité spéciale, on a voulu confisquer nos propriétés et l'église sous prétexte qu'il n'y a plus d'arméniens catholiques. — Il a eu recours au Vali. Et en cas d'expulsion, il demande à Mgr. Naslian des instructions sur ce qu'il doit faire.

Constantinople, le 16 août 1925. Mgr. Naslian répond à l'abbé Khalkhovian qu'il doit se mettre d'accord avec son Ordinaire.

Mersine, le 20 septembre 1925. L'Abbé Khalkhovian écrit que le Père Edmond, supérieur des Capucins, viendra pour quelques jours à Constantinople et il pourra mettre Mgr. Naslian au courant de ce qui se passe à Adana. L'Abbé Khalkhovian a déjà fait trois recours au Vali, au Commissaire du Ministre de l'Intérieur à Ankara et au président de la G. A. N. Il attend encore les réponse à ses requêtes. La Comptabilité spéciale a essayé de louer nos propriétés et les a mises en vente aux enchères. N'ayant pu en trouver plus de 260 livres, ils ont remis la vente à une date ultérieure. Si on doit l'expulser, il écrira à son Evêque et essayera de venir à Constantinople.

3 mai. L'Abbé Khalkhovian écrit qu'il a visité Adana où il a trouvé l'Evêque qui a dû louer une petite maison où il habite. Il dit sa messe chez les Pères Jésuites. Toutes les maisons de rapport et les fermes de l'église sont confisquées. Aussi n'a-t-il aucune ressource. A Mersine, l'Abbé Khalkhovian possède encore le presbytère et l'église où tous les réfugiés de l'intérieur sans distinction viennent assister aux cérémonies. Pour les malheureuses épaves des réfugiés arméniens grégoriens, il a lancé un appel au Patriarcat grégorien.

5 mai. L'Abbé Khalkhovian écrit que le Directeur de la Police l'a appelé pour lui dire qu'étant originaire de Marache, il ne pou-

vait séjourner à Mersine. L'Abbé répondit qu'il se trouvait dans le vilayet d'Adana depuis 1906. On lui demanda alors sa photographie et on le congédia.

6 j u i n. Le même curé de Mersine écrit que l'unique propriété de rapport, un grand magasin, près de la gare, a été réquisitionné par la municipalité. On dit qu'une commission fixerait la valeur de cette propriété et déposerait cette somme à la Banque. On a fait l'impossible, mais en vain pour sauver cette propriété.

21 j u i n. Le Père Edmond, curé de la paroisse latine, annonce à Mgr. Naslian les mesures prises contre l'Abbé Khalkhovian. La vraie raison des tracasseries dont le Père Jean est victime, c'est qu'on veut le lasser pour qu'il parte, afin de prendre ensuite les terrains et les biens sous la rubrique des biens abandonnés.

A d a n a, 29 j u i n 1926. Mgr. Keklikian renseigne Mgr. Naslian sur la situation des biens ecclésiastiques de Mersine: cette paroisse possède: des champs à cultiver de 18 hectares, en ville un entrepôt et des boutiques, un terrain avec une enceinte de bois. Le Gouvernement avait essayé de les confisquer comme des biens tombés en déshérence du temps de mes prédécesseurs; profitant de la loi sur les personnalités morales, il en avait pu faire le transfert légal et les faire enregistrer au nom de l'Eglise Sainte Marie d'Adana. Mais à son retour de l'exil, le gouvernement turc a intenté un procès contre lui, qui a fini par donner une sentence favorable à l'Evêque, le gouvernement a fait appel, contre cette sentence, à la cour de Cassation, qui sur les explications de l'Evêque a réclamé les titres de propriétés et celui-ci les ayant envoyés, reçoit ces jours-ci une convocation de la part du Tribunal de première instance, où l'affaire doit recommencer de rechef.

Entre-temps, on poursuit le Curé de Mersine, en réclamant un impôt au taxe de 100 Ltqs. pour l'Instruction Publique, en l'emprisonnant par suite des accusations infondées; Mgr. l'Evêque a pu le sauver des prisons en payant 100 Ltqs. et le retient chez lui pour le faire reposer.

30 j u i n. L'Abbé Khalkhovian donna les raisons de son emprisonnement. On lui demanda son livre d'impôts de la part de l'Instruction Publique, il fit constater qu'il lui était impossible de payer les impôts demandés. Alors un inspecteur de police vint pour procéder à la saisie de sa chambre. Peu après, un autre agent de police le conduisit au bureau de la police, et de là en prison. Après 10 jours de détention, Mgr. Keklikian ayant payé la somme, l'Abbé Khalkhovian fut libéré. A Mersine, il n'y a que 40 Armé-

niens catholiques. Sorti des prisons, il va trouver son Evêque à Adana, mais rien n'annonce une amélioration dans la situation et la haine contre les chrétiens augmente de jour en jour.

30 juin. Mgr. Naslian envoie à l'Abbé Khalkhovian par l'entremise du Père Edmond, la somme de Ltq. 50.

20 juillet. L'Abbé Khalkhovian écrit qu'un agent de police est venu le chercher le 17 pour lui dire que le sous-commissaire d'enquête le demande à son bureau. Arrivé là, il est accablé d'injures sous l'accusation qu'il serait allé à Marache pendant l'occupation française et aurait causé toutes sortes de maux aux Turcs. Le bon prêtre pour toute réponse, prouve qu'il n'est jamais parti à Marache et le commissaire en lui faisant voir sa photographie, insiste disant qu'on l'avait envoyé de Marache. Il réplique encore une fois qu'il n'est jamais allé à Marache et qu'il se trouve à son poste à Mersine par ordre de son Evêque Mgr. Keklikian. On le laisse en liberté provisoire.

Adana, 21 août. En réponse à la lettre du 14 août de Mgr. Naslian demandant de laisser partir à Constantinople l'Abbé Khalkhovian, où il pourrait l'engager, Mgr. Keklikian répond que ce prêtre actuellement se trouve à Mersine où il mange chez les Pères Capucins et aurait besoin d'une trentaine de Ltq. d'appointements.

Mersine, 12 septembre. Mgr. Keklikian, sur une dépêche du Curé, est parti pour Mersine où il ne l'a pas trouvé, ce prêtre ayant déjà été envoyé à Ankara pour être interné à Castamouni.

20 septembre. L'Abbé Khalkhovian écrit de Castamouni: «Le dimanche de la fête de la Ste. Croix, à 6 h. du matin, accompagné de gendarmes, il est parti par le train, et est arrivé le 13 à Ankara en payant aux gendarmes 60 livres pour les frais de voyage. D'Ankara à Castamouni, il a dû encore payer 50 livres pour son déplacement en automobile. Aussi est-il arrivé le 17. Il n'y a pas de catholiques. Il a loué une chambre tout à côté du poste de police et ne peut pas dire sa messe.»

23 septembre. Il écrit qu'il est dans l'attente d'un secours pécuniaire.

Adana, 9 octobre 1926. Mgr. Keklikian a fait des démarches auprès du Vali pour faire rentrer l'Abbé Khalkhovian de Castamouni; il remercie pour les démarches que Mgr. Naslian aurait faites auprès des Autorités d'Ankara. L'Abbé Khalkhovian aurait été laissé en liberté à Castamouni à condition cependant de

ne pas sortir hors de la ville et de se présenter deux fois par jour à la Direction de la Police. Il prie de l'envoyer en Syrie.

Castamouni, 11 octobre. L'Abbé Khalkhovian a remis une requête au Vali de Castamouni le priant de lui permettre de se rendre à Constantinople ou au Mont-Liban.

Adana, 5 novembre. On a réclamé à Mgr. Keklikian à Mersine un document confirmant son identité comme Chef religieux d'Adana. Mgr. Naslian le lui envoie de Constantinople en date du 9 novembre. Le 15 novembre Mgr. Keklikian annonce qu'on lui a permis de rester sur place après la présentation du susdit document au gouverneur; cependant souvent on le convoque pour lui demander des renseignements sur ses attributions et sur le lieu de sa charge de Chef religieux.

29 novembre. Il écrit de Beyrouth où il est arrivé par bâteau.

Adana, 13 janvier 1927. Mgr. Keklikian écrit de Mersine qu'il y a trouvé déjà réquisitionné le Presbytère et que pour rentrer à Adana il a dû recourir à Ankara pour en obtenir l'autorisation.

Adana, 18 janvier 1927. Mgr. Keklikian écrit: «Pendant mon séjour de 20 jours à Mersine, le Gouvernement local a confisqué notre Presbytère et la chapelle contiguë, le 4 de ce mois, tout recours est resté sans suite et toute autre intervention serait inefficace. Parmi les difficultés créées aux chrétiens est à relever celle de ne pouvoir voyager de Mersine à Adana sans une préalable et précise autorisation du gouvernement Central d'Ankara. Pour obtenir cette autorisation, j'ai dû travailler pendant 8 jours et finalement, c'est grâce à une bienveillance spéciale du Vali que j'ai pu rentrer à Adana le soir du 12 du même mois après avoir subi de nombreux ennuis». Avant l'arrivée de cette lettre l'Ambassadeur Français à Constantinople, prévenu de l'incident par une dépêche de son Consul à Mersine, s'est entretenu avec Mgr. Naslian pour dire qu'il lui était impossible, à son grand regret, d'intervenir en faveur des sujets turcs. Mgr. Naslian saisit l'occasion pour lui exposer la situation critique des chrétiens en général et des catholiques en particulier et pour faire remarquer qu'il ne serait pas impossible aux Représentants des Puissances signataires du Traité de Lausanne d'obtenir une base juridique en vertu des principes et des Droits préconisés dans ce même traité pour les minorités. Le chef religieux, dont le sceau continue encore d'avoir une valeur auprès des autorités turques en matière de propriétés et pour les

opérations cadastrales, ne saurait pas donner une forme juridique à des recours et actes administratifs.

Par conséquent, il ne lui reste qu'à faire appel aux bases reconnues solennellement par le Gouvernement de la République dans le susdit Traité de Lausanne, malgré tout acte ou essai de renoncement par des particuliers à ces mêmes Droits reconnus dans ce traité, sur lesquels vient d'être exercée une pression de la part d'agents du Gouvernement d'Ankara... L'Ambassadeur ayant trouvé justes les remarques faites par Mgr. Le Locum-Tenens du Patriarcat Arménien Catholique, il lui promet d'en conférer avec ses collègues dans une prochaine réunion des Ambassadeurs.

Constantinople, 19 janvier 1927. En même temps des lois ou instructions viennent de paraître disant que les propriétés réquisitionnées après 1924 doivent être restituées, écrit Mrg. Naslian à Mgr. Keklikian: nous apprenons de partout de nouvelles réquisitions en cours. Il suggère à celui-ci de faire directement des démarches auprès du Gouvernement d'Ankara, puisque tout autre moyen de défense serait inefficace pour le cas.

Adana, 23 janvier. Mgr. Keklikian répond: contre la violence ne vaut aucun acte de légalité; les autorités locales agissent sur ordre reçu des autorités centrales. Des incendies mystérieux dont nous avons vu le modèle en 1909, détruisent soudain les établissements étrangers. On a voulu me tendre un piège pour m'éloigner, d'abord, ils ont voulu m'empêcher d'aller à Mersine où ils venaient de confisquer le Presbytère. Un ordre d'Ankara m'interdisait d'entrer à Adana; j'étais à Adana, par conséquent l'ordre donné ne me visait pas; cependant quand j'ai voulu me rendre à Mersine pour empêcher la confiscation de notre presbytère, afin de me retarder dans mon voyage, on me fit croire que la même disposition pour obtenir une autorisation d'Ankara était nécessaire. C'est ainsi que l'autorisation réclamée n'est parvenue que huit jours après la réquisition du presbytère de Mersine. Leur intention était de nous faire quitter le pays afin de s'emparer librement de tout.

Adana, 12 avril 1927. Mgr. Keklikian apprend par les journaux turcs les questions soulevées à Constantinople contre notre Patriarcat.

Rome, novembre 1927. Mgr. Terzian, Patriarche — Ancien Evêque d'Adana expose à la S.C.O. le cas de l'achat en ce

Diocèse et en son nom des terrains, fermes et propriétés pour la somme de Ltq. or 95.440, équivalant en francs or à 2,100.000.— hypothéquées par des actes privés devant les Délégués Apostoliques: Bonetti, Sardi, Dolci, dans l'espoir de les sauver pour qu'elles ne tombent en déshérence.

Rome, 12 novembre 1927. Mgr. Terzian dans un rapport détaillé sur l'administration du Diocèse d'Adana, donne des informations importantes sur les valeurs immobilières de ce Diocèse: Immeubles construits par lui: 1. une église du Sacré Cœur à Hadjine; 2. une église de St. Paul à Tarsus; 3. huit chapelles à Adana, à Tarse, à Mersine, etc....; 4. un petit séminaire; 5. un collège et 10 écoles primaires; 6. quatre presbytères; 7. quatre maisons de religieuses; 8. un orphelinat; 9. l'Evêché d'Adana et des terrains, fermes, magasins, maisons de rapport, vignes, jardins pour la valeur de Ltq. or 160.373 = Frs. 3,688.566.

Devant la situation précaire de la Cilicie, il fit au Tribunal de Bruxelles par devant notaire le transfert des titres de ces propriétés au nom de M. T. Dessain, Chancelier-Secrétaire de l'Archevêché. Les actes furent signés par l'Ambassadeur de France à Bruxelles. Une copie authentique de ces actes fut remise à Rome à la S.C.O. et une autre à notre Patriarcat à Constantinople, une troisième est restée entre les mains de M. T. Dessain et une quatrième a été envoyée au Haut-Commissaire de France à Adana.

Malgré les démarches de M. Poincarré avec l'appui du Nonce Apostolique, Mgr. Carretti, l'inscription des biens n'a pas eu lieu au nom de M. Dessain par les Autorités Françaises d'occupation de Cilicie. Et des confiscations successives par les Turcs mirent fin à la jouissance par le Diocèse:

1. en 1922 — maisons de rapport à Adana, Eglise, Presbytère de Sis, de Hadjine, de Char;
2. en 1923 — Eglise, Evêché, Séminaire, écoles, couvent des religieuses à Adana;
3. en 1924 — Eglise, écoles, couvent des Religieuses de Tarse et de Mersine, de même le grand jardin d'Adana;
4. en 1925 — le grand magasin et le terrain de Mersine;
5. en 1927 — on exila le Prêtre de Mersine et on s'empara de la chapelle, du presbytère, et de l'école. Ainsi tous ces biens passèrent-ils dans la catégorie des biens abandonnés.

C) HADJINE

Je laisse écrire le côté politique et militaire de l'occupation de la Cilicie au Commandant Boghos Toursarkissian, arménien catholique, qui alors, en qualité de sous-lieutenant de Gendarmerie, avait reçut du Colonel Normand la charge d'organiser un corps de gendarmes arméniens, pris parmi nos déportés rapatriés.

«Le 15 mai 1918 les armées anglaises et françaises après avoir occupé la Syrie et le Liban s'avançaient vers la Cilicie. Une invitation de la part du susdit Colonel était parvenue aux Arméniens concentrés à Zahlé. Une centaine d'anciens soldats arméniens, sortis des armées turques en désarroi, répondirent à l'appel et partirent à Damas, où était en voie d'organisation une troisième colonne de Légionnaires arméniens. On m'a confié la mission d'aller à Adana et de faire sur place une inspection sur l'état de la gendarmerie de là-bas et d'en faire un rapport pour les autorités Anglo-françaises de Damas. Parti le 4 janvier, après un séjour de 5 jours à Adana, j'étais de retour le 15 à Damas pour remettre mon rapport. Le 2 février, nous étions déjà 200 Légionnaires arméniens à Adana pour être enregistrés dans le corps de gendarmerie; lequel par une convention spéciale devait rester sous la juridiction turque. Malgré cette disposition, désagréable à nos cœurs d'arméniens, nous nous y sommes résignés pour seconder les désirs des autorités françaises. Le 10 février, j'ai obtenu un permis du Colonel Brémont pour organiser le groupe de gendarmes destinés pour Hadjine, mon pays natal. Le 15 du même mois à l'ombre des glorieuses forteresses de Sis, restées encore debout depuis notre dernier Royaume Roupénien, nos jeunes gens s'exerçaient à la création d'une gendarmerie arménienne dans l'espoir d'un foyer national à venir. En moins d'un mois les exercices d'initiation étaient achevés et 250 gendarmes arméniens traversaient en tenue impeccable la ville de Sis. Les Turcs croyaient voir des soldats pris dans les armées russes ou françaises. La plupart de ces jeunes gens étaient des fils de Hadjine, n i d d'a i g l e de gaillards arméniens.

«A Sis s'étaient concentrés plusieurs Hadjiniotes arrivés d'Adana, d'Alep, de Bagdad même, de Hauran, tous brûlants du désir de revoir leur ville natale; le Gouverneur français ne voulait s'y rendre que sous l'escorte de soldats arméniens, cette délicate attention était touchante, mais en même temps très prudente.

«Le 22 mars, cent familles arméniennes sous l'escorte de cent gendarmes arméniens franchissaient les chaînes des montagnes couvertes de neige, dont les flancs dénués exhalaient les doux

parfums du printemps dont les premières violettes nous saluaient avec l'épanouissement dans nos cœurs de nouvelles espérances. La traversée était triste par les souvenirs renouvelés des déportations sur les mêmes routes. Hadjine ne tarda pas de se dévoiler à l'horizon. C'était une première étape pour nos aspirations; tous émus nous saluâmes le «nid d'aigle» de nos ancêtres.

«La ville est située sur le plateau sud du Taurus de la Cilicie, près des frontières de la moyenne Asie Mineure, à une altitude de 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer, entourée à l'Est par les chaînes de Kerdet, à l'Ouest par celle de Vény, au Nord par Kénessé et au Sud par des montagnes couvertes de neige. Ces deux dernières sont très éloignées de la ville, mais Kerdet et Vény semblent la serrer dans leurs seins. La nature semble y avoir percé du Nord au Sud deux fenêtres sur les zigzags des vallées dans les montagnes, qui s'érigent en murailles à droite et à gauche de la ville. Dans ces vallées fleuries et fertiles, vivaient autrefois, les villes historiques de Feig (Vouga), Gurnéchène (Ghurégachène), Roumlou (Roumanachène), Char (Couméria). C'était dans cette dernière ville romaine que se trouvait le temple célèbre de la Déesse d'Amour; à présent ses collines conservent encore des sarcophages artistiques en marbre; les ruines de son amphithéâtre et la colossale statue d'un Lion située à son entrée témoignent de la grandeur du passé.

«En 1919 le Colonel Normand, archéologue, ayant fait des études dans ces contrées, avait adressé à son Gouvernement un rapport sur l'importance archéologique et un spécialiste avait été chargé d'y faire des fouilles mais les derniers événements ne permirent pas l'entreprise. Juste au centre de cette vallée se trouve construite la ville de Hadjine, enveloppée à l'Est par le fleuve Kerdète, au Sud-Ouest par celui d'Obrouk qui s'unissent à l'entrée de la ville, qui s'appelle K e r g h é v a n, probablement dérivé du mot arménien G a r a v a n. Les caravanes d'ailleurs venant des plaines de la Cilicie pour aller vers la moyenne Asie Mineure, comme à Césarée et à Sivas, sont obligées de traverser cette vallée, unique passage dans les sommets de ces hautes montagnes. Au centre de ce passage se trouve la forteresse renommée de Harcan dont l'histoire fait une mention spéciale. De ce nom historique notre ville a emprunté son nom actuel de Hadjine. Une tradition populaire nous rapporte qu'un Prince de la forteresse ayant fait son pèlerinage à Jérusalem et devenu ainsi Hadji a donné à Harcan le nom de Hadjine.

«Comme la Cilicie en général, la forteresse de Harcan était successivement tombée en 1350 d'abord sous la domination arabe, ensuite sous celle des Turcs, mais elle garda jusqu'à 1750 son indépendance sous le régime des Princes Arméniens. Nous n'avons malheureusement pas de données historiques précises sur cet interrègne, mais il est certain que les susdits Princes se sont contentés de sauvegarder autour d'eux, dans ces chaînes de montagnes inaccessibles, un groupe de villages arméniens. Mais quand les chrétiens de la dynastie Archagouni qui habitaient dans la campagne entre Hadjine et Sivas, embrassèrent l'Islamisme, ils entraînèrent sur la même pente certains villages arméniens sis au Sud et au Nord de notre ville. La situation du Prince de la forteresse de Harcan ainsi affaiblie, celui-ci n'a pu tenir tête aux invasions des Archagouni islamisés, qui sous le nom d'Avchar voulaient subjuguer à tout prix sous la conduite de leur chef Kotchan-Oghlou toute la Cilicie montagnarde avec les races qui l'habitaient. Le Prince de Harcan d'alors s'appelait Hadji Sarkis, Hadji Kair Zairentz, que la population avait surnommé Tour (épée) à cause de sa bravoure et de son esprit de haute justice; le neveu de ce Tour-Sarkis, Pierre, plus tard Catholicos de Sis, a transmis à sa parenté le nom de sa famille «Tour-Sarkissian».

«Les Kotchan-Oghlou eux-mêmes durent respecter le courageux Hadji Yéghia, un des petits-fils de Hadji-Tour-Sarkis, qui s'était attiré toute l'estime de ses protégés pour avoir terrorisé les envahisseurs et les avoir repoussés au-delà de ces contrées. Le chef des Kotchan Oghlou, Youssouf, simulait de l'amitié à l'égard de Hadji Yéghia et l'ayant invité à sa maison d'estivage, il le fit décapiter avec ses collègues pendant qu'il se lavaient les mains après le repas; un seul de ces derniers échappa au massacre par miracle et s'enfuit. Mais Youssouf Agha avait obtenu ce qu'il projetait depuis longtemps, la suppression de ces derniers Princes arméniens, et il en envoya les têtes au commandant turc de la ville de Marache pour lui témoigner sa fidélité. Fier de sa réussite traîtresse Youssouf Agha était devenu avec ses six frères, aussi cruels qu'ignorants, la terreur de tous les habitants de la Cilicie montagnarde, surtout des Arméniens. Mais Ahmed Bey, le fils aîné de ce bandit, jeune homme de 25 ans bien élevé, ne pouvant tolérer la conduite de son père et de son oncle, lia amitié avec un jeune descendant de Hadji Yéghia, resté en otage depuis son enfance chez Youssouf Agha, et il commença à préparer un projet d'accord avec les Arméniens pour créer un état Avchar, cependant que son ami

Manouk (ainsi s'appelait le jeune héritier de Hadji Yéghia) le trouvait inexécutable à cause de la stupidité de Youssouf et de ses frères qui par leurs cruautés avaient perdu toute l'estime et l'amour des habitants de ces contrées. Ahmed bien instruit dans les manœuvres turques de Constantinople ne renonça pas à son idée et, pour y arriver, il organisa dans un bref délai le meurtre à la fin de son père et de ses oncles et ainsi il s'en débarrassa par un coup de main et s'empara du pouvoir. Mais il était tard. Les Turcs, qui suivaient jour par jour le cours des événements s'étaient empressés d'assiéger tout le haut plateau de ces contrées. Ahmed Bey, à son tour, tenu pour parricide par les Turcs, pour un rebelle quelconque par les Arméniens, ne put avoir de l'influence ni sur les uns ni sur les autres. Aussi ne survécut-il que six mois à son émeute; car il fut attaqué de tous les côtés par les Turcs et abandonné par Manouk qui s'en était allé conclure avec ces derniers un armistice séparé. Ainsi isolé Ahmed ne put continuer le cours de ses exploits et il finit par tomber aux mains de ses ennemis.

«Le gouvernement turc, maître depuis lors de tout le territoire de Harcan (Hadjine), s'est montré aux premiers jours de sa domination bienveillant envers les Arméniens, mais bientôt commencèrent des intrigues pour créer des désaccords entre eux et les réprimer ensuite. Des Hadjiniotes Arméniens rentrés dans leur pays natal avec les troupes turques, qu'ils avaient guidées, se firent des instruments de cette œuvre néfaste de division au sein de la communauté, esclave désormais des nouveaux maîtres. Ceux-ci s'apprêtèrent tout d'abord à turquiser systématiquement les nombreux villages des alentours de Hadjine ou à les disperser. Cette méthode d'oppression et de suppression de races, générale pour toute l'Anatolie et les pays de l'Empire des Califes a continué de nos jours aussi jusqu'à l'époque de la liquidation définitive de l'élément non turc en Turquie.

«En 1895, pendant les années des massacres ordonnés par le Sultan Rouge, trois villages arméniens qui se trouvaient dans la zone des Kamlekh, ont été ainsi évacués. Les habitants arméniens furent forcés ou d'embrasser l'islamisme ou de se transférer à Hadjine et à Sis.

«La ville de Hadjine fut à cette époque épargnée par les Turcs, grâce à l'énergique intervention du courageux Evêque arménien Catholique d'Adana, Mgr. Terzian. Celui-ci par une sage prévoyance sut s'imposer aux autorités turques et mettre une limite aux mesures coercitives. L'estime, que malgré eux, ont dû pro-

fesser les gouverneurs et leurs subordonnés envers le clergé catholique en général, a fait des prêtres les vrais protecteurs du peuple arménien. Ainsi les Arméniens catholiques qui s'étaient constitués civilement en communauté modèle comptaient déjà des familles distinguées depuis la disparition des Kotchanoglou: Hadji Garabed Toursarkissian, Hadji Meguerditch Meghsékian, Nazar Agha Kalendérian, Khatcher Berbérian étaient du nombre. Les catholiques de Hadjine par leur importance en nombre et en position civique, étaient desservis par deux Prêtres: un Recteur ou Prélat et son vicaire. En 1909, à l'époque des Massacres d'Adana, la population de Hadjine, qui s'était décidée pour l'auto-défense, était assistée par un digne Curé arménien catholique l'archiprêtre Derminassian, qui avait pour auxiliaires les abbés Manouchian et Khalkhovian, prêtres dévoués. Après 1900, à côté de l'école Paroissiale pour les garçons ils en ont eu une autre pour les filles, dirigée par cinq Sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception, qui n'admettait pas de concurrence. Leur établissement, de construction moderne et élégante ainsi que leur église reconstruite en 1906, finirent par être incendiés par les Turcs à l'époque des grands massacres de 1915—1918.

«En 1915, Hadjine subit le même sort que les autres villes de la Cilicie. Elle fut évacuée. Depuis des siècles d'ailleurs, après Zeitoun, elle était la ville arménienne désignée pour être détruite par les Turcs à la première occasion propice. Aussi le gouvernement local sur les ordres reçus de Constantinople mobilisa-t-il d'abord tous les hommes de 19 à 50 ans. Mis en défiance par des renseignements touchant la manière dont les Turcs traitaient les soldats arméniens un certain nombre de jeunes gens en âge d'être enrôlés, mais inexpérimentés, se réfugièrent dans les montagnes.

«A la nouvelle de cette désertion, le président de la Cour Martiale d'Adana, le Colonel Avni Bey, se rendit en personne à Hadjine. Cet homme de culture et de formation allemande, rusé et farouche, était un de ces types de militaires qui pouvaient donner la mort en riant et enterrer ses victimes en plaisantant. Arrivé à Hadjine il étudia d'abord les dispositions d'âme des Aghas (notables), et il sut les manœuvrer en les opposant les uns aux autres et réussit par là à se faire livrer, par leur entremise, tous les jeunes gens réfugiés avec leurs armes dans les montagnes.

«Avni Bey s'était bien rendu compte qu'un petit groupe d'Arméniens dans les positions où se trouvaient nos jeunes gens,

aurait pu tenir tête à toute une armée, aussi avait-il considéré comme une chose primordiale le désarmement par des moyens pacifiques, de cette jeunesse. Les notables de la ville l'ont sacrifiée à leur esprit de haine réciproque pour être ensuite sacrifiés à leur tour.

«Et malgré l'exemple d'une dizaine de courageux jeunes gens de Hassan Beyli qui, sur les hauteurs de Ghiavour Daghi, avaient pu autrefois repousser des forces bien supérieures en nombre, et échapper à l'armée turque, nos jeunes de Hadjine ont fini leur vie sur les potences érigées par Avni Bey à Hadjine même, sous les yeux de nos Aghas. Les positions occupées par ces malheureux furent confiées à des troupes régulières, et Avni bey put entrer triomphalement à Hadjine avec une armée de mille soldats bien équipés et deux cents gendarmes et l'assiéger de tous côtés. Ces Aghas arméniens, qui se disputaient l'honneur d'entrer dans les bonnes grâces de Avni Bey en lui offrant des banquets à n'en plus finir, ouvrirent enfin les yeux et reconnurent leur faute, laquelle hélas, avait mis fin aux flatteries d'Avni, qui ne daignait même pas agréer leur café et les regardait tous pour des révoltés et ennemis de l'Etat. Le rideau de la tragédie s'était levé pour les Hadjiniotes sans distinction de classe, de sexe, de religion; tous avaient reçu l'ordre d'évacuer la ville et de prendre la route de déportation. Avni, l'hypocrite ami des jours passés, s'était mis à la croisée des routes à Kerghévan et la canne à bout d'argent à la main il criait au Prêtre, qui avait osé le supplier d'être clément, en lui arrachant la croix qu'il portait au cou et en la jetant à terre: «Votre Jésus que j'ai sous mes pieds et vous tous traîtres à la patrie, devez abandonner pour toujours le sol sacré de la Turquie.» Dès lors Avni montra son véritable caractère de Turc antichrétien, arménophobe et sans pudeur. Au cours même de l'exode des Arméniens, il passait ses nuits avec les plus belles femmes des soldats arméniens éloignés de leurs foyers.

«C'est ainsi qu'en un mois Hadjine de 40.000 habitants fut réduite aux 3000 femmes et invalides des familles engagées dans les armées turques. Le Comité Jeune-Turc avait décidé d'abord de remplacer les Arméniens à Hadjine par des Turcs, qui émigraient de l'Est du pays devant l'avance russe. Mais plus tard prévoyant leur défaite sur tous les fronts de guerre, ils préférèrent incendier la ville, pour détruire à jamais ce nid d'aigles de la chaîne du Taurus, refuge séculaire des Arméniens. Ce dernier projet fut exécuté en 1917 et, entre autres, la belle Eglise arménienne catholi-

que, remplie à l'intérieur d'objets et de meubles et extérieurement aspergée de pétrole, devint le foyer de cet incendie.

«Le 11 octobre 1918 arrivait à Beyrouth le Colonel Brémond, gouverneur général de la Cilicie et représentant de la République française. Sur ses paquets et malles de voyage, il avait fait marquer pour destination: la C i l i c i e - a r m é n i e n n e. A Beyrouth même il avait manifesté le désir d'avoir aux côtés des officiers de son Etat-Major des aides de camp arméniens; six répondirent à ce désir. Mais plus tard il invita le Vicaire Patriarcal arménien catholique pour lui demander tout spécialement un officier de sa communauté pour organiser la gendarmerie en Cilicie. L'Archiprêtre Nessimian n'eut pas l'embarras du choix et lui donna le nom du Capitaine Boghos Toursarkissian, nouvellement installé à Beyrouth où il avait monté un magasin de commerce. Le Capitaine Boghos fit remarquer au Colonel ce détail de sa situation et il eut pour toute réponse: que pour entrer en possession d'une patrie, il fallait bien subordonner les intérêts personnels à ceux d'ordre supérieur. «Vous avez servi les Turcs par contrainte, ne voulez-vous pas rendre service à Votre Nation de Votre bon gré et librement?» Ce reproche suffit pour décider Boghos à entrer en Cilicie à la suite du Colonel français.

«Au mois de Janvier 1919 un cuirassé français amenait au port de Mersine le gouverneur général de la Cilicie, le Colonel Brémond, avec sept autres officiers français et sept officiers arméniens de sa suite. Le colonel, désirant mettre en contact ses officiers avec les notables, arméniens surtout, avait proposé à ceux-ci au lendemain de son arrivée, de les prendre chez eux pour qu'ils ne se laissent pas prendre aux pièges des Turcs. Le Colonel était sincèrement arménophile, mais nos Arméniens de mentalité bornée n'ont pas saisi ce qu'il entendait obtenir par cette politique. C'est pourquoi après deux jours de cette hospitalité accordée aux officiers, les Arméniens vinrent dire au colonel qu'ils avaient préparé un logement plus convenable pour eux. Le Colonel, bon catholique, n'en voulut pas aux Arméniens de cette réserve trop orientale et les logea à son domicile même, où des chambres étaient déjà préparées pour les recevoir.

«Vers la fin de janvier 1919 le colonel avec sa suite était entré triomphalement à Adana, s'installant dans le palais même du gouvernement. Les Arméniens ce jour-là étaient exaltés, les Turcs humiliés étaient étourdis.

«Le premier acte du Colonel fut de remplacer les Moutessa-

rifs turcs par des gouverneurs militaires français. C'est ainsi que le capitaine Taillard fut le gouverneur de la région de Sis; avocat de profession, il savait gagner la confiance de ses interlocuteurs et ne pas trahir ses convictions et sentiments personnels.

«Les déportés arméniens de la Cilicie rentraient de tous côtés dans leurs foyers; des comités d'assistance s'organisaient au nom de chaque ville arménienne. La ville de Hadjine était du nombre, mais elle se trouvait encore hors de la zone d'occupation. Aussi les Hadjiniotes présentèrent une requête au gouverneur général par l'entremise du capitaine Boghos, leur compatriote, pour solliciter la délivrance de leur ville natale sous la conduite de Boghos lui-même. Celui-ci au service du Bureau du Colonel Brémond, lui était nécessaire pour lui fournir des renseignements sur les nombreux visiteurs turcs et chrétiens et pour leur faire en conséquence l'accueil qu'ils pouvaient mériter. Le colonel refusa d'abord l'accord à la seconde partie de la reqrête des Hadjiniotes; il finit cependant par céder aux multiples instances qui lui furent faites et chargea le capitaine Boghos Toursarkissian de se rendre à Damas pour y recruter des soldats arméniens dans le but d'en former un corps de gendarmerie et de les amener à Adana. La chose, apparemment si difficile fut vite faite et, au 15 février, 250 gendarmes arméniens arrivés de Beyrouth, se trouvaient devant le Palais gouvernemental d'Adana sous le commandement du Capitaine Boghos, qui reçut l'ordre de se rendre à Sis avec sa troupe. Le Capitaine Taillard fit bon accueil aux nouveaux gendarmes. Il leur fournit les armes et les munitions nécessaires. Après un mois d'exercice, tout était prêt pour se mettre en route vers Hadjine. Des pourparlers intervinrent avec la garnison turque de cette ville; Arnavout Khayri effendi, commandant de la gendarmerie turque de Hadjine, fit sa soumission aux autorités françaises, se rendant personnellement à Sis en février. Après quoi le Capitaine Boghos se mit en route vers Hadjine avec cent gendarmes et autant de volontaires arméniens.

«Ironie des choses, ce fut à l'endroit même où Avni bey de triste mémoire avait foulé aux pieds la Croix arrachée du cou du prêtre arménien, à cette contrée de la ville qui constitue la gorge de Kerghévan, que les notables turcs vinrent à la rencontre des Arméniens et leur souhaitèrent avec les honneurs d'usage la bienvenue. Le Capitaine Toursarkissian les remercia tous, et, se faisant donner une croix, la baisa en signe de réparation pour le sacrilège commis par les Turcs. Il adressa la parole aux assistants visiblement surpris: «Par cet acte, je vous déclare que nous venons pour

respecter toutes les croyances. Comment peut-on inculper, par exemple Sarkis, né chrétien, pour son adhésion à la religion de ses pères, ou Ahmed, né musulman, pour sa profession mahométane; tous sont d'ailleurs libres de suivre leur conscience à l'âge où le raisonnement fait place à l'instinct? Nous autres, nous sommes tous, natifs du même sol, arméniens ou mahométans, nous sommes hadjiniotes et nous devons vivre en frères afin que la main dans la main nous puissions reconstruire ce qui a été détruit. Il reste à nos compatriotes turcs à faire oublier aux Arméniens les injustices du passé. Je vous assure que tout acte de bienveillance inspiré de ces sentiments aura de notre part sa réponse.» A ces paroles du Capitaine Boghos, Gheunder Zadé Mouheddine, chef des notables turcs, répondit en disant que la faute commise était à rejeter sur le gouvernement jeune-turc; les Hadjiniotes de toutes confessions avaient vécu de tout temps en bons voisins et amis; la preuve en était qu'aucun arménien de cette ville n'avait été tué à l'intérieur des frontières de ce territoire. La population turque de Hadjine n'avait jamais songé à déporter des Arméniens; elle avait au contraire le ferme propos d'être correcte vis-à-vis de ces derniers; elle avait encore ce propos de soulager ses compatriotes rentrés de l'exil, dans leurs souffrances et privations et donner toutes satisfactions aux victimes de l'injustice déplorée. Maudit soit le gouvernement qui en avait été cause.

«La ville de Hadjine n'était plus qu'un amas de ruines, 90% de ses bâtiments ayant été incendiés. Ne restaient debout que quelques maisons aux alentours du Konak, habitées par des employés du gouvernement. Grâce au concours des Turcs, il faut l'avouer, il a été possible de rendre habitables en peu de jours celles des constructions brûlées, dont les murs tenaient encore solidement debout.

«Les Arméniens qui se tenaient encore loin de Hadjine depuis les déportations, encouragés par cette occupation avaient commencé de rentrer, mais leur enthousiasme débordant finit par dégénérer en des actes d'imprudentes représailles qui mettaient en fausse et difficile position soit le capitaine de la gendarmerie, soit Arménag bey, arménien, qui avait plus tard remplacé le Caïmacam turc. Homme prudent et paisible, Arménag, tout en voulant se tenir aux termes des lois, n'avait pas l'énergie voulue pour réprimer les désordres.

«C'est ainsi qu'on dut déplorer le meurtre du neveu de Tckerkez Arslan Bey et de deux hommes des Kurdes de Doursoun Agha,

assassinés par des jeunes gens exaltés et irresponsables. Le capitaine Toursarkissian essaya tout pour faire interpréter ces méfaits comme des attentats préparés et menés par des Turcs d'au-delà de la frontière dans l'intention de soulever des désaccords entre musulmans et arméniens. Mais Tcherkez Arslan bey put dévoiler les vrais auteurs de ces crimes grâce à un détective spécialiste des affaires criminelles. Heureusement pour ces derniers qu'un officier turc, Moustafa, s'opposa aux poursuites, malgré les protestations du Tcherkez, qui porta ses plaintes au commandant supérieur de Sis. La politique de ces commandants était de voir brouillés les rapports entre races. Ainsi l'incident fut-il clos malgré les réclamations du capitaine Toursarkissian exigeant l'arrestation et le châtiment immédiat des criminels.

«C'était à l'époque où une propagande intense était en cours en faveur d'un Mandat américain en Cilicie. Les dirigeants français croyaient réagir contre une telle propagande par des incidents de nature à augmenter les méfiances entre les différentes races du pays. Cette politique a eu plus tard pour malheureux dénouement, l'évacuation de toute la Cilicie par les forces d'occupation.

«A Hadjine, les Turcs s'étaient réveillés et en reprenant les armes, s'étaient installés sur des positions imprenables dans les montagnes, au pied desquelles passaient les routes d'Adana et de Sis. Des assassinats fréquents se succédaient; les victimes pour la plupart étaient des Arméniens; aussi le transit de Hadjine à Sis était-il devenu dangereux. Entre autres, sept soldats sous le commandement d'un officier Marachiote, nommé Missak, porteurs de 50.000 Ltq. étaient tombés dans les pièges des bandits turcs et tués. Les routes restèrent ainsi coupées entre Hadjine et Sis et ce n'est que sous escorte bien équipée que le capitaine Boghos put rentrer de Sis, porteur de cent mille Ltq. pour les besoins des Hadjiniotes, assiégés désormais de tous côtés depuis les premiers mois de 1920. Le 11 octobre 1920, Hadjine prouva qu'elle était la ville forteresse de Cilicie en tenant tête à des attaques sans issue de la part d'une centaine de mille de soldats turcs réguliers et irréguliers, ainsi que par de nombreuses bandes de Tchétés. Rien ne put abattre l'esprit belliqueux des Hadjiniotes pendant huit mois d'attaques et d'état de guerre. Le secours cependant attendu et espéré leur a manqué et le manque de munitions toujours en décroissance et la famine ont fini par précipiter la dernière tragédie de ce nid d'aigles, sans quoi les Turcs n'auraient jamais pu y pénétrer. Sous le tonnerre

des canons ennemis de gros calibres, les pères arméniens se hâtaient de tuer leurs filles. Les jeunes femmes suppliaient aussi qu'on les tuât pour qu'elles ne tombent pas dans les mains des Turcs. C'était le parricide, le fratricide, le suicide de toute une ville, qui avait épuisé tous ses moyens de défense. Les porteurs d'armes continuèrent la résistance jusqu'aux dernières cartouches et ne se livrèrent à l'ennemi que morts. Des survivants, par hasard, enfants, vieillards et invalides, finirent sous les hâches des hordes turques, qui enfin pénétrèrent dans la ville morte. 300 jeunes gens seulement arrivèrent à Adana en se frayant une route par des combats corps à corps dans les lignes ennemies.

«Ce fut là le dernier sacrifice sanglant consenti par les Arméniens. Il ne changea en rien le sort de la Cilicie perdue à jamais et pour les Arméniens et pour la France. Il nous est pénible de revenir sur ces tristes souvenirs; et nous devrions nous refuser tout récit, cependant il faut répondre encore à une question que l'histoire pourrait nous poser: est-ce que les Arméniens des autres villes de Cilicie n'ont rien essayé pour porter secours à Hadjine? — La population civile arménienne ne pouvait disposer que d'argent, faire des recours aux autorisés mandataires, présenter réclamations sur réclamations, mais la force militaire la Légion arménienne elle-même, étaient dans les mains des Français, qui, les bras croisés, restaient spectateurs impassibles de tout ce qui arrivait. Aussi quand une réunion des chefs religieux arméniens avec des représentants de tous les partis, décida l'envoi de volontaires arméniens pour porter secours à leurs compatriotes en danger, les 500 volontaires qui s'étaient offerts pour la dangereuse expédition furent retenus à Sis et empêchés de partir.[50])

«Le désaccord des puissances alliées avait décidé la France à renoncer à ses intérêts en Cilicie et à la livrer de nouveau à la Turquie. Aussi Sis a été une des premières à être évacuée par les Français. Cette ville, autrefois métropole et résidence des Rois arméniens de Cilicie, Siège du Catholicossat qui en gardait le souvenir, finit par livrer aux ennemis les derniers établissements historiques pour être rasés au sol et pour ne laisser aucune trace de l'existence arménienne.

---

[50]) L'excellent Commandant du «Edgard Quiné», qui me transféra à Constantinople à mon retour de ma mission en France, dont je parlerai dans la IVème Partie de ces notes, me dit naïvement à ce sujet les Arméniens de Hadjine n'avaient pas été massacrés par les Turcs, mais qu'ils s'étaient suicidés...

«Par amour de la vérité je crois de mon devoir d'ajouter encore quelques notes et mettre un point final à mon récit. La Communauté arménienne catholique a été plus prévoyante, mais elle n'a pas été écoutée par les agents d'autres tendances, sur lesquels retombe le désastre. Mgr. Keklikian Pascal, Evêque arménien catholique, jouissait de la pleine confiance des autorités turques et françaises. Aussi en rapportait-il souvent des propositions d'entente, qui auraient pu donner d'autres issues à la situation. Le Vali d'Adana venait de lui proposer un régime de collaboration avec les Arméniens, le Conseil National le refusa dédaigneusement. Les Français conseillaient aux Arméniens, par l'entremise du même Evêque, de se modérer dans les manifestations extérieures et de se comporter avec prudence. Les avertissements de l'Evêque dans le même sens étaient mal interprétés et rejetés. Et quand les agents arméniens, exaltés, proclamaient l'autonomie de Hadjine comme base de celle de toute la Cilicie et prétendaient pouvoir l'imposer et aux Turcs et aux Français par leurs seuls moyens de défense, c'est Mgr. Kéklikian encore qui conseilla par contre d'évacuer la ville de Hadjine avant qu'elle ne fût assiégée. Mais le Conseil soi-disant National a préféré voir cette pauvre population se suicider.

«Que de fautes nationales de ce genre en des circonstances aussi critiques, auraient pu être évitées pour ne pas condamner à l'insuccès la cause arménienne par suite de l'esprit sectaire et des préjugés de ceux qui se sont mis en avant dans la poursuite de cette même cause, la plus brillante, la plus glorieuse de l'histoire d'Orient.»[51])

d) Remarques sur la Légion Arménienne et sur les événements en Cilicie faites par un Légionnaire arménien-catholique

La constitution et la mission de la Légion arménienne sont liées au sort de la Cilicie arménienne: aussi longtemps que son caractère national arménien a été reconnu et maintenu par les Autorités Occupantes, la destination de ce Corps militaire fut nette et conforme à son origine; au contraire au fur et à mesure que ce caractère fut négligé pour être à la fin méconnu, l'abandon de la Cilicie de la part du Gouvernement français finit

---

[51]) Tout en soulignant cette remarque du commandant Toursarkissian, nous ne pouvons que déplorer le changement désastreux de la politique française passée à cette époque dans les mains sectaires qui préférèrent la perte de ce riche territoire aux intérêts mêmes de la France, «qui n'avait jamais douté des arméniens.»

par entrer dans une nouvelle phase de la diplomatie pour le Proche-Orient.

Aussi avant de passer à d'autres Diocèses, que celui d'Adana, centre de la Cilicie, il me semble nécessaire de résumer ici les quelques notices et remarques sur la susdite Légion arménienne, recueillies de la bouche même de quelques Légionnaires arméniens catholiques, entre autre M. M., homme sérieux, qui a été longtemps au service de la France avec tous les membres de sa famille. Perkiniote d'origine, il se trouvait engagé pendant la guerre dans l'armée turque: dès qu'il apprit la création d'une Légion Nationale sous le comandement fançais pour occuper la Cilicie, il abandonna l'armée turque, réussit à rejoindre un poste français des plus proches, s'y présenta pour s'inscrire comme volontaire dans la susdite Légion, s'y engagea comme Secrétaire au dépôt de Port-Saïd et fut chargé surtout de la comptabilité de la Légion arménienne. Ancien employé des lignes de chemin de fer, et, pendant l'Administration allemande, chef de gare de Beyuk-Tchobanlar près d'Afioun Karahissar entre Ismir et Eskichéchir, durant la guerre balkanique, chef de gare d'Ihsanié dans les mêmes parages, il était tout indiqué pour le service auquel on l'a destiné: cependant épuisé physiquement par un dur service militaire dans les armées turques, il a été à cette occasion réformé par le Médecin de la Légion, lui permettant le service que lui consentiraient les conditions de sa santé. Mais quand la Légion reçut l'ordre de partir au front, il présenta une demande au Lieutenant Colonel Romieu pour être versé parmi les combattants. Celui-ci le plaça comme secrétaire chez le Commandant Joli, commandant du bataillon des prisonniers arméniens, faits à l'armée turque. Avant le départ de ce bataillon au front de Palestine, on a renvoyé M. M. à la base française de Port-Saïd avec les mêmes droits qu'un soldat français et il y a travaillé à ce titre aux Trésors et Postes de l'Armée française sans perdre de vue la marche de ces compatriotes en Palestine et en Cilicie, où plus tard il fut engagé à la gare de Mémourié. C'est là qu'ayant constaté l'absence d'Arméniens dans les bureaux du Gouvernement tous réservés à des employés turcs, il s'y est inscrit sur la demande qu'il a présentée aux Autorités françaises.

Par ce passage d'un service à l'autre il a pu suivre tous les mouvements militaires et politiques en Cilicie et se renseigner de près. Ses notes par conséquent et ses informations, au dessus de tout esprit de parti, sont inspirées d'une sincère francophilie et de patriotisme et sont en même temps aussi correctes que dignes

d'un Arménien catholique. Nous lui laissons la parole sur les événements concernant la création, l'allure et la liquidation de la Légion arménienne.

Origine de la Légion : En 1915 au mois d'octobre les indigènes du Djébel-Moussa (au littoral Nord de la Syrie) sommés de choisir la déportation ou le massacre sur place, préférèrent mourir dans leur pays natal et se décidèrent à l'auto-défense par les moyens dont ils pouvaient disposer. Après une résistance de 40—50 jours à des forces régulières et irrégulières turques bien supérieures, 4000 personnes purent rejoindre le littoral et se faire signaler par des drapeaux tricolores à la flotte française de passage au large de la mer. Le cuirassé «Guichen» (Jaures-Gubérée) de cette flotte s'approcha du littoral, embarqua à son bord tous ces réfugiés arméniens et les transporta à Port-Saïd, où on les installa dans un Camp Spécial.

Les jeunes gens de ces survivants de Djébel-Moussa, capables de porter les armes, adressèrent une lettre au Ministère de la guerre à Paris par l'intermédiaire de M. Deny Cochin (Ministre sans portefeuille) en le priant de les mettre en état de pouvoir prendre les armes dans les lignes françaises en signe de reconnaissance à la France qui les avait soustraits à une mort certaine, par la flotte qui les avait recueillis du littoral ennemi et transportés hors de la zone dangereuse. Le Gouvernement français de l'époque qui avait eu la preuve du dévouement des nombreux volontaires arméniens en France même, accéda au désir de ces nouveaux volontaires, qui s'offraient à le servir en Orient contre les Turcs.

Boghos Noubar Pacha, Président de la Délégation Nationale, se trouvait à cette époque à Londres; prévenu de la demande des Arméniens du Moussa-Dagh au Gouvernement français et de l'agrément de celui-ci au désir manifesté eut une première rencontre à ce sujet avec M. Georges Picot en présence de Sir Mark Sykes à l'Ambassade de France, il exposa son idée de créer une Légion arménienne ne demandant que l'assurance de l'engager à combattre leur ennemi séculaire, le Turc, sous le commandement français en vue d'occuper la Cilicie pour y créer une Arménie indépendante sous Mandat français dans les limites déterminées par l'accord des Alliés de 1915.

Une dépêche adressée par Noubar Pacha à son fils au Caire, Arakel bey, nous a annoncé une convention passée entre lui et les représentants de la France pour créer une Légion de volontaires arméniens avec l'assurance formelle du gouvernement français

que les aspirations arméniennes exprimées plus haut seraient satisfaites après la victoire des Alliés. Il engageait par conséquent son fils à faire prendre toutes mesures pour faciliter la recrutement de ces volontaires en aussi grand nombre que possible sous les précautions nécessaires dans une affaire si sérieuse.

Un règlement rédigé le 16 novembre 1916 donnait des directives à la Légion arménienne. Le premier Bataillon de la Légion naissante était constitué de:

1. 500 volontaires de Djébel-Moussa du camp des réfugiés de Port-Saïd,
2. 200 volontaires des Arméniens d'Egypte et prisonniers arméniens enlevés à l'armée turque de Mésopotamie,
3. un groupe de 236 Arméniens qui se trouvaient au camp de Sumerpur (Indes),
4. quelques cinquantaines des prisonniers du Sinai[52]).

Le deuxième Bataillon fut formé de volontaires arméniens des Etats-Unis d'Amérique, qui étaient les plus dévoués de ce groupement et qui répondirent au nombre de 1000 au premier appel de la Délégation Nationale en 1917[53]) ils augmentèrent progressivement de 1700 à 2000 environ. Le 3ème bataillon était formé de volontaires arméniens prisonniers de l'Armée turque de différents fronts, surtout de la Palestine. Ainsi le nombre global des volontaires de ces bataillons s'était-il élevé à celui de 5000 aux débuts mêmes de l'occupation de la Cilicie.

La dépêche de Noubar Pacha à son fils était du 27 octobre 1916, et, en novembre de la même année, une mission française, sous les ordres du Commandant Romieu, arriva au Caire pour instruire les recrues arméniennes. Les Anglais ne trouvèrent pas convenable la formation de troupes arméno-françaises en territoire égyptien et ils se mirent d'accord avec le Commandant français pour transférer la Légion à l'île de Chypre. D'après cette convention les volontaires arméniens furent concentrés dans cette île à 25 kms.

---

[52]) Pendant ma mission auprès de la Délégation Nationale à Paris, dont je parlerai dans la IV Partie de ces Notes, je me suis rendu compte personnellement des conditions de cette convention entre Noubar Pacha et les représentants de la France et des Alliés dont parle M. M. Il y était arrêté principalement 1° que les volontaires ne seraient engagés qu'exclusivement à la lutte contre les Turcs en Turquie — 2°, que la France donnerait après la victoire des Alliés l'autonomie à la Cilicie, qui serait placée sous sa protection.

[53]) L'entrée en guerre, en cette année, des Etats-Unis arrêta le recrutement des volontaires arméniens, ceux-ci ayant dû s'enrôler d'abord dans l'armée américaine. Ce n'est qu'au début de 1918 que de 6 à 700 autres volontaires rejoignirent leurs compatriotes de la Légion.

au Nord de Famagousta. Depuis le mois de mars 1917, nos légionnaires renforçaient déjà un poste français à Castellorizzo à 2 kms. de distance des côtes turques.

Trois mille arméniens, exercés ainsi dans l'île de Chypre dans le campement du susdit local, tout en s'entraînant par des manœvres, bâtirent et organisèrent un camp en règle donnant preuve dès le début du recrutement de leurs qualités militaires. En 1918 ce bataillon avait déjà une formation d'un an et demi et, partagé en petits groupes, il fut transporté de nouveau en Egypte; les compagnies des Dépôts restèrent à Chypre sous le commandement du Commandant Chenot. C'est alors que M. M. fut admis par le le commandant Romieu au poste de planton secrétaire à Port-Saïd.

Les Comités politiques arméniens crurent plus utile d'incorporer les légionnaires arméniens dans les divisions militaires françaises du front de la Palestine, pour les faire engager dans les opérations méthodiques et continues de cette campagne. Dès lors la Légion prit le nom de Légion d'Orient[54]) puisqu'elle fit partie de celle formée de Syro-libanais d'Egypte et d'autres venus surtout de l'Amérique du Sud et d'ailleurs. Cette Légion renforcée de cette façon en 1918 comptait trois bataillons et demi d'Arméniens et trois compagnies et demie de Syro-libanais.

Le Général Gamelin ensuite crut plus utile pour ses opérations de scinder cette Légion réunie d'Orient en une «Légion Syrienne», qui devait demeurer en Syrie et en une autre Légion qui devait revenir à son nom d'origine de «Légion Arménienne», dont le Commandant Romieu continua de garder le commandement. Ainsi le 15 novembre, il demanda au Ministère de la Guerre l'autorisation de transférer en Cilicie cette Légion Arménienne et son dépôt de Chypre. Il proposait de les débarquer à Alexandrette pour les pousser en avant jusqu'au Taurus, comme le Général Allenby le lui prescrivait. Aussi ordonna-t-il vers la fin d'octobre l'embarquement de l'Etat-Major et des deux premières compagnies du 1er Bataillon, qui devaient se trouver dans leurs postes en Cilicie vers la fin de décembre.

Pendant ces opérations Moustapha Kémal et Nehad Pacha, qui tenaient le commandement en Cilicie pour la défense d'Adana à Bozanti, ont dû tout abandonner et se retirer laissant devant le Colonel Romieu, déjà aux portes d'Adana, le Vali Nazime qui avait essayé de s'enfuir avec eux. Celui-ci a su plus tard se gagner

---

[54]) Ce changement de nom est dû d'une part à la crainte de susciter des représailles en Turquie, d'autre part à l'intention de donner satisfaction à d'autres orientaux piqués d'émulation pour participer au mouvement.

l'amitié des Français qu'il ne songeait qu'à duper pour les refouler ensuite hors de la Cilicie: il en avait la charge de ses chefs fuyards. Un des premiers pièges de ce rusé nationaliste turc fut de faire un accueil enthousiaste au Général Gamelin et à sa Légion en maître de pays, pour ne pas se faire dépasser par les Communautés chrétiennes dont les chefs religieux avaient pu rentrer à Adana et s'y installer. Des jeunes filles en robes blanches ornées de rubans tricolores ayant à la tête des notables turcs et le Vali lui-même offrirent des bouquets, des boissons rafraîchissantes et des cigarettes en quantité furent distribuées aux soldats, un déjeuner somptueux fut offert au Général de la part de Nazime bey, et le soir un banquet par des notables turcs, qui s'étaient empressés de présenter des hommages avec les autorités turques.

Les chrétiens évidemment ne restèrent pas les bras croisés et indifférents, au contraire, ils exprimèrent toute leur joie à cette occasion en dressant des arcs de triomphe à l'entrée surtout des troupes françaises, cependant les Turcs surent se faire valoir en maîtres du territoire, qu'ils cédaient aux occupants vainqueurs, et, comme tels, s'attirer l'attention de ces derniers. La Légion arménienne qui figurait l'armée française et qui était tout ce dont disposait le Général, dispersait au Nord d'Alexandrette ses trois bataillons.

Les Turcs, ne divulguant pas à la population leur défaite restèrent maîtres du pays aux côtés des autorités françaises.

Un Comité d'Union Nationale formé cependant sous la présidence des Chefs Religieux des trois communautés organisa une commune activité auprès de ces mêmes autorités françaises afin de ne pas les laisser se détourner de l'objectif principal de l'occupation effectuée par la Légion arménienne, dont les volontaires étaient prêts à donner leur vie pour l'idéal de la création d'un foyer national en Cilicie, qui les avait groupés de tous les coins du monde où les Arméniens se trouvaient. L'élément le meilleur parmi ceux-ci était sans doute celui venu des Etats-Unis: de vrais patriotes, qui avaient abandonné tous leurs intérêts matériels pour répondre à l'appel de la Délégation nationale arménienne.

Cet idéal, qui aux débuts avait soulevé une trentaine de mille de jeunes gens de ces pays, il aurait pu en attirer un plus grand nombre, si les bâteaux de transport ne leur avaient pas fait défaut. Ce n'est qu'après l'abandon et l'évacuation de la Cilicie, qu'on a pu expliquer certains actes de louche politique, qui avaient manœuvré en faveur des Turcs les débuts mêmes de cette expédi-

tion, si digne de la France et répondant si bien aux aspirations arméniennes.

Des prétextes n'ont pas manqué aux Turcs pour discréditer nos légionnaires en les faisant figurer comme suspects et contraires aux intérêts français, et pour mettre en mouvement toute une troupe de turcophiles français contre la convention franco-arménienne, qui prescrivait le but des intérêts communs de l'occupation.

Il est vrai nous avons eu à déplorer quelques actes d'indiscipline parmi les Légionnaires arméniens, mais ils ne pouvaient être de nature à incriminer la masse de révolte. Dans tous les corps d'armées et partout de pareils actes pourraient avoir lieu. Pour en donner un exemple, je signalerai un acte de nos Légionnaires de Djébel-Moussa, qui avaient été les premiers, comme je l'ai dit au commencement, à provoquer la formation de la Légion. Ceux-ci, démoralisés et relâchés dans leur vigueur d'antan, ont créé des incidents désagréables à Port-Saïd même. Les commandants français d'alors aussi psychologues que dignes de leur tâche se sont contentés de reléguer quelques uns de ces mécontents indisciplinés à la campagne de discipline en Algérie et l'incident fut clos. Le Lieutenant-Colonel Reynier, Commandant de Régiment des Tirailleurs algériens de D. F. P., membre de la Cour Martiale et ses collègues ont été bienveillants envers ces tapageurs et le Colonel de Piepape, commandant le Détachement Français de Palestine accorda une amnistie d'après l'article 150 du Code de la Cour Martiale.

Il faut aussi relever la différence des dispositions psychologiques des soldats français et arméniens, qui devaient collaborer. Ceux-là venaient de se mettre en contact avec les Turcs, leurs anciens amis; ceux-ci au contraire, ébranlés dans leurs sentiments les plus nobles par suite des massacres les plus atroces de l'histoire, commis par les Turcs pour la suppression de leur race, ne pouvaient s'enrôler et marcher sous le drapeau français, que pour retrouver tout ce qu'ils avaient sacrifié. Aussi le soldat français en général ne faisait-il la guerre en Turquie, que pour faire la guerre, se procurer parfois le mesquin salaire à la fin du mois, et se permettre des jouissances mêmes banales, dont, disaient quelques-uns de ces bons viveurs eux-mêmes, le soldat français avait la renommée qui le précédait parmi les populations des pays à traverser avant d'y mettre le pied.

Claude Farrère, et d'autres de la catégorie de Pierre Loti, se trouvaient à cette époque à Constantinople dans l'Etat-Major même français pour incliner le plateau de la balance politique en

faveur des Turcs, qui les ont su exploiter d'abord, pour ensuite finir par les traiter d'imbéciles et d'idiots pendant la retraite définitive de la Turquie. Le soldat arménien au contraire, ému de revoir sa patrie évacuée d'Arméniens, ruinée, dévastée, n'avait que le rêve de ses aïeux de l'époque des Croisés que le drapeau français flottant en Cilicie symbolisait si bien. Le soldat arménien ne venait donc de se mettre aux flancs du soldat français, que pour revendiquer des Turcs, tout ce qu'ils avaient enlevé aux Arméniens et à l'Arménie par des moyens inhumains.

Cette différence de dispositions d'âmes est la cause principale de ce que l'élément arménien a été considéré injustement par certains Français comme encombrant et que les Turcs voyaient dans le rapatriement des Arméniens en Cilicie et le débarquement des Légionnaires arméniens une revanche et une vengeance contre leur race. Cette alarme turque donnée dès le début de l'occupation par un certain Touwfik Bey au nom de Nehad Pacha impressionna mal les dirigeants français et alerta la masse turque contre la France protectrice des chrétiens en Orient.

Là-dessus des Comités turcs furent formés qui, dans des réunions secrètes, formèrent, sous le couvert du nom arménien, une lutte à outrance contre les Français, par des nouvelles sensationelles et tendancieuses créées dans le sein même de ces Comités. Dans ces conditions tout acte du commandant général Allenby[55]) pour exécuter les clauses de l'armistice fut mal interprêté et défiguré. Le retour en masse de cent mille Arméniens, là, où les Turcs restaient encore installés sur les dépouilles des rapatriés, fut le principal acte qui choqua les assassins d'hier, mais il ne pouvait pas justifier toutes représailles de la part des Turcs contre les opérations de recherches, de récupérations, de réclamations, que les survivants arméniens en retour dans leur pays avaient droit de faire. Ceux-ci avaient constaté à cette occasion de leurs yeux mêmes ceux qui avaient disparu des leurs et ce qui manquait de leurs biens et propriétés[56]).

---

[55]) Le détachement de la Légion orientale concentré d'abord au Camp d'Ismaïlia (Juin—Juillet), puis au Camp de Mejel, exécuta des mouvements d'ensemble et fut inspecté par le Général Allenby, qui décida son entrée en ligne. L'Union Nationale Arménienne d'Egypte organisa au Caire une maison de convalescence pour les Légionnaires arméniens malades ou blessés sortant d'hôpital.

[56]) De Deurt-Yol 24.000 habitants avaient disparu, 40.000 d'Adana, 30.000 de Hadjine, etc ... Tous les biens meubles et immeubles, maisons, fermes, établissements, etc.... étaient confisqués et se trouvaient dans les mains des Turcs, comme ils ont fini par y rester après l'évacuation de la Cilicie.

«L'Union Ismalique» reprenait le programme du temps de la guerre et armait ses coréligionnaires un peu partout pour réagir. L'Armée turque en s'éloignant de la Cilicie leur avait distribué toutes les armes et munitions. Les Légionnaires arméniens par conséquent, qui se rendaient compte de tous ces mouvements clandestins des Turcs, ne pouvaient pas rester indifférents; cependant leurs actes pour découvrir ces agissements insidieux, pour les prévenir et les faire étouffer dès leur naissance même, furent mal interprétés et considérés comme des actes de représailles ou de vengeance, et des révoltes.

Des plaintes et des griefs de peu d'importance, comme par exemple pour l'infériorité de solde du soldat arménien, d'insuffisance d'alimentation, etc.... complétèrent la série des prétextes chez les Français turcophiles pour discréditer la Légion arménienne et pour pousser les autorités occupantes à s'en débarrasser. Les Turcs profitèrent de cette méfiance naissante chez les Français[57]).

Certains actes de ressentiments et de réveil patriotique chez les Arméniens étaient bien naturels en face de la réalité cruelle de ce qui s'était passé pendant la guerre; partout pouvaient avoir lieu de pareils contrecoups psychologiques, mais il n'était guère de motifs sérieux aux Français pour redevenir amis des Turcs, pour sacrifier des intérêts si vitaux pour la France en Orient, pour relever les vaincus d'hier en vainqueurs, pour ratifier de la sorte la suppression de l'une des races les plus anciennes du pays qui bien avant d'être turc avait été arménien.

On venait par là d'adhérer aux proclamations des Comités turcs: «La Turquie aux Turcs». De nouveaux partages de zones d'occupations ont suivi le changement de dispositions chez les Français. Zone Nord correspondant à la Cilicie, Zone Ouest à la Syrie littorale.

Dès lors la Légion arménienne n'eut qu'à faire la garde le long de la voie du chemin de fer sur la ligne de «Tchifté-Khan» à Kara-Pounar, à 70 kms. environ d'Adana. Elle vit plus tard

---

[57]) Un rapport à ce sujet de la Délégation Nationale Arménienne présenté le 6 juillet 1919 au Ministère de la Guerre à Paris fut regardé comme une protestation contre le Commandement français sans distinction de Français turcophiles et de Français fidèles exécuteurs des Traités et des conventions. Nous reportons dans l'Appendice le texte intégral de ce Rapport pour compléter les notes et informations de MM. sur ce qui concerne directement la Légion arménienne dans sa constitution et sa mission en Cilicie et les causes de sa dissolution, qui eurent leur pleine explication dans l'évacuation finale de ce pays si promettant et pour la France et pour l'Arménie.

une troupe de sénégalais lui couper la route quand elle essayait d'arriver au secours de ses compatriotes de Hadjine en désespoir. Ainsi les héroïques vainqueurs d'Arara éprouvèrent toute une suite de déceptions, qu'ils n'avaient pas méritées. Le Colonel Romieu avait salué alors[58]) les morts de nos dévoués légionnaires comme des Saints Patrons de la Légion d'Orient qui avaient ouvert la route à la justice, chassée depuis des siècles des régions envahies et dominées par les Turcs; il leur promettait avec serment d'être digne de ces vaillants martyrs du devoir pour que la répartition commencée fût complète et durable.

Toutes ces promesses, toutes ces déclarations et serments non seulement ne se réalisèrent pas par la réparation complète et durable, mais ils finirent en des bulles de savon. L'évacuation par les Français et l'abandon définitif aux Turcs de la Cilicie a été le dénouement à jamais regretté de toutes ces manœuvres.

Repassons rapidement les périodes de ce revirement de l'incompréhensible politique.

En 1916, le 8 octobre, la Convention de la Délégation Nationale arménienne avec le Gouvernement Français mettait le point de départ de la question de la Cilicie à restituer aux Arméniens.

En 1918 le Colonel Brémond, par ordre du Général Gautier, sous-Président de l'Etat-Major Français, venait d'être chargé de sa mission en Cilicie en qualité de Gouverneur Général et de Chef du Contrôle administratif en vue de créer une C i l i c i e a r m é n i e n n e. La Légion arménienne était mise à sa disposition. Le Colonel avant de rejoindre son poste en Cilicie se rendit à Beyrouth pour s'entendre avec le Haut-Commissaire Georges Picot.

Le Colonel muni de toutes les instructions pour l'organisation d'une Cilicie arménienne se dévoua en fidèle exécuteur des conventions et des traités à cette œuvre éminemment française et il resta en charge jusqu'au commencement de septembre 1920 quand il fut remplacé par le Commandant Hasler.

Les conditions politiques à son départ étaient déjà différentes de celles de l'époque de son arrivée.

Aux débuts de l'occupation française furent transférés en Cilicie en même temps que la Légion arménienne les réfugiés arméniens concentrés en Syrie. Aussi en Cilicie se groupèrent non seulement les Arméniens indigènes, mais aussi ceux de

---

[58]) Le 19 septembre et le 9 octobre 1918 le Général Allenby adressait un télégramme à Boghos Noubar Pacha se disant fier d'avoir sous son commandement un contingent de soldats arméniens, qui avaient combattu très brillamment prenant une grande part à la victoire.

l'Anatolie restés sous la domination turque. La Cilicie donc figurait comme l'Arménie intégrale à reconstituer, et Adana en devenait la capitale et Taurus, Mersine, Sis, Deurt-Yol, Hadjine etc.... repeuplés d'Arméniens, reprenaient la vie normale dirigée vers la formation définitive en Cilicie arménienne.

Un représentant de la Délégation Nationale, reçu d'abord avec honneur au Haut-Commissariat de Beyrouth, s'installait à Adana. Les chefs religieux regagnaient leurs postes rassurés par la confiance la plus absolue du Président Poincaré en l'Arménie, qui à son tour avait donné toutes preuves d'une égale confiance en la France protectrice et victorieuse.

M. Georges Picot portait le titre de Haut-Commissaire de la Syrie et en même temps de l'Arménie; aussi le Colonel Brémond avec ses employés ne suivait-il que cette même politique du Haut-Commissariat et avait même commencé à apprendre la langue arménienne.

Malgré la présence d'un gouverneur turc à Adana, laissé sur place par Moustapha Kémal et Néhad Pacha, comme nous l'avons dit, toute l'adminstration du pays était dans les mains des Français.

On a cependant remarqué dès les premières séances de la Conférence de Paix une nouvelle tournure de la Diplomatie à la Clémenceau avec les Turcs, qui devraient plus tard remonter de leur défaite en vainqueurs.

La politique en Cilicie subissait une répercussion sensible de la politique nouvelle par suite de l'occupation hellénique de Smyrne et du mouvement Kémaliste encouragé par des turcophiles venus à la surface de la diplomatie nouvelle, dont Franklin-Bouillon fut le dernier acteur en Cilicie. A Marache, Hadjine, Zeitoun, Ourfa et ailleurs se complétait une suite de massacres et de déportations d'Arméniens, pour les réduire à la condition d'un élément négligeable.

Les relations des Autorités françaises avec les Représentants de notre Délégation Nationale furent rompues, tous les engagements avec celle-ci furent méconnus et reniés. Avec le départ du Colonel Brémond, qu'on incriminait d'avoir trop poussé en avant sa politique arménophile, on est revenu à déclarer par la bouche de son successeur que la France n'avait aucun besoin de se dire arménophile ou turcophile et que ses représentants en Cilicie n'étaient que des Français. Le Commandant Hasler justifiait sa déclaration du 9 septembre 1920 en répliquant que le Haut-Commissaire Georges Picot croyait le charger d'une mission en région

arménienne, tandis qu'à son arrivée à Adana il ne trouvait qu'une région turque.

L'arrivée en masse des Arméniens élevant le nombre des chrétiens aux $^3/_4$ de la population contre $^1/_4$ de Turcs; le soulèvement des $^4/_5$ de ces derniers contre les Français, n'a pas pu ramener le nouveau commandant français sur la voie tracée par le Colonel Brémond, et il a fini par dire qu'après cinq ans de guerre la France ne pouvait plus la recommencer contre les Turcs en faveur des Arméniens. L'occupation française de la Cilicie n'a été et n'est qu'une occupation purement militaire sans des vues de victoire et de conquête. Nous voulons, a-t-il conclu, restituer la paix à cette Région, y rétablir la justice égale pour tous, sans distinction de races et de religions.

Malgré cette surprenante déclaration du Commandant Hasler, le 9 septembre 1920 au 6 mai de la même année, le Lieutenant André Gouverneur du Djébel Béréket (Deurt-Yol, Osmanie, Hassan Beyli) donnait un compte rendu à Paris au Quai d'Orsay de la politique franco-arménienne prescrite et déployée en cohérence avec les conventions et les engagements précédents. Les points de cette politique peuvent être résumés ainsi:

1. Suppression du Régime Turc en Cilicie;
2. Mandat Français sur tout le territoire de la Cilicie;
3. le régime local devrait revêtir le caractère chrétien à la base de la civilisation européenne;
4. les capitalistes français n'auraient rien à perdre en engageant leur argent d'après cette politique;
5. la France devrait avoir pleine confiance sur la Fidélité des Arméniens;
6. toute autre politique en dehors de ces points fondamentaux ferait perdre à jamais la Cilicie à la France et la ruinerait à tout point de vue.

Le Colonel Brémond transmit ses pouvoirs au Commandant Hasler le 4 septembre 1920 et le même jour il prit congé de la population de la Cilicie, pour laisser à Hasler de couper les ailes aux canards de nouvelles, ballons d'essais, avec sa déclaration, que nous avons résumée plus haut.

«Le Matin» et «le Journal des Débats» du 20 décembre mettaient au jour la réalité des choses devant ces contradictions révoltantes.

«Le Matin» écrivait: «Quand il a été précisé en 1916 de former une Légion arménienne, il leur fut promis qu'après la guerre il

serait reconstitué une Cilicie autonome où la France s'engageait à protéger la population chrétienne. Un accord aurait été signé à ce sujet à Paris le 8 octobre 1916 et ratifié à Londres le 27 du même mois. Interrogé à ce sujet au cours de leur récente audition, M. Georges Leygnes et le Général Gouraud ont déclaré ignorer ces engagements. Cependant, en réponse à une question posée à la Chambre des Communes, le secrétaire permanent au Foreign Office aurait déclaré: «Les Français, en recevant de nous la Cilicie, se sont engagés à y répondre de l'ordre, de la sécurité et à protéger les populations chrétiennes.» «Le Journal des Débats» à la même date écrivait:: «Si M. Georges Leygnes et le Général Gouraud ignoraient les engagements pris vis-à-vis des Arméniens en 1916 au sujet de la Cilicie arménienne, nous estimons qu'actuellement ils ne doivent plus rien ignorer. Nous invitons donc le Gouvernement français et la Délégation arménienne de l'Avenue Wilson à respecter les clauses de cet engagement. Sous aucun prétexte la Cilicie ne doit être évacuée sans le consentement écrit des deux parties contractantes.»

Malgré tout la Cilicie fut évacuée par les Français et ensuite par tous les chrétiens, les Arméniens à leur tête, qui avaient la dure expérience du proche passé sous le joug jeune turc de retour sous une nouvelle étiquette, qui n'en changeait en rien les dispositions xénophobes et anti-chrétiennes.

Et la prévision du Général Antranik s'est réalisée mot à mot: «Si la France, avait-il dit, évacue la Cilicie, tôt ou tard elle sera obligée d'évacuer la Syrie; au point de vue militaire, il est presque impossible de défendre la Syrie sans la possession de la Cilicie; avec l'évacuation de la Cilicie, le flanc des troupes françaises reste à découvert, aucun accord avec les Turcs ne peut empêcher une action quelconque pour obliger les Français à abandonner tout le Proche Orient».

Le Maréchal Foch pendant sa visite au Canada avait répondu à un appel des arméniens de ce pays de sauver leurs populations bousculées même après l'armistice en Turquie et en Cilicie: «Les peuples désireux d'autonomie, doivent savoir combattre pour atteindre d'eux-mêmes leurs aspirations nationales[59]). La France

[59]) Le Maréchal Foch a fait à Spa, une déclaration semblable à notre Patriarche Paul Pierre XIII Terzian: «Le traité de Versailles a fait l'essentiel: il vous a donné l'indépendance. C'est maintenant à l'Arménie à parachever par ses propres forces l'oeuvre ébauchée.» Ce traité de Versailles avait fait l'essentiel, mais par là même il imposait à ses auteurs, maîtres de la situation, le devoir de maintenir leurs promesses aux arméniens pour les mettre en condition de le parachever.

cependant par la création de la Légion arménienne, s'était formellement engagée à mettre le peuple arménien en état de combattre pour ses aspirations et d'y arriver tout au moins en Cilicie.

Et nous savons que cette même France par la bouche de Clémenceau au pouvoir a nettement refusé des propositions concrètes, faites en compagnie de Noubar Pacha par le Général Antranik, prêt à passer, sur l'invitation de la Délégation Nationale, à la tête de la Légion arménienne pour contribuer à la protection du flanc découvert par l'abandon des Français, comme nous le verrons dans la IVème Partie de ces Mémoires. Et nous étions convaincus à cette époque et nous le sommes encore aujourd'hui que si jamais l'opération projetée par Antranik avait pu être appuyée par la France et conduite en temps propice, le peuple arménien aurait donné les preuves voulues par le Maréchal Foch, de sa capacité à combattre pour la cause de son autonomie et le sort de la Cilicie aurait pu prendre une toute autre tournure, plus conforme aux buts et à la mission même de la légion arménienne, ainsi qu'à celle de la France dans l'occupation de ce territoire de commun intérêt pour les arméniens et pour les français.

K) DIOCESE DE MARACHE

I. Les événements de Marache

Pour le Diocèse de Marache, je possède, entre autres, trois exposés très sérieux et très dignes de foi: le premier de l'Archevêque, Mgr. Arpiarian, qui a eu une part prépondérante dans les événements de Marache, le second de l'Abbé Pascal Maldjian, et le troisième de Mr. Raphaël Kherlakian, délégué à la censure de la Presse à Constantinople, et nommé ensuite par le Haut-Commissariat Français au poste d'adjoint et de conseiller auprès du commandement français du cercle d'Aïntab dont relevaient Marache et Ourfa. De par leur position, ces trois hommes sont tout indiqués pour nous donner des renseignements précis et exacts et méritent ainsi toute notre confiance.

Ces exposés, tout en rapportant les mêmes événements, envisagent la situation sous des aspects différents: les uns au point de vue ecclésiastique et historique, l'autre plutôt au point de vue politique et militaire. Ansi les trois rapports se complètent, et sans crainte de me répéter, je les citerai intégralement pour donner une idée aussi exacte que possible de la situation à Marache.

a) RAPPORT DE MONSEIGNEUR ARPIARIAN

1. Occupation anglaise et française

Les forces anglaises vinrent le 23 février 1919 à Marache. Immédiatement après leur départ les forces françaises occupèrent Marache le 1er novembre de la même année. Il ne s'était pas encore écoulé 3 mois que le 20 janvier 1920 les Turcs commencèrent l'insurrection à Kara-Beyekli, en y faisant feu sur les voitures militaires françaises venant d'Aïntab. Le lendemain le général Quérette, commandant la place de Marache fit réunir au quartier le locum-tenens du gouverneur de la ville et quelques notabilités turques, il se plaignit à eux de l'incident du jour précédent. Sur leurs tergiversations, il en fit ses prisonniers.

Alors le mercredi 21 à 1 h. $^1/_2$ de l'après-midi, un agent de police turque monté sur la citadelle donna le signal du feu avec un révolver à son spécial. Chaque maison turque était devenue une place forte. Les restes des munitons de l'armée turque avec les fusils Mauser, dernier système, avaient été distribués aux musulmans par les gendarmes turcs, avant l'arrivée des Français au vu et au su des Anglais.

Les Arméniens n'avaient presque rien: de tout temps, le gouvernement les ayant traités de révolutionnaires même pour un couteau de cuisine un peu gros.

Les maisons arméniennes et turques étant généralement mêlées, et les soldats français ne se trouvant que dans les églises arméniennes, naturellement les chrétiens quittaient, s'ils le pouvaient, nuitamment leur maison pour se réfugier dans les églises les plus proches.

Les Français se contentèrent de se défendre, seulement. Alors les Turcs passant à l'offensive, brûlèrent tous les quartiers arméniens séparés, firent déloger les soldats des secteurs faibles et massacrèrent tous ceux des Arméniens qui n'avaient pas pu se réfugier auprès des soldats français.

Les villages chrétiens sans défense étaient littéralement anéantis, entre autres Don-Kalé, Yénidjé-Kalé et Moudjouk-Déressi avec les couvents des RR. PP. Franciscains, dont les trois supérieurs et deux frères laïcs on été tués. Les chrétiens de Don-Kalé avec leur supérieur le T.R.P. Stephano Yalinkatian ont été brûlés vifs dans le couvent.

Ceux de Yénidjé-Kalé avec leur supérieur le T.R.P. Alberto

Amarissa, ainsi que ceux de Moudjouk-Déressi avec le T.R.P. Francesco de Vittorio et les Frères Alfredo Dolleny et Salvator Sabbatini ont été fusillés.

Ainsi tout ce qui avait nom chrétien dans les villages, disparut complètement vers le 5ème ou 6ème jour de l'insurrection.

Sur 20.000 Arméniens de la ville 7000 furent massacrés; le reste qui se trouvait dans les secteurs français fut sauvé. Dans l'enceinte de l'Evêché, de la cathédrale et de l'école, il y avait un secteur français, tous ceux qui y étaient réfugiés, catholiques, protestants et arméniens non-unis qui étaient près de 4000 et qui encombraient l'intérieur de nos bâtiments précités furent sauvés, grâce à la vaillance des 23 soldats français de notre secteur. Nous avons tâché de nourrir toute cette foule, autant qu'il était possible, par nos provisions d'hiver; même des Turcs, hommes, femmes, enfants, qui s'étaient réfugiés chez nous, ont été nourris et protégés.

Pendant ce temps, les bandits à toute heure du jour et de la nuit faisaient assaut contre notre évêché, la cathédrale et l'école: chambres, corridors, escaliers, cours, tout était exposé aux balles des assaillants qui essayèrent à maintes reprises de mettre le feu dans notre secteur, nous avons maîtrisé l'incendie, mais les Turcs lançant force balles parvinrent à incendier notre école de garçons. Pendant que nous tâchions d'éteindre le feu, deux de nos prêtres avec un frère laïc, ainsi que plusieurs des fidèles furent blessés; tous grâce à Dieu purent guérir, excepté notre cher frère Garabed Kezkenian, âgé de 66 ans qui mourut des suites d'une grave blessure au pied. Notre Evêché a fait une grande perte en sa personne, car depuis près de 50 ans ce bon frère l'avait servi avec un zèle inlassable.

L'incendie de l'école des garçons allait gagner nos trois autres édifices, l'Evêché, la cathédrale et la nouvelle maison de nos religieuses qui servait aussi d'école pour nos filles, le tout situé autour d'une cour et presque adjacent l'un à l'autre, était exposé à être dévoré par les flammes: alors c'eut été grand malheur pour nous, car nous aurions été tout à fait à découvert devant les balles des assaillants; mais heureusement, la divine Providence par un éclatant miracle nous en a préservé, car lorsque le feu s'empara de l'école des garçons, le vent ayant tout d'un coup changé de direction, le feu l'a suivi et nous en avons été sauvés.

L'incendie en ville continua jusqu'au 7 février. On s'attendait

toujours à ce qu'on vînt au secours du côté d'Islahié, ce jour là même une forte colonne de 4000 hommes arriva; on se croyait sauvé.

2. Retraite clandestine des troupes françaises

Mais je ne sais sur quelle considération le lendemain une partie des soldats qui se trouvaient en ville se retira vers la colonne postée au sud à $^3/_4$ d'heure de distance de la ville. Le surlendemain les soldats de notre secteur, y laissant leurs malades et blessés avec deux infirmiers, lorsque tout le monde dormait, se retirèrent à minuit sans prévenir personne. Averti de cette retraite je suis descendu à la cathédrale et j'ai vu que les 4000 hommes ayant eu connaissance de cette retraite, glacés de terreur s'étaient mis sur pieds pour aller rejoindre la colonne; je les en ai empêchés, car je voyais qu'entre deux dangers imminents de mourir en chemin des balles des assaillants ou du froid excessif et de la neige, ou de mourir sur place, le moindre était de rester.

Sur le désir des notables d'envoyer quelqu'un à la colonne pour savoir la cause de cette retraite, ainsi que la manière dont nous serions protégés, deux ou trois jeunes gens et l'un de mes prêtres M. l'Abbé Pascal Maldjian manifestèrent le désir d'y aller, je le leur ai permis. Dans la suite, nous avons appris qu'ils ont pu rejoindre la colonne, mais ne pouvant pas nous communiquer les renseignements nécessaires, ils sont partis avec les forces françaises et sont arrivés sains et saufs à Adana. 3000 Arméniens des endroits proches de la colonne l'avaient rejointe aussi; malheureusement 1500 ont péri de froid en chemin avant d'arriver à Islahié.

Lundi 9 février et mardi 10 les canons de 75 battirent la ville du côté de l'ouest. Les Turcs durant ces deux jours avaient presque complètement évacué la ville.

Le mercredi 11 février au matin quelle terrible épouvante lorsqu'on vit qu'il n'y avait plus de troupes françaises ni en ville ni dans la campagne. Alors les chrétiens qui se trouvaient dans le secteur des Boulgourdjian, le plus proche du nôtre et où se trouvaient nos notables Kherlakian et autres avec un grand nombre d'autres Arméniens, étaient abandonnés à eux-mêmes. C'est pourquoi j'ai envoyé quelqu'un par un chemin secret pour les inviter à tenir un conseil sur ce que nous avions à faire. Mais ces pauvres étant tout à fait troublés de la retraite des Français et croyant qu'il serait mieux de les suivre sans perdre de temps, ont voulu,

vers les 10 heures du matin, sortir pour les rejoindre. Nos notables comme Agop effendi Kherlakian, Ziroun effendi Tutundjian, Khatcher effendi Pamoukian, Chukri effendi Saboundjian, sont sortis les premiers avec leurs familles.

Avédis effendi Kherlakian qui les suivait ayant été blessé par les bandits non loin de la maison des Boulgourdjian, a été obligé de retourner sur ses pas. Ceux des Arméniens qui les suivaient, voyant le danger, sont aussi rentrés dans le même secteur. Ceux des notables qui avaient pris les devants ont été tous tués avant même d'avoir pu sortir de la ville.

Alors ceux qui s'étaient réfugiés dans la maison des Boulgourdjian, voyant qu'il leur serait difficile de résister aux attaques des bandits, sont venus chez nous par le chemin secret.

3. Etat précaire et de terreur des chrétiens abandonnés

Après la retraite des Français, laissés à nous-mêmes, nous avons dû soutenir les assauts de près d'un millier de bandits qui, croyant qu'il y avait encore des soldats français chez nous, n'ont pas osé franchir notre seuil, mais ont continué leurs attaques de loin.

Le lendemain 12 février, pendant que les balles des assaillants continuaient à siffler de plus belle, voilà qu'un missionnaire américain M. Luman, avec le docteur américain Wilson s'étaient rendus chez les chefs des insurgés Ali Khaled Bey et Arslan Bey et les avaient priés de rendre le calme à la ville. Ils en reçurent dans ce but l'ordre de leur amener les chefs spirituels des diverses communautés de la ville; précédés de la bannière blanche et escortés de plusieurs bandits, ils vinrent donc nous appeler vers les 2 heures de l'après midi à l'Evêché où s'étaient déjà réfugiés les chefs spirituels des deux autres communautés protestante et grégorienne.

Alors, nous, les 3 chefs spirituels, accompagnés des susdits missionnaires et escortés des bandits, nous nous sommes rendus auprès des susdits chefs des insurgés. Arslan Bey nous a tenu un discours en disant que le Gouvernement n'avait jusque là pas de part dans l'insurrection, qu'eux les Nationalistes, avaient soutenu leur cause, et que maintenant qu'ils l'avaient gagnée par la retraite et la défaite des Français, leur action était terminée, et qu'ils nous remettaient entre les mains du gouvernement et en montrant le locum-tenens du gouvernement il nous a dit: «Vous devez désor-

mais écouter»; nous avons pris congé d'eux et nous sommes rentrés à l'Evêché, escortés des bandits. Dans une pareille situation, il nous était naturellement impossible de faire aucune observation sur tant de milliers de victimes arméniennes, femmes, enfants, hommes sans armes que se trouvaient sans défense loin des secteurs français. Les chemins sur notre parcours étaient jonchés des cadavres des chrétiens, femmes, enfants, hommes, soldats français, écoliers et écolières des écoles maternelles qui avaient encore à leur cou le petit sac de livres scolaires. Quoique plusieurs de ces cadavres y fussent depuis plus de 3 semaines, grâce au froid excessif et à la neige, ils ne s'étaient pas encore putréfiés.

Comme le feu continuait encore de la part des bandits, nous avons fait crier par portes et fenêtres que Heledj Ali Bey avait fait la paix, qu'on devait cesser le feu. Les assaillants ont encore continué à tirer pendant quelque temps mais à la fin ils ont cessé.

Le Gouvernement a envoyé des hommes pour nous demander les armes. Nous avons rendu tout ce que nous avons pu trouver; les quelques fusils que certains des réfugiés avaient achetés de leur propre argent pour leur défense, et les quelques autres armes et munitions que le détachement français avait oubliées, tout a été rendu; et quoiqu'il n'en restât plus, cependant maintes fois on est venu nous demander d'autres armes; malgré que nous ayions dit qu'il n'y en avait plus, ils ont à plusieurs reprises opéré des perquisitions minutieuses et ils n'ont rien trouvé.

Pendant une quinzaine de jours on nous fit défense absolue de sortir en ville, pendant ce temps les Turcs dévalisèrent toutes les maisons chrétiennes, et tuèrent tous ceux des Arméniens qui s'y étaient encore cachés, brûlèrent des centaines de maisons des chrétiens rien que pour le bon plaisir de brûler. Presque chaque jour ils pénétraient et dévalisaient une grande partie des effets de ceux des chrétiens qui se trouvaient réfugiés dans les divers secteurs, prétextant que ces effets leur appartenaient.

Lorsqu'on nous permit de circuler en ville, les injures pleuvaient de toutes parts, les corvées furent imposées de force, de telle sorte que les chrétiens étaient forcés aux plus abjects services.

Le Gouvernement lui-même a fait construire par corvées dans l'intérieur du Sérail deux bâtisses l'une pour la gendarmerie et l'autre pour le poste de la Direction de police. Les plus belles pierres de ces bâtisses étaient apportées des maisons incendiées des notables chrétiens. On démolissait les murs les plus solides pour en prendre les meilleures pierres; le reste était emporté dans

les maisons turques sans aucune observations de la part du Gouvernement. Outre les pierres, les autres matériaux et les travaux gratis, on nous demandait de l'argent pour payer les ingénieurs, les menuisiers et maîtres-maçons de telle sorte que ce pauvre peuple qui n'avait absolument rien, ni vêtements, ni couvertures, ni maison et qui manquait même du pain quotidien, a été obligé dans sa noire misère à payer de grandes sommes pour la construction de ces deux bâtisses. Ils ont encore été forcés de réparer la caserne militaire incendiée; nous n'avons rien payé pour cette bâtisse mais nous avons été obligés de fournir des habits aux soldats. Les pierres pour cette réparation on été apportées des sepulcres du cimetière chrétien qui n'est plus maintenant qu'un champ.

Pour émouvoir la pitié du Gouvernement envers les chrétiens, nous avons présenté une supplique en le priant de donner les ordres nécessaires pour qu'on n'opprime pas tant ces pauvres. Le Gouvernement a passé notre supplique à la direction de police qui a appelé les trois chefs spirituels; (j'avais envoyé mon vicaire à ma place), il les a tous les trois acueillis avec injures et comblés d'outrages, et il s'est tellement emporté qu'il a donné un coup de poing si fort à la figure du ministre protestant qu'il l'a blessé au sang. Ces pauvres après avoir reçu ces outrages, ont été heureux d'être laissés libres. Le Gouvernement qui en a eu connaissance ne lui a fait aucune observation.

Pendant que nous attendions que le calme parfait se rétablisse, on fit disparaître plusieurs jeunes gens chrétiens, on emprisonna plusieurs des fils des Kherlakian et des principaux des Arméniens comme coupables dans l'affaire de l'insurrection. Après plusieurs mois d'emprisonnement le tribunal les déclara exempts; mais sur les menaces des Nationalistes ils ont été envoyés avec leurs procès-verbaux à Césarée où presque un an après, à l'entente française avec Ankara, ils ont été libérés.

4. L'évacuation de la Ville par l'exode des Arméniens

Pendant près de deux ans, pour tenir les chrétiens sous la terreur on tirait de temps en temps, sans distinction de nuit ni de jour, des coups de fusils. Cela n'a été interdit qu'à l'arrivée du gouverneur actuel qui l'a formellement défendu.

Jusqu'à l'entente française avec Ankara, notre situation était des plus précaires. Pour des futilités on emprisonnait des chrétiens, et après en avoir extorqué de l'argent on les renvoyait.

Lorsque l'entente française fut conclue avec Ankara, on per-

mit aux chrétiens de franchir les limites de la Turquie. Les chrétiens opprimés par la terreur et les vexations, le désiraient déjà depuis longtemps. Ceux qui avaient les moyens pour entreprendre le voyage, commencèrent immédiatement à demander le vésika (laissez-passer) qu'ils n'ont pu obtenir qu'après beaucoup de difficultés et de dépenses.

Le Gouvernement les a fait partir par convois soi-disant protégés par les gendarmes; toutefois le premier convoi fut dévalisé (le 12 janvier 1922), dix huit personnes en ont été tuées. Quelques uns des malfaiteurs furent attrapés et emprisonnés, et après quelques jours de prison furent renvoyés.

Presque tous les autres convois étaient dévalisés et il y eut une quarantaine de victimes, mais les malfaiteurs n'ont même pas été poursuivis. Malgré cela, sur 10.000 Arméniens, près de 6500 abandonnèrent leurs biens et leurs foyers afin de pouvoir respirer un peu librement.

Depuis le retour de l'exil, les Arméniens du caza de Zeitoun s'étaient logés dans la caserne militaire abandonnée parce que leurs maisons avaient été incendiées après leur expatriation.

Sur l'instigation des Nationalistes, le Gouverneur a appelé les trois chefs spirituels de Marache pour leur faire écrire une lettre aux notables de Zeitoun, afin qu'ils rendent leurs armes et viennent s'établir à Marache où ils ne seraient point molestés. J'ai fait observer au Gouverneur que dans le passé maintes fois on leur avait donné de pareilles assurances, mais que jamais on ne les avait tenues. Enfin sur ses pressantes instances nous avons écrit une lettre suivant ses désirs; mais elle n'a pas eu l'effet voulu. Alors le commandant de division de Marache de concert avec le gouverneur a envoyé une troupe de soldats avec un des notables arméniens à Zeitoun; l'expédition s'est postée loin du village; le commandant du régiment a renvoyé le susdit notable à Zeitoun pour les persuader de se rendre. La plus grande partie composé de femmes et d'enfants s'est rendue et a été amenée à Marache, escortée d'un peloton de soldats. Immédiatement après on a commencé l'attaque de la caserne. Une partie a pu s'échapper et le reste a été tué. Ceux qui étaient amenés à Marache furent logés pour un temps dans la ville, puis sur les nouvelles et pressantes instances des Nationalistes ont été déportés dans le vilayet de Diarbékir, d'où les survivants ont été amenés à Alep, il y a près de trois mois.

Avant la déportation des Zeitouniotes à Tchermoug (Diarbé-

kir) quelques chrétiens furent déportés de Marache vers Albistan et jusqu'à présent on n'a aucune nouvelle d'eux, certainement tous ont dû être tués.

Les Nationalistes toujours avides d'opprimer les chrétiens surtout les chefs spirituels et les notables ont inventé des moyens de nous faire souffrir; ainsi ils ont voulu nous faire déporter dans l'intérieur de l'Anatolie et pour créer un prétexte ils ont conseillé à une fille de 14 ans qu'on disait être chrétienne, d'inculper d'espionnage les chefs spirituels avec quelques prêtres et notables disant que nous aurions des relations secrètes avec les commandants français d'Osmanié et d'Adana. Je fus aussi inculpé avec mon vicaire le T. R. P. Khorène Gabadian et traduit avec les autres inculpés devant la cour martiale où deux fois l'on nous a rangés et montrés à la fille en lui demandant lequel était l'espion. La fille a montré la première fois certains des présents, mais le président de la cour martiale a donné l'ordre d'intervertir les rangs sans que la fille s'en aperçût et nous nous présentâmes de nouveau; cette fois elle en désigna d'autres, sur cela le président, qui était un homme droit étant tout seul à son tribunal, nous appela l'un après l'autre et fit les enquêtes ordinaires. Soit à cause de la conduite de la fille, soit à cause de nos réponses, voyant que la faute qu'on nous attribuait était tout à fait sans fondement il nous a laissés libres.

Cependant la direction de police voulant commencer les déportations, fit emprisonner plusieurs des chrétiens, parmi lesquels se trouvaient un des mes prêtres M. l'Abbé Emmanuel Yalinkatian, comme entretenant des relations secrètes avec le gouverneur français d'Osmanié. Comme la faute qui lui était attribuée n'avait aucun fondement, après un mois de prison, il fut déclaré exempt de toute culpabilité et fut mis en liberté.

Mais les Nationalistes avaient juré notre perte et décidé de nouveau de déporter tous les chrétiens dans l'intérieur de la Turquie. Le Gouverneur, homme faible, y avait consenti, mais la divine Providence, par les avis d'un caïmakam militaire consciencieux a détourné le gouvernement de son idée et nous a préservés de ce malheur imminent.

Pendant que notre frêle esquif était ainsi agité par tant de tempêtes, nous conservions toujours au milieu de notre cœur l'ancre de l'espoir qu'à la fin nous serions sauvés. Cependant les Nationalistes ne cessaient nullement leurs machinations. Ils te-

naient toujours des réunions afin de pouvoir anéantir les chrétiens.

A la fin, ils ont imaginé le moyen suivant qui était de faire sortir tous les chrétiens hors des limites de la Turquie.

5. Depuis l'exode jusqu'à l'installation à Alep de nos émigrés de Marache

Pour exécuter leur plan, ils ont commencé par afficher ça et là des déclarations en ce sens. Mais en voyant qu'elles ne faisaient sur les chrétiens d'autre impression que de les épouvanter, sans cependant leur faire abandonner leurs propriétés et la ville, alors ils ont pensé à les effrayer par les menaces de vive-voix des plus fougeux Nationalistes. Ne réussissant pas non plus de cette façon, ils commencèrent à intimer l'ordre de partir par le moyen des fonctionnaires du Gouvernement qui leur donnaient un avis soi-disant amical, mais qui n'était en réalité qu'une menace déguisée.

D'abord ce fut le Président de la Municipalité qui appela ceux qui gagnaient quelques sous dans la ville et leur intima l'ordre soi-disant amical de partir, faute de quoi ils seraient en butte à de mauvais traitements. Quelques-uns de ceux qui avaient reçu ces avis partirent, mais le reste des chrétiens demeurait encore. Alors ce fut le commissaire de police qui pour mieux les terroriser appela les artisans chrétiens et leur enjoignit l'ordre de partir, et alors ils s'expatrièrent.

Mais voyant que les chrétiens ne partaient pas en masse, les Nationalistes commencèrent à les menacer par d'autres écrits. Ainsi, le 4 janvier de cette année, la nuit du 4 au 5 on trouva collé à la porte de notre Evêché et dans sept principaux endroits de la ville un écrit ainsi conçu:

«Avis amical aux Arméniens.»

«Le beau temps qu'il fait devrait vous faciliter votre voyage à l'extérieur, surtout que votre dernier crime de rendre difficile l'œuvre de la Conférence par le moyen de vos hommes est manifeste. Tandis que vous restez ici tranquilles, comme si vous deviez y demeurer éternellement. Nous ne voulons pas vous faire du mal et vous devriez avoir assez de sens pour ne pas occasionner le mal, si vous ne partez pas dans les dix jours, nous savons les moyens faciles de vous faire partir.»

J'ai informé le gouverneur de la question, il s'excusa; l'affaire étant collée de nuit, il était difficile d'en trouver l'auteur, mais il tâcherait de faire son possible pour le découvrir. C'était peine

perdue, car lui-même était dans le conseil du comité de la Défense Nationale où cet écrit avait dû être élaboré. Cependant, comme dans tous les autres cas pareils le gouvernement pour montrer qu'il n'avait pas de part dans ces affaires, cette fois encore donna ordre à la police de recueillir les affiches sus-indiquées, craignant sans doute que ces affiches tombant entre les mains des chrétiens ne servissent d'argument comme quoi tout était organisé par lui.

Le Comité de la Défense Nationale et sans doute le Gouvernement lui-même voyant qu'après plusieurs jours aucun chrétien ne se préparait au départ tenta ce dernier moyen.

Le 7 janvier un ex-agent de police nommé Aintabli Oglou Ahmed effendi venant à l'Evêché me dit qu'il venait de la part de la Municipalité, du Comité de la Défense et de toute la population musulmane m'aviser que tous les chrétiens y compris les chefs spirituels et tous les prêtres devraient partir dans les 3 jours, autrement on devrait s'attendre aux pires malheurs, il ajouta qu'il en avait déjà avisé les deux autres chefs spirituels chrétiens. Je lui ai fait observer que:

1. vu les formalités interminables du vésika ou laissez-passer, humainement il était impossible que 3500 Arméniens puissent partir en 3 jours;

2. que les Arméniens qui restaient, épuisés à l'extrême, n'avaient aucun moyen pour s'en aller surtout que la plupart des chefs de familles faisaient leur service militaire dans l'armée turque depuis tant d'années; que si l'on voulait notre départ, il fallait les congédier;

3. que l'Evêché ayant un grand personnel et beaucoup de bagages il était impossible de déménager en 3 jours;

4. que le Gouvernement ayant défendu depuis le 28 septembre dernier aux chrétiens de vendre leurs propriétés immobilières même de les louer, sans un préalable secours pécuniaire, les chrétiens qui restaient ne pouvaient entreprendre ce voyage, c'est pourquoi le gouvernement devait leur permettre de vendre ou au moins de louer leurs propriétés immobilières afin de pouvoir préparer les dépenses nécessaires au voyage;

5. comme enfin dans sa proposition il avait indiqué qu'il venait de la part de la municipalité, du Comité et de la population et qu'il ne mentionnait pas le Gouverneur, je lui ai dit que le chef de la ville étant le gouverneur, j'étais naturellement obligé de le prévenir de ses propositions. Il m'a répondu que j'avais raison, que j'en pouvais prévenir le gouverneur, même lui donner son

nom. Quant à mes autres objections, il m'a promis qu'il les proposerait à ceux qui l'avaient envoyé et me porterait leurs réponses.

Le lendemain, l'ex-agent de police Aintabli Oglou Ahmed effendi retourna et me dit:

1. que le délai de 3 jours était prolongé de 8;

2. que les facilités seraient accordées pour le vésika, mais les impôts réclamés devraient être payés;

3. que les soldats chrétiens ne pourraient pas être congédiés mais leurs familles devraient partir;

4. que les propriétés immobilières ne pourraient être ni vendues ni louées;

5. qu'enfin on devrait partir un jour plus tôt afin d'éviter les malheurs que les retards pourraient causer.

J'ai informé immédiatement le gouverneur Ekrem Bey de cette nouvelle machination de la Défense Nationale. Il répondit qu'ayant été voir le comité, ces messieurs lui ont dit qu'ils étaient prêts à toute pénalité de ce chef, qu'il était impossible pour eux de souffrir la présence des Arméniens qui réclamaient un foyer qui comprendrait Marache dans ses limites.

Par ces paroles, nous avons vu que le Gouverneur était de même avis; qu'au cas du moindre trouble le gouvernement n'accorderait aucune protection aux chrétiens.

Huit jours après l'avis de la Défense Nationale, ayant envoyé mon vicaire pour demander au gouverneur à qui nous devions confier notre église; il a dit que le bureau des biens abandonnés s'en chargerait. Le vicaire lui ayant demandé une dernière fois son avis pour notre départ, ayant objecté que d'après les journaux et les agences turcs l'échange des chrétiens n'était obligatoire que pour les Grecs, il répondit qu'une circulaire du Gouvernement ordonnait le départ de toutes les minorités excepté les Grecs orthodoxes de Papa Eftime à Césarée,[60]) que les Arméniens étaient plus obligés de partir que les Grecs.

D'ailleurs le gouvernement mettant en vigueur depuis le 28 septembre 1922 le règlement de la déportation de 1915 (aboli après les armistices) défendant de vendre les propriétés et de les louer montrait bien que c'était lui qui nous forçait à partir.

Depuis l'insurrection les horreurs ne manquaient point. De temps en temps, on battait, on blessait les chrétiens, on pénétrait

---

[60]) Papa Eftime était un prêtre révolté contre le patriarcat oecuménique de Phanar à Constantinople. Les Turcs se servaient de lui dans leur politique contre les Grecs et les autres minorités chrétiennes, nous en verrons les aventures dans l'extrait de la Presse surtout à la IVème Partie.

dans les maisons pour dévaliser et pour y commettre d'autres crimes. En plein jour on lançait aux chrétiens de grosses pierres, comme c'est ainsi arrivé plusieurs fois à moi-même, et dans ma chambre. On était maltraité dans les marchés, maltraité dans les rues, maltraité dans sa propre maison en outre on ne pouvait pas sortir dans la campagne, ni cultiver ses champs ni ses jardins ni ses vignes. A vrai dire ce n'était pas une vie qu'on menait, mais plutôt un emprisonnement et mieux encore le plus dur esclavage, ayant toujours devant les yeux les perspectives d'un massacre ou d'une déportation dans l'intérieur de la Turquie.

L'animosité des musulmans s'accroissant de plus en plus contre les chrétiens et devenant menaçante, il était imprudent de résister, car de jour ou de nuit ce peuple de brutes recommencerait tous ses excès. Il fallait donc se décider à partir. Mais comment dans cette saison la plus rigoureuse de l'année, ces 3500 Arméniens dont 1500 étaient catholiques, n'ayant pas le sou dans la poche, comment pourraient-ils se mettre en chemin?

Pour sauver ce pauvre peuple il fallait faire un grand sacrifice, il fallait les aider, leur procurer les moyens pécuniaires pour les mettre en chemin. Comment les aider, les propriétés ne pouvant ni être vendues, ni louées?, D'ailleurs, j'étais déjà chargé d'une dette assez considérable: n'importe mon devoir de Pasteur m'obligeait à les aider coûte que coûte. Devant cet impérieux devoir je me suis hasardé à faire une dette de 3500 francs pour contribuer aux frais de voyage des catholiques indigents ainsi qu'à ceux de notre voyage et pour transporter les objets de la cathédrale, de l'Evêché et de mes sept religieuses diocésaines. Voici comment j'ai pu me procurer cette considérable somme.

Le gouvernement ayant défendu l'exportation de l'or, quelques négociants turcs, recevant jusqu'à 10%, donnaient des traites aux chrétiens. Les Nationalistes leur ont défendu de rendre même ce service aux chrétiens. Parmi ces 3500 chrétiens il y en avait quelques uns qui ayant quelques livres or qu'ils ne pouvaient pas transporter à Alep, parce qu'on les confisquait en chemin, venaient me prier de les accepter et de les leur rendre à Alep. De la sorte j'ai pu faire cet emprunt de 3500 francs.

Donc nous les trois chefs spirituels, nous avons fait savoir à nos chrétiens l'ordre et les menaces des Nationalistes et la disposition du gouvernement à cet égard.

Alors la population chrétienne est allée en masse demander au gouvernement le vésika, et après beaucoup de formalités et de

dépenses ceux qui l'obtinrent partirent. Il n'est pas nécessaire de dire qu'en route ils étaient obligés de continuer à donner.

Lorsque la plus grande partie eurent pris leur laissez-passer et se furent mis en chemin, les vexations continuant, nous aussi nous avons été obligés de faire les démarches nécessaires pour prendre le vésika; l'on nous a demandé les impôts de nos propriétés immobilières près de 3000 francs. Quoique notre maison des religieuses bâtie et terminée en 1914, depuis sa construction, la guerre étant déclarée, eût presque pendant toutes les huit années servi comme hôpital et dépôt militaire ainsi que notre khan ou hôtellerie qui a été pendant un long espace de temps occupée par l'armée turque, comme nos autres propriétés confisquées pendant les déportations, et que nous en ayions demandé le loyer qui aurait coûté au moins 30.000 francs sans pouvoir l'obtenir nous avons demandé qu'on retranche au moins l'impôt foncier de ces deux propriétés; ne l'ayant pas non plus obtenu nous avons dû payer tout ce qu'on nous réclamait.

Pendant ce temps nous avons tâché d'envoyer à dos de chameau les objets de notre cathédrale et évêché à Alep; ceux qu'il était impossible d'y envoyer, nous avons tâché de les vendre sur place, quoiqu'on ne les achetât qu'à des prix insignifiants.

Nous n'avons pas voulu les y laisser parce que nous avions devant les yeux l'exemple des effets des R. R. P. P. Franciscains de Marache que le Père Supérieur qui était obligé de partir avec les forces françaises, nous avait télégraphié d'Adana de conserver. Nous avons tâché de les protéger. Mais toute la résidence ayant été occupée par les troupes turques, nous avons pris les ornements sacrés chez nous et pour le reste ne pouvant pas les transporter chez nous, parce que toutes nos chambres, église, école tout était encombré de réfugiés, nous avons prié les autorités militaires de nous céder au moins la sacristie où nous avons posé tous les objets du monastère avec les livres de la bibliothèque. Quoique la clef en fût chez nous, quelque temps après nous avons vu que les livres se vendaient dans les bazars, alors nous nous sommes adressés aux mêmes autorités militaires afin de transporter ces effets dans notre résidence qui était assez évacuée de réfugiés, mais on ne nous permit pas même de pénétrer dans la sacristie. Tout dernièrement ils sont venus nous donner l'ordre d'enlever ces objets nous nous y sommes rendus et nous avons constaté que les livres étaient dispersés, les statues cassées et l'harmonium de l'église, vidé de ses touches et autres accessoires et n'ayant que

la caisse sans couvercle et sans rien. Tous les autres objets avaient disparu. Sur leurs instances nous avons dû transporter chez nous ces restes sans valeur.

Pour que nos objets n'aient le même sort nous avons tâché donc d'en vendre tout ce que nous avons pu.

Pendant que nous descendions les grandes images des autels, les statues, les lustres et les autres ornements de l'église, tous les fidèles qui assistaient à l'opération pleuraient, sanglotaient à haute voix et avaient comme nous le cœur brisé; jamais nous ne pourrons oublier ce spectacle navrant.

Lorsqu'on nous a donné le vésikà, déjà le plus grand nombre de nos fidèles s'étaient mis en chemin; il ne restait plus qu'une trentaine de fidèles qui n'avaient pas pu avoir encore leur laissez-passer.

J'ai envoyé par un premier convoi deux de mes prêtres avec cinq des religieuses diocésaines.

La veille du jour désigné pour notre départ, j'étais avec mon vicaire le T. R. P. Paul Tchalekian, allé voir le gouverneur pour l'aviser de notre départ; je lui ai demandé à qui nous confierions notre cathédrale, école et évêché, j'ai reçu l'ordre de les livrer au poste de police qui se trouvait dans notre voisinage. En chemin on nous a lancé encore de grosses pierres, mais grâce à Dieu, nous sommes rentrés chez nous sains et saufs.

Le 6 février jour fixé pour notre départ les agents de police du poste voisin étant déjà dans l'évêché, j'ai pris avec moi mon vicaire et mon secrétaire le T. R. P. Emmanuel Yalinkatian ainsi que les deux religieuses diocésaines qui étaient restées avec moi; montant en voitures, nous nous sommes mis en chemin.

Le 7 au soir nous sommes arrivés à Aïntab, où le T. R. P. Nazaréno Megherditchian, franciscain nous a offert une gracieuse hospitalité dans son hospice.

Le 9 nous avons pris congé du Père, et le soir du même jour nous descendions à Killis.

Le 10 nous sommes partis de cette ville et nous sommes arrivés à Katma où le commandant de la place étant absent, son lieutenant nous a accueillis avec beaucoup de délicatesse et d'égards et nous a donné place en première au train du soir, qui nous a conduits vers les huit heures à Alep.

A la station S. E. Monseigneur Augustin Sageghian, l'archevêque arménien-catholique d'Alep avec son clergé et les notables d'Alep et de Marache ainsi que tous les fidèles de Marache étaient

venus les uns en autos et voitures, les autres à pied et nous ont reçus à bras ouverts. Après le chant d'action de grâces à la cathédrale, nous avons été invités au salon où nous avons reçu les cordiales et respectueuses salutations des chers visiteurs.

Mgr. L'Archevêque m'a offert sa fraternelle et gracieuse hospitalité dans l'archevêché même. Quatre de mes prêtres partis avant nous et établis ou chez leurs parents ou dans les orphelinats ont trouvé des emplois. S. E. a pareillement offert aux quatre autres qui n'avaient pas encore d'emploi et qui s'occupaient du ministère paroissial auprès des réfugiés, un local où ils vivent avec moi en communauté comme à Marache et ont table commune à notre charge.

Quant aux sept religieuses diocésaines ayant servi le diocèse avec dévouement pendant près de 50 ans, nous ne pouvions naturellement pas les abandonner, nous avons loué une maison à part où elles continuent leur vie de communauté à nos frais.

Tous nos réfugiés sont logés dans des baraques ou sous des tentes.[61]) Nous sommes reconnaissants envers le Gouvernement Français qui tâche de procurer du pain à quelques uns des plus miséreux de ces pauvres réfugiés. Nous remercions aussi le Near East Relief américain avec les Unions Nationales et compatriotiques arméniennes qui joignent leur active et bienfaisante coopération pour adoucir autant qu'ils le peuvent cette pénible situation des réfugiés.

b) RÉCIT DE L'ABBÉ PASCAL MALDJIAN

Pour compléter le rapport de Mgr. Arpiarian, je reprendrai le récit de l'Abbé Pascal Maldjian, que j'ai déjà cité dans la IIème Partie. Ce récit nous montrera les différentes péripéties que l'Abbé Maldjian a vécues à Marache, depuis sa sortie de la prison d'Alep jusqu'au jour où il a dû quitter Marache avec les troupes françaises qui évacuaient la ville.

«Le 25 octobre 1918, délivré de la prison d'Alep dans les circonstances navrantes déjà mentionnées, réfugié tout d'abord chez mes confrères et condisciples Assoun, puis chez un parent éloigné

[61]) Pour leur consolation spirituelle, nous faisons toutes les cérémonies religieuses dans un local accordé provisoirement par les R. R. P. P. Franciscains dans l'enclos de leur monastère du quartier Ram, situé au centre des baraques où chaque dimanche et fête outre la messe chantée, nous prêchons aussi la parole de Dieu.

M. Vartan Khabayan, je me suis mis à donner quelques leçons de français à des élèves privés pour avoir de quoi vivre.

Le commissaire français de l'occupation militaire chargé du rapatriement me chargea, au cours d'une entrevue, de rentrer à Marache pour ouvrir un ouvroir en vue de subvenir aux besoins de nos pauvres et aussi dans un but de propagande. Muni de documents des armées alliées pour ma protection j'ai quitté Alep pour Marache vers la fin janvier ou vers les premiers jours de février 1919. En route, j'ai entrevu le Colonel Anglais chargé d'Aïntab. Sur mes suppliques réitérées (sic) de vouloir avancer j'ai connu le projet d'occupation vers Marache et au-delà même si c'était nécessaire — j'ai obtenu une réponse affirmative sous réserve du consentement de ses supérieurs militaires. Il m'a promis un rendez-vous à Marache avant la fin de février 1919. Avec cette bonne nouvelle — secrète — dans mon cœur, j'aurais voulu voler chez mon Evêque Avedis Arpiarian, après près de 3 ans d'absence et de misère. Arrivé à Toulkhoum Khans, on trouve le grand pont sur l'Agh-sou (Koeupruci) démoli en partie par des brigands tcherkess à la dynamite la nuit précédente. Coûte que coûte on décide d'abandonner les voitures pour des montures et on s'achemine par un petit pont vers la source d'Agh-sou, sur le flanc d'Akher Daghi. Le froid excessif m'oblige à laisser ma monture et à marcher pour ne pas me laisser geler. Arrivé à Marache vers le 8 février 1919, la joie de retrouver mon Evêque, les confrères et les miens, et la félicité de rapporter la nouvelle de l'occupation anglaise imminente, me payèrent en partie de mon absence et des péripéties de mon voyage.

Après la mi-février, les Anglais arrivent. Les Turcs de Marache sont terrifiés, les chrétiens, exaltant de joie l'heure de la délivrance après des siècles d'attente douloureuse et bien coûteuse sembla avoir sonné.

Tandis que cette occupation anglaise s'affermissait de jour en jour et produisait l'effet désiré jusqu'à ce que notre sort se décidât finalement à Paris, le Curé de l'Eglise franciscaine de Marache, en accord avec quelques gros bonnets arméniens (négociants) prépara une requête adressée au Général Dufieux, chef de l'occupation militaire française de Cilicie. Clandestinement, cette requête fut signée par ce Père Franciscain, les grands négociants et, pour plus d'appui, par notre bon Evêque Avedis Arpiarian. Cela étant su par son vicaire général, le R. P. Khorène Gabadian, celui-ci conseilla à notre évêque de réparer son imprudence en

retirant son nom de la requête. Le Père franciscain c o u p a sa signature, la lui remit et... ensuite y colla un autre morceau de papier en écrivant dessus qu'il y avait là la signature de l'Evêque Avédis Arpiarian. (Cette requête clandestine demandait au Général Dufieux de remplacer le plus tôt possible l'occupation anglaise qui aurait ruiné les intérêts commerciaux de la ville qui, sous l'occupation anglaise, devrait se servir ou de Basra pour ses importations ou payer deux douanes si les importations se faisaient par Beyrouth ou Alexandrette.)

L'ouvroir fonctionnait merveilleusement et j'étais rémunéré par le Commissaire. Je transportais les broderies magnifiques au marché de Beyrouth et de Damas deux ou trois fois par an et portais du nouveau matériel d'Alep (soie et toile de lin).

Un beau jour de juillet, le colonel anglais de Marache (dont la femme était catholique) vient visiter notre Evêque pour lui dire que dans une semaine l'armée anglaise d'occupation quitterait Marache... Consternation...

Le colonel (sans rancune pour la requête dont il était informé) nous rassure en nous disant que nous ne resterions pas sans protection.

Connaissant le milieu français en Syrie, à cause de l'ouvroir, notre Evêque, le soir du même jour, a pensé qu'il lui fallait absolument et immédiatement aller en personne voir le Haut Commissaire Georges Picot à Beyrouth pour qu'au moins un petit groupe d'officiers français se trouvât à Marache avant le départ des Anglais afin d'éviter un massacre foudroyant. Il s'y décida en me priant de l'accompagner. Le lendemain de très bonne heure nous partîmes en voiture pour Alep; de là à Beyrouth en train, car les heures mêmes comptaient précieusement. M. Georges Picot nous reçut très affablement, consentit à notre demande, télégraphia au Général Dufieux pour envoyer immédiatement un détachement de motocyclistes armés avec 12 à 20 officiers. La joie des chrétiens à Marache remplaça leur peur en voyant partir les Anglais. Hé bien, l'arrivée des Français (augmentée après de 250 soldats avec le colonel Epinière) commença sans que nous le sachions alors, la ruine complète de Marache et de ses environs.

Mon Evêque, A. Arpiarian voulut se reposer un peu à Zahlé. J'allai avec lui. Il fut atteint d'influenza, je l'assistai. Un arrêt des trains nous retint là pendant presque un mois. On retourna enfin, et on fit honneur aux officiers français. Bientôt, on reconnut dans l'attitude des Français un changement de dispositions à l'égard

des Arméniens. Leur ligne entre Marache-Alep et Adana n'était pas du tout protégée, les Turcs le savaient. D'accord avec Setrak Kherlakian, d'autres et Hovnan Pacha (ex-aide de camp du Général Antranik) nous formâmes en secret une petite armée de volontaires arméniens, armée par le colonel Epinière et payée par les gros bonnets arméniens de Marache.

Un dimanche d'automne, après ma messe, M. Hovnan me fait appeler pour me remettre la liste générale des volontaires pour que je la présente au colonel Epinière. En route, on me lance d'une fenêtre une grosse pierre pointue pour m'assommer. Heureusement, la pierre ne fait que me couper profondément la joue droite (suture immédiate de ma blessure). La ville entière est ébranlée. Le Capitaine Joly, qui était le chef de la garnison de près de 100 soldats installés à l'Evêché, sans égard aux lois musulmanes, envoie 15 soldats pour chercher dans la maison le criminel. Un garçon de 15 à 16 ans est appréhendé et soumis, à notre Evêché, presque à des tortures.

Le même jour — le soir vers 9 heures — lorsque, mon visage pansé je me trouvais avec les autres et le Capitaine Joly autour de notre Evêque au salon, causant de cet incident, nous entendîmes une explosion qui ébranla la bâtisse même de l'Evêché. Le Capitaine Joly envoie en hâte ses sentinelles pour découvrir la source de l'explosion. C'était à 150 mètres de l'Evêché, au café central des gros bonnets turcs qui avaient leur conclave sur l'événement du jour. Ce café se trouvait à 25 pas de la place où l'on avait attenté à ma vie et où j'avais versé mon sang.

Hovnan Pacha avait appelé chez lui quelques nouveaux «Fédahis» et leur demandait dans l'après-midi du même dimanche de ne pas laisser sécher mon sang versé sans le venger. Un jeune homme que je n'ai jamais pu connaître, s'est offert. Il va là, la nuit même de l'explosion. Il se cache derrière des arbres devant le café avec son fusil, la lampe «Lux» à pétrole allumée, il fait feu dans l'obscurité et à la faveur de l'incendie qui avait ainsi déjà commencé, il mord la capsule d'une grenade allemande et la lance dans le café. C'était l'explosion qui, non seulement avait blessé une vingtaine de ces gros bonnets turcs, mais en avait tué une vingtaine.

Le lendemain, quatre des survivants vont m'accuser au colonel Epinière d'être l'auteur du crime (Prêtre porteur de bombes): Ce surnom est resté dans leurs annales... Un des membres de l'Etat-Major du colonel Epinière, présent, était le capitaine Joly

qui se trouvait avec moi au salon, au moment de l'explosion. Naturellement, on mit vite au cachot ces quatre faux témoins — mais la situation devenait plus critique à chaque moment. Nos volontaires n'avaient eu encore tout le nécessaire, hélas...

Le 16 ou le 17 janvier 1920, un dimanche, on célébra très solennellement le mariage de l'avocat Kherlakian Raphaël avec Hélène Kherlakian, fille de Joseph Kherlakian. Le colonel était le témoin de ce mariage.

Le 21 janvier 1920, le mercredi de cette même semaine vers midi, les Turcs attaquèrent les Arméniens et la guerre sanguinaire commença.

Elle a duré jusqu'au 12 février 1920. Durant ces trois semaines, l'héroïsme des Arméniens a atteint son comble. Incendies, démolitions, famine, morts, blessures, massacres des prisonniers, n'ont pu décourager ce peuple indomptable. Plus de trois mille personnes se réfugièrent dans notre Eglise. On forma des comités de ravitaillement (tout d'abord pour les enfants, les blessés, les femmes, puis pour les autres), d'hygiène, de discipline et de munitions. L'Eglise, comme toutes les autres maisons était attaquée continuellement, de jour et de nuit. Vers le 5 février, le Général Dufieux ne parvenant pas à avoir des nouvelles de Marache, y envoya quelques avions. Cette visite aérienne brisa les reins des Turcs. A cela suit l'arrivée d'une colonne militaire, le 10 février. Après le passage des avions, le 8 ou le 9 février, des représentants de la municipalité turque arrangent un armistice avec le Colonel Epinière pour rendre la ville le 11 février. Le commandant de la colonne, se basant sur les rapports reçus des aviateurs, porte l'ordre du général Dufieux pour évacuer tout de suite la ville, se joindre à la colonne et se retirer à Adana. Quelle décision cruelle et désastreuse pour ces héros qui pendant des semaines mémorables avaient versé leur sang et perdu tout ce qu'ils possédaient, et plusieurs membres de leurs familles — laissés maintenant sans protection dans l'abattoir turc à la merci des ennemis. Le 8 février, après avoir essayé de mettre le feu à notre Eglise, ils réussirent à l'incendier en commençant par l'école. Pour arrêter cet incendie, nous nous exposâmes — mes compagnons et moi-même — soit au feu incessant des fusils turcs, soit à l'incendie pour le limiter entre les murs de l'Ecole. Nous y réussîmes au prix de plusieurs morts et blessés (je fus moi-même blessé au-dessus du genou par une balle) et nous pûmes sauver ainsi trois mille réfugiés, l'Eglise et l'Evêché.

La présence de la colonne militaire ranimait même les blessés arméniens. C'était (nous le croyions hélas...) une fête, avec musique, chants, embrassements. Pendant toutes ces trois semaines, j'avais cédé ma chambre au capitaine Joly et je n'avais pas pu enlever mes souliers, ni ma soutane de mon dos. Je ne savais (alors) pour quelle raison le capitaine, la nuit du 11 février 1920, me dit: «Pascal, j'ai pitié de toi, tu es fatigué, occupe ta chambre cette nuit et repose-toi». Ce que j'ai fait, ayant tant besoin de repos et rassuré par la situation créée par la présence de la colonne militaire. Vers les 3 heures du matin du 12 février, on me réveille en hâte. «Que faites-vous donc? Nous sommes abandonnés, ruinés par les Français». Je leur réponds: «C'est ridicule». Je visite toute la garnison... outre notre groupe de volontaires, il ne restait que quelques blessés français. C'est incroyable, impossible... Ils doivent avoir un plan secret pour entourer les ennemis entre deux feux.

Sur leurs tables, l'argenterie, la vaisselle, sont abandonnées avec quelques munitions par-ci, par-là. Je réveille notre Evêque, les notables, on discute de la situation jusqu'à cinq heures. Nous sommes presque tous d'accord avec notre Evêque pour penser que c'est un plan de combat final... En doutant de cela, je m'unis à trois autres arméniens catholiques, armés jusqu'aux dents. Avec la permission et la bénédiction de mon Evêque, nous prenons le chemin entre eau, incendie et fusillade pour rejoindre la colonne dans les champs, à 8 kms. de la vill . Nous y arrivons; je retrouve le capitaine Joly, je lui reproche son manque de parole. J'écris une lettre au commandant de la colonne pour m'informer de leur plan, pour en aviser ensuite à t o u t p r i x l'Evêché. J'ai encore sa réponse écrite par son secrétaire, sur une page de carnet. Réponse évasive... Nous essayons d'envoyer des émissaires qui sont sujets à la fusillade des Sénégalais.

Vers 5 heures de l'après-midi, le commandant donne l'ordre que soient enrôlés comme soldats ceux qui ont pu se réfugier à leur camp (au nombre de 3000 à 4000) et qu'ils se disposent à la grande retraite vers Adana, à deux heures du matin de 13 février 1920. L'heure lugubre sonne. La neige est tombée toute la nuit et il en tombe encore... Les soldats, les bêtes de somme, les pauvres réfugiés, le cœur et le corps sanglants, s'acheminent comme moi, vers el Oghloo et puis vers Adana... Il fallait s'ouvrir un chemin inconnu dans la neige, qui atteignait déjà trois pieds de hauteur, à laquelle s'ajoutait à chaque moment une tempête de neige

jamais vue dans ces parages. On marcha pendant trois jours, n'ayant pour toute nourriture et boisson que de la neige. On montait les montagnes, on les descendait pour les remonter et les redescendre car on perdait l'orientation: nouvel Israël qui cherchait la Terre Promise de la Cilicie. Devenir fou n'était que la moindre des angoisses mortelles. Nous allions affamés, fatigués, sans sommeil depuis 3—4 semaines, navrés dans le cœur d'avoir quitté la ville natale en flammes et à la merci des Turcs qui y retournaient triomphants, après avoir vu s'en éloigner le fameux régiment du «412», le désespoir dans l'âme parce que nous ne savions quel destin nous attendait à chaque pas. On marchait... tant que les jambes pouvaient nous traîner... On marchait pour ne pas mourir de froid... on marchait pour ne pas devenir la proie des loups, et des Turcs... on marchait pour apercevoir une lumière, pour entendre le sifflet d'un train...

Lorsque je me trouvais sur le point de céder à la fatigue et mourant de sommeil, je me rappelle... être tombé las, demi-mort, contre ma volonté, comme tant de centaines de soldats sénégalais et algériens qui embrassant leur fusil et s'appuyant contre un arbre ou contre un rocher restaient là, sentinelles éternelles de ce passage de la nouvelle Mer Rouge du sang arménien... Oh! jamais l'orateur le plus érudit, le poète le plus sublime ne pourraient vous narrer la scène de ces victimes de la traversée de cette mer, ou plutôt de cet océan de neige. A chaque mètre, on voyait une femme, une mère avec son bébé à son sein, un homme âgé, un blessé, dormant sur les côtés du sentier ouvert par les poitrines de ceux qui pouvaient encore marcher. Je tombe, dis-je, comme tant d'autres pour ce sommeil éternel, lorsque je sens quelqu'un me frapper la joue pour me réveiller de ce sommeil fatal... je regarde... c'est un volontaire arménien qui m'avait prêté sa tente, sa couverture et des journaux «Hairénik» comme matelas à mon arrivée de Marache au camp de la colonne. Il me gronde tendrement, il me soulève, il m'aide à reprendre la marche forcée... Il ouvre son sac, il me dit en secret: «c'est défendu de disposer de ce seul pain sans permission — car c'est notre dernière ration — mais prends-le, mange-le... Il était aussi dur et blanc que la neige que nous piétinions. Quel pain. Pain de vie, dirais-je presque. Je le ronge, petit à petit, autant pour m'en nourrir que pour oublier, si c'était possible, la longuer du trajet tragique...

Vers la fin de la troisième journée — à 10 heures — ciel! j'entends ce sifflet du train... J'arrive avec tous ceux qui avaient

survécu à cette marche de mort — à la première petite ville chrétienne occupée par des Français où il y a une station de train pour Adana.

Un instinct me dit que mon frère aîné, Joseph, qui était allé à Constantinople pour acheter des marchandises et naturellement avait appris le sort de Marache et de cette caravane... pourrait être là et me chercher. Je l'appelle avec toute la force qui me restait encore... Joseph, Joseph. Tandis que, je l'ai su après, lui, dans une autre partie de la foule immense, criait: Maldjian Vartabed.

Quelque bonne âme me voyant presque mourant me conduit chez un arménien catholique de Marache qui avait là une grande maison. Il y avait à peine un passage. Le propriétaire me reconnaît, me prend et me met sur un lit. Après une dizaine d'heures de léthargie plutôt que de sommeil, j'ouvre les yeux et, Ciel, je vois debout à mon côté, comme un ange, mon frère pleurant de joie. Il avait un peu de cognac, et une tasse de bouillon chaud.

On pensait partir le plus tôt possible par le train pour Adana. Là, à peine arrivé, vers les 9 heures, je rejoins l'Evêque, en conférence avec le Conseil National arménien chez le général Dufieux. Il ne m'attendait pas et je devins le seul témoin oculaire pour tout raconter en détail, indiquant noms, lieux, temps et nombre de ceux qui ont été responsables de cette ruine finale de Marache. Le Conseil national voulut m'envoyer à Constantinople pour redire à nos autorités tout ce que je savais mais le colonel Normand (administrateur militaire d'Adana) me refusa le passage à cause d'un rapport écrit et remis au général Dufieux. Pourtant, peu après, Adana commençait à subir le sort de Marache. Ayant eu entre temps une invitation du R. P. Momdjian pour être son vice-recteur au collège arménien de Rome, j'ai pu obtenir du Colonel Normand un passage libre sur un bateau de guerre pour Constantinople. De là, le bateau «Milano» me mena en Italie, puis je me suis trouvé à Rome».

c) EXPOSE DE M. RAPHAEL KHERLAKIAN

1. Situation politique et militaire dans les secteurs d'Aïntab et de Marache

Les troupes françaises faisant la relève des Anglais avaient occupé la plus grande partie de la Cilicie. Mais sous menace de mort, les Kémalistes levaient des bandes d'attaque et de massacre qui, en Cilicie, se rassemblaient à Goksune, Albistan, Azizié, Char, Hadjine, et Sis, qui apparaissaient à Erzéroum, Smyrne, Marache, Ourfa, Aïntab, Killis, Adana, et qui disparaissaient pour se reformer ailleurs; aussi l'inquiétude était-elle générale en Turquie. Dès le mois de septembre 1919, en maintes occasions, des razzias étaient opérées par ces bandes de «tchétés» sur les détachements français et sur les Arméniens; les Chérifies à leur tour appuyaient le mouvement nationalistes contre la France et les Arméniens.

Depuis octobre 1919, Kémal envoyait continuellement des armes aux musulmans de Marache et les rapports qui parvenaient au Cercle du Commandant français d'Aïntab, dont relevait ce district, prenaient une note de plus en plus alarmante. C'est pourquoi le général Brémond, Administrateur en chef de la Cilicie, avait décidé d'installer à Marache un gouverneur militaire français chargé de contrôler l'activité du gouvernement local turc et nomma à cet effet le capitaine André qui arriva le 24 novembre. Les Turcs avaient, de temps immémorial, l'habitude de hisser le drapeau turc sur la forteresse de la ville tous les vendredis, comme emblème de leur foi musulmane. Le capitaine André le fit enlever et remplacer par le drapeau français, d'où émeute des musulmans qui montent à l'assaut de la forteresse, arrachent les couleurs françaises et hissent de nouveau leur drapeau. Devant l'explosion de la colère musulmane, le capitaine André prend peur et s'enfuit de Marache pour venir demander du secours au colonel Flye Saint Marie, à Aïntab. Ce secours lui fut refusé. Depuis lors, les Turcs s'enhardirent davantage et s'armèrent à outrance; l'étoile de Moustapha Kémal grandissait et prenait aux yeux des musulmans de Cilicie et d'Anatolie un éclat plus impressionnant... et c'est à la suite de cet événement qu'il transférait de l'Arménie turque son Quartier Général à Ankara et déclarait la guerre aux Arméniens et aux étrangers.

A Bazardjik, plaine qui relie la province de Marache à celle d'Aïntab, 800 tchétés dirigés par Kilidj Ali prenaient les routes des crêtes. Par ailleurs, l'activité nationaliste se renforçait

également à Ourfa où 2000 fusils et des millions de cartouches étaient distribués aux musulmans par Ali Saïb, ancien massacreur d'Arméniens et délégué de Kémal.

Vers la mi-novembre, le Général Gouraud avait cru bon d'envoyer le colonel Normand en mission auprès du «rebelle» Kémal. En cours de route, il passe par Aïntab où il confère de sa mission avec le colonel Flye-Sainte Marie. A Sévérek, sur l'ordre du commandant du corps d'Armée turc de Diarbékir, on l'insulte et on lui interdit de faire un pas de plus en avant on l'oblige à rebrousser immédiatement chemin: ce geste de Gouraud eut donc les conséquences les plus fâcheuses pour le prestige de la France dans tout l'intérieur de la Turquie et fut considéré par «Kémal» comme la plus grande preuve de la faiblesse des Français. De toute façon, le crédit de la France, en cette affaire, avait été entamé.

«Je me souviens parfaitement, dit M. Kherlakian, que le colonel Flye-Sainte Marie, qui m'avait présenté au Colonel Normand et avec lequel il avait eu un entretien d'une heure avant que celui-ci ne poursuivît son voyage vers Diarbékir, était perplexe, je dirai même angoissé: bien entendu, Normand l'avait mis au courant des buts de sa mission. Le colonel Flye-Sainte Marie, qui était le courage personnifié, me dit alors ceci: «Il faut que les Arméniens soient extrêmement prudents s'ils ne veulent pas être massacrés, car nous n'avons pas de forces suffisantes, la France ne nous en enverra plus et les forces ennemies augmentent». A cette époque déjà l'activité d'Ahmed Riza bey en France avait porté ses fruits sur les partis de gauche. Il en avait certainement informé Kémal, et Gouraud voulait donc s'accommoder avec «le rebelle» parce qu'il voyait clairement qu'il serait obligé de ne compter que sur les forces présentes en Cilicie, et en Syrie, même en cas d'événements graves... et c'est pourquoi, aussi, Moustapha Kémal, du bout de ses bottes, faisait chasser piteusement le colonel Normand à mi-chemin; son prestige s'en trouvait rehaussé infiniment, et, au surplus, il était arrivé à semer par là des germes de division entre la France et l'Angleterre, celle-ci ne reconnaissant comme légitime que l'autorité du Sultan. Mais qui avait donné cette mission à Normand et qui en portait en pratique la responsabilité? Le Général Gouraud et son secrétaire le Général Robert de Caix de Saint Aymour en rejetaient, paraît-il, la responsabilité.

«J'ose croire que ce fut ce dernier, qui jouait «le grand politique» et qui fut toujours joué par les Turcs depuis le début de

ses fonctions, et qui passa tout son temps à donner des coups d'encensoir à nos bons amis les Turcs».

Les événements de Marache ont été les facteurs décisifs de la consolidation du régime kémaliste et de l'évolution malheureuse de la politique étrangère française qui, dans la suite, préféra soutenir les intérêts turcs au détriment de la cause arménienne. Ils sont trop importants en eux-mêmes et demandent à être soigneusement étudiés.

Pour les faits, M. Raphaël renvoie le lecteur à ce que Paul du Véou écrit en détails dans: «La passion de la Cilicie» au chapitre sur «Marache» (p. 83—102) en y ajoutant quelques notes. Aussi poursuit-il:

«Vers la mi-octobre 1919, j'avais rejoint mon poste à Aïntab. A mon arrivée, j'ai vu que le colonel Flye-Sainte Marie était aux prises avec une situation difficile! il avait peu d'effectifs militaires et le mouvement kémaliste s'était enraciné dans les trois provinces du cercle: un comité de Défense des Droits islamiques s'était également formé à Aïntab, et la population musulmane n'osait de ce fait, se rapprocher des Français. On ne connaissait même pas les membres du Conseil Central de ce Comité. Je me mis à l'œuvre et j'appris que le Président en était un certain Bulbul-Hodja, imam d'Aïntab. J'allai le voir chez lui et lui expliquai que les Français avaient occupé la Cilicie avec le consentement du Sultan et Calife, et qu'il ne lui seyait pas de s'associer au mouvement contre son souverain. Je lui inspirai pleine confiance en raison de la confiance que beaucoup de musulmans manifestaient envers ma famille. De lui, j'appris les noms des membres du Comité que je fréquentais assez souvent. En l'espace de dix jours, la situation était renversée. Un contact put être établi entre le colonel et les notables turcs: ils allèrent même un jour ensemble à une partie de chasse, ce qui entraîna le revirement de l'opinion musulmane en faveur des Français. Des deux côtés, on travaillait pour le maintien de la paix, de l'ordre, en attendant les décisions de la Conférence de la Paix.

«Par ailleurs, j'étais devenu l'ami du général turc Irfan bey, Président des bureaux de recrutement militaire des trois provinces: nous nous voyions tous les jours, c'était le plus pur type d'honnête homme, parfait patriote, nationaliste turc, mais ami sincère et ardent des chrétiens.

«Par la suite, le colonel Flye-Sainte Marie fut invité à plusieurs dîners offerts en son honneur par les notables musulmans

de la ville et toutes les autorités civiles et militaires turques y prirent part. Bref, la situation s'était consolidée à Aïntab durant le mois de décembre 1919. Mais par contre des nouvelles alarmantes arrivaient tous les jours de Marache, concernant l'armement intensifié des musulmans, la constitution de nombreuses bandes dans tous les villages musulmans de la province.

«Déjà, quelques jours après mon arrivée a Aïntab, j'avais fait comprendre au colonel que deux choses essentielles s'imposaient immédiatement pour la sauvegarde de l'ordre et de la sécurité du Cercle: 1. installation des postes de T.S.F. dans les trois centres d'Aïntab, de Marache et d'Ourfa pour garder intacte la liaison car on ne se servait que du téléphone branché sur le fil du télégraphe qui se trouvait entre les mains du gouverneur turc et celui-ci ne se faisait pas faute de capter les messages militaires et politiques et cela de n'importe quel point de la ligne télégraphique, à l'abri de toute crainte. 2. Les gouverneurs d'Aïntab, de Marache et d'Ourfa, quoique relevant du gouvernement central de la Sublime Porte, étaient en fait sous les ordres secrets de Moustapha Kémal, dont ils appliquaient scrupuleusement les instructions pour empêcher par de multiples incidents un rapprochement local entre éléments français et turcs et pour activer la formation de bandes avec des ramifications dans le moindre hameau. Je suggérai donc au colonel la nécessité de leur destitution par la Sublime Porte et leur remplacement par trois personnalités turques de mes amis qui étaient de Constantinople et sur lesquels, ennemis acharnés de l'Union et Progrès, je pouvais entièrement compter. D'autant plus que la Sublime Porte pour la nomination des fonctionnaires turcs, était tenue de prendre au préalable l'agrément des autorités militaires d'occupation.

«Le colonel télégraphia immédiatement à ses chefs hiérarchiques pour l'installation des postes de T.S.F. et la nomination des trois nouveaux gouverneurs. Malheureusement, sûrement par incurie, sa démarche ne reçut aucune réponse. Les affaires allant mal, il décida brusquement de m'envoyer à Constantinople en mission afin d'y régler la question des gouverneurs. Mais le lendemain même, des nouvelles plus graves arrivaient de Marache, il changea de décision et me demanda d'aller à Marache pour y faire œuvre d'apaisement comme à Aïntab.

2. L'épisode de Tapou Agha et son influence sur les événements de Marache

«Mais je dois citer ici un fait qui a eu ultérieurement une influence décisive sur les événements tragiques de Marache: par l'arrivée et l'installation des bandes à Bazardjik, la ville de Marache se trouvait menacée d'être coupée à chaque instant d'Aïntab. Pour y remédier, je conçus le projet de gagner à la cause française les tribus kurdes de Tapou Agha, ami de ma famille et qui pouvait facilement mettre à la disposition des Français 3 ou 4000 cavaliers qui auraient pu contrecarrer l'action des bandes dans la plaine de Bazardjik et dans tout le secteur ouest de la province, jusqu'à Malatia même. A cet effet, je lui envoyai un émissaire à Bazardjik. Tapou Agha acceptait de collaborer avec les Français et posait trois conditions:

1. une médaille de la Légion d'Honneur;
2. sa reconnaissance par les Français comme chef suprême des tribus kurdes dans toute la province de Marache;
3. les armements nécessaires.

Mais il tenait à venir incognito à Aïntab pour conférer avec le colonel et arrêter toutes les modalités de la coopération et de la collaboration. Malade, souffrant alors de grosses crises de rhumatismes, en ces temps de froid extrême, de neige et de bise glaciale, il ne pouvait voyager à cheval. Il nous avait donc fixé un rendez-vous, à jour et heure fixes, sur un point isolé de la route Marache-Aïntab, d'où trois jours après, notre auto militaire devait le prendre pour l'amener à Aïntab. Or, je dois également noter ici une chose que n'est pas à l'avantage du Haut Commissariat de Beyrouth qui, non seulement avait privé la Cilicie de toute artillerie lourde, mais même n'avait procuré que peu ou pas d'automobiles à nos secteurs si avancés et si dangereux de Marache, d'Aïntab et d'Ourfa. Seul, le général Quérette disposait d'une auto, partie pour Adana afin d'apporter l'argent de l'Intendance, comme si à Aïntab, où il y avait une succursale de la Banque Ottomane, elle ne pouvait pas s'y faire ouvrir un compte créditeur. Notre voiture, par malheur, s'était cassée en cours de route et immobilisée; nous l'attendions en vain et ce n'est que la veille du rendez-vous avec Tapou Agha que nous apprîmes l'accident.

«Nous n'avions même plus le temps d'en prévenir ce dernier qui, par un temps sibérien, se dérangeait et venait au lieu du rendez-vous... et la France ne s'y trouvait pas! Vous vous ima-

ginez l'impression qu'il en a dû ressentir . . . et pendant ce temps le moindre sous-officier, le moindre petit sergent et adjudant, disposait à Beyrouth d'une voiture confortable pour lui et ses plaisirs . . .

«Et j'ai compris plus tard ce mot angoissé du colonel Flye Sainte Marie, dépité, s'écriant: «C'est affreux! A la guerre, souvent une minute perdue entraîne des désastres incalculables. Je le compris quelques jours après dans Marache mise à feu et à sang.

«Malgré cela, nous envoyâmes à nouveau l'émissaire à Tapou Agha qui, entre temps, nous renseignait quand même sur l'activité recrudescente des Nationalistes et nous tâchâmes de fixer un nouveau rendez-vous pour le faire prendre en cours de route par l'auto de la Mission Américaine. Et cette fois, nous nous heurtâmes au refus des Américains . . . et les événements se précipitèrent.

«Je partis donc le 8 janvier 1920 à Marache pour l'œuvre d'apaisement où le colonel me promettait de me rejoindre quelques jours après pour collaborer à cette même œuvre et aussi pour me faire l'honneur d'être témoin à mon mariage. Mais, à ma grande surprise, ce fut le Général Quérette qui vint à sa place, sur des ordres venus d'Adana, en raison de la gravité des événements en cours. Mes impressions sur ce général ne furent jamais bonnes: silencieux, taciturne, mélancolique: une tristesse noire le rongeait sans cesse et il vivait comme renfermé dans une tour. On disait que les premiers jours des hostilités de la Grande Guerre, il était tombé prisonnier des Allemands. Ce qui frappait le plus en lui, c'était surtout, avec des soubresauts de volonté, des hésitations paralysantes ultérieures.

3. Bayizadé essais de coopération pacifique entre Musulmans et Chrétiens.

«Dès mon arrivée à Marache, je m'étais attaché à ma tâche. L'Iman d'Aïntab, Bulbul Hodja, m'avait, à cet effet, remis une lettre pour son élève, Bayizadé, imam de Marache, le priant de mettre tout en œuvre pour une coopération pacifique entre Musulmans et Chrétiens et une politique de paix avec les Français. De même, le Comité d'Union nationale arménienne d'Aïntab m'avait confié aussi une lettre pour celui de Marache, dans le même sens.

«Le 13 janvier, Bayizadé acceptait de me voir, mais dans la mosquée du quartier musulman, proche du nôtre: il se plaignit des attaques des Français sur deux villages turcs situés dans la zone d'Aïntab; je lui fis remarquer que ces villages s'étaient rendus coupables d'accueillir et d'abriter des bandes armées et de former

ainsi des foyers d'insurrection et d'insécurité militaire, contrairement aux vues du Sultan et Calife. Il devenait arrogant et insistait pour que les Arméniens s'unissent aux Turcs dans une lutte contre les Français. Je lui fis comprendre que sa proposition était inacceptable, mais qu'Arméniens et Musulmans, pour le plus grand bien de tous, devaient régler entre eux et à l'amiable tous les différends qui les concernaient par une commission qui serait formée des notables des deux éléments. Mon but ainsi était de les rapprocher et par des conversations et des contacts directs et suivis, de diminuer leur mutuelle méfiance. Ma proposition fut acceptée et je m'éloignais totalement solitaire de cette mosquée où deux «tchétés» armés, avaient accompagné l'Iman.

«J'ai beaucoup regretté que le colonel Flye Sainte Marie ne fût pas à Marache, car il possédait des dons politiques de doigté, de souplesse et d'habilité en même temps que de fermeté.

«Le Général Quérette avait reçu l'ordre de prendre en mains l'administration du pays et des troupes qui se dirigeaint vers Marache par Islahié et Aïntab.

«Le 16 ou le 17 janvier, je fus convoqué par le général à une réunion à son Quartier Général, dans une des bâtisses de la mission américaine. Le Commandant Rose des Ordons, gouverneur militaire de Marache, y était présent.

«Les mains dans les poches, le général se promenait de long en large dans le salon; il déclara au commandant qu'il avait reçu l'ordre de liquider l'affaire de Marache en prenant en mains le gouvernement de la province et lui demanda ce qu'il en pensait. Celui-ci lui répondit sans ambage et montre en main: «Donnez-moi l'ordre de l'attaque et, dans un quart d'heure, je suis maître de la ville.» Le Général réfléchissait, tout en continuant à se promener. «Et vous, qu'en pensez-vous, me dit-il?» Je lui fis remarquer que tous les civils turcs de la ville et de la province ainsi que les bandes, étaient bien exercés dans l'art de la guerre en raison des quatre années de service militaire qu'ils avaient faites; qu'ils étaient tous bien armés et préparés d'avance même pour les plus petits détails de l'opération éventuelle, et que dans ces conditions, il serait plus sage d'attendre au moins l'arrivée des colonnes françaises en route pour Marache, avant de donner le signal. Le Général accepta ma suggestion et, séance tenante, il envoya un câble en conséquence au général Dufieux à Adana.

«Durant cet entretien, en exposant la gravité de la situation, je suppliai le général, comme d'ailleurs précédemment le Colonel

Flye Sainte Marie, d'armer les Arméniens contre toute éventualité. Cette proposition fut toujours rejetée, sous le prétexte qu'il incombait aux seuls Français de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité des Arméniens. Revenant à la charge, je le priai de faire déposer des armes dans des quartiers arméniens en des mains absolument sûres pour être distribuées seulement en cas de nécessité absolue et immédiate: même refus... L'adoption de cette mesure aurait déjà suffi à empêcher l'insurrection turque d'éclater, ou du moins à la liquider en deux ou trois jours.

«Le 20 janvier, la ville était en état d'alerte. Mon mariage qui devait être célébré à la cathédrale catholique, le fut dans ma maison par Mgr. Arpiarian, archevêque du Diocèse, qui avait craint qu'une réunion des Arméniens à l'église à l'occasion de ce mariage, n'incitât les musulmans à passer à l'attaque contre les quartiers chrétiens vides. Le Général Quérette assistait à ce mariage et il était mon témoin: c'était vers les 4 heures de l'après-midi. A peine la cérémonie était-elle terminée que Garabed Kouyoumdjian, l'un des fournisseurs des troupes françaises parti pour Aïntab deux heures avant par l'auto des Américains, retournait de Bazardjik où les rebelles turcs avaient encerclé le convoi dirigé par le Lieutenant Finch: la guerre ouverte avait donc commencé. Le Général nous quitta immédiatement seul et à pied pour rentrer à son quartier, à l'autre bout de la ville.

4. Bataille de Marache

«Le lendemain à midi et quart les premières balles turques de mon quartier crépitaient sur ma maison; c'était la bataille de Marache qui avait commencé.

«Je ne m'étendrai pas sur les horreurs que vécut Marache du 21 janvier au 9 février, jour de l'évacuation. Le premier jour même de l'insurrection, les six positions françaises étaient coupées par les Turcs; chaque secteur agissait à sa guise et subissait de multiples assauts de jour et de nuit, en même temps que les Turcs mettaient le feu aux quartiers chrétiens. Ceux qui tombaient dans leurs mains étaient massacrés sur place sans répit; ceux qui avoisinaient les secteurs français s'y réfugiaient et c'est ainsi que l'église franciscaine, l'église arménienne catholique, l'orphelinat allemand, tenus par les Français, abritaient chacun des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes qu'il fallait nourrir, les chrétiens n'ayant rien pu emporter de chez eux.

«Dans chaque quartier de Marache, il y avait de 3 à 5 mosquées avec minarets construits en pierres des plus solides avec des meurtrières percées tous les deux mètres le long de la hauteur qui dominait les rues et l'intérieur des maisons chrétiennes; les Arméniens, sous les balles tirées de ces meurtrières tombaient dans leurs chambres, dans leurs cours pourtant fermées de murs de clôture. Mgr. Arpiarian lui-même était visé d'une de ces meurtrières au moment de se lever de son lit, de bon matin, par miracle, la balle passa un peu au dessus de sa tête et s'enfonça dans le mur sans l'atteindre. Et il y avait au moins 60 minarets dans toute la ville... Bref, sur tous les points les Turcs avaient la direction et la liberté du mouvement. Les chrétiens n'avaient, en tout et pour tout, qu'une quarantaine de fusils leur appartenant: ils supplièrent les Français de les laisser s'emparer des mosquées afin de pouvoir rétablir les communications entre les secteurs français. Leur demande fut rejetée, sous prétexte que ces mosquées et minarets étaient des établissements religieux — dont les Turcs se servaient pourtant bien adroitement —. Un volontaire arménien, au péril de sa vie, accepta de porter au général un message que je lui adressai, le priant instamment d'agir avec plus de vigueur. Ma lettre lui parvint et il se décida à tirer deux coups de canon sur l'un des multiples minarets, dont l'extrémité seule croula, le reste continuant à servir de paravent aux combattants turcs... et entre temps les massacres continuaient de plus belle: un millier d'hommes, de femmes et d'enfants avaient été traînés à la grande mosquée appelée «Oulou-Djami» et là, Bayizadé, l'imam, assisté des bandes, leur coupait la tête; l'église arménienne de la Sainte Vierge avait été cernée et tous les Arméniens des maisons et des quartiers d'alentour s'y étaient réfugiés en se retirant pas à pas sous la garde d'une quinzaine de volontaires armés. Ils y résistaient depuis trois jours aux assauts perpétuels des musulmans, qui parvinrent à arroser de pétrole l'église et y mirent le feu. De tous les points de la ville, on entendait les cris déchirants des femmes, des enfants, qui y brûlaient. Le vent transportait dans toutes les directions de la ville les flammes et les voix des sinistrés appelant au secours. A 250 mètres plus loin, à vol d'oiseau il y avait les forces du Commandant Corneloup: les volontaires de la Légion arménienne qui étaient sous ses ordres l'avaient supplié de les laisser partir au secours de l'église en feu: ils essuyèrent un refus net et c'est ainsi que des milliers d'innocents moururent dans les atroces souffrances du feu, à deux pas et sous le nez des Français.

«Plusieurs fois par jour et la nuit, au milieu du bruit assourdissant des balles turques, se détachait dans l'air un éclat avec un bruit sec, dont l'écho ressemblait au cri de chacal: c'était toujours le signal de l'attaque générale sur tous les secteurs; alors, la ville entière était dans un vacarme d'enfer.

«Le quartier où nous habitions ayant brûlé, deux mille Arméniens nous avaient suivis la nuit pour rejoindre la maison de mon beau-père située sur une hauteur, dénommée «Boulgourdjoular» qui est devenue célèbre par sa résistance héroïque: une maison de trois étages, avec une petite cour fermée... 2000 Arméniens ont vécu là, à l'étage inférieur pendant près d'un mois! On n'osait même pas pour une minute, monter aux étages supérieurs pour en apporter des provisions, même la nuit, tellement était intense la fusillade des Turcs: 4 Arméniens tombèrent sous les balles, la tête fracassée, pour avoir osé monter aux étages supérieurs, parmi lesquels ma tante... Quelques jours après, la maison était à sec et il n'y avait plus rien pour nourrir la population... les derniers chats, le dernier cheval avaient été mangés; et le vent glacial, et la neige faisaient aussi des victimes; la dysenterie avait commencé. Plusieurs assauts de milliers de «Tchétés» sur cette maison furent repoussés par 10 Arméniens armés, les seuls combattants commandés par Sétrak, mon cousin. Des soldats français installés à côté, à l'église protestante, ne comprenant rien à ce genre de guerre, tombaient sans même pouvoir tirer une balle... que de pauvres jeunes gens, parmi eux, gravement blessés furent soignés dans leurs derniers moments par ma pauvre femme qui remplaçait leur maman de France: plusieurs moururent de la gangrène, car il n'y avait ni médecin, ni médicament.

«Cependant, le 8 février, les Tchétés découragés par l'arrivée sur la plaine de Marache de la colonne Normand, avaient évacué plusieurs quartiers et pris la fuite dans la direction d'Albistan... Nos Arméniens purent ainsi calmement envahir ces quartiers et leurs maisons inhabitées où les Turcs, en fuyant, avaient laissé toutes leurs provisions d'hiver, à 2 heures de l'après-midi. Par des tranchées qui nous mettaient en relations avec l'Eglise arménienne-catholique, j'allai voir, en compagnie de mon oncle Agop Effendi, le député et son fils Joseph Kerlakian, Monseigneur Arpiarian, notre Archevêque qui nous avait conviés à une conférence sur la situation. Il était entouré de quelques uns de ses prêtres; l'un de ces derniers avait émis l'éventualité d'une évacuation française et, à notre insu, en avait fait courir le bruit. L'archevêque

n'osait formuler ce soupçon, mais nous sentions bien qu'il était immensément inquiet et angoissé en lui-même. Nous répondîmes qu'une pareille action ne pourrait jamais venir des Français, que c'était même une absurdité que d'y penser et une insulte pour l'honneur français, d'autant que les Turcs activaient leur propre évacuation de la ville, et nous ajoutâmes que ce matin un hodja turc aveugle que les nôtres avaient saisi, nous avait confié sous serment sur Allah et Mahomet que les Turcs évacuaient la ville depuis trois jours, que les bandes de «tchétés» partaient également à Albistan et autres localités éloignées, quite à revenir beaucoup plus tard avec des forces plus nombreuses.

5. Retraite des troupes françaises

«Dans la nuit du 8 au 9 février, par un froid et un vent sibériens, nous vîmes que la grande caserne turque, dépôt d'armes et de munitions, située près du quartier général français et occupée par les troupes françaises, était incendiée, sûrement par les autorités militaires françaises... Nos dix volontaires arméniens vinrent nous dire que cela présageait pour nous le plus grand des malheurs; notre abandon par les Français et leur retraite de Marache! Dans cette anxiété mortelle nous attendîmes... Les détachements français qui tenaient le temple protestant, près de notre maison, nous dirent qu'ils avaient reçu l'ordre de rejoindre la colonne Normand, en vue de faire «un mouvement d'encerclement entier de la ville et de ne laisser échapper aucun «Tchété» et ils nous prièrent de tenir nos positions sous le couvert du drapeau français. Nous crûmes à leur parole, mais pour notre malheur, car nous aurions pu facilement rejoindre cette plaine de Marache. Nous attendions avec anxiété les premières lueurs du matin qui nous montrèrent que la colonne Normand avec les troupes françaises de Marache s'était déplacée et qu'elle s'était mise en route dans la direction d'Adana! Nous apprenions en même temps que les détachements français se trouvant à l'Eglise arménienne catholique, avaient informé notre Archevêque de l'évacuation définitive sous le sceau du secret et l'avaient prié de les accompagner. Le digne prélat avait refusé, préférant mourir à la tête de ses ouailles[62]). L'évacuation de l'église avait eu lieu pendant que tout le monde dormait.... bientôt l'alarme était donnée, quelques arméniens au

[62]) Mgr. Arpiarian ne parle pas de ce secret confié à lui par les Français.

péril de leur vie s'enfuirent de l'Eglise et purent rejoindre les Français. Même chose au secteur de l'orphelinat allemand. Quant aux Arméniens de l'Eglise latine, une partie put rejoindre les Français et la plupart d'entre eux (environ 2000) moururent la nuit suivante le long des routes, sous la bise glaciale et la tourmente de neige; exténués, ils s'étendaient sur la couche de neige pour ne plus se réveiller...

«Revenons à la ville. Le soleil s'était levé, radieux. Nous suivions des yeux cette colonne Normand et les troupes de Quérette continuant au loin leur marche vers Islahié... Nous tînmes conseil. Que faire? Rester, c'était se vouer au massacre, partir dans un coup désespéré avec des femmes et des enfants, et sans armes, c'était aussi la mort... Déjà, nous distinguions sur toutes les crêtes entourant l'immense ville, les milliers et des milliers de «tchétés» qui revenaient et affluaient vers la ville, ayant constaté le départ des Français.

«Une partie des milliers d'Arméniens qu se trouvaient dans la maison de mon beau-père et au temple protestant, dans un coup de désespoir, partirent pour rejoindre coûte que coûte les Français; 800 mètres plus loin, ils étaient exterminés. Parmi eux, se trouvaient mon oncle Agop, le député, sa femme et sa fille. Une deuxième tentative eut le même sort, seules quelques personnes, purent faire retour en arrière, ayant constaté que toutes les issues étaient déjà prises par les Turcs.

«Nous barricadâmes et continuâmes la lutte sous le drapeau français jusqu'au soir du 9. Nous n'avions plus que quelques cartouches. Nous décidâmes d'abandonner notre position et de nous joindre aux Arméniens qui se trouvaient à l'Eglise catholique, autour de notre Archevêque... Là, nous passâmes une nuit abominable, les assauts des Turcs pour s'emparer de l'église ou pour l'incendier étaient continuels... et 15 hommes seulement défendaient ce secteur, parce qu'il n'y avait que 15 fusils. Et cela dura quarante huit heures... Les Turcs nous criaient de nous rendre. Dans toute la ville, les Arméniens ne disposaient que de 40 fusils et le peu de munitions qu'ils avaient touchait à sa fin. Ils résistèrent dans tous les secteurs avec la dernière vigueur. Au plus fort d'une de ces luttes, nous vîmes arriver à la cathédrale arménienne catholique deux parlamentaires porteurs de drapeaux blancs; c'était le docteur Wilson, président de la Croix Rouge américaine, et Mister Lynnan, chef de la Mission protestante américaine, qui s'entremettaient pour la cessation du combat. Les Turcs réclamaient la reddition de nos armes qu'ils croyaient innombrables et

nous proposaient en retour la vie sauve. Nous tînmes conseil sous la présidence de notre Archevêque, assisté des chefs des deux autres communautés arméniennes; nous n'avions plus de cartouches, nous étions coupés de tout; continuer la lutte dans ces conditions, c'était vouer tout le peuple au massacre; se livrer, nous offrait peut être une chance de salut. C'est ce dernier parti, préconisé par l'Archevêque, que nous avons choisi. L'ordre de cesser le feu fut donné dans les trois secteurs. Les «Tchétés» occupèrent immédiatement les portes de ces établissements et ne laissèrent entrer ni sortir personne. Deux heures après, on ouvrait les portes. Nous rendîmes les armes, et les drapeaux français sous lesquels, à la place des Français, nous avions combattu jusqu'au bout, furent descendus par les Turcs, piétinés et jetés aux water-closets.

«Sur les 30.000 Arméniens qui habitaient avant ces événements Marache et les villages voisins, 20.000 moururent massacrés pendant les événements ou gelés le long des routes durant la retraite. Il ne restait plus en ville que 10.000 Arméniens, prisonniers et esclaves des Turcs! . . .»

«Après la reddition des Arméniens, des perquisitions d'armes furent opérées dans les trois secteurs arméniens, car les Turcs ne comprenaient point comment nous avions pu résister avec 40 fusils pendant deux jours contre des assauts terribles menés par des milliers et des milliers de tchétés: ils durent à la fin se convaincre de la réalité; mais cela ne les empêcha point de refaire encore des fouilles et plusieurs fois par la suite.

«Le peuple arménien était dans une grande misère. On n'avait pas de quoi manger et il était interdit, au début, aux musulmans de ravitailler les Arméniens. Mais l'intérêt personnel devenant plus fort, ils commencèrent à vendre un peu de pain au poids de l'or, au prix de bijoux de grande valeur . . . Des rues, ils nous montraient du pain et criaient: «Crevez de faim, sales chrétiens!» La ville entière fêta pendant 10 jours sa «victoire» sur les Français et les fanfares circulaient dans les rues avec des milliers de drapeaux, promenant sur le bout d'un pieu la tête d'Agop Kherlakian[63]) député arménien catholique, qu'ils avaient coupée, et criaient: «Gloire à notre prophète! mort aux chrétiens!»

«Heureusement, un officier régulier, le capitaine Izzet bey, venu du Caucase, avait été préposé à la garde et à la sécurité du

---

[63]) Ce brave homme qui pendant toute la durée de la guerre était resté à Constantinople où il était député au Parlement turc, avait pu, en cette qualité apporter une aide efficace à ses compatriotes de Marache par ses interventions auprès de Talaat même, qui l'estimait. Ce brave type d'armé-

quartier de l'église arménienne catholique. C'était un homme civilisé, de sentiments nobles et ayant eu des attaches amicales avec les Arméniens du Caucase. Il s'est dévoué nuit et jour pour la sauvegarde de nos vies. Mais avant sa prise de possession de ce poste, les tchétés, sur ordre du Commandant de la Place, avaient déjà mis en prison Joseph, Sétrak, Vincent et Benjamin Kherlakian, ainsi que d'autres personnes; nous les savions voués à la mort. Environ 10 jours après la retraite des Français, le capitaine Izzet bey vint nous annoncer une bonne nouvelle: Moustafa Kémal avait nommé mon ami d'Aïntab, le colonel Irfan bey, gouverneur de Marache et il nous annonça que ce dernier arrivait le jour même d'Aïntab: nous en ressentîmes une grande confiance pour la sécurité de nos vies.

«A peine rejoignait-il son poste qu'il me convoqua au konak du gouvernement et, pour ma sécurité en route, m'envoya deux soldats. J'étais ainsi le premier, comme arménien, à traverser les rues de la ville ... Il faisait un temps froid, la neige était changée en glace sale qui couvrait les rues ... A chaque pas, on apercevait sur cette glace des paquets de sang sombre d'où émergeaient ici une moitié de tête ou un bras, ou un pied, là le cuir chevelu d'une femme; c'étaient les pauvres arméniens tombés sous les balles turques dans leur fuite vers un secteur français ...

«A tous les croisements des rues, un peu partout, des Tchétés qui entraient et sortaient des maisons arméniennes vides, qu'ils ne finissaient pas de fouiller. Tous armés de fusils et de poignards, les yeux hagards et sombres de haine, ils me regardaient assoiffés encore du sang. Mais les Arméniens étant considérés en fait comme des esclaves et des prisonniers, je devais, avant de voir le gouverneur, passer par le Commandant de la Place, un capitaine à la mine farouche; à l'étage inférieur de la Place étaient parqués nos prisonniers qui me voyant monter les escaliers, vers le salon de ce capitaine, se frappaient les genoux, croyant qu'on me destinait aussi à la prison et à la mort. Pour leur donner de loin assurance, je leur fis le sourire le plus calme et le plus serein. Irfan bey, le gouverneur, me reçut dans la grande salle du konak réservée aux délibérations importantes. A peine me vit-il qu'il commença à

---

nien catholique, généreux a g h a envers tous, ami des français, dont il avait hébergé somptueusement les chefs, abandonné à son insu par ces mêmes français, a été l'une des premières victimes de cette retraite des forces françaises il fut décapité dans la rue, près de sa maison quand il cherchait à rejoindre ses amis les français; on a fini par avoir sa tête au bout d'un pieu comme trophée de la victoire turque sur les français.

pleurer amèrement. Il me dit que si à Aïntab je l'avais mis au courant de mon voyage à Marache, il m'aurait empêché de partir. Puis il me demanda des nouvelles des membres de notre famille qu'il connaissait et je lui énumérai les morts et les survivants. Enfin, il me déclara qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour nous sauver de la fureur populaire des Musulmans qui avaient juré notre mort: «Cependant, ajouta-t-il, je suis gouverneur, mais je ne dispose d'aucune force pour le moment; nous n'avons pas d'armée régulière et ce sont les «bandes» qui constituent la force gouvernementale et elles sont totalement dévouées à la populace et aux passions extrêmes». Il me priait donc de bien recommander aux Arméniens et cela dans leur propre intérêt, de fermer les yeux sur beaucoup d'injustices, qui pouvaient entre temps être commises et de gagner du temps jusqu'à ce que l'autrité gouvernementale fût renforcée vis-à-vis des bandes et de la populace.

«A l'église arménienne catholique, les chefs des communautés, sous la présidence de notre Archevêque, attendaient mon retour avec anxiété. Je leur fis part de mon entretien cordial avec Irfan bey et ils en furent extrêmement satisfaits. Je dois dire ici que notre Archevêque vénéré, futur patriarche, fut pendant nos deux années de captivité à Marache, le chef bien-aimé autour duquel s'unirent dans les questions nationales intéressant la province, grégoriens et protestants, et en contacts personnels très fréquents et suivis avec Irfan bey et ceux qui l'ont remplacé dans la suite, ainsi qu'avec Salaheddine Adil pacha, commandant de corps d'armée; je faisais la liaison entre eux et nos chefs de communauté.

«Dans mon entretien avec Irfan bey, je l'avais prié de rendre visite à notre Archevêque, à l'église arménienne catholique, afin de le rassurer et aussi de montrer par là aux musulmans que le gouvernement tenait à garder son rôle de protecteur des vies. C'est ce qu'il fit, dans la semaine même de son arrivée, avec toute l'amabilité, la sincérité, la bonté et la générosité qui le distinguaient.

«Mais entre temps nous avions appris que Vincent Kherlakian, avait été enlevé de la prison militaire par les «bandes» naturellement de connivence avec le commandant de la Place, ainsi que son frère Toros, qui allait le voir en prison. La nuit même, j'envoyai un mot à Irfan bey par le capitaine Izzet bey pour le prévenir du fait. Le gouverneur se trouvait paraît-il à un dîner que les notables musulmans donnaient en son honneur. Au reçu de ma lettre, il quitta brusquement la table mais il était déjà trop tard

pour sauver les deux malheureux que les tchétés avaient déjà tués après d'atroces souffrances. Irfan bey ne put faire autre chose devant le fait accompli que de faire immédiatement transférer les autres détenus de la prison militaire à la prison civile pour les sauver en les mettant directement sous son contrôle; c'est ce transfert qui les sauva d'une mort certaine.

«Les bandes continuaient toujours à brûler et à démolir les maisons arméniennes. Nos maisons de famille étaient des palais: elles avaient été incendiées, mais les murs en pierre de taille restaient debout et c'est pourquoi le directeur de la gendarmerie vint nous dire qu'il voulait acheter les pierres de ces maisons pour la construction d'un hôtel de gendarmerie. Nous lui dîmes que nous en faisions volontiers cadeau à l'Etat, mais il a tenu à la vente et à la fixation d'un prix: pour 50 francs, tout lui fut attribué.

«Je dois également noter ici le nom d'Arslan bey, Circassien, ancien commissaire de police à Beyrouth où il s'était lié d'amitié avec mon frère et devenu à Marache président du Comité de la Défense Nationale. Homme droit, il pouvait collaborer et coopérer avec Irfan bey pour sauver les chrétiens et lui, en cette qualité, avait plus d'influence qu'Irfan bey sur les bandes et notables turcs.

«A mesure que les luttes kémalistes se déclenchaient sur Ourfa, Aïntab, Hadjine et Sis, la population musulmane de Marache entrait dans une crise hystérique de haine du chrétien dont elle reclamait l'extermination: c'est ainsi que maintes fois, après les prières du vendredi à la Grande Mosquée, elle se ruait en masse de toutes les rues vers les trois autres où s'étaient réfugiés les Arméniens, pour les massacrer et nous entendions avec horreur les clameurs de cette foule s'approcher et criant: «Mort aux infidèles.» C'est Irfan bey avec Arslan bey et après eux Salaheddine Adil pacha commandant du corps d'armée qui ont pu arrêter chaque fois la ruée des barbares et cela durant les 20 mois de notre captivité.

«Pendant toute la durée de leur captivité jusqu'à l'accord d'Ankara, les Arméniens survivants du drame, ont vécu en masse dans les trois secteurs sus indiqués, n'osant sortir dans les rues de peur d'être massacrés à l'insu du gouvernement et, de fait, plusieurs furent tués pour avoir commis l'imprudence de se hasarder dehors. La terreur devenait grande, surtout lorsque des bruits circulèrent concernant le retour éventuel des Français à Marache... et les Turcs ne se faisaient pas faute de proclamer

hautement que les Arméniens, et en premier lieu les membres de la famille Kherlakian, seraient au préalable massacrés pour qu'ils n'aient pas le plaisir de revoir leurs amis français. L'angoisse était grande, notamment, lorsque des divisions de «tchétés» turcs des provinces de Mardine, de Diarbékir, de Sivas ou même des provinces du Caucase et de Perse passaient par Marache pour aller assiéger Aïntab et les centres de la Cilicie, car le désastre français à Marache avait permis aux forces kémalistes de déferler librement sur toute la plaine cilicienne.

«Chaque fois qu'une menace d'offensive française se dessinait sur Marache, venant de la Direction d'Aïntab, d'Islahié, ou bien chaque fois que les Turcs y essuyaient des revers, ils nous faisaient signer des dépêches de protestation à la Conférence de la Paix ou au Patriarcat de Constantinople contre le possible ou l'éventuel retour des Français.

«Mais les Turcs avaient compris que tant qu'Irfan bey resterait gouverneur de Marache, ils ne pourraient y massacrer facilement les Arméniens. Aussi envoyaient-ils constamment des dépêches contre lui à Ankara et leurs députés à l'Assemblée Nationale travaillaient pour sa révocation. Moustafa Kémal, qui devait son étoile aux bandes de Marache, finit par nommer Irfan bey à un poste supérieur à Sivas, mais il ne tarda pas à envoyer à Marache un gouverneur militaire, Salahéddine pacha, commandant de corps d'armée pour le front sud «Kémaliste», qui y établit sa résidence habituelle, quoique son Quartier Général fût à Bozanti. Ce «front sud» comprenait Eregli, Adana, Mersine, Osmanié, Aïntab, Biredjik; Salahéddine pacha avait sous ses ordres une division régulière, trois régiments de quatre bataillons, avec une division de «tchétés» dont l'effectif augmentait ou diminuait suivant les besoins. Par sa résidence habituelle à Marache, il était plus près du front d'Aïntab, devenu le front de Verdun de l'Asie et, de ce fait, la sécurité de Marache était définitivement entre ses mains; c'est pourquoi les tentatives des autorités civiles turques acquises à la populace pour déporter les Arméniens de Marache se heurtèrent toujours au refus catégorique du général turc qui soutint toujours avec vigueur que cette mesure ne pouvait être prise que par lui. Il était très cultivé, très civilisé et avait horreur de la barbarie et des mœurs sauvages des Turcs de Marache. Aussi était-il content de me voir souvent et de causer: avec tout cela, ardent patriote et nationaliste.

II. Les événements de Zéitoun (exposé de M. R. Kherlakian)

1. Assurances données par les turcs pour cette ville.

«Au cours des années 1920 et 1921, à la suite des événements de Marache, plusieurs centres arméniens de la Cilicie tombaient un à un entre les mains des Turcs: autour de Marache, Doun-Kalé, Moujik, Déré, Yénidjé-Kalé... plus loin, Sis, Char, Hadjine, sans compter Ourfa au sud. Mais Zéïtoun demeurait intacte, les musulmans de Marache, occupés à contenir toute tentative de retour des Français dans leur ville usèrent de politique envers les Zéitouniotes et Kadizadé Hadji effendi, le notable turc de Marache et l'organisateur des bandes kémalistes dans cette province, leur envoya, après la retraite des Français, les assurances les plus formelles qu'ils ne seraient nullement molestés par les Kémalistes et qu'ils continueraient à garder leur vie et leur administration autonome... allant plus loin, il entra en relations commerciales avec eux et s'assura le monopole du commerce du bois exporté par Zéitoun et même, si les notables de Zéitoun, à l'occasion de ce commerce, venaient à Marache, ils étaient les hôtes les plus manifestement choyés de Kadizadé.

«En 1921, les Grecs menaçaient directement Ankara... on s'attendait à ce que les divisions turques de Cilicie, fortes de l'amitié turco-française qui régnait alors de fait, fussent retirées pour être expédiées sur le front grec. C'est alors que les notables de Marache, et à leur tête les Kadizadé, firent démarches sur démarches auprès de Kémal pour liquider Zéitoun: le seul îlot arménien de la Cilicie du Nord; avant le départ du corps d'armée et pour motiver leur demande ils émirent l'idée que les Zéitouniotes pouvaient un beau jour envahir Marache et tirer vengeance des massacres qui y avaient été commis. Ils refusaient de faire partir sur le front grec les soldats turcs de la province de Marache, avant que Zéïtoun ne fût rasée.

«Les Zéitouniotes n'avaient — et les Turcs le savaient bien — qu'une centaine de fusils pour 200 combattants sur mille habitants qui constituaient toute leur agglomération du moment, formée en grande partie de veuves et d'orphelins, survivants des déportés de la grande guerre... et jusqu'alors ils avaient vécu leur propre vie, dans des rapports extrêmement courtois avec les villages turcs des environs.

«Mais déjà, au printemps de 1921, un militaire turc du nom d'Ismaïl Hakki, avait été envoyé de Marache où sur la base de

l'amitié régnante, il fut reçu royalement. Celui-ci avait en fait mission de s'informer adroitement du nombre d'armes que possédaient les Zéitouniotes et du nombre des combattants qu'ils pouvaient mettre en ligne.

«Ismaïl Hakki leur déclarait que le gouvernement turc, appréciant au plus haut point l'attitude correcte des Zéitouniotes depuis le départ des Français, et constatant que les Zéitouniotes se trouvaient dans une situation très précaire au point de vue du ravitaillement, avait décidé de leur venir en aide immédiatement... (et pour mieux les tromper, il avait emmené avec lui deux mulets chargés de sel, choses que les Zéitouniotes ne possédaient plus)... En conséquence, il demanda d'établir par famille la liste exacte de tous les habitants de la ville, avec leur sexe et leur âge... Quelques jours après, il s'en retournait à Marache, avec un rapport détaillé sur le chiffre des combattants, l'ensemble de la population, le stock de ravitaillement qui restait à Zéitoun entre les mains des Arméniens qui, sous le charme hypnotique de l'amitié montrée par les autorités turques, se prêtèrent sans se douter de rien, à ce jeu de l'espionnage.

«Trois mois après, le gouverneur de Marache envoie le 18 juin une commission à Zéitoun, composée de Réfik bey, commandant de gendarmerie, de l'officier Ahmed Edib bey, délégué du corps d'armée et du directeur de la Banque d'agriculture, Ahmed Hamdi effendi. Dès son arrivée elle demande sans embages aux Zéitouniotes:

1. d'évacuer la caserne (la seule bâtisse abritant la population, les milliers de maisons arméniennes ayant été démolies ou incendiées par les Turcs durant la Grande Guerre);

2. de livrer les fusils;

3. de s'inscrire comme soldats dans l'armée kémaliste... et elle ajoute carrément que le gouvernement kémaliste ne peut tolérer l'existence d'un foyer autonome à Zéitoun qui peut servir de base à la créatoin d'une Cilicie arménienne: évacuer la caserne c'était obliger la population à vivre sans toit, à la belle étoile, dans un pays où le froid de l'hiver est sibérien aux approches même de l'automne. Les Turcs avaient posé exprès cette condition en tête de leurs réclamations, pour les faire venir à Marache et vivre en troupeau servile des musulmans. Aussi les arméniens répondirent-ils: «Non! nous ne quitterons la caserne que lorsque vous aurez construit les maisons que vous nous avez incendiées ou démolies».

«Quant à la question de la remise des fusils, ils répondirent que, d'après l'entente établie deux ans auparavant, entre Zéitoun

et Marache, il était bien entendu que les Zéitouniotes avaient la faculté de garder leurs armes et que, depuis lors, il n'y avait eu aucune raison de les désarmer puisqu'aucun incident n'était survenu.

«En ce qui concernait la question du service militaire, la commission avait apporté avec elle une liste des mobilisables du début de la Guerre générale et réclamait en conséquence des milliers de jeunes gens tués dans les déportations et à Der-el-Zor: elle faisait semblant d'ignorer toutes ces choses.

«Après deux jours de pourparlers sans résultat, la Commission retourna à Marache en emmenant avec elle trois notables de Zéitoun: Assadour Gulvanian, Vartevar Baldjian, Artine Kassabian soi-disant pour continuer les pourparlers que les Turcs n'estimaient pas rompus, afin de ne pas donner l'alarme aux Zéitouniotes qui auraient pu de suite prendre toutes leurs dispositions de sécurité en occupant des points stratégiques à mi-chemin même de Marache, ce qui aurait entraîné l'immobilisation des divisions turques qui se trouvaient dans la province et qui devaient rejoindre d'urgence le front grec après la liquidation de Zéitoun; ce qui également, en cours de bataille, aurait entraîné pour ces divisions des pertes dix fois plus élevées.

«La délégation des Zéitouniotes demeura quelques jours à Marache où le gouvernement s'efforçait par tous les moyens de leur faire accepter ses trois conditions; mais aucun résultat n'ayant pu être obtenu, elle fut mise en route vers Zéitoun le 23 juin, avec un bataillon muni d'une forte artillerie... la ville entière de Marache contemplait de loin toutes ces troupes s'acheminant et serpentant sur le flanc de l'Anti-Taurus vers le point désigné...

2. Mission de Mr. R. Kherlakian à Zéitoun — fin de cette ville héroïque

«Ce même jour, à 4 heures de l'après-midi, je fus convoqué par le Général Sélahéddine. Il me dit qu'il avait reçu l'ordre de prendre Zéitoun et qu'en soldat il devait l'exécuter. Toutefois, étant homme avant tout il voulait, avant d'ouvrir le feu, accomplir son devoir d'humanité envers les Zéitouniotes. Il me priait donc d'accepter la mission d'aller moi-même à Zéitoun persuader les Arméniens de se rendre et de venir ensuite à Marache s'installer pour suivre le sort de leurs compatriotes auxquels, ajoutait-il, il avait donné des preuves indéfectibles de bonté en les préservant maintes fois des massacres auxquels les vouait la population

musulmane de Marache. Quant aux chefs des combattants zéitouniotes, il promettait sur son honneur personnel et sur l'honneur de son corps d'armée et sous serment, de leur faire passer la frontière turque sains et saufs.

«Personnellement, je n'avais aucun doute sur la sincérité de ses sentiments. Mais comment inculquer cette foi aux Zéitouniotes qui, au cours des siècles, ont été maintes fois trompés par le gouvernement turc? C'est pourquoi j'objectai au Général que les Zéitouniotes, avec leur opiniâtreté de montagnards, ne se rendraient pas et que l'échec de ma mission aurait des résultats désastreux pour la sécurité même de Marache, vu que la population musulmane de Marache ne se ferait pas faute de l'interpréter différemment et de crier sur les toits qu'un membre de la famille des Kherlakian était allé à Zéitoun et y avait créé l'insurrection, calomnie qui entraînerait des troubles graves à Marache. Aussi le priai-je d'envoyer à Zéitoun pour accomplir la susdite mission les trois chefs des communautés arméniennes de Marache. Il me répondit que la Turquie était en train de vivre une révolution laïque et qu'il ne tenait à envoyer que moi.

«Vu sa confiance en ma loyauté, il ne me laissait pas le temps de consulter notre archevêque. Je savais aussi certainement que les trois chefs des communautés, devant la certitude de l'échec d'une pareille mission, m'auraient dissuadé de l'accepter. Mais je pensais intérieurement que si je n'allais pas à Zéitoun, des centaines de femmes et d'enfants périraient sous les bombes ou, ne pouvant suivre les combattants zéitouniotes, seraient voués à une mort certaine. Je crus donc que c'était de mon devoir de les sauver et d'alléger en même temps, par là même, de ce poids mort les combattants eux-mêmes. Me confiant en la protection de mon Archange, Saint Raphaël, j'acceptai la proposition du Général qui me serra chaudement la main. Séance tenante, il envoya une note au gouverneur civil, l'informant de l'objet de ma mission et pendant qu'il procédait aux préparatifs de mon voyage, nous causâmes. Entre autres choses, sur les races turque et arménienne, il me dit ceci: «avant de venir à Marache, c'est moi qui ai mené, à la tête des Tchétés la lutte à Char, à Sis et à Hadjine. Je puis vous dire que les exploits héroïques de ces Arméniennes de Hadjine méritent d'être inscrits en lettres d'or dans les annales militaires. Il est seulement regrettable qu'au lieu de se défendre sous un drapeau arménien, ils aient lutté sous un sale drapeau étranger (français). «Voyez-vous, ajoutait-il, les Arméniens sont parmi les meilleurs soldats du monde, les meilleurs économistes et commer-

çants, les meilleurs intellectuels et artistes, solidement organisés dans leur vie familiale, avec de grandes vertus domestiques. Mais il y a deux choses que nous, Turcs, nous avons et que vous n'avez pas et qui font notre supériorité et notre succès sur vous: Vous n'avez pas d'hommes capables pour les affaires étrangères et vous ne possédez pas le don de vous unir aveuglément autour d'un seul chef pour la défense de vos grands intérêts nationaux. Tandis que nous, nous savons la valeur de la discipline et de l'obéissance autour d'un seul hommes. Et nous savons manier comme de la cire les grands Etats du monde».

«Il mit à ma disposition et pour ma garde personnelle deux cavaliers militaires et je partis immédiatement, après avoir dit adieu à ma famille éplorée, inquiète de me voir partir pour une si dangereuse mission.

«La nuit, j'atteignis le sommet de l'Anti-Taurus. Le commandant des troupes de l'expédition auquel je remis ma lettre de mission n'en était pas du tout content. Je le lus sur sa physionomie. Sans s'arrêter une seconde, la colonne marchait dans le noir de la nuit, à travers des routes encombrées de grosses pierres et de roches: à la tête de la colonne, jusqu'au matin, je causai avec l'aide de camp que je reconnus à l'aube: c'était un ancien camarade turc de Constantinople. Vers les 10 heures du matin, nous atteignîmes enfin le pont du fleuve Djihan dont on entend de très loin le mugissement impétueux qui remplit les vallées et les monts. Dans la nuit, sur les crêtes et les pentes, le froid avait été très vif... et maintenant dans la vallée il faisait une chaleur accablante; les soldats tombaient évanouis d'insolation, mais on ne s'arrêtait pas... on poursuivait le chemin sans perdre une minute.

«Il s'agissait maintenant d'escalader une autre chaîne de montagnes avant d'atteindre les hauteurs avoisinant Zéitoun. Une chose qui me causa la plus vive surprise: je pensais que les Zéitouniotes devaient être au courant de la marche des colonnes turques par les veilleurs qu'ils auraient placés peut-être sur les crêtes, mais rien... rien... Les Turcs avaient donc très bien manœuvré et ils se hâtaient d'arriver à Zéitoun pour la prendre au dépourvu et c'est dans ces conditions qu'exténuées, accablées, les colonnes turques arrivèrent à 6 heures du soir au poste de gendarmerie turc situé à 2 heures de marche de Zéitoun et y campèrent. 200 gendarmes environ, tous habitants de ces régions sauvages, ainsi que des bandes, s'y trouvaient: on lisait dans leurs yeux la joie

ardente de leur cœur, car ils allaient razzier Zéitoun et enlever les femmes, les filles et leurs biens en massacrant le reste.

«On me donna une hutte pour y passer la nuit et une autre pour les trois délégués zéitouniotes. A 10 mètres plus loin, l'Etat-Major turc était en conférence pour prendre les dispositions en vue de l'attaque du lendemain; à 8 heures du soir, le commandant de l'expédition m'invita à dîner: je refusai, prétextant mon extrême fatigue. A 9 h. $^1/_2$ il me fit appeler: il était entouré des officiers de son Etat-Major. Il me tint ce langage: demain, à 5 heures précises du matin, vous vous mettrez en route pour Zéitoun en emmenant avec vous les trois délégués zéitouniotes; vous tiendrez tout le long du chemin un drapeau rouge dans votre main comme signal à mes troupes qui auraient déjà avancé. Faites bien attention à garder en main ce drapeau: sinon vous risquez de recevoir une balle de nos lignes avancées dont je ne porterai pas la responsabilité. Vous arriverez vers 7 heures du matin à Zéitoun. Vous exposerez au peuple l'objet de votre mission. De toute façon, il faut que vous quittiez Zéitoun avant 11 heures du matin. A 11 heures précises, l'artillerie sera mise en action. Si avant 11 heures vous ne quittez pas Zéitoun, vous risquez d'être tué dans Zéitoun et je n'en porterai pas la responsabilité. Au cas où les Zéitouniotes se rendraient, vous devrez sortir le premier avec votre drapeau en main, des mulets chargés de fusils doivent vous suivre et ensuite la population. Le tout avant les 11 heures.

«Je lui objectai que pour accomplir une mission aussi grave, les quatre heures dont je disposais étaient notoirement insuffisantes, d'autant que plusieurs Zéitouniotes allaient, dès la nuit, à leurs champs ou à la pêche et que je ne pourrais ainsi les toucher. Il me répondit qu'il ne pouvait changer un iota aux dispositions prises en raison des nécessités militaires.

«Je passai une nuit très agitée, sans pouvoir dormir un seul instant en réfléchissant sur le drame éternel de notre nation vouée au martyre... et je ne connus de repos que lorsque je me représentai le grand crucifié du Golgotha. A 5 heures précises, j'étais debout après un large signe de croix fait avec la plus grande confiance et emmenant avec moi les trois délégués, le drapeau rouge en main, nous partîmes au grand galop afin de ne pas perdre une minute.

«Partout le silence du matin, le vide... Mais où sont donc nos Zéitouniotes? quelles dispositions ont-ils prises? Déjà Zéitoun n'est plus qu'à 10 minutes. Ca et là, dans les champs, une vieille femme, une pauvre fille de 13 à 14 ans, habillées de loques,

vaquant paisiblement au travail matinal. Je leur dis de rentrer immédiatement en ville en leur disant un mot sur la gravité de la situation. Enfin, me voilà dans la ville... tout le monde dort encore à la caserne. Mais en deux minutes l'alarme est générale et la population debout... les vaches même sentant le danger commencent à meugler sinistrement... un quart d'heure après mon arrivée, Aram bey Tcholakian, le chef du gouvernement local et commandant des combattants me rejoint. Je lui explique la situation et ma façon de voir les choses. Il me remercie de la mission que j'ai entreprise puisque cela lui permettait d'envoyer à Marache les femmes et les enfants. Il me dit aussi que lui et ses compagnons ne peuvent pas se rendre, qu'il veut bien croire aux assurances données par le Général turc, mais ajoute-t-il (et cela s'est vérifié) qui nous garantit que ce général ne sera pas remplacé par un autre ou renvoyé sur le front grec et qu'alors toutes les promesses faites deviendraient lettre morte. Mais il me garantit qu'il laisserait chacun parfaitement libre de fixer son sort, de combattre ou de se rendre. Puis il convoqua d'urgence les membres du Comité d'Union nationale, qui, sous sa présidence, formait le gouvernement du pays. Il convoqua aussi les combattants en une assemblée générale où il exposa tout clairement. A peine avait-il terminé son exposé — il était 9 h. $^1/_2$ — que des cris partent: «Les Turcs!» En effet, les troupes turques avaient déjà, après mon entrée en ville, occupé à notre insu toutes les crêtes dominant la ville et l'on distinguait leurs têtes qui émergeaient du sol. Ce fut un tumulte général: on barricada de suite la grande porte de fer de la caserne, les meurtrières furent de suite occupées par les combattants. Dans cette situation et cet échauffement des têtes, un coup de feu tiré d'un côté ou de l'autre et ce serait le déclenchement immédiat des hostilités.

«Continuant à garder son sang-froid, Aram bey fit poursuivre les délibérations: on décida que chacun était parfaitement libre de fixer son sort sous sa propre responsabilité. La plupart des combattants n'eurent qu'un cri: la mort, oui; la reddition, jamais! lutte jusqu'à la dernière extrémité.

«Les positions étaient prises. Aram me tint à part. Il me confiait deux choses qui lui étaient particulièrement chères: sa jeune sœur, que je lui promis de considérer comme ma propre sœur et jusqu'à ma mort, et enfin son cheval blanc, qu'il me chargeait de vendre à Marache pour en distribuer le prix aux nécessiteux zéitouniotes.

«Les femmes, les filles, les enfants venaient s'accrocher à moi

pour me poser tous la même question: «Les Turcs nous massacreront-ils?» A force de parler, j'étais enroué. Je fis mes adieux à Aram bey; on s'embrassa la mort dans l'âme et on se quitta pour ne plus se revoir sur cette terre. Je montai sur mon cheval, le drapeau à la main, la grande porte de la caserne s'ouvrit et je cheminai lentement vers le front turc et ceux qui voulaient venir avec moi me suivirent... environ 700 personnes, des vieux, des femmes, des enfants, des adultes et quelques hommes mûrs capables de porter les armes.

«Les Turcs avaient cru que la ville entière se rendait. Aussi l'aide de camp me criait de loin! «Que le peuple ne se dérange pas, qu'il reste à sa place.» Devant cette méprise, je dis à la foule de me suivre lentement, pendant qu'au grand galop j'irais rejoindre les Turcs. Le commandant de l'expédition et son Etat-Major m'attendaient: je les mis au courant de la situation et leur expliquai qu'une partie de la population allait combattre et que l'autre se rendait et me suivait. Le commandant était littéralement dépité, mais déjà la foule des Zéitouniotes arrivait et m'entourait.

«Ne voyant devant lui pour la plupart que des femmes, des enfants, des invalides, il se mit en colère... mais ceux qui se rendaient étaient déjà près de nous et de l'endroit où nous étions jusqu'à la caserne, il n'y avait plus âme qui vive: la séparation était nette.

«Après délibération avec ses officiers, le commandant vint me dire: «Je n'accepte que ceux qui n'ont pas de parents combattants parmi les rebelles, que ceux qui en ont repartent immédiatement à la caserne . Faites le triage exact, car vous en serez directement responsable vis-à-vis du corps d'armée». Je lui répliquai très sèchement qu'il n'avait, lui, militaire, aucun droit de refuser sa protection à ceux qui se rendaient, que chaque personne ne pouvait être tenue responsable que de ses propres actes et qu'au surplus d'après les lois internationales et les lois de l'honneur, il ne pouvait pas considérer comme combattants ou insurgés des femmes et des enfants. Il se mit en colère, je le fus de même et le menaçai d'aller tout de suite au poste de gendarmerie téléphoner directement au général et de protester. Il m'empêcha de le faire et il insista sur sa demande. De toute façon, je déclinai toute responsabilité pour le triage et fis confier cette triste mission aux moukhtar zéitouniotes auxquels je recommandai d'être larges, de faire une classification étendue et variée: parents des absents de Zéitoun au moment de mon arrivée, parents d'Arméniens d'autres provinces ou régions, veuves, orphelins, etc. ...

«741 personnes m'avaient suivi. Après le triage une centaine d'entre elles furent séparées pour être renvoyées à la caserne: des soldats, baïonnette au canon, les entourèrent: les pauvres gens croyaient qu'ils allaient être fusillés et, poussant des clameurs, m'adressaient des supplications et, parmi eux, la jeune sœur unique d'Aram bey, tuée plus tard avec son frère durant les combats. Je leur fis comprendre qu'il n'y avait aucun danger, mais ils me priaient, pour plus de sûreté, de les accompagner moi-même à la caserne. Je ne pouvais accepter cette demande, mais je les fis accompagner par leur prêtre et curé, Parthoghimïos Vartabed.

«La bataille avait déjà commencé et je pris avec la foule la route de Marache. De partout, les villageois musulmans étaient accourus pour le pillage et le massacre; c'est pourquoi je priai le commandant de nous donner comme gardien son aide de camp pour le voyage à Marache, parce que je pouvais compter sur lui, et c'est ainsi que vers les 6 heures du soir nous arrivâmes au poste de gendarmerie pour y camper la nuit, en plein air. Des soldats furent placés autour du camp et l'ordre leur fut donné de tirer contre tout maraudeur qui s'en approcherait. Vers 10 h. du soir, 4 mulets chargés de fusils arrivaient de Zéitoun; c'étaient les armes des soldats tombés en ce premier jour sous les balles zéitouniotes... le bombardement turc fit rage toute la nuit. Je pensais que les Zéitouniotes ne pourraient tenir longtemps et les Turcs prenaient déjà leurs dispositions pour faire sauter la caserne où certainement il y avait des malheureux qui auraient préféré rentrer à Marache. Aussi, du poste de gendarmerie je téléphonai au Général Sélaheddine à Marache et le priai de faire cesser le feu et d'envoyer à nouveau à Zéitoun quelques uns de leurs notables pour inviter les combattants à cesser le feu et à réfléchir encore, d'autant plus que le commandant de l'expédition ne m'ayant donné que très peu de temps, je n'avais pu travailler à fond les Zéitouniotes et qu'un espoir d'arrangement existait encore. Le Général me fit savoir qu'il donnerait immédiatement des ordres en conséquence et le lendemain matin même, avant de poursuivre notre voyage nous envoyâmes le prêtre Parthoghimïos et deux autres notables à Zéitoun. Entre temps, nous continuâmes notre route et vers les 3 heures de l'après-midi, nous arrivions au pont du Djihan où nous fîmes camper la foule. Vers les 5 heures nos parlementaires rentraient de Zéitoun: le feu avait cessé des deux côtés et les Zéitouniotes avaient demandé un délai pour réfléchir, jusqu'à 11 heures du lendemain. Voilà que je suis la nuit convoqué au téléphone de Djihan: le commandant de l'expédition me demande si les

11 heures indiquées sont 11 heures à la franque ou à la turque... je lui fis savoir que les Zéitouniotes ne suivaient que l'heure à la franque... Nous nous remîmes en route pour escalader les pentes de l'Akkour-Dagh dont nous atteignîmes les sommets vers les 6 heures du soir... les évacués étaient exténués, ne pouvaient plus marcher et le pain manquait... et il faisait sur ces hauteurs un froid bien vif.

«L'aide de camp me suggéra l'idée que, prenant mes deux cavaliers, j'atteignisse en deux heures Marache et que j'intervienne auprès du Général pour faire de suite expédier du pain à la population. C'est ce que je fis. Le Général prit immédiatement les mesures voulues et avant minuit il fit parvenir du pain à la foule affamée. Je lui demandai l'issue de la bataille de Zéitoun: il me dit que la nuit précédente même, les Zéitouniotes avaient percé les lignes turques et se répandant dans les montagnes, attaquaient les villages musulmans qui s'opposaient à leur avance.

«Combattants, femmes et enfants, il y avait plus de 350 personnes à Zéitoun. Lorsque les Turcs entrèrent à la caserne, ils y trouvèrent une cinquantaine de vieux, de malades ou d'enfants qu'ils passèrent immédiatement au fil de l'épée. Sur les 300 autres, environ cent personnes moururent sous les balles ennemies dans les multiples luttes qu'ils livrèrent contre les réguliers et les irréguliers turcs... et après deux mois, le reste atteignit les lignes françaises après des exploits héroïques.

«Quant aux évacués qui arrivaient à Marache, ils furent logés et nourris par les soins de l'armée à la mission Américaine. Mais quatre jours ne s'étaient pas passés que le Général recevait l'ordre de rejoindre en toute hâte le front grec qui touchait Ankara, avec toutes ses forces. Il me demanda de lui faire par écrit le rapport sur la mission qu'il m'avait confiée pour être conservé dans les archives du corps d'armée. Il m'assura qu'il ferait tout, même de loin, pour protéger les Arméniens de Marache. Mais c'était fini; les jours de malheur étaient arrivés. Lui parti, tout le pouvoir passait maintenant entre les mains du gouverneur civil de Marache qui n'était autre que celui qui précédemment voulait déporter tous les Arméniens de Marache mais s'était heurté jusqu'alors au refus catégorique du Général.

«En effet, ce dernier à peine parti, le gouverneur ordonnait la déportation des Zéitouniotes qui s'étaient livrés et qui partirent dans des directions inconnues et en même temps les persécutions recommançaient de plus belle contre les Marachiotes arméniens.

«On faisait courir le bruit que des espions français avaient été saisis entre Aïntab et Marache, porteurs d'instructions pour Monseigneur Arpiarian, notre Archevêque; c'était absolument faux, mais il est certain que le digne prélat fut deux fois convoqué et interrogé au Konak. En même temps, une centaine de personnes, et j'étais de ce nombre, avaient reçu l'ordre de faire tous les jours acte de présence au commissariat de police ... en somme le gouvernement local se préparait à déporter aussi tous les Arméniens de Marache.

«La conclusion de l'accord Franklin-Bouillon changea notre situation: le gouvernement d'Ankara nous permettait de quitter la Turquie.

«C'était à qui partirait le plus vite. Tous les jours des flots d'Arméniens partaient pour Alep; ils préféraient devenir cireurs de chaussures sur une terre libre que vivre riches mais esclaves.

«Plusieurs des convois d'émigrés furent attaqués en cours de route vers Alep et pillés. Il y eut également quelques morts à déplorer. Enfin, lorsque toutes les ouailles quittèrent Marache, Monseigneur Arpiarian avec les quelques prêtres qui lui restaient, remit au gouvernement les clefs de l'Eglise, du Presbytère, de l'établissement des Sœurs arméniennes catholiques et dit adieu à son Diocèse.»

«C'est ainsi que toute la Cilicie du Nord fut nettoyée des Arméniens enracinés dans le pays depuis des siècles, abandonnant tous les biens accumulés depuis le Moyen Age.»

3. Extraits de lettres parvenues au Patriarcat

Un extrait de quelques lettres arrivées au Patriarcat nous donnera quelques détails sur les derniers actes de liquidation de ce Diocèse:

Le 18 janvier 1923: L'Abbé J. Chadarévian écrit de Marache que Mgr. Arpiarian, sous la pression des Turcs, se trouve dans l'obligation de quitter son Diocèse avec son clergé, ses religieuses et ses fidèles survivants, et de se rendre à Alep. Il communique en outre que l'Abbé Vahan Coulaksezian, natif de Marache, vient de mourir à Alep après une courte maladie par suite des souffrances de son exode, comme nous l'avons raconté dans la nécrologie des Prêtres du Diocèse de Diarbékir.

Le 12 février 1923: Le même Abbé Chadarévian écrit d'Alep, que Mgr. Arpiarian, avec ses prêtres et religieuses, est arrivé l'avant-veille à Alep par train de la ligne du chemin de

fer de Bagdad. A Marache il ne reste plus aucun catholique; tous sont à Alep.

Le 10 mars 1923: La S.O.C. ayant appris par le Délégué Apostolique de Beyrouth l'arrivée de Mgr. Arpiarian à Alep avec sa communauté, lui présente ses félicitations en ces termes: «Avec grande satisfaction, après le long et pénible temps pendant lequel V.G. resta privée de toutes communications avec cette S.C. je m'empresse au nom aussi de S.E. le Cardinal Secrétaire, d'exprimer à V.G. l'admiration avec laquelle la S.C. a suivi les longues tribulations soutenues avec courage chrétien par V.G., par son clergé et par les religieuses et maintenant je me félicite vivement que le Seigneur vous ait gardé sain et sauf pour sa gloire et pour celle de l'Eglise. — J'attends un rapport sur les vicissitudes passées et sur votre situation et celle de la communauté l'assurant que cette S.C. ne manquera pas de le prendre en bienveillante considération et d'envoyer les instructions opportunes à Alep d'où certainement V.G. ne voudra se séparer de ses fidèles en ces moments encore critiques.

Le 1er mai 1923. L'Abbé Chadarévian donne des nouvelles de Mgr. Arpiarian et de ses Prêtres, arrivés à Alep en état de complet dénuement: Le digne archevêque d'Alep l'a accueilli triomphalement en allant avec son clergé à sa rencontre et le retenant pour une quinzaine de jours dans sa maison maternelle avec toute la délicatesse qui le distingue. Après quoi Mgr. Arpiarian a dû se contenter d'une chambre d'une maisonnette mise à sa disposition.

Le 15 mars 1923: Mgr. Naslian répondant à l'Abbé Chadarévian écrit que des subsides ont été envoyés à Mgr. Arpiarian.

III. Nécrologie

131. Le Père Clément Maldjian, né à Marache, qui, voulant fuir de Marache pour aller à Adana, se confia à un ami turc, crut à son serment et fut massacré en cours de route par celui-ci le 16 juin 1921.

132. Le Père Etienne Yalenghatian, Franciscain, qui fut brûlé vif dans son couvent avec toute sa communauté à Dom-Kalé.

133. Le Frère Joseph Akelian, qui avait pu suivre les Français en retraite mourut d'épuisement à Adana en 1920.

134. Le Frère Garabed Kezkenian, né en 1854 à Marache, mourut à la suite d'une grave blessure attrapée par

une balle en 1920 pendant qu'on se défendait contre un incendie provoqué par les Turcs assiégeant l'Evêché et l'Eglise.

Bien qu'il ne fût pas prêtre, je le mentionne parmi nos Prêtres morts ou tués à cette époque; car ont peut le considérer comme faisant partie du clergé diocésain de Marache, où pendant toute sa longue vie, il a rendu de précieux services au Diocèse et il s'est distingué par son dévouement jusqu'aux dernières épreuves et par sa piété remarquable. Aussi a-t-il bien mérité l'éloge funèbre de son Evêque, qui avec son clergé a déploré amèrement sa perte en des circonstances bien tragiques. — En Orient, il existe en effet, de pareils laïcs, qui par des vœux canoniques perpétuels, se consacrent au service de l'Eglise en habitant dans les Evêchés ou Presbytères et en portant une soutane spéciale et qui y aident le Clergé surtout dans la partie financière et matérielle de l'administration diocésaine ou paroissiale.

L) ARCHIDIOCESE D'ALEP

a) Situation à Alep après l'armistice

Par suite de l'entrée à Alep des armées anglaises, le 26 octobre 1918, les Arméniens emprisonnés et condamnés à mort sortirent de leurs geôles[64]). Un Conseil mixte d'Union Nationale composé de sept membres (trois Grégoriens, deux catholiques, deux protestants) se mit à la tête de toutes les œuvres arméniennes d'assistance, sous la présidence du Docteur Altounian et du P. Casparian.

Le Général en chef de l'Armée d'Occupation, Mac Andrews, légalisa le susdit conseil à son retour d'Europe et l'appuya surtout dans la recherche des orphelins et des survivants arméniens, ainsi que dans la distribution des secours de tout genre. C'est par l'entremise de ce conseil que l'armée anglaise faisait parvenir ses contributions en argent et en effets: elle affecta ensuite une caserne comme abri pour les réfugiés qui affluaient; elle y faisait distribuer de la nourriture à 7000 personnes et plus de 30.000 piastres par jour. Elle organisa un hôpital de 35 lits dans le plus grand établissement de l'Ecole Arménienne catholique.

---

[64]) Parmi ceux-ci se trouvèrent, comme nous l'avons vu, Mgr. Gabriel Tappouni, Archevêque Syrien catholique de Mardine, et le P. Hyacinthe Simon, dont nous avons publié les récits sur les événements de la même ville d'où tous les deux avaient été exilés sous accusation d'espionnage; l'Abbé Pascal Maldjian, arrêté et déporté de Marache sous la même accusation.

A ces premiers soins d'assistance succéda le Near East Relief qui s'occupa surtout du sort des filles et des enfants retenus chez les musulmans et les Kurdes pendant les déportations.

Les Français avaient aussi commencé, dès les premiers mois de l'armistice, le rapatriement des Arméniens en Cilicie. L'enthousiasme était à son comble; les Arméniens se précipitaient en foule, à pied, sur des arabas (chariots) ou des voitures quelconques pour arriver les premiers sur ce sol, le plus proche le plus convenable pour reconstituer un foyer arménien.

Un incident bien déplorable ne tarda pas à arrêter cet élan de joie. Le 28 février 1919, quelques dizaines d'Arméniens furent massacrés et pillés à Alep même. Au Conseil de l'Union Nationale, on avait pressenti le désastre et on en avait prévenu le Commandement de l'Armée d'occupation, mais le sang arménien avait coulé encore une fois avant que celle-ci ne se décidât à intervenir. Ceci arriva un vendredi, à l'heure où les villageois et les habitants des quartiers musulmans se groupaient en foule dans un lieu situé derrière la Citadelle d'Alep appelé «Djouma Bazari» une espèce de foire tenue par des petits commerçants tous les vendredis. Soudain, tous ces gens, pareils à des énergumènes, obsédés dirait-on, par le goût du massacre, se précipitent sur les réfugiés arméniens sans armes et sans moyens de défense. Certains quartiers de la ville et les bazars sont ainsi envahis. Le Père Casparian, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union, s'empressa d'en avertir le bureau anglais. Celui-ci engagea froidement un entretien d'après un long questionnaire, retardant l'intervention réclamée d'urgence. Il finit par répondre que les soldats prenaient encore leur thé du matin et qu'ils ne pourraient répondre immédiatement à son appel. Deux heures passèrent et les Anglais «firent l'anglais» suivant l'expression du Maréchal Foch, et le massacre et le pillage se poursuivirent. Il faut bien avouer cependant pour l'honneur des autorités anglaises, que, l'heure venue, elles ont fait leur devoir aussi «à l'anglaise»: les troupes accourues on fait sentir aux massacreurs le contre-coup de leur présence; avec des avions dans l'air, avec de la cavalerie et des tanks en action, ils ont dispersé la foule insensée, tué les résistants, emprisonné et pris comme otages les notables musulmans et les leaders du mouvement. Cependant, dans la seule cour de notre Ecole arménienne catholique, qui servait d'hôpital, on a ramassé 54 morts et de nombreux blessés qui ont été photographiés ensuite, retenus dans les salles

du même établissement. On eut à déplorer aussi un bon nombre de disparus.

Sur les réclamations de l'Union Nationale arménienne, le Général Allenby donna ordre par dépêche aux autorités d'occupation d'Alep d'instituer de suite un tribunal ad hoc. L'Union Nationale satisfaite s'opposa seulement à ce que les Fayouchistes, impliqués dans les événements, fissent partie de ce tribunal et s'en remit avec confiance aux autorités anglo-françaises. Les audiences et les débats durèrent 8 mois et le résultat en fut que 21 massacreurs furent conduits à la potence, où ils expièrent leur crime. Nombreux furent les emprisonnés et les exilés, parmi lesquels un grand Cheikh fanatique instigateur du mouvement. Des amendes de 200 livres sterling seulement furent imposées pour le sang arménien et la réparation complète des pertes et dégâts.

Le prétexte invoqué devant le tribunal par les musulmans pour justifier ce soulèvement contre les Arméniens fut, à leurs dires, les représailles exercées par ces derniers contre d'innocents travailleurs arabes sur les voies de chemin de fer en Cilicie. Aucune faute personnelle n'aurait pu justifier une pareille émeute en masse contre des gens sans armes et encore nouvellement soustraits aux sauvageries des déportations.

Le P. Casparian dut, pour des raisons de santé, se retirer de la Présidence du Conseil de l'Union Nationale, après quatre ans de travail intense. Il fut ensuite remplacé par l'Abbé Grégoire Pehlivanian, qui, ayant fait toute la longue et tragique course des déportations connaissait à fond les nécessités et les dispositions d'âme de nos réfugiés. Dévoué et sagace, ce dernier également n'a rien épargné pour les soulager, leur procurer des moyens d'existence. Une fabrique de tapis, administrée par lui, a été l'une des œuvres de bienfaisance dues à son initiative avec le concours du Comité Patriotique de Sivas. Il dirigeait en même temps l'Union Interprovinciale des Arméniens des différentes régions dont il était le Président. Cette Union avait la charge spéciale de contrôler les Unions particulières des différents pays et d'aider les autorités françaises dans les opérations du rapatriement des réfugiés.

Entre temps, des événements importants pour les Arméniens de Cilicie, se précipitaient: de nouveaux massacres à Zéitoun, et Marache, évacuées par suite de l'abandon de ces villes par les troupes françaises; le siège d'Ourfa et la bataille désastreuse pour les mêmes troupes; l'évacuation enfin de la Cilicie, dont nous avons parlé, ont été les derniers actes de la tragédie arménienne dont le

résultat fut la constitution de colonies de nos survivants en Syrie et au Liban.

Il revient encore une fois au Clergé catholique l'honneur d'avoir organisé l'installation et l'assistance en Syrie et au Liban, de ces fractions importantes de nos réfugiés du temps de la guerre, accrues par de nouveaux convois d'Arméniens expulsés des territoires de la Turquie Nationaliste.

b) Villes de l'Archidiocèse restées en Turquie — Liquidation de leurs paroisses respectives — Killis — Birédjik — Aïntab

L'assistance de nos réfugiés, par notre Clergé particulièrement, fut la même dans toutes les villes du vaste archidiocèse, de Djérablous à Deir-el-Zor, de la Haute Djéziré à Damas et dans le Sandjak d'Alexandrette. Aussi, des paroisses fermées pendant la guerre furent-elles reprises; de nouvelles missions furent ouvertes où les réfugiés avaient constitué de nouvelles communautés. De zélés prêtres y furent engagés et une activité reconstructrice s'y déploya dans l'enthousiasme des premiers encouragements des autorités d'occupation et dans l'espoir de voir assurés des jours meilleurs pour la Nation arménienne en général. C'était une période d'illusions pour tout le monde, qui fut malheureusement de courte durée par suite de la période de déceptions qui lui succéda.

Pour épargner aux lecteurs l'ennui de répétitions, nous nous bornerons à indiquer les villes en nous arrêtant sur les plus importantes où de nouveaux événements donnèrent à la situation générale un nouvel aspect politique et ecclésiastique.

Les assemblées du Gouvernement nationaliste, comme nous l'avons déjà noté, prétendaient avoir pour ligne de démarcation entre la Turquie et les nouveaux Etats arabes issus de son sol, une ligne toute droite partant du Sud de Mossoul et allant jusqu'au Golfe d'Alexandrette; cette frontière n'a pas été ratifiée par le Conseil Suprême des gouvernements alliés, même immédiatement après l'évacuation de la Cilicie; cependant, dans sa délimitation définitive, elle engloba Killis, Birédjik, Aïntab, Ourfa, pour aboutir plus tard à la turquisation du Sandjak d'Alexandrette.

Aussi les premières organisations dans ces villes furent-elles précaires, soit pour nos paroisses arméniennes catholiques, soit pour les Missions latines, où l'on avait fait rentrer des Prêtres et des Missionnaires religieux dès les premiers jours de l'armistice.

1. A K i l l i s, nous possédions une grande Eglise, un Presbytère et deux maisons de rapport qui, même pendant la guerre, furent administrées par une éphorie sous la présidence du Curé. L'Abbé Caranfilian, zéitouniote, qui peu après l'entrée en guerre de la Turquie, abandonna pour toujours son poste; il fut remplacé par l'Abbé Michel Kadid, d'Alep et par là exempt des mesures de déportation, comme nous l'avons vu. Deux autres jeunes prêtres le remplacèrent après l'armistice jusqu'à l'arrivée des nationalistes en marche vers Aïntab, Ourfa, etc.... contre les forces françaises d'occupation.

2. B i r e d j i k. Dans son avance vers Aïntab, Moustapha Kémal avait dépêché des troupes de renfort pour ses combattants vers Biredjik qui ne tarda pas à être occupée. Notre dernier Curé fut l'Abbé Aristaguèse Tilkian, prêtre âgé et fatigué qui a dû rentrer en son Couvent de Bzommar au Mont Liban où il avait fait ses études ecclésiastiques. D'ailleurs, cette ville faisait partie du Diocèse de Diarbékir et pendant l'armistice relevait comme Ourfa directement du Patriarcat de Constantinople.

3. A ï n t a b. Une des plus importantes villes de la zone d'occupation cilicienne était la ville d'Aïntab où à l'entrée des troupes françaises, 20.000 Arméniens avaient pu revenir et s'installer dans leur quartier, nettement distinct de celui des Turcs par une ligne de démarcation.

Après avoir lutté aux côtés des français pendant deux sièges successifs, ils durent défendre leur quartier dès les premières semaines de l'occupation française puisque les Français après avoir abattu la résistance turque, après avoir réprimé l'insurrection, après avoir subjugué définitivement la ville, la rendirent plus tard aux mêmes Turcs, en se fiant trop à leur respect des clauses des traités et des conventions. Aussi se contentèrent-ils de laisser hors des murs d'Aïntab, en observateurs à proximité du quartier arménien, quelques contingents de troupes et conseillèrent-ils aux Arméniens de garder leur neutralité. Mais la réapparition des Arméniens dans leur ville natale, leur rétablissement dans leur foyers étaient regardés par les Turcs comme un défi contre tout ce qu'ils avaient commis pendant la guerre. Par conséquent, les Arméniens, dès le début de leur rentrée en ville, n'hésitèrent pas à occuper aussitôt les retranchements que les Turcs évacuaient; ils savaient bien que cette précaution ne tarderait pas à leur être nécessaire pour se défendre.

De fait, cinq mois ne s'étaient pas écoulés depuis l'occupation

française que les Turcs reprirent, au mois d'avril, des mouvements d'attaque contre les forces d'occupation. Le 13 août, le Lieutenant-Colonel Andréa se trouva obligé de reprendre le bombardement du quartier turc en émeute et d'occuper le 17, l'Eglise latine pour prévenir toute surprise sur le flanc des Arméniens.

L'émeute inattendue était provoquée par le chef nationaliste en pleine activité en Anatolie et assez fort surtout par sa convention secrète avec l'Italie pour entreprendre de déloger les Français de toute la Cilicie.[65])

L'évacuation de Marache imposée aux Français, la défaite de ceux-ci à Ourfa, l'emprunt obtenu de la Russie soviétique par la Turquie Nationaliste avaient encouragé Moustapha Kémal à donner l'ordre aux Turcs d'Aïntab de repousser à tout prix les Français de cette ville qui, après Marache, constituait le point le plus important pour la reprise de la Cilicie. Il était donc de toute urgence pour les Français d'encercler Aïntab, mais les effectifs étaient insuffisants pour cette ville de 13 Kms de tour. Kémal avait fait espérer aux Turcs des renforts importants en provenance d'Ourfa et de Diarbékir et les Turcs menaçaient les Arméniens de l'arrivée dans la huitaine de ces effectifs dirigés contre leurs défenseurs les Français.

Cependant, la population voulait la paix et malgré une première sédition en ville, un drapeau blanc fut hissé sur le Konak; les auteurs de cet acte accusés de francophilie furent éloignés.

Aussi du 1er au 7 septembre les attaques et contre-attaques recommencèrent-elles, dirigées surtout contre le quartier des Arméniens. Ceux-ci, en loyaux et vaillants collaborateurs des Français, leurs protecteurs, ne voulurent plus entendre parler de neutralité, jurèrent de vaincre ou de mourir avec eux et se mirent sous les ordres du Commandement français. Celui-ci n'eut pas à se plaindre d'eux, au contraire, il témoigna que cette petite troupe avait combattu avec une bravoure peu commune[66]) en même temps qu'avec une parfaite loyauté. Paul du Véou qui rapporte ce témoignage du Lt-Colonel Andréa, raconte aussi qu'à un moment donné, les Français, cloués dans la cour de l'Eglise latine par suite d'un fort coup de main des Turcs, ne durent leur retraite et

---

[65]) L'Italie a resserré un accord avec Kémal le 15 mars 1920, accord que la Convention tripartite délimitant les zones d'influence économique de la France, de l'Angleterre et de l'Italie dans le Levant refusa de reconnaître comme intolérable. Ce même accord finit par retarder la convention commerciale avec la France.

[66]) «La Passion de la Cilicie», page 238, note 1.

leur salut qu'à une barricade élevée promptement par les Arméniens.

Aïntab était devenue le symbole de la résistance sainte du soi-disant djihad de l'Islam. Aussi, nombreux furent les musulmans de toutes les langues et races, de la Turquie, de la Perse, de la Russie, du Caucase, même de la Chine, qui y accoururent. Vétérans et miliciens, patriotes et pillards et Aïntabiotes, nullement abattus, crièrent aux Arméniens que leur dernière heure était venue: ainsi, leur sort était, comme partout, lié à celui des Français, en Orient.

La situation du 10 au 30 décembre, s'aggrava, la garnison française ne disposant d'aucune réserve en ces jours d'hiver, quand les Turcs par une attaque réussirent à s'emparer du Collège américain, centre et siège de l'Etat-Major français. Mais par suite de l'arrivée de deux bataillons affectés à l'escorte du convoi Navette, l'agression turque s'arrêta soudain et plus tard on surprit un appel d'Euz-Démer, commandant des Turcs, résolu à capituler. Derrière les murs de la ville, la famine menaçait ses troupes et la population turque elle-même le poussait à s'entendre avec les Français. Une dernière attaque ranimée par de nouvelles promesses de Moustapha Kémal, conjuguée à celle de Salaheddine, se déchaîna le 31 décembre, mais les Français surent la repousser. Les turcs furent renvoyés de la piste de Roum-Kalé vers la ville, et la liaison de leurs deux postes fut donc rompue et une trêve suivit du 6 au 7 février 1921.

Le lendemain, deux parlementaires turcs se présentèrent au commandant français, demandant de fixer l'endroit et l'heure d'une rencontre pour se soumettre. La signature de la requête était celle de six délégués du gouvernement provisoire turc. Ils confirmèrent que le Moutassarif Sabri bey et le commandant Euz-Démir avaient fui, mais que le Comité Nationaliste siégeait toujours à Aïntab; les officiers n'ayant plus d'autorité, les délégués de la population se présentèrent pour traiter. Les conditions du commandement français furent sobres et bientôt admises par les Turcs: reconnaissance du Mandat français, livraison des armes et des munitions, destruction des fortifications; défense aux Arméniens et aux Turcs armés de pénétrer dans leurs quartiers respectifs. Le drapeau blanc apparut à côté du drapeau turc sur la citadelle, les troupes françaises accueillies avec les honneurs de la guerre occupèrent Aïntab. Le Général Mamothe vint plus tard en ville; seuls les Arméniens avaient pavoisé.

Il faut relever que pendant ces opérations sérieuses pour la défense de la Cilicie, imposées toujours par celles de la résistance et de fréquentes attaques turques, comme tous les gouverneurs des villes, celui d'Aïntab, un certain Sabri bey, et des chefs militaires du mouvement nationaliste, se réfèrent souvent à des déclarations d'hommes d'Etat français pour reprocher aux chefs de l'occupation des opérations aussi nécessaires que légitimes pour la défense de leur champ d'action et, indirectement, pour celle des chrétiens menacés de massacres. En même temps que le sus-dit Sabri bey invoque contre la sommation du Lieutenant-Colonel Andréa, une déclaration de Millerand disant «que les Français ne feraient en Orient aucune opération à coups de canon» et pendant qu'ils essaient d'anéantir les forces militaires françaises et leurs adhérents fidèles, une intense plaidoirie kémaliste se déchaîne à Paris, à la Chambre des Députés: M. Ernest Lafon ne veut pour la France ni de la Cilicie, ni de la protection des Chrétiens; il blâme ceux qui ont obtenu ce mandat à l'influence française. Il s'agit, dit-il, d'une terre turque arrachée aux Turcs, et il faut en partir puisqu'elle ne nous sera pas donnée comme notre propriété. M. Lafon veut ignorer ce qu'était historiquement la Cilicie pour les Français et pour les plus anciens et les plus légitimes propriétaires, les Arméniens. Et M. Daladier, au lendemain d'une réponse de M. Briand soutenant l'honneur du drapeau français, engagé pendant la guerre par de solennelles promesses de sauver et de ne pas exposer à de nouveaux massacres les Arméniens rentrés dans leurs pays, soutenait les Turcs comme des patriotes qui voulaient défendre leur pays contre l'occupation française.

Ahmed Riza, dont j'ai cité les pensées anti-catholiques et par là anti-françaises, et dont j'aurai encore l'occasion de révéler l'hypocrisie à ce sujet, avait bien su remonter les leaders de l'école de Loti, de même qu'il venait de faire croire au Cardinal Amette que les nationalistes turcs auraient été plus utiles que les arméniens ou les grecs aux missions catholiques.

M. Briand objecta alors le vœu de Jaurès, leur éloquent maître d'autrefois, d'enlever les Arméniens au joug sanglant des Turcs. Mais M. Daladier refusa de voter les crédits que le gouvernement demandait pour le Levant.

C'est de cette façon que des patriotes français rémunéraient leurs compères les Turcs pour avoir assassiné la colonne française d'Ourfa, contrairement à la parole d'honneur donnée par les na-

tionalistes, pour avoir déchiré et souillé publiquement le drapeau français au départ de Marache des troupes d'occupation, pour avoir profané tous les cimetières militaires à Bozanti, à Djihoun, à Aïntab, pour avoir expulsé des centaines de milliers de chrétiens (750.000) coupables seulement d'avoir respecté, soutenu l'honneur du drapeau tricolore.

Au départ des troupes françaises, nous l'avons vu et nous le répétons, des bandits, des chefs anciens de Tchétés les remplacèrent pour brûler des drapeaux tricolores surpris par hasard, pour fêter de cette façon leurs efforts pour chasser l'ennemi par excellence, le Français. A M. Nansen, le délégué de la S.D.N. se rendant en Cilicie pour y remplir le Mandat qu'il tenait de Genève, on signifia au nom de la Grande Assemblée d'Ankara que l'accès de l'Anatolie lui était interdit. Nos prêtres et fidèles que Franklin-Bouillon, après le Général Gouraud, conjurait de rester sur place, les assurant qu'il n'y aurait rien à craindre, venaient d'être exilés, expulsés un à un. L'une après l'autre, les écoles se fermaient ainsi que les églises, françaises et arméniennes.[67])

Et le «Temps», qui s'était moqué en 1920, au lendemain de la présentation du Mémorandum arménien à la Conférence de la Paix, de l'Empire arménien tracé par nos délégués devant le Conseil de la Paix, écrivait le 2 janvier 1922 à l'issue de la tragédie Cilicienne: «les représentants du Gouvernement français résidant à Adana, Mersine et Aïntab ayant veillé à l'exécution des

---

[67]) En même temps qu'Ahmed Riza à Paris, chez le Cardinal Amette, comme nous l'avons noté plus haut, et d'autres agents Jeunes Turcs et Nationalistes chez les Missionnaires latins en Orient, assuraient que ceux-ci auraient leur champ d'action plus libre et dégagé en Turquie sans les Arméniens et les Grecs, voici ce qu'un missionnaire Franciscain écrivait sur le sort des missions recommencées et leurs missionnaires rentrés après l'armistice.

Après Marache, l'œuvre des Pères Franciscains à Aïntab a été la plus importante dans les villes réoccupées par les Nationalistes turcs. La Custodie de Terre Sainte maintenait en 1923 dix orphelinats en dehors de nombreuses oeuvres d'assistance pour les Arméniens, en Syrie et en Palestine. Aussi, la même Custodie méritait-elle la gratitude des Arméniens et l'Union des Patriotes de Marache adressa une lettre de reconnaissance signée par S. Kiredjian, Président, par Sétrak Kherlakian, caissier, et le Dr. P. Sévian, Secrétaire.

Aux frais de la Custodie de la Terre Sainte furent construites 4.300 baraques près de l'hospice pour abriter des survivants aux massacres et déportations du malheureux peuple arménien. Dans ces 4.300 baraques furent de fait installés 10.000 enfants avec les membres de leurs familles. Cette œuvre s'installa sous la direction du P. Maternau Muré dévoué aux Arméniens.

garanties obtenues par l'éminent diplomate signataire de l'accord d'Ankara, la confiance et le calme règnent parmi la population».

C'était le calme des morts, le silence des expulsés, la réticence des diplomates français et alliés en général, devenus muets devant le dénouement mélancolique de l'orchestre joué par Ahmed Riza et ses adeptes en France et ailleurs, jusqu'à ce que, le 10 octobre 1922, les armées alliées imposent à la Grèce l'accord de Moudania, aux chrétiens le joug du nouvel esclavage ou l'exil sans issue.

1. Les Missionnaires Franciscains à Aïntab et ailleurs en Cilicie

L'entrée en guerre de la Turquie contre les Alliés, en 1914—1915 avait été suivie de l'expulsion des Missionnaires latins: quelques uns furent emprisonnés et déportés; les écoles paroissiales, collèges et séminaires furent fermés.

Les Missionnaires Franciscains, qui avaient subi le même sort en Syrie et en Cilicie orientale, eurent la chance de garder en Palestine les maisons et les sanctuaires de la Custodie de Terre Sainte. En 1915, au mois de mars, le Père Custode (P. Séraphin Cimino, italien) accompagna le Délégué Apostolique, Mgr. Frédiano Giannini à Constantionople et après des démarches auprès de la Sublime Porte par l'entremise de l'Ambassade d'Autriche et du Délégué Apostolique, Mgr. Dolci, au nom du Saint Siège, ils obtinrent le permis de permanence dans leurs postes de gardiens des Lieux Saints. Par bref pontifical les privilèges séculaires de la Custodie Franciscaine de la Terre Sainte furent reconfirmés par Benoît XV.

La Custodie de Terre Sainte, centre de toutes les Missions Franciscaines, ainsi sauvée du danger de fermeture, même après l'entrée en guerre de l'Italie contre la Turquie et ses alliés put ensuite — en 1917 — récupérer ses établissements et y ouvrir de nouveau ses œuvres de Mission, en commençant par celles qui se trouvaient au Nord d'Alep. Aussi, en 1917, le 4 mai, a-t-elle repris la mission de Marache, dont le Supérieur fut le P. Maternau Muré; le 9 janvier 1919, celle de Yenidjé-Kalé, dont le Supérieur et Curé fut le P. Albert Amarisse; le 6 septembre de la même année celle de Mudjuk-Déressi dont le Supérieur et le curé fut le P. François de Vittorio; à la même date fut ouverte la Mission de Don-Kalé, dont furent successivement supérieurs deux Pères d'origine arménienne: le P. Mariano Mékhitar (Kharpoutiote) et le P. Etienne Yalenghatian: enfin en 1920, le 4 octobre, fut ouverte la Mission

d'Aïntab qui eut pour supérieur et curé le P. Amadio Amato, remplacé par le R. P. Nazareno Astardji jusqu'en 1924.[68])

Toutes ces missions ne tardèrent pas à se fermer définitivement, une à une, après les garanties obtenues par l'éminent négociateur français de l'évacuation de la Cilicie, alors que la réouverture des Missions d'Arménie avait coûté la vie à sept missionnaires, tous Franciscains en 1920. En voici les noms: P. François Di Vittorio, Fr. Alfred Dollentz, Fr. Salvatore Sabbatini, à Mudjuk Déressi. Ils y avaient été accueillis en hôtes par le musulman Lénimen Oghlou Ali et malgré les premiers actes de bienveillant accueil, c'est par lui-même qu'ils furent assassinés, l'un après l'autre, en même temps que la populace convoquée par lui dans la rue massacrait sans pitié les malheureux et innocents orphelins arméniens qui les avaient suivis. De même, à Yenidjé-Khalé, des Arméniens furent tués avec le P. Amarisse. A ceux-ci il faut ajouter le P. Etienne Yalenghatian, arménien, originaire de Marache qui, à Don-Kalé était sur le point de terminer les réparations de l'Eglise de sa Mission quand, le 23 janvier 1920, des bandes turques guidées par Nadjar Moustafa (Pacha) attaquèrent les Arméniens du village: ceux- ci, surpris par l'irruption inattendue, se réfugièrent dans l'Eglise autour du P. Etienne. Les bandes les poursuivirent et, ne pouvant abattre l'édifice, y mirent le feu de tous côtés. Le P. Yalenghatian, en face de la mort, groupa autour de lui ses ouailles épouvantées, il les prépara au martyre et il le subit avec eux; tous furent brûlés vivants et finalement enterrés sous les ruines de l'Eglise qui ne tarda pas à céder aux flammes dévastatrices. On voit un tableau représentant cette scène rappelant les premiers siècles de la chrétienté au Musée Missionnaire à Rome, dans le Palais Pontifical du Latran. Le Frère Joseph Akelian, un autre franciscain

---

[68]) Après cette date les chrétiens s'enfuirent d'Aïntab, pour être massacrés en route ou déportés plus loin de sorte qu'en cette ville si peuplée d'Arméniens, il ne resta qu'une dizaine de vieillards. Le P. Nazareno Astarji s'y est intéressé en y gardant l'Eglise et l'hospice de la Custodie. La Turquie de Moustapha Kémal, le vainqueur (ghazi) n'admettait plus dans son territoire la présence des missionnaires européens. On a d'abord interdit, indirectement mais méthodiquement, tous travaux de reconstruction de l'Eglise, de l'hospice, des écoles, malgrè les permis officiels obtenus du gouvernement et, plus tard, les missionnaires furent obligés d'abandonner tous les établissements dans les mains des Turcs et de quitter le pays. En 1925, la Custodie de Terre Sainte s'intéressa naturellement à ses missions d'Arménie, mais avec un très maigre résultat. En 1928, en vue de combler le vide dans le personnel de ses missions d'Orient, elle a dû ouvrir un Collège au Couvent de Sainte Claire à Naples (P. G.).

d'origine arménienne, dans sa soixante dixième année, ayant dû s'enfuir de Marache en plein hiver sur l'injonction des Turcs, le 16 février 1920, mourut par suite de la fuite forcée à Adana, dans les bras de son Supérieur et compagnon d'exil le P. Maternau Muré. Le P. Léopardo Bellucci qui, à Kharbet el Hasal, fut tué le 20 août 1920, d'un coup de fusil tiré par un bédouin sur le wagon de chemin de fer dans lequel il voyageait de Damas à Haifa. Son cadavre fut ensuite jeté hors du wagon. (V. Téodosio Somigli — Sept franciscains de la T. S. tués en 1920.)

En 1920, le 22 septembre, un service funèbre solennel eut lieu pour les massacrés de la mission d'Arménie à Jérusalem, dans l'Eglise Paroissiale latine avec assistance du Patriarche latin Mgr. Barlassina accompagné de son Chapitre. Aux dites funérailles prirent part les communautés religieuses de Jérusalem, les Consuls, les chrétiens de la Cité Sainte.

2. Paroisse Arménienne catholique d'Aïntab.

Quant à notre mission et Paroisse arménienne catholique d'Aïntab, je n'ai qu'à rapporter ce que m'écrit le R. P. Casparian qui la visita en été 1919 pour y organiser un Conseil mixte de l'Union Nationale arménienne.

«Nous y possédons une grande Eglise avec un Presbytère contigu, qui nous furent restitués au début de la même année, pendant l'occupation anglaise. Nous les avons réparés et remis en état: après quoi le premier acte de Culte fut un service funèbre en hommage à la mémoire inoubliable du Curé, Vartan Bahtchédjian, vénéré et aimé généralement, même par les Turcs et qui avait fini tragiquement sa vie apostolique en suivant ses ouailles jusqu'au désert de Deir-el-Zor. Tous les Arméniens sans distinction y accoururent avec leurs éphories et les représentants des organisations communautaires respectives. J'ai pris pour thème du discours funèbre le texte de l'Evangile qui dit: «le bon Pasteur donne sa vie pour ses ouailles» (S. Jean ch. 10.) qui, au fond, traduisait ce que l'excellent Prêtre, à peine âgé de 40 ans, beau de taille et de voix agréable, de noble et respectable prestance, avait dit aux Turcs qui ne voulaient pas le voir partir: «le Pasteur doit se trouver où ses ouailles sont destinées à aller».

«L'émotion était générale dans l'assistance; tous s'inclinaient, les larmes aux yeux et avec vénération, devant la mémoire im-

mortelle de cette noble figure de Pasteur d'âmes. (Nous l'avons cité dans la nécrologie de nos Prêtres martyrs.)

Mais à la retraite des troupes françaises en 1920, comme les missions étrangères et indigènes, la nôtre se ferma en abandonnant aux Turcs tout ce qu'elle possédait.»

c) Villes et Paroisses restées dans la circonscription de l'Archidiocèse d'Alep

En nous réservant de parler du Sandjak d'Alexandrette dans la IVème Partie, nous donnerons ici quelques notices sur deux villes ou paroisses de cet archidiocèse.

1. Kessab

Le nombre des Arméniens rentrés en cette ville est évalué à 2000 et 2500 entre Grégoriens, Catholiques et Protestants. Plus de 10.000 Arméniens du Mont-Cassius furent déportés en 1915, 2000 seulement rentrèrent dans leurs foyers. (P. G.)

Les Protestants ayant été les derniers à être déportés en 1915 ont eu plus de pertes; poussés jusqu'aux lointaines régions du désert, ils furent victimes des massacres et de la misère, de sorte que 5 à 600 à peine purent revenir à leur pays natal après l'armistice.

La communauté arménienne catholique est rentrée presque entièrement puisque nombre de familles avaient perdu relativement peu de membres: on a compté une cinquantaine de disparus.

De la communauté arménienne grégorienne, un millier et demi ont pu regagner leur pays et se rétablir dans leurs immeubles. Un tiers, donc, de la population totale d'avant guerre, est revenu repeupler la ville de Kessab. Cela ne signifie pourtant pas que 3500 habitants sur 6500 avaient été massacrés: nombreux furent ceux qui préférèrent rester après l'armistice, dans les différents pays de leur dispersion: en Syrie, en Palestine, en Egypte et au Liban, ainsi que dans les autres villes du Sandjak, à Antioche et à Alexandrette plus particulièremen s'installèrent à peu près 1500 kessabiotes. Par conséquent, le nombre des massacrés et disparus des habitants de cette ville ne dépassa pas 2500.

Ces victimes des mesures connues contre les Arméniens en général, observe l'actuel Curé de Kessab, l'Abbé Pierre Atamian, à qui je dois ces notes, ont certainement partagé la gloire du martyre dans un large sens du mot, en tant qu'Arméniens et en tant

que chrétiens, mais il reste à l'histoire à décerner à chacun d'eux l'auréole du suprême sacrifice pour la foi du Christ.

Kessab, dépeuplée d'Arméniens, a été habitée pendant trois ans par une centaine de familles musulmanes; aussi les maisons avec leurs annexes ainsi que les nombreux jardins et les vignes, quoique abandonnés, ont-ils été gardés presque dans leur état antérieur et l'œuvre de reconstruction ou de réparation n'a-t-elle pas été aussi difficile qu'ailleurs, où, à l'évacuation, succéda la destruction des habitations.

Ceux qui rentrèrent de l'exil en peu de temps purent se rétablir facilement dans leurs foyers et se procurer même une certaine aisance avec l'exploitation plus libre et productive des jardins et des vignes dont la ville et ses alentours étaient riches.

Dans l'œuvre de la reconstruction, on ne pourra jamais oublier l'activité désintéressé et éminemment apostolique de l'admirable missionaire que fut le P. Sabatino[69]). Il a poussé jusqu'à l'héroïsme son zèle pour la sauvegarde des Arméniens, sans distinction de religion. Un incident en donnera la preuve: dès la rentrée, il y eut à déplorer à Kessab un grave conflit entre des partis politiques arméniens, vrai fléau de ces parages: ils s'entretuaient pour rien et les faits d'armes arrivèrent à un moment donné à dégénérer en véritables combats: le R. P. Sabatino simulant un enterrement d'un orphelin mort, à faire dans le cimetière, reprit clandestinement la route de Lattaquié d'où il put faire venir à Kessab une troupe de soldats français qui surent réprimer la révolte en cernant les combattants, en arrêtant les responsables du conflit et en les éloignant pour toujours de la ville. Ainsi l'ordre fut rétabli et la population pacifique reprit sa vie normale qui, depuis 1922, et malgré les quelques fâcheuses conséquences de ses divisions intestines, a continué à prospérer dans la tranquillité jusqu'aux jours du détachement du Sandjak de la Syrie qui provoqua plus tard le mouvement d'émigration pour l'Arménie Soviétique d'un assez grand nombre des habitants, mêmes catholiques.

En tout cas, l'œuvre gigantesque de construction d'établissements scolaires et autres, entreprise par le Père Sabatino[70]) restera

---

[69]) Des déportés du temps de la guerre mondiale, les derniers à rentrer à Kessab en 1918 furent ceux qui accompagnèrent le R. P. Sabatino: 7 orphelins et orphelines, 5 veuves, 4 vieillards, trois familles. De ce petit groupe de sa population, il écrivait: «Les lauriers du Cassius retournent fleurir» (La T. S. année 1923, page 215—219).

[70]) La mission franciscaine de Kessab deux fois fut détruite et deux fois également reconstruite. Le 8 Mai 1924, fut bénie et posée solennellement la première pierre d'une nouvelle et grande Eglise. Attenante à ce sanctuaire, la Custodie de la Terre Sainte eut soin de maintenir gratuite-

une bénédiction pour les habitants de ce pays relativement pauvre, habitué à vivre de subsides et d'assistance spéciale[71]).

2. Deir-el-Zor

Le nom seul de cette ville sur l'Euphrate au sud de la Syrie synthétise pour ainsi dire la tragédie arménienne en nous donnant une récapitulation de toutes les horreurs de ce que nous avons consacré en un mot: martyre. Aussi pour les Arméniens, il pourrait être un lieu de pèlerinage national pour les souvenirs tristement historiques que nous avons voulu résumer en ce livre sous le point de vue catholique.

Notre paroisse dont l'Eglise a vu son digne curé arraché à son maître autel pour être amené au meurtre le plus cruel et a vu passer toute une glorieuse phalange de fidèles et d'héroïques prêtres des villes lointaines d'Ankara, de Mardine, de Marache et d'Aïntab, fut officiellement érigée en 1885. Ses curés ont été successivement, depuis cette date, l'Archiprêtre Nersès Digdanian, l'Abbé Vartan Achdjian, l'Abbé Jacques Fardjoyan, l'Abbé Etienne Holdjian et finalement pendant les massacres, l'Abbé Pierre Terzibachian, tous de Mardine et du clergé Patriarcal de Bzommar.

Des 140 familles qui restaient immédiatement après la guerre, 80 familles s'éloignèrent par suite de la retraite des Français de la Syrie et il n'en reste que 60 familles; en dehors de ces familles de notre communauté fréquentant notre église et assistées par notre Curé, on compte 20 familles assyro-chaldéennes, 15 familles maronites et 5 grecques, en tout 40 familles qui n'ont pas de prêtres de leur rite et sont confiées aux soins du Curé arménien-catholique, par lettre officielle de leurs chefs religieux respectifs.

Les curés qui se sont succédé en notre paroisse après l'armis-

---

ment une école florissante de cent garçons arméniens, instruits par des professeurs arméniens payés à ses frais (T. S. 1925, page 17). Ces nouveaux établissements encouragèrent les Arméniens à y rentrer nombreux et à repeupler Kessab, situé à la frontière turque dans le Sandjak d'Alexandrette. Elle fut définitivement soustraite au joug turc et resta à la Syrie grâce à une intervention efficace du Saint Siège pendant l'annexion à la Turquie kémaliste du Sandjak tout entier (P. G.).

[71]) Le sort des six villages du Djébel Moussa dont les habitants, réduits à 4.200 après une lutte d'auto-défense de 40 jours furent sauvés par des cuirassés français pendant la guerre et transportés à Port-Said en Egypte, étant lié au sort du Sandjak, il en suivit le détachement de la Syrie et le rattachement à la Turquie républicaine des Nationalistes turcs. Nous nous réservons par conséquent d'en parler dans la IVème Partie de ces notes. Ce sont les jeunes gens de ces héroïques rescapés des susdits villages qui constituèrent le premier contingent de la Légion arménienne, avec laquelle l'armée française occupa la Cilicie, comme nous l'avons vu dans la IIIème Partie de ces notes sur le diocèse d'Adana.

tice ont été les suivants: l'Abbé Joseph Djennandji, l'Abbé Gabriel Chadarevian, l'Archiprêtre André Ahmaranian, dont nous avons entendu les récits sur Mardine immédiatement après l'armistice et rapportons ici ces quelques notices.

1923 a v r i l. L'Abbé Joseph Djennandji écrit que les autorités françaises se montrent généreuses pour nos réfugiés en leur procurant des tentes, en les logeant dans des bâtiments appartenant à l'Etat, et en leur distribuant chaque jour un pain, de la nourriture et des vêtements. Mais étant donné le grand nombre des indigents, il est impossible de soulager toute la misère.

L e 26 n o v e m b r e 1923. Le même zélé prêtre écrit que l'église paroissiale ayant été pillée et détruite, il a dû à son entrée à Deir-el-Zor apporter avec lui les objets du culte, indispensables, et a été obligé de dire sa messe dans une salle qui lui sert actuellement d'oratoire.

M) VICARIATS PATRIARCAUX DE DAMAS ET DE BEYROUTH

a) LA SITUATION PAR SUITE DE L'AFFLUENCE DES EMIGRES

Après Alep, qui fut le camp de concentration des déportés arméniens de tous les coins de la Turquie, comme nous l'avons vu, Damas en Syrie, Beyrouth au Liban, furent les Centres, où les événements successifs par suite de la situation politique de la Turquie groupèrent en plus grand nombre les Arméniens qui s'installèrent définitivement et se créèrent des foyers de vie nationale et ecclésiastique.

Aussi à la suite de nos Diocèses de Turquie pouvons-nous ranger ces deux Vicariats patriarcaux, dont nous compléterons dans la IVème Partie la position ecclésiastique dans la réorganisation définitive de notre hiérarchie.

Cependant, avant de passer aux Notes sur les multiples œuvres d'assistance, que réclamait le mouvement de nos réfugiés à la recherche de pied-à-terre stable en cette époque de transition, nous croyons utile un aperçu sur la situation politique avant et après l'évacuation définitive de la Cilicie. En effet, cette évacuation détermina les Arméniens à se résigner enfin au sort qui pouvait convenir à leur avenir.

Les quelques répétitions de notices, inévitables d'ailleurs dans l'ensemble de mes Notes, ont été nécessaires ici pour la clarté de cet aperçu: «R e p e t i t a j u v a b u n t!»

1. Résumé de quelques décisions et actes interalliés qui déterminèrent la concentration finale des Arméniens en Syrie et au Liban

Dans le projet jeune-turc des déportations deux buts principaux étaient poursuivis: celui de la suppression de ces masses d'Arméniens, délogés de leur territoire ancestral et celui de la dispersion des survivants parmi des races hétérogènes pour rendre impossible la réorganisation en communauté et moins encore en nation. La suppression des Droits Minoritaires en Turquie Républicaine, nous le verrons dans la IVème Partie, visait à ce deuxième but du programme général pour ceux des Arméniens qui y seraient restés.

Les événements politiques, qui se succédèrent avant et après l'armistice semblèrent seconder ces vues du projet jeune turc. Cependant, la Providence qui a en main les rênes du cours même ordinaire de tous les mouvements, en faisant passer successivement cette nation par des jours de d é s e s p o i r (Déportations et Massacres) puis d'e s p o i r (Victoire des Alliés), ainsi que par des périodes d'i l l u s i o n s (Désaccord des mêmes alliés pendant l'armistice dans la solution des problèmes) et de déceptions finales (abandon par ces combattants pour les Droits des petits peuples); la divine Providence, dis-je, a dirigé ces mêmes événements pour grouper, dirait-on les épaves de ce peuple décimé, dispersé, en des Centres, qui pouvaient leur assurer et la reprise de la vie nationale et le progrès matériel et moral en vue d'un final dénouement que nous souhaitons favorable à leurs aspirations d'antan.

Un rappel de certaines décisions et actes interalliés nous mettra sous les yeux le cours des événements qui furent décisifs à ce point de vue. Nous compléterons la série de ces événements dans la IVème Partie.

Le 9 octobre 1918, Mr. Georges Picot, Haut Commissaire en Syrie et au Liban, promulgue un arrêté ordonnant entre autres: — les écoles confessionnelles sont maintenues; — la langue française remplace la langue turque. — Rien de plus approprié pour les Communautés arméniennes pour maintenir et développer la culture de leur langue et leurs traditions nationales, facteurs les plus importants de la conservation de la race.

En 1919. Georges Picot est remplacé par le Général Gouraud, nommé Haut-Commissaire en Syrie et Commandant en chef de l'armée du Levant. Cet homme d'Etat de rien autre plus inquiet que d'une jonction des Turcs et des Arabes, refusant des secours

militaires à la Cilicie, s'est réservé ces deux centres sous mandat français pour nos réfugiés.

L'accord Sykes-Picot, postérieur à celui Lloyd Georges-Clémenceau, avait délimité les territoires d'occupation respectifs entre alliés. Tout ainsi traçait à nos survivants l'itinéraire vers ces centres de refuge.

Les événements qui suivirent cependant semblèrent justifier les inquiétudes du Général Gouraud. Le 8 mars 1920 le Congrès de Damas proclama soudain l'indépendance de toute la Syrie dans ses limites naturelles et elle élit pour Roi l'Emir Fayçal, fils du Roi Hussein, Roi de Hedjaz. Par ailleurs, au mois de janvier 1916 le chérif Hussein (pour citer un exemple de propagande anti-française) avait communiqué au Commissaire anglais: «Pour ne pas provoquer en ce moment des conflits entre alliés, je n'insisterai pas sur une requête concernant le Liban, mais elle sera de nouveau présentée au moment propice et avant même la fin de la guerre» (Acito. 154). C'est de ce principe qu'est partie la proclamation de l'indépendance de toute la Syrie par Faïçal après le susdit Congrès du 8 mars 1920, quand ce même Emir, fut élu et proclamé Roi de Syrie. La révolte arabe avait été décrétée par l'Emir Abdallah, fils du chérif et Ministre des Affaires Etrangères vers la fin de 1916.

Le 23 juin 1920 eut lieu un attentat contre la vie du Général Gouraud, Haut-Commissaire.

1919—1921. Sept expéditions militaires françaises furent dirigées depuis le printemps jusqu'à l'été 1921, contre les Alaouites pour réprimer des soulèvements contre le Mandat Français. La présence en nombre important de l'élément arménien se faisait pressentir pour l'équilibre dans ces Centres de Mandat français.

En décembre 1920 M. Leygues déclarait devant la Commission des Affaires Etrangères du Sénat Français que la Syrie resterait occupée toute entière et pour toujours (sic!). Cette phrase oratoire ou diplomatique fut démentie d'abord par l'évacuation de la Cilicie, contrefort de la Syrie, plus tard par celle d'Alexandrette, et enfin par le départ de tous les Français de la Syrie et du Liban. Ces abandons successifs par les Français des Pays d'Orient ajoutèrent particulièrement aux Arméniens de nouvelles plaies à celles à peine cicatrisées. Cependant ces deux pays, constitués en Etats distincts mais sous Mandats français, en même temps qu'ils offraient large hospitalité, présentaient aux Arméniens toutes les garanties de

sécurité de vie et d'une libre activité pour se reconstituer en Communautés respectables, pour développer leur culture nationale avec sauvegarde de toutes leurs traditions. La suite des événements même après la proclamation de l'indépendance totale de ces Pays hospitaliers n'a pas démenti les mêmes dispositions de haute bienveillance à l'égard de ces réfugiés arméniens, qui à leur tour constitués déjà en de vraies colonies prospères et actives, tâchent de servir les intérêts communs en bons citoyens de la Syrie et du Liban.

Le 13 juillet 1921. Les journaux de Beyrouth publièrent une déclaration émanant du Haut-Commissariat Français sans attendre la décision finale sur le sort du pays. Ces mêmes journaux faisaient savoir:

1. Les Français à leur entrée en Syrie ont arboré le drapeau français sur tous les édifices publics;

2. ils ont imposé l'usage des timbres postaux français, de la langue française, comme langue officielle, que les fonctionnaires doivent connaître;

3. ils se sont arrogé le droit de légiférer et de promulguer des lois, qu'ils appliquent au nom de l'intérêt de la population. Une partie des anciennes lois a été abrogée par le même Haut-Commissaire Français contrairement au Droit International;

4. toute l'autorité a été concentrée dans les mains des fonctionnaires français;

5. à tous les gouverneurs français on a accordé le pouvoir absolu de nommer ou de révoquer les fonctionnaires syriens et libanais.

Tout cela, semble-t-il, constituait toutefois, une trêve momentanée pour les Arméniens (Acito). Sans entrer dans l'appréciation des vues particulières sur la compétence d'ordre juridique territorial et national, nous reconnaissons la note providentielle de cette trêve bienfaisante pour les Arméniens, qui a fini par consolider leur orientation vers ces pays mettant fin à toute tergiversation. Nous aurions souhaité la même attitude ferme et décisive des Autorités françaises en Cilicie pour la garder et aux Français et aux Arméniens dans l'intérêt commun des deux peuples.

1921. Dans ses déclarations, M. Briand, Président du Conseil des Ministres en date des 12 et 13 juillet, à la Chambre des Députés et au Sénat Français, prétendait que la Syrie (le Liban y compris) est constituée de populations de races différentes, dont la cohabi-

tation est impossible sans l'intervention et la présence de la France. — Par contre Lord Cromer dans son Livre «La moderne Egypte» a laissé écrit: «On ne peut pas dire du peuple syrien qu'il ne soit pas apte à la civilisation, parce qu'il est parfaitement civilisé et doué d'une vive intelligence et d'une culture élevée. Le peuple syrien de la classe aisée égale l'européen par sa situation sociale (Acito 232).

Cette variété de races, ce degré de civilisation et de situation sociale de peuples orientaux, étaient de nature à dissiper tout embarras de choix pour les Arméniens qui devaient préférer pour demeure stable ces deux pays détachés du même Empire turc, dont ils étaient concitoyens.

1922—1923. Le Mandat Français sur les territoires de la Syrie et du Liban, nouvelle institution juridique fut créée à Londres et mise en vigueur le 29 septembre 1923, par suite d'une session de la Société des Nations, tenue à Genève ce même jour. Les Mandats reçurent leur base juridique le jour de la ratification du Traité de Lausanne (juillet 1923) et entrèrent en vigueur le 29 septembre de la même année (Acito 255).

Les événements en Syrie et au Liban, n'ont été que les conséquences de ceux de Cilicie[72]) et l'évacuation de la Cilicie à son tour a donné la dernière poussée à la concentration des Arméniens dans ces deux pays limitrophes, refuges de tout temps des peuples éprouvés.

Le groupement en Grèce, surtout après la défaite des troupes helléniques en Anatolie, fut provisoire; celui en Bulgarie et en Roumanie finit par se disperser par suite de la bolchévisation de ces pays. Les colonies arméniennes en France et aux Etats-Unis d'Amérique se solidarisèrent avec celles de Syrie et du Liban pour les secourir et les aider à s'y établir avec leurs Centres religieux et nationaux.

Aux Colonies arméniennes donc, surtout dans ces deux pays, restent réservées la conservation et la prospérité de la vie nationale arménienne dans l'attente de la réalisation de leur légitimes aspirations.

---

[72]) «Les forces qui gouvernent la diplomatie française préparent (s'écrie Paul de Véou) la perte de la Syrie après celle de la Cilicie» (La Passion de Cilicie, pg. 309).

2. Les Arméniens en Syrie et au Liban

Conformément au Traité de Maurienne (en 1916), qui partageait la Turquie en zones d'occupation entre Alliés, la France occupait toute la Syrie et la Cilicie.

Les Arméniens, soit invités par les autorités françaises, soit d'eux-mêmes, accoururent nombreux pour peupler surtout la Cilicie, évacuée par les déportations. La Syrie, avait été la limite de déportation pour les arméniens expulsés de leurs villes de tous les coins de l'Anatolie et pour la plupart de ces malheureux avait été le dernier tombeau.

La Cilicie, héritage de la dernière Dynastie des Rois d'Arménie depuis 1080—1336 présentait et plus de convenance et plus d'assurance pour constituer un foyer national par suite de[73]) l'occupation française par la Légion arménienne.

Mais après la victoire des Alliés, la répartition du butin les a divisés par suite du conflit d'intérêts accentué surtout en Turquie et dans tout l'Orient.

Ce même conflit a décidé la France à envoyer à Ankara en 1921 un Plénipotentiaire pour traiter un accord avec le Gouvernement Kémaliste et lui céder la Cilicie, comme nous l'avons vu déjà à propos de la situation dans nos Diocèses d'Adana et de Marache.

Par suite de cet accord les Arméniens ont dû émigrer pour la deuxième fois et ceux d'entre eux qui ont été surpris par l'invasion turque subirent de nouveaux massacres et laissèrent plus de 20.000 victimes.

Ainsi un nouveau contingent de 88.900 émigrants augmentèrent le nombre des Arméniens en Syrie et au Liban[74]) on en comptait de 120.000 à 150.000.

---

[73]) Les arméniens par suite des invasions arabes des Califes de Bagdad, des Turcomans du Turkestan, avaient pu dans le passé se frayer un chemin vers la mer et s'établir ainsi en Cilicie, la rendre non seulement un centre d'agglomération, mais en faire un vrai Etat Arménien, enrichi de tous les moyens du progrès de la civilisation chrétienne. Les villes, les forteresses, les églises et les couvents, dont on voit encore les ruines monumentales rendent témoignage de la prospérité du Royaume des Roupénians en Cilicie. Ce pays d'ailleurs par sa fertilité phénomenale, par les facilités d'accès, avait été avec la Syrie une des plus riches colonies du temps des Romains. Par ses liens d'alliance et de parenté avec la France, la Cilicie devait naturellement se prêter à l'établissement français en faveur des Arméniens.

[74]) 1922. — La debâcle de l'équipe grecque en Asie Mineure précipita vers la côte une nouvelle vague d'Arméniens de l'intérieur. Encore une fois la France ouvrit la Syrie aux fugitifs; au 31 décembre 1922, on estimait à 14.800 ceux qui avaient trouvé un refuge dans la région d'Alep... (110). Pendant dix huit mois encore jusqu'en juillet 1924, l'émigration se poursuivit par groupes plus petits. En avril 1925 le mouvement s'étant arrêté

Il est facile cependant de s'imaginer la situation précaire, que ces foules d'hommes, de femmes, et d'enfants rencontraient dans ces pays hospitaliers où ils allaient s'établir dépourvus de tout, dépouillés encore une fois de tous moyens de vivre. Aussi n'est-il pas étonnant de les voir aspirer toujours à un territoire national, à un foyer propre, que les interminables conférences d'après guerre leur laissaient espérer encore.

Alep, Damas, Beyrouth et le Sandjak d'Alexandrette aussi étaient les principaux centres d'agglomération. Les déceptions politiques ne tardèrent pas à obliger ces victimes de l'inique diplomatie à se résigner à leurs nouvelles conditions d'existence. Heureusement l'énergie de ce peuple industrieux et travailleur le tenait debout, et grâce à l'assistance des Autorités mandataires et des populations chrétiennes, il a réussi non seulement à se procurer une progressive prospérité mais aussi à se rendre utile aux pays hospitaliers, dont il a rehaussé les sources d'activité.

Par l'initiative, il faut l'avouer, de la France Mandataire en Syrie et au Liban, le Bureau International de la Société des Nations a facilité le placement définitif des immigrés. Les secours du N.E.R., l'œuvre apostolique des Missionnaires français, surtout celle des Pères de la Compagnie de Jésus, ont soutenu efficacement les efforts de nos Prêtres, engagés surtout dans les Comités d'Union Nationale, qui s'étaient constitués dans le même but.

Nous y reviendrons dans l'aperçu de chacun de ces Vicariats en Syrie et au Liban.

Entre-temps, dans les camps de Beyrouth habitaient 22.000 Arméniens; dans ceux d'Alep 23.000, d'après les rapports de Johnson. Les Arméniens ont préféré se grouper en des villes plutôt que d'être dispersés en des villages parmi d'autres éléments ethniques. Ainsi des centres de groupements plus ou moins nombreux ont été constitués à Tyr et Sidon, autour d'Alep et de Beyrouth, et dans la région d'Alexandrette, dans la ville même, à Beylan, à Kirik-khan, à Sovouk-Olouk, nouveau village arménien.

A cette époque a été affectée pour le logement des Arméniens

---

on évaluait le nombre de réfugiés arméniens accueillis en Syrie à 88.900 ainsi répartis:

Grand Liban	32.640
Damas	10.000
Alep	37.400
Deir-el-Zor	1.200
Alexandrette	6.240
Alaouites	1.420
	88.900

la somme de 33.000 Livres Sterling, dont 25.000 données par le Gouvernement du Liban, 5000 par les 4 Société anglaises de Bienfaisance pour les Arméniens, et le Docteur Nansen mettait à la disposition de cette œuvre ses 3000 Lst. qu'il avait réservées pour le transport en Arménie des Arméniens désireux d'y immigrer. L'Union générale de la Bienfaisance arménienne à son tour n'est pas restée indifférente et elle a contribué, en raison de 10%, à ces dépenses.

La race arménienne aussi résistante que prolifique n'a pas tardé à se multiplier et ces centres d'agglomération toujours en croissance réclamaient une intense et continuelle assistance religieuse, scolaire et industrielle.

b) VICARIAT ARMENIEN CATHOLIQUE DE DAMAS

La Communauté arménienne catholique de Damas n'était formée avant la guerre que d'Arméniens presque exclusivement de langue arabe[75]); elle augmenta de nouveaux éléments de langue arménienne et turque par suite de l'affluence de déportés et de réfugiés.

Pour décongestionner le plus grand centre de nos déportés arméniens, Alep, on les dispersa à leur arrivée en groupes dans toutes les directions de la Syrie; aussi pendant les années 1915—1917 arrivèrent-ils assez nombreux à Damas. Mais c'est après la signature de l'Armistice avec la Turquie que des survivants aux massacres, de tous les côtés de la Syrie, de la Mésopotamie et des Provinces arméniennes de l'Anatolie même affluèrent dans cette ville métropole de la Syrie, réfugiés dans l'attente d'une définitive installation. Ainsi par exemple à la liquidation des Orphelinats allemands et américains de Kharpouth, ceux de nos survivants, qui

---

[75]) Les Arméniens installés avant la guerre à Damas, comme dans toutes les autres villes de la Syrie, n'étaient que d'anciens émigrés des Régions arméniennes exposées de tout temps à des incursions et invasions successives de conquérants et d'ennemis. Sans remonter à des temps plus reculés de l'histoire du Proche Orient (où par exemple les Arméniens de l'époque de Tigran le Grand étaient arrivés jusqu'aux plateaux de l'Oronte et s'y étaient installés en maîtres), sous la suzeraineté tour à tour des Romains, des Persans, des Byzantins et des Arabes, ils se déplacèrent d'une région à l'autre de l'Asie Mineure, de la Syrie etc.... devenue territoire commun pour des multiples races de langues différentes. Dès ce temps là et surtout par suite des invasions Seldjoukides et Mongoles, les Arméniens se réfugièrent en des colonies plus ou moins compactes, vers le Sud de leur pays, en même temps qu'en Cilicie venait de naître une nouvelle dynastie arménienne.

étaient invités par leurs parents des Etats-Unis d'Amérique à les y rejoindre, arrivés à Damas ne poussèrent pas plus loin leur voyage et ils s'y arrêtèrent dans l'espoir de s'établir en Cilicie arménienne, nouvellement occupée par les troupes françaises en collaboration avec la Légion arménienne et en train d'être organisée en tant que zone de partage de la Turquie réservée à la France.

Il y avait à Damas près d'un millier de volontaires, la plupart ayant servi dans l'armée turque et comprenant une quarantaine d'officiers qui demandaient très instamment leur incorporation dans la Légion. Il leur fut fait droit et en deux groupes, 800 environ d'entre eux furent amenés à pied de Damas à Beyrouth et encadrés par des éléments des trois autres bataillons ils constituèrent le 4ème bataillon.

Dans cette même perspective encourageante, des jeunes gens de ces réfugiés arméniens de Damas répondirent avec élan à l'appel de leurs compatriotes de la Légion arménienne en Cilicie pour y former surtout un corps de gendarmerie indigène. Ainsi après Alep et Beyrouth la ville de Damas fut-elle un centre des plus importants pour les déportés et les réfugiés arméniens, et la Communauté arménienne catholique augmenta beaucoup en nombre. Mais par là même elle présenta à notre Vicariat Patriarcal de nouvelles et graves difficultés dans son assistance à cause surtout de la différence de langues parlées par les nouveaux venus.

Avant 1922 ce Vicariat était desservi par un vieux prêtre surnommé Abouna Séraphin, qui malgré ses meilleures intentions n'était pas en état de faire face aux exigences multiples et impérieuses de ces circonstances aussi difficiles qu'extraordinaires.

Mgr. Pierre Koyounian, Archevêque titulaire de Calcédoine et Evêque Ordonnant de rite arménien à Rome, chargé par le Saint Siège de la visite apostolique de tous nos Diocèses d'Anatolie, à son passage par Alep pour se rendre à Mardine, désigna l'Abbé Georges Kordiguian[76]) comme coadjuteur d'Abouna Séraphin. L'envoi de ce zélé et digne prêtre fut providentiel à notre Vicariat de Damas, parce qu'il ne tarda pas à succéder au Vieux Vicaire décédé en 1922 le 21 janvier.

L'Abbé Kordiguian, au cœur d'or et très dévoué surtout pour

---

[76]) Georges Kordiguian né à Alep en 1872 le 21 janvier, ordonné prêtre à Marache en 1897. Il a été curé successivement à Beylan, Alexandrette et à Damas, puis sacré archevêque d'Alep en 1927. Il est mort en 1933.

les classes nécessiteuses, a su tout d'abord supprimer la divergence, véritable ligne de démarcation, dans la Communauté entre anciens et nouveaux-venus, entre Arméniens catholiques de telle ou telle autre langue. Ensuite grâce à son esprit de haute charité devant la misère générale il n'hésita pas un instant à étendre son activité à tous les Arméniens réfugiés sans distinction de pays ni de religion. Il se sentait chargé par la Providence d'une mission spéciale de sauvetage et d'assistance des malheureuses foules de nos survivants, auxquels il s'était déjà intéressé avec le même esprit à Alep.

Dans cette œuvre délicate et pénible des notables de la Communauté s'étaient adjoints ou bon Vicaire avec dévouement et par tous les moyens à leur disposition: la famille Elias Coudsi, renommée pour ses bienfaisances continuelles, non seulement fournit tous genres d'étoffes, de lingerie et de subventions en espèces mais encore agrandit la petite église devenue insuffisante et l'orna avec un superbe tableau à ses dépens seuls, entoura le cimetière de la Communauté d'une clôture en pierres et y construisit une petite Chapelle. Elle participa largement aux dépenses de la construction du nouveau presbytère avec les frères Jacques et Ohannès Terzibachian. A la fin elle dota l'église d'un beau clocher, et dernièrement, fit cadeau à la communauté de l'achat d'une assez grande maison, pour servir à l'éducation de notre jeunesse féminine, éducation qui faute de local se faisait dans les pièces du presbytère car les garçons arméniens s'instruisaient à l'école des Pères Jésuites, nommée «Franco-Arménienne». La famille Coudsi fut honorée par le Saint Siège de l'ordre de Chevalier de St. Sylvestre en la personne de son vénéré père, Elias, à cause de ces bienfaisances appréciées de toute la Communauté. La famille Bachoura (mardiniote d'origine) mit à la disposition de notre Curé des sacs de farine et de denrées alimentaires; toutes les autres familles de la communauté, ainsi que celles des chrétiens en général ne connurent pas de borne pour rivaliser en secours de toute espèce. L'Abbé Kordiguian possédait le secret de ranimer en tous l'élan de la charité chrétienne.

Pour donner aux activités privées une procédure officielle et interconfessionnelle, un Comité mixte d'Union Nationale arménienne fut créé, comme ailleurs, sous la présidence des Chefs religieux des trois Communautés arméniennes. On ne peut nier que dans ce Comité la part prépondérante de démarches auprès

des Autorités locales et des autorités d'Occupation revenait à notre Vicaire Patriarcal et à ses collaborateurs arméniens catholiques.

Parmi ces derniers il faut encore signaler des notables, qui grâce à leur position spéciale et à leur générosité d'âme, se distinguèrent soit pendant la triste époque de la guerre, soit pendant celle de l'armistice, par leur assiduité et une large contribution des moyens dont ils pouvaient disposer. — Ohannès effendi Maher (né Tchobanian) Inspecteur de toutes les Pharmacies de Syrie, par ses relations avec les autorités locales et mandataires, avec des notables musulmans et étrangers, a su les intéresser au sort pitoyable de nos réfugiés. La première installation de ceux-ci à Bab Charki, à Soulfamié et à Kadem (Meïdan) est due à ses interventions efficaces avec le Vicaire Patriarcal auprès des Autorités. La confiance qu'il avait su se gagner chez les familles musulmanes les plus en vue, lui permit par son tact et ses services d'avoir accès même dans les harems et de convaincre les détenteurs d'orphelines et de femmes arméniennes à les restituer à leurs communautés respectives.

Ohannès effendi Terzibachian, depuis 1911 chargé par la Direction générale de la ligne de chemin de fer du Hedjaz du service des approvisionnements, en fut nommé chef de Bureau en Palestine à Haïffa. Pendant la guerre tout ce service avec ses organisations fut transféré à Damas. Ohannès Terzibachian en tant qu'administrateur expérimenté fut nommé Directeur général des fournitures aux employés de toute la ligne du chemin de fer D.H.P. et de Jérusalem, de Haïffa et du Hedjaz. Par sa conduite sage et prudente il put s'acquitter de sa tâche sans se créer, en tant qu'Arménien, d'inquiétude et de méfiance. Profitant de ces avantageuses circonstances de sa position, il n'épargna rien pour s'adonner corps et âme au service des réfugiés arméniens sans distinction de partis et de religion. C'est ainsi qu'il a pu soustraire pendant la guerre plusieurs jeunes gens arméniens au service militaire turc en les plaçant en différents emplois de sa dépendance et plus tard assisté par l'Inspecteur de la circulation M. Abraham Papazian il put obtenir des Autorités militaires françaises l'installation de chantiers pour les hommes et d'Ouvroirs de filature et de tissage pour les femmes, qu'il engagea en grand nombre parmi les réfugiés arméniens, leur procurant ainsi des moyens de vivre. Le docteur Roupen Arslanian, jeune médecin de la Faculté Française de Beyrouth, originaire de Kharpouth et soustrait aux massacres par ses études à Beyrouth, s'est adjoint à Damas à M. Ohannès Terzi-

bachian par une intime et persévérante collaboration avec le Vicaire Patriarcal dans la réorganisation surtout de notre Communauté et dans les œuvres d'assistance.[77])

C'est à ces deux hommes que revient l'honneur du projet et de l'installation d'une Ecole arménienne intercommunautaire pour soustraire au goût et aux dangers de la rue les enfants de nos réfugiés.

Ce fut un grand soulagement pour le digne Evêque d'Ankara, déporté, comme nous l'avons vu dans la II Partie de ces Notes, de sa ville résidentielle avec toutes ses ouailles et arrivé enfin seul avec un prêtre à Damas, que de rencontrer Ohannès effendi Terzibachian, son compatriote en pleine activité d'assistance, dont lui-même avait fort besoin.

A la même époque se trouvait à Damas l'ex-patriarche Ormanian, avec le Catholicos Sahag Khabayan, depuis le 26 novembre 1917.

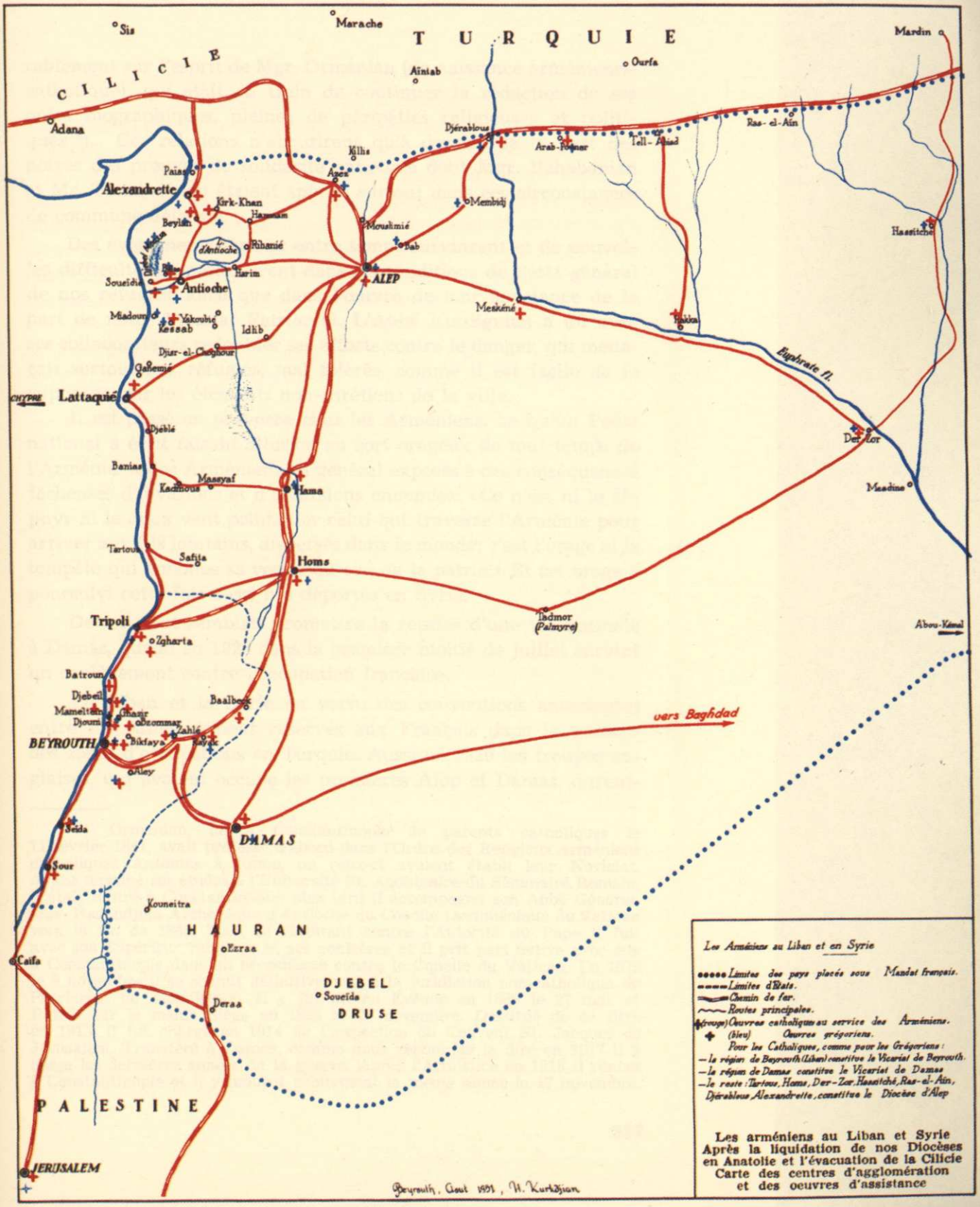
Les Jeunes Turcs pour enlever aux Arméniens grégoriens toute possibilité de vie politique et nationaliste, en même temps qu'ils appliquèrent dans toutes les provinces d'Anatolie leur projet d'anéantissement, avaient supprimé en 1917 le Patriarcat de Koumkapou à Constantinople ainsi que celui de Jérusalem en décrétant et imposant la fusion de ces deux Patriarcats avec le Catholicossat (Patriarcat purement religieux) de Sis (Cilicie) sur la personne du titulaire de ce Siège de Sis, Mgr. Sahag Khabayan. Par conséquent, ils avaient fixé à celui-ci pour résidence celle de Saint Jacques à Jérusalem.

A l'entrée de l'Armée britannique en Palestine et à son arrivée à Jaffa, le gouverneur turc de Jérusalem avisa, de même que les Patriarches latin et grec, le Catholicos Khabayan aussi et l'ex-patriarche de Constantinople Ormanian, de s'éloigner de cette zone exposée à l'occupation ennemie. Ceux-ci avec les autres membres du Couvent de Saint Jacques, s'établirent enfin à Damas le 29 novembre 1917.

Les fréquentes et amicales visites de Mgr. Bahabanian et de O. effendi Terzibachian semblèrent à un moment donné agir favo-

---

[77]) Le docteur Roupen avec son frère plus âgé, se trouvant à Alep, s'était chargé du soin des survivants de sa nombreuse et riche famille, déportés de Kharpouth et réduits au dénuement absolu. Malgré cette charge assez lourde pour un nouveau médecin, animé d'amour sans borne pour les épaves de sa nation, il ne négligea personne et il leur prodigua non seulement les secours de sa profession, mais encore toute son activité au prix de privations personnelles pour collaborer avec le Vicaire Patriarcal.



Les Arméniens au Liban et en Syrie

- Limites des pays placés sous Mandat français.
- Limites d'Etats.
- Chemin de fer.
- Routes principales.
- (rouge) Oeuvres catholiques au service des Arméniens.
- (bleu) Oeuvres grégoriens.

Pour les Catholiques, comme pour les Grégoriens :
— la région de Beyrouth (Liban) constitue le Vicariat de Beyrouth.
— la région de Damas constitue le Vicariat de Damas
— le reste : Tartous, Homs, Der-Zor, Hassitché, Ras-el-Aïn, Djérablous, Alexandrette, constitue le Diocèse d'Alep

Les arméniens au Liban et Syrie
Après la liquidation de nos Diocèses en Anatolie et l'évacuation de la Cilicie
Carte des centres d'agglomération et des oeuvres d'assistance

Beyrouth, Août 1921, H. Kurkdjian

rablement sur l'esprit de Mgr. Ormanian (de naissance arménienne catholique), qui était en train de continuer la rédaction de ses notes biographiques, pleines de péripéties religieuses et politiques[78]). Ces relations n'aboutirent qu'à donner de la part des nôtres des preuves de solidarité nationale dont Mgr. Bahabanian et Mr. Terzibachian étaient animés surtout dans ces circonstances de commune détresse.

Des événements sérieux entre temps survinrent et de nouvelles difficultés se produisirent dans les conditions de l'état général de nos réfugiés, ainsi que dans l'œuvre de leur assistance de la part de notre Vicariat Patriarcal. L'Abbé Kordiguian a dû avec ses collaborateurs redoubler ses efforts contre le danger, qui menaçait surtout nos réfugiés, mal tolérés, comme il est facile de le supposer, par les éléments non-chrétiens de la ville.

Il est passé en proverbe chez les Arméniens, ce qu'un Poète national a écrit faisant allusion au sort orageux de tout temps de l'Arménie et des Arméniens en général exposés à des conséquences fâcheuses d'invasions et d'incursions ennemies: «Ce n'est ni le zéphyr ni le doux vent printanier celui qui traverse l'Arménie pour arriver aux fils lointains, dispersés dans le monde; c'est l'orage et la tempête qui annonce sa venue du ciel de la patrie.» Et cet orage a poursuivi cette fois aussi nos déportés en Syrie.

De fait tout semblait promettre la reprise d'une vie normale à Damas, quand en 1920 dans la première moitié de juillet survint un soulèvement contre l'occupation française.

Le Liban et la Syrie en vertu des conventions antérieures entre les Alliés, étaient réservés aux Français dans le partage des zones d'occupations en Turquie. Aussi en 1920 les troupes anglaises, qui avaient occupé les premières Alep et Damas, durent-

---

[78]) Ormanian, né à Constantinople de parents catholiques le 11 février 1841, avait professé d'abord dans l'Ordre des Religieux arméniens catholiques Antonins à Rome, où ceux-ci avaient établi leur Noviciat. Ayant terminé ses études à l'Université St. Apollinaire du Séminaire Romain, il était rentré à Constantinople; plus tard il accompagna son Abbé Général, Mgr. Kazandjian Archevêque d'Antioche au Concile Oecuménique du Vatican vers la fin de 1869. Mais se révoltant contre l'Autorité du Pape il fuit avec son Supérieur religieux et ses confrères et il prit part active avec eux à Constantinople dans un néoschisme contre le Concile du Vatican. En 1879 le 9 novembre il se soumit définitivement à la juridiction non-catholique du Patriarcat de Koumkapou. Il y fut promu Evêque en 1886 le 27 mai, et Patrik sur le même Siège en 1896 le 26 novembre. Destitué de ce titre en 1913, il fut chargé en 1914 de l'inspection du Couvent St. Jacques de Jérusalem. Transféré à Damas, comme nous venons de le dire en 1917 il y passa les dernières années de la guerre. Après l'Armistice en 1918 il rentra à Constantinople et il y mourut subitement la même année le 17 novembre.

elles les passer aux autorités militaires françaises en train d'y créer le Régime mandataire. Elles firent l'échange convenu, en ne laissant à Damas qu'un cimetière monumental (œuvre de M. Ohannès Terzibachian, entrepreneur de constructions à cette époque). Pendant cette transmission de pouvoirs et les mouvements militaires, qui l'accompagnèrent et la suivirent, se déclarèrent soudain des réactions syriennes de la part des indigènes musulmans en connivence avec l'Emir Fayçal[79]) qui se disait avoir soutenu la cause des alliés pendant la guerre; les troupes de celui-ci, le proclamant Roi de la Syrie, s'engagèrent en vue de l'opposition ouverte à l'occupation française opposition étouffée dans une sanglante bataille au Khan Meîseloun[80]). Plus tard (1925) c'est le soulèvement du Djébel Druze, qui donna lieu à de graves troubles.[81]) Pendant

---

[79]) Un Congrès s'était réuni à Damas parmi les indigènes non-chrétiens sur des poussées clandestines d'agents étrangers pour résister à l'occupation française. Ce Congrès déclara qu'il n'était permis à aucun gouvernement d'accepter au nom du Royaume, déjà proclamé, de la Syrie, des conditions opposées à la Constitution que l'Emir Fayçal, Roi, lui avait octroyée; il repoussa le Mandat Français avant même son établissement, il proclama à nouveau l'Indépendance de la Syrie. Derrière ce Congrès se trouvait l'Angleterre, qui ne voulait plus rester aux termes du partage de zones entre Alliés, défini et convenu en 1915. Lloyd George avait conclu sous main des traités particuliers avec l'Emir Fayçal en le poussant vers la Royauté de la Syrie. Aussi pendant que Clémenceau à Paris n'était soucieux que d'éviter des motions aux Chambres mettant en épreuve l'entente cordiale avec l'Angleterre, celle-ci octroyait à Fayçal les quatre villes, Damas, Homs, Hama, Alep; il laissait interdire aux Français l'usage du chemin de fer de la Békaa, qui pouvait seul assurer les communications avec la Cilicie. Les deux zones d'occupation française venaient ainsi d'être paralysées l'une par l'autre. La Cilicie qui attendait des renforts du Liban et de la Syrie, la Syrie qui venait d'être coupée de toutes communications avec le Liban et la Cilicie. Le Général Gouraud Haut-Commissaire à Beyrouth qui ne s'inquiétait que d'une jonction des Turcs et Arabes, finit par refuser l'envoi des renforts promis à la Cilicie et il tourna toute son attention sur la Syrie, où l'Emir Fayçal avait lancé ses détachements chérifiens contre une brigade française, qui avançait vers Damas par la Gorge des montagnes de l'Anti-Liban.

[80]) Benoît XV, soucieux du sort des chrétiens en Cilicie avait obtenu du Gouvernement de Paris l'envoi de la 4ème Division de Constantinople à Alexandrette depuis le 15 mai 1920; de même il obtint pour la Syrie l'envoi d'une Brigade malgré les temporisations de Clémenceau préoccupé et bercé dans ses rêves de l'entente cordiale avec l'Angleterre et malgré les tergiversations du Général Gouraud Haut Commissaire à Beyrouth, en même temps qu'au Sénat de Paris on exaltait Fayçal et l'on désapprouvait l'occupation de Damas, comme violation des engagements pris avec les Syriens. — C'est cette brigade de la III Division française qui ébranla les troupes chérifiennes au Khan-Meîseloun. Youssef Bey-El-Azem, resté seul à tirer le canon périt cloué sur une pièce. Son tombeau garde le souvenir de l'historique mouvement non loin du cimetière militaire français. Le commandant de la Brigade victorieuse entra à Damas, d'où Fayçal avait pris la fuite en mettant fin à sa courte royauté.

[81]) Le soulèvement du Djébel Druze, auquel se joignit une émeute de réactionnaires syriens, était un danger nouveau pour les chrétiens en général, et qui menaçait serieusement nos réfugiés arméniens en particulier. Une

ce dernier incident, 29 personnes de nos réfugiés de Meïdan à Kadem furent massacrés et les autres se sauvèrent par la suite et ceux de Bab Charki et de Soulfamié dispersés durent s'abriter dans la résidence de notre Vicariat: Presbytère, cour et église furent occupés. L'Abbé Kordiguian, qui avait ouvert larges les portes à toute cette foule terrorisée, trouvant insuffisant cet abri, obtint des Missionnaires Lazaristes la cour de leur école en face de notre Vicariat. Nos deux prêtres ainsi furent obligés de dire la messe chez les Lazaristes, car notre Eglise était encombrée par le personnel et les effets des réfugiés.[82])

Cet état de désarroi dura deux mois; au retour d'une accalmie relative tout était à recommencer par nos réfugiés: habitations, approvisionnement, assistance. Après deux mois de dispersion et d'incertitude, grâce aux secours généreux des Autorités militaires françaises, l'ordre en ville se rétablit vite et les camps arméniens furent réorganisés excepté celui de Kadem en fuite, et les réfugiés reprirent la vie normale jusqu'à l'installation définitive d'un bon nombre et le départ de la moitié de la colonie arménienne pour différentes destinations (Beyrouth et ailleurs jusqu'en Amérique du Sud).

L'Ecole paroissiale même reprit ses cours, où l'Abbé Kordiguian engagea de braves demoiselles choisies parmi les réfugiés; lui-même avec son jeune coadjuteur y enseignait.

La communauté arménienne catholique était plus régulièrement desservie. Le culte divin était rétabli avec plus d'éclat dans le rite national, les chants arméniens étaient mieux goûtés même par ceux de langue arabe par l'exécution de mélodies classiques dont le Coadjuteur de notre Vicaire, l'Abbé Haladjian instruit en musique possédait le secret dans ses plus modernes reproductions en notes nationales et européennes. Mais notre Vicaire fut rem-

---

brigade de soi-disant Circassiens, qui pour la plupart n'étaient que des volontaires arméniens commandés par des officiers français, sut réprimer l'émeute insensée en revanche des massacres de nos réfugiés de Meïdan (Kadem).

[82]) Le Vicaire Patriarcal Kordiguian, qui était venu à Damas après la première agitation de 1920, pendant ces troubles de 1925 s'est trouvé heureusement assisté par un jeune et dévoué coadjuteur, l'Abbé Sarkis Haladjian nouvellement arrivé du Collège Pontifical de Rome vers la fin de 1924. Celui-ci ne pouvant plus rentrer à Constantinople, Diocèse pour lequel il avait reçu l'ordination ni en son pays natal de Marache fut destiné par le Patriarcat à la Mission de notre Vicariat de Damas, où il resta dix-sept ans (1924—1941) au service des réfugiés, les trois dernières années comme seul curé de la communauté, en l'absence de l'archiprêtre Cadeyan.

placé par l'archiprêtre Gabriel Casparian, dont nous connaissons l'activité déployée pour nos réfugiés à Alep.

L'Abbé Georges Kordiguian était appelé en 1927 par les Supérieurs à succéder à l'Archevêque d'Alep, Mgr. Augustin Sayegh, décédé en 1926. Cette promotion bien méritée l'éloigna de Damas, mais obtint par son entremise surtout à la Conférence des Evêques arméniens catholiques à Rome l'union et la fusion du Vicariat au Diocèse archiépiscopal d'Alep.

Mgr. Kordiguian y avait laissé son cœur et il en a voulu garder la haute administration comme Archevêque d'Alep; il est mort en 1933 le 1er août.

L'Abbé Casparian pour cause de santé rentra à Alep six mois après sa venue à Damas; et l'Archiprêtre Chérubin Cadeyan (1928—1938) fut nommé Vicaire archiépiscopal pour continuer et compléter avec l'Abbé Sarkis Haladjian, Coadjuteur, l'organisation du Vicariat, reconstitué plus tard (1946) en Vicariat Patriarcal, dépendant directement du Patriarcat rétabli à Beyrouth.

A côté de cette activité de notre clergé et de notre communauté et à leur appui nous avons à signaler les œuvres de bienfaisance et d'assistance scolaire, religieuse de toutes espèces des Pères Jésuites, des Missionnaires Lazaristes avec les Sœurs de Charité, des Pères Franciscains de la Custodie de la Terre Sainte. Ceux-ci en dehors de leur Eglise Paroissiale dans l'ancien quartier de Bab-Touma (Porte de St. Thomas), encouragés par le Vicaire Apostolique, Frediano-Giannini, entreprirent la construction d'une nouvelle Eglise en l'honneur de St. Antoine de Padoue, au centre du nouveau quartier de Salhié, et la première pierre en fut bénie et posée le 26 juillet 1925. La Custodie en outre, fit construire des baraques pour de nombreux réfugiés arméniens qu'elle assista charitablement (P. G.).

c) BEYROUTH

1. L'assistance des réfugiés arméniens en 1918—1923

A l'armistice de 1918, lorsque le Liban fut occupé par les Troupes alliées, un comité fut constitué à Beyrouth sous le nom d'«Union Nationale Arménienne» où étaient représentés les trois communautés: catholique, grégorienne et protestante et les deux partis politiques Tachnag et Hentchak. A partir de 1919 le Président de l'U.N.A. fut le Dr. Melkonian et le Secrétaire Général le P. Paul Aris.

Le Vicaire Patriarcal arménien catholique Mgr. l'Archiprêtre Jacques Nessimian mit à la Disposition de l'U.N.A. un vaste appartement, qui servait en même temps de lieu de réunion pour toutes les organisations arméniennes. Pour les grandes cérémonies, réceptions importantes, c'était le vaste hall du Patriarcat qui était prêté.

L'U.N.A. accomplit les travaux suivants:

Envoyer en Cilicie, à Constantinople ou en Arménie les innombrables réfugiés recueillis en Arabie, Palestine, Syrie et Egypte, qui étaient tous dirigés sur Beyrouth. Des camps d'hébergement furent établis d'abord dans de nombreux immeubles de Beyrouth, puis sur les vastes terrains du Lazaret. Là les réfugiés étaient accueillis, nourris, soignés, puis au fur et à mesure que les moyens de transport étaient mis à la disposition de notre Vicariat Patriarcal (trains-bâteaux etc. ... expédiés en Cilicie ou ailleurs.

En 1919, environ 50 où 60.000 arméniens passèrent par les camps de Beyrouth. Ce chiffre seul suffit pour donner une idée du travail gigantesque, épuisant, fourni par l'U.N.A. appuyée par Notre Vicariat Patriarcal et tout particulièrement par les RR. PP. de la Compagnie de Jésus, dont la Mission d'Arménie surtout était toute engagée dans cette assistance soit par des œuvres à elle, soit auprès du Haut Commissariat Français, en collaboration avec le Comité de l'U.N.A. C'était sur ce Comité que reposait la grosse partie du travail, à savoir l'accueil des foules, qui arrivaient du désert de l'Arabie ou du Hauran; il lui incombait de les nourrir, d'en soigner les malades, d'arranger leurs différends et leurs procès, de les approvisionner, souvent de les habiller, puis de les mettre en route, de les embarquer, les installer sur les bâteaux, de rechercher, trouver et délivrer les jeunes filles arméniennes gardées dans les harems musulmans. Tâche excessivement difficile! Comment percer les secrets du Harem et comment reconnaître l'origine arménienne des filles et des jeunes femmes, qui avaient presque toujours changé de nom? D'un autre côté ces pauvres captives refusaient souvent de quitter leurs maîtres soit parce qu'elles étaient contentes chez eux soit parce qu'elles étaient convaincues qu'il n'y avait plus d'Arméniens sur la terre.

Pendant la grande guerre, le gouvernement turc avait exproprié le terrain où se trouve actuellement l'Eglise Grégorienne de Sourp Nichan (Sainte Croix), il avait démoli le presbytère et l'Eglise et commencé la construction d'une prison centrale.

A l'armistice, les Arméniens grégoriens firent de nombreuses

démarches auprès du H.C.F. pour rentrer en possession du terrain exproprié. Le Haut-Commissaire ne voulant pas créer de précédent (d'immenses terrains ayant été expropriés durant la guerre pour raison d'urbanisme) se refusa absolument à rendre le terrain.

C'est alors que le Père J. Nessimian, Vicaire Patriarcal arménien catholique, et le Dr. Melkonian s'adressèrent à M. Picot et firent si bien qu'ils finirent par lui arracher l'ordre de rétrocession dans la suite. Le Haut Commissaire regretta amèrement sa faiblesse, qui lui occasionna de la part d'autres propriétaires expropriés d'interminables ennuis.

De tous les terrains expropriés à Beyrouth, l'unique terrain rétrocédé fut celui de Sourp Nichan.

Des écoles arméniennes furent ouvertes à Beyrouth, en particulier l'école Sourp Nichan: le P. J. Nessimian leur fit allouer par le Haut Commissaire d'importants subsides annuels.

De nombreuses bourses furent obtenues en faveur d'étudiants arméniens, qui fréquentaient les facultés de Médecine ou autres écoles supérieures et secondaires catholiques.

Le Père Paul Aris entreprit à deux reprises des voyages pénibles en Cilicie pour y étudier la situation et y distribuer des secours et des vêtements envoyés par la Croix Rouge Arménienne d'Amérique.

Quand le mouvement Kémaliste éclata, le travail augmenta et se compliqua encore: Levée de volontaires, envoi de subsides pécuniaires. Le P. Gabriel Casparian, Président de l'U.N.A. à Alep, partit en Grèce où il put obtenir de Vénizelos, 4000 fusils de guerre, un million et demi de cartouches, une grande quantité d'uniformes et autres effets militaires. Tout cela fut embarqué et transporté en Cilicie.

Débarqués dans les environs de Deurt-Yol, ces armes et ces munitions servirent à armer la région de Deurt-Yol, Djebel Moussa et Kessab. Grâce à quoi les populations arméniennes de la dite région non seulement ne furent pas massacrées, mais passant à l'offensive, réussirent à diminuer la pression exercée par des bandes turques sur le reste de la Cilicie.

De nombreux prisonniers et détenus arméniens furent libérés ou amnistiés grâce à des démarhces accomplies à l'occasion du 14 juillet ou d'autres fêtes importantes.

Naturellement toute cette activité nécessitait d'innombrables démarches, une correspondance très vaste (plusieurs milliers de lettres, en moyenne 20 par jour).

En 1922 quand l'Armée Française évacua la Cilicie, que tous les Arméniens voulurent abandonner leur malheureuse patrie, le Haut Commissaire (le Général Gouraud) refusa aux Arméniens l'autorisation de débarquer dans les pays sous mandat. Il voulait les obliger à rester en Turquie. Ce fut alors que le Dr. Melkonian se surpassa. Accompagné du Père Nessimian, notre dévoué Vicaire Patriarcal, il s'adressa à tous les chefs religieux chrétiens du Liban et particulièrement au Patriarche Hoyek. Ce dernier accomplit alors auprès du Général Gouraud la démarche historique, qui força le Haut Commissaire à ouvrir les portes du Liban et de la Syrie devant les réfugiés arméniens au nombre de 150.000 et qui donna à tous ces malheureux un refuge et une patrie. Ces multitudes arrivaient au Liban dans un état de misère indiscriptible.[83]) Il fallait les recevoir les héberger. Le Dr. Melkonian obtint de Négib Tyan les vastes terrains sis à l'Est de la Compagnie des Tramways. Les réfugiés y furent installés pour des années. La direction de ces camps fut confiée au Père Paul Aris qui s'y dépensa en 1922—1923 au soulagement de cette effroyable misère: distribution de nourriture, d'habits, de remèdes; travaux d'urbanisme, d'adduction d'eau, construction de W. C. publics; maintien de l'ordre; surveillance des moeurs, etc ... etc....

Un orphelinat de garçons, dirigé et administré par l'activité tenace et dévouée du P. Aris, a fini par jeter les bases d'un vaste quartier arménien à Bourdj-Hamoud et en faire plus tard toute une nouvelle ville peuplée de nouveaux habitants arméniens, et qui étant donné la prépondérance de l'élément Marachiote s'est vu donner le nom de N o u v e l l e M a r a c h e (Nor-Marache).[84])

La colonie arménienne de Beyrouth doit ainsi sa vie et sa prospérité à Beyrouth et dans le Liban, à l'activité et au dévouement du Clergé arménien catholique, activité continuée et régula-

---

[83]) «Nos marins qui en décembre 1921 transportèrent en Syrie (Liban) 20.000 réfugiés arméniens, gardent le souvenir de l'indicible misère de ces malheureux qui avaient dû évacuer la Cilicie et qui dans l'affollement du départ n'avaient rien pu sauver de leurs richesses» (Paul de Véou).

[84]) Sur la rade hospitalière du Liban furent débarqués des milliers de réfugiés arméniens 35.000 s'arrêtèrent à Beyrouth le long du chemin de fer, et 12.000 se dispersèrent dans les montagnes. M. de Jouvenel, arrivé en Syrie à l'automne de 1925, ému de pitié à la vue de la misère des Arméniens s'intéressa à eux pour leur procurer un nid stable et un traitement plus humain.

L'ensemble des camps arméniens, à cause de la variété des pays d'origine des réfugiés, fut nommé «L'Arménie en miniature» et les différents quartiers reçurent les noms de «Nouvelle-Marache, de Nouvelle-Adana, Nouvelle-Sis, Nouvelle-Hadjine» etc.... d'après le nombre prépondérant des ressortissants de leurs villes d'origine.

risée plus tard par le Patriarcat arménien catholique de Cilice par suite du transfert de son siège de Constantinople et de son installation à Beyrouth.[85])

2. Oeuvres d'Assistance dans le Couvent du Clergé Patriarcal arménien de Bzommar

Le retour au Liban du Siège Patriarcal Arménien catholique de Cilicie nous ramène naturellement à sa Résidence d'antan, à Bzommar, resté encore tel jusqu'aujourd'hui par un nouveau Décret de Pie XI de g. m. après la Conférence de nos Evêques, survivants aux massacres, en 1928.[86])

Si l'œuvre d'assistance de nos réfugiés fut intense pour notre Clergé à Beyrouth avant et pendant l'armistice de 1918, surtout après l'évacuation de la Cilicie, elle ne fut pas moins active pour la Communauté du Clergé Patriarcal de Bzommar.

Comme le Liban, notre Communauté du Couvent de Bzom-

---

[85]) En 1933 c'est sur l'initiative de notre Patriarcat qu'un Comité mixte des trois communautés arméniennes fut organisé avec l'approbation du Haut Commissariat français pour l'assistance des nécessiteux et désœuvrés parmi ces mêmes réfugiés; un incendie survenu détruisit les cabanes du vaste camp Négib Tyan, et laissa sans abri plus de six mille réfugiés. Aussi ce Comité s'est-il cru obligé de changer de nom et il s'est appelé Comité d'Assistance des sinistrés par l'incendie. Des quêtes organisées par notre Patriarcat ont obtenu des sommes remarquables de secours, à la tête desquels figuraient le Saint Siège, le Haut Commissariat français et de nombreux Instituts catholiques de Beyrouth. Ces subventions permirent à ce Comité de loger, nourrir, aider ces sinistrés. Un rapport et un compte-rendu sur l'œuvre d'assistance et sur la distribution des secours a clôturé les réunions de ce Comité de bienfaisance, qui fut le dernier de l'époque dans la collaboration des trois Communautés pour les Réfugiés.

[86]) Le Siège Patriarcal Arménien catholique de Cilicie, par suite des persécutions en Turquie, avait dû se réfugier depuis 1742 au Mont-Liban où déjà se trouvait érigé et installé depuis 1720 un couvent de Religieux arméniens à Créme, dans la région du Kesrouan sous l'égide du Patriarcat maronite de Bkerké et par la généreuse assistance des Notables du pays, surtout de la famille des Cheikhs Khazen. Le couvent de Créme, réservé depuis son origine à l'usage exclusif des Religieux Antonins arméniens, ne pouvait pas convenir et suffir à la curie patrarcale, à sa communauté en croissance et à son séminaire. Le successeur immédiat du Patriarche Abraham Pierre I Arzivian, Jacques Pierre II Hovsepian a accompli le vœu de son Prédécesseur en conduisant à leur terme les opérations commencées par celui-ci de son vivant, pour l'achat d'un terrain à trois quarts d'heure de distance de Créme, à Bzommar, situé plus haut à 900 mètres d'altitude au dessus du niveau de la mer. C'est là que le siège Patriarcal de Cilicie s'établit définitivement et il y résida jusqu'en 1867, époque de son transfert à Constantinople, capitale de l'Empire ottoman, où par conséquent fut supprimé le siège primatial créé par Pie VIII en 1830. Les événements en Turquie, surtout ceux de 1914 obligèrent ce même Siège Patriarcal à retourner à sa primitive résidence à Bzommar (V. Appendice no. XVI. Q. I. 3) et il réside en permanence à Beyrouth depuis 1929.

mar, ne fut pas exemptée des rigueurs turques du temps de la guerre 1914—1918 et elle en subit les tristes conséquences.

Depuis le mois de décembre 1914 le Gouvernement turc ayant fermé le Séminaire oriental des Pères Jésuites, 10 Séminaristes arméniens et 2 chaldéens, ne pouvant retourner en leur pays d'origine, durent se transférer au Couvent de Bzommar.

La Direction de celui-ci, déjà soucieuse par ailleurs et dépourvue des moyens du maintien de sa Communauté, dut cependant accueillir de bon cœur les nouveaux venus et elle les garda avec mille privations, faciles à supposer, jusqu'à la fin de la guerre, si désastreuse pour les Arméniens même au Liban.

Des étudiants d'autres établissements français suivirent ces premiers réfugiés pour s'y abriter et se soustraire à la famine, à laquelle les Jeunes-Turcs avaient condamné ce pays privilégié par le Protectorat de la France.[87])

Dès le commencement de la guerre mondiale, à cause des mesures de rigueurs prises par les Jeunes Turcs expressément contre le Liban, la famine y sévit en des proportions inimaginables; plus de 250.000 personnes (moitié de la population) moururent de ce m a s s a c r e b l a n c. Le Couvent de Bzommar, lui-même exposé à des poursuites et aux rigueurs de la surveillance turque, fut pris d'assaut par des affamés, auxqels il fit l'impossible pour venir en aide.

Quatre fois des perquisitions officielles turques vinrent terroriser la Communauté de Bzommar. Le 30 avril 1915 à 3 heures de l'après-midi le commandant Fouad bey Ichter et l'Emir Fayik Bey Chahab entrèrent au couvent avec 10 soldats et se mirent à perquisitionner, mais ils n'arrivèrent à rien trouver de ce qu'ils soupçonnaient, et ils s'en éloignèrent prenant des renseignements sur le nombre des personnes composant la communauté, ils enrégistrèrent 23 séminaristes, 17 frères laïcs et prêtres en se rendant compte qu'ils n'y avait pas d'étudiants ou d'enseignants externes. Le 30 octobre 1915 à 2h. 30 du matin arriva soudain Hanna Bey Daher sous prétexte de poursuite de déserteurs ou de

---

[87]) Le Liban depuis 1860 était placé sous le haut protectorat des Puissances catholiques d'Europe, par suite de l'intervention armée de la France dans le sanglant conflit entre Maronites et Druzes. Un gouverneur catholique nommé par le Sultan avec consentement et agrément de ces mêmes Puissances, en avait l'administration civile, assisté par un conseil de Notables et par une gendarmerie indigène. Le premier et le dernier des quatre gouverneurs furent des Arméniens catholiques de Constantinople, Garabed Artin Davoud Pacha fut le premier (1868 avril), Couyoumdjian Ohannès Pacha (1912 décembre — 1915 août) fut le dernier.

fuyards de l'armée; 20 soldats prirent position autour du Couvent et occupèrent les principaux coins d'entrée et de sortie à l'intérieur. Après avoir perquisitionné trois, quatre chambres, le Commandant pris d'une attaque de colique renvoya au lendemain la poursuite. N'ayant de nouveau rien trouvé le lendemain matin ils s'emparèrent d'un instrument de téléphone et ils s'en allèrent. Le 24 septembre 1916 un Français, chef de la police secrète turque, Edgard Loire est chargé de la poursuite d'un certain Latif, fils de Ohannès Kazezian, diarbékiriote; après inspection de tous les coins du Couvent, il l'abandonna. — C'est le 9 décembre 1916, qu'eut lieu la quatrième et dernière perquisition; c'est le commandant de la Gendarmerie du Liban Ouhaïd Bey, qui en compagnie du Caïmacam turc a voulu se mettre à l'œuvre de la recherche dans l'établissement d'un instrument de télégraphie sans fil dont on avait soupçonné l'existence.

Le Gouverneur général Couyoumdjian Ohannès Pacha, excellent et noble catholique, qui aurait pu prendre sous sa protection le couvent et en rassurer la communauté dans ces circonstances critiques avait été déchargé de son important poste, supprimé pour toujours par les Jeunes Turcs, qui ne reconnaissaient plus aucun engagement de droit international et qui ne considéraient le Liban privilégié que comme un territoire quelconque de leur domaine[**]). Après le départ de ce grand ami du Couvent, la Communauté fut abandonnée à ses moyens de défense et de maintien.

[**]) Couyoumdjian Ohannès Pacha fut le dernier gouverneur chrétien du Mont-Liban. Né à Constantinople en 1858 d'une des notables familles arméniennes il a fait ses études primaires au Collège des Pères Méchitharistes de Vienne à Pancaldi, et les a complétées à Paris. Rentré à Constantinople, il est admis en 1891 au service du Ministère des Affaires Etrangères comme coadjuteur du Conseiller légiste et nommé en 1901 premier secrétaire, plus tard Chargé d'Affaires de l'Ambassade ottomane à Rome, d'où il a été promu en 1910 comme sous-secrétaire d'Etat à Constantinople. En cette qualité il a été chargé par le Sultan Hamid de l'honorifique mission de porter au Roi Albert de Belgique la décoration de «Khanedane Al'Osman». L'envoyé du Sultan reçu avec tous les honneurs dus à sa mission fut décoré du Grand Cordon de l'Ordre de «Léopold». En 1912 le 11 décembre, il est nommé gouverneur du Liban par le consentement unanime des quatre puissances ayant droit de voix dans cette nomination. Il est promu à cette occasion au grade de Muchir avec le titre de Pacha, et décoré de la décoration de Ière classe de Médjidié. Il part pour le Liban le 17 janvier 1913 quand le gouvernement turc se trouvait engagé dans la guerre balkanique. Le bruit d'une prochaine conflagration mondiale augmenta ses soucis dans cette charge délicate. Des troubles internes ne manquèrent pas pendant les 3 années de son gouvernorat et il échappa par miracle à un attentat contre sa personne.

Le côté le plus vulnérable de ce pays privilégié qu'était le Liban, se trouvait dans l'insuffisance économique à cause de laquelle l'organisation de la gendarmerie locale chargée du maintien de l'ordre dans le Mont Liban

On se soulageait à l'idée que la guerre serait de courte durée; à cause de ce même espoir la Direction du Couvent ne pensa pas à mettre en réserve ses provisions alimentaires et tout autre produit de première nécessité et elle en distribua largement et sans épargne aux réfugiés et à tous les requérants de l'époque. La prolongation de la guerre l'a réduite elle même à la dernière pauvreté: ses dispensaires, ses dépôts de denrées et de vêtements, de provisions de tout autre genre furent vidés, tandis que de nouvelles nécessités survenaient sans fin, de jour en jour plus pressantes.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal de la Communauté de Bzommar:

27 août 1915: «En ces jours, en dehors des pauvres mendiants de toutes les régions du Liban, arrivèrent en foule au couvent à la recherche d'aumône et secours, plus de cent personnes, garçons, filles, femmes et hommes. Le Couvent les a aidés de son mieux.»

18 mars 1916: «La famine sévit bien affreuse au Liban; le nombre de ceux qui meurent chaque jour est considérable. Sur la place devant le Couvent plus de 200 affamés sont groupés: on leur distribue du pain et de l'argent.»

27 mars 1916: «Sur la même place, on a distribué, à nouveau du pain, à 327 indigents.»

3 avril 1916: «Le nombre des affamés accourus au Couvent s'était élevé à 600; la plupart de ces malheureux étaient défigurés par suite des privations; on leur a donné du pain.»

En 1916 le 1er novembre, le Couvent de Bzommar fournit à l'Orphelinat, ouvert par le gouvernement dans un établissement

---

était très faible. Couyoumdjian Pacha avait confié cette organisation à un Colonel Français, qui pour la surveillance de 110 kms de montagnes souvent inaccessibles ne disposait que de 800 gendarmes sur les 1200 qu'il avait droit de recruter.

Le journal «La Turquie» en 1914 a lancé la nouvelle d'une démission de Couyoumdjian Pacha, qui cependant n'aurait pas été acceptée par la Sublime Porte. En 1915 il est en congé d'été à Constantinople et vers la fin de la même année le gouvernement jeune turc ayant supprimé le privilège du Mont Liban d'avoir un gouverneur général chrétien nous le trouvons nommé Sénateur, charge qu'il a refusée pour ne pas participer aux actes d'extermination des chrétiens que ce gouvernement entreprit et poursuivit, comme nous le savons. Le Mont Liban fut désolé ensuite par un massacre blanc pendant toute la durée de la guerre mondiale: la famine, les maladies par suite des dispositions d'isolement imposées par les Jeunes Turcs, décimèrent la population. Le Patriarche maronite obligé d'abord de s'investir du Bérat Impérial, dont il était exempté par la situation du Pays sous protectorat des Puissances catholiques a été exilé de son siège de Bkerké. Les alliés, quoiqu'en guerre, la France, surtout assistaient de loin et le pays et son Patriarcat, jusqu'à ce qu'à l'armistice, ils en sortissent libres et indépendants du joug turc.

des Pères Jésuites à Ghazir, de la literie, de la lingerie et des ustensiles de première nécessité, dont il pouvait disposer.

Dans les locaux du Collège français d'Antoura Djémal Pacha, gouverneur militaire de la Syrie et du Liban, ayant ouvert un orphelinat turc, où l'on avait groupé plus de 800 orphelins arméniens, arrachés à nos déportés de la Syrie ou survivants à leurs parents massacrés, on réussit à en transférer un bon nombre à notre Couvent de Bzommar pour les soustraire au danger de l'islamisation finale.

Entre temps soit par le décès des colons du Couvent, soit par défaut de semence, des champs avaient à peine produit la moitié de ce qu'on obtenait d'ordinaire et ce peu de froment a dû être surveillé par les Séminaristes et les prêtres du Couvent pour être préservé du saccage avant même la moisson.

Vers la fin de la guerre la hausse du prix du blé était arrivée à des proportions exorbitantes; on venait à manquer de céréales d'ailleurs dans toute la montagne et il fallut les chercher avec autorisation spéciale dans les régions de Homs et de Hama et les transporter sur le dos de chameaux, exposés pendant le trajet à l'assaut des affamés.

Toute cette activité pour l'assistance des réfugiés et des pauvres, pour son propre maintien, la Communauté de Bzommar dut la déployer par des sacrifices immenses et sous le danger de l'hostile surveillance turque, qui ne voulait que voir mourir de faim tous les chrétiens[89]). Elle dut s'imposer à part les privations, des emprunts onéreux mettant en hypothèque ses propriétés. Les emprunts aussi devenant toujours plus difficiles par suite de l'insécurité et de l'incertitude générale de l'époque elle fut obligée de vendre ses propriétés, terrains d'abord, et ensuite quand il fut impossible d'en trouver des acheteurs, les plus précieux de ses objets d'art, laissés en patrimoine par les huit Patriarches, qui résidèrent à Bzommar, par de nombreux Evêques, issus du Clergé Patriarcal par une longue suite de Prêtres, disséminés dans tout le Diocèse du Patriarcat et liés par serment à léguer au Couvent tout ce qu'ils pouvaient posséder. Aussi une dizaine de Croix pectorales précieuses, de bagues, plusieurs objets d'or et d'argent furent-ils vendus pour pouvoir combler le vide qui de jour en jour se creusait plus large dans l'administration.

---

[89]) Djémal Pacha se trouva clément envers les Arméniens de la Syrie et notre Couvent du Liban; il ne voulut pas donner suite aux ordres insistants de Constantinople d'exterminer dans ces parages mêmes les quelques épaves d'Arméniens pour en effacer à jamais toutes traces.

Dans le journal du Couvent on lit à ce propos en date du 18 janvier 1917: «Le très Révérend Supérieur du Couvent rentra de Beyrouth sans avoir réussi à vendre trois Croix et 16 bagues épiscopales de valeur, ainsi que d'autres objets en argent, et il a dû contracter un nouvel emprunt pour pouvoir acheter des provisions de blé et d'autres produits de première nécessité!

Tout donc venait d'être épuisé dans le Couvent à mesure que la guerre se prolongeait, tous moyens de secours faisaient défaut contre la misère la plus angoissante; des maladies ne manquèrent pas de faire leur apparition au sein de la Communauté et les remèdes y manquaient.

Malgré tout il fallait partager le peu qui restait pour la Communauté avec les foules, qui ne cessaient pas de se presser devant les portes du couvent et poussaient des cris déchirants de détresse. Les mois de juin et de juillet 1918 à ce point de vue furent les plus durs et le journal du Couvent les a qualifiés de Mois Noirs.

Heureusement pour tout le monde, l'armistice n'a pas tardé et les pauvres et les réfugiés du Couvent commencèrent à se disperser; le 24 septembre 1918 ils s'en allèrent à Djounié pour obtenir des permis de rapatriement; le 8 novembre les séminaristes des Pères Jésuites rentrèrent à leur Séminaire Oriental à Beyrouth; deux d'entre eux Marc Davidian et Pierre Habedian préférèrent rester provisoirement au Couvent. Au mois d'avril 1919 dans le Séminaire patriarcal ne restaient que 6 étudiants qui finirent par s'en éloigner pour des raisons de santé.

Aussi au moment où d'autres Instituts reprenaient leur vie normale, notre Couvent, ayant épuisé tous moyens de poursuivre ses œuvres et étant accablé de dettes énormes, se trouva dans la dure nécessité de fermer le foyer de la Communauté, le Séminaire.

Ohannès Bey Matossian, de réputation mondiale grand bienfaiteur arménien catholique d'Egypte est prévenu de cet état de choses, par l'Evêque d'Alexandrie Mgr. Jean Couzian, ancien élève de ce même Séminaire et supérieur du Couvent. Ce noble Monsieur, lié d'ancienne amitié à notre Couvent par des souvenirs de famille, originaire de Tokat et ayant une estime particulière pour les œuvres d'apostolat du Clergé patriarcal dans tous les Diocèses arméniens catholiques, vient de suite au secours du Couvent et par un geste princier lui paye en une fois les dettes accumulées 3000 livres égyptiennes.

Le Couvent ainsi soulagé se remet à se relever du danger de la ruine finale.

Pourtant aux réfugiés du temps de la guerre succédèrent des orphelins en nombre considérable. En 1922 le 21 janvier le local du Séminaire fut mis à la disposition de 300 orphelins, qui à l'évacuation de la Cilicie arrivèrent de Mersine, de Deurt-Yol et s'y logèrent jusqu'au 28 avril, date où ils durent partir à cause du manque d'eau[90]). Ils se transférèrent à Beyrouth, où aux frais de l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance, on aménagea dans un local de sa propriété à Achrafié l'Orphelinat Kélékian.

En 1922, le 22 décembre, un Orphelinat dédié au Sacré Cœur de Jésus fut fondé à l'étage inférieur du Séminaire, qui par cette pépinière put être réorganisé avec l'aide d'un dévoué Prêtre français, le Chanoine Magnard.

Le projet d'un autre orphelinat proprement dit pour les enfants arméniens catholiques dispersés dans les différents orphelinats du N.E.R. Américain, étudié et arrêté par la Direction du Couvent de Bzommar, fut exécuté à Beyrouth par l'Abbé Paul Aris, dont nous connaissons l'activité dans le Conseil de l'Union Nationale arménienne.

Ainsi le Couvent de Bzommar ayant vécu des jours de terreur et de la plus noire misère sous la menace de déportation et de la suppression finale par les Turcs, put-il non seulement reprendre la vie normale de Communauté, mais aussi ouvrir grâce aux subventions du Patriarcat de Constantinople et sur ses instructions de nouvelles Missions et Paroisses pour l'assistance religieuse de nos réfugiés, disséminés un peu partout[91]).

---

[90]) Le Couvent n'avait à cette époque que de l'eau de citerne à peine suffisante pour sa Communauté.

[91]) Les nouvelles Missions arméniennes catholiques ouvertes et entretenues par le Clergé Patriarcal de Bzommar pour les réfugiés arméniens furent les suivantes:

a) Ghazir en 1920 dans l'Eglise des Pères de la Compagnie de Jésus, grâce à la bienveillante collaboration du R. P. Janvier S. J.

L'Orphelinat américain ainsi fondé en 1919 le 16 avril. Des 3500 orphelins arméniens de Kharpouth 1200, transférés par le N.E.R. arrivèrent à Beyrouth. Ces orphelins furent installés à Ghazir à 2 heures de distance de Beyrouth. Ce village offrit un champ d'activité spécial, puisqu'il était confié à la Direction de deux Religieuses arméniennes de l'Assomption, diocesaines de Trébizonde, déportées de leur maison de Samsoun, comme nous l'avons noté dans la II Partie de ces Notes.

En 1922 le nombre des Arméniens catholiques était de 174 en dehors de celui des orphelins.

Les chants liturgiques et nationaux faisaient partie du programme scolaire des Ecoles Paroissiales, et réjouissaient à l'Eglise nos Réfugiés, avides de leurs traditions ancestrales.

On y reconnaît une marque nouvelle de la protection de la Sainte Vierge, dont le Couvent fut depuis sa fondation un Sanctuaire vénéré, sur une colline située sur un des flancs de la montagne sainte, où dans les siècles reculés du passé des Trompes sacrées (Bzommar) conviaient les habitants d'antan au culte des divinités païennes; la Sainte Vierge posa son tabernacle sous ces deux vocables «des douleurs»[92]) et de «l'Assomption»[93]); la résidence du patriarcat arménien catholique de Cilicie s'y établissait aussi sous la protection de l'Immaculée Mère de Dieu[94]).

Parmi les demeures de l'esprit et de la foi, où les siècles ont vu successivement se poser le siège patriarcal arménien en fréquents déplacements, le Couvent de Bzommar (Beyt-Bzammor) a ses raisons particulières d'être évoqué. Rien n'atteste mieux la fidélité de nos ancêtres à leur foi, pour laquelle ils se réfugièrent devant les persécutions sur ce rocher aussi solide par nature que par grâce. La solitude la plus consistante et sûre à l'ombre des Cèdres recouvrait notre siège patriarcal à la recherche d'un asile autour d'un clocher, dont le son — il importe peu — aurait un

---

b) A Djounié le Couvent de Bzommar mit à la disposition de nombreux réfugiés arméniens sans distinction de religion, des maisons de sa propriété sur le bord de la mer. Le Culte en rite arménien, l'enseignement pour les enfants des deux sexes y furent assurés par nos Prêtres.

c) A Zghorta existait déjà une ancienne colonie d'Arméniens catholiques, de langue arabe, qui toutefois gardait avec jalousie son rite national: après l'armistice de nombreux réfugiés étant arrivés à Tripoli et disséminés dans les alentours jusqu'à Zghorta, une assistance spéciale religieuse y fut organisée et confiée à l'Abbé Jean Bayan, du clergé patriarcal de Bzommar, qui s'y dévoua jusqu'au 23 mai 1924, date de sa mort.

Une école importante fut organisée plus tard avec une paroisse à Tripoli par trois prêtres arméniens catholiques, anciens élèves du Séminaire des Pères Jésuites à Beyrouth.

La Paroisse de Zghorta continue aujourd'hui encore à fournir d'excellentes et nombreuses vocations à nos Séminaires et Noviciats reconstitués.

[92]) On attribue ce tableau bien impressionnant de la Vierge en pleurs au célèbre peintre italien Guercino (1591—1666). Le Cardinal Pelluca, espagnol, qui en était propriétaire, le légua dans son testament au nouveau Partriarche arménien de Cilicie, avec lequel il avait noué amitié par une estime spéciale de son apostolat. Abraham Pierre I, de retour de Rome le plaça dans l'Eglise du Couvent de Crème, nouvellement bâti. On l'y tenait en vénération sur un autel dans la sacristie. En 1939, il fut posé définitivement dans la chapelle érigée en son honneur aux frais du clergé patriarcal. C'est sous le titre de Madone miraculeuse de Bzommar qu'il y est connu par les Libanais.

[93]) Le grand tableau de l'Assomption qui décore le Maître autel de l'Eglise, dont le couvent porte le nom, est l'œuvre appréciée d'un peintre romain sur commande du Patriarche Michel Pierre III Casparian (1753—1780), qui avait bâti l'Eglise.

[94]) Benoît XIV dans le Consistoire du 26 novembre 1740 confirmant l'élection d'Abraham Pierre I comme Patriarche de Cilicie, et lui conférant le Pallium le 8 décembre 1742, a mis le siège Patriarcal sous la protection de la Sainte Vierge Immaculée.

accent différent de celui du pays. Les traditions catholiques de l'Arménie devaient se mettre à l'unisson avec celles du Liban catholique. La voix de Saint Paul, le cilicien de Tarsus, surnommé par les Arméniens la Trompe de la Cilicie, avait devancé celle de Saint Maron, l'apôtre du Liban, mais elles se confondaient l'une avec l'autre dans les tintements du clocher du patriarcat de Cilicie rétabli sous l'égide du patriarcat de Saint Maron. Bzommar, en face de la mer et appuyé à la montagne sacrée du Liban, avec cette nouvelle résidence, s'érigeait en symbole d'une destinée et d'un apostolat dont les légitimes successeurs de Saint Grégoire l'Illuminateur se faisaient un nouveau berceau de civilisation catholique, ermitage d'austérité antique. A travers les vicissitudes des guerres, des persécutions, sous les menaces d'exil et dans les longues épreuves de privations et de souffrances, notre siège de Cilicie avec sa communauté du Clergé patriarcal s'accroche à ce rocher sans défaillance, et par sa présence et sa permanence en cet asile spirituel et national en même temps, en défiant tout danger et la ruine même de nos diocèses, il se rétablit de nos jours pour recommencer l'œuvre de la reconstruction. La Sainte Vierge Immaculée, Patronne de ce Siège patriarcal, lui inspire une certitude de pérennité en joignant les souvenirs du passé aux meilleures espérances de l'avenir[95]).

3. Les œuvres arméniennes des Pères Jésuites

1) Aperçu Général

L'Apostolat de la Compagnie de Jésus auprès des Arméniens est une tradition de famille. Ses missions en Grande Arménie, en Perse, à Alep et à Constantinople furent très actives au XVIIe et au XVIIIe siècles. Au cours du XIXe, en 1881 exactement, le Pape Léon XIII leur a confié sous le nom de «mission de Petite Arménie» une bande du territoire de l'empire ottoman, allant du Golfe d'Alexandrette au Sud, à la Mer Noire dans le Nord, et comprenant les importantes villes suivantes: Adana, Césarée, Sivas, Amassia, Merzifoun et Samsoun. Le supérieur de la mission résidait à Constantinople.

Cette mission, fermée en 1914, et reprise en 1919, quand les

---

[95]) Ces notices seront complétées dans la IVème partie de ces Mémoires par les rapports de nos Archevêques Mgr. Arpiarian, Vicaire Patriarcal à Beyrouth et Mgr. Kordiguian, Archevêque d'Alep sur les Orphelinats au Liban et en Syrie.

rares survivants arméniens, rentrèrent dans leurs foyers, fut enfin liquidée, ne gardant qu'un poste à Adana et la résidence de Constantinople. Mais la mission suivit la voix de la conscience et celle de son cœur, en se transportant elle-même sur les terres nouvelles où avaient émigré en masses les Arméniens de Cilicie et d'autres régions d'Anatolie. Et, suivant leur habitude, les Pères mirent leur dévouement et leurs moyens au service des réfugiés arméniens du Liban et de la Syrie. Nous signalerons, brièvement, les principales étapes de leur activité.

De la part de la Compagnie de Jésus, c'est le P. Charles Sautier qui le premier se mit à l'œuvre à Beyrouth pour apporter quelque aide aux émigrés arméniens. Revenu au Liban en septembre 1922, comme sous-directeur du séminaire oriental «Saint François Xavier» (dans la suite directeur du séminaire, plus tard recteur de l'Université «Saint Joseph», et Supérieur de la mission des Pères Jésuites), le P. Sautier avait entrepris de visiter le camp Saint-Michel, en compagnie de Séminaristes arméniens. Il y avait organisé un patronage, avec jeu et goûter, les dimanches, sans négliger la nourriture spirituelle du catéchisme. Il y fut aidé dès la première heure par une religieuse de la Congrégation Française de la Sainte Famille, Sœur Marie de Jésus Mouradian, originaire de Tarse en Cilicie et alors faisant partie du personnel de ladite Congrégation dans le pensionnat du quartier Gemmeyzié. L'inlassable dévouement de cette religieuse se prolonge jusqu'aujourd'hui dans le nouveau local d'Achrafieh.

Le P. Sautier établit aussi, dans l'immeuble et sous l'égide des Religieuses Réparatrices, Rue Assémani (local actuel du Cercle de la Jeunesse Catholique, près de l'Université Saint Joseph), un ouvroir de couture, qui, faute de ressources suffisantes, n'eut qu'une existence éphémère.

La misère des réfugiés plus encore que ces essais avaient montré aux supérieurs de la Compagnie de Jésus quel devait être le nouveau champ apostolique de leur mission d'Arménie. En janvier 1923, les Pères Paul Bayle et Jean Mécérian furent envoyés de Constantinople au Liban, dont les villes côtières regorgeaient alors d'orphelins arméniens. Après une tournée d'inspection et d'apostolat dans les localités libanaises habitées par des Arméniens et une enquête à Damas durant le mois de février 1923, nous voyons les Pères porter d'abord leurs efforts sur Beyrouth et les étendre ensuite sur d'autres centres, à mesure que le permettent les renforts de personnel et de ressources.

En fait, d'anciens missionnaires d'Arménie étaient successivement libérés des postes nouveaux qu'on leur avait assignés dans d'autres missions et affectés au service des Arméniens du Liban et de la Syrie. Le P. Pascal Zoulikian se rendait à Damas en septembre 1923. Les Pères Frédéric Brenin et Antoine Poidebard arrivaient à Beyrouth en septembre 1924, un peu plus tard les Pères Elie Chad, Eliacin Bontouse, Alban de Lavernette, Barthélemy Kogoj, Louis Maloyan, Joseph Tavitian. De plus jeunes s'adjoignirent à eux successivement et s'adonnèrent à l'étude des langues arménienne et turque: les Pères Maurice Tallon, Louis Huet, Marcel Villard, Jean-Baptiste Poignon, Isaac Kéchichian et Haroutioun Kéchichian. D'autres, encore plus jeunes les suivent: Joseph Kurdy, Richard Chahine, Joseph Codsi. Enfin la nouvelle mission arménienne récupéra aussi la collaboration de trois Frères Coadjateurs d'origine arménienne: le Frère Jean Aladjiadjian, le Frère Georges Zaratian et le Frère Astfadzadour Marcossian.

La précieuse collaboration avec les prêtres du Clergé arménien catholique fut une des caractéristiques de la nouvelle mission, comme nous le dirons en son lieu. Il semble juste de noter aussi que les supérieurs majeurs de la Compagnie de Jésus dès le début prirent grandement à cœur ces œuvres. Une mention toute spéciale doit être faite du Père Claude Chanteur, qui avant 1914 avait visité tous les Postes des Pères Jésuites en Anatolie et puis, comme supérieur général des Missions, avait donné une grande impulsion à la reprise des œuvres au Liban, en Syrie et en Cilicie. Après l'évacuation de la Cilicie, bon nombre d'Arméniens réfugiés à Beyrouth trouvèrent des emplois convenables grâce à la médiation du P. Chanteur. Bon nombre de familles ont obtenu de grandes facilités, grâce à sa libéralité et à son intervention, pour procurer à leurs enfants une éducation secondaire et même universitaire dans les diverses facultés françaises. Les œuvres elles-mêmes profitèrent sans doute en premier lieu de ses effectifs encouragements.

2. Les œuvres de Beyrouth

C'est par le service religieux, voire paroissial, que la mission a commencé son activité auprès des Arméniens du Camp. Le P. Mecerian, chargé de l'organisation de la mission, a voulu tout d'abord offrir aux catholiques du Camp la consolation d'avoir les dimanches la messe chantée en rite arménien à proximité de leurs habitations inconfortables. L'église maronite Saint

Michel fut mise provisoirement à leur disposition, en attendant l'érection des locaux de la mission qui ne tardèrent point. Pendant plus de dix ans les prêtres du Clergé arménien: Les Pères Pierre Constantinian et Lévon Kétchidjian et pendant peu de temps le P. Grégoire Achekian furent entretenus par la mission des Pères Jésuites, avec charge, approuvée par la hiérarchie arménienne catholique, de remplir les fonctions proparoissiales auprès des Réfugiés arméniens. Une fois les services du Patriarcat pleinement organisés, les supérieurs de la Compagnie prièrent l'autorité ecclésiastique de vouloir bien les décharger de ces fonctions qui sont du ressort de la hiérarchie en temps normal.

L'école des camps. La mission loua sans tarder à proximité du camp un assez vaste terrain qui était la propriété de la Compagnie du Chemin de Fer. Une baraque Adrian, donnée par l'Intendance de l'Armée française, y fut érigée; et une seconde baraque y fut adjointe quelques mois plus tard, portant à 54 mètres la longueur totale du local. Dans la suite une chapelle en bois, mieux aménagée, devait couper perpendiculairement en deux la longue baraque et la cour. Cela faisait deux écoles, réservées l'une aux garçons et l'autre aux filles et au jardin d'enfants. La double école, inaugurée le 1er mai 1923 sous la protection de la Sainte Vierge, fut maintenue sur ce terrain tant que dura le camp Saint Michel et dirigée à partir de septembre 1924 par le P. Frédéric Brenin, ancien missionnaire de Tokat, de Césarée et d'Adana.

Vers 1930 l'école émigra elle-même, comme le camp Saint Michel et donna naissance sur la colline d'Achrafieh à deux vastes établissements distincts, réservés l'un aux garçons, l'autre aux filles.

Le Collège Saint Grégoire. La Compagnie de Jésus acquit sur la colline d'Achrafieh un vaste terrain et y installa en 1929 l'école de garçons, dans des locaux plus spacieux et avec un programme plus élevé, d'où son nom de collège Saint Grégoire. Le collège connut toujours des succès aux examens officiels du certificat et depuis 1941 du Brevet. Il fut une bénédiction pour de nombreux enfants méritants peu fortunés, dont plusieurs achevèrent en deux ans leurs études dans le collège secondaire de l'Université «Saint Joseph», avec des réductions substantielles et sortirent diplômés des facultés françaises; ce qu'ils n'auraient pu nullement faire sans les facilités offertes par la mission arménienne des Pères Jésuites. Les anciens gardent avec reconnaissance les noms du Père de Lavernette et de son successeur,

le P. Chad, qui dirigèrent le collège installé sur la colline d'Achrafieh. L'Externat de la Sainte Famille, inauguré en 1931 contigu au Collège, remplaça l'école de filles du Camp Saint Michel, dont la Mission avait déjà confié la direction depuis peu aux Religieuses françaises de la Sainte Famille de Rodez, qui acceptèrent l'œuvre de grand cœur et l'installèrent avec munificence. Sœur Marie de Jésus en fut la directrice aidée successivement par Sœur Gabrielle de Saint Augustin, Sœur Paul-François, Sœur Ernestine Marie. La fidélité des anciennes élèves à leur école est effective et touchante.

Le succès des filles au certificat n'est pas moins remarquable et on y songe à les préparer au brevet.

Dispensaire. Les réfugiés des Camps, installés sur des terrains marécageux en partie et non encore habités, furent victimes de diverses épidémies, de dyssenterie, de paludisme, et même de fièvre pernicieuse, sans compter le trachome et diverses autres maladies. Le fondateur de la mission faisait des visites dans les baraques, en compagnie d'un médecin et distribuait ensuite les remèdes prescrits, ainsi qu'une quantité abondante de quinine. L'extension de l'épidémie de paludisme suggéra d'ouvrir un dispensaire inauguré le 8 septembre 1923, qui fut de suite encouragé et aidé par le service de Santé du Haut-Commissariat.

Le P. Mécérian ayant été appelé à Rome, le P. Antoine Poidebard, rentré à Paris de sa mission militaire au Caucase et envoyé à Beyrouth, prit en septembre 1924 la direction du dispensaire et y intéressa grandement le personnel du Service de Santé. L'état sanitaire des malades, et même de l'ensemble du camp fut suivi avec soin grâce aux fiches du dispensaire. La Direction du Dispensaire s'assura même pendant deux ans le concours d'une infirmière expérimentée de la Croix Rouge Française, qui faisait en plus des visites au domicile des malades et dans les camps. Le Docteur Jean Guerguerian unique médecin jusqu'en 1930 était chargé du service de médecine générale, tandis que d'autres professeurs de la faculté française de médecine organisaient les services de maternité et d'ophtalmologie. Une subvention de la Catholic Welfare Association d'Amérique avait permis de construire un spaciaux dispensaire en bois, qui fut transféré tel quel du camp à Achrafieh et plus tard dans la cour de l'Eglise arménienne catholique de la populeuse banlieue de Beyrouth (Bourdj-Hammoud), où le dispensaire continue à fonctionner sous la direction de la faculté française de médecine. La

Croix-Rouge Franco-Libanaise sous la Présidence de Mme. la Marquise de Freige établit l'œuvre de la goutte de lait, qui rendit de grands services aux nourrissons arméniens.

Une infirmière diplomée, sauvée elle aussi de l'hécatombe arménienne Mlle. Isgouhi Khatchadourian s'y décida de soulager pour longtemps ses compatriotes dans le dispensaire.

Ouvroir. Les jeunes filles arméniennes, habiles de leurs doigts et appliquées exécutèrent de fines broderies. Mais hélas les exploiteurs ne manquaient pas, qui payaient des prix dérisoires aux journées longues et pénibles des petites ouvrières arméniennes. Le P. Poidebard intéressa à leur sort les dames de la société libanaise et française femmes des fonctionnaires du Haut-Commissariat, de l'armée et de la marine. Des travaux artistiques sortaient des mains des jeunes filles arméniennes et leur obtenaient une rétribution convenable. Ces broderies «Point Arménien», ainsi que les fauteuils pliants d'un modèle spécial portèrent aux quatre coins du globe la réputation de la main d'œuvre arménienne.

La mission a rendu beaucoup d'autres survices aux réfugiés arméniens; elle a aidé bon nombre de familles à s'installer, à bâtir leurs baraques, à étendre leur travail. Dans la personne du P. Poidebard elle a collaboré à la grande œuvre de l'installation plus stable et plus convenable des émigrés arméniens; Le Père a été leur avocat dans le comité central de Beyrouth pour les réfugiés arméniens et dans la Comité Local. Il est difficile d'énumérer les services multiples et délicats qu'il a rendus à la cause de ses chers réfugiés arméniens.

Oeuvres post-scolaires. Dès le début on y a songé; des tentatives de cours du soir, avec la collaboration d'étudiants arméniens de la faculté française de médecine, n'ont pas duré très longtemps. Un cercle de jeunesse, ainsi qu'une amicale d'anciens élèves, ont été mis sur le tapis plusieurs fois. La tentative la plus réussie a eu lieu plus tard avec les cours réguliers de langues (français, arménien, arabe); de musique et d'arithmétique; des conférences régulières toutes les semaines, de grandes séances publiques en l'honneur des martyrs d'Arménie (24 avril) et des Saints Vartaniens, l'Essai d'une modeste coopérative, avec des conférences sur des sujets d'ordre social, ont finalement cédé la place devant des œuvres entretenues par la Hierarchie ecclésiastique. Le scoutisme du moins dans le collège est toujours resté une œuvre active et bienfaisante.

3. Les Oeuvres en Syrie

L'Ecole de Damas

En septembre 1923, une école fut ouverte dans la résidence des Pères Jésuites à Bab-Touma. Etablie par le P. Zoulikian, elle fut dirigée plus tard par les Pères Bontoux et Bayle. Elle fut bienfaisante pour les enfants pauvres, et le scoutisme y a été très fructueux en piété et en esprit d'initiative.

Ghazir, Zahlé, Homs

Il y eut aussi des œuvres passagères, service spirituel et école, établies et entretenues durant plusieurs années à Ghazir, Zahlé et Homs, à côté des autres œuvres des Pères Jésuites. La diminution et même la dispersion des réfugiés, qui s'y trouvaient nombreux durant les premières années, ont rendu inutile le maintien coûteux de ces œuvres qui n'avaient plus de raison d'être.

L'œuvre de Kirik-Khan

Les Pères Lazaristes, émus de la misère de leurs anciennes ouailles d'Akbès dispersées le long de la côté méditerranéenne, d'Alexandrette jusqu'à Beyrouth, avaient eu l'heureuse idée de les grouper sur un vaste terrain, qui leur fut concédé à Kirik-Khan dans le Sandjak d'Alexandrette. Les Pères eux-mêmes s'établirent sur une colline à une certaine distance de la concession. Tout était en prospérité et promettait beaucoup. Faute de personnel, les Pères Lazaristes demandèrent aux Pères Jésuites de les relever dans ce poste. Ce qui fut fait, et ceux-ci se mirent à l'œuvre avec cœur. Le P. Chanteur y conduisit le P. Brenin et ses compagnons et les y installa. Bientôt après, la mission appela au secours des Religieuses de Jésus-Réparateur qui se chargèrent de l'école de filles, d'une école ménagère, des louveteaux et des guides. Une chapelle fut érigée sur le terrain même de la concession et devint un centre de renouveau spirituel. L'œuvre fut fermée et la mission s'en alla, en même temps que la population arménienne, lors de l'évacuation du Sandjak par les troupes françaises.

La Mission d'Alep

La grand ville du Nord Syrien avait reçu, comme on sait, un grand nombre d'émigrés venant de Cilicie et d'autres régions de Turquie. Les Pères Jésuites se mirent à l'œuvre en 1925. Le P. Mécérian y vint de Rome avec les bénédictions et une aumône

du Pape Pie XI. et organisa l'œuvre. Dans l'impossibilité d'acheter un terrain, on fit comme à Beyrouth. On loua un vaste terrain à proximité des camps de Souleimanié et on y bâtit en pisé (Kerpitch) une chapelle de 30 mètres sur 15, et des classes sises de part et d'autre de la chapelle, constituant ainsi une école de garçons et une école de filles. Des locaux étaient également aménagés pour servir d'habitation aux prêtres desservant la chapelle et faisant fonction de curés pour les Arméniens catholiques. Cérémonies, prédications, séances et cours du soir furent mis en train avec grand succès.

Le P. Elie Chad prit en 1926 la direction de l'école; bientôt après il fit appel à la collaboration des Religieuses Arméniennes de l'Immaculée Conception, pour la section de filles. Il organisa aussi pour les grands des classes dans l'ancienne résidence des Pères en ville. Le P. Brenci, puis le P. Zoulikian succédèrent au P. Chad dans la direction de l'école. Le transfert des camps de Souleimanié dans un lieu plus éloigné, au Meidane, obligea les Pères à s'y transporter eux-mêmes. Laissant généreusement la chapelle et les bâtiments scolaires à l'archevêque arménien catholique d'Alep, les Pères Jésuites bâtirent leur école de garçons et la section enfantine sur un vaste terrain situé à proximité des nouvelles habitations arméniennes. L'Externat Saint Vartan — tel est le nom de l'établissement des Pères Jésuites à Alep — fêta en mai 1951 le 25e anniversaire de sa fondation qui coïncidait, par une heureuse chance, avec le XVe centenaire de la mort de son heroïque patron. Du rapport documenté lu par un des professeurs, ancien élève lui-même — Mr. Meguerditch Tachdjian — il ressort que l'établissement a rendu de grands services à la communauté arménienne si nombreuse à Alep et que bon nombre des anciens élèves étaient parvenus à des positions honorables.

Ce bref exposé montre que la Compagnie de Jésus s'est montrée jusqu'ici suivant son habitude, généreuse en personnel et en ressources, allant jusqu'au bout de ses moyens pour continuer sa tradition d'aide aux enfants de notre nation martyre.

Le P. Jean Mécérian, auteur de ces renseignements, arménien originaire de Tokat, s'est distingué par son dévouement, inlassable. Il s'est consacré non seulement aux œuvres d'assistance de nos réfugiés, mais ensuite au relèvement intellectuel et moral de la jeunesse arménienne dans l'Université Saint Joseph, où il a fini par fonder dans la Section de Culture Orientale, l'Institut d'Arménologie, destiné aux études de la langue

et d'histoire arméniennes. Une serie d'intéressantes conférences réunit périodiquement la classe intellectuelle en lui donnant occasion de discuter et de s'instruire des problèmes et sujets les plus variés d'histoire et de culture arménienne en général. Cet Institut, dirigé par lui-même dans un esprit très large de patriotisme sincère, est d'une utilité incontestable pour rapprocher les uns des autres des auditeurs studieux et intellectuels des trois communautés arméniennes.

4. Essai de Statistique

Nous avons comparé les publications arméniennes et étrangères, et les avons contrôlées par la connaissance personnelle que nous avons de la plupart des localités et les renseignements que nous avons spécialement demandés. Nous avons tenu compte des déplacements causés par la guerre des Druzes et les troubles de Damas et de ceux survenus depuis le rétablissement de la paix. Aussi pensons-nous pouvoir donner la statistique suivante:

Région de Beyrouth: Total: 33.870

Côte Nord:		Côte Sud:	
Beyrouth	28.000	Saida	700
Antélias	300	Sour et environ	100
Djounié	600	Intérieur:	
Ghazir	700	Bikfaya	150
Djebail	70	Zahlé	1.500
Batroun	50	Rayak	80
Tripoli	1.200	Aley, Souk-el-Gharb	300
Zghorta	120		

Région de Damas: Total: 5.550

Ville de Damas	5.000
Dans le Hauran	400
Dans le Djebel Druze	150

Région des Alaouites: Total: 2.197

Lattaquié	1.400	Ganénié	500
Banias	47	Aramo	
Safita	30	Yacoubié	
Tartous	150	Massyaf	70

Région d'Alexandrette: Total: 22.320

Alexandrette	5.950	Haji-Habibli	1.250
Beilan	1.400	Yoghoun-Olouk	1.200
Bitias	950	Khederbeg	750
Antioche	500	Villages de Kessab	2.000
Vakef	500	Soueidia	1.200
Keboussié	1.000	Kirik-Khan	2.500
Kessab	3.000	Rihanié	120

Région d'Alep jusqu'à l'Euphrate: Total: 63.640

Alep	57.000	Membidj	510
Idlip	250	Djérablouss	1.500
Hama	350	Arab-Pounar	500
Homs	650	Rakka	300
Bab	180	Der-el-Zor	750
Azez	1.500	Tell-Semen	150

Résumé de la Statistique

Région de Beyrouth	33.870
Région de Damas	5.550
Région des Alaouites	2.197
Région d'Alexandrette	22.320
Région d'Alep	63.640
	127.577

Statistique des Catholiques

Beyrouth	3.000	(2.500 au Camp, 500 en ville, dont 300 de langue arabe)
Tripoli	200	
Zahlé	250	(dont 90 Mardiniotes de langue arabe)
Djounié	100	
Damas	1.200	(dont 600 de langue arabe)
Lattaquié, Aramo Yacoubié, etc.	500	(de rite latin en majorité)
Alexandrette	200	
Beilan	300	
Dans les villages	1.500	(de rite latin ou arménien)
Kirik-Khan	1.000	
Alep	9.100	(4.650 émigrés dont 350 de rite latin, sur 9.100, 5.000 environ sont de langue arabe indigènes ou émigrés)
Homs	125	
Der-el-Zor	300	(dont près de 200 de langue arabe).

N) DIOCESE D'ARTVIN

ADMINISTRATION APOSTOLIQUE POUR LES ARMÉNIENS DU CAUCASE ET DE TOUTE LA RUSSIE

Dans la IIème partie de ces notes à propos du Diocèse d'Artvin, nous nous sommes arrêtés à l'année 1921 quand le premier Administrateur Apostolique, Mgr. Der-Abrahamian fut remplacé par un deuxième qui fut le dernier. Nous avons réservé pour la IIIème partie les détails sur l'état de l'organisation ecclésiastique qui a eu le même sort sur le territoire tout entier de l'Administration Apostolique et par conséquent de l'Arménie, d'une part dernière base d'opération germano-turque pour favoriser le mouvement pantouranien en vue d'exécuter le projet de marche sur les

Indes, et d'autre part base d'opération anglo-française contre ce même mouvement, dangereux pour les colonies de l'Angleterre et de la France en Asie et en Afrique.

Avant de passer donc, aux Notices concernant l'état général des Paroisses et des Eglises arméniennes catholiques, il est nécessaire d'exposer la situation politique à laquelle se rattachent tous les changements survenus.

a) Situation politique

Pour la clarté de l'exposé succinct que nous voulons faire sur cette situation, il nous semble utile de résumer ici dans l'ordre chronologique la série des traités et conventions qui décidèrent successivement du sort de ce territoire et de l'Arménie en particulier.

Nous y reviendrons dans la IVème partie en examinant l'ensemble de la Question Arménienne et ses différentes solutions avec des problèmes annexes.

En 1915, le 23 juin, en protestation et désapprobation des mesures d'extermination de la race arménienne en Turquie, les Gouvernements français, britannique et russe déclarèrent collectivement qu'ils en tiendraient pour responsable le gouvernement turc et que les déportations et la suppression des Arméniens ne pourraient pas être une solution de la Question Arménienne, comme les dirigeants de la Turquie semblaient l'avoir en vue dans ces mesures inhumaines. En conséquence, les trois Gouvernements alliés promettaient solennellement la création d'une Arménie, composée de l'Arménie Majeure et Mineure (Arménie Russe et Arménie turque unifiées).

Des conventions diplomatiques successives intervinrent pendant la guerre mondiale, pour décider du sort de l'Arménie promise. Celle-ici, qui devait être créée sur la base du partage de la Turquie, arrêté entre les Alliés en 1915 et ratifié par le Traité de Maurienne en 1916, subit des modifications dans ses frontières d'après les chances des opérations militaires et des événements aussi radicaux que brusques de l'effondrement de la Russie des Tzars, par suite de la Révolution bolchévique en 1917 et les divergences dues aux rivalités entre alliés après l'Armistice dans le même projet de partage qui finit par être abandonné, comme nous le savons.

Du 3 au 8 mars 1918 — le traité de Brest-Litovsk, non seulement ne tenait aucun compte des Provinces arméniennes de Turquie, mais il détachait de l'Arménie russe ou caucasienne, pour les

céder à la Turquie, les provinces de Kars, d'Ardahan et de Sourmalou, par conséquent le territoire diocésain d'Artvin[96]).

Le 22 avril 1918, un Etat confédéré ou Diété (Seym) est constitué au Caucase avec la participation des Républiques d'Azerbaïdjan, de Géorgie et d'Arménie.

Cet Etat confédéré du Caucase est dissous par la déclaration de l'Indépendance Nationale de chacune des trois Républiques, le 25 mai de la Géorgie, le 27 mai de l'Azerbeidjan, enfin le 28 mai de l'Arménie.

Le 4 juin 1918 la Turquie reconnaît l'indépendance de l'Arménie dans les limites de la Convention russo-turque de 1877.

Le 17 novembre 1918, les Anglais entrèrent à Bakou occupèrent en même temps Batoum et assumèrent le contrôle de la Transcaucasie. Dès ce jour, l'Arménie russe, en vertu d'un arrangement du 8 janvier 1919 avec le commandant en chef anglais fut réintégrée dans les territoires dont l'avait privée la paix de Batoum: les regions d'Ardahan et de Kars furent rendues aux autorités de la République arménienne, ainsi que, le 24 avril 1919, les régions de Charour et du Nakhitchevan. Les Anglais restèrent en Arménie jusqu'au commencement d'août 1919; leurs derniers détachements quittèrent la Transcaucasie par Batoum le 7 juillet 1920.

Malheureusement, cette occupation, si elle a sauvé l'Arménie russe d'un écrasement immédiat, ne put pas parer aux effets désastreux que l'imprévoyant et incomplet armistice de l'Amiral Calthorpe avec la Turquie comportait dans ses clauses.

Le 19 janvier 1920, le Conseil Suprême de la Conférence de la Paix reconnut «de facto» l'Etat arménien.

Le 10 août 1920, le Traité de Sèvres énumère les Puissances alliées par ordre alphabétique et place l'Arménie la première. La République arménienne est ainsi reconnue «de jure».

En vertu du Traité de Sèvres la Turquie reconnaissait encore une fois l'Arménie comme un Etat libre et indépendant et consen-

---

[96]) Benoît XV., qui suivait pas à pas les mouvements politiques et militaires, soucieux du sort des arméniens des provinces abandonnées par les Russes aux Turcs, écrivit une deuxième Lettre autographe au Sultan Mahomet V. recommandant de pratiquer la générosité et la miséricorde envers les populations de ces parages, où après leur annexion à la Turquie ils n'y auraient «plus de motifs de crainte» pour appliquer «des mesures d'ordre militaire» signalées par Sa Majesté dans la lettre du 10 novembre 1917 en réponse à la première lettre de Sa Sainteté. — Nous reportons, pour son importance, cette Lettre Pontificale aussi dans l'appendice (Annexe No. V). L'histoire en parlera encore une fois comme d'un Acte de paternelle sollicitude pour les Arméniens de la part du Chef Suprême de la Chrétienté.

tait à l'arbitrage du Président Wilson; la décision de cet arbitrage du 22 novembre 1920 retournait à l'Arménie une grande partie des régions d'Erzéroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, 95.000 Kms sur les 170.000. De plus, la Turquie renonçait à Kars et à Ardahan.

Entre temps, malgré la décision des Alliés de soutenir entre autres les trois petites républiques de Géorgie, d'Azerbaidjan et d'Arménie pour compléter la barrière de petits Etats (Finlande, Esthonie, Pologne, Roumanie), Moscou, qui avait pris la direction du mouvement panislamique contre l'Angleterre et les Alliés, fut liée au mouvement nationaliste turc à la place de l'Allemagne dans la résistance de celui-ci aux décisions du Traité de Sèvres.

Aussi en avril 1920 l'Armée rouge de la Russie occupa sans rencontrer de résistance l'Azerbaidjan et elle y établit le régime bolchévique.

Le 20 septembre un congrès de soi-disant peuples d'Orient se réunit à Bakou sur l'initiative de la IIIème Internationale communiste. A ce Congrès participèrent avec les délégués de 30 nations, ceux de l'Arménie Soviétique: A. Migoyan, A. Nouridjan, A. Mravian, Yéramian et autres, parce que, après Bakou, les opérations d'occupation avaient tourné contre l'Arménie, répétition exacte de l'invasion germano-turque de 1918 et l'Angleterre au moment délicat pour celle-ci, en été de 1919, avait retiré ses troupes. Ainsi abandonnée à ses moyens de défense, l'Arménie avait fini par céder au mouvement soviétique et, ayant proclamé un gouvernement sous la protection de l'armée russe, s'est constituée en République soviétique pour avoir avec elle, face à face avec les troupes turques d'Ankara, celles de Moscou.

Dans le corps de la Présidence du susdit Congrès du 20 septembre se trouvait aussi le célèbre massacreur des Arméniens. Enver Pacha.

Moustafa Kémal, chef du mouvement nationaliste turc, déjà en pleine activité, bien qu'il détestât Enver, pour s'en servir et l'attirer comme tous les principaux meneurs panislamistes de tous les centres musulmans, en vue d'un vaste mouvement à organiser avec le concours actif des Tartares d'Azerbeidjan, de la Perse, des montagnards du Caucase du Nord, des tribus kurdes, des Arabzadés afghans, essaya de coopérer avec les bolchéviques de Russie et du Turkestan en vue de susciter une révolte dans les Indes musulmanes.

Le 23 juillet, Moustafa Kémal, comme nous l'avons vu, réunit à Erzéroum son congrès nationaliste turc qui vota les fameuses

résolutions appelées «Le Pacte National» proclamant les vilayets orientaux (Arménie turque) partie intégrante de l'Empire ottoman et s'opposant à toute intervention des Puissances en faveur des Arméniens et des Grecs. Kémal trouva ainsi des alliés zélés dans les bolchéviques, désireux de créer des embarras aux Alliés en Asie; une «Ligue pour la libération de l'Orient» était fondée en octobre 1918 à Moscou, dans le but de soulever les peuples orientaux contre «l'impérialisme de l'Occident». Enfin, un second congrès turc, en septembre 1919 à Sivas, confirma le pacte d'Erzéroum et déclara, entre autres, que les Turcs ne donneraient même pas un pouce de territoire aux Arméniens. Ce congrès avait déjà un caractère nettement panislamiste et il groupait les délégués de l'Afghanistan (Habib Khan, Adul Nahsi Khan, et Kéli Mohamed Khan), de Boukhara (Véli el Memluk, Abdullah Mélik), de Samarcande (Korkoud Khan), de Crimée (Salim Kirassi et Ahmed Krimanof), de l'Arabie, de l'Egypte, de la Turquie, de la Perse, etc....

L'union entre Bolcheviks russes et nationalistes turcs était désormais scellée. Et aussitôt une intense propagande commença à agir dans tous les pays musulmans, surtout dans ceux de race turque. Sous l'influence de cette propagande, l'Azerbaidjan tartare se lia étroitement en complice avec la Turquie, dont il devenait bientôt le vassal de fait. Dans une convention militaire secrète, en octobre 1919 était déjà garantie leur intégrité territoriale et la Turquie nationaliste assuma la réorganisation de l'armée tartare qui se trouva bientôt sous le commandement presque exclusif d'officiers turcs. L'expansion turque dans le Caucase ne trouva donc plus devant elle qu'un seul obstacle: l'Arménie, comme le déclara à une séance du sous-comité de Berlin de «La Ligue pour la libération de l'Orient» un délégué musulman de Russie. «La République arménienne était l'unique obstacle à l'unification du mouvement panislamiste du Caucase avec celui de la Turquie et de la Perse» (La société des Nations et les Puissances devant le Problème arménien. Mandelstein). Aussi toute résistance que la petite armée arménienne a pu opposer à ces mouvements combinés fut-elle à l'avantage des opérations militaires des Alliés au Caucase et ailleurs.

Trois semaines ne s'étaient pas écoulées après le Congrès de Bakou, au mois de septembre 1920, que l'Arménie fut attaquée par les Turcs du côté du sud, par les Russes bolchéviks au Nord; et depuis lors, les horreurs des massacres commencèrent de nouveau. Le Général Kiazim Karabékir fit une réédition de l'extermination de la race arménienne, mais cette fois au Caucase. On vit les

mêmes atrocités que dans la ruée précédente; la faim, les maladies, la misère firent en Arménie autant de ravages que les massacres des troupes turques. Affamée ainsi, isolée du monde, trahie par l'Azerbaidjan et la Géorgie, la minuscule Arménie dut céder tous les territoires réclamés par les Turcs et signa successivement les traités imposés par ceux-ci, celui d'Alexandropol (Léninagan) le 2 décembre 1919 et de Kars le 13 octobre 1923.

Dans ce dernier est confirmé mot à mot celui de Moscou du 16 mars de la même année qui cédait à la Turquie les territoires arméniens. Ainsi, à Kars, l'Arménie est mise à l'enchère en faveur de la politique des Soviets à la recherche d'une soi-disant paix internationale.

Le Traité de Sèvres, obtenu par l'Arménie avec tant de sacrifices et de travail commença ainsi à être combattu par la Russie soviétique deux mois après sa signature, et le délégué plénipotentiaire de Moscou imposait le 13 octobre 1920 aux Arméniens de renoncer à ce Traité et, à Lausanne, la Turquie soutenue surtout par le Ministre des Affaires Etrangères de la Russie soviétique s'érigeait en vainqueur pour le déchirer définitivement.

Une indépendance relative, le salut physique de la République arménienne ne furent assurés que par l'adoption du régime soviétique.

b) Situation ecclésiastique

Par suite de ces actes, qui furent accompagnés par des incursions militaires dévastatrices de part et d'autre, comme nous l'avons vu en partie dans ces Mémoires sur les Diocèses d'Erzéroum, l'Administration Apostolique des Arméniens catholiques de la Russie perdit pour toujours le diocèse d'Artvin, dont la population a dû émigrer au Caucase et avec celui-ci Kars, Ardahan, Saurmalou, etc. ... et elle vit par conséquent les Paroisses et les Eglises détruites.

La Curie de l'Administration Apostolique ayant son siège à Tiflis était composée de deux prêtres: le P. Denis Galatosof, vicaire et l'Abbé Antoine Capoyan, secrétaire-chancelier. La paroisse avec son oratoire de Saint Grégoire l'Illuminateur était gérée par l'Abbé Jacques Guiragossian, Curé, et l'Abbé François Aghadjanian, le futur cardinal, Patriarche de Cilicie, coadjuteur.

Tout le territoire était partagé en huit districts ecclésiastiques ou Vicariats foranés:

1. Tiflis	avec	une	population	de	2.275	habitants
2. Artvin	"	"	"	"	3.934	"
3. Akhalzikh	"	"	"	"	9.808	"
4. Akhalkalak	"	"	"	"	13.245	"
5. Alexandropol	"	"	"	"	11.179	"
6. Kars	"	"	"	"	4.596	"
7. Lori	"	"	"	"	8.221	"
8. Simféropol	"	"	"	"	4.726	"
					57.984	
A cette liste il faut ajouter les catholiques disséminés dans la région de la Bessarabie à Khichineve, à Bjelz, à Bender, à Ismaïl, Akkerman, au nombre de					2.000	
					59.984	"

Artvin, ville résidentielle de l'Evêque diocésain n'était ainsi qu'un vicariat forané géré par l'archiprêtre Garabed Tirloughian, assisté par deux coadjuteurs, l'Abbé Etienne Zakarian et l'Abbé Jean Albertian, plus tard, par l'Abbé Joseph Vartanian dans la direction de l'orphelinat créé après l'armistice. La cathédrale construite en 1837 était dédiée aux noms des Princes des Apôtres; S.S. Pierre et Paul.

Les paroisses dépendantes, au nombre de neuf, étaient les suivantes:

1. La paroisse de K h a y p e t h avec l'Eglise de N. D. de l'Immaculée Conception, avait pour curé l'Abbé Paul Yessayan;

2. La paroisse de G o l o r t o avec son église de Saint Grégoire l'Illuminateur, avait pour Curé l'Abbé Joseph Der-Boghossian;

3. La paroisse de G o r t z o u l avec son église de N.D. de l'Assomption, n'ayant pas de Curé, était desservie à son tour de rôle par l'un des prêtres d'Artvin;

4. La paroisse d'A r d a n o u d j e avec son église de St. Etienne protomartyr avait pour curé l'Abbé Jean Albertian;

5. La paroisse de D a n t z o u d avec son église de Saint Antoine l'anachorète, n'avait pas de curé et elle était desservie par des Prêtres de la ville;

6. La paroisse de S a t l e l avec son église de Saint Jean Baptiste avait pour Curé l'Abbé Paul Boyadjian;

7. La paroisse de P e k h i g o u r avec son église de N.D. de l'Assomption était sans curé;

8. La paroisse de M a m a n é l i s avec son église restait aussi sans curé;

9. La paroisse de B a t o u m avait pour Curé l'Abbé Pierre Aladjadjian.

Le Vicariat forané d'Akhalzikh, géré par l'Archiprêtre Thomas

Ikitkhanov était bien plus florissant avec ses dix paroisses. Celles-ci ne nous étant pas indiquées par les quartiers ou bourgardes en dépendant, nous les classerons par les noms des églises.

1. L'Eglise de N.D. de l'Assomption, desservie par son Curé l'Abbé Garabed Yéganian;

2. L'Eglise de St. Jean Baptiste desservie par l'Abbé Paul Taténov, Curé;

3. L'Eglise de l'Exaltation de la Sainte Croix, sans Curé;

4. L'Eglise de la Sainte Croix desservie par l'Abbé Thomas Tchilinkarov;

5. La Paroisse de Bordjom, n'ayant pas d'église, utilisait une chapelle dans une maison privée qui était desservie par l'Abbé Gabriel Kosalov;

6. L'Eglise de Saint-Sauveur Dzeghaltpila était desservie par l'Abbé Paul Khatchadourian, curé; à cause du nombre important de catholiques, il avait pour coadjuteur l'Abbé Chérubin Der-Boghossian;

7. L'Eglise de la Sainte Croix à Apatkhev avait pour Curé l'Abbé Jacques Saharian;

8. L'Eglise de N. D. de l'Assomption à Souflis était desservie par l'Abbé Siméon Ghévontian;

9. L'Eglise dédiée au nom de la Sainte Vierge à Valé était desservie par l'Abbé Séraphin Mérapachouili;

10. A Tzinoupam l'Eglise avait pour Curé l'Abbé Paul Ohanéssian; à Néokhrep le Curé était l'Abbé Alexan Melkonian;

11. A Oudé, sous-vicariat forané pour l'important nombre de catholiques, le Curé était le Vicaire lui-même, l'Abbé Ikitkhanov Thomas; il y avait aussi une chapelle dédiée à Saint Serge;

12. Il faudrait y ajouter enfin les Eglise d'Aral, Palatchour, de Djoulga, de Ghoulalis, d'Abastouman, dont les noms nous manquent.

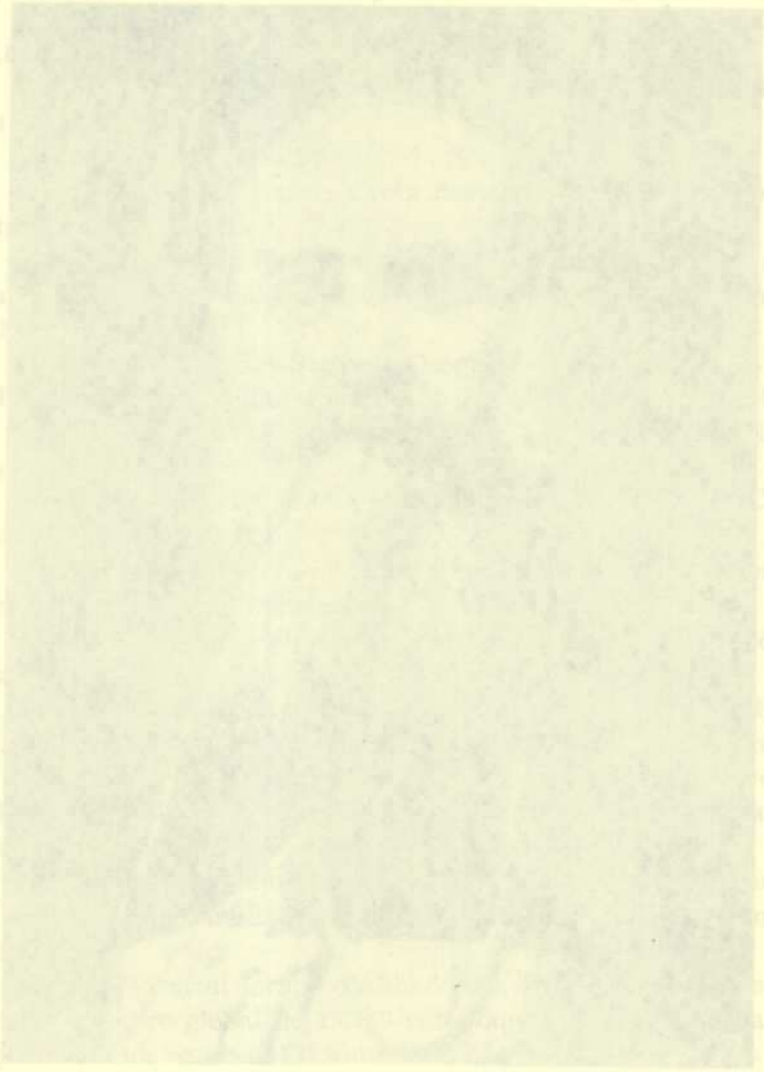
Pour le Vicariat forané d'Akhalkalak, on nous a donné seulement le nombre global de 13.145 catholiques, dont on nous a indiqué les deux centres d'Echetia et d'Alasdan, desservis l'un par l'Abbé Michel Kotourdjian, l'autre par l'Abbé J-Baptiste Boghossian.

L'Administration Apostolique en 1920, avait donc un clergé de 66 à 70 prêtres.

Le sort de chacun de ces prêtres nous reste inconnu ainsi que celui de leurs paroisses et églises pendant les incursions turques, les incessantes opérations militaires et l'invasion finale de Bolchéviks avec des cessions de territoires à la Turquie, évacués



Mgr. Jacques Pacaradian Archimandrite
II. Administrateur Apostolique



au préalables des Arméniens, mais nous savons en général qu'un grand nombre de fidèles, et la plupart des Curés, ont été massacrés ou exilés, les églises détruites ou fermées pour toujours. Il suffit de rappeler que les mêmes bandes, organisées en Turquie pour les déportations et massacres, ont transféré leurs opérations à la suite des troupes turques dans le territoire de notre administration apostolique; ainsi par exemple dans la région d'Ardanoudje et d'Olti, pour ne pas recommencer toute la série des noms, les villages de Kurdes et Yoruk furent complètement pillés, détruits et 1276 arméniens catholiques tués.

L'Archiprêtre Tirlouguian qui, comme nous l'avons vu, avait su se gagner les bonnes grâces des Turcs occupant la ville d'Artvin et avait gardé par conséquent intacte et sur place sa population, avait dû ouvrir un orphelinat pour assister les enfants abandonnés de ces parages où des massacres nouveaux les avaient laissés sans parents. On lui envoya comme coadjuteur, spécialement pour cette œuvre de l'orphelinat, un jeune et zélé prêtre du collège Léonin pontifical de Rome, l'Abbé Joseph Vartanian. Tout marchait normalement dans l'attente d'un règlement définitif de la situation. Mais, après l'installation des autorités turques nationalistes par suite de la chute de la forteresse de Kars et l'avance des troupes de Kiazim Karabékir, on a vu imposer l'évacuation de toute la population d'Artvin et de ses dépendances, qui a dû se transférer au Caucase en liquidant pour toujours ce Diocèse.

C'est à l'occasion de cette émigration que l'Abbé Vartanian, ayant dû partir avec un premier convoi de fidèles, fut tué en route. De caractère simple et expansif, il ajouta trop facilement foi aux confidences du Caïmacam turc qui, en se disant son compatriote (il était lui aussi originaire de Kharpouth) l'attirait à de fréquents entretiens. Sur les assurances de ce renard perfide, l'Abbé Vartanian, dans sa naïveté, ne lui cacha pas ses regrets pour le traitement infligé aux arméniens par les Turcs, surtout dans les environs d'Artvin. Le Caïmacam soupçonnant ce que ce prêtre, après son arrivée à Batoum, aurait pu rapporter à l'étranger sur le compte des agissements des turcs, prévint en sous-main les Tchétés des alentours du Djorokh que l'Abbé Vartanian devait traverser avec son convoi. Le jour même de son départ pour Batoum, quand il était embarqué dans un Kellek[97]), sur le susdit fleuve, les bandits accoururent à l'autre rivage pour l'attaquer.

---

[97]) On appelle Kellek un radeau formé de plusieurs outres reliées entre elles, qui sert au service du passage des fleuves en ces parages.

A peine la barque s'était-elle approchée qu'on le convoqua, seul de son nom, parmi ses compagnons de voyage, et sous les yeux de ces derniers, surpris et terrorisés, le bon prêtre fut étendu au sol et égorgé à coups de poignard. Avant d'expirer il protesta de son innocence et pensa même à bénir ses compagnons de la barque, qui pleuraient.

C'est l'unique cas de meurtre dont nous connaissons les détails, parmi tant d'autres prêtres disparus dans le territoire de l'administration apostolique du Caucase. Plusieurs ont dû subir le même sort par les Turcs ou par les Soviets, maîtres absolus désormais de la Russie entière dont l'Arménie ne devenait qu'une Province.

Le rideau de fer abaissé entre l'étranger et ces régions ne nous a pas permis de recueillir des détails sur le nombre et les noms des prêtres exilés et massacrés. Cependant on nous a communiqué une liste de quelques-uns de ces malheureux dont on avait pu avoir des renseignements de source certaine[98]).

c) Nécrologie

135. L'Abbé Joseph Vartanian, né à Kharpouth (Mezré) le 8 septembre 1891, ordonné prêtre à Rome au collège pontifical Léonin arménien le 31 octobre 1915, parti de Rome pour Artvin le 23 avril 1920. Mort en 1921 dans les circonstances que nous avons relatées plus haut, martyr de son devoir comme l'a dit Benoît XV devant les supérieurs du Collège arménien. Nous pouvons l'affirmer également pour tous ses collègues du Caucase quoique les circonstances de mort violente aient été différentes.

Dans la région d'Alexandropol jusqu'aux environs de Kara Kilissé à l'époque de l'invasion turque, les successives incursions et opérations dévastatrices turco-russes ont fini par détruire nos Paroisses et églises, définitivement fermées sous le régime bolchevik. Aussi toute une suite de carnages et d'exil est-elle à sup-

---

[98]) «La Libre Belgique» en date du 23 mars 1921, écrivait: «D'après une dépêche de Constantinople, les Turcs massacrèrent à Kars et à Alexandropol (Arménie russe) 95% des Arméniens que comprenait la population locale. Les supplices dépassèrent en cruauté les atrocités précédentes. Après le pillage ils emportèrent toutes les provisions pour condamner les femmes à mourir de faim; ils précipitèrent les jeunes gens dans les cours d'eau; ils rôtirent les enfants et les bébés sur des baguettes, enlevèrent les jeunes filles et leur firent subir les pires violences. La suppression de la race arménienne commencée par les jeunes Turcs pendant la guerre, est en voie d'achèvement par la nouvelle Turquie.»

poser. Nous ignorons par conséquent et les noms des victimes et ceux des survivants ainsi que l'endroit où ils se trouvaient.

Cependant, on connaît l'exil et le martyre de Mgr. Jacques Pacaradian, déporté de Tiflis et relégué dans les îles de Solovesky depuis 1930, d'où condamné à des travaux forcés, il fut transféré d'un endroit à l'autre sans répit et succomba au mois de février 1936.

Ces victimes du devoir sacerdotal ayant toutes subi un sort identique, nous groupons ici leurs noms sans tenir compte de l'ordre chronologique:

136. Mgr. Pacaradian était né à Artvin le 25 novembre 1873, élève du collège arménien à Rome de 1887 à 1896, il était ordonné prêtre au séminaire de Saratov le 15 décembre 1896. Il succéda à Mgr. Der-Abrahamian dans l'administration apostolique des arméniens catholiques de Russie en 1921[99]).

---

[99]) «L'Osservatore Romano» du 24 avril 1936 donne une notice biographique de Mgr. Pacaradian, à l'occasion d'une messe de Requiem célébrée par le Collège Arménien dans l'Eglise de Saint Nicolas de Tolentino, pour le repos de l'âme de son illuste élève, martyr de son devoir et de sa foi romaine. Je la traduis ici sur la version arménienne que l'Avédik (Messager) organe de notre Patriarcat à Beyrouth a faite dans son numéro extraordinaire des mois de juin-juillet 1936 (V. Année No. 3.6.7. Page 158—159).

«Dans notre numéro du 27 mars, nous promettions de donner une notice biographique de Mgr. Jacques Pacaradian, qui était l'Administrateur apostolique des Arméniens catholiques en U.R.S.S. Mgr. Pacaradian de regrettée mémoire, est né le 25 novembre 1873 à Artvin; fils de pieux parents qui l'ont fait baptiser le 28 du même mois. A peine âgé de 13 ans, il a été envoyé à Rome au Séminaire Léonin Arménien, où il est entré le 28 octobre 1887. Il y a passé dix ans et il a suivi avec succès le cours ordinaire des études dans les classes du collège Urbain en se formant en même temps l'esprit avec ferveur et dévouement pour atteindre le noble but du Sacerdoce. — En 1896, le 12 mai, ayant terminé sa IVème année de théologie, il est parti pour la Russie; les lois du gouvernement des Tzars ne permettant pas l'entrée en ce pays de prêtres ordonnés à l'étranger, Pacaradian est allé à Saratov et dans le séminaire catholique de cette ville fut ordonné par Mgr. Zéos, Evêque latin de Tiraspol, sous-diacre le 3 décembre 1896, diacre le 6 du même mois et prêtre le 27.

Il est immédiatement chargé du soin des âmes à Artvin, où il a restauré pieusement le sanctuaire de N. D. de Gortzoul. Transféré à la Paroisse d'Artanoudje, il y a réparé l'Eglise en ruine; en 1910, il est à Ekaterinodar en Caucasie, avec la même charge; en 1915 il est promu vicaire forané à la tête des paroisses de Crimée, où il est resté jusqu'en 1922, quand le Saint Siège l'a nommé Administrateur Apostolique des Arméniens catholiques.

Chargé, en des circonstances aussi difficiles, du soin de 70.000 fidèles, il ne perdit pas l'occasion pour ranimer leur foi et les encourager à l'accomplissement des devoirs chrétiens et pour les garder contre le danger de désaccord dont les fomenteurs ne manquaient pas. Son zèle fut plus qu'ordinaire dans les années 1925 à 1929, à l'occasion des jubilés pour faire profiter ses fidèles des avantages spirituels accordés comme d'habitude par le Saint Siège.

Fidèle à son Gouvernement en tout ce qui n'était pas contre la conscience, Mgr. Pacaradian se distingua en digne pasteur d'âmes pour mériter la dignité Episcopale, à laquelle le Saint-Siège avait décidé de l'élever. Le

137. L'Abbé Antoine Capoyan, né à Artvin le 26 novembre 1888, élève du collège arménien à Rome, il y a été ordonné prêtre le 18 février 1912. Nous le trouvâmes en 1921 dans la Curie de l'Administration Apostolique à Tiflis, d'où, exilé en Sibérie, il a pu rentrer en Crimée, mais de santé très ébranlée et en état de presque aliénation mentale. Cependant, il y fut retenu sous surveillance jusqu'à sa mort prématurée.

138. L'Abbé Etienne Eroyan, né à Suflis (Caucase) en 1897. Ayant fait ses études primaires successivement aux Séminaires Patriarcaux de Bzommar et de Constantinople, il est envoyé à Rome au collège arménien en 1918 le 12 décembre, où il est ordonné prêtre en 1924 le 25 décembre après y avoir terminé ses cours de philosophie et de théologie. Rentré vers la fin de juin de la même année, il est plus tard exilé par les autorités bolchéviques et il y est condamné aux travaux forcés pour y mourir de

---

Gouvernement athée des Soviets ne put tolérer cette activité religieuse du digne prélat. Il fut arrêté sous un prétexte quelconque et enfermé d'abord dans les prisons de Tiflis et ensuite exilé dans les îles de Solovesky sur la Mer Blanche. Sa santé ne put résister aux souffrances qu'il a dû subir pendant six ans et au mois de février 1936, il est mort de la mort des justes.

La Messe de Requiem du 28 avril commémora la noble figure de l'infatigable apôtre, plein de mérites, et les prières qui y furent élevées au Ciel auront certainement hâté l'attribution de la récompense éternelle à cette âme de Confesseur de la Foi. Le célébrant était son prédécesseur dans l'Administration Apostolique, Mgr. Der-Abrahamian, Evêque ordonnant de rite arménien. Le choral du collège Léonin chanta la messe de Yegmalian. Parmi l'assistance, on remarquait le Cardinal Massimo Massimi, Président de la Commission pro-russia et pour la codification orientale, avec tous les membres des susdites commissions pontificales, les supérieurs et élèves de tous les séminaires orientaux de Rome».

A cet article de l'«Osservatore Romano» j'ajouterai un autre article de l'Evêque ordonnant de rite arménien à Rome, Mgr. Der-Abrahamian: «J'écris les larmes aux yeux et le cœur brisé de douleur et de tristesse pour annoncer la nouvelle de la mort en Sibérie de notre cher Mgr. Pacaradian survenue vers la fin du mois de février écoulé. Mgr. Pacaradian dirigeait avec un courage intrépide l'Administration Apostolique des Arméniens catholiques de la Russie. En 1930, au mois d'avril, juste le dimanche des Rameaux, il fut arrêté sons aucun motif et exilé dans les lointaines îles de la Sibérie. Il y porta en vrai Confesseurr de la foi, sa croix imposée par ces tyrans incrédules, ces monstres humains, qui se disent bolcheviks. Il y a beaucoup souffert mais avec une foi inébranlable et il a résisté courageusement à à toutes les manœuvres des athées, ses bourreaux. Il confessa franchement sa foi catholique à laquelle il resta fidèle jusqu'au bout. Il ne céda ni aux menaces des nihilistes, ni à leurs promesses flatteuses de dignités et d'honneurs, qu'ils lui proposèrent à condition de renoncer aux vœux de son ordre. Nombreuses sont les lettres qu'il m'écrivait avant son exil et qui attestent sa fidélité aux principes de la Sainte Eglise; il avait une foi inébranlable et des sentiments d'un vrai culte de la sainteté sacerdotale. Qu'il jouisse maintenant de la joie céleste puisqu'il a tant souffert; que son âme bénie repose en paix! J'ai célébré des messes et j'en ai fait célébrer pour le repos de l'âme de ce vaillant athlète de la foi.»

rien autre coupable que d'avoir été prêtre catholique, fidèle dans l'exercice de son Ministère.

139. L'Abbé Der Boghossian Jean, né le 15 décembre 1891, entré au Collège Urbain de Rome en 1906, octobre 27, ordonné prêtre le 18 juin 1916 et le 4 juillet de la même année est rentré au Caucase, où chargé de la Paroisse d'Alexandropol il se trouva en butte à d'énormes difficultés par suite surtout de l'invasion des troupes turques de Véhib Pacha, tué par celles-ci après des tortures de tous genres.

d) Extrait de la correspondance entre le Patriarcat et Artvin

Le 5 novembre 1924, l'Abbé Tirlouguian écrit qu'il est difficile de correspondre avec Batoum et les villes du Caucase. Par Trébizonde, parfois, il reçoit quelques lettres. Aussi, les subventions envoyées par Artvin à Batoum ne sont certainement pas arrivées à destination. Les communications avec le Patriarcat à Constantinople sont plus faciles que celles avec Batoum ou Tiflis. Des bruits ont circulé d'une déportation de la population. Celle-ci finira par aller rejoindre au Caucase ceux qui y sont déjà partis. Sœur Marguerite Caracachian, des religieuses de Trébizonde, envoyée par Mgr. Naslian au Caucase[100]) se trouve actuellement à Artvin où elle s'occupe de l'orphelinat et elle désirerait avoir une collègue pour la seconder dans son travail.

Le 4 décembre 1924. Mgr. Naslian répondant à la lettre de l'Abbé Tirlouguian écrit que la question de la dépendance directe de ce diocèse par rapport au patriarcat de Constantinople relève de décisions radicales qui seront prises à l'avenir. L'Abbé Tirlouguian peut envoyer à Constantinople Sœur Marguerite s'il le juge nécessaire.

Le 26 décembre 1924. Mgr. Naslian transmet à l'Abbé Tirlouguian une subvention pour l'orphelinat et lui envoie les huiles saintes.

Le 28 décembre 1924. Sœur Marguerite Caracachian écrit à Mgr. Naslian qu'elle va se rendre à Constantinople et qu'elle amènera avec elle quelques orphelins.

Le 2 janvier 1925. L'Abbé Tirlouguian écrit que la situation politique est indécise et que les esprits sont surchauffés. Sœur Marguerite Caracachian travaille avec beaucoup de bonne

---

[100]) Une des Soeurs survivantes de la Maison de Samsoun, qui rentrée à Constantinople d'Alep, dernier lieu de son exil, avait accompagné Mgr. Naslian pour se rendre au Caucase chez les siens.

volonté, mais son état maladif lui est une gêne. Le médecin déclare qu'elle aurait besoin d'une intervention chirurgicale. Il présente un certain Cokit Zadey Assam effendi, personne digne de confiance, à qui on pourrait confier même les huiles saintes.

Le 12 janvier 1925. Les 800 chrétiens d'Artvin désireraient émigrer dans un pays d'Occident, pour préserver leurs descendants du danger de perdre leur foi. Cependant, une partie de ces personnes, qui ont des parents en Russie, ne sont pas très décidées au départ. On a pu conserver intacts les objets et vases sacrés des églises, d'une valeur considérable. Il faut maintenant des moyens sûrs pour les transporter petit à petit à Constantinople.

Le 12 janvier 1925. L'Abbé Tirlouguian a reçu les subventions pour l'orphelinat et il donne de bonnes nouvelles de quelques orphelins déjà placés.

Le 3 février 1925. L'Abbé Tirlouguian accuse réception des saintes huiles.

Le 3 février 1925. Mgr. Naslian écrit qu'il serait prudent de laisser aux particuliers la faculté de choisir eux-mêmes s'ils doivent partir ou rester. Lui-même aurait essayé de faire émigrer un certain nombre de personnes au Brésil et en Argentine. Mais il n'a pas encore eu les renseignements demandés.

Le 12 mai 1925. L'Abbé Tirlouguian écrit à l'Abbé Saroukhanian à Constantinople que la situation empire de jour en jour. Le consul russe ne donne que très difficilement le visa d'entrée en U.R.S.S. Pour les 800 personnes de sa communauté il n'y a que 3 prêtres, dont 2 paralytiques et le 3ème presque aveugle. Le gouvernement ne permettrait pas l'exode de la population. Aussi attendra-t-il l'automne, quand une partie de la population sera passée en Russie. Ceux qui resteront, lui-même les fera partir.

Le 12 mai 1925. L'Abbé Tirlouguian écrit que le gouvernement local a perquisitionné l'église et l'évêché et en lui restituant les objets et les vases sacrés de l'église, il a confisqué tout le reste. Les objets des particuliers déposés pendant la guerre à l'Evêché et qui étaient cachés dans le sous-sol et tous les objets en bronze ont également été confisqués. Le Gouvernement a autorisé tout dernièrement tous ceux qui le désireraient à partir pour la Russie. Aussi quelques familles, et avec elles Sœur Marguerite Caracachian et la moitié des orphelins, sont partis. Tous désirent faire de même. L'Abbé Tirlouguian demande s'il doit ou non les laisser partir tous, puisque le gouvernement local fait indirectement comprendre qu'il voudrait les voir partir.

Le 30 juin 1925. Mgr. Naslian conseille à l'Abbé Tirlouguian d'envoyer les objets des églises à Tiflis à Mgr. Pacaradian, qui pourrait en disposer. Quant à l'exode de la population, elle n'est ni à conseiller, ni à empêcher. Sœur Marguerite a bien fait de partir pour son pays d'origine.

Le 28 novembre 1925 — un nouveau recensement est fait par le Gouvernement local qui a donné aux chrétiens un délai de 15, puis de 4 jours, pour partir en Russie en abandonnant tous leurs biens. Une fois enregistrés comme sujets turcs, il leur serait difficile de sortir et ils ne pourraient plus vendre leurs propriétés. Grâce à des recours au Commissaire des affaires intérieures à Ankara, le délai a été prolongé et les rigueurs ont diminué. Ainsi ceux qui désiraient émigrer en Russie ont eu le temps de régler leurs affaires, vendre leurs propriétés et partir avec des passeports en règle. Il n'était pas désirable de voir la patrie abandonnée et nos sanctuaires laissés dans les mains des infidèles. Mais malgré les difficultés qu'on prévoyait aussi dans les lieux d'exil, on préférait les subir toutes plutôt que le danger de mort ici. Le consul russe ne voulant pas exposer la population aux rigueurs de l'hiver, a demandé la liste de ceux qui voulaient partir. Le gouvernement d'Angleterre a accordé une autorisation permettant d'attendre le printemps et de vendre les propriétés; il a supprimé les droits de passeport et donne des passeports collectifs aux pauvres. Aucun incident fâcheux n'est arrivé dans les convois partis pour Batoum, grâce à la surveillance des autorités. L'Abbé Tirlouguian a envoyé une lettre de remerciements au gouverneur pour qu'il la transmette à Ankara. Il demande ensuite s'il doit partir lui aussi, et propose d'envoyer à Constantinople tous les livres qui se trouvent entassés là en grande quantité.

Le 7 janvier 1926. Mgr. Naslian en réponse à la lettre de l'Abbé Tirlouguian du 28 novembre 1925 approuve son projet de passer au Caucase avec la population, en lui recommandant d'établir un inventaire exact de tout ce qui appartient au diocèse d'Artvin.

Le 8 mai 1926. L'Abbé Tirlouguian écrit qu'il a pu transférer à Batoum les quatre cloches des églises, les tableaux, les lustres et les livres et il a l'intention de partir avec la population le 20 du mois. Quelques familles resteront peut-être pour régler leurs affaires.

Le 22 juin 1926. Lettre de L'Abbé Garabed Tirlouguian sur la situation d'Artvin. Avant la guerre, la population catholique comptait 7000 âmes; aujourd'hui il en reste à peine de 7 à

800. En 1921, au passage d'Artvin à la Turquie, la population opta pour la nationalité turque, vue la constitution de celle-ci en République libérale, qui lui permettait le libre voyage et commerce avec les pays alliés; aujourd'hui, elle n'a même pas la permission de sortir hors de la zone restreinte de la ville pour les affaires. Plusieurs familles vivaient des subsides qu'elles recevaient de leurs parents de Russie; aujourd'hui toute communication est impossible. Sont des plus sérieux les bruits qui circulent parmi la population et dans les milieux gouvernementaux, d'une décision d'expulsion de la population au delà des frontières turques. Avant ces nouvelles alarmantes, la population avait décidé de se transférer en Russie, mais le Consul russe, après avoir donné des visas à quelques familles, a cessé de le faire en arguant qu'il n'y était pas autorisé. Aussi pour une centaine de personnes d'Ardanoudje et Chouch a-t-il été possible d'obtenir ces permis de voyages pour la Russie, mais tout permis est refusé à ceux de la ville d'Artvin. Le consul, se trouvant actuellement à Tiflis, a fait des démarches auprès du Gouvernement central pour obtenir à nos compatriotes l'autorisation voulue pour rejoindre les Arméniens du Caucase, nous avons intéressé par écrit nos connaissances de Batoum et de Tiflis à l'affaire. Les autorités soviétiques ne semblent-elles disposées à donner l'autorisation qu'à une élite de personnes riche. Quel sera le sort des restants que le gouvernement turc à son tour oblige à s'éloigner de leur pays? Au cas extrême d'un tel ordre, je vous enverrais une dépêche laconique pour que vous interveniez auprès du Saint-Siège afin de nous obtenir sa protection pour une intervention auprès des autorités centrales de Turquie. Je m'empresse de vous dire que les meubles de nos églises, confisqués par le gouvernement, restent encore dans le dépôt.

Dans une deuxième lettre, le même curé communique que les autorités locales d'Artvin viennent de perquisitionner dans les églises et de s'emparer de tous les objets précieux. De même sont confisqués tous les objets, vases et ustensiles en cuivre, que la population avait déposés dans les églises durant la guerre et sous la terreur de l'invasion turque. Le gouvernement n'accordait pas avant ces jours l'autorisation d'aller au Caucase, il impose actuellement d'émigrer avec condition de ne plus rentrer au pays.

Le 21 novembre 1925. Mgr. Naslian en répondant à la lettre de la S.C.O. du 30 octobre par laquelle elle envoyait une subvention pour les orphelins d'Artvin, annonce que l'Abbé Tirlouguian se trouve dans l'alternative de choisir entre la naturalisation turque ou la sortie du pays avec sa population. Par ailleurs,

le permis accordé par la Russie d'émigrer au Caucase serait sous condition de ne se rendre qu'en Arménie. Mgr. Naslian croit prudent de lui conseiller l'exode de la ville d'Artvin pour l'Arménie en laissant aux particuliers la liberté de se décider pour l'une ou l'autre solution sous leur responsabilité.

Le 28 mai 1926. L'Abbé Tirlouguian a déjà fait transférer à Batoum tous les objets de l'Evêché d'Artvin avec ceux de la bibliothèque; il espère pouvoir partir définitivement le 20 de ce mois avec le gros de la population dont quelques familles les suivraient vers la fin du mois. Les Arméniens catholiques d'Erivan implorent un Oratoire, qui manque en cette ville.

O) DIOCESE D'ISPAHAN

a) Situation ecclésiastique et politique

Sur ce diocèse, après ce que nous avons exposé dans la IIème partie, nous ajouterons ce que nous écrit l'Abbé Emmanuel Poladian sur l'ensemble de la situation ecclésiastique dans le territoire iranien. Au récit de l'Abbé Emmanuel Poladian, nous n'avons rien à ajouter sinon des détails sur le meurtre du Délégué Apostolique Mgr. Sontag avec deux autres missionnaires lazaristes pendant les agitations politiques et militaires de l'époque.

1. Mort violente de Mgr. Sontag et de Missionnaires Lazaristes

Le digne prélat se trouvait le 18 juillet 1918 à Rézayé avec le P. Lenkha, d'origine syriaque, quand il fut attaqué dans son habitation par des émissaires d'un notable musulman, dont il avait sauvé la vie pendant les émeutes qui précédèrent la retraite des troupes russes.

Ces assassins l'égorgèrent, de même que son compagnon, par haine de l'étranger et du chrétien, encouragés par la présence des troupes turques qui avaient envahi le Nord-Ouest de la Perse après la retraite des armées russes: la révolution bolchévique, ayant gagné toute la Russie était arrivée au Caucase.

A Salmaste, en même temps que les troupes turques traitaient les chrétiens en prisonniers de guerre, deux missionnaires lazaristes furent massacrés par elles; l'un français, le P. Lotelier, l'autre syriaque, le P. Mirasis. Le premier a été égorgé dans le jardin de son couvent parce que, contrairement à sa déclaration, pendant une perquisition du Monastère des Religieuses françaises,

des armes auraient été trouvées dans les caveaux, bien que ces armes aient pu être déposées par traîtrise à son insu. Le deuxième, accouru pour le défendre, y trouva également la mort.

L'armistice mit fin à l'état d'anarchie où se trouvait le pays et à l'arrivée des troupes britanniques; les chrétiens respirèrent.

Par suite de ce changement de la situation, l'Abbé Marcos rentre à Tabriz chez les missionnaires lazaristes et il y demeure comme curé des arméniens catholiques.

A Téhéran, l'Abbé Stépan Sarkissian, qui de 1920 à 1923 avait la charge spirituelle des Chaldéens à Ghazvine, de 1923 à 1926, reste comme professeur à l'école St. Louis des missionnaires lazaristes; en 1926 il y est nommé curé des arméniens catholiques par le Délégué Apostolique Mgr. Swets à la suite du départ de l'Abbé Apcariantz, qui vers la fin de 1919 était rentré à Téhéran pour exercer la charge de curé et de professeur au collège St. Louis. Le Délégué, homme d'une conscience extrêmement scrupuleuse, avait imposé de nombreuses restrictions à l'Abbé Apcariantz, auquel lui-même avait communiqué la nouvelle disposition de la Sacrée Congrégation Orientale en vertu de laquelle il avait le titre d'Ordinaire pour les Arméniens catholiques de la Perse: par conséquent tous les Prêtres arméniens dépendaient désormais de lui. Mais d'après les instructions de Mgr. Swets les pouvoirs des curés arméniens étaient réduits au minimum et l'ordinaire lui-même n'avait rien à faire avec le Patriarcat. Celui-ci prévenu par l'Abbé Apcariantz ne fit que confirmer ce que le Délégué lui avait annoncé. Sur cela l'Abbé Apcariantz se crut obligé de quitter la Perse fin juin 1926 et mena une vie errante jusqu'à son rétablissement dans sa charge avec plus de précision dans sa juridiction.

2. Vœux et projets du Patriarcat à la Conférence épiscopale à Rome

En effet, le Patriarcat, qui avait dû attendre encore que la situation indécise d'après l'armistice se stabilisât à la Conférence Episcopale de 1928 obtint des précisions à ce propos et décida en conséquence:

1. d'ériger «de facto» le Diocèse d'Ispahan
2. de lui reconnaître les limites fixées par le Synode National de 1911
3. d'y nommer un Evêque Ordinaire
4. de donner à cet Ordinaire la juridiction sur les Arméniens

des Indes et de l'île de Java, étant donné que ceux-ci sont en général originaires de Djoulfa et d'Ispahan.

5. de confier aux Pères Méchitharistes de Venise les écoles pour garçons

6. de confier les écoles pour les filles aux Sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception.

Pour la réussite dans l'exécution de ces décisions, l'Episcopat exprima le vœu de pouvoir récupérer les biens et les Etablissements des Missions en Perse en se mettant d'accord avec les Missionnaires Lazaristes qui en avaient la gérance. L'aide et l'appui de la Sacrée Congrégation Orientale étant acquis, l'Episcopat exprima également le vœu de voir le nouveau Diocèse commencer à combler les vides laissés par la disparition des Diocèses d'Anatolie.

L'Abbé Apcariantz sur l'ordre du Patriarcat, qui lui communiquait les décisions de la conférence épiscopale, approuvées par la S.C. Orientale, rentra définitivement en Perse le 10 août 1934 et depuis cette date exerce avec dévouement la charge d'Ordinaire du Diocèse d'Ispahan.

b) Liste d'anciens et de nouveaux prêtres

Une liste donnée par lui des prêtres arméniens catholiques qui se sont succédé dans les missions du diocèse d'Ispahan complétera les notices ci-dessus; il regrette de ne pas pouvoir donner des renseignements plus importants, parce que «chose surprenante, malgré la succession ininterrompue de missionnaires latins, si jaloux de notes hitoriques, pas un n'a songé à laisser quelques mémoires intéressants à la postérité. Nous n'avons que des traces de leur existence; nous avons, il est vrai, une bibliothèque laissée par eux mais elle ne contient que quelques vieux bouquins en latin et en italien qui ne présentent aucune valeur historique».

Nous rapportons cette liste à titre de documentation pour clôturer le peu de renseignements que nous avons pu donner sur ce diocèse:

1. 1826—1852. Mgr. Jean Derdérian, d'Ankara, mort le 15 septembre 1852, enterré au cimetière public (V. I. Vol. pg. 466, Note en marge 170).

2. 1826—1839. L'Abbé Pierre Derbanlian, qui a accompagné, avec un séminariste, Mgr. Derdérian; il est mort dans l'extrême misère à Djoulfa en 1839.

3. 1840. Le Père Honorius, carme, dont on ignore la durée de séjour à Djoulfa.

4. 1838—1841. L'Abbé Stépan Artin Adjemian, enterré dans la cour de l'Eglise.

5. 1842—1844. Le Père Vertanes Kubukdjan, qui est parti après deux ans de ministère par ordre de la S.C. de Propaganda Fide.

6. 1842. L'Abbé Mathée, qui avait accompagné le précédent et qui après 3 mois de ministère a dû s'enfuir pour une destination inconnue.

7.—8. Dans cette même année 1842 deux prêtres mariés viennent de chez les arméniens grégoriens à notre Presbytère: Der Stépan et Der Haroutioun Der Hovannessiantz. Leurs arrières petits-fils vivent encore (Dcct. Ohannès Der-Stépaniantz en est le principal; le surnom de Der-Stépaniantz dérive du nom de Der Stépan, son aïeul). Celui-ci, Der Stépan, est tué en 1858 le 30 novembre traîtreusement par un certain Ohannès Khan sur les instigations des adversaires de sa mission catholique[101]).

9. 1847—1851. Mgr. Joseph Arakélian, élu évêque de Trébizonde.

10. 1855—1858. L'Abbé Timothée Melchisédékian du diocèse d'Erzéroum.

11. 1854—1857. L'Abbé Pierre Bédérian.

12. 1855—1857. Mgr. Pierre Tilkian, élu Evêque de Brousse.

13. 1863—1872. L'Abbé Pascal Arakélian, du diocèse d'Erzéroum, mort le 14 juillet 1872 et enterré dans la cour de l'Eglise.

14. 1872. L'Abbé Augustin Haîrabedian.

15. 1876—1880. L'Abbé Grégoire Dévédjian, mort le 10 janvier 1880.

16. 1887—1901. Mgr. Jean Mouradian, du clergé patriarcal de Bzommar, élu Evêque de Marache.

---

[101]) On trouve noté dans les archives qu'un bruit de chute dans la cour avait été entendu après le repas, que Ohannès Khan, simulant l'amitié, avait partagé avec le bon prêtre; celui-ci ne doutant de rien, l'avait suivi vers la fenêtre, dont s'était approché l'invité après la retraite de la famille à l'intérieur de la cuisine; soudain le traître le prenant par les jambes le jette par cette même fenêtre dans la cour, vers laquelle il s'était penché avec lui pour donner certaines explications. La famille accourue au bruit trouve le malheureux prêtre étendu dans la cour avec la tête écrasée et Ohannès Khan qui s'éloigne précipitamment tandis que son nom était répété par le prêtre mourant.

17. 1895—1907. L'Abbé Grégoire Manouguian.

18. 1888—1917. Der Thomas Stépanian, mort pendant l'émigration d'Ourmia en 1917.

19. 1888—1917. Der David Markarian, n'ayant pas suivi la caravane des émigrés d'Ourmia; il y fut tué par les turcs.

20. Der-Marcos Stépanian:

1903—1914 à Ourmia

1914—1915 à Alexandropole (l'actuelle Léninagan)

1915—1917 à Ourmia

1917—1920 à Bagdad (émigré d'Ourmia)

1920—1921 à Nor-Tchougha (Djoulfa)

1921—1948 à Tabriz

1948—1951 à Téhéran

1951 à Tabriz.

21. 1906—1910. L'Abbé Joseph Khudaverdi, mort le 30 novembre 1910, enterré dans la cour de l'Eglise de Nor-Tchougha.

22. 1914—1921. L'Abbé Melkon Tazbazian, du clergé patriarcal de Bzommar.

23. 1912—1921. L'Abbé Léonce Vartanian

24. 1915—1920. L'Abbé Stépan Sarkissian à Tabriz, 1920—1923 à Ghazvine, 1923—1951 à Téhéran

25. 1930—1931. Der Tadée Alexandrian

26. 1933 décembre — 1936 septembre. L'Abbé Joseph Lévonian

27. 1936 septembre 30 — 1946 mars 10. L'Abbé Léon Sarian

28. 1946 octobre 15 — 1947 décembre 10. L'Abbé Pascal Duléguian

29. Du 10 octobre 1938 à ce jour L'Abbé Emmanuel Poladian

30. Mgr. Jean Baptiste Apcariantz. Prélat domestique de S.S., Vicaire Patriarcal (avec faculté d'Ordinaire)

1908—1910 une première fois à Téhéran

1910—1912 Vice-Recteur à Rome au Collège arménien

1919—1926 une deuxième fois à Téhéran

De 1934 à aujourd'hui Ordinaire du Diocèse d'Ispahan.

P. EXTRAIT DE MON JOURNAL PERSONNEL

RÉDIGÉ SUR DES NOTICES PRIVÉES ET DES ENTREFILETS DE JOURNAUX (1918—1922)

La période d'après l'armistice (1918—1928) peut être partagée en trois parties distinctes: celle de la signature de la Paix avec la Turquie officielle ou le Sultanat; celle de la République turque ou du Régime Nationaliste (1923 juillet 23); la première partie, comme nous l'avons signalé, peut être dénommée: d'espoir et d'attente de l'exécution des Promesses des Alliés vainqueurs et maîtres de la Turquie; la deuxième, Epoque de déception et de nouveaux désordres dans tous nos Diocèses, qui viennent d'être liquidés, comme nous l'avons vu; la troisième partie est l'époque de reconstruction, qui à son tour, doit être subdivisée en celle des efforts de réorganisation possible d'après les mouvements alternatifs de la situation politique et en celle de l'adaptation définitive aux nouvelles conditions créées par la diplomatie équivoque des Alliés.

La Troisième Partie de ces Mémoires, que nous venons de clôturer, a pour dénouement des événements rapportés, la liquidation successive de nos Diocèses et Missions en Turquie; la Quatrième Partie exposera le passage des déceptions éprouvées aux efforts de reconstruction.

Pour relier ces deux Parties, je résumerai ici en ordre chronologique des extraits de notices et de reportages de la Presse, qui ont fait l'objet de mon journal personnel, étant moi-même chargé de gérer les affaires du Patriarcat jusqu'à son dernier rétablissement au Liban, décidé en 1928 par la Conférence des Evêques survivants.

L'importance de cette activité suivant le sort des Arméniens en Arménie proprement dite et en Turquie, mériterait un exposé historique détaillé et complet, mais un tel essai dépasserait les limites de ces Mémoires. Aussi me contenterai-je de me tenir à de simples notes, laissant à d'autres le soin de les compléter et d'en user pour rédiger une véritable histoire à l'avenir.

Ces extraits épars et incomplets pourront suffire pour combler des lacunes dans les récits précédents et pour donner une idée réelle de la situation si changeante et indécise de l'époque dans les territoires habités par les Arméniens et celle par conséquent de nos Diocèses.

Pour être clair et précis je ne ferai qu'exposer ici dans l'ordre chronologique les quelques notices recueillies depuis la fin de la guerre mondiale (1918) jusqu'à l'année 1922, époque où j'ai commencé l'exercice de mes charges de Visiteur Apostolique, de Vicaire ou Locum Tenens Patriarcal en remettant à la IV. Partie la suite et la fin de ces événements jusqu'à l'année 1928.

Les quelques répétitions, imposées par les diverses sources de cet Extrait, seront inévitables et se compléteront. Par ailleurs, les événements de l'époque si compliqués s'enchevêtrent d'eux-mêmes et se répètent avant d'arriver à une stabilité rélative dans le conflit des intérêts des Puissances alliées et ennemies et dans la fluctuation continuelle créée par des mouvements imprévus et incohérents.

C'est à cet état d'agitation et d'incohérence, que toute l'œuvre des Conférences, Réunions, Congrès entre Alliés, se méfiant les uns des autres, a abouti. L'arrangement précaire de Paix, à son tour, a préparé et déclenché plus tard une deuxième guerre mondiale, qui a fini par embrouiller davantage l'aspect du monde entier.

Il n'y a donc pas à s'étonner de l'insuccès des essais de reprise de notre Patriarcat, affaibli, désorienté, délabré et privé d'une base d'action solide pour son assainissement dans une réorganisation définitive.

Cet extrait de notices n'a qu'à suivre le cours de cet état de choses, tout en faisant ressortir la sombre incertitude pesant sur le sort de la malheureuse nation arménienne.

En voulant nous tenir au cours des événements et suivre la succession des articles des journaux à notre disposition, de même qu'il nous a été impossible d'éviter des répétitions, de même nous avons dû anticiper sur certains problèmes dont nous parlerons plus à propos dans la IVe Partie de ces Mémoires. La nature et le cours ondoyant de ces événements, comme aussi la façon dont les étudiaient alors les Alliés, dont nous aimerions parfois trouver la pensée plus explicite et plus cohérente, ne nous ont pas permis d'être plus net dans la distribution de ces Mémoires pour ce qui concerne ces problèmes.

Perdu dans le dédale de tous ces faits, on risque de tomber dans l'«error fanaticus» d'Horace, cette erreur dont on ne pourrait éviter de suivre les tristes acrobaties, éblouissantes parfois, et toujours propres à égarer l'esprit.

2 Octobre 1918 — Dépêche de M. Luigi Luzzatti, ancien Ministre et Président du Conseil Italien, au Président Wilson à Washington.

Ami Cause arménienne, comme tout homme de Cœur, fervent adhérent principes Droits, Justice, Liberté, Humanité, hautement proclamés par tous, vient Vous solliciter vouloir bien intervenir avec Votre haute autorité incontestable auprès Gouvernements Alliés pour que en reconnaissance martyre 700.000 arméniens tombés holocauste Cause Alliée et efforts héroïques déployés dans ces quatre années de notre lutte épique par Nation Arménienne, dont vaillants volontaires combattent encore à ce jour sur divers fronts alliés, en considération enfin opinion publique, en faveur Arménie qui prend proportions irrésistibles, décisions et mesures immédiates soient prises afin que avant conclusion armistice avec Turquie, le peuple Arménien soit reconnu comme Nation constituée belligérante et alliée et que, par un acte solennel international soit définitivement consacré son droit à l'indépendance sur son territoire historique délivré et unifié. — Leur haute Culture, leur esprit de sagesse morale, leur valeur économique et la longue éducation, des malheurs exaltant leur patriotisme rendent les arméniens dignes constituer un Etat libre, indépendant, qui sera un des joyaux de la nouvelle Société des Nations.

Une dépêche à peu très identique fut envoyée à Clémenceau.

2 novembre. «Jamanag» (Le Temps arménien) rapportant le portrait de Mgr. Dolci en fait l'éloge pour les services rendus aux Arméniens à l'époque tragique pour eux, quand personne n'osait intervenir auprès des autorités criminelles, pour la situation sans précédent qu'il s'est créée à la Délégation Apostolique et pour la sympathie qu'il s'est gagnée auprès de toutes les populations sans distinction de race ou de religion.

29 décembre 1918: La colonie arménienne de Salonique, après avoir pris connaissance du télégramme circulaire annonçant l'indépendance de l'Arménie, s'est réunie en assemblée extraordinaire et a exprimé sa joie immense et sa gratitude envers tous les artisans de cette œuvre de libération nationale.

Le Conseil Général du Patriarcat arménien catholique s'est réuni avant-hier sous la présidence du locum-tenens (Mgr. Sayegh). Le Conseil a décidé d'adresser à S. S. le Pape Benoît XV, une lettre de remerciement pour la paternelle protection que S. S. accorde aux émigrés et aux éprouvés arméniens.

S. E. M. Boghos Noubar a eu une longue entrevue avec le Roi

des Belges qui l'a assuré de sa vive sympathie à l'égard des Arméniens et s'est engagé à intervenir personnellement pour la défense de la cause arménienne. On sait que la fille de M. Boghos Noubar a épousé le Comte d'Arschott, chef de cabinet de S. M. Albert Ier.

«Il Secolo» dit que le Vatican a décidé que le représentant du Pape intervienne auprès du Conseil Suprême des Alliés pour l'informer de la position du Pape à l'égard de la question des intérêts catholiques en Turquie.

1919

5. janvier 1919: «Erivan» sous le titre: «Une visite aux Orphelinats arméniens» écrit: Les sœurs de l'Immaculée Conception ont converti en orphelinat leur école de Psamatya: le dévouement des sœurs en cette œuvre est au-dessus de tout éloge et ne peut pas être expliqué par la plume; avec la nourriture corporelle due aux subventions qu'elles obtiennent, elles fournissent largement la nourriture intellectuelle. La propreté règne dans tous les coins de l'établissement et les orphelines saines et gracieuses y jouissent d'une assistance maternelle. Nous félicitons les sœurs de l'Immaculée Conception qui partout, ici et dans les provinces, se sont vouées avec abnégation à l'œuvre sacrée de l'assistance des orphelines. (La Congrégation des Sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception fut fondée en 1847, le 5 juin par le Primat-Archevêque de Constantinople Mgr. Antoine Hassoun, plus tard Patriarche de Cilicie, promu ensuite à la dignité cardinalice, mort en 1884. Les Religieuses par promesse solennelle pendant la Profession s'engagent à se vouer aux soins et à l'éducation des filles surtout de classe pauvre).

15 janvier 1919: Mgr. Terzian Paul Pierre XIII Patriarche arménien catholique de Cilicie, résidant à Constantinople, écrit au Président de la République Française en exposant la situation de la population arménienne victime d'un projet d'extermination et en implorant sa délivrance définitive. Il présente ses félicitations pour la victoire des alliés et ses souhaits d'occasion (V. appendice no. VI.). Dans le même sens il s'est adressé aux chefs des Etats gouvernementaux alliés; à M. Wilson (Etats-Unis); à M. Orlando (Italie); à S. M. le Roi des Belges; à S. M. le Roi d'Angleterre.

Le 23 janvier. «La Renaissance» (Stamboul) dans un article très optimiste annonce quelles sont les revendications de la délégation arménienne à la conférence de la Paix: «La frontière de la nouvelle Arménie au nord du littoral de la Mer Noire ira d'un

point situé à l'Est de Samsoun jusqu'à un point situé à l'Est de Trébizonde. De la côte de la Mer Noire, la frontière septentrionale de l'Arménie s'étendra de la frontière persane jusqu'à la contrée kurde. Une zone de démarcation sera tirée à l'Est et à l'Ouest pour séparer aussi loin que possible le territoire des Kurdes de celui des Arméniens. Cette ligne passera à travers les provinces de Bitlis et de Van jusqu'à Diarbékir où la frontière arabe demeure à fixer, et de Diarbékir au sud-ouest d'Alexandrette sur la Méditerranée. A l'ouest, la frontière comprendra Mersine sur le littoral méditerranéen, d'où une ligne tirée au nord jusqu'à un point situé entre Samsoun et Ordou sur la Mer Noire constituera la frontière occidentale du nouvel Etat.»

L'Arménie serait placée sous le mandat de l'une des Puissances de l'Entente: France, Angleterre ou Amérique jusqu'au moment où le nouvel Etat serait assez développé pour se suffire à lui-même.

L'article se termine par une affirmation très optimiste: «Dans quelques mois, la nouvelle Arménie sera une réalité. La dispersion de l'ombre épouvantable dans laquelle le pays a été enveloppé, est le plus grand service que la guerre ait rendu à la civilisation en Orient. Une entière réparation est impossible; mais la libération d'un peuple dont le nom est devenu synonyme de martyr et qui a été longtemps menacé d'extermination aura été achevé. L'endurance extraordinaire des arméniens sous la persécution, leur foi en leur nationalité et en leur religion, sont de sûres garanties de la future solidarité de la race.»

Le 25 janvier. «La Renaissance» publie un télégramme de Lord Bryce, ancien ambassadeur britannique aux Etats-Unis, en réponse à un télégramme de M. Kéchichian président de la Communauté Arménienne à Athènes: «Je vous remercie ainsi que votre Communauté d'Athènes pour votre télégramme qui vient de m'arriver à Londres. Je partage complètement le plaisir et la satisfaction, pour la fin heureuse de la guerre et tout particulièrement pour la destruction du pouvoir des oppresseurs; et j'espère avec vous qu'aucun gouvernement ne sera plus toléré à l'avenir qui aurait l'occasion d'opprimer et de massacrer des populations chrétiennes. Que le long martyre de la population arménienne puisse avoir une fin et que la Paix et la prospérité puissent être rétablies dans la terre de vos ancêtres sous un gouvernement indépendant chrétien et national.»

Le 30 janvier: Le vicaire du Patriarcat arménien de Bilédjik envoie un recensement de la population arménienne à Bilédjik et ses dépendances:

	Avant les massacres	Déportés retournés
Bilédjik	4.000	1.000
Tchaîgarce	5.250	300
Mourad-Tchaî	3.300	450
Turkmen	3.500	80
Gueul-Dagh	2.550	170
Assarlik	1.500	5
Yéni-Bazar	380	12
Yéni-Keuy	250	4
	20.730	2.021

Création d'une union gréco-arménienne, Syllogue littéraire, pour servir les intérêts des deux nations devenues sœurs dans la souffrance.

Le 5 février. «La Renaissance» rapporte un fait qui démontre avec quelle frivolité on envisagerait en Turquie les questions se rattachant à la vie humaine. L'ambassadeur des Etats-Unis, M. Morgenthau, en visite de félicitations à Enver à l'occasion des fêtes du Bayram, lui demande de lui accorder, comme cadeau de fêtes, la vie de 7 arméniens condamnés à mort à Smyrne. Aussitôt, Enver fait grâcier les 7 arméniens «et, ajoute M. Morgenthau, ce n'est pas pour me faire plaisir qu'il m'a fait ce «cadeau». Mais l'imprévu, le curieux de ma proposition lui a plu et pour son «kief» il a voulu sauver la vie de ces 7 malheureux».

Le 7 février. Lettre pastorale de S. B. Mgr. Paul Pierre XIII Terzian annonçant son prochain départ pour Rome. Son Vicaire Mgr. Rokossian Joseph, archevêque, le remplace.

Le 14 février. «Le martyre de l'Arménie», sous ce titre M. Maurice Prax, correspondant spécial du Petit Parisien, adresse à cet organe les émouvantes lignes suivantes (Je résume): Après avoir rappelé que dans les limites d'un télégramme il avait rapporté seulement quelques-uns des épisodes de ce carnage effroyable, il faisait allusion à la boucherie de Bakou — au cas de milliers d'enfants arméniens arrachés par les Turcs à leurs familles et convertis à la religion de Mahomet. Il ajoute: «Le gouvernement a bien donné des ordres pour que ces enfants fussent recherchés et restitués à leurs parents. Mais leurs parents ne sont plus; ils ont tous péri sous les coups des assassins. Certains fanatiques se refusent du reste à libérer leurs petits prisonniers qu'ils gardent jalousement et qu'ils maltraitent; on a trouvé des petites filles enfermées dans des caisses, d'autres mariées, pour ainsi

dire, dans des placards. Je puis affirmer qu'à l'heure actuelle, malgré les instructions gouvernementales, plus de cinquante mille enfants, sont encore séquestrés.

Le 14 février (Constantinople). «Erivan» — Près de la capitale, à Ouadjik, quatre arméniens tués; à Bostandjy, une bande de voleurs entre dans les maisons et, après avoir massacré les habitants, emporte meubles, argent, et tous objets de valeur, restée impunie, elle continue ses exploits.

Le 16 février. «Erivan». Dans son article de fond, tout en appréciant l'idée de l'union des Eglises en Arménie, union «qui comblerait un grand vide dans la nation», il estime qu'à l'époque que nous traversons, sans entrer dans cette question complexe de l'union religieuse, il nous suffit de renforcer de plus en plus la collaboration étroite et sincère dans la défense des droits et intérêts communs de la nation. Le soleil du lendemain pourra nous récompenser d'avoir accompli notre devoir d'Arménien.

Le 16 février. Une visite à Son Eminence le Cardinal Bourne:

A. H., auteur de l'article a été reçu par S. E. au Palais de l'Ambassade britannique à Péra (Constantinople). Après avoir exprimé au vénéré prélat les sentiments de profonde reconnaissance que tous les arméniens de Turquie éprouvent à l'égard du gouvernement de Sa Majesté Britannique pour l'aide généreuse qu'il accorde aux survivants de la plus odieuse des persécutions que l'histoire ait enregistrées, je l'ai prié de vouloir bien déposer l'hommage des mêmes sentiments aux pieds du Souverain Pontife qui ne cesse de s'intéresser au sort de ces malheureuses victimes et appuie de sa haute autorité l'effort du peuple arménien vers la justice et la liberté. Je ne pouvais omettre, sans manquer au plus sacré des devoirs, de joindre à ce nom vénéré celui non moins aimé du Délégué du Saint-Siège à Constantinople, S. E. Mgr. Dolci, vers qui les regards éplorés de tant de malheureux en détresse se sont tournés durant ces quatre années terribles comme vers le seul flambeau qui luttât contre la puissance des ténèbres, la seule lumière qui dispensât un rayon d'espoir aux infortunés sans nombre qui faisaient appel à son secours. S. E. après avoir bien voulu s'intéresser aux détails que je lui fournis sur l'état de l'instruction publique et les courants d'opinion qui se font remarquer chez le peuple arménien a bien voulu me faire les déclarations

suivantes: «Je forme les vœux les plus sincères et les plus ardents pour que la nation arménienne recouvre son indépendance et garde, comme le plus précieux des dépôts, les libertés qui lui seront rendues et parmi lesquelles se place au premier rang la liberté religieuse. Soyez unis, fermes, n'oubliez pas que l'amour de Dieu, l'amour de la patrie et l'amour de la famille sont les sources où les individus comme les nations puisent force et vie. Je ne manquerai pas de transmettre à Rome les expressions de reconnaissance dont vous vous faites l'écho et, en exposant au Saint-Siège les besoins du peuple et du clergé arméniens, je lui demanderai de continuer en leur faveur la sollicitude qui leur est due. Assurez vos compatriotes de ma vive et constante sympathie».

Le 18 février. «La Renaissance» annonce qu'un projet de la «Ligue des Nations» pour éviter le retour de la guerre et régler à l'amiable les différends entre nations est à l'étude, principalement dans les milieux anglo-saxons.

Le 24 février. Etude des bases juridiques sur lesquelles doit être constituée la République arménienne.

Le 24 février. Une entrevue avec Mgr. Terzian, Patriarche catholique à son départ pour Rome:

«Je vais à Rome pour ma visite ad limina d'après le synode national; naturellement à cette occasion, j'exposerai au Saint Père les sentiments de gratitude du malheureux peuple arménien et je tâcherai d'être utile à ma chère nation. Ce me semble une chose extravagante et nuisible que de parler d'une Union Religieuse des trois communautés confessionnelles en Arménie; regardez la France, ce pays de lumière, il n'y a que des Français; aux Etats-Unis, en Angleterre, pays civilisés, tous les éléments n'agissent que sur la base de nationalité et non de religion; la religion n'est qu'une question de conscience et de cœur; ce serait non seulement une erreur mais aussi un pêché que de contraindre un grégorien à se faire catholique. Si j'avais un pouvoir quelconque dans l'Arménie qui vient de se former, je ne permettrais pas qu'une pareille question fût soulevée; il serait dangereux non seulement d'agir mais même de parler à ce sujet. Il faut que la Nation, après son martyre séculaire, se dresse unanime pour se consacrer dans la concorde à la grande œuvre de reconstruction sans se dissiper en de pareils débats ridicules et nuisibles.

Le 17 mars. «Erivan» (n° 12 — 1ère année), dans son article de fond, sous le titre: «Deux grandes figures arménophiles», met en relief des actes en faveur des arméniens de

Benoît XV et de son délégué Mgr. Dolci dont il reproduit les portraits. S. S. a adressé au précédent Sultan trois lettres autographes pour faire mettre fin aux mesures de suppression de la race arménienne. S. S. a télégraphié à M. Kühlmann, ministre des affaires étrangères allemand, pour empêcher les déportations d'Arméniens de Constantinople. Ce recours a eu une influence sur Talaat qui se trouvait à Brest-Litowsk. S. S. a envoyé deux délégués auprès du Président Wilson pour soutenir le projet de création d'une Arménie grande et indépendante. Le Saint Père, ayant appris que la famine faisait des ravages en Arménie, a fait appel à l'Europe et au Nouveau Monde et des secours sont arrivés pour sauver de la mort les populations arméniennes. Mgr. Dolci a rehaussé le prestige du Saint-Siège pendant la guerre par son intelligente activité auprès de la Sublime Porte et des représentants des Puissances à Constantinople.

Le 14 avril. «Erivan». Mgr. Dolci, Délégué apostolique fait venir d'Italie des vêtements et des chaussures pour les centaines d'orphelins arméniens qu'il a pris sous sa protection (c'est le cadeau du Pape Benoît XV à l'occasion des fêtes pascales).

Le 2 juin. «Erivan» rapporte la réponse de l'Osservatore Romano à une calomnie contre le Vatican comme quoi pendant la guerre il aurait favorisé les Puissances centrales. Les actions du St. Père, particulièrement en Belgique, en Italie, et en France, sont très connues. Une documentation à ce sujet mettra en lumière cette vérité.

Le 9 juin. «Erivan»: Le Collège Moorat-Raphaël dirigé par les Pères Mechitharistes de Venise a proposé à Mgr. Dolci de prendre le soin de l'instruction gratuite de 20 orphelins de l'orphelinat Benoît XV. Mgr. Dolci a agréé la proposition et sur le consentement du Pape a confié les 20 enfants, aux Pères pour être envoyés à Venise.

Le 9 novembre. La femme du Caïmacam de Yozgad, Kémal grand massacreur d'Arméniens, par une requête à la cour martiale, a réclamé la peine de la potence pour Léon Remzi, qui s'était constitué accusateur devant le tribunal international et qui a été cause de la mort de son mari.

«Joghovourti Tzayn» (La voix du peuple) annonce la démission de Boghos Noubar Pacha de ses fonctions de Délégué des Arméniens de Turquie. Le Patriarche (arménien grégorien) déclare qu'il lui a motivé cette décision à cause de son état de santé et des critiques adressées à son endroit par les journaux. Les arméniens

en général ont désapprouvé ces critiques et pensent que l'œuvre de la Délégation Nationale n'est pas terminée.

Le même journal rapporte la carte de l'Arménie d'après Wilson.

Le 18 novembre. «Erivan» rectifie certaines fausses nouvelles lancées par des journaux mal intentionnés sur le compte de la Congrégation Méchithariste de Venise: il est faux que la Congrégation soit dispersée, que Mgr. Sardi ait remplacé l'Abbé général, que le noviciat soit fermé. Il s'agit tout simplement de l'éloignement de la communauté pendant la guerre par suite de l'évacuation de Venise: alors le collège fut transféré du côté de Naples; les Pères durent aller à Rome et à Viterbo, en transférant de l'Ile les manuscrits, objets et tableaux précieux. Mgr. Sardi, chargé pour quelque temps, d'une visite apostolique ne s'occupe guère actuellement du Couvent, dont la Direction est rentrée dans son cours normal.

Le 30 décembre. En 1919 une intense propagande anti-française fomentée par l'Angleterre s'est manifestée en Syrie. C'est comme un feu qui couvait sous les cendres. Les massacres d'arméniens à Alep le 28 février 1919, les soulèvements au Liban, aux Alaouites, au Djébel-Druze, à Damas en ont été les conséquences. Voici que les gouvernements alliés donnent les preuves qu'il ne combattent que pour détruire l'œuvre de la victoire (P. G.).

1920

On parle d'union des Eglises sur des bases nouvelles: en prenant occasion du programme de paix de M. Wilson, Mgr. Dorothée parle longuement de cette union des Eglises ou du moins d'un rapprochement étroit entre elles. Le dogme ne peut pas être changé au point de vue philosophique et même au point de vue de la simple logique humaine, la vérité surnaturelle, éternelle ne pourrait pas changer.

Les 5 et 6 janvier. Le «Joghovourt» (peuple) revenant sur la question de la punition des atrocités commises contre les Arméniens, ajoute que, si le gouvernement ne sent pas la nécessité d'appliquer la justice, même pour sauver les apparences, c'est que lui aussi au fond du cœur, sympathise avec les coupables, peut-être à cause de l'entreprise éminemment «nationale» qu'était l'anéantissement du peuple arménien... Si le gouvernement turc et son peuple renonce à juger et à punir ces vautours, le peuple arménien n'y renoncera jamais, car ce ne fut pas dans une guerre

et une lutte franchement déclarée que nos victimes succombèrent, mais bien dans un piège infernal et frappés lâchement dans le dos.

«Sabah» (Matin: journal turc) déplore la décadence morale de la nation turque comme un des maux les plus épouvantables et les plus irrémédiables de l'exécrable période Unioniste. C'est un mal, un vice, qui a pénétré jusqu'à la moelle de nos os et ne cesse de ronger notre organisme.

Le 13 janvier. L'Abbé Delarue tient une conférence dans la salle de la Société de Géographie dans une réunion d'arménophiles présidée par Mgr. Baudrillart: il dit que le turc en massacrant les arméniens détruit l'élément vital de son pays... Négliger ce peuple chrétien pour des intérêts économiques serait honteux pour l'Europe... Un acte d'abandon cette fois-ci, de la Cause arménienne, après tant de promesses, sera signalé dans l'histoire comme un acte monstrueux. Le journal ajoute: Jamais n'a été défendue la cause arménienne avec tant d'ardeur, de courage et de sincérité, en France depuis la guerre.

Le 20 février. «Erivan» annonce le départ de Mgr. Naslian évêque de Trébizonde, à bord d'un bateau italien, pour rejoindre le Patriarche grégorien Zaven en mission auprès de la Délégation nationale.

Le 25 février. Le «Tempo» annonce l'ouverture pour le 26 février d'une conférence qui doit décider de l'avenir de Constantinople. Il fait ensuite état de l'anarchie qui règne en Orient, ce à quoi il fallait s'attendre, car un grand Empire ne saurait sombrer sans de nombreuses convulsions. Mais cet état ne peut durer et le journal demande qu'on adopte rapidement une solution à la question turque.

Le 29 février. «Joghovourti Tzayn» rapporte l'entrevue de Mgr. Naslian avec le duc de Spoleto à bord du bateau où ils voyagent vers l'Italie.

Le 2 mars. Le même journal rapporte l'appel adressé par Mgr. Naslian à l'Episcopat français.

Le 10 mars. Paris. Mgr. Naslian et l'Abbé Djamdjian sont arrivés ici. Mgr. Naslian nous a communiqué ce qui suit: «L'Ambassadeur français à Rome, M. Barrère, nous a fait un aimable accueil en attachant grande importance à notre mission auprès de la Délégation nationale et, grâce à sa lettre de recommandation, les gardes françaises à la frontière ont été d'une délicate attention envers nous. S. E. le cardinal Gaspari nous a donné des lettres de recommandation spéciale à LL. EE. les Archevêques de Paris

et de Londres; nous espérons pouvoir les utiliser en faveur des intérêts nationaux. Pendant l'audience qui nous a été accordée par Benoît XV, S. S. nous a dit: «Tâchez de faire voir que le catholique arménien est un vrai arménien et travaillez pour votre patrie». Il a voulu qu'après avoir terminé notre mission, nous fassions notre retour par Rome. A Rome nous avons pu voir tous ceux qui pouvaient être intéressés à notre nation arménienne.

Le 16 mars. Proclamation des Hauts Commissaires français, anglais et italien. La conférence de la Paix acceptait la décision de laisser les territoires anatoliens sous l'autorité ottomane, à condition que dans ces Provinces les chrétiens ne fussent pas en danger et qu'ait pris fin toute attaque contre les forces alliées.

Mais des hommes d'une organisation soi-disant nationale non seulement ne s'associèrent pas à la bonne volonté du gouvernement central, mais au contraire veulent créer à celui-ci des obstacles. En attendant donc les dispositions à prendre à ce propos, ils déclarent:

1. que l'occupation de Constantinople est provisoire
2. que les Alliés n'ont pas l'intention de supprimer l'autorité du Sultanat, qu'au contraire ils veulent la renforcer
3. que la résolution de ne pas priver de Constantinople les Turcs serait probablement modifiée si — Dieu ne le fasse pas — avaient lieu des troubles et de nouveaux massacres.
4. qu'on doit obéir aux ordres du Sultanat sans imaginer que sur les cendres de celui-ci pourrait être érigée une nouvelle Turquie
5. que les personnes arrêtées à Constantinople, et qui ont été reconnues complices de complot contre l'ancien empire, seront tenues pour responsables de leurs actes et de leurs conséquences. («Erivan»)

En même temps, dans l'après-midi, a été affiché dans les rues de la capitale un manifeste en 5 langues: anglaise, française, arménienne, grecque et turque de la part du Commandant en chef des forces alliées, le colonel commandant H. F. M. Wilson, pour la sauvegarde de l'ordre en ville.

Le télégramme que Mgr. Sayeghian, Locum-Tenens du Patriarcat arménien-catholique a adressé au Cardinal Bourne, à Londres, le priant d'intervenir auprès de la Conférence en faveur de l'Arménie, vient à son heure ... Il est superflu, d'ailleurs, d'ajouter que l'œuvre, aussi bien de Mgr. Terzian que de Mgr. Naslian, dans leur tournée à travers les capitales européennes, fut

féconde pour la cause arménienne. Ces deux évêques ont surtout été entendus dans des milieux catholiques qui étaient insuffisamment documentés sur la vraie situation en Orient.

«Jamanag». Le Pape encourage l'amour national des arméniens catholiques. Le journal rapporte les recommandations données par Benoît XV à Mgr. Naslian, dans l'audience qu'a obtenue celui-ci à son passage à Rome.

«Vertchine Lour» (dernière nouvelle) en commentant cette recommandation dit que «la parole d'ordre vient de S. S. le Pape».

«Djagadamard» (front de combat). Un thé offert en l'honneur de Mgr. Naslian par la Délégation Nationale à Paris.

Le 20 mars. «Erivan» annonce que les frontières de l'Arménie sont dessinées avec accès sur la Mer Noire.

Le 29 mars. «Erivan». Au Conseil général des Arméniens catholiques, on s'occupe du contrôle de l'administration et de l'assistance des réfugiés malades: du contrôle de la première on charge des membres du Conseil, de celui de la seconde une commission de médecins arméniens catholiques de la ville.

Le 4 avril. Le «Croix» signale que la situation est alarmante en Cilicie. Des escarmouches ont lieu un peu partout. Les voies de communications sont coupées et l'on est sans nouvelle de la ville de Hadjine.

Le même numéro de la «Croix» annonce dans un entrefilet que les Etats-Unis ont décidé de poursuivre une politique d'isolement et que par conséquent, ils ne participent pas à la Conférence des alliés qui doit se tenir à San Remo.

Le 5 avril. «Echo de Paris». Le rapport du Général Harbord au sujet de l'Arménie ne présente aucune conclusion ferme sur l'attitude à prendre par l'Amérique: doit-elle accepter ou refuser le mandat concernant ce pays?

I) Raisons d'accepter:

1. assurer la paix du monde
2. servir la cause humanitaire
3. répondre au vœu des peuples du Proche-Orient qui tous ont des préférences pour l'administration américaine
4. chacune des autres grandes puissances, si elle ne peut pas obtenir le mandat, préfère que l'Amérique s'en charge
5. au bout d'un certain temps, les bénéfices obtenus pour la puissance mandataire finiraient par équilibrer ses dépenses et le capital américain trouverait à se placer de façon avantageuse

6. si l'Amérique refuse le Mandat, les jalousies internationales qui ont toujours duré sous la domination turque vont se prolonger encore.

II) Raisons contre l'occupation:

1. Les graves problèmes intérieurs de l'Amérique

2. le fait que pareille intervention dans les affaires du Vieux Monde affaibliraient certainement la doctrine de Monroë

3. le fait que l'Amérique n'a nullement contribué à créer la situation difficile qui existe maintenant en Orient

4. le fait que la Grande-Bretagne, que la Russie et que les autres grandes puissances, se sont intéressées traditionnellement à ces régions, et que l'Angleterre a certainement l'expérience et les ressources qui lui permettraient de faire régner un régime juste et stable sous son contrôle

5. l'Amérique est incapable de poursuivre une politique étrangère continue parce que le Congrès qui existe aujourd'hui ne peut lier le Congrès qui existera demain

6. de grandes avances de fonds seraient nécessaires et les recettes commerciales seraient en premier lieu inadéquates.

(Le rapport déclare qu'il est nécessaire d'obtenir au préalable l'approbation des Puissances avant d'accepter ce Mandat. Le Mandataire devrait avoir sous son contrôle toute l'Anatolie).

Le 19 avril. Le «Tempo» annonce en quelques lignes l'ouverture de la Conférence de San Remo et les questions soumises à cette conférence: le désarmement de l'Allemagne et la question turque.

«Le Journal des Débats» est beaucoup plus intéressé par cette conférence et il lui consacre de nombreuses colonnes. Il profite de l'occasion pour faire un historique de la question turque. Il demande que les Alliés fassent montre d'autorité vis-à-vis du gouvernement du Sultan et ne tiennent aucun compte des revendications nationalistes. Bien au contraire, les Alliés doivent faire savoir à Moustafa Kémal que le seul gouvernement légitime de la Turquie est celui de Constantinople et qu'il sont prêts à ramener les rebelles à la raison.

Le 24 avril. Plusieurs journaux annoncent et commentent les premières décisions de la Conférence de San Remo. Parmi ceux-ci «Le Temps» et «La Croix» signalent que quelques modifications seront apportées au traité de Londres. Le nouveau traité prévoirait le contrôle international sur les Détroits, déciderait que les troupes alliées, malgré l'Italie, défendent Batoum contre les

armées bolchévistes, que la ville d'Erzéroum revienne à l'Arménie et que le statut de Smyrne soit modifié.

Le 27 avril. Les journaux font encore état des rumeurs qui circulent à propos des décisions de la Conférence de San Remo. Cependant, bien que cette conférence soit à l'ordre du jour, «L'Action française» rapporte un fait que les négociateurs auraient dû méditer pour bien connaître la mentalité des nationalistes turcs. Il s'agit de la garnison française d'Ourfa, décimée dans un guet-apens que lui ont tendu les Turcs, en dépit des engagements pris.

Les autres journaux, notamment «Le Journal des Débats» et «Le Temps» publient de larges communiqués de leurs correspondants à San Remo. Aux dernières nouvelles, la Conférence aurait décidé de placer la Syrie sous mandat français, la Mésopotamie et la Palestine sous celui de l'Angleterre, de déclarer le Hedjaz indépendant et, décision inattendue, de demander aux Etats-Unis de se charger du mandat de l'Arménie.

Ces journaux regrettent ce qu'ils appellent «un traité bâclé», car ce dernier laisse de nombreuses affaires en suspens: Smyrne, la Cilicie, Mossoul et l'Arménie. On peut craindre en effet que l'Amérique refuse le mandat qu'on lui propose, ou si elle l'accepte qu'elle vienne demander à intervenir aussi dans d'autres clauses du traité turc et demande de nouvelles modifications. Par conséquent, la Conférence de San Remo n'apportera pas encore une solution définitive au problème oriental, alors qu'en Anatolie, Moustafa Kémal se remue de plus en plus. L'échec des conversations de San Remo est dû au désaccord entre la France et l'Angleterre, et les journaux regrettent amèrement cette désunion entre alliés, dont l'Allemagne et la Turquie ne manqueront pas de se servir pour adoucir ou même pour violer les clauses du traité de Paix.

Le 29 avril. «Le Temps» rapporte encore longuement l'état des conversations de San Remo et commente les déclarations faites par les différents délégués alliés, mais ces déclarations commentent surtout le traité de paix avec l'Allemagne.

Pour ce qui regarde le problème oriental, la question la plus importante est l'Arménie. On s'étonne beaucoup de ce que les puissances alliées aient proposé à l'Amérique le mandat sur l'Arménie, car on croit savoir que les Etats-Unis vont inaugurer une nouvelle politique d'isolement et par conséquent il est propable que Washington refusera le mandat arménien.

Dans ce même numéro, «Le Temps» rapporte d'une façon très évasive les événements d'Ourfa. Dans un article intitulé «L'éva-

cuation d'Ourfa», il déclare que la garnison française, par suite du manque de ravitaillement, a été mise dans l'obligation de quitter la ville et a rejoint un des postes français situé sur la ligne du chemin de fer de Bagdad. Ayant été attaquée par des bandes turques et kurdes au cours de sa retraite, elle a subi des pertes très sensibles.

A propos des mêmes incidents, «Le Journal des Débats» déclare que la garnison française d'Ourfa aurait été anéantie, et ce, dans un guet-apens que lui auraient tendu les Turcs au passage de l'Euphrate à Djerablous.

Le 30 avril. «Le Matin» publie l'exposé des résultats de la conférence de San Remo fait par M. Lloyd George devant la Chambre des Communes. Après s'être attardé longuement sur le problème allemand, le premier ministre anglais aborde la question turque et déclare qu'un mandat a été donné à la France pour la Syrie et à la Grande-Bretagne pour la Mésopotamie et la Palestine. Un accord a été fait entre la France et l'Angleterre au sujet des pétroles de Mossoul. On a fait appel à l'Amérique pour qu'elle prenne le mandat de l'Arménie. On a demandé au président Wilson, dans le cas où les Etats-Unis refuseraient ce mandat, de servir d'arbitre dans la question des frontières. De toutes façons, conclut M. Lloyd George, la Grande Bretagne participera à l'aide dont la communauté arménienne a besoin.

Dans son numéro du 30 avril, le journal «La Croix» publie sur l'Arménie un article très intéressant intitulé «Une nation amie». Après avoir fait l'historique du long martyrologe de la nation arménienne, l'auteur rapporte la traditionnelle amitié qui lie le peuple arménien à la France. Puis il se demande pourquoi, malgré cette amitié, la France et les autres puissances européennes ont laissé commettre sans réagir les massacres d'Abd-ul-Hamid et d'Enver Pacha, dignes successeurs d'un Tamerlan! Pourquoi à l'heure actuelle où l'Arménie ne demande qu'à renaître suivant les promesses de 1915, les puissances réunies à San Remo pour discuter du sort de l'ancien empire turc se désintéressent-elles du problème arménien? Et l'auteur de conclure: «Que l'Europe tout entière se frappe la poitrine. Elle n'a rien fait pour empêcher en plein XX^e siècle de pareiles abominations. Veut-elle qu'elles se renouvellent en livrant encore une fois l'Arménie à la cruauté turque?

Le 10 mai. La mission turque chargée de recevoir le traité conclu à San Remo a quitté Constantinople. Tandis qu'elle s'ache-

mine vers Paris, «Le Matin» annonce que le gouvernement turc faiblit dans sa lutte contre les nationalistes, car il veut se réserver leur appui pour résister aux conditions des alliés.

Le 11 mai. Le texte du traité de paix avec la Turquie élaboré par les Puissances alliées et signé à Sèvres commence par citer les parties contractantes comme suit:

«L'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon. Puissances désignées dans ce présent traité comme «Principales Puissances alliées — l'Arménie, la Belgique, la Grèce, le Hedjaz, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Etat Serbo-Croate-Slovène et la Tchécoslovaquie constituant avec les susdites puissances alliées, des puissances alliées d'une part et la Turquie de l'autre etc....

Le 12 mai. — Tous les quotidiens parlent, avec de nombreux commentaires, d'un grand événement historique qui a eu lieu la veille. C'est en effet, le 11 mai 1920 à 16 heures que M. Millerand, au nom des alliés, a remis le traité de paix à Tevfik pacha, président de la mission turque. L'attention générale étant portée vers cet événement, un article du «Matin», pourtant important, pourrait passer inaperçu. Cet article déclare que les nationalistes turcs ne reconnaîtront aucun traité conclu par le Gouvernement de Constantinople. De plus, étant donné qu'ils administrent la plus grande partie de la Turquie, ils n'admettent pas que des personnes non déléguées par eux aient le droit de représenter l'empire ottoman à la conférence de la Paix. Au moment où le traité de paix est remis aux envoyés de Constantinople, cette déclaration faite par les nationalistes peut être lourde de conséquences pour l'avenir.

La cérémonie de la remise du traité aux plénipotentiaires turcs s'est déroulée rapidement, comme le signale «l'Ordre public» dans son article intitulé «Un acte historique rapidement réglé». Les clauses du traité sont publiées presque in extremis par «Le Temps". En voici les plus importantes: la Turquie d'Europe est réduite à Constantinople, Smyrne passe sous la juridiction hellénique, la Syrie, la Palestine, le Hedjaz, la Mésopotamie et l'Arménie deviennent des Etats indépendants. Suivent des clauses économiques et militaires sans intérêt pour nous.

Car ce qu'il nous importe le plus de connaître, ce sont les commentaires des journaux à propos de ce traité. «La Liberté», dans un article intitulé «Les difficultés du traité turc» trouve que ce dernier est d'une dureté extrême et accuse les puissances alliées,

en particulier l'Angleterre, de vouloir se tailler des colonies dans les ruines de l'ancien empire ottoman. N'oublions pas que les nationalistes qui contrôlent la majeure partie du territoire turc, refusent de reconnaître toutes les conventions conclues par le gouvernement de Constantinople. «Le traité turc, conclut «La Liberté», ouvre l'ère des complications et des difficultés orientales».

«La Libre Parole» déclare que c'est la guerre qui s'annonce et non la paix en Orient. Sans s'apitoyer sur le sort de la Turquie, comme le fait «La Liberté», «La Libre Parole» affirme que le nouveau traité est inviable. Il n'a pour but que d'assurer l'hégémonie de la Grande Bretagne sur la route des Indes. D'autre part, il a été signé avec le gouvernement de Constantinople, qui ne représente plus rien en Turquie, l'Anatolie étant presque toute entière au pouvoir des kémalistes, alliés aux bolchévistes et aux nationalistes arabes de l'Emir Fayçal pour combattre toute ingérence de la politique européenne dans les questions orientales.

«L'Action Française» regrette elle aussi amèrement ce traité si défavorable à la France. Puis elle s'intéresse au sort de l'Arménie. Wilson acceptera-t-il le mandat ou même la simple médiation qu'on lui propose? Et ensuite, l'Arménie pourra-t-elle vivre, serrée entre la Russie des Soviets, l'empire arabe de Fayçal et la Turquie de Mustafa Kémal?

C'est également sur le problème arménien que se penche l'éditorialiste du journal «La Croix», car il est évident que les catholiques français ne peuvent pas se désintéresser de leurs frères arméniens. «La Croix» reproduit à peu près les mêmes inquiétudes que l'«Action Française». Et pourtant les puissances alliées n'ont pas le droit d'abandonner l'Arménie. Son cas est identique à celui de la Pologne. Ce pays, lui aussi chrétien et martyr pour sa foi, menacé par l'Allemagne d'une part et la Russie de l'autre, est aidé par la France et la Grande-Bretagne. Pourquoi refuser à l'Arménie ce que l'on fait pour la Pologne? Il faut à l'Arménie, non seulement son indépendance, mais de quoi assurer cette indépendance, c'est-à-dire un débouché sur la mer, des moyens de se défendre contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, et une puissance mandataire qui organisera le nouvel Etat jusqu'à ce que celui-ci ait atteint sa majorité.

Le 13 mai. — «Le Matin» publie une information selon laquelle Moscou reconnaîtrait l'indépendance de l'Arménie, à condition qu'elle noue des relations politiques et commerciales avec les Soviets, qu'elle libère tous les bolchéviks arrêtés par le gouvernement d'Erivan et qu'elle ferme sa frontière aux réfugiés.

Le 13 mai. — «La Croix» en reportant le portrait de S. B. Paul Pierre XIII Terzian, patriarche des arméniens catholiques qui célébrera le dimanche 16 mai à 9 h. à la Madeleine et qu'il ne faut pas confondre avec le patriarche des arméniens grégoriens, consacre un article à la cause arménienne sous le titre «L'Arménie et l'Entente» et termine: «Voilà les graves questions qui à l'heure actuelle s'agittent au sein du Conseil Suprême de la Paix. Les Arméniens en sentent si bien la gravité que, pour exposer leurs intérêts, ils ont envoyé à Paris leurs hommes politiques les plus éminents. Les chefs de leurs églises, Sa Béatitude Pierre XIII Terzian, patriarche des arméniens catholiques et le patriarche de l'Eglise grégorienne sont venus eux-mêmes à Paris défendre les intérêts, que dis-je? la sécurité, la vie de leurs fidèles. Souhaitons que les diplomates de l'Entente comprennent leurs raisons et fassent droit à leurs justes revendications».

Jean Guiraud.

Cet après-midi à 4 heures est remis aux délégués ottomans le texte du traité arrêté par les alliés. M. Millerand qui préside la cérémonie dans la Salle de l'Horloge en présence des représentants de toutes les puissances qui ont été en état de guerre avec la Turquie, leur notifie qu'ils ont un mois pour présenter leurs observations écrites.

Le 14 mai. — «Le Journal» annonce, au contraire, une nouvelle alarmante. Les nationalistes turcs repoussent formellement le traité de paix et déclarent nulle et non avenue toute acceptation qui pourrait être faite par la délégation turque des termes du traité.

Puis peu à peu, le traité de San Remo tombe dans l'oubli. D'autres événements sont à l'ordre du jour et remplissent les colonnes des journaux. Ce sont la prochaine conférence de Spa, l'agitation sociale en France et la canonisation de Jeanne d'Arc. Parlant cependant des affaires orientales, «Le Temps» dans son numéro du 16 mai, annonce que les nationalistes turcs progressent toujours en direction de la mer de Marmara. Les autorités alliées ont même dû prendre des mesures pour assurer la sécurité à Constantinople et maintenir la liberté du passage des Dardanelles.

Le 17 mai. — L'Orient est de nouveau en actualité, par suite des informations publiées par les journaux, selon lesquelles le gouvernement de Constantinople a déclaré le traité de paix inacceptable.

D'autre part, les journaux annoncent également que les

armées bolchéviques vont tenter d'opérer leur jonction avec Mustafa Kémal. La situation s'aggrave et devient même alarmante en Orient.

C'est pourquoi le 19 mai, «La Croix» pousse encore un cri d'alarme en faveur de l'Arménie. Les bolchéviks occupent peu à peu, avec la complicité tacite de l'Angleterre, les différents états du Caucase. Vont-ils bientôt envahir l'Arménie? Et où s'arrêteront-ils ensuite, si personne ne s'oppose à leur avance? Va-t-on revoir le retour des kurdes de Gengis Khan et de Tamerlan?

Au lieu de prendre des mesures énergiques dictées par des circonstances aussi graves, les alliés délibèrent. Ce ne sont pas des paroles qu'il faut, mais des actes. Pour sauver l'Arménie de l'empire bolchévique, il nous suffit de lui envoyer quelques officiers, des armes et des munitions, et le courage et la vaillance de la jeune armée arménienne auront vite raison des hordes des nouveaux barbares.

D'autre part, il faut donner à l'Arménie un territoire où elle puisse vivre. Le principe des nationalités exige que l'Arménie comprenne les vilayets de Van, Bitlis, Erzéroum et Karpouth. Il lui faut un débouché sur la mer Noire, en l'occurence le port de Trébizonde, et une ouverture sur la Méditerranée, c'est-à-dire la Cilicie avec Alexandrette. Sinon l'Arménie ne pourra pas vivre et deviendra rapidement la proie de ses ennemis bolchéviques et kémalistes.

Tous les chrétiens de France souhaitent vivement que des délibérations du Conseil suprême interallié et des méditations du président Wilson sorte une Arménie forte et solidement constituée.

Le 19 mai. — «Le Temps» annonce la nouvelle fatale. La Commission sénatoriale des affaires étrangères, par 11 voix contre 4, a refusé le mandat américain pour l'Arménie.

Cependant, le même jour, le même journal publie un communiqué selon lequel la situation se serait considérablement améliorée en Cilicie, où les troupes françaises auraient eu raison des agitateurs nationalistes.

Les incohérences de la politique française ne pouvaient passer inaperçues à Paris et «l'Echo de Paris» dans ses numéros des 11 et 12 juin, rapporte les comptes-rendus des débats de la commission des Affaires Extérieures de la Chambre des députés sur la politique française en Orient. On demanda au chef du gouvernement pourquoi les accords de 1916 n'avaient pas été respectés. M. Millerand déclara que Clémenceau avait dû consentir certaines concessions à l'Angleterre pour assurer, en contre-partie, l'influence

française en Syrie. Quant à la Cilicie, elle doit revenir à l'empire ottoman, qui, réduit à un état embryonnaire par le traité de San Remo, ne pourrait vivre sans cette riche contrée! Ainsi, en Orient, la France a l'impression que la guerre n'a servi à rien et que les sacrifices de ses soldats ont été inutiles, car tous les intérêts de la France en Orient sont méconnus par des politiciens qui font le jeu de l'Angleterre.

Le 24 mai. — «Le Temps» mande de Washington que le président Wilson a exhorté le Congrès américain à accepter l'invitation interalliée de San Remo. Cependant, des observateurs bien informés pensent que la presque unanimité des membres de la commission des affaires extérieures du Sénat est opposée au Mandat américain en Arménie.

Observations sur le traité de Sèvres:

1. l'Arménie en état d'invasion.
2. Les bolchéviks, russes en esprit et anti-chrétiens dans leur dernière intention, sont maître de l'Arménie.
3. L'Arménie a subi l'invasion pour sa fidélité aux Alliés.
4. Il ne faut pas donc l'imputer à l'Arménie.
5. Il n'est pas sûr qu'une révision ne rende pire la situation.
6. Le principe de régler les choses sur la base des réalités d'aujourd'hui n'est pas juste. Le traité est à maintenir en améliorant nos clauses.

Il faut donc reconnaître à l'Arménie malgré tout:

1. le droit d'existence
2. le droit d'indépendance
3. un territoire dans le Caucase et les provinces d'Asie Mineure, avec un accès sur la mer.

(Après avoir fait des observations sur les différents articles du traité, il ajoute: «La scission astucieuse du gouvernement ottoman en deux, Kémal rebelle et le sultan impuissant, sera un prétexte pour ne pas se soumettre aux clauses du traité.)

Le 27 juin. — «Le nostre battaglie» (organe hebdomadaire de la Jeunesse féminine italienne) rapporte un résumé du discours tenu par Mgr. Naslian en présence du Cardinal Archevêque de Milan, jeudi passé, sur le martyre des arméniens, insistant surtout sur des épisodes de l'héroïsme chrétien des femmes arméniennes.

Le 29 août. — Ouverture à Constantinople des souscriptions pour l'emprunt intérieur arménien, dit «de l'Indépendance».

Août. — «Pro Arménia»: Le Patriarche de Cilicie, après avoir officié en grande pompe, demande pour l'Arménie la protection de l'Europe. La cérémonie annoncée pour dimanche en l'Eglise des PP. Carmes, de la Toison d'Or, a pris le caractère d'une véritable solennité, d'une manifestation ardente de foi patriotique. Ce jour-là, le patriarche arménien de Cilicie Mgr. Paul Pierre XIII Terzian, venu en Belgique pour intéresser la conférence de Spa aux destinées de son noble et malheureux pays, devait célébrer une messe pontificale. Le Roi s'y était fait représenter par le Général Jungbluth; l'ambassadeur de France par son attaché militaire, le Général Serot Almeura Latour. L'entrée des personnages officiels fut saluée par la Brabançonne et par la Marseillaise exécutées sur les grandes orgues. Le Patriarche ayant revêtu les ornements pontificaux — lourde dalmitique blanche et rouge qui le drapait des pieds à la tête avec le pallium — s'est rendu à l'autel, mitre en tête, crosse à la main. La messe a été célébrée selon le rite arménien. Nous n'avons pas à signaler en détail les particularités qui distinguent ce rite de notre rite traditionnel... A l'évangile, le R. P. Peeters de la Compagnie des Bollandistes, a prononcé une éloquente allocution, hymne de foi religieuse et patriotique, d'espérance aussi dans les destinées de la nation arménienne. Il a dressé en traits rapides et vigoureux l'histoire de l'Arménie depuis les temps lointains où Grégoire l'Illuminateur la conquérait au Christ. Sa parole est devenue émue et frémissante quand il a rappelé les massacres successifs qui décimèrent la race sous la domination turque. Puis il a salué avec une fière allégresse les temps nouveaux, qui promettent à l'Arménie l'indépendance et la sécurité dans la communion avec le St. Siège et sous la protection de la justice internationale. L'orgue était tenu par M. A. de Boeck, c'est tout dire. — Après la messe pontificale, le patriarche a reçu dans le grand parloir du Couvent les membres de la colonie arménienne: hommes, femmes et enfants, qui lui ont été présentés par le Consul d'Arménie, par MM. A. Emirzé et Mihtadian. Parmi les assistants, on nous signalait une jeune fille de Trébizonde, qui, seule de sa famille, échappa aux massacres en 1915.

L'audience accordée par le prélat fut marquée par des effusions touchantes... Le consul d'Arménie put donner lecture d'un télégramme qui venait lui annoncer la signature de la paix entre la République et la Turquie (?!) Est-ce la paix durable, définitive, permettant à l'Arménie de réaliser ses espoirs d'indépendance, de sécurité, qu'elle cultive depuis des siècles? Au cours d'une audience spéciale qu'il a bien voulu accor-

der au représentant du journal «XXème siècle», le patriarche a parlé de ses démarches à Spa, de ses conversations avec M. Delacroix, avec le Maréchal Foch: «Le traité de Versailles, m'a dit le Maréchal, a fait l'essentiel, il vous a donné l'indépendance. C'est maintenant à l'Arménie de parachever par ses propres forces l'œuvre achevée». Le Patriarche insiste sur l'appui moral que l'Arménie attend des Puissances alliées, il parle des démarches qu'il a l'intention de faire à Londres et ailleurs. Le journal ajoute: Ce n'est pas la Belgique qui refusera à l'Arménie le bénéfice de cet appui moral auquel Mgr. Paul Pierre XIII Terzian, patriarche de Cilicie, fait un si pressant appel.

Le 19 septembre. — Le Cardinal Dubois, aujourd'hui à 8 heures a célébré la messe dans l'Eglise cathédrale arménienne à Sakis Aghadj où étaient invités le Haut Clergé latin et arménien, le Haut Commissaire de France, de hauts officiers français de l'armée d'occupation, et les membres des Conseils du Patriarcat. Deux Evêques accompagnaient le Cardinal. Le choral reçut S. E. par le chant «Hrachapar» (Glorieux Dieu, hymne pour les pontifes) à son entrée à l'Eglise. A la solennité liturgique, placée sous la présidence du cardinal à l'Eglise du St. Esprit ont pris part aussi les élèves des Sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception, des Pères Méchitharistes de Vienne et de Venise et de St. Grégoire l'Illuminateur.

Le 23 septembre. — Le Cardinal Dubois: «Les récents événements du Proche-Orient en prolongeant la guerre, y ont été l'occasion de nouveaux massacres et de nouvelles ruines. Nous constatons le fait pour le déplorer, sans prétendre répartir exactement les responsabilités. Mais des appels pressants — quelques-uns confidentiels — nous ont été adressés, qui ne nous permettent pas de rester indifférents devant une situation vraiment lamentable. Citons du moins la démarche faite auprès de nous par le Saint-Synode de l'église orthodoxe de Grèce qui «au nom de notre Seigneur Jésus Christ» jette un cri d'alarme en faveur «de centaines de milliers de chrétiens sans gîte et sans pain, en proie à la plus affreuse terreur». Nous avons communiqué à qui de droit ces appels à la protection de la France qui fut toujours en Orient la sauvegarde des chrétiens. La politique ne peut pas, ne doit pas cesser de s'en souvenir, si les meilleurs intérêts de notre pays se concilient parfaitement avec le respect d'une tradition qui demeure en ces contrées non seulement notre honneur mais notre force. Nous l'avons constaté avec fierté au cours de notre mission dans

le Levant. Là-bas l'horizon n'a pas cessé d'être sombre. Nous sommes émus des craintes qui nous ont été confidentiellement exprimées. Dieu veuille que l'Europe ne voie pas se renouveler les horreurs dont l'Asie Mineure vient d'être le sanglant théâtre. Secondons par nos prières les efforts des hommes politiques. Demandons à Dieu de les éclairer et de leur faire trouver enfin la formule de paix dont le monde tout entier — à commencer par la France — a si grand besoin. Dans ces sentiments, nous ordonnons que le dimanche 1er octobre, solennité du Saint Rosaire, au salut du St. Sacrement soient chantés, dans toutes les églises et chapelles du diocèse: 1. un De Profondis pour les récentes victimes de la guerre d'Orient; 2. L'antienne Da Pacem avec les versets et oraisons correspondants, suivis de l'invocation trois fois répétée: Regina Pacis, ora pro nobis; afin d'obtenir de Dieu la fin prochaine d'un état de choses qui semble menacer de nouveau la paix du monde. Nous présiderons nous-mêmes ces prières à Notre-Dame. Nous vous assurons, chers fidèles, de notre religieux et cordial dévouement en N. S. J. C.

Louis, Cardinal Dubois, arch. de Paris.

Cette lettre sera lue en chaire dans toutes les églises et chapelles du diocèse dimanche prochain 1er octobre.»

Le 3 octobre. — Lettre circulaire du Patriarche pour encourager la souscription à l'emprunt intérieur pour l'Arménie.

Le 7 octobre. — A l'occasion d'une circulaire du Patriarcat «Pour venir en aide à notre chère patrie, pour lui tendre des mains secourables afin qu'elle reste debout, se fortifie solidement, se développe et progresse», est publié un article (Joghovourti Tzayn) d'enthousiaste éloge des catholiques arméniens: «De fait, qu'est-ce que nous ne devons pas à nos confrères les Arméniens catholiques? Sans aller plus loin, pouvons-nous ignorer que nous devons aux Pères Méchitharistes la publication de toute l'ancienne littérature et la renaissance de notre histoire du passé, la culture de notre langue ancienne et moderne: Les Méchitharistes de St. Lazare et de Vienne ont rallumé les premières flammes du patriotisme et de l'amour national avec leur savante et sérieuse activité. Nos intellectuels les plus illustres se trouvaient sous leur influence dans la deuxième moitié du XIXème siècle; la génération de l'époque s'est enthousiasmée à la connaissance de notre histoire, dont le texte unique était celui du P. Tchamtchian. Dans l'ancienne génération, qui donc a consacré les écrits les plus marquants les chants patriotiques les plus enflammés à la gloire de nos valeureux

ancêtres sinon le P. Alichan, l'Elisée de notre ère, le rossignol d'Avaraïr, le Patriarche des Muses et des lyriques arméniens. Des générations entières jusqu'à aujourd'hui s'inspirèrent de ses chants, apprirent la langue maternelle et l'histoire nationale grâce à ce majestueux vieillard. Nous devons effectivement à nos confrères arméniens catholiques d'innombrables études, élaborées en forme moderne et scientifique, sur l'histoire et la littérature. Nous leur devons la part la plus importante de la sympathie de l'intérêt réveillé en Europe à l'égard de notre histoire et de notre littérature. Nos confrères arméniens catholiques n'ont pas cessé d'accomplir leur devoir patriotique et, si parfois il y eut des individus dégénérés qui se tournèrent vers l'étranger, éteignirent le sentiment national et oublièrent leur idéal de vie nationale, ce ne fut pas un phénomène exclusif des arméniens catholiques. De pareils errements se sont produits chez les ressortissants de toutes les autres communautés. Nous sommes convaincus que nos confrères arméniens cahtoliques seront utiles dorénavant plus qu'autrefois à la nation sur le plan politique. Il est évident que chaque communauté a sa zone d'action, où sa voix est écoutée avec plus d'accueil, où elle peut plus avantageusement défendre les intérêts de la Cause Nationale. Il suffit que nous soyons d'accord et unis, nous pouvons bien répartir entre nous les tâches de défense de nos intérêts dans les cercles étrangers. A ce point de vue, nous sommes sûrs que «l'Union intercommunautaire» aura à jouer un rôle important à l'avenir, surtout pendant l'application des clauses pour les Droits Minoritaires, et après «Nous autres, Arméniens catholiques, nous sommes de vrais et sincères arméniens», voilà le cri poussé par le Patriarcat (Catholicossat) de Sakis Aghadj (et quel arménien ne le dirait pas les larmes de joie aux yeux!): «Donne-moi ta main, mon frère».

Le 7 octobre. — Le même journal rapporte qu'à Etchmiazine a été célébrée solenellement la signature du traité de paix, qui reconnaît l'indépendance de l'Arménie unifiée, par des cérémonies religieuses à la cathédrale et par des illuminations le soir. Le représentant bolchévique en Arménie, Legrand, en réponse à la question posée par le gouvernement arménien a télégraphié qu'à partir du 10 août, date de la signature de l'accord, il est permis à l'administration des chemins de fer d'Arménie de se servir des voies ferrées de la ligne Chadakh — Djoulfa.

Le 7 octobre. — d'Eskichéhir, de Djérah sont exilés des jeunes gens au-dessus de 15 ans et des filles dans des directions inconnues. L'Efkaf, à Constantinople, confisque des propriétés nationales

arméniennes et les loue pour son compte, les regardant comme des biens tombés en déshérence.

Le 7 octobre. — «Joghovourti Tzayn» — «Jamanag» — Sous le titre: «L'Arménie et la S. D. N.», ces journaux rapportent que la Question Arménienne est débattue à nouveau devant cette assise internationale, à la suite du Mouvement national de Moustafa Kémal et du refus des Etats-Unis d'assumer le Mandat sur l'Arménie. M. Viviani aurait proposé de s'entendre directement avec Kémal et Lord Robert Cecil aurait proposé d'étudier dans une commission spéciale les moyens à prendre dans le cas d'un refus de sa part (on marche vers la conférence de Lausanne qui supprimera le traité de Sèvres).

Le 12 octobre. — «Joghovourti Tzayn» — Les nationalistes à Samsoun ont averti la population de ne pas porter de chapeau, les orphelins arméniens ont dû changer de costume; les nationalistes ont imposé un impôt de guerre, aux Grecs, de 50.000 Ltq, aux Arméniens de 10.000 Ltq.

Le 21 octobre. Le «Corriere d'Italia» annonce la publication du texte officiel du traité avec la Turquie et des accords au sujet de l'Anatolie entre la Grande Bretagne, l'Italie et la France.

Le traité établit l'union complète entre les puissances contractantes en ce qui concerne la constitution des commissions internationales. — Art. I. La France et l'Italie s'engagent à apporter l'aide que les gouvernements turc et kurde pourraient réclamer pour l'administration locale des régions où sont reconnus des intérêts particuliers de la France et de l'Italie. — Les puissances alliées ne consentiront pas à des exploits de leurs ressortissants respectifs en des zones revenant à d'autres puissances. — Il établit même les conditions d'administration des lignes de chemin de fer traversant la Turquie et les zones des autres puissances. — La zone italienne s'étendrait de celles des Détroits et de Smyrne jusqu'au point du littoral situé à 24° de latitude et 17° de longitude E. La zone française part de la zone italienne jusqu'au Tigre.

Le 24 octobre. Le «Corriere d'Italia» rapporte la dépêche suivante de Londres (23 au matin). Le «Times» de Constantinople: Selon des nouvelles dignes d'attention, le Commissaire Legrand, représentant des Soviets à Erivan, a présenté le 17 courant au gouvernement arménien un «ultimatum» dont les termes principaux sont les suivants:

1. Le gouvernement arménien doit consentir au libre usage

des voies ferrées par les troupes soviétiques d'Azerbaïdjan et du gouvernement nationaliste turc.

2. Le Gouvernement arménien doit dénoncer le traité de Sèvres et rompre les relations diplomatiques avec les puissances de l'Entente.

3. L'Arménie doit soumettre ses controverses territoriales avec les Turcs à l'arbitrage du gouvernement des Soviets.

Dès l'observation de cet ultimatum, les territoires de Zanguizour et Carabagh occupés par les Soviets seront cédés à l'Arménie.

Le 16 novembre. «Joghovourti Tzayn» rapporte le texte de l'accord sur l'Anatolie entre les alliés intervenu le 10 août 1920 à Sèvres, reporté par le «Temps» dans son numéro du 7 novembre.

Le 20 novembre. «Le Matin» rapporte de Constantinople, que d'après des informations de bonne source, le gouvernement des Soviets de Moscou a notifié à Moustafa Kémal pacha qu'il ne voulait aucune nouvelle attaque contre l'Arménie, celle-ci étant désormais une république des Soviets. — En conséquence Tchitchérine a demandé le retrait des troupes turques à l'Ouest de la rivière Arpa qui coule à l'Ouest d'Alexandropol. — En même temps, le gouvernement de Moscou a informé officiellement le gouvernement nationaliste turc d'Ankara que le traité de Brest-Litovsk n'était plus en vigueur (Times).

Le 4 décembre. — «Le Temps». — L'Arménie demande à être admise à la Société des Nations. Le Comité de la Ligue a examiné hier à Genève cette question; avant de se prononcer, il a cru nécessaire de solliciter l'avis des représentants des trois Puissances: Lloyd George a manifesté le désir de voir ce problème résolu immédiatement. Le président du conseil français, son collègue britannique et le ministre des affaires étrangères d'Italie, tout en affirmant leur profonde sympathie pour l'Arménie ont été d'opinion unanime pour conclure qu'on ne pourrait donner suite à cette démarche, avant que la situation en Grèce fût éclaircie et qu'elle comporterait une révision du traité de Sèvres.

(Voilà de quelle façon la mise de la question arménienne à la remorque de la question grecque a été nuisible, comme nous en avait averti l'Ambassade d'Italie.)

Le 12 décembre. — «Joghovourti Tzayn». — Le traité de paix avec la Turquie a été remis aux délégués turcs dans le salon de l'Horloge du ministère des Affaires Etrangères. Mr. Millerand présidait la cérémonie; autour de la table en fer à cheval se trouvaient les représentants des différentes puissances, parmi lesquels Boghos Noubar Pacha, président de la Délégation arménienne.

Mr. Millerand a adressé aux plénipotentiaires turcs les paroles suivantes:

«Messieurs les Plénipotentiaires de l'Empire ottoman. La Turquie cédant à une pression étrangère a entrepris en 1914 une guerre contre les Alliés. A cause de sa faute, les Alliés durent prolonger la guerre cruelle encore une année. Par conséquent, les Alliés sont dans la nécessité de prendre toutes les précautions les plus efficaces pour prévenir la répétition d'un pareil danger. Tout en garatissant la liberté des Détroits, les Alliés ont décidé de maintenir l'autorité du Sultan à Constantinople. De cette façon, les Alliés démontrent leur volonté d'établir en Turquie une paix fondée sur les principes du droit, de la liberté et de la justice, pour le triomphe desquels nous avons lutté.» Tevfik Pacha répond que dans le délai accordé, il répondra aux propositions du traité.

Le 13 décembre. — La «Renaissance», sous la rubrique «Faits et Documents», rapporte que le Dr. H. Dj. invoquerait le témoignage de Salaheddine Bey, médecin en chef du Croissant rouge à Erzindjan, au sujet des atrocités médicales dont ont été victimes des Arméniens.

«Joghovourti Tzayn»: «Le Temps» donne des détails au sujet de la réponse que Tevfik Pacha aurait donnée à la Conference de la Paix. A propos de l'Arménie, il dit que la Turquie avait déjà reconnu en 1918 l'Arménie comme Etat libre et indépendant. Il n'y avait pas lieu d'étendre le territoire russo-turc de l'Arménie au-delà de l'ancienne frontière. Le gouvernement ottoman accepte l'évacuation du territoire limitrophe de la frontière arménienne mais sous condition de réciprocité de la part de l'Arménie.

Le 15 décembre. — La «Renaissance». — M. Paul Bovard, représentant du gouvernement français auprès de la République arménienne est arrivé à Erivan le 15 décembre. Dans un discours qu'il a prononcé, le représentant français a salué l'armée et le gouvernement arméniens au nom de l'armée et du gouvernement français. On a fait à Monsieur Bovard une réception triomphale dans la capitale de l'Arménie. Une foule enthousiaste s'était portée à sa rencontre.

Le 15 décembre. — Nous lisons dans le «Giornale d'Italia»: «Le sort de l'Arménie a des relations intimes avec celui de la Russie. Tous les Papes plus ou moins se sont intéressés au destin de l'Arménie. Le Pape actuel, S.S. Benoît XV, s'occupe sérieusement de la question arménienne et a décidé de lui donner la préférence sur toute autre. Le Vatican trouve la solution de la question arménienne beaucoup plus aisée maintenant que la Russie est en

déconfiture, car l'Arménie échappe ainsi aux forces qui l'enveloppaient de toutes parts pour l'absorber. Mais cela est insuffisant, sinon pour assurer l'indépendance, du moins pour assurer la sécurité du peuple arménien qui a beaucoup souffert. Quoique la question turque proprement dite ne regarde pas le Vatican, il va sans dire qu'il exprimera ses vues à ce sujet auprès des Puissances et les appuiera. Nous ne savons pas quelles seront ces vues et quelle sera la solution donnée, mais nous savons une chose, c'est que l'Arménie doit être émancipée du joug turc.

Le 15 décembre. — Le même journal («Giornale d'Italia») annonce que le Comité italien pour l'indépendance de l'Arménie, a communiqué à M. Orlando, président du Conseil, l'ordre du jour voté dans sa dernière séance plénière et dans lequel est exprimée la confiance que l'appui du gouvernement royal ne manquera pas à une cause aussi juste que celle de la reconstitution de l'Arménie en Etat indépendant. Dans la lettre que le Président du conseil a adressée en réponse au Comité, on lit entre autres cette phrase: «L'Italie, fidèle à ses traditions, ne peut manquer de considérer avec sympathie toutes les causes d'indépendance et de liberté des peuples opprimés: et il en est ainsi de la noble nation arménienne que votre Comité défend avec tant de ferveur» (V. Appendice — Annexe VII).

Le 19 décembre. — Un cri désespéré de l'Arménie. — Nouvelles alarmantes arrivées à la Délégation nationale.

La «Rennaissance»: Nous apprenons de source autorisée que S.S. le Pape vient d'adresser au Président Wilson une lettre autographe pour lui demander d'intervenir avec toute son autorité auprès du Congrès afin d'assurer définitivement le règlement de la question arménienne par l'indépendance de l'Arménie unie et intégrale. Un membre du Sacré Collège a été chargé par S. S. de porter cette lettre à M. Wilson. — Ce noble geste de S.S. Benoît XV. nous remet en mémoire la grande part prise par le Pape Célestin III à l'instauration de la dynastie des Roupénides dans le Royaume de Cilicie au XIIème siècle, en récompense de l'assistance spontanée que les Croisés avaient trouvée auprès des princes et du peuple de la Cilicie, pendant toute la durée de leurs combats contre les Sarrasins. Voici ce qu'écrit à ce sujet le Pape Grégoire XIII dans sa bulle Ecclesia Romana de l'an 1384: «Parmi les autres mérites de la Nation arménienne envers l'Eglise et la République chrétienne, il en est un qui est éminent et digne de

particulière mémoire, il consiste en ce que lorsque autrefois les armées et les princes chrétiens allaient à la délivrance de la Terre Sainte, nulle nation et nul peuple plus prompement et avec plus de zèle que les Arméniens ne leur prêta son aide en hommes, en chevaux, en subsistances, en conseils; avec toutes leurs forces et la plus grande bravoure ils aidèrent les chrétiens en ces saintes guerres».

Le 25 décembre. — «Joghovourti Tzayn». Le Président Wilson communique au Conseil des Ambassadeurs qu'il accepte l'arbitrage proposé à la Conférence de San Remo pour délimiter les frontières de l'Arménie. Il se prononce en faveur du Mandat américain pour l'Arménie en adressant un message au Congrès des Etats-Unis.

Le 31 décembre. «The Universe». — Abandonment of Armenia. — The instinction of a christian race.

1 9 2 1

Le 31 janvier. — Mgr. Joseph Momdjian supérieur du Collège Pontifical Léonin arménien à Rome depuis 1912, promu à la prélature domestique de Sa Sainteté est nommé vicaire patriarcal à Jérusalem par Mgr. Paul Pierre XIII Terzian.

Le 14 mars. — Mgr. Naslian se prépare à partir de Rome pour Constantinople avec la charge de Visiteur Apostolique.

Le 18 mars. — Mgr. Naslian est admis en audience par S.S. Benoît XV. avant son départ pour Constantinople avec la charge de Visiteur Apostolique: Le Saint Père se montre pessimiste quant à la réussite de la nouvelle mission de cet évêque, devant la situation troublée et incertaine.

Le 22 mars. — Notes sur la situation des Arméniens dans les provinces: Des nouvelles certaines arrivées de l'intérieur nous rapportent les faits suivants qui confirment encore que les Turcs ne peuvent pas renoncer à leur plan d'extermination et qu'il n'est plus possible pour les Arméniens de trouver moyen de vivre avec eux. Ni les Droits des Minorités, ni le contrôle de la S.D.N. ni aucun autre traité quelconque avec le Gouvernement turc ne pourront empêcher ou conjurer la politique obstinée poursuivie depuis 1915 à nos jours:

1. Les propriétés des Arméniens continuent à être confisquées. Les procurations envoyées par les Arméniens survivants, sous des prétextes fallacieux ne sont reconnues nulle part. Des lettres et les personnes arrivées de Kharpouth confirment ces faits.

2. Notre curé d'Ourfa ne peut avoir l'autorisation de sortir du pays que sous condition de formalités de vente des immeubles. Le curé a envoyé une dépêche au Patriarcat et cette dépêche n'est pas arrivée.

3. Une lettre reçue de Samsoun confirme que des conversions forcées à l'islamisme continuent.

4. Le Patriarcat est averti de source certaine que de nouvelles déportations ont lieu des villes de Kharpouth et de Malatia vers Bitlis.

5. On impose sous des menaces à nos chefs religieux de signer des déclarations dont il est facile de comprendre le but.

6. Il n'est pas permis à notre curé de Mardine de prendre en main et d'administrer les propriétés ecclésiastiques.

7. Tout commerce ou entreprise lucratifs sont défendus aux Arméniens.

8. Les femmes sont insultées publiquement et les hommes lapidés.

9. Un rapport d'un Marachiote, très digne de confiance, témoin oculaire des faits, contient des détails sur les traitements dont sont l'objet les Arméniens.

10. Notre évêque de Marache annonce que le peuple ayant décidé d'émigrer, lui aussi devra quitter son diocèse.

11. La conviction des Arméniens des Provinces, est que, pour la sauvergarde de leur vie et de leur droit à la liberté, il ne leur reste qu'à s'éloigner de la Turquie.

12. L'occupation seule de Constantinople par les Alliés n'a pas été suffisante pour conjurer le danger que représente le Kémalisme constitué aujourd'hui en régime.

Le 2 avril. Je suis à Toulon pour m'embarquer à bord d'un bateau français de retour à Constantinople l'«Edgar Quinet» qui me transportera à Constantinople avec l'Abbé-Indjéyan, mon secrétaire, il doit mettre 15 jours pour arriver à destination.

L'Abbé Aladjadjian est à Constantinople, arrivé de Batoum.

Mai. — Mr. Nouridjan demande à Mgr. Terzian des documents relatifs aux massacres . . . etc. . . . pour plaider la cause du jeune Teylerian, l'assassin de Talaat à Berlin, dont il assume la défense; il demande surtout des faits qui puissent impressionner le jury.

Le 28 mai. — Le journal «Haïrénik» (La Patrie) célèbre le 3ème anniversaire de la République arménienne (1918—1921). Dans l'éditorial publié à cette occasion, il résume les différents

événements qui donnèrent naissance à la république arménienne et son histoire intérieure en ces 3 années d'existence.

Le 25 juin. — Rapport de M. Gabriélian, représentant plénipotentiaire auprès du Conseil central de l'U.R.S.S., sur les massacres à Alexandropol.

Il cite le témoignage du Représentant américain dans le comité d'enquête à Karakilissé. — On a trouvé un très grand nombre de cadavres d'arméniens à Aghboulagh après le départ des turcs le 28 avril 1921. Dans la chaîne de Djadjour, on a constaté le long de la rivière qui traverse la vallée la présence sur 200 pieds d'étendue, de masses de cadavres dont une partie était couverte de sable. On a évalué de 1200 à 1900 le nombre des cadavres de femmes dont la plupart étaient déchiquetées par les baïonnettes et éventrées. Il n'y avait que des cadavres de garçons de 14 ans qui furent moins mutilés. Ces victimes ont été fusillées de très près, rangées le long de la rivière, où l'on trouvait encore des cartouches pendant l'enquête. On aurait fait la même constatation dans toute la longueur de la vallée. Le 11 mai 1921, un autre corps d'enquête est parti pour le village de Kaltak. Les cadavres étaient en putréfaction, il n'a pas été possible de les enterrer; les maisons et les rues en étaient pleines. Dans les villages de Houlban, d'Avdipenk, de Pékad, de Karach, de Kaltakli, de Parakr, d'Aboul, de Ghéghekhan — des 11.886 cadavres, 90% étaient des cadavres de femmes et d'enfants, 10% d'hommes. Une partie était brûlée.

A Boula	1185	massacrés
Baltaïdj	2100	„
Parabo	1100	„
Dans la région de Kars sont massacrés par les Turcs	7500	„
	11885	„

Le 6 juillet. — Les trois chefs religieux arméniens adressent à S. S. une requête pour qu'elle intervienne où il sera possible en faveur du traité de Sèvres; les Etats-Unis d'Amérique y serait favorables, il y faudrait intéresser aussi les autres puissances alliées. A Mgr. Der Abrahamian chargé de transmettre à la Secrétairerie d'Etat la susdite lettre collective; le Cardinal Gasparri a répondu: «Le St. Siège a de tout temps considéré de son devoir d'appuyer la cause arménienne et il le fera aussi à l'avenir en faveur de cette pauvre nation, pourvu que les Puissances l'écoutent».

Le 5 août. — Mgr. Sayeghian donne sa démission de sa charge de Locum-Tenens pour rentrer à son archidiocèse d'Alep, d'où il se trouve absent depuis le mois de novembre 1914.

Le 12 août. — L'Assemblée générale du Patriarcat a élu à la charge de Locum-Tenens Mgr. Naslian par 30 voix sur 34. Ainsi les deux attributions du chef religieux, partagées en deux entre Patriarche et Locum-Tenens, sont réunies pour faciliter la marche des affaires ecclésiastiques et communautaires.

Août. — Le Near East Relief, par une lettre circulaire du 29 juillet, annonce que les sommes obtenues par des subventions seront doublées par lui. Au Patriarcat, Mgr. Naslian a nommé pour bénéficier de cette disposition une commission pour les catholiques, qui rendrait régulièrement des comptes à l'administration du N. E. R.

Le 2 septembre. — Le Comité des Anciens Combattants arméniens de France demande la liste des Combattants catholiques arméniens.

Octobre. — Depuis un an surtout, la situation des chrétiens de l'Anatolie va en empirant; on signale avec détails:

1. des spoliations systématiques

2. des exterminations systématiques. En juin et en juillet, les régions de Niksar, d'Erbaa, de Ladik et spécialement la ville de Merzifoun furent le théâtre de scènes sanglantes dont les tristes auteurs furent Topal Osman et sa trop fameuse bande de Lazes: cette bande que l'on évalue à 2500 où 3000 est composée de brigands. Partout sur son passage se renouvelèrent les horreurs de 1895 et de 1915.

Le 21 octobre. — L'abbé Aladjadjian, un de nos Prêtres du Caucase, est rentré à Batoum porteur de subventions pour des orphelins et nécessiteux du Caucase.

Le 30 octobre. — Article VI de l'accord d'Ankara.

Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie déclare que les droits des minorités solennellement reconnus dans le Pacte National seront confirmés par lui sur la même base que celle établie par les conventions conclues à ce sujet entre les puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs alliés.

Le 3 novembre. — «Le Stamboul» rapporte une déclaration du général Pellé, Haut Commissaire de la République française à Constantinople. Cette déclaration est une apologie de l'accord

d'Ankara signé le 20 octobre par Franklin Bouillon et le gouvernement kémaliste. Le général affirme que cet accord tient compte du principe des nationalistes pour la détermination des frontières de la nouvelle Turquie et qu'il resserrera davantage «l'amitié traditionelle» (!) des peuples français et turcs.

Le 4 novembre. — «Le Stamboul» donne la traduction d'un article du journal turc «Ikdam» à propos de la déclaration du général Pellé. Ce journal se réjouit des paroles du général et du traité d'Ankara qui profitera à la France et à la Turquie.

Le 6 novembre. — Parlant de l'accord franco-turc d'Ankara, «Le Journal des Débats» souligne le mécontentement que cet accord a soulevé à Londres. D'après les conventions précédentes, la France n'aurait pas dû signer de traité séparé avec la Turquie. D'autre part, la libre disposition qu'auront les Turcs dans l'usage du chemin de fer de Bagdad n'est pas sans inquiéter les Britanniques, qui ont le mandat sur la Mésopotamie. Enfin, l'accord d'Ankara prévoit l'évacuation de la Cilicie, c'est-à-dire l'abandon aux représailles turques des 80.000 chrétiens de la Cilicie. Comment peut-il se faire que la France renonce ainsi à sa politique traditionnelle de protection des minorités chrétiennes en Orient?

Mais le maintien de la souveraineté française sur la Cilicie risque de froisser la susceptibilité des turcs. «Le Journal des Débats» propose alors une solution donnée par le P. L. Galabert, qui pourrait contenter à la fois turcs et chrétiens: une Cilicie ottomane administrée par une puissance mandataire.

Dans son numéro du 9 novembre, le «Petit Parisien» parle des déclarations faites par le Général Pellé à Constantinople au sujet de l'accord franco-turc. «Le général, dit ce grand quotidien, a exprimé sa satisfaction de voir ledit accord rétablir entre la France et la Turquie les rapports d'amitié traditionnelle».

Le 10 novembre. — «Le Stamboul» déclare que les Anglais n'ont pas de raison d'être mécontents du traité d'Ankara, car ce projet est depuis le 4 avril entre les mains du gouvernement britannique. De plus, les intérêts de la Grande-Bretagne en Orient ne sont nullement lésés par le nouvel accord. C'est la France seule qui en fait les frais, mais elle a consenti à ces sacrifices pour mettre fin aux hostilités sur les frontières du mandat syrien.

Le 11 novembre. — «Le Stamboul» rapporte longuement les différentes cérémonies de la fête de l'armistice. Le général Pellé prononça un discours où il rappela la journée glorieuse du 11 novembre 1918, la victoire de la France et de ses alliés, et le désir de la France d'établir pour l'avenir une paix durable et définitive.

Le récent accord d'Ankara doit être considéré comme une manifestation concrète de ce désir de paix.

A propos de l'accord d'Ankara, le même journal publie une nouvelle de Paris, qui annonce que le commissaire des Finances de la Chambre des députés a entendu un exposé de M. Franklin Bouillon, et qu'il exprima le remerciement unanime de la Chambre pour les indications fournies et les résultats obtenus pour le rétablissement de la paix en Orient.

Le 12 novembre. — «Le Stamboul» publie de nombreux discours prononcés par des personnalités civiles et militaires à l'occasion de la fête de l'armistice. Ces différents discours exaltent l'héroïsme des soldats qui nous a valu la victoire et déclarent que le désir de tous est de voir une paix solide et durable s'établir sur le monde entier et particulièrement en Turquie où la guerre n'a pas encore cessé.

Abordant à nouveau l'accord d'Ankara, «le Stamboul» annonce la prochain départ de M. Franklin Bouillon pour la Cilicie.

Le 14 novembre. — Toujours sur le même sujet, «le Stamboul» publie une dépêche de Paris annonçant la discussion de l'accord d'Ankara par le Sénat. M. Franklin Bouillon déclare aux sénateurs que les deux problèmes les plus importants sont l'évacuation de la Cilicie et la remise des prisonniers. Le Gouvernement français est toujours préoccupé d'assurer la sécurité des minorités des régions évacuées par les troupes françaises. Mais il a confiance que les autorités turques comprendront leur responsabilité et s'efforceront de prévenir tout trouble.

Le 16 novembre. — «Le Stamboul» publie une nouvelle émanant de Jérusalem selon laquelle le Haut Commissaire de Palestine, Sir Hubert Samuel, a procédé à l'investiture du patriarche arménien de Jérusalem. C'est la première fois que le roi d'Angleterre nomme un patriarche oriental.

Revenant à la question de la Cilicie, «le Stamboul» annonce le départ pour Adana de M. Franklin Bouillon, accompagné de MM. Laporte, Lépissier et de Sandford. Cette mission a pour but de veiller à l'exécution de l'accord d'Ankara.

Un bruit a couru répandant la nouvelle que les chrétiens devraient évacuer la Cilicie avant le 20 novembre. Ce bruit est faux et sans fondement. Les chrétiens sont invités à demeurer en Cilicie où la parole de Mustafa Kémal leur a promis toute la sécurité voulue quant à leurs personnes et quant à leurs biens.

Le 18 novembre. — Toujours à propos de la Cilicie, «Le Stamboul» écrit: «La publication de l'accord d'Ankara a mis fin à toute

interprétation inexacte et calmé l'émotion de certains milieux, notamment arméniens.

D'autre part, la population musulmane, si elle manifeste la satisfaction que lui cause l'accord, est loin de faire montre du fanatisme qui lui a été prêté.

Les notables musulmans ont annoncé ouvertement leur intention d'inviter cette année à la fête du Prophète toutes les communautés religieuses sans distinction.

Ainsi, s'affirme l'esprit de tolérance et d'union qui doit grouper, sous la tutelle française, tous les éléments de la population».

Et le journal conclut en déclarant que les chrétiens qui évacuent la Cilicie agissent en personnes insensées. L'évacuation aurait des effets désastreux sur la situation économique de la Cilicie et aussi sur la situation matérielle des réfugiés, obligés d'aller vivre à l'étranger dans la misère des camps d'hébergement. Chrétiens et musulmans peuvent et doivent vivre en bon accord et assurer ainsi un avenir prospère à leur commune patrie.

Le 18 novembre. — Paris — Le Président de la Délégation de la République arménienne à S. E. Monsieur le Président du Conseil de la République Française.

«La Délégation nationale arménienne, se faisant l'interprète fidèle des sentiments de vive inquiétude et des doléances du peuple arménien, a l'honneur de demander au gouvernement français:

1. de bien vouloir surseoir à l'exécution de l'accord en question (d'Ankara), en attendant la conclusion d'un traité de paix général entre les alliés et la Turquie.

2. que les parties de la Cilicie situées à l'Est du fleuve Djihoun, au Nord d'Alexandrette et à l'Ouest d'Aïntab, soient maintenues sous la domination française, comme elles devaient l'être d'après le traité de Sèvres.

3. Dans le cas où cette demande ne pourrait être agréée, la Délégation Nationale arménienne demande que des garanties préalables, réelles et efficaces, soient obtenues pour la sauvegarde de la vie et des intérêts ethniques. Les arméniens sont voués aux massacres, l'une des preuves en est constituée par les récents massacres de Marache, Hadjine, Zeitoun, nulle autorité au monde ne pourra empêcher l'exode en masse. L'occupation — les immenses sacrifices — les services rendus par les Arméniens — l'entrée de 150.000 Arméniens en Cilicie sur l'appel des alliés sont des motifs valables pour cette demande.»

Le 21 novembre. — M. Tahtadjian remet à Mgr. Naslian trois

copies de documents ayant trait à des questions qui ne manquent pas d'actualités:

Mémoire présenté par la Délégation de la République Arménienne à Paris au gouvernement français le 18 novembre.

Deux dépêches de Washington et d'Athènes:

1. J'ai présenté protestations Cilicie comme résultat mes démarches. Arménie recevra partie secours matériels que Gouvernement américain va envoyer Russie (Bastermadjian).

2. Gouvernement hellénique affecte trois transports pour évacuation nombre possible Grecs et Arméniens Cilicie.

Le 25 novembre. — «Le Matin» annonce qu'au Sénat, les discussions se poursuivent autour de l'accord d'Ankara. La commission des affaires étrangères décide d'entendre le président du conseil dès son retour de Washington. En effet, si tout le monde est d'accord sur la nécessité de réduire nos effectifs dans le Levant et d'évacuer la Cilicie, les avis diffèrent sur la procédure à employer et quelques sénateurs désirent interpeller le chef du gouvernement à ce sujet.

Le 28 novembre. — «Excelsior» publie le texte des clauses territoriales de l'accord d'Ankara. La nouvelle frontière turco-syrienne partira de la Méditerranée au sud de Payas, passera par Ekbès, Killiz, et rejoindra la voie ferrée Alep-Nissibine à Tchoban-Bey, puis elle suivra la voie ferrée jusqu'à Nissibine, et ensuite la route de Nissibine à Djeziré-ibn-Omar où elle rejoindra le Tigre. Quant à la Cilicie, elle devra être évacuée par les troupes françaises avant le 4 janvier 1922.

Parlant de l'accord d'Ankara, M. Lenaïl, président de la sous-commission des affaires d'Orient à la commission des affaires étrangères de la Chambre, déclare: «La France a le droit de prendre toutes les mesures qu'elle croit nécessaires pour arrêter l'effusion du sang français et pour économiser les finances nationales. Cependant, il faut conserver à Adana une gendarmerie de 500 hommes, qui, groupés autour du représentant de la France, assureront le respect des minorités. Les Arméniens devront rester armés».

Le 1er décembre. — Mort de Mgr. Guréghian Ignace, abbé général des Méchitharistes de Venise. Né à Trébizonde le 14 février 1833, ordonné prêtre le 17 janvier 1854. Directeur du Collége Mourat-Raphaël en 1876 quand il a été élu abbé général le 2 août. Sacré évêque par Mgr. Hassoun le 20 mai 1879.

Un service funèbre avec Messe solennelle de Requiem a attiré une immense foule d'arméniens à la Cathédrale de Sakis Aghadj

à Constantinople pour rendre hommage à la mémoire du vénéré Prélat et à la Congrégation Méchithariste, qu'il a dirigée pendant 45 ans à travers des années de trouble et de grands événements avec un esprit calme et longanime. Le discours funèbre prononcé par Mgr. Naslian a relevé les mérites inestimables pour les services rendus à toute la nation arménienne par lui et par sa congrégation religieuse.

Le 3 décembre. — Extrait d'une lettre que j'ai dû adresser à S. E. le Général Pellé, Haut Commissaire de la République Française au sujet de la lettre que celui-ci m'a envoyée à la date du 29 novembre:

«S. E. Sir Horace Rumbold a communiqué aux trois chefs religieux des communautés arméniennes les délibérations des Hauts-Commissaires alliés et ce fut pour nous une douloureuse surprise d'apprendre q u e m ê m e l a c o n s o l a t i o n d e l a f u i t e devant le péril était refusée aux Arméniens, ce péril étant toujours existant en Turquie et ne devant être jamais suffisamment conjuré, comme je me permets de l'exposer ci-après.

La déclaration que le représentant du gouvernement d'Ankara avait fait parvenir à Votre Excellence et que Votre Excellence à son tour a eu la bienveillante attention de me communiquer, déclaration d'un gouvernement irresponsable, qui se porte garant pour lui-même après d'innombrables méfaits, présente la même importance que celle donnée dans le passé au moment même des grands massacres; elle a le caractère d'un refrain, elle est et reste illusoire et mensongère.

A la suite de nouvelles certaines sur la situation en Anatolie, j'ai des raisons d'insister sur cette méfiance générale.

Les populations qui ont subi jusqu'à ce jour toutes les horreurs inimaginables de mesures telles que celles de 1915—16 ne peuvent se résigner à se soumettre aux mêmes conditions.

Le régime turc ne changera pas; il restera toujours celui de l'oppression et de l'esclavage pour les non-musulmans.

Je défie le gouvernement ottoman de montrer un seul des nôtres (arméniens catholiques — Evêques, Prêtres, Religieuses) dont l'attitude eût pu motiver les massacres dont ils ont été les victimes.

Si, après l'Armistice, les Puissances de l'Entente déclarent garder, quant à la situation des chrétiens, l'attitude de l'Allemagne et de l'Autriche, incriminées comme complices, je me demande quelle forme, quel acte serait capable de retenir le turc sur la voie

«de nouveaux massacres» s'il se voit aujourd'hui justifié des massacres de plus d'un million de personnes!

Il est bon de faire appel à la conscience d'une personnalité, aux sentiments d'honneur, au bon sens d'un gouvernement pour dire que dans son intérêt même le gouvernement turc ne devrait commettre la f o l i e p a s s é e. Mais les exigences seules de l'armistice, n'imposaient-elles pas cela? Et cependant, de nouveaux faits de persécutions publiques ou non confirment la persistance de cette même f o l i e du passé.

Et la remise de la Cilicie aux Turcs donnant raison à la force sur le droit, confère une complète justification pour l'Allemagne qui, alliée de la Turquie, n'a fait qu'acheter sa collaboration par les massacres des chrétiens.

Pour calmer les populations, on fait appel aux Droits des Minorités, lesquels sont déclarés protégés par l'Accord franco-turc; mais ces droits... à appliquer sur la base du Pacte national turc, ne présentent qu'une garantie illusoire et ironique...

Il m'est pénible, Excellence, de penser que non seulement la question arménienne mais encore le problème de la vie et l'existence considérés par le Président Poincaré comme «Oeuvre de libération poursuivie dans le Levant» seront liquidés au péril de la vie de ces populations qui, suivant la juste expression du Président lui-même «sont demeurées sans cesse confiantes, en dépit de la famine, de l'oppression, de la barbarie, dans le succès de la cause des Puissances de l'Entente.»

Après tout est-il juste et humain d'obliger les Arméniens à se soumettre forcément au régime du cimetière? J'en fais appel aux nobles sentiments de Votre Excellence et de la France entière, qui s'est toujours distinguée en reconnaissant et proclamant les droits des faibles. Mais si malgré toute l'évidence de la triste réalité de notre cas, on va nous imposer à tout prix l'esclavage sous le joug turc... il faudra alors déclarer que les mots ont changé de signification et que le mot Délivrance doit s'entendre comme l'accomplissement de l'extermination inaugurée en Turquie avec la complicité de l'Allemagne.

Nonobstant cela, placé devant le fait accompli, qui obligera certainement une bonne partie du peuple arménien à rester en Cilicie sous le régime turc, je ne trouve pour ma part d'autre remède que celui de nous mettre sous la protection française que je sollicite avec toute l'insistance... me confiant encore dans les paroles du grand Président de la République, lesquelles ne peuvent

avoir été dictées par un sentimentalisme opportuniste, mais bien par la conscience de la haute mission à laquelle est appelée la France par sa tradition. Celui-ci en effet nous écrivait: «Le gouvernement de la République ne considère pas comme étant aujourd'hui accomplie la tâche qui lui incombe vis-à-vis des populations arméniennes. Il sait le concours que l'Arménie et plus particulièrement le noble pays de Cilicie attendent de lui pour jouir en toute sécurité des bienfaits de la paix et de la liberté et je puis assurer Votre Béatitude que la France répondra à la confiance qu'elle lui témoigne à cet égard.»

(Je présente après cette lettre la liste des instituts et établissements que je désirais voir garantis par cette protection dans l'avenir.)

Le 6 décembre. «L'Homme libre» publie des nouvelles d'Ankara selon lesquelles la situation de Mustafa Kémal serait assez critique. D'autre part, ce journal accuse la France «de ne pas comprendre l'Angleterre". La Grande-Bretagne n'admet pas de pitié avec la Turquie, qui, en entrant en guerre aux côtés de l'Allemagne, a trahi l'amitié séculaire qui l'unissait à l'Angleterre, a prolongé de deux ans au moins la durée de la guerre et a été cause de l'effondrement de la Russie. Les Français doivent donc laisser l'Angleterre agir seule en Orient, point stratégique important sur la route des Indes, et, au lieu de se disperser aux quatre coins du monde, ils feraient mieux de concentrer leurs efforts là où leurs intérêts sont plus importants: à savoir le Rhin et l'Afrique du Nord.

Le 10 décembre. Dépêche de M. Aharonian disant: «Reçu par Président Conseil Briand, avec Noradounguian; avons exposé situation navrante exode Cilicie et réfugiés. Briand nous affirma avoir déjà donné ordre accueillir réfugiés en Syrie et promis prendre sérieuse considération mesures proposées par nous pour remédier autant que possible cette situation critique.»

Le 11 décembre. Le 11 décembre a eu lieu la solennelle inauguration du monument à S. S. Benoît XV chef d'œuvre du Professeur Quatrini. En voici l'inscription: Au Grand Pontife — de l'heure tragique mondiale — Benoît XV — Bienfaiteur des peuples — sans distinction de nationalité et de religions — en signe de reconnaissance — l'Orient. Assistèrent à l'inauguration: S. A. le Prince héritier Abdul Medjid Effendi, accompagné de son aide de camp, de la famille Impériale, le Prince Ali Medjid Effendi la princesse Féhimé sultane, Prima Ibrahim Fehir effendi, S. A. Impériale le Prince Damad, S. E. Farouk effendi, S. E. Ali Nouri Bey,

aide de camp de S. M. le Sultan — des dignitaires du Palais impérial: Memdouh Bey, maître des cérémonies, Emer Yaver Pacha chambellan de S. M., Rifat Bey secrétaire du Palais, Ibrahim Pacha aide de camp de S. M. Fouad Bey directeur du Protocole, Rechad Pacha premier médecin du Sultan, Salim Bey deuxième chambellan, Issam Bey chambellan — de la Sublime Porte: Izzet Pacha, Ministre des Affaires Etrangères avec ses collègues les ministres de l'Intérieur, de la Guerre et de la Justice, du commerce, de l'Instruction publique, des Finances, de la Marine; des sous-secrétaires d'Etat — Représentants du Sénat; Arestidi Pacha, président; Riza Tevfik Bey; Eram Effendi, Revfik Bey du Conseil d'Etat, Djélat Bey, préfet de la ville, les gouverneurs de Stamboul et de Péra — Le Corps diplomatique et consulaire: Sir Horace Rumbold, le Marquis Garroni, le Général B. Pellé, Sir Bristol, le Marquis Vahida, japonais, tous avec leurs femmes. — Des autorités militaires: le Général Charpy, le Général Mombelli, le Général Filomeau, le Génénral Rieu, l'Amiral Pepe, l'Amiral Dumesnil, avec leurs états-majors; les colonels Rolletto, Caprini, Vital-Vitelli, Duboiseu. — Les chefs religeux: le Grand Rabbin Haïmkaoum effendi; le Patriarche Zaven, le Patriarche Elie III syrien; le Métropolite russe Mgr. Anastassey, le Pasteur Fraw, le chef de la communauté protestante, Nos Seigneurs Mirof, Naslian, Rokossian, Bahabanian. — A l'entrée du Prince impérial accompagné de Mgr. Dolci l'orchestre joua l'hymne pontifical, écouté debout par toute l'assistance.

Je note à cette date dans mon journal à propos de Mgr. Dolci: L'estime qu'il s'était gagnée était considérable. Talaat et Enver eux-mêmes, ces deux affreux criminels, le respectaient et le redoutaient en même temps, parce qu'il savait leur imposer le prestige de sa charge, étant le Délégué de celui qui était le Suprême chef des catholiques d'Autriche et d'Allemagne; pour cette raison la résidence de la Délégation Apostolique était entourée d'espions — Sont au-dessus de tout éloge les démarches de Mgr. Dolci pour solliciter des secours en faveur des affamés et des déportés; toutes les considérables sommes qui sont arrivées de l'étranger à cette occasion, ont été régulièrement distribuées sous sa présidence — Il a ouvert un orphelinat au nom du Saint Père pour des orphelins arméniens, assistés et élevés avec tous ses soins paternels et maternels dont ils étaient par ailleurs privés.

Le 11 décembre. M. Noradounguian Diran en tant que représentant auprès du Saint Siège de la Délégation Nationale, y travaille en accord avec les nôtres à Rome: Mgr. Naslian l'a re-

commandé à la Secrétairerie d'Etat. Mr. Luzzatti l'a assisté avec promesse du Ministère des Affaires Etrangères d'Italie de parler en faveur des Arméniens au prochain Congrès de Paris.

Le 13 décembre. Le «Daily Chronicle» soulignant que le traité d'Ankara rendrait plus difficile l'oeuvre de protection des chrétiens en Turquie propose des moyens de garantie, entre autres un corps de gendarmerie sous le commandement d'officiers alliés; en effet, les promesses et les garanties orales ou même écrites ne suffiraient pas.

Le 19 décembre. Tevfik Pacha, en reponse à un télégramme annonçant au Gouvernement turc la Constitution définitive de la Cour permanente de justice internationale au sein de la S.D.N., adresse au Secrétaire Général de la S.D.N. une lettre exprimant ses voeux pour la constitution de cet organisme pacificateur et présente les souhaits du gouvernement ottoman.

Le 21 décembre. «Le Stamboul», annonce que les nationalistes occupent la Cilicie après le départ des troupes françaises. A Adana, il n'y a plus aucun soldat ou fonctionnaire français. Osmanié sera évacué le 23 décembre Tarsous le 27, Aïntab le 31, Deurt-Yol et Mersine le 4 janvier. Les rapports entre les autorités militaires françaises et les fonctionnaires nationalistes sont des plus cordiaux. M. Franklin Bouillon a déclaré qu'il était pleinement persuadé de la sincérité de la Turquie dans tous ses actes et qu'il souhaitait la continuation de l'amitié existant entre les deux peuples.

Le 22 décembre. M. Diran Noradounguian représentant la Délégation nationale arménienne est reçu en audience par S. S. Benoît XV.

Le 23 décembre. «Le Bosphore» déclare que M. Briand a reçu une délégation de représentants de divers cultes chrétiens. Cette délégation était venue demander au président du conseil français de veiller à la protection des minorités chrétiennes en Cilicie, et en particulier des Arméniens. Le président du Conseil donne l'assurance que le gouvernement français a déjà pris toutes les précautions pour assurer la protection de ces minorités. Il ajoute que les Arméniens qui ont quitté leur pays avaient déjà reçu de la France l'accueil le plus hospitalier et que sur ses instructions, les autorités françaises de Syrie s'étaient chargées de pourvoir aux besoins des populations chrétiennes.

«Le Bosphore» publie aussi, le 23 décembre, une lettre de Ahmed Djewed bey qui déplore le mouvement d'émigration des chrétiens de Cilicie; «Oubliez le passé, dit-il en s'adressant aux

chrétiens et aux musulmans, travaillez la main dans la main, afin de gagner des millions dans l'espace d'une dizaine d'années. Employez vos enfants à l'agriculture et à l'industrie agricole. Cela fera de votre pays un des premiers pays agricole du monde. Ceux qui abandonnent une pareille région commettent la plus grande des folies. Introduire dans un pareil Eden la politique, l'esprit de comité ou de parti, c'est se rendre coupable d'un véritable crime».

Le 31 décembre. «Le Stamboul» rapporte une dépêche de Paris annonçant que Mr. Briand, au cours d'un débat au Sénat, a justifié sa politique en Orient. Parlant de l'accord d'Ankara, le président du Conseil a déclaré qu'il était impossible pour la France de conserver 90.000 hommes pour combattre dans un pays ne devant pas lui revenir aux termes du traité de Sèvres. Par contre, il est plus important pour la France de demeurer en Syrie, qui est un pays de civilisation française.

Le même jour, «Le Bosphore» fait état d'une autre nouvelle. Tandis qu'une nouvelle conférence interalliée s'annonce prochainement à Cannes, Mustafa Kémal déclare à nouveau et hautement qu'aucune paix n'est possible en dehors du Pacte National. Commentant cette nouvelle, le journal déclare: «Mustafa Kémal sauvera une fois encore les Grecs, par l'excès de ses revendications qui ne veulent tenir compte des faits de la guerre générale. Assez longtemps et assez souvent, on a dit et répété aux gens d'Ankara, qu'ils ont raison, que leurs revendications sont intégralement justes, qu'ils doivent persévérer, car ils auront la victoire finale. Ils le croient et ils le prouvent. La Grèce est toujours entre les mains des Puissances. Ce sont les kémalistes qu'il faut amener à une meilleure compréhension de la situation. Là est toute la question».

1922

Au seuil de l'année nouvelle les quotidiens publient tous les bilans de l'année écoulée. Nous retiendrons celui du journal «L'Eclair», qui est assez pessimiste, mais qui traduit bien la sombre réalité des événements de l'époque, surtout en ce qui concerne la question orientale.

«Le bilan de l'année 1921 est détestable, écrit «L'Eclair», et parmi tant de points noirs on ne voit point luire encore l'étoile de notre salut». En effet, 1921 a vu la faillite du traité de paix avec l'Allemagne, et celui d'Orient, le premier effet de la politique, dont les auteurs se vantent de restaurer et de développer notre influence traditionnelle, est de consacrer la disparition des fonde-

ments de cette influence. Nos écoles se sont vidées, le commerce s'est arrêté, et les sympathies des chrétiens vont aux Anglais, qui les recueillent à Chypre, et aux Grecs, qui les transportent sur leurs bateaux.

«A la séance de jeudi, M. Briand, parlant de l'accord d'Ankara, a voulu calmer l'inquiétude du Sénat. Etait-il lui-même complètement rassuré? Après avoir lu son discours, nous en doutons. Il semble que les Turcs n'aient plus qu'à froncer les sourcils pour qu'après la Cilicie nous évacuions la Syrie.

«Beaucoup se diront: «On ne s'occupe pas des écuries quand la maison brûle». Mauvaise excuse en politique. Tout se tient, et un échec éprouvé actuellement par nous en Asie Mineure a forcément sa répercussion à Berlin où l'on se moque de plus en plus de nos vaines menaces».

Le 2 janvier. «L'Eclair» annonce que l'anarchie règne à Ankara. Mustafa Kémal et Enver Pacha désirent tous deux détenir le pouvoir suprême. Enver a concentré au Caucase une armée de 30.000 hommes. En Anatolie, les partisans de Kémal pour maintenir leur patron au pouvoir, sèment la terreur. Les arrestations et les exécutions sont nombreuses.

Le 8 janvier. «Le Bosphore» parle des conversations de la nouvelle conférence interalliée de Cannes. Il s'agit surtout d'explications entre Français et Anglais au sujet de l'accord d'Ankara. (Mais il est inutile pour nous de revenir sur cette question.)

Le 11 janvier. Le Haut-Commissariat fait connaître que la question de la nomination d'un sous-gouverneur chrétien à Deurt-Yol aurait pu être posée favorablement le 13 décembre, mais qu'elle a dû être abandonnée en raison de la volonté formelle des Arméniens d'émigrer. Il est impossible de la reprendre actuellement, Deurt-Yol étant repassée sous l'autorité turque. — Constantinople. — Le commandant Dentz, officier de liaison de l'Etat-Major Général auprès du Haut-Commissariat.

Le 13 janvier. M. Tahtadjian remet à Mgr. Naslian copie de la note présentée par M. Aharonian, Président de la Délégation de la République Arménienne, au Conseil Suprême à Cannes le 4 janvier 1921 (nous résumons):

Après dix longs mois depuis la dernière session du Conseil Suprême la situation de l'Arménie n'a fait qu'empirer.

Le peuple qui détient le triste privilège d'avoir été le plus éprouvé par la guerre... fut déçu dans son espoir en la victoire des alliés et il n'a pas connu un moment de répit depuis la fin de la guerre générale, par suite des retards indéfinis apportés

dans le règlement final de la question arménienne. Ces ajournements et retards ont encouragé les Turcs à activer leurs intrigues et à pousser leurs attaques contre l'Arménie.

C'est ainsi que l'Arménie, depuis l'invasion de ses territoires par les armées turco-bolchéviques jusqu'aux massacres organisés par les Turcs, a vu son sol encore une fois ensanglanté à Kars, Alexandropol, Hadjine, Zeitoun, Merzifoun et ailleurs.

C'est aussi par suite des mêmes ajournements qu'en Cilicie, trois ans après la conclusion de l'armistice, nous assistons au spectacle navrant de l'exode de toute la population arménienne de Cilicie.

Le peuple arménien attend encore la réalisation des promesses solennelles qui avaient abouti à la signature du Traité de Sèvres.

La délégation de la République Arménienne nourrit le ferme espoir qu'enfin les membres du Conseil Suprême prononceront leur sentence définitive en vue du Règlement du Problème arménien.

En s'appuyant sur ces considérations, la Délégation de la République a l'honneur de soumettre au Conseil Suprême les desiderata suivants:

1. apporter une solution radicale, définitive
2. prendre pour base de ce règlement le Traité de Sèvres, dont l'Arménie est l'un des signataires
3. assurer les garanties réelles et efficaces pour la protection des populations chrétiennes de la Cilicie
4. admettre les représentants arméniens devant le Conseil ou dans les Commissions.

Les trois chefs religieux arméniens, comme suite à leur entretien d'hier proposent au Haut-Commissariat des mesures susceptibles d'assurer aux populations de la Cilicie la sauvegarde de la vie, menacée par l'extrême gravité des changements qui se préparent dans l'administration de ce pays. Entre autres, ils proposent que le gouvernement de la République française établisse un régime provisoire sur la portion de Cilicie habitée par les Arméniens et une administration effectivement neutre, placée sous son contrôle ou sous celui d'un organisme international, dépendant de la Société des Nations, et qui, par des moyens efficaces, assurât la sécurité, tout au moins jusqu'au moment où l'union entre les deux gouvernements de Constantinople et d'Ankara aura amené la constitution d'un régime responsable.

Objet de l'audience accordée par S. E. le Général Pellé à Mgr. Naslian concernant les chrétiens de Cilicie:

1. Exemption des chrétiens, dans un rayon limité, du service militaire et exonération de tout impôt pour l'exemption de service.

2. Aucun déplacement sous n'importe quelle cause ou prétexte hors des lieux où ils habitent.

3. Liberté entière aux chrétiens de sortir de la Cilicie et d'y entrer.

4. Assurer par les moyens des autorités françaises, l'expatriation de Cilicie des chrétiens qui le désireraient et leur admission en Syrie.

5. Envoi d'une délégation arménienne en Cilicie.

Le 22 janvier. Benoît XV meurt après une agonie de trois jours, par suite d'une inflammation des poumons. Les journaux libéraux en parlent avec éloge, les Puissances expriment leurs condoléances par des dépêches et par l'entremise de leurs ambassadeurs. Même l'Italie avec sa Maison Royale et par son Ministère a exprimé sa sympathie. Ce Pape a rendu de grands services à l'Eglise et à notre nation aussi.

Le 2. février: D é p ê c h e :

Par suite évacuation Cilicie sans garanties effectives pour protection vie populations chrétiennes, recevons dépêches alarmantes disant population arménienne décidée inébranlablement émigration en masse. Pour éviter catastrophe inévitable implorons urgent envoi transports et indiquer régions sûres pour cent vingt mille émigrants. Implorons efficace intervention pour sauver vies malheureuses populations chrétiennes Cilicie.

Par une requête au Haut-Commissariat à Constantinople, le Patriarcat le prie de bien vouloir lui désigner l'endroit vers lequel pourraient être dirigés nos compatriotes de Cilicie attendant en masse sur le littoral de Mersine, et où ils pourraient être admis et assistés avec garantie de leur existence physique.

Le 5 février. Je consens à ce que soit faite une déclaration de la part du Conseil Intercommunautaire présidé par les trois chefs religieux de Turquie en faveur de la Délégation Nationale à qui il a confié la défense de la Cause Nationale; aussi en dehors de celle-ci aucune autre organisation arménienne n'a le droit de faire des démarches auprès des Puissances et de la S. D. N.

Le 6 février. Le Cardinal Achille Ratti est élu Pape sous le nom de Pie XI. Les Italiens sont enthousiastes, au contraire des Allemands. Son premier acte extraordinaire a été la bénédiction Urbi et Orbi de l'extérieur du balcon de la Basilique de St. Pierre, ce qui prouve ses dispositions pour la réconciliation avec l'Italie.

Le 8 février. Les Turcs ont profané les cimetières militaires de Mersine, de Tarsous, de Djihan, d'Aïntab et les cimetières arméniens de ces lieux et de Deurt-Yol. Dans ce dernier, ils ont même ouvert des tombes, sous prétexte de chercher des bombes cachées. J'ai visité le cimetière arménien de l'Avenue Gouraud; toutes les croix en bois ont été enlevées ou cassées, les croix en fer ont été tordues, les quelques mausolées ont été renversés, et on a cherché à effacer des croix en relief sur les pierres sépulcrales.

Le 12 février. Intronisation solennelle du nouveau Pape. L'enthousiasme est à son comble, le Pape se présente digne par son visage, sa voix, sa noblesse: la solennité était sans précédent.

Le 16 février. La Ligue des Droits de l'homme, persuadée que l'intérêt même des Turcs exige la reconnaissance de tous les Droits nationaux, rappelle que le gouvernement français, quand il a constitué la Légion arménienne, a pris l'engagement de soutenir la cause des Arméniens. Elle rappelle que la République Caucasienne d'Arménie a été reconnue comme Etat indépendant et a été partie contractante au Traité de Sèvres. Elle rappelle que ce Traité créait un grand Etat arménien. Les Arméniens aujourd'hui désirent seulement que soit réalisée la proposition faite à la Délégation turque lors de la Conférence de Londres selon laquelle sur les confins des provinces turques vers l'Arménie caucasienne les Arméniens obtiendraient un territoire où ils jouiraient de l'indépendance. La Ligue demande au Gouvernement français d'appuyer le juste désir des Arméniens et souhaite que la S. D. N. soit chargée de délimiter et de protéger le territoire qui leur serait attribué (dans les vilayets de Van, Bitlis et Erzéroum).

(Lettre adressée à M. Garnier, député, par la Direction des Affaires Politiques et Commerciales du Ministère des Affaires Etrangères).

Le 18 février. «L'homme libre» publie des nouvelles alarmantes d'Ankara. D'après le gouvernement kémaliste, une rencontre aurait eu lieu dans le Pont entre les armées nationalistes et des insurgés grecs. 1400 rebelles auraient été tués et plusieurs centaines faits prisonniers. En réalité, il s'agit d'un massacre organisé par le fameux bandit Topal Osman Agha que le gouvernement d'Ankara a envoyé contre de pauvres réfugiés grecs, pour la plupart des vielllards, des femmes et des enfants, qui cherchent leur salut en fuyant dans les montagnes.

En Cilicie, on peut craindre que de pareils événements ne se produisent. En effet, l'assemblée d'Ankara a décidé que l'amnistie,

décrétée au moment de l'évacuation de la Cilicie par les Troupes françaises, ne peut s'étendre aux délits de droit commun. On pense dans les milieux bien informés que cette interprétation rendra illusoire l'amnistie décrétée par les Kémalistes comme seule garantie pour les chrétiens.

Le 20 février. Aharohian et Noradounguian ont une entrevue avec Poincaré, Président du conseil et lui exposent la situation et la nécessité de se tenir aux stipulations du traité de Sèvres. Mr. Poincaré croit que, d'après le Maréchal Foch, il faudrait recommencer la guerre pour désarmer les troupes nationalistes, assez fortes (!) pour expulser de leur pays toutes armées britanniques et françaises.

Le 21 février. Mgr. Der Abrahamian, Procureur du Patriarcat à Rome a présenté à S. E. le Cardinal Gasparri, confirmé dans sa charge de Secrétaire d'Etat par le nouveau Pape, l'hommage de la hiérarchie arménienne catholique par des lettres de félicitations de Mgr. Naslian à S. S. Pie XI et à son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat.

Le 27 février. La presse turque et la mission kémaliste — Ali Kémal, dans le journal «Péyam» condamne la commission de Youssouf Kémal qui se rend en Europe. Il ne croit pas qu'elle puisse trouver un accueil auprès des Alliés quand les troupes helléniques se trouvent déjà à Eskichéhir.

Le 1er mars. L'Osservatore Romano rapporte le récit d'une élève des Sœurs de Sivas déportée jusqu'à Alep, récit imprimé dans la Revue «Petites relations d'Orient» et il fait des vœux pour que l'histoire soit encore une fois maîtresse de vie pour relever ce peuple martyr.

Le 4 mars. Les trois chefs religieux arméniens, après avoir exposé les principales phases de la Question Arménienne et déploré qu'aucune justice n'ait été faite, proposent à S. S. Pie XI la dernière manière de résoudre cette question:

1. Soustraire pour toujours au jong et au danger turcs tous les Arméniens

2. Les grouper dans un territoire viable et suffisant au développement de la race

3. L'Arménie du Caucase, territoire très restreint, doit être reporté à ses limites historiques.

4. Pour les Arméniens dispersés en Turquie, en Mésopotamie, en Syrie, en Palestine, il faut: a) accorder la liberté d'option pour telle sujétion que chacun désirerait; b) pour ceux qui resteraient en Turquie, prendre des garanties sérieuses, sûres et efficaces;

5. créer au bord de la Méditerranée où tout autre lieu qui serait possible, un foyer pour y regrouper ceux dispersés en Syrie, en Mésopotamie et partout ailleurs.

Le 7 mars. Le Kémalisme en action — Le Gouvernement Kémaliste entièrement dans les mains des Bolchéviks — L'activité déployée par le nouveau représentant de Moscou, le camarade Araloff, commence à inquiéter même les plus optimistes ... Dans les principales villes d'Anatolie, des coopératives bolchévistes ont été créées. Les Soviets veulent s'assurer 50% des capitaux étrangers qui seraient nécessaires pour la restauration de l'Anatolie. Ce point aurait été accepté par le gouvernement nationaliste.

Le 7 mars. «Eclair»: Déclaration de Youssouf Kémal à bord du paquebot Tadia, au correspondant de l'agence Havas. «L'accord turco-français d'Ankara a été le premier accord entre la Turquie et une grande puissance occidentale, parce que le peuple français a été le premier à comprendre qu'une nouvelle Turquie était née à la suite de la guerre générale, et que le mouvement nationaliste turc n'était pas un mouvement artificiellement créé par un gouvernement ou une armée mais qu'au contraire c'était l'élan d'une nation consciente. — Cet accord a donné d'excellents résultats:

1. Pacification des régions qu'il visait

2. La Turquie est disposée à s'entendre avec toute puissance qui désire respecter son droit.»

H. L. — La délégation arménienne à Londres — Le Président de la délégation arménienne, M. A. Aharonian qui avait été reçu en audience avec son collègue, M. Noradounguian, le 20 février dernier, par M. Poincaré, est arrivé à Londres, en vue d'exposer au Foreign Office le point de vue arménien en ce qui concerne le règlement de la question du Proche-Orient.

Le 8 mars. «Eclair» — La question d'Orient — Le gouvernement turc de Constantinople envoie une mission diplomatique à Paris : Izzet Pacha, ministre des Affaires Etrangères, Edhem bey, président de la commission d'armistice, Haïdar Bey, chef du cabinet politique, Kadri Bey, et Nabi Bey, ambassadeur de Constantinople.

Le 16 mars. Mgr. Borgongini, secrétaire des affaires ecclésiastiques à la Secrétairerie d'Etat, a déclaré à Mgr. Der Abrahamian que le Saint-Siège s'est intéressé à la Question arménienne plus qu'à toute autre affaire; il a donné des instructions assez pressantes à tous ses représentants diplomatiques, il a surtout intéressé à l'affaire le Nonce de Paris, Mgr. Cerretti, qui est tout prêt à agir d'après les instructions reçues; la Secrétairerie d'Etat en

a parlé au corps diplomatique particulièrement au représentant britannique.

Le 23 mars. M. Noradounguian, ancien ministre des affaires étrangères et sénateur ottoman, donne un démenti aux fausses nouvelles lancées par quelques journaux turcs de Constantinople sur son compte, comme quoi il se serait rendu à Londres avec M. Aharonian pour travailler à détacher de la Turquie 390.000 Km² de territoire et les habitants pour les rattacher à l'Arménie:

«Mon rôle personnel de représentant des Arméniens en Turquie se borne à la recherche de la solution du problème (arménien) en m'efforçant de concilier les intérêts turcs et arméniens de façon à contribuer ainsi à la paix. — La presse turque et arménienne doit faciliter cette tâche. Les événements mondiaux aboutiront de plus en plus à convaincre de l'inutilité de l'effusion du sang et de l'interdépendance des intérêts économiques. Justice et vérité, telle devrait être la devise de nos compatriotes les Turcs. Tout le monde sait que le gouvernement turc de 1914, outre sa funeste politique d'entrée en guerre, a fait des centaines de milliers de victimes parmi ses sujets arméniens, au mépris de la constitution de 1908, des lois de l'Empire et du Coran — Les gouvernements de l'Entente et le monde civilisé conviennent que dans l'intérêt de tous, mieux vaut concevoir sous les auspices de la Société des Nations la création d'un Foyer National pour les Arméniens, dispersés et réfugiés de tous côtés, en y affectant les territoires indispensables de l'Arménie turque. Personnellement je m'étais retiré de la politique au cours de la guerre et j'avais donné ma démission de sénateur; si j'ai cédé ces derniers temps aux exhortations de nos corps constitués, c'est en vue de défendre leur légitime désir d'aboutir à un règlement qui rétablirait les bonnes relations entre deux peuples unis jadis par tant de liens loyaux et sincères».

Le 15 mai. Lettre de condoléance à Mme Léopold Favre, à l'occasion du décès de son mari qui a, par ses paroles éloquentes, par ses publications admirables, défendu la cause du peuple arménien devant l'Europe indifférente.

Le 15 mai. Lettre confidentielle de M. Sinapian. Il parle de la succession à la Présidence de la Délégation nationale — Noradounguian aurait été appelé président parle «Hamascaïne» (Conseil Intercommunautaire), sans que le nom de Noubar Pacha y fût

cité. Or la démission définitive du Pacha n'ayant pas encore été acceptée par le «Hamascaïne» l'acte en question aurait dû le citer. Pour la question du Foyer en Cilicie l'opinion de notre Président est actuellement la suivante: officiellement demander le Foyer en Arménie turque dans les vilayets orientaux limitrophes de l'Arménie du Caucase; demander un régime spécial pour la Cilicie; officiellement et dans la coulisse travailler pour la Cilicie.

Le 23 mai. M. Gabriel Noradounguian se rend à Rome avec sa fille. Dans une entrevue avec le Patriarche Terzian et Mgr. Der Abrahamian il exprime sa satisfaction pour l'activité de concorde et de collaboration déployée par Mgr. Naslian avec les autres chefs religieux.

Le 26 mai. On annonce un thé en l'honneur des représentants du N.E.R. pour le 31 mai à 5 heures dans les salons du Club Arménien.

Le 17 juin. Discours prononcé par Mgr. Naslian dans les salons du club arménien, à l'occasion d'un thé donné en l'honneur du N.E.R.A. (Résumé) Quand on s'adresse à des étrangers en présence de ses compatriotes, on est embarrassé dans le choix des langues. C'est le cas de se servir de la parole que notre Alichan nommait la parole du coeur et qui serait comprise par les hommes de toutes langues. Bienfaiteurs américains, c'est vous qui les premiers vous êtes adressés à nous dans cette langue par la compassion et par la bienfaisance dont vous avez été prodigues envers nous. La bienfaisance est, de votre côté, votre langue du cœur, notre réponse sera, du nôtre, la gratitude: ces deux attitudes sont les deux termes corrélatifs du langage du cœur. On en avait besoin en effet, de cette langue, quand la guerre n'avait répandu que la haine entre les nations, en les dressant l'une contre l'autre; la bienfaisance a jeté un pont sur les ruines amoncelées par la guerre, commençant une œuvre de reconstruction qui prend la place de l'œuvre de destruction de la force brutale. Au sein de la mort à laquelle il était condamné, l'Arménien a senti que, grâce à cette œuvre, il était destiné à vivre encore. Il vivra.

La bienfaisance n'est pas seulement l'attribution matérielle d'argent et de subvention, elle est surtout une transfusion d'énergie vitale de ceux qui l'ont en abondance à ceux qui en sont dépourvus, dans notre cas c'est le coeur d'une nation qui épanche dans celui d'une autre les trésors de sa vitalité. Américains, qui faites vivre aujourd'hui les Arméniens, faites que puissent vivre de votre vie, c'est à dire, d'une vie consciente et libre, ceux qui se crurent jadis promis à la mort. L'Arménien a conscience de sa

force retrouvée, il attend maintenant la liberté; après avoir pu vivre au milieu de dangers mortels, grâce à vos subventions, il lui faut partager encore votre liberté. Pendant que la diplomatie poursuit ses calculs d'intérêts et ses projets politiques, la bienfaisance, elle, apporte en concurrence sa civilisation; celle-là a le langage de l'intelligence calculatrice, celle-ci le langage du cœur; la diplomatie comprise de peu de gens est nuisible à beaucoup, la bienfaisance accessible à tous est à tous également utile; l'Arménien, dont la civilisation compte parmi les plus anciennes dans l'histoire des nations, l'Arménien qui ne doit pas être considéré comme un nouveau-né à la civilisation, l'Arménien qui veut vivre la renaissance de sa civilisation, l'Arménien vous comprend, vous autres, Américains civilisés, et sait trouver, pour répondre à votre bienfaisant langage, ces accents éloquents que ni les ruines, ni la mort, n'ont jamais pu étouffer. L'Arménie qui a pu, dans le temps, arrêter les légions romaines dans leur marche dominatrice, l'Arménie, qui donna plusieurs empereurs à Byzance avec les richesses de sa vie nationale, l'Arménie a encore une vigueur et une vitalité suffisantes pour se redresser dans le chemin du progrès, parce qu'elle a la ferme volonté de vivre. En détruisant nos cimetières, en supprimant nos monuments historiques, on ne réussira pas à faire désespérer l'Arménien; les oeuvres de destructions n'ont pas eu raison de notre cœur, ce cœur où votre bienfaisance a su pénétrer pour le ramener à la vie. C'est ainsi par votre bonté que vous avez apporté, ô bienfaiteurs, à notre nation agonisante, ou mieux à notre nation blessée à mort mais toujours frémissante d'espoir, le réconfort qui lui permettra de résister encore et toujours à tout attentat de violente suppression. Vivent donc les grands bienfaiteurs de la nation arménienne, vive à leur côté l'immortelle Nation Arménienne!

Le 18 juin. La délégation apostolique ayant organisé à Constantinople une procession interrituelle à l'occasion du Congrès eucharistique de Rome, notre participation y fut la plus importante parce que, ni Mgr. Dolci ni d'autre évêque ne se trouvant alors à Constantinople, la présidence en fut réservée à Mgr. Naslian. L'Osservatore Romano en publia un long rapport. Ce fut un triomphe des Rites catholiques qui nous laissait l'espoir de meilleurs jours en Turquie. Hélas! ce fut la dernière manifestation publique chrétienne qui, en quelque sorte, clôtura la période d'occupation de Constantinople par les Alliés.

Le 3 juillet. «Azk-Bahag» rapporte une entrevue de nos délégués Noubar Pacha et Aharonian avec le Président Wilson.

N. P. Je remercie le Président pour l'audience.

P. W. Je regrette qu'elle ait tardé.

N. P. Je le remercie pour les sympathies et les subventions aux Arméniens.

P. W. Je les assure de cette sympathie de la part des meilleures classes des Américains.

Les collectes pour subventionner les Arméniens ont servi à faire connaître au peuple américain les Arméniens (ici le Président cite le nom de M. Klewlens Doge, grand ami des arméniens qui a été son collègue d'étude et lui est un ami intime).

N. P. Je rappelle au Président les paroles de R. Stywan disant qu'il fallait envoyer en Arménie leurs enfants.

P. W. Il aurait été certainement préférable d'envoyer les enfants des E. U. plutôt que les dollars. J'assure que je ferai tout pour garantir aux arméniens une patrie possible dans les limites fixées. Ne croyez-vous pas que votre cause est en meilleur cours?

N. P. Je profite de cette question pour vous dire combien le Mandat américain est désiré par les Arméniens.

P. W. Personnellement je le désire — mais vous devez savoir que le gouvernement américain n'est pas du tout disposé à assumer la responsabilité d'un Mandat. Mais si, en s'associant à la S.D.N., les Etats-Unis consentaient à étendre leur activité au-delà de l'Atlantique, ils le feraient en assurant le Mandat.

Ces paroles n'étaient pas trop rassurantes et notre cause venait de dépendre de la possibilité du Mandat américain.

Que Dieu aie pitié de nous! a ajouté le Professeur Der Hagopian. Le président a souligné cette prière.

On ne tarda pas en effet après la rentrée du Président Wilson en Amérique, à refuser d'abandonner la doctrine de Monroë. Les partis politiques des Etats-Unis sont également responsables du refus du Mandat sur l'Arménie.

Ce qui est déplorable, c'est que, en demandant le Mandat américain, on a froissé les autres puissances. En 1919, il était encore temps de redresser l'affaire en se mettant d'accord avec la France, mais on a persisté à s'accrocher à cette idée du Mandat américain et ce n'est qu'en 1920 qu'on a essayé, par l'entremise de M. Noradounguian de faire un pas en arrière pour s'entendre avec la France, mais alors il était déjà trop tard.

Il est à propos de signaler un incident à la réunion de l'Assemblée nationale arménienne à Paris, le 1er mars 1919, alors que l'on était enthousiaste de la première entrevue de Noubar Pacha avec le Président Wilson à ce sujet. M. Damadian interpella

soudain le Pacha sur une convention nouvelle et spéciale avec une autre puissance (il faisait allusion à la France).

N. P. démentit formellement.

Et voilà que cette interpellation à l'époque, où nous sommes sonne comme un discours funèbre!

Le 6 août. Certains biens abandonnés ne seront pas restitués à leurs propriétaires.

Enver Loutfi bey, directeur général de l'émigration, a déclaré au sujet des biens abandonnés que, conformément aux décisions du conseil des ministres, les immeubles abandonnés qui seront restitués à leurs propriétaires sont ceux qui n'auraient pas encore été reconnus comme abandonnés à la date du 6 août 1922. Il n'est pas nécessaire que les biens abandonnés aient été enregistrés comme tels à cette date parce qu'ils ne seraient plus restitués à leurs propriétaires, ni qu'ils aient été cédés en location à des tiers. Il suffit que les agents de l'émigration aient simplement su à cette date que ces biens étaient abandonnés. Par le fait même ils entrent dans la catégorie des propriétés qui ne seront pas restituées.

Le 6 août. «Echo de...»

Projet de loi sur la nationalité turque.

1. Les enfants nés, soit en Turquie, soit à l'étranger, de parents turcs, ainsi que ceux dont le père est turc,

2. Les enfants nés en Turquie de parents dont la nationalité est inconnue, ou d'unions libres... dont un jugement n'aurait pas certifié la qualité d'étranger,

3. Les enfants, nés en Turquie d'un père étranger également né en Turquie sont autorisés à leur majorité à abandonner la nationalité paternelle.

4. La nationalité d'origine peut être prouvée au moyen de documents délivrés par la Turquie et ses agents officiels,

5. Les enfants nés en Turquie de parents étrangers et qui auraient sollicité la nationalité turque trois ans après leur majorité,

6. Les étrangers majeurs qui auraient habité en Turquie pendant 5 ans sans interruption ont la faculté de la demander.

7. Les étrangers naturalisés ne peuvent être élus députés de la Grande Assemblée Nationale; cette exclusion ne peut dépasser une législature.

8. Ceux qui désirent prendre une nationalité étrangère doivent s'expatrier.

9. Ceux qui ont changé de nationalité sans autorisation et les militaires au service des étrangers, perdent la nationalité turque.

10. Ceux qui ont des emplois à l'étranger et n'y renoncent pas, perdent la nationalité turque,

11. Pendant la mobilisation, le gouvernement a la faculté de procurer la déchéance de la nationalité,

12. Les femmes étrangères mariées à des citoyens turcs deviennent citoyennes turques. Les femmes turques mariées à des étrangers adoptent la nationalité de leur époux et ont droit d'être réintégrées trois ans après leur séparation pour cause de décès ou de divorce,

13. Les enfants des parents déchus peuvent être réintégrés dans les trois ans à partir de leur majorité sans condition de résidence.

Le 7 août. M. Kévork Sarkissian, cousin de Mgr. Naslian, transféré de Van à Erivan, où il était directeur de l'administration locale de la Régie des Tabacs, demande à être transféré à Constantinople avec une charge dans l'administration centrale.

Le 10 août. Raphaël Kherlakian envoie un rapport sur la situation des Arméniens à Marache et à Zéitoun, qui confirme les nouvelles sur la situation générale en Anatolie dans toutes les provinces où se trouvent encore des Arméniens.

Le 19 septembre. «Le Bosphore» rapporte en détails le terrible incendie qui détruisit la ville de Smyrne. Cet incendie est le plus terrible de l'histoire du monde entier et le grand incendie de Londres n'a pu être pire. La ville entière n'est plus qu'une torche ardente, et le spectacle le plus émouvant, est celui des milliers de sinistrés qui, serrés entre les flammes et la mer, implorent qu'on leur vienne en aide. Des bateaux essayent d'en sauver le plus possible, mais la tâche des sauveteurs est pénible, étant donné que la panique, une panique folle, s'est emparée des habitants de la ville. On ne saura jamais le nombre exact des personnes qui ont péri dans les hôpitaux, dans les prisons ou dans les flammes.

Le 22 septembre. M. Galli, premier secrétaire de l'Ambassade d'Italie me fixe la date du 26 septembre vers les onze heures du matin pour une entrevue avec le Marquis Garroni, ambassadeur, qui, à l'époque de ma demande d'un rendez-vous, ne se trouvait pas à Térapia, par suite de précédents engagements; il sera de retour définitivement à Péra lundi à huit heures.

Le 27 septembre. «Le Bosphore» publie une proclamation de Noureddine pacha, que nous reproduisons ici in extenso.

«1° Il a été établi que les Grecs et les Arméniens se trouvant dans les territoires libérés font cause commune avec les Hellènes et se livrent à des molestations à l'égard de la population innocente et incendient les villes et les villages. En conséquence, il a été décidé que les personnes âgées de 18 à 45 ans pouvant porter les armes, parmi les Grecs et les Arméniens de ces contrées ainsi que celles amenées de l'intérieur à Smyrne pour passer en Grèce mais qui n'ont pu partir par suite de la pression exercée par l'armée ottomane, seront internées dans les garnisons des prisonniers jusqu'à la conclusion de la paix.

2° Les Grecs et les Arméniens originaires soit de Smyrne soit de l'intérieur et qui sont venus à Smyrne, et qui ne figurent pas dans la catégorie susmentionnée peuvent s'embarquer pour l'étranger jusqu'au soir du 30 du mois. Dans ce délai ceux qui tiendront une attitude de nature à troubler l'ordre et la sécurité publique ou porter atteinte à la sûreté de l'armée, seront expédiés hors de la zone de guerre.

3° Le gouvernement de la grande assemblée ayant pris les dispositions requises pour réduire les restes de l'armée hellène et les organisations grecques de destruction dans les contrées reconquises, toutes les personnes sans distinction de race et de religion doivent rentrer dans leurs villages pour vaquer à leurs affaires.

Le 30 septembre. M. Berry le secrétaire du N. E. R. arrivé à Rome a été reçu en audience par le Saint Père; il lui a exposé la situation actuelle des Arméniens; le Saint Père a aussitôt fait de nouvelles démarches en faveur des Arméniens.

Le 12 octobre. Traduction d'une dépêche envoyée par le Ministère des Affaires Etrangères de Madrid en réponse à celle envoyée par la Légation à Constantinople au sujet de mes démarches pour solliciter l'émigration arménienne et des moyens de transport.

Madrid 7 octobre 1922 — 24 heures — Ministre Espagne — Constantinople —. Me référant au télégramme de Votre Excellence, n° 20, je lui fais savoir que le gouvernement péruvien admettra pour travailler comme colons jusqu'à mille émigrants arméniens et pourra en recevoir mille encore s'ils veulent aller comme simples travailleurs. Ils pourraient faire voyage gratis sur vapeurs péruviens «Eten» et «Paita» qui voyagent actuellement en Europe. En cas de nécessité il pourrait admettre un plus grand nombre d'émigrants. Gouvernement bolivien accepte en principe l'émigration, désirant connaître nombre d'émigrants pour que le gouvernement bolivien fasse la conces-

sion de terrains. Les frais de voyage jusqu'en Bolivie sont à la charge des émigrants.

Le 13 octobre. Ivan Severt — ministre d'Espagne à Constantinople, en réponse à mon recours pour avoir des renseignements sur la possibilité d'une immigration dans les pays hispano-américains, comme le Vénézuela etc., m'informe que la République du Vénézuela ne pourrait recevoir des émigrants; à la suite d'anciennes dispositions législatives, l'immigration y est interdite. Il espère avoir d'autres renseignements pour les autres pays. «Les facilités accordées déjà par le Pérou et la Bolivie me paraissent favorables, et les climats des deux pays sont bons. Je rapellerai uniquement à V. G. que le climat de Bolivie est un climat d'altitude... Les colons pourront être accompagnés de leurs familles... tout autant que cela soit dans la capacité des navires péruviens, qui sont en route pour l'Europe». Il me demande le nombre de ceux qui seraient disposés à s'embarquer pour qu'il puisse demander tous les renseignements nécessaires en ce qui concerne la dite capacité et le lieu d'embarquement. «Le gouvernement de S. M. comme moi-même, sommes très heureux d'accueillir le recours de V. G. en faveur des émigrants et réfugiés et j'aurai grand plaisir à accorder à la Commission spéciale qui est nommée par V. G. toutes les facilités possibles et à ordonner le visa des passeports délivrés par les Patriarcats.

Le 15 novembre. Le premier drogman communique au T. R. Melchisédékian qu'il n'a plus lieu de compter sur les deux bateaux péruviens qui devaient emmener les émigrants arméniens, parce qu'il n'a pas été possible de savoir où ils se trouvaient. Le gouvernement de S. M. C. regrette de ne pouvoir recevoir dans une ville du littoral Sud de l'Espagne les émigrants qui devaient y attendre les dits vapeurs et signale que les compagnies de navigation espagnoles ne disposent pas pour le moment de navires pour charger les émigrants.

Le 22 novembre. Extrait d'un rapport du Catholicos Khabayan:

1. 40.000 arméniens ont émigré spontanément d'Adana au cours des deux semaines qui viennent de s'écouler, préférant mourir de faim ailleurs que se livrer à la vengeance des Turcs.

2. A peine 2000 Arméniens restent à Adana, car les six vieillards qui étaient restés à Sis après l'évacuation de cette ville furent enduits de pétrole et brûlés vifs par les Turcs le premier jour de leur entrée dans la ville.

3. On a menacé de déférer à la Cour martiale les organisateurs de l'exode, mais M. Franklin Bouillon et son collègue le colonel Sarraut doivent savoir qu'il n'y a aucun organisateur d'exode et que toute la population effrayée par ce qu'elle a vu dans le proche passé, a décidé d'elle-même de s'en aller; les chefs religieux n'ont pas réussi à convaincre les partants de rester; la panique est générale même parmi des chrétiens arabes et turcs.

4. La Gare d'Adana est dégagée, mais l'affluence est grande à Mersine.

5. Il ne reste plus comme arméniens que nos orphelins, un certain nombre de détenus et les habitants de Deurt-Yol qui devant l'interdiction de passer en territoire syrien traversent des moments d'angoisse.

6. Échec du recours au Général Gouraud par l'entremise du Général Dufieu pour l'admission en Syrie de notre population de Deurt-Yol. Une collision avec la populace turque est inévitable et, ne pouvant se mesurer avec les turc comme ils l'ont réussi deux autres fois, leur sort sera pareil à celui de leurs compatriotes de Hadjine.

7. Killis et Aïntab ont également commencé à émigrer. Que vont devenir les 15.000 Arméniens qui sont là?

Le 22 novembre. Au représentant de la Roumanie nous exposons le sort de nos 15.000 Arméniens de Cilicie, obligés à émigrer, pour implorer le gouvernement de S. M. le Roi de mettre à la disposition de nos émigrants des transports qui leur permettront de s'expatrier et d'admettre sur le territoire roumain ceux des émigrants qui désireraient s'y rendre.

Le 22 novembre. Aux Ambassadeurs alliés à Constantinople.

«Les manifestations violentes qui se sont produites dernièrement dans notre ville et au cours desquelles toutes sortes de menaces ont été proférées à l'adresse des chrétiens, ainsi que les atrocités commises à Smyrne contre les Arméniens et les Grecs au lendemain même des déclarations de Moustafa Kémal Pacha pour la sauvegarde de leurs vies, nous font craindre pour un avenir très prochain les pires éventualités pour la vie de nos compatriotes d'ici. Cette situation se trouve aggravée par le fait qu'aujourd'hui il est absolument certain que non seulement les musulmans de la capitale sont tous armés mais encore qu'une organisation nationaliste secrète existe ici, prête à agir au premier signal. Aussi, malgré toutes les déclarations officielles des autorités turques tendant à calmer l'opinion publique, nous ne pouvons

pas nous rassurer contre le projet d'extermination — Par conséquent, nous supplions V. E. de vouloir bien au moins, en vertu des clauses de l'armistice et des conditions de l'occupation de Constantinople, nous aviser d'urgence sur toutes les mesures propres à garantir et à sauver la vie des populations qui nous restent, et notamment prendre dès maintenant toutes les dispositions nécessaires contre les menées secrètes préparant pour Constantinople les mêmes horreurs qu'à Smyrne.

J a n v i e r - d é c e m b r e. Mgr. Terzian a fait des incessantes démarches auprès de toutes les ambassades à Rome et des gouvernements de Paris et de Bruxelles pour les intéresser au sort des arméniens et surtout de la Cilicie. Le Saint-Siège à son tour a fait l'impossible pour convaincre les gouvernements, dont il a accrédité auprès de lui des représentants, d'en finir avec cette situation d'un peuple qui meurt.

L e 18 d é c e m b r e. Le «Stamboul» à propos de la Conférence de Lausanne, annonce que la délégation turque a informé la conférence qu'elle s'opposait absolument à l'établissement, en faveur des minorités, d'une Commission permanente de contrôle. Elle déclare accepter le régime des traités existants, à condition qu'on ne prenne pas, dans ces traités, des clauses défavorables aux revendications turques.

Dépêche lancée par Mgr. Naslian à la Délégation nationale arménienne à Paris.

«Suite victoire nationaliste et événements sanglants et douloureux. Régions réoccupées — particulièrement démonstrations menaçantes — Constantinople et incendies, massacres Smyrne — Populations chrétiennes alarmées, épouvantées devant existence Constantinople organisation nationaliste secrète et armements turcs indigènes ainsi que perspective entrée kémaliste dans capitale — jettent cri détresse et désespoir stop. Supplions urgence démarches pressantes auprès Société Nations et tous gouvernements ainsi que organisations arménophiles enfin prévenir entrée Nationalistes Constantinople ou procurer moyens émigrer en masse — stop —. Situation très grave, danger imminent —. Emploi tous efforts surhumains indispensables.

QUATRIEME PARTIE

I. ORGANISATION DES COMMUNAUTES NONMUSULMANES EN TURQUIE

LES PATRIARCATS ET LEUR COMPETENCE

Quand les Alliés entrèrent en vainqueurs à Constantinople et l'occupèrent, ils se trouvèrent en face d'un Sultanat qui, en expiation des fautes ou des crimes commis par son gouvernement jeune-turc — alors en fuite — ou tout au moins tolérés par lui, avait dû subir l'humiliation d'une défaite. De plus ces mêmes Alliés eurent à traiter avec des Communautés grecques et arméniennes surtout, lesquelles, quoique de sujétion turque, se dressaient cependant contre le Sultanat et le Gouvernement turc avec des réclamations pour les pertes et l'oppression subies. Ces communautés étaient d'ailleurs encouragées par les promesses les plus formelles des belligérants amis, qui disaient avoir combattu contre le gouvernement turc pour la délivrance des petits peuples. La population arménienne, plus que toutes autres communautés ou races, attendait la justice après les mesures de suppressions que nous avons relatées.

Or, les Patriarcats étaient des autorités les plus immédiates et les plus qualifiées pour représenter respectivement les trois communautés, grégorienne, catholique et protestante qui composaient la population arménienne en Turquie. Les chefs religieux de ces communautés pouvaient ainsi en être les porte-paroles auprès des autorités occupantes qui, dès le jour de leur entrée triomphale, remplaçaient l'autorité du Sultan et de la Sublime Porte, dont le gouvernement, en vaincu qu'il était, devrait attendre le verdict du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix et se maintenir dans les limites fixées par les clauses de l'armistice dans l'exercice de son pouvoir.

Le gouvernement turc, comme nous l'avons vu aux débuts de la IIIème Partie de ces notes, à l'annonce de l'armistice imposé, avait fait semblant de vouloir réparer les graves fautes commises et de donner aux Communautés susdites des moyens de se rétablir dans les provinces dévastées. Il les invita donc à se faire représenter dans une commission mixte composée de turcs et d'arméniens, ayant pour mission d'inspecter les régions de l'intérieur du pays pour assister, rapatrier et installer dans leurs foyers respec-

tifs les survivants des massacres. Mais les membres turcs de cette commission (d'ailleurs pas sérieuse), dès qu'ils s'aperçurent qu'ils pouvaient se dispenser de toute cette œuvre, très vaste d'ailleurs et compliquée, sans que les Autorités Alliées, déjà en sourde rivalité entre elles, en voulussent exiger la continuation, l'abandonnèrent à peine commencée. La charge de l'œuvre de reconstruction et du rétablissement d'une vie normale incombait donc aux seuls chefs des trois Communautés arméniennes. Il leur fallait rapatrier les survivants des massacres dispersés, les assister dans leurs nécessités, leur faire restituer leurs biens meubles et immeubles, recueillir dans des asiles existants ou à créer les orphelins disséminés à travers le pays.

Il y avait ainsi de nombreux problèmes à résoudre avec le consentement, l'aide et l'assistance des Autorités Alliées. Les problèmes mentionnés dans leur généralité peuvent être résumés et classés comme suit:

1° Rapatriement des déportés survivants dispersés.

2° Réclamation et restitution des biens, confisqués par des Comités locaux turcs, qui se disaient «Comités de Biens abandonnés»: ces biens se trouvant pour la plupart entre les mains de personnes privées qui les avaient ravis aux propriétaires exilés ou tués.

3° Libération des jeunes femmes et jeunes filles ainsi que des orphelins, en général, retenus par les turcs dans leurs Harems ou dans des Instituts turcs.

4° Création par conséquent et maintien de Camps de regroupement et d'orphelinats nouveaux.

5° A tous ces problèmes d'ordre intérieur s'ajoutait celui, plus grave, de la Question Nationale de l'Indépendance, promise d'une part, espérée de l'autre, pour laquelle déjà deux Délégations arméniennes travaillaient en Europe auprès du Conseil de la Conférence de la Paix.

Un Représentant diplomatique de la naissante République arménienne occupait sa place à l'Hôtel Tokatlian à Constantinople depuis le départ pour le Caucase de la Députation de la même Republique, venue, comme nous l'avons vu, en 1918 pour traiter avec le gouvernement Jeune-Turc des clauses du Traité imposé par celui-ci à l'Arménie et signé à Batoum le 4 Juin 1918.

Un Conseil, présidé par les trois chefs religieux Arméniens et composé des membres des trois communautés en nombre égal, avait assumé la tâche de poursuire la solution de tous ces pro-

blèmes; un Impôt National arménien avait été créé pour subvenir aux énormes dépenses qu'elle nécessitait.

Dans cette IVème Partie nous suivrons les différentes phases de la solution de ces problèmes parallèlement au cours de la diplomatie et de la politique des Alliés vis-à-vis du gouvernement turc. Ces phases nous les avons classées en trois périodes: 1°. en celle de l'espoir et de l'attente; 2°. en celle des déceptions et des désordres; 3°. en celle des efforts de réorganisation et d'adaptation définitive nécessités par l'abandon des Alliés de la cause arménienne.

Pour que les lecteurs, surtout Européens, se rendent compte de la compétence des Patriarcats à traiter d'office devant les Autorités occupantes et turques les différentes questions concernant ces problèmes et d'autres survenues plus tard sous un nouvel ordre de choses, nous exposerons d'abord brièvement la constitution, l'organisation des Patriarcats arméniens en Turquie, et leur situation civile et politique surtout après l'Armistice, pour pouvoir suivre le développement de leur activité et des événements jusqu'à leur dénouement final, qui fut inattendu et décevant.

a) Patriarcat arménien — grégorien

Comme nos lecteurs ont pu l'entrevoir dans ce que nous avons déjà exposé, et que nous développerons davantage dans cette quatrième partie, l'organisation en M i l l è t e s, ou groupements confessionnels ou raciaux, des différentes communautés chrétiennes sous le Régime Théocratique des sultans les constituaient, dans les Centres administratifs, en Eglises distinctes qui, à l'instar de celle des grecs, prirent le nom de P a t r i k a t s, forme turque du mot patriarcat d'origine grecque.

Les attributions du Sultanat n'étaient que civiles et les Sultans ne les pouvaient exercer que dans les pays constituant l'Empire ottoman; les attributions au contraire du Khalifat étant spirituelles ou religieuses s'étendaient sur tout le monde musulman. Les Sultans depuis le moyen âge jusqu'à l'an 1577 restaient ainsi comme Chefs d'Etat sans pouvoir spirituel, et ce n'est que depuis cette date qu'ils s'acquérirent le titre et les attributions de Khalifs: Commandeurs des croyants, ombres de Dieu sur la terre!

En effet «en 1577 le Sultan Sélim, rencontrant au Caire un pauvre diable du nom d'El-Moustanzir-Bi-Illah, qui n'était autre que le dix-huitième Khalif de la seconde branche des Abbassides, il lui acheta, en bonne et due forme, tous les droits au Khaliffat

de la Mecque. Mahommet-Ebul-Bérékiat, lui faisait présenter, dans un plat d'argent les Clefs de Kaaba. Depuis lors, le grand Seigneur, comme on disait autrefois, n'a jamais cessé de se prévaloir des plus hautes prérogatives religieuses, Khalif du Vicaire du Prophète, protecteur et serviteur des villes saintes de la Mecque et de Médine» (L. De Contenson — «Chrétiens et Musulmans» — page 173).

L'Auteur, que nous venons de citer, souhaiterait qu'un des successeurs du Sultan Sélim renonçât définitivement au pouvoir spirituel et redevienne simple souverain temporel pour assurer l'égalité civile et politique de tous les sujets, sans distinction de religions et de races, dans un Etat à base laïque. Nous verrons comment les Nationalistes ont essayé d'abord de laisser le dernier Sultan Khalif seulement dans ses attributions religieuses d'un Padichah spirituel et ensuite il lui enlevèrent aussi celles-ci en supprimant le Khaliffat, pour ensuite adopter la forme Républicaine à leur Gouvernement Nationaliste. Ils proclamèrent aussi l'égalité civile de tous les sujets chrétiens et musulmans mais à base désormais laïque et par conséquent ils supprimèrent tous les Patrikats ainsi que la base confessionelle des Communautés non-musulmannes, reconnues par les Sultans comme des Millètes distinctes.

La République Islamique, rêverie des Jeunes-Turcs a fait place à la réalisation de la République Turque voulue par Moustapha Kémal, proclamée par la Grande Assemblée d'Ankara, présidée par ce dernier, élu à son tour Président à vie.

Depuis lors les Patrikats n'existent plus en Turquie et les communautés ne gardent plus leurs Droits Minoritaires d'antan, ayant seulement la liberté de conscience d'appartenir à telle ou telle croyance religieuse sans aucune distinction civile et politique. La Religion d'ailleurs, comme pour les classes cultivées musulmanes ainsi que pour certaines communautés chrétiennes, sur tout non-Catholiques, l'Eglise n'était que simple façade, le palladium d'un type de nationalité à base théocratique.

Les arméniens, restés sans organisations civiles et politiques après leur chute définitive sous le joug des Ottomans, n'eurent donc d'autre moyen de se conserver en nation et communauté groupée, que de se serrer plus que jamais autour de leurs Eglises et d'en reconnaître les Chefs comme dirigeants naturels de leur vie nationale ou communautaire. Quand le Sultan Mahomet II, après la prise de Constantinople le 30 mai 1453, voulut se gagner

ses nouveaux sujets grecs, il en reconnut et garantit le Patriarcat avec toutes les prérogatives et attributions juridiques, dont il jouissait sous l'Empire Byzantin. A l'instar de ce Patriarcat grec il accorda aussi, en 1461, aux Arméniens un Patrikat avec des attributions analogues et il nomma à ce poste l'Evêque de Brousse Mgr. Joachim.

Les Arméniens, déjà assez nombreux dans la Capitale de l'Empire Ottoman, se constituèrent dès lors civilement en Millètes et ils profitèrent des attributions et privilèges octroyés à leur Patriarche par des Firmans et Bérats impériaux, pour s'en constituer un corps juridique de Droits Nationaux. Or, aux yeux des Autorités ottomanes et devant les lois turques, ces droits n'étaient en réalité que des concessions ou faveurs émanées de l'unique autorité souveraine des Sultans, maîtres absolus de tous leurs sujets de quelque religion ou race qu'ils fussent. Les Arméniens ne pouvaient naturellement pas regarder cette autorité émanée d'un pouvoir non-chrétien comme source historique et canonique de leur Eglise. En conséquence, ils considérèrent cette reconnaissance officielle par le Sultan comme un acte civil et le Chef, ainsi investi de ces privilèges et de ces prérogatives, comme un Chef civil et national pour leur Communauté de Turquie. Parce que les non-catholiques (qui formaient la grande majorité de la population arménienne) ne voulurent pas rompre leur lien de dépendance religieuse et ecclésiastique avec le Chatolicos d'Etchmiadzine, chef suprême immédiat de leur Eglise, le Patriarche ou mieux le Patrik des arméniens de Turquie ne fut ecclésiastiquement qu'Archevêque de Constantinople, constitué comme tel par l'autorité des Sultans. Cette distinction du Pouvoir ecclésiastique et du Pouvoir civil-national n'a existé surtout que dans les conceptions du Laïcat arménien qui regardait l'ensemble des attributions, dont les Sultans venaient d'investir leur Patrik, comme des Droits de communauté accordés à la nation elle-même. De cette conception naquit le premier mouvement de la participation de droit du laïcat à l'exercice du pouvoir Patrikal. Et le gouvernement turc ne s'y opposa pas, regardant cette collaboration du Laïcat avec son chef comme un système analogue au système musulman où le pouvoir civil et religieux s'identifie en la personne du Sultan, Khalif en même temps de tous les musulmans du monde.

C'est du temps du Patrik Golode Jean (1715—1743) que fut consacré le principe de la participation du laïcat au pouvoir

Patrikal. De fait, en 1725, fut convoquée, pour la première fois, l'Assemblée générale du Patrikat. Cette participation ne se borna pas à une simple collaboration du peuple avec son chef, mais elle se développa dans la suite, d'après les idées modernes de l'Europe contemporaine, jusqu'à la Constitution Nationale de 1860—63, qui donna à l'organisation du Patrikat de Coum-Capou (quartier de la résidence patriarcale) la forme d'un petit Etat dans l'Etat Ottoman. Les autorités turques, souvent à tort, se méfiaient de cette position purement nationale du Patrikat et des Patriks, et nous les avons entendues maintes fois se récrier disant, que les centres religieux des Communautés non-musulmans ne devaient pas devenir des foyers politiques. C'était une incrimination, facile à exploiter par ces mêmes autorités turques. Mais elles devaient cependant respecter cette position devant le spectre de l'intervention étrangère imposant la sauvegarde des Privilèges et des attributions reconnues ou accordées aux Communautés chrétiennes par les Sultans.

Par ailleurs, les politiciens de ces communautés en profitaient pour se lancer dans des idéologies nouvelles, genre de laïcisme, se couvrant toujours de l'autorité patrikale de leurs chefs religieux. Ceux-ci à leur tour, élus par la Communauté et ne vivant que de ses contributions, avaient besoin de cette collaboration du laïcat[102]).

Par ailleurs, les Sultans trouvaient de leur intérêt cette immixtion de laïcs dans les affaires des Patrikats, qui ainsi, indirectement et de près, tombaient sous leur contrôle. Les Patriks d'une part et les laïcs de l'autre, pour la plupart employés ou dignitaires du gouvernement turc, pouvaient ainsi être entre les mains de celui-ci, des instruments faciles à contrecarrer l'autorité patriarcale en vue d'intérêts parfois personnels.

Par suite, la Constitution Nationale de 1860—63, appelée ironiquement «La Roue Carrée» du Patriarcat Arménien Grégorien, exposait ce dernier, ainsi pris entre le laïcat et le gouvernement, à de fréquents changements de Chefs ou de Patriks. N'était-il pas d'autre part étonnant d'entendre certains laïcs,

---

[102]) Pour une Eglise et une Hiérarchie qui n'avait d'autre base juridique d'existence en Turquie que ces attributions émanant de l'autorité civile des Sultans, elle était bien nécessaire cette collaboration du laïcat. Elle avait besoin de ce Régime constitutionnel dans l'administration et la gérance de toutes les affaires ecclésiastiques et communautaires. Cette collaboration était réclamée par la nature même de ses institutions exclusivement nationales, de caractère plus civil qu'ecclésiastique.

asservis à leur tour au gouvernement turc, déclarer avec enthousiasme, qu'ils ne devaient qu'au seul gouvernement des Sultans, leur constitution en Millète et en Eglise distincte et autocéphale[103]).

Le Patriarche arménien Grégorien de Constantinople était toutefois aux yeux de sa communauté ecclésiastiquement inférieur et subordonné au Catholicos d'Etchmiadzine (Chef suprême de l'Eglise Grégorienne résidant au Caucase près de l'ancienne Vagharchabade), mais aux yeux du gouvernement turc il devrait être indépendant de celui-ci, sujet d'un Etat Etranger, qui ne pouvait exercer en pratique sa juridiction que par l'entremise du Patrikat de Constantinople (Assitané-Patriki).

En dehors de celui-ci et du Catholicos d'Etchmiadzine, il y avait en Turquie deux autres Catholicos et un Patriarche: le Catholicos de Sis (Cilicie) et d'Akhtamar (Province de Van au Vaspouragan), le Patriarche de Jérusalem, ayant sa résidence près de l'Eglise de Saint Jacques le Majeur. Mais ceux-là n'avaient que la juridiction locale dans leurs régions respectives. Les Patriarches ou Patriks de Constantinople avaient ainsi sous leur juridiction tous les arméniens de l'Empire Ottoman.

Le Patrikat en tout cas ou Patriarcat, dans son sens civil, n'était qu'une création du gouvernement turc. Les Sultans, „Ombres de Dieu sur la terre", s'attribuèrent le pouvoir juridictionnel même ecclésiastique des Chefs religieux des Communautés non-musulmanes; c'est pourquoi ceux-là seuls pouvaient être reconnus comme tels qui avaient été investis par eux de l'autorité

---

[103]) Nous rapportons ici quelques unes de pareilles déclarations, pour dire à quel point les arméniens ont tout essayé de donner des preuves publiques de fidélité et d'attachement au gouvernement turc pour en gagner la confiance. En 1877, le député d'Alep, à l'Assemblée Nationale présidée par le Patrik Nerses Varjabedian, déclarait, au nom de toute la Communauté arménienne, que les arméniens n'avaient pas besoin du Protectorat russe pour maintenir leur nationalité et leur Eglise puisqu'ils étaient contents d'avoir leur destinée liée à celle de la Turquie et que par conséquent ils étaient prêts à tous les sacrifices pour défendre les Droits de leur souverain et de leur patrie turque contre la Russie alors en guerre contre elle. Le député d'Erzeroum, à la même Assemblée confirmait la déclaration de son collègue en y ajoutant que «Les arméniens, cinq siècles après la perte de leur indépendance nationale, doivent au gouvernement ottoman, d'avoir pu garder leur religion, leur langue et leur nationalité». Le Député d'Andrinople, membre de la même assemblée, allait encore plus loin dans de pareilles déclarations disant «Qu'Arméniens et Musulmans sont des confrères, armés, s'il le faut, contre l'ennemi commun de la patrie turque». Ces quelques expressions de notables arméniens de l'époque manifestaient une règle de conduite, suivant l'avertissement de Stépan Osgan (autre agent nationaliste de 1855) qui recommandait aux arméniens de ne pas trop se fier à la Russie et de ne pas se laisser entraîner par sa politique; ce qui serait une plaie mortelle pour la nation que de s'appuyer sur la Russie.

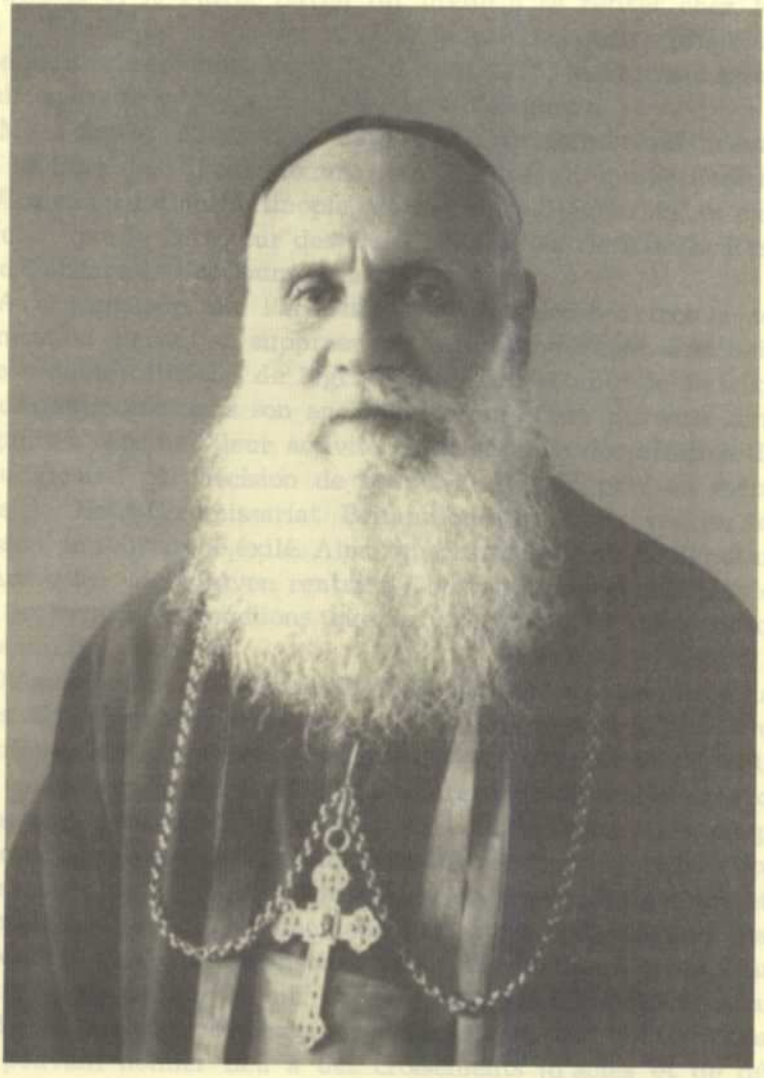
Patrikale. Les Evêques ou Prélats ayant juridiction locale dans les provinces ou Diocèses soumis au Patrikat en étaient les Représentants (Mourakhas), munis eux aussi de Bérat Impérial, sans lequel ils n'auraient pas pu s'occuper des affaires de leurs communautés respectives.

En vertu de cette organisation le Patrikat et sa Communauté jouissaient du droit d'avoir des Etablissements de culte et de culture, des hôpitaux et institutions de bienfaisance. La gérance et l'administration en revenaient au Patrik de Constantinople, aux Mourakhas des Provinces, tous assistés et contrôlés par des Conseils ecclésiastiques, laïcs ou mixtes.

Sur la base d'une pareille organisation (que nous avons esquissée pour les arméniens grégoriens), toute autre population nonmusulmane pouvait se constituer en Eglise, Communauté ou Millète. Le gouvernement turc, par conséquent, croyait pouvoir prendre les dispositions qui lui plaisaient à l'égard des Patrikats et par suite de leurs Communautés et de tous leurs établissements.

Le gouvernement Jeune-Turc, pendant qu'il poursuivait son programme d'extermination des arméniens, se bornant, dans les mesures prises pour Constantinople, à l'arrestation d'un certain nombre d'intellectuels, le 24 avril 1915, a voulu plus tard enlever arbitrairement toute marque et tout caractère national et civil au Patriarcat de Coum-Capou.

Un premier Acte du gouvernement dans ce but fut de restreindre la faculté du Patrik d'envoyer des Takrirs (notes officielles) à la Sublime Porte; ainsi fut repoussé le Takrir envoyé, le 17 Mai 1915, par Mgr. Zaven, le Patrik du temps de guerre, sous prétexte qu'il dépassait ses attributions religieuses et qu'il s'immisçait dans les affaires politiques. Le deuxième Acte consista à isoler le Patrik de ses collaborateurs laïcs et ecclésiastiques et ceci dura du mois d'Avril 1915 jusqu'au mois de Juillet 1916. Le 28 Juillet, le Directeur de la Police Ahmed, celui du Ministère des Cultes Béha Bey, communiquèrent au susdit Patrik la décision prise par le gouvernement et confirmée par Décret Impérial de fondre en un les deux Catholicossats de Sis et d'Akhtamar avec les Patriarcats de Constantinople et de Jérusalem. Ils devaient constituer un unique Catholicossat et Patriarcat en la Personne du Catholicos de Sis Mgr. Khabayan Sahag, qui venait d'être nommé Catholicos-Patriarche des Arméniens de Turquie avec résidence à Jérusalem. Le Décret Impérial contenant ces dispositions avait paru dans le journal officiel «Takvimé Vakaa», qui à la même date donnait le nouveau



Sa Béatitude Mgr. Paul Pierre XIII. Terzian

Patriarche Arménien Catholique de Cilicie

Règlement du nouveau Catholicossat et Patriarcat arménien issu de cette fusion. Les bureaux et les Chambres du Patrikat de Coum-Capou furent mis sous scellés par les Directeurs susmentionnés et le Patrik Zaven fut invité à se retirer chez lui, dans la famille de son frère, où il attendrait les ordres ultérieurs concernant sa personne. Enfin le 22 août 1915, le Patrik destitué se mit en route vers Bagdad, son pays d'origine.

Mgr. Sahag Khabayan, Catholicos-Patriarche, qui n'avait plus le titre de Cilicie, nomma, sur l'ordre du gouvernement, un Vicaire pour Constantinople. Ce fut Mgr. Djeuherian; et c'est à celui-ci que le Directeur des Cultes confia les clefs de la Résidence Patriarcale de Coum-Capou.

A la signature de l'armistice, le Patriarcat retrouva son organisation d'avant sa suppression; la Sublime Porte, à la suite d'une requête officielle de Mgr. Djeuherian, rétablit le Patrikat de Constantinople dans son ancienne forme et ses Bureaux ainsi réorganisés reprirent leur activité et la gérance des affaires. Le même Vicaire, par décision de son Conseil laïc, pria en même temps le Haut-Commissariat Britannique de faire rentrer de Moussoul le Patriarche éxilé. Ainsi, quatre mois après la signature le l'Armistice, Mgr. Zaven rentra à Constantinople, le 19 janvier 1919, et reprit les fonctions que lui attribuait la Constitution Nationale du Patrikat.

Un des premiers Actes de Mgr. Zaven fut d'inviter les deux autres Communautés arméniennes (la Catholique et la Protestante) à former avec la Grégorienne un Conseil Mixte pour collaborer dans les affaires d'intérêt commun. Il écrit à ce propos dans ses Mémoires (page 298): «A la suite des coups impitoyables (mesures de suppression) envers la population arménienne, toute entière, les douleurs et les aspirations ont été générales pour tous les arméniens sans aucune distinction. Par conséquent, on a pensé à susciter une collaboration intercommunautaire pour unifier en un Conseil les activités nationales au lieu de les laisser se disperser et s'affaiblir en des actions séparées, pouvant donner lieu à des croisements (d'actes et de démarches). — Sur notre proposition, les représentants des trois Communautés confessionnelles se réunirent et, après de longues délibérations, rédigèrent un protocole d'accord, qui fut signé par tous. Du côté Arménien Catholique y participa Maître Grégoire Sinabian.» (Cet ancien Ministre du Gouvernement Turc et avocat bien connu, nous le rencontrerons à Paris comme Conseiller de la Délégation Nationale).

D'après ce protocole 1. ce Conseil Mixte avait la charge de collaborer dans les questions d'intérêts communs.

2. Ces questions seraient: l'assistance des orphelins, des veuves et des réfugiés en général; le rapatriement des déportés survivants; les réparations à réclamer pour les dommages du temps de guerre; la rédaction d'un budget intercommunautaire pour toutes ces entreprises; etc....

3. Les Problèmes politiques de la Question Arménienne sont laissés à l'activité et compétence des Délégations arméniennes auprès du Conseil de la Conférence de la Paix et au gouvernement de l'Etat Arménien en constitution.

4. Recours collectifs dans les questions d'intérêts communs au gouvernement ottoman et aux autorités d'occupation alliée, ainsi qu'à leurs gouvernements respectifs;

L'exécution des décisions prises serait confiée au Conseil Civil ou Politique du Patriarcat Grégorien, qui à son tour aurait la charge de donner un compte-rendu de ses activités au Conseil Mixte et devrait se soumettre à ses instructions[104]).

Ainsi, vis-à-vis des Hauts-Commissariats Alliés et du gouvernement turc, ce Conseil Mixte constituerait un front unique des trois fractions communautaires de la population Arménienne de Turquie pour traiter des questions et des problèmes d'ordre intérieur.

Pour ce qui regarde les affaires d'ordre diplomatique, elles étaient réservées au naissant Etat de la République Arménienne et aux deux Délégations mandatées auprès de la Conférence de la Paix. Toutefois le Conseil Mixte était en correspondance régulière avec la Délégation Nationale, issue d'une assemblée des Représentants de tous les partis politiques arméniens réunis à Paris, comme nous l'avons vu, du 24 Février au 12 Avril 1918. De ce fait, il pourrait suivre le cours et les diverses étapes de la procédure de discussion et de résolution du Problème. Il serait renseigné par le Président de la Délégation Nationale à qui, en retour, il communiquerait, avec ses instructions, des informations sur la situation en Turquie.

---

[104]) Les trois Chefs religieux présideraient au même titre et avec une égale autorité à ce Conseil Mixte, dont les séances et délibérations ne seraient valides que par leur présence simultanée et par leur signature conjointe aux Actes.

b) Patriarcat arménien catholique

La Sublime Porte a prétendu voir la Communauté Arménienne Catholique organisée civilement, à l'instar du Patriarcat Grégorien sans tenir compte de sa discipline ecclésiastique différente de celle de la Communauté grégorienne.

Les persécutions de 1828 (V. Ier Vol., Note 34) donnèrent occasion à une intervention du Saint-Siège auprès des Puissances Catholiques, de la France et de l'Autriche, pour faire insérer dans le Traité de Paix Russo-turc la reconnaissance officielle comme communauté confessionnelle (Millète), distincte de celle des Grégoriens, de la Communauté arménienne Catholique en butte à de fréquentes persécutions pour des motifs religieux. Pour la Turquie, ces motifs, comme nous l'avons vu, revêtaient un aspect politique à cause de la liaison confessionnelle avec l'Occident Catholique et plus particulièrement avec le Saint-Siège regardé par elle comme Puissance Etrangère[105]).

C'est ainsi qu'après la reconnaissance des Arméniens Catholiques en communauté (Millète) le Chef Religieux, investi, par Bérat Impérial, d'attributions patrikales, représentait seul devant la Sublime Porte et la Communauté et l'Eglise Arménienne-Catholique. Le Primat Archevêque, reconnu par le Saint-Siège comme chef de cette Eglise depuis 1830 jusqu'à 1867 et le Patriarche-Catholicos de Cilicie résidant à Bzommar au Mont Liban, ne figuraient devant le gouvernement turc que comme des chefs religieux privés et en matière spirituelle seulement, s'ils n'étaient pas investis en même temps par Bérat Impérial. Par suite de ces conceptions et restrictions, le gouvernement turc, déjà mécontent de la séparation de ses sujets arméniens catholiques du Patrikat Grégorien imposée à lui par le Traité sus-mentionné, ne manqua pas par ses ingérences dans leurs affaires religieuses et communautaires de créer et d'alimenter des litiges compliqués au sein de la communauté et dans l'administration du patriarcat dès sa première organisation en 1831.

Ces litiges et difficultés augmentèrent, quand dans le laïcat

---

[105]) A l'occasion de l'émancipation des Arméniens-catholiques de la juridiction civile du Patrikat de Coum-Capou, le Ministre des Affaires Etrangères de Turquie écrivait: «Les catholiques obéissent au Pape. Si un Etat Catholique déclare la guerre contre la Turquie, ces catholiques peuvent être dangereux pour le gouvernement turc étant liés par leur croyance à l'ennemi de la Turquie». Faux préjugé pour des Catholiques, qui de par leur croyance même se sont conduits de tout temps avec la fidélité la plus absolue envers les Autorités constituées et représentant celle de Dieu sur terre dans le domaine civil.

Catholique s'infiltrèrent aussi les tendances du laïcat Grégorien visant à s'ingérer dans les affaires de la compétence de leur Chef Religieux. Le Gouvernement turc profita de ces divergences entre le laïcat et l'autorité ecclésiastique pour affaiblir l'un et l'autre en diminuant le prestige de cette dernière et en se servant du premier pour ses fins politiques. L'on sait qu'il regardait, selon les besoins de la cause, les D r o i t s soi-disant n a t i o n a u x, comme chez les Grégoriens, tantôt comme des Droits du laïcat, tantôt comme des privilèges exclusivement religieux, mais dans les deux cas comme des prérogatives émanant de son autorité et partant de sa compétence exclusive. La hiérarchie catholique arménienne avait, d'accord avec le Saint-Siège, nettement précisé, pour enlever tout prétexte à des troubles, la distinction entre les attributions de Droit Ecclésiastique et celles de Droit Communautaire en des Actes officieux et officiels et plus récemment par le Synode de 1911, qui complétait les Actes des précédents Synodes de 1869 et de 1890. Cependant, l'on sait que le gouvernement turc interprétant les Droits soi-disant nationaux tantôt comme des Droits du Laïcat, tantôt comme des privilèges des Chefs religieux, comme nous l'avons dit plus haut, et ce, selon les besoins de la cause, créait des équivoques, qui provoquaient des désordres.

Ces équivoques et ces désordres, survenus lors du Synode 1911, comme nous l'avons noté aux débuts de la Deuxième Partie de ces Mémoires, permirent au gouvernement Jeune-turc de créer au Patriarcat Arménien Catholique une situation anormale.

En effet, prenant prétexte de ces désordres, qu'il avait lui-même fomentés, il incrimina ces Droits Nationaux ou Minoritaires, dont il s'était servi pour soutenir les prétentions d'une catégorie du laïcat, plus tard et précisément pendant la guerre, de connivence avec les partis politiques grégoriens, auxquels il attribuait des idées de soulèvement d'après des suppositions tendancieuses du Comité «Union et Progrès», qui se disait en intimes confidences avec les susdits Partis arméniens.

Ces équivoques et suppositions donc et les désordres provoqués par le laïcat permirent au gouvernement turc de prendre des dispositions arbitraires contre le Patriarcat arménien catholique. Il créa d'abord des incidents fâcheux au sein de la communauté et en rejeta la responsabilité sur le Patriarche lui-même, rentré après le synode sus-mentionné tenu dans la Capitale d'Italie, alors pays ennemi de la Turquie. Le Patriarche Terzian était par ailleurs mal vu depuis les massacres de 1909 dan son Diocèse d'Adana, comme nous l'avons rapporté à son lieu dans la IIème Partie. Le gouver-

nement turc le destitua en 1912 de ses fonctions et attributions civiles[106]).

Le Saint-Siège, en vue d'éviter des complications avait consenti, vers la fin de 1914, à la nomination d'un L o c u m t e n e n s P a t r i k a l et il avait désigné l'Archevêque d'Alep Mgr. Augustin Sayegh, élu p r o f o r m a par l'Assemblée Nationale du Patriarcat et reconnu par le Gouvernement Jeune-Turc. Ainsi un dualisme désavantageux se créa au sein de la Communauté malgré toute la bonne volonté du Patriarche et du Locumtenens. Celui-ci, homme très pieux et prudent, mais très discret et réservé, n'osait pas trop se lancer en des démarches auprès du Gouvernement, surtout pendant les jours troubles de la guerre. Le Patriarche, isolé de la vie publique, ne pouvait agir qu'en privé, se bornant aux affaires du culte et à ses fonctions ecclésiastiques. Il était assisté de près par son vieux Vicaire général Mgr. Rokossian, Archevêque titulaire d'Acrida, un saint homme, qui ne connaissait que son confessionnal très fréquenté et ses visites aux malades et aux familles pauvres de la Communauté. Il exécutait fidèlement les ordres de son chef le Patriarche qui avait, de son côté, ses raisons de rester à l'écart.

Cette situation anormale ne permit pas au Patriarcat toute l'activité souhaitable pendant les graves événements dont nous connaissons les détails par la IIème Partie et les désastreuses conséquences pour les Diocèses par la IIIème Partie de ces Mémoires. Cependant il fit tout son possible en faveur des victimes des mesures jeunes-turques dans les provinces autant que les circonstances le lui permirent (Voir Ière Partie). Ce dualisme cessa provisoirement par la nomination d'un Visiteur Apostolique, faite par le Saint-Siège en 1921; ce visiteur fut plus tard investi des attributions de Locumtenens, en remplacement de Mgr. Sayegh, rentré en 1922, après l'armistice, en son Archidiocèse d'Alep comme nous l'avons vu.

J'ai remarqué et j'y reviens encore une fois que les traitements réservés aux Arméniens Catholiques dans les provinces, n'ont pas été moins féroces que ceux que subissaient leurs compatriotes en général, du fait qu'ils étaient considérés comme des soi-disant protégés français et qu'ils constituaient un élément plus opposé à la mentalité et à la politique jeune-turque. En raison de cet état de

---

[106]) Il faut dire que dans le laïcat catholique il y avait des notables très dignes et animés des meilleures intentions vis-à-vis surtout de la Suprême Autorité de l'Eglise. Mais la politique du Gouvernement leur imposait souvent des réserves et les réduisait à une sorte de passivité dans le cours des événements et de la nouvelle situation qui venait de se préciser.

choses, et ce, même à la conclusion de l'armistice, le Patriarcat Arménien catholique se trouva paralysé et démuni de ses moyens d'action pour faire face à la nouvelle situation créée par la politique européenne en Orient.

Mgr. Terzian après des essais de recours auprès des autorités alliées à Constantinople et auprès de leurs gouvernements respectifs, (V. Appendice — Annexe VIème, appel aux Puissances alliées 15 janvier 1919) crut utile de se rendre en Europe, pour utiliser son prestige auprès de ses nombreuses connaissances, surtout en France et en Belgique, en faveur des malheureux survivants de la population arménienne, et même de la Question Arménienne en discussion, ainsi que de celle en particulier de la Cilicie, dont il portait le titre de Patriarche-Catholicos. Une lettre de Mr. Poincaré (V. Appendice VI[2]) aux débuts de l'armistice en réponse à la sienne l'avait encouragé à entreprendre ce voyage. Retenu à Rome par le Saint-Siège il se limita à une activité privée par correspondance. Ainsi, les affaires, à Constantinople, furent gérées par son Vicaire in spiritualibus, et par le Locumtenens en ce qui concernait l'administration communautaire et nationale. Il aurait été sage de la part du laïcat de s'entendre avec son Patriarche et de mettre fin au dualisme anormal, créé par les Jeunes-Turcs qui, ayant disparu, ne pouvaient plus intriguer et alimenter le désaccord à leur façon. Mais, avec un illogisme contraire aux exigences du temps, le laïcat de l'Assemblée et du Conseil d'Administration communautaire persista en majorité dans sa position de 1911—1914 à l'égard de la personne du Patriarche, destitué par les Jeunes-Turcs de ses attributions civiles au détriment des intérêts nationaux. De même, les grégoriens, qui après l'armistice, avaient réagi contre les mesures prises par les Jeunes-Turcs à l'égard de leur Patriarcat organisé de façon nouvelle, et ils avaient repris leur système normal par le rappel de leur Patriarche exilé, refusèrent de réagir contre l'injustice commise par les mêmes Jeunes-Turcs, à l'égard de notre Patriarche. En effet, ils continuèrent à ne reconnaître comme Chef de la Communauté arménienne catholique que le Locumtenens imposé par le gouvernement Jeune-Turc. Il aurait été cependant dans l'intérêt commun de faire disparaître toute dissension aux yeux des Autorités alliées et du gouvernement turc lui-même pour créer un front unique dans les graves questions nationales, qui réclamaient l'union la plus étroite pour une collaboration sérieuse et visant les mêmes buts.

En raison de cet état de choses, qui a continué même après la

conclusion de l'armistice, le Saint-Siège a cru utile de confier la gérance du Patriarcat arménien catholique à un Vicaire Patriarcal avec attributions de Visiteur Apostolique. Il devait être investi plus tard de celles de Locumtenens civil pour fair disparaître ce dualisme et renforcer ainsi l'activité de l'administration hiérarchique à cette époque de transition et de réorganisation des Diocèses et du Siège Patriarcal lui-même, ainsi que l'assistance aux populations survivantes.

c) Délégation apostolique[107])

Pendant la guerre et aux débuts de la période d'armistice (1914—1922) la Providence avait désigné à la Délégation Apostolique de Constantinople un homme très habile et aux vues larges représentant du Saint-Siège, Mgr. Ange Marie Dolci. C'est lui, qui durant toute la durée de la tragédie arménienne a pu suppléer à l'impuissance de notre Patriarcat soit par des démarches auprès du Gouvernement de Talaat et d'Enver, soit auprès des Ambassadeurs, soit par ses conseils et ses encouragements ainsi que par l'assistance prêtée à tous les arméniens sans distinction de religion. Il put ainsi pallier à cette impuissance de notre Patriarcat aussi mal vu et surveillé par les Jeunes-Turcs, que celui des Grégoriens.

Il n'avait aucune attribution diplomatique en tant que simple Délégué et par dessus de marché il était italien par conséquent sujet d'une des Puissances ennemies après l'entrée de l'Italie en

---

[107]) Avant 1860 la Délégation Apostolique à Constantinople n'était qu'un simple Vicariat, dont le premier titulaire fut Mgr Gasparini Gaspar (1678 — 1700). Ces Vicaires Patriarcaux et Apostoliques Latins avaient sous leur juridiction ecclésiastique non seulement les catholiques de Rite Latin de Constantinople et de l'Anatolie mais aussi les catholiques arméniens. Pour ceux-ci ils prenaient comme coadjuteur depuis 1758, des Vicaires de nationalité et de Rite arméniens, qui furent reconnus et confirmés par le Saint-Siège jusqu' à la reconnaissance, par le gouvernement turc en 1830, des Arméniens catholiques en communauté civilement distincte de celle des arméniens grégoriens. — Aussi le Vicariat et la Délégation Apostolique pourraient-ils être considérés comme constituant une autorité complémentaire du Patriarcat Arménien Catholique, non seulement en matière ecclésiastique, mais aussi de collaboration dans toutes les éventualités extraordinaires réclamant l'assistance et l'aide réciproque. Le Patriarcat arménien Catholique, reconnu par la Sublime Porte, n'a pas manqué d'agir auprès de celle-ci, comme Assitané Patriki, en faveur des intérêts catholiques soit dans les Balkans, soit dans les Provinces orientales de la Turquie. Chaque fois que le Saint-Siège lui faisait parvenir ses désrs pour des démarches à faire auprès de la Sublime Porte à Constantinople, il y faisait valoir toute l'influence de son autorité, parfois très puissante. La perte en 1899 de Mgr. Azarian Etienne, Pierre X. Patriarche très habile et influent, fut vivement ressentie et déplorée par la Sacrée Congrégation de la Propagande.

guerre contre la Turquie et contre ses anciens alliés de la Triple Entente, de qui elle s'était séparée pour s'allier au groupe des belligérants adversaires. Cependant soutenu par les Ambassades d'Allemagne et d'Autriche Mgr. Dolci non seulement a été toléré et respecté par les dirigeants Jeunes-Turcs de la Sublime Porte, mais aussi il en était regardé officieusement comme membre du Corps Diplomatique neutre, en tant que représentant du Saint-Siège. Avec son habileté d'Ancien Nonce en Amérique du Sud, il a pu si bien ménager la susceptibilité du gouvernement Jeune-Turc, que comme nous l'avons remarqué dans la Ière Partie de ces Notes, il a pu déployer une activité importante auprès de celui-ci, poussé parfois par les Ambassades quand celles-ci n'osaient pas s'engager ouvertement pour des raisons diplomatiques. L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique signala l'importance des démarches et des Actes au nom du Souverain Pontife en faveur des arméniens en général sans distinction de religion et tout particulièrement du Patriarche Grégorien Mgr. Zaven au moment de sa destitution et de son exil à Bagdad.

Celui-ci, malgré tout, dans ses Mémoires s'exprime défavorablement à l'égard de Mgr. Dolci; nous rapporterons ici ses remarques à titre de renseignement historique pour donner des éclaircissements et pour rendre justice à l'attitude de Mgr. Dolci et à celle du Saint-Siège qu'il représentait. Après avoir parlé de ses démarches personnelles auprès des Ambassades, surtout de celles des Etats-Unis et de la Bulgarie, après avoir rappelé avec éloge le bienveillant accueil fait à ses recours, Mgr. Zaven ajoute textuellement ce qui suit (Page 158—161): «En dehors de ceux-ci (les Ambassadeurs) il y avait aussi le Délégué Papal Mgr. Dolci avec lequel j'étais en relations par l'intermédiaire du Docteur Vahram Torkomian et de Dikran Srabian. Ce dernier je le connaissais d'Erzéroum, où il était Drogman du Consulat français. Quoique Mgr. Dolci voulût étaler son activité, se disant en rapport continuel avec tous les Ambassadeurs surtout avec celui d'Autriche, je n'en ai reçu pour ce qui me concerne aucun avantage. Au commencement de l'année 1916 il m'a demandé une lettre à adresser au Pape pour implorer son intervention en faveur de notre nation et pour le remercier de ce que Dolci (son représentant) venait de faire à ce propos. — Pour avoir frappé à cette porte aussi, et pour ne pas avoir manqué en rien à mon devoir, j'ai écrit la lettre réclamée sans grande confiance, parce que les arméniens catholiques eux-mêmes venaient d'être exterminés impitoyablement avec leurs confrères de sang par les déportations et par les massacres, que

leurs prêtres venaient d'être assassinés et que leurs Evêques (par exemple ceux de Kharpouth, de Diarbékir, de Mardine) venaient d'être tués dans de terribles tortures, sans qu'ils eussent commis le moindre acte attirant la suspicion, Sa Sainteté le Pape de Rome ne sortait pas de sa neutralité et ne faisait pas la moindre remarque par l'entremise du gouvernement d'Autriche, fils de Rome et Allié de la Turquie; qu'est-ce qu'il aurait donc pu faire pour nous, qui n'étions pas de ses ouailles? Dans sa réponse le Pape me remerciait et promettait de déployer tous ses efforts en faveur des Chrétiens de la Turquie. Le Docteur V. Torkomian dans ses mémoires publiés dans la Revue «Vème» voir No. XII) exalte beaucoup Mgr. Dolci comme un homme noble, philantrope et comme modèle et il confirme qu'il a fait de continuelles démarches auprès des Ambassadeurs, particulièrement auprès de celui d'Autriche et qu'il aurait fait venir des lettres de la part du Pape et les aurait personnellement portées au Palais et qu'enfin il aurait fait venir de grandes sommes d'argent pour distribuer aux nécessiteux Arméniens[108]) etc.... Malheureusement moi, je ne suis pas de l'avis du Docteur Torkomian, quoique j'aie eu recours à lui et que voulant suivre ses suggestions j'ai même écrit une lettre au Pape de Rome; mais je l'ai fait comme celui, qui d'après l'adage, se trouvant en danger de se noyer s'accroche même au Serpent (sic), c'est-à-dire sans espérer en retirer un avantage quelconque. J'envoyais à Rome tous les rapports que Mgr. Dolci demandait; probablement Mgr. Dolci profitait-il de l'envoi à Rome de tous les rapports pour relever son prestige aux yeux de Rome, sans assurer un avantage réel à la nation arménienne. De fait Mgr. Dolci ne se préoccupait que des intérêts du Catholicisme et ses démarches auprès du gouvernement Ottoman n'étaient certainement faites qu'au nom du Catholicisme. — Les Ministres turcs par ailleurs ne prêtaient attention à aucune suggestion et ils ne s'écartaient jamais de leur projet. Ils ne voulaient en effet écouter aucune remarque non seulement de Mgr. Dolci mais des Ambassadeurs allemands eux-mêmes (V. I. Vol. note en marge No. 16). «La question arménienne, disaient-ils, est une question intérieure qui nous regarde, personne n'a le droit de s'y immiscer». Dans la situation où nous étions, ce n'est pas à Mgr. Dolci qu'ils auraient prêté attention. Mgr. Dolci par ailleurs ne pouvait pas avoir de contact

---

[108]) Moi-même j'ai été témoin du fait et plus tard, en tant que Visiteur Apostolique, j'avais obtenu de pareilles subventions du St. Siège et j'en avais mis la moitié à la disposition de ce Patriarche dont j'ai reçu une lettre de remerciement en 1924.

avec le Palais, ni même des lettres du Pape n'auraient pu être adressées au Sultan. (V. mes notes 18 et autres en I[e] partie et le texte d'une de ces lettres dans l'appendice No. I). Le Sultan Réchid n'était qu'une marionnette, ivre du matin au soir, de même que l'héritier du trône Youssouf Izzeddine. L'Ittihad (comité Union et Progrès) faisait tout sans le prévenir, l'obligeant toutefois à signer ses actes. On m'a assuré que quand on lui présentait de pareilles écritures à signer, il demandait si l'Ittihad en avait eu connaissance et quand on lui disait qu'elles avaient été rédigées avec son consentement, alors il signait sans tergiverser, même parfois sans lire. — Quant au million de francs qui serait venu de Rome, d'après le Docteur Torkomian, et qu'il aurait distribué, sans distinction, aux arméniens gémissant dans la misère, je puis aujourd'hui jurer en toute conscience que seul le pasteur arménien Catholique d'Eskichéhir, Etienne en a reçu une petite part (de 30 Ltq) pour la distribuer au nécessiteux. — En dehors de celà je n'ai appris indirectement ni directement que Mgr. Dolci ait distribué ou donné de l'argent à un nécessiteux arménien. Cependant je crois qu'une subvention en argent est venue de Rome dans ce but et que Dolci l'a distribuée seulement aux arméniens catholiques et par l'entremise des ecclésiastiques du Patriarcat Arménien catholique. Je n'ai pas entendu que quelqu'un eût été délivré des prisons, en dehors des quelques emprisonnés à Alep desquels ils affirmaient avoir sauvé la vie. C'est probable, pour la simple raison que parmi ces emprisonnés se trouvait la famille arménienne catholique de Marache Kherlakian, et Dolci lui-même après l'armistice ne donnait aucun autre nom de ceux qu'il aurait sauvés. Les Aleppins susmentionnés n'étaient pas sortis des prisons, mais ils avaient eu tout simplement un allègement de peine et étaient restés dans les prisons jusqu'à l'armistice. — La requête que j'avais présentée le 22 février 1916 aux Ambassades des Etats-Unis et de Bulgarie par l'entremise de M. Chemavonian en faveur des arméniens islamisés, des condamnés aux travaux forcés, des déportés dispersés en des villages musulmans, je l'ai présentée aussi à Mgr. Dolci et je n'en ai vu aucun résultat. — Dolci ne pouvait avoir de contact qu'avec l'Ambassade Autrichienne en tant que représentant d'une puissance catholique alliée de la Turquie, qui pouvait protéger les Catholiques. Malheureusement, depuis le problème des Réformes, l'Ambassadeur Pallavicini ne s'était pas du tout occupé ou il n'avait pas voulu s'occuper de la question arménienne. — Malgré cela aux débuts du mois d'avril de 1915 j'ai eu recours aussi à l'Ambassade

Autrichienne en faisant venir chez moi par l'entremise du Docteur Torkomian le Père Khoren, des Religieux Méchitharistes de Vienne, et le priais d'aller à l'Ambassade et d'exposer ce que je demandais. Le P. Khoren a exécuté consciencieusement cette mission, mais sans rapporter une réponse encourageante. J'ai envoyé ce même Père chez Mgr. Dolci, qui avait désiré rédiger en Note ce que je réclamais; le lendemain même j'ai présenté les désiderata qui suivent:

1. Donner ordre aux autorités des Provinces de ne plus molester les arméniens non déportés et de ne pas les interner dans les villages.

2. Qu'elles ne déplacent pas d'un lieu à l'autre les déportés et qu'elles les laissent tranquilles où ils se trouvent pour se procurer subsistance.

3. Qu'elles n'interrompent pas la subvention gouvernementale d'une piastre par jour;

4. Qu'on laisse à leur place ceux qui ne sont pas déportés;

5. Si les massacres sont exagérés qu'elles indiquent où se trouvent les dispersés pour que les parents de Constantinople puissent entrer en correspondance avec eux;

6. Que les Bureaux des Postes et Télégraphes facilitent les demandes de subventions et leur envoi.

7. Que les déportés de la Capitale ne soient pas obligés de faire à pied le trajet au delà de N i c o m e d i e;

8. Que cessent les islamisations forcées.

9. Que soient rendus à leurs parents les femmes et les enfants qui se trouvent dans des maisons musulmanes;

10. Qu'on permette au Patriarcat arménien d'envoyer des prêtres chez les déportés.

11. Du moment qu'en quelques endroits sont laissés à leur place populations et prêtres, pourquoi ne leur permet-on pas d'ouvrir leurs Eglises?

Dolci a répondu qu'il avait exposé tous ces points au Ministère des Affaires Etrangères et que celui-ci ayant immédiatement téléphoné au Ministre de l'Intérieur, ce dernier avait déclaré que mes requêtes n'étaient pas fondées.

Mais à ma requête aux Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche, il fut seulement répondu qu'il me faudrait attendre encore un peu.»

J'ai voulu rapporter longuement et textuellement ce que pensait Mgr. Zaven, Patriarche Grégorien, à propos de l'activité de

Mgr. Dolci, Délégué Apostolique, pour révéler l'idée qu'il se faisait des autorités catholiques, du Pape d'abord, de son Réprésentant ensuite, et de notre Patriarcat. Je n'ai pas besoin de refuter les dires de Mgr. Zaven puisque lui-même se corrige: l'Impuissance auprès du Gouvernement turc, qu'il voudrait imputer à Mgr. Dolci et au Saint-Siège, comme due à son inhabilité personnelle, il l'attribue également à tous les Ambassadeurs et à leurs gouvernements respectifs; par suite il aurait dû se contenter de dire: «Les Ministres turcs ne prêtaient attention à aucune suggestion étrangère et ils ne s'écartaient jamais de leurs projets . . . ils ne voulaient écouter aucune remarque non seulement de Mgr. Dolci, mais des Ambassadeurs eux-mêmes.» A ce propos, j'ai déjà renvoyé le lecteur à la Note marginale de la Ière Partie, no. 16, où l'ambassadeur Américain, le diplomate le plus intéressé aux mesures connues contre les Arméniens, tout en rendant témoignage à l'activité de Mgr. Dolci exercée au nom du Saint-Siège, reconnaît que celui-ci aussi n'était pas écouté par les dirigeants Jeunes-Turcs. La faute n'est done à imputer qu'au gouvernement jeune-turc, si Mgr. Dolci ainsi que les Ambassadeurs des plus puissants Etats n'avaient pas obtenu ce qu'ils auraient réclamé, à cette époque, en faveur des Arméniens. Je ne trouve pas cependant très digne d'un Patriarche la comparaison qu'il fait, d'ailleurs très banale d'un serpent avec le Pape. Benoît XV de g. m. n'a pas mérité cette comparaison quand le premier il a élevé sa voix souveraine contre le gouvernement jeune-turc, quand dans sa note aux alliés il les a invités à mettre parmi les conditions de Paix avec la Turquie l'indépendance de l'Arménie et la délivrance des arméniens de ce joug fatal, quand il a fait toutes les démarches possibles auprès du gouvernement allemand et autrichien en faveur des arméniens persécutés à mort par les turcs, leurs alliés, quand il a pu inciter tout au moins les catholiques de ces mêmes gouvernements d'Allemagne et de l'Autriche, à intervenir auprès du Sultan et de ses ministres Enver et Talaat pour qu'ils fussent plus équitables envers leurs sujets arméniens sans défense et sans armes; quand le même Pape dans une audience à la colonie arménienne de Rome a avoué les larmes aux yeux que trop tard il était arrivé à la connaissance de la triste tragédie de leurs populations déportées et massacrées; quand il est avéré qu'il n'a laissé échapper aucune occasion pour intervenir en leur faveur, ce ne sont pas des actes qui puissent permettre à Mgr. Zaven de critiquer «Sa Sainteté le Pape de Rome» «de n'être pas sorti de sa neutralité et de n'avoir fait

aucune remarque à l'époque où les catholiques arméniens eux-mêmes venaient d'être exterminés avec leurs Evêques et leurs Prêtres». Après tout ce que nous avons rapporté à ce sujet, Mgr. Zaven n'avait pas raison de n'avoir pas grande confiance dans son recours au Pape. Le Pape a fait tout ce qui lui était possible de faire, il n'avait ni armées ni pouvoir civil pour sortir de sa neutralité et se ranger aux côtés des alliés belligérants.

C'est par conséquent déjà beaucoup si, après les actes les plus éclatants possibles du Pape et de son Représentant ecclésiastique à Constantinople, Mgr. Dolci, malgré sa nationalité italienne, a pu se maintenir en place et intervenir auprès du gouvernement jeune-turc, porter personnellement les lettres du Pape, que nous connaissons, lettres de protestation et de rappel à la justice en faveur des arméniens en général sans distinction de religion; obtenir la délivrance des prisonniers, le retour des déportés de Constantinople et par-dessus tout ceci obtenir que Mgr. Zaven lui-même ne fût pas soumis aux mêmes vexations que les déportés en général, et qu'il pût, au contraire, arriver sain et sauf à Bagdad alors qu'il venait d'être destitué et interné dans sa ville natale. Je sais et je puis témoigner moi-même que Talaat, le plus intransigeant ennemi des arméniens, le jour même de l'arrivée de ce Patriarche à Bagdad, a téléphoné à Mgr. Dolci personnellement que son protégé (Mgr. Zaven) était arrivé sain et sauf dans sa ville natale. Après tout le Docteur Torkomian, son homme de confiance et son intermédiaire auprès de Mgr. Dolci, semble plus digne de foi que Mgr. Zaven, quand il fait l'éloge le plus large des qualités personnelles et des actes du Délégué Apostolique en faveur des Arméniens. Il faut ajouter le témoignage et l'aveu plus sincère de Mr. Avédis Aharonian, Président de la Délégation de la République arménienne auprès de la Conférence de la Paix, de celui qui a signé plus tard au nom du Président de la République arménienne, le Traité de S è v r e s, avec les autres signataires Alliés. Avant cet acte sollennel Mr. Avédis Aharonian avait présidé, comme nous l'avons vu, une autre Délégation Arménienne venue du Caucase à Constantinople, aux débuts de l'année 1918, pour discuter et conclure définitivement le Traité de Batoum, avec la Turquie. A son arrivée, j'ai osé m'en approcher à l'Hôtel Tokatlian, où cette délégation avait pris logement aux frais du Gouvernement Turc, et je fus son intermédiaire auprès de Mgr. Dolci. Et bien, Mr. Avédis Aharonian, le digne Président des deux Délégations, à son passage à Rome m'a engagé à demander une audience du Secrétaire d'Etat

du Pape, le Cardinal Gasparri. Je l'ai accompagné moi-même au Vatican au jour et à l'heure fixés pour l'entrevue de ces deux hommes d'Etat. Mr. Aharonian a considéré de son devoir de déclarer, et le Card. Gasparri l'a prié de le répéter, qu'à Constantinople pendant son entretien avec la Sublime Porte au sujet du Traité sus-mentionné de Batoum, son meilleur conseiller fut le Représentant du St. Siège, Mgr. Dolci. La présence de cet actif Délégué Apostolique à Constantinople pendant toute la durée de la guerre et les premières années du temps de l'armistice fut donc providentielle. Il a pu manœuvrer les Ministres jeunes-turcs les plus irréductibles, de telle façon qu'il provoqua, de la part d'une foule de femmes turques, des démonstrations de sympathie à l'égard du Pape de la Paix et de la justice ainsi qu'à son habileté de digne Représentant du Saint-Siège. Et tout ceci avait lieu au su du Gouvernement. Celui-ci n'ignorait pas sa nationalité italienne et qu'il manquait des attributions diplomatiques nécessaires à un Représentant accrédité auprès du Sultan et de son gouvernement. Malgré tout, il a pu se comporter comme un Nonce et faire valoir auprès de la Sublime Porte le prestige moral du Saint-Siège et du Pape. Il a intéressé de tout temps les ambassades au sort des malheureux arméniens. Il a appuyé efficacement les démarches les plus pressantes du Patriarche et des Evêques arméniens catholiques, présents à Constantinople; il a prévenu qui de droit tant en cette ville qu'à l'étranger de la déportation et de ses conséquences. Il a secouru et a fait parvenir, où il a pu, des subventions et des secours de tous genres aux épaves des massacres arrivées dans les centres les plus accessibles. Je citerai entre autres preuves de son intervention. la libération d'une quarantaine de prisonniers, fait, dont Mgr. Zaven semble s'être convaincu mais dont il tâche de diminuer l'importance. Le député arménien catholique de Marache, Agop Effendi Kherlakian, qui a pu sauver des milliers de familles arméniennes déportées, était soutenu dans toutes ses démarches par Mgr. Dolci. Il avait fait des recours personnels auprès du Ministre Talaat, qui avec le Cheikh-ul-Islam lui témoignait une certaine sympathie et le recevaient souvent en audience privée. Mais malgré ses assurances d'avoir donné des ordres catégoriques, Talaat en retardait l'exécution et les prisonniers furent condamnés à mort par la Cour Martiale, à laquelle Djémal Pacha avait transmis leurs dossiers, et qui après une courte audience s'était prononcée défavorablement. Un persan arriva d'Alep pour en informer Agop Effendi, qui dès le soir en donna avis à Mgr. Dolci. Le

Délégué Apostolique décida de présenter le lendemain même à Talaat une demande d'amnistie ou de grâce en faveur des condamnés, au nom du Souverain Pontife. Agop Effendi devait agir de son côté. Talaat fut favorable dans sa réponse et promit à Mgr. Dolci d'intervenir auprès de Djémal Pacha. Par ailleurs, Nessim Bey, Ministre des Affaires Etrangères, leur assura que personnellement il trouvait que l'Etat Ottoman avait tout intérêt à déférer au désir du Saint-Père... Mais on apprit que Djémal Pacha résistait à Talaat dans cette affaire et l'on craignait fortement qu'il ne donnât l'ordre d'exécution, qu'il refusât même de faire passer l'affaire devant la Cour de Cassation militaire, présidée par un Allemand, Weber Pacha. Pour empêcher ce malheur, Mgr. Dolci gagna ce dernier à sa cause. Celui-ci, par dépêche, réclama d'office tout le dossier de l'affaire afin d'en dessaisir Djémal Pacha. Celui-ci irrité vint à Constantinople... Il fut des plus durs, des plus cassants envers Mgr. Dolci: il ne céda un peu que lorsqu'il lui fut dit que son collègue des Affaires Etrangères était, au nom des intérêts de l'Etat, favorable à la demande du Saint-Père. Il promit alors de causer avec Talaat. Il y fut même devancé par Agop Effendi, député de Marache, et Talaat finit par promettre de faire le nécessaire auprès de Djémal. Mais cette fois on craignit une vive querelle entre eux, qui aurait pu en définitive mal tourner pour les condamnés eux-mêmes. Il n'en fut rien. Talaat et Djémal étaient arrivés à un compromis: les condamnés ne seraient pas exécutés, mais resteraient en prison jusqu'à l'Armistice, et c'est ainsi qu'ils furent libérés à l'entrée des premières troupes Britanniques à Alep, comme nous l'avons rapporté dans la III° Partie de ces Mémoires en citant le témoignage d'un des condamnés, l'Abbé Pascal Maldjian (V. III° Partie Diocèse de Marache — p. 273—280). Mgr. Dolci donc, qui a pu avoir ses vues personnelles et sa façon d'agir, dont on ne saurait s'autoriser pour l'incriminer, a cependant su profiter de toute occasion pour faire valoir le prestige du Pape de la Paix (comme on nommait à cette époque Benoît XV de g. m.) en faveur des arméniens et particulièrement des personnalités en vue, telle que la personne elle-même de Mgr. Zaven, qui eut la vie sauve grâce à l'efficace intervention de Mgr. Dolci, comme nous l'avons signalé plus haut.

C'est Mgr. Dolci, qui, le premier, a recueilli, à l'aurore de l'armistice, de la main des Turcs de nombreux orphelins arméniens sans faire de distinction entre catholiques et non-catholiques et a veillé à leur placement aux frais du Saint-Siège. Nous parlerons de cet

orphelinat appelé «Orphelinat Benoît XV», dans le paragraphe VII de cette IVème Partie.

Pour toutes ces raisons, la presse arménienne a largement témoigné au Délégué Apostolique l'admiration et la reconnaissance la plus sincère.

Notre Patriarcat malgré sa situation anormale et la surveillance dont il était l'objet de la part du gouvernement Jeune-Turc, comme il est facile de le supposer, a pu, grâce à Mgr. Dolci surtout, agir de son mieux pendant l'époque de terreur que fut le temps de la guerre[109]).

d) Une première Visite apostolique

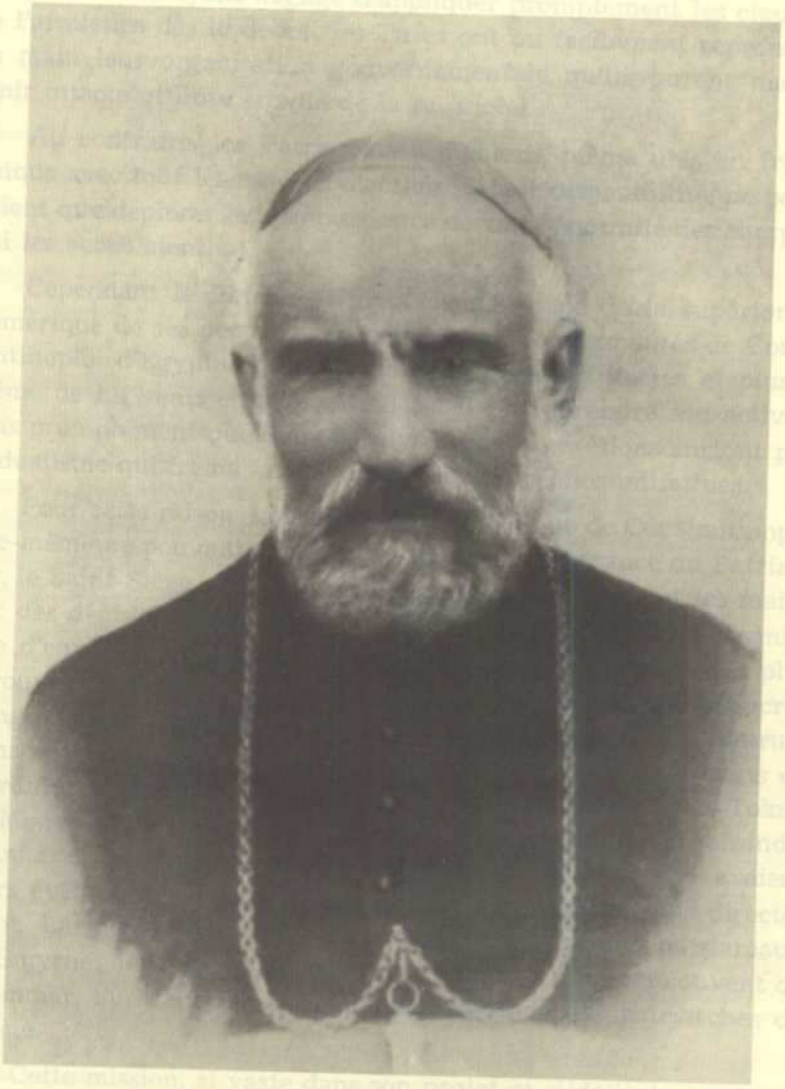
Les désastreuses conséquences des mesures prises contre les arméniens, jugées excessives et nuisibles à l'intérêt de la Patrie commune par leur auteur et exécuteur Talaat lui-même lors de sa rencontre en Suisse, après l'armistice, avec Gabriel Noradounguian Effendi, et la situation créée aux Patriarcats et à leurs communautés, ébranlées dans leur organisation, était devenue tellement bouleversante que Patriarches et Evêques se sentaient comme désemparés devant le vide et la misère générale de leurs populations.

Les Turcs conscients du crime perpétré pouvaient être terrifiés de prime abord par la présence des alliés dans leur capitale;

---

[109]) Nous renvoyons le lecteur, entre autres, à l'extrait de Presse rapporté par nous à la fin de la IIIème Partie de ces Mémoires: «Jamanag», 2 novembre 1918. — «Mgr. Dolci» —; 17 mars 1919. «Erivan». — «Deux grandes figures»; 15 décembre 1920 le «Giornale d'Italia»: celui-ci signale particulièrement que Benoît XV. s'occupe sérieusement de la question arménienne; le 19 décembre 1920: «Renaissance» (Journal arménien rédigé en langue française) publie sous le titre: «Un cri désespéré de l'Arménie», la lettre autographe de Benoît XV. au Président Wilson. etc.... (Téotig Annuaire 1915—1916 page 170—171).

En tout cas la statue de bronze de Benoît XV. érigée par Mgr. Dolci dans la cour de la Cathédrale latine de Pancaldi, dont j'ai rapporté en détail l'inauguration solennelle dans le même Extrait (11 décembre 1921), ce monument dis-je, restera un souvenir durable de gratitude et d'estime envers le Pape de la Paix, Père Commun de tous les peuples, sans distinction de race et religion, éprouvés pendant la guerre mondiale; par ce que ceux-ci tous, y compris les arméniens Grégoriens et les Turcs, ont participé aux frais de cette initative du Délégué Apostolique par leurs généreuses contributions. Un ode en latin à l'adresse de l'«Unique Défenseur de la véritable Paix», à l'occasion de l'inauguration de ce Monument — 11 décembre 1921 — donnera l'expression des sentiments d'un Arménien et catholique à ce sujet (V. Appendice. Annexe No. XX).



Mgr. Joseph Rokossian
Archevèque d'Acrida
Vicaire Patriarcal à Constantinople

maîtres de la situation, ceux-ci étaient encore dans leurs dispositions du temps de guerre à l'égard des Turcs et de leurs victimes. Mais les Alliés ayant négligé d'appliquer promptement les clauses de l'armistice dès le début, les Turcs ont pu facilement reprendre en main leur organisation gouvernementale qu'ils purent maintenir intacte et libre en vue de la revanche.

Au contraire, les Patriarcats arméniens, même unis en front unique avec tous les moyens d'activité à leur disponibilité, ne pouvaient que déplorer leur impuissance devant l'énormité des charges qui les accablaient.

Cependant le Patriarcat grégorien, en face de la supériorité numérique de ses pertes, avait celle de ses communautés de Constantinople, d'Egypte et des Etats-Unis, restées intactes et plus à même de lui venir en aide. Aussi a-t-il pu reprendre son activité plus promptement que nous paralysés que nous étions surtout par le dualisme qui freina, même après l'armistice, nos initiatives.

Pour cette raison, la Délégation Apostolique de Constantinople elle-même ne pouvant suppléer en tout à l'insuffisance du Patriarcat, le Saint-Siège s'est lui-même empressé de lui tendre les mains par des décisions opportunes. Il décida dès les débuts de l'armistice d'envoyer un Visiteur Apostolique dans les diocèses les plus éprouvés du Patriarcat. Par décret du 2 juillet 1919 de la Sacrée Congrégation Orientale, ce Visiteur Apostolique avait des instructions spéciales pour inspecter les diocèses dévastés et vacants de Mardine, de Diarbékir, de Kharpouth, de Malatia, de Sivas-Tokat, de Mouch et de Brousse. Les diocèses d'Erzéroum, de Trébizonde, d'Ankara, de Césarée, d'Adana, d'Alep et de Marache avaient leurs évêques survivants qui pouvaient s'en occuper plus directement. La même Visite s'étendait aussi aux Vicariats patriarcaux de Smyrne, Jérusalem, Beyrouth et Damas, comme au couvent de Bzommar, au Mont-Liban, ancienne résidence des patriarches de Cilicie.

Cette mission, si vaste dans son projet et si délicate, avait été confiée à Mgr. Pierre Koyounian, archevêque titulaire de Calcédoine, résidant à Rome. Celui-ci donc, malgré des difficultés dues à son âge et à sa santé, s'empressa de partir de Rome, et, par Brindisi, arriva à Constantinople le 16 juillet 1919. Après des consultation préalables avec Mgr. Terzian, Patriarche, Mgr. Sayegh, Locumtenens du Patriarcat, et Mgr. Dolci, Délégué Apostolique, il tint à aller voir le Haut-Commissaire français et lui exposer le but

de sa mission, afin d'implorer aussi aide et assistance ainsi que des facilités pour ce voyage qu'il désirait entreprendre au plus tôt.

Le premier diocèse à visiter, comme le plus proche de Constantinople, était celui de Brousse et Monsieur de France qui avait été très accueillant pour le vénérable Prélat fit tout de suite rédiger une lettre de recommandation pour son représentant dans cette ville. En voici le texte:

Haut-Commissaire de la
République Française

Constantinople le 23 juillet 1919

Monsieur de France, Haut-Commissaire de la
République Française en Orient
au
Capitaine CAPDEVILLE, Inspecteur de la
Gendarmerie à B r o u s s e

Cette lettre vous sera remise par S. G. Mgr. Koyounian, Archevêque de Calcédoine, Procureur du Patriarcat arménien catholique à Rome et chargé de mission en qualité de Visiteur Apostolique pour les diocèses arméniens vacants, qui se rend dans le vilayet de Brousse.

Je vous serais obligé, en l'absence d'un représentant officiel du Gouvernement de la République, de vouloir bien vous mettre à la disposition de Sa Grandeur et de lui faciliter, par tous les moyens en votre pouvoir, l'accomplissement de sa mission.

Je serais heureux que vous réserviez à Mgr. Koyounian l'accueil le meilleur. —

Mgr. Koyounian, accompagné de son secrétaire l'Abbé Pierre Kédidjian, part aussitôt de Constantinople le 25 juillet de bon matin à bord du croiseur «La Fauvette» et arrive après quelques heures à Moudania où l'attendait le Capitaine C a p d e v i l l e pour le saluer et l'accompagner en train spécial à Brousse. Installé provisoirement dans l'évêché, il a reçu nos fidèles et ceux d'autres communautés pour se rendre compte de l'état des choses dont d'ailleurs l'avaient instruit les deux prêtres qui y étaient restés; il adressa des lettres circulaires à Bilédjik, Eskichéhir, Keutahya et Panderma où se trouvaient encore les curés pour leur demander des rapportes sur la situation. Les réponses n'ont pas tardé; nous en connaissons déjà le contenu par les exposés relatifs à ces paroisses dans la IIIème partie.

Le dimanche 29 juillet, Mgr. le Visiteur célébra une Messe

de Requiem pour l'évêque, les prêtres et fidèles du Diocèse décédés pendant la guerre; le Capitaine Capdeville avait bien voulu y assister à la tête d'une multitude d'arméniens. Le 4 août, une autre Messe de Requiem fut célébrée par l'Abbé Kédidjian, pour son oncle maternel, Mgr. Jacques Topouzian, évêque de Mouch qui pendant de longues années avait été vicaire dans cette ville et dont on gardait un souvenir inoubliable dans toutes les communautés sans distinction.

Dans un entretien spécial avec le Capitaine Capdeville, Mgr. Koyounian attira d'abord son attention sur les possibilités et moyens de recueillir les orphelins arméniens se trouvant encore dispersés chez les Turcs. Ensuite il réunit un conseil de prêtres et de notables de la Communauté et décida de rédiger une liste des biens meubles et immeubles dans le but de vendre ceux qui étaient sans rapport et d'utiliser l'argent ainsi réalisé à l'achat, à Brousse ou ailleurs, de propriétés productives.

Après avoir réglé les affaires de Brousse, moins éprouvée que les villes résidentielles des autres diocèses, se réservant de prendre ensuite les dispositions relatives aux paroisses ou missions au sujet desquelles il avait reçu des rapportes détaillés, Mgr. Koyounian partit, le 16 août, pour Constantinople. De là le 23 août il continua son voyage vers Beyrouth en passant par Smyrne qui n'était pas encore occupée par les troupes helléniques. Arrivé le 25 août en cette ville, il s'entretint avec Mgr. Pompili, ancien vicaire de Mgr. Dolci à Constantinople, et administrateur de ce diocèse latin, et avec Mr. Laporte représentant du gouvernement français. Il y avait à régler surtout une question assez débattue dans le passé entre la communauté arménienne catholique et la communauté latine au sujet des établissements de l'hôpital St. Roc; on convint d'admettre dans le Conseil d'Administration un membre de la Communauté arménienne catholique.

Le même jour, parti de Smyrne, à bord du bateau «Danube», il arrive à Beyrouth et, le 3 septembre, monte au Couvent de Bzommar.

Il prit des dispositions pour la direction intérieure et l'administration de ce Couvent dont nous avons déjà exposé les épreuves et la situation pénible durant le temps de la guerre, (III° Partie), puis il désigna les prêtres disponibles pour les missions qui en manquaient.

Descendu à Beyrouth le 23 septembre, il y réorganisa l'éphorie de Saint-Elie et après avoir donné des instructions pour les

œuvres d'assistance que nous connaissons, il partit en train pour Alep.

Dix jours dans cette ville lui suffirent pour se renseigneur sur l'état des réfugiés, dont Alep était le centre principal. Il y reçut l'Abbé Grégoire Achekian, qui avait été chargé de la paroisse d'Ourfa après l'occupation française. A Ourfa avaient afflué 10.000 réfugiés de Malatia, de Kharpouth et d'autres villes en dehors des indigènes rentrés. Les protestants en avaient installé provisoirement un grand nombre sous des tentes; les arméniens grégoriens en avaient abrité 70 dans leur couvent et les français avaient organisé un ouvroir pour 80 orphelins dont le soin immédiat avait été confié à notre curé. Mgr. Koyounian, renseigné sur l'état de ces réfugiés ainsi que sur celui des réfugiés d'autres villes voisines, n'a pas manqué de leur donner une part des subventions dont il pouvait disposer.

Sa mission principale a été consacrée à Mardine, où il a pu arriver le 12 octobre, en y faisant rentrer une cinquantaine de mardiniotes déportés; nous avons précédemment parlé de ce qu'on a pu y réaliser et les rapports de l'Abbé Ahmaranian, nouveau curé chargé par Mgr. Koyounian de l'administration de cette ville résidentielle de l'Archidiocèse, nous ont fourni des renseignements ultérieurs que nous avons utilisés dans la IIIème partie de nos Mémoires. Restent à signaler cependant certaines constatations qui nous feront mieux connaître le vandalisme turc pendant la guerre. Le gouvernement turc nous avait restitué le presbytère et l'église de Saint-Joseph à demi ruinés; Mgr. Koyounian y installa cependant sa demeure officielle et c'est là qu'il reçut le gouverneur venu lui rendre sa visite et qui lui promit de lui restituer les autres propriétés ainsi que l'église cathédrale de St. Georges et l'Archevêché encore occupés par les turcs; Mgr. Koyounian avait formé le projet d'y ouvrir un orphelinat et d'autres œuvres d'assistance.

«Le premier dimanche après notre arrivée, écrit l'Abbé Kédidjian, secrétaire de la Visite Apostolique, j'ai célébré une Messe solennelle de Requiem pour l'archevêque, les prêtres et les fidèles du Diocèse, martyrisés comme nous le savons. L'abbé Joseph Emirkhanian, venu de Diarbékir et l'abbé André Ahmaranian amené de Bzommar avec nous, ont servi de diacres, et le choral était composé par toute l'assistance de nos survivants. Le Spectacle était émouvant. Tous se remémoraient, les larmes aux yeux, l'heureux passé de ce centre important et florissant de catholiques fervents, la perte de leurs proches parents et compatrio-

tes, massacrés ou disparus à jamais; c'était à travers des sanglots que s'élevait ce chant qui, plus que de la bouche, partait du cœur de ces malheureux mardiniotes tous en deuil.»

«L'église de Saint-Georges et l'archevêché ont été restitués le 26 octobre et une école-orphelinat de 45 enfants recueillis y a été organisée, destinée à recevoir un nombre de 400 enfants dans l'avenir. Mgr. le Visiteur Apostolique avança une somme de 88 Ltq or pour l'entretien de cette première œuvre avec promesse d'autres subsides; à cette somme est à ajouter les 10.000 frs. que le Haut-Commissaire francais Mr. Georges Picot a bien voulu y faire parvenir, 100 livres égyptiennes de la part de l'Union nationale arménienne d'Alep, et 53 ltq-or de la part de l'œuvre de la Propagation de la Foi.»

«L'orphelinat fut plus tard transféré dans les locaux du presbytère de St. Joseph. Nous avons pu récupérer chez les turcs des villages avoisinants un bon nombre de filles et de garçons, que, en prévision de toutes éventualités, nous avons dû envoyer à Alep et faire abriter à l'orphelinat du pasteur Aharon».

«Il est regrettable d'avoir à signaler que les missionnaires de la Croix Rouge américaine, tous d'origine arménienne, ont refusé de nous faire une subvention quelconque tandis qu'ils en accordaient largement à des Syriaques Jacobites. Nous avons dû protester contre cette inexcusable attitude auprès du Cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. A cette protestation, que nous dûmes envoyer d'Alep, s'est associé Mgr. Arpiaran, qui était venu de Marache pour voir Mgr. Koyounian, son ami et collègue.»

«Nous avions l'intention de poursuivre notre visite par Diarbékir. Dans cette intention, avant de venir à Mardine nous avions télégraphié à Constantinople, comme suit:

Mgr. S a y e g h i a n, Patriarcat arménien catholique
P é r a, C o n s t a n t i n o p l e :

«Partons incessamment Mardine. Prière immédiatement obtenir du Ministère Intérieur ordres télégraphiques Vali Diarbékir Moutassarif Mardine pour faciliter nos affaires. — Koyounian.—»

«Nous n'avons reçu aucune réponse ni à Alep ni à Mardine; aussi, étant avertis par le gouverneur lui-même de cette ville que les routes allaient bientôt être fermées, comme c'est arrivé, nous avons dû rentrer à Alep, après avoir donné un rapport au Colonel Cruscar qui a mis gratuitement à notre disposition des wagons pour

le transfert avec nous des orphelins que nous avions pu ramasser chez les Turcs.»

«A Alep, l'état de santé de Mgr. le Visiteur Apostolique s'étant aggravé, nous avons dû partir aussitôt pour la Cilicie et, à notre entrée à Mersine, nous avons su par le Commandant André l'agonie de cette province arménienne. De là Mgr. Koyounian est parti à Constantinople et ensuite à Rome où il a dû donner sa démission le 17 décembre 1920 avec un rapport sur sa mission, accomplie dans les conditions exposées ci-dessus.»

Le rédacteur du Journal «Le Bosphore» ayant eu un interview avec Mgr. le Visiteur Apostolique à Constantinople, a écrit comme suit:

«Mgr. K o y o u n i a n, Visiteur apostolique en Anatolie, est rentré à Constantinople, à bord d'un bateau français. Mgr. K o y o u n i a n a visité Damas, Alep, Adana, Mardine. Dans sa tournée, il était accompagné d'une escorte que le Haut-Commissaire français de Cilicie, Colonel Brémond, avait mise à sa disposition (ce qui n'est pas exact).

«Mgr. Koyounian déclare que la situation des arméniens dans les régions qu'il a visitées est vraiment pitoyable. Là où il n'existe pas de forces de l'Entente la libération des orphelins est impossible. Les Turcs sont toujours animés du même esprit. Mgr. Koyounian n'a pas pu, par suite de sa maladie, continuer son voyage vers l'Arménie. Sous peu il retournera à Rome à l'effet de présenter son rapport au Pape.»

Mr. Michel Paillarès, le propriétaire du journal susmentionné termine son livre que nous connaissons déjà (Le Kémalisme devant les Alliés — 1922) par ce post-scriptum très significatif:

«J'avais à peine terminé ce livre que je recevais de la rédaction de mon journal l'information suivante: des calendriers religieux avaient été envoyés par le Patriarcat arménien catholique de Constantinople à ses Vicaires de Césarée, Sivas, Samsoun, Diarbékir. Or ces calendriers, timbrés régulièrement, viennent d'être retournés par les autorités kémalistes avec cette annotation: «Renvoyés parce qu'écrits en arménien». Voilà comment le gouvernement d'Ankara respecte les droits des minorités. Mais ce n'est là qu'un commencement. On s'attaque aujourd'hui à la langue, demain ce sera à l'Eglise, puis aux biens et aux personnes. Qui vivra verra! Hélas! Lorsque tout le mal aura été fait, personne ne pourra le réparer. Et la France en sera responsable pour une large part devant le jugement de l'Histoire» (V. P. 488—489).

Nous en sommes convaincus puisque nous avons vécu et vu tout ce que nous allons exposer dans cette dernière partie de nos Mémoires.

II. LA QUESTION ARMENIENNE

Cette Question séculaire, telle qu'elle se présente dans le cadre des ces Mémoires et à l'époque qui nous occupe et telle qu'elle est revenue souvent sur le tapis de nombreuses conférences et réunions des Puissances qui alors s'intéressèrent à elle, se présente comme un Problème à deux aspects: celui de race conservée à travers les siècles grâce à ses traditions familiales et ancestrales et celui de territoires historiquement et géographiquement connus pour constituer l'Arménie ou des Provinces habitées de tous temps par les arméniens. Les Jeunes-Turcs ont voulu supprimer l'un et l'autre de ces aspects par les mesures de massacres et déportations qu'ils prirent à l'égard de toute la population arménienne habitant ces provinces. Les Puissances Occidentales ont voulu résoudre cette Question d'abord par les Réformes qu'ils imposèrent avant la guerre, ensuite en décidant, pendant la guerre, le Partage des mêmes Provinces. Mais ils finirent par abandonner ce projet.

Je voudrais traiter brièvement ici de ce Problème arménien en résumant quelques notes sur:

a) Le Problème de l'Arménie intégrale libre et indépendante.

b) Le détachement des Provinces habitées par les arméniens de Turquie et leur attachement à celles du Caucase dans l'exécution du projet arrêté par les Alliés et du Partage de la Turquie.

A) L'ARMENIE ET SON PROBLEME

a) Problème de l'Arménie intégrale libre et indépendante

Le motif politique principal des massacres, que nous avons dû fréquemment remarquer, a été la Question arménienne, que les jeunes-turcs voulurent supprimer pour toujours en supprimant ce qui la pouvait soulever: Talaat ne le cacha pas dans ses instructions aux Comités locaux des provinces pour les déportations et massacres.

Le fait de poser la Question des Réformes (1912—1913) était regardé à tort par le Comité Union et Progrès comme devant amener à poser celle des aspirations nationales arméniennes à

l'indépendance. L'entrée en guerre du gouvernement jeune-turc à la veille de l'application de ces Réformes n'eut d'autre but que de trancher radicalement et la question des Réformes et celle du Problème arménien.

Par contre chez les Alliés ces mesures de suppression des Arméniens par les turcs motivèrent d'abord la décision collective du 26 avril 1915 de mettre fin à la Turquie récalcitrante à toutes réformes et à tout respect des droits les plus élémentaires en commençant par celui à l'existence des peuples assujettis; aussi après une autre déclaration plus précise de ne combattre que pour la défense des droits des petits peuples, les alliés dans le projet de la Conférence de la Paix fixèrent d'avance parmi les points fondamentaux celui de la création d'un Etat Arménien Indépendant.

La reprise donc de ce même Problème vers la fin de la guerre était toute naturelle.

Nous nous bornerons à donner les dates des époques de discussion de ce problème, sans en entrer dans l'histoire antérieure.

Le 23 juin 1915, la France, l'Angleterre, la Russie, sur les bases de la décision du 26 avril, firent une déclaration collective comme quoi elles considéreraient les dirigeants de la Turquie de cette époque comme responsables des mesures de suppression des arméniens et, comme quoi ne pouvant regarder à l'avenir comme preuves de l'inexistence de la Question arménienne, le résultat de ces mesures, elles promettaient solennellement la création d'une Arménie dans les territoires de l'Arménie Majeure et ceux de l'Arménie Mineure unifiées[110]).

A la suite d'une telle déclaration solennelle une Assemblée Nationale arménienne se réunit à Paris le 24 février 1918. A cette réunion participèrent, non seulement les Arméniens de la Turquie

---

[110]) Sans entrer dans des détails historiques et geographiques anciens, il nous suffira de noter que depuis les incursions d'Alexandre Le Grand (356—323 a. J. C.) le Territoire Arménien était divisé en deux parties distinctes, dénommées plus tard par les historiens romains et grecs: Arménie Majeure et Arménie Mineure. Cette dernière s'étendait du fleuve Alice jusqu'à la rive occidentale d'Euphrate et elle était composée de trois régions: de Sébaste ou Sivas (Première Arménie), de Capadoce (Deuxième Arménie), de Mélitène (Troisième Arménie). L'Arménie Majeure commençait aux rives orientales de l'Euphrate par la province de Sophènes (Quatrième Arménie) et s'étendait jusqu'aux rivages sud du fleuve très connu des Romains: l'Araxe, dont le nom fut employé par Virgile pour désigner l'Arménie: Pontem indignatus Araxis (Eneïde VIII): «L'Araxe s'est révolté contre le pont jeté sur lui» (par les Romains, qui voulaient faire de l'Arménie une de leur Colonie de transit-pont).

et de la Russie, mais aussi ceux de l'Iran, de l'Egypte, de la Syrie et des Etats-Unis d'Amérique.

Cette Assemblée, précisant les réclamations de tous les arméniens, nomma une nouvelle Délégation Nationale composée de 6 Membres, sous la Présidence de Boghos Noubar Pacha. La tâche de cette Délégation serait de défendre les droits politiques de l'Etat Arménien à créer.

Boghos Noubar Pacha[111]), qui en 1912 avait été chargé de poursuivre auprès des Puissances Européennes la question des Réformes dans les Provinces Orientales de la Turquie, présenta, une fois élu Président de la Nouvelle Délégation Nationale, en 1918, aux Puissances alliées une requête pour réclamer l'Indépendance de l'Arménie Unie. La lettre adressée à ce sujet à Mr. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française, exposait au nom de l'Assemblée Nationale Arménienne ce qui suit: — «les Arméniens depuis le commencement de la guerre mondiale ont participé effectivement à celle-ci sur tous les fronts, parce qu'ils étaient indissolublement unis aux Puissances Alliées et par suite de cette participation ont subi de graves privations et de continuelles tribulations. En France les arméniens sont mobilisés, comme volontaires, dans la Légion Etrangère depuis les premiers jours de la conflagration, et ils ont enregistré des victoires sous le drapeau français. A Tiflis et en Syrie, sur les suggestions du Gouvernement de la République Française et sur l'initiative des Comités Nationaux, les Arméniens sont enrôlés comme volontaires et ils ont fourni des légions sous commandement français et lui ont assuré, comme à celui du général Allemby, des victoires.

Au Caucase 400.000 volontaires en dehors des 150.000 militaires engagés dans les Armées du Tzar ont combattu sous le com-

---

[111]) Boghos Noubar Pacha était très connu dans le monde diplomatique et dans toute la haute société occidentale, par le renom de sa famille et par les missions politiques dont il avait été chargé surtout pendant la poursuite des Réformes en Turquie, comme nous l'avons vu. Son père, du même nom, né en 1825 à Smyrne fut élevé en France et, passé en Egypte, fut drogman du Khédive au temps d'Ibrahim Pacha. Il a joué ainsi un grand rôle dans l'affaire du Canal de Suez et a été Premier Ministre d'Egypte deux fois, contribuant au relèvement de ce Pays. Il est mort en 1895 à Paris, mais son corps a été transféré en Egypte sur le désir du gouvernement Egyptien. Son fils a pu conserver la renommée de son père par la position de sa famille et par sa profonde connaissance des langues surtout française et anglaise, qu'il parlait à perfection. Aussi était-il la personne la plus indiquée parmi les arméniens pour être chargé encore une fois de la poursuite de la Solution du Problème Arménien. Dans la direction de la Délégation Nationale qu'il a présidée, il a fait preuve d'un dévouement sans borne et d'un esprit très large. Il est mort en 1930.

mandement des généraux Arméniens Nazarbékof et Antranig, même après la proclamation du Communisme en Russie, contre l'armée turque pour l'émancipation de leurs pays et sa reconstitution en Etat Libre et Indépendant.

La victoire des Puissances Alliées conjointement à celle des Etats-Unis d'Amérique est hautement proclamée comme destinée principalement à la délivrance des nations opprimées au nom des principes de la J u s t i c e e t d u D r o i t.

Six Provinces du Territoire turc ont été déjà délivrées du joug turc: entre autres la Cicilie, le Sandjak de Marache, où les Arméniens, malgré les invasions, usurpations et guerres continuelles, ont gardé intactes leurs qualités caractéristiques, leur langue et la religion chrétienne. Ils y ont donné des preuves de leur esprit national et de leur vitalité raciale, et depuis des siècles ils y ont lutté pour la conservation de leur existence nationale.

La Nation Arménienne s'étant ainsi maintenue et conservée dans un degré élevé de culture et de civilisation au-dessus de l'élément qui la dominait en Turquie, a droit de réclamer pour elle aussi l'exécution des buts de la guerre selon les principes admis entre les Puissances Alliées et les Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent une partie des Arméniens ayant déjà proclamé l'indépendance au Caucase, le Représentant de l'Assemblée Nationale Arménienne a aussi déclaré l'indépendance de l'Arménie turque acceptant la condition de la garder sous la Protection des Puissances Alliées ou de celle de la Ligue des Nations.»

Les réclamations nationales arméniennes se résumaient ainsi dans les points suivants:

1. Constitution d'un Etat Arménien formé du territoire de la République du Caucase, de la Cilicie et des Sept Provinces arméniennes (d'Anatolie).

Une Commission de Représentants des Puissances Alliées, qui garantirait le projet, et fixerait les frontières définitives.

Les membres de cette Commission seraient investis de larges attributions pour aplanir avec justice et désintéressement toutes les difficultés qui surgiraient dans cette délimitation.

2. L'Etat arménien ainsi constitué serait mis sous la tutelle de la Société des Nations.

3. Pour la période de transition, sa tutelle serait confiée à une des Puissances alliées.

Dans l'élection de la Puissance Mandataire on tiendrait

compte de l'avis des Arméniens réunis en Assemblée à Paris. La durée de ce Mandat serait fixée à 20 ans.

4. Une réparation équitable serait faite pour les pertes subies par les Arméniens (massacres, pillages, confiscations, dispersion et disparation etc. . .); le montant et les conditions de ces réparations seraient fixées par la Conférence de la Paris.

5. L'Arménie à son tour serait prête à payer la part qui lui reviendrait de la Dette publique Ottomane pour les Provinces à détacher de la Turquie.

6. La Puissance Mandataire serait chargée d'exécuter les opérations suivantes:

a) Evacuation du Gouvernement turc des territoires occupés par lui et à passer à l'Arménie;

b) Désarmer toute la population;

c) Punir ceux qui auraient pris part aux mesures de suppression des arméniens, au pillage et aux confiscations;

d) Eloigner au-delà de la frontière arménienne les tribus vagabondes, qui troubleraient la tranquillité du pays;

e) Faire sortir de l'Arménie les réfugiés musulmans, transférés en Arménie du temps de Abdul Hamid et des Jeunes-Turcs;

f) Assurer le retour chez eux et à leur religion des enfants et des femmes islamisés et enfermés dans les Harems turcs;

g) Restitution par le gouvernement des biens meubles et immeubles des arméniens de Turquie. La vente des terrains et immeubles restés sans propriétaires par suite des déportations et des massacres serait faite par le Patriarcat Arménien.

7. Les Arméniens, sujets des pays étrangers auraient la liberté d'opter pour la nationalité arménienne, après notification aux Etats intéressés, dans le délai de 5 ans.

Au mémorandum présenté sous la signature des deux Délégués arméniens: de celui de la République Arménienne du Caucase et de celui de la Délégation Nationale des arméniens de Turquie, venait d'être annexé un Atlas historique, composé de 25 Cartes, de l'antiquité, du Moyen-Age, des temps modernes et contemporains pour légitimer la limite géographique de l'Arménie[112]). De ces cartes, remarquent nos Délégués, «quelle que soit son origine, il n'en est pas une qui ne mentionne l'Arménie dans ses frontières séculaires. Il n'est malheureusement que trop vrai que la politique d'extermination poursuivie par les Turcs, a réduit

---

[112]) Nous avons reproduit cette carte en l'adaptant aux circonscriptions de nos Diocèses (I. volume page 1).

dans d'énormes proportions cette Nation qui peuplait jadis, au temps de Strabon, toute la région comprise entre la Méditerranée et la Mer Caspienne. Mais, cette race éminemment prolifique a donné à travers les siècles trop de preuves de ses qualités de résistance et de sa vitalité, pour que l'on puisse douter qu'elle n'arrive rapidement à peupler, comme dans le passé, le futur Etat Arménien qui renaîtra de cette guerre de libération» (Avant-propos — Paris le 14 janvier 1920).

Les réclamations Arméniennes, évidemment, présentaient le maximum de leurs désiderata tout en laissant au Conseil Suprême de la Conférence des Puissances alliées le soin de les réduire et de les adapter au projet de Partage de la Turquie convenu entre elles pendant la guerre.

Malgré ses réserves, au lendemain même de la remise par nos Délégués du Mémorandum à ce Conseil, Le Temps, sous le titre ironique «Empire Arménien» se moquait de la constitution d'une Arménie intégrale et unie dans les limites et conditions proposées.

L'acceptation au préalable par les Arméniens et de la protection de la S. D. N. et d'une Puissance Mandataire, ne pouvait donner matière à l'ironie de ce journal parisien; cependant celui-ci trahissait dès lors la tournure défavorable pour les Arméniens que la politique des Alliés, après l'Armistice, allait prendre progressivement. «Les revendications arméniennes écrivait un homme d'Etat Italien, étaient trop vastes pour pouvoir être satisfaites et puisque les alliés n'arrivaient pas à se mettre d'accord dans la Conférence de la Paix, on prit la décision de recourir à une nouvelle institution juridique, celle des Mandats. Cette création est due au Président Wilson».

Cette même institution, acceptée par les Arméniens pour leur Etat à créer, aurait pu les satisfaire et éviter aux alliés le danger d'une nouvelle guerre contre la Turquie, danger, qu'on a pris à la fin comme prétexte pour abandonner totalement le projet d'indépendance à l'encontre de «toutes les promesses les plus solennelles faites aux Arméniens» (page 244 Acito).

Il nous suffira de rapporter ici le résumé du «Mémoire sur l'Arménie et le Problème Arménien» présenté le 22 février 1922 à la Conférence de la Paix par la Délégation de la République Arménienne. Ce résumé des événements politiques et des Actes diplomatiques corrélatifs nous donnera en ordre chronologique un tableau clair du cours de notre Problème pour arriver à son dénouement bien décevant à la Conférence et au Traité de Lau-

sanne. Quelques notes et remarques ajoutées par nous, le compléteront, donnant des éclaircissements utiles. On excusera, comme toujours, les quelques répétitions, inévitables d'ailleurs pour la clarté de l'exposé:

1. Après un aperçu général sur le passé des dynasties et interrègnes qui se succédèrent, l'Arménie étant actuellement partagée entre la Russie et la Turquie est dénommée Arménie-Russe et Arménie-Turque.

2. L'Arménie turque se compose de six vilayets, ceux de Van, de Bitlis, de Diarbékir (en excluant les régions au Sud du Tigre), de Kharpouth, de Sivas (en excluant les régions à l'Ouest d'une ligne Ordou-Sivas), d'Erzeroum. L'acte des Réformes de février 1914 ajoutait la ville de Trébizonde, les quatre sandjaks ciliciens: Marache, Khosan (Sis), Djébel-Béréket et Adana. En 1912, le nombre des Arméniens s'élevait dans les 6 vilayets à 1.010.000; dans les sept vilayets à 1.198.000, dans les quatre sandjaks ciliciens à 205.050.

3. Arménie transcaucasienne: On était convenu d'appeler Arménie-russe ou Arménie transcaucasienne: les régions qui constituent le bassin du fleuve Araxe, arrachées morceau par morceau aux Turcs et aux Persans par la Russie, la province de Kars (hormis la partie septentrionale au-delà d'Ardahan) et la partie du district de Bortchalou, d'Akhalkalak.

Le nombre d'habitants s'élevait au commencement de la guerre à 1.293.702, d'après les statistiques officielles russes.

La population arménienne totale dans les deux susdits territoires et dans la région de Constantinople, atteignait le nombre de 4.460.000.

a) L'Arménie durant la guerre: Le rapport se réfère aux attestations apportées par des non-arméniens pour relever les services rendus par les Arméniens aux Puissances alliées. Il cite une lettre de Lord Robert Cecil — sous-secrétaire d'Etat au Ministère britannique des Affaires Etrangères — adressée à Lord Bryce à la date du 30 octobre 1918 et le Comité américain pour l'indépendance de l'Arménie, présidé par Mr. James W. Gerard, ancien Ambassadeur des Etats-Unis à Berlin (Vengeance turque, préméditée, annoncée d'avance).

b) La République Arménienne. A la suite de la Révolution russe, le gouvernement provisoire de Kérensky, crée en mars 1917 le «Comité spécial pour la Transcaucasie». A la chute de ce gouvernement provisoire en novembre 1917 la Trans-

caucasie ne reconnaissant pas le pouvoir des Bolcheviks, constitue le Commissariat de Transcaucasie qui se déclare le 28 novembre 1917, comme le Pouvoir Suprême en Transcaucasie. En février 1918 le Saym ou Assemblée Législative de Transcaucasie se réunit à Tiflis, accepte la démission du Commissariat et nomme à sa place un gouvernement provisoire composé de plusieurs Ministres. Le 22 avril 1918, il déclare la Transcaucasie indépendante de la Russie: «R é p u b l i q u e d é m o c r a t i q u e F é d é r a t i v e d e T r a n s c a u c a s i e». Les Arméniens, les Géorgiens, les Tartares firent partie de la Fédération, ayant chacun leur territoire respectif. Les tendances politiques des trois nations étant différentes, cette République fédérale ne dura que 5 mois. Le 26 mai, le Saym se déclara dissous ainsi que la République fédérale. Le même jour, la Géorgie se déclara Republique indépendante, le 28 mai l'Arménie et l'Azerbaïdjan l'imitèrent[113]).

Parallèlement aux différentes phases de cette évolution politique, des opérations militaires exceptionnellement graves pour les Arméniens se déroulèrent. En novembre 1917, l'Armée russe en débandade abandonna le Caucase, le front restait à la charge des troupes arméniennes, puisque les Tartares et les Géorgiens faisaient cause commune avec les Turcs. De novembre 1917 à mars 1918, les Arméniens combattirent les Turcs de front et les Tartares sur leurs arrières. L'Armée turque victorieuse et renforcée de deux divisions du front russe se rua contre le Caucase. Kars se rendit et contrairement au traité de Brest-Litowsk, les Turcs occupèrent Alexandropol et se ruèrent à l'assaut d'Erivan. Au mois de m a i 1918, après deux mémorables combats à Karakilissé et à Sardarabad les Arméniens endiguèrent le flot de l'envahisseur mais furent obligés de signer un traité de paix avec les Turcs à Batoum le 22 m a i 1918 sur la base de la reconnaissance de l'indépendance arménienne[114]).

Au mois de décembre 1918, par suite de l'armistice avec les Alliés, la Turquie évacua le Caucase, occupé par les troupes britanniques.

La République arménienne ainsi soulagé se mit à l'œuvre de reconstruction, mais elle n'avait ni chemin de fer, comme Tiflis, ni ressource, comme Bakou; de plus elle était encombrée de réfu-

---

[113]) Les Turcs n'ayant pas respecté l'article 4 du Traité de Brest-Litowsk (du 5 mars 1918), les Soviets Russes renoncèrent à ce Traité.

[114]) Ce Traité de Batoum, qui porta la date du 4 juin 1918, reportait le territoire de l'Arménie indépendante ainsi reconnue par les Turcs aux limites établies jadis en 1877 d'après la convention russo-turque de l'époque.

giés; elle était isolée du monde extérieur: de la Mer Noire (par Batoum, Olti) de la Caspienne (par Bakou) et elle ne pouvait même pas exploiter ses richesses naturelles en charbon (Olti) et en sel (Koulp, Kaguisman).

Malgré tout, le gouvernement arménien put organiser:

1. Une police centrale.
2. Un système judicaire.
3. Une armée.
4. Des écoles (137 ouvertes dans l'année scolaire 1918—19 avec 11.000 élèves, et 456 en 1919—20 avec 41.000 élèves).
5. Les communications postales et télégraphiques.
6. Des voies ferrées.
7. Remonta ses finances.
8. Réorganisa des institutions médico-sanitaires.
9. Créa des organismes spéciaux pour rendre solidaires les différentes races.
10. Contribua au relèvement de la vie économique.

Ainsi la République arménienne, pendant ces deux années et demie, donna-t-elle des preuves suffisantes d'union et de stabilité et montra-t-elle sa capacité à se gouverner.

c) L'Armistice et le mouvement kémaliste. La victoire des Alliés faisait espérer à l'Arménie sinon le terme de ses souffrances, au moins le commencement d'une ère d'amélioration générale. L'Armistice de Moundros, déjà défectueux en lui-même, ne fut jamais appliqué. La Turquie ainsi laissée libre de ses actes, put bientôt au commencement du printemps 1919, organiser la résistance contre les Alliés, par le mouvement kémaliste; Moustafa Kémal, ostensiblement envoyé comme inspecteur de la 3ème armée, passa à la tête du mouvement et établit son quartier général au cœur même de l'Arménie, restée sans défense, et qu'il attaqua sous les yeux des puissances alliées.

d) Le traité de Sèvres. Le 10 août 1920 a été signé ce traité reconnaissant l'indépendance de l'Arménie comme Etat souverain et indépendant. Le 22 novembre de la même année, le Président Wilson rendit sa sentence arbitrale, allouant à l'Arménie, des parties des provinces d'Erzéroum, de Van, de Bitlis et de Trébizonde, d'une superficie totale de 42.000 Km. carrés. Il est à noter que, suivant l'Acte des Réformes arméniennes conclues le 8 février 1914 entre la Turquie et l'Allemagne d'une part et la Russie d'autre part, agissant au nom des Puissances de l'Entente et des Arméniens, suivant les directives de la conférence des Am-

bassadeurs à Londres en 1903, les Provinces d'Erzéroum, Van, Bitlis, Trébizonde, Diarbékir et Sivas, soit un territoire couvrant une superficie de 109.100 Km² étaient considérées comme faisant partie de l'Arménie turque. Malgré le traité de Sèvres, la situation de l'Arménie fut lourdement aggravée[115]).

e) Attitude des Puissances alliées envers l'Arménie après l'armistice

Les Alliés ont remis à plus tard la solution de la question arménienne. Aussi, depuis l'armistice jusqu'au traité de Sèvres, les Nationalistes Turcs laissés tout à fait libres, s'organisèrent, profitant de la rivalité des puissances alliées, aidés par l'une contre les autres. Moustafa Kémal, à l'abri de toutes réactions, repoussa le traité de Sèvres. Les Alliés ne se soucièrent jamais de son application. Malgré l'alliance de Moscou avec Ankara contre les Alliés certains de ceux-ci à leur tour aidèrent le nouveau gouvernement qui devait finir par mettre hors de ses frontières les forces d'occupation alliée. Au mois d'octobre 1920, M. Marmworth, sous-secrétaire d'Etat Parlementaire du gouvernement britannique, signalait devant le Parlement, un acte d'aide aux Nationalistes donnée par une des Puissances alliées[116]).

A mesure que les Nationalistes étaient encouragés et renforcés, l'Arménie était de plus en plus abandonnée. Entre la Révolution Bolchevique russe et la révolution nationaliste turque, l'Arménie fut écrasée.

---

[115]) Le 2 décembre 1920, la Turquie Nationaliste, ayant repris les armes contre l'Arménie du Traité de Sèvres, obligea cette dernière à signer le Traité d'Alexandropol. La Russie n'ayant pas participé à la préparation du Traité de Sèvres, ne s'est jamais réconciliée avec l'idée même de l'existence d'une pareille Arménie indépendante. Par conséquent elle finit par inviter les turcs à cerner avec elle entre deux feux le naissant Etat. Cependant la Turquie officielle elle-même par son représentant à la Conférence de la Paix avait reconnu le 10 août 1920 par le Traité de Sèvres «L'Arménie comme état libre et indépendant, elle consentait également à l'arbitrage de Wilson pour en délimiter les frontières». Cet arbitrage s'est prononcé le 22 novembre 1920 attribuant à l'Arménie les régions sus-mentionnées. La Turquie officielle en outre renonçait pour toujours, en faveur de l'Arménie, aux provinces de Kars et d'Ardahan.

[116]) A la séance du 11 mars 1920 à la Chambre des lords, le Vicomte Bryce soulève un débat sur la distance des frontières turques, de la Perse et de la Mésopotamie et sur la nécessité d'enlever à la Turquie l'autorité sur les territoires de Cilicie et d'Arménie, afin d'assurer la sécurité de la population chrétienne de ces régions. Il voudrait que la puissance turque fût reléguée à l'est du mont Taurus. Lord Curson en sa réponse rejette sur les français la tâche d'empêcher les massacres d'Arméniens; «Il est exact que les français sont naturellement désireux de limiter leur responsabilité dans cette partie de la Turquie, mais on ne doit pas oublier, qu'ils ont contracté l'obligation définie de protéger les arméniers dans cette région, obligation à laquelle, je suis certain, qu'ils n'ont pas la moindre intention

1. L'attaque turco-bolchévique contre l'Arménie.

Au mois d'avril 1920, c'est l'Azerbaïdjan qui tombe sous la domination de Moscou. L'Arménie étouffa des mouvements bolcheviques, travaillés par les Tartares et les Turcs établis dans ses frontières. Au lendemain de la signature du Traité de Sèvres, les relations entre Russes et Turcs revêtirent un caractère encore plus amical, et bientôt leurs attaques combinées contre l'Arménie commencèrent; en même temps les Tartares redoublèrent leur activité pour occuper Karabagh et Zanguizour. Extérieurement encerclée, intérieurement aux prises avec des difficultés de ravitaillement, l'Arménie fut attaquée brusquement le 22 septembre 1920 sur un front de 500 kms, sans aucune forme de déclaration de guerre, par Kiazim Karabekir, soutenu par une multitude d'irréguliers kurdes et tartares. En même temps, le gouvernement des Soviets adressait au gouvernement arménien une note comminatoire lui enjoignant:

1. De laisser libre passage aux Turcs et aux Bolcheviks.
2. De renoncer au traité de Sèvres.
3. De rompre toutes relations avec les puissances alliées.

Dans ces conditions, la République arménienne adressa un appel aux Puissances Alliées, mais il resta sans réponse. Devant le refus du gouvernement arménien, les Bolcheviks effectuèrent de nouvelles et importantes concentrations de troupes. Les troupes turques à leur tour redoublèrent d'efforts et revinrent à la charge. L'Arménie, dans ces conditions, dût signer le 2 décembre 1920 la paix avec les Turcs et les Bolcheviks à Alexandropol. Un comité révolutionnaire arménien organisé à Bakou par les Bolcheviks fit son entrée en Arménie et, soutenu par une force de 70.000 russes, renversa le gouvernement et prit le pouvoir en main: la République Arménienne, à dater de ce jour, 29 novembre 1920, fut partagée entre les Bolchewiks et les Nationalistes turcs.

---

de se dérober. Il nous faut remplir nos engagements, faire exécuter l'Armistice, et après cela, faire exécuter le traité de Paix. Nous avons en outre une tâche beaucoup plus ardue: celle de constituer un avenir à ces régions dévastées et à ces populations persécutées; comme personne ne s'imagine que la paix que nous avons conclue va établir le calme dans l'Asie Mineure, loin de là, je ne puis même pas prédire que dans six mois la situation ne sera pas pire qu'elle ne l'est à l'heure actuelle». — Communiqué des Hauts-Commissaires anglais, français et italien le 16 mars 1920 et proclamation aux habitants de Constantinople par H. F. M. Wilson (page 136—139 — Paillarès.

2. Du traité d'Alexandropol au traité de Kars.

D'après le Traité d'Alexandropol, la frontière de l'Arménie venait d'être fixée à Arpa-Tchaï, laissant aux Turcs la région de Sourmalou, de Gaghisman, de Kars. La ville d'Alexandropol devait faire retour à l'Arménie et elle ne fut évacuée par les Turcs qu'au commencement d'avril 1921. Une fois maîtres de ces Territoires, ils y réitérèrent toutes les scènes de massacres du temps de la guerre en Turquie. Plus de 20.000 arméniens furent massacrés dans la région de Kars; 63 villages arméniens dans la circonscription de la province d'Alexandropol furent complètement détruits. Rien que dans la ville d'Alexandropol, après le départ des Turcs, les bolcheviks ont trouvé, dans une seule tranchée, les cadavres de 7000 arméniens; 9000 ont été emmenés comme prisonniers de guerre, dont les $^{9}/_{10}$ ont subi la mort atroce par l'épée et par la famine. Vers le mois de février 1921, la Géorgie ayant été conquise par les bolcheviks, ceux-ci lancèrent toutes leurs forces contre l'Arménie. Erivan fut réoccupée par les Bolcheviks et le 10 avril 1921, le gouvernement de la République (Tachnag) se retira avec les forces armées vers les provinces montagneuses de Zanguizour. La lutte se poursuivit avec de rares accalmies jusqu'au commencement de juillet 1921, après quoi les Tachnags se dispersèrent en Perse. Le Grand Conseil d'Ankara et le gouvernement soviétique de Moscou, le 16 mars 1921, concluaient un accord aux termes duquel la Russie reconnaissait l'acte signé à Alexandropol le 2 décembre 1920 et cédait à la Turquie les régions de Sourmalou, Kars et Ardahan.

3. Traité de Kars

Il se tenait enfin une nouvelle conférence à Kars au mois d'octobre 1921 entre les délégués de Moscou et d'Ankara avec la participation des délégués des trois républiques soviétiques de l'Arménie, de la Géorgie, et de l'Azerbaïdjan; et le 13 octobre un nouveau traité de paix était signé entre la Turquie de Kémal et les trois Républiques soviétiques de Transcaucasie pour ratifier encore une fois la cession à la Turquie des régions de Sourmalou, de Kars et d'Ardahan, en y ajoutant la province de Nakhitchévan (arménienne) et la province de l'Adjarie (Géorgienne), qui obtenait une sorte d'autonomie.

f) La Cilicie.

La Cilicie formée par le prolongement des derniers contreforts du haut-plateau arménien, fait géographiquement partie intégrante de l'Arménie. La population arménienne d'avant-guerre s'élevait à plus de 200.000 âmes.

Après l'armistice, une partie de la Cilicie fut occupée par les troupes françaises et la légion arménienne, une partie par les troupes britanniques. Au 1er novembre 1919, elle passa entièrement sous l'occupation française. 150.000 arméniens survivants et dispersés en Syrie et en Mésopotamie, invités par les Alliés, s'établirent en Cilicie. Le traité de Sèvres, tout en replaçant la majeure partie de la Cilicie sous la domination turque, libérait toute la région de l'Est du Djihoun, au Nord d'Alexandrette et à l'Ouest d'Aïntab, placée sous la protection française. Le traité franco-kémaliste conclu le 20 octobre 1921 cède la Cilicie toute entière aux Turcs avec des garanties illusoires pour assurer la protection des Arméniens. Les massacres de Marache, de Hadjine, de Zeïtoun, obligèrent les Arméniens à ne pas se fier à ces garanties et à s'éloigner de la Cilicie après la retraite des troupes françaises. L'accord franco-kémaliste fut suivi de celui de Rome et d'Ankara, qui négligeait complètement la question de l'émancipation des chrétiens de Turquie.

Ce maintien de l'occupation alliée de la Cilicie aurait pu servir de gage entre les mains des Puissances alliées pour contraindre les Turcs à évacuer les provinces arméniennes et à se conformer strictement aux décisions de la Conférence de la Paix. Aussitôt après la signature de l'accord franco-kémaliste du 20 octobre 1921, la Délégation de la République Arménienne se faisant l'interprète fidèle des doléances du peuple arménien, demanda aux principales puissances de surseoir à l'exécution du susdit accord en ce qui concerne l'évacuation de la Cilicie, en attendant la conclusion d'un traité de paix général et définitif entre les Puissances alliées et la Turquie. Dans le cas où cette demande ne pourrait être agréée, elle demanda que tout au moins la région de l'Amanus (Djébel Béréket) qui devait être placée sous le mandat français selon les dispositions du traité de Sèvres, soit maintenue sous la domination française, afin de servir de lieu de refuge aux dizaines de milliers d'Arméniens qui ne manquèrent pas de fuir le contact des autorités turques. A l'heure où nous préparons ce Mémoire (1923), la Cilicie est évacuée et les Arméniens partis se dispersent dans toutes les directions. Et c'est ainsi que, trois ans après la cessation de

la guerre, les Arméniens de Turquie n'ont pas un coin de terre qu'ils puissent dire le leur et où ils puissent reposer tranquillement leur tête [117]).

g) Nouveaux projets de solution du problème et leur abandon total

Par suite de ces événements et actes, qui venaient successivement de dénaturer le Problème Arménien dans son ensemble, les Patriarcats ne purent pas rester impassibles, aussi élevèrent-ils leur voix pour protester et pour rappeler au respect du droit, de la justice et de l'équité les Puissances Alliées. Ils saisirent l'occasion de la réunion à Paris des Ministres des Affaires Etrangères de ces Puissances pour attirer encore une fois leur attention sur le sort de leurs populations et proclamer hautement qu'ils ne sauraient approuver les dommages si criants causés, de propos délibéré, par la diplomatie aux droits vitaux d'une nation, qui avait mérité toute autre solution de sa cause nationale.

Voici, dans sa partie essentielle, le texte de ce recours adressé à Son Excellence le Président du Conseil des Ministres de la République Française en date du 2 février 1922: — «La Nation Arménienne qui, forte de la justice de sa cause, reconnue solennellement par les Puissances Alliées, est en droit de s'attendre à ce qu'une Ere de liberté et de bonheur vienne la dédommager de son passé douloureux et sombre, a suivi avec une attention anxieuse les délibérations de la Conférence de Paris. Elle a constaté avec une vive satisfaction que les Ministres des Affaires Etrangères de trois grandes Puissances, réunis pour s'occuper de la pacification du Proche-Orient, ont bien voulu prendre en considération spéciale la situation des arméniens, en rappelant encore une fois publiquement les engagements contractés envers ce peuple au cours de la guerre et en reconnaissant que les souffrances cruelles endurées par lui constituent un nouveau et juste titre à sa libération... Indépendamment des décisions prises par la Conférence de Paris, les Arméniens ont vu et voient encore avec douleur que, soit par suite de modifications dans leur attitude

---

[117]) Des colonies considérables de refugiés se formèrent, comme nous l'avons vu dans les notes de la III Partie sur les Diocèses d'Adana et de Marache ainsi que des deux Vicariats Patriarcaux de Beyrouth et de Damas, dans les pays limitrophes de la Cilicie. En effet aux arméniens il ne restait plus que de choisir entre l'Arménie Soviétique ou ces pays hospitaliers, pour se créer une demeure stable et sûre. Les Amériques du Nord et du Sud, la France, la Grèce, l'Egypte, l'Irak, la Syrie et le Liban, furent les centres de groupements les plus importants, où déjà s'étaient reformées les anciennes colonies arméniennes.

envers la Turquie, soit par leur reconciliation avec ce pays et l'abandon des moyens de contraintes qu'elles détenaient, les Puissances Alliées semblent se désintéresser de propos délibéré de la réalisation de nos aspirations nationales... Chefs religieux d'un peuple qui a défié les ruines des siècles, d'un peuple martyr mais décidé à vivre, nous protestons hautement et énergiquement contre toute méconnaissance ou diminution des Droits de l'Arménie et de la Nation arménienne. Il est donc, pour conclure, impérieusement nécessaire:

1. Que la réalisation du Foyer-National ne subisse plus de nouveaux retards.
2. Que sa reconnaissance ne soit pas laissée au bon plaisir des Turcs.
3. Que les Puissances y apportent tout leur concours en usant des moyens efficaces qui sont à leur disposition, soit pour en assurer la réalisation, soit pour amener les Turcs à y donner leur consentement. (En prévenant enfin les objections qu'y pourrait faire le Gouvernement turc: dispersion des populations arméniennes, budget du Foyer etc... ils insistent pour que les Puissances soient cohérentes avec les principes et les promesses déjà arrêtés.)» La lettre est signée par le Patriarche Grégorien, par le Locumtenens du Patriarcat Arménien Catholique et par le Chef de la Communauté arménienne protestante.

A l'époque où avait lieu cette démarche,

1. Le Probléme de l'Arménie Libre et Indépendante, pour les arméniens survivants de la Turquie et disséminés un peu partout, était réduit à celui d'un Foyer National à créer;
2. La Cilicie, autre sol ancestral des arméniens, occupée par la France, qui était tout indiquée pour préparer ce Foyer, ne tardait pas à être évacuée et restituée à la Turquie;
3. Ainsi faute d'une parcelle territoriale où établir le foyer fantôme, on en a abandonné l'idée même, parce que sa création venait d'être subordonnée par les Alliées à la condition sine qua non du consentement de la Turquie. C'est donc aux Turcs, leurs ennemis mortels, que les Alliés amis renvoyaient les arméniens pour mendier un pouce de terrain sur le sol de leur territoire historique et d'où ils venaient d'être expulsés.

C'était donc un cri de la plus désolante déception, que les Représentants des arméniens de Turquie venaient de pousser auprès d'une nouvelle réunion des Alliés à la veille de l'abandon total de

leur problème national. Et ceci devait à un an de distance être encore réduit et ramené à une simple question d'attributions patriarcales ou communautaires jadis acquises et reconnues et qui ratifiées encore une fois par le Traité de Lausanne, de triste mémoire, le 14 juillet 1923, devaient être appliquées par le Gouvernement de la République Nationale turque sous le vocable des «Droits Minoritaires».

Nous reviendrons sur le cas de ces Droits méconnus et supprimés pour toujours par ce même gouvernement contrairement à ses engagements les plus solennels et de nature juridique internationale.

Aussi aux Arméniens, après l'élimination sur toute la ligne de leur Problème National, ne restait-il que de choisir entre l'Arménie Soviétique ou de s'adapter aux milieux et aux conditions précaires de leurs anciennes et nouvelles colonies pour y attendre ce que la divine Providence leur aurait réservé pour l'avenir.

1. Malveillances et négligences à l'égard du Problème arménien.

On a posé cependant, même parmi des écrivains arméniens de l'étranger, la question de savoir si ceux de la Turquie n'auraient pas pu se défendre les armes à la main pendant la guerre et se ménager ainsi lors de l'armistice, une solution convenable pour le Problème de leur délivrance définitive?

A cette question, nous avons donné une réponse préalable dans les précédentes Parties de ces Mémoires, surtout dans les détails par Diocèse (II et III[e] Parties); mais quelques remarques à ce propos nous amèneront à l'exposé des obstacles, qu'on a dressés à la solution du Problème Arménien lui-même, solution promise et projetée pendant la guerre, amorcée ensuite du bout des doigts et abandonnée à la fin par les Puissances Alliées pendant l'Armistice, comme nous l'avons déploré.

Il est dit par un juriste allemand, que «Tout droit ne s'acquiert (malheureusement) que par les armes et en luttant pour lui» et que, comme a répliqué à notre Patriarche en d'autres termes, le Maréchal Foch: «Ceux qui veulent se gagner l'indépendance doivent savoir combattre pour elle.» Mais nous savons que les arméniens de Turquie avaient proclamé leur ferme intention de se dévouer à la défense de la patrie commune. De plus, nous savons ainsi que les Jeunes-Turcs les avaient traîtreusement désarmés et ce avec intention criminelle préméditée. Tout ceci fit que les

Arméniens ne purent opposer aucune défense contre les mesures de suppression prises contre eux et furent incapables d'empêcher l'enrôlement de leur jeunesse dans les rangs de l'armée turque où elle était laissée sans armes pour finir par être enterrée dans les tranchées creusées par elle. Il serait superflu de répéter ce que nous savons des quelques tentatives d'auto-défense imposées par les susdites mesures à Moussadagh, à Zeitoun, à Ourfa, à Van et qui n'aboutirent, et il ne pouvait pas en être autrement, qu'à localiser leur suppression ou leur exode.

Dans les villes limitrophes, qui se trouvaient à la portée de ses canons, la Russie auraient pu apporter un secours efficace par le moyen de ses troupes arméniennes lesquelles seraient certainement accourues pour empêcher les déportations et les massacres dans ces parages de Bitlis, Mouch et Erzéroum. Mais nous savons déjà pourquoi elle ne l'a pas voulu. Elle devait, par la suite, lorsqu'elle fut bolchevisée, s'unir aux Turcs.

Pourquoi, la flotte alliée, maîtresse des mers baignant le littoral turc, où les arméniens subissaient le même sort que ceux de l'intérieur des provinces arméniennes, s'est-elle abstenue, de débarquer en des points favorables à de telles opérations ne serait-ce que pour donner un avertissement aux dirigeants de ce pays responsables de ces crimes?

Plus tard, et ce malgré toute la malveillance russe et la négligence des Alliés à l'égard des arméniens, les armées de la naissante République arménienne du Caucase et les volontaires du Général Antranig ont fait cependant l'impossible pour collaborer avec les alliés, contre les forces ennemies, numériquement supérieures, pour ouvrir le chemin aux aspirations arméniennes que devait réaliser le partage des zones convenues par les gouvernements Alliés. Nous savons comment, après des exploits héroïques de la part de ces armées arméniennes, elles se trouvèrent entre le marteau russo-soviétique et l'enclume turque, et ne purent éviter qu'avec peine le danger d'anéantissement.

2. Obstacles naturels et ceux survenus à la solution du problème.

L'évacuation d'Atalia par l'Italie, de la Cilicie par la France, du littoral de la Mer Noire par l'Angleterre ainsi que la débacle de la Grèce poussée à occuper la zone de Smyrne, et ce contrairement aux dispositions des projets antérieurs avec les conséquences qui s'en suivirent, sont des actes dont les secrètes manœuvres nous ont révélé comment a pu naître la Turquie nationaliste. Ils

nous apprennent comment a pu naître, d'une Turquie Jeune-Turque vaincue et démembrée, une Turquie nouvelle capable de tenir tête aux occupants alliés; comment ceux-ci durent battre honteusement en retraite et invoquer, pour excuser leur départ, les obstacles qu'ils auraient rencontrés dans la réalisation du plan primitif imaginé et voulu par les gouvernements qui se succédèrent dans leurs pays respectifs, comment enfin ils abandonnèrent le Problème Arménien au point où nous l'avons trouvé.

J'ai fait allusion à une des principales raisons pour laquelle l'Italie d'abord et la France ensuite délaissèrent le Problème Arménien pour se concentrer sur l'aventure grecque commencée par l'occupation de Smyrne, promise à l'Italie. Celle-ci y tenait plus qu'à l'Atalia, où elle s'était installée, mais qu'elle préféra abandonner aux Turcs pour les fortifier contre l'avance grecque en Anatolie. Dans le projet grec, cependant, il y avait un autre propos, qui touchait de plus près au Problème Arménien. J'ai déjà raconté que, lors de ma visite à Trébizonde, le Métropolite grec m'avait révélé l'intention de poursuivre auprès du suprême Conseil de la Conférence la constitution en Etat indépendant de toute la province du Pontus située le long du littoral de la Mer Noire, c'est-à-dire de l'ancien Pontus Euxinius. Le Haut Commissaire Grec à Constantinople, pendant sa visite de congé, «révéla à Mgr. Zaven, Patriarche Grégorien, que le Métropolite grec de Trébizonde était invité par Vénizélos à Paris pour plaider le problème du Pontus devant la Conférence de la Paix et qu'il serait d'avis de constituer l'Etat du Pontus ami en le fédérant à l'Arménie» (Mémoires de Mgr. Zaven page 330). Par ailleurs, parmi les desiderata des représentants du Parti Démocratique arménien, il a été recommandé à ce même Patriarche «d e r e n f o r c e r la fraternité gréco-arménienne». C'était, comme on le voit, mettre le problème Arménien à la remorque des aspirations grecques en Turquie. L'Ambassade Italienne à Constantinople m'avait signalé cette mise en remorque comme dangereuse pour la cause arménienne pour laquelle l'Italie éprouvait de la sympathie, mais qu'elle serait obligée de combattre à tout prix si elle la trouvait unie à celle de la mégalomanie grecque. Le triste préavis n'a pas manqué d'être vérifié par la débâcle grecque et par sa conséquence à savoir l'abandon du Traité de Sèvres, qui donnait à l'Arménie pour débouché sur la mer Trébizonde, Métropole du Pontus. L'aventure grecque fut encouragée et soutenue par l'Angleterre, qui finit ainsi par détourner d'elle l'Italie et la France. Celle-ci préféra plutôt perdre la Cilicie

que de voir son alliée rivale, la Grande Bretagne, pénétrer en Anatolie «derrière le chariot grec», expression de Monsieur Tahtadjian, représentant de la République Arménienne, rapportée par moi précédemment. Ainsi l'erreur des arméniens d'avoir négligé l'importance de l'Italie dans la solution de leur Problème et la mise de celui-ci à la remorque de celui des grecs, doit être aussi signalée comme un des derniers obstacles à sa solution.

3. Analyse de quelques autres obstacles.

Cependant la résolution de ce même Problème de l'Arménie intégrale s'est trouvée en butte à d'autres obstacles qu'il faut signaler ici.

Ces obstacles, Mr. Giannini Amédéo, éminent jurisconsulte Italien de Droit International, les résume en trois points:

1. Obstacle moral, l'isolement de la jeunesse arménienne (de tendances modernes) dans sa population résignée à son sort;
2. Obstacle politique: la Russie en même temps qu'elle poussait les Arméniens à des mouvements nationalistes, restait opposée à leur délivrance et à leur constitution en Etat indépendant;
3. Obstacles physiques et naturels; il manquait aux arméniens (de Turquie) une zone géographique pour constituer le berceau de l'indépendance, puisque les Arméniens, disséminés parmi les turcs et les kurdes, ne pouvaient pas avoir la liberté d'action; en outre les difficultés de voyage, qui empêchaient toutes interventions extérieures pour leur venir en aide.

Dans les détails du premier obstacle, Mr. Giannini entrevoit l'opposition de principes religieux et sociaux qui ne permettait pas l'entente complète parmi les différents éléments arméniens: entente complète dans une ligne bien définie de conduite et de méthode pour constituer une procédure convergente devant les possibilités de former une nation unie. Nous reviendrons sur ces obstacles quand nous aurons à exposer la dernière phase de notre problème au point de vue italien.

Entre-temps, à ces remarques très justes et objectives de notre ami, nous ajouterons quelques autres obstacles, qui d'ailleurs les compléteront.

L'obstacle réel, qui en premier lieu, s'opposa à la solution du Problème Arménien était dans la position géographique même de

l'Arménie, objet de compétitions politiques opposées, à cause de son importance stratégique de premier ordre dans le Proche-Orient.[118]) Selon la revue Ford Mayl, l'Etat qui s'établirait dans le territoire de l'Arménie turque, aurait devant soi ouverte toute la côte de la Mer Noire jusqu'à Constantinople, de l'Asie Mineure jusqu'au Sud, la Syrie et la Méditerranée. C'est pourquoi l'Angleterre, en 1878, après avoir signé la Convention de Chypre, a notifié que si la Russie occupant Kars, Ardahan et Batoum essayait d'avancer vers le Sud, elle s'unirait à la Turquie pour la défendre militairement. Pour la même raison l'Arménie de San Stéfano, préconisée par le Traité de Berlin se changea par un tour de passe-passe de l'Angleterre en «Provinces habitées par les Arméniens». Les Réformes poursuivies par la Grande Bretagne dans ces Provinces n'étaient destinées qu'à empêcher l'avance russe dans ces régions. Le Mandat Américain, plus tard, pour cette même raison fut soutenu à la Conférence de la Paix par l'Angleterre afin d'engager les Etats-Unis à être le gardien de ces provinces contre le Nord, pour en empêcher la descente vers le golfe de l'Irak. Le gouvernement américain était en situation de s'ériger en maître des territoires arméniens en même temps contre la Turquie et la Russie. Ceci ne se réalisa pas et la Turquie, d'accord avec la Russie

---

[118]) Quelques notices historiques, empruntées aux Conférences tenues par le R. P. Jean Mécérian à l'Institut des Lettres Orientales de l'Université Saint Joseph à Beyrouth expliqueront mieux cet obstacle de la position géographique de l'Arménie.

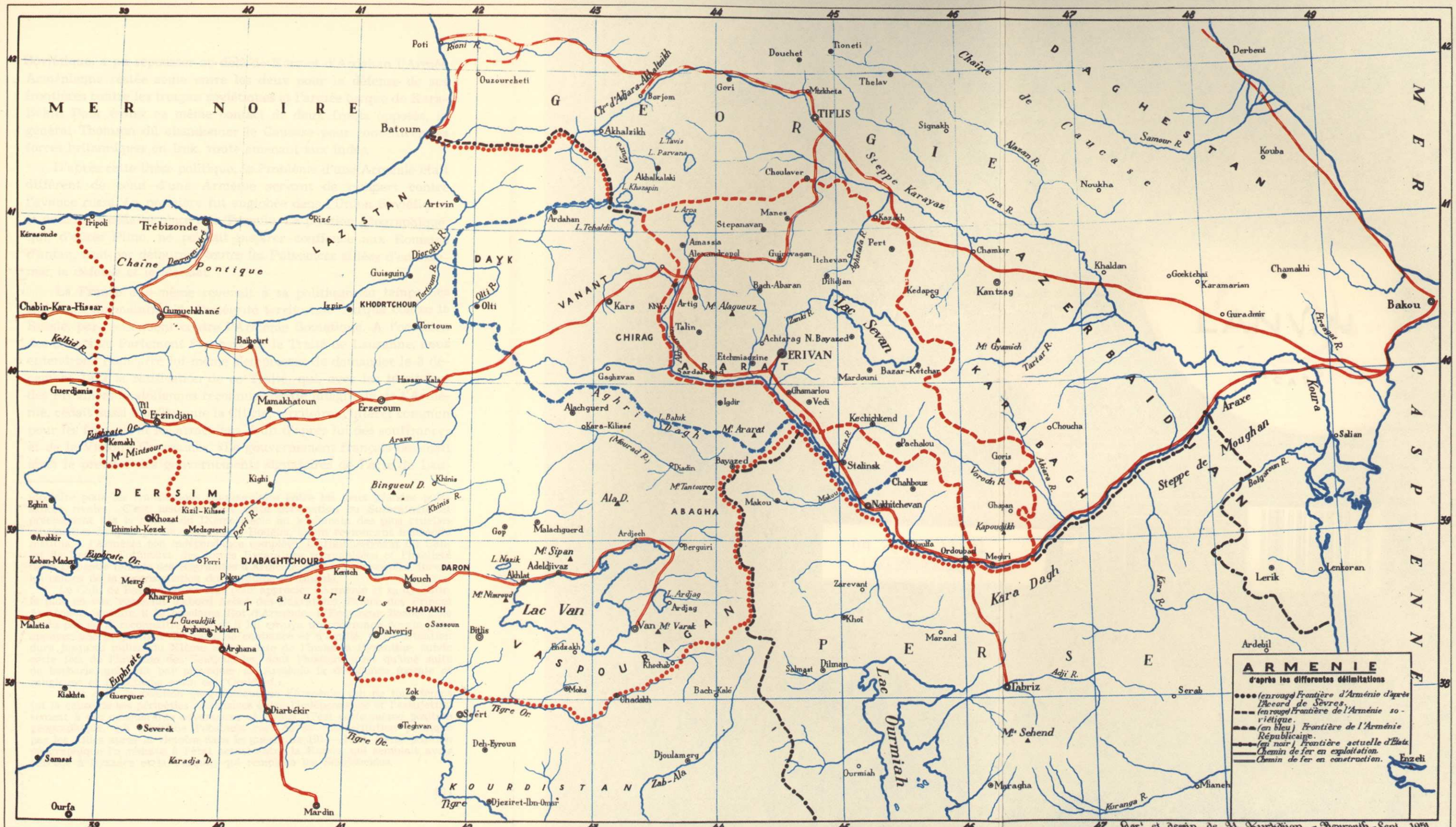
«L'Arménie, dès le début de son entrée sur la scène de l'histoire, nous apparaît comme l'objet de la convoitise de puissants Empires rivaux situés à ses flancs d'Est et d'Ouest.

A la suite de la conquête d'Alexandre le Macédoin, l'Empire Romain, avant l'ère chrétienne et après, en vue d'expansion en d'autres territoires d'Orient, fit objet de ses exploits militaires et de conquête l'Arménie. L'Empire Byzantin remplaça celui de Rome païen, et il eut en vue de même l'Arménie pour ses visées politiques, devenant de plus en plus agressif surtout depuis l'avènement en Perse de la Dynastie des Sassanides, plus totalitaire que celles précédentes et plus hostile à l'Occident et à l'Arménie elle-même tout particulièrement après l'option par celle-ci du Christianisme, comme religion officielle.

La politique de conquête de l'Arménie par ces deux empires se comprend aisément puisque par sa p o s i t i o n g e o g r a p h i q u e, placée entre les deux puissances, elle est une vraie citadelle, difficile d'accès, mais admirable tremplin pour celui qui la possède, dans ses projets d'attaques et de défense contre la puissance rivale ou ennemie.

L'Epoque Arabe (du VIIème Siècle à la moitié du XIème) intercala celle de l'Iranisme et de l'Hellénisme au sens large du mot, rivaux dans la conquête du territoire arménien. Cette époque Arabe elle-même se partage en deux périodes à peu près égales nettement caractérisées: en celle d'occupation militaire durant deux siècles et en celle d'une simple Suzeraineté avec une large autonomie durant les deux derniers siècles.

Pendant cette dernière époque l'Arménie n'est plus une position stratégique nécessaire à garder, mais un Etat temporaire, qui sert d'inter-


MER NOIRE
GÉORGIE
ARMÉNIE
AZERBAÏDJAN
MER CASPIENNE
Poti
Batoum
Ouzoureheti
Borjom
Akhalzikh
Akhalkalaki
Gori
Douchet
Tioneti
Mtskheta
TIFLIS
Thelav
Signakh
Derbent
Kouba
Noukha
Choulaver
Manes
Stepanavan
Amassia
Alexandropol
Guimrivagan
Itchevan
Kazakh
Pert
Chamkor
Khaldan
Goektchai
Karamarian
Chamakhi
Guradmir
Bakou
Kantzag
Kedapeg
Bach-Abaran
Diliidjan
Artvin
Ardahan
Rizé
Tripoli
Trébizonde
Kérasonde
Guisguin
Djerokh R.
Tortoum R.
Olti R.
Olti
Kars
Artig
Talin
Achtarag
N. Bayazed
Etchmiadzine
ERIVAN
Mardouni
Bazar-Ketchar
Gaghzvan
Igdir
Vedi
Chamarlou
Alachguerd
Kara-Kilissé
Kechichkend
Pachalou
Stalinsk
Bayazed
Diadin
Choucha
Goris
Araxe
Salian
Mougan
Steppe de Mougan
Balgaroun R.
Lenkoran
Lerik
Ardebil
Chahbouz
Nakhitchevan
Ghapan
Kapoudjikh
Ordoubad
Megiri
Djoulfa
Makou
Zarevant
Khoï
Marand
Salmast
Dilman
Tabriz
Serab
Adji R.
Mt Sehend
Ourmiah
Lac Ourmiah
Miandab
Mianeh
Miragha
Enzeli
Kuranga R.
Araxe R.
Akhourian R.
Voroda R.
Iora R.
Samour R.
Alazan R.
Zanki R.
Lac Sevan
Mt Alagueuz
Mt Gyamich
Tartar R.
Pirsagat R.
Mt Ararat
Mt Tantoureg
Mt Sipan
Mt Nimroud
Mt Varak
Lac Van
Lac Tchaldir
Lac Parvana
Lac Tavis
Lac Khazapin
Lac Arpa
Lac Nazik
Lac Ardjag
Ala D.
Bingueul D.
Karadja D.
Baba D.
Mt Tchimich-Kezek
Mt Khozat
Mt Kemakh
Mt Mintsour
Mt Erzindjan
Mamakhatoun
Erzeroum
Hassan-Kala
Araxe
Khinis
Khinis R.
Kighi
Kizil-Kilissé
Medzguerd
Perri R.
Perri
Arabkir
Eghin
Keban-Maden
Euphrate Oc.
Euphrate
Mezré
Kharpout
Palou
Keritch
Mouch
Akhlat
Adeldjivaz
Ardjech
Bergiri
Malachguerd
Gop
Diadin
Bayazed
Alachguerd
Igdir
Vedi
Chamarlou
Gaghzvan
Hassan-Kala
Erzeroum
Mamakhatoun
Erzindjan
Guerdjanis
Kelkid R.
Baibourt
Gumuchkhané
Chabin-Kara-Hissar
Igpir
Guisguin
Trébizonde
Tripoli
Kérasonde
Rizé
Artvin
Batoum
Akhalzikh
Borjom
Ouzoureheti
Poti
Rioni R.
Ch.ne d'Adjara-Akhaltzikh
Ch.ne Pontique
Ch.ne de Caucase
Steppe Karayaz
Dersim
Chabin-Kara-Hissar
Gumuchkhané
Baibourt
Guerdjanis
Erzindjan
Kemakh
Mt Mintsour
Mt Khozat
Mt Tchimich-Kezek
Kighi
Kizil-Kilissé
Medzguerd
Perri R.
Eghin
Arabkir
Keban-Maden
Euphrate Oc.
Perri
Mezré
Kharpout
Palou
Keritch
Mouch
Akhlat
Adeldjivaz
Ardjech
Bergiri
Malachguerd
Gop
Diadin
Bayazed
Alachguerd
Kara-Kilissé

Soviétique, a pu repousser au-delà de Kars et d'Ardahan l'Armée Arménienne restée seule entre les deux pour la défense de ses frontières contre les troupes soviétiques et l'armée turque de Kara-Békir. Pour éviter ce même contact de deux fronts opposés, le général Thomson dû abandonner le Caucase pour concentrer les forces britanniques en Irak, route amenant aux Indes.

D'après cette thèse politique, le Problème d'une Arménie était différent de celui d'une Arménie servant de rempart contre l'avance russe. La première fut englobée dans l'Union Soviétique, la deuxième céda sa place à la Turquie. La position géographique, qui, d'après Pline, ne pouvait inspirer confiance aux Romains d'antan, finit par détourner toutes les Puissances alliées d'en assumer la défense et le Mandat.

La France elle-même revenait à sa politique du temps des Réformes du maintien de l'intégrité territoriale Turque contre la Russie, par conséquent contre l'Arménie Soviétique. A l'occasion des débats au Parlement Français sur le Traité de Lausanne, nous entendrons Poincarré lui-même s'empresser de demander le 3 décembre 1923 la ratification de ce Traité, qui, avec les territoires des Provinces anatoliennes reconnues partie intégrante de l'Arménie, cédait aussi à la Turquie la Cilicie, territoire d'intérêt commun pour les français et les arméniens, fruit d'après lui des souffrances et de la Victoire Communes. «Le gouvernement français devenait ainsi le premier des gouvernements signataires de l'acte de Lau-

médiaire pour les transactions commerciales entre les deux grandes puissances rivales. C'est juste pendant cette domination ou Suzeraineté et précisément dès le milieu du IXème siècle au lendemain des plus cruelles représailles dirigées par le sanguinaire Bougha, qu'un revirement inattendu restitua à l'Arménie son indépendance complète. L'affaiblissement du Califat de Bagdad, l'offensive des forces Byzantines réorganisées et l'habileté de la Dynastie féodale des Bagradites d'Arménie, Diplomates souples, furent les causes de la reconstruction du Royaume d'Arménie.

Le Calif de Bagdad, assez sage pour apprécier l'Arménie et sa dynastie, la plus en vue, reconnut d'abord Achot des Bagratides, Prince des Princes Arméniens, ensuite il le proclama Roi d'Arménie. L'Empereur Basile I ne tarda pas de le reconnaître aussi et il lui envoya une couronne royale pour appuyer une proposition de traité de confiance et d'amitié. Cette situation dura jusqu'au milieu du XIème Siècle, date de l'invasion Byzantine, suivie cette fois de l'invasion des Seldjoucides, dont l'histoire n'est qu'une suite de barbarie, qui finit par provoquer en Arménie la décadence morale et religieuse et la détacha enfin de l'Occident.»

C'est donc la position géographique de l'Arménie, qui de tout temps fut la cause de ses péripéties successives entre l'indépendance et l'assujettissement à des conquérants adversaires et rivaux. C'est cette même position géographique, qui constitua l'obstacle réel de sa reconstitution politique par les Alliés après la victoire dans la guerre de 1914—1924. Cette position géographique l'a réduite à l'état actuel entre la Russie, qui semblait avoir succédé à Byzance et la Turquie, qui remplaça les Seldjoucides.

sanne qui ait pris l'initiative de le soumettre à l'approbation du Parlement» (V. Extrait de la Presse — Stamboul — le 3 décembre 1923).

Et la France voyait alors adhérer à sa thèse l'Italie hostile à l'invasion des troupes grecques par l'occupation de Smyrne. L'Italie était décidée à déjouer le plan de la mégalomanie grecque, qui venait de lui arracher ce qui lui avait été octroyé par le partage, aussi s'est-elle décidée à appuyer le Mouvement Nationaliste.

La Russie, qui avait serré les mains des mêmes rebelles à l'autorité du Sultan pour écraser l'Arménie naissante, et qui restait à son tour sur sa décision de ne se créer aucun obstacle à son avance vers le Sud par la création d'une nouvelle Bulgarie à ses frontières, finit par résoudre ce problème à sa façon. Et la Turquie, associée alors à la Russie, croyait avoir supprimé l'Arménie dans ses provinces par la suppression de leurs habitants arméniens, comme l'avait souhaité Talaat, le massacreur des arméniens de Turquie.

C'est donc la position géographique du territoire arménien, qui fut le plus grand obstacle physique, auquel la politique des rivalités, réveillées entre alliés après l'armistice, donna le coup définitif à la solution de ce problème arménien.

Mr. Giannini à l'obstacle créé par la réclamation du territoire qui devait former le foyer national, obstacle ci-dessus analysé dans ses principaux traits politiques, ajoute des obstacles d'ordre moral et religieux. Je n'hésiterai pas à souligner la remarque de ce savant et judicieux homme d'Etat et éminent juriste. Sans entrer cependant dans la diatribe compliquée des Partis politiques arméniens, préférant souvent leurs tendances particulières à la seule exigence qui convenait à l'époque, de l'unité de front dans ce problème d'intérêt commun et vital, je me bornerai à quelques éclaircissements sur une certaine mentalité, qui ne manqua pas d'exercer son influence tout au moins sur la procédure et sur l'exploitation de circonstances favorables à la solution du même problème.

Inutile de dire que ce problème ne pouvait être que politique et territorial. Dans le journal «L'Europe Colonie» (Paris 1° novembre 1923) la Rédaction faisait suivre un article de Mr. A. Dépré initulé — «Que devient l'Arménie»? — de la note marginale suivante, note très juste et très sensée: «La Question Arménienne n'est pas pour nous une Question religieuse ou politique (de Partis). D'autres s'en occuperont à ce point de vue. C'est une

Question de justice et d'humanité. Cela suffit pour qu'elle trouvât place ici» (v. Appendice — Annexe XV).

Nous trouvons légitime que le point de vue religieux n'intéresse pas la Direction de ce journal et nous la félicitons d'avoir compris le caractère hautement humanitaire de la question arménienne. Cependant nous tenons à dire que le rattachement obligatoire de ce problème à une confession religieuse donnée pouvait constituer un obstacle. De fait il n'a pas laissé d'exercer une influence dans le développement de ce problème.

Aucune des Puissances intéressées à la solution de ce Problème ne pouvait tenir compte des divergences religieuses ou ecclésiastiques qui régnaient au sein de la population arménienne. Par ailleurs le principe de la liberté de conscience et de culte, envisagé dans le corps des Droits Minoritaires, avait été prévu et admis à la base de l'organisation politique de l'Arménie elle-même. Par conséquent il n'y avait pas lieu d'en faire un problème concernant exclusivement telle ou telle fraction confessionnelle. La croyance et l'appartenance à telle ou telle Eglise étant une question de conscience privée, comme on le dit, ne pouvaient et n'auraient pas dû faire du problème national un problème de partis ou de religion.

Cependant le Clergé Arménien Grégorien avec Etchmiadzine à sa tête, fort de la majorité absolue de ses adeptes au sein des populations arméniennes, ne s'en est pas tenu et jusqu'à aujourd'hui ne s'en tient pas au caractère absolument interconfessionnel du Problème national.

Et les deux Délégations arméniennes auprès de la Conférence de la Paix, dans le Mémorandum présenté à celle-ci ont dû annexer la Constitution même de l'Eglise arménienne Grégorienne, autocéphale, comme preuve et norme de l'indépendance politique à laquelle aspiraient et que réclamaient les Arméniens. Or, entre autres, nos Délégués ont cité dans le susdit Rapport Officiel le texte du Traité conclu entre les Russes et les Arméniens, le 14 juin 1780, et celui du contre projet russe, lesquels semblent mettre à la base de l'organisme national l'appartenance du citoyen arménien à l'Eglise nationale Grégorienne. En effet à l'Art. VIII, du Traité il est dit: «Que le Roi (d'Arménie) sera couronné suivant les lois arméniennes (sous-entendre: Grégoriennes) dans la ville de Vagharchabad à Ste. Etchmiadzine», chef-lieu de la susdite Eglise; et à l'article II du contre-projet il est prescrit: «Le Ministre des Arméniens doit être de nationalité arménienne et membre de

l'Eglise Nationale Arménienne». Si la chose est compréhensible pour l'époque où ces Traités furent conclus et si l'on considère la situation spéciale des Arméniens vis-à-vis de la Russie Orthodoxe, l'insertion de ces documents dans un Rapport touchant le Problème Arménien du XX^{e} siècle ne nous semble pas très diplomatique. Une note tout au moins de la part des signataires de ce Rapport aurait pu en signaler le caractère anachronique et affirmer le principe de la Liberté religieuse et du Culte, lequel devrait constituer une des lois fondamentales de l'Etat à l'instar de tout autre pays civilisé.

Nous ne contesterons pas la majorité numérique des Grégoriens sur les autres confessions, mais nous croyons qu'il aurait été plus sage pour nos Délégués et plus recommandable à nos chefs religieux, faisant cause commune, de ne pas confondre les deux problèmes de l'Etat et de l'Eglise: l'un concernant les arméniens de toutes croyances, l'autre d'ordre privé et intérieur.

Cette mentalité a son origine dans la conception même du Patrikat, que nous avons exposée. Tant que la masse des Arméniens fut foncièrement croyante et attachée à ses traditions ancestrales de foi chrétienne, cette conception renforçait plutôt le caractère religieux de l'autorité ecclésiastique. A mesure que se sont refroidis la foi et le sentiment religieux, ceux-ci ont fait place aux aspirations purement nationales et politiques. Les partis formés par les idées modernes de vie communautaire et imbus des principes révolutionnaires de l'Occident face à la conception du pouvoir des sultans et des Tzars, ne pouvaient agir autrement qu'en prenant le masque religieux et se couvrir de l'organisation confessionnelle de leurs communautés. Et c'est ainsi qu'ils on fini par conserver aux autorités religieuses les caractères extérieurs de leur autorité ecclésiastique pour utiliser la réalité de celle-ci à des fins purement nationales. La confusion de l'Eglise et de la nation, de la religion et de la Patrie ont finalement asservi l'Eglise et la religion aux mouvements politiques et révolutionnaires qui agitaient ces populations soumises aux états plus ou moins théocratiques des Sultans et des Tzars. Les Sultans surtout, de par leur double pouvoir de Califes et d'empereurs des mahométans, basé sur le Coran, se croyaient destinés à la domination universelle du monde par l'imposition de l'unique et vraie croyance dans le Dieu «Tout Puissant et Miséricordieux» de Mahomet, conquérant de l'univers. Sur le modèle de cet amalgame politico-religieux, les Patriarcats, créés par lui et émanés de son autorité absolue, en sont arrivés à con-

fondre église et nation, religion et patrie, à l'intérieur de leurs communautés distinctes de celle des musulmanes et par la race et par la croyance. Aussi ces Patriarcats, surtout après l'infiltration des idées laïques de l'Occident au milieu du siècle passé, se sont-ils trouvés entraînés dans la voie d'une laïcisation nationale, et d'une organisation de véritables états dans l'Etat, consacrée par le règlement constitutionnel de 1860—1863. Le problème arménien, problème plutôt religieux à ses débuts et qui se posait depuis la perte de l'indépendance d'antan, a évolué, sous l'effet du ressentiment causé par le joug étranger, et s'est transformé en problème national et territorial sous la pression du régime qui voulait absorber la nation arménienne en étouffant dans leur germe toutes aspirations à la délivrance. Les persécutions, les oppressions, les massacres et injustices que subit la race arménienne, qui par son niveau et ses traditions, était bien supérieure à la race dominatrice, l'ont exaspérée à tel point qu'ils ont légitimé les exigences érigées plus tard en Droits nationaux ou communautaires comme l'unique base légale de la position du Problème et d'une future constitution en nation indépendante ou en état distinct sur le sol ancestral. Dans ces conditions il n'était pas facile, tant pour les partis politiques que pour le Clergé pénétré de leurs idées, de distinguer nettement les deux concepts d'église et de nation, de hiérarchie ecclésiastique et de Communauté, deux termes pour eux synonymes et naturellement confondus. La Séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le sens laïc de l'Occident, était impossible en Turquie surtout, et même en Russie, pour les Arméniens non-catholiques; ils ont ainsi renforcé l'idée d'Eglise nationale, dont l'attribut a fini par absorber le sujet. Pour une masse, soumise à des mesures de suppression plus ou moins aiguës mais continuelles, il était naturel de s'abriter, pour poursuivre sa délivrance sous les seuls moyens légaux dont elle disposait dans ces deux pays. En Turquie le système patrikal, les attributions, prérogatives, privilèges imposés par les puissances occidentales dans un pays soumis au pouvoir des sultans fanatiques, l'ensemble, pour tout dire, des Hatti-Houmayouns, bérats, firmans, a constitué, la base légale sur laquelle pouvait s'appuyer le mouvement instinctif vers la liberté des peuples asservis mais conscients de leur passé historique. On peut ainsi comprendre cette note politico-religieuse dominante qui affecta la dernière expression du Problème arménien devant même la Conférence de la Paix. Et c'est cette marque qui malheureusement a été aussi la faiblesse du mouvement arménien en Cilicie et

ailleurs; cela a été en effet l'obstacle intérieur à la solution du Problème arménien que signalait Mr. Giannini, et peut-être une des causes de son échec.

Ce que les Jeunes-Turcs avaient envisagé de supprimer pour toujours en Turquie, la Russie soviétique l'a résolu dans une forme plus larvée pour la nationalité mais autrement radicale pour l'église arménienne.

Par suite de cette mentalité, la collaboration au cours des activités pour la Cause nationale a été sapée par une méfiance sourde mais nuisible au succès de ces efforts mêmes. Malgré tout, cette collaboration, il faut l'avouer à l'honneur de toutes les fractions arméniennes, fut au fond sincère, désintéressée et persévérante, mais elle aurait pu être plus objective et dégagée de tous préjugés si ces obstacles d'ordre moral avaient été totalement écartés dans l'esprit et dans la pratique.

Cette collaboration pour la réussite et le couronnement de nos aspirations nationales avait été scellée par le sang dans la tragédie commune et générale du temps de la guerre. Toute autre attitude aurait été inexcusable, toute autre mentalité de vue bornée n'eut été que mesquinerie et aurait favorisé les obstacles auxquels se heurtait la cause commune, obstacles déjà multiples et bien exploités par nos ennemis.

3. Analyse de quelques uns de ces obstacles

Il nous reste à analyser encore de plus près des obstacles d'un autre ordre, que le Traité de l'Armistice, incomplet, hâtif et resté sans application, a créés dans la suite.

Nous y avons fait allusion plus haut. Il vaut la peine de les faire ressortir plus spécialement pour ce qui regarde la solution à donner au Problème Arménien. Ce que la rivalité des Puissances Européennes avait laissé inachevé avant la conflagration mondiale dans la question des Réformes, comme nous l'avons vu dans la I° Partie de ces Mémoires, est demeuré dans la discussion du Problème Arménien en général à cause du même désaccord, dirais-je, encore plus accentué après l'armistice (nous y reviendrons dans le paragraphe suivant concernant le projet du Partage de la Turquie). Nous pouvons dire cependant d'ores et déjà qu'aux promesses les plus formelles a succédé le désaveu le plus formel opposé aux réclamations arméniennes. Contre le Projet du Partage de la Turquie lui-même a été exhumé le principe d'avant guerre du

maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie, après en avoir retranché bien entendu, les zones de prédilection des alliés: l'Irak, l'Arabie, la Palestine, la Syrie et le Liban. Aussi a-t-on renoncé honteusement et sans scrupule à la partie du Problème Arménien relative aux Provinces Arméniennes pour permettre à la nouvelle Turquie d'en expulser les dernières épaves arméniennes sans la moindre restitution pour leurs biens abandonnés, sans leur assigner un pied à terre pour y vivre. L'évacuation de la Cilicie opérée dans les mêmes conditions désastreuses que celles dans lesquelles s'effectua l'évacuation des provinces anatoliennes, évacuation qui occasionna la mort de milliers d'arméniens installés dans cette province par les alliés eux-mêmes et par la France en particulier qui faisait cause commune avec les arméniens; l'évacuation finale de Constantinople qui se fit sans que l'on eût garanti aux communautés non-turques leurs conditions d'existence d'avant-guerre, toutes ces incohérences qui faisaient de la victoire des alliés une défaite politique et diplomatique, finirent par liquider et le problème arménien et celui du Proche-Orient, en y créant une situation aussi injuste que précaire à l'instar de celle de la Russie Soviétique menaçant la paix de tout le monde.

Ainsi ce que John Marchal écrivait au Prince de Bulow avant la guerre: «Le centre de la Question Orientale reste et restera dans la Politique Orientale de la Russie» s'avéra exact pour la période de l'après-guerre. Pour ce qui est de la Question Arménienne, la remarque faite par un Allemand touchant les graves responsabilités qu'entraîneraient les mesures de suppression prises contre la population Arménienne à savoir que les Puissances, aux prises avec des conflits d'intérêts particuliers et embarrassées par les multiples problèmes qu'ils auraient à régler dans leur pays respectifs, n'auraient pas, après la guerre, le temps de s'en occuper et que les Turcs sauraient se faire des amis de leurs anciens ennemis, cette remarque, dis-je, se trouva justifiée. Toute cette complication des choses a été l'œuvre sectaire des Puissances alliées et ce, sous le prétexte créé par elles d'assurer soit-disant la pacification de l'Orient.

Si triste que ce soit il ne nous reste après tout qu'à répéter ce qu'écrivait au Colonel Anglais, Sir Mark Sayx, le 18 septembre 1918, dans le journal «Daily News». «Ce fut de la naïveté des Arméniens de croire que l'Europe et spécialement la Russie s'intéresseraient à leur sort au nom de cette philantropie, dont elles parlaient. Ainsi ont-ils montré l'ignorance dans laquelle ils étaient

de la diplomatie internationale; ils attendaient comme devant être proche ou arrivé le jour de leur salut politique, dans le moment où ils marchaient vers la potence!».

Oui nous marchâmes vers la potence pendant la guerre mondiale (1914—1918) et vers la déception la plus amère et la plus complète après l'armistice.

Mr. Paul du Véou, homme issu de la plus noble tradition française est pleinement d'accord avec nous pour déplorer ce dénouement tragique du Problème arménien après les constations les plus amères faites par lui-même et publiées dans son excellent Livre «La Passion de la Cilicie»: «Non seulement la France ne reconstituait pas l'Arménie historique, mais grâce aux efforts joints des Bolcheviks, des Allemands, des Italiens, des Sans-Dieu, on ne lit plus sur la carte les frontières d'aucune A r m é n i e L i b r e. La Cilicie dépleuplée est le bien propre et improductif des Turcs. L'Arménie russe, il est vrai, est érigée en Etat, mais sitôt qu'elle entreprit de s'organiser, elle fut envahie par l'Armée des Soviets et son gouvernement rejeté sur les chemins de l'exil. Il n'est plus donc un coin de leur antique Patrie, où les arméniens puissent étendre leur tombeau; on les voit faire le troc sur les routes du monde ou bien pour apaiser leur désespoir, les nerfs brisés, grossir l'armée de la Révolution» (La Passion de la Cilicie page 308).

«Opprobre de l'Humanité, s'écrira un italien! Même après la guerre mondiale la voix du sang continua de s'élever et c'est encore de l'Arménie qu'elle se fait entendre. En 1920 au mois de janvier eurent lieu d'autres dispersions d'arméniens, d'autres déportations, d'autres vexations et d'autres massacres et de nouveaux martyrs. Pareils à des bêtes féroces les turcs prouvèrent encore une fois qu'ils avaient l'âme de Bibara et le caractère de Hakem. La persécution contre les Arméniens reprit de nouveau à pas de géant: spoliations, incendies, furent les premiers moyens de destruction employés auxquels s'ajoutèrent les déportations en masse; pendant la guerre mondiale, toutefois on avait eu des égards envers les Missionnaires. En 1920 ces égards furent mis de côté et ceux qui à cause de leur abstention de toute politique étaient surnommés simplement A b o u n a (Pères), furent objet de poursuites et de massacres. La honte la plus grave de la Turquie fut celle d'avoir cherché et créé des prétextes pour s'en débarrasser et assouvir sa haine brutale (P. G.).» Et cependant des Missionnaires de cette catégorie aussi ont eu la naïveté de croire aux mensonges des Turcs, leur faisant espérer qu'après l'expulsion des arméniens et des

grecs, c'est à eux qu'ils laisseraient le champ d'activité apostolique chrétienne en toute la Turquie laïque et libérale.

Les Grands se mirent en campagne pour la délivrance des petits peuples, et pour expulser les Turcs, leurs massacreurs, de l'Europe (y compris de Constantinople); les populations chrétiennes seraient ainsi émanicipées du joug de ces derniers (Déchanel, Painlevé etc.) mais après l'abandon du projet d'une Arménie indépendante, après celui du projet d'un F o y e r N a t i o n a l pour les arméniens, toutes ces promesses tombèrent dans l'oubli (Acito p. 244) et seuls les accords intervenus après la guerre entre les Alliés et la Turquie, relatifs aux anciens territoires ottomans, reçurent une base juridique avec le Traité et l'Acte ignoble de Lausanne (24 juillet 1923). Le 17 juin 1922: Je viens de recevoir copie d'un recours collectif de Sénateurs et Députés Italiens au Conseil Suprême de la Paix pour plaider la cause arménienne, c'est-à-dire, qu'en Italie l'opinion publique ressentait vivement les contre-coups de la politique de Nitti et de son ambassadeur à Constantinople Sforza, qui avait encouragé le Mouvement Nationaliste contre les aventures insensées de la mégalomanie grecque et qui, par sa collaboration avec ce mouvement avait indirectement porté un dernier coup à la cause nationale arménienne qui avait la sympathie des Italiens. Pour sa compréhension objective de cette cause, plaidée par les signataires du susdit recours, et pour ses sentiments de haute équité latine, je placerai ce document dans l'Appendice (v. Annexe VII).

L'historien américain Berstegt à son tour sous le titre: «L a g r a n d e t r a h i s o n», écrivait en 1924 à propos du Traité perfide de Lausanne: «Lausanne n'a pas été seulement le lieu du Traité de ce nom, mais aussi un bazar, où les appétits des alliés étaient dévorants; ils ne connaissaient ni pitié, ni honneur, aveugles et sourds qu'ils étaient à tout point de vue moral. Autour de la table verte de Lausanne, où ces Alliés avaient à discuter du sort des populations des Minorités, ils traitèrent ces questions des Droits comme on traite des articles de commerce; ils y faisaient miroiter des a p p â t s d e m i n e s et de concessions de lignes de chemin de fer. Le sang des arméniens et des grecs furent mis aux enchères le 24 juillet 1923, date de la ratification du Traité; et quelques jours après (le 6 août 1923) les Etat-Unis concluaient un traité d'amitié et de commerce avec la Turquie.»

En fin de compte, le Problème Arménien abordé le premier par le Conseil Suprême de la Conférence de Paix, subit toutes

vicissitudes et toutes ces complications politiques d'après l'armistice par suite du renvoi Wilsonien, opération pleine de naïveté, pour être ensuite négligé et abandonné avec le projet de Partage de la Turquie et sacrifié enfin avec le maintien de l'intégrité territoriale de la nouvelle Turquie dans les Provinces Arméniennes. Ainsi de toutes les Minorités hétérogènes et non-musulmanes il ne resta qu'un nombre négligeable.

De ce nombre cependant étaient les quelques milliers d'arméniens qui, disséminés à travers la Turquie dans les villages, vivotaient péniblement. Dans ce territoire de leurs ancêtres, ils auraient pu redonner naissance à un peuple. Mais au cours des années qui suivirent le verdict de Lausanne, les Autorités Nationalistes signifièrent à ces dernières épaves, qu'elles étaient de trop dans cette Turquie exclusivement réservée aux Turcs. Et ce fut à nouveau l'exode avec toutes ses conséquences d'inévitables misères et spoliations; et la Turquie se débarrassa de tous les «indésirables». Ainsi le vœu du Congrés de Sivas du 1er septembre 1919, suivant celui de Talaat et compagnie, massacreurs des arméniens du temps de la guerre, venait d'être réalisé: «Nous ne donnerons pas un seul pouce de territoire à l'Arménie ou à une autre puissance étrangère; pas même les enfants encore dans le sein de leurs mères ne doivent survivre de cette maudite race d'Arméniens!» Le dernier mot est à Dieu! Avec cette foi en la justice divine, je suis convaincu et je puis proclamer en face de tous les mangeurs de races, Talaat et compagnie, que le sang innocent a ses droits imprescriptibles dans l'histoire et que l'Arménien et l'Arménie forts de ces droits vivront grâce au caractère prolifique de leur race.

Ce qu'Horace écrivait pour les Romains, je n'hésiterai pas ici, en le paraphrasant, à l'appliquer à notre peuple:

«Une race qui, décimée et exilée de sa patrie fut capable de transférer au-delà des mers ses biens les plus sacrés, ses enfants et leurs parents âgés, sur une terre hospitalière, cette race revivra. Comme le chêne ébranché par la dure hache donne, même pendant les plus grands froids, une épaisse et féconde frondaison, de même, cette race forte donnera ses fruits malgré épreuves et massacres et retrouvera toute sa vitalité, rendue plus vigoureuse par les coups du fer même qui voulait l'abattre.

«Si tu plonges cette race dans les abîmes les plus profonds, elle en ressortira plus belle encore.

«La main des assassins n'arrivera pas à parfaire l'œuvre d'extermination d'une race que la Providence Divine aura proté-

gée, se montrant envers elle plus particulièrement bénigne, et que des soins avisés auront délivrée de tout danger au cours des périodes les plus critiques de la guerre...

«Car l'homme juste et tenace dans ses aspirations équitables ne pourra jamais être ébranlé dans la solidité de ses positions soit par le fanatisme et la cruauté de ses concitoyens lui proposant l'apostasie et la trahison à ses engagements envers sa nation, soit par la présence du tyran farouche qui voudrait lui imposer ces abjurations et ces renoncements...

«Si même l'Univers venait à s'écrouler autour de lui, le fracas de ses ruines le laisserait impassible.

«Les générations fortes sont créées par les bonnes et fortes races. Mais leur foi dans les traditions ancestrales et le respect qu'elles auront pour elles développeront leur énergie innée et le culte du vrai et du bon en renforcera l'esprit[119].)»

B) LE PROJET DE PARTAGE DE LA TURQUIE ET SON ABANDON PAR LES PUISSANCES ALLIEES

Comme nous l'avons exposé, la Question arménienne n'était pratiquement qu'un corollaire du Problème plus vaste qu'était le Partage de la Turquie entre les Alliés vainqueurs. Elle fut par conséquent abandonnée en même temps que le partage par ces mêmes Alliés par suite des complications politiques survenues à cause de leurs rivalités anciennes et nouvelles.

Après tout de ce que nous connaissons de la mentalité d'avant-guerre de ces mêmes Puissances à l'égard de la Turquie et des Turcs, nous avions toutes les raisons de nous méfier de ce projet de Partage; cependant nous aimions à nous illusionner à ce sujet

---

[119]) **Horace: Odes et Epodes:**

Gens quae cremato fortis ab Ilio,
Intacta tuscis aequoribus, sacra
Natosque, maturosque patres
Pertulit ausonias ad urbes.
Duris ut ilex tonsa bipennibus
Nigrae ferax frondis in algido
Per damna per caedes ab ipso
Ducit opes animumque ferro.

*

Merses profundo, pulcrior evenit

*

Nil claudias non perficient manus,
Quas et benigno numine Iuppiter
Defendit et curae sagaces
Expediunt per acuta belli!

*

Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium.
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ nec auster.

*

Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinae.

*

Fortes creantur fortibus et bonis

*

Doctrina sed vim promovet insitam
Rectique cultus pectora roborant!

à cause de l'excessive confiance que nous mettions dans les Promesses qui flattaient nos aspirations nationales consacrées et justifiées par la faute fatale même des Dirigeants Jeunes-Turcs, qui les avaient voulu noyer dans le sang arménien, ce sang qui criait encore et en appelait à la justice du Conseil de la Conférence de la Paix, arbitre de la situation à l'époque.

Nous savons parfaitement que la France, par la bouche de son Ministre des Affaires Etrangères, Mr. Poincaré, le 14 février 1912, retenait pour indispensable à la Paix de l'Europe le maintien de l'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman, dont elle s'érigeait alors en protectrice. Ce même Poincaré, cependant, Président de la République Française, assurait aux débuts de l'Armistice à notre Patriarche que les deux peuples amis, le français et l'arménien, ayant souffert ensemble pendant la guerre avaient le droit de jouir ensemble des fruits de la Victoire. Le même, revenu à la présidence du Conseil pendant la discussion de la question d'Orient à Lausanne, reprenait sa thèse d'avant-guerre touchant l'intégrité territoriale de la Turquie.

L'Italie, avec ses anciens alliés de la Triple Entente d'avant-guerre, insistait sur la nécessité de sauvegarder les droits souverains de l'Empire Ottoman, en soutenant son intégrité territoriale et elle déclarait que son gouvernement, d'accord avec les gouvernements de ses alliés, ne pourrait pas admettre le démembrement de la Turquie. Mais la même Italie, détachée de la Triple Entente pendant la guerre contre la Turquie, en réclamait le Partage pour avoir la part que lui avait allouée ses nouveux compagnons d'armes, part qui comprenait les Iles de l'Egée, Smyrne et Atalia.

L'Angleterre, nous le savons, était convaincue avant cette même guerre que la formation d'une Arménie Indépendante donnant accès à l'avance russe vers le Sud de la Turquie, détruirait cette dernière. Toutefois une délimitation des futures frontières de l'Arménie, quoique en des termes très imprécis, était admise et fixée par elle aussi. Et le 14 mars 1915, par l'accord Sazanow-Paléologue, la Russie obtenait le contrôle des Détroits et le 26 avril 1915 avait été décidée entre Alliés la fin de la Turquie par le partage de son territoire. L'Angleterre promettait à la Russie Constantinople et à la France sa part dans l'Asie Mineure.

Il résulte en effet des cinq messages échangés à ce sujet entre la Russie, la France et l'Angleterre, qu'eurent lieu, à partir du mois de mai 1915 jusqu'au mois de juin, des négociations sérieuses, qui

avaient pour objet l'Arménie à reconstituer après la guerre.

Par ailleurs l'accord Franco-Britannique du 16 mai 1916 sur la Syrie, réservant la part laissée à la Turquie, divisait le territoire à partager en cinq zones distinctes, dont l'une devrait être la zone de l'Arménie indépendante.

Le désaccord cependant ne tarda pas à se manifester à ce sujet. Pendant l'échange des cinq messages sus-mentionnés, on révéla que les négociations pour la délimitation de la future Arménie étaient influencées par des Nationalistes Arméniens, et ce parce que le porteur et le défenseur du premier message était un homme politique Arménien de nationalité russe, le Docteur en médecine Mr. Zavrief, dont le nom figurait à côté de celui de Boghos-Noubar Pacha. En outre dans ces négociations on touchait aussi à la Cilicie. Point très délicat sur lequel la France avait fait ses réserves, ayant déclaré avoir des vues spéciales sur cette région (cfr Message du 7 mai n° 318). Plus tard l'Italie, contrairement aux promesses qui lui avaient été faites au sujet des Iles d'Egée et de Smyrne, s'est trouvée devant les réclamations grecques relatives aux mêmes territoires. Mr. Vénizelos les obtint par une manœuvre politique et sous le prétexte d'empêcher de nouveaux massacres de chrétiens. Il les fit occuper par ses troupes le 15 mai 1919.

Ainsi une des causes de l'abandon du projet de Partage de la Turquie fut-elle, comme le remarque l'auteur italien cité plus haut, la violation du Pacte de Londres au désavantage de l'Italie.

«Et ce fut, d'après P. Trigo, négligence et erreur des Arméniens de ne pas avoir apprécié à sa juste valeur les aspirations de pénétration en Asie Mineure de l'Italie, qui avait témoigné ses sympathies envers le mouvement des arméniens et des populations opprimées d'Orient en général. Ceux-ci continuèrent encore à se tourner vers d'autres nations, lesquelles n'avaient fait que les exploiter en les poussant à des émeutes et à des actes imprudents et néfastes, qui furent la cause de leur extermination.»

Sans vouloir m'arrêter sur ces reproches italiens faits aux Arméniens, je me réserve au cours de mes notes de cette IV° Partie de relever que l'Italie elle-même n'a été que dupée en prenant activement la défense des Nationalistes turcs contre le chariot grec auquel disait-elle, elle regrettait de voir mettre en remorque la cause arménienne.

Cependant il faut admettre qu'en réalité la campagne grecque

en Anatolie, commencée par l'occupation de Smyrne, a bouleversé toute la convention des Alliés relative au projet de partage de la Turquie. De fait, l'Italie, blessée par l'occupation grecque de Smyrne réalisée à l'encontre des promesses, qui lui étaient faites, se décida définitivement en faveur des Nationalistes turcs résolus à arrêter à tout prix cette campagne grecque. L'ambassadeur Italien m'en prévint personnellement par son premier secrétaire, Mr. Galli. Les socialistes français, sympathisant avec le mouvement nationaliste, réclamèrent le projet de partage de 1915. Le général Sarrail blâmait ouvertement dans la Revue de Paris du 15 décembre 1919 la Campagne grecque. Pierre Loti adressait une lettre ouverte à Mr. Millerand en faveur du Mouvement Nationaliste Turc. L'accord du 9 mars 1921 entre Briand et Békir-Sami légalisait la politique française en faveur du Kémalisme et l'évacuation de la Cilicie la scellait définitvement. Les Commerçants français profitaient de l'occupation pour obtenir la concession des Mines d'Argheni-Madène que les Nationalistes s'empressaient de leur offrir pour s'assurer l'amitié française. Et «Le Temps», dans son numéro du 28 mars 1922, annonçait que «Les représentants de l'Italie, de la France et de l'Angleterre trouvaient équitable qu'à la Turquie soit largement assurée sa souveraineté sur toute l'Asie Mineure, de la Méditerranée jusqu'à la Mer Noire, des Détroits jusqu'à la frontière persane avec la restitution de Smyrne et des territoires turcs occupés par les Alliés.»

Ainsi la Question arménienne en Turquie dut subir le même sort que l'aventure grecque.

C'est pour ces raisons qu'à la suite du changement de la politique des Alliés, les desiderata arméniens furent entièrement annulés soit par la Russie, qui avait en vue Constantinople et les Détroits, soit par l'Angleterre qui avait décidé de s'emparer de la Mésopotamie et de pénétrer en même temps en Asie Mineure derrière l'invasion grecque, poussée par elle contre les aspirations italiennes; soit par la France, qui revendiquait des droits non seulement sur la Syrie (le Liban y compris), mais encore sur toute la Cilicie avec l'Arménie jusqu'au Taurus, qu'elle venait de perdre; soit par l'Italie, qui la première a encouragé et soutenu le mouvement nationaliste turc contre la Grèce et toute autre population, ayant des aspirations contraire aux intérêts de sa nouvelle amie, pour ne pas dire sa créature, la Turquie Kémaliste.

C'est ainsi que les résolutions et les accords conclus depuis

1915 jusqu'au 30 janvier 1919 pour l'Arménie à reconstituer dans ses provinces de Turquie, échouèrent un à un.

Ce ne fut donc pas par négligence ou erreur que les Arméniens se fièrent complètement à l'équité de ces Puissances, qu'ils regardaient comme leurs libératrices.

C'est pour cela qu'au dire d'un autre italien, il y avait malgré tout «Une question qui se posait devant les Puissances Alliées et s'imposait en vertu des promesses les plus solennelles et les plus formelles. Les proclamations des Principes et des idéaux sublimes, qui poussèrent et soutinrent la guerre européenne; la passion, qui anima et surexcita le monde pour combattre et pour mourir; la mort elle-même de millions d'hommes réclamait toute autre solution conforme à la paix, à la justice et à l'équité, choses divines. A propos de ce dernier mot: l'æquitas, ce titre sacré dont était décorée la façade du temple de la Société des Nations, cette vertu sacrée si hautement proclamée par les représentants des Nations et des Etats respectifs, cette vertu qui hypnotisa les peuples jusqu'à les pousser à se sacrifier et à mourir, a-t-elle été tenue pour norme, a-t-elle été observée en pratique par ceux qui l'avaient si hautement proclamée? N'a-t-elle pas été une moquerie pure et simple? Pour nous autres, après le lâche abandon des populations, pour lesquelles on disait avoir combattu, après des solutions décevantes, il ne nous reste qu'à répéter ce qu'on a dit d'ailleurs unanimement et partout: la paix, la justice, l'équité ne régnaient plus dans le monde» (P. G.)[120]).)

---

[120]) Cette justice et cette équité se sont réalisées et doivent-elles se réaliser encore d'elles-mêmes pour ainsi dire insensiblement au cours des différentes étapes qui ont jalonné les événements si troubles et si bouleversants qui précédèrent et qui continueront à les enrégistrer sur le film de l'histoire, et ce malgré la mauvaise foi constatée aussi dans les soi-disant accords de la diplomatie dupe et instable. Nil sub sole novi! Le présent invoque le passé dans l'histoire pour transmettre à l'avenir qui n'est qu'à Dieu.

Devant ces enchevêtrements des choses dans le monde diplomatique surtout et à l'égard de la Question arménienne en particulier, certains de nos amis nous ont posé, entre autres, la demande suivante: «Si l'Allemagne était sortie victorieuse de la Conflagration mondiale, ne pouvez-vous penser qu'elle eut mieux respecté l'équité à l'égard des arméniens dans la solution de leur problème national?» — Question délicate et embarrassante en même temps!

Certes après la déception que nous causèrent les Alliés, qui se disaient nos amis, il ne saurait être question pour nous d'éprouver de la confiance dans la politique de l'Allemagne, associée des Jeunes-Turcs, pour ne pas dire directement complice en ce qui se passa en Turquie contre les arméniens.

Mais cette même Allemagne, exactement renseignée par ses agents diplomatiques et militaires sur les détails de la méthode atroce et anti-

Malgré tous ces revers de la politique des Alliés, les Patriarcats Arméniens, se fiant toujours à cette équité, dont ils supposaient les Puissances animées envers eux, ont continué, par leurs œuvres de reconstruction et d'assistance, l'aboutissement de leur cause nationale, sans se douter du louche travail d'abandon final qui minait en sous-main les fondements de leur existence même. Car à la signature du Traité de Sèvres, les traités secrets, conclus entre chacune des Puissances et la Turquie, gardaient leur valeur.

---

humaine dont l'accompagnèrent les mesures prises contre les arméniens, connaissant parfaitement la xénophobie du gouvernement jeune-turc, aurait su exercer sur ce dernier les pressions nécessaires pour atteindre son but qui était l'exploitation exclusive par elle de l'Asie Mineure, pays riche en lui-même et porte des Indes et d'autres pays asiatiques susceptibles d'expansion de la politique d'hégémonie allemande. Or plus qu'une Turquie xénophobe à la Jeune-turc, une Arménie naissante bien organisée par l'Allemagne pourrait constituer un tampon entre l'Asie et la Russie, sa rivale la plus redoutable pour elle dans ses exploits et la plus intéressée. «Patientez donc, nous disaient des Agents hauts placés de l'Allemagne, une fois la victoire assurée, l'Arménie renaîtra.»

Mais devant l'opprimante réalité des événements en cours vertigineux sous les yeux de nos interlocuteurs allemands, nous ne pouvions pas nous leurrer de pareilles insinuations, qui nous semblaient trompeuses.

Tout en nous gardant donc de toute supposition et hypothèse nous croyons utile de noter ici à titre documentaire certains indices, que nous ont révélés des faits et des gestes de compassion et d'aide de certains civils et militaires allemands, et qui pourraient servir d'éléments à la réponse demandée. Et ne serait-ce que par reconnaissance à ceux des allemands, qui essayèrent de réparer, dans la mesure de leur possibilité, les inexcusables fautes de leurs dirigeants ou des représentants diplomatiques. Nous ne répéterons pas tout de que nous avons rapporté de témoignages et de rapports allemands privés et consulaires, dont nous avons eu occasion de parler, le Rapport Secret du Doctor Lepsius, le plus notoire et complet sur les faits des massacres et sur les responsabilités, restera pour l'histoire le document de princier ordre. En dehors de ce Rapport de haute valeur historique, dont nous avons donné un large résumé dans l'Annexe VII de l'Appendice du Premier Volume de ces Mémoires, il y a celui d'Erzberger, catholique allemand, dont la valeur politique restera pour nous plus éloquente au sujet de la question posée.

A l'honneur de Mgr. Terzian, notre Patriarche nous dirons, que, par sa correspondance suivie avec l'Archevêque de Cologne, il n'avait pas manqué de l'intéresser à notre cause. Aussi, lorsque Mr. Erzberger, chef du Centre Allemand dans le Reich, vint-il à Constantinople il présenta un rapport à Enver et Talaat, dont nous connaissons le contenu en grandes lignes. Avant cette démarche il eut de longs entretiens avec notre Patriarche pour se renseigner mieux sur la situation des arméniens en général et de nos Diocèses dépeuplés et dévastés en particulier.

A son retour en Allemagne dans un rapport à son gouvernement il l'engagea à faire éviter tout au moins aux arméniens du Caucase le sort de leurs compatriotes de Turquie. De fait à l'époque de l'invasion des troupes turques l'Arménie naissante était sous la menace d'un coup définitif. Les troupes de Véhib Pacha avancées jusqu'à Alexandropol, étaient décidées à raser au sol la Province aussi d'Erivan, la dernière qui restait aux arméniens, après la dissolution du Seym (25—28 mai 1918), et qui constituait le centre de leur nouvel Etat. Sous ce coup fatal, les Arméniens, restés seuls contre des troupes ennemies numériquement bien supérieures à leur petite armée, auraient tout perdu avec son gouvernement organisé à la

a) Intransigeances Turques.

L'intransigeance turque cependant n'a pas tardé à se dévoiler publiquement dans les journaux.

Ahmed Riza, se référant aux 12 points ou articles du projet du Président Wilson pour la Paix, dont le dernier se rapportait à l'Asie Mineure exprimait dans le journal T a s f i r i E f k i a r ses convictions personnelles au sujet de la création d'un Etat Arménien dans les Vilayets Orientaux: «Tout en souhaitant aux arméniens une vie heureuse et tranquille», ce rusé membre du Bloc National Turc, remplaçant le Comité Union et Progrès, déclare que «leur prospérité ne devrait pas être obtenue aux dépens des Turcs. Il faut relever ensuite que la parole donnée par M. Wilson au sujet des destinées des Turcs n'engagerait pas seulement sa personne,

---

hâte et en pleine guerre. C'est là que les allemands se sont révélés ce qu'ils auraient pu être pour l'Arménie et pour son peuple. Les troupes allemandes, qui avaient pénétré avec les turcs au Caucase, au moment décisif de l'attaque de troupes turques contre Erivan, se dressèrent contre celles-ci et baïonettes aux canons leur imposèrent le respect des frontières de la naissante Arménie que le gouvernement turc lui-même avait reconnues.

Pendant d'autres incursions turques au Caucase l'attitude des troupes et autorités militaires allemandes ne fut pas différente. Aussi Mr. Erzberger a-t-il pu écrire dans son livre, qu'il publia en 1920: «Quand, au début de 1918, par suite de la conclusion «de la paix avec la Russie, d'autres territoires arméniens furent cédés à la Turquie; je me suis dépensé avec toute mon énergie pour éviter aux arméniens de nouvelles terreurs; en particulier, nous avons envoyé un contingent important de soldats allemands contre les armées turques, qui avançaient. Et généralement en ce cas aussi, nous avons obtenu des résultats satisfaisants.» — Il révèle en outre que «Certains milieux parmi les plus autorisés de l'Allemagne avaient même pensé à exercer des pressions extrêmes sur la Turquie, jusqu'à rompre même (s'il le fallait) l'alliance militaire avec elle, si elle ne tenait pas compte de nos conseils de modération et de justice.» Il est à noter que ces intéressements allemands si empressés au sort des arméniens du Caucase coïncident avec la deuxième lettre Papale au Sultan de Constantinople dans un sens analogue; Benoît XV faisant appel «à un sentiment élevé de justice et clémence» invitait Mahomet V et par son entremise le gouvernement turc à des conseils de modération «en faveur des malheureux (arméniens) si éprouvés par la guerre (V. Appendice de ce Volume II Annexe V).

Il nous suffira d'avoir noté cette révélation faite par un diplomate allemand très respectable et très digne de foi pour conclure, sans vouloir nous embarrasser dans ces complications, ce qui aurait pu résulter d'une éventuelle victoire allemande.

En tout cas il serait naïf de se laisser prendre aux ruses du gouvernement jeune-turc et d'en accepter toute atténuation de ses fortaits en rejetant la responsabilité sur ses alliés du temps de la guerre. Mais il serait également naïf de supposer qu'entière justice nous aurait été rendue dans le cas d'une victoire allemande. Les promesses les plus formelles des Alliés en faveur de arméniens ne valaient pas moins que ces preuves tardives, aussi indubitables que concrètes, de l'intéressement allemand à leur sort; et cependant la justice et l'équité qui semblaient alors assurées pour l'après guerre, se laissèrent à se réaliser d'elles-mêmes.

mais tous les Américains qui devraient respecter leur promesse plus que les turcs les leurs».

Moustafa Arif bey, ex-Ministre de l'Intérieur, délégué du Parti Soulh-vé-Sélamet a été plus précis à propos de l'application du 12ème point de Wilson, garantissant le maintien de la souveraineté Ottomane, «qui devrait s'étendre sur tous les territoires habités par une majorité turque». La suppression des Arméniens par les massacres aurait ainsi une valeur décisive dans la reconstitution de la nouvelle Turquie, «les Arméniens, dit-il, ne constituant la majorité en aucun point de la Turquie» — C'était d'après lui l'expression exacte des volontés nationales turques.

Aux mêmes articles et principes du naïf Président des Etats-Unis, fait appel Férid Pacha, président du Parti Soulh-vé-Sélamet pour déclarer au Rédacteur du Tarik: «Puisque les Américains s'adressent à nous, il est naturel que nous revendiquions notre droit à l'indépendance. A feuilleter simplement l'histoire on verrait que le Turc n'a pas été un barbare, mais au contraire un peuple respectueux des principes nationaux, consciencieux, équitable et hospitalier»[121]).

«L'on doit se rappeler poursuit-il, que les légions turques sont entrées jusqu'au cœur de l'Europe et qu'au moment, où les ambassadeurs d'Autriche venaient se jeter aux pieds de nos Padischah, ceux-ci avaient la magnanimité d'offrir aux Patriarches des sceptres dorés et d'accorder aux peuples non-musulmans de larges libertés administratives et confessionnelles ... Nous sommes décidés par conséquent, à consacrer tous nos efforts à la défense de notre liberté.»

Cette affirmation de droits justes et légitimes devrait faire cependant reconnaître et respecter d'autres droits historiquement plus anciens que ceux des turcs, ces mêmes droits que la morale avait fait devenir de nouveau d'actualité après la guerre à cause du massacre de toute la race, qui avait toujours vécu dans son pays ancestral et devrait en rester le légitime propriétaire.

---

[121]) Ce même homme d'Etat cependant a dû flétrir par la plus claire condamnation les actes de suppression de la race arménienne par les Jeunes-Turcs, ses compatriotes, et il y a dû par conséquent reconnaître et avouer solenellement la barbarie turque en pleine activité pendant l'époque de la guerre ainsi qu'après l'armistice; barbarie qui n'a été ni la première, ni elle sera la dernière. Aussi ce brave homme aurait-il dû être plus réservé dans ses attributs élogieux pour la généralité de ses compatriotes, qu'il connaissait mieux que toute autre personne, sanguinaires de tout temps et xénophobes par fanatisme irréductible contre toutes les races non-musulmanes.

Après ce préambule de sa déclaration, dont il ne devait pas être trop convaincu, Férid Pacha résume ainsi qu'il suit l'activité actuelle du Parti Soulh-vé-Sélamet: — «Nous travaillons au bien-être général de la Nation... Les Anglo-Saxons constituent un excellent modèle de progrès. Je suis tout disposé à ce que nous les prenions pour guides... pour appliquer chez nous les moyens de leur civilisation» — «mais en tout cas que l'on ne nous impose pas une assistance étrangère.»

Abordant ensuite la Question Arménienne, il déclara: «Nous sommes persuadés qu'il est matériellement impossible de créer une Arménie indépendante en territoire Ottoman. Nous consentirions tout au plus — et ce en vue de servir les intérêts des deux parties — à un échange réciproque de territoires et frontières en faveur des Arméniens. L'on pourrait envisager le transfert en Arménie des Arméniens établis en Turquie en échange des musulmans d'Arménie, qui viendraient s'installer sur nos terres.»

A propos de Constantinople tout en se déclarant ni «intransigeant, ni accomodant jusqu'à sacrifier» quoi que ce soit de Constantinople et de l'Anatolie... il dit que «l'internationalisation de Constantinople lui semble aussi impraticable que nuisible.»

Djani bey, secrétaire général de Milli-Ahrar a fait une profession de foi nationaliste disant: «Notre but est de renforcer (?) l'élément turc dans le cadre de nos frontières et d'ouvrir ainsi une ère de paix et de labeur. Voilà... les buts visés par notre gouvernement: Nous estimons en outre qu'il ne sera possible d'entrer en négociation que lorsqu'on aura admis que la Turquie est une et indivisible conformément au douzième point de Wilson.»

Saffeddine bey, ex-vali de Scodra, parlant au nom de l'Entente Libérale turque, disait: «Notre parti n'a pas à se préoccuper des décisions qui seront prises au sujet de l'Arménie. Ces questions peuvent être résolues à l'amiable; mais nous ne pouvons donner en ce moment à ce sujet aucune réponse définitive. Je rappelle toutefois que notre parti a toujours flétri l'attitude du «Comité Union et Progrès» à l'égard des Arméniens».

Avec cette mentalité des mouvements populaires et militaires turcs profitant de l'incertitude générale et des tergiversations des alliés, ils finirent par se dresser contre ceux-ci, pour entraver l'œuvre de la victoire. Déjà le Memleket pose une question, qui est une insulte au malheur: «On projette de créer une

Arménie dans nos provinces orientales, on veut donc constituer une République des Morts?» etc. ... (Paillarès pages 6—28).

Après cet exposé succinct des pensées et des activités turques contre la Question Arménienne et celle plus générale du Partage de la Turquie, les lecteurs pourront se faire une idée de la délicate et complexe situation de l'époque dans laquelle devaient agir les Patriarcats arméniens.

Ceux-ci apportant un dossier complet des crimes innombrables, dont leur nation avait été victime avant, pendant et après la guerre, n'eurent qu'à collaborer avec les deux Délégations arméniennes auprès du Suprême Conseil de la Conférence de Paix; ils déployèrent par conséquent toute une activité commune en attendant que sur le désir du Conseil Suprême le Congrès de Washington répondit à leurs espérances. Et ce Congrès refusa nettement de prendre une part de responsabilité quelconque dans les affaires qui regardaient l'Europe; et le projet du Partage de la Turquie et la Question Arménienne furent abandonnés devant le redressement armé d'un Général turc audacieux qui par sa réussite contre les Armées helléniques a pu affirmer que le Turc n'a pas été battu même par les alliés, qui tout en occupant Constantinople abandonnèrent devant lui les fruits de leur Victoire.

Devant cet état de choses c'est dans une lutte suprême pour la vie et la mort que les Patriarcats arméniens en collaboration avec les Délégations nationales sus-mentionnées déployèrent en commun toute l'activité que la situation leur permettait.

Cette activité commune, toute sincère et dévouée qu'elle fût, répartie en maintes œuvres d'assistance et de reprise de vie normale, devant la dispersion de nombreux survivants en état de dénuement complet, devant la destruction de tout ce qui était de première nécessité, ne pouvait non seulement pas égaler l'activité turque intense et forte de tous ses moyens d'action gouvernementaux — les Turcs étaient restés maîtres dans toutes les Provinces vidées de leur population arménienne — mais encore cette activité des Patriarcats ne pouvait aussi suffire à elle toute seule.

Les Turcs avec leur gouvernement central et leur organisation administrative et militaire n'ont pas été molestés au fond par les Alliés, qui se sont contentés, aux débuts de l'armistice, principalement de la seule occupation de Constantinople, où toute une aristocratie turque, riche et disposant de tous les moyens efficaces, diplomatiques ou autres, agissaient méthodiquement. Cette aristo-

cratie sut regagner d'anciens amis pour défendre leurs intérêts auprès des alliés, qui fatigués de la guerre, disaient qu'ils n'étaient pas venus en esprit de vengeance, mais seulement pour rétablir de n'importe quelle façon la paix avec la Turquie afin de mettre un terme à l'état de guerre fut-ce au prix de l'avenir des peuples qu'ils devaient délivrer.

Aussi avant même l'insurrection nationaliste en Anatolie, suscitée et encouragée par les Alliés, tous les partis turcs étaient-ils d'accord pour rétablir leur pays et leur gouvernement dans son indépendance et intégrité à l'intérieur de ses nouvelles limites; mais ils repoussaient toute immixtion étrangère «conformément aux principes énoncés par Wilson.»

Les Turcs s'étaient bien rendus compte de l'état d'esprit des Alliés à leur égard et de la lutte sourde et des compétitions qui les divisaient; aussi ne les regardaient-ils plus comme des adversaires d'hier, mais bien comme d'anciens amis, qui ne tarderaient pas à se tourner en leur faveur. — Loin de nous toute intention de voir les turcs et la Turquie disparaître de la face du monde, loin de nous tout esprit de vengeance contre tout le mal sans précédent qu'ils nous ont fait; mais nous étions en droit alors, comme les Turcs sensés et judicieux eux-mêmes l'ont avoué, de réclamer tout ce qui nous était dû de par la justice et de par l'équité, pour lesquelles disait-on, la guerre avait été faite.

Quelques déclarations de journaux turcs de l'époque justifieront mieux nos anxiétés, que toute autre proclamation officielle faite pro forma de la part des Alliés, indécis, tergiversants, et mal intentionnés pour le projet d'un partage équitable du territoire turc et de la création d'une Arménie théorique.

Le Yéni-Gazeta: «Puisque la Turquie se soumet au désir de l'Amérique, celle-ci devra de son côté lui accorder une assistance financière, lui garantir la possession de Constantinople et de toute l'Anatolie, et prendre sa défense auprès de la Conférence de la Paix en demandant l'application intégrale des principes de Wilson.»

Le Tafsiri Efkiar: «Si le Mandat ou le protectorat, voire même l'assistance, aboutit à la destruction de notre indépendance nationale et politique, nous ne concevons guère un seul musulman raisonnable pouvant consentir à cela.»

Le Tarik s'exprime contre cette assistance préconisée par le nouveau vocable de Mandat, soit contre l'immixtion étrangère dans les affaires de la Turquie, même vaincue, et coupable des

crimes du temps de la Guerre: «Nous sommes vaincus, dit-il, mais est-ce là un fait si rare dans l'histoire, pour qu'il faille expérimenter sur nous des sanctions, qui n'ont pas frappé d'autres peuples, lorsqu'ils se sont trouvés dans notre situation? ... Personne n'a le droit de prononcer avec complaisance le mot de Mandat, et seule la Nation (Turque) est appelée à résoudre ce problème.»

L'Alemdar a le courage de mettre la population turque au rang de celle de l'Arménie, comme ayant été la victime des gouvernements turcs du passé et spécialement de celui de Talaat et d'Enver: «Examinons les périodes durant lesquelles la nation turque a été indépendante. Nous le répétons, cette nation ne l'a jamais été. Un souverain despote, ou un vizir sanguinaire ont disposé du pays à leur gré, ils ont égorgé, incendié, détruit et fait tout ce qu'ils ont voulu. — Un Etat de six siècles a été le jouet d'individus tels que Talaat et Enver. — Les révoltes, les troubles, les massacres, les déportations, les bannissements, les guerres avaient commencé à sévir tel un déluge de malheurs. — Néanmoins, nous étions indépendants. Personne ne se mêlait de notre Kef (plaisir) ... C'est un crime de préparer, sous le couvert de l'indépendance, le terrain à la restauration de l'ancienne et abominable administration. Nous ne l'avions pas dit jusqu'ici mais aujourd'hui nous sommes contraints de le proclamer: c'est un crime, et le plus grand, de provoquer de nouveaux désastres devant totalement amener l'effondrement de l'Etat.» — Tout en déplorant, pour la forme, «les massacres et les déportations», tous ces journaux tirent en somme argument de ce que les turcs en ces affaires n'auraient été que des instruments et des jouets entre les mains des Talaat et des Enver ou des Comités de despotes ou enfin des vizirs sanguinaires pour établir le droit de la Turquie à l'indépendance.

Le Messouliète s'élève contre le Mandat, qui partagerait la Turquie en différentes zones sous les diverses puissances mandataires: «Confier l'administration du pays à différents mandataires, c'est un partage effectif dont la conception même constitue le prélude de conflits qui font dresser les cheveux sur la tête. Il est impossible que diverses puissances puissent cohabiter d'une façon permanente dans ce pays.»

Le Sabah, organe gouvernemental, tout au souci de sauvegarder l'intégrité de la Turquie, déclare que la Puissance «qui serait chargée d'assurer le mandat administratif sur toute la Tur-

quie», devrait avoir en Orient un intérêt politique à l'intégrité de la Turquie». Ni l'Amérique, ni la Ligue des Nations «encore à l'état embryonnaire» «qui n'a pu jusqu'ici prouver sa vitalité», ne saurait défendre la Turquie et la préserver des attaques armées de la Russie et des petits Etats qui l'entourent. Il préférerait dans le cas un Mandat de la Grande Bretagne, en tant que puissance islamique.

Le Peyam, sous la signature d'Ali Kémal bey, ancien ministre, après avoir avoué que «la capacité de conquérir» des Turcs «était aussi large que leur capacité d'administrer était étroite», insiste sur la volonté de «conserver l'indépendance des territoires turcs» «où, dit-il, nous formons la majorité».

L'Iléri, sous la signature de Djelal Nouri: après avoir discuté sur l'opportunité du Mandat de la Grande Bretagne, termine son article en disant que les Turcs devraient savoir mettre à profit les dispositions anglaises à l'égard de la Turquie et assurer leur unité en s'efforçant de maintenir leur intégrité.

Et un mot tous les journaux turcs de cette époque ne sont soucieux que de repousser toute atteinte à l'indépendance et à l'existence de la Turquie et ils ne demandent que la reconnaissance pure et simple de la souveraineté turque entière et indivisible.

Ainsi les turcs de tous les partis, de toutes classes et couleurs, sont unanimes à repousser tout projet de partage de la Turquie, en invoquant leur majorité dans toutes les Provinces.[122]) Par conséquent même ceux qui déplorent et désapprouvent les massacres et les déportations perpétrés par les Jeunes-Turcs, s'en servent au fond comme une preuve de l'impossibilité et du partage et de la création d'un Etat arménien. L'extermination donc du peuple arménien, son expulsion de ses provinces ancestrales finiront par justifier le but poursuivi par le Comité Union et Progrès, et ce même but fera l'objet des réclamations turques tendant à sauvegarder leur indépendance et l'intégrité de leur territoire.

Et le droit du sang innocent sera ainsi anéanti par la tyrannie et le despotisme de l'épée!

---

[122]) Par la reconnaissance officielle de la République Turque venait d'être réglée et clôturée la question de l'étendue de l'Empire Ottoman. Celui-ci qui autrefois s'étendait sur un territoire de 5,500.000 Km², avait été déjà réduit, en 1911, à une étendue de 1,700.000 Km² (quatre fois la superficie de la France), avec 20,000.000 d'habitants d'après les statistiques officielles turques. Le territoire laissé à la République Turque par le Traité de Lausanne n'avait qu'une étendue de 776.000 Km carrés; il avait cependant l'avantage d'être entièrement habité par des Turcs.

b) Dernière Attitude des Puissances Alliées

Pour résumer et compléter ce que je viens d'exposer sur la question arménienne et sur le projet de partage de la Turquie en général, je crois utile d'ajouter ici les remarques très justes et objectives que Mr. André Mandelstam fait à leur sujet.

Je laisse ici la parole à M. Mandelstam lui-même, qui, après avoir traité magistralement la question arménienne, en arrive aux constatations et conclusions suivantes:

1. Le Gouvernement jeune-turc a profité de la guerre mondiale pour faire massacrer ou laisser périr par la faim, la soif, les maladies et les mauvais traitements près d'un million de sujets arméniens...
2. Les accords secrets intéralliés conclus en 1915—1917 et qui divisaient l'Etat ottoman en diverses zones d'influences ont eu un caractère impérialiste. En particulier, l'accord Sazonow-Paléologue de 1916 a partagé l'Arménie entre la Russie et la France. Les populations chrétiennes de l'Empire ottoman passant du joug turc sous l'influence plus ou moins directe des Puissances, gagnaient évidemment au change. Il reste néanmoins vrai que les accords secrets interalliés remplaçaient l'indépendance des peuples libérés de la domination turque par leur annexion plus ou moins déguisée aux libérateurs.

Ainsi donc les Puissances, par leurs accords secrets, préparaient aux Arméniens, un autre sort, que celui échu jadis aux Hellènes, aux Roumains, aux Serbes et aux Bulgares.

3. La révolution russe et l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique ont amené cependant un retour aux principes de l'intervention humanitaire. Les déclarations des hommes d'Etat responsables des Puissances alliées ont nettement garanti aux Arméniens leur indépendance nationale autant par application du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, qu'en reconnaissance des services rendus à leur rang à la cause des alliés, comme soldats de l'armée régulière russe, comme soldats du corps national ou comme engagés de la Légion d'Orient.

Et après la guerre, voici l'attitude des Puissances, d'après ce même auteur:

1. L'Armistice conclu avec les Turcs le 30 octobre 1918 par l'Amiral anglais Sir Arthur Calthorpe, représentant des alliés victorieux, a mis fin à l'occupation turque de la Transcaucasie, mais a laissé les Turcs, qui étaient alors à la merci des Puis-

sances, en possession de l'Arménie Turque. C'est dans cette Arménie que, grâce à l'incurie ou à la faiblesse des alliés, a pu prendre racine et se développer librement le mouvement nationaliste turc qui, en dépassant ses limites légitimes, a eu le tort d'inscrire sur son drapeau la négation de toutes les aspirations des Arméniens de Turquie à l'indépendance ou à une union avec l'Arménie russe.

2. Tout en compromettant ainsi, pratiquement par leurs erreurs politiques l'avenir de l'Arménie indépendante, les Puissances alliées ont bientôt après l'armistice commencé à donner à la nation arménienne des satisfactions d'ordre moral et juridique. La première de ces satisfactions se trouve dans les résolutions du 30 janvier 1919 de la conférence de la Paix, énumérant l'Arménie parmi les pays qui devaient être séparés de la Turquie et placés sous une tutelle exercée au nom de la Société des Nations. L'article 22 du Pacte de la Société des Nations concernant les mandats internationaux visait encore certainement l'Arménie parmi d'autres parties de l'Empire Ottoman. D'autre part, au début de l'année 1920 les principales puissances alliées ont reconnu le gouvernement de l'Etat arménien comme gouvernement de fait.
3. Les gouvernements de Moscou et d'Ankara, bien que poursuivant des visées finales différentes — l'un l'expansion du bolchévisme, l'autre celle du Pantouranisme — se sont unis, dès leur origine, pour la réalisation d'un but immédiat, celui de l'anéantissement du pouvoir politique des Alliées en Asie. L'une des premières conséquences de cette collision des deux forces ennemies des Puissances Alliées a été la destruction de l'indépendance de l'Arménie d'Erivan, dont deux tiers ont été incorporés à la Turquie par le traité d'Alexandropol (2 décembre 1920) et le reste converti en une République Soviétique.
4. La tentative du Conseil Suprême d'appliquer au peuple arménien les bienfaits de l'article 22 du pacte a échoué devant l'impossibilité de trouver un mandataire. Le Conseil de la Société des Nations, sollicité en premier lieu par le Conseil Suprême, a décliné, comme de raison, une offre contraire aux termes du Pacte qui réserve à la Société non pas l'exercice, mais le contrôle des Mandats. Les Etats-Unis d'Amérique, sollicités ensuite, ont refusé également le mandat pour l'Arménie, que les Puissances lui avaient offert sans tenir aucun

compte des suggestions du Conseil de la Société des Nations sur les assurances préalables à donner au mandataire relativement à la remise, au besoin par la force, à la République arménienne des territoires ottomans qui lui seraient attribués (ainsi qu'à son contrôle militaire et à ses ressources financières).

Il est très probable que le rejet du mandat par le Sénat américain a été influencé également par les idées développées dans le rapport du Général Harbord correspondant à celles du rapport Crane-King, à l'effet que les Etats-Unis ne sauraient accepter qu'un seul et unique mandat pour t o u t le Proche-Orient (Constantinople, Anatolie et Arménie) et non seulement pour l'Arménie. Aucun autre Etat ne s'est déclaré prêt à accepter la tutelle de l'Arménie.

5. Dans ces conditions, les Puissances, renonçant à l'idée du mandat arménien, ont admis les représentants de l'Arménie à siéger à la Conférence de la Paix, parmi ceux des Etats alliés et ont confirmé l'indépendance de j u r e de l'Arménie par l'art. 38 du Traité de Sèvres, portant: «La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances alliées, l'Arménie comme un Etat libre et indépendant.»

Mais cette reconnaissance a été limitée à la seule Arménie russe. Le sort de l'Arménie turque a été réservé à l'arbitrage du président Wilson prié par l'art. 89 du traité de Sèvres de déterminer les frontières entre l'Arménie et la Turquie dans les quatre vilayets d'Erzéroum, Trébizonde, Van et Bitlis; enfin le Traité de Sèvres a prévu pour les Arméniens restant en Turquie, comme pour les autres minorités, un système de protection entouré d'une garantie efficace, puisqu'il comportait, en cas de violations, l'expulsion des Turcs de Constantinople (art. 36).

L'accord tripartí conclu simultanément avec le Traité de Sèvres entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie à l'effet d'attribuer respectivement à ces puissances des zones d'intérêts particuliers dans de vastes parties de l'Anatolie demeurées sous la domination turque, a imparti à chacune d'elles, dans la zone qui lui a été attribuée, la responsabilité de veiller à l'exécution du Traité de Paix avec la Turquie en ce qui concerne la protection des Minorités.

6. L'indépendance de l'Arménie a été entraînée dans l'écroulement de l'édifice peu solide du Traité de Sèvres. Ce traité, dernière manifestation de l'intervention d'humanité en Tur-

quie, n'a pas su tenir suffisamment compte de la situation politique et des intérêts de la France et de l'Italie, désavantagées surtout dans la distribution des mandats. L'accord tripartí ne leur a offert que des compensations aléatoires. Dès lors ces deux puissances ont dessiné un fort mouvement vers un rapprochement avec la Turquie.

La France, en particulier, a cru un pareil rapprochement conforme aussi bien à son intérêt national qu'à ses traditions séculaires. Exposée plus que ses alliées à l'action militaire turque, elle devait cependant, en présence de la situation générale en Europe, s'interdire de grands efforts sur le front de l'Asie. Elle pensait, d'autre part, par une entente cordiale avec la Turquie, y conserver le patrimoine moral et matériel, accumulé dans l'ancien Empire Ottoman. Elle espérait, enfin, détourner de ses colonies le danger d'une propagande panislamiste émanant d'Ankara. L'Italie, puissance musulmane elle aussi tenait également à parer à ce danger et à s'assurer une collaboration économique féconde avec l'Etat d'Ankara.

L'Angleterre, seule puissance dont les intérêts on été pleinement satisfaits par le traité de Sèvres, a naturellement commencé par s'attacher à sa stricte exécution. Elle ne s'est pas laissée tout d'abord influencer dans la continuation de sa politique anti-turque par le mouvement protestataire des Indes, auquel elle n'avait cédé, dans le traité, que le maintien traditionnel des Turcs à Constantinople. Elle a su également, malgré une insurrection en Mésopotamie, par une habile politique, se maintenir dans le rôle de protecteur des aspirations arabes. Mais, épuisée elle aussi par la Grande-Guerre, l'Angleterre comptait, pour l'exécution du Traité de Sèvres, surtout sur l'armée grecque, qu'elle soutenait financièrement et matériellement. Dès lors, l'effondrement de la Grèce Vénizéliste a forcé l'Angleterre à se rallier, jusqu'à un certain point, à la nouvelle politique orientale de ses alliés et à consentir à une révision du traité de Sèvres.

7. Les premiers signes de ce revirement dans la politique orientale des trois alliés se sont déjà fait sentir pendant la première Assemblée de la Société des Nations. Cette Assemblée, siégeant au moment de la lutte suprême soutenue par la République d'Erivan contre les Kémalistes et les Bolchéviques (novembre-décembre 1920) a écarté une proposition d'intervention armée proposée par la Roumanie et s'est bornée à un appel sollicitant l'action médiatrice des Puissances pour mettre

un terme aux hostilités — appel auquel seuls ont répondu le Président Wilson et les Gouvernements espagnol et brésilien — et à une résolution finale, chargeant le Conseil de la Société des Nations «de veiller sur le sort de l'Arménie».

«La première Assemblée a rejeté en même temps la demande de la République arménienne tendant à son admission dans la Société des Nations. Ce rejet, intervenu après la destruction arménienne, sous le coup des Kémalistes et de Bolchéviks, a été dû à la crainte exagérée des risques que l'admission de l'Arménie aurait, en vertu de l'art. 10 du Pacte, fait courir à la Société. Il a été, sans nul doute, influencé par un télégramme ouvert des gouvernements de France, de Grande-Bretagne et d'Italie à leurs représentants à la Société, se prononçant contre l'admission de l'Arménie aussi bien à raison de la non ratification du traité de Sèvres qu'à cause de la sentence du Président Wilson ayant donné aux frontières de l'Arménie «une extension telle que les Puissances participant à la Société des Nations pourraient difficilement, dans les conditions actuelles accepter la responsabilité de les garantir et de les faire respecter.»

8. A la Conférence de Londres de mars 1921, les Alliés ont renoncé à l'indépendance de l'Arménie proclamée par le Traité de Sèvres et ont fait abstraction complète de la sentence sur les frontières arméniennes rendue, à la suite de leur proposition, par le Président Wilson.

Le projet de règlement allié, modifiant le Traité de Sèvres et remis aux Délégations turque et grecque le 12 mars 1921, n'assure aux Arméniens qu'un foyer national sur la frontière orientale de la Turquie. Le projet ne se prononce pas sur la position juridique vis-à-vis de la Turquie de ce Foyer; il nous paraît cependant hors de doute que ce terme était destiné à désigner une province autonome placée sous la Souveraineté turque.

L'abandon à Londres, de l'indépendance arménienne par les trois Puissances doit être expliqué avant tout par le fait que l'Arménie turque était occupée par les troupes de Moustafa Kémal et que la sacrifier paraissait aux alliés comme le moins pénible. Cet abandon prouve en même temps que l'indépendance arménienne n'apparaissait pas aux alliés comme une nécessité politique et qu'elle avait cessé d'apparaître comme une nécessité morale.

9. Après l'échec de la Conférence de Londres, la politique orientale de l'Angleterre, d'un côté, et la politique de la France

et de l'Italie, de l'autre, tout en poursuivant le même but — une paix stable dans le Proche-Orient — ont bifurqué de nouveau. L'Angleterre a cherché à consolider la paix par une entrée en contact avec les Soviets (accord russo-anglais du 16 mars 1921). La France et l'Italie se sont efforcées d'arriver au même but par des accords séparés avec les Kémalistes (accords de Londres des 9 et 12 mars 1921).

Cette conduite des Alliés a été attribuée, aussi bien par les Turcs que par les Bolchéviks, à la crainte inspirée par leur union, et les a amenés à resserrer par le traité de Moscou (16 mars 1921), encore davantage, les liens de leur alliance contre ce qu'ils appelaient l'Impérialisme des Puissances occidentales. L'accord avec les Soviets n'a pas fait cesser la propaganda bolchéviste en Asie. Et, espérant arracher à la faiblesse de ses vainqueurs, des conditions encore meilleures, le Parlement d'Ankara n'a pas ratifié les accords séparés de Londres avec la France et l'Italie.

L'Arménie a payé la double erreur des Alliés. Les accords séparés des trois puissances avec les Soviets et Moustafa Kémal ne s'étaient pas embarrassés de l'Arménie dont ils ne faisaient aucune mention spéciale. Par contre, l'accord turco-russe de Moscou (16 mars 1921) et plus tard celui de Kars (13 octobre 1921) s'en sont occupés pour consacrer le partage de l'Arménie entre la Russie des Soviets et la Turquie Kémaliste.

10. La seconde Assemblée de la S. D. N. (septembre 1921) a voté une résolution en faveur de l'indépendance du foyer national de la domination ottomane.
11. L'accord séparé franco-turc d'Ankara du 20 octobre 1921 ne fait aucune mention particulière de l'Arménie et marque un affaiblissement très considérable des garanties accordées aux minorités chrétiennes par l'accord triparti et l'accord franco-turc de Londres. L'art. 6 de l'accord d'Ankara a, en effet, effacé toute distinction à ce sujet entre la Turquie et les autres Puissances occidentales, n'obligeant la Turquie à reconnaître les droits des minorités que dans la mesure établie par les conventions conclues entre les Puissances de l'Entente et certains Etats Européens.

A la suite de cet accord, la presque totalité des Arméniens de la partie de la Cilicie, qui devait être évacuée par les troupes françaises, ne se fiant pas aux promesses d'Ankara, ont abandonné leurs foyers et ont été accueillis par la France (en Syrie), la Grèce et quelques autres pays.

12. A la suite de l'accord franco-turc d'Ankara, une correspondance officielle s'est produite (novembre—décembre 1921) entre les gouvernements français et anglais, étalant aux yeux du monde une divergence considérable entre les vues des deux gouvernements sur la valeur des droits qui seraient reconnus par les Turcs aux minorités sans être soutenus par des garanties spéciales. Le gouvernement de Paris a, en effet, qualifié le Gouvernement d'Ankara comme un pouvoir «capable de tenir et de faire exécuter les engagements qu'il a contractés». Celui de Londres a, au contraire, exprimé des doutes sur la valeur des stipulations en faveur des minorités dépendant exclusivement de la loyauté du gouvernement Kémaliste. Cette controverse publique, révélant un certain malaise politique entre les Alliés, a certainement encouragé les dirigeants d'Ankara à persévérer dans leur attitude intransigeante en ce qui concerne la question des minorités.

13. Le gouvernement Kémaliste n'a pas tenu à justifier, par une politique plus libérale envers les minorités non-turques, le crédit moral que lui faisait la générosité du gouvernement français. Prétextant d'une insurrection générale de ses sujets grecs du Pont — alors qu'il s'agissait de mouvements sporadiques insignifiants immédiatement réprimés — le gouvernement Kémaliste a procédé aussi bien avant qu'après l'accord d'Ankara, et sans se laisser émouvoir le moins du monde par les protestations des Hauts-Commissaires alliés, à l'élimination violente de tout l'élément grec du Pont, aux moyens de déportations et de massacres. Ces atrocités, constatées par des témoins occulaires américains ne peuvent être excusées par les excès commis par les Grecs en territoire ottoman occupé — les atrocités grecques s'étant d'ailleurs produites sur une échelle infiniment moins large que les atrocités turques et leurs auteurs ayant été l'objet de sanctions les plus sévères prises par le gouvernement hellène. Les déportations et les massacres des Grecs du Pont ne sauraient encore moins être excusés par les projets de créer un Etat indépendant du Pont, que certaines personnalités grecques caressaient en 1919 pendant la conférence de la Paix; ces projets étaient devenus complètement irréalisables par l'affermissement du pouvoir Kémaliste.

D'autre part, quelques semaines après le traité d'Ankara, le 26 novembre 1921, l'Assemblée nationale turque a voté

l'abolition des antiques privilèges des chrétiens concédés par le conquérant.

14. Les propositions de paix faites le 28 mars 1922, par la conférence orientale de Paris, à la Turquie et à la Grèce, ont marqué un nouveau rapprochement des trois alliés des revendications turques, rapprochement conforme à la politique générale de la France et de l'Italie et dicté à l'Angleterre par une recrudescence de l'agitation en faveur du Califat dans les Indes et par l'affaiblissement progressif de l'action grecque. Ces nouvelles propositions ont scellé l'abandon par les Alliés de l'indépendance de l'Arménie turque. La Conférence de la Paix a en effet proclamé la pleine souveraineté turque des frontières de la Transcaucasie, de la Perse et de la Mésopotamie jusqu'aux rives de la mer Egée. En outre tout en maintenant la constitution d'un foyer national arménien et en recherchant pour cette constitution l'aide de la Société des Nations, la conférence de Paris n'a pas situé ce foyer dans les frontières orientales de la Turquie d'Asie, comme l'a fait la Conférence de Londres.

Dans la question générale de la protection des minorités, la conférence de Paris a marqué un grand pas en arrière en comparaison avec le Traité de Sèvres. Car en ce qui concerne le contenu des droits accordés aux minorités, la Conférence de Paris, en établissant une assimilation à ce sujet entre la Turquie et la Grèce, n'a admis les minorités en Turquie qu'au bénéfice des droits stipulés dans les autres traités des minorités. Ainsi l'Angleterre, malgré sa critique véhémente du Traité d'Ankara, a fini par se placer sur le même terrain que ses alliés. Et, en ce qui concerne les garanties d'exécution, la menace de la perte de Constantinople (art. 56 du Traité de Sèvres) a été expressément retirée. Comme seule garantie internationale, on voit figurer la surveillance des clauses concernant les minorités par des Commissaires spéciaux de la S. D. N.

15. Dans l'invitation à la Conférence de Paix adressée par les Alliés au Gouvernement d'Ankara, après la victoire turque sur les Grecs (23. septembre 1922), la protection des minorités sous les auspices de la S. D. N. est mentionnée, mais la question du foyer arménien est passée sous silence.

16. La troisième Assemblée de la S. D. N. a, par contre, voté (23. septembre 1922) le voeu que, «dans les négociations de

paix avec la Turquie, on ne perde pas de vue la nécessité de constituer le Foyer national pour les Arméniens.»

17. Parmi les concessions qu'à la Conférence de Lausanne la Turquie Kémaliste a réussi à obtenir de la faiblesse des Alliés, plusieurs sont contraires aux intérêts de leurs propres sujets. Notamment, après avoir déclaré ouvertement leur manque de confiance dans le système judiciaire turc actuel et insisté pour que l'abolition des Capitulations fut précédée par un régime transitoire comportant des Cours Mixtes, les Puissances ont fini par se contenter d'une déclaration turque de pur apparat où la juridiction mixte est remplacée par l'institution de Conseillers étrangers au service de la Turquie et n'exerçant aucun contrôle efficace. Ainsi les intérêts des ressortissants alliés ont été soumis à la discrétion de la justice turque non encore réformée.

Dans la question des minorités, les Turcs ont également pu faire prévaloir leur point de vue en ce qui concerne l'échange des populations turque et grecque. La Délégation d'Ankara a fait triompher le principe de l'échange obligatoire contrairement aux voeux de la Délégation hellène, partisane d'un échange volontaire. Quant au sort des minorités restant en Turquie, les Turcs n'ont accepté que les obligations résultant des traités des minorités, conclus par les Alliés avec d'autres Etats et ont repoussé avec succès toute surveillance spéciale de l'exécution de ces dispositions par un Commissaire de la Société des Nations résidant en Turquie.

Les débats sur le Foyer National Arménien se sont également terminés par une éclatante victoire turque sur les puissances alliées. Celles-ci ont cependant présenté à Lausanne la conception de ce Foyer sous la forme la plus modeste. Elles en ont, en effet, expressément éliminé toute l'idée d'autonomie et réduit le Foyer à la concentration des Arméniens dans une zone déterminée du territoire turc, où, tout en restant sous la loi et sous l'administration turques, ils jouiraient d'un régime local leur permettant de maintenir leur race, leur langue et leur culture. Mais l'opposition de la Délégation turque a été irréductible. La Délégation a repoussé catégoriquement toute idée d'un foyer national arménien quelconque et a fini par la faire abandonner aux Alliés.

La situation juridique des restes de la nation arménienne en Turquie se trouve, par conséquent, déterminée par les seules

dispositions du Traité de Lausanne sur les minorités. Les Arméniens ont, en outre, perdu le bénéfice des stipulations en leur faveur du traité de Sèvres contenant des Sanctions pour les actes contraires au droit humain, commis par les Turcs pendant la guerre; ils ont été également frustrés, pour l'avenir, des dispositions de ce traité sur la restitution des personnes ou des biens.

Les Puissances sorties victorieuses de la Grande Guerre ont reconnu à plusieurs nationalités des droits allant, selon le cas, de l'autonomie culturelle jusqu'à l'indépendance. Les Traités dits minoritaires ont élargi l'empire du droit humain. Ces traités ont même, dans certains cas, concédé l'autonomie aux minorités des Autonomies locales (aux Ruthènes en Tchécoslovaquie, aux Szekiers et Saxons en Roumanie). D'autre part, le principe des nationalités a reçu sa suprême consécration dans la reconnaissance aux Polonais, aux Tchécoslovaques, aux Yougoslaves et aux Roumains du droit à la sécession des Etats historiques, qui les encadraient en partie ou entièrement.

Ce triomphe en Europe du droit humain semblait devoir se faire sentir également dans le pays classique de l'intervention d'humanité: le Proche-Orient. Les Puissances alliées qui, du fait de leur victoire, étaient devenues les arbitres du monde, étaient tenues d'étendre l'intervention d'humanité à toutes les races qui souffraient encore de la domination turque. Les Puissances ont accompli ce devoir envers les Syriens et les Arabes. Mais elles ont failli à leur m i s s i o n envers la nation arménienne, c. à. d. envers la nation qui, après les massacres de 1894—1896, de 1909, et surtout après ceux de 1915, avait le droit incontestable de prétendre au même traitement dont au cours de l'histoire, avaient successivement bénéficié les Grecs, les Roumains, les Serbes, les Bulgares et les Libanais. Il est vrai que les Puissances se sont d'abord engagées dans la bonne voie. Mais, après avoir proclamé l'indépendance de l'Arménie russe et soumis à l'arbitrage du président des Etats-Unis la question de son union avec certaines parties de l'Arménie turque (union qui a été en effet, prononcée par la sentence de Wilson), les puissances non seulement sont revenues à la conception d'une simple autonomie (Foyer) pour l'Arménie Turque, mais ont fini, à Lausanne, par renoncer à ce Foyer lui-même. Elles n'ont même pu obtenir en faveur des débris de la nation arménienne des garanties spéciales offrant le minimum de sécurité et de sûreté, nécessitées par les différences politiques et sociales existant entre la Turquie et les autres Etats signataires des traités des minorités. On est donc forcé de conclure que l'at-

titude envers la nation arménienne des Puissances alliées a été manifestement contraire aux règles de l'intervention d'humanité, établies dans le Proche-Orient par une pratique séculaire, et appliquées après la grande guerre, à plusieurs nations en Europe. Mais les Arméniens avaient des titres encore plus solennels à la libération du joug turc que les conditions séculaires de l'intervention d'humanité. Les hommes d'état responsables des gouvernements alliés ont fait, pendant la guerre, des déclarations multiples et formelles tendant à libérer la nation arménienne de la domination turque. Plusieurs de ces promesses ont été directement adressées aux représentants qualifiés de la Nation arménienne. Ces promesses ont créé en faveur des Arméniens un droit incontestable. Car le principe du respect de la parole donnée a sa racine dans la notion de la justice qui puise sa force dans la conscience humaine. Depuis l'antiquité, ce principe a été considéré comme sacré, même envers l'ennemi: Etiam hosti fides servanda. Et, s'il avait besoin d'une consécration contractuelle dans le domaine des relations internationales, il a reçu cette consécration encore dernièrement, dans le Préambule du Pacte de la Société des Nations où les Hautes parties contractantes déclarent qu'il importe «d'entretenir au grand jour des relations internationales sur la justice et l'honneur.»

Nous estimons, d'autre part, qu'il ne serait pas possible de justifier la conduite des Puissances envers les Arméniens par le fait que ceux-ci ne constitueraient pas un «peuple organisé» dans le sens du préambule du Pacte. Les promesses solennelles des Puissances qui s'adressaient aux Arméniens turcs les considéraient sans nul doute comme une nation en formation (nasciturus pro jam nato habetur) et l'on ne saisirait pas la raison pour laquelle l'exécution de ces promesses serait liée à la justice et à l'honneur «des puissances à un degré moindre que celle des assurances aux «nations» tchécoslovaques et polonaises» même en admettant que ces puissances puissent bénéficier d'une reconnaissance un peu plus officielle. Il ne faudra jamais oublier que la nation arménienne a été admise, par l'intermédiaire de ses organes qualifiés, à verser son sang pour la cause arménienne alliée.

Quant à l'Arménie russe, elle a été reconnue de jure comme Etat et la sentence du Président Wilson lui a attribué les territoires arméniens de la Turquie. Il semble donc évident que les principes inscrits au préambule du Pacte doivent servir

de critères pour l'appréciation de la conduite des puissances alliées envers la nation arménienne.

Enfin, les résolutions de la Conférence de la Paix du 30 janvier 1919 et l'art. 22 du Pacte de la S. D. N. donnaient à l'Arménie un droit légitime non seulement à sa séparation de l'empire ottoman mais aussi aux conseils et à l'aide d'une puissance mandataire, guide de l'administration arménienne jusqu'au moment où elle aurait été capable de se conduire seule.

Les Puissances signataires du Pacte n'ont pas rempli en ce qui concerne les Arméniens, les obligations résultant de son article 22.

En définitive, l'attitude des Puissances envers l'Arménie paraît contraire:

1. A la coutume de l'intervention d'humanité dans le Proche-Orient.
2. Aux promesses faites aux Arméniens.
3. Au Pacte de la S.D.N.»

Y avait-il du moins une excuse de nécessité pour l'abandon par les Alliés des droits de l'Arménie? «La réponse à cette question, dit notre Eminent juriste «dépend de la conception que l'on se fait du droit de conservation de l'Etat. Mais si l'on veut déduire de ce devoir un droit de nécessité et comprendre sous ce dernier le droit pour un état de poursuivre par tous les moyens, même par des moyens attentatoires aux droits d'un autre Etat, la réalisation de ses fins particulières ou de ses intérêts particuliers», on arrivera à une négation complète de tout droit international... La constitution de l'Etat de nécessité en pareille occurrence ne saurait être abandonnée à l'appréciation arbitraire de l'Etat intéressé lui-même. Le Préambule du Pacte des Nations nous semble avoir tranché la question dans cet esprit même. Après avoir solennellement proclamé la nécessité «d'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur», les membres de la S.D.N. ne pourront plus sous peine de contrevenir au Pacte, invoquer leurs «intérêts vitaux» ou d'équivalentes formules vagues et élastiques pour se soustraire arbitrairement à l'empire du droit.

«En appliquant ces principes à la question qui nous préoccupe, il nous semble impossible de justifier l'attitude des puissances envers la nation arménienne par un prétendu «Etat de nécessité.»

«En premier lieu, ces Puissances n'étaient pas qualifiées pour constater un pareil état en dehors de tout critère objectif. Elles ne

pouvaient pas faire figure de juge pour décider si leurs propres intérêts devaient primer ou non ceux de l'Arménie. Mais même si l'on faisait abstraction de ce vice de forme et si l'on apprécie l'attitude des Puissances quant au b i e n - f o n d é de la délimitation d'intérêts à laquelle elles ont procédé, cette délimitation semble contraire aux principes de justice préconisés par le Pacte ...

La première excuse qu'invoqueront certainement les apologistes de l'attitude des Puissances dans la question arménienne devant le tribunal de l'Histoire sera l'impossibilité de continuer la guerre contre la Turquie, sans provoquer de graves crises à l'intérieur des peuples de l'Entente, sortis totalement épuisés de la terrible tourmente, s'opposant à tous nouveaux sacrifices de sang et d'argent. Excuse dont la valeur ne saurait être appréciée en toute impartialité que sur la base d'un examen minutieux de tous les facteurs politiques et sociaux en présence et sur lesquels la lumière complète ne nous paraît pas avoir été encore projetée. Mais pour notre part, nous n'avons nullement besoin ici de nous occuper, dans ce redoutable examen, des conséquences sociales d'un prolongement de la guerre avec la Turquie. A notre humble avis, cette guerre n'était nullement nécessaire pour amener les Kémalistes à composition. Un blocus économique et financier de la Turquie, terriblement affaiblie par la guerre, l'aurait, sans nul doute possible, amenée au sentiment des réalités. Il est en effet, certain que ce n'est pas le Gouvernement soviétique qui aurait pu pendant longtemps approvisionner et financer une Turquie retranchée du monde civilisé. Et il est également certain qu'un pareil blocus économique et financier n'aurait pu mettre en danger des «intérêts vitaux» des Alliés. Les inconvénients économiques passagers qui en auraient résulté pour les Puissances bloquantes n'auraient pu, en tout cas, devant l'histoire impartiale, être invoqués comme primant le droit à la vie de la nation arménienne garanti par les Alliés. La disproportion des intérêts en présence est trop évidente pour tout juge de bonne foi. Les Alliés étaient à coup sûr libres de préférer, pour des raisons d'opportunité politique, le sacrifice de leurs propres intérêts non seulement à la guerre, mais même au blocus. Mais les Puissances étaient certainement tenues d'essayer du moyen du blocus pour faire honneur aussi bien à leurs traditions glorieuses dans le passé, qu'à leurs promesses et aux principes inscrits au préambule du Pacte.

On arrive forcément à la conclusion qu'en abandonnant l'Arménie à son sort, sans même avoir essayé d'une pression écono-

mique et financière sur la Turquie, les Puissances ont délibérément sacrifié l'intérêt supérieur de l'Arménie, non pas au devoir sacré de leur propre conservation, mais à des intérêts d'une valeur incontestablement inférieure. Par conséquent, l'excuse de nécessité ne nous semble pas pouvoir être invoquée nullement dans la question arménienne par les Puissances alliées.

Confrontée avec le redoutable problème arménien, qui pose en entier celui des rapports du droit et de la politique, la première Assemblée de la S. D. N. a pris une attitude où se réflétait une exagération manifeste de son impuissance. Elle n'a non seulement donné aucune suite à la proposition roumaine d'une intervention armée internationale en faveur de l'Arménie, mais elle a même refusé de courir les risques de l'admission de l'Arménie dans son sein, risques qui ne comportaient cependant pour ses membres aucune action militaire, mais uniquement l'application éventuelle à la Turquie d'un blocus économique et financier. Il est néanmoins infiniment probable, sinon certain, que la proclamation d'un pareil blocus aurait produit sur le Gouvernement de Moustafa Kémal l'effet le plus salutaire et l'aurait amené en tout cas à certaines concessions. Plus encore, la S. D. N. aurait pu avoir le recours à un boycottage moral et proclamer hautement q u e l a T u r q u i e n e s e r a i t p a s r e ç u e d a n s s o n s e i n a v a n t d ' a v o i r r é p a r é s e s c r i m e s e n v e r s l ' A r m é n i e, en lui rendant son indépendance. La Turquie Kémaliste a eu beau, à plusieurs reprises, feindre son indifférence ou même son hostilité pour la S. D. N., il est certain qu'une pareille exclusion l'aurait atteinte dans sa dignité et l'aurait, ne fut-ce qu'avec le temps, amenée à composer avec l'Arménie. En tout cas, pareil avertissement aurait été dans le rôle d'une Société créée pour entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur.»

III. MISSION ET VOYAGE DE Mgr. NASLIAN EN EUROPE

a) Sa designation à cette Mission

Après les exposés succincts de certaines données et des dispositions pour ou contre la Question Arménienne et celle plus générale du Partage de la Turquie, les lecteurs pourront se faire une idée exacte de la délicate et complexe situation de l'époque dans laquelle devaient agir les Patriarcats Arméniens.

Ceux-ci, dans cette activité commune, étaient représentés par Mgr. Zaven, Patriarche grégorien rentré de son exil, Mgr. Augustin Sayegh, archevêque d'Alep, Locumtenens du Patriarcat arménien catholique, le Professeur Bezdjian, Chef de la Communauté protestante arménienne. «Ils apportaient un dossier complet des crimes innombrables dont leur nation avait été victime, avant, pendant et après guerre.» (Paillarès.) Ils eurent trop de confiance dans les promesses des Alliés, entre lesquels ils n'avaient aucune préférence; ils ne pouvaient donc soupçonner qu'une suite d'événements inattendus et le changement de politique, dont nous avons vu les principales phases, tromperaient leurs espoirs; d'autant plus qu'ils se croyaient assurés du sort général de leur nation du fait que le Conseil suprême de la Conférence de la Paix avait lui-même marqué plus tard son désir de voir l'Amérique accepter le Mandat de guider les premiers pas de l'Arménie. Ils n'avaient donc plus, à cette époque, qu'à exprimer un unique vœu: que le Congrès de Washington réponde à leurs espérances. Ces espérances semblaient encore confirmées par cet autre fait que les turcs eux-mêmes manifestaient le désir de se voir mis sous le Mandat des Etats-Unis. «Le gouvernement de Washington, écrivait, entre autres, le M e s s o u l i è t e, possède, sans contredit, une parfaite organisation politique, administrative et judiciaire. Si jamais il manifestait le désir de nous prendre sous son égide, notre Pays n'aurait qu'à s'en réjouir». Mais ce gouvernement retardait sa réponse et des complications, surtout en Anatolie et Cilicie, s'annonçaient; en même temps qu'en Russie le mouvemet soviétique amenait un nouvel ordre de choses, qui ne pouvait satisfaire les aspirations des Arméniens de Turquie.

En collaboration avec les deux Délégations arméniennes auprès du Suprême Conseil, celle de l'Arménie du Caucase et celle de l'Arménie turque — qui se disait nationale — présidée par Boghos Noubar Pacha, représentant les arméniens de Turquie, toute une activité commune incombait aux Patriarcats. Le Conseil

mixte arménien présidé par les chefs religieux des trois communautés était en correspondance continuelle avec la Délégation Nationale de Boghos Noubar Pacha. Celui-ci, au mois de décembre 1920, dans un rapport exposant les graves obstacles auxquels se heurtait la solution du Problème arménien, faisait sous-entendre que la présence du Patriarche (Grégorien) auprès de sa délégation, pourrait être utile à la cause poursuivie[123]). Ce Patriarche, après consultation de ses conseils et du Conseil Mixte, se décida à rejoindre la Délégation Nationale à Paris.

C'est alors que Mgr. Naslian[124]), Evêque de Trébizonde, a été désigné pour représenter le Patriarcat arménien catholique pour la même mission que Mgr. Zaven.

Un ordre supérieur, sur le désir du Patriarche Mgr. Terzian, retenu à Rome, l'y engageait. Je dois avouer que notre Patriarche, Mgr. Terzian, qui comptait un très grand nombre de connaissances en Europe et d'excellents amis de l'Arménie, aurait pu rendre de meilleurs services en cette mission auprès de la Délégation Nationale que toute autre personne.

L'occupation de Constantinople par les Alliés y avait créé tout un nouvel ordre de choses auquel s'était soumis le gouvernement de la Sublime Porte. En conséquence celui-ci n'aurait pu s'opposer à la réhabilitation de Mgr. Terzian, destitué par les Jeunes-Turcs de ses fonctions civiles comme l'avait été Mgr. Zaven, d'autant plus qu'il était reconnu et respecté en sa qualité de Patriarche par toutes les nouvelles autorités de Constantinople. Malgré tout, pour les raisons que nous avons exposées dans les notes sur le Patriarcat arménien catholique (p. 451—452), il n'a

---

[123]) Noubar Pacha se référait à une déclaration de Lord Curzon, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, plutôt défavorable à la solution du problème arménien. Celui-ci avait prévenu les arméniens de ne nourrir aucune espérance quant à la Cilicie; il ne serait pas possible de trouver une Puissance mandataire pour l'Arménie, par conséquent il ne le serait pas non plus de penser à la Création d'une Grande Arménie. Aucun gouvernement allié ne pourrait disposer de troupes pour occuper l'Arménie et la donner ensuite aux arméniens. Ceux-ci n'auraient pas par ailleurs des forces armées suffisantes pour la constitution d'une Grande Arménie. Une simple correction de frontières de l'Arménie du Caucase, comme disait Férid Pacha, avec annexion d'une toute petite partie de l'Arménie turque, serait envisagée comme solution de ce problème arménien.

[124]) Mgr. Zaven suppose dans ses Mémoires (p. 365) que Mgr. Naslian fut à cette époque «chef relgieux de la communauté arménienne catholique de Constantinople» remplaçant Mgr. Terzian: cet Evêque n'était alors que l'Ordinaire de Trébizonde et il se trouvait à Constantinople depuis 1914, hôte du Patriarcat, sans aucune charge spéciale comme nous l'avons raconté dans la II Partie de ces Mémoires, et il était rentré d'une visite de son Diocèse comme nous l'avons vu dans la III Partie (pg. 43).

pas été rappelé après l'armistice à la tête de la communauté comme l'avait été le Patriarche Zaven, en réponse à l'attitude arbitraire et hostile du gouvernement des Jeunes-Turcs. On lui a préféré, comme nous l'avons dit dans la IIIème partie, un simulacre de chef, parce que reconnu et agréé par le même gouvernement Jeune-Turc, qui avait exigé que Mgr. Terzian fût remplacé par un Locumtenens; ce fut Mgr. Sayegh, un très digne ecclésiastique, mais qui ne pouvait pas avoir l'autorité et le prestige de son Patriarche.

Quant à Mgr. Zaven, il ne pouvait avoir aucune importance diplomatique ou civile en dehors de cette zone de Constantinople et il aurait dû s'en tenir à l'activité de nos Délégations auprès de la conférence en tout ce qui regardait les graves problèmes de l'époque.

Cependant, le Conseil Civil de son Patriarcat, réuni le 11 février 1920, s'était décidé pour l'opportunité de son départ en Europe dans le but d'apporter «une aide morale» aux activités des deux délégations, activités qui auraient pu être solidarisées davantage par la présence du Patriarche.

L'aggravation de la situation du Problème National réclamait plus que jamais cette solidarité si nécessaire tant entre les trois communautés arméniennes qu'entre les différents partis politiques, tous désireux d'une solution satisfaisante de leur Problème commun.

Dans la réunion du Conseil en question, on a même proposé à Mgr. Zaven, comme objet de sa mission, les points suivants: desiderata des partis politiques, dont des représentants avaient été aussi convoqués:

I. Ceux du Parti Tachnag proposaient:

1. L'unification des deux délégations sans distinction entre arméniens de Russie et arméniens de Turquie.
2. Cette unification aurait pour but de faire regarder par les Arméniens le gouvernement de la République reconnu de facto par les Puissances alliées comme celui de l'Arménie intégrale.
3. Le Patriarche devrait faire des démarches personnelles auprès de ces mêmes puissances, surtout auprès des autorités françaises, pour en obtenir une contribution à l'emprunt national projeté en vue de renforcer la position financière de la République en voie d'organisation.
4. Le Patriarche devrait en même temps signaler à l'opinion

publique européenne que les conditions de l'armistice concernant le peuple arménien n'étaient pas exécutées.

II. Ceux du Parti démocratique arménien proposaient:

1. Le Patriarche, à peine arrivé en Europe, doit lancer un appel au monde chrétien pour protester contre les massacres.
2. Il doit travailler à ce que le gouvernement de la République du Caucase soit remanié sur la base du principe de coalition, afin qu'il ne soit pas regardé comme soumis à la volonté exclusive d'un seul parti politique.
3. Il doit solliciter l'occupation par les Alliés des provinces arméniennes de Turquie à rattacher à celles de la République du Caucase.
4. Il doit plaider le cas particulier de la Cilicie, débouché sur la mer, indispensable à l'Arménie. (Cf. Mémoires de Mgr. Zaven p. 229—230.)

Toutes ces questions d'ordre politique et de la compétence des Alliés avaient déjà fait l'objet de démarches de nos deux délégations, à l'exclusion du problème d'ordre intérieur: celui de l'unification de ces mêmes Délégations. Elles ne pouvaient donc pas être reprises par n'importe quel Patriarche ou Patriarcat avec plus de compétence que celle des Délégués arméniens accrédités près le Conseil Suprême de la Conférence de la Paix. Ainsi la tâche du Patriarche mandaté par son Conseil ne pouvait dépasser l'objectif d'une propagande plus ou moins efficace en faveur des intérêts arméniens, c'est ce que moi-même j'ai constaté dans ma mission, en accord avec celle de Mgr. Zaven.

Pour ma part, je ne pouvais non plus me faire aucune illusion, étant donné que je n'étais ni Patriarche, ni investi d'autre attribution que celle de représentant de mon Patriarche auprès de la Délégation nationale. Simple Evêque catholique de Trébizonde, à ma rentrée vers la fin de 1914 du Congrès Eucharistique de Lourdes et d'une visite à Rome, j'avais dû rester pendant les longues et tristes années de la guerre à Constantinople, comme je l'ai rapporté dans l'extrait de mon journal personnel à la fin de la II. partie de ces Notes. Spectateur des événements que nous connaissons, j'avais eu le cœur blessé par le malheur général de ma nation que j'aimais tendrement, prêt à tout sacrifier pour elle, comme il était de mon devoir. A part cette disposition d'âme, au fond sentimentale, je ne pouvais présenter aucune valeur spéciale pour des affaires politiques, surtout pour la diplomatie équivoque de l'Occident, où je ne comptais ni amis, ni connaissances, comme

pouvait en avoir notre Patriarche Mgr. Terzian. Cependant, les Arméniens avaient été favorablement impressionnés à mon égard par mes discours et actes privés en face du malheur national, et ont accueilli avec enthousiasme le choix qu'on avait fait de ma personne, choix dont s'était félicité même le Conseil Mixte de nos Communautés. Inexpérimenté en diplomatie, peu renseigné sur la situation politique, je n'apportais que la bonne volonté d'être utile à la Cause Nationale. Je me lançais donc dans cette mission en me fiant seulement à l'appui du Saint-Siège que j'étais certain d'obtenir et qui devait soutenir mon action auprès de l'Episcopat catholique de l'Europe et des Nonces eux-mêmes, dont l'influence était grande dans le monde diplomatique. Mon œuvre se bornerait ainsi à des actes de propagande chez les catholiques, propagande dont j'ai remarqué la quasi inexistence durant les quelques mois de ma nouvelle mission.

Cependant Ahmed Riza, le rusé agent des Turcs du temps de la guerre, et à cette époque chargé d'une mission spéciale, par le front unique que tous les partis politiques turcs avaient formé pour sauver la Turquie en péril, m'ayant précédé à Paris et à Londres, a fait semblant d'attacher une énorme importance à ma nomination de délégué du Patriarcat arménien catholique auprès de la Délégation nationale et m'a suivi partout, comme je le raconterai dans la suite.

Mon action se limitait donc à réveiller en Italie, en France, en Angleterre et ailleurs, l'opinion publique des catholiques; cette opinion publique fort disposée en faveur de notre Cause qu'elle regardait comme celle de la chrétienté par conviction et traditions religieuses, n'a pas été exploitée comme elle aurait pu l'être par les agents arméniens. Nos délégués mêmes, en majorité arméniens grégoriens, quoique plus dégagés de la mentalité que nous avons constatée chez leurs chefs religieux, n'avaient pas attaché toute l'importance à l'opinion des catholiques occidentaux, importance que les Turcs eux-mêmes n'avaient pas sous-estimée.

C'est dans ces conditions que j'ai dû entreprendre ce voyage en même temps que le Patriarche Grégorien.

On avait négligé jusqu'alors de faire représenter officiellement notre Patriarcat et la Communauté arménienne catholique au sein de la Délégation nationale; cependant quelques personnes, telles que Maître Grégoire Sinapian, ancien ministre du gouvernement turc et Boghos bey Missirli, notable de la plus haute société catholique de Constantinople, lui avaient apporté leur collaboration

à titre privé. L'Assemblée Nationale du Patriarcat arménien catholique en avait fait cas auprès du Conseil Mixte arménien, présidé, comme nous l'avons mentionné, par les chefs des trois Communautés arméniennes à Constantinople. C'est à la suite de cette remontrance que le susdit Conseil Mixte approuva l'envoi de Mgr. Naslian pour collaborer avec Mgr. Zaven auprès de la Délégation Nationale.

Celui-ci semble satisfait de ce qu'a pu faire Mgr. Naslian qu'il mentionne avec éloge dans ses Mémoires. Il croit par contre que le Chef Protestant fut blessé pour n'avoir pas été appelé à participer à cette mission.

Mgr. Naslian, après communication à lui faite de sa désignation, a dû l'accepter, quoique en deuil récent d'une des filles de son frère, sauvée et amenée à Constantinople avec sa mère du fond du désert de Syrie où elle avait été déportée de Kharpouth, comme nous le savons par de précédentes notices, après la mort de son père dans l'incendie des prisons. Bernadette, âgée de 16 ans, venait de succomber aux conséquences de l'exil et le 11 février, jour de la première apparition de la Ste. Vierge de Lourdes à Sainte Bernadette, sa protectrice céleste, elle s'envolait au ciel, munie des sacrements de l'Eglise, assistée de son oncle et de ses amis dans l'Hôpital français dirigé par les Sœurs de la Charité. Mgr. Naslian, l'ayant enterrée au cimetière arménien catholique de Chichli, se trouvait avisé de sa mission dans un état d'esprit facile à imaginer, par les réminiscences douloureuses de son pays natal et de toutes les horreurs du temps de la guerre.

Malgré tout, il s'est préparé à suivre sans retard le Patriarche Grégorien, dorénavant son collègue dans l'action commune, pour la cause nationale.

Le 12 février, dans l'après-midi, Mgr. Zaven, accompagné par Mr. Dikran Tchayan, directeur du journal de langue française «La Renaissance», s'embarquait pour la France.

b) Voyage de Mgr. Naslian à Paris par Rome.

Le 19 février, Mgr. Naslian, accompagné de l'Abbé Joseph Djamdjian, ancien élève de Saint Sulpice, comme secrétaire, partait pour Rome en vue d'y obtenir l'appui du Saint-Siège pour sa mission. A Brindisi, un représentant de l'Agence Stéfani vint à bord pour s'informer des buts de son voyage et le lendemain même la presse italienne reproduisait à ce sujet une communication in-

discrète. Deux incidents peuvent illustrer cette indiscrétion de l'Agence Italienne.

Le 15 février, avant son départ, Mgr. Naslian, ayant dû se rendre à l'Ambassade d'Italie pour des opérations de Passeport, y avait rencontré par hasard des personnalités turques sortant d'une réunion avec le Comte Sforza, Ambassadeur, qui n'avait pas été content de le rencontrer à la même heure. Moustafa Kémal était du nombre de ces personnalités.

Le 21 février, après avoir traversé les Dardanelles, le même Prélat avait cru de son devoir de faire un acte de courtoisie à l'égard du Duc de Spolète, Prince italien de la famille royale, qui rentrait en Italie avec sa suite à bord du même bateau. Il lui avait donc demandé une audience dans sa cabine privée pour lui présenter ses hommages. Aimablement admis le même jour à cette audience, Monseigneur s'était entretenu avec lui pendant une bonne demi-heure de la condition des Arméniens en Turquie, condition déjà connue et qui attendait une solution définitive. Ils s'entretinrent donc de l'état de ce problème devant la Conférence de la Paix, des liens historiques qui reliaient le peuple Arménien à l'Italie et particulièrement à la Dynastie Royale de Savoie, des avantages, par conséquent, que l'Italie pourrait tirer d'une Arménie libre et indépendante. Le Prince, tout en s'intéressant à son exposé, ne parut pas très enthousiaste; il lui promit cependant d'en faire l'objet d'un rapport à sa Majesté le Roi et à son Gouvernement. Le dernier jour du voyage, Son Altesse le Duc de Spolète ne manqua pas de prendre congé de Mgr. Naslian en lui faisant de bons souhaits et en lui serrant bien cordialement la main.

A la salle à manger, cependant, on avait remarqué la présence d'un voyageur mystérieux, avec sa fille en face du Duc de Spolète et juste à côté de Mgr. Naslian, et pour lequel on avait des égards particuliers: c'était un Prince turc, déguisé, qui s'eloignait de Constantinople. Le Commandant du bateau a évité de fournir d'autres renseignements à Mgr. Naslian, qui s'en était enquis auprès de lui.

Ces quelques annotations, en passant, de ces petits faits sont de nature à expliquer l'attention portée par l'Agence Italienne susmentionnée à n'importe quel mouvement arménien à la suite de l'attitude du Gouvernement Nitti vis-à-vis de notre cause nationale et de la Turquie.

Après cette parenthèse je reprends mon journal personnel sur ce voyage.

Le 24 février, jour de notre arrivée à Rome, je m'empresse de voir son Eminence le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat de S. S. Benoît XV, pour lui expliquer oralement le but de ma mission auprès de la Délégation Nationale, autorisée d'ailleurs par lui.

Le 26 février, j'ai pu être reçu en audience par sa Sainteté le Pape, qui a été large d'encouragements et qui a insisté tout particulièrement sur mon devoir de ne le céder en rien aux autres arméniens en fait de patriotisme et de zèle pour la Cause Nationale. Il m'a dit avoir déjà donné ordre de me recommander aux Archevêques de Paris et de Londres.

Le même jour le Partiarche Mgr. Terzian et moi avons visité l'ambassadeur de France auprès du Quirinal, Mr. Barrère, qui nous a fait un charmant accueil, se disant heureux d'avoir pour campagne de vie une dame des plus honorables familles arméniennes catholiques de Constantinople. Il m'a donné des lettres pour les autorités françaises de la frontière, avec les assurances qu'il préviendrait son Gouvernement de ma mission.

Encouragé par ces hautes recommandations, je suis parti pour Paris avec l'abbé Djamdjian où nous avons pris logement au Boulevard Péreire dans l'hospice pour les Prêtres de la Fraternité Sacerdotale, digne de ce nom.

Je n'ai pas voulu annoncer télégraphiquement le jour de mon arrivée à la Délégation Nationale, comme elle l'aurait désiré, mais le lendemain même, 28 février, je me suis empressé de transmettre au bureau de la même Délégation, par une lettre personnelle, les copies des lettres de recommandations, que sur l'ordre exprès de Sa Sainteté Benoît XV, son secrétaire d'Etat avait bien voulu me donner pour leurs Eminences les Cardinaux Amette, Archevêque de Paris et Bourne, Archevêque catholique de Westminster et je déclarai:

«Par le contenu de ces documents il est facile de voir le grand intérêt que porte le Saint-Siège de Rome à notre Cause Nationale, ainsi que le désir bien vif de Sa Sainteté Benoît XV, en personne, de voir couronnée de succès cette Cause pour laquelle il nous a instamment recommandé de collaborer avec nos Délégations.

«Le soussigné, ajoutais-je, en s'acquittant ainsi de cet agréable devoir, a l'honneur de se déclarer entièrement dévoué à cette œuvre, prêt à faire valoir ses qualités d'Evêque Catholique et d'Arménien en se mettant à l'entière disposition de la Délégation Nationale pour l'intérêt de la Cause commune. — Avec cette déclaration le soussigné a l'honneur de présenter l'hommage de ses

salutations à tous les collaborateurs de la Délégation Nationale» etc. ...

Mr. Tchobanian, un des collaborateurs les plus en vue de Boghos Noubar Pacha, est venu me rendre visite en réponse à ma lettre annonçant mon arrivée à Paris. Il a exprimé ses regrets et ceux de ses collègues de ne pas avoir été avertis d'avance pour venir à ma recontre à la gare, le jour de mon arrivée et il m'a prié d'accepter l'invitation à un thé d'honneur que la Délégation avait décidé d'offrir pour faire en même temps la connaissance de cette mission du Patriarcat Arménien Catholique, dont déjà avait parlé le Patriarche Zaven.

Je l'ai remercié pour sa visite et pour la délicate pensée de l'invitation à un thé d'honneur qu'il venait de me faire. En même temps je l'ai prévenu que j'avais des rendez-vous importants. Je ne manquerais pas de mettre au courant la Délégation Nationale, à la première visite que je me ferais un devoir de lui rendre, de ces premières rencontres — que je ne pouvais pas renvoyer — avec des personnalités.

De fait, le même jour on m'annonçait que son Eminence le Cardinal Amette, m'attendait pour le lendemain.

Un communiqué du Bureau de Presse et d'information arméniens, 2, Rue Boccador, annonçait mon arrivée à Paris en attribuant à ma mission des buts dépassant mes attributions de simple représentant de notre Patriarcat auprès de la Délégation Nationale. Il y faisait allusion en outre à l'audience à moi accordée par S. S. Benoît XV et à mes entretiens avec Mr. Barrère, Ambassadeur à Rome de la République Française, ainsi qu'à ceux plus intimes avec le Cardinal Amette à Paris.

Cette indiscrétion m'a gêné dans mes démarches personnelles, comme je l'ai remarqué plus tard. En effet le projet arménien d'une Arménie Intégrale, pour laquelle il me disait en complet accord avec les Représentants de l'Arménie, était déjà abandonné par le Conseil Suprême des Alliés et au reste celui-ci n'y attachait aucune importance. Des poursuites clandestines d'Agents turcs m'avaient partout devancé et je ne pouvais pas avoir les moyens dont ils disposaient pour y réagir.

De fait le 2 mars, j'étais allé à l'Archevêché de Paris pour présenter mes hommages au Cardinal Amette. Mon entretien avait roulé autour de l'appel que je pensais faire à l'Episcopat français,

et dont je remettais personnellement copie entre ses mains. Mais je lui donnais plus de précisions au sujet de ma mission auprès de la Délégation Nationale, de la question arménienne au point de vue catholique et français. Je lui exposais qu'il s'agissait d'appuyer la cause de l'Arménie par l'influence catholique avec d'autant plus d'intérêts que les sectes maçonniques et apparentées soutenaient la Turquie à l'exclusion de l'élément chrétien; que la nation arménienne, constituant en Orient l'élément le plus important parmi les chrétiens, il y avait tout intérêt pour l'Eglise et la France Catholique, d'apporter toute aide morale et politique à sa cause; qu'une des bases du nouvel Etat Arménien était la liberté la plus complète de culte sans aucune préférence ni distinction confessionnelle. Le Patriarcat et le Clergé arménien catholique auront, disais-je, tout à gagner à cette liberté en raison de la supériorité intellectuelle et morale qu'ils détiennent; en face de l'activité des éléments non-catholiques, il fallait que celle des catholiques en général et celle de la France en particulier fût à hauteur des exigences de la situation. Je brossais aux yeux de Son Eminence le tableau des activités rivalisant à l'envie dans les centres les plus importants des agglomérations arméniennes, surtout dans ceux des réfugiés ayant besoin de tout genre de secours. «S'il est juste, lui disais-je, que le peuple arménien, par pur sentiment humanitaire, soit soulagé par tous les peuples civilisés, à plus forte raison il a le droit de l'attendre du peuple et du clergé français, qui ont des traditions glorieuses de dévouement en Orient: il s'agit de l'existence d'un peuple blessé à mort sans distinction de catholiques et de non-catholiques; sa cause pour revivre est commune; tout aide apportée à la réussite de la mission du Patriarcat Arménien catholique, que je représente ici, rehausserait l'importance de notre collaboration aux yeux de nos compatriotes dans l'œuvre commune de reconstruction nationale.»

En revenant sur la question de notre collaboration avec le Patriarcat Grégorien en ce qui concernait surtout la défense de la cause arménienne et les Conseils intercommunautaires créés «ad hoc» à Constantinople et ailleurs, j'expliquais à Son Eminence que chaque communauté gardait son indépendance d'action et que la mission particulière de notre Patriarcat, dont j'étais chargé, et celle présidée par Mgr. Zaven, Patriarche Grégorien, donnaient une preuve tangible et de notre indépendance et de notre coopération, en même temps, dans les affaires d'intérêts communs. J'ai tenu à lui faire connaître les égards dont bénéficiait notre modeste mis-

sion de la part de nos Délégations diplomatiques officielles, tant celle présidée par Noubar Pacha, dite Nationale, que celle présidée par Avédis Aharonian, représentant plus spécialement la République Arménienne du Caucase. J'en expliquais les attributions et la tâche spécifique assumée pour le but commun: la délivrance d'un peuple victime d'oppressions séculaires et son existence dans l'avenir. «Ainsi, Eminence, notre œuvre est éminemment nationale et humanitaire, c'est donc une œuvre à laquelle l'Eglise Catholique et surtout la France catholique ne peuvent pas être indifférentes par principe et par tradition. Je viens ainsi implorer de Votre Eminence tout l'appui dont Elle peut disposer auprès du Gouvernement, de l'Episcopat et du peuple français pour rehausser le prestige du catholicisme et de la France en Arménie.»

Le noble Cardinal, Archevêque de Paris, m'a suivi avec intérêt et m'a posé des questions sur les différents points de ma mission. Sur sa demande je lui ai donné brièvement des détails des mesures appliquées par les Jeunes-Turcs pour l'extermination de la race arménienne sans distinction de religion et j'ai expliqué l'œuvre immense de reconstruction, qui incombait aussi aux Arméniens catholiques dans leurs 14 Diocèses totalement dévastés en Turquie sur les 18 qu'ils avaient en tout et dont le clergé avait presqu'entièrement disparu. En conclusion, je fis remarquer à son Eminence, qu'il était vivement à souhaiter que la Cilicie, occupée par la France, pût abriter les survivants arméniens, qui ne pourraient pas s'établir au Caucase et qu'ainsi les Diocèses d'Adana et de Marache refleuriraient sous le drapeau français pour le bien-être des Arméniens et pour la permanence du Protectorat français dans ces pays.

Son Eminence m'a promis tout l'appui nécessaire avec les souhaits les plus ardents pour la création d'une Arménie forte et prospère.

Au lendemain de ma visite à l'Archevêché de Paris, j'ai lu l'entre-filet suivant dans le «Figaro»: Mgr. Naslian a été chez son Eminence le Cardinal Amette et il s'est entretenu de la Question Arménienne. A la suite de cette annonce, ayant un jour de Carême abordé dans la Sacristie de Notre-Dame Son Eminence, celle-ci m'a fait part d'une visite que lui avait faite Ahmed Riza pour justifier les Turcs et les présenter «comme des Agneaux innocents vis-à-vis des arméniens». Il avait eu même l'audace d'affirmer que «c'étaient les arméniens qui auraient massacré les turcs». Je ne me suis pas étonné du mensonge turc, mais qui m'a

révélé encore une fois quel effronté fieffé que c'était ce jeune-turc. Parce que vers la fin de la guerre Ahmed Riza lui-même avait protesté contre les massacres des arméniens et à l'annonce de l'armistice il s'était empressé de venir aussi à notre Patriarcat pour présenter ses condoléances à ce sujet.

Pour toute réponse je n'ai pas hésité de lancer mon appel aux 85 Evêques et Cardinaux de la France et d'en remettre copie entre les mains de Son Eminence le Cardinal Amette.

1. Appel à la France catholique

«En ce moment suprême où la conférence de la Paix va décider du sort de la Turquie, la mission Patriarcale Nationale Arménienne est venue à Paris pour faire entendre son dernier cri de détresse et d'angoisse et attirer la compassion du monde chrétien sur une nation qui git encore sous l'oppression et la tyrannie.

Tous les Arméniens Catholiques et non catholiques sans distinction ayant souffert ensemble de terribles persécutions et subi d'atroces massacres, autorisés par le gouvernement ottoman, organisés par les jeunes-turcs et exécutés par la population turque, avec un raffinement de cruauté répugnante, se trouvent en commun accord pour être délivrés du joug turc.

Le Patriarcat arménien catholique, que le soussigné évêque représente en sa qualité de Délégué, sûr de trouver en France l'appui moral dont il a grandement besoin pour obtenir le salut de son peuple, s'adresse avec pleine confiance à la haute autorité de l'Epicopat français et aux nobles sentiments de la France catholique, sa protectrice séculaire, pour qu'ils apportent leur concours efficace à la cause arménienne en cette heure décisive qui fixera les destinées de la nation arménienne. Le sang d'un peuple infortuné crie justice et pitié. Des centaines de milliers de martyrs se sont vaillamment offerts à la mort pour conserver intacte jusqu'au bout leur foi de chrétiens. C'est au nom de ce sang abondamment répandu que nous venons faire appel aux plus nobles sentiments de charité chrétienne qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même. Quelle que soit la valeur que les intérêts politiques donnent parfois aux raisons sentimentales, on ne saurait nier le prix du sang. Voir une nation, qui veut vivre et lutter, sans cesse aux prises avec la mort, et ne pas compatir à sa douleur et à sa misère, c'est renier tout sentiment humain. Pareils à ces épaves qui, poussées par la furie des flots, viennent jusqu'au rivage pour

annoncer une catastrophe arrivée quelque part sur mer, nous, les survivants d'un désastre inouï, nous venons faire entendre qu'une nation presque entière a sombré dans les flots de son propre sang. Neuf Evêques Arméniens Catholiques, cent quarante prêtres et plus de cent mille Arméniens Catholiques; trente sept évêques arméniens[125]), sept cents prêtres et sept cent cinquante mille arméniens grégoriens, furent impitoyablement égorgés en haine de la religion. Deux cent mille orphelins restent sans abri à la charge d'une nation, elle-même dépouillée, appauvrie, réduite à l'extrême misère. Les squelettes et les cadavres de centaines de milliers de chrétiens jonchent le désert de la Mésopotamie et de l'Arabie où les avait poussés la haine fanatique des turcs. Telles furent les terribles conséquences du «Djihad» (guerre sainte) que les Jeunes-Turcs avaient déclarée aux chrétiens, ayant pour visée d'exterminer un peuple qui n'a jamais voulu se rendre aux injonctions de changer sa foi. Alors que la France était aux prises avec ses ennemis et que son territoire était livré à toutes les horreurs de l'invasion, le moment parut propice aux Turcs pour assouvir leur haine contre le christianisme. Ils l'ont fait; et ils le feront encore toutes les fois que l'occasion se présentera; les Délégués turcs à la Conférence de la Paix l'ont avoué eux-mêmes, pour rejeter sur ceux qui précédèrent dans le gouvernement du pays pendant la guerre; cependant le spectre hideux du fanatisme restera identique. Les récents massacres de la Cilicie prouvent leur instinct sanguinaire.

Nous sommes sûrs de la sympathie que la France a toujours eue pour l'Arménie, comme l'a si noblement déclaré Mr. le Président Poincaré dans une de ses lettres adressées au Patriarche arménien catholique: «L'Arménie n'a jamais douté de la France comme la France n'a jamais douté de l'Arménie»; et il ajoute: «Après avoir supporté ensemble les mêmes souffances pour le triomphe du Droit et de la Justice, les deux pays peuvent aujourd'hui communier dans la même allégresse et la même fierté.» Ah! Que nous serions heureux d'être en état de sentir cette allégresse qui paraît encore bien loin de nous! Tandis que d'autres nations se réjouissent de leur délivrance, l'Arménie se noie encore dans son propre sang. Après les amères déceptions qui ont suivi les

[125]) Ce sont des chiffres, dont je pouvais disposer au moment de cet appel; en fait, ce sont un million et demi d'Arméniens qui ont été massacrés en Turquie. Quant au chiffre d'Evêques et de Prêtres arméniens catholiques massacrés pendant 1915—1918—1928, je renvoie le Lecteur à la liste globale et numérique par Diocèses, qui résume la Nécrologie de chacun de nos Diocèses.

différents massacres tant de fois répétés, ne serait-ce pas lamentable pour nous, si nous retournions de nouveau aux conditions insupportables du passé. Notre meilleur espoir repose sur la France; elle peut nous sauver, si elle le veut. Combien sont réconfortantes pour nous les déclarations faites au nom de la France par le même Président de la République dans sa lettre sus-mentionnée: «Il sait le concours que l'Arménie et plus particulièrement le noble pays de Cilicie attendent de lui pour jouir en toute sécurité des bienfaits de la Paix et de la liberté, et je puis assurer Votre Béatitude que la France répondra à la confiance qu'elle lui a témoignée à cet égard.»

Nous ne demandons qu'à voir au plus tôt réalisées ces promesses si consolantes et si douces. Nous ne sommes pas trop exigeants dans nos revendications; nous ne demandons que le droit que tout homme a de vivre. Sur les ruines encore fumantes, se dressera, avec le concours de la France, une Arménie toute jeune, pleine de force et de vitalité, pour reprendre la digne place qu'elle a toujours occupée, celle d'être l'avant-garde de la civilisation occidentale en Orient, et que lui réservent ses qualités intellectuelles et morales.

Nous ne demandons que notre patrimoine usurpé, mille fois scellé par le sang de nos aïeux, de nos pères, de nos frères et fils: que d'avoir notre foyer, qui seul pourra garantir la sécurité de notre vie, de notre honneur et de notre bien. Et que le service que nous rendrons au règne du Christ et à l'humainté dans ces pays arriérés, soit compté comme un faible tribut de notre vive reconnaissance et de notre profonde gratitude envers ceux qui auront défendu notre cause. Et nous serons particulièrement redevables au Vénérable Episcopat français et à la France catholique qui a toute l'autorité voulue pour obtenir de la Conférence de la paix la délivrance définitive d'un peuple martyr.

Nos revendications présentées déjà à la Conférence de la Paix se résument ainsi:

I. Délivrance définitive de la Nation arménienne du joug turc, en lui reconnaissant une indépendance et en la constituant en Etat libre.

II. Récupération des territoires historiques de l'Arménie dans les limites aussi larges que possible.

1. Avec un débouché sur la mer, indispensable pour sa vie économique.
2. Frontières limitrophes à la zone d'occupation française, ce

qui nous garantirait la sécurité et nous préserverait de toute attaque éventuelle.

III. Retour à la religion chrétienne des Arméniens convertis de force à l'islamisme.

IV. Délivrance de nos orphelins, de nos filles et de nos mères retenus par les musulmans.

V. Moyens pour faciliter le rapatriement des épaves de la nation arménienne dispersées dans l'Asie mineure, la Mésopotamie, la Syrie, l'Arabie et ailleurs.

VI. Désarmement des Turcs et mesures efficaces pour assurer la vie des Arméniens (se trouvant en Arménie et hors des territoires) qui formeraient l'Arménie.

VII. Restitution des biens usurpés et retenus par les Turcs.

1. Restitution aux propriétaires survivants des biens qui leur reviennent de droit.
2. Restitution aux autorités religieuses respectives de tous les biens tombés en déshérence.

VIII. Indemnité à accorder à chaque propriétaire et communauté pour réparer les pertes et les dommages de toute nature occassionnés pendant la guerre.

La lettre ci-incluse, conforme à l'original, adressée par son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, à son Eminence le Cardinal Amette, Archevêque de Paris, prouve la Paternelle sollicitude de notre Saint Père le Pape pour la nation Arménienne.

Dans le ferme espoir que notre présent appel, adressé à l'Episcopat français, trouverait auprès de votre ... le bienveilllant accueil qu'il mérite, nous la prions de daigner nous donner une adhésion de la manière qu'elle jugera à propos, en nous prêtant ainsi son efficace appui auprès de la Conférence de la Paix.»

Le Délégué du Patriarcat
ARMENIEN-CATHOLIQUE
signé: Jean Naslian, Evêque de Trébizonde

Paris, le 12 mars 1920
Boulevard Péreire, No. 228
Paris (17°).

Je joignais à cet appel une lettre circulaire ainsi conçue:

«Monseigneur,

«Je me permets de vous adresser l'appel que j'ai cru de mon devoir de faire à la France Catholique, en ma qualité de Délégué

du Patriarcat arménien catholique auprès de la Délégation nationale arménienne.

«A l'exemple même des Evêques et des Catholiques français, nous incombait la tâche de relever aux yeux de nos compatriotes que l'Arménien Catholique n'est pas moins arménien que l'arménien de toute autre confession. Aussi le Patriarcat arménien catholique a-t-il jugé à propos de prendre part à la défense de la cause nationale et d'y apporter toute l'influence du catholicisme, dont il pourrait disposer. D'ailleurs cette cause arménienne ayant été de tout temps au cours des siècles le point d'attaque central et spécial du fanatisme turc (traduit perpétuellement par les horreurs des massacres) ne présente qu'une cause essentiellement chrétienne de l'Orient. Pendant la grande guerre, c'est la guerre sainte musulmane qui a menacé d'exterminer toute la race arménienne ... et maintenant c'est le même fanatisme uni aux sectes en activité, qui voudrait étouffer l'appel au droit de vie et à la justice de notre cause pour la délivrance.

«C'est surtout le Français et le Français catholique qui pourrait saisir toute la portée de cet appel. C'est pourquoi, avant tout, je m'adresse par votre entremise à la France catholique en vous priant de vouloir bien être large dans votre appui moral pour obtenir le concours de tous les Français au succès de la cause nationale arménienne, qui est celle du droit et de la justice contre l'usurpation et l'oppression, celle de la liberté contre la tyrannie, celle du christianisme contre son ennemi séculaire.

«Encouragé par une lettre de recommandation de S. E. le Secrétaire d'Etat de S.S., le Cardinal Gasparri, à S. E. le cardinal Archevêque de Paris, j'ai confiance de rencontrer un bon et chaleureux accueil auprès de l'Episcopat français. — Toute expression d'adhésion à la Cause Arménienne en n'importe quelle forme, nous serait bien avantageuse.Je vous prie par consequent de vouloir bien l'adresser au signataire de la présente. — Veuillez etc....»

Après ces premières visites et Actes, touchant plus directement ma mission, recommandée par le Saint-Siège à l'Episcopat Catholique, je suis allé d'abord à la résidence de la Délégation de la République Arménienne, sise 27 Avenue Marceau, Paris 16me où je n'ai rencontré que le Professeur Hagopian, que j'ai prié d'envoyer quelqu'un au Boulevard Péreire pour prendre des plis importants, journaux et documents, envoyés par Mr. Tahtadjian, leur Représentant à Constantinople. Lui-même s'est chargé de l'affaire. De là je me suis dirigé vers la résidence de la Délégation Nationale rue Boccador (Paris 8me) où Noradounguian Gabriel

Effendi, remplaçant Noubar Pacha, et Mr. Grégoire Sinabian, son collègue, ainsi que Mr. Tchobanian, chef du Bureau, m'ont reçu et ont réitéré l'invitation au thé d'honneur décidé pour le 6 mars. Je l'ai acceptée en les remerciant et j'ai donné en résumé un compte-rendu de mon entretien avec le Cardinal Amette, à qui j'aurais dû me présenter le premier sur la recommandation du Secrétariat d'Etat du Saint-Siège.

On m'a félicité pour cet heureux commencement de ma mission et Mr. Tchobanian s'est déclaré prêt à mettre à ma diposition pour mes visites ultérieures quelqu'un de la Délégation même, dont ainsi je pouvais me dire faire partie au nom du Patriarcat Arménien catholique. Je lai remercié de l'offre spontannée de ce service en l'assurant que je ne manquerais pas d'en profiter pour prouver aux yeux du monde diplomatique et étranger la collaboration solidaire de toutes les fractions arméniennes pour la cause nationale.

Le 6 mars a eu lieu le thé d'honneur annoncé. On y avait invité des personnalités françaises, à la tête desquelles se trouvaient Mr. Denys Cochin, Ministre sans portefeuille, et Mgr. Lagier, Directeur de l'Oeuvre des Ecoles d'Orient, le Père de la Rue et d'autres; tout le corps de la Délégation était présent, faisant le service de réception. L'entretien a été intime et cordial et j'en suis rentré chez moi avec les meilleures impressions sur la disposition d'âme de tous ceux avec qui j'avais la tâche de collaborer.

2. Visites à des personnalités gouvernementales et démarches.

Le 12 mars, j'ai invité Mr. Tchobanian à venir avec moi au rendez-vous que me donnait Mr. Lenaïl, Questeur de la Chambre, qui, en me voyant, s'est empressé, en bon catholique, de m'annoncer de suite la reprise prochaine des relations diplomatiques entre la France et le Vatican déjà si favorable à notre cause nationale. Je n'ai eu qu'à me féliciter de cette bonne nouvelle. Mr. Tchobanian a cru opportun d'informer notre honorable interlocuteur qu'une motion allait être présentée par le Parti Socialiste au Parlement en faveur de la cause arménienne et il le pria par conséquent de l'appuyer. Mr. Lenaïl s'est étonné de ce que les Socialistes puissent présenter une pareille motion, lorsque leur parti était tout à fait pour le maintien de l'intégrité territoriale turque et en conséquence, opposé à la création de n'importe quel Etat arménien ou autre sur le Territoire Ottoman. Une motion d'un

parti ne pouvait d'ailleurs être soutenue par les partis adverses. Pour détourner la conversation de ce terrain, scabreux pour moi, j'ai de suite repris le sujet des relations diplomatiques avec le Vatican, que je pouvais regarder de bon augure pour notre cause nationale aussi, si chère au cœur du Père Commun de la Chrétienté, comme je venais de le constater de bien près pendant l'audience accordée par Benoît XV. à mon passage à Rome. J'ai renseigné Mr. Lenaïl sur les dispositions de haute bienveillance, dans lesquelles Benoît XV. m'avait chaudement recommandé de collaborer avec la Délégation Nationale Arménienne dont je faisais partie et je lui ai fait part des lettres de recommandation, dont m'avait muni le Secrétariat d'Etat sur ses ordres exprès.

Mr. Lenaïl à son tour nous a communiqué confidentiellement une carte de la Nouvelle Arménie que le Gouvernement français soutiendrait auprès de la Conférence de la Paix: cette Arménie ne se différenciait pas beaucoup de celle tracée par le Président Wilson.

L'Abbé Weterlé, Député de l'Alsace-Lorraine, chez qui je me suis rendu ensuite seul en compagnie de mon Secrétaire l'Abbé Djamdjian, a dû être renseigné mieux par nous sur le véritable état des choses, concernant la Question Arménienne. On l'aurait dit mal prévenu par quelqu'un qui nous aurait précédé chez lui, comme celui qui avait osé me suivre chez le Cardinal Amette.

Mr. Denys Cochin au contraire, bien instruit de nos revendications, nous a promis de donner des articles en leur faveur au Figaro. Je l'ai mis au courant de mes visites chez le Général De Castelnau et Mr. Guernier, le 10 mars. J'ai continué ensuite ma tournée chez d'autres Députés et hommes d'Etat, et me suis réservé un entretien à loisir avec Mgr. Lagier, très en vue et écouté au Ministère des Affaires Etrangères.

Je n'ai rencontré partout en général que le meilleur accueil et la plus grande sympathie, pour notre cause. Je ne cacherai cependant pas la déception que j'ai éprouvée, non sans surprise, au Quai d'Orsay où je n'ai pas manqué de relever auprès du Chef de Cabinet de Mr. Millerand, le manque d'attention et d'égards de son Ministre peu opportuns en des circonstances si graves en Orient, et pour la France et pour l'Arménie. J'y avais remarqué dans les couloirs la présence d'Ahmed Riza, qui d'un regard moqueur nous suivait.[126])

[126]) Celui-ci m'avait fixé la veille par dépêche une heure d'audience et à ce rendez-vous, auquel je me rendis très exactement, il s'est fait excuser sous le fallacieux prétexte d'un appel à la Chambre des Députés.

En corrélation avec cette désagréable rencontre, j'ai constaté plus tard que les affaires de la Cilicie tournaient en faveur de la Turquie et je me suis souvenu d'un trait de la politique turque, exposé dans un article de l'organe Jeune-Turc «Hilali Ahmer» pendant les hostilités: «Il faut, disait-il, exploiter les qualités particulières de chacun de nos alliés et ennemis: le silence des partis opposés en France; le danger de la force militaire de l'Angleterre, ignorée auparavant; les merveilles de la force financière des Etats-Unis; la puissante organisation de l'Allemagne; les efforts de l'Italie autour de son idéal national; l'exploitation par la Grèce des événements internationaux en faveur de ses visées.» Voilà ce que les turcs venaient de mettre en pratique, laissés libres dans leurs exploits après leur défaite.

En France les partis commençaient déjà à remuer, ainsi que les agents de la Turquie en tournée pour les manœuvrer. Le Cabinet Millerand prenait d'autres orientations que celles tracées par Mr. Poincaré. Là-dessus j'ai écrit à Mr. Desfeuilles (celui qui nous avait reçus au Quai d'Orsay) le remerciant pour son empressement personnel à notre égard et l'informai de notre départ pour Londres, et lui notifiant la remise à mon retour de nouveaux entretiens avec les autorités françaises.

Sur cette communication de mon départ pour l'Angleterre une dépêche du Ministère des Affaires Etrangères me fixait une entrevue au 14 mars à 2 heures de l'après-midi. Je n'ai pu manquer à ce rendez-vous et j'y suis allé, accompagné toujours de mon secrétaire, l'Abbé J. Djamdjian; j'ai constaté encore une fois que nos relations avec la France allaient prendre une toute autre tournure et j'en dus faire la remarque la plus franche. A Mr. Paléologue, qui nous avait reçus, j'ai remis la note préparée pour Mr. Millerand, en lui expliquant les points les plus spéciaux de notre mission.

Monseigneur Lagier, à qui ensuite je suis allé faire une visite de Congé, a formulé des objections sur la convenance de mon voyage à Londres dans ces circonstances, mais quand je lui ai fait connaître la présence en cette ville-là du Patriarche Grégorien Zaven[127]) ainsi que la lettre de Son Eminence le Cardinal Gasparri à l'Eminentissime Archevêque de Westminster, il s'est rangé à mon avis.

---

[127]) Mgr. Zaven arrivé à Paris le 20 février ayant trouvé nos Deux Délégués partis à Londres, où le Suprême conseil de la conférence de la Paix avait transféré ses réunions, était, sur l'invitation de Noubar Pacha, parti lui aussi à Londres le 23 février.

C'est ainsi que, me réservant toutes autres démarches à mon retour de Londres, j'ai quitté Paris le 16 mars.

Sur le conseil du Bureau de la Délégation Nationale j'ai annoncé à Noubar Pacha par dépêche mon départ.

d) Ma visite et mon sejour à Londres

A notre arrivée à Londres le 17 mars, les membres de la Délégation Arménienne présidée par M. Aharonian, des représentants de Noubar Pacha et de Monseigneur Zaven ainsi que ceux de la Colonie arménienne s'étaient empressés de venir à notre rencontre à la gare Victoria et ils nous ont accompagnés à l'hôtel Washington, où, une fois installé, je suis allé d'abord rendre visite à S. B. le Patriarche Zaven, pour me rendre compte de la disposition des esprits en Angleterre au sujet de notre Cause Nationale. Nos Délégués, me dit-il, ont déjà présenté au Suprême Conseil des notices données par lui sur les événements de 1915—19

1. Quelques démarches et résultats pour le problème arménien.

Le 25 février, il avait rendu visite à Lord Jams Bryce, accompagné par Noubar Pacha et Mr. Dikran Tchayan. Lord Bryce, ancien ami des Arméniens, lui rappelant sa visite en 1876 au Patriarche Varjadédian Nersés à Constantinople, s'était exprimé très favorablement pour la Cause Arménienne et lui avait annoncé que Rizé serait désigné comme débouché de l'Arménie sur la mer Noire et que la province de Kharpouth (ancienne Sophènes — IV. Arménie) y serait annexée au sud comme liaison de l'Arménie avec la Cilicie, zone d'occupation française.

Le 26 février, il s'était présenté à la Commission chargée de la délimitation, à l'étude, des frontières de l'Arménie, et il avait donné des renseignements sur les lieux qu'il connaissait personnellement; Mr. Aharonian Avédis, Représentant de la République arménienne, qui y était présent avec Noubar Pacha, présenta un rapport à ce sujet et le Patriarche insista de nouveau sur la nécessité du voisinage de la zone d'occupation française au sud de l'Arménie, pour que celle-ci fût protégée contre toutes éventualités. Mr. Camérer lui aurait annoncé que la Ligue des Nations aurait pris sous son protectorat l'Arménie.

Mgr. Zaven avait voulu voir le même jour Mr. Millerand, mais celui-ci appelé d'urgence à Paris par téléphone, n'avait pas

pu le recevoir; il s'était réservé alors cette entrevue pour son retour à Paris.

Le 1er mars il avait visité Mr. Vénizélos, qui lui avait parlé des bons rapports des Arméniens et des Grecs; il avait dit entre autres que l'Ile de Crète comptait beaucoup d'anciens arméniens, aujourd'hui hellénisés; transférés jadis par l'Empereur Phocas (602—610) pour contrecarrer l'élément musulman. Pendant 140 ans cette Ile est restée occupée par les Turcs et elle s'est maintenue grecque quand même. Il voulait dire que l'occupation turque ne saurait enlever le caractère historique d'un pays.

Elle a été plus significative pour notre cas la réponse que Lord Cercil aurait donnée à Mgr. Zaven, pendant la visite, le 5 mars. Celui-ci aurait déclaré que l'armement des Arméniens par l'Angleterre pourrait exaspérer davantage les Turcs et les pousser à des réactions anticipées.

Le 8 mars Mgr. Zaven avait obtenu une audience spéciale de S. M. le Roi Georges V. à laquelle il attachait beaucoup d'importance, se disant fier de l'honneur fait en sa personne de chef des Arméniens de Turquie à toute la Nation, et disant qu'il retenait ce jour-là comme le plus heureux de sa vie; il m'a assuré que ce Roi, Empereur des Indes, lui aurait fait les meilleures promesses en faveur des Arméniens, dont il aurait regretté les nouveaux massacres en Cilicie. Cependant j'ai su de sources bien renseignées de la Colonie arménienne de Londres que S. M. le Roi Georges V. aurait fait une déclaration, qui aurait pu découvrir aux yeux de nos Délégués et du Patriarche lui-même les insuccès que nous devions déplorer dans la suite: «Monseigneur, lui aurait dit le Roi, on oublie trop souvent que nous sommes une puissance musulmane, la plus importante du monde entier et que notre Empire musulman fut profondément ému par la perspective de voir les Turcs chassés de Constantinople. Ce serait donc un coup fatal pour notre gouvernement en Orient que de laisser croire que les conditions de Paix furent dictées aux Turcs par le désir de voir le croissant s'abaisser devant la Croix. Ce serait en outre peu digne de la Grande-Bretagne et de ses conceptions religieuses.[128])

[128]) A ce sujet, plus tard, répondant à une interpellation faite dans une réunion de l'Assemblée du Patriarcat à Constantinople, Mgr. Zaven rapporte la réponse du Roi à ses prières de soutenir la Cause Arménienne, dans le même sens qu'il m'a exposé. Il a écrit dans ses Mémoires (page 337 etc...) longuement sur son entretien avec le Roi et il a précisé devant son Assemblée le résumé de ce que le Roi lui aurait dit: S. M. le Roi a manifesté ses regrets pour les nouveaux massacres en Cilicie et il a promis sa protection pour la population arménienne. Il dit qu'il avait déjà donné l'ordre à

Le 16 mars, jour qui précéda mon arrivée à Londres, Monseigneur Zaven s'était de nouveau présenté à la Commission chargée de la délimitation des frontières de l'Arménie.

Après le Patriarche ce sont nos Délégués que j'ai consultés sur la situation politique en général et sur celle de la Cause Nationale en particulier. Ils m'ont invité à une réunion chez le Patriarche.

Tout en prenant part à de pareilles réunions, j'avais commencé à entreprendre mes tournées dans les milieux catholiques, objet spécial de ma mission et c'est pourquoi d'ailleurs j'avais jugé inutiles de ma part toutes démarches auprès du Foreign Office, lorsque par ailleurs nos Délégués y déployaient toute l'activité de leur compétence. Des rencontres cependant d'hommes d'Etat anglais et des membres de ce Ministère des Affaires Etrangères m'ont été procurées par des notables catholiques de Londres, comme je le dirai plus bas.

Mr. Aharonian, à un déjeuner intime qu'il avait bien voulu m'offrir, m'a communiqué avec satisfaction que le gouvernement Britannique avait promis de fournir tout l'équipement nécessaire pour 40.000 soldats de notre Armée. J'en ai félicité le Représentant de notre République du Caucase sans lui cacher nos appréhensions sur le mouvement turcs s'étendant de la Cilicie jusqu'au Caucase, capable de tenir tête à n'importe quelle attaque. J'ai admiré son optimisme peu soucieux de la révolution bolchévique en Russie.

Dans une de nos réunions Noubar Pacha nous a communiqué

---

son gouvernement d'employer tous les moyens pour défendre les arméniens contre la barbarie turque en ajoutant (page 339): «si nous ne pouvons pas aller plus loin, c'est que nous avons de nombreux sujets musulmans». Cette dernière phrase a donné lieu à beaucoup de commentaires dans la Presse Arménienne, et, d'après Osgan Mardiguian, ancien Ministre des Postes en Turquie, elle reviendrait au même sens que celui qui me fut donné à Londres. Moi, pour ma part, je m'en tiens aux aveux de Mgr. Zaven, admettant cependant que le gouvernement de Sa Majesté Britannique, ainsi que Sa Majesté elle-même dans toute leur politique Orientale ont tenu compte du sentiment et du nombre de leurs sujets musulmans dans l'Empire, quand cela leur convenait. Parce qu'ils ont pu combattre contre la Turquie alliée de l'Allemagne malgré le Djihad proclamé par le Khalif de tous les Musulmans et ceci bien qu'ayant des légions de musulmans dans leur armée, ils ont été les promoteurs des Réformes dans les Provinces Arméniennes sans redouter l'émeute de l'opinion musulmane contre eux; pourquoi ne pouvaient-ils pas prendre pendant cet Armistice plus directement et plus efficacement la défense des Arméniens et de leur Cause contre la barbarie turque en mouvement de réaction? Il est donc juste de sous-entendre sous la phrase rapportée devant les Conseils du Patriarcat par Mgr. Zaven lui-même qu'en Angleterre aussi la politique était à son tournant dans la Cause même Arménienne, devant les réactions turques soulevées par sa faute ainsi que par sa duplicité.

le texte stipulé par les Puissances Alliées en faveur des minorités pour les pays et qui devrait aussi être accepté et appliqué comme loi fondamentale par l'Arménie.

On était donc en plein progrès politique vers la solution définitive du problème de l'Arménie libre et indépendante.

Et voilà que de tristes nouvelles nous parviennent de la Cilicie. Monseigneur Zaven crut devoir lancer un cri d'alarme auprès du Président Wilson, déjà rentré aux Etats-Unis, au moment où en France, on effaçait son nom d'une avenue dédiée en son honneur. Ce recours donc du Patriarche à un homme d'Etat mal vu par la France, pour protester contre l'évacuation de Marache par les troupes françaises, ne pouvait être diplomatiquement très opportune. Aux remarques que je lui ai adressées à ce sujet, Monseigneur Zaven répondit qu'il lui suffisait de pouvoir dire aux siens d'avoir parlé; et comme il m'avait fait part d'une fausse nouvelle concernant la pendaison par les Turcs de notre Archevêque de Marache, Mgr. Arpiarian, j'ai de suite saisi cette occasion pour lancer une dépêche à M. Millerand lui-même le 19 mars pour lui dire toute l'indignation arménienne devant ce lâche abandon de Marache par la France, qui entraînait aussi la perte d'un de nos meilleurs Evêques et réclamer de lui une politique de justice conforme aux traditions et aux promesses françaises en faveur de la Cilicie arménienne.

Le 20 mars, je parlais dans le même sens à M. Paul Cambon, ambassadeur français, ancien ami des arméniens catholiques à Constantinople, où il avait été ambassadeur du temps de feu notre Patriarche Azarian. Quel n'a pas été mon étonnement de voir ce vieux diplomate dans la conviction «qu'on aurait pu mieux s'entendre avec les Turcs». Il croyait encore d'avoir devant lui les vieux Turcs, timides et moins prétentieux, qui suivaient dans le temps une ligne de conduite traditionnelle due à un esprit de grandeur des Sultans, comparé à l'esprit de sectarisme et de mesquinerie des Jeunes-Turcs. Il m'a été impossible de le faire parler sur l'état de choses actuel dont il se détournait toujours par de frivoles entretiens sur ses souvenirs du passé. Je l'ai quitté tout en lui laissant un résumé des notes remises au gouvernement français qui portaient sur les points suivants développés et motivés ailleurs:

1. Que la France reste en Cilicie.
2. Que sa zone d'occupation s'étende jusqu'à la limite de l'Arménie.
3. Que la Cilicie soit considérée comme territoire arménien.

4. Que les frontières de l'Arménie soient marquées par la ligne Trébizonde-Erzindjan-Kharphout.
5. Que la France continue son protectorat sur les catholiques en Turquie.
6. Que nos privilèges patriarcaux soient maintenus en Turquie.
7. Que la France se charge de la restitution de nos biens ecclésiastiques, ainsi que de l'indemnité à faire payer par la Turquie pour les pertes de nos Diocèses et missions.

Plus tard je suis retourné une fois encore à l'Ambassade pour me plaindre de la triste situation faite aux arméniens de Cilicie par la nouvelle politique de caractère turcophile, laquelle nous faisait déjà entrevoir l'issue malheureuse de l'occupation française. L'ami des Vieux Turcs n'a fait, en guise de réponse, que nous exprimer des regrets platoniques en me réaffirmant sa conviction touchant la possibilité d'une entente avec les Turcs.

Depuis je ne suis plus retourné à l'Ambassade que pour y déposer, le 15 mars, une carte de politesse.

2. A l'Union Catholique et à la Catholic Federation.

L'Evêque auxiliaire de S. Em. le Cardinal Bourne, absent, m'avait recommandé auprès des bureaux des deux confédérations catholiques anglaises pour m'aider dans ma mission de propagande et de revendications en faveur de la cause arménienne.

Encouragé par cette bienveillance et après une visite faite le 22 mars au secrétaire de l'Union catholique et de la Catholic Federation, j'ai adressé cette note à leur bureau central:

«Le soussigné, délégué du Patriarcat arménien catholique faisant partie de la Délégation nationale auprès de la Conférence de la Paix, se permet d'exposer par cette note le but de sa mission.

«Le but commun est de plaider la cause arménienne et d'en faire valoir les justes revendications sur la base des principes invoqués dans mon appel à la France catholique résumés dans la note présente.

«Il est facile de constater par ce résumé que nous ne sommes pas trop exigeants dans nos revendications. Nous ne demandons que ce qui est nécessaire pour nous assurer le Droit qu'a tout homme de vivre: nous ne réclamons que la restitution de notre patrimoine usurpé, mille fois scellé par le sang de nos aïeux, de nos pères, de nos frères et sœurs et de nos fils. Nous ne demandons que d'avoir notre foyer qui seul pourra garantir la sécurité de notre vie, de notre honneur et de notre bien-être.

«Les hauts principes de justice invoqués et poursuivis par

les puissances de l'Entente, les promesses faites à l'Arménie en butte à l'extermination, au danger du pantouranisme et du panislamisme, rêvé par les Turcs, les raisons de rétablir la paix définitive, ce sont tous des motifs pour donner satisfaction aux aspirations des Arméniens.

«Et l'Arménie à son tour se dressant toute jeune, pleine de force et de vitalité pour reprendre la digne place qu'elle a de tout temps occupée à l'avant-garde de la civilisation chrétienne en Orient, rendra sans faute à l'humanité le tribut de services qui lui revient.»

Après cette note de politique générale, je me suis adressé plus particulièrement, en tant qu'Evêque catholique, aux confédérations catholiques pour montrer par un exposé analogue le but spécial de mon Patriarcat et j'y écrivais: «Le but spécial que le Patriarcat arménien catholique poursuit dans la collaboration avec la Délégation Nationale Arménienne auprès de la Conférence de la Paix, c'est de donner aux Arméniens non-catholiques des preuves de solidarité et d'attachement à la cause arménienne, qui est commune aussi bien aux catholiques qu'aux non-catholiques arméniens. Or plus les catholiques arméniens seront soutenus par les catholiques d'Europe, plus le nom chrétien aura à gagner en Arménie.»

«On remarqua en Angleterre un mouvement favorable à la cause arménienne; nous autres catholiques, nous ne voulons pas voir ce mouvement exploité dans la suite pour des vues confessionelles, il est donc de notre intérêt de voir compris aussi dans ce mouvement les catholiques anglais.»

«La cause arménienne est celle du Christianisme en Orient contre le fanatisme et le mouvement antichrétien.

«Les catholiques arméniens, ayant souffert, ensemble avec leurs compatriotes non-catholiques, les mêmes terribles persécutions et ayant subi les mêmes atroces massacres, ont droit aux mêmes revendications de justice et aux mêmes aspirations nationales. Le massacre de neuf Evêques arméniens catholiques, de la forte majorité de son clergé, religieuses et de ses fidèles dans les seize diocèses de l'Asie-Mineure, prouvent largement que les catholiques ont été l'objet des mêmes mesures d'extermination entreprises par les jeunes-Turcs envers la race arménienne en général.

«Aussi, nous ne demandons que de voir une fois pour toutes notre nation délivrée du danger séculaire de destruction qui menace les chrétiens en général et les Arméniens en particulier.

«Nous prions la Direction de la Fédération catholique de bien vouloir porter son attention sur les intérêts de l'Arménie chrétiene et martyre.

«Aussi, nous lui serions très reconnaissants si elle voulait bien mettre en mouvement son organisation permanente au profit de la cause de la justice due aux Arméniens, pour en plaider les réclamations de la façon active et rassurante dont les catholiques sont capables. La mission patriarcale arménienne catholique se ferait un devoir de mettre à la disposition des Fédérations catholiques d'Angleterre tous les documents nécessaires et de lui fournir toutes les informations sur les événements passés et les éventualités à surgir en Arménie, du point de vue national, en général, religieux et catholique en particulier.»

«Notre patriarcat catholique retirerait un avantage immense, si l'action catholique de votre Fédération pouvait ainsi donner des preuves d'intérêt et d'efficace activité catholique en Angleterre pour l'Arménie.

«La visite du Cardinal Bourne à Constantinople a laissé les meilleures impressions; du seul fait qu'il ait logé dans les appartements de l'Ambassade d'Angleterre, le préjugé de la Sublime Porte concernant une Angleterre purement anglicane s'est effondré.

«L'action catholique des Catholiques anglais affirmerait mieux cette impression au profit du catholicisme en Arménie.»

A la suite de ce recours, je me suis adressé au Père Supérieur des Jésuites à Londres en date du 20 mars 1920 et lui ai exposé le résumé de toutes mes notes précédentes. Il m'a proposé de faire une conférence à la réunion du Cercle dirigé par eux et il m'a fait accompagner dans mes visites par un jeune religieux de sa Compagnie.

Entretemps des nouvelles encore plus alarmantes parvenaient de la Cilicie. J'ai dû donc écrire une lettre à ce sujet à S. Em. le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat de S. S. le Pape, pour implorer une nouvelle intervention du Saint Père en faveur des Arméniens de Cilicie menacés d'être livrés de nouveau aux Turcs (Voir Appendice, Annexe VIII).

L'immense ville de Londres est partagée en deux Diocèses distincts, l'un de Westminster, dont l'Ordinaire était le Cardinal Bourne, et le deuxième de Southwork, dont l'Ordinaire était Mgr. Pierre Emmanuel Amigo. A cause de l'absence du Cardinal, j'avais présenté mes lettres de recommandations à son auxiliaire de Westminster qui, après avoir mis en mouvement les Associa-

tions catholiques par les Présidents de la Confédération catholique, avait dû s'absenter pour des raisons de ministère. Aussi est-ce à Monseigneur Amigo que j'ai laissé la lettre suivante datée du 25 mars, à sa Résidence:

«Recommandé par S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat de S. S. auprès de S. Em. le Cardinal Bourne, archevêque de Westminster, je suis venu à Londres comme délégué du Patriarcat arménien catholique avec une importante mission dont le but est expliqué dans la note ci-jointe.

«Je prie Votre Excellence de vouloir bien la prendre en considération et d'être large dans l'appui moral dont elle dispose et dont j'ai d'autant plus besoin que S. Em. le Cardinal Archevêque se trouve absent ainsi que son coadjuteur Mgr. Bidwill.

«Il s'agit, Excellence, de faire valoir l'influence catholique en faveur d'une nation martyre, qui vient de se constituer en Etat libre et indépendant en se délivrant pour toujours du joug musulman. Aussi je ne doute point que V. E. voudra bien y attacher l'importance que mérite notre cause nationale.

«Je serais reconnaissant si V. E. voulait bien me donner un rendez-vous, afin de nous entendre oralement au sujet de la note. Veuillez etc...

Le 23 mars, j'avais eu une entrevue avec un rédacteur du «Temps», mais c'est surtout à la presse catholique que je me suis adressé avec plus de liberté de parole, et à laquelle j'ai communiqué les renseignements suivants:

«La question arménienne qui est en elle-même la plus importante partie de l'ensemble des questions du Proche-Orient, est sur le tapis de la diplomatie européenne. Le Conseil Suprême de la Paix est en train d'en préparer une solution définitive parallèlement à la question turque.

«Une Délégation arménienne accréditée auprès de la Conférence de la Paix par la nouvelle République Arménienne du Caucase, assistée par une autre Délégation Nationale représentant les Arméniens de Turquie, a déjà présenté ses desiderata et elle poursuit avec zèle sa cause pour en faire valoir les justes réclamations.

«Le Patriarcat arménien catholique ne pouvait rester indifférent en face de cette cause nationale qui intéresse aussi bien les catholiques que les non-catholiques. Par conséquent, il a cru de son devoir d'envoyer un de ses Evêques survivants en mission spéciale auprès de la susdite Délégation arménienne pour collaborer avec ses compatriotes et poursuivre avec elle une solution aussi juste que favorable.

«La cause arménienne est bien celle du Christianisme en Orient contre le fanatisme antichrétien et contre le mouvement panthouranien de la Turquie entrée en guerre contre la Grande-Bretagne et la France, les puissances les plus islamiques de l'Occident.

«Les Jeunes-Turcs ont bien compris la haute importance morale de la cause arménienne et c'est pourquoi ils ont voulu définitivement supprimer cette cause par l'extermination de la race arménienne elle-même en Turquie pendant la guerre et s'efforcent maintenant par tous les moyens d'écarter de la Conférence de la Paix la question arménienne... et maintenant que cette question est bien posée devant le Haut Conseil de cette Conférence mondiale, les agents de la Turquie se démènent pour rendre impossible la reconstitution de l'Arménie, qui constituerait la plus forte des barrières contre leur projet panthouranien de se rattacher d'autres pays.

«Les Souverains ottomans ont, de tout temps évité de se rencontrer avec le christianisme sur le pied d'égalité dans leur Etat. Ils n'en appellent pas à la raison, mais à l'épée. Craignant l'égalité, ils ont toujours enlevé aux chrétiens tous les moyens de défense même devant les Tribunaux, en leur déniant un droit quelconque de vrai citoyen. Et toutes les fois que les chrétiens, même réduits à cette impuissance, ont dépassé les limites du chiffre fixé par rapport aux populations musulmanes, ou les ont devancées dans le domaine de la culture et de la prospérité, les gouvernements turcs se sont adonnés à la politique des Pharaons contre les Israélites, leurs esclaves, et ils ont toujours tâché d'en diminuer le nombre et d'en arrêter le progrès par des massacres périodiquement et méthodiquement organisés.

«Aussi, aux propositions amicales des grandes puissances en vue d'introduire des réformes et des améliorations administratives, surtout dans les provinces habitées par les arméniens le gouvernement turc a toujours répondu par de nouveaux massacres. Pour ne rappeler que les derniers seulement: l'Europe a-t-il dû apprendre avec horreur ceux de Sassoun en septembre 1894, ceux de 1895—1896 étendus à toutes les provinces arméniennes et à Constantinople; ceux de 1908—1909 en Cilicie. Cette fois, pendant que les Puissances de l'Entente étaient aux prises avec leurs ennemis et ne pouvaient donc arriver au secours des Arméniens, livrés à la merci des Turcs, ce ne furent plus des massacres locaux, mais l'extermination totale de l'élément arménien, dont les Turcs ont voulu se débarrasser pour supprimer de cette manière radicale

et définitive la question arménienne. Les pertes s'élèvent durant cette guerre à plus d'un million et demi d'Arméniens, sans distinction d'âge, de sexe et de confession et toutes leurs propriétés ont passé à leurs assassins.

«Ce crime de lèse-humanité n'a fait que mettre davantage en relief la question arménienne après la victoire des Alliés, qui ont combattu surtout pour la délivrance des petits peuples.

«Nous ne demandons donc que la délivrance de notre nation, une fois pour toutes, du joug turc afin de lui assurer la vie exposée de tous temps à des persécutions systématiques. Nous demandons en somme le droit que possède tout homme de vivre en homme et en nation, puisque la nation arménienne est la seule en Proche-Orient, qui se maintienne historiquement maîtresse de son pays, homogène, capable de tous progrès, ayant défié au cours des siècles les régimes les plus tyranniques. Nous ne demandons que notre patrimoine à nous, usurpé des envahisseurs criminels indignes de former un Etat légitime. Ce patrimoine arménien a été mille et mille fois scellé par le sang arménien.

«La triste réalité de notre extermination a été confirmée par les autorités allemandes et autrichiennes, dont les officiers et consuls ont été des témoins oculaires de l'exécution de l'infâme projet. Des milliers de documents ont été publiés à ce sujet.

«Il appartient aux chrétiens d'Angleterre de se dresser en défenseurs du Droit naturel et des victimes de la Turquie. Nos catholiques anglais qui ont acquis bien des qualités dans leur lutte pour la liberté religieuse, se doivent d'étendre à la cause arménienne, qui est sainte, les bienfaits de leur expérience et de leur activité. Il faut que l'époque de barbarie fasse place à la liberté.

«La vraie Ligue des Nations, c'est l'Eglise catholique, qui embrasse tous les peuples dans la charité du Christ, unique auteur de la Vraie Paix; que cette paix de justice, de droit, de délivrance pour la nation arménienne soit défendue devant la Conférence de la Paix par les catholiques anglais; et l'Arménie, délivrée, saura répondre dignement aux concours des pays civilisés.»

3. Lunch au restaurant du parlement offert par Lord Tablot

La colonie arménienne de Londres a voulu offrir un thé en l'honneur de notre délégation arménienne-catholique pour lui donner l'occasion de connaître les notabilités du monde politique et influentes de Londres. Mais Mgr. Zaven ne l'avait pas jugé nécessaire. Je n'ai pas regretté l'attitude de ce Prélat, parce que je

me contentais de consacrer mes efforts dans les milieux purement catholiques, où il ne pouvait opérer lui-même. Par contre, j'ai accepté le 26 mars le lunch que Lord Tablot m'offrait au restaurant du Parlement anglais, dans son historique Palais. Cet excellent catholique, haut placé dans les rangs gouvernementaux, membre du parlement, avait été renseigné par le secrétaire de la Confédération catholique du but que poursuivait notre Délégation patriarcale à Londres et il a tenu, lui-même, à nous mettre en contact avec tous les chefs des différents partis du Parlement durant ce lunch. Il m'a reçu avec une suite d'honneur à l'entrée du grand palais où il voulut se manifester ostensiblement respectueux envers un Evêque catholique, son hôte, en lui baisant l'anneau à genoux; et après avoir salué nos délégués il nous a accompagnés à la Salle préparée pour le lunch. Profitant de la circonstance, j'avais proposé au Lord d'inviter aussi nos deux délégués, S. E. Noubar Pacha et S. E. Avédis Aharonian. Cette rencontre des personnalités a admirablement réussi. De part et d'autre, on a été très satisfait. Noubar pacha avec sa parfaite connaissance de la langue anglaise a pu intéresser les invités à notre but commun. Parmi les députés invités, on remarquait M. Stuart Counts, Anevin William (protestant), O'Conor (catholique) et un jeune député, Hailwood.

Tout en remerciant Lord Tablot de l'honneur qu'il nous avait fait, j'ai cru de mon devoir à mon tour d'offrir un thé dans les salons de l'Hôtel Washington aux Présidents et aux Présidentes des nombreuses associations catholiques de Londres, environ une centaine de personnes, où j'avais également invité nos deux délégués sus-mentionnés.

A cette occasion, j'ai tenu un discours (voir l'Appendice Annexe IX).

Après le lunch offert par Lord Tablot c'est Lady Seyks, qui voulut me faire l'honneur d'un dîner où elle avait réuni des Dames et des Messieurs de la haute société et du Foreign Office. Pour la remercier de cet honneur et la mettre encore mieux au courant des intentions spéciales de notre mission partriarcale, je lui ai adressé une lettre où je la priais de bien vouloir former un comité catholique permanent pour l'Arménie en vue d'une assistance et d'une aide prolongées que nécessitait l'état de l'Arménie, ravagée par tant d'horreurs.

A la même date, ayant reçu du secrétaire de l'Union catholique, la version en anglais de ma lettre du 25 mars, je lui ai

exprimé par écrit mes remerciements ainsi que l'exposé du projet du Comité susmentionné:

28 mars 1920

A Monsieur le Secrétaire de l'Union Catholique
de la Grand-Bretagne

15, Old Square
Licoln's IM. W. C. 2

«Je vous suis reconnaissant pour l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre cause arménienne. Je vous remercie aussi de la traduction de ma lettre du 25 mars que j'ai trouvée très bonne et capable d'intéresser les catholiques anglais.

«Cependant, je tiens davantage à ce que les catholiques anglais admettent l'idée d'un Comité permanent pour l'Arménie, dont j'ai eu l'occasion d'entretenir oralement Lady Seyks et de lui exposer ensuite par écrit ce qui pourrait former l'objet du Comité envisagé. Je me permets de remettre à l'Union catholique une copie de cet exposé en la priant de vouloir bien y attacher toute l'importance que les circonstances réclament. Je vous saurais bon gré, si vous vouliez bien le porter à la connaissance des honorables membres de votre Union et de le faire approuver, en vue de son éventuelle exécution (qui serait extrêmement utile et opportune). Veuillez . . .»

Je reviens sur le même projet d'un comité pour l'Arménie dans une lettre adressée à M. William P. Mara Esq. 5, Chancery Lone London W. P. 2, secrétaire de la Fédération catholique en lui exprimant ma plus profonde reconnaissance pour la belle manifestation de sympathie qu'il avait bien voulu organiser en faveur de l'Arménie.

Accompagné d'un jeune religieux de la Compagnie de Jésus, j'ai visité le 25 mars, l'important institut des Sœurs du Sacré-Cœur qui élèvent les jeunes filles de la plus haute société de Londres. Sur la demande de la Mère Supérieure, j'ai dû, après le salut, tenir une petite conférence sur la tragédie arménienne en y touchant les points qui pouvaient intéresser le plus mon jeune auditoire. Une quête organisée sur-le-champ m'a donné une preuve de l'émotion éprouvée par ces nobles enfants de l'Angleterre. Rentré à mon hôtel, j'ai écrit, tout ému, une lettre à la Mère Provinciale de ces dignes Religieuses, dont les cœurs palpitaient à l'unisson du Cœur divin de Jésus. Je lui proposais de vouloir bien m'aider pour le rétablissement de mon Institut des Religieuses de l'Assomption de Trébizonde, dont 28 sur 37 religieuses avaient été

massacrées. Nous verrons plus tard que les Religieuses de la même Congrégation à Rome ont fait pour le noviciat de nos Sœurs de l'Immaculée-Conception ce qu'elles n'ont pas pu faire à Londres.

J'étais au terme de ma mission à Londres, quand M. Yérétzian, de la Colonie arménienne, a bien voulu offrir un thé d'honneur à son domicile le 28 mars. La réception intime et cordiale m'a fait dicter dans le Livre des Souvenirs de cette famille arménienne quelques vers improvisés en présence de l'incomparable écrivain M. Aharonian, le représentant de la République arménienne du Caucase.

4. Rencontre avec un Représentant d'Etchmiadzine

Je ne veux pas terminer ce récit de ma tournée à Londres sans revenir sur notre rencontre avec Mgr. Khoren Mouradbékian, Archevêque d'Erivan, qui avait pris logement dans le même hôtel que nous. Quelques personnes de la Colonie ont voulu l'interviewer pour connaître le but de son voyage. Elles m'avaient aussi invité à leur entretien. Le soir du 20 mars, nous étions tous réunis au salon de l'Hôtel et Mgr. Khoren, en réponse à des questions, déclarait que Sa Béatitude le Catholicos de tous les Arméniens ayant appris les démarches d'autres dignitaires ecclésiastiques à l'étranger a cru de son devoir de se rendre compte de près de l'état de la question arménienne.

On lui fit remarquer que la Délégation Nationale chargée justement par Sa Béatitude le Catholicos de suivre la question en son nom, n'avait pas manqué de la tenir régulièrement au courant des événements, qui d'ailleurs concernaient spécialement les intérêts des Arméniens de Turquie, contrôlés par le Patriarche de Constantinople et le Conseil mixte des trois fractions de la nation en Turquie. D'autre part, vu que la Délégation de la République arménienne agissait au nom du gouvernement d'Erivan, S. B. avait tout loisir et toutes facilités pour se renseigner auprès de celui-ci, au jour le jour, sur l'évolution de la question arménienne. Mgr. Khoren a voulu justifier son voyage en invoquant la sollicitude du Catholicos pour ses ouailles éparses dans le monde et le désir qu'il avait de les voir demeureur attachés au Siège Central de la plus haute autorité parmi les Arméniens. Il a ensuite fait l'historique de la création par Etchmiadzine de certaines décorations de l'ordre de St. Grégoire l'Illuminateur, dont le Catholicos voudrait honorer les plus méritants dans l'œuvre nationale poursuivie. Enfin, il n'a pas caché ses craintes de voir entourer nos Délégations

nationales par des dignitaires ecclésiastiques d'autres confessions et il ne s'est pas abstenu d'attaquer surtout la France et les Français comme hostiles à la réusite de la cause arménienne, tout en faisant cependant l'éloge de certaines personnalités françaises et entre autres d'un certain capitaine Poidebard, décoré par le Catholicos.

J'ai tout de suite compris qu'il s'agissait du R. P. Poidebard, jésuite de la mission d'Arménie et qui, immédiatement avant la guerre, se trouvait à Merzifoun, qu'il quitta par suite de la mobilisation générale en juin 1914. Attaché à la Colonne anglaise du Caucase, il a ensuite rejoint d'autres missions militaires envoyées à Tiflis et à Erivan. En cette dernière ville, il a représenté dignement la France à l'ouverture du Parlement arménien auquel il a fait la surprise d'un discours en Arménien. Plus tard à Paris, le P. Poidebard a servi au bureau du Maréchal Foch. Rentré ensuite dans les missions de son ordre, il a continué son œuvre d'assistance aux Arméniens au Liban et en Syrie. Son livre «Voyages au carrefour des routes de Perse» (Paris Editions Georges Crès et Co. 1923) a des notes très intéressantes sur les territoires traversés et sur les opérations militaires au point de vue politique générale.

Je fis donc comprendre à Mgr. Khoren que ce capitaine était un jésuite et aussi un de mes excellents amis et j'ai ajouté qu'il y avait bien d'autres Français appartenant à toutes les classes qui, non seulement sympathisaient avec notre cause, mais se dévouaient pour sa réalisation. Ce fait conforme à la tradition française, ne pouvait pas être méconnu en face du petit nombre de personnalités gagnées en France comme ailleurs à la cause turque par des moyens inavouables. Je pris congé de lui et de son entourage, après cette remarque. Mais je ne manquai pas de lui faire le lendemain une visite de convenance qu'il m'a rendue à son tour. Notre entretien cette fois, a été plus cordial et Mgr. Khoren a été bien plus expansif en exposant ses vues et ses vœux, ainsi que le vrai but de sa mission particulière.

Une autre visite plus agréable et plus sérieuse encore m'a fixé sur la véritable situation juridique et politique de notre cause arménienne. Elle m'était faite par un Monsieur très distingué de la Colonie arménienne de Londres, un Avocat, qui malheureusement avait été mis à l'écart des travaux de nos délégations, composées presqu'exclusivement d'écrivains ou de poètes. Après échange de renseignements, ce juriste m'a franchement signalé les fautes surtout juridiques du célèbre Memorandum présenté à la

Conférence de la Paix à Versailles et signé par Messieurs Aharonian et Boghos Noubar Pacha. Il a soutenu la thèse suivante:

«L'histoire, m'a-t-il-dit, a certainement ses revendications aussi justes que réelles, mais qui ne pourraient pas dépasser le domaine de l'histoire. Une Arménie aussi étendue que celle réclamée ne pouvait provoquer que l'article moqueur paru au lendemain de la remise de ce memorandum, article intitulé: «L'Empire Arménien». Empire irréalisable et disproportionné, disait-on, au nombre des survivants arméniens. Mais de même que les Arméniens du Caucase, unique masse compacte et géographiquement existante sur territoire arménien, se tenaient attachés à leur pays, de même aussi les Arméniens, surtout ceux de la Cilicie, rentrés en bon nombre dans leurs foyers sous l'escorte de la Légion arménienne organisée par la France, avaient droit de s'y établir définitivement. Mais par ailleurs, constituer deux Etats arméniens en même temps était chose inadmissible. Quelle devrait être par conséquent la proposition à faire par nos délégués devant le Haut Conseil de la Conférence de la Paix?

Ils devraient simplement réclamer l'indépendance, la reconstitution d'un Etat arménien, mais quant aux frontières de cet Etat, ils devraient s'en remettre à la discrétion du Haut Conseil. Le Memorandum bien précis et concis ne devrait porter que sur les quatre propositions suivantes:

1. Les Arméniens ayant participé à la guerre mondiale et subi des massacres inouïs, ont droit à leur indépendance et à leur liberté politique, sur leur territoire historique.
2. Ce territoire est celui désigné par les cartes géographiques annexées; mais avec pleine confiance dans les sentiments de justice, qui animent les alliés, nous nous en remettons au Conseil Suprême de la Conférence de la Paix en ce qui concerne la délimitation du territoire.
3. Les Arméniens, par suite des déportations, des massacres et des vexations périodiques des envahisseurs de leur territoire, étant bien réduits en nombre, ont besoin d'une puissance mandataire pour les constituer en un Etat indépendant. Nous confions au même Haut-Conseil le soin de désigner ce mandataire parmi les grandes puissances alliées.
4. Nos pertes en territoires, en propriétés et en biens meubles s'élèvent à des chiffres fantastiques. Il est donc juste d'attribuer à l'Etat arménien sa part des indemnités à faire payer

aux Turcs, responsables du crime de l'extermination de notre race.

Pour conclure, disait-il, par ces formules, en nous accrochant fermement à nos droits et réclamations, nous aurions été plus modestes et nous n'aurions froissé aucune des Puissances alliées (comme par la préférence imprudente accordée aux Etats-Unis d'Amérique qui, étant donné le principe de la doctrine de Monroe, ne pourrait assumer des engagements pareils en dehors de l'Amérique...»

Toutes ces remarques justes et raisonnables, mais tardives, m'ont pourtant servi de règle dans la suite de mes relations auprès de la Délégation Nationale.

Des changements dans la politique française en Cilicie réclamaient notre retour à Paris, d'autant plus que le Haut-Conseil de la Conférence devait rentrer en France et que la Commission des réparations aux victimes de guerre était sur le point de terminer ses travaux.

5. Congés et départ de Londres

Le 30 mars, j'ai cru de mon devoir d'écrire cette dernière lettre à Londres au noble Lord Tablot, qui avait été d'une amabilité digne de sa haute position:

«My Lord,

«Avant de quitter Londres, je me fais un devoir de remercier V. E. de la noble attention dont nous avons été l'objet particulier. J'espère que cette manifestation de sympathie envers les Arméniens aura des conséquences favorables à la cause arménienne en général et à nos intérêts catholiques en particulier.

Aussi, je me permets de porter à la connaissance de Votre Excellence les quelques points supplémentaires que l'on devrait insérer dans les clauses du traité pour l'Arménie.

Intérêts nationaux

1. Que les frontières arméniennes ne soient limitrophes qu'à des zones d'occupation des Puissances alliées en Turquie.
2. J'aimerais voir englober dans les limites du territoire arménien certaines villes, comme Trébizonde, ville épiscopale de mon diocèse, Erzindjan contrefort d'Erzéroum, Kharpouth, mon pays natal: Artvine, ville épiscopale du diocèse des catholiques de Russie. Mais ce n'est plus le temps d'en faire l'objet

de démarches spéciales, puisque toute la question de délimitation des frontières de l'Arménie va être soumise à la conférence de la Paix. L'allusion que j'ai voulu faire ici, à titre confidentiel, vous donnera une idée au sujet de la délimitation du territoire de l'Etat Arménien à l'étude à la dite conférence et de la constitution en Etat séparé de la Cilicie occupée par les Français.

3. J'ai une liste de criminels turcs, responsables de massacres, exterminateurs des Arméniens de Turquie: un Capitaine turc, membre de la Cour martiale de Malatia l'a remise à Monseigneur Melchisédéchian Joseph, Evêque arménien catholique d'Erzéroum, déporté à Malatia, qui à son tour me l'a remise, lors de sa rentrée à Constantinople après l'armistice. Je vous prierai de la transmettre à votre gouvernement à toutes fins utiles.
4. Il faudra activer l'envoi à l'armée arménienne du Caucase des munitions qui ont été promises et penser également à l'envoi de secours de tous genres à nos réfugiés survivants.
5. Que l'on reconnaisse à la Cilicie son caractère de pays arménien à l'exclusion de tout autre caractère favorisant les Turcs. La France doit substituer au régime d'occupation celui d'une Administration procurant aux arméniens une sécurité spéciale.
6. La question du mandat de l'Arménie est à soumettre à la Ligue des Nations. Quel que soit ce mandat, il doit être appliqué dès maintenant avant que de nouvelles complications soient créées par les Turcs qui travaillent à esquiver les conséquences de leur défaite. Tout ajournement finira par rendre inexécutables les décisions du Conseil Suprême de la Paix concernant la création du nouvel Etat de l'Arménie.

Intérêts Catholiques

1. Dans la restitution des biens arméniens catholiques, retenus jusqu'à présent par des particuliers turcs ou par le gouvernement turc sous le vocable des b i e n s a b a n d o n n é s (Emvali Métrouké) il faut les attribuer, en déshérence, au Patriarcat arménien-catholique avec tous les biens meubles et immeubles des Instituts, Evêchés et églises de nos diocèses dévastés. C'est aux autorités ecclésiastiques que doit revenir leur administration.
2. Comme toute autre autorité religieuse, le Patriarcat arménien catholique a droit au maintien des privilèges acquis par firman

des Sultans pour la liberté du culte, de l'enseignement religieux, de la culture nationale et catholique, de la possession et de l'administration de biens, d'œuvres de bienfaisance, conformément aux traditions nationales et aux lois canoniques de l'Eglise. L'ensemble de ces privilèges, attributions et droits, qui sont connus sous le nom de «d r o i t s m i n o r i t a i r e s», doit être particulièrement garanti et sauvegardé, surtout dans les territoires qui seront maintenus ou restitués aux Turcs et dans lesquels resteraient encore des Catholiques arméniens.

Il y a d'autant plus à insister sur ce point que nous craignons de voir rendue à la Turquie la Cilicie occupée par la France, malgré que celle-ci soit liée envers nous par des promesses formelles et qu'elle utilise le concours de la Légion Arménienne.

3. La liberté du Culte nettement proclamée et assurée, doit constituer la base de notre réorganisation hiérarchique et de notre activité religieuse tant en Turquie qu'en Arménie.
4. Profitant de la belle réception que nous a donnée l'honorable Lady Seyks je me suis permis de lui proposer le projet de création d'un Comité pro-Arménie et les buts à poursuivre. Je serais vivement reconnaissant à V. E. si elle voulait encourager l'œuvre envisagée. Il s'agit de venir au secours de la reconstruction nationale et de la réorganisation de notre Hiérarchie catholique entièrement ébranlée.

En vous renouvelant mes remerciements pour l'attention de Votre Excellence à notre égard, je vous prie, etc. . .»

J'avais ainsi terminé ma tournée à Londres et fait mes visites de congé à nos Délégués. S. E. Avédis Aharonian a bien voulu par mon entremise adresser une lettre à Son Eminence le Cardinal Gasparri pour lui offrir deux exemplaires de l'Atlas historique de l'Arménie, don qui m'a permis de parler plus librement auprès du Saint-Siège à ma rentrée à Rome.

Voici le texte de la lettre de Mr. Aharonian:

«Eminence,

«Le soussigné, Délégué de la République arménienne près de la Conférence de la Paix, se fait un agréable honneur de présenter à Votre Eminence Révérendissime et Illustrissime deux exemplaires de l'Atlas historique de l'Arménie, destinés l'un, s'il est jugé opportun, à la Bibliothèque Vaticane et l'autre à l'Institut Oriental.

«Il s'agit d'un document qui a servi de base à nos aspirations nationales auprès de la Conférence de la Paix et j'espère qu'il sera

accueilli avec plaisir et considération par Votre Eminence, vu l'intérêt bien connu que porte l'Auguste Pontife en personne et le Siège Apostolique au sort de l'Arménie.

«Il est convenable que dans les importants répertoires de ces deux Instituts pontificaux soit gardé ce souvenir de la reconstruction de l'Arménie, afin de laisser à la postérité un document qui résume la longue série des vicissitudes séculaires et plus particulièrement celles de la guerre mondiale.

«Je saisis cette occasion pour prier Votre Eminence de daigner présenter au Trône de Sa Sainteté le Souverain Pontife les sentiments bien respectueux de notre reconnaissance pour le généreux concours qu'il a bien voulu apporter en faveur de nos pauvres victimes de Cilicie.

«Que Son Eminence veuille bien agréer l'expression de mes sentiments de la plus profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc . . .»

Si son Eminence le Cardinal Bourne, archevêque Catholique de Westminster, n'avait pas été absent à cette époque de son Archidiocèse, j'aurai pu prolonger mon séjour à Londres et le rendre plus efficace par des contacts plus directs avec les sphères de la Haute Société britannique, où il était en très haute considération.

Je l'avais connu en 1919 à Constantinople, hôte du Haut-Commissariat Anglais, pendant son voyage en Orient.

Dans une intime réception faite par Mgr. Dolci à la Délégation Apostolique en l'honneur de Son Eminence, je m'étais permis d'adresser à ce distigué Prince de l'Eglise, une Elégie en latin dont j'ai classé le texte avec sa version en français dans l'appendice sous (Annexe X.).

Sa dédicace ici va clôturer ces notes sur mon voyage à Londres:

A Son Eminence le Cardinal Bourne
A l'occasion de sa visite à Constantinople
Où l'on déplore
Les vicissitudes lugubres auxquelles fut soumise la nation arménienne
Pendant la fureur de la guerre Mondiale
Et où l'on exalte les tentatives du Souverain Pontife Benoît XV.
Et de Son Délégué Mgr. Ange Marie Dolci
Pour réclamer la justice pour tout le monde
Cette tournée et visite d'un Prince de l'Eglise
Ange de Paix
Donnent l'espoir d'une Ere plus heureuse pour l'Humanité

e) Retour en France

A mon arrivée à Paris, le 1er avril au soir, je me suis empressé de remercier nos deux Délégués. Voici ma lettre du 3 avril à S. E. Avédis Aharonian: «Rentré à Paris après un bon voyage, je considère de mon devoir de tourner d'abord une pensée vers V· E. et de la féliciter pour l'activité déployée avec tant de dévouement en faveur de cette Cause Nationale commune à nous tous, activité que nous espérons tous voir couronnée de succès pour la grande joie de notre population si éprouvée. Pour nous, ayant reçu mandat de collaborer avec vous et ayant le désir de le faire dans les limites de nos attributions, nous ne pouvons rester indifférents à l'égard de tous mouvements en faveur de cette même Cause Nationale, à laquelle nous espérons avoir été de quelque utilité pour avoir mobilisé en faveur de l'Arménie les milieux catholiques anglais qui continueront, nous l'espérons, d'agir conformément à nos intentions. A notre rentrée en France nous avons trouvé des réponses de l'Episcopat Français à notre appel, réponses bien éloquentes en notre faveur et que nous ne manquerons pas de communiquer à qui de droit. Certes, si les circonstances l'avaient permis, ce mouvement aurait pu prendre une plus large étendue. Prochainement, nous allons faire une nouvelle démarche auprès du Gouvernement Français au sujet de laquelle je tiendrai au courant Votre Excellence. C'est pourquoi, je le répète encore une fois, la double délégation nationale doit nous donner ses directives sans réserve et avec pleine confiance de les voir suivies et exécutées par nous. Nous ne pouvons, et ne voulons nullement nous écarter des lignes de con-

duite qui nous seront prescrites par nos Délégations; par conséquent, vous devez avoir pleine assurance à ce sujet. Ce large esprit de compréhension mutuelle ne doit pas être amoindri par des vues étroites et partisanes. Le temps des tiraillements doit être considéré comme clos. Nous sommes tous arméniens et c'est dans l'unanimité autour de la Cause Arménienne que nous devons tous travailler de concert pour le même but. Nous avons constaté avec satisfaction que les discours prononcés au Parlement Français ont été conformes à nos propositions. Je vous envoie une copie de l'appel que nous avions lancé à l'Episcopat Français. En vous redisant notre entier dévouement et notre bonne volonté d'être aussi utiles que possible à notre Cause, j'ai l'honneur, etc . . .»

M. Avédis Aharonian semblait, à Londres, avoir été plus particulièrement chargé de nous assister de près, comme Noubar Pacha l'était pour Mgr. Zaven, son Patriarche. On y avait constaté de près encore une fois la nécessité de l'unification de ces deux Délégations Arméniennes vouées à la même Cause; Mgr. Zaven, disait-il, avait cette charge en vertu d'une décision de son Assemblée de Constantinople, et il tenait par conséquent des réunions fréquentes avec les Présidents de ces deux délégations, mais tout essai en ce sens semblait tardif à cause de la forme officielle que cette distinction avait prise devant la conférence des Alliés. Elle a dû de fait être maintenue dans la poursuite du problème arménien dans ses deux aspects relatifs aux intérêts arméniens au Caucase et en Turquie. Cependant à la satisfaction de tous, s'était manifestée une plus étroite collaboration en raison de la mutuelle et pleine compréhension, que le cours lui-même des événements venait d'imposer. C'est cet esprit de concorde, auquel je fais allusion à Mr. Aharonian à l'exclusion de toutes vues étroites de parties, qui n'avait plus de raison d'être. Mgr. Zaven avait lui-même besoin de cet avertissement, car en tant que Patriarche Grégorien de Constantinople, il se croyait à tort l'unique chef religieux intéressé au sort des arméniens et à ce titre prétendait supplanter les autres Chefs religieux arméniens et particulièrement notre Patriarche Arménien-Catholique. Nous avons constaté en lui cette attitude à Londres, à l'arrivée de Mgr. Khoren, Archevêque venu d'Etchmiadzine et surtout à l'arrivée à Paris de Mgr. Khabayan Sahag, Catholicos grégorien de Sis, précédé par Mgr. Tourian Elisée, ex-patriarche grégorien de Jérusalem, ainsi qu'à l'arrivée de Mgr. Terzian, Patriarche arménien catholique de Cilicie, comme nous allons le voir.

1. Présence simultanée à Paris des différents chefs religieux arméniens

De fait, rentré à Paris, j'ai su par la Délégation Nationale que Mgr. Sahag Khabayan s'y trouvait déjà depuis le 13 mars. J'ai cru de mon devoir d'aller le voir aussitôt pour en obtenir des nouvelles plus fraîches touchant la situation en Cilicie. Il a été très content de cette visite me rappelant son inquiétude au sujet du sort de ce territoire, dernier refuge des arméniens de Turquie et il m'a dit qu'il était venu exprès pour faire des démarches aussi pressantes que possible auprès des Autorités Françaises pour en obtenir le maintien définitif de l'occupation française de ce territoire; dans ce même but, il manifesta son intention de voir Son Eminence le Cardinal Amette, et il me pria de l'accompagner. J'ai accepté volontiers la proposition et je suis parti aussitôt à l'Archevêché pour prévenir le Cardinal Amette du désir de ce Catholicos grégorien, mon compatriote. Son Eminence, contente de faire la connaissance du vénérable Prélat pour lui être utile dans une cause qui l'intéressait aussi, me fixa une audience pour le lendemain à dix heures du matin. J'ai communiqué aussitôt à Mgr. Khabayan le jour et l'heure de la rencontre ainsi combinée à l'Archevêché. A l'heure fixée j'allai le prendre à son hôtel pour le conduire à l'Archevêché.

Le Cardinal Amette nous accueillit avec de tels égards et avec une amablité si exquise que Mgr. Khabayan, très édifié et ému, s'exclama en ces termes, à la sortie de la réception: «Noble Archevêque d'une noble nation». En effet, le Cardinal après avoir suivi avec intérêt l'exposé de Mgr Khabayan en arménien, que je traduisais en français, se déclara prêt à faire tout ce qui lui était possible pour une cause aussi arménienne que française et entre autres, il lui parla franchement de l'avantage que l'Eglise et la Nation Arméniennes, si éprouvées, retireraient de l'union de toutes leurs fractions dans la foi d'où résulterait pour elles une force morale capable de suppléer à leur force matérielle si réduite. Touchée par la franchise du Cardinal, S. B. Mgr. Khabayan lui répondit que cette union et cette unité étaient fortement à souhaiter et qu'il ne manquait pas lui-même de prier le bon Dieu pour cela.

Après cet agréable service que j'ai pu rendre au vieux Catholicos de Sis, j'ai eu la visite de l'Ephorie de l'Eglise Arménienne Grégorienne de la Rue Jean Goujon qui, après m'avoir communi-

qué les remerciements de Sa Béatitude pour l'avoir accompagné chez le Cardinal Amette, m'a exprimé le désir de me voir l'accompagner également à la Basilique de Saint Denis, où la colonie arménienne, pour faire honneur à son Catholicos de Sis, allait organiser un pèlerinage au tombeau de Léon V, Roi de Cilicie. Ayant remarqué que le Patriarche Zaven, rentré nouvellement de Londres n'approuvait pas cette nouvelle démonstration à Paris, je voulus soumettre le cas à une délibération du Conseil de la Délégation Nationale, qui à sa réunion du 16 avril s'en est tenue, en définitive, à l'idée de Mgr. Zaven. Je me suis donc excusé auprès de S. B. Mgr. Khabayan par l'entremise de la même Ephorie Arménienne. Cependant à la surprise de tout le monde, on a lu dans le journal «La Croix» que Mgr. Naslian, Patriarche Arménien Catholique (sic) avait été reçu à la Basilique de Saint Denis par les Chanoines qui lui avaient présenté à la porte le goupillon. Il a fallu rectifier l'entre-filet erroné, comme je l'ai rapporté dans l'extrait de la Presse à la III° Partie, d'autant plus que Mgr. Terzian Paul Pierre XIII était également arrivé à Paris le 12 avril, sur mon invitation à lui transmise par le Secrétaire d'Etat de S. S. le Pape.

Par hasard ou par l'envie de se rencontrer, à cette époque, plusieurs chefs religieux se sont vus circuler dans les Capitales Européennes, surtout à Paris et à Londres. Tous certainement étaient animés du même désir de suivre de près le cours des Conférences qui se promenaient d'une ville à l'autre, laissant traîner en longueur les décisions impatiemment attendues. Ils étaient impatients de voir mettre fin à leurs soucis communs et à l'état de nervosité qui s'était emparé partout de leurs populations. Cependant, ces mouvements indépendants les uns des autres, et parfois opérés à l'insu de nos Délégués, pouvaient engendrer une mutuelle méfiance. Cette méfiance s'est manifestée particulièrement chez Mgr. Zaven, qui se croyait, comme nous l'avons noté, l'unique chef religieux compétent pour poursuivre la discussion du problème national.[129])

[129]) En Occident la position des Patriks Orientaux n'était pas la même qu'en Turquie; et si les anglicans semblaient-ils attacher au Patrik noncatholique quelque importance confessionnelle et ils en tâchaient de convier le rapprochement d'eux, en France les Catholiques, comme en Angleterre et ailleurs, ne s'en avertissaient même pas. Et les gouvernements, de n'importe quel parti politique, à l'exclusion de toute considération confessionnelle, ne pouvaient avoir pour ces mêmes Patriks que des égards de politesse. Par contre la position spéciale du Saint Siège dans le monde diplomatique lui donnait un prestige, dont les gouvernements les plus sectaires devaient tenir compte et par conséquent ses actes étaient pris tout autrement en considération que ceux des simples Patriks d'Orient. Mgr Zaven à cet égard s'est manifesté plus borné que ses collègues non catholiques, le Catholicos de Sis et le Patriarche de Jérusalem.

Il a manifesté cet esprit dans certains actes à Londres, et à Paris surtout; et il n'a pas caché dans ses Mémoires cette faiblesse de vues en lui donnant un aspect politique, qui ne pouvait être chez tous ces chefs que le même: voir aussi vite que possible, comme nous l'avons dit, l'issue heureuse des aspirations nationales. Lui, par principe et conviction, mal disposé à l'égard de la France a écrit (page 129): «Comme il est expliqué plus haut, pendant ma tournée en Europe, j'avais considéré le problème de la Cilicie comme faisant partie aussi de la Cause générale des Arméniens de Turquie et j'avais cru de mon devoir de le défendre par de multiples démarches en Angleterre et en France. Malheureusement, le Gouvernement français qui n'avait pas opté pour une politique correcte et sincère dans ce problème, et semblait vouloir nous tromper et nous mettre devant le fait accompli, a trouvé des instruments pour contrecarrer mon influence. Ainsi, il a fait venir le Patriarche Terzian de Rome, et d'Adana le Catholicos Sahag. En effet, celui-ci arriva d'Adana à Paris le 13 mars 1920 alors que je me trouvais en Angleterre, et fut suivi plus tard par le Catholicos Terzian, quoique le chef de la communauté arménienne catholique, Mgr. Naslian m'eut suivi à Paris où il a collaboré avec la Délégation Nationale et Nous-Mêmes. Mr. Barrère, l'Ambassadeur de France à Rome avait fait inviter Mgr. Terzian à Rome dans un but intentionnel; il ne s'est pas approché du tout de la Délégation Nationale et personne n'a su ce qu'il a fait; il a apparu seulement à l'ouverture de la réunion générale de notre Conseil le 21 mai. Quant au Catholicos Sahag, il est venu à Paris certainement sur la suggestion des Autorités Françaises.» Rien de vrai en tout cela; le laissant critiquer son catholicos de Sis, comme il lui plait, je me crois en droit de rectifier tout ce qu'il vient de supposer au sujet de Mgr. Terzian, mon catholicos et Patriarche de Cilicie.

C'est moi-même qui l'ai fait venir ce bon et zélé chef de notre Eglise Arménienne Catholique, comme je l'ai dit plus haut, en écrivant à Son Eminence le Cardinal Gasparri que je priai de vouloir bien autoriser Mgr. Terzian, retenu à Rome, à me rejoindre pour rehausser davantage l'importance de ma mission, ayant constaté des manœuvres dans les coulisses du Quai d'Orsay émanées de certains partis de gauche pour faire échouer la solution du problème de la Cilicie en particulier. Quant à la politique française en général, je dois dire que je l'ai trouvée moins louche que celle d'autres Gouvernements. Les Partis français, même les moins sympathisants à notre cause, ont été francs et sans ambages dans

leurs déclarations et agissements, se déclarant ouvertement pour tel ou tel autre point de vue. Aussi ai-je trouvé moins embarrassants ces mouvements de partis en France qu'ailleurs. Mgr. Zaven a sa mentalité à lui, faite d'idées arrêtées et de préjugés injustifiés qui lui font dicter des déclarations souvent déplacées et inexactes. C'est l'erreur que nous avons entendu les Italiens nous reprocher, erreur que moi-même j'ai remarquée avec regret en toutes les occasions où j'ai eu des contacts avec lui pour affaires. Je ne lui ai rien dit au sujet de la venue de Mgr. Terzian connaissant bien ses dispositions d'âme à son égard; et l'Ambassadeur Barrère, accrédité auprès du Quirinal, ne pouvait du tout le pousser à entreprendre ce voyage, dont l'autorisation était réservée au Saint-Siège. C'est donc moi-même, je le répète, qui ai jugé utile sa présence à Paris, y ayant constaté le grand nombre d'amis qu'il y avait et l'estime dont il y jouissait. Arrivé à Paris dans ces conditions, il lui était naturel de se tenir sur la réserve, rien que par délicatesse à l'égard de la Délégation Nationale où se trouvait le représentant officiel de son patriarcat. Mgr. Zaven lui-même ne le reconnaissait pas, comme il ne le cache pas, comme chef de la communauté arménienne catholique, et ce n'est que sur invitation expresse faite par Boghos Noubar Pacha, venu lui rendre visite au Boulevard Pérèire, après sa rentrée de la conférence de San Remo, que Mgr. Terzian a accueilli avec plaisir l'invitation faite par le Président de la Délégation Nationale et il s'y est rendu, avec moi, le 4 mai à l'heure fixée. Quant à ces démarches ou entretiens avec des personnalités du Gouvernement français, comme je le dirai plus bas, elles n'ont été faites qu'en ma compagnie et dans le but unique de voir couronnées de succès nos aspirations, tout particulièrement celles concernant le problème de la Cilicie, où en tant qu'ancien Evêque d'Adana, il avait laissé tout un riche patrimoine ecclésiastique, dont il redoutait la perte définitive par l'évacuation des troupes françaises.

2. Quelques actes de Mgr. Terzian Patriarche arménien Catholique

Venant d'exposer le récit des quelques actes et démarches de mon Catholicos-Patriarche, je tiens à résumer ceux du Catholicos Grégorien Khabayan pour lui rendre aussi justice, sans toutefois m'immiscer dans ses rapports intimes avec Mgr. Zaven, lesquels ne me regardent pas.

Au début de 1920, quand les Français, après l'évacuation de Marache, se préparaient à celle plus grave de la Cilicie, Noubar

Pacha avait invité en même temps que Mgr. Zaven de Constantinople, Mgr. Khabayan de Cilicie. Au début du mois de mars, il part de Mersine accompagné par Vahan Khubesserian, et arrivé à Paris, il s'empresse de remettre au bureau de la Délégation Nationale certains documents à lui confiés par M. Damadian, représentant en Cilicie de la Délégation Nationale. Le même bureau a cru utile d'en publier trois dans la Presse (Communication du bureau arménien de la Presse du 26 mars 1920). Le catholicos Sahag y expose la grave situation des Arméniens en Cilicie. L'abandon de Marache par les Français avait coûté la vie à 20.000 arméniens et déjà des nouvelles alarmantes parvenaient au sujet du mouvement kémaliste arrivé autour de Chare, de Sis, et de Hadjine. 10.000 arméniens avaient disparu sur les hauteurs de Tarsus; il réclamait donc l'envoi d'urgence de forces suffisantes pour arrêter l'avance de ce mouvement. Dans un deuxième manifeste, Mgr. Khabayan déplore la tournure prise par la politique orientale des Italiens et des Français, alléchés par les promesses fallacieuses que leur faisaient les Turcs, leurs ennemis d'hier. Georges Picot est remplacé par Franklin Bouillon. Le Haut-Commissaire Gouraud s'associe à celui-ci.

Dans une note adressée le 31 mars 1920 à M. Millerand, après avoir déclaré qu'il n'avait pas caché le but de son voyage, il se limite à lui signaler que le mouvement nationaliste turc, hostile aux chrétiens, l'est aussi à la France:

Les événements de Marache, de Zeitoun et le siège de Hadjine, sont des menaces ouvertes contre toute la Cilicie. Il serait donc sage de se méfier des turcs et de ne pas douter des arméniens, unique et important élément dont les intérêts coïncident exactement avec ceux de la France. C'est principalement pour cette raison que les turcs sont exaspérés contre les arméniens. Pendant la guerre les Allemands nous demandaient pourquoi toute victoire française nous causait de la joie? — «Nous n'étions pas en état de leur donner la réponse; aujourd'hui nous pouvons répliquer: l'amour et la sympathie des arméniens pour la France n'étaient pas nés de ce jour seul, ni d'hier, c'était l'héritage de plusieurs centaines de siècles; sans aller trop loin, il suffit de signaler que les arméniens à Marache ont combattu sous le drapeau français.

«Or, des dépêches de Hadjine implorent des secours contre les bandes kémalistes, dans le cas contraire, ces pauvres sont décidés à mourir pour sauver leur honneur et celui de la France plutôt que de se livrer aux assiégeants. Ainsi, les arméniens restent en-

core une fois liés à la France par une fidélité indissoluble jusqu'à la sceller de leur sang.»

Mgr. Khabayan demande donc du Gouvernement Français:

1. Confiance absolue dans les arméniens;
2. Respect de leur esprit politique;
3. Elimination de la pensée que les Turcs pourraient rester amis de la France;
4. Organisation d'une gendarmerie chrétienne pour remplacer la gendarmerie turque;
5. Envoi de nouveaux renforts pour éviter de nouvelles représailles; si cela présentait des difficultés insurmontables, permettre aux arméniens de s'armer sous le contrôle d'officiers et sous commandants français. «Je puis garantir, assure-t-il, que les arméniens seraient heureux d'aller à la mort sous le drapeau français».

Le rédacteur de ce manifeste fait remarquer que toutes ces réclamations et dispositions étaient tardives et que déjà venait d'être proclamée officiellement l'évacuation de Cilicie par les troupes françaises. Une dépêche de Cilicie du 4 mai 1920 rapportait un bruit à ce sujet et le Catholicos Sahag en avait la confirmation de la bouche de M. Barjeton, Chef du Bureau Asiatique du Ministère des Affaires Etrangères, auquel était adressé la dépêche. La même chose est confirmée par M. Paléologue, sous-secrétaire d'Etat dans le même Ministère, à Noubar Pacha qui avait demandé des renseignements à ce propos. M. Millerand cependant avait dit à ce dernier qu'Alexandrette et Payas (c'est-à-dire le Sandjak) avaient été gardés sous mandat français avec la Syrie.

Après tout cela un recours du même Catholicos à M. A. Williams Haye of Communs, Londres, par une dépêche en date du 30 mars 1920 à transmettre au Foreign Office, à l'Archevêque Anglican de Cambridge, à Lord Vorgce, etc... pour implorer de la Grande Bretagne ce que la France mandataire refusait de faire malgré les promesses faites aux Arméniens rentrés en Cilicie sur les assurances données également au préalable par les Autorités Anglaises, nous paraît inconcevable. La même attitude cependant envers la France et la Grande Bretagne avait été manifestée par le Patriarche Zaven.

Mgr. Sahag donc n'avait contrecarré en rien les démarches de son confrère Mgr. Zaven, au contraire il avait confirmé tout ce que celui-ci aurait proposé dans ses démarches orales et par écrit.

Et je puis assurer à mon tour que les démarches, demandes

et notes de Mgr. Terzian ont été identiques dans ses réclamations chez M. M. Dechanel, Millerand, Paléologue, Barjeton et toute la catégorie des autorités chargées de traiter ces questions.

Quelques détails de point de vue et d'intérêt catholiques n'apportent aucune variété dans le fond de la question chez ces mêmes autorités, au contraire ils étaient de nature à renforcer davantage toutes autres démarches en faveur de la thèse commune.

Il m'est agréable de citer ici quelques uns de ces actes opportuns en raison des circonstances où nous nous trouvions.

A Rome on se préparait aux grandes solennités de la Canonisation de Jeanne d'Arc. Nous avons saisi cette occasion pour organiser une belle cérémonie arménienne à l'Eglise de la Madeleine en hommage à l'héroïne française et à la France, dont nous réclamions la protection surtout en Cilicie.

A l'audience du 6 mai que M. Dechanel, Président de la République Française a bien voulu accorder à S. B. Mgr. Terzian (que j'accompagnais), celui-ci exposa le projet de la cérémonie à Son Excellence, en la priant de bien vouloir s'y faire représenter, ainsi que le Président du Conseil. M. Dechanel a accueilli cette requête avec plaisir et remercia S. B. de sa délicate pensée pour la France, dont l'héroïne personnifiait la mission.

La solennité sobre et solennelle du 16 mai réussit admirablement: M. Dechanel, M. Millerand, Président du Conseil, le Sénat, le Parlement, l'Armée y étaient officiellement représentés, de même que les autorités ecclésiastiques et les principaux Instituts de la Métropole; toute la colonie arménienne y avait été invitée par des billets imprimés a d h o c. Le curé de la Madeleine avait fixé la cérémonie de 9 h. à 10 h. et mis à notre disposition tout ce qui était nécessaire. A l'heure exacte, un défilé d'enfants de chœur, de prêtres en surplis, de chanoines et de Vicaires de la Paroisse, suivis par le Curé, deux Evêques assistants et le Patriarche en leurs chappes orientales, sortaient de la sacristie en procession. Arrivés au chœur, chacun occupe sa place et le Patriarche déposant son camélaphtie et sa chappe, se revêt de ses ornements pontificaux, aidé par des prêtres assistants en chappes orientales. L'orgue alternait avec des chants classiques le silence recueilli de la messe basse.

Après la lecture de l'Evangile, le Révérend Père Delarue Jésuite, montant en chaire, parla un quart d'heure. Dans son discours sobre et éloquent il a mis en parallèle toute la valeur morale et humaine de la restauration de l'Arménie martyre avec la mission

de Ste. Jeanne d'Arc l'héroïne qui, par son martyre, ayant restauré la France, venait d'être à l'heure même canonisée officiellement à Rome. A la fin de son allocution, le R. P. Delarue s'adressa directement à la Pucelle d'Orléans dans cette émouvante apostrophe qui en résume l'idée dominante: «Jeanne, si vous étiez vivante, à entendre tout ce qui s'est passé en Arménie contre l'honneur de votre sexe, contre d'innocents enfants, vieillards, contre toute une race de chrétiens forts et fidèles à leurs traditions, vos cheveux se seraient dressés sur votre tête et vous auriez tourné votre cheval de guerrier vers ce pays de martyrs pour le sauver et le soustraire à jamais à l'infamie et à la tyrannie des ennemis de la Croix. Arméniens, tenez-vous debout et confiants dans vos droits avec la conviction que comme Jeanne d'Arc n'a pas été malheureuse dans son malheur, mais qu'au contraire elle vient d'être couronnée de l'auréole des bienheureux sur la terre, ainsi l'Arménie ne pourra être malheureuse dans son malheur, et il est temps qu'elle jouisse du triomphe du droit et de la justice qu'on lui doit.»

Ce discours sensationnel a augmenté le recueillement de toutes les parties de l'auditoire et a donné du charme à la grandiose cérémonie arménienne célébrée par le vénérable Patriarche, dont la vie, depuis surtout les massacres d'Adana en Cilicie, son ancien diocèse, n'a été qu'une suite de persécutions et de souffrances.

Le lendemain, à la Délégation Nationale, on félicitait S. B. Mgr. Terzian et Mgr. Naslian de la réussite de cette cérémonie à tout point de vue intéressante et éloquente. Au R. P. Delarue qui n'a pas survécu au triste dénouement de la question arménienne, la Délégation Nationale a rendu plus tard un hommage de reconnaissance bien mérité par la publication d'une biographie, d'où je crois de mon devoir d'extraire le témoignage suivant de cette estime, dont il était, à juste titre, entouré dans les milieux arméniens.

«Le R. P. Louis Marie Ambroise Delarue naquit à Pontoise le 22 août 1853. Son père qui exerçait les fonctions de Principal du Collège communal, mourut le 28 décembre 1860: il avait eu de sa femme Louise Decret neuf enfants. Les deux aînés devinrent de brillants généraux, le deuxième est glorieusement tombé au champ d'honneur en 1915 . . .

«Le jeune Joseph Delarue débuta comme écolier au Lycée d'Orléans en 1862 et il revint dans cet établissement scolaire après un court séjour à Notre Dame d'Auteuil. Il entra au petit séminaire de la Chapelle de Saint Mesmier à Orléans. En 1870, Madame

Delarue l'emmène dans le Midi. Après quelques mois passés au lycée de Nice, Joseph fut conduit au collège de Monaco, dirigé par les Pères Jésuites... Il y eut pour supérieur le R. P. Pellico, le propre frère de l'auteur de «Mes Prisons». La guerre et la commune terminées, Joseph Delarue fut confié par sa mère aux Jésuites du collège de l'Immaculée Conception à Vaugirard (2 janvier 1872). A la fin de novembre 1874, Joseph entrait au noviciat d'Angers... prononça ses premiers vœux en décembre 1876. Puis il commença la longue période de sa formation intellectuelle et littéraire à St. Acheul 1875—1877, à l'université catholique d'Angers 1877—1879, formation philosophique au scholasticat St. Michel de Laval 1877—1879; quatre années de théologie, commencée au scholasticat d'Innsbruck (Tyrol) terminée au scholasticat de St. Louis de Jersey 1883—1890... second noviciat 1889—1890... sa spécialisation pour les études historiques à Paris 1884—1885; ordonné prêtre le 8 septembre 1888. Il prononça les vœux solennels à Paris le 2 février 1891. Il enseigna à l'Ecole Navale de Jersey et au scholasticat de St. Louis de 1893 à 1895 et de 1896 à 1899. Installé à Paris... sous le coup des mesures prises contre les Congrégations... dans le modeste appartement du No. 98 de la rue Vaugirard, où la mort termina enfin brusquement sa bienfaisante et fructueuse carrière.

«En 1902, il visite la Palestine, Constantinople, Brousse, Nicée et Nicomédie... le succès obtenu par ses conférences sur les catacombes l'attirera au Caire.

«De l'Egypte, il partit pour Constantinople, où venait d'éclater le mouvement jeune-turc... et relata les massacres d'Adana. Mais dès cette époque, les échos de la tragédie arménienne, répercutés par les plus éloquentes voix des Charmetant, des Vandal, des De Mun et des Cochin étaient venus jusqu'à lui.

Il voulut connaître les détails de la tragédie arménienne... et vit la possibilité de mener une vaste et minutieuse enquête qui permit de déterminer les causes de ces désastres périodiques et d'en fixer les responsabilités, d'éclairer l'opinion publique européenne et mondiale. «Aussi, après la guerre, le Père Delarue partagea les espoirs et les déceptions des Arméniens»... «faire le bien, répondait non seulement à l'idée que le Père Joseph Delarue se faisait de ses devoirs comme serviteur de celui qui a prêché l'amour du prochain, mais c'était chez lui un besoin; bien mieux encore, une habitude, effet de l'éducation qu'il avait reçue au sein de sa famille dans laquelle l'esprit de sacrifice est la règle. Ayant

perdu un frère, le général Delarue et quatre neveux, l'espoir des siens, morts pour la patrie, il se consolait de l'affliction qu'il en éprouvait en consacrant sa vie à la défense d'un peuple persécuté.» Bertrand Bareilles, préfaçant cette notice biographique de 25 pages écrite par M. Grégoire Sinabian, dit: «J'ai pu constater quelle âme d'apôtre, quelle âme de Saint, dans la plus large et la plus belle acceptation du mot, était le Père Delarue. D'un désintéressement absolu, n'ayant jamais rien demandé aux Arméniens et n'en ayant rien reçu, sachant que son dévouement à leur cause ne pouvait lui rapporter aucun avantage matériel ou moral, sûr au contraire qu'il n'aurait qu'à éprouver des ennuis ou des avanies, le Père Delarue n'a pas hésité à consacrer les dernières années de sa vie aux Arméniens, poussé par le seul amour de la vérité et du bien. Sa mort même a été la suite d'un voyage accompli en pleine saison d'hiver par dévouement pour les Arméniens.»

A l'hôtel Lutetia, le 15 avril, on offrait un dîner en l'honneur de L.L.B.B. les Catholicos Khabayan et Terzian, le Patriarche Zaven et Mgr. Naslian. A la tête de l'élite de la colonie arménienne de Paris se trouvaient Boghos Noubar Pacha et Avédis Aharonian. Ce dernier voulut remercier les chefs arméniens réunis pour l'œuvre de collaboration si nécessaire et si dignement déployée en face des gouvernements intéressés à notre cause, collaboration à poursuivre pour l'avenir de l'Arménie, patrie commune déjà née et destinée à répondre pleinement aux vœux et aux aspirations de tous les Arméniens sans distinction.

Le 4 mai S. B. Mgr. Terzian se trouva présent à la réunion du Conseil de la Délégation Nationale avec Mgr. Naslian; l'ordre du jour portait sur la lecture d'un rapport sur tous ses travaux concernant la question arménienne et les différentes phases des négociations. M. Archag Tchobanian résuma tout le développement de la question et les démarches de la Délégation et, en conclusion, fit appel à la foi qu'on devait avoir dans la justice de notre Cause. Mgr. Terzian, que Mgr. Zaven, après lui avoir cédé la présidence de la réunion, avait invité à dire un mot de clôture, se leva tout ému et insista sur la nécessité de la foi et de la confiance en Dieu dans les graves tournants de l'histoire, rapportant le verset 1 du Psaume 126: «Nisi Dominus aedificaberit domum in vanum laboraverunt qui aedificant eam»: Si le Seigneur n'édifie la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent.» Mgr. Zaven et Noubar Pacha le remercièrent pour ses propos pleins de conviction et dignes d'un chef religieux

de sa position. Nos Délégués étaient bien pressés de partir pour une réunion du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix à San Rémo, et nous leur avons souhaité les meilleurs succès.

Mgr. Naslian ayant appris que dans la Délégation Italienne au sein de la Conférence de San Rémo se trouvait aussi M. Tripepi, un ami de sa connaissance à Constantinople, homme de haute dignité et sympathisant avec les Arméniens, dont il avait suivi de près le sort en Turquie, s'est permis d'adresser par son entremise à la résidence de la réunion à San Rémo, une note personnelle sur les réclamations arméniennes en le priant de les soutenir dans cette nouvelle conférence des Alliés. Je rapporte le texte en italien dans l'Appendice (Annexe XI.) et je crois utile de le résumer ici en français: «Je me réjouis de la présence à San Rémo de M. Tripepi, le connaissant pour un des plus sincères amis de l'Arménie. Après les restrictions apportées par les Puissances Alliées aux réclamations arméniennes, il serait de toute justice de faire admettre à cette Conférence les points suivants:

1. Le droit de l'Arménie à l'indépendance;
2. Celui de la reconstruction d'un territoire autonome en Turquie, capable d'en assurer le développement;
3. Malgré toute l'opposition turque à ce détachement de provinces anatoliennes, dont il ne faut sacrifier rien au profit des Kurdes et autres éléments ennemis, j'insiste tout particulièrement sur la province de Kharpouth, mon pays d'origine, en lui rappelant sa Romanité historique, qui doit intéresser l'Italie. En tout cas, ce territoire entouré de turcs, aurait besoin d'un point d'appui sur quelque zone d'occupation européenne;
4. Un corollaire de ce problème du territoire arménien serait celui de la restitution des biens arméniens confisqués en ces provinces et ailleurs par les turcs;
5. La récupération des orphelins et survivants, retenus encore en grand nombre par les turcs; pour y réussir, il faudrait, s'il n'est pas déjà trop tard, désarmer les turcs pour qu'ils ne puissent pas réagir contre cette œuvre de sauvetage;
6. La Ligue des Nations dans sa dernière réunion tout en accueillant avec sympathie la Cause de l'Arménie, serait engagée à assurer le soin de dispositions militaires en remettant aux Puissances Alliées celui de l'aide financière; l'Italie a des raisons particulières pour se distinguer dans cet aide nécessaire aux Arméniens dépouillés de tout. Enfin, faisant appel à sa compétence personnelle dans la connaissance de l'Orient, Mon-

seigneur Naslian engage M. Tripepi à s'intéresser tout spécialement au sort de l'Arménie.

A son retour de cette réunion, Noubar Pacha rendit une visite le 29 avril à S. B. Mgr. Terzian et à Mgr. Naslian et il leur exposa les objections auxquelles se heurta la thèse arménienne et ce fut surtout la Délégation italienne, qui tout en compatissant au sort des Arméniens, soutint l'impossibilité pour les Alliés d'amorcer l'annexion des territoires arméniens de Turquie à celui de la République du Caucase, sans provoquer une nouvelle guerre, chose que les Alliés voulaient éviter à tout prix pour hâter la pacification de l'Orient nécessaire pour mettre fin à l'état de guerre avant que de nouvelles complications surviennent. Nous reviendrons sur ce prétexte de la pacification invoquée, rendue impossible par la négligence, la mésentente et la sourde rivalité des Alliés eux-mêmes. Ils ne voulaient plus, nos libérateurs en parole, penser à réprimer le Mouvement Nationaliste, permis, créé, encouragé par eux-mêmes. Aussi, les Alliés vainqueurs paraissaient préférer la honte de se comporter en vaincus devant ce mouvement turc, parce qu'ils se disaient impuissants désormais à imposer leur volonté par les armes; aucun d'eux ne se sentait en était de disposer de troupes suffisantes pour réagir contre les armées turques victorieuses des troupes grecques et soutenues par les Soviets russes. Pourriez-vous, lui ont-ils dit, occuper par vos propres moyens les territoires que vous venez de réclamer? Noubar Pacha leur a répondu que les Arméniens se sentiraient en force de le faire à condition que les puissances Alliées leur fournissent des munitions; un contingent de 40.000 soldats serait prêt à opérer sur le front du Caucase et ce nombre pourrait être élevé d'après les besoins. Mais ils lui ont fait remarquer que pour une pareille opération, le Maréchal Foch et le Général Wilson, consultés à ce propos et qui sont deux autorités indiscutables en matière militaire, seraient d'avis qu'il y faudrait engager une force de 300.000 soldats; les 40.000 soldats arméniens, par conséquent, seraient à peine suffisants pour monter la garde à la frontière actuelle du Caucase. Nouber Pacha, sans vouloir faire des répliques inutiles à ces objections d'ordre militaire, dépassant d'ailleurs sa compétence personnelle, s'est réservé de donner des rapports et des statistiques ultérieures, et entre-temps il a insisté sur la nécessité de l'annexion envisagée des Provinces de Van et de Bitlis, d'Erzéroum et d'Erzindjan avec celle de Kharpout rappelant les promesses les plus formelles des Alliés pour la constitution d'une Arménie dans ces territoires, et il a fini par

faire appel à l'honneur des Puissances engagées de la façon la plus formelle. Il a ajouté ensuite que pour ne pas encourager la réaction turque contre l'armistice, la France surtout devrait garder la Cilicie sous son occupation, dont il venait d'entendre des bruits d'abandon. Cet abandon serait une aide indirecte au movement réactionnaire déploré. La discussion arrivée à ce point, les représentants des Alliés lui auraient promis de faire le possible pour sauver la population arménienne. Il a dû se résigner à ces promesses vagues et après la réunion il a envoyé une dépêche au Président Wilson dans le sens de ses propositions faites au Conseil de San Rémo, en le priant d'intervenir pour une solution honorable pour les Arméniens, et pour le règlement du problème de la Cilicie.

Nous avons remercié notre excellent et noble délégué pour les informations qu'il avait bien voulu nous donner et nous lui avons déclaré, de nouveau, être à son entière disposition pour tout ce qu'il pourrait être encore utile et resterait à faire de notre part pour une solution honorable qu'il venait de souhaiter. Il a pris congé de nous ostensiblement soulagé. Cependant, c'était le cas de lui rappeler les reproches italiens auxquels nous avons fait allusion précédemment, pour la négligence de la part des arméniens à apprécier à sa juste valeur l'importance de l'Italie dans l'ensemble de la question d'Orient, importance qui se faisait sentir surtout à San Rémo.

Plus tard, nous avons appris que le Catholicos Sahag par son initiative ou sur invitation de jeunes gens arméniens d'Italie, y était parti pour des démarches personnelles auprès du susdit gouvernement. Cette attention pour l'Italie était tardive et insuffisante, et cependant elle pouvait encore être efficace, vue la grande sympathie que la population italienne a témoignée de tout temps à l'égard des arméniens grâce à nos institutions de Rome et surtout à celles des Méchitharistes de Venise. C'est peut-être pour cette raison que le vieux Catholicos Khabayan avait commencé la tournée en Italie par une visite à Venise au Couvent Méchithariste de St. Lazare.

En nous réservant de faire de nouvelles démarches en Italie lors de notre retour dans ce pays que nous avions déjà traversé dans ce même but, nous avons estimé utile de répéter encore une fois à Paris les réclamations arméniennes pour appuyer les démarches faites par nos Délégations. Ainsi Mgr. Terzian, Patriarche Catholique de Cilicie, a présenté un résumé de toutes les notes précédentes à la Présidence du Conseil des Ministres français et

pour lui témoigner une fois de plus notre attachement particulier aux intérêts de la France en Orient, que nous considérions comme les nôtres. Dans cette intention, il y a relevé les points surtout d'intérêt commun à la France et au Patriarcat Arménien Catholique.

3. Résumé des Notes présentées au Président du Conseil Français par le Patriarcat arménien catholique

1. Délivrance des Arméniens du joug musulman; récupération de leurs territoires dans des limites répondant autant que possible à leurs vœux; récupération de leurs biens confisqués et pillés par les Turcs; indemnités pour les pertes et dommages occasionnés pendant la guerre; délivrance de la main des turcs de nos orphelins, mères et filles.
2. Le Patriarcat arménien catholique désire en particulier que la France maintienne ses traditions en Orient, par conséquent qu'elle continue à garder son protectorat séculaire sur les Arméniens catholiques en Turquie, en Cilicie et même en Arménie.
3. Les Arméniens en général et le Patriarcat Arménien Catholique en particulier désirent que la France garde la Cilicie et y reste, malgré toutes les difficultés.
4. C'est le point de vue historique et ethnique, qui peut bien justifier et garantir l'occupation française, en Cilicie, en se basant sur le fait que la Cilicie a été et qu'elle est encore une province chrétienne et arménienne; les chrétiens et arméniens de cette contrée demandent que les Français y restent.
5. Pour assurer la possession et l'influence française en Cilicie et pour en détourner le péril pantouraniste, il est de toute nécessité que la zone d'occupation française confine à la frontière de l'Arménie.
6. Pour assurer davantage le droit d'occupation de la Cilicie par la France, celle-ci doit prendre de préférence sous sa protection le Patriarcat Arménien catholique qui porte le titre de Cilicie, titre traditionnel qui lui revient par le fait que le dernier royaume Arménien en Cilicie était catholique et l'Arménie en union avec le St. Siège.
7. Le Patriarcat arménien catholique demande que ce même protectorat de la France continue sur les catholiques en Ar-

ménie, aussi, pour y faire valoir la culture française de préférence à toute autre culture rivale.

8. Le Patriarcat arménien catholique supplie la France de protéger ses intérêts partout ailleurs, même à Jérusalem, où il aurait des droits acquis, depuis l'époque des Croisés et où les Arméniens occupent une position qui mérite d'être prise en considération.
9. Un des points essentiels sur lequel s'appuierait davantage le principe du Protectorat de la France sur le Patriarcat Arménien catholique, serait de faire connaître au Gouvernement turc tous les privilèges et droits dont jouissait ce même Patriarcat en Turquie
10. Que le Gouvernement Français ait la bienveillance de se charger d'assurer aux Arméniens catholiques la récupération des biens privés et publics, ainsi la part de l'indemnité qui leur est due par la Turquie, surtout dans les provinces, qui ne feraient pas partie de l'Arménie.
11. Que la France aide le Patriarcat arménien catholique:
    a) A se relever de ses ruines et à restaurer son organisation dissoute pendant la guerre;
    b) A fonder en Arménie des établissements scolaires et même universitaires à l'instar de l'Université de Beyrouth;
    c) Que le Gouvernement français reconnaisse les établissements scolaires ressortissants du Patriarcat Arménien catholique en Turquie, en Cilicie et ailleurs, au même titre que les institutions françaises en Orient, pour donner plus d'essor à la culture française dans notre nation;
    d) Que le Gouvernement de la République accorde en France des bourses pour la jeunesse arménienne des deux sexes qui y viendrait faire leurs études et se perfectionner dans la culture française.
12. Le patriarcat arménien catholique demande instamment de sauver à l'heure actuelle les Arméniens de la Cilicie, en leur procurant les moyens de se défendre, en les armant sous le commandement d'officiers français, si des expéditions françaises ne sont pas prêtes pour y arriver immédiatement.

La conférence de San Rémo aurait réclamé comme nous l'avons remarqué, une propagande plus active en Italie et en Belgique. Mgr Terzian, qui comptait grand nombre d'amis et de connaissances en Belgique, s'est chargé d'agir en ce pays, et j'ai préféré rentrer en Italie. Mgr. Terzian a parcouru ainsi toutes les villes

de la Belgique, en commençant par Bruxelles. Il intéressa à notre cause toutes les personnalités de la haute société et de la diplomatie et il termina sa tournée par une audience de S. M. le Roi Albert et une messe solennelle, analogue à celle de Paris, en présence de représentants du Roi, de tous les Ministères, des députés et des représentants de toutes les associations (Voir extrait de la Presse et mon Journal personnel — août 1920[130]).

Avant de quitter la France, j'ai cru de mon devoir de me rendre à Lourdes, pour remercier la très Sainte Vierge d'avoir été soustrait aux massacres de mon diocèse en prenant part au Congrès International Eucharistique, tenu à Lourdes même en juin 1914. Du 21 mai au 2 juin 1920, j'ai accompli mon pèlerinage avec un groupe de pèlerins anglais guidés par un compagnon d'études à Rome, l'Abbé Atkeins, puis rentré à Paris, j'ai pris congé de nos Délégués le 5 et le 6 juin.

S. E. Noubar Pacha, à la date de mon départ de Paris a eu la délicate attention d'adresser par mon entremise une lettre d'hommage et d'appel à S. S. Benoît XV. Il écrivait comme suit:

Très Saint Père,

«Le sort indécis de la cause arménienne qui a fait et continue certainement de faire l'objet d'une particulière sollicitude de V. S me donne l'occasion et l'honneur de soumettre humblement à l'auguste trône de V. S. l'expression de l'hommage de toute la nation arménienne d'autant plus digne de la bienveillante attention du Siège Apostolique qu'elle a été durement opprimée».

«A la haute mission de justice, qui donne au pouvoir souverain de V. S. une influence morale supérieure à tout intérêt et à toutes vues matérielles, aucune autre cause ne pourrait être déférée plus convenablement que celle de l'Arménie martyre, parce que chrétienne, opprimée parce que fidèle à ses traditions, menacée d'extermination parce que capable de constituer une barrière forte contre des invasions antichrétiennes et barbares».

«L'inqualifiable persécution par le Gouvernement et le peuple turcs, dont fut victime l'Arménie, a été un véritable crime de lèse-humanité pour laquelle la justice mondiale réclame une équitable satisfaction. Malheureusement le monde politique, trop mené par

---

[130]) Nous renvoyons le lecteur à l'Appendice Annexes XII, XIII, XIV, XV pour certaines publications en faveur de l'Arménie, dues aux tournées en Belgique de Mgr. TERZIAN. Ainsi: Un touchant appel du Patriarche Arménien (2 juillet 1920) — Pour l'Arménie Martyre — Un appel à la Belgique — L'état actuel de la Question Arménienne — etc...

des vues d'intérêt ne veut pas se décider à résoudre cette question par un acte conforme aux principes, si hautement proclamés, des droits des peuples».

«La voix de Votre Sainteté, Très Saint Père, qui dans cette qualité de Père Commun de la famille morale de l'humanité, embrasse avec le même amour toutes les nations est la seule autorisée, qui puisse encore tourner les nations puissantes en faveur des faibles menacés d'oppression et de mort. Par conséquent, je fais appel aux généreux sentiments de V. S. au nom de la nation que je représente afin que vous daigniez interposer efficacement Votre autorité pour écarter le danger d'extermination des survivants arméniens et pour solliciter l'aide morale et matérielle du monde civilisé afin de les délivrer définitivement et de les mettre à jamais hors de péril, en leur assurant les droits territoriaux, civils, et financiers.»

«Mgr. Jean Naslian, Evêque de Trébizonde, qui a collaboré avec notre Délégation, aura l'occasion d'exposer en détails ce qui est réclamé par la situation de l'Arménie. Et c'est pourquoi je m'en tiens aux généralités.»

«Confiant pourtant de voir bien accueillie la présente supplique, je m'incline pour embrasser les mains de V. S. et j'ai l'honneur de me déclarer avec les sentiments de la plus profonde vénération de Votre Sainteté.» Etc. . . .

Le 6 juin je prenais congé de S. E. Noubar Pacha et muni de sa lettre à S. S. Benoît XV. je partais pour Rome.

f) En Italie

Traversant la Suisse, je suis arrivé à Milan le 12 juin au soir avec du retard, à cause d'une grève déclenchée par les socialistes, à la tête desquels se distinguait, disait-on, le rédacteur en chef et propriétaire du journal «L'A v e n i r» Mussolini.

Par suite de l'arrêt de la circulation, j'ai dû m'arrêter dans cette métropole de la Lombardie, hôte des Filles du Sacré-Cœur, qui ont été d'une amabilité extrême et c'est grâce à elles que j'ai pu faire plusieurs conférences à différents groupes de l'aristocratie milanaise et de la jeunesse. J'ai donné ma première conférence le 13 juin dans les salles de l'Institut des susdites Sœurs à un Cercle de Dames et Demoiselles de la haute société[131]).

---

[131]) Dans l'Appendice je ne reproduirai que des Discours et des annotations historiques, donnant des éclaircissements particuliers sur le sujet de ces Mémoires en général. J'y insère deux discours seulement en

1. Conférences données à Milan par Mgr. Naslian

L'Archevêque de Milan, le Cardinal Ferrari, le digne successeur de St. Charles Borromée, m'invita à donner une conférence dans les salons de l'Archevêché devant une réunion des présidents de toutes les associations catholiques des deux sexes. C'était le 17 juin et la grève continuait. L'auto d'une noble famille m'a conduit au Palais du Cardinal Archevêque. Celui-ci venait de sortir pour aller visiter un malade, qui l'avait demandé. J'ai dû attendre son retour pour me rendre au salon, où la jeunesse impatiente frémissait, ayant entendu certains comptes-rendus de nos récits.

Le Cardinal, une fois rentré, m'a invité à le suivre. Au salon, des applaudissements nous ont accueillis, et je me suis mis tout de suite devant une table où des bougies protocolaires facilitaient ma lecture. Dans un grand silence de l'auditoire, je donnais lecture à mon exposé des événements, qui pouvaient l'intéresser et que nous connnaissons surtout par les détails de la deuxième Partie de ces Mémoires.

A ce long discours, qu'on avait écouté sans donner le moindre signe d'ennui ou de fatigue, mon auditoire répondit soudain par une explosion d'émouvante sympathie, qui fit frémir d'acclamations la grande salle. Le silence rétabli, la secrétaire générale de la Fédération des Filles et Dames catholiques d'Italie, plus tard Présidente, Mademoiselle Armida Barelli, se leva pour dire à Mgr. Naslian toute son admiration envers le peuple martyr d'Arménie et elle déclara qu'en ce même jour, elle allait engager son comité central à lancer une dépêche au Gouvernement italien, au nom de ses 200.000 associées avec les réclamations les plus fermes en faveur de l'Arménie et de la justice à lui rendre en la constituant en Etat libre et indépendant dans les frontières historiques de son territoire. Un jeune avocat, a pris ensuite la parole au nom de la jeunnesse catholique italienne et me dit: «Tout en vous remerciant, Monseigneur, de nous avoir donné ce tragique et admirable aperçu des souffrances sans précédent de votre héroïque population, je dois dire qu'en vertu du dogme consolant de la Communion des Saints, nous aussi, nous nous transportons en esprit vers l'Arménie pour y déposer l'hommage de vénération dû au sang innocent de tout un peuple martyr.» Et il termina ses chaudes paroles en invi-

---

langue italienne pour leur importance particulière: celui donné au Cercle de l'Association «Pro cultura» à Milan, et celui de clôture de la Conférence Episcopale à Rome (Appendice — Annexe XVI et XXIX).

tant toute la jeunesse italienne à traduire en action ce dogme de la Communion des Saints dans la question arménienne. Un prêtre assistant de l'Union de la jeunesse monta sur une chaise pour mieux se faire entendre et faire ressortir toute l'horreur éprouvée au récit des atrocités turques en Arménie. Il fit allusion à un événement criminel, qui avait eu lieu durant une émeute socialiste récente à Rho, près de Milan: «Nous aussi, s'est-il écrié, nous aussi nous avons nos Turcs à nous, puisque comme en Arménie, les Turcs pour rejeter leurs crimes sur leurs victimes elles-mêmes, enveloppaient de turbans les têtes des cadavres des innocents, nos socialistes d'ici, après avoir fusillé un jeune homme de notre cercle à Rho, ont eu l'impudence d'afficher sur les murs des écrits en grosses lettres, où ils imputaient aux catholiques le crime que nous déplorons.»

L'écho de cette conférence secoua l'opinion publique qui, malgré l'agitation de la grève, s'est tournée vers l'Arménie et les Arméniens. Aussi, fus-je invité bientôt par l'association «Pro Cultura» à faire une conférence dans ses salons. Mon auditoire étant cette fois composé de purs intellectuels s'intéressant surtout à l'histoire et à la culture, j'ai préféré lui faire, au lieu d'un discours politique, un exposé historique de la haute civilisation arménienne à travers les âges au point de vue de la langue, de la littérature, des arts et de l'histoire. (Voir Appendice, Annexe XVI.)

Avec ces conférences qui ont été répétées et commentées par les journaux italiens, je terminai ma tournée, et le 4 juillet, rentré à Rome, je remettais entre les mains de S. E. le Cardinal Gaspari, Secrétaire d'Etat de S. S. la lettre de S. E. Noubar Pacha adressée au Souverain Pontife Benoît XV. qui a daigné me recevoir en audience le 8 juillet. De nouvelles instructions partirent de la Secrétairerie d'Etat du Pape aux Nonces leur recommandant de donner tout appui à la cause arménienne, entrée dans une phase nouvelle et qui pouvait être décisive.

2. Quelques initiatives en faveur de l'Arménie prises par des personnalités privées et politiques

Il serait long de citer les commentaires de tous les journaux, qui reflétaient au fond les dispositions d'âme du peuple italien à l'égard des Arméniens et de leurs revendications nationales, dispositions qu'on aurait pu mieux exploiter avant la tournure que venait de prendre la politique des Alliés en Orient. Qu'il nous suffise de rapporter ce que le «Giornale d'Italia» a écrit à

cette occasion de notre passage par l'Italie et particulièrement par Rome: «Le sort de l'Arménie a des relations intimes avec celui de la Russie. Tous les Papes plus ou moins se sont intéressés au destin de l'Arménie. Le Pape actuel S. S· Benoît XV. s'occupe sérieusement de la question arménienne et il a décidé de lui donner la préférence sur toute autre. Le Vatican trouve la solution de la question arménienne beaucoup plus aisée, maintenant que la Russie est en déconfiture, car l'Arménie échappe ainsi aux tendances qui l'enveloppaient de toutes parts pour l'absorber. Mais cela est insuffisant sinon pour assurer l'indépendance, du moins pour garantir la sécurité du peuple arménien qui a beaucoup souffert. Quoique la question proprement dite de la Turquie ne regarde pas le Vatican, il va sans dire qu'il recommandera ses vues à ce sujet auprès des Puissances et il les appuiera. Nous ne savons pas quelles sont ces vues et quelle sera la solution à donner, mais nous savons une chose, c'est que l'Arménie doit être émancipée du joug turc.»

Le même journal annonça quelques jours après que le Comité Italien pour l'indépendance de l'Arménie avait communiqué à M. Orlando, Président du Conseil, l'ordre du jour voté dans sa dernière séance plénière et dans lequel était exprimée la confiance que l'appui du Gouvernement Royal ne manquerait pas à une cause aussi juste que celle de la reconstitution de l'Arménie en Etat Indépendant. Dans la lettre que le Président du Conseil adressa en réponse à celle du Comité, on lit entre autres cette phrase: «L'Italie fidèle à ses traditions, ne peut manquer de considérer avec sympathie toutes les causes d'indépendance et de liberté des peuples opprimés: et il en est ainsi de la noble nation arménienne que Votre Comité défend avec tant de ferveur.»

Nous connaissons déjà dans l'Extrait de la Presse rapporté à la fin de la III[e] Partie de ces Mémoires la dépêche que le 2 octobre 1918 M. Luzzatti, ancien Ministre et Président du Conseil Italien, avait adressé au Président Wilson à Washington et nous renvoyons le lecteur à un autre message au peuple italien du même Sénateur et à un appel de Mr. Boselli aux Comités De la Dante Alighieri. (V. Appendice, Annexe XVII—XVIII.)

Toutes ces excellentes dispositions du peuple italien à l'égard des Arméniens et de leur cause nationale ont fini par être renversées à cause de l'effondrement et de la tournure nouvelle de la

politique en Orient de ce même Gouvernement par suite de la maladroite et malheureuse occupation grecque de Smyrne promise et réservée à l'Italie dans le partage de la Turquie, comme nous l'avons vu.

Avant de quitter Milan, où j'ai tenu mes meilleures conférences, je dois un hommage de reconnaissance particulier aux Religieuses dénommées «Filles du Sacré-Cœur», qui m'ont donné l'hospitalité la plus généreuse, digne du titre qu'elles portent. C'est grâce à elles que la haute aristocratie de Milan s'est intéressée à ma présence en cette ville et à la cause que j'ai voulu leur faire connaître. Pendant mon séjour avait eu lieu à Rome la canonisation de Ste. Marguerite Maria Alacoque, la privilégiée du Sacré-Cœur, qui à Parey Le Monial en avait révélé les secrets et avait communiqué au monde son message. Des solennités extraordinaires avaient été organisées chez les Religieuses, Visitandines de l'ordre de la nouvelle Sainte, et comme à cause de la grève, les Prélats qui devraient venir de Rome pour présider certaines cérémonies organisées en cette occasion, n'avaient pas pu voyager, grâce à nos filles du Sacré-Cœur, on m'a invité à remplacer les absents. Me trouvant ainsi entre des Religieuses cloîtrées, poursuivant la vie contemplative de la Sainte et les Filles du Sacré-Cœur, vouées à la vie active dans le même esprit, je me suis dit être entre Sainte Marguerite et Sainte Jeanne d'Arc, elle aussi nouvellement canonisée. Dans une messe solennelle en mon rite interprétée du haut de la Chaire par leur aumônier d'après la traduction en Italien de notre liturgie, imprimée à Venise, j'ai eu l'occasion d'adresser des discours relatifs au martyre, au sacrifice suprême de la vie pour la foi chrétienne de nos arméniens.

Les Filles du Sacré-Cœur, religieuses de haute spiritualité, avaient bien mérité mes quelques actes d'hommage en ces circonstances dans leur chapelle, aussi devant la très nombreuse foule de leurs élèves issues des meilleures familles de Milan, ai-je résumé plus tard ces sentiments et actes d'hommages en une Ode Latine, à l'occasion du centenaire de leur Institut (1831—1931). Pour témoigner toute ma gratitude à ces excellentes religieuses dont je garde les meilleurs souvenirs encore aujourd'hui, je classe parmi les copies de mes conférences le texte avec traduction de cette Ode qui a été agréée et imprimée par Elles dans une brochure parue pour commémorer le dit centenaire.

Don Angelo Nazzari, de Brescia, une autre âme d'élite, modèle de prêtre catholique, dont la Sœur germaine, Sœur

Ancilla était du nombre des Filles du Sacré-Cœur à Milan, me procura un logement chez elles, et plus tard le 25 juin il organisa une solennité en mon honneur dans son Eglise de Saint-François d'Assise à Brescia même où j'ai répété ma conférence donnée à l'Archevêché de Milan en l'adaptant dans l'exorde et la péroraison.

Ce prêtre d'une piété singulière et de cœur compatissant à toutes les misères de mon peuple, avait assisté quelques unes de nos orphelines d'Arabguir, recueillies du temps des massacres hamidiens (1895—1896) par la Prinzesse Anna Maria Borghesi de Sainte Mémoire. A mon passage par Brescia, Don Angelo continuait à prodiguer ses soins aux survivantes de ces filles d'Arménie. Don Angelo né à Remedello en 1872, mort saintement en 1947, a bien mérité l'épigraphe dédiée à sa memoire: „Modèle insigne de Vertus sacerdotales, Pasteur très zélé des âmes — défendit avec force les droits de l'Eglise et du Pontife — Chargé de multiples offices — Régent de la Curie Episcopale (de Brescia) — Recteur de l'Eglise de St. François d'Assise — déploya pendant de longues années avec un zèle scrupuleux et actif ses rares qualités d'âmes, de piété et de direction d'âmes». — Qu'il accueille du Ciel cet humble acte d'hommage de celui qui l'a connu de près et admiré.

IV. RETOUR DE MGR. NASLIAN A CONSTANTINOPLE AVEC LA CHARGE D'UNE DEUXIEME VISITE APOSTOLIQUE DU PATRIARCAT ARMENIEN CATHOLIQUE

Arrivé à Rome vers la fin du mois de juin 1920, j'ai tenu dabord à mettre au courant de ma mission le Saint-Siège. Après ma visite à la S. C. Orientale, et par son entremise, j'ai obtenu une audience spéciale de S. S. Benoît XV. Il a accueilli mon exposé sur la situation du problème arménien avec intérêt ne cachant pas sa méfiance vis-à-vis de la diplomatie des Alliés, déjà divisés entre eux, soit à cause de visées politiques particulières, soit surtout pour des questions d'intérêt. Il a voulu se rendre compte de la situation du Patriarcat dont il souhaiterait la réorganisation pour un retour à la vie normale en des circonstances si critiques. Il en était parfaitement renseigné et m'a engagé à m'en entretenir avec le Cardinal Gasparri, son Secrétaire d'Etat et surtout avec le Cardinal Tacci, Secrétaire de la S. C. Orientale que j'avais déjà visitée.

A la Sacrée Congrégation Orientale on m'a fait allusion à

la nécessité d'une disposition plus pratique et correspondant aux circonstances, tout au moins provisoirement pour que le Patriarcat soit à même de s'occuper des Diocèses à reconstituer ou à liquider, de toutes les œuvres d'Assistance réclamée d'urgence par les populations à rapatrier ou à loger définitivement. Une première visite Apostolique chargée par la même S. C. Orientale n'avait pu accomplir sa mission que très partiellement. Mgr. Koyounian, Visiteur Apostolique rentré à Rome, n'était pas dans l'état de santé requise pour continuer utilement sa charge, qui de si loin ne pouvait pas être efficace; Mgr. Terzian, Patriarche, ne saurait pas reprendre son administration d'Office à Constantinople où on l'avait longtemps molesté. Par ailleurs, Mgr. Papadopoulos, Assesseur de la Sacrée Congrégation, avait constaté par lui-même pendant une visite à Constantinople le caractère anormal de la même administration divisée entre un vieux vicaire in spiritualibus et un Locumtenens qu'on voudrait voir rentré en son Diocèse d'Alep. Celui-ci réclamait sa présence à cause de la nouvelle et grave situation créée par suite de l'affluence des réfugiés avant et après l'Armistice. Après tout on m'a laissé entendre qu'on aimerait me voir accepter une nouvelle mission à mon retour à Constantinople, nécessaire après mes contacts avec les chefs arméniens grégoriens, qui sembleraient mieux disposés à mon égard qu'à l'égard de tout autre Evêque survivant de notre Hiérarchie. J'ai soumis à la discrétion des Supérieurs toutes mes difficultés personnelles et celles de l'époque tout en me déclarant prêt à faire des sacrifices, si le Saint-Siège croyait utile de me l'imposer. Ce n'était plus le moment de m'y soustraire, surtout en vue d'une réorganisation du Patriarcat lui-même alors que les événements se précipitaient en Turquie.

La Sacrée Congrégation Orientale donc, durant les mois de mon séjour à Rome, a tenu une réunion plénière des Cardinaux qui en faisaient partie, et elle a décidé de me nommer Vicaire de Mgr. Terzian Patriarche en remplacement de Mgr. Rokossian, très vieux et maladif et de Mgr. Koyounian, avec la charge de Visiteur Apostolique, non seulement pour les Diocèses vacants et les vicariats Patriarcaux de Bagdad, Damas, Beyrouth et Jérusalem, mais aussi pour le Siège Patriarcal lui-même à transférer et à réorganiser en fonction de la situation politique.

On m'a donné des instructions longues et détaillées pour les biens à récupérer de chacun des Diocèses, pour la vente et le meilleur placement de ceux-ci, pour les Instituts relevant du

Patriarcat pour les Evêques survivants éloignés de leurs diocèses, pour les œuvres d'assistance des orphelins et des populations dispersées.

Me fiant à l'appui du Saint-Siège, si empressé pour le sort de l'Arménie en géneral et de notre Patriarcat en particulier, j'ai dû accepter cette nouvelle et assez lourde mission tout en remettant notre sort à la divine Providence.

Dans l'audience de congé, S. S. Benoît XV. qui était bien au courant des difficultés de ma mission, n'a pas caché ses appréhensions au sujet des affaires qui faisaient l'objet des Instructions données par la Sacrée Congregation avec son approbation; à cause surtout des questions en suspens à Constantinople entre l'autorité ecclésiastique et le laïcat qui ne semblait pas se rendre compte de la gravité de la situation générale et de la tournure de la politique en Orient. J'ai dû reconnaître la justesse de ses appréhensions et j'ai imploré son assistance spéciale avec sa bénédiction.

Après avoir rendu visite aux Cardinaux, membres de la Sacrée Congrégation Orientale qui ont été très encourageants[132]), je me suis préparé au voyage de retour à Constantinople fixé au mois d'avril 1921.

Le passeport diplomatique du Vatican qui m'avait servi pour mes tournées à Paris et à Londres a été revisé aussi par l'Ambassade de France, à laquelle j'ai fait une visite accompagné par Mgr. Terzian Patriarche, rentré déjà depuis la fin de 1920 à Rome et tout intéressé à ma nouvelle mission.

Parti le 3 avril de Rome, j'étais déjà à Toulon le lendemain, où j'ai dû attendre le départ du Cuirassé Edgard Quinet, dont le Commandant avait reçu l'ordre du Ministère des Affaires Etrangères de Paris pour m'embarquer vers Constantinople. Je tenais à rentrer en cette ville à bord d'un bateau français; c'était

---

[132]) Le Cardinal van Rossum surtout, Préfet de la Sacrée Congrégation de propaganda fide, a été d'une particulière bienveillance pendant mon audience de congé: en me rappelant les paroles de St. Pierre à Jésus ressucité, qui lui recommandait d'essayer sa pêche infructueuse de nuit: «In tuo verbo laxabo retia»: je lancerai le filet sur ta parole, il m'a dit que l'obéissance dans les affaires difficiles doit être la règle de notre conduite. — Mgr. Cerretti, sous-secrétaire d'état, plus tard nonce à Paris après la reprise des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France, en me souhaitant bon voyage, m'a manifesté la joie pour les succès des armes arméniennes sur le front du Caucase dans le nouveau conflit entre la nouvelle république arménienne et la Turquie Nationaliste, succès qui paraissait au prime abord répondre à l'autodéfense requise par les Puissances alliées pour s'assurer le droit à l'indépendance.

de notre tradition de témoigner publiquement notre attachement à la France protectrice des catholiques en Orient. Et la situation critique de ce protectorat aussi, qui venait d'être balloté par des français eux-mêmes, de certaine catégorie, peu soucieux de traditions de leur noble pays d'antan, exigeait des manifestations de ce genre.

Le trajet a été plus long qu'à l'ordinaire parce que le bateau devait toucher presque toutes les Iles de la Mer d'Egée. La descente en quelques-unes de celles-ci pour étudier certaines antiquités fut intéressante. Nous vécûmes avec l'équipe d'officiers quelques heures dans les ruines de la Grèce historique, guidés par un interprète du pays.

En Crête, l'Edgard Quinet a arboré la bannière de l'Amiral Dumesnil, qui s'est empressé de m'envoyer son chef d'Etat-Major pour me saluer avant son arrivée; cette attention de délicatesse française m'a soulagé dans la préoccupation, qui absorbait mon esprit devant l'incertitude que j'allais rencontrer dans une mission supérieure à mes aptitudes.

L'Amiral arrivé, a laissé à ma libre disposition pour la journée, le salon de son compartiment en me saluant par des expressions flatteuses à mon égard, ce dont j'ai profité pour entrer en des confidents entretiens. Cependant j'ai remarqué en lui des dispositions d'esprit différentes de celles de l'excellent Commandant, dont malheureusement m'échappe le nom. Celui-ci profondément religieux s'était révélé un catholique pratiquant et convaincu, il communiait tous les jours à ma messe, et possédait un répertoire de livres de haute spiritualité; je lui avais parlé des merveilles de la Vierge de Lucque, qu'il ne connaissait pas, Gemma Galgani, aujourd'hui canonisée par l'Eglise et il en a fait part à l'Amiral pendant les dîners où nous nous réunissions seuls, l'Amiral, le Commandant et moi; mon secrétaire prenait ses repas à la table des Officiers subalternes. C'est alors que j'ai pu constater la différence qui m'avait frappé. L'Amiral, homme du monde, malgré tous ses égards à mon endroit, se disait par plaisanterie un grand pêcheur, et se dérobait à l'attaque d'ailleurs très délicate du Commandant en matière de vie chrétienne. A part ce petit écart de sentiment, il s'est révélé connaisseur des choses arméniennes surtout du Caucase, où il avait admiré la haute culture moderne des arméniens; il me disait que les arméniens possédaient parfaitement le sens de la musique et du commerce, il en avait eu des preuves manifestes pendant son sé-

jour à Tiflis, qui dans sa position géographique de capitale de la Georgie, semblait une ville arménienne par le grand nombre de ses habitants et par les institutions culturelles, le théâtre, où la musique arménienne dominait. Entre un Commandant de vue intérieure hautement chrétienne, et un Amiral plutôt mondain, j'ai eu une traversée des plus agréables. L'Amiral, sans se faire prier, par dépêche de T. S. F. du cuirassé a annoncé le jour et l'heure de mon arrivée à Constantinople pour en prévenir le Patriarcat.

C'est le 15 avril que nous y sommes arrivés devant le quai de Dolmabahtché (palais du Sultan) où l'on m'a fait débarquer sur le canot de l'Amiral lui-même, après sa visite protocolaire aux cuirassés d'autres nations qui avaient salué par des salves de canon l'arrivée de notre cuirassé portant le drapeau de l'Amirauté.

Une élite de notables arméniens catholiques et du Clergé, le Vicaire de la Délégation Apostolique, un représentant du Haut-Commissariat français, après salutations m'ont invité à prendre place dans une voiture mise à ma disposition par ce dernier.

A la résidence patriarcale à Sakiz Aghadj, Mgr. Joseph Rokossian, Mgr. Augustin Sayegh Archevêque, à la tête de prêtres et d'un choral de l'Eglise cathédrale, m'ont reçu officiellement, et après une courte visite au très Saint Sacrement, nous sommes montés avec eux au salon où une multitude de visiteurs m'y ont retenu de longues heures. Après quoi je me suis retiré dans l'appartement du Patriarche absent, pour y commencer mes travaux.

Le lendemain, j'ai rendu leurs visites aux autorités alliées et ecclésiastiques en commençant par le Haut-Commissariat Français et la Délégation Apostolique. Je n'ai pas manqué d'aller remercier l'Amiral et le Commandant à bord de l'Edgard Quinet. Je les ai ensuite reçus chez nos Religieuses de l'Immaculée Conception, qui ont organisé une petite séance de chants et de poésies en leur honneur dans leur Collège voisin du Patriarcat, dans la rue Tcheupluk-tchechmé.

Ainsi tout promettait un heureux commencement de ma mission et tout a marché dans cette atmosphère d'enthousiasme et de bon augure jusqu'à la révélation de la réalité politique, laquelle hantait mon esprit depuis la constatation de la nouvelle orientation diplomatique à l'égard des arméniens et du problème en Cilicie et ailleurs.

A) LA SITUATION A CONSTANTINOPLE ET DANS LES PROVINCES A LA RENTREE DE MGR. NASLIAN EN CETTE VILLE

La conscience de la réalité constatée por moi dans les milieux européens pendant mon voyage tant par le contact direct avec les Autorités des Gouvernements alliés que par les informations reçues, me préocupait fort à ma rentrée à Constantinople. Des lettres qui pouvaient encore parvenir au Patriarcat, des journaux locaux et de l'étranger, les visites aux Hauts-Commissariats Alliés, me donnaient des moyens de me mettre au courant de l'état des choses.

Les exposés succincts que je viens de faire et quelques extraits de lettres et de mon journal personnel pourront suffire à découvrir mieux cette situation après trois ans d'armistice.

1. Situation politique

Je me réfère sur ce point aux pages laissées par M. Paillarès, Directeur propriétaire du journal «Le Bosphore», homme le mieux renseigné de ce qui se passait à Constantinople et en Turquie, en raison de ses contacts journaliers avec les autorités alliées et turques (Le Kémalisme devant les Alliés — 1922).

Nous l'avons entendu précédemment dans ces notes, nous le suivrons ici pour esquisser aussi exactement que possible un tableau de la réalité.

Constantinople, de tout temps pomme de discorde entre les Grandes et Petites Puissances Occidentales, restait aux Turcs; son occupation continuait, depuis la fin provisoire des hostilités comme une parenthèse entre la vieille et la nouvelle Turquie sous le contrôle ou mieux, la garde des Alliés, spectateurs des revirements réactionnaires turcs qui se déroulaient sous leurs yeux ici et dans les provinces. Les attaques des Dardanelles par les flottes anglaises et françaises pendant la guerre n'avaient été que des essais ou escarmouches p r o - f o r m a pour empêcher la Russie de les devancer. Celle-ci,bolchevisée, ne figurait plus dans le nombre des Alliés et elle ne pouvait plus prétendre à l'exécution des promesses faites à ce propos dans le partage de la Turquie. Aussi, les Alliés étaient-ils revenus à leur politique d'avant-guerre de laisser Constantinople aux Turcs. C'était la décision du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix. Et malgré la concurrence des Alliés dans le déploiement de forces navales les plus nombreuses que

le Bosphore ait jamais vu dans le passé, les déclarations officielles du 16 mars 1920 avaient tellement rassuré les Turcs, qu'ils se moquaient de cette nouvelle démonstration navale et ne prenaient pas du tout au sérieux l'avertissement par lequel leurs ennemis d'hier croyaient pouvoir les intimider:

1. «L'occupation est provisoire;

2. «Les Puissances de l'Entente persistent dans leur intention de ne pas priver les Turcs de Constantinople, etc. . . .»

Cela suffisait pour que les Turcs rassurés sur leur sort puissent reprendre leur position affirmative vis-à-vis des conditions de l'Armistice et de tout autre projet de mutilation de leur pays.

Les Turcs, par ailleurs, n'étaient pas du tout résignés devant la victoire des Alliés; la guerre n'avait pas changé leur mentalité, ils étaient en 1919 et 1922 ce qu'ils étaient en 1914. Les méthodes et les agents ou acteurs ont pu changer comme sur une scène de théâtre, mais les intentions restaient les mêmes.

«Le 11 février 1919 René Puaux, adressait de Smyrne à temps la dépêche suivante: «L'organisation du Comité Union et Progrès continue à fonctionner en Asie Mineure où les jeunes-turcs ont laissé des armes aux démobilisés et où un vaste système de bandes s'organise secrètement.» Je trouve par conséquent essentiel l'occupation des voies ferrées, du commandement de la gendarmerie ottomane; pour cette occupation une division suffirait à parer au danger immédiat.»

«Cet avertissement était donné quatre mois avant que les Grecs pussent débarquer à Smyrne, il n'est pas donc exact de dire que le Mouvement National est né de cette occupation militaire[133]).»

«L'Armistice sous l'apparence d'avoir mis fin à l'activité du régime jeune-turc l'avait encouragé par cette attitude indulgente et indécise, qui l'avait caractérisé avec le réveil d'anciennes rivalités parmi les alliés vainqueurs.»

Aussi, ceux des jeunes-turcs qui n'étaient pas ouvertement compromis dans les déportations et massacres comprirent-ils que la partie n'était pas perdue, et à la faiblesse des vieux turcs, à la naïveté des Alliés, opposèrent et progressivement organisèrent le nationalisme qui succéderait à l'Unionisme sous les étiquettes différentes d'entente libérale, de Milli Ahrar. Ces partis

---

[133]) Ce n'est pas à cause de cette occupation militaire, mais à cause de la méconnaissance des promesses faites à l'Italie, que celle-ci, s'est tournée la première en faveur de la Turquie et a encouragé de toutes façons le nouveau mouvement.

au fond ne se combattaient pas et étaient même d'accord avec les partis des vieux turcs «Soulh-Vé-Sélamet.»

«Enver étant vidé et flétri, il se rangea sous la bannière de Moustafa Kémal.»

Kémal Moustafa était d'après Damad Férid, d'origine juive; il avait commencé ses études à l'école militaire de Pancaldi et les avait terminées en Allemagne. Ancien attaché militaire à Sofia, il se faisait passer pour germanophile, comme presque tous les officiers ottomans. Lorsque la guerre éclata, il était colonel. Il se distingua dans la campagne des Dardanelles le 25 avril 1915 à Aari Bournou en résistant avec succès à toutes les attaques ennemies pendant trois mois. Mais ce fut surtout la bataille des Znafartas, le 7 août 1915, qui lui valut sa réputation. Promu général, il commanda un corps d'armée en Syrie, sous les ordres de Falkenhayn, puis de Liman von Sanders. Désintéressé en matière d'argent — chose rare en Turquie — il aspirait à jouer un rôle dans le renouvellement de l'Empire; et il l'a joué.

Par son caractère décidé et aventureux, il se posa d'abord en adversaire déterminé du Gouvernement Central qui l'ayant envoyé en inspecteur général du 3ème corps d'armée, finit par le regarder comme révolté. Il avait la charge cependant d'organiser l'armée, soit en versant dans les cadres de la gendarmerie les soldats démobilisés, soit en armant les populations musulmanes.

Fanatique, moins par conviction religieuse que par xénophobie, à peine avait-il foulé le sol de l'Anatolie, qu'il revendiqua la Turquie pour les turcs, arborant l'étendard du Comité.

Grâce d'abord à l'incurie des Alliés, ensuite à la conspiration de quelques-uns d'entre eux contre l'entente, il a trouvé tous les éléments constitutifs d'une armée; lui et ses amis n'ont eu que la peine de coordonner ces éléments et de les compléter.

Le Comte Sforza a avoué lui-même qu'il a été le premier à s'opposer au Traité de Sèvres, et il révèle dans un de ses ouvrages que Moustafa Kémal est parti pour Samsoun afin de se révolter contre l'autorité centrale de Constantinople sur ses conseils. Adalia occupée par les Italiens jusqu'à Konia, est devenue le port de ravitaillement d'Ankara: Fusils, mitrailleuses, grenades, lance-mines, équipements, etc.... passèrent par là sans discontinuer. Non seulement ainsi, le désarmement stipulé par l'armistice n'a pas été exécuté par les Alliés, mais au contraire ceux-ci ont fourni tous genres d'armes et de munitions pour compléter l'immense stock de maté-

riel de guerre, que les Allemands avaient accumulé à Ankara et à Sivas.

Dans l'esprit du Gouvernement de Damad Férid, le Président du Conseil du temps de l'Armistice, qui l'avait chargé de la prétendue inspection du 3ème corps d'armée, il profita de sa mission pour réorganiser les unités des huit corps d'armées, restées intactes en Anatolie avec leurs états-majors. Ces opérations serviraient éventuellement de moyens de pression sur les Alliés dans la discussion du Traité de Paix. Aussi, Kémal, une fois foulé le sol de l'Anatolie, sentit se réveiller en lui les ambitions de remplacer le Sultan et se révéla ainsi le révolté, qu'on ne tarda pas à Constantinople à vouloir châtier comme le recommandait Ali Kémal, ministre de l'intérieur. Une circulaire de Damad Férid aux gouverneurs des provinces ne fut accueillie qu'à Konia, où comme nous l'avons vu une opposition de bandes armées se constitua, qui fut d'ailleurs rapidement écrasée.

Moustafa Kémal fort de sa nouvelle position, malgré les menaces de coercition des autorités centrales de Constantinople, malgré l'anathème lancé contre lui par le Cheikh-ul-Islam, se déclara maître de l'Empire à reconstituer à sa guise, convoqua des Assemblées d'abord à Erzeroum le 23 juillet 1919, et quelques mois après à Sivas le 1er septembre 1919. Par suite des décisions prises dans ces Congrès, des revendications furent rédigées et promulguées dans un p a c t e n a t i o n a l; celui-ci constitua désormais le programme des aspirations du Révolté, qui se proclamerait plus tard le sauveur, le Père de la Patrie: Ata-Turk. Devant lui après les troupes helléniques s'inclineraient successivement et les Alliés en désaccord et le Gouvernement Central affaibli, et plus tard le Sultan détrôné pour céder la place à une république de capitale Ankara, élevée à ce titre contre Constantinople.

Damad Ferid considérant ce mouvement comme nuisible aux intérêts du pays, voulut réagir; il invita Kémal à rentrer à Constantinople; celui-ci refusa d'obéir; il fut alors rayé des cadres de l'Armée; puis comme il bravait la Porte, celle-ci ordonna son arrestation.

Mais Kémal fort des décisions de l'Assemblée (et de l'appui secret de quelques puissances alliées) procéda désormais en vrai despote qui n'avait à rendre de comptes à personne en dehors de son Assemblée. Des bandes organisées contre lui furent écrasées; des gouverneurs et fonctionnaires résistant à ses ordres furent sommés et fusillés; prenant en mains le réseau télégraphique, il

interrompit toute communication avec la Capitale, il déclara par une Proclamation que ses intentions étaient dirigées contre les Arméniens et les Grecs.

Un second Congrès nationaliste, réuni à Sivas le 1er septembre 1919 par Kémal, finit par prononcer la déchéance de Damad Férid Pacha: le Sultan était considéré comme prisonnier des Alliés qui occupaient la Capitale.

On voit que Moustafa Kémal, chef du mouvement nationaliste, n'était qu'un continuateur de l'œuvre jeune-turc et un réformateur radical de l'ancien régime.

Au début, la force et le prestige de ce mouvement étaient purement négatifs; ils ne reposaient que sur l'abstention des Puissances alliées. La révolte du peuple turc, épuisé, n'était soutenue que par la violence, et la terreur. Plus tard, Kémal sembla revenir au système législatif du Chérieh et du Coran pour ne pas heurter le fanatisme populaire, jaloux de ses traditions islamiques; mais ayant en vue de supprimer le système des droits minoritaires chez les sujets turcs non-musulmans, il supprima d'abord avec une poussée laïcisante la loi du Chérieh, n'admettant aucune religion officielle d'Etat, et il fit ainsi croire aux Soviets qu'il s'approchait d'eux. Le Code suisse à la fin, adopté avec quelques modifications par le nouveau régime républicain, finit par faire effondrer tout le système des attributions patriarcales et des Privilèges des Communautés pour unifier les sujets musulmans et non musulmans devant la loi, et finit par assimiler et fondre en une nation toutes les races, encore vivantes en Turquie, comme nous le verrons.

2. La Situation des Patriarcats Arméniens vis-à-vis des Autorités Turques

Nous avons vu au début de cette IV° Partie de mes mémoires la position juridique et civile des Patriarcats vis-à-vis de la Sublime Porte et des Autorités Alliées.

Cette position n'avait pas changé et le Patriarcat Grégorien, rétabli après sa suppression par les jeunes-turcs, ainsi que le nôtre, maintenaient leurs administrations par des Conseils Communautaires respectifs.

Mgr. Zaven, rentré à Constantinople plus tard que moi, le 5 juin 1920, avait repris les affaires de son Patriarcat, géré pendant son absence par Mgr. Mesrob Naroyan. Mgr. Sayegh, de notre Patriarcat, gérait les affaires communautaires par ses conseils laï-

ques et Mgr. Rokossian ayant cessé sa charge de vicaire Patriarcal in spiritualibus, me la transmit à moi, son successeur.

Je me suis trouvé ainsi dans les mêmes conditions que Mgr. le Patriarche Terzian avant son départ à Rome sans attributions civiles ou communautaires. Cependant ma mission en Europe au nom de la Communauté avait amélioré les rapports entre l'autorité ecclésiastique, que je remplaçais en tant que Visiteur Apostolique, et le laïcat. Ce rapprochement me facilita la suppression du dualisme, dont j'ai exposé les inconvénients et l'anormalité dans mes notes sur le Patriarcat Arménien Catholique.

Mgr. Sayegh dut plus tard rentrer en son archidiocèse d'Alep le 13 septembre 1920. La nouvelle situation de la Syrie détachée de la Turquie, réclamait sa présence. Je pus le remplacer dans sa charge de Locumtenens, reconnu par un teskéré officiel du Ministère de la Justice et du Culte de la Sublime Porte, comme je le dirai plus bas. Et, c'est alors que je pris part aux séances du Conseil Mixte Arménien, dont j'exposerai plus en détail la tâche dans le nouvel état de choses.

Nos rapports avec les Autorités turques ne pouvaient pas être les mêmes qu'avant les hostilités connues du Gouvernement jeune-turc à l'égard des Arméniens en général. Nous nous placions devant les Alliés comme partie civile contre les responsables officiels et officieux de toutes les injustices passées, par conséquent, comme les défenseurs de nos droits nationaux, soit communautaires, soit politiques, en discussion devant le Conseil Suprême de la Conférence de la Paix. La Sublime Porte, à son tour, à part la Commission d'Inspection pour les Provinces d'Anatolie, commission dérisoire turco-arménienne, dont nous connaissons l'issue ridicule, n'avait rien fait pour témoigner le moindre esprit d'équité due à ses victimes.

Dans ces conditions précaires et délicates, les Conseils du Patriarcat Grégorien après de longues discussions avaient pris la décision d'attendre les délibérations finales des Puissances alliées sur les questions en suspens entre elles et le Gouvernement turc pour s'en tenir à une norme précise dans ses rapports avec le Gouvernement de la Sublime Porte. Celui-ci était tout absorbé par la suite des événements dont dépendait son sort, soit les discussions devant le Conseil Suprême de la Conférence de la Paix, soit l'activité du Mouvement National, qui ne reconnaissait pas les Autorités Centrales de Constantinople.

Notre Patriarcat sans une décision formelle se tenait dans la

même position d'attente sans rupture cependant et sans reprise spéciale de rapports avec la Sublime Porte. Ma nomination officielle de Locumtenens faite par l'autorité de cette même Porte, avait été demandée officiellement par l'Assemblée Générale de la Communauté avec une requête collective au Ministère de la Justice et du Culte, signée par tous ses 30 membres, 11 ecclésiastiques et 19 laïcs. C'était de notre part un acte de reconnaisasnce de l'Etat Turc, mais celui-ci n'a rien fait pour venir à la rencontre de nos desiderata, dont il connaissait toute la gravité.

Quelques démarches privées furent effectuées auprès de nos Patriarcats de la part du Gouvernement de Damad Férid, grand Vizir, pour nous proposer de nous entendre entre nous sur tous les problèmes agités à cette époque devant l'Assise des Puissances Alliées. On a même signifié de la part de cet homme d'état turc qu'une commission aurait été constituée à la Sublime Porte pour étudier à l'amiable entre turcs et arméniens une solution satisfaisante des questions en litige. Damad Férid Pacha, comme devant le Conseil Suprême à Versailles, cette fois aussi venait de flétrir de la façon la plus formelle les crimes commis par le gouvernement des jeunes turcs contre les arméniens et il désirait arriver à une entente équitable de réparation.

Ces bonnes dispositions cependant ne pouvaient pas arrêter le cours des événements, qui menaçaient les bases même de l'Empire des Sultans et avaient presque paralysé l'autorité du Gouvernement Central. Aussi ces déclarations n'ont-elles pu inspirer confiance aux Patriarcats et n'ont-elles mérité que des remerciements de pure politesse. En effet toutes ces propositions apparemment sincères ne tendaient qu'à détourner les Patriarcats Arméniens de s'adresser à des Puissances étrangères et à les engager à ne traiter qu'avec le Gouvernement local.

De pareils regrets posthumes pour tout un passé triste et ces désirs d'entente étaient manifestés même par des jeunes turcs réfugiés après l'armistice à Berlin et en Suisse, à la tête desquels se trouvait Talaat avant sa fin tragique, comme l'avait rapporté Haladjian Bédros, membre arménien du Comité Union et Progrès à M. Nouradounguian Gabriel et à d'autres, au moment où Enver, le collègue de Talaat, pendant ses exploits pantouranistes au Caucase, s'alliait à Moustafa Kémal, son rival, pour une entente avec les Soviets contre l'Arménie.

Dans ces conditions, les Patriarcats arméniens sans en venir

à une rupture déclarée avec la Sublime Porte, ne pouvaient reprendre leurs relations d'avant-guerre.

Moi-même, reconnu, comme j'ai dit, par celle-ci, chef de la Communauté Arménienne Catholique, je n'ai pas manqué d'essayer des rapprochements avec le Sultanat et des Autorités Kémalistes, mais comme il était à prévoir, ces essais n'ont abouti qu'à des actes d'étiquette.

Le mouvement nationaliste en marche, a fini par donner le dernier coup aux constitutions et statuts traditionnels des Patriarcats, comme nous le verrons.

B) UNE AUBE DE NOUVELLE ESPERANCE POUR L'ARMENIE VITE S'ELIDE D'UN CREPUSCULE DEFINITIF DE NOUVELLES COMPLICATIONS POLITIQUES

1. Complications politiques:

Les Patriarcats arméniens avaient toute raison de se tenir sur la réserve devant des propositions, croyons- nous, bien sincères de la part des Autorités Turques, du Gouvernement Central. Celui-ci commençait à chanceler par suite du nouveau mouvement nationaliste en marche, anathématisé par lui comme une aventure d'un Révolté, et qui minait les bases de l'Empire. Le Mouvement Nationaliste lui-même était aux prises avec les nouvelles occupations partant de Smyrne, alors qu'il était dressé contre les Alliés en général et marchait contre la Cilicie en particulier. Aussi était-il tout naturel d'attendre le dénouement de ces complications politiques.

Mgr. Zaven et moi, de retour de notre voyage en Europe, connaissions les clauses de la Conférence de San Rémo, prélude à celle de Sèvres, qui n'allait pas tarder.

«La mission turque imposante, que nous avons vu défiler la tête basse devant le majestueux palais du plus auguste des Rois de la France, était aujourd'hui à la tête du Gouvernement Central pour subir le châtiment d'un crime odieux qu'ils n'avaient pas commis et dont ils eurent toujours une simple horreur. Un Tewfik et un Damad Ferid étaient contraints à tirer l'Empire de l'abîme creusé par Enver et Talaat et Djemal qui s'en étaient évadés.» (Paillarès.)

«Tewfik Pacha était Ambassadeur à Londres avant le cataclysme mondial. Il fut un des sages d'Europe, qui désapprouvèrent l'agression monstrueuse de Guillaume. Et lorsque se produisit le

coup de théâtre de la Mer Noire, qui jetait la Turquie dans la tourmente, ce vieillard s'écria: «Quelle folie!». Damad Férid Pacha était sénateur. En pleine bataille, même lorsque les barbares paraissaient l'emporter, il ne craignit pas de dire sa colère et son mépris pour les sinistres gredins du comité. Il ne cessa de fulminer contre les égorgeurs de chrétiens qui déshonoraient son pays. C'est lui qui à la tête de la Délégation Turque invitée à faire connaître le point de vue de la Turquie aux Alliés, avait déclaré le 11 juin 1919 entre autres: «Au cours de la guerre, presque tout le monde civilisé s'est ému au récit des crimes que les turcs auraient commis. Loin de moi la pensée de travestir ces forfaits qui sont de nature à faire pour toujours tressaillir d'horreur la conscience humaine. Je chercherai encore moins à atténuer le degré de culpabilité des auteurs du grand drame. Le but que je me propose est de montrer au monde, avec des preuves à l'appui quels sont les véritables auteurs responsables de ces crimes épouvantables. — Nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'étendue du mécontentement qui nous entoure. Nous sommes parfaitement convaincus qu'une foule de malheureux événements font apparaître la Turquie sous un mauvais jour. Mais la vérité, une fois mise en évidence, empêchera le monde civilisé et la postérité d'émettre un jugement injuste à notre égard. — La responsabilité de la guerre en Orient entreprise à l'insu du Souverain et du peuple ottoman, dans la Mer Noire par un vaisseau allemand, commandé par un amiral allemand, retombe entièrement sur les signataires des traités secrets inconnus du peuple ottoman autant que des chancelleries.»

C'est ce brave vieux turc, qui venait de faire aux Patriarcats des offres d'entente à l'amiable sur les questions qui les intéressaient. Nous n'en méconnaîtrons pas la sincérité dans une entente, dont cependant la proposition nous était faite juste au moment où elle était déférée devant l'Assise des Puissances Alliées que nous ne pouvions pas remplacer.

Il devait toutefois savoir que son Gouvernement n'avait rien fait depuis l'Armistice pour nous amener à cette entente. Au contraire c'est lui qui avait délégué l'Inspecteur de la 3ème Armée en Anatolie, qui avait fini par reprendre le projet jeune-turc coiffé du nom de mouvement national, et qui à part ses intentions d'application intégrale du programme jeune-turc, nous rendait à nous autres arméniens impossible toute entente à l'amiable, que lui

Tewfik Pacha venait de proposer. Par ailleurs le rejet de la responsabilité sur les Allemands des «crimes et des forfaits», ainsi que de l'entrée en guerre de la Turquie contre les Alliés nous rappelait une circonstance qui mérite d'être évoquée ici du temps des massacres arméniens. Les auteurs de ces crimes avaient la perfidie d'entreprendre des actes de suppression en plus grande échelle après le passage des chefs et des troupes allemands par une ville ou par une autre des provinces, pour nous faire croire que c'était sur instigations allemandes qu'ils sévissaient contre les arméniens. La plaidoierie que Tewfik Pacha a dû faire devant le Conseil Suprême en faveur de la Turquie, ne devait servir qu'à la cause du mouvement national, adversaire et des Arméniens et de son Gouvernement Central qu'il présidait.

Nous étions à ce point de notre problème national quand on nous annonça la réunion de la conférence de Sèvres, où le problème arménien aurait eu sa solution plaidée, poursuivie, élaborée depuis les débuts de l'Armistice, depuis que le 1er mai 1920, M. Millerand avait remis à Tewfik Pacha le texte des conditions de paix arrêtées par les Alliés.

2. Traité de Sèvres.

«Le 10 août 1920, c'était le jour où le Gouvernement de Tewfik et de Damad Férid Pacha devrait boire la lie du verre qu'on leur offrirait de boire à la place des vrais responsables flétris par eux.»

«A cet acte funèbre pour la Turquie, l'Empire ne déléguera ni un grand Vizir, ni un Prince, ni un Ministre. Les plénipotentiaires qui conduiraient le deuil en son nom seraient de très modestes personnages: en première ligne, le Général Haadi Pacha et Riza Tewfik Bey, sénateurs; puis un jeune diplomate, Rechad Halisse Bey, qui est à la tête de la Légation Ottomane à Berne.»

«En dehors de la Turquie participent au traité de Sèvres, l'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon, Puissances désignées comme les principales Puissances Alliées, l'Arménie, la Belgique, la Grèce, le Hedjaz, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Etat Serbo-Croate-Slovène et la Tchécoslovaquie, constituant, avec les principales Puissances ci-dessus, les Puissances Alliées.»

«La République Française est représentée par MM. Alexandre Millerand, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères;

Frédéric François Marsal, Ministre des Finances; Auguste Paul Louis Ignace, Ministre du Commerce et de l'Industrie; Jules Cambon, Ambassadeur, Georges Maurice Paléologue, Ambassadeur, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères. — L'Arménie était représentée par Avédis Aharonian Président de la Délégation de la République Arménienne du Caucase.»

Nous résumons ici les parties fondamentales du traité:

Frontières de la Turquie:

I. En Europe:

1. Au nord de la Mer Noire, de l'entrée du Bosphore jusqu'à l'embouchure de Beyuk Dere, à un point de la côte, situé à 7 kms. au nord-ouest de Padima.
2. Au nord-ouest, la Grèce, par une ligne partant de Padima et descendant vers le Sud-Est pour aller toucher sur la Mer de Marmara à 1 km. environ au sud-ouest de Kali Kratia.
3. A l'ouest, la Mer de Marmara, de ce dernier jusqu'à l'entrée du Bosphore.

II. En Asie:

1. Au nord-ouest, le Bosphore, la mer de Marmara, le détroit des Dardanelles; à l'ouest, la Méditerranée orientale, jusqu'aux abords du Golfe d'Alexandrette à un point situé à 3 kms. environ au nord-ouest du Zaratash Bouroun.
2. Au sud, la Syrie, par une ligne partant de ce dernier point et qui se dirige suivant le cours de Djihoun-Irmak, descend vers le Sud jusqu'à un point situé sur l'Emir Musi Dagh, court vers l'Est jusqu'à 5 kms. au nord d'Ourfa, passe au nord de Mardine, rencontre enfin le Tigre dont il suit le cours jusqu'à l'Ile de Djéziré Ibn Omar, laissée à la Syrie.
3. Au sud-est, la Mésopotamie, par une ligne passant à la limite septentrionale du vilayet de Mossoul et au sud d'Amadia et aboutissant à la Perse.
4. A l'Est et au nord-est, la Perse et la Russie, sous réserve des dispositions de l'article 89 qui est ainsi stipulé: «la Turquie et l'Arménie ainsi que les hautes parties contractantes, conviennent de soumettre à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie, dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis et d'accepter sa décision ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de l'Arménie à la Mer et relativement à la militarisation de tout territoire ottoman adjacent à la dite frontière.

5. Au nord, la Mer Noire. — Constantinople reste aux turcs; le Détroit, sous le contrôle d'une commission inter-alliée, aura un pavillon particulier.

Une commission siégeant à Constantinople préparera un projet d'autonomie pour les régions où domine l'élément kurde.

La ville de Smyrne et une zone adjacente décrite à l'article 66 restent sous la souveraineté ottomane. Toutefois la Turquie transfère au Gouvernement hellénique l'exercice de ses droits de souveraineté sur la ville de Smyrne et la dite zone. Le pavillon ottoman sera hissé en permanence sur un fort extérieur de la ville. Le Gouvernement hellénique administrera la ville et la dite zone, avec le droit de conserver les forces militaires nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Il sera constitué un Parlement local avec un système électoral.

Grèce. La Turquie renonce ainsi en faveur de la Grèce à tous les droits sur les territoires situés en Europe au-delà des frontières turques fixées plus haut.

Arménie (article 88). «La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances Alliées, l'Arménie comme Etat libre et indépendant.» Les frontières entre l'Arménie et la Turquie seront délimitées par le Président des Etats-Unis.

Suivent les Pays arabes et nous nous arrêtons à l'article 48 — Protection des minorités, parce qu'il est formulé dans les termes du traité de Lausanne avec quelques détails en plus sur les conversions forcées des chrétiens à l'islamisme: «La Turquie s'engage à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion. Tous les habitants de la Turquie auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance.» Les conversions à l'islamisme qui ont eu lieu après le 1er novembre 1914 seront considérées comme nulles. Le Gouvernement ottoman donnera tout son appui pour la recherche et la délivrance de toutes les personnes disparues, ravies, séquestrées ou réduites en captivité depuis le 1er novembre 1914. Il s'engage à faciliter l'action des commissions mixtes qui

seront nommées par le Conseil de la Société des Nations à l'effet de recevoir les plaintes des victimes elles-mêmes, de leurs familles et de leurs proches, de faire les enquêtes nécessaires et de prononcer souverainement la mise en liberté des personnes en question.

Les ressortissants ottomans de race non turque qui ont été chassés de leurs foyers ou dépouillés de leurs biens, obtiendront les restitutions et les réparations qui leur sont dues. Tous les ressortissants ottomans seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, de langage et de religion.

Le Gouvernement Ottoman s'engage à reconnaître et à respecter l'autonomie ecclésiastique et scolaire de toute minorité ethnique en Turquie. Il confirme dans toute leur étendue les prérogatives et immunités accordées par les Sultans et les Ministres aux non-musulmans.

Suivent des clauses militaires et navales ainsi que financières qui auront leur place définitive dans le traité de Lausanne.

D'après ce traité, en dehors des territoires détachés de la Turquie, l'Irak, l'Arabie, la Palestine, la Syrie, le Liban et la Cilicie, avec Atalia et la zone de Smyrne, l'Arménie venait d'être délimitée par Wilson sur une étendue de 68.600 Km². par une ligne embrassant les provinces de Van, Bitlis, Erzeroum en grande partie jusqu'à Trébizonde, débouché sur la Mer Noire. Cette carte fut publiée le 22 novembre 1920 quand Karabekir, commandant de l'Armée nationaliste, avait envahi l'Arménie du Caucase et que la République Arménienne gouvernée par le parti tachnak venait en même temps d'être remplacée par la République soviétique, imposée par les russes bolchéviques.

A sa naissance donc, ce Traité de Sèvres qui aux yeux des Turcs paraissait un coup d'assommoir, fut déchiré par la Turquie nationaliste. Pour celle-ci, il importait avant tout de s'assurer la maîtrise absolue, incontestée du pays, et pour cette besogne le mouvement nationaliste avait toute liberté de réaction en Anatolie, lais-

sée libre à sa merci, sans avoir ni ambassadeur, ni consul, ni aucune autre résistance capable de l'arrêter sur son chemin . . .

L'unique réaction qui sembla pouvoir obstruer ce chemin aux Kémalistes fut l'aventure grecque de la marche vers Ankara, après l'occupation de Smyrne le 10 juillet 1921.

«La France et l'Italie, installées respectivement en Cilicie et et à Atalia, auraient pu combiner des opérations d'accord avec les Grecs, leurs alliés, mais l'Italie, nous le savons, à cause du manquement aux promesses faites à elle pour Smyrne, s'était tournée vers les Kémalistes, leur fournissant tous moyens d'aide à sa disposition; la France qui aurait pu mieux s'entendre avec les Grecs et coopérer avec eux en Cilicie, s'est laissée entraîner par les cercles turcomanes et anglophobes de Paris et a fini par marchander et céder aux Kémalistes, exploités par les bolchéviques. C'était une contre-offensive russo-kémaliste qui opérait en même temps contre les grecs de Smyrne et contre les français de Cilicie. Et le «Temps» ne cessait de réclamer l'annulation du traité de Sèvres, et la révision de celui antérieur de Versailles, sous l'étrange prétexte que la République Française n'était qu'une puissance musulmane. La protectrice des chrétiens en Orient passait ainsi pour protectrice des jeunes turcs, classés sous une nouvelle bannière de n a t i o n a l i s m e.»

3. L'Hellénisme et le Kémalisme prétextes pour les Alliés de revenir sur leur parole donnée par le Traité de Sèvres

Le traité de Sèvres n'a pas été de longue vie, on avait à peine essayé de l'appliquer, que sa revision a été envisagée à cause du conflit gréco-kémaiste.

Tandis que les troupes du Général Popoulos sur l'ordre de son gouvernement entreprenaient une brusque offensive contre les troupes nationalistes turques, du 23 mars 1921 au 7 septembre, les grecs tenaient solidement, toute la ligne de chemin de fer de Bagdad (Eskichehir—Afion-Kara-Hissar); ils arrivaient à Sakharia et dominaient le front ennemi. La victoire paraissait assurée pour eux et il semblait certain que le traité de Sèvres s'imposerait, quand des troubles politiques intérieurs en Grèce paralysèrent toutes les opérations brillantes pour les faire aboutir à un échec désastreux. «Les turcomanes de Paris et de Rome se demandaient par quel prodige ils parviendraient à déchirer un traité, qui les privait à jamais des sympathies et des concessions «du bon turc».

La question du trône soulevée en Grèce, finit par la chute de Venizelos et quoique Constantin, le beau-frère du Kaiser, eût voulu poursuivre la campagne commencée pour ne pas faire ressentir le départ, ou mieux l'exil de Venizelos, il avait cependant sur la table l'avertissement fait par les Alliés sur son compte le 3 décembre 1920, à la veille du plébiscite qui devait se prononcer sur la question du trône: «Les trois puissances déclaraient au gouvernement et au peuple grecs que le rétablissement sur le trône d'un souverain dont l'attitude et la conduite déloyales à l'égard des Alliés, au cours de la guerre, avaient été pour ceux-ci la source de difficultés et de pertes graves, ne pourrait être considéré par eux que comme la ratification par la Grèce des actes d'hostilité du Roi Constantin. Ce fait créerait une situation nouvelle défavorable dans les relations entre la Grèce et les Alliés, et dans ce cas, les trois Gouvernements déclaraient se réserver une entière liberté d'action pour lécher l'encre encore fraîche de leurs signatures à Sèvres.

M. Denis Cochin eut beau vanter dans le «Figaro» les gloires des opérations militaires des grecs pour éclairer l'opinion publique française contre le désavœu le plus honteux des engagements de leur gouvernement pour l'Orient chrétien: «Aucune considération ne m'empêchera de célébrer la belle victoire des grecs à Keutahia... C'est que tous les Hellènes, ceux de Venizelos, comme ceux de Constantin, combattent de front et ne forment qu'une seule âme pour ce retour triomphal comme l'avaient fait leurs pères, il y a cent ans pour la liberté. Venizelos m'a dit, il n'y a pas longtemps: «Constantin et moi nous ne sommes que des incidents et la Grèce est imortelle!» Parole digne d'un grand politicien et grand patriote... Puisse une réconcilliation qui peut conduire à tant de résultats magnifiques s'accomplir sous l'egide de la France, digne entre toutes les Puissances de remplir un tel rôle. Hésitera-t-elle entre l'Hellade et l'Islam? Oubliera-t-elle les Croisades, et Navarin, et les crimes du Sultan Rouge, elle, protectrice des chrétiens d'Orient, et la guerre mondiale où le turc fut le fidèle complice du Teuton, et la Cilicie, et la Syrie, où elle a maintenant le turc pour ennemi persistant? Non, non, elle entendra l'écho des cloches qui sonnent à Athènes, pour la victoire de Keutahia, et elle acclamera les chrétiens vainqueurs.»

Mais l'alea jacta est et la décision est prise par la France et l'Italie surtout de faire revenir sur leurs pas les troupes grec-

ques trop éloignées de leur centre de ravitaillement pour en déjouer toute la bravoure et les amener à un échec définitif.

Constantin offrit cent merveilleux prétextes pour réclamer la révision du traité de Sèvres, et le «Temps» n'aura plus à se gêner pour défendre Moustafa Kémal et taper sur les grecs, contre le «Figaro».

Nous connaissons par ces notes sur le Diocèse de Brousse la débâcle des opérations grecques et la débandade de ses troupes. Nous n'en rapporterons pas d'autres détails, mais nous dirons simplement que cette défaite des troupes helléniques a été pour les Alliés une raison suffisante pour suivre les chemins de traverse: ils se réuniront donc à Londres au mois de février pour entendre à la fois les grecs et les turcs et discuter avec eux le règlement de la question d'Orient, comme s'ils n'avaient rien décidé à ce sujet. Les turcs étaient divisés en deux parties, ennemis implacables: qui allait représenter l'Empire Ottoman? Serait-ce la Sublime Porte ou le Gouvernement d'Ankara? Sur une proposition anglaise, les Alliés, pour sortir de cette impasse, décidèrent d'admettre à la discussion à la fois les délégués de Constantinople et ceux d'Ankara. La Délégation de Constantinople était assez modeste. Elle ne se composait en tout que de trois membres et de trois conseillers. Par contre, celle d'Ankara était très imposante du moins pour le nombre. Elle comptait six plénipotentiaires, plus 10 conseillers. Les représentants du Sultan joueraient plutôt le rôle de figurants que celui d'acteurs. Ils n'étaient là que pour recevoir les affronts. Tout au plus leur permettait-on de faire écho à tout ce que demandaient les Kémalistes. La Grèce se présentait comme une accusée à la barre du Tribunal militaire. Les rôles étaient renversés: les remontrances que nous avions entendu faire à Damad Férid, ami de l'entente, furent épargnées aux Kémalistes, alliés de Berlin et de Moscou (Paillarès).

Les alliés ainsi donnèrent de suite un coup de ciseaux dans le traité de Sèvres. Ils craignaient de s'y être trompés et ils se déclarèrent prêts à se rétracter et à réparer. Les turcs, vieux et jeunes, tressaillirent de joie, ils touchèrent du doigt les progrès qu'ils avaient réalisés dans le sabotage de la victoire.

Je ne m'arrêterai pas sur les propositions faites par les Alliés à la Délégation grecque présidée par M. Calogeropoulos, au sujet de modifications à apporter aux clauses du traité de Sèvres, je me bornerai au point qui concerne les intérêts arméniens pour m'en tenir aux limites de ces mémoires.

Une note verbale du 26 janvier 1921, signée par Briand invitait la Grèce à une conférence à Londres, décidée par les Alliés à la séance du 25 du même mois:

1. Convocation à Londres le 21 février;
2. La base de la conférence sera le traité de Sèvres;
3. L'invitation au Gouvernement turc aura comme conditions que Moustafa Kémal ou les délégués qualifiés du gouvernement d'Ankara seraient compris dans la délégation ottomane.

En réponse à cette note verbale, le Gouvernement hellénique a adhéré au programme de la conférence, «dans la conviction qu'il correspond au maintien intégral du statu-quo en Orient, dont le traité de Sèvres est l'acte constitutif» . . . «Cependant le gouvernement royal estime que la conférence est en droit de procéder aux sanctions que les signataires du traité se sont réservées pour infliger à la Turquie les conséquences de son mauvais vouloir» . . . Il déclare en outre qu'après la ratification, la complète exécution du traité de Sèvres et la répression du mouvement kémaliste, l'Armée grecque sur pied de paix en Asie Mineure, ne sera pas de charge économique supérieure aux forces du pays . . . à la seconde séance du 23 février, M. Calogeropoulos déclare qu'il n'était pas possible de revenir sur une question déjà examinée et résolue . . . A la proposition du comte Sforza d'une commission d'officiers anglais, français et italiens pour le respect sincère de l'armistice à propos des zones d'occupation, M. Calogeropoulos a répondu qu'il rapporterait à l'Assemblée Nationale la question si l'on envisageait un renoncement aux droits grecs.

De retour de cette séance à Londres, M. Calogeropoulos fait un exposé historique pour attirer l'attention de l'Assemblée sur la situation de la Grèce en Thrace et en Asie Mineure. Et il ajoute: «En Avril 1919 le Conseil Suprême de la Conférence de Paris décidait de charger la Grèce d'occuper militairement Smyrne et son hinterland, en lui laissant tous les sacrifices et obligations annexes. Car d'après l' article 7 de la Convention d'Armistice signée par l'Amiral Calthorpe agissant au nom de tous les alliés avec les plénipotentiaires ottomans, les alliés avaient le droit d'occuper tous les points stratégiques au cas où leur sécurité serait menacée. — C'est en application de cet article que l'Angleterre occupa militairement la Mésopotamie en 1919. La France, la Cilicie et la

Syrie en 1919; l'Italie en mai 1919 la ligne Nouvelle-Ephèse-Mosli, en même temps précisément que la Grèce occupait Smyrne. Mais l'occupation hellénique dut, pour des raisons de sécurité militaire, être étendue; ce qui eut lieu par décision de la conférence de Boulogne le 22 juin 1920.

L'Assemblée Grecque ayant entendu les communications du Gouvernement décida: qu'il lui était impossible d'accepter la révision du traité de Sèvres, qu'elle considérait d'une part, comme le minimum de satisfaction donné aux droits helléniques ... et d'autre part, comme le moyen d'assurer la paix en Orient.

Une deuxième proposition est faite par ces Alliés le 12 mars:

1. Démilitarisation des détroits:
2. Evacuation de Constantinople;
3. Participation turque au contrôle des détroits;
4. Commission financière;
5. L'armée turque pourra être portée à soixante quinze mille hommes dont trente mille réguliers, quarante cinq mille gendarmes;
6. Statut de Smyrne;
7. Thrace;
8. Arménie. Un foyer national est garanti aux Arméniens sur la frontière orientale de Turquie, dans certaines frontières qui seraient déterminées par une commission nommée par la Société des Nations;
9. Le Kurdistan;
10. Entrée de la Turquie dans la Société des Nations au cas où seraient ratifiés par la Turquie et loyalement exécutés ces engagements ci-dessus.

Tout ceci fut bouleversé à la suite des opérations des troupes helléniques en Anatolie et de l'échec qu'elles subirent.

A la remorque du chariot grec en marche d'aventure, je trouvais le problème arménien réduit déjà à celui d'un foyer national, dont l'abandon final fut l'évacuation de la Cilicie, qui suivit la débâcle grecque.

V. L'EVACUATION DE LA CILICIE:

Aprés la débâcle grecque, qui a réduit l'Arménie indépendante reconnue par le traité de Sèvres à un tout petit foyer national, l'évacuation de la Cilicie en a enlevé toute possibilité de réalisation territoriale. En effet ce foyer ne pouvait pas être garanti par une vague promesse en l'air des Alliés comme ils l'ont fait, ni ne pouvait être établi qu'en Cilicie occupée par la France avec collaboration effective des Arméniens.

Nous en connaissons assez les détails par les notes sur les diocèses de Marache et d'Adana dans la IIIème Partie; nous ne les répéterons pas ici. Nous nous bornerons à quelques remarques qui nous mettront sous les yeux plus clairement la dernière phase de la tragédie arménienne, avec celle de l'armistice clôturée par le traité ou mieux la traîtrise de Lausanne.

La promenade militaire des Armées Grecques depuis Smyrne à Keutahia s'est vue arrêtée par un ordre de halte du Conseil Suprême qui l'avait lancée. C'était une opération d'une extrême simplicité qu'une liaison des troupes de Cilicie avec l'avance hellénique et qui aurait assuré à la France et aux Arméniens «les fruits de la victoire après les sacrifices communs du temps de la guerre.» (Poincaré.)

Cette situation, au dire de Paillarès, à qui nous devons tout ce que nous avons dit depuis surtout les discussions du traité de Sèvres, «Ne répondait pas aux machiavéliques projets des cercles turcomanes de Paris.» Il fallait que la Cilicie restât une précieuse monnaie d'échange contre laquelle la France obtiendrait, disait-on, l'amitié des vieux et jeunes turcs. «L'Orient est le pays des sables mouvants, les habiles, qui en connaissent les moindres replis, sauront toujours y attirer l'adversaire là où il doit s'enliser et se perdre.» La Cilicie fut pour la France ce territoire sablonneux, où des traditions franco-arméniennes seraient enterrées avec l'évacuation imposée par les réclamations insistantes des sectes.

Les vieux turcs firent semblant de s'incliner devant le verdict du traité de Sèvres avec le secret espoir qu'une prudente diplomatie leur ferait reprendre plus tard ce qu'on leur enlevait. Les jeunes turcs nationalistes, libres dans leurs repaires d'Anatolie, continueront leur campagne contre les Alliés et la France en particulier pour lui imposer l'abandon total de ce territoire de la Cilicie, plus fertile que le Delta du Nil.

Mais il y avait à écarter à tout prix un gêneur, qui pouvait encore éviter à la France le désastre et l'humiliation de la retraite, et il se trouva une main qui signa sa disgrâce. C'était le Colonel Bremond, dont le nom restera gravé dans le cœur des chrétiens et des bons musulmans de Cilicie, qui avait su diriger le contrôle administratif avec une admirable compréhension des besoins du pays et des devoirs de la France. Paul de Véou, un autre français digne de ce nom, a écrit dans son livre: «La passion de Cilicie», qui est un cri d'écœurement français et arménien en même temps, l'histoire détaillée de ses dix neuf mois d'apostolat militaire. Et l'histoire dira contre des Pierre Loti et des Franklin Bouillon, qu'il y avait en France des hommes de premier ordre capables de coloniser et de civiliser les pays les plus ingrats. Eh bien, Bremond ce brave et noble français, fut remplacé le 31 août 1920 par le Colonel Capitrel et le 4 septembre il passait le service au Commandant Hasler. Il partit, mais avant son départ, le Général Dufieux le citait à l'ordre de la division dans les termes suivants: «Le Général Dufieux, commandant la première division: le Colonel Bremond, Chef du Contrôle administratif de Cilicie, officier supérieur d'une haute intelligence et d'une expérience consommée. Toujours guidé par le souci des intérêts français, a fourni sans faiblir, pendant 29 mois consécutifs et dans les circonstances particulièrement difficiles un admirable effort d'organisation et de renseignements. Par son activité éclairée, son labeur acharné et parfaitement réglé par sa foi persévérante dans l'œuvre intrépide, par son calme souriant, son sang-froid imperturbable et l'énergie de ses décisions dans les moments critiques a rendu à la cause française en Cilicie les plus signalés services.»

A peine le Colonel Bremond avait-il disparu de la scène, que suivit dans l'ordre diplomatique et politique la débâcle des troupes et de tous les services français en Cilicie, après celle des troupes helléniques sur le champ de bataille à Sakharia; et le traité d'Ankara ne connut plus d'obstacle et fut signé le 20 octobre 1921.

On ne se préoccupait plus des arméniens qui, après avoir été dirigés en 1919 sur la Cilicie aux frais du budget français, seraient obligés d'en sortir pour se disperser en un dernier exil aux quatre vents du monde en rétorquant l'antienne d'un de ces chants traditionnels:

Mère des Arméniens
France notre espérance, (avec l'addition plaintive)
Tu nous as trahis!

«Ce fut la double passion de la Cilicie et de la première division du Levant» ... alors que tous les sacrifices étaient consommés et que la Cilicie donnait depuis un an un exemple parfait de calme et de tranquillité ... «Pauvres gens de là-bas (les arméniens), pauvres gens de chez nous (les français), qui quarante mois durant à Ourfa, à Hadjine, à Bozanti, avec des efforts surhumains s'élevèrent au rang des héros.» (Cf. Paul de Véou, page 311).

Et tout ceci, inconcevable à dire, mais tristement vrai, quand tout semblait gagné à la France, quand tout florissait, quand chrétiens et musulmans, missionnaires et maîtres d'écoles, tcherkess et arabes chameliers se croyaient assurés dans leur ancienne patrie, renaissante sous le drapeau tricolore de la France, quand tous faisaient cortège à celle-ci, voilà que par la main d'un ministre tout est renversé.

«Quelles sont donc se demandera le Colonel Bremond, promu général, quelles sont donc les causes mystérieuses de cette série de hontes et de catastrophes ... pour lesquelles la France, encore une fois, a manqué son destin?» — «Briand, simple député, à la séance de la Chambre du 25 juin 1920» montrait l'exemple qu'offrait l'Angleterre ... en proie à des difficultés formidables», disait «au milieu de tous ses embarras, vous croyez qu'elle renonce aux pays», où ses troupes en grande partie sont malaisées à utiliser? Allons donc, ce ne serait pas la Grande Bretagne, elle ne justifierait pas sa grandeur, elle fait face partout. Elle se dit: la difficulté? Les peuples en meurent, ou ils en sortent! Quand ils en sont sortis les peuples recueillent le fruit de leurs efforts.» — Et dès qu'il fut de nouveau ministre, sachant si bien ce qu'il aurait dû faire pour la grandeur du pays, Briand se hâta de faire ce que n'aurait pas fait la Grande-Bretagne et d'évacuer honteusement la Cilicie sans aucune raison vraie. La France a perdu ainsi le prix de lourds sacrifices qu'elle avait faits alors qu'elle avait cause gagnée: car du 1er janvier 1921 au 1er janvier 1922, date fatale de l'évacuation, la division Dufieux qui occupait la Cilicie n'a eu ni un tué, ni un blessé, contrairement aux mensonges apportés à la tribune de la Chambre.» (Préface III — La Passion) la date fatale arrivée et passée, le «Temps» ne cessa de réclamer l'annulation finale du traité de Sèvres.» — «Mère, la France, répétons-le encore une fois, trahit les Arméniens ses protégés.»

Quelques notes exposant le point de vue italien sur les événements rapportés

Aux notes précédentes empruntées en grande partie à des Français, qui pourraient se dire plus intéressés à l'Orient, nous croyons utile d'ajouter ici quelques points de vue italiens plus objectifs, il faut le reconnaître, qui éclairciront mieux le cours précipité des événements en Turquie depuis la signature du traité de Sèvres jusqu'à l'armistice de Moudania, époque où nous nous trouvâmes à Constantinople en face de difficultés insurmontables.

Je résume ces notes de l'excellent livre d'Amédéo Giannini, dont le nom est désormais bien connu et reviendra parmi ceux des amis des arméniens en d'autres circonstances.[134]) J'attache, d'autant plus d'importance à ces notes que la haute valeur de la diplomatie italienne en Orient, je le répète, fût négligée par une catégorie de mes compatriotes, au moment propice pour notre cause nationale et finit par créer la divergence décisive entre Alliés dans l'ensemble des questions d'Orient.

Dans l'examen de la question orientale, après la signature du traité de Sèvres, il faut fixer deux points fondamentaux:

1. Le traité de Sèvres fut accepté et signé par des représentants du Gouvernement Turc de Constantinople, dont l'autorité était minime en cette ville et nulle en Turquie Asiatique, par suite du revirement nationaliste de Moustafa Kémal, qui finit par concentrer toute l'autorité turque dans ses mains. Pour cette raison, les Alliés durent reconnaître la nécessité de traiter avec ce chef d'un Gouvernement de f a c t o qui venait de s'ériger en remplaçant celui de J u r e.
2. Depuis l'élaboration à Londres du traité de Sèvres dans le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, les délégués italiens, M. Scialoja et le Marquis Impériali ont fait remarquer que les clauses élaborées ne pouvaient pas être mises en exécution, que par conséquent on construisait un traité inutile.

Mais sur ces avertissements italiens a prévalu la volonté anglo-grecque.

A San Rémo, M. Nitti, qui présidait la conférence, a répété la même remarque en des termes plus explicites disant que le traité préparé serait impraticable. Aux réunions de la Conférence à Bo-

---

[134]) «L'u l t i m a f a s e d e l l a Q u e s t i o n e O r i e n t a l e (1913 jusqu'à 1932)». Edition dell'Istituto per l'Oriente — 1933. XI. — Nous rapportons dans l'Appendice (Annexe XIX) l'édition réduite de cet ouvrage sous le titre «Le Repubbliche Sovietiche nell'U.R.S.S.».

logne et à Spa, le Comte Sforza a insisté encore une fois sur ce qu'il fallait tenir compte de la situation et prendre contact avec le Gouvernement d'Ankara. Mais toutes ces remarques, malgré l'adhésion du délégué français, se heurtèrent à l'énergique opposition de l'Angleterre à des modifications substantielles de clauses qui ne purent jamais entrer en vigueur.

Moustafa Kémal évitant tout incident en Thrace, arrêta son plan nettement tracé contre l'Arménie. Profitant de la situation trouble centrale, il conçut et exécuta une opération foudroyante contre cette dernière, souleva des révoltes en Cilicie et en Syrie contre les Français et attaqua sans cesse les troupes grecques pour les épuiser avec une série de petits combats afin de donner au moment propice le dernier coup qui devrait briser les forces helléniques, bien supérieures aux siennes.

Après des accords conclus avec la Russie (le 16 mars 1921), avec la Perse (le 26 février 1921), avec l'Afghanistan (le 28 février 1921) et avec les gouvernements du Caucase (le 13 octobre 1921), il souleva un mouvement islamique au Caucase, en Turkestan, dans les Indes, et il se fraya le chemin vers la Russie pour s'y mettre en contact avec le Gouvernement des Soviets. C'est alors que son offensive contre l'Arménie fut décisive.

Ainsi il put tourner le gros de ses troupes du front du Caucase contre les Grecs. Survint la chute de Venizelos avec la succession du Ministère Rhallis-Gunaris, qui, cependant, poursuivit la même politique étrangère décidée comme expression unanime de la nation grecque.

La réaction des Alliés contre le retour sur le trône de Constantin, comme nous l'avons vu, fut un premier indice de la nécessité de la révison du traité de Sèvres.

Cette réunion agréée par la France que M. Leygues le 26 novembre réclama à Londres, d'après le Comte Sforza, était l'unique remède pour la pacification de l'Orient malade, dont les Alliés figuraient comme les seuls médecins en consultation. (Interview donnée à l'«Evening News» du 29 novembre).

La conférence de ce jour fut décisive et ouvrit d'après la déclaration du Comte Sforza faite au «Corriere della Sera» de Milan, le 4 décembre, la première porte à la révision du traité contesté à cause du changement des relations des Alliés avec la Grèce, qui avait fait revenir sur le trône le gendre du Kaiser.

Celui-ci sans tenir compte des avertissements des Alliés, reprit le 10 janvier 1921 l'offensive en Anatolie quand les Kémalistes ne

cessaient pas de molester la France en Cilicie et en Syrie, et il finit par la défaite que nous connaissons et qui fut fatale pour les Arméniens aussi. Parce que à l'annonce de la révision du traité, communiquée par Briand en même temps aux Gouvernements d'Athènes, de Constantinople et d'Ankara, le représentant de la République Arménienne n'avait plus de compétence pour paraître devant la nouvelle conférence convoquée à cet effet à Londres. Le traité de Sèvres était désavoué par son gouvernement et annulé par celui d'Alexandropol; Noubar Pacha seul ne pouvait parler qu'au nom des arméniens qui n'étaient pas en Arménie.

Devant cette conférence, la Grèce fut intransigeante pour toutes ces réclamations, regardant comme le minimum tout ce que le traité de Sèvres lui avait décerné. Les deux gouvernements turcs, celui de Constantinople et d'Ankara, n'étaient pas d'accord, et à la condescendance du premier, le second opposait en vainqueur ses prétentions. Aussi la Délégation turque d'Ankara ne s'associa-t-elle plus à celle de Constantinople, présidée par Tevfik Pacha et elle nomma sa délégation présidée par Sami Bey.

Celui-ci, avant de se rendre à Londres, s'entretint longuement avec le Comte Sforza le 17 février 1921. A la séance du 24 février les deux délégations turques se déclarèrent unies et Békir Sami en fut le principal orateur. Il y fut décidé que la Cilicie devrait être évacuée et que les frontières de la Turquie en Asie devraient être la ligne de la frontière turco-persane à l'est, et que celle au nord serait la ligne fixée par le traité avec la Russie et l'Arménie et que la Turquie conservait la souveraineté sans réserve et sans restriction sur les provinces reconnues à l'Arménie par le traité de Sèvres.

L'Italie resta sur la réserve à l'égard de cet accord. Les Grecs en furent gênés, parce qu'ils restaient les seuls adversaires de Kémal, qui pouvait ainsi concentrer toutes ses forces contre eux en toute liberté.

Dès ce jour de la signature de l'accord avec Ankara (20 octobre 1921) la retraite grecque ne tarda pas à amener à l'armistice de Moudania, dont le protocole fut signé le 11 octobre 1921. Ceci en résumé fixait la cessation des hostilités greco-turques, réglait la situation de la zone des Détroits et de la Thrace jusqu'à la conclusion du traité de la paix à Lausanne.

Il est facile de s'imaginer l'embarrassante situation des patriarcats arméniens à Constantinople, dont l'œuvre d'assistance, de sauvetage, et la sécurité même parurent menacées tandis que les Ambassades ne faisaient qu'alerter surtout les Arméniens, pour

qu'ils s'éloignassent de Constantinople par peur que dans le désespoir de l'abandon ceux-ci ne provoquent le même sort qu'à Smyrne incendiée.

Les droits des minorités de race, de religion et de langues différentes seraient protégés et garantis. Et enfin la Turquie reconnut en principe l'indépendance de l'Arménie, reléguée dans ses frontières au-delà de Kars, d'Ardahan, d'Artvine, passées aux Turcs.

Il nous intéresse de savoir d'ores et déjà la démarcation de la frontière entre la Turquie et la Syrie: elle partira d'un point à choisir sur le Golfe d'Alexandrette immédiatement au Sud de la localité de Payasse et se dirigeant simplement en ligne droite vers Meidan Ekbès; de là la frontière rejoindra la voie ferrée à la station de Tchoban-Bey, ensuite la frontière suivra la voie ferrée de Bagdad dont la plate-forme restera en territoire ottoman jusqu'à Nizibine. Puis la frontière rejoindra le coude de l'Euphrate au Nord d'Azekh et suivra l'Euphrate jusqu'à Djéziré-Ibn-Omar, laissant à la Turquie: Marache, Aïntab et Ourfa.

En même temps que Harington entamait des pourparlers avec Moustafa Kémal, la France s'empressait de conclure le fameux accord d'Ankara, que nous connaissons.

Tout en appréciant la haute valeur de l'exposé de M. Giannini sur les événements politiques et les actes diplomatiques, qui se suivirent logiquement autour de la question orientale pour leur objectivité et leur exactitude, je dois ajouter les causes aussi réelles qu'exactes, qui donnèrent cours aux mêmes événements et actes.

Ces causes, déjà précédemment indiquées par nous, peuvent ainsi être classées:

1. Le défaut d'application par les Alliés des clauses de l'Armistice en elles-mêmes défectueuses, surtout de celles de l'occupation des centres principaux des provinces anatoliennes; cettes précaution aussi nécessaire que facile aux débuts de l'Armistice, aurait empêché toute possibilité de réaction turque contre les mêmes clauses et elle aurait au contraire facilité le partage de la Turquie d'après la convention de 1915;
2. Le maintien et l'exécution de ce partage, commencé par l'occupation de la Cilicie et d'Atalia;
3. L'occupation par les troupes helléniques de la zone de Smyrne, promise à l'Italie, qui a été la première brèche dans l'entente des Alliés; cette faute est due à la politique du Foreign Office

Britannique, trop condescendant à l'égard de Venizelos, l'enfant gâté de l'époque;

4. Le renvoi de la solution prompte du problème arménien, renvoi qui l'a exposée aux complications connues; cette faute est due à la naïveté du Président Wilson, peu renseigné de l'Orient et des compétitions et hostilités surtout en Turquie;
5. La création du mouvement national, son encouragement direct moral et matériel par l'Italie, blessée dans ses aspirations en Orient par l'occupation hellénique de Smyrne;
6. L'encouragement de même nature apporté par la France soit par les menées des sectes en son pays soit par l'évacuation de la Cilicie, conséquence de la même politique sectaire du Gouvernement Français, menée contrairement aux engagements les plus formels, aux sacrifices supérieurs à tout éloge de ses représentants et de ses troupes en ce pays;
7. La liberté ainsi assurée au mouvement réactionnaire a permis l'entente et sa liaison avec les Soviets, pour prendre entre marteau et enclume la naissante république arménienne et son armée;
8. La mégalomanie grecque, qui d'après l'expression d'un éminent diplomate dont je ne citerai pas le nom, mais qui s'est déclaré à moi-même en toute intimité, a voulu trop avaler au-dessus de la capacité de son estomac et qui a dû le rendre honteusement;
9. La remorque imprudente du problème arménien au chariot de cette opération militaire hellénique, a fini par l'écraser avec la débâcle facile à prévoir par Athènes et par Londres sa protectrice;
10. Le désaccord entre Alliés dans le projet de partage et dans ces aventures praticulières qui pouvaient dégénérer en une nouvelle conflagration avec prises de position hostiles entre les Alliés d'hier.

Tout le reste est la conséquence logique des prémisses: Nécessité d'une pacification en Orient à tout prix et par tout abandon injuste et prémédité — Révision et désaveu de tous traités et actes contre toutes promesses et proclamations de la délivrance des petits peuples, particulièrement des arméniens; — Acquiescement à toutes les prétentions turques, condamnation de tous leurs crimes, du temps de la guerre et de celui de l'armistice.

Cependant la non-existence des Arméniens dans leurs provinces ancestrales, ne pouvait pa être prise comme base juridique pour désavouer les promesses les plus solennelles et les plus formelles faites par les Alliés aux Arméniens, pour leur méconnaître tout droit à l'accomplissement de ces mêmes promesses, pour rejeter d'un coup de plume le problème et pour en détruire les traités élaborés et les droits les plus élémentaires à la vie nationale, qui n'était pas morte malgré toute la rigueur des mesures appliquées par les jeunes turcs de la façon la plus inhumaine et la plus barbare. Le point de vue historique de cette question ne saura jamais céder sa place aussi réelle qu'objective au point de vue opportuniste de la diplomatie. C'est pourquoi nous nous écarterons sur ce point de notre éminent juriste qui n'envisage, par exigence de son sujet diplomatique et politique, dans le problème arménien, que le fait accompli de l'usurpation et de la force d'armes, et par conséquent se tient seulement à la triste réalité constatée après les événements déroulés contre la cause la plus juste, la plus équitable qu'était la cause arménienne.

Il ne suffisait donc pas de déclarer simplement et les massacres et les déportations du temps de la guerre, complétés de la part des nationalistes turques par une expulsion nette et totale de nos survivants rentrés sur la promesse et avec l'appui des Alliés. Il fallait distinguer tout au moins la question d e f a c t o et celle d e j u r e. Les Alliés, ceux qui hier promettaient de délivrer finalement et pour toujours les Arméniens du joug de leurs oppresseurs, auraient dû déclarer:

1. Qu'ils se tenaient à la parole donnée de leur part et aux droits acquis de la part des Arméniens;
2. Que par conséquent le problème de l'Indépendance d'une Arménie à créer dans les provinces orientales restait intact de droit, et ne pouvait pas être écarté ou méconnu d'aucune façon;
3. Que les mesures de suppression de la race arménienne, connues, constatées et condamnées par eux, ne pouvaient jamais constituer une base juridique quelconque pour primer les droits historiques d'un peuple ami;
4. Mais d e f a c t o, les Alliés soucieux avant tout de mettre fin à l'état de guerre et soucieux de la pacification de l'Orient, se reconnaissent impuissants de donner autre solution que la seule possible devant le nouvel état de choses;

5. Tout en reconnaissant par conséquent de jure et la justice due aux Arméniens, leurs Alliés, et le droit de renaissance en une patrie, foyer propre et convenable, de facto ils se trouvent obligés à une révision du traité stipulé et signé de part et d'autre à Sèvres.

L'Eglise en ce cas aussi pouvait leur enseigner la juste ligne à suivre: celle-ci tout en constatant de facto la dévastation et la destruction de nos diocèses, ne les a jamais supprimés de jure, et elle en respecte et les titres et les soins, remettant à l'avenir, qui est à Dieu, le compte et le règlement de certains actes inqualifiables et criminels devant l'histoire et devant la justice divine.

6. Après de pareilles proclamations et protestations devant le monde civilisé, les Alliés auraient dû, comme le Saint-Siège le leur proposait, créer un foyer convenable, serait-ce dans un tout petit coin de leur territoire ancestral, pour pouvoir y vivre tranquillement et se développer dans leur vie nationale de culture et de traditions.
7. Et si l'on retenait pour impossible la création de ce foyer au sein même des territoires arméniens qui ne pourraient jamais être effacés de l'histoire, qu'est-ce qui empêcherait de l'établir en Cilicie, occupée avec le concours des Arméniens eux-mêmes par la France? Pourquoi l'évacuer pour la vider des populations rentrées sur invitation des Alliés et de la France en particulier? Nous en connaissons les menées honteuses qui ont déterminé cette évacuation injustifiée et injustifiable. Nous n'y reviendrons pas. Mais nous dirons à nos amis les Français que cet acte n'a pas été du tout français et l'histoire maintiendra ses reproches à la duplicité d'une politique sectaire aussi contraire aux intérêts français qu'arméniens. Et à nos amis italiens nous pourrons rappeler le Mea Culpa et l'aveu posthume de M. Montagna, un autre acteur imprévoyant dans le conflit greco-turc et pendant la stipulation du traité de Lausanne dont il s'est fait un honneur de remettre au Gouvernement d'Ankara le texte de la ratification le premier de la part d'une des Puissances alliées. Nous rapporterons cet aveu naïf de ce premier Ambassadeur d'Italie auprès du Gouvernement d'Ankara, qui a voulu s'épancher en un intime entretien avec Mgr. Naslian dans son Ambassade de Constantinople, qu'en la réalité et en toute objectivité, la xénophobie turque n'avait plus raison de retenue et de pudeur.

Un autre motif du changement de la politique des Alliés, invoqué aussi par notre éminent juriste dans son exposé objectif des points de vue politique de son gouvernement, a été le bouleversement dans le monde musulman contre le partage de la Turquie en faveur des Arméniens. On sait par contre comment ce même monde musulman a flétri de la condamnation la plus universelle les crimes perpétrés par les Jeunes Turcs pendant la guerre, malgré le Djihad proclamé par son calife inconscient. On sait la satisfaction du monde musulman par suite du détachement de la Turquie des pays arabes, aussi hostiles à celle-ci que les Arméniens malmenés et maltraités pendant la guerre. On sait toutes les manœuvres politiques pour donner de l'importance à ce bouleversement imaginaire, qui fut cependant créé exprès pour prétexte diplomatique à l'abandon des chrétiens en général, en Turquie, et des Arméniens en particulier.

C'est pourquoi l'Armistice de Moudania, traité et signé par Harrigton, représentant de la Grande-Bretagne, marquera une note de perfidie pour celle-ci, aussi responsable de l'aventure malheureuse des troupes grecques, que de l'abandon survenu du projet du partage entre Alliés.

Donc, la faillite de la politique occidentale en Orient est la seule raison des désaveux des promesses faites aux arméniens et de la déchirure du traité de Sèvres, de la ratification à sa place du traité de Lausanne.

Ce Traité, dernier acte du désaccord des Puissances Alliées, dont nous réservons à son lieu une analyse, sera le sceau de tous les enjeux de la diplomatie occidentale en Orient. La reconnaissance de l'Etat Indépendant de l'Arménie, relégué et réduit en des limites étouffantes et insuffisantes pour vivre, nous a paru ironique. De même, les propositions de paix faites aux turcs le 26 mars 1922 de prendre en considération la situation des arméniens tant à cause des engagements contractés par les Puissances Alliées au cours de la guerre, qu'à cause des cruelles souffrances endurées par ce peuple, par conséquent sa recherche d'aides de la Société des Nations en plus de la protection accordée aux minorités... en vue de satisfaire les aspirations traditionnelles des arméniens à la constitution d'un foyer national, — la reconnaissance officielle de part et d'autre des droits minoritaires, garantis aussi par le traité de Lausanne — toutes promesses en fin de sécurité, de vie, de langue, de liberté de conscience, etc.... ont fini par être mécon-

nues et foulées aux pieds sous les yeux des Alliés, soucieux de rien d'autre que de se débarrasser de la Question Orientale.

Devant cette situation angoissante, même à Constantinople les Patriarcats arméniens se sont trouvés dans la nécessité de se vouer tout au moins aux œuvres de sauvetage de leurs survivants réfugiés et orphelins affluant de l'intérieur des provinces surtout par suite de la signature de l'armistice de Moudania.

VI. ŒUVRES D'ASSISTANCE AUX ORPHELINS ET REFUGIES ARMENIENS A LA CHARGE DES PATRIARCATS

A) APERÇU GENERAL SUR CES ŒUVRES D'ASSISTANCE

Les Patriarcats arméniens, comme nous l'avons vu, réunis en un Conseil Mixte, présidé par les trois chefs religieux des trois fractions de la nation, s'étaient trouvés dans l'obligation d'organiser dès les premiers jours de l'Armistice des œuvres d'assistance à Constantinople et ailleurs pour les réfugiés et les orphelins recueillis et soustraits aux turcs. Il ne nous restait alors d'autre soulagement que cette activité nationale.

Le 28 février 1919 les trois associations d'assistance: celle des orphelins, la deuxième des réfugiés et la troisième de la Croix Rouge arménienne formèrent «l'Oeuvre de l'Assistance Nationale Arménienne» sous le contrôle du Conseil Mixte. Un impôt national intercommunautaire devrait subvenir aux frais de cette Institution aidée par le N. E. R. dont l'œuvre fut providentielle. En effet, les communautés arméniennes n'auraient pas pu seules suffire aux nécessités de l'époque.

Par suite de la défaite des troupes helléniques et de l'évacuation de la Cilicie, cette charge s'alourdit à mesure que de nouvelles émigrations de l'Anatolie se suivirent plus fréquentes et affolées.

Une liste de ces œuvres d'assistance donnera une idée de leur ampleur:

a) Orphelinats:

1. Orphelinat Benoît XV. Commencé par Mgr. Dolci au lendemain de l'armistice, maintenu d'abord aux frais du St. Siège dans un Institut des Sœurs de Charité à Chichli, évacué par les turcs, qui l'avaient réquisitionné; remis plus tard aux soins de la Congrégation des Méchitharistes de Venise dans l'établissement des Pères Capucins à Kadi-Keuy (Cal-

cedouane); 150 garçons y étaient nourris et instruits d'abord à Chichli sous la direction immédiate de nos Sœurs de l'Immaculée Conception, ensuite à Kadi-Keuy sous celle des dévoués Pères Méchitharistes.

2. Orphelinat de Ste. Anne. A Péra, dirigé par les mêmes Sœurs de l'Immaculée Conception, qui convertirent leur école — ouvroir de ce quartier — en asile d'orphelines, que l'Assistance Nationale leur confiait; le nombre de celles-ci atteignait les 200, que pouvait à peine contenir le local.
3. Orphelinat de Psamatia, faubourg situé à l'Est de la Métropole, dirigé par les mêmes religieuses de l'Immaculée Conception, qui y avaient une école de filles. Elles obtinrent d'abord du Haut-Commissariat Français l'établissement des Frères Maristes, sis tout près du leur, qui avait été réquisitionné par le gouvernement turc pendant la guerre. Elles l'inaugurèrent par une séance solennelle en la présence des autorités françaises et des représentants des Patriarcats sous le nom de Franchet d'Esperey, commandant en chef des troupes d'occupation. Plus tard cet orphelinat fut transféré dans un nouvel édifice, érigé ad hoc par les sœurs sur leur terrain. Le nombre des orphelines se maintint à 300, les partantes étant remplacées par de nouvelles arrivées.
4. A ces deux orphelinats de filles, s'ajouta un troisième à Makri-Keuy pour les orphelines d'Ankara, laissées à la charge de notre Patriarcat par le N. E. R. d'Ankara, comme nous le verrons. Une centaine de filles transférées de cette ville par suite des événements, étaient assistées par les religieuses de la même ville, qui y avaient pu rentrer après leur exil.
5. Orphelinat Central de Kouleli sur la côte asiatique du Bosphore, dans le vaste établissement de l'Ecole Arménienne Grégorienne repris aux autorités militaires turques, qui l'avaient occupé durant la guerre. Mille orphelins abrités dans l'établissement et en des maisons attenantes suivirent un cours régulier d'instruction sous la direction d'abord de M. Georges Apelian, et ensuite du Docteur Stepanian. Un atelier de cordonnier et de tailleur y fut organisé pour les enfants moins capables d'études.
6. Orphelinat de Beyler Bey, dans l'édifice de l'école militaire de la gendarmerie turque sur la côte asiatique du Bosphore réquisitionnée par les Autorités militaires anglaises

et cédée à l'usage des orphelins arméniens qui au nombre de 250 suivaient des cours d'arts et de métiers divers.

7. Orphelinat de l'Hôpital Arménien Grégorien de St. Sauveur, dont l'établissement était affecté à des orphelins malades et ayant besoin de cure spéciale; 300 garçons et filles y étaient soignés.
8. Orphelinat des Filles de Bechik-Tache. Dans une vaste maison privée, réquisitionnée par les autorités militaires anglaises: 300 orphelines y recevaient une instruction primaire.
9. Orphelinat des Filles de Koum-Kapou. Il était installé dans une maison de la propriété du couvent grégorien St. Jacques de Jérusalem; une centaine de filles y vivaient, dont les petites recevaient à la maison leur instruction et les grandes fréquentaient une école voisine arménienne du quartier.
10. Orphelinat des Filles de Scoutari sur la côte asiastique du Bosphore. Une centaine de filles y étaient soignées et instruites dans l'établissement du collège américain.
11. Orphelinat des Filles de Khas-Keuy. Plus particulièrement affecté aux filles souffrant de mal aux yeux.
12. Orphelinat — Atelier d'Arnavoud-Keuy, où une centaine de filles apprenaient la couture, le tissage, la broderie etc....
13. Orphelinat des Filles de Balat, où une centaine de filles occupaient l'école grégorienne du quartier en suivant le cours des études.
14. Orphelinat des Filles de Courou-Tchechmé, qui était une succursale de l'orphelinat d'Arnavoud-Keuy.
15. Orphelinat de Makri-Keuy. Dans les pensionnat du Collège Bézazian.
16. Orphelinat des Dames dites Teprotzasère (amatrice d'études) maintenu par ce comité intercommunautaire de dames arméniennes.
17. Ecole agricole d'Armache. Dans l'établissement du Couvent Grégorien de Notre-Dame «refuge contre les désastres» (Tcharkhapan); cet établissement avait été réquisitionné par les Turcs en 1914 avec transfert à Constantinople des moines et des étudiants; après l'armistice un agronome diplomé Sébouh Stepanian y installa des orphelins qui ne

tardèrent pas à rentrer à Constantinople par suite de l'occupation de ces parages par les troupes kémalistes.

18. Enfin l'orphelinat de garçons à Orthakeuy. Pour les orphelins d'Ankara installés dans le couvent des religieux arméniens catholiques Antonins.

b) Camps de groupements de réfugiés

Anatoliens dont le nombre normal était évalué à 35.000 et qui variait d'après les mouvements militaires en Anatolie; la débâcle des troupes helléniques l'augmenta en des proportions énormes.

Le budget de toutes ces institutions s'élevait à la somme de 544.000 Livres Turques par an, couverte par les contributions des trois communautés arméniennes dont chacune avait ses frais à part pour des œuvres propres, comme nous le dirons spécialement pour notre patriarcat.

c) Les œuvres de recrutement

des orphelins, de rapatriment ou d'expatriation pour l'étranger des réfugiés, d'assistance des malades dans les hôpitaux de Sanct Sauveur (arménien grégorien), de Sourp Agop (St. Jacques, arménien catholique) d'un sanatorium commun dans l'île des Princes (Prinkipo) organisé pour les orphelins et orphelines convalescents.

La recherche des orphelins marchait régulièrement par les soins surtout des autorités militaires anglaises jusqu'au déclenchement du conflit gréco-kémaliste. Depuis lors à la conférence de Londres vers la fin de novembre 1920 les Alliés avaient renoncé à réclamer aux Turcs la libération d'orphelins et de femmes, qui au nombre de centaines de milliers restaient encore dans les harems turcs partout.

Les turcs encouragés par cet abandon des Alliés et par l'avance des troupes nationalistes vers Constantinople, soulevèrent des difficultés sur l'identité des orphelins et fut ainsi créée la Maison Neutre où devaient être soumis à des inspections des orphelins d'origine douteuse.

Déjà depuis les premières recherches des orphelins, les familles turques avaient fait toutes remontrances et objections à la Commission chargée par les Alliés de cette œuvre, pour ne pas livrer les orphelins. Ces remontrances se changèrent en plaintes et les plaintes en réclamations.

d) Maison Neutre

Sur ces réclamations l'Ambassade Britannique, la plus engagée dans cette œuvre, conseilla au conseil mixte arménien d'ouvrir

une Maison Neutre, où seraient provisoirement placés les orphelins d'origine suspecte ou inconnue.

Cette Maison était surveillée par une dame arménienne et par une turque et fut fermée en août 1922.

Elle avait son corps d'administration et dépendait de l'œuvre de l'assistance générale arménienne. Quelque six cents orphelins ont été retrouvés et identifiés par la direction de cette maison en dehors des 5000 recueillis par les arméniens avec l'aide surtout de la gendarmerie britannique.

N'ont pas manqué non plus des plaintes contre cette maison provoquées par des agents de Police turque, et c'est pourquoi l'Ambassade Britannique l'a prise sous son contrôle direct. Mais elle finit par être fermée à l'arrivée du premier représentant d'Ankara à Constantinople. Je parlerai plus tard de ma rencontre avec ce représentant, qui fut Réfet Pacha. Celui-ci entre autres réclama au conseil mixte des patriarcats des orphelins musulmans enlevés par la commission arménienne d'enquête. Une sous-commission fut chargée de la recherche et de l'identification de ces arméniens; celle-ci était composée de Hamdi et Selaheddine, turcs, de Hamamdjian, arménien grégorien, et de l'Abbé Garabed Badouhassian, arménien catholique, comptable de l'œuvre générale d'assistance.

Les recherches n'ont pas donné les résultats prévus par les turcs, parce que les 15 orphelins réclamés étaient enrégistrés par ceux-ci sous des noms turcs, qui ne pouvaient servir au but de l'enquête. Alors comme le N. E. R. avait décidé le transfert des milliers d'orphelins de Constantinople, celui-ci laissa une quinzaine d'orphelins sur place pour être ensuite identifiés.

A Constantinople cette recherche de nos orphelins fut plus ou moins facile; il n'en fut pas ainsi dans les provinces. Nous avons entendu l'exposé de l'Abbé Nalbandian, membre de la commission turque chargée de cette œuvre après l'armistice. Le mouvement nationaliste rendit impossible toute autre opération de ce genre et des centaines de milliers d'orphelins et de femmes restèrent dans les mains des turcs; ils seront un élément de régénération dans la nouvelle race.

Cependant les mille orphelins arméniens sauvés et maintenus par le Docteur Hermann dans son orphelinat allemand à Kharpouth, furent après l'armistice remis au N. E. R. américain, qui les transféra plus tard en Syrie. De même les orphelins de Cilicie, après

l'évacuation de ce territoire, furent transférés avec les réfugiés arméniens au Liban et en Syrie.

e) Comités de Compatriotes de chacune des villes évacuées d'Anatolie

Parallèlement à l'œuvre d'assistance générale arménienne, des comités de chacune des villes d'Anatolie, de Césarée, de Diarbékir, de Kharpouth, de Sivas, étaient constitués à Constantinople et à Alep comme nous l'avons vu dans la III[e] Partie de ces mémoires. Grâce à l'œuvre déployée par ces comités particuliers, d'autres orphelinats furent organisés et plusieurs orphelinats de chacune de ces villes purent être placés plus tard à Constantinople et à Alep. En cette ville on continua pour quelque temps l'orphelinat de Diarbékir et à Constantinople, celui de Césarée donna lieu à des incidents significatifs à l'arrivée à la gare de Haïdar Pacha d'un premier contingent de 119 orphelins, ce groupe fut amené par des agents turcs sous le nom d'orphelins turcs; le représentant du patriarcat arménien assisté par la gendarmerie anglaise réclama une enquête et furent identifiés cinquante arméniens et soixante neuf turcs; par la même méthode d'enquête dans une autre caravane de 220 orphelins 124 furent trouvés arméniens et 96 seulement turcs.

Il est facile d'en conclure combien d'orphelins arméniens restèrent après tout chez les turcs, surtout en Anatolie. C'était le supplément des massacres qui a continué pendant toute la période de l'armistice grâce à l'incurie des Alliés, qui ont voulu s'arrêter à Constantinople sans se soucier du sort des arméniens de provinces.

Combien de cas pitoyables nous avons dû déplorer et pleurer dans la recherche de nos déportés et pendant leur déplacement d'un pays à l'autre: des maris et des femmes qui se rencontraient, des sœurs et mères qui se retrouvaient. Et combien de procès matrimoniaux, présidés par nous-mêmes, nous ont mis devant des cas déchirants: pour en rappeler un parmi de nombreux autres: une femme était venue à Constantinople du fond du désert de la Syrie où elle était déportée d'une des villes de l'Anatolie; ici le mari, après des recherches inutiles de plus de dix ans, avait régulièrement épousé une autre réfugiée de sa ville d'origine et il en avait eu des enfants. La pauvre femme du premier lit, par conséquent légitime, réclamait son compagnon d'un lien qui n'était pas rompu par la mort, et celui-ci tout en reconnaissant le droit à cette femme, ne pouvait plus se lier à elle à cause de la nouvelle

famille qu'il avait fondée. L'indissolubilité du mariage chrétien ne pouvait pas permettre une sentence intermédiaire ou favorable au deuxième mariage. Homme et femme sont partis du tribunal ecclésiastique fondant en pleurs, désespérés, ne pouvant se régler entre eux d'après la sentence qui ne pouvait être que pour la validité du premier mariage.

Quant aux orphelins, les épisodes étaient aussi variés que dramatiques; «Le Orfane Armene» revue de l'orphelinat Pie XI, dans ses pages de «vita vissuta» — vie vécue — en rapporte des épisodes émouvants.

C'est cette œuvre de charité patriotique et paternelle en même temps, qui absorba la plupart de l'activité des patriarcats. Son dénouement n'a pu être que la dispersion finale par le transfert à l'étranger par suite de la nouvelle situation créée à l'entrée à Constantinople des troupes nationalistes turques, victorieuses de l'aventure hellénique, et en même temps, triomphantes de la diplomatie indécise et divisée des Alliée.

A) ORPHELINAT PIE XI

a) La haute signification de l'acte Pontifical

Pour son importance exceptionnelle, j'ai réservé un exposé plus détaillé à cet Orphelinat d'Institution Papale.

L'acte généreux et solennel par lequel l'Auguste Pontife de Rome a voulu dans sa sollicitude mondiale improviser, dirais-je, cette œuvre souverainement paternelle dans les circonstances où nous nous trouvions, a eu une haute signification tout opportune et expressive, qui mérite d'être signalé.

C'était un avertissement à la diplomatie indécise et équivoque, qui se jouait du sort d'un peuple le plus vexé et le plus sacrifié du monde; c'était un appel au monde catholique à tourner des yeux de compassion et d'attention vers une population d'Orient en danger de sombrer.

Cet avertissement, cet appel, Pie XI a voulu l'adresser au monde d'un ton si digne, si surnaturel et si délicat en même temps, qu'on le dirait inspiré à l'approche des fêtes de Noël, par le Roi de la Paix et de la Justice, par l'enfant Jésus qui semblait à l'époque où nous étions, inviter les hommes, par l'entremise de son Vicaire sur terre, aux sentiments d'équité dus tout particulièrement au peuple Arménien, à l'Arménie martyre, la Rachel biblique en pleur et en deuil de ses Enfants.

Que ce modeste exposé soit une expression tout humble de profonde gratitude arménienne, expression qui ne pouvait pas faire défaut dans ces dernières pages de mes Mémoires.

b) Son origine et son organisation à Rome.

A la signature de l'Armistice gréco-turc à Moudania (3—15 octobre 1922) la panique à Constantinople s'empara des populations chrétiennes. L'arrivée continuelle de nouveaux réfugiés de l'Anatolie refoulés vers le littoral de la Mer Noire et celui de Marmara par l'avance fougueuse des troupes kémalistes augmenta la terreur. On y redoutait le sort de Smyrne.

Aussi l'œuvre de toute assistance d'orphelins et de réfugiés devenait-elle de plus en plus embarrassante.

Mgr. Naslian pria Mgr. Marmaggi, nonce apostolique de Roumanie, envoyé par le St. Siège à Constantinople pour remplacer provisoirement Mgr. Dolci, absent, de présider une réunion de son clergé au Patriarcat, pour délibérer et donner des normes précises aux prêtres, alertés eux aussi, et voulant s'éloigner devant des éventualités fâcheuses. On en est venu à décider que les jeunes prêtres, surtout ceux n'ayant pas la charge de paroisses, pourraient suivre les caravanes de réfugiés, qui venaient de partir en foule à la recherche de nouveaux asiles à l'étranger. C'est ainsi qu'une dizaine de prêtres arméniens catholiques partirent en différentes directions.

Après cette réunion pour le clergé, Mgr. Naslian, soucieux de mettre à l'abri de tous dangers l'Institut des Religieuses de l'Immaculée Conception, dont la Maison-Mère et le Noviciat étaient à Constantinople depuis sa fondation, 1847, convoqua la Mère Générale pour lui communiquer la décision prise avec Mgr. Marmaggi de l'autoriser à transférer à Rome son noviciat avec les plus jeunes des sœurs. Mère Prapion Ketchedjian ne tarda pas à exécuter la décision prudente prise pour sa Congrégation et dans la première moitié de novembre partit pour Rome avec un nombre de jeunes religieuses et avec toutes ses novices et postulantes.

A Rome, à Benoît XV, mort le 12 janvier, avait succédé Pie XI, élu le 6 février, couronné le 12 du même mois en 1922. Ce changement dans la succession de St. Pierre n'avait apporté aucune variation dans l'attitude du St. Siège, supérieure à toutes oscillations politiques à l'égard des arméniens. Pie XI avait suivi avec la même sollicitude paternelle et bienveillante le cours si compliqué des événements en Orient et en dehors de nouvelles démarches auprès

des Puissances en faveur de cette population malheureuse, il avait envoyé des sommes considérables à Constantinople et en Cilicie pour l'assistance des foules des réfugiés exposées à de nouveaux exodes.

A l'arrivée de nos religieuses et de quelques uns de nos prêtres à Rome, le St. Père, mieux renseigné de l'état des choses à Constantinople, par suite duquel le N.E.R. américain avait cru nécessaire d'effectuer le transfert en Grèce et ailleurs d'un nombre près de 15.000 orphelins, décida motu proprio d'accueillir à son Palais de Castel Gandolfo 400 orphelines, se chargeant de leur entretien jusqu'à installation définitive.

Une dépêche en ce sens envoyée par le Secrétariat d'état à Mgr. Marmaggi, fut communiquée à Mgr. Naslian, qui prit soin d'exécuter l'ordre donné.

Une brochure spéciale sur cette œuvre, éminemment humanitaire et digne du Pontife Romain, publiée plus tard par la direction de cet orphelinat, résume les événements qui en motivèrent la création et la haute importance attachée par le St. Siège à la cause arménienne. C'est ainsi qu'au secrétariat d'Etat on interpréta la haute signification diplomatique de ce geste extraordinaire de Pie XI, qui avait voulu par là indiquer tout délicatement aux Puissances en conférences interminables et contradictoires, comment elles devraient se comporter à l'égard d'une pauvre nation, victime de leur politique équivoque et en conflit dans la question de l'Orient en général, de l'Arménie en particulier.[135])

---

[135]) Pour donner une idée du désarroi de la Politique Occidentale dans la Question Orientale, je citerai un petit épisode de la réunion à Paris du 22 Mars 1922: «En ce qui concerne le territoire Anatolien, la Turquie eut pleine satisfaction... parce qu'on ne parla plus de donner une partie des Vilayets Orientaux à l'Arménie, mais on décida seulement qu'en dehors du Régime pour la protection des Minorités d'insérer des clauses spéciales de la Société des Nations garantissant aux Arméniens un Siège national à l'instar de celui accordé aux Juifs en Palestine. Sur ce point le Conseil discuta longuement. Les Anglais firent remarquer que la Question Arménienne était dorénavant bien réduite et que les Arméniens restant en Asie Mineure étaient en nombre très limité. Les Français ne voyant pas de bon oeil le Siège National devoir s'établir en Cilicie près de la frontière de la Syrie, firent relever l'accueil très sympathique et très humain accordé aux Arméniens en Syrie et au Liban. — M. Schanzer au contraire prit une position nette en faveur des Arméniens faisant observer qu'il s'agissait d'une question de haute humanité, qu'on ne pourrait pas écarter. Le Saint Siège aussi appuya ouvertement les revendications arméniennes, tellement limitées pour trouver en Anatolie un tout petit coin où ils pussent vivre tranquillement sans porter toutefois atteinte à la souveraineté territoriale turque. — (I) A la suite des décisions de cette réunion de Paris, la délégation arménienne envoya une note aux Ministres Alliés, se plaignant que soit renvoyé encore une fois le règlement définitif de la Question

«L'Osservatore Romano» du 29 novembre 1922 annonçait la décision du Souverain Pontife comme suit:

«Les zélées Sœurs Arméniennes de l'Immaculée Conception, tout en étant elles aussi éprouvées pendant la guerre, ont recueilli de nombreuses orphelines de la malheureuse nation arménienne, les abritant dans leurs maisons de Syrie, d'Anatolie et de Constantinople; mais les derniers événements ont rendu impossible leur résidence dans ces pays; aussi le Saint Père, renseigné sur la gravité de la situation, a daigné décider que 400 de ces pauvres orphelines avec douze Sœurs de la susdite congrégation fussent accueillies au Palais Pontifical de Castel Gandolfo, villégiature historique des Souverains Pontifes.»

«A cet effet, Sa Sainteté a chargé l'Eminentissime Seigneur le Cardinal Gasparri, son Secrétaire d'Etat, d'en donner avis à Mgr. François Marmaggi, nonce Apostolique en Roumanie, qui se trouve actuellement en mission extraordinaire à Constantinople, afin qu'il veuille prendre les dispositions opportunes pour le transfert de ces malheureuses d'ores et déjà filles adoptives de la bonté paternelle du Saint Père.»

«Pareillement Sa Sainteté a confié au zèle éclairé de Son Excellence Révérendissime Mgr. de Samper, son majordome et Préfet du Sacré Palais Apostolique, la charge délicate de préparer tout ce qu'il faut pour accueillir et loger dans le Palais de Castel Gandolfo la nombreuse communauté qui ne va pas tarder d'arriver.

«Nous avons la certitude que l'acte généreux du St. Père soulèvera un écho plus retentissant dans les cœurs des catholiques qui, dans toutes les parties du monde, soutiennent avec élan les œuvres de prévoyance incessante du Père commun des fidèles.»

S. E. Mgr. Marmaggi avait été envoyé à Constantinople en mission extraordinaire, sur la demande même de Mgr. Naslian, resté seul chef religieux dans cette ville, menacée du sort de Smyrne par l'imminente invasion Kémaliste. Aussi, agissait-il en plein accord avec Mgr. Naslian, l'assistant et l'informant de tout le mouvement politique. En compagnie de ce Prélat, il avait visité tous les pavillons et camps des réfugiés arméniens de Béchiktache

---

Arménienne et se déclarant satisfaite de la voir confiée à la Société des Nations, dont elle invoquait une action rapide et décisive (Le Temps 17 Avril) (Amédéo Giannini — L'ultima Fase della Questione Orientale 1913—1932 page 128). — Pourquoi cette crainte française de voir le Siège National Arménien établi en Cilicie? On a su le pourquoi plus tard dans l'affaire du Sandjak, cédé à la Turquie de façon inconcevable et qui aboutissait à se défaire après la Cilicie de tout contrefort capable d'assurer la permanence de son œuvre en Syrie et au Liban.

à Psamatia et constaté la pitoyable condition de ces malheureuses épaves du peuple martyr. En visitant tout particulièrement les orphelinats de nos Religieuses de l'Immaculée Conception à Péra et à Psamatia, il avait pu voir de ses yeux l'insuffisance des établissements affectés à cette œuvre de sauvetage où tous les jours affluaient de nouvelles vagues d'orphelines. Aussi dès qu'il reçut la dépêche de la secrétairerie d'Etat pour l'envoi à Rome des 400 enfants adoptées par Pie XI, il la communiqua à Mgr. Naslian pour exécution. Dans un rapport adressé à S.E. le Cardinal Gasparri, Mgr. Naslian décrit ainsi, l'activité déployée dans la tâche délicate de la mise en route d'un si grand nombre de filles.

Constantinople 23 décembre 1922.

Eminentissime Prince,

«Dès la réception de la communication, que vous avez bien voulu me faire, touchant les dispositions bienveillantes de l'Auguste Pontife à l'égard de nos orphelines, j'ai prévenu le Comité Américain «Near East Relief» et celui de l'Assistance Nationale Arménienne pour qu'ils nous remettent les Orphelines confiées à nos soins, vu surtout qu'ils avaient déjà pris des dispositions concernant ces mêmes orphelines, à telle enseigne que si l'ordre du Saint Père nous était parvenu deux jours plus tard, ces orphelines auraient été transportées en Grèce, à l'instar d'autres orphelines.

«Je dois faire remarquer que sur mon refus de confier au Near East Relief les orphelines en question, ce comité n'a pas voulu se charger des dépenses pour le voyage de Rome en me déclarant qu'il ne pouvait assumer les dépenses que de celles qu'il transporterait lui-même dans les pays de son choix.

«C'était une grosse difficulté pour la solution de laquelle S. E. Mgr. Marmaggi ne put me suggérer aucun moyen. Je me suis adressé donc au Conseil de notre Communauté, qui pouvait disposer d'une somme affectée à une école féminine de leur administration. Ces Messieurs du Conseil National, en reconnaissance pour le Saint Père et en hommage de leur gratitude, acceptèrent ma proposition. Par bonheur, la société de navigation Fabre Line accorda à nos orphelines des réductions sur le transport et par surcroît le Haut Commissariat italien promit d'en obtenir aussi sur les chemins de fer d'Etat italien: c'est ainsi que cette grosse difficulté a été résolue.

«L'obtention des passeports constituait une deuxième difficulté en ce qu'elle pouvait fournir au Gouvernement Turc une occassion de faire opposition à ce voyage. J'ai assuré les autorités turques de ce que nos orphelines étaient toutes arméniennes et grâce à l'efficace intervention de la Délégation Apostolique, on a pu obtenir un passeport collectif.

«Des inspecteurs désignés ad hoc par le Gouvernement après visite à nos orphelinats en partirent très satisfaits ayant prodigué de grands éloges à nos Religieuse. Le retard dû aux opérations du passeport avait tenu nos filles sur pied jusqu'aux derniers instants du départ. On a dû les mettre en mouvement de différents points de la ville éloignés les uns des autres comme Psamatia et Péra et elles durent se mettre hâtivement en route avec tous leurs effets.

«S. E. Mgr. Marmaggi, accompagné de Mgr. Cesarano et d'autres prêtres, a bien voulu assister au départ des orphelines et la Police Turque, il faut que je le signale, eut des attentions spéciales pour les orphelines et à ceux qui l'accompagnaient durant l'embarquement, naturellement par ordre supérieur et par égard pour le St. Siège.

«Dans le choix des orphelines, tout en donnant la préférence aux catholiques, je n'ai pas voulu écarter les grégoriennes remises aux soins de nos Sœurs avec confiance et j'y ai admis aussi de nouvelles orphelines présentées par l'Œuvre d'Assistance arménienne. Parmi ces filles donc, un certain nombre sont des grégoriennes etc. . . .»

Bien entendu, dans ce rapport adressé à la Secrétairerie d'Etat je déclarai que je ne trouvais pas de mots suffisants pour me faire l'interprète de la reconnaissance et de l'admiration de tous les Arméniens, particulièrement catholiques, pour cet acte souverain de l'Auguste Pontife en ce moment où les Puissances se déclaraient impuissantes à faire valoir la justice.

Ce rapport était accompagné d'une belle adresse au St. Père signée par quelques centaines de nos fidèles.

Ainsi le 11 décembre 1922, Mgr. Naslian lançait au Vatican la dépêche suivante, au départ des orphelines:

«Eme Cardinal Secrétaire de Sa Sainteté.

«Orphelines Arméniennes adoptives du Père commun de la chrétienté embarquées, présent Mgr. Marmaggi. Ce fait soulèvera

admination émue à travers le monde pour une telle bienfaisance. A leur départ aujourd'hui, elles déposent à l'auguste trône de S. S. l'hommage de gratitude éternelle, de vénération dévouée de toute la nation arménienne soulagée dans son malheur par Sa Souveraine Attention.

Naslian

Les orphelines à leur tour, envoyaient du bateau, une autre dépêche pour prévenir de leur arrivée prochaine à destination:

«Orphelines arméniennes en voyage à bord du Canada, se prosternent aux pieds de Votre Sainteté pour y déposer l'hommage de leur filiale reconnaissance en implorant la bénédiction apostolique.»

Tous les journaux arméniens de Constantinople en parlèrent avec enthousiasme.

A la surprise du Sacré collège, Sa Sainteté faisait de nos orphelines l'objet de son discours en réponse à celui du Doyen des Cardinaux à la veille de Noël. Le Pape, d'habitude, choisit l'événement le plus important du domaine politico-religieux pour thème de ce discours traditionnel pendant l'audience solennelle accordée au S. Collège des Cardinaux et à la Prélature romaine. Pour l'année 1922, première de son Pontificat, et dans le premier de ses discours adressés au Sacré Collège, Pie XI n'a rien trouvé de plus important que le sort de la nation arménienne en jeu devant la conférence de Lausanne, sort si ostensiblement représenté par le nombreux groupe d'orphelines arméniennes abritées dans son palais de villégiature. La Noël, fête particulière des enfants, projetait l'image de la Ste. Famille, à la recherche d'un abri, sur les filles d'Arménie réfugiées auprès du Père commun de la chrétienté, reçues de la main de la Providence comme une étrenne de Noël. Son discours est inspiré des images de crèche et d'étrennes. En voici la partie principale:

«La crèche qui constitue, Eminentissime Cardinal Doyen, le joyau d'une de nos plus belles basiliques, de votre basilique, qui s'apprête à faire de son mieux pour célébrer la grâce précieuse, dont la divine Providence l'a comblé de préférence, cette crèche reconstruit aussi visiblement que possible dans notre esprit le spectacle d'une scène, qui nous procurait pendant notre enfance toutes les joies. Cette crèche fait ressortir en même temps au cours des siècles la plénitude et la perfection de la puissance et de la protection divines.

«Nous dirions presque qu'il n'était pas nécessaire que le divin Enfant, parvenant à l'âge adulte, adressât aux siècles futurs ces très belles paroles qui, retentissent encore de nos jours: « laissez venir à moi les petits enfants — Malheur à ceux qui les scandaliseront — il est fait à moi tout ce qui sera fait à l'un de ces petits. » Oui, nous osons le dire, puisque dans la crèche s'offrent les grâces enfantines et naturelles du premier âge de l'humanité, élevées par l'infinie perfection de la grâce divine à la hauteur même de Dieu et transfigurées en la personne de Jésus, le divin Maître. Ces grâces de l'enfance spirituelle, vraies étrennes divines, le Divin Maître et Rédempteur semble vouloir les accompagner d'une autre étrenne que tout à l'heure nous promettions à vos Eminences et à toute l'Eglise. Nous avons la joie de pouvoir vous en donner: c'est tout un petit peuple d'enfants venu se grouper autour de nous; ce sont plus de 400 orphelines venues de l'Orient éloigné, représentant un peuple qui a soutenu des épreuves de souffrances jusqu'au sang, jusqu'à la mort, envoyées à Nous par le Divin Enfant et que Nous sommes heureux d'accueillir et de serrer sur notre cœur paternel; et nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir le faire, que nous nous sentons largement soulagé par la concurrence de la charité avec laquelle tout le monde s'est empressé de venir à l'aide du Vicaire de Jésus Christ. C'est de cette émulation de charité que nous sommes de fait ému au plus profond de notre âme et c'est elle qui nous encourage à saisir cette occasion propice pour remercier de la manière avec laquelle Jésus Christ même, le divin Ami des pauvres, aurait remercié en répétant: Il est fait à moi tout ce qui est fait au plus petit des miens.

«Et c'est aux prières, qui s'élèvent de ces petits cœurs comme des nuages d'encens vers le ciel, que nous attachons, Eminentissimes fils et frères, une spéciale confiance que Dieu exaucera les vœux que nous formons pour vous, pour le Sacré Collège, pour toute l'Eglise, pour toute la société éprouvée, afin que puisse enfin se lever, non en apparence, mais au fond des cœurs, au sein même de la société la vraie paix que seul Jésus Christ peut donner, qui seul peut vivre et triompher par son règne que pour cela même nous appelons le Règne du Christ: que la Paix du Christ vienne spécialement par le règne du Christ.»

«Que le Règne du Christ ne vienne que pour la paix du Christ, de celui qui seul peut la donner et que le monde ne peut pas donner, cette paix dont l'Eglise et les âmes ont besoin et à laquelle

nous aspirons. Que ce soit l'expression et le résumé de ces Vœux et que monte à Dieu comme une supplique la Bénédiction, que de tout cœur nous donnons à Vous et à tous, étendant notre geste de béndiction à tous, afin que tous soient bénis par la Paix du Christ.»

Il serait trop long de refaire ici toute l'histoire de l'orphelinat, mais comme sa présence en Italie sous les yeux du Chef de la Chrétienté a attiré toute l'attention du monde catholique sur le sort de l'Arménie nous en mentionnerons seulement quelques traits principaux.

Arrivées le 18 Décembre de nuit à Castel Gandolfo, installées en quelques jours, les orphelines reçoivent la visite de L. L. E. E., les Cardinaux Gasparri, secrétaire d'Etat et Jean Tacci, secrétaire de la S. C. Orientale, accompagnés de N. N. S. S. Borgogini-Duca, Pizzardo, respectivement sous-secrétaire et substitut au Secrétariat d'Etat. S. B. le Patriarche Terzian, entouré des Supérieurs du collège arménien à Rome et du P. Iskender assistant ecclésiastique de l'orphelinat, reçoit les illustres visiteurs et l'une des orphelines lit l'adresse suivante:

«Nous toutes orphelines arméniennes les plus heureuses de tous ceux qui survivent encore au malheur d'une nation sombrée dans le désastre, par un geste de suprême bonté, amenées auprès du Père commun, nous venons vous présenter et par vous, Eminentissimes Seigneurs, à notre très Saint Père l'hommage de notre filiale reconnaissance.

«Pareilles à ces épaves que la furie des flots presse et amène vers les rivages plus tranquilles, nous voici au port du salut et l'immense malheur qui s'est abattu, Eminentissimes Seigneurs, sur notre pauvre nation n'a d'égal que l'infini bonheur qui nous remplit en ce moment en nous sentant tout près de Sa Sainteté.

«Enfants d'une nation martyre, notre douleur et le regret de ceux qui accueillirent nos premiers sourires trouvent leur compensation dans l'amour de celui qui a bien voulu se dire notre Père. Eminentissimes Seigneurs, le Très Saint Père a voulu dans sa bonté nous reconnaître pour ses filles et nous accueillir comme telles. Permettez-nous de vous demander dans la franchise de notre cœur de porter bien loin son amour protecteur sur le reste d'une nation qui, abandonnée de tous, n'attend son salut que du Vicaire de Celui qui calmait les flots et rendait la vie.

«Et pour preuve d'un tel amour, nous osons solliciter de Sa Sainteté et de Vos Eminences la Bénédiction apostolique pour

nous, pour notre nation et pour tous ceux qui coopèrent à son bonheur.»

A cette adresse des orphelines, S. E. le Cardinal Gasparri répondait en français, les assurant qu'il ne manquerait pas d'être l'interprète de leurs sentiments auprès de S. S. Pie XI qui ne désire que le bonheur de toutes ses ouailles en particulier de la nation arménienne.

c) A Castel Gandolfo

Objet des attentions des hauts Prélats, du corps diplomatique accrédité auprès du St. Siège, du gouvernement italien et de toute une foule d'admirateurs de l'œuvre de Pie XI, nos orphelines s'installèrent en Pensionnat. La vie normale d'études, de travaux manuels, de gymnastique, de sport, intercalés de promenades et d'excursions contribuait à leur éducation physique et morale et à leur développement intellectuel. Le rapport ci-dessous en date du 30/6/23 de la Mère Prapion, Supérieure Générale de nos Sœurs, adressé à Mgr. Naslian, expose la vie de cet orphelinat priviligié:

Monseigneur,

«Je m'empresse sur la demande de votre Grandeur de faire un rapport exact de l'orphelinat de Castel-Gandolfo, œuvre éminemment humanitaire, soutenue par la munificence de S. S. Pie XI.

«Arrivées ici vers la mi-décembre 1922, les enfants de nos deux orphelinats de Constantinople, augmentées par les réfugiées de Brousse, de Smyrne, d'Eskichéir etc. . . . ont été provisoirement logées à Castel Gandolfo dans le Palais Pontifical. Ce palais si flatteur, mais trop vaste, nous a offert de grandes difficultés dans les débuts — Nous avons été soulagées, quand nous avons eu aussi à notre disposition la villa du Collège de la Propagande; 80 enfants ont été accueillis par les Franciscaines Missionnaires de Marie dans leur maison à Rome, assistées par des religieuses de chez nous. Aussi à partir de la mi-janvier, nous avons pu organiser des classes et commencer les cours dans le Palais même. Le manque de livres, de fournitures classiques, nous a créé d'autres difficultés: cependant l'ingénieux dévouement de nos Sœurs a réussi dans la mesure du possible à satisfaire l'avidité des enfants pour l'instruction; nous n'avons pas voulu surcharger nos dépenses pour tables de classe en raison du caractère provisoire du séjour. Les cours réguliers ont été interrompus le 20 mai, quand

on a dû évacuer la villa du collège de la Propagande et qu'une partie des orphelines, assistées toujours par nos Sœurs, ont été transférées à Spello, où l'on s'est efforcé d'organiser d'autres classes pour les enfants des trois maisons réunies: 81 de Castello, 36 de Via Appia Nuova, 18 de Via Giusti, en tout 135 enfants...

«Pour la marche générale de cette œuvre au point de vue moralité, j'ai la consolation de vous dire, Monseigneur, que nous n'avons pas à nous plaindre... Les habitants de Castel Gandolfo nous ont manifesté plus d'une fois leur admiration pour la tenue de nos élèves dans les Eglises et dans les rues, pour leur entraînement au travail et leur goût de l'ordre et de la propreté. Des réunions hebdomadaires ont lieu pour récompenser et encourager le travail, développer dans le cœur de ces enfants le bon esprit qui se traduit en un épanouissement consolant de sentiments de loyauté, de sincérité, de bienséance.

«Grâce à ces efforts constants pour leur éducation, nous espérons que nos jeunes orphelines d'ici seront aussi bien recherchées et préférées par nos compatriotes, qu'elles l'ont été dans nos orphelinats et établissements de Constantinople et de la Syrie. Plusieurs d'entre elles, placées et mariées, ont fait le bonheur des familles. Les journaux arméniens de Constantinople, de l'Egypte, de l'Amérique ont souvent parlé avec éloge de cette œuvre due à la générosité du Pape. Et dans la correspondance des parents, de nos enfants, plus d'une fois, on les a félicitées de ce qu'elles sont abritées chez nous à Rome, sous la haute protection du Saint Siège...

«Les visites des Cardinaux, de Prélats... de hauts personnages produisent les meilleures impressions sur les enfants. Elles se sentent heureuses et fières des marques de compassion et de sympathie que ces illustres personnages leur manifestent. Nous avons ainsi la pleine confiance, Monseigneur, que la belle œuvre de S. S. Pie XI dont l'écho a eu un si heureux retentissement à travers le monde, produira des fruits abondants dans l'avenir...

«Nous désirerions cependant que vous donniez à cet orphelinat une forme définitive. Il serait bon de trouver un local pouvant contenir au moins 300 élèves dans les voisinages de Rome ou des grands centres, comme Turin ou Milan, pour faciliter les études des beaux arts et des professions, ce qui pourrait leur procurer à l'avenir des travaux lucratifs.»

Le désir des Sœurs directrices de l'orphelinat était aussi celui de Mgr. Naslian, d'autant plus que le Saint-Siège ne pouvait pas

s'occuper de cette œuvre d'une façon permanente et directe. Aussi sur l'invitation même de S. E. le Cardinal Gasparri, Mgr. Naslian dut s'en occuper de près en se rendant à Rome et penser à une installation définitive.

Turin, la ville par excellence des œuvres de charité, a offert des conditions bien favorables pour une meilleure et stable installation. L'un des vastes pavillons de «L'Ospizio Generale di Carità» a été choisi pour domicile. La ville elle-même avec ses autorités civiles et ecclésiastiques a réservé à nos orphelines l'accueil le plus enthousiaste et le plus cordial. Des bienfaiteurs généreux ont entouré l'œuvre de leur plus consolante affection; et l'orphelinat arménien Pie XI a été digne du souverain Pontife par son organisation et par ses heureux résultats qui ne laissaient plus de doute sur un succès définitif.

Avant le départ pour Turin de ses filles adoptives, le Saint Père a bien voulu leur donner un inoubliable témoignage de sa paternelle sollicitude en une audience de congé toute spéciale, qu'on pourrait réellement dire sans pareille, par sa durée de toute une journée consacrée par le Père à ses enfants de prédilection. Cette audience jusque dans ses détails a eu une haute signification de protestation, d'appel et de revendication en faveur de l'Arménie et des Arméniens.

Les quelques articles et discours que nous reproduisons ci-dessous nous donneront une idée de ces manifestations:

«Il Corriera d'Italia»

«Ce matin, (13 septembre) le Saint Père a célébré la messe à la Salle du consistoire et distribué la communion aux quatre cents orphelines accueillies par la charité du Souverain Pontife lui-même au Palais Pontifical de Castel Gandolfo. Par un train spécial mis gracieusement à leur disposition par la direction des chemins de fer, les orphelines sont arrivées à Rome, accompagnées par R. P. Iskender et par les Sœurs de l'Immaculée Conception, qui les assistent avec zèle et soin ... à la gare du terminus, les orphelines sont montées dans trois voitures de tramway avec remorques, mises à leur disposition.

«Dans la salle du consistoire, en dehors du Père Directeur et des Sœurs de l'Immaculée Conception et leurs novices, il y avait aussi Mgr. Naslian, Evêque de Trébizonde, Visiteur Apostolique du Patriarcat Arménien de Cilicie, le coadjuteur du Directeur, l'abbé Jacques Guiragossian, confesseur des orphelines, et l'économe du collège arménien de Rome.

«Sa Sainteté est assistée pendant la messe par Monseigneur Cremonesi, son aumônier secret, Mgr. Nacucci, sous-préfet des cérémonies pontificales, par des Chapelains et ses «Chierici secreti» Mgr. Giobbe Filippe, Magnanesi, Piermattei et Marinucci.

«Mgr. Caccia-Dominioni, Maître de Chambre de S. S. et Mgr. Arborio Mella di Sant Elie, camérier secret de S. S. ont servi au lavabo à la Messe.

«Avant de commencer le divin sacrifice, Sa Sainteté a fait savoir aux orphelines par l'entremise de Mgr. Naslian qu'il offrirait sa messe pour leurs parents.

«Les Orphelines ont reçu avec une profonde piété et un ordre parfait la sainte communion distribuée par le Saint-Père.

«Sa Sainteté, après une courte action de grâces, a donné la bénédiction apostolique et puis s'est retirée dans ses appartements.

«Les orphelines, accompagnées de Mgr. Naslian, des prêtres et des sœurs, ont traversé la cour de Saint Damase, dei Papagalli et de la tour Borgia se rendant à l'hospice pontifical de Sainte Marthe, où les filles de la charité avaient préparé le petit déjeuner.

«Accompagnées ensuite par le Commandeur Seganti, Maître de maison des Sacrés Palais Apostoliques, elles ont visité la basilique de Saint Pierre, et après une rapide visite aux galeries, à la bibliothèque, elles sont allées vers midi à la Salla Regia pour l'audience pontificale, qui s'est prolongée jusque vers 15 heures ...

«L'audience s'est ouverte par une séance artistique donnée par les enfants sous la direction des Sœurs Arméniennes de l'Immaculée Conception d'après le programme suivant:

1. Vive Pie XI: «Ghezzé Bios Médasannerort»
2. Hommage à Sa Sainteté Pie XI, discours d'une orpheline en français.
3. Chanson populaire arménienne «Alakiaz».
4. Mouvements cadencés par un groupe des plus petites.
5. Hymne aux martyrs (Haratch Nahadag): chant populaire arménien.
6. Jésus dans le Tabernacle (récitation en français).
7. Hymne liturgique à Jésus dans le Sacrement (Kristos Badarakial).
8. Le drapeau protecteur (monologue en français): une orpheline en costume turc, a pu se sauver pendant les massacres. Elle se sent en sûreté dans son refuge. Mais, se croyant soudain poursuivie, elle est prise de frayeur à l'approche de bruits. Elle se recouvre du voile qu'elle avait précédemment

déposé en disant que seule la pudeur était le voile le plus digne d'une chrétienne. Mais voilà qu'elle s'aperçoit de l'approche d'un ange portant vers elle le Drapeau Pontifical du Saint-Siège. Toute confiante, elle s'élance vers lui éperdument en s'écriant: Je suis sauvée pour toujours sous le drapeau du Père Commun de la chrétienté. Ainsi se termine l'émouvante scène.

9. Lo-Lo (hymne populaire arménien).
10. Les orphelines arméniennes reconnaissantes: un groupe d'orphelines portant des lettres d'alphabets sur des tabliers aux couleurs pontificales, composent les mots de «Vive Pie XI», par des mouvements cadencés et des changements de position avec chant en français.
11. Bouquet spirituel: Offrandes de pières et de sacrifices aux intentions du Saint-Père. Sur un parchemin décoré sont détaillés ces actes et prières avec signature, autographe en arménien de toutes les orphelines.
12. Hymne populaire arménien (Nentchir Manghig) = «Dors petit enfant.»

Ce programme si varié, a été exécuté en moins d'une heure avec habilité et sobriété.

Le Saint-Père dont l'émotion très vive se communiquait à ceux qui étaient présents, adressa un paternel discours, commencé en italien, puis repris soudain en français pour se faire mieux comprendre.

«Nous pensons maintenant que la plupart d'entre vous parlent le français, et par conséquent il est préférable que Nous vous adressions la parole dans cette langue; d'ailleurs Mgr. Naslian vous fera comprendre dans votre langue ce qui pourrait vous échapper de nos paroles.

«Nous venons donc vous dire ce que nous avons ressenti en entendant ces chants et ces récits, qui sont comme l'expression d'une reconnaissance si tendre et si fidèle et surtout ce spectacle vraiment sublime, qui nous enlève presque la possibilité de trouver les mots exacts pour peindre nos impressions.

«Ainsi donc, vous voyez par ces quelques mots que l'amour paternel nous dicte, que nous comprenons parfaitement et de notre part, nous avons la paternelle illusion d'avoir été compris par vous. C'est vous dire combien Nous vous aimons. Vous en avez la douce certitude dans vos cœurs, comme nous l'avons, nous aussi dans le nôtre. Nous vous aimons avec tendresse et le peu

que nous avons pu faire pour vous est une faible expression de l'amour que Nous vous portons.

«D'abord vous êtes des petites filles de notre grande famille chrétienne. Vous êtes au commencement de la vie; vous portez dans votre personne la beauté de l'aurore; vous êtes les petits enfants que N. S. Jésus-Christ aimait tant et qu'il recommandait à la prédilection de tout le monde avec obligation de les aimer dans tous les temps et dans tous les Pays. Cette pensée doit donc éveiller bien des sentiments dans le cœur du Vicaire de Jésus-Christ et vous ne pouvez être que les privilégiées de Notre cœur.

«C'est pourquoi, Nous Nous adressons à tous ceux qui ont été les instruments du secours que Nous avons pu vous porter. Nous les remercions et leur adressons ces paroles: «Ce que vous aurez fait aux plus petits de ces petits, vous l'avez fait à Nous-mêmes», qui sommes redevables à ceux qui Nous ont aidé et Nous ont prouvé leur attachement. Vous êtes de pauvres petits enfants. Le malheur est venu frapper à votre porte, car vous êtes orphelines, et c'est, hélas! tout dire. Le Bon Dieu Lui-même n'a pas voulu ajouter autre chose à ce mot, lorsqu'il s'est déclaré Lui-même le Père des orphelins, tant il a trouvé ce mot suffisamment douloureux; il s'est déclaré votre Père: P a t e r o r p h a n o r u m.

«Vous êtes arméniennes; vous êtes d e c e P a y s q u i a u n e h i s t o i r e s i i n t é r e s s a n t e, d e c e p a y s s i p r o f o n d é m e n t c h r é t i e n, d e c e p a y s m a r t y r e, m e s c h è r e s f i l l e s, N o u s n e p o u v o n s r i e n d i r e d e p l u s. Ce fut avec la plus grande joie que Nous avons ouvert les portes de notre maison de Castel Gandolfo. On l'appelle encore Notre maison, bien qu'il ne Nous soit pas permis d'y aller. Aucun de nos prédécesseurs, lorsque les Papes allaient à Castel Gandolfo, n'a joui de cette villégiature aussi agréablement que Nous et vous. Et vous y êtes allées pour Nous et à notre place, et ainsi notre joie se multipliait par la vôtre. Aussi c'est avec un profond regret que nous déclarons que cette belle visite dont Nous Nous sommes tant rejoui, porte une note triste, car c'est une visite de congé.

«Oui, mes chères filles, le cœur d'un père est toujours un peu aveugle: Nous pensions que le moment de votre départ ne devait jamais arriver; mais toutes les heures passent, toutes les heures sonnent et il faut les vivre comme les envoie le Bon Dieu.

«Mais, Nous avons une consolation. D'abord bien qu'éloignées, vous restez dans Notre grande maison, dans cette immense famille que Dieu nous a donnée. Où irez-vous dans votre vie? Dieu seul

le sait. Mais partout où vous vous trouverez, vous serez toujours réellement dans la maison et la famille du Père commun. D'autre part, il Nous est agréable de savoir que là où vous allez vous rendre, vous trouverez ce qui convient le mieux à votre éducation et à votre avenir. Vraiment Rome est unique au monde; les Castelli sont incomparables et particulièrement Castel Gandolfo, vous en avez la preuve; mais là où vous irez, vous trouverez des cœurs qui déjà vous aiment et vous attendent.

«Vous trouverez dans cette grande ville de Turin, dans ce riche et puissant Piémont, des ressources abondantes (ici, il y en a eu d'autres) qui seront une grande bénédiction. Et Nous disons déjà à ceux qui vous attendent à Turin que Nous leur serons éternellement reconnaissants de tout ce qu'ils feront pour vous.

«Mes chères enfants, Nous voulons vous confier un secret (et Nous ne vous imposons pas le supplice de le garder). C'est une autre consolation dans ce qu'a de pénible pour nous cette séparation. C'est la première fois que Nous en parlons publiquement; mais le cœur du Père doit parfois s'épancher dans celui des enfants. A Castel Gandolfo, à votre place de l'aurore naissante, va bientôt se trouver le soleil couchant. Car Nous avons un projet: Il y a dans le monde, et particulièrement en Italie, tant de pauvres évêques qui ont dépensé toute leur force, toute leur vie pour leurs brebis et qui arrivent à la fin de leurs jours sans avoir un abri; ils ont pourtant renoncé à tout: famille, patrie, argent, s'ils en avaient; dans leur vieillesse, ils sont malades, fatigués, cassés par le travail et se trouvant sans maison; voilà pourquoi Nous voulons faire de Castel Gandolfo la maison de ces pauvres évêques.

«Vous trouverez donc une consolation en pensant à cela, lorsque vous quitterez Castel Gandolfo; oui, c'est bien l'aurore de la vie qui fait place au soleil couchant, et c'est un bienfait que vous ferez. Il y a bien aussi de vieux prêtres âgés et dans le besoin; dans la mesure du possible, on leur fera place.

«Vous voyez que Nous avons ouvert notre cœur et Nous voulions partager avec vous cette consolation dans une heure aussi solennelle que celle-ci. La séparation est toujours douloureuse, mais quand on a la même foi, les mêmes espérances, les mêmes promesses, on reste toujours bien près les uns des autres dans le Cœur de Jésus, de qui seul nous arrive tout bien.

«Il ne nous reste plus maintenant qu'à vous bénir: c'est de tout cœur que Nous allons vous renouveler cette bénédiction que vous receviez ce matin à l'autel où Nous avons donné le Pain de la vie. Elle ira à vous, à ces bonnes religieuses qui remplacent vos

parents, à tous les êtres chers que vous pouvez avoir encore en ce monde, selon vos pensées et vos intentions et sur les traces de vos désirs. Nous porterons très particulièrement notre esprit sur vos morts, ce matin d'ailleurs. Nous avons voulu célébrer pour eux la Sainte Messe. C'est avec ces sentiments que Nous allons vous bénir en priant le Bon Dieu de bien vouloir exaucer nos prières et de vous combler de toutes ses faveurs.»

Arrivé à ce point de son discours, le Saint Père a chargé Mgr. Naslian, de résumer en arménien ses paroles. Ceci fait, il a reprit:

«La bénédiction que vous allez recevoir sera la dernière dans l'exécution, mais la première dans l'intention. Il est bien de vous faire remettre un souvenir tangible de cette heure agréable que votre présence nous a procurée. Bien certainement, aucun souvenir ne peut être comparable à celui que vous emporterez dans votre cœur; mais Nous allons donner à chacune de vous un petit chapelet, invitation et instrument d'une prière qui ne cessera pas de monter vers Dieu. Et le Père Commun de son côté, ne cessera point de prier pour vous, très chères enfants de prédilection.»

De ses propres mains, il a ensuite distribué ces chapelets à chacune des orphelines qui s'agenouillaient pour baiser les pieds et les mains du Saint-Père.

L'audience d'une durée de trois heures, a pris fin par la bénédiction apostolique et le Saint-Père, objet d'enthousiastes acclamations, est rentré dans ses appartements privés.

Dans le même carnet de bouquets de fleurs spirituelles offerts à Sa Sainteté à l'occasion de cette audience historique, j'avais fait insérer deux adresses pour exprimer une fois de plus notre gratitude à Pie XI pour l'immense bienfait de l'orphelinat couronné par cette extraordinaire audience de congé: l'une était de ma part, la deuxième de la part des orphelines elles-mêmes[136]).

d) Transfert à Turin de «L'Orphelinat Pie XI» et sa liquidation

Dégagée de certaines réserves dues à la localité du Palais Pontifical de Castel Gandolfo en raison de l'immédiate responsabilité du Saint-Siège, la marque d'importance de l'Oeuvre Pontificale se révéla en toute sa réalité et se rendit populaire à Turin, où «L'Orphelinat Pie XI» a dû être transféré.

---

[136]) L'adresse des orphelines portait les 404 signatures autographes en arménien.

Par un acte de passation légale entre le Représentant du Saint-Siège et celui de notre Patriarcat, celui-ci venait ainsi d'en reprendre la responsabilité sous la direction immédiate de ses prêtres assistants et des Religieuses de la Congrégation de l'Immaculée Conception. Par cet Acte le Saint-Siège assurait le maintien matériel de l'Orphelinat pour trois ans encore avec promesse de toute aide morale qui ne manqua jamais comme toujours, garantie d'ailleurs par l'Auguste nom de son Fondateur, qui en resta le Suprême protecteur jusqu'à sa définitive liquidation.

Mgr. Naslian signataire patriarcal de l'Acte, avait loué au préalable un vaste local à Turin dans le grandiose Etablissement «R. Ospizio di Carità» Corso Stupinigi et il y avait fait le premier ameublement avec le concours d'Amis et surtout de la Municipalité de la Grande Ville de Piémont pour l'installation des Orphelines, qui y sont arrivées dans la deuxième moitié de septembre.

Avant leur départ de Castel Gandolfo, elles y donnèrent le 17 septembre une touchante séance d'Adieu à ce charmant «Castello Romano» en présence des autorités ecclésiastiques et civiles et d'une foule émue. Le lendemain, accompagnées de nos Prêtres Assistants et des Religieuses Arméniennes, elles partirent pour Turin en train spécial mis à leur disposiion par la Direction des Chemins de Fer Italiens.

L'enthousiasme avec lequel les autorités civiles et ecclésiastiques de cette Métropole de Piémont y ont accueilli nos orphelines dès leur arrivée à la gare et l'affection qui les a suivies, ont été enregistrés en détail dans une Brochure Spéciale intitulée «Opera del Santo Padre Pio Papa XI per le Orfane Armene» et plus tard reproduits dans une charmante revue «Le Orfane Armene», organe de l'Orphelinat. Il serait impossible de faire, même à vol d'oiseau, le récit des fêtes organisées, des notables visites reçues et rendues, des excursions en d'autres villes, Biella, Asti, Milan, Mandovi, Rivoli etc. . . ., sur l'invitation de bienfaiteurs, d'amis et d'autorités locales sans parler de la vie intérieure parfaitement organisée en cours d'études, en ouvroirs, en exercices récréatifs, en pratiques religieuses quotidiennes et en Solennités en leur rite arménien même dans des sanctuaires et Eglises publics.

L'article des «Pagina di vita vissuta» rapportait plus tard dans la Revue de l'Orphelinat des épisodes saillants et héroïques de chacune de ces orphelines et comme en un tableau

vivant elle faisait connaître ainsi aux Italiens les faits les plus remarquables de la tragédie nationale.

De fréquentes représentations, des concerts de chants nationaux donnés par les orphelines, des expositions de leurs travaux manuels, surtout du Point arménien, des conférences publiques sur l'histoire et la Question Arménienne, toute une suite ininterrompue d'événements privés et publics ont contribué à faire connaître, aimer et estimer la nation arménienne.

Avec des marques de spéciale sympathie, la Municipalité et la Préfecture de Turin furent larges à fournir tout ce qui manquait à la première installation dans les dortoirs, les classes et les ouvroirs.

Le chef du Gouvernement d'alors pendant sa visite à Turin n'a voulu recevoir, parmi ces nombreux Instituts accourus pour le saluer, que de petites représentantes de l'Orphelinat arménien, qui lui ont offert un bouquet avec de petits discours en italien. Le même chef du gouvernement, renseigné sur la présence à Rome et à Turin des Sœurs et des Orphelines réfugiées en Italie, procura à nos Sœurs les moyens d'acheter un immeuble pour les récompenser de leur œuvre d'assistance aux Orphelines[137])

La Reine Mère d'Italie, Regina Margherita di Savoia, la douce Maman au cœur d'or des Italiens ne pouvait pas manquer d'attentions spéciales pour cette œuvre, elle a voulu voir de ses yeux et caresser ses orphelines, dont l'histoire avait ému tout le Pays de haut en bas. Et nos petites arméniennes acclamèrent cette digne Souveraine, qui avait le don de se faire aimer, par les mots de: Viva la nostra Regina[138]).

Les visites fréquentes du Cardinal Gamba, Archevêque de Turin, qui ne manquait jamais de répondre aux invitations de présider les séances et les fêtes de l'orphelinat, celles de S. E. le Cardinal Tacci, Secrétaire de la Sacrée Congrégation Orientale à Rome et celles des Chevaliers de Malte et de toute une foule d'admirateurs, épris de la renommée de cette Oeuvre éminente

---

[137]) C'est à M. Amédéo Giannini que nos religieuses doivent la réussite de l'achat de leur Maison Mère à Rome; celui-ci alors Directeur du Bureau de la Presse au Ministère des Affaires Etrangères et attaché à l'Ordre Militaire des Chevaliers de Malte, que le chef du gouvernement avait chargé de la distribution des subventions destinées aux réfugiés Anatoliens en Grèce, se déploya en homme supérieur à tout point de vue, en faveur de nos Soeurs, et obtint les subsides, auxquels nous venons de faire allusion.

[138]) Le Roi d'Italie, de la Dynastie de Savoie, parmi ses titres historiques, portait celui de Roi d'Arménie.

de Pie XI, en faveur des épaves d'une nation martyre, en ont d'une part rempli les annales de documentations émouvantes, concernant l'histoire sanglante de l'Arménie, et d'autre part des enthousiastes démonstrations de toutes les classes du peuple italien pour la nation, victime de la plus grande injustice de l'époque.

Le Conseil Régional Piémontais de la Fédération des Associations Catholiques Italiennes avait organisé le 25 janvier 1924 une soirée avec invitation à Mgr. Naslian à faire une conférence. La séance a réussi à merveille, grâce à la propagande faite par l'incomparable ami et bienfaiteur de l'Orphelinat, le Comm. Césare Tracchi, promoteur de la fête qui en lançait l'invitation «à la belle Turin, splendide modèle de charité pour le monde entier».

Des agents turcs en Italie épiaient avec jalousie tous les mouvements de l'Orphelinat de Turin en vue de réduire, si possible, au silence cet éloquent et public reproche du crime turc. Cependant c'est en vain qu'ils ont essayé d'en diminuer la vraie portée, qui, en dessus de toutes banalités politiques, se tenait dans les hauteurs des conceptions catholiques de l'Eglise, mère commune de l'humanité souffrante. L'auguste acte du Pontife Romain ne pouvait avoir en vue que sa sublime mission confiée à lui par Celui, qui en divin Sauveur des hommes sans distinction avait invité de venir à lui «tous ceux qui étaient fatigués et accablés de misère et avaient besoin d'être soulagés» (Cf. Math. XI 23). Et l'orphelinat Pie XI. s'est tenu à ces saintes intentions de son Souverain fondateur dans l'observance fidèle de son programme d'éducation chrétienne avec une discipline édifiante, qui constituait partout la règle de vie des œuvres de nos admirables religieuses de l'Immaculée Conception.

La Direction de l'Orphelinat cependant consciente de la responsabilité dont elle était chargée, et jalouse du respect de la nationalité de ses protégés, en a voulu garder le caractère arménien non seulement pendant la durée de l'œuvre, mais aussi après sa liquidation. Ainsi pendant les différents déplacements de ville en ville et les changements de locaux d'habitation, elle a eu la prévoyance de chercher des bienfaiteurs nationaux, de proches ou lointains parents dans les colonies arméniennes les plus importantes, pour leur confier succesivement ses orphelines à mesure qu'elles avançaient en âge et en culture et pouvaient être en état de se placer dans la vie publique. Une trentaine d'entre elles eurent la vocation de la vie religieuse et admises au Noviciat de

nos Sœurs Arméniennes en sortirent dignes missionnaires pour l'instruction et l'éducation de leurs pareilles et jusqu'à ce jour, elles travaillent dans les établissements de différents centres arméniens à Constantinople, en Egypte, au Liban, en Irak et en Iran; la plupart purent se lier en mariage avec de braves jeunes arméniens. La renommée de haute moralité de l'Orphelinat, même pendant son séjour à Turin, attira jusque des Etats-Unis d'Amérique de ceux qui y vinrent pour se choisir des compagnes de vie. Une trentaine succombèrent malheureusement à des maladies graves contractées par suite des privations et souffrances connues pendant les déportations arméniennes. Des bienfaiteurs, des amis et parents retrouvés dans les colonies arméniennes sus-mentionnées, prirent à leur soin le placement définitif d'un bon nombre de filles[139]).

Le nombre des orphelines étant ainsi réduit de plus de moitié, l'orphelinat lui-même a dû être transféré à Pianezza, faubourg de Turin, dans un local très gai avec jardin, adopté ad hoc par la Direction, passée aux mains de l'habile et dévoué Père Spirituel, l'Abbé Jacques Guiragossian, par suite du départ à Paris de l'Archiprêtre Antoine Iskenderian. Les essais faits par Mgr. Naslian lui-même sur le désir de l'Episcopat réuni en conférence à Rome, pour trouver un local stable et propre de l'Institut, n'ont pas abouti à prolonger l'œuvre et la fixer définitivement à Turin, la ville par excellence de pareilles institutions de bienfaisance. Aussi, a-t-on fini plus tard par transférer en France les orphelines encore plus réduites en nombre; deux maisons de la propriété des Sœurs de l'Immaculée Conception à Saint-Gratien

---

[139]) Mgr. Zaven, patriarche grégorien, dans ses mémoires (page 285) en parlant des deux orphelinats de nos religieuses à Constantinople, sans faire aucune mention de l'Acte extraordinaire Pontifical du transfert de 400 orphelines à Rome, écrit faussement: «Vers la fin de 1922, quand les orphelines furent transférées à l'étranger, je ne sais pas exactement ce que devinrent ces orphelines, je sais simplement qu'elles furent envoyées en partie à Milan et probablement elles finirent par être placées dans un Monastère de Religieuses». C'est au su et consentement des deux Patriarcats arméniens que le choix et le recrut des 400 orphelines fut fait par le bureau de l'Assistance Nationale, dont le comptable l'Abbé Garabed Badouhassian était chargé de l'opération. Ce n'est pas à Milan que furent transférées ces privilégiées filles adoptives du Pape, mais bien à Rome pour être logées d'abord à Castel Gandolfo dans le Palais historique d'estivage des Papes, et ensuite à Turin dans un établissement spécial organisé pour elles. Cet esprit borné, de dédain de toute oeuvre catholique et particulièrement des actes pontificaux en faveur des arméniens, nous avons eu le regret de le relever chez ce Patriarche en d'autres occasions aussi, mais par bonheur il n''a pas été partagé par la presse arménienne, qui au contraire, en a exalté l'importance avec les plus amples commentaires élogieux qu'ils méritaient.

et à Arnouville-Les-Ganaisses, faubourg de Paris, gardent aujourd'hui le souvenir de l'Orphelinat Pie XI ainsi liquidé.

Un comité de jeunesse italienne avait organisé encore une fois une séance pour l'Orphelinat, le choral de nos filles y avait pris part dans l'exécution orchestrale d'une partie de la «Passion» de Pérosi; Mgr. Naslian, invité à prendre la parole, a saisi le sublime objet du célèbre Oratoire pour relier la tragédie arménienne, vécue aussi par ces orphelines, aux épisodes de la divine tragédie.

e) — Extrait de quelques notes de mon journal personnel et de la presse concernant l'orphelinat Pie XI.

1919. — L'œuvre du N.E.R. américain ayant déployé en Orient une activité d'assistance providentielle surtout dans le recrutement et le placement des orphelins arméniens, nous croyons utile de donner ici la liste des membres composant le comité chargé de cette bienfaisante mission:

Near East Relief

The executive Comittee chairman: William B. Millar, N. Y.
Vice Chairman: Gaylord Witte, N. Y.,
A. R. Ruder Vanwert, Ohio.
James E. West, N. Y.
Executive secretary: John R. Voris, N. Y.
Comittee:

1. Relations with social forces in America:
   Chairman: Gaylord Witte, N. Y.
   Vice-Chairman: James E. West, N. Y.
2. Relations with Church Social Service groups:
   Chairman: Worth M. Tuffy, N. Y.
3. Overseas Social Welfare.
4. The N. E. League.
5. N. E Industries.

Officiers of the board of Trustees:

James L. Barton, Chairman
John H. Finly, Vice-Chairman
Cleveland H. Dodge, Hon. treasurer
Frank L. Polle, General counsel
E. C. Miller, Acting treasurer.
Charles V. Vickrey, General secretary

1919 — 12 décembre. Le Patriarche grégorien approuve par son conseil civil un règlement pour le recrutement des Orphelins, et l'organisation des orphelinats sous la surveillance de la commission d'Assistance Nationale:

I. Reception des Orphelins
II. Camps d'Orphelins
III. Orphelinats
IV. Comités d'Assistance des Orphelins
V. Administration
VI. Instruction
VII. Hygiène
VIII. Morale

Ce règlement soumis à l'approbation du Conseil Mixte arménien, présidé par les trois chefs religieux, a servi de norme pour tous les orphelinats.

1921 — 27 octobre. La Direction Centrale de la Commission d'Assistance nationale s'adresse à Mgr. Naslian pour qu'il intervienne auprès des autorités françaises afin d'obtenir l'évacuation du Collège allemand sis près du tunnel à Galata, et occupé par des officiers français, pour l'affecter à l'usage d'orphelinat central. Les autorités anglaises ont refusé d'intervenir dans une affaire touchant leur alliée.

1921 — 18 décembre. P. Dides, S. J. supérieur de la Mission de Beyrouth répond à ma lettre de recommandation pour deux religieuses de l'Assomption de Trébizonde se trouvant à Ghazir dans l'orphelinat américain et il m'assure qu'il a chargé le P. Supérieur de la résidence de Ghazir de s'occuper de nos Sœurs au point de vue spirituel.

1922 — 29 novembre. «L'Osservatore Romano» dans son article de fond annonce que «Le Saint Père ouvre aux Orphelines arméniennes le Palais Pontifical de Castel Gandolfo.»

1922 — 2 décembre. Arrive à Rome, la Mère Générale des Sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception avec des Probandes, des Novices et de jeunes Sœurs. La situation en Turquie ne garantissant plus l'avenir de la susdite Congrégation, en impose un premier sauvetage par le transfert à Rome du Noviciat.

1922 — 12 décembre. Les sœurs arrivées, sont installées au Palais Pontifical à Castel Gandolfo en attendant l'arrivée des orphelines, qui doivent les suivre par décision de S. S. Pie XI.

1922 — 24 décembre. Le Saint Père, à la surprise de tout le monde, fait l'objet de son discours de Noël adressé au Sacré Collège des Cardinaux et de la Prélature Romaine du cas des

400 orphelines arméniennes qu'il vient de recevoir comme étrenne de Noël de la main de l'Enfant Jésus.

1922 — 22 décembre. L'Abbé Guiragossian, échappé lui aussi aux événements de la Turquie et du Caucase, réfugié avec les siens à Rome, annonce à Mgr. Naslian l'arrivée de 402 orphelines le 18 décembre vers 7 heures du matin à Naples; transférées aussitôt à Rome en chemin de fer, elles y sont arrivées à 10 h. 30 du soir et ont poursuivi avec le même train vers Castel Gandolfo.

1922 — 21 décembre. «Il Corriere d'Italia», dans un article sous le titre: «Les orphelines arméniennes dans le Palais Pontifical de Castel Gandolfo» décrit la première installation «de la douloureuse caravane, qui poussée par les destructions, incendies et massacres (dans leur pays d'origine) avait dû se grouper d'arbord sur les rivages du Bosphore, et trouve enfin l'asile et le repos dans la Maison du Pape». Dans l'après-midi, de hauts prélats du Vatican: Mgr. De Samper Majordome, dont relève l'administration du Palais, Mgr. Bargongini Duca, Secrétaire des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires, Mgr. Pizzardo, Substitut de la Secrétairerie d'Etat, arrivent à Castel Gandolfo, pour voir de leurs yeux les travaux de première installation et apporter la salutation et la bénédiction du Pape à ses orphelines. Aux 180 orphelines hospitalisées par Benoît XV, à l'occasion du tremblement de terre de Cicile et Calabrie, succèdent 400 nouveaux hôtes de ce palais historique. On lit les souvenirs de Sang et de douleurs sur les visages mélancoliques et parfois tatoués par les nomades du désert. Dans les paroles de l'Abbé Iskender qui les accompagne, il y a une expression de douleur, plus significative des larmes. Autour de lui les Sœurs partageaient ses sentiments et les orphelines souriaient toutes reconnaissantes au Souverain Pontife.

1922 — 23 décembre. Mgr. Naslian après avoir eu la communication de la Secrétairie d'Etat pour le transfert à Rome des 400 orphelines adoptées par S. S. Pie XI expose les difficultés qu'il a dû surmonter soit de Passeport et d'embarquement, l'aide efficace et généreuse apportée surtout par S. E. Mgr. Marmaggi représentant du Saint Siège, par Mgr. Césarano, Vicaire de la Délégation Apostolique à Constantinople, par le Commandeur Nuvolari, Consul d'Italie, et l'aide financier du Conseil laïc du Patriarcat. Il relève les égards particuliers des autorités du gouvernement ottoman démontrés à cette occasion envers le Saint Siège, égards qui facilitèrent les opérations de passeport et firent

organiser une assistance spéciale d'Agents de Police aux moments de l'embarquement au bord du Paquebot «Canada» de la Compagnie de Paul Léon Fabre, dont l'excellent commandant a eu des attentions d'une exquise gentillesse en déclarant dès le premier accueil de ces voyageuses, qui venaient d'encombrer toutes les classes du bateau trans-Atlantique: «tout mon magasin, toutes mes provisions sont à la disposition des Orphelines. Notre Compagnie, qui est tout à fait catholique, se fait un vrai plaisir à coopérer avec le Très Saint Père dans Sa tâche éminemment humanitaire.» Mgr. Naslian finit son long rapport en exprimant la reconnaissance et l'admirationa des Arméniens pour cet acte Souverain de l'Auguste Pontife en un moment où la solution de la Tragédie Nationale est en tiraillement devant les conférences de Puissances, qui se révèlent impuissantes pour faire valoir la justice.

1922 — 24 décembre. L'Osservatore Romano décrit: «La visite de l'Eminentissime Secrétaire d'Etat de S. S. aux Orphelines Arméniennes de Castel Gandolfo»: S. E. le Cardinal Gasparri, accompagné de S. E. le Cardinal Tacci, est reçu au Palais Pontifical par S. B. Mgr. Paul Pierre XIII Terzian Patriarche de Cilicie entouré du Supérieur du Collège Arménien à Rome Mgr. Der-Abrahamian, du Directeur de l'orphelinat l'Abbé Antoine Iskender, des Religieuses de l'Immaculée Conception et d'autres personnalités de la Colonie arménienne et du Palais. Une des orphelines adressa un discours en français sur le ton très touchant d'un enfant qui a connu ce que c'est que la misère et la délivrance en de pareilles conditions. Son Eminence après avoir distribué de ses mains des étrennes de Noël aux orphelines leur a exprimé toute sa satisfaction de les trouver en bon état de santé, et salué par des ovations à l'adresse du Pape, il est reparti avec ses collègues et sa suite.

1922 — 27 décembre. «Il Corriere d'Italia», décrit dans son numéro de cette date l'accueil fait par la population de Castel Gandolfo aux orphelines arméniennes. «La population de Castel Gandolfo, qui nourrit dans son esprit des sentiments de profonde piété, n'est pas restée indifférente à l'égard de cette grande manifestation de la charité du Vicaire de I. C. et elle a répondu avec élan à l'appel de son Curé P. Nicolas Fattorino, de l'Ordre Augustinien, qui en quelques heures organisa un Comité pour faire une agréable surprise aux orphelines leur offrant des gâteaux et fruits pour qu'elles pussent mieux fêter le Saint jour

du Noël. Les membres du Comité avaient recueilli des offrandes en quantité à suffire largement aux orphelines. Dans l'après-midi, dans une des vastes salles du Palais Pontifical s'est tenue ainsi une sympathique fête familiale: les 400 petites, hôtes du Pape, se sont réunies avec les Sœurs. Parmi les conviés se trouvaient le R. Curé, Mgr. Marazzi Vicaire Général du Diocèse d'Albano; une grande partie de la population aussi avait voulu participer à la réunion pour témoigner de plus près sa sympathie et son affection aux orphelines. Celles-ci ont chanté des chansons nationales et ont récité des poésies en Arménien et en français en l'honneur de l'Enfant Jésus. Les plus petites ont exécuté des danses caractéristiques de leur nation. L'infatigable Abbé Antoine Iskender, Directeur de l'orphelinat a prononcé des paroles émues de vif remerciement à la population de Castel Gandolfo. Les membres du Comité ont ensuite distribué des douceurs aux orphelines: ce comité était composé des M. M. Arnaldo Ferretti, Amadori Agostino, des Mmes Navi, et Piubelli, des Demoiselles Amadori, Ferretti, Costa Pacifici, Angelucci.

1923 — 7 juin. Soit pour éviter l'affluence au Palais Pontifical de Castel Gandolfo, soit pour faciliter l'assistance des orphelines, on avait placé chez les Sœurs Franciscaines de Marie à Via Giusti, Rome, une cinquantaine d'enfants assistées comme toujours par les Religieuses Arméniennes. Le Cardinal Gasparri propose de les transférer avec d'autres, prises au groupe central de Castel Gandolfo, à Spello, où le Commandeur Costanzi mettrait à la disposition des orphelines une vaste maison de sa propriété, qui pourrait servir en même temps de villégiature à celles qui en auraient besoin. Aussi 150 orphelines ont été transférées le 30 mai à cette localité, sise à quelques centaines de mètres de distance d'Assise, ville sacrée de Saint François. L'enthousiasme avec lequel Spello a accueilli ces filles de l'Arménie, adoptées par le Saint Père, était des plus dignes de la part de la population et des plus encourageantes pour la Direction de l'Orphelinat. Sœurs et orphelines jouirent dans la Villa Rosi de Mr. Costanzi des jours de délicieux séjour jusqu'à leur départ définitif à Turin. L'Osservatore Romano du 7 juin décrit l'accueil fait à Spello par les autorités ecclésiastiques et civiles avec la fanfare de la Municipalité à la tête, et par la population, qui exprimait sa satisfaction par une profusion de fleurs au passage des filles de martyrs, par des manifestations de profonde admiration et joie.

1923 — 3 juillet. Mgr. Naslian soumet à l'approbation de

la Secrétairerie d'Etat de S. S. un projet d'organisation de l'orphelinat Pie XI précisant la part de responsabilités soit dans la direction et administration, soit dans le placement définitif des orphelines.

1923 — 13 juillet. La Secrétairerie d'Etat présente à Mgr. Naslian le projet d'un Acte de passation légale au Patriarcat lui confiant à l'avenir le soin et la direction de l'orphelinat.

1923 — 18 juillet. Mgr. Naslian se déclare prêt à signer l'acte de passation proposé et il expose au Cardinal Gasparri l'objet d'une audience qu'il implore de S. S. Pie XI.

1923 — 9 août. Mgr. Pizzardo remet à Mgr. Naslian deux copies de l'Acte de passation susmentionné, dont l'une doit être retournée à la Secrétairerie d'Etat après signature par lui, l'autre gardée dans les Archives du Patriarcat. Le même Prélat prévient en outre Mgr. Naslian que le Saint Père a fixé pour date du maintien des orphelines à ses frais celle du 7 août et qu'après cette date on doit commencer à user de la somme déposée pour cette fin chez l'Administration des Oeuvres Religieuses.

1923 — ... août Le goûter que Sa Sainteté offrait suivant la tradition en ce mois aux pauvres de Castel Gandolfo, il l'a réservé aux orphelines arméniennes; la vaste cour parée à cet effet a vu le défilé de ses filles en fête et toute une assistance d'élite a applaudi aux chants qui intercalaient ce goûter ainsi qu'au geste paternel du Pape. Mgr. Naslian a pris la parole pour relever le haut sens de ce goûter donné par le Père à ses filles adoptives de la lointaine Arménie.

1923 — 14 septembre. Messe pour les orphelines célébrée par S. S. Pie XI dans la Salle du Consistoire et audience de congé accordée aux mêmes dans l'après-midi.

1923 — 15 septembre. Mgr. Borgongini Duca communique à Mgr. Naslian que le Ministère des Cultes du gouvernement italien a mis à la diposition des orphelines pour leur transfert è Turin un train spécial de 3 wagons et de 2 fourgons qui doit partir le 18 septembre à 17 h. 30. Il faut présenter au chef de gare la liste des noms des orphelines.

1923 — 15 septembre. La commission des Ambassadeurs interalliés a décidé que la Grèce payera 50 Millions de Lire Italiennes en réparation et indemnité du crime d'assassinat à Janina des Italiens chargés de la rectification des frontières entre l'Albanie et la Grèce.

1923 — 12 septembre. Mgr. Naslian par deux lettres

distinctes remercie Mgr. Pinardi, Vicaire capitulaire de Turin, et la Curie Archiépiscopale pour l'accueil extraordinaire qu'ils avaient réservé à nos orphelines à leur arrivée à Turin, siège préféré de l'orphelinat Pie XI.

1923 — 15 septembre. «Il Corriere d'Italia» décrit l'Académie donnée par les orphelines en la présence du Saint Père pendant l'audience de congé du 14 septembre.

1923 — 19 septembre. «Il Piccolo» parle du départ des orphelines arméniennes pour Turin avec commentaire élogieux de l'Oeuvre du Pape.

1923 — 23 septembre. «L'Illustrazione Italiana» (page 390) reproduit une photographie des orphelines arméniennes prise dans la Sala Régia du Vatican pendant l'audience, avec «Les Orphelines Arméniennes hospitalisées dans le Palais Castel Gandolfo, reçues en audience par S. S. Pie XI.»

1923 — 29 septembre Mgr. Naslian remet à Son Eminence le Cardinal Tacci secrétaire de la Sacrée Congrégation Orientale, copie d'un Règlement Intérieur de l'Ophelinat de Turin.

1923 — 2 octobre. Mgr. Naslian envoie à S. S. Pie XI la liste de distinguées Dames de Turin formant le comité d'assistance de son orphelinat installé en cette ville.

1923 — 3 octobre. Mgr. Naslian envoie une lettre de félicitations et de vœux à Mgr. Borgongini Duca à l'occasion de sa fête onomastique pour le remercier de tout ce qu'il a bien voulu faire en faveur des orphelines. C'est à lui principalement qu'on doit l'initiative de l'acte extraordinaire de S. S. Pie XI.

1923. — 8 novembre Mgr. Naslian prie S. E. le Cardinal Gasparri de donner ordre à l'Administration des œuvres de Religion, auprès de laquelle on a déposé la somme intégrale destinée par S. S. Pie XI à l'orphelinat de Turin, d'exiger que dorénavant tout envoi d'argent sur ce compte doive être signé par le Directeur et la Sœur Supérieure de l'Orphelinat.

Mgr. Naslian, avant de quitter Turin, demande à la Sacrée Congrégation Orientale des dispositions d'ordre canonique pour régulariser la situation de l'Orphelinat.

La curie archiépiscopale de Turin sur l'instruction de la S. C. Orientale prescrit les instructions suivantes:

1. Observation des lois synodales arméniennes en territoire latin;

2. Les Sœurs doivent observer leurs constitutions;

3. L'Abbé Jacques Guiragossian est chargé, en tant qu'aumônier, du service religieux pour la communauté des sœurs et

de l'orphelinat, avec les devoirs et droits accordés par les S. S. Canons; on lui accorde la faculté de confesseur ordinaire;

4. On accorde le privilège d'oratoire semi-public à la chapelle interne d'après les Canons 1265 et on permet d'y garder le Saint Sacrement;

5. On accorde l'exemption de la juridication du Curé local (Lingotto) des personnes et l'aumônier est muni de toutes les facultés paroissiales; à la fin de chaque année doit être communiquée au Curé local la liste des décès qui auraient eu lieu pendant l'année;

6. On reconnaît pour Procureur de l'orphelinat l'Abbé Antoine Iskender, nommé par la S. C. O. sur la proposition de Mgr. Naslian, et on lui accorde toutes les facultés reconnues à l'aumônier Guiragossian selon le besoin de l'Institut;

7. On approuve et confirme toutes les attributions dont jouissaient les deux susdits Prêtres dans le Patriarcat.

8. On se réserve le droit de désigner des confesseurs extraordinaires et la surveillance disciplinaire de l'Institut.

1923 — 30 novembre. Mgr. Naslian après avoir tout organisé à Turin pour la bonne marche de l'orphelinat, le confie, par une lettre officielle, aux soins des Sœurs de l'Immaculée Conception, chargées de l'Assistance immédiate des orphelines et leur donne ses dernières instructions.

1924 — 30 janvier. «La Domenica» reproduit la lettre d'un pressant remerciement du Cardinal Tacci aux bienfaiteurs des orphelines d'Arménie»; la lettre est adressée à Mgr. Costanzo Castrale, nouveau Vicaire Capitulaire de l'archidiocèse de Turin; il y dit, qu'il avait appris avec grande satisfaction la nouvelle de l'accueil particulièrement bienveillant, fait par la Curie aux orphelines arméniennes, que le S. Père préféra transférer de son logement provisoire du Palais Pontifical de Castel Gandolfo, à Turin; il se réjouit que Sa Sainteté elle-même ait daigné exprimer alors sa satisfaction paternelle par l'entremise de la Secrétairerie d'Etat. «Depuis lors je n'ai pas manqué, dit-il, de suivre avec intérêt les charitables initiatives de la vénérable Curie, des instituts et des bienfaiteurs privés, qui se sont empressés à soulager les malheureuses orphelines.» Il remercie enfin le susdit prélat pour lui avoir fait part de toutes les dispositions qu'on voudrait prendre en faveur des mêmes enfants, et il le charge de communiquer ses remerciements à tous les bienfaiteurs avec ses meilleurs vœux pour tous.

1924 — 16 mars. Mgr. Naslian invite par l'entremise de

Mgr. Arpiarian, Vicaire Patriarcal à Beyrouth, la Sœur Théopisté Alexanian à Turin pour dégager la Mère Générale Prapion Kétchedjian des soins de l'orphelinat afin qu'elle puisse rentrer à Rome dans ses fonctions de la Direction Générale de sa Congrégation.

1924 — 10 septembre. Mgr. Naslian reverse sur l'Institut des Sœurs de l'Immaculée Conception l'œuvre de l'orphelinat Pie XI et il en communique l'acte à la S. C. O. et à la Secrétairerie d'Etat.

1924 — 17 juillet. «La vie del l'Operajo» — «La promenade des orphelines arméniennes à Rivoli». Après une visite à l'Eglise Paroissiale de «San Martino» les orphelines et les sœurs avec les R. R. Pères arméniens furent accompagnés au Parc princier de «Villa Pallavicini» mis à leur disposition par le Marquis; des personnes charitables s'étaient empressées à leur préparer un digne accueil. Dans l'après-midi, après avoir assisté aux cérémonies dans l'Eglise Paroissiale, les orphelines ont improvisé une séance de chants et de poésies; l'expression vive et émouvante a suppléé à l'incompréhension de la langue et a fait verser les larmes à tous les assistants. Un artiste venu de Turin a récité pour les orphelines une prose émouvante: «Je suis venu pour vous faire rire, dit-il, et vous m'avez fait au contraire pleurer.» Le Père Directeur parla ensuite sur les aventures tragiques des protégées du Pape Pie XI. Le P. Prieur de «San Martino» attira l'attention et la générosité de tous ceux qui ont du sentiment de charité. — Les Pères arméniens évitèrent avec délicatesse la quête à la sortie du Théâtre. — Cependant ne manquèrent pas de généreux bienfaiteurs, qui offrirent leurs oboles. — Le soir avant de rentrer à Turin, les orphelines visitèrent la maison du Chevalier Trucchi, insigne bienfaiteur et principal organisateur de la promenade.

Ne manquèrent pas des propositions d'engagement par des grands Etablissements Industriels de France et d'ailleurs d'un nombre d'orphelines capables de gagner leur vie, mais la Direction de l'orphelinat préféra des propositions pareilles de la part de compatriotes, pour le garder dans leur nationalité et pour être sûre de leur avenir. Ainsi entre autres Mgr. Valeri, auditeur de la Nonciature Apostolique à Paris donna des renseignements très favorables sur la Maison Boutet et Compagnie, qui aurait demandé à l'Abbé Iskenderian un nombre d'orphelines pour des travaux du dévidage et du retordage de fils de soie, avec de très bonnes conditions de rémunération et d'assistance pour l'avenir.

1925 — 10 juillet. Le Cardinal Gasparri par une lettre à Mgr. Naslian déclare «que l'orphelinat arménien Pie XI se trouvant à Turin n'est pas une œuvre transitoire de charité, mais bien une œuvre permanente, sous la direction des sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception. Cette œuvre existant déjà à Constantinople depuis 1894, a dû se transférer en Italie par suite des tristes événements sur invitation paternelle de S. S. Pie XI dont elle porte le nom glorieux. Ces mêmes religieuses, pour exercer leur activité charitable sur une échelle plus vaste, ont tout dernièrement ouvert d'autres maisons, succursales de celle de Turin ou indépendantes en Syrie et en Egypte. — La Maison Mère de la Congrégation de ces sœurs étant solidement établie sous la protection du Siège Apostolique et ayant pour but principal d'abriter et d'éduquer des orphelins et des filles de la classe pauvre de leur nation, il n'y a pas à mettre en doute la permanence de leur œuvre humanitaire.» — Cette déclaration a été donnée sur la demande de Mgr. Naslian, auquel certains bienfaiteurs s'étaient adressés pour léguer de sommes importantes sous condition de la permanence de l'œuvre déployée par les sœurs arméniennes.

1926 — 25 octobre. Sur la requête de certains parents d'orphelines installés à Constantinople Mgr. Naslian a dû écrire à l'Abbé Torbadjian, Curé à Ankara, pour obtenir l'autorisation du gouvernement à la rentrée en Turquie d'un groupe d'orphelines dont il donnait la liste. Le Consul Turc de Gênes à qui on avait eu recours de Turin pour les passeports, avait réclamé cette autorisation.

1926 — 3 novembre. L'Abbé Torbadjian répond que l'ordre a été donné au Consulat de Gênes de délivrer les passeports aux orphelines de Turin devant rentrer à Constantinople.

1926 — 20 novembre. Mgr. Naslian communique à l'Abbé Torbadjian que le Consul de Gênes aurait refusé d'exécuter l'ordre donné. Celui-ci exigerait que les orphelines se présentent personnellement au Consulat à Gênes pour leur donner d'abord le Beyannamé (certificat) et qu'ensuite elles reviennent pour les passeports, chose très difficile pour 52 orphelines à cause de la distance, et de l'incertitude du temps qu'elles devraient passer en cette ville-là; ensuite il faudrait faire revenir d'Ankara le Passeport collectif des 400 orphelines qu'on avait obtenu à leur départ de Constantinople et qui actuellement se trouverait chez les autorités d'Ankara. Toutes ces difficultés pourraient être évitées en vertu de la nouvelle loi pour de pareils cas, puisque

dans son 6ème article cette loi disposerait: «Les femmes arméniennes, qui auraient leurs maris en Turquie, les filles et garçons âgés jusqu'à 18 ans, qui auraient des parents en Turquie et qui désireraient y rentrer, peuvent le faire.»

1926 — 22 décembre. L'Abbé Torbadjian a intéressé le Député Hakky Bey à l'affaire des orphelines; il connaît personnellement le Consul de Gênes; il espère par cette entremise obtenir la délivrance des passeports réclamés, sa nièce aussi se trouverait dans le même cas.

Mgr. Naslian a dû envoyer à Turin son secrétaire l'Abbé Gamsaragan avec des instructions spéciales pour faire les requêtes nécessaires au Consulat de Gênes pour en obtenir les passeports. Cet habile prêtre a enfin réussi à les avoir et de retour à Constantinople il y a accompagné les orphelines.

«Le Orfane Armene» — Revue de l'orphelinat Pie XI à Turin, due à l'initiative de l'infatigable et intelligent aumônier l'Abbé Guiragossian avec collaboration d'amis et d'admirateurs de l'œuvre Pontificale tels que: Le théologien professeur Maletti Alphonse, Ange Michelotti, Armand de Marchi, Dominique Franchetti, le poète Renzo Pezzani, le Théologien de Stéfani, prof. E. Teza, Avocat Giovanni Bovetti etc. ...

La couverture résume «L'Odyssée des orphelines dans la vision du Mont Ararat et des deux basiliques de Saint Pierre à Rome et de Superga à Turin»: une fillette serre sur sa poitrine les drapeaux de l'Arménie et de l'Italie croisés, elle personnifie les orphelines:

«Hôtesses à l'allure bruyante
Sont du Pays où vit l'Ararat Souverain,
D'où les a dispersées une horrible tourmente!
Ce sont des enfants de Martyrs pour la foi ...

(Mère Elbis Gabrachian)

Impossible même de résumer tous les récits contenus de 5 ans de publication en presque 1000 pages, parues à 18 mois de l'installation à Turin de l'orphelinat. Nous nous contenterons d'en extraire quelques relations se rapportant au sujet dominant de ces Mémoires: la situation politique créée en Turquie et ailleurs, à la hiérarchie arménienne catholique et à la population arménienne en général, quelques épisodes de la vie même de l'orphelinat serviront de garnitures au sujet principal.

«Les pages de vie vécue», qui rapportent ce que les orphelines

ont vu et traversé pendant les déportations et les massacres, confirment tous nos récits dans ces mémoires.

«Les pages d'or» révèlent l'intérêt que des bienfaiteurs ont porté à l'œuvre du souverain Pontife Pie XI le plus généreux d'entre tous.

Dans le 1er Numéro les articles du prof. Maletti «Le Pape et les orphelines arméniennes», — d'Angelo Michelotti: «Comment Turin a connu les orphelines arméniennes.» — «Le Royal Hospice de Charité et les Arméniennes», de la rédaction de la revue, exaltent d'une part la haute signification de l'œuvre Papale, l'admirable élan de la ville des bienfaisances par excellence, de Turin, à l'égard de l'orphelinat, et l'hospitalité donnée par l'établissement qui le premier a accueilli dans un de ses vastes pavillons la bruyante foule des enfants de l'Arménie.

Dans le Numéro 2 l'annonce de l'encourageante prime de la coupe d'argent remportée par les orphelines au concours sportif international d'Asti, c'est une preuve de la vitalité arménienne triomphante des mesures de mort.

Dans le Numéro 3 les visites de hautes personnalités ecclésiastiques, comme celles du Cardinal Tacci, Secrétaire de la S. C. O. à Rome, de Mgr. Costanzo Castrale, de Mgr. Pinardi, d'un notable arménien d'Egypte M. Sorgoudj, témoignent l'importance acquise par l'orphelinat.

Dans les Numéros réunis 4—5 c'est l'accueil enthousiaste réservé aux orphelines à Rivoli et à Mandovi, qui reflète la concurrence de gentilles âmes pour procurer la joie aux filles de la douleur.

Le Numéro 7 rapporte la visite effectuée le 1er novembre par les orphelines aux tombeaux de leurs compagnes, «petites fleurs coupées par la mort»: nous tenons à en donner la liste:

6 mars 1924	Berdjouhi Mohalébachian — de Van —
24 mai 1924	Herminé Krikorian — de Bardizag —
19 août 1924	Anne Minassian — de Sivas
10 octobre 1924	Monique Piskuldjian
19 décembre 1924	Haïgouhi Toutian
30 mars 1925	Nectar Karagueuzian
29 mars 1925	Rose Bahadjian
10 mai 1925	Anahid Chakarian
7 août 1925	Marguerite Sahaguian

Le 10 novembre les orphelines averties du passage du Prince Héritier Umberto, qui se rendait au camp d'aviation de Mirafiori, voisin de l'Hospice de Charité, improvisent une démonstration enthousiaste à Son Altesse, qui est visiblement émue à la vue du long défilé des orphelines rangées le long du Corso Stupinigi.

Le 9 novembre l'orphelinat vient d'être dépeuplé par suite du départ d'un groupe d'orphelines en France.

Au Numéro 8 c'est l'égard particulier de la Municipatlité de Turin envers l'orphelinat, qui est exalté par l'avocat Lanza. — La visite de Son Altesse Royale la Princesse Laetitia, avec celle de la Reine Mère d'Italie prouve le haut intérêt que porte à nos orphelines la Maison Royale de Savoie, — Le Sénateur Luigi Luzzatti envoie une somme pour l'achat de maillots de laine à nos orphelines.

Le 27 décembre de l'année 1925 eut lieu le premier mariage béni dans la chapelle de l'orphelinat entre Aghavni Boghossian et Joachim Matchanian; une fête de famille organisée par leurs compagnes, celles-ci suivirent de leurs meilleurs vœux les nouveaux époux.

En 1926 — Le 2 janvier les orphelines assistent aux cérémonies de Requiem pour l'âme de la Reine Mère d'Italie dans les Eglises de St. Philippe et de Saint Jean Evangéliste.

Au Numéro 4 d'avril est rapportée l'érection d'un nouveau village arménien près de Bari, œuvre du Poète Nazarian, appuyée et encouragée par S. E. M. Luzzatti et S. E. le Ministre Volpi: la Nouvelle Araxe, c'est le nom du village, qui rappelle aux italiens une longue tradition de Souvenirs Romains en Arménie. Les ouvroirs de tapis oriental organisés parmi nos réfugiés habitants du village leur assureront la vie.

Le numéro 6 du juin 1926 raconte le martyre de 13 Religieuses de l'Immaculée Conception pendant les déportations de 1915 dans les Provinces d'Anatolie, et reproduit leurs portraits.

Le Numéro 7 annonce avec joie les concours de gymnastiques à Cunéo, où nos orphelines prirent part acclamées et fêtées par la population le 28 mai et les fêtes de famille à l'occasion du mariage de Marie Garabedian avec Meguerditch Démirdjian, ainsi que de celui d'Aghavni avec Garbis Bezdiguian bénis dans la chapelle de l'orphelinat.

Dans le Numéro 10 sont rapportées les paroles de S. S. Pie XI adressées à Nos Sœurs de Rome dans une audience accordée le 9 septembre; en les voyant l'Auguste Pontife leur donne ses

mains à baiser et il s'écrie: «Arméniens! Arméniens! c'est dire tant de choses. L'Arménie signifie la terre de grands événements, événements en réalité trop douloureux. Nous n'oublions pas tout ce que cette nation a souffert. Et quand nous pensons à Vous, nous sentons de la vive compassion pour Vos souffrances. Mais ayez confiance en Dieu! Il pourvoiera à tout avec sagesse, tout doucement les choses vont s'améliorer et petit à petit la paix se rétablira. Vous arriverez à votre but, priez et ayez confiance! Dieu aura soin des besoins de cet Institut aussi, comme il a fait jusqu'à ce jour. Bénédiction aux Professes, à vos nouvelles Religieuses, aux Probandes, sur toutes vos œuvres, aux orphelines, à vos élèves, et à tous ceux dont vous portez dans le cœur et dans la pensée les noms.»

Le 15 octobre on apprend avec douleur la mort de la Princesse Laetitia, les orphelines, qui en avaient goûté les délicatesses chez elle, sont en deuil; des prières spéciales s'élèvent dans la chapelle de l'orphelinat.

Nous nous arrêterons aux Numéros 1 et 2 de l'année 1927 pour nous réserver le reste du journal de l'orphelinat après la Conférence Episcopale de 1928, qui décidera de son sort.

Les événements qui se rapportent à notre orphelinat sont mêlés de joie et de deuil. Au commencement de l'année, l'Archevêque de Turin Mgr. Gamba est promu au Cardinalat, salué avec enthousiasme par sa population de Turin à sa rentrée de Rome; l'orphelinat a sa part dans la joie publique et il reçoit avec fête extraordinaire la visite de Son Eminence le 17 janvier 1927. Cependant l'orphelinat s'est paré de grand deuil pour la perte d'un grand et digne ami en la personne du Chevalier Guglielmo Bayotto, qui le 28 décembre au moment où les orphelines se préparaient à recevoir des mains de leurs bienfaiteurs des étrennes de Noël, s'envolait au Ciel pour avoir son étrenne plus riche et durable de la main du Bon Dieu dans la Béatitude éternelle. Chrétien à toute épreuve, dévoué sans limite à toutes œuvres de charité, il était l'un des meilleurs amis de notre orphelinat.

Le 17 janvier «La Gazzetta del Lunedi» de Bari, décrivait une solennelle cérémonie au village arménien Nor-Araxe de Bari. Il s'agissait de la bénédiction d'une fontaine, qui devrait jeter ses eaux rafraîchissantes, érigée par l'entreprise autonome de la canalisation des eaux de Puglie. A la cérémonie de fraternelle solidarité arméno-italienne, sous la présidence de l'Archevêque de Bari Mgr. Curi, en la présence des autorités civiles; de Mgr. Der-

Abrahamian, supérieur du collège arménien arrivé specialement de Rome; Mr. Hrant Nazariantz, poète de haute culture italienne prenant en possession la fontaine au nom de la colonie arménienne, en a commenté la nostalgique signification, qui ne serait pas l'image d'une existence éteinte, non d'un débris d'un peuple disparu, mais bien de la vitalité d'un peuple capable encore de vertu et d'héroïsme.

Après les paroles du poète arménien c'est le Maire de Bari, qui voyant dans l'inauguration improvisée de la fontaine à Nor-Araxe un acte de foi d'un peuple, qui éparpillé veut donner preuve de vitalité, a promis au nom de la Municipalité que rien ne serait refusé à cette colonie de martyrs de tout ce dont elle aurait besoin.

Le message de S. E. Luzzatti, Ministre d'Etat a clôturé l'émouvante cérémonie: «Cher Nazariantz,

«Aujourd'hui et pour toujours je suis en esprit avec la colonie arménienne de Bari, qui est aussi la mienne! Les exilés, après de longues déportations, après avoir bu aux sources de l'Arax, de Cyrus, du mémorable Euphrate, au doux et limpide Sévag, dans sa terre admirablement arrosée, là-bas dans les vallées et montagnes sacrées pour l'histoire religieuse et civile de l'humanité, viennent de se désaltérer dans cette Puglia aride, grâce à une œuvre admirable de la ténacité italienne. L'Oeuvre de canalisation de la Puglia, à qui j'ai applaudi chaudement dans une séance du Parlement, a accueilli ma prière d'approvisionner d'eau pure le village du Nor-Araxe et consacre aujourd'hui sa mission économique par un acte vraiment désintéressé. Qu'encore une fois s'adresse ma fervente reconnaissance à son Président qui a si bien mérité, en même temps que je bénis les réfugiés si laborieux de l'Arménie et que je vous serre les mains amies. Luigi Luzzatti. (Nous renvoyons le lecteur au message de M. Luzzatti et à l'appel de M. Boselli lancés au peuple italien à cette occasion pour les réfugiés arméniens.)

La Revue «Le Orfane Armene» dans le mois de mai de 1927 a déploré en des termes de profonde douleur la perte de cet ami des Arméniens. Homme d'Etat et économiste de haute valeur, d'un esprit contraire à toutes formes de violences, il avait plaidé la Cause Arménienne avec toute l'ardeur de son cœur généreux et avec l'autorité de son nom et il s'était voué à la protection et la tutelle de la Grande Nation dispersée. Ses paroles du temps de la guerre en faveur de l'Arménie, menacée de suppression, si elles furent étouffées par la fureur de la guerre, créèrent cepen-

dant une vague de sympathie pour cette nation opprimée dans toute l'Europe. Il n'a cessé de tourner son attention sur nos œuvres d'assistance aussi et l'orphelinat Pie XI garde des souvenirs inoubliables de sa générosité.

Le Village Arménien Nor-Araxe, grâce à la sollicitude de M. Luzzatti fut l'objet même parmi les Arméniens de particulière attention. M. Kherian offrit 24.000 Rubis or, la Colonie de France élargit la somme de 200.000 Francs; celle d'Angleterre attribua 1000 Livres Sterlings; celle des Etats-Unis donna 30.000 dollars.

L'Union Générale de la Bienfaisance Arménienne envoya en une fois 400 Livres Sterlings et fixa une contribution annuelle de 40 à 50 Livres Sterlings. L'union compatriotique de Malatia fit cadeau de 30.000 dollars en une fois.

1923 — 15 février. L'Abbé Indjéyan envoit à Mgr. Naslian une liste d'orphelins recrutés en Grèce: originaires 6 d'Eskichéhir, 3 de Keutahya, 3 de Bilédjik, 4 de Brousse.

1923 — 3 avril. L'Abbé Indjéyan rentre en Grèce le 26 mars sur la demande de la Congregation Orientale de l'Archevêque de Corfou pour assister les 5000 réfugiés et les 4000 Orphelins. Il visite aussitôt les orphelinats, les hôpitaux, les camps des réfugiés. Le premier désir, que ceux-ci ont exprimé à ce Prêtre de leur langue, a été celui d'avoir une cérémonie de leur Rite, dont ils étaient privés depuis des années et dont ils avaient soif. Aussi se sont-ils réjouis à l'annonce de l'Abbé Indjéyan qu'il allait organiser quelques unes des plus touchantes cérémonies de la Semaine Sainte. L'Archevêque Mgr. Brindisi, ayant mis à la disposition de notre Prêtre, les ornements et le R. P. Cyrille Zohrabian aussi ayant par bonheur rejoint l'Abbé Grégoire à Corfou, il a été possible d'organiser et d'exécuter une grand'messe le Dimanche des Rameaux avec la bénédiction traditionnelle des rameaux d'olives et les cérémonies du Jeudi Saint; ils étaient assistés par des Jeunes gens que connaissait l'Abbé Indjéyan depuis Constantinople. Dans leurs visites aux orphelinats ils ont constaté avec satisfaction que les orphelins en général étaient bien assistés, habillés et nourris convenablement par le N. E. R., qui les avait transférés ici de Turquie. Les orphelins grandis étaient déjà soucieux de leur avenir devant l'incertitude de la situation politique. L'Archevêque latin, susmentionné, n'est pas en état de pouvoir fonder et administrer un orphelinat, aussi les nombreux orphelins sans distinction de religion restent sous la direction du N. E. R. américain; qui cependant ne semble pas

soucieux de l'avenir de ses enfants, garçons et filles. Aussi dès que ceux-ci arrivent à l'âge de pouvoir travailler à leur compte est-il décidé de les laisser partir de l'orphelinat à la recherche des moyens de vivre et d'installation. Les réfugiés à leur tour disséminés dans tous les coins de cette île, comme dans les autres villes et Iles de la Grèce auraient besoin d'une assistance permanente. L'Abbé Indjéyan prie Mgr. Naslian d'en faire objet d'un rapport aux Supérieurs Majeurs après enquête personnelle sur place si jamais il avait l'intention de faire un voyage dans ces parages.

1923 — 2 octobre. Mgr. Naslian, qui est encore à Rome, demande au R. P. Cyrille un rapport sur la situation de nos réfugiés en Grèce, annonçant l'octroi de dix millions de L. it. pour les réfugiés anatoliens en Grèce. Il lui recommande d'en profiter aussi largement que possible en faveur des réfugiés arméniens et d'étudier en même temps la possibilité d'une Mission Arménienne Catholique en Grèce ou bien du transfert de nos réfugiés catholiques au moins en Amérique du Sud; il promet de faire les démarches nécessaires à la base de son rapport qu'il désire avoir détaillé et précis.

1923 — 7 octobre. Le R. P. Cyrille répondant à Mgr. Naslian déplore le sort de nos orphelins catholiques en des mains peu ou pas soucieusus de la formation morale et religieuse: pauvres Martyrs, s'écrie-t-il, qui mériteraient une assistance mieux organisée en ce sens; l'assistance physique seule n'assurera pas leur avenir. On défend aux enfants surtout catholiques de venir à la Messe de Dimanche, et s'ils arrivent à échapper à la surveillance des personnes chargées de la direction de l'orphelinat, ils le font au prix de rester ensuite sans nourriture pour toute une journée. En attendant une réponse de Mgr. Naslian à son rapport à ce sujet, il lui apprend que l'offre de dix millions de L. it. pour les réfugiés anatoliens en Grèce a été très mal accueillie par le Gouvernement Grec et la population indigène de ce pays, et qu'il ne sait pas si dans ces conditions il réussira à en faire profiter les arméniens. — Il annonce à Mgr. Naslian avoir ouvert une école de dix enseignants avec quatre classes fréquentées par 150 élèves, qui augmentent de jour en jour. L'école est mixte pour cette première année, comme le sont toutes les écoles du pays. Avec une bonne surveillance rien ne pourrait arriver de fâcheux chez nous. Les frais annuels pour cette œuvre seule, s'élèveraient à 23.000 drachmes; pour la couverture de ces dépenses il compte sur des secours de bienfaiteurs, qu'il aurait intéressés et sur les

ressources à gagner par lui avec des leçons privées qu'il donne. En tout cas, Corfou ne lui semble pas le lieu d'une œuvre stable; la Grèce par ailleurs est un pays peuplé pouvant à peine se suffire à lui-même. Il désirerait faire une tournée à Salonique, Athènes et ailleurs, mais il aurait besoin d'être remplacé à Corfou par un autre Prêtre. Cette tournée s'impose, parce que l'Abbé Mouradian écrit de Salonique, que nos réfugiés sont dans le désespoir à cause du retard mis à une amélioration de leur état d'émigrés: les maladies font des ravages parmi eux et les pauvres réfugiés manqueraient de tous moyens pour se soigner. Si cet état de choses continue, tous nos fidèles, disséminés d'ailleurs dans toute la Grèce, seront exposés à perdre même leur nationalité. Le gouvernement grec d'autre part ne donne de travail et de terrain à cultiver qu'a condition de se faire naturaliser hellène. A Salonique par conséquent et à Athènes, il serait urgent de fonder des œuvres d'assistance sérieuse et permanente. «Mes heures de toute la journée sont prises en commençant depuis 4 h. et 1/2 jusqu'à 10 1/2 du soir, aussi n'aurais-je pas le temps de m'ennuyer, mais le découragement parfois s'empare de moi, à la vue de la misère la plus noire tout autour de moi.»

1923 — 25 octobre. L'Abbé Indjéyan ce soir même est arrivé à Corfou, il loge dans l'Archevêché avec le P. Cyrille. L'archevêque, grec d'origine, latin de Rite, est en tournée pastorale dans son diocèse. La situation politique en Grèce est instable. On a proclamé l'état de siège et on ne sait pas ce qu'il pourrait arriver à Athènes, où un mouvement insurrectionnel aurait été déclenché par des révolutionnaires. Si les Chevaliers de Malte, chargés de la distribution des subventions italiennes aux réfugiés anatoliens, voulaient réussir dans leur délicate mission, ne devraient-ils pas se donner l'apparence officielle d'un comité politique d'Italie?

1923 — 29 octobre. Sous la présidence du Prince Chigi est arrivée la Commission des Chevaliers de Malte. Le Gouverneur local ayant appris l'entrée de cette commission italienne en contact avec les comités d'assistance des réfugiés invite chez lui le Prêtre et lui défend sévèrement et avec menace d'accepter les secours italiens. Cependant il a dû déclarer au Prince Chigi, qui était allé le trouver en compagnie du Père Cyrille, qu'il n'avait personnellement rien à opposer à cette œuvre de bienfaisance. La propagande anti-italienne cependant est en cours et les comités arméniens n'osent pas se charger de la distribution des subventions. «Nous avons profité de cette occasion, poursuit P. Cyrille, pour entamer

des pourparlers avec le Prince pour l'envoi d'orphelins à Venise et d'orphelines à Turin; en principe ce projet est accepté par le gouverneur grec et par les dirigeants des comités d'assistance arméniens.» Sur cela le P. Cyrille partira avec le Prince à Athènes. Il propose à Mgr. Naslian de se charger en tant que chef religieux des arméniens catholiques de l'envoi en Italie de ces orphelins pour ne pas heurter les susceptibilités des dirigeants non-catholiques, qui tâchent d'empêcher les catholiques mêmes de venir à la Messe de Dimanche et aux Services de culte catholique. «Malgré tout, la piété des nôtres trouve moyen d'échapper à la surveillance des employés au prix de graves punitions.» Père Cyrille répétant tout ce qu'il avait écrit à Mgr. Naslian le 7 Octobre, ajoute qu'il doit accompagner le Prince à Athènes en laissant pour remplaçant l'Abbé Indjéyan.

Le nombre de réfugies à Corfou diminue de jour en jour; un grand nombre en est parti pour Marseille; il en reste à la date de cette lettre de 1500 à 2000 seulement. Mgr. Naslian s'en est tenu littéralement à ses engagements avec les chevaliers de Malte à Rome d'accueillir 100 orphelines à Turin dans l'Orphelinat Pie XI et de faire admettre chez les Méchitharistes à Venise une soixantaine d'orphelins de la Grèce. Les 100 orphelines sont venues plus tard à Turin accompagnées par l'Abbé Pierre Havasabian, chargé de cette œuvre à la place de l'Abbé Indjéyan rentré à Rome. Le nombre des 400 filles s'est élevé à 500. Quant aux garçons nous verrons les détails de leur admission dans les notes sur l'orphelinat de Milan, dirigé par les P. P. Méchitharistes.

31 o c t o b r e 1923. L'opposition gouvernementale à la distribution des subsides italiens s'est calmée, on a installé des cuisines pour la distribution de soupe aux nécessiteux.

Le Père Cyrille se rendra à Kéfalonie, dont l'Evêque lui a annoncé la présence d'un important nombre de réfugiés ayant besoin de l'assistance d'un Prêtre de leur langue.

5 n o v e m b r e 1923. Mgr. Naslian ayant appris par une lettre de l'Abbé Indjéyan que le nombre de 100 orphelines pour Turin et celui des 60 orphelins pour Venise seraient prêts prochainement, donne ses instructions le 7 novembre à l'Abbé Indjéyan et par une dépêche au P. Cyrille communique l'acceptation des Pères Méchitharistes des orphelins au nombre fixé de 60 qui ne doit pas être dépassé.

22 n o v e m b r e 1923. Mgr. Naslian écrit à l'Abbé Indjéyan plus explicitement sur ses engagements avec les Chevaliers de

Malte à propos des orphelines et orphelins; le nombre convenu pour les orphelines à admettre à Turin ne doit pas dépasser les cent filles, celui des orphelins pour Venise sera précisé avec les Pères Méchitharistes. En tout cas le choix des unes et des autres doit être fait de préférence chez des catholiques et parmi de vrais orphelins n'ayant personne pour les assister.

27 novembre 1923. P. Cyrille demande à Mgr. Naslian par télégramme qui serait chargé des frais du transfert des orphelins pour Turin et pour Venise. Il aurait obtenu une réduction de 50% sur les prix de voyage à bord d'un bateau de la Compagnie de Lloyd Triestino.

29 novembre 1923. Mgr. Naslian par dépêche au Père Cyrille assume les frais du transfert des orphelins et il insiste pour que le nombre des orphelins pour Venise ne dépasse pas le nombre de soixante comme il est convenu avec les Chevaliers de Malte et les Pères Méchitharistes.

Par une deuxième dépêche à l'Abbé Havasabian, Mgr. Naslian annonce la réduction de 30% sur le tarif différentiel à condition que le convoi ne soit pas inférieur de 25 personnes; il donne, en outre, les prix par personne sur les différentes lignes de Chemin de fer; pour les mineurs on accorderait moitié prix. Il laisse à l'Abbé Havasabian le choix de ces lignes qui a été fait à la fin pour la ligne de Venise à Turin.

16 décembre 1923. L'Abbé Indjéyan devant rentrer à Rome au Collège Arménien, où il avait la charge de précepteur, Mgr. Naslian le remplace par l'Abbé Pierre Havasabian avec des instructions détaillées pour le recrutement d'orphelines et orphelins et leur transfert à Venise et à Turin. Il en renseigne en même temps le Père Cyrille. Celui-ci se rend aussitôt à Athènes, à Sira et à Zanta, Kéfalonie et autres Iles de la Grèce pour ce recrutement; il lui est envoyé une première somme de 20.000 L. it. pour cette opération et pour ses voyages. L'Abbé Havasabian visite les orphelinats américains et anglais pour réclamer les orphelins catholiques. Il propose en outre des jeunes gens capables de suivre des cours d'études dans le Collège des Pères Méchitharistes ou dans l'orphelinat qui va se créer. Le Comte Mappelli, des Chevaliers de Malte, l'a aidé dans ces recours aux compagnies de Bateau et chemin de fer italiens pour obtenir des réductions sur les prix de voyages à Venise et à Turin.

4 janvier 1924. L'Abbé Havasabian obtient l'admission de 15 orphelins arméniens dans le Collège des Frères de la Doctrine

Chrétienne pour y former une section arménienne sous la direction d'enseignants arméniens.

21 janvier 1924. L'Abbé Havasabian tient prêts les orphelins et les orphelines recrutés à Corfou même, il attend le retour de P. Cyrille avec des orphelins de son choix recrutés ailleurs pour les transférer en Italie tous ensemble. Il propose l'acquisition de machines à coudre pour l'Orphelinat de Turin.

5 février 1924. L'Abbé Havasabian sur l'ordre du P. Cyrille se rend au Pirée, d'où il espère partir avec les orphelines en Italie pour se trouver à Turin vers la deuxième moitié du mois.

19 février 1924. L'Abbé Havasabian après avoir trouvé dans l'orphelinat américain de Cavalla le frère de l'Abbé Kilerdjian, élève au Collège Arménien à Rome, le fera partir avec les orphelins pour Venise déjà en nombre suffisant pour cet orphelinat; il prie de prévenir la Direction des Chemins de fer Italiens pour les réductions promises.

27 février 1924. Le départ de l'Abbé Havasabian avec les orphelins pour Venise et Turin est renvoyé au 5 mars.

5 mars 1924. L'Abbé Havasabian part à bord du Praga avec quatre vingts garçons pour Venise et un premier groupe de trente filles pour Turin — ils arriveront à Venise Samedi.

Le T. R. P. Torossian, Vicaire des Pères Méchitharistes de Venise prie Mgr. Naslian de prendre les dispositions nécessaires pour l'installation des orphelins qui dépasseraient le nombre convenu d'avance.

Mgr. Naslian prévient le Couvent de Saint Lazare qu'il sera chez eux pour recevoir les orphelins à leur arrivée et qu'il en réglera les comptes, comme il est convenu.

21 mars 1924. Mgr. Naslian après avoir complété et installé le nombre fixé de cent orphelines dans l'orphelinat Pie XI, après avoir fait les comptes avec les Pères Méchitharistes pour l'installation de 85 orphelins, déclare à l'ordre des Chevaliers de Malte s'être acquitté de tous ses engagements avec lui, y compris l'achat, l'ameublement de la Maison des Sœurs à Rome 9 Via Vincenzo Monte-Verde-Basso, Trastevere, et il finit par régler tous les comptes de la somme de deux millions accordée par le gouvernement italien à cet effet.

29 mars 1924. Le P. Cyrille arrive à Turin après Venise et il se met d'accord avec Mgr. Naslian, qu'il y trouve, pour la Mission permanente en Grèce à organiser pour l'assistance du grand nombre de réfugiés, qui s'y établiraient définitivement.

C) AUTRES ORPHELINATS CATHOLIQUES A CONSTANTINOPLE ET HORS DE LA TURQUIE

L'Episcopat Arménien réuni en conférence à Rome en 1928, comme nous le verrons, s'intéressa aux œuvres d'assistance et aux orphelinats dans leur généralité et en particulier à l'orphelinat Pie XI dont nous avons exposé les détails, pour délibérer sur les moyens de les continuer dans les centres d'agglomération de nos anciennes et nouvelles colonies. Aussi chacun des Prélats participant à cette réunion exposa-t-il l'origine, l'état des orphelinats organisés dans leur territoire ou diocèses respectifs. Nous résumons ici ces différents exposés pour compléter le paragraphe VII de ces notes en nous restreignant tout particulièrement à d'autres orphelinats catholiques en dehors de ceux dont nous avons parlé.

a) Exposé général de Mgr. Naslian.

Le rachat du reste de tout un peuple décimé, qui fut le peuple arménien, était d'une importance primordiale. Ce fut l'œuvre par excellence que ce sauvetage d'orphelins des deux sexes, dont débordaient les harems, les maisons, les orphelinats turcs, créés pendant la guerre. Malgré l'impossibilité d'accès à tous les coins d'Anatolie, furent recueillis des milliers qui furent groupés en des orphelinats provisoires à Kharpouth, à Malatia, à Sivas, à Trébizonde, à Césarée et d'autres plus stables à Alep, à Beyrouth et en Cilicie, Constantinople sous occupation des Alliés.

Il faut relever encore une fois en hommage à la vérité qu'un premier contingent à Constantinople fut ramassé par le Délégué Apostolique Mgr. Dolci, qui par ses bonnes relations avec les autorités turques était moins suspect dans cet acte de pure humanitarisme et de haute charité chrétienne. Il y intéressa le premier les Hauts Commissariats interalliés et il érigea ainsi l'orphelinat Benoît XV dont la première et immédiate assistance fut confiée aux Religieuses arméniennes de l'Immaculée Conception et que plus tard il passa tout entier aux soins des Pères Méchitharistes de Venise, qui donnèrent des preuves d'un nationalisme élevé, au titre duquel ils jouissaient à bon droit d'une renommée incontestable dans toutes les fractions de leur nation. Le premier groupe de 150 orphelins constitua ainsi le premier orphelinat à Constantinople organisé d'abord dans les établissements des Sœurs de Cha-

rité à Chichli, quartier de Pancaldi, transféré ensuite à Kadi-Keuy dans la vaste maison d'été du séminaire Saint Louis dirigé par les Pères Capucins.

Les Pères Méchitharistes en dehors des subventions du Saint Siège et des subventions privées reçurent par l'entremise de notre Patriarcat de larges secours du N. E. R. américain, qui dans les premières années de son activité, très étendue, semblait se désintéresser des œuvres arméniennes catholiques.

Par suite de la nouvelle évacuation et de l'exode des chrétiens de la Turquie, comme tous les autres orphelinats, celui de Benoît XV. aussi fut transféré en dehors de zone dangereuse et précisément à Fiesoli, près de Venise, et plus tard à Milan où avec les orphelins recrutés en Grèce, comme nous l'avons vu, sur la demande des Chevaliers de Malte, s'érigea l'actuel orphelinat de garçons tenu par les Pères Méchitharistes, qui le nommèrent «Collège Arménien Méchithariste» dans un édifice acheté et adapté ad hoc. C'est un tout petit groupe d'enfants enlevés parmi les 15.000 transférés en Grèce par le N. E. R. que le Patriarcat put confier ainsi à nos Sœurs de l'Immaculée Conception à Turin, et aux Pères Méchitharistes de Venise.

Nous n'avons plus à revenir sur l'origine, la création de l'orphelinat Pie XI après tout ce que nous en avons dit dans les pages précédentes.

En Syrie, au Liban et en Egypte aussi et ailleurs s'organisèrent d'autres orphelinats avec des œuvres d'assistance imposées par les circonstances.

On a ainsi actuellement huit orphelinats arméniens catholiques, sur lesquels chacun de nos Evêques nous donna de succincts rapports qu'à notre tour nous résumons ici.

1. Orphelinat de Sainte Anne de Péra à Constantinople.

Cet Orphelinat fut fondé par Mgr. Azarian Patriarche d'heureuse mémoire; il a hébergé une cinquantaine d'internes en moyenne et il a servi en même temps d'école gratuite, tout à côté du grand collège des Sœurs de l'Immaculée Conception à Tcheupluk-Tchechmé à Péra. On y avait pu installer un atelier de broderie et de lingerie de luxe qui en même temps procurait de travaux manuels rémunératifs à des filles pauvres et obtenait des ressources larges pour le maintien de l'orphelinat et de l'école gratuite. Ses travaux très appréciés avaient pour clients le Palais

impérial des Sultans et ceux des plus riches Pachas, ainsi que d'importants magasins de Constantinople. Par suite de la guerre cette section de l'Institut fut fermée restant seulement comme école gratuite, et a fini par se transformer en Orphelinat après l'armistice comme nous l'avons vu.

2. Orphelinat de Psamatia.

L'Ecole de filles de ce quartier ou fauburg de Constantinople à Yedi-Koulé fut transformé en orphelinat comme nous l'avons raconté. Son ancien édifice en bois ne pouvant convenir et suffire à l'affluence d'orphelines après l'armistice, une nouvelle bâtisse sur son terrain fut construite capable d'hospitaliser 300 orphelines. Principalement dans ces deux orphelinats de nos Sœurs à Constantinople furent recrutées et transférées à Rome, les 400 filles adoptives de S. S. Pie XI. Les Maisons de Péra et Psamatia ne se vidèrent cependant pas; de nouvelles orphelines succédèrent à celles qui étaient parties et elles y continuent l'œuvre commencée.

b) Orphelinat de garçons à Beyrouth.

Mgr. Arpiarian, Archevêque de Marache, resté sans Diocèse après l'évacuation de cette ville, comme nous l'avons vu, avait à cette époque de la conférence la charge de vicaire patriarcal de Beyrouth; aussi lui laissa-t-on la parole pour un exposé sur cet orphelinat.

Fondation

Grâce à l'intervention efficace de la Délégation Apostolique de Syrie 4 ans avant cette date de 1928 (soit en 1924) on a pu ramasser dans les différents orphelinats administrés par le N. E. R. américain les orphelins arméniens catholiques et fonder pour eux un orphelinat distinct. On loua hors de la ville de Beyrouth un terrain sur lequel se trouvait un édifice auquel étaient annexés la cuisine et le dépôt; trois baraques sur le terrain contigu s'adaptèrent pour servir d'oratoire, de dortoir et de réfectoire.

Direction

Sous la présidence du Vicaire Patriarcal de Beyrouth, la direction est composée de deux Prêtres du clergé patriarcal de Bzommar dont l'un est directeur et l'autre sous-directeur.

Employés

Des enseignants laïcs sont adjoints aux deux Prêtres, qui à leur tour en dehors de la direction s'occupent aussi de l'enseigne-

ment; pour la cuisine, le dispensaire, la garde-robe et autres services de l'établissement sont affectées des femmes, choisies parmi les réfugiés.

Études

On y enseigne les langues arménienne et française, les sciences et le catéchisme. Les orphelins s'exercent aussi en gymnastique et il y est formé un corps de Boy-scouts.

A mesure que les orphelins grandissent ils sont envoyés en ville à apprendre des métiers industriels et artisanaux.

Pratiques religieuses

Les orphelins assistent tous les jours à la messe, ils ont leur confesseur, qui les visite chaque semaine; la Communion est fréquente et les Dimanches ils ont une instruction spéciale. A l'occasion des solennités principales, les orphelins se prêtent au chant choral pour les grandes messes dans l'Eglise Paroissiale.

Administration

Les dépenses et les comptes sont à la charge du Directeur qui présente le compte-rendu au Conseil présidé par le Vicaire Patrarcal.

Les ressources sont les suivantes: — une subvention mensuelle fixée par le N.E.R. américain; — des subsides du Saint-Siège accordés depuis quelques années; — Des secours du Haut Commissariat Français de Beyrouth; — Une somme annuelle attribuée à l'orphelinat par la Commission Arménienne Catholique des Wakfs (legs pieux).

Situation actuelle de l'Orphelinat

Il y a près d'un an le Représentant de N.E.R. voulut que les orphelins fussent enlevés des Baraques et placés dans un édifice. Le prix d'achat ou de construction d'un pareil édifice étant élevé et ce Représentant refusant de s'en charger, la Direction de l'Orphelinat se trouva dans la nécessité de céder aux orphelins la maison habitée par le personnel de service. Ce déplacement ne procura pas un logement aisé quoique le nombre des enfants fut réduit à 85. Deux des baraques furent ainsi évacuées et la troisième partagée en deux fut réservée à l'usage de Chapelle et de Réfectoire. Après cette ingérence directe du N.E.R. dans les affaires intérieures de l'orphelinat, il trahit un certain ressentiment à l'égard de cette œuvre distincte pour des orphelins catholiques et il y voulut s'y ingérer davantage en se réservant l'achat en gros des marchandises nécessaires à la substistance des enfants; en outre il exigea

que le Directeur lui présentât chaque 15 jours les comptes de toutes autres dépenses qu'il aurait faites.

Des 180 orphelins quelques uns ont été placés chez des proches parents; d'autres ayant appris des métiers et devenus majeurs ont été laissés libres de se procurer la vie par le travail. D'autres ont été placés en des Instituts agricoles, comme chez les Salésiens et dans l'œuvre du Cardinal Farrari à Jérusalem, et en France aussi sur la demande d'entrepreneurs et d'Instituts analogues. On a eu aussi des vocations ecclésiastiques et il en fut admis un certain nombre au séminaire de Bzommar.

Le N.E.R. ne voulant plus s'engager pour des nouveaux orphelins et l'orphelinat n'en pouvant pas admettre, il a dû finir par se liquider avec le placement de ses derniers protégés.

Le Comité Américain d'ailleurs est en train de liquider successivement tous les orphelinats de sa dépendance et après un semestre ou tout au plus après un an il finira par supprimer toutes subventions. Il semble que ce comité, au fond protestant, s'est senti blessé par suite de la création aux Etats-Unis d'un N. E. R. catholique rival. Par conséquent il faudrait prier ce nouveau comité de le remplacer dans le maintien et dans la continuation des œuvres commencées.

Des 85 orphelins quelques uns pourraient être placés comme ceux qui les précèdèrent, mais une cinquantaine, mineurs, devraient être élevés encore pour quelques autres années.

Il est donc nécessaire d'avoir un immeuble pour l'orphelinat capable d'abriter au moins 40 orphelins en moyenne et en conditions stables. La situation de la population en Syrie et au Liban imposerait pour longtemps une telle mesure.

c) Orphelinat de filles à Alep

(Rapport de Mgr. Georges Kordiguian Archevêque d'Alep)

Les Sœurs de l'Immaculée Conception à côté de leur collège payant pour les filles de familles aisées, ont organisé une Ecole gratuite et un orphelinat. Celui-ci particulièrement mérite d'être stabilisé par un immeuble propre, qui pourrait servir d'établissement central pour toute la Syrie, pareil à celui de Beyrouth pour les garçons.

L'orphelinat actuel ne vit que d'aumônes et comme le dit

son nom c'est «La Providence» qui le soutient. Une Revue en français du même nom y intéresse des charitables bienfaiteurs. Il est installé dans une maison louée, à 100 Livres Sterling or, somme bien supérieure à ses moyens; il serait urgent de le décharger de cette dépense par l'acquisition d'un immeuble en propriété.

d) Exposé du T. R. P. Cyrille Zohrabian

1. Orphelinat de Rhodes

En 1924 les chevaliers de Malte, chargés de la distribution des subventions italiennes pour les réfugiés anatoliens en Grèce, se réservèrent une marge assez importante pour laisser un souvenir permanent de cet acte du gouvenement italien en fondant un orphelinat de garçons dans l'Ile de Rhodes, où l'ordre militaire des mêmes chevaliers avait des souvenirs d'un glorieux passé.

Le Duc de Serra eut l'idée d'abord de fonder une école agricole à Rhodes sous la direction des Religieux de Don Orione, saint Prêtre Piémontais, fondateur de pareilles œuvres. On pensa même y ériger deux établissements: l'un pour les garçons et l'autre pour les filles au nombre de 40 chacun, qui recevraient l'instruction et la formation et pourraient ensuite y constituer des familles. L'idée ne fut pas agréée par Don Orione. Alors les Chevaliers de Malte décidèrent avec celui-ci et le P. Cyrille de ne fonder qu'un Institut de garçons auquel pouvait à peine suffire l'argent disponible.

Une école agricole pour les garçons serait organisée avec une soixantaine d'enfants catholiques à recruter en Grèce. Ne pouvant avoir ce nombre d'enfants catholiques et aux conditions d'âge et d'engagements en Grèce, ils écrivirent sur la proposition du Père Cyrille à Mgr. Naslian à Constantinople, où il avait à sa disposition les orphelins d'Ankara laissés à la charge du Patriarcat par le N. E. R. pendant le transfert en masse de 15.000 orphelins. Mgr. Naslian accepta les conditions posées par sa lettre du 6 novembre 1924. Et Don Gatti, de la Congrégation de Don Orione, se rendit à Constantinople et transporta 37 de ceux préparés par Mgr. Naslian. P. Cyrille à son tour recruta d'autres garçons de la Grèce et dut assister Don Bruno, le nouveau directeur de l'œuvre, pendant 3 mois.

Rentré à Athènes pour les affaires de sa nouvelle mission de Dourghouti, le R. P. Cyrille ne manqua pas de faire des tournées à Rhodes comme ailleurs. Au mois d'octobre 1926 pendant

une de ses visites à l'orphelinat il constata avec satisfaction que les enfants commençaient déjà à s'exprimer en italien et qu'ils s'étaient bien habitués à la discipline avec application aux études et aux exercices de piété. Il y en baptisa deux et en admis à la première communion 19 le 29 novembre 1926. Toute la famille du gouverneur italien de Rhodes, les Pères de la Mission Franciscaine assistèrent à la céremonie extraordinaire en rite arménien, tous émus jusqu'aux larmes pour le bonheur de ces privilégiés de la Providence, parmi des centaines de milliers d'enfants encore en esclavage et peut-être perdus pour toujours au christianisme et à leur nationalité.

Les orphelins depuis lors s'occupent de travaux agricoles en poursuivant en même temps des cours réguliers d'études. La durée de ces cours est fixée à quatre ans, après quoi l'Association Nationale Italienne, fondée par M. Schiaparelli, se chargera de les placer et de les mettre en état de se soutenir d'eux-mêmes en leur attribuant des terrains à cultiver et une maisonnette rurale avec l'aménagement agricole.

A Rhodes il y avait à cette époque une vingtaine de familles arméniennes, qui désiraient avoir un prêtre permanent de leur rite et de leur langue. Il est à souhaiter qu'on puisse les satisfaire malgré les difficultés.

2. Orphelinat de garçons à Milan

Par suite d'un accord passé avec le Vicaire Général du Couvent de Saint Lazare à Venise, Mgr. Naslian versa en une fois la somme de 370.165 pour le maintien pendant trois ans des orphelins recrutés et confiés à leurs soins de la Grèce, comme nous l'avons vu plus haut.

Le Couvent s'engageait à son tour au maintien de ses enfants, à l'achat d'un édifice à Milan, où il avait le projet de continuer l'œuvre à l'avenir, à placer les 25 orphelins arrivés en plus de la Grèce sur le nombre convenu de 60. Ainsi: l'orphelinat fut inauguré le 10 mai 1925 dans le nouvel édifice.

Les Pères Méchitharistes firent de leur mieux avec beaucoup de sacrifices pour se tirer d'affaire surtout dans le placement des plus grands de ces orphelins de la Grèce avec d'autres de leur orphelinat Benoît XV. de Constantinople, dont les derniers bénéficiaires avaient été groupés à Milan dans la nouvelle maison.

Le R. P. Cyrille Zohrabian fut chargé par la Sacrée Congrégation Orientale de Rome de visiter cet orphelinat en 1924 pour

aplanir certaines difficultés survenues indépendamment de la volonté des R. R. Méchitharistes si dévoués et distingués dans l'œuvre d'assistance surtout morale et culturelle de ces pauvres fragments de leur nation en dispersion. L'Orphelinat continua pour quelque temps et finit par être liquidé avec le placement définitif des enfants.

e) Orphelinat Matossian de filles à Alexandrie d'Egypte

(Exposé de Mgr. Couzian Evêque d'Alexandrie)

L'orphelinat de filles à Alexandrie date de l'an 1924. Sur les prières et les sollicitations de Mgr. Jean Couzian et sur celles plus immédiates de son Vicaire d'alors le R. P. Joseph Katchouni, de bonne mémoire, feu Ohannes Bey Matossian modèle de chrétien et d'arménien dans sa haute position sociale, a bien voulu ouvrir un orphelinat de jeunes filles à ses frais. L'Abbé Paul Chirikdjian fut envoyé à Beyrouth où il en a pu recruter parmi les orphelines se trouvant chez les Américains Protestants; 64 furent transférées ainsi à Alexandrie. Deux de ces filles se trouvèrent être syriennes-jacobites et elles furent confiées au Vicaire Patriarcal Syriaque du Caire.

Une vaste maison avec une cour spacieuse fut louée et aménagée convenablement pour abriter ces orphelines; en outre 4 chambres bien garnies ont été destinées à l'usage exclusif des sœurs arméniennes de l'Immaculée Conception vouées à l'assistance et à la direction de l'orphelinat; une petite chapelle intérieure garnie de tout ce qu'il faut pour le culte, compléta l'ameublement et l'adaptation de l'édifice loué qui devrait servir à l'usage du charitable établissement si dignement fondé par le noble bienfaiteur.

Ohannes Bey dépensa plus de 1200 Livres Egyptiennes pour la première installation et l'ameublement complet de son orphelinat, ainsi que pour le recrutement et transfert des premières orphelines. Il dépensa en outre 350 L. E. pour les orphelines aveugles, qui furent placées dans l'Institut des aveugles à Jérusalem. C'est dans cette première organisation que l'orphelinat continue aujourd'hui (1928) sous la direction de nos Religieuses Arméniennes à la grande satisfaction de la famille Matossian. Pour le service religieux et l'enseignement du catéchisme est désigné l'Abbé Joseph Saroukhanian, prêtre très zélé et dévoué à de pareilles œuvres de bienfaisance.

La Messe quotidienne, la Communion fréquente et les exer-

cices de piété font l'amiration des visiteurs, l'honneur des Sœurs directrices aussi bien que notre consolation.

Pour l'entretien de l'orphelinat et le loyer du local, feu Ohannes Bey dépensait ainsi mensuellement 145 L. E.

Les orphelines sont bien soignées et reçoivent avec l'éducation religieuse l'apprentissage des langues, des travaux manuels et de ménage.

Pour assurer à ces pauvres filles leur avenir le grand bienfaiteur a décidé d'attribuer 50 L.E. comme dot à chacune des orphelines qui aurait la chance de se marier, en dehors des dépenses pour le trousseau d'usage.

Le seul point qui nous préoccupe, c'est le sort à l'avenir de l'orphelinat dans le cas où la famille Matossian cesserait ses contributions si généreuses. On maintient l'orphelinat, qui porte le nom de la noble famille sous l'invocation de Saint Joseph, protecteur de l'œuvre.

Mgr. Couzian termine son succinct exposé en adressant des remerciements les plus chaleureux à la famille Matossian et en souhaitant que le charitable institut soit stable pour perpétuer la glourieuse mémoire du fondateur de feu Ohannes Bey Matossian, insigne bienfaiteur de la Communauté et du Diocèse Arméniens Catholiques au Caire et à Alexandrie ainsi que d'autres instituts du Patriarcat de Cilicie.

Dans l'ensemble de ces exposés sur les différents orphelinats et les œuvres d'assistance de toute une masse énorme d'émigrants à la recherche dans les quatre coins du monde d'un pied à terre quelconque pour se créer une demeure stable, on a un tableau vivant de la triste situation du peuple arménien de l'époque, abandonné à ses moyens de vivre. Des survivants des mesures de suppression du temps de la guerre, délogés et expulsés encore une fois de leur territoire ancestral après l'armistice, constituaient une masse de population en exode sur terre et sur mer.

L'Episcopat en conférence, impuissant à prendre des dispositions définitives à ce sujet, et dans l'attente d'une stabilisation relative de la situation ne put que souhaiter pour ce moment de pouvoir continuer les œuvres existantes en gardant sur les lieux quelques autres groupes d'orphelins comme celui de 150 orphelins de Mardine qui auraient besoin d'être transférés à Beyrouth et à Alep (Cf. procès-verbal Conférence, page 232).

VII. NOUVELLES MISSIONS

A) DANS LES REGIONS DE JURIDICTION PATRIARCALE

L'Assistance des orphelins et des émigrés par nos Prêtres, qui les avaient suivis, se compléta par l'ouverture successive de nouvelles missions dans les principaux centres d'émigration, où se formèrent d'importantes colonies arméniennes.

Nous avons parlé dans la III° Partie de pareilles missions dans nos Vicariats Patriarcaux du Liban, de la Syrie et de l'Irak. Ici nous donnerons quelques notices sur d'autres missions pour l'assistance religieuse et pour la culture nationale en des établissements scolaires.

A) GRECE ET BULGARIE

Dés le jour de son expulsion de Trébizonde le R. P. Cyrille, modèle de missionnaire à toute épreuve, comme nous l'avons vu dans la III° Partie de ces mémoires sur mon Diocèse, plein de zèle apostolique aussi bien pour ses compatriotes que pour les grecs persécutés à mort, fut chargé par le Patriarcat de suivre nos émigrés en Grèce et dans les Balkans, à cette fin. Et la Sacrée Congrégation Orientale intéressée par les rapports émanés surtout de Mgr. Naslian au sort de ces ouailles sans pasteur et surtout à celui de la jeunesse éloignée de son pays d'Anatolie et exposée à tous les dangers de l'abandon au destin, s'empressa le 6 novembre 1922 de faire venir à Corfou, des Etats-Unis, le P. Etienne Harounian, Méchithariste de Vienne, ancien Curé de Pancaldi à Constantinople et l'envoya à Corfou pour s'entendre avec le P. Cyrille et collaborer à la fondation d'une mission arménienne pour créer une communauté arménienne catholique et organiser des écoles, œuvre déjà ébauchée par le même P. Cyrille. A cet effet, la même S. Congrégation avait mis à la disposition de l'Archevêque latin-grec de Corfou une première somme de 50.000 L. it. et celui-ci à l'arrivée du P. Harounian avait eu l'idée de l'achat d'un immeuble pour servir à la mission des Pères Méchitharistes de Vienne. En même temps d'autres Religieux du même ordre poursuivaient le même but en Bulgarie, et Roumanie, et notre Curé de Panderma du Diocèse de Brousse passé avec ces ouailles à Salonique, l'Abbé Tcherkeslian, émigré de Brousse même, avec les survivants de sa famille au Pirée, faisaient parvenir au Patriarcat leur rapport sur la nécessité d'une organisation permanente dont ils croyaient possible de fixer les

centres à côté et avec l'aide de missionnaires latins déjà établis depuis des années.

Le Père Cyrille s'adonna corps et âme à la poursuite de ce projet surtout après l'arrivée des Chevaliers de Malte en Grèce, et pendant sa tournée du 26 décembre 1923 à Sira et à Ahènes, pour la distribution de couvertures et de denrées alimentaires aux réfugiés, il remarqua surtout à Athènes, que nos arméniens ne pouvaient pas bénéficier des bienfaits de toute assistance sous la direction de missionnaires indigènes et étrangers et qu'ils auraient besoin de l'assistance de Prêtres de leur nationalité et de leur langue. Il proposa alors à Mgr. Naslian d'établir à Athènes même un Centre de Mission pour les Arméniens en Grèce, où le gros de nos émigrés, semblait-il, s'étaient décidés à fixer leur demeure stable. Le Gouvernement Grec, conscient de sa responsabilité dans le dernier exode hors de leurs pays d'Anatolie de ces pauvres épaves d'Arméniens, malgré ses secrètes intentions de les helléniser plus tard, ayant ouvert larges ses portes pour ces émigrés, victimes de sa politique, paraissait bien disposé à leur égard et il donnait même des facilités pour les voir établis dans son territoire.

Encouragé par ces circonstances favorables, le Père Cyrille proposait à Mgr. Naslian de revenir à son projet et de l'exécuter incessamment en désignant un Chef religieux arménien, indépendant des Latins, qui revêtu plus tard de la dignité épiscopale pourrait organiser un Ordinariat pour les arméniens catholiques, d'autant plus que les Chevaliers de Malte lui avaient manifesté l'intention de construire un village arménien.

Mgr. Naslian ne tarda pas à s'intéresser à ce projet dans un territoire de la juridiction du Patriarcat, qui s'étendait dans tous les pays Balkaniques jusqu'à Larissa et il en fit l'objet de rapports pressants à la Sacrée Congrégation Orientale à Rome.

Les Nouvelles Missions avaient en principe pris naissance dès ce jour et le P. Cyrille fut chargé de l'œuvre et il eut même la Mission de visiter la Bulgarie et les autres pays du Balkan pour en étudier la situation et faire un exposé à la Sacrée Congrégation Orientale, qui venait d'approuver les propositions du Patriarcat.

Pour la clarté de ces notes sur les nouvelles missions dans les Balkans et spécialement en Grèce, nous résumerons ici les correspondances de nos Prêtres avec le Patriarcat par ordre alphabétique des pays où se trouvaient nos Prêtres à la tête des émigrants arméniens.

Un rapport présenté (par Mgr. Naslian) à la Conférence épis-

copale de 1928 relève qu'en Bulgarie se trouvent à peu près 50.000 arméniens dispersés dans différentes villes, particulièrement à Sofia, Philippopolis, Haskova, Varna et Burgas. On ignore le nombre exact des catholiques arméniens; il y manque Eglises et Ecoles et l'unique Père Méchithariste de Vienne qui s'y trouve actuellement, célèbre les offices et exerce son ministère dans l'Eglise des Pères Capucins.

Au point de vue juridictionnel, la Bulgarie est comprise dans les limites du territoire patriarcal. La ville, qui se prêterait le mieux à l'office de centre d'une mission, serait Sofia, étant donné que comme centre de liaison des lignes de chemins de fer elle permet des facilités de communication avec tout le Royaume. Les arméniens en général restent ainsi abandonés au point de vue de l'assistance religieuse dans l'alternative de se choisir n'importe quel culte; les non-catholiques eux-mêmes auraient prié les P. P. Méchitharistes de Vienne d'y aller pour ouvrir des écoles partout, au maintien desquelles ils seraient prêts de contribuer.

Les Pères accueillirent favorablement la demande mais jusqu'à ce jour ils ne furent pas en état de bâtir Eglises et Ecoles. Aussi les Evêques réunis en conférence prièrent la S. C. O. d'inviter ces mêmes Pères Méchitharistes à engager avec plus de décision à créer des œuvres d'assistance religieuses et scolaires dans cette mission.

La Mission pourtant sera érigée en Vicariat Patriarcal; et le Vicaire Patriarcal deva se conformer aux prescriptions synodales (No. 756 Synode. 1911). Et puisque la Bulgarie se trouve contiguë à la Grèce, dont les arméniens catholiques ont leur chef religieux, celui-ci serait provisoirement chargé de l'administration spirituelle du premier pays.

Résumons maintenant pour des renseignements détaillés les lettres qui ont été échangées entre les prêtres de ces régions et le Patriarcat.

Sofia — 15 mai 1924. Le P. Vertanes Poungoutz après avoir fait mention d'un rapport détaillé envoyé par lui à son abbé général et après avoir attiré l'attention spéciale du Patriarcat sur l'importance d'une assistance des arméniens catholiques de Transylvanie, dont il est originaire, donne quelques nouvelles sur les œuvres entreprises en Bulgarie: les Pères de sa Congrégation Méchithariste de Vienne ont établi:

1. L'œuvre de l'Apostolat de Prière;

2. Une œuvre d'assistance des Pauvres, grâce à laquelle ils ont pu distribuer aux nécessiteux une somme de plus 10.000 Levas;

3. Ils se sont chargés de la publication de «Correspondance», revue Africaine, qui a été la première publication en Bulgarie de la presse catholique; c'est deux mois après eux que la première revue catholique hebdomadaire en langue bulgare a paru le 10 mai, tandis que leur publication est quotidienne et qu'elle ne se fait que par duplicateur, il en envoie un exemplaire au Patriarcat le No. du 1er mai No. 430. En même temps pour garder surtout les cérémonies traditionnelles du Rite arménien, en dehors des services ordinaires du Culte, ils ne manquent pas de faire les Bénédictions du Raisin, des Cierges, les services funèbres des morts, les grandes Messes des veilles de Pâques et de Noël; ils célèbrent les dimanches la Messe Paroissiale de 11 heures du matin qui est unique en ce pays. Il souhaite avoir une Ecole, qui leur donnerait la possibilité d'organiser en Bulgarie une très importante communauté dans le cours de vingt ans. Un congrès arménien tenu en cette ville s'est intéressé à la fondation d'une Ecole; des soixante représentants arméniens, tous se sont favorablement prononcés en faveur d'une telle œuvre, mais n'ont pas pu se décider sur la somme capitale, qui serait nécessaire pour sa réalisation; aussi les Pères ont tenu à leur honneur ce problème d'école, qui, où qu'elle soit ouverte, ne comptera pas moins de 500 élèves. Ils ont soumis le cas à Mgr. Antoine Bahabanian, chargé à cette époque par le Patriarcat d'une inspection de ces régions; il leur a fait savoir qu'ayant prié la direction du collège français de Philippopolis d'admettre en cette année 1.300 étudiants arméniens, elle n'a pas pu donner suite à sa demande faute de local.

27 septembre 1924. Le même zélé Père ayant reçu un subside du Patriarcat, il l'en remercie et il fait savoir que les familles arméniennes catholiques émigrent progressivement en France et qu'il n'en reste en Bulgarie que très peu.

1925

29 mai 1925. C'est le P. Philippe Maldjian qui remplace seul le P. Poungountz et il demande des instructions pour les arméniens catholiques qui jusqu'alors administrés par le clergé latin, présenteraient des problèmes à résoudre pour les mariages, les confirmations etc....

3 juin 1925. Mgr. Naslian répond au P. Maldjian de donner solution à ces problèmes d'après les dispositions du synode national de 1911 et il lui en envoie un exemplaire.

12 juin 1925. P. Maldjian s'est mis d'accord pour certains cas urgents avec Mgr. Roncalli Vis. Ap. en Bulgarie.

19 juin. Mgr. Naslian répondant au P. Philippe insiste sur le principe que faute de prêtre de notre rite l'assistance religieuse par le clergé latin ne donne pas droit à celui-ci d'enregistrer comme latins les ressortissants arméniens catholiques qui doivent garder leur propre rite.

7 octobre. P. Maldjian expose le cas d'arméniens qui voudraient figurer comme catholiques, ne l'étant pas, pour obtenir des facilités sur les payements scolaires dans les établissements catholiques. Lui n'a pas voulu regarder comme tels des arméniens de cette catégorie, tout en leur procurant des moyens d'assistance.

22 octobre. Mgr. Naslian ayant traversé la Bulgarie et par conséquent Sofia en chemin de fer, de retour d'Italie, n'a pas pu prévenir les Pères Méchitharistes auxquels il demande un rapport exact sur la mission catholique arménienne de Bulgarie.

24 novembre. P. Maldjian écrit qu'un rapport détaillé sur les Missions de Bulgarie a été envoyé à la S. C. O. par l'entremise de Mgr. Roncalli.

1926

11 mars. P. Maldjian ayant reçu ma circulaire pour le Jubilé de 1925 étendu à tout le monde catholique, écrit qu'en cette mission il n'y a pas moyen de faire en groupe les visites prescrites et prie de les restreindre à une seule Eglise avec des facilités possibles.

Par ses lettres du 12 octobre, du 2 novembre, du 30 décembre, il ne fait qu'exposer des cas compliqués de mariages entre arméniens et russes et différents problèmes juridictionnels si fréquents en cette époque de déplacements d'un pays à l'autre de nos survivants dispersés.

31 décembre. Mgr. Naslian donne ses instructions sur les cas proposés en soutenant le jus possidentis de son rite.

b) **Détails sur ces missions**

A propos des Missions en Grèce dans le Procès-Verbal de la Conférence Episcopale (page 48—55) est rapporté un long exposé du R. P. Cyrille d'Erzéroum (Zohrabian) que nous résumons ici:

«La mission arménienne catholique de Grèce commence par suite de la catastrophe de Smyrne avec la victoire des armées turques sur les armées grecques; en effet 15.000, pour se soustraire à un massacre sûr et certain se réfugièrent de là-bas en toutes les villes de la Grèce. Un bon nombre d'entre eux n'ayant pas trouvé du travail en ce pays, émigrèrent un peu partout, plus spécialement en Syrie, en France, en Bulgarie, en Amérique, et quelques uns en Italie. Actuellement les arméniens en Grèce atteignent à peu près le nombre de 40.000, et semblent décidés à s'y établir; les arméniens catholiques ne sont que 3000. Les limites de la Mission sont les mêmes que celles de la Grèce de 1912, mais l'ordinaire s'occupe aussi de Salonique, de Cavalla, et des Iles du Dodécanèse, par autorisation du Patriarcat et de la S. C. O. Le P. Cyrille expulsé de Trébizonde avec défense de rentrer en Turquie, comme nous l'avons vu, s'établit d'abord à Corfou et il y organisa une école catholique, fréquentée par plus de 150 élèves; ensuite par ordre de la S. C. O. il se transféra à Athènes en 1924 pour s'y fixer. Il y trouva deux centres tout indiqués pour une activité utile à la mission entreprise: à Cokinia, village de Pirée, et à Dourghouti, faubourg d'Athènes; en ces deux lieux il construisit écoles, Eglises et Presbytères. L'hospice ou presbytère de Cokinia fut confié aux Pères Méchitharistes de Vienne, qui y entreprirent l'œuvre d'une école, fréquentée par 200 élèves. La Mission de Dorghouti n'a pu recruter dans son école qu'une cinquantaine d'élèves, pour des raisons d'insuffisance du local. L'enseignement du catéchisme et l'éducation morale des enfants sont particulièrement soignés, contre le danger facile qui guette, dans les agglomérations, des gens délogés d'un pays à l'autre.

A Cavalla, la Mission possède une chapelle et le prêtre qui est à la tête a acquis le droit en vertu d'une convention avec Messieurs les Lazaristes, de faire admettre dans les écoles de ces missionnaires et des Sœurs de Charité des enfants arméniens à des prix réduits et lui-même à son tour donne des leçons dans ces établissements.

A Zéitinlik près de Salonique et en cette ville même nos catholiques sont assistés par un prêtre arménien catho-

lique au service de Messieurs les Lazaristes. Il y a à régler certains problèmes d'ordre juridictionnel et de rite.

La petite Mission de C a n d i e, nouvellement ouverte pourrait réussir si elle avait son église propre de rite arménien, puisque dans celle des Latins nos cérémonies sont exposées à des difficultés créées et de la part des missionnaires et de fidèles latins. La femme du Consul Français a fait vœu d'acheter une grande maison pour la transformer en chapelle pour les arméniens; et j'espère qu'elle ne tardera pas à réaliser cette promesse. Les catholiques arméniens sont 30 familles.

A S a m o s, le P. Cyrille a loué une maison pour y abriter une dizaine de familles arméniennes catholiques. Une excellente religieuse arménienne originairement, membre d'une congrégation française s'est engagée avec dévouement dans l'assistance des œuvres de Samos; on a inauguré un ouvroir qui fait vivre une trentaine de filles et de personnes invalides; grâce à la charité de bienfaiteurs aucun orphelin arménien catholique ne reste dans les rues en Grèce. Les premiers orphelins furent accueillis par les R. R. Méchitharistes d'après une convention financière avec Mgr. Naslian et grâce aux subventions octroyées par le Gouvernement Italien par l'entremise des Chevaliers de Malte. Les orphelines sont admises par Mgr. Naslian dans l'orphelinat Pie XI à Turin. D'autres orphelins sont placés à Rhodes et à Beit-Geamal par les Salésiens. Le P. Cyrille s'est chargé des dépenses d'autres orphelins et orphelines placés par lui dans différents instituts français. Après cet exposé il passe à ses projets d'organisation de sa mission en un vrai ordinariat stable et garni d'établissement et d'Eglises; qu'il s'est chargé d'ériger et de maintenir avec des revenus convenables. Le zélé missionnaire a réussi dans ses desseins, que la situation politique n'a pas permis de compléter avant transfert en une autre mission à créer et fonder dans la Haute-Djéziré en Syrie, dont il a été le premier Evêque, Vicaire Patriarcal avec les attributions d'un Ordinaire.

Un résumé des correspondances avec le Patriarcat des différents prêtres engagés dans les missions susmentionnées nous complétera le tableau de la situation de nos réfugiés en Grèce.

Une circulaire du 1er juin 1923 lancée par un comité constitué à Athènes, expose la situation des réfugiés arméniens en Grèce: ceux-ci sont 50.000 disséminés en différentes villes et Iles de la Grèce. A la première et courte période de satisfaction d'avoir sauvé la vie sur le territoire hospitalier de ce pays a succédé celle de la déception devant la triste réalité de l'état des réfugiés dans

un pays étranger, dont le gouvernement dans ses épreuves par suite de la guerre perdue se trouve chargé déjà de plus de 200.000 grecs émigrés de l'Anatolie et par conséquent malgré toute sa bonne volonté d'aide et de secours à tous les réfugiés sans distinction, s'est trouvé dans la nécessité de déclarer officiellement qu'une telle assistance cesserait vers la fin du mois de mai. Par conséquent on fait appel à toutes les colonies arméniennes à l'étranger pour solliciter des subventions.

Ce sont des cris de détresse, d'angoisses de partout, qui s'adressent au Patriarcat pour qu'il trouve des moyens d'assistance de tout genre sur place. Voici une lettre du 6 janvier 1924 du Curé de Dédéaghadj à Fr. Gaétan von Poppel, qui vaut pour l'état général de nos réfugiés de tout ailleurs:

«L'année passée lors de l'expulsion des arméniens et des grecs de l'Asie Mineure, plusieurs familles arméniennes catholiques sont venues à Dédéaghadj et s'y sont établies. Presque toutes ces familles se trouvèrent dépourvues de tout. Cependant le Comité de secours pour les réfugiés et la Croix Rouge Américaine les a subventionnées beaucoup. Seulement depuis le mois de juillet 1923 la Croix Rouge ne fonctionne plus, étant donné que la grande partie des réfugiés a été installée. Le Comité Arménien de son côté renvoie chaque fois les arméniens catholiques sous prétexte qu'ils ont leur propre prêtre qui doit les secourir. Aussi suis-je venu à leur aide plusieurs fois, mais mes moyens ne permettent plus de continuer ce secours. Plusieurs familles sont cependant encore dans la misère; elles souffrent partout maintenant que l'hiver est plus rigoureux que d'ordinaire.» Il ajoute une liste des plus pauvres et prie de faire des démarches pour leur envoyer des secours.

1. Correspondance du R. P. Cyrille

Pressé de ces demandes continuelles Mgr. Naslian a dû officiellement charger de l'Assistance spirituelle avec des pouvoirs d'Ordinaire le R. P. Cyrille Zohrabian, envoyé par lui en Grèce à cet effet. Par une lettre en langue arménienne et latine il nomma le R. P. Cyrille comme Vicaire Patriarcal pour tous les arméniens catholiques en Grèce et ailleurs dans les limites du territoire Patriarcal, le déclarant chargé de cette même mission dans le reste des pays balkaniques par la Sacrée Congrégation Orientale, avec qui il s'était entendu à ce propos pendant son séjour à Rome.

Une Religieuse de St. Joseph de Lyon, Sœur Marie Geneviève

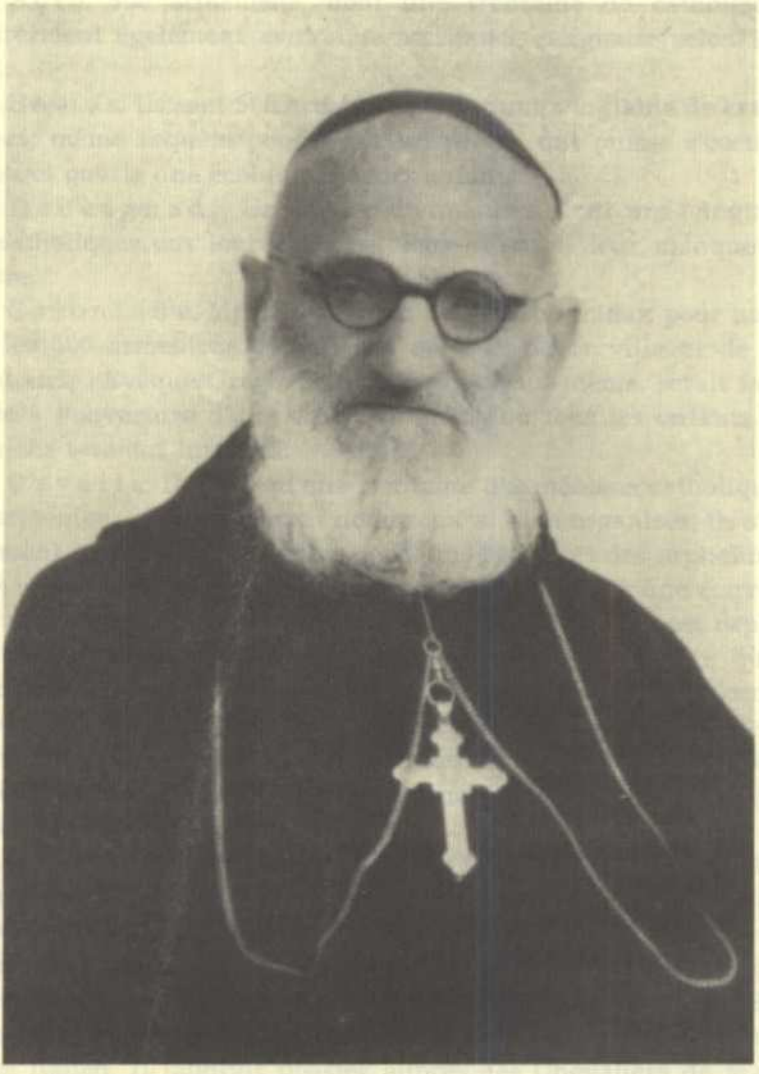
d'origine arménienne écrit du Pirée le 26 juin 1924 que le P. Cyrille est désiré de partout et que son apparition est nécessaire: quant à l'abbé Joseph Khantzian que le même Père a délégué à Samos provisoirement, elle rend un témoignage digne de son âme: «votre délégué à Samos a fait très bonne impression, il est surnaturel, intelligent et très zélé. Avec nos fidèles je me permets de vous dire un merci reconnaissant pour cette grâce».

Mgr. Naslian encourage dans ses œuvres d'apostolat l'excellente sœur, en lui écrivant: «Hélas, comme c'est pénible que notre mission ne soit que celle de suivre nos arméniens épars! Que le Bon Dieu cependant en soit béni, tel genre d'apostolat, il est vrai, est moins consolant, peut-être, mais il est certainement bien plus méritoire. Quels beaux exemples d'héroïsme et de foi notre peuple a donnés pendant les cruels événements des déportations et des massacres! Vous aurez dû recueillir pas mal de récits édifiants. C'est le plus grand avantage qu'une nation peut attendre: le salut éternel assuré par le martyre! Voilà de quoi nous consoler. Et ce martyre aussi généreux qu'atroce n'aura-t-il pas en face sa revanche de réaction divine? Espérons-le; pour ma part je n'en doute pas. Courage donc, ma R. Sœur, continuez votre apostolat avec vos excellentes sœurs, que je remercie de tout cœur en même temps que vous.»

S c i o. 17 j a n v i e r 1924. Le P. Cyrille est en excursion dans toutes les missions de la Grèce: Scio, Samos, Métilène, Dédéaghadj, Cavalla, Volo, Salonique, Crète, Athènes, Kéfalonie, Corfou — et il croit que c'est la divine Providence qui le guide un peu partout pour se faire une idée claire de la situation des arméniens en Grèce: il baptise, bénit des mariages, distribue des subventions aux plus nécessiteux, il recrute surtout des orphelins et des orphelines abandonnés pour les abriter en des établissements qui les reçoivent. Il trouve très bienveillante la Directrice générale des orphelinats américains qui lui accorda la faveur de faire à ses frais le transfert des orphelins de son choix à Corfou, pour en faire partir en Italie.

26 f é v r i e r. Il est en train de construire le village arménien pour nos réfugiés, et il dit qu'il rencontre beaucoup de difficultés.

15 f é v r i e r. Un long rapport du P. Cyrille expose la situation de nos réfugiés dans les centres les plus importants de Grèce, qu'il a pu visiter personnellement en faisant le tour pour la recherche d'orphelins et d'orphelines à placer à Venise et à Turin par disposition des Chevaliers de Malte.



Mgr. Cyrille Jean Zohrabian

Fondateur de la Mission de Crèce et du Haut Djéziré

S y r a. Il trouve groupés 350 arméniens, dont 18 catholiques; ils réclament tous un Prêtre qui s'occupe d'eux.

S c i o. 300 arméniens, dont une trentaine de catholiques, désireraient également avoir une assistance religieuse selon leur rite.

S a m o s. Ils sont 500 arméniens, dont une vingtaine de catholiques; même requête pour avoir un prêtre qui puisse s'occuper d'eux et ouvrir une école pour leurs enfants.

D e d e a g h a d j. Un millier d'arméniens dont une vingtaine de catholiques ont leur église et école, mais il leur manque un prêtre.

S a l o n i q u e. Mgr. Mouradian fait de son mieux pour assister les 500 arméniens catholiques et plus, de la ville et de ses alentours; l'Evêque Grégorien Perdahdjian, lui-même, serait favorable à l'ouverture d'une école par nous, où tous les enfants arméniens seraient instruits.

C a v a l l a. Il n'y a qu'une trentaine d'arméniens catholiques; les arméniens grégoriens sont nombreux et bien organisés; ils s'intéressent surtout aux orphelins de 20 ans renvoyés des orphelinats américains pour pourvoir à leur subsistance. Grâce à une convention passée avec le gouvernement grec local, ils placent ces orphelins chez des agriculteurs grecs et ils y restent jusqu'à ce qu'ils se soient instruits des choses concernant l'agriculture; ainsi formés et munis de 10.000 drachmes, d'un terrain et d'une maisonnette ils se marient à des orphelines arméniennes issues des mêmes établissements américains. Pendant que je me trouvais là, 25 mariages de ce genre ont été bénis.

R h o d e s. S'inspirant de ce qui se faisait à Cavalla, les Chevaliers de Malte formaient le projet d'établir une école agricole à Rhodes. Ils m'avaient déjà proposé de trouver 50 garçons et 50 filles pour former le premier groupe des futures familles agricoles. Le Gouvernement de l'Ile donnerait le terrain pour l'Etablissement ad hoc dont la direction serait confiée à un Institut religieux italien. Il faudrait insister auprès des Chevaliers de Malte pour que l'enseignement de la langue arménienne soit à la place d'honneur dans le programme; à cet effet le P. Cyrille avait en vue un professeur arménien d'agronomie, Mr. Dantziguian, ami de l'Abbé Camsaragan, et ancien directeur d'un institut agricole situé près de Constantinople.

L e P i r é e — A t h è n e s. Plus de 1000 arméniens catholiques et 20.000 grégoriens habitent dans ces parages; l'Abbé J. B. Tcherkeslian les assiste de son mieux, mais ils sont dispersés à

des distances très grandes. D'autre part ce prêtre est trop chargé du soin de ses sœurs venues avec lui de Brousse; il y a beaucoup à faire ici. — Le 22 février j'ai visité avec le Prince Chigi et le duc Serra le terrain que les Chevaliers de Malte ont acheté pour en faire un village arménien près d'Athènes. Le site est beau, l'air salubre, l'eau excellente. Il a une étendu d'à peu près 10.000 m², au prix de 150.000 Lires Italiennes; un autre terrain de 3000 m² y sera ajouté pour y construire une église, une école avec un presbytère pour l'habitation des prêtres. Une somme d'un million de Lit. y sera affectée; pour le maintien de l'école ils alloueront 2500 Lit. par mois, 100.100 à peu près par an pendant 3 ans. En trois mois tout sera prêt pour être habité.

Corfou. Les Chevaliers de Malte octroyèrent des subventions aux orphelinats et aux sinistrés grecs du bombardement; ils furent larges pour nos œuvres et pour les réfugiés arméniens en général; à l'école ouverte et dirigée par le P. Cyrille ils allouèrent 2000 Lit. par mois; pour 3 ans. — Le P. Etienne Harounian, Méchithariste de Vienne, arrivé des Etats-Unis d'Amérique a pris en main la direction de cette école; le P. Cyrille a demandé d'autres collègues pour aider le susdit père — Mgr. Brindisi, Evêque latin de Corfou serait disposé à consacrer à cette école la somme de 50.000 Lit. envoyées par le Saint Père pour les œuvres arméniennes.

Patras. Serait une mission ayant de l'avenir s'il y avait des Prêtres pour assister nos réfugiés qui sont bien nombreux.

Corinthe. Il n'y a que quelques familles syriaques. Le Père Cyrille en attendant, le 20 février, l'arrivée du Prince Chigi a demandé par dépêche l'autorisation télégraphique au Patriarcat Grégorien de Constantinople pour envoyer en Italie avec les orphelins catholiques des Grégoriens.

19 mars 1924. Le P. Cyrille, comme suite à son rapport, écrit que les conditions du gouverneur italien de Rhodes pour l'école agricole n'étant pas acceptables pour nos arméniens, ce projet reste en suspens. — Quant à la construction d'un village arménien près d'Athènes, les Chevaliers de Malte ayant mêlé de la politique italienne à leur activité, le Gouvernement hellène s'y est opposé. — Il espère pouvoir faire employer les sommes destinées au projet de village à celui de la construction de l'Eglise, du presbytère et de l'école, dont aurait besoin cette nouvelle mission.

29 janvier 1926. Le Rév. P. Cyrille rend le témoignage suivant à l'activité déployée en Grèce par nos Prêtres: «Je dois vous dire qu'en général je suis content de l'allure des affaires dans

nos missions. Nos prêtres travaillent très bien; c'est un grand bonheur que d'avoir de tels missionnaires, qui font honneur à leur bonne réputation, au catholicisme en général, au nom arménien en particulier, parce que les missionnaires n'ont pas fait ce que les nôtres venus après eux ont fait. Qu'en soit remercié le Bon Dieu!»

Le Père Cyrille en visite dans toutes nos missions de Grèce, donne des renseignements sur la situation à Salonique, Volo, Cavalla.

Salonique. Une soixantaine de personnes habitent dans le faubourg de Zéitinlik et plusieurs autres à Salonique. L'abbé Mouradian malgré son âge avancé et ses maladies, vient partout sans tenir compte des dépenses et des fatigues.

Volo. Nos catholiques, quoique abandonnés à eux-mêmes sans prêtre, semblent très fervents; arrivé le Dimanche j'ai trouvé l'église pleine d'arméniens qui entendaient le sermon de l'abbé Mouradian, invité par eux pour administrer le baptême et la confirmation et bénir des mariages.

Cavalla. L'Abbé Khantzian y travaille comme un bon soldat, il arrive à tout; il enseigne dans les écoles de la mission latine en échange de l'admission gratuite d'étudiants arméniens. Mais on n'arrive pas à faire admettre tous les enfants ayant besoin d'instruction, car ils dépasseraient le millier.

Samos. Est toujours intéressante, grâce, il faut l'avouer pour la gloire du bon Dieu et l'honneur de notre Patrie, grâce au zèle et au dévouement de la Sœur Marie Geneviève (arménienne, originaire de Tokat).

Mars 1926. Dans un rapport que le Père Cyrille donne sur l'état de nos catholiques réfugiés en Grèce on relève qu'ils y sont de toutes les villes d'Anatolie, de Cilicie: Ankara, Malatia, Bardizag, Izmir, Marache, Adana, Tarsus, Tokat, Brousse, Hadjine, Keutahya, Gallipoli, Erzindjan, Sivrihissar, Samsoum etc. ...

2 mars 1926. Mgr. Naslian répondant au R. P. Cyrille annonce que près d'Erivan en Arménie viennent de naître des faubourgs sous les noms de nouvelles Arabguir, Eguin, Césarée. Le P. Akinian trouve nécessaire l'érection d'une église catholique à Erivan même.

2. Correspondance de l'Abbé Tcherkeslian et autres

26 janvier 1923. Les orphelins de Corfou, mécontents de leur sort, s'évadent pour chercher quelques parents lointains ou des familles bienveillantes pour les accueillir; 5—6 orphelins sont

du nombre. — (L'abbé Tcherkeslian, avait été chargé par Mgr. Grégoire Bahabanian de remplacer à Panderma l'abbé Mouradian qui à son tour l'avait remplacé à Brousse pour aider l'Evêque. Par suite de l'évacuation de ce Diocèse par les troupes helléniques devant la poursuite turque, l'abbé Tcherkeslian s'était transféré en Grèce avec ses sœurs et il s'était installé au Pirée, où il avait pour ouailles 70 familles arméniennes catholiques dans un état de dénûment complet. Lui-même dépourvu de tout, doit se contenter de dormir par terre sous une seule couverture de laine.)

2 mars. L'Archevêque Grégorien Ervant Perdahdjian, arrivé ici comme prélat pour la Thrace et l'ancienne Grèce, a constitué un Conseil national interconfessionnel. Il m'a invité à y prendre part; mais dans la distribution des secours en argent et en effets il a donné la préférence aux siens et nos catholiques en restent à attendre une autre distribution.

12 mars. Accuse avoir reçu du Patriarcat une première subvention à titre d'appointement pour lui.

23 août. L'abbé Tcherkeslian envoie une Statistique des arméniens catholiques de la zone de son activité:

210 familles, en tout 647 personnes se trouvent partagées en différents lieux comme suit:

1. A Fixe (près d'Athènes)	**70** familles soit	250 personnes;
2. A Kokinia (près du Pirée)	**70** familles soit	120 personnes;
3. A Leipsama (près du Pirée)	**20** familles soit	80 personnes;
4. A Dionis (près du Pirée)	**15** familles soit	50 personnes;
5. A Castella (près du Pirée)	**25** familles soit	112 personnes;
6. En divers faubourgs d'Athènes	**10** familles soit	35 personnes;
en tout	**210** familles soit	647 personnes.

Il s'agit de la formation de nouveaux groupes d'ouailles arrivés de partout: d'Adana, de Mersine, de Hadjine, de Césarée, de Marache, de Smyrne.

15 octobre. L'abbé Tcherkeslian remercie le Patriarcat d'avoir intéressé le Ministère grec des Affaires Etrangères au sort de nos émigrés; il annonce que les Chevaliers de Malte seraient chargés par le Gouvernement Italien de la distribution d'une somme de 10 millions Lit. aux réfugiés anatoliens en général, mais que la Grèce ne l'accepterait pas. — Le nombre des orphelins de Corfou diminue de jour en jour par suite d'une décision des Américains de les liquider. Ce renvoi d'orphelins sans leur fixer au

préalable une demeure les expose à de graves dangers de dispersion, de fusion et à de désastreuses conditions morales.

18 février 1924. Le Patriarcat de Constantinople, sur un ordre des Hauts Commissariats, a fait délivrer par sa chancellerie des certificats spéciaux, munis du sceau papal, communs à toutes les communautés catholiques (Latine, Grecque-catholique, arménienne-catholique) et sur lesquels chacune devait faire imprimer un en-tête comprenant son adresse — (Vicariat Latin — Evêché Grec-catholique — Patriarcat Arménien catholique).

Michel Caïserlian — 13 décembre 1922. Ancien élève du Collège arménien de Rome, originaire de Mersifoun, a dû suivre précipitamment les 3000 orphelins transférés en Grèce par les Américains: une partie de ces enfants se trouvent installés dans le Palais de l'ex-Kaiser à 2 heures de distance de la ville de Corfou-Gaztary. Mais l'état des orphelins est pitoyable et ce malgré les soins du personnel qui les assiste au nom et aux frais du N. E. R.

4 avril 1923. Le passage par Corfou de l'abbé Indjéyan a soulagé beaucoup la colonie des réfugiés et orphelins arméniens. — Le Dimanche des Rameaux il a chanté une grande messe au cours de laquelle il a adressé d'éloquentes paroles pour dire que pour soulager la misère survenue aux arméniens il ne reste qu'à faire revivre la vie chrétienne, unique soutien dans les épreuves. Les cérémonies de la Semaine Sainte et celles de Pâques ont enthousiasmé nos réfugiés qui en avaient soif. Les orphelins sont placés à mesure qu'ils atteignent l'âge de travailler.

Juillet 1923. Les résultats obtenus par l'école «Araratian» organisée par le P. Cyrille ont été excellents; la clôture de l'année scolaire par des examens et fêtes a été au-dessus de tout éloge.

18 novembre 1923. Mr. Caïserlian annonce son mariage qu'il espère faire bénir par l'abbé Indjéyan.

17 septembre 1925. Les orphelins de Constantinople arrivent à Rhodes. L'abbé Gatti remercie Mgr. Naslian de son accueil à Constantinople.

21 septembre 1925. Mgr. Naslian remercie les Chevaliers de Malte par l'entremise du Prince Chigi pour la somme de 25.000 Lit. destinée à couvrir les frais du maintien à Constantinople des orphelins destinés à Rhodes.

22 septembre 1925. Les orphelins de Constantinople arrivés à Rhodes décrivent leur voyage et leurs impressions à Mgr. Naslian après la traversée de la mer de Marmara et des Darda-

nelles. Après une traversée assez calme ils débarquèrent à Smyrne, où ils restèrent deux jours en attendant le bateau pour Rhodes; la tristesse causée par les dévastations de la belle ville se mêle au récit d'amusements enfantins survenus surtout dans les tramways à chevaux qui trottent de façon à les faire rire. A Rhodes, au-delà des anciennes enceintes et tours surmontées d'aigles romaines, ils admirent les coupoles et clochers des églises grecques, les antiquités qui viennent d'être entourées par de nouvelles constructions. L'île historique contient aujourd'hui 40 villages, dont les habitants, tous grecs, diffèrent cependant par la variété des costumes. Ils n'y rencontrent que 4—5 familles arméniennes qui gardent la nostalgie de ce qui est arménien, surtout des chants nationaux. Par conséquent leur arrivée a causé grande joie. Dans les bâtiments du Collège où ils doivent habiter, belle construction située sur le rivage de la mer, ils attendent l'arrivée d'autres orphelins de Salonique. Ils remercient Mgr. Naslian pour les avoir envoyés dans cet asile physiquement et moralement réconfortant.

3. Correspondance de l'Abbé Mouradian (1921—1926)

24 octobre 1922. Sur l'ordre du Patriarcat l'Abbé Mouradian se met en route avec les membres du Comité arménien d'assistance, emportant des médicaments pour la Croix-Rouge Arménienne. Arrivés de Rodosto à Mouradli, ils y rencontrent des réfugiés qui devraient aller en Grèce et en Bulgarie. Le Comité croit prudent de confier au train les bagages, y compris ceux de l'Abbé Mouradian. On paye contre quittance en règle les frais d'expédition, et, prenant place dans un wagon, ils partent. A minuit, à la gare de Kedikli, des cris alertent les voyageurs, l'Abbé Mouradian avec d'autres y descendent et trouve ses bagages volés et ses malles cassées. C'étaient des soldats turcs qui étaient les voleurs. L'un fut arrêté tandis que ses deux collègues s'enfuyaient dans l'obscurité. Ses ornements de Messe, des plus riches qu'il avait, sa lingerie et sa soutane, sont perdus. La direction du chemin de fer refuse la responsabilité du vol et la rejette sur l'autorité militaire. Il rentre à Dédéaghadj dans l'espoir de faire valoir ses droits. N'ayant pu obtenir logement chez le curé latin, un Conventuel hollandais de la Congrégation de Saint Antoine de Péra à Constantinople, il est obligé de se chercher une chambre quelconque pour s'y installer.

27 octobre. L'Abbé Mouradian a réussi à obtenir une chambre au Presbytère de la Paroisse latine et il mange chez les

sœurs où des mutilés de guerre italiens et autres ont aussi leur nourriture et le logement au Pensionnat. Il a pu retrouver des réfugiés arméniens catholiques dont la plupart sont de Bardizag. Les réfugiés sont groupés dans l'Eglise grégorienne, où l'on distribue de la soupe et du pain aux plus pauvres de la part du gouvernement. Ceux des réfugiés, qui disposent de moyens de vivre, s'installent peu à peu dans la ville.

30 octobre. Le comité d'assistance nationale arménienne a fixé pour le moment son centre ici à Dédéaghadj. L'Abbé Mouradian a rencontré 34 réfugiés, dont une famille de Mouch; il y a une grande affluence d'émigrés; aussi, logements et restaurants sont surchargés. Les Religieuses latines ne s'occupent que des européens.

3 novembre. Les voleurs des bagages ont été arrêtés et emprisonnés; l'Abbé Mouradian en a pu obtenir presque tous ses effets volés.

9. décembre. L'Abbé Mouradian a dû abandonner sa chambre du Presbytère latin parce que le curé avait des passagers européens à y loger. — Il décide d'aller à Salonique. Un comité composé de deux prêtres grecs catholiques et des Dames et placé sous la présidence de Mgr. Calavassi, Evêque grec-catholique, distribue des vêtements au nom du Saint Père.

1923

25 février. L'Abbé Mouradian malgré sa maladie des yeux, dont il est nouvellement atteint et dont il a été opéré, s'est rendu à Yenidjé depuis le 16 janvier pour y assister nos réfugiés catholiques, qui manquent de travail et qui, ayant épuisé tous leurs moyens de vivre, doivent se contenter d'une tasse de thé et des 50 gr. de pain qu'on leur donne par jour.

9 juin. Nous tous, avec nos survivants dispersés dans le monde, nous endurons toutes les privations, soutenus par l'espérance d'une prochaine et définitive délivrance, avec la reconnaissance de nos droits à la vie nationale et à la liberté par les grandes Puissances; mais en ces jours, nos cœurs sont brisés par suite des décisions prises à la Conférence de Lausanne, que nous avons lues dans les journaux. Nos réfugiés donc ne doivent plus rentrer en possession de leurs biens dans leurs pays d'origine, livrés pour toujours aux turcs. C'est décevant, désespérant. Après la destruction de notre communauté catholique, ne serait-il pas possible d'en grouper les survivants en un seul pays, pour qu'elle ne périsse pas

totalement? — En Grèce il n'est pas possible de vivre, le pays étant trop petit par rapport au nombre des habitants encore accru par les réfugiés anatoliens. On n'y trouvait pas suffisamment de travail pour vivre, et, à l'heure actuelle, par suite de l'attitude peu ou pas amicale des grecs, c'est l'enfer à cause de la misère croissante. C'est donc la mort que nous devons souhaiter pour unique solution et dénouement du problème arménien. Je vous prie de vouloir bien nous instruire de ce que nous devons faire devant cette situation.

15 juillet. Mgr. Mouradian envoie au Patriarcat une statistique des émigrés arméniens catholiques du Diocèse de Brousse et de Smyrne, qui seraient réfugiés à Salonique:

	personnes	familles
de la ville de Brousse	50	13
de la ville de Biledjik	26	6
de la ville de Keutahya	99	21
de la ville d'Ankara	4	—
de la ville de Smyrne	4	—
de la ville de Diarbékir, de la ville de Perkinig, de la ville de Sivas et de la ville d'Erzéroum	24	—
de la ville de Panderma	6	—
en y ajoutant ceux de Cavalla	95	—
nous avons donc dans ces deux villes	308	—

23 juillet. Les arméniens Grégoriens, à Salonique, sont 15.000 à eux seuls, sans compter ceux dispersés à Drama, Serez, Cavalla et Gumurdjiné. Ayant appris le départ à Rome de Mgr. Naslian, catholiques et Grégoriens espèrent qu'il réussira à les transférer dans un pays viable.

14 août. On est dans l'attente d'une solution favorable pour nos réfugiés, dont Mgr. Mouradian a envoyé une liste. (Ils ne savent pas que le Saint-Siège n'est pas un Etat ayant à sa disposition des territoires et des pays où les installer). Mgr. Naslian a bien présenté des projets à la Secrétairerie d'Etat, mais ayant en vue tous les catholiques arméniens à établir et assister un peu partout il ne pouvait pas prendre des dispositions spéciales pour ceux de Salonique et de Cavalla. Aussi se contenta-t-il de l'envoi de

secours dans l'attente d'une délibération générale pour tout le Patriarcat.

17 septembre. Mgr. Calavassi, Evêque grec-catholique, a convoqué en conseil tous ses prêtres à Athènes et il s'est décidé à grouper ses ouailles dispersées à Yénidjé; là-bas le gouvernement hellène leur attribuera les maisons abandonnées par les Turcs. On a déjà commencé à y installer des grecs-catholiques et leurs prêtres ne manquent pas de les visiter les poches pleines d'argent. Aussi nos catholiques se croient-ils abandonnés et devant la propagande protestante, qui s'est intensifiée énormément avec de larges distributions de secours, ils ne savent pas à quoi s'en tenir. Malheureusement les missionnaires latins semblent aussi exploiter la situation parce que toute subvention pour les catholiques est distribuée par eux.

25 septembre. Mgr. Rokossian à Constantinople ayant reçu de pareils rapports de Mgr. Mouradian, les a remis après traduction au nouveau Délégué Apostolique Mgr. Filippi. Mgr. Naslian absorbé à Rome par l'installation pressante de l'orphelinat Pie XI. à Turin, du Noviciat des sœurs à Rome, ne pouvait rien faire pour le cas particulier de quelques catholiques en Grèce, pour lesquels cependant il avait chargé le P. Cyrille Zohrabian de les visiter et de les assister de son mieux, aidé à son tour par les Chevaliers de Malte en mission en Grèce et dans les îles. Aussi ne pouvait-il répondre aux plaintes répétées du pauvre Mgr. Mouradian que par des lettres sporadiques et d'éventuelles subventions. Ainsi ne résumerai-je, des lettres des 4 et 23 octobre, — 3 et 9 novembre, que les parties concernant d'autres sujets.

4 octobre. Le gouvernement grec, pour attribuer à nos réfugiés une chambre, un petit lot de terrain à cultiver et une vache, exige qu'ils se fassent naturaliser grecs définitivement. Les Missionnaires Lazaristes profitent de la circonstance pour latiniser nos catholiques. Aussi Mgr. Mouradian demande-t-il des instructions.

23 octobre. On a divulgué dans les journaux grecs que les sommes accordées par le gouvernement italien et qui ont servi à l'achat du Noviciat où ont été installées les Religieuses arméniennes réfugiés avec les orphelines, étaient primitivement destinées à nos réfugiés de Grèce. Sur ce, Mgr. Mouradian présente à Mgr. Naslian les plaintes et les réclamations de ces réfugiés.

5 novembre. Le Procureur de la Mission des Lazaristes à Salonique présente la même réclamation à Mgr. Naslian. (Dans

mes notes de cette IVème Partie j'ai exposé le récit de cette subvention accordée par Mussolini et les conditions et clauses mises par les Chevaliers de Malte pour son emploi précis et restreint au placement de nouveaux orphelins de Grèce dans nos orphelinats d'Italie ainsi qu'à l'achat d'une maison pour nos Religieuses à Rome). Une lettre datée du 27 octobre adressée de la part de la S. C. O. à Mgr. Lobry, supérieur des Lazaristes à Constantinople, précise les conditions de juridiction sur les arméniens catholiques de Salonique et de la Grèce en général en relevant qu'ils ne dépendent que du Patriarcat arménien catholique. Par conséquent, les Missionnaires latins devraient respecter cette juridiction et celle des Prêtres délégués par le Patriarcat. Les missionnaires Lazaristes en sont émus au point de réclamer de Mgr. Mouradian une lettre pour les justifier auprès de la susdite S. C. O. Tout finit par s'apaiser à la suite des explications données par l'Abbé Mouradian et surtout par suite de l'arrivée à Salonique du P. Cyrille, nommé Ordinaire pour les arméniens catholiques de toute la Grèce.

1924

5 février. Il a visité Cavalla et Promista. Il y trouva 126 arméniens-catholiques émigrés d'Ismid, de Bardizag, de Césaré, d'Adana, de Sivas et de Brousse. Les arméniens grégoriens sont 1500, ils ont une baraque pour école et pour les services religieux se servent de l'Eglise Grecque. Les nôtres fréquentent l'église des Missionnaires Lazaristes. Il a eu la visite de P. Cyrille et du Prince Chigi des Chevaliers de Malte, qui a laissé aux susdits missionnaires des effets à distribuer aux réfugiés: des couvertures en laine, des souliers et d'autres objets de même nature.

21 février. Les Chevaliers de Malte ont le projet d'ouvrir un hôpital dans le village de Yénidjé; en outre, ils ont laissé des sommes aux hôpitaux français et italiens et à l'orphelinat Minassian pour y accueillir et soigner des malades; de même, ils ont chargé les sœurs de Charité d'instruire à leurs frais des enfants pauvres; aux réfugiés russes-arméniens grégoriens et grecs ils ont distribué des subventions. Ils ont déposé des sommes pour la construction d'un village pour les réfugiés grecs-catholiques avec église et presbytère; ces derniers étant plus concentrés ont profité plus que les autres réfugiés.

12 avril. Mardiros Cavoukdjian, Arabguiriote, est venu me trouver avec une lettre de recommandation du Patriarcat. Il a

été difficile de lui trouver un travail de cordonnier à cause de la distance qui le sépare de la ville, où seulement il pourrait avantageusement exercer sa profession. Nos réfugiés en général désirent émigrer en France. La commission italienne a ouvert un hôpital chez nous; un médecin vient visiter les malades 3 fois par semaine; elle a distribué un pull-over par personne aux réfugiés; et aux hommes une paire de souliers et de bas.

30 avril. Le Gouvernement hellène propose aux réfugiés arméniens de se faire naturaliser pour jouir des avantages de ses ressortissants; il leur donnerait logements, un terrain à cultiver et une vache. Nos réfugiés restent indécis et demandent à ce sujet l'avis du Patriarcat.

L'Abbé Tcherkeslian écrit que plusieurs nouveaux réfugiés arméniens se seraient présentés à lui avec des certificats délivrés à Constantinople par le Patriarcat, mais qu'ils n'entendaient rien au catholicisme et il demande des instructions pour de pareils cas. De même, de nombreuses familles arméniennes de Konia seraient arrivées en Grèce avec en main des certificats délivrés par les missionnaires français de cette ville; il demande des éclaircissements à ce sujet. (Pendant le grand affollement des arméniens en fuite pour l'étranger dans les circonstances susmentionnées, ni la Chancellerie Patriarcale à Constantinople, ni la Mission des Pères Français à Konia, n'étaient en état de faire des distinctions entre des gens en état de panique ou d'alerte pour leur procurer une protection quelconque.) Quant au gouvernement hellène nous avons su qu'il avait décidé de transférer les immigrés arméniens de Thrace sans distinction de religion en d'autres lieux, comme Corfou, Cavalla, Dédéaghadj et Ksanti et de les déporter en des îles lointaines et désertes. L'Abbé Tcherkeslian croit que le tour de déménager viendra aussi pour les réfugiés arméniens du Pirée et d'Athènes; toute la colonie arménienne est en état de panique et il demande que le Patriarcat intervienne pour les faire transférer en Italie, en France ou en quelque autre pays sûr et hospitalier.

15 mai. Nos réfugiés, pour se procurer des moyens de vivre, sont partis de Cavalla et se sont installés dans les villages. Les fabriques de Tabacs ayant été ouvertes j'ai trouvé bon nombre des nôtres engagés et contents de leur situation; ceux de Salonique cependant restent désemparés, parce que, étant pour la plupart des commerçants, ils ne trouvent pas de quoi gagner leur vie, aussi les émigrants, ceux surtout de Brousse, désirent-ils se

rendre en France. En dehors de la naturalisation hellène, le bruit qui circule d'une décision gouvernementale de tansférer ailleurs nos réfugiés de la Thrace Orientale à peine installés, tient les esprits dans l'inquiétude pour l'avenir.

4 juin. Nos réfugiés catholiques et les Pères Lazaristes de Cavalla ont invité l'Abbé Mouradian pour les assister dans la solution des problèmes suivants:

1. Le Gouvernement hellène a décidé de déporter de nouveau de Cavalla nos réfugiés qui avaient pu s'installer tant bien que mal en trouvant des emplois plus ou moins rémunérateurs. En conséquence, il serait très grave pour eux de recommencer une nouvelle vie avec installation en des endroits inconnus d'eux, dont ils ne connaissent pas la langue puisqu'on n'y parle que le grec.

2. Les réfugiés devant subir ce déplacement désirent tout au moins être groupés, tandis que le gouvernement aurait l'intention de les disperser en des villages divers.

3. Il est facile de prévoir les tristes conséquences de cette dispersion; il ne pourront avoir ni leur église, ni leur école propre et par suite seront exposés à perdre et leur nationalité et leur religion.

4. J'ai pu obtenir du Sous-Gouverneur une promesse de ne pas toucher les catholiques et de les laisser sur place.

5. Plusieurs grégoriens voudraient s'associer à nos catholiques, et je m'emploie, avec discrétion, à régler ce point très délicat.

6. En ce cas, la présence d'un Prêtre Arménien-Catholique s'impose et il faut y penser.

7. Par ailleurs, les catholiques de Macédoine et de toute la Grèce me prient d'intervenir auprès du Saint-Siège tout particulièrement pour leur trouver un pays à l'étranger où ils puissent se grouper tous en une communauté et se soustraire ainsi au danger d'une dispersion fatale. (Mgr. Naslian, pendant son séjour à Rome où il se trouvait pour organiser défintivement l'orphelinat Pie XI à Turin, et pour procurer aux Religieuses de l'Immaculée Conception, réfugiées elles aussi avec leur Noviciat à Rome, une demeure stable, a présenté au Saint-Siège un rapport détaillé pour réaliser la concentration des réfugiés catholiques; mais il n'en a pu obtenir une solution, comme il l'avait obtenue pour le susdit orphelinat et le noviciat.)

11 juin. Le Gouvernement hellène a renoncé à son projet

de déportation et de dispersion de nos réfugiés. Cependant il est absolument nécessaire de consacrer un prêtre de leur rite à leur assistance; les missionnaires Lazaristes lui accorderaient toutes facilités et pour son maintien et pour l'exercice de son minstère. (Nous verrons plus bas l'envoi de ce prêtre en la personne du très digne Abbé Khantzian.)

26 j u i n. L'Abbé Mouradian revient sur sa demande d'envoi d'un prêtre arménien-catholique puisque le gouvernement hellène a repris son projet de dispersion des 60.000 arméniens, qui lui créeraient des difficultés par leur concentration en Thrace surtout et en Macédoine; aussi voudrait-il les interner dans la vieille Grèce. Déjà 530 personnes à Cavalla auraient été prévenues de la part des autorités locales de se préparer pour l'exode; parmi elles se trouveraient quelques dizaines de catholiques. Un bruit aussi circulait touchant un départ en masse vers le Brésil ou en Arménie.

Mgr. Naslian répond que le prêtre demandé serait prêt à partir. Au Brésil, au Canada et en Argentine des prêtres ont déjà été désignés avec instructions d'étudier le problème de l'admission et de l'installation de réfugiés dans ces pays.

12 j u i l l e t. Le Gouvernement hellène, pour décongestionner les agglomérations des réfugiés arméniens en Thrace et en Macédoine, a commencé à les déporter vers l'intérieur de la vieille Grèce; nos arméniens en général ne sont pas contents de ce nouveau déplacement, mais ils s'y résignent à contre-cœur. Une nouvelle sensationnelle a fait toutefois changer brusquement le gouvernement d'attitude: on dit que la S. D. N. aurait décidé de transférer en masse au Caucase tous les arméniens et que ce transfert aurait lieu dans le délai d'un mois. Les arméniens de langue turque spécialement s'opposeraient à ce projet, prêts même à renier leur nationalité arménienne. L'Abbé Mouradian implore des instructions à ce propos, et il réitère sa demande d'un prêtre qui le remplacerait à Cavalla pour l'assistance de la communauté faite de 350 catholiques. Trois semaines avant cette date, une Société Française a transféré d'ici une trentaine des nôtres pour les engager dans des fabriques de soie et de tapis avec contrat pour 2 ans. Nos catholiques de Zéitinlik sont presque tous inscrits, et il n'y resterait que 3 familles.

25 j u i l l e t. Mgr. Naslian approuve le départ pour la France dans les conditions précitées et il consent aussi au départ au Caucase, qu'il trouve convenable pour l'époque. Il ne peut pas ce-

pendant prendre la responsabilité des départs en masse, ayant rencontré de grosses difficultés.

29 juillet. L'Abbé Mouradian écrit: la politique a de nouveau changé. Par conséquent il serait prudent de différer pour quelque temps la nomination d'un prêtre pour cette mission; le gouvernement grec prenant prétexte de la concentration des réfugiés, qu'il se dit incapable de maintenir, a donné ordre aux gouverneurs généraux de déloger les réfugiés arméniens de la Thrace (de Gumurdjina et de ses villages, de Ksanti, de Drama, de Dédéaghadj, de Cavalla, de Salonique et d'autres villages de Macédoine). Déjà ses ordres ont été exécutés en partie. L'ignorance des arméniens touchant la langue grecque, l'antipathie marquée des grecs à leur égard, expose les déportés non seulement au manque de travail, mais aussi au danger de la dispersion et par suite à la perte de leur nationalité. On a fait des recours à Athènes pour implorer un délai dans l'exécution de ces ordres et demander s'ils ne pourraient pas être retirés et changés. A Cavalla j'ai pu obtenir un délai de 10 jours qui a été prolongé d'un mois encore. Les arméniens catholiques et les grégoriens sont en préparatif pour émigrer; entretemps on continue à réclamer un sursis à l'exécution de ces ordres dans l'espoir de les changer définitivement.

15 août. La nouvelle du transfert de nos arméniens réfugiés au Caucase en Arménie n'était pas fondée; on aurait agréé ce déplacement qui aurait été définitif. Juliette (Houliané) Cavoukdjian est arrivée de Turin et elle se trouve chez son père Mardiros, qui se rendra à la première occasion en Arménie.

21 août. Mlle Houliané est admise chez les Sœurs de Charité comme institutrice, elle y est pensionnaire et reçoit un appointement. Elle pourra aller passer les dimanches chez ses parents, qui demeurent à une demi-heure de distance. Mais elle n'y resta qu'une semaine à peine.

20 octobre. Les 1500 arméniens de Volo sont tous inscrits pour se rendre en Arménie, encouragés par les lettres de ceux qui y sont arrivés déjà. Tous les arméniens établis dans les villages sont amenés en ville sans leur donner le temps de vendre la récolte du tabac qu'ils y avaient cultivée. Les autorités locales expulsent les arméniens par la force et donnent leurs maisons et terrains aux réfugiés grecs qu'ils y ont amenés pour remplacer les arméniens délogés.

25 octobre. Mgr. Naslian approuve le départ des réfugiés

en Arménie, dont le seul défaut serait actuellement l'insuffisante étendue territoriale qu'il souhaite voir bientôt élargie.

29 octobre. Mr. Chahverdian, représentant de l'Arménie est arrivé en Grèce, pour y inscrire ceux qui désireraient se rendre en Arménie: deux partis adverses sont en divergence sur la convenance ou non d'y aller. Les Tachnags disent que l'Arménie n'existe plus; le parti opposé proclame que l'existence de l'Arménie dépend d'eux-mêmes, il faut y aller pour s'y installer. Un troisième parti serait de l'avis d'aller en Cilicie. Ces discussions font perdre du temps.

3 novembre. Parmi les 1000 réfugiés inscrits pour partir en Arménie se trouve aussi Mardiros Cavoukdjian avec sa fille Houliané, ainsi que son frère et la famille; ils vont partir le 18 novembre directement par Batoum à Erivan. Les catholiques de Brousse, Keutahya, Biledjik et Smyrne se refusent d'aller en Arménie, où ils ne croient pas rencontrer des coreligionnaires.

11 novembre. Mgr. Naslian conseille à l'Abbé Mouradian de laisser libre le choix du pays que les réfugiés voudraient faire; à Alexandropol, à Khoukabad et ailleurs il y a bon nombre de catholiques. Le régime bolchevique n'est certainement pas favorable à la religion, mais il ne semble pas pour le moment qu'il s'oppose à sa pratique. On pourrait peut-être assurer ce point avec discrétion et prudence. Il n'y a plus d'espoir de se rétablir en Turquie.

20 novembre. Aujourd'hui 500 réfugiés arméniens sont partis en Arménie par Batoum à bord du Lloyd Triestino. L'Abbé Mouradian, ayant été ordonné prêtre en Allemagne le 7 octobre 1894 par l'archevêque Antonius von Thoma, s'est adressé à celui-ci pour avoir des secours et subventions.

1er décembre. En enregistrant les réfugiés arméniens, on leur donne des passeports Nansen — qui les mettront sous le protectorat de la S. D.N. Le gouvernement grec à son tour s'est adressé à la communauté arménienne pour avoir des listes distinctes de ceux qui se rendraient en Arménie, ou en d'autres pays, et de ceux qui voudraient rester en Grèce. L'Abbé Mouradian demande instruction au Patriarcat pour savoir pour quel pays devraient s'inscrire nos catholiques.

2 décembre. Mardiros Cavoukdjian ayant tout vendu pour partir en Arménie aurait besoin d'une somme pour ses frais de voyage et il recourt au Patriarcat.

1925

27 février. Sur une accusation de deux prêtres grégoriens comme quoi l'Abbé Mouradian ferait du prosélytisme italien parmi les réfugiés arméniens, celui-ci a été convoqué par le tribunal devant lequel il a pu se justifier pleinement à la satisfaction des juges hellènes, qui ont fini par blâmer les accusateurs.

6 mars. Après son retour de Salonique, où a été poursuivi le procès susmentionné, l'Abbé Mouradian s'est présenté de lui-même à la Direction de la Police pour demander s'il y avait encore à déposer et dire quelque chose au sujet du procès. Les Agents et leur chef l'ont remercié de sa délicate attention et ils lui ont déclaré qu'ils n'avaient rien à lui reprocher et que ses accusateurs avaient été jugés comme d'injustes et indignes délateurs. Il pouvait donc exercer son ministère sans inquiétude. Un des prêtres accusateurs est venu plus tard trouver l'Abbé Mouradian pour lui présenter ses excuses. L'Abbé Mouradian l'a exhorté à ne plus se permettre de pareils actes, qui discréditeraient, devant les étrangers, le nom arménien.

Nos réfugiés sont dans l'attente des dispositions gouvernementales pour le prochain mois de mai et ils se préparent à émigrer en Arménie, en Amérique et en France.

L'Abbé Gamsaragan de retour d'Italie à Constantinople a visité Cavalla, d'où j'etais absent à cause du procès connu qui avait repris à Salonique et s'est terminé au détriment des accusateurs, qui n'avaient pas osé se présenter.

1926

5 juillet. L'Abbé Mouradian est nommé camérier secret honoraire par le Saint-Siège pour les services rendus à l'Eglise dans son ministère. Mgr. Naslian en lui remettant les documents de la promotion, le félicite et l'encourage à poursuivre avec zèle son apostolat.

4. Correspondance de l'Abbé Khantzian (1924—1926)

19 avril 1924. A Corfou il apprend que les arméniens en seraient délogés sous prétexte de propagande italienne. On dit que le gouvernement grec remplacerait les turcs par des arméniens; mais on ne croit pas que leur sort en serait amélioré. A présent plus de 700 arméniens sont déjà partis pour une destination inconnue. A Patras, les Frères Maristes ont dit que la situation

de nos réfugiés serait lamentable, ils n'ont pas de travail, ils souffrent beaucoup. A Kéfalonia, où il est passé, il a su que les arméniens étaient relativement bien, mais le travail manquant pour eux ils vont quitter cette ville. Au Pirée, il rencontre des réfugiés, dont quelques uns occupés, d'autres assis inactifs dans les rues.

23 a v r i l. A Syra nos arméniens, en grande partie, ont de l'occupation; — à Samos accueilli très aimablement par les P. P. Missionnaires Africains, il est charmé de leur bonté. La sœur arménienne (Sr. Geneviève) qui se dévoue totalement à nos réfugiés donne de bonnes informations.

30 a v r i l. Les réfugiés arméniens à Samos comprennent 34 familles (123 personnes à peu près); tous nécessiteux, c'est à peine s'ils gagnent leur pain journalier; la plupart sont des femmes, les jeunes filles s'exténuent du matin au soir dans les travaux du tabac que leur procurent les américains à 12 ou 13 drachmes par jour. Heureusement que les sœurs françaises s'intéressent à tous ces gens, elles leur distribuent beaucoup de secours. Grâce à ce dévouement des sœurs la morale parmi ces réfugiés est bien maintenue et ils pratiquent leur religion. L'abbé Khantzian a prévenu le curé latin de Dédéaghadj de son arrivée en mission.

20 m a i. L'Abbé Khantzian arrive à Dédéaghadj, il rencontre un bon nombre de catholiques, mais aussi d'enfants abandonnés: un garçon de 12 ans déplore le départ de sa mère partie ailleurs avec son nouveau mari; un autre, aveugle, que les parents désireraient placer dans un institut; il y en aurait un autre de 13 ans, qui montre une grande capacité pour les études et qui mériterait d'être placé au collège Moorat Raphaël.

D é d é a g h a d j, 26 m a i. L'Abbé Khantzian serait d'avis de rester à Chios pour rayonner dans les autres îles. Il n'y a rencontré, il est vrai, qu'une seule famille catholique, mais étant donné que les P. P. Capucins pourraient le loger, il pourrait être utile aux arméniens en général. La Mission de Dédéaghadj, par exemple, surpasse en importance les deux autres. On y a actuellement à peu près 60 catholiques et les P. P. Conventuels seraient disposés à lui donner logement et nourriture. On pourrait aisément y trouver un local pour en faire une école qui prendrait soin des enfants exposés à toutes sortes de dangers moraux. Notre prêtre pourrait bien contrôler la distribution des subsides. Une messe chantée par l'Abbé Khantzian a fait l'objet des conversations de tous les arméniens, ils en avaient besoin. Une brochure «Petites Relations d'Orient» publie un article de Sr. Marie Geneviève sur

les «Arméniens émigrés à Samos»; on y lit tout le bien que ces Religieuses ont fait pour nos arméniens; la Supérieure en est Sr. Louise Stanislas, (jadis supérieure de cette congrégation à Adana).

9 juin. L'Abbé Khantzian après avoir donné des nouvelles satisfaisantes de Dédéaghadj où le P. Gaétano conventuel, Curé Latin, lui aurait rendu de grands services et s'occupe vivement de nos arméniens, se déclare prêt et content de rentrer à Samos, où il aurait à régler la question d'une chapelle séparée de celle des Latins et de son logement. Il fait l'éloge de la Sœur Geneviève et lui remet une lettre de Mgr. Naslian l'encourageant à continuer son assistance à nos réfugiés. Il apprend avec regret l'hospitalisation à Rome du P. Cyrille pour raison de maladie. Il l'attend avec impatience pour en avoir des directives pour le guider dans sa mission. Il ajoute un P. S. sur la situation: «Les nouvelles politiques inquiètent beaucoup les arméniens. On parle ici d'une nouvelle déportation des arméniens dans les îles, car le gouvernement grec ne se fie pas à nos arméniens qui feraient cause commune avec les Bulgares dans une guerre éventuelle. J'ai été au Consulat Italien et par le moyen du Consul j'ai demandé des précisions à ce sujet à la Préfecture grecque. Mais on n'a eu rien de certain à me dire. De Cavalla on a déjà expulsé beaucoup d'arméniens. Dans le cas où l'on ferait sortir de Dédéaghadj les arméniens, il me semble qu'il faudrait penser à réunir nos catholiques dans un seul lieu par exemple au Pirée, où l'on doit faire des constructions pour les arméniens catholiques. Ce groupement des catholiques en un seul endroit faciliterait beaucoup nos missions, puisque nous n'avons pas assez de prêtres pour les envoyer partout.»

12 juin. L'Abbé Khantzian reçoit l'ordre de rester à Dédéaghadj. Cependant, vu le bruit d'un transfert des arméniens dans les îles, il se propose de suivre le mouvement de nos réfugiés arméniens, les journaux en parlent explicitement.

17 juin. L'Abbé Khantzian revient sur la situation politique de nos arméniens: les journaux arméniens, grecs et français ont communiqué ces jours-ci la décision finale d'après laquelle nos arméniens de la Thrace doivent en sortir. Cependant ce n'est pas le gouvernement grec qui serait cause et auteur de cette déportation, mais la S. D. N. Il y a deux jours nous lisions dans tous les journaux que la Ligue des Nations avait décidé de transporter tous les arméniens au Brésil. Cette nouvelle ne paraît pas improbable sachant par ailleurs qu'un tel projet a déjà été soumis à la Ligue

des Nations et qu'un appel a déjà été fait à toutes les Puissances pour l'exécution d'un tel projet. C'est ainsi en effet que M. Diran Bey Noradounguian nous disait: «L'Abbé Khantzian demande à Mgr. Naslian des instructions dans le cas où ce projet viendrait à exécution. Il serait disposé à suivre les déportés. Dans le cas contraire il se proposerait d'ouvrir des écoles pour les garçons et les filles et il expose ses projets. Les Pères Conventuels lui promettent d'accepter chez eux les garçons, et les sœurs italiennes de St. Joseph accepteraient nos petites filles. Tant chez les Pères que chez les Sœurs nos arméniens suivraient le programme déjà fixé, et l'Abbé Khantzian se chargerait de l'enseignement de l'arménien et de l'instruction religieuse. Dans ce cas tous les parents seraient disposés à envoyer leurs enfants à ces écoles étrangères sachant qu'on y enseignerait aussi l'arménien.» Il parle en outre d'une école arménienne privée reconnue par le gouvernement grec et dirigée par un certain Kazandjian.

22 juin. La question de la déportation de Dédéaghadj est agitée de plus en plus, mais son exécution ne semble pas si proche; hier on a transporté des villes et villages de la Thrace plus de 900 familles arméniennes, qui doivent poursuivre leur exode mais on ne dit pas où. C'est ainsi qu'on a fait aussi pour tant d'autres réfugiés dont on n'a plus aucune nouvelle. Entre-temps, invité par un télégramme de la supérieure des sœurs de Samos, il y part pour régler un cas matrimonial. Dans le cas d'un départ en masse des réfugiés arméniens il les suivra. Il a le passeport italien délivré par le Ministère des Affaires Etrangères, où l'on pourrait se renseigner à son sujet s'il était empêché de donner directement de ses nouvelles.

24 juin. Mgr. Nicola Karikiopulos, Evêque de Chios très favorablement impressionné pour l'Abbé Khantzian à l'occasion de son passage par Chios, lui exprime le désir de le voir s'y établir. Chios est le centre de toutes les îles, d'où les communications par voie de mer seraient quotidiennes. En outre le Couvent des P. P. Capucins se prêterait bien comme centre de la nouvelle mission, et l'on pourrait établir une école à côté de la chapelle spacieuse où l'exercice du culte en rite arménien attirerait tous les réfugiés.

25 juin. Nos réfugiés de Samos, d'après les Pères et les Sœurs, sont des modèles de chrétiens. On les compare aux chrétiens des premiers Siècles à cause de leur piété. L'Abbé Khantzian dit avoir voyagé de Dédéaghadj à Samos en compagnie de 430 familles arméniennes toutes déportées de la Thrace dans une di-

rection inconnue. Déjà un autre bateau en avait transporté autant le jour précédant son départ; d'autres bateaux transporteraient le reste de la population arménienne de la Thrace Occidentale. Il s'est adressé à toutes les autorités pour connaître le sort final de ces réfugiés, il n'a pas pu en recueillir de nouvelles certaines. L'état de ces déportés est pitoyable, on les prendrait pour un troupeau de moutons. Les arméniens seraient-ils le rebut de l'humanité pour être ainsi traités? On les fait partir précipitamment; la plupart d'entre eux ont dû abandonner leurs récoltes de blé ou de tabac; d'autres ont laissé leurs boutiques; d'autres ont pu à peine vendre leurs marchandises à moitié prix. Ils ne sont accompagnés ni d'un prêtre, ni d'un médecin et cependant il y a des malades en grand nombre; il y a des petits non baptisés et d'autres qui viennent au monde pendant le trajet. Ce manque d'assistance met le comble au désespoir. L'Abbé Khantzian demande à Mgr. Naslian des nouvelles certaines sur la destination de ces déportés. D'après les journaux aucun arménien ne restera sur le territoire grec. Toute la population est dans l'inquiétude sur son sort final.

8 juillet. L'Abbé Khantzian a précipité son retour de Samos à cause des déportations, qui s'exécutaient à cette date dans toute la Thrace Occidentale; il a voulu se trouver à côté de nos réfugiés pour les encourager dans un pareil cas, puisque les arméniens devraient aussi évacuer Dédéaghadj. (Les grecs semblent vouloir faire plaisir aux Turcs voisins en les imitant dans le traitement de ces pauvres populations victimes de leurs aventures militaires en Anatolie). Au milieu de tous ces événements il s'inquiète du succès de sa mission en ces parages: le réveil de l'esprit religieux parmi les réfugiés, la fréquence des Saints Sacrements suivis de solennités consolantes de premières communions. Il revient sur la nécessité des missions à Samos et Chios.

19 juillet. Il se dit prêt à aller à Chios et en administrer en même temps la mission, s'il pouvait être remplacé à Dédéaghadj par un autre prêtre.

3 août. L'Abbé Khantzian envoie des photographies des solennités qui se sont déroulées dans sa mission pour être exposées dans la section des missions d'Orient à l'Exposition mondiale du Vatican.

20 août. Les cérémonies de première communion, suivies d'une séance littéraire et musicale très réussies, une procession de ces enfants privilégiés du jour dans les rues de Dédéaghadj, ont réjoui nos réfugiés le 17 du mois. Le P. Célestin, Capucin,

ancien missionnaire à Malatia, connaissant de ce fait la langue arménienne, va remplacer en Grèce le P. Cyrille encore en convalescence à Rome. (Ce Père a été promu plus tard Evêque dans les Missions des P. Capucins en Afrique.)

4 octobre. Il a placé tous les enfants de nos réfugiés dans les écoles catholiques de Dédéaghadj, aussi a-t-il pu répondre au R. P. Célestin, résidant à Corfou qu'il n'y avait pas besoin d'une école spéciale pour nos catholiques.

12 octobre. Le gouverneur de Dédéaghadj communique à l'Abbé Khantzian que, d'ici la fin du mois, tous nos réfugiés arméniens sans distinction doivent quitter la ville de Dédéaghadj: toutes ses démarches auprès des Consulats et du Gouverneur lui-même furent inutiles. Cependant il a obtenu de ce dernier la faveur que nos catholiques soient déportés tous ensemble. Le premier convoi partira le 20 du mois et le deuxième à la fin du mois. L'Abbé Khantzian va les suivre sans pouvoir préciser l'endroit où l'on conduira ces épaves. Le premier groupe serait envoyé dans le Péloponèse. La raison d'une pareille infamie au dire du Gouverneur serait le Traité conclu entre la Grèce et la Turquie, d'après lequel il y aurait un échange de réfugiés grecs et turcs.

5 novembre. L'Abbé Khantzian envoie un entrefilet du journal arménien Alik où il est écrit: des dépêches arrivées de Ghumurdjina, de Drama et de Ksanti à Athènes disent que contrairement à la décision ministérielle, les déportations des arméniens de la Thrace non seulement n'ont pas cessé, mais que de nouveaux ordres ont été donnés fixant les dates de nouveaux exodes. Une députation arménienne de Dédéaghadj avec celle d'Athènes d'accord avec les Députés grecs Hadilias et Constandinidis ont fait de nouvelles démarches auprès du Ministère de l'Intérieure en compagnie du Député Andréadis. Le Directeur Général du Ministère a déclaré que la décision prise pour faire cesser la déportation des arméniens de la Thrace a dû être annullée par entrecroisement d'ordres entre le Ministère de l'Intérieure et de celui des Affaires Etangères. Il a ajouté que cette ciconstance a causé une confusion provoquée par des ordres et des contre-ordres, et ainsi les déportations ont continué; il a promis de télégraphier de suite au Gouverneur de la Thrace d'interrompre l'exode jusqu'à la dissipation des malentendus et d'attendre les instructions du Ministère de l'Intérieur. On poursuivra les démarches pour connaître les résultats des dispositions

prises. Mr. Andréadis a eu une entrevue à ce sujet avec Mr. Condilés (président du Conseil).

L'Abbé Khantzian à son tour écrit qu'il a eu pour réponse à ses démarches auprès du Préfet, que celui-ci aurait reçu d'Athènes tout simplement l'ordre d'envoyer la liste des arméniens qui auraient à Dédéaghadj un travail fixe. Or dans cette catégorie ne seraient compris que des commerçants, des médecins et des pharmaciens; les désœuvrés et les pauvres devraient incessamment quitter la ville. Aussi le Préfet a-t-il communiqué aux dirigeants arméniens que les réfugiés devront partir le 20 du mois et que 10 familles seulement resteraient. Nos catholiques pourront encore rester jusqu'à la fin du mois pour partir ensuite tous ensemble. Par ailleurs, le R. P. Cyrille à son tour a fait des démarches auprès de l'ambassade grecque à Rome pour pouvoir rassembler nos réfugiés catholiques en un seul endroit; ce qui sauverait la mission arménienne catholique en Grèce.

17 novembre. Par une lettre en date du 11 novembre le Préfet de la ville a annoncé à l'Abbé Khantzian le départ du deuxième groupe: il le priait d'avertir nos réfugiés de se tenir prêts pour le 16 courant. Depuis deux jours les agents de police pénètrent la nuit dans les maisons pour ramasser les réfugiés; les malades attaqués par la malaria doivent également partir. L'Abbé Khantzian n'arrive pas à décider s'il doit suivre les partants ou demeurer sur place pour continuer son assistance à ceux qui d'une façon ou de l'autre resteraient encore en ville. Il croit utile son départ pour quelques semaines afin qu'il puisse se rendre compte de la nouvelle situation des déportés.

26 novembre. L'Abbé Khantzian écrit, à la veille de son départ avec le troisième groupe en vue de l'accompagner jusqu'à Pirée, qu'il rentrera pour assister ceux qui attendraient à Dédéaghadj l'expiration du délai qui leur serait accordé. Ainsi notre Mission de cette ville serait à cette date sur le point d'être liquidée.

10 décembre. Calamata (Péloponèse). L'Abbé Khantzian, qui dans son zèle et son dévouement pour les réfugiés les a voulu accompagner, donne d'intéressants détails sur les tristes conditions de cette déportation en Grèce: «Partis de Dédéaghadj 46 personnes, nous avons dû faire sur mer une traversée longue et pleine de difficultés. Nous avons été 5 jours sur mer avant d'arriver au Pirée. Nous avons passé par Cavalla, Salonique, Volo. Je suis descendu à terre à Cavalla et j'ai été fort étonné d'apprendre que nous avions 300 arméniens catholiques sans prêtre qui s'y intéresse. Au Pirée, qui devrait être le terme de notre

voyage, nous sommes restés 3 jours sur un petit voilier en attendant l'ordre du Gouvernement de partir ailleurs. Sur ce voilier nos pauvres réfugiés ont été comme emprisonnés, gardés par la police. Personne ne pouvait partir et personne ne pouvait venir chez nous. La plupart ont manqué de pain et pour comble de malheur, moi-même j'ai été pris pour un des réfugiés et emprisonné avec eux pour la simple raison que je les accompagnais. J'ai vainement protesté. Ce n'est que le 3ème jour, quand nous devions quitter le port du Pirée pour Calamata, que l'Abbé Tcherkeslian a pu m'annoncer ma délivrance, mais c'était trop tard. Du Pirée un petit bateau nous a transportés à Calamata après mille tourments. Nos pauvres réfugiés y sont arrivés presque exténués, la plupart sans argent et sans pain. Le gouverneur n'a pas voulu s'occuper de nous et il nous a dit de nous arranger: aussi nos réfugiés sont-ils restés sans toit, sans abris pendant 4 jours. Ce n'est pas ainsi qu'il traite les réfugiés grecs qui arrivent de la Turquie; ils sont reçus de suite dans des maisons ou sous des tentes préparées d'avance, et reçoivent 105 drachmes par personne. Après beaucoup d'efforts j'ai pu enfin installer nos réfugiés sous des tentes. J'ai fait par hasard la connaissance d'un homme très riche et très charitable. Il a mis à ma disposition une petite maison située dans sa propriété et où j'habite avec une de nos familles arméniennes catholiques venue avec nous de Dédéaghadj. Par l'entremise de cet homme charitable et influent auprès du gouverneur, j'espère obtenir quelque soulagement pour nos réfugiés. Calamata est une ville de 30.000 habitants; elle deviendra bientôt une ville importante à cause de l'affluence des réfugiés grecs et arméniens, qu'on y concentre continuellement. Nous avons déjà ici environ 2000 arméniens; bientôt nous aurons ceux de Dédéaghadj, de Salonique, de Cavalla. Nous aurons donc concentré ici une forte colonie de nos arméniens de la Thrace et de la Macédoine. Il me semble donc qu'on aurait ici un vaste champ d'activité nationale et religieuse dans l'asssistance de ces réfugiés.»

1 9 2 5

1 e r j a n v i e r. Je me trouve encore à Calamata. Ayant bien examiné la situation, Calamata serait, à mon avis, un lieu des mieux chosis pour y établir une bonne mission. Le Préfet de la ville lui-même me prie de rester ici et je ne crois pas exagérer si je dis qu'un prêtre pouvant s'adonner à l'enseignement pourrait aisément toucher de quoi vivre et se rendre utile à nos réfugiés. Je n'ai pu aborder le P. Cyrille en tournée pour recueillir des

orphelins à l'orphelinat de Rhodes. C'est pourquoi ne pouvant décider par moi-même je vais rentrer à Dédéaghadj, bien convaincu que d'un jour à l'autre la mission de cette ville-là sera certainement fermée par suite de l'évacuation de tous nos réfugiés, qui devront forcément quitter cette ville.

22 janvier. Par ordre du Père Cyrille l'abbé Khantzian reste à Calamata. Il continue de dire sa messe dans la maison où il avait été hébergé: Maison Dionisios Pandajopoulos. A Dédéaghadj on n'a plus pressé nos réfugiés de s'en aller.

28 janvier. Mgr. Naslian approuve la fixation de l'abbé Khantzian à Calamata. Pour Dédéaghadj, si la situation l'exige, il pourra y destiner d'autres prêtres disponibles.

24 février. Vu la situation précaire des réfugiés, l'abbé Khantzian, sur l'ordre du P. Cyrille, rentre à Dédéaghadj, où il trouve ses ouailles devant l'alternative, commune à tous les arméniens, de se faire naturaliser grecs ou de s'inscrire pour un rapatriement en Arménie afin d'éviter la déportation. Il préfère le rapatriement en Arménie. Au Pirée seraient concentrés nos catholiques et c'est là qu'on voudrait un centre d'activité avec le concours des Pères Méchitharistes de Vienne.

10 mars. Mgr. Naslian exhorte l'abbé Khantzian à ne pas assumer de responsabilité dans le choix de la dispersion des réfugiés en Grèce ou du rapatriement en Arménie, parce qu'on ne peut pas prévoir l'issue de ces déplacements de nos réfugiés. Cependant le rapatriement semble mieux convenir puisque nous avons une importante communauté au Caucase et en Arménie même où existeraient encore l'ancien évêché et l'Eglise d'Alexandropol; et qu'à Erivan, d'après ce qu'écrit le P. Nerses Akinian, on pourrait créer un bon noyau de catholiques.

3 avril. L'Abbé Khantzian désirerait après une tournée dans les îles Grecques faire une visite à Constantinople d'où il rentrerait aussitôt dans ses missions de Grèce auxquelles il se sent vivement attaché pour y avoir goûté des consolations spirituelles durant toute une année. Mgr. Naslian le dissuade d'aller à Constantinople où il pourrait rencontrer des difficultés de passeport pour revenir en Grèce. Les circonstances n'étaient plus celles du début de l'armistice et le régime avait changé ainsi que la situation politique.

1 er mai. La Mission de Dédéaghadj perd de jour en jour de son importance par suite de l'exode imposé aux arméniens lesquels se préparent au départ pour le Caucase.

5 juin. Le P. G. Laurent supérieur de la mission catholique de Cavalla écrit à Mgr. Naslian qu'un prêtre du rite arménien fera du bien aux réfugiés arméniens en les instruisant et les encourageant. Il serait logé et nourri chez eux, s'il faisait la classe dans leur école. Il importe qu'il sache bien le français. De temps à autre il ira voir les catholiques dispersés dans le voisinage; il est à souhaiter qu'il arrive en août.

20 juin. Mgr. Naslian ayant appris que l'Abbé Khantzian aurait été désigné pour Cavalla, le recommande au P. Laurent en le remerciant de ses avances, de la part de nos réfugiés.

21 juin. L'Abbé Khantzian par ordre du P. Cyrille doit mettre fin à la mission de Dédéaghadj pour aller s'établir à Cavalla. Les continuelles déportations ont réduit à 7 familles sa communauté; ces familles n'auraient pas un avenir très stable et pourraient s'en aller comme les autres. Le P. Cyrille continue avec ardeur la construction de deux églises tout en faisant des tournées dans les îles.

1926

8 mai. L'Abbé Khantzian a réussi à avoir une chapelle distincte de celle des Lazaristes où il célébrait les cérémonies de son rite. Le 9 du mois il va inaugurer la sienne, où désormais il va chanter aussi l'office divin.

1er septembre. Malgré les difficultés, il a pu organiser pour ses 300 arméniens catholiques un choral et avoir ainsi la Messe chantée régulièrement tous les dimanches. Il s'est mis d'accord avec les Lazaristes et les Sœurs de Charité pour l'admission des enfants des réfugiés dans leurs écoles. L'enseignement de l'arménien fera pour eux partie du programme, ainsi que celui du catéchisme, de l'histoire sainte etc. ...

20 décembre. «Je suis heureux de vous dire, Monseigneur, que notre Mission de Cavalla va en s'organisant de mieux en mieux pour la partie spirituelle. Le service divin est très régulier. Chaque dimanche et jour de fête nous chantons l'office divin et après la grande Messe j'ai la jeunesse en main que j'instruis. Le bien se fait donc lentement. Une vieille demoiselle allemande, cependant, fait de la propagande protestante. Elle distribue de l'argent et des vêtements, elle procure du travail manuel aux familles indigentes et par tous ces moyens elle s'attire les arméniens. Contre cette propaganda je suis impuissant car les ressources matérielles me manquent.» — Il va cependant placer une orpheline à Turin où la direction de l'orphelinat Pie XI l'a admise, elle sera une belle étrenne de Noël s'il peut l'envoyer.

C) Roumanie

1. Mission de Mgr. Antoine Bahabanian

A la Conférence Episcopale (1928) Mgr. Antoine Bahabanian, chargé d'une visite en Transylvanie, rattachée après la guerre à la Roumanie, a présenté un rapport sur nos arméniens de ces pays. — Il en résulte:

a) Que les arméniens catholiques de la Roumanie proprement dite sont un peu plus d'une centaine de personnes, tandis que ceux de Transylvanie (Grande Roumanie) dépassent les 20.000. De ces derniers 2000 sont concentrés dans les quatre Paroisses existantes à Gherla (Samos Ujvar), à Dumbraveni (Elisabethopol), à Frumoasa (Szepvis), à Gheorgheni (Gyergyo St. Miklas); le reste est dispersé dans toute la vaste région sous la juridiction d'Evéques latins.

b) Il serait donc nécesaire d'étendre les circonscriptions des susdites quatre paroisses de façon à réunir les catholiques dispersés sous une même juridiction de leur rite.

c) La Liturgie de ces arméniens est un mélange de madjar et de latin et pour les offices divins ils suivent un Directoire spécial, qui remonte à l'an 1824. Pour la Messe ils se servent d'un Missel imprimé en 1765. Il serait désirable de les voir se conformer au rituel traditionnel arménien.

d) Le recrutement du clergé de rite arménien est négligé et le passage à d'autres rites se fait souvent sans dispense préalable, — il serait donc nécessaire de nommer un Ordinaire de rite arménien, qui, établi à Gherla avec des prêtres de son rite, séculiers ou Méchitharistes, pourrait réorganiser la vie ecclésiastique d'après les dispositions de notre Synode National.

Mais trois difficultés s'opposeraient à cette organisation et il faudrait les éliminer:

1. L'Evêque latin Mgr. Majlath, trouverait la chose très grave et exigerait de grandes précautions avant de l'essayer;

2. Une difficulté provenant du problème de juridiction territorriale de l'archidiocèse de Léopoli (Lemberg) dont une partie serait ainsi détachée au profit de la Roumanie. L'Archevêque de cet Archidiocèse pourrait, pour des raisons politiques ne pas consentir à ce démembrement d'un territoire polonais;

3. La troisième viendrait de l'opposition du Gouvernement Roumain, qui ne tolérerait pas que ses anciens et nouveaux ressortissants dépendent de chefs religieux étrangers; ces chefs étrangers seraient: le Patriarche arménien catholique, dont le territoire ecclésiastique comprendrait ainsi cette partie des pays balka-

niques, l'archevêque de Léopoli, résidant en Pologne et l'Evêque arménien à nommer qui pourrait être d'une autre nationalité.

Il reste donc à attendre les clauses du concordat à l'étude entre le Saint-Siège et le Gouvernement Roumain, pour voir s'il y aurait lieu de nommer un Chef Religieux à Gherla pour grouper sous sa juridiction tous les arméniens de la Grande Roumanie, englobant aussi la Transylvanie. Ce Chef Religieux aurait la juridiction ordinaire sur tous les arméniens des quatre paroisses existantes et d'autres à créer selon les besoins des différentes villes avec le concours de prêtres de rite arménien. Il recevrait des instructions pour réformer le culte d'après le rite national.

2. Correspondance de Mgr. Kogian et d'autres prêtres (1924—27)

Mgr. Kogian, premier chef religieux et administrateur apostolique des susdits territoires, nous communique à son tour les quelques notes suivantes: les églises de rite arménien se sont établies en Transylvanie après 1650. Ce territoire figure organisé en Diocèse arménien en 1700. Mais depuis la mort de Mgr. Verzariskou, et jusqu'en 1931, date de sa nomination comme chef religieux et administrateur apostolique, il était administré par l'Evêque latin. Le nombre des arméniens catholiques anciens et nouveaux, sujets de la grande Roumanie, est évalué à 30.000 distribués dans les Paroisses de Gherla, de Gheorgheni, Dumbraveni, Frumoasa. — En très petit nombre, de nouveaux réfugiés sont venus à augmenter le nombre en Roumanie. Mgr. Kogian appelé à d'autres charges a dû confier l'administration de ce district ecclésiastique à Mgr. Zoltan Lengyel en 1939 et le Bolchévisme n'a pas tardé de s'emparer de ces territoires comme de tous les pays balkaniques.

Un résumé de la correspondance échangée entre le Patriarcat et les prêtres engagés dans ce pays, complétera les notices sur nos missions en Roumanie.

1 9 2 4

8 f é v r i e r. Mgr. Naslian, Vicaire Patriarcal et Visiteur Apostolique, ayant invité au nom de la S. C. O. Mgr. Antoine Bahabanian à aller en Roumanie et à se mettre d'accord avec le Nonce Apostolique pour y organiser l'administration ecclésiastique des arméniens catholiques, Mgr. Bahabanian écrit: qu'il est prêt à obéir aux ordres et aux désirs mêmes du St. Siège malgré ses indispositions sérieuses contractées à la suite d'une vie errante qui s'est poursuivie pendant 9 ans depuis son exil de son Diocèse

de Césarée. D'autre part il croit de son devoir de prévenir les supérieurs que sa présence serait encore nécessaire à Marseille où il a pu créer de rien une nouvelle mission pour nos réfugiés: œuvre difficile mais pleine de consolations spirituelles, qu'il devrait abandonner pour répondre à l'invitation des supérieurs. Par bonheur il pourra la confier à un jeune prêtre exilé d'Anatolie et arrivé nouvellement: l'Abbé Tchoukhadjian; et dès qu'il aura tout arrangé avec lui, il partira pour Rome afin d'y recevoir les instructions de la S. C. O.

14 février. Bucarest. En même temps le P. Chérubin Hovnanian, très digne religieux de la Congrégation Mechithariste de Vienne, annonce qu'il est en Roumanie depuis le mois de juin. Il aura plus tard pour collègue le P. Khoren Clemessian. D'après son recensement il y aurait un très petit nombre d'arméniens venus de la Turquie après les derniers exodes. Ceux qui s'y trouvent sont en grande majorité des arméniens établis en Roumanie bien avant la guerre mondiale. Voici une liste des arméniens catholiques:

En Roumanie	A Bucarest	5 familles
	A Galatz	5 familles
	dont 14 personnes du côté de Mouch;	
	A Constanza	
	Braïla	10 familles
	Ploesti	
En Bessarabie	A Kichinev	5 familles
	Khodortchouriotes;	
	A Bjelzy	30 familles
	Hongroises	
	Dans les villages aux environs de ces villes	20 familles

En Boukovine. — Le nombre des arméniens catholiques a diminué de beaucoup. Ceux qui s'y trouvent assistés par le Curé arménien catholique l'Abbé Lukasewicz de Czernowicz, qui faisait partie de l'archidiocèse de Lemberg. A Czernowicz on a une grande et belle Eglise bâtie en 1872 et une chapelle dans les villages de la frontière. La majorité des arméniens de Boukovina et toute la jeunesse ont émigré en Hongrie ne voulant pas rester sous domination de la Roumanie. Les arméniens de la Transylvanie au nombre de 25.000 ne sont pas réunis à nos quatre paroisses

préexistantes, aussi seraient-ils en danger de se disperser. Il faudrait les grouper sous l'administration d'un chef religieux arménien catholique qui puisse réunir et former dans leur rite les séminaristes arméniens catholiques se trouvant aujourd'hui dans des séminaires latins. Les prêtres arméniens catholiques indigènes sont au nombre de quatre. De ces quatre l'Abbé Joachim Görög est le plus âgé et le plus capable, orateur de valeur mais voué corps et âme à la cause Madjare. Le curé de Gherla, Marton Capotan, est le seul qui parle l'arménien; mais, comme le précédent, il est tout à fait madjarisant. Les madjars nous regardent nous aussi comme étrangers et s'ils ne sont pas organisés sous un chef religieux de leur rite, ils finiront par tomber définitivement avec leurs 4 paroisses sous la juridiction latine.

Mais le Gouvernement Roumain à son tour a ses projets à lui à l'égard de cette colonie arménienne d'origine et de rite. Il a en vue de s'emparer de tous leurs établissements dès le jour où ils se déclareront Madjars (Hongrois). En se déclarant Roumains ils ne pourront pas non plus échapper à ce même danger, s'ils ne sont pas pourvus d'une Administration indépendante et de leur rite.

24 f é v r i e r. En vue de cette organisation Mgr. Naslian, visiteur Apostolique et Locumtenens du Patriarcat Arménien Catholique à cette date, donne à Mgr. Antoine Bahabanian un Décret de nomination de Vicaire Patriarcal pour tous les arméniens catholiques de la Roumanie, et il le recommande par une lettre circulaire en français au bienveillant accueil de toutes les Autorités ecclésiastiques et civiles de la Roumanie.

A la même date il donne une lettre de recommandation spéciale en latin à l'Evêque d'Alba Julia, dans laquelle il relève l'importance de l'œuvre qui en fait objet.

3 m a r s. Mgr. Bahabanian Antoine, arrivé depuis deux jours à Gherla, donne ses premières impressions qui ne semblent pas très encourageantes pour la mission dont il est chargé. Dans l'attente de l'arrivée des Pères Mechitharistes de Vienne, il fait savoir que le prêtre désigné pour être promu Evêque pour les arméniens grégoriens n'a pas été autorisé par le Gouvernement d'Erivan à se rendre à Etchmiazine pour y être sacré.

5 a v r i l. Bucarest. Mgr. Bahabanian expose ses premières difficultés dans l'exécution de la mission qui lui est confiée par le Patriarcat avec autorisation de la S. C. O. Ces détails sont communiqués à la même S. C. par un rapport qui finit par proposer la

nomination d'un Chef religieux en Transylvanie reconnue et admise dans une des clauses d'un concordat à l'étude entre le gouvernement roumain et le représentant du St. Siège, Mgr. Dolci, ancien Délégué Apostolique à Constantinople. Aussi croit-il inutile de prolonger son séjour dans ce pays où il n'a même pas où se loger. Il conclut: «A moins d'ordre contraire de la part de la S. C. O. et d'un espoir quelconque de réussite à la suite des conversations directes et personnelles que j'ai engagées depuis quelques jours avec le Ministère, je partirai en laissant à S. E. Mgr. Dolci et aux dévoués R. R. P. P. Méchitharistes le soin de poursuivre mon travail lorsqu'il en sera temps.»

Nous résumons ici les points principaux de cet intéressant rapport, qui nous donnera une idée exacte de la situation ecclésiastique et politique des Arméniens Catholiques de Transylvanie:

Arrivé à Gherla le 1er mars, il en part le 6 pour Bucarest où S. E. Mgr. Dolci est étonné de le voir arrivé puisqu'il avait télégraphié à Rome de suspendre son départ. Néanmoins sur les instances et explications de Mgr. Bahabanian, Mgr. Dolci introduit dans le projet du concordat avec la Roumanie la clause d'une adminisration séparée pour les arméniens catholiques de la Roumanie et la nomination d'un Vicaire Apostolique (c'eût été trop et maladroit de commencer par demander un Evêque).

Depuis 30 jours on attend une réponse du Ministre des Cultes au moins sur les principes. Tout pourparler est ajourné «sine die».

Pour ce qui concerne la séparation des arméniens catholiques de la Roumanie, le gouvernement n'y est point opposé et même il le désire, mais la chose rencontre plusieurs difficultés:

1. Les arméniens catholiques de l'ancienne Roumanie insignifiants en nombre, c'est de l'administration séparée de la Transylvanie qu'il ferait l'objet du concordat; ils sont de 25 à 30 mille, d'après leur dire.

2. Or ces arméniens, plus madgiars que les madgiars eux-mêmes, sont mécontents de la domination roumaine. Ils suspectent et redoutent fort tout ce qui vient du gouvernement roumain. Dans ce projet de séparation, en particulier, tout en désirant pour la plupart cette séparation, ils soupçonnent des arrières pensées politiques. Pour réussir et obtenir tous les résultats souhaités d'organisation hiérarchique, de réforme du Rite, du recrutement de séminaristes de rite national etc.... il y aurait à ménager les susceptibilités de l'Evêque latin, dont pratiquement ils dépendent, et les préjugés plus ou moins fondés des arméniens Madgiars. Pour

ceux-ci, en effet, devenir plus arméniens par le rite et par la séparation, serait cesser d'être hongrois.

3. Mgr. de Majlath, Evêque de la Transylvanie, prélat absolument dévoué et soumis à la Sainte Eglise et à ses directives, homme de grande vertu et capable de toute abnégation, très influent en outre en tant que sénateur, se considérerait comme offensé par le véritable objet de la mission confiée à Mgr. Bahabanian et par son activité secrète pour arriver à soustraire les arméniens catholiques à sa juridiction en les confiant à un Evêque arménien catholique, d'autant plus qu'il ne lui resterait de ce fait que très peu de fidèles.

Mgr. Bahabanian serait donc partisan de faire du chef religieux éventuel des arméniens catholiques son auxiliaire ou suffragant tout en dépendant d'une certaine manière de l'Evêque latin et ce jusqu'à la mort de ce dernier. Laisser les arméniens catholiques de Transylvanie continuer à être administrés par l'Evêque latin, serait laisser perdre ce qui leur reste de la nationalité et du rite arméniens. Il prouve cette dernière assertion par ce qu'il a constaté dans les 4 Paroisses que l'Evêque l'a invité à visiter.

Ces 4 Paroisses sont situées dans 4 villes différentes de la Transylvanie: G h e r l a, D u m b r a v e n i, F r u m o a s a, G h e o r g h e n i. Chacune d'elles a un seul curé arménien, excepté Gherla, qui possède un auxiliaire dans la personne d'un Père Méchithariste indigène âgé. Ces 4 Prêtres n'exercent leur ministère que sur 2000 âmes se trouvant dans leurs paroisses respectives. Le reste environ 20.000 fidèles et plus, généralement dispersés, plus compacts à Cluj, Târgul Mures, Timisoara etc. . . ., est administré par les latins. Très attachés à leur religion (catholique) et à leur rite (arménien), fréquentant et aimant leurs oratoires, les arméniens, comme aussi les trois curés, désirent ardemment rétablir dans leur vénérable et antique forme le rite qui avec le temps a tellement changé qu'il est devenu méconnaissable. Mélangés de latin et de madgiar: Messes et offices sont simplifiés sauf le Canon de la Messe où les cérémonies et prières sont raccourcies ou omises. Les vêtements sont tous latins. Ils suivent un Rituel nommé «Directorium officii in usum 4 Ecclesiarum Armenorum Transylvaniae, jussu Illmi, Revmi Lyepesi Megges, Episcopi Transylvaniae», imprimé à Venise en 1824, et un «Missale Sacri Ordinis Praedicatorum» traduit en arménien et imprimé à la Propaganda Fide, à Rome en 1765. Je ne m'étends pas sur les différences et les mélanges d'avec les nôtres et les anciens, que ces

deux livres présentent; ils sont connus ou peuvent l'être. Les curés avaient décidé dans une réunion l'adoption du Rituel, du Missel et de l'Ordre en vigueur dans toute notre Eglise pour conserver l'uniformité et l'intégrité du Rite. Le recrutement du Clergé arménien est intentionnellement négligé au point que les 4 ecclésiastiques actuels sont les derniers, ... Quelques étudiants, et même des prêtres, ont passé, avec dispense de Rome, dit-on, au rite latin, cette condition ayant été exigée pour leur avancement aux ordres sacrés ou leur élévation aux charges et aux dignités. Il est à craindre qu'à la mort de ces curés leurs églises et revenus ne passent aux roumains uniates et non aux latins, comme cela paraît être le but poursuivi. En attendant le recrutement d'un nouveau clergé arménien catholique un des R. R. P. P. Méchitharistes qui sont presque sans fonction à Gherla, pourra avantageusement être désigné pour enseigner les cérémonies et veiller à l'observation du rite arménien. Tous ces résultats souhaitables seront obtenus si un accord survient touchant la reconnaissance d'un chef spirituel arménien catholique, ce qui est l'objet de la sollicitude du Saint Siège et qui dépendra du sort fait au concordat à l'étude.

5 mai. Mgr. Bahabanian adresse une lettre à Mgr. Gaston Charles de Majlath, Evêque de Transylvanie (Roumanie) à qui il soumet ses observations et desiderata concernant le rite et la liturgie arménienne des Eglises de Transylvanie, dans le sens déjà exposé dans son rapport au Saint-Siège.

7 mai. Mgr. de Majlath approuve les observations et les propositions de Mgr. Bahabanian, qu'il reconnaît «pour salutaires et dignes d'être réalisées»; mais avant de passer à leur exécution, il dit qu'il faudrait d'abord réfléchir tranquillement en prenant en considération toutes «les circonstances locales qui ont exercé leur influence pendant presque trois siècles depuis que nos arméniens vivent avec nous, parfaitement isolés de leurs frères».

8 mai. Mgr. Bahabanian ayant terminé sa mission en Roumanie, rentre à Rome, passant par la Bulgarie, où il est invité pour résoudre des questions urgentes.

26 mai. Mémorandum (de Mgr. Bahabanian) sur les démarches et les résultats obtenus auprès du Ministère des Cultes de Roumanie en vue de la nomination d'un Vicaire Apostolique pour les Arméniens catholiques de la Grande Roumanie.

1. Mgr. Dolci, nonce apostolique à Bucarest depuis le 10 mars jusqu'à son départ de Bucarest le 10 mai, a déclaré qu'il a introduit dans le projet du concordat avec le Gouvernement Roumain la séparation de l'Administration des arméniens catholiques de la

Transylvanie et la nomination d'un Vicaire apostolique arménien pour toute la Roumanie.

2. Le Chef de la Section catholique du Ministère des Cultes, depuis le 10 avril Mgr. Paklisan, a affirmé à Mgr. Bahabanian, à plusieurs reprises, qu'il était pleinement d'accord avec lui et qu'il appréciait l'opportunité et la nécessité de cette nomination et qu'il en ferait l'objet d'une proposition au chef du cabinet, M. Bratianu. Le 5 mai, ayant repris les pourparlers pour le concordat, Mgr. Paklisan se rendrait à Rome avec un autre fonctionnaire pour arriver à une entente avec le Saint-Siège; alors le Cardinal Secrétaire d'Etat en personne devrait faire la demande de cette reconnaissance d'un Vicaire apostolique pour les Arméniens Catholiques de la Roumanie. Les détails se régleraient ensuite. Il annonçait leur arrivée à Rome pour le 19/20 mai.

3. Les arméniens catholiques de l'ancienne Roumanie sont très peu nombreux: environ 250; mais dans toute la grande Roumanie (Transylvanie, Boucovina) ils sont, d'après le témoignage des curés arméniens, de 20 à 25.000, nombre qui va en diminuant, faute de prêtres et d'églises arméniens. — A plusieurs reprises, durant le régime hongrois, les arméniens ont voulu avoir un Evêque à eux; on ne sait pourquoi on n'en vint pas à l'exécution «faute surtout de bonne volonté de la part du Clergé latin». Sans leur séparation d'avec l'Administration de l'Evêque latin, et la nomination du chef spirituel arménien, non seulement il ne restera plus d'arméniens dans quelques années mais leurs églises et revenus passeraient aux mains des Uniates ou du Gouvernement Roumain; nationalité, rite, langue, seraient perdus au grand dommage du catholicisme qui ne signifierait plus pour les arméniens que latinisme. C'est donc dans l'unique but du salut éternel qu'il faudrait arriver à la nomination d'un chef spirituel arménien. C'est le désir du Saint-Siège, reste à savoir comment la chose sera accueillie par Mgr. Charles Gaston de Majlath, Evêque latin de la Transylvanie, et par les arméniens placés sous la juridiction des Evêques latins depuis plus de 300 ans.

4. Mgr. de Majlath, prélat qui renoncerait volontiers à ses droits, avait arrêté, il n'y a pas longtemps, la nomination d'un Evêque pour les Arméniens, et ceux-ci ne seraient pas unanimes (comme ils ne l'étaient pas sous le régime hongrois) à vouloir se séparer de l'administration latine. Les préjugés, les arrières pensées, la politique elle-même du Gouvernement Roumain, qui voudrait tout roumaniser, créent de grandes difficultés à la réalisation

du projet. Pour ménager ces préjugés et l'amour propre ainsi que pour épargner des douleurs au Saint Evêque de Majlath, il serait prudent de donner un chef spirituel arménien Madjar.

4 novembre 1927. Père Alexandre Madikian écrit à Mgr. Naslian que le Gouvernement Roumain a demandé du Saint-Siège un Vicaire diocésain pour les Arméniens Catholiques et que celui-ci aurait consenti; aussi ce point ferait-il partie du concordat en cours d'étude. A ce projet s'opposeraient les Madjars de Transylvanie et surtout l'Evêque madjar, Gaston de Majlath. Or celui-ci, en route pour Rome, est passé par Vienne et il a laissé croire au Père qu'il s'y rendrait pour empêcher la nomination du Vicaire arménien catholique, aussi écrit-il à Mgr. Naslian pour prévenir tout acte dans ce sens à Rome.

10 novembre 1927. Mgr. Naslian rassure le Père Madikian en l'informant que le concordat est déjà signé depuis le mois de mai et qu'on attend son approbation par le Parlement Roumain pour sa mise en exécution. Mgr. Majlath a sans doute pu dire son sentiment, mais il doit avoir reçu communication de la décision.

B) NOUVELLES MISSIONS DANS LES REGIONS DE JURIDICTION EXTRA-PATRIARCALES

La dispersion du peuple arménien aux quatre points cardinaux du monde comportait aussi l'extension de l'assistance religieuse. La Conférence Episcopale, après les Missions orientales, a dû prendre en considération les plus importants centres de groupements d'arméniens en général et de nos fidèles en particulier, qui venaient de former de vraies colonies en France, en Belgique et dans les Amériques du Nord et du Sud. Aussi l'Episcopat a-t-il exprimé dans ce sens ses desiderata à la Sacrée Congrégation Orientale, dont le Secrétaire, le Cardinal Luigi Sincero, présidait leurs réunions. Le territoire Patriarcal de la hiérarchie arménienne catholique ne dépassait pas vers l'Occident les frontières des Pays Balkaniques; il fallait par conséquent laisser au Saint-Siège le soin de l'ouverture de nouvelles missions de notre rite au-delà de ces limites.

Après avoir entendu les exposés des Evêques sur les différents centres de colonies arméniennes, le Cardinal Sincero formula le problème comme suit: «Il s'agit de constituer autant des centres qu'il y a d'agglomérations principales et donner à chaucun un supérieur ou prélat, qui choisirait sa résidence d'après les nécessités exigées par sa présence (page 89 Procès-verbal).

Ces centres principaux seraient:

1. En France: Paris et Marseille;
2. En Begique;
3. Aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada;
4. En Amérique du Sud; Argentine et Brésil.

Des notices sur chacun de ces centres compléteraient les notes sur les nouvelles missions qui après 1928 se développèrent progressivement.

a) Mission en France:

P a r i s. Mgr. Grégoire, Evêque d'Ankara, qui, par suite des événements connus, avait dû se décharger de l'administration du diocèse de Brousse à lui confié par le Patriarcat et qui s'était réfugié en France avec les survivants de sa famille, d'abord du côté de Moine-Sarran dans le Sud, a fait, après s'être transféré à Paris, l'exposé suivant sur ce centre d'émigrés arméniens.

1. Mission de Paris

«Un des centres d'agglomération arménienne à l'étranger est la France. On y compte plus de 40.000 réfugiés. Me bornant plus particuilèrement à la ville de Paris, je dirai que le nombre d'arméniens y atteint le chiffre respectable de 15 à 16.000 dont 4.000 certainement d'arméniens catholiques. Il est certain que si le Gouvernement français n'avait pas limité le permis d'entrée dans son pays, ce nombre aurait été beaucoup plus grand. Malgré cela les arméniens dispersés en différentes autres provinces de la France tendent à se concentrer à Paris, à cause de la facilité d'y trouver du travail. La crise du logement est la cause du retard apporté à ce groupement, exception faite de quelques quartiers populaires comme celui de Belleville, où l'on trouve une vraie colonie. La plupart des arméniens se trouvent dispersés dans la Capitale et spécialement dans ses faubourgs. Ceci n'empêche pas que ces épaves aient un contact avec le Siège de la mission.» Mgr. Grégoire, comme nous le verrons dans un exposé complémentaire de Mgr. Kedidjian, son collaborateur à l'époque de son rapport, était déjà installé à Paris dans un immeuble gracieusement mis à sa disposition par l'Œuvre des Ecoles d'Orient, sise Rue Vaugirard et dirigée par Mgr. Lagier, successeur de Mgr. Charmetant, son fondateur. Cette Œuvre apporte un concours continuel à nos émigrés pour tout ce qui regarde leurs besoins spirituels et temporels, voire pour leur procurer des subsides, du travail, une hospitalisation, la régu-

larisation de leur état civil, un certificat de naissance, etc.... Les visites spirituelles de la part de ceux qui en sont chargés sont également fréquentes. Ces fidèles, pour une grande part, sont établis définitivement en France, et plusieurs sont naturalisés français, tout en restant attachés à leur nationalité arménienne. Mais pour les tenir plus attachés à leur église, il est nécessaire que soit présent un Evêque qui, par le prestige et de son autorité et de sa dignité, pourra plus facilement contrecarrer les influences désagrégeantes de l'ambiance dans laquelle ils vivent. D'autant plus que les arméniens grégoriens y ont un Evêque et une très belle église (Rue Jean Goujon), chose qui manque aux catholiques.

Nous sommes hospitalisés (pour le culte) dans la crypte de la chapelle des Pères français des Missions étrangères où nous célébrons nos cérémonies (en notre rite). Pour le reste, baptêmes, mariages, funérailles, nous sommes obligés de nous rendre, munis d'un permis, aux Paroisses du district habité par les arméniens qui ont besoin de ces sacrements, etc.... Cela n'est pas exempt d'inconvénients, et il arrive que, parfois, des curés latins administrent des sacrements de droit paroissial sans que nous en ayons connaissance. Il serait donc désirable que la mission arménienne catholique ait sa propre église avec droits paroissiaux et avec juridiction personnelle sur tous les arméniens de Paris et de ses alentours, y compris le diocèse de Versailles, et où elle puisse exercer librement son ministère. Dans les cas d'impossibilité, par suite de difficultés matérielles et principalement de distance, il faut que l'Evêque Arménien, d'accord avec l'Archevêque de Paris, puisse accomplir son Ministère dans les Eglises Latines. On est en train de construire une petite église, avec un presbytère contigu, pour une soixantaine de familles arméniennes catholiques établies définitivement dans un village à 20 minutes de distance en chemin de fer de Paris et situé dans le diocèse de Versailles. Il reste à pourvoir à Paris à une autre nécessité de premier ordre, celle d'une école pour garçons et d'une autre pour les filles. Pour la première, les Pères Méchitharistes de Venise pourraient combler la lacune, d'autant plus que les Arméniens grégoriens ont manifesté un tel désir dans leurs journaux. Pour l'école des filles, nos religieuses de l'Immaculée Conception seraient très indiquées et nos compatriotes seraient disposés à les aider. «Avant de terminer mon exposé, je dois manifester ma gratitude à l'égard de Mgr. Chaptal, Evêque auxiliaire de Paris, chargé spécialement des étrangers, pour sa gentillesse et la sympathie qu'il a de tout temps témoignée

à l'égard de notre mission qu'il a bien voulu soutenir. J'ai le plaisir aussi de manifester ici publiquement toute ma satisfaction à l'égard du Très Révérend Père Pierre Kedidjian, l'actuel Recteur et Directeur des arméniens catholiques réfugiés à Paris et dans les faubourgs, qui s'occupe avec zèle, diligence et grande patience de l'assistance spirituelle de nos fidèles, n'épargnant aucune fatigue; il se sacrifie nuit et jour pour le salut des âmes et il se dépense pour adoucir de toutes façons le séjour à l'étranger de nos réfugiés.» (Page 83, 85 — Procès-verbal.)

Ce digne prêtre du Clergé Arménien Catholique de Constantinople, rentré de son collège arménien de Rome, à son diocèse après l'Armistice, et chargé de la direction du Lycée Patriarcal Saint-Grégoire, un an après la rentrée à Constantinople des troupes kémalistes, partit pour Paris avec l'autorisation de la Sacrée Congrégation Orientale et sur désignation du Patriarcat pour y organiser la mission arménienne catholique en collaboration avec Mgr. Grégoire Bahabanian qui l'avait demandé. Aussi, pour compléter l'exposé de cet Evêque, j'y ajoute celui de Mgr. Kedidjian (aujourd'hui Archevêque de Rite Arménien à Rome).

«Mgr. Chaptal, Vicaire de l'Archevêque de Paris pour les étrangers, a pris à cœur l'œuvre de cette mission, qui revenait de droit à sa juridiction.

Un comité de Dames charitables fut de suite constitué par ce même Prélat, dans le but d'aider la création de l'œuvre avec mandat spécial d'assister matériellement et moralement les réfugiés arméniens catholiques, nécessiteux, malades et désœuvrés; parmi les membres du comité se distinguaient Mme la Comtesse Rufieux, Mlle. Roland Gosselin et les sœurs Delaide, etc.... Pour les services du culte en rite arménien fut mise à la disposition de la nouvelle mission, la vaste chapelle de la crypte de l'Egise des Missions étrangères, sise Rue de BAC. Cette chapelle a commencé tout de suite à être desservie par Mgr. Bahabanian et par l'Abbé Kedidjian, reconnus déjà comme supérieurs de la mission. Un choral fut formé avec d'anciens jeunes chantres de Constantinople. Les offices et la grande messe ont commencé à être célébrés régulièrement tous les dimanches et les jours de fête. Dans cette première période de la mission M. Garabed Matossian, renommé pour ses actes de bienfaisances au Caire et ailleurs, s'est montré généreux, et le Révérend Père Delarue, de la Compagnie de Jésus, un arménophile très connu, a prêté à son tour toute l'aide morale en son pouvoir.

La deuxième période de la mission commence en 1927 par la munificence de Mademoiselle Joubert, cousine des deux sœurs Delaide, de la noblesse de Paris.

«Cette distinguée demoiselle, écrit Mgr. Kedidjian, étant venue à Paris, a eu connaissance de l'œuvre charitable et religieuse que nous poursuivions. Elle a manifesté le désir de me voir. Je l'ai trouvée à l'hôpital du Bon Secours. Elle a voulu se renseigner davantage sur le but et l'activité de notre mission, et quand elle a appris qu'une communauté considérable d'arméniens catholiques s'était installée à Arnouville-les-Gonesses, s'est chargée spontanément de la construction d'une église et d'un presbytère pour la mission. Les travaux ont commencé immédiatement et ont été terminés en 1928. L'architecte, M. Nafilian Léon, ancien élève du collège St. Grégoire à Constantinople et ingénieur-architecte, a offert gratuitement ses services pour tout ce qui regardait sa profession ainsi qu'une large contribution en argent. Un conseil d'administration a été formé à l'occasion de l'agissement de Mlle. Joubert, sous la présidence de Mgr. Chaptal, et portant le nom de «Mission Arménienne Catholique». Il rédigea un règlement conformément à la loi française et le soumit à la Municipalité de Paris pour confirmation

Il était cependant de première importance d'avoir une petite église avec presbytère à Paris même. Il restait encore une partie de la somme offerte par Mlle. Joubert, mais elle était insuffisante. Et voilà que survint un homme tout dévoué à notre œuvre, le Chanoine Magnard, qui trouva un ancien temple de la Secte Protestante Vourdenbourgeoise converti en cinéma. Il versa en une fois la somme de 200.000 francs pour l'achat «de ce fond de commerce». Ni l'édifice, ni la localité n'étaient convenables. Mais pour ne pas perdre la somme offerte, le conseil d'administration a dû se contenter de cet immeuble et l'adapter tant bien que mal pour servir d'oratoire et de presbytère.

La petite église est dédiée à la Ste. Croix, tandis que celle d'Arnouville-les-Gonesses a pour patron l'apôtre de l'Arménie, St. Grégoire l'Illuminateur. Les tableaux de ces deux oratoires ont été peints par un peintre arménien, M. Adjemian-Ariel.

Garabed Bey Matossian, déjà mentionné plus haut, s'est encore montré un grand bienfaiteur pour les établissements de nos Sœurs à Saint-Gratien et pour le Collège Moorat à Sèvres.»

L'activité déployée par le zélé et jeune directeur de la mission de Paris, à cette époque, a été extraordinaire et «propre à donner

le vertige», écrit Mgr. Kedidjian. «Imaginez-vous toute une population qui, arrivée dans un pays étranger dont elle ignore la langue et les habitudes, pauvre en général, une partie sans travail, une autre engagée en des travaux agricoles ou à terme dans des fabriques en d'autres villes de la France, abandonnent soudain et travaux et localités pour venir à Paris chercher d'autres moyens de vivre. Il y en a même qui sont condamnés par les tribunaux et poursuivis par la justice et qui recourent aux prêtres pour en implorer aide et protection. Ils sont fréquents, et dirais-je, quotidiens les recours pour trouver des logements, de nourriture, pour hospitaliser les malades, pour visiter les détenus en prison. Il faut servir souvent d'interprète devant les juges pour la plupart de ces malheureux qui ne connaissent pas le français. En même temps, le directeur est chargé du placement des orphelins, des visites paroissiales et de l'exercice de son Ministère. Il a dû tenir de fréquentes conférences aux Arméniens pour les exhorter à garder leurs traditions nationales et chrétiennes, aux français pour leur faire connaître les arméniens, leur histoire et les derniers événements, qui les ont obligés à émigrer et à abandonner leur terre ancestrale et tout ce qu'ils y possédaient.»

Ce même travail lui était réclamé pour d'autres villes de la France où il n'y avait pas de prêtre arménien.

Il est facile de voir l'œuvre immense accomplie par la nouvelle mission, laquelle, il faut l'avouer à l'honneur de ce prêtre intelligent et dévoué, a fini par être une des meilleures de l'Occident.

2. Mission de Marseille

Comme nous l'avons vu dans la IIIème Partie de ces notes concernant le Diocèse de Césarée, Mgr. Antoine Bahabanian, évêque de cette ville, avait dû quitter ce Diocèse à la suite d'un emprisonnement à lui infligé par les Turcs[140]). Après cet exode

[140]) Des témoins oculaires rapportèrent, que le Moutassarif de Césarée aurait essayé de se justifier de l'indigne traitement de l'Evêque pour l'avoir échangé avec un autre prêtre qui aurait commis des actes de provocations. L'équivoque aurait été dissipé par l'entremise des influents arméniens restés sur place depuis l'époque de la guerre. L'Evêque ainsi libéré de la prison, où il avait été enfermé avec sa suite, a pu s'éloigner de son Diocèse pour toujours. Pour un arménien de n'importe quelle catégorie, Evêque, Prêtre où simple citoyen, survivants aux massacres, revenants de l'exil à leur pays, réclamer ce qui avait été usurpé ou enlevé par les turcs, vouloir rétablir ce qu'on avait fait main basse chez eux pendant leur absence, essayer de rentrer dans ses droits de propriété, de vie normale de citoyen, étaient des actes de provocation aux yeux des turcs et prétexte suffisant pour le poursuivre de nouveau, pour l'emprisonner et même pour le supprimer tout court. Aussi l'expulsion de ces provinces d'Anatolie après de nouvelles spoliations était pour un arménien la mesure la plus légère, qu'on devrait regarder pour un acte d'égard et de faveur.

final, il avait préféré passer en France, comme son cousin l'évêque d'Ankara. Il s'acquitta d'abord de cette mission provisoire en Roumanie dont nous avons parlé dans le précédent paragraphe de ces notes. Installé ensuite à Marseille il s'y employa à organiser une mission. Aussi à la conférence épiscopale exposa-t-il à son tour l'origine et l'état de son œuvre.

Plus tard l'Abbé Jean Tchoukhadjian, curé de Keutahya (Diocèse de Brousse) arriva lui aussi à Marseille, venant de Kharpouth, dernier lieu de son exil. Il se dévoua aux œuvres de cette nouvelle mission en collaboration avec Mgr. Bahabanian.

Les exposés de l'un et de l'autre se complètent, nous renseignant sur l'origine et l'organisation de cette mission et sur ses œuvres principales. En les résumant, nous y trouvons de même qu'à Paris le tableau de la situation misérable de nos émigrés; d'où la nécessité d'une assistance spirituelle et matérielle; ce sera un travail épuisant pour nos missionnaires qui devront aller au-delà de leurs forces et accomplir des sacrifices considérables pour venir en aide à leurs ouailles. C'était, nous écrit Mgr. Bahabanian, de notre part un «misereor super turbam» perpétuel: dans cet important port de la Méditerranée affluaient les immigrants venant de Syrie, de Grèce, de Turquie. Ces groupes de réfugiés s'étaient dispersés dans les diocèses de Nice, Fréjus, Aix, Avignon, Viviers, Valence: une vingtaine de localités que ces prêtres devaient visiter pour y apporter le réconfort réclamé en même temps de partout.

Rapportons ici simplement quelques renseignements de détail. C'est au mois de Juin 1923 que Mgr. Antoine Bahabanian s'adressa à Mgr. Champannier, évêque de Marseille, pour en obtenir l'autorisation de fonder une mission spéciale pour les arméniens catholiques résidant dans son diocèse. Le digne évêque non seulement lui accorda l'autorisation implorée, mais lui donna aussi toutes facultés requises à cet effet et les moyens de première installation de l'œuvre. Sur sa recommandation, le chanoine Gayol, curé de l'église de St. Vincent de Paul, mit à la disposition de la nouvelle mission la crypte de son église. C'est là que l'on put organiser le premier service religieux officiel en rite arménien.

Cette crypte était insuffisante; on ne tarda à la remplacer par une église entièrement réservée aux cérémonies paroissiales arméniennes: c'était la chapelle qui au No. 92, rue d'Aubigné, s'élance avec sa svelte architecture; appartenant jadis aux Pères Bénédictins, elle fut après sa restauration consacrée aux services religieux de la Mission arménienne catholique.

On doit cette installation à la générosité du chanoine Pierre Magnard, dont nous avons admiré le geste analogue dans l'installation de notre mission à Paris. Ce prêtre français, admirable de dévouement dans ses excursions de bienfaisance dans les plus importants centres arméniens, a contribué largement à l'organisation définitive de la mission.

C'est avec solennité que fut célébrée, le 15 Avril 1934 la bénédiction de cette magnifique église par Mgr. Antoine Bahabanian, sous la présidence du nouvel évêque de Marseille, Mgr. Maurice Dubourg. Celui-ci, dans son allocution, exprima sa sollicitude pastorale pour ses nouvelles ouailles, ces arméniens catholiques arrachés à leur foyer et expulsés de leur patrie.

Ainsi fut inaugurée la vie paroissiale qui désormais se poursuivit avec son ministère ordinaire ou extraordinaire, effectué entièrement en rite arménien.

Au point de vue matériel, le curé est assisté par une commission laïque de la communauté chargée de subvenir aux dépenses nécessaires pour le maintien des œuvres du culte et de bienfaisance. Parmi des œuvres, l'assistance des malades (cancéreux et tuberculeux surtout) si nombreux à Marseille, le placement des enfants dans les écoles et orphelinats, des vieillards dans les asiles, épuisent la quasi totalité des ressourecs de la Mission.

Cependant la charité de bienfaiteurs nationaux et étrangers, le dévouement des administrateurs de la mission, n'ont jamais fait défaut jusqu'à ce jour, et tout fait espérer le maintien de la Colonie arménienne catholique dans son rite et sa nationalité

3. Mission arménienne catholique en Belgique

Cette Mission est à classer dans la Catégorie de celles de France, la Conférence Episcopale ayant décidé que l'Evêque arménien chargé de la Mission de Paris s'occuperait aussi des Arméniens de Belgique.

Avant même cette décision, précisément en 1924, le Cardinal Mercier de s. m. Archevêque de Malines et Primat de Belgique, avait accueilli à ce sujet une requête de l'Abbé Jean Nalbandian, réfugié avec des orphelins en ce pays hospitalier et généreux. Il l'avait autorisé à y organiser l'assistance des arméniens qui s'y trouvaient disséminés un peu partout, à Bruxelles et dans les autres grands centres de Commerce et d'Industrie. Nos catholiques, qui y formaient un groupe important, avaient exprimé le désir d'être assistés par un Prêtre de leur Rite. Sa présence

était nécessaire surtout à cette époque d'émigration des arméniens d'un pays à l'autre.

L'Abbé Nalbandian dresse aussitôt la liste de 1200 arméniens résidant en Belgique et comme l'accueil de la requête par le Cardinal Mercier était subordonné à un préalable consentement de la Sacrée Congrégation Orientale de Rome, il s'y rend sans tarder pour l'obtenir. Le Cardinal Tacci, Sécrétaire de la S. C. O. ne fait aucune difficulté à accepter le projet présenté par l'Abbé Nalbandian et, prenant acte de l'accord de l'Archevêque de Malines, l'autorise à rentrer aussitôt en Belgique et de s'y mettre à l'œuvre sous la juridiction immédiate de la hiérarchie ecclésiastique de Belgique. De retour avec cette approbation supérieure, l'Abbé Nalbandian obtient des Archevêchés de Malines et de Bruxelles toutes autorisations requises pour exercer officiellement son ministère sacerdotal en son Rite pour tous les arméniens du pays.

Mgr. Grégoire Bahabanian à son tour surtout après la décision de la Conférence Episcopale de Rome, n'a pas manqué de prodiguer ses encouragements à la nouvelle Mission en la visitant et en y célébrant des Offices Pontificaux, organisés par le nouvel aumônier avec toutes les splendeurs de Rite.

Depuis lors l'Aumônerie Arménienne Catholique de Belgique, grâce au zèle et dévouement de son premier titulaire a déployé une grande activité apostolique. Elle s'occupait en particulier de l'assistance du placement gratuit ou semi-gratuit d'orphelins et de réfugiés.

Sa Mission s'étant plus tard étendue aux autres pays et Etats voisins: en Hollande, au Luxembourg, en Suisse et en Allemagne, l'Abbé Nalbandian a fait partout des tournées périodiques à la recherche de ses compatriotes dispersés et des Colonies anciennes et nouvelles, pour prodiguer les bénéfices de son activité à tous les arméniens sans distinction.

Partout il a tenu, souvent dans les Congrès internationaux, à faire admirer les splendeurs de son rite national. En de telles occasions et dans ses tournées ordinaires, il a su faire connaître l'histoire si importante et en même temps si tragique de son peuple, si vaillant contre toutes les attaques sectaires qui se sont déroulées dans l'Empire Ottoman jusqu'aux dernières invasions, que nous connaissons.

Une petite typographie improvisée par lui a rendu grand service dans ce sens en imprimant une Revue «Haï Achkhar»

— Le Monde Arménien — et de feuilles volantes, grâce auxquelles il a révélé aussi des Saints d'origine Arménienne, vénérés en Belgique et en Hollande: Saint Macaire (1012) protecteur contre la peste dont la Chapelle dans la Cathédrale de St. Bomen à Gand porte l'inscription qu'il est né en Arménie; Saint Servais, également arménien (335), à qui est dédiée une des plus belles Eglises Paroissiale de Hollande, où la ville de Maestricht le vénère pour Patron.

Tout ceci a vivifié une œuvre de propagande arménienne et de ministère donnant les moyens de développer la nouvelle mission.

On ne peut enfin que rendre hommage à l'esprit éminemment compréhensif de l'Archevêché de Malines pour sa large contribution à la réussite de la Mission.

A défaut de Presbytère et de chapelle propres, l'Actuel Aumônier s'est installé chez l'Institut de Sainte Elisabeth. Il a été nommé par décret de l'Archevêche de Malines «Aumônier adjoint pour les Arméniens».

b) Mission Arménienne catholique en Amérique du Nord et du Sud

La conférence épiscopale s'occupa des missions à créer dans les vastes régions des deux Amériques où d'importantes colonies arméniennes se trouvaient établies, surtout après les massacres hamidiens de 1896, quand le Sultan Rouge, sur l'intervention des Puissances Occidentales en vue de mettre fin aux mesures d'extermination, avait autorisé les gouverneurs des six vilayets de l'Arménie Turque de permettre le Terky-Tébaat (abandon de la sujétion turque) aux Arméniens qui désireraient quitter le territoire turc pour l'étranger.

La colonie la plus importante était celle des Etats-Unis d'Amérique où d'après un rapport de l'Abbé Stépan Stepanian et de l'Abbé Pascal Maldjian, les arméniens émigrés de la Turquie atteignaient à cette époque là le nombre de 125.000, disséminés dans les nombreuses villes de cette vaste région.

Les centres les plus importants pris en considération dans la susdite conférence étaient:

New-York — Boston — (Watertows Mass) — Philadelphia — Paterson — Californie.

Dans l'Amérique du Sud se trouvaient les colonies du Brésil et de l'Argentine; Rio-de-Janeiro au Brésil, Buenos-Aires en Argentine, en étaient les deux centres; ils réclamaient des mis-

sions spéciales. Quelques notes sur ces différents groupements d'arméniens au point de vue de leur assistance religieuse dans leur rite national suffisent pour donner une idée de l'immensité de l'œuvre à poursuivre, laquelle concernant les territories hors de la juridiction patriarcale, ne pouvait qu'être recommandée aux soins de la Sacrée Congrégation Orientale.

Celle-ci faisait savoir que les prêtres de Rite arménien se trouvant provisoirement dans ces villes étaient les suivants:

A New-York, à Mgr. Meguerian et à l'Abbé Maldjian furent renouvelées les Célébrets (permis de célébrer la messe) pour 2 ans au mois de janvier en 1927;

A Boston, le Célébret de l'Abbé Clément Asdourian expirait en novembre 1938;

A Philadelpie, l'Abbé Stepanian serait établi avec charge fixe;

A Paterson, à l'Abbé Havasapian serait renouvelé le Célébret pour deux ans au mois de juin;

En Californie, l'Abbé Keusseyan aurait sa charge stable.

1. Dans l'Amérique du Sud:

A Rio-de-Janeiro, au Brésil, le Célébret de l'Archiprêtre Jacques Nessimian va expirer au mois de septembre de l'année courante (1928);

A Buenos-Aires, en Argentine, le Célébret de l'Abbé J. B. Kazezian expirera au mois de mai 1929.

Ces quelques notices indiquent le caractère provisoire de la présence de nos prêtres dans ces villes et pays, sans une organisation de mission proprement dite. La reconciliation des conditions de rite avec celle de juridiction locale, qui était celle des Evêques latins de chacun des diocèses, le manque de communauté arménienne catholique pouvant constituer une paroisse et contribuer aux frais de maintien du prêtre et des locaux de culte en leur rite, étaient des difficultés à résoudre pour pouvoir établir des missions proprement dites.

Aussi, nous bornerons-nous à ce que nous rapportent nos prêtres de l'époque où nous écrivons, sur l'origine et l'état de de leurs missions ou paroisses respectives.

Dans les Actes de la Conférence Episcopale, nous verrons que la Mission de ce digne archiprêtre Nessimian n'a pas dépassé le terme de l'expiration de son Célébret, parce qu'il a dû quitter Rio-de-Janeiro pour être promu l'archevêqué de Mardine avec

résidence à Bagdad, sur la décision de la même Conférence et l'approbation du Saint-Siège.

Cependant, pendant le bref délai de sa mission au Brésil, il a essayé d'y installer des Colonies arméniennes, en y faisant transférer des familles entières pour les installer dans de grands aciendas consacrés à la culture du café et autres produits agricoles. Quelques propriétaires arméniens catholiques antérieurement établis et naturalisés brésiliens depuis longtemps en avaient fait l'offre en effet en assumant tous les frais de transport. Vingt-cinq familles de réfugiés arméniens de Salonique avaient accepté leurs conditions précisées au préalable. Le convoi de ces vingt-cinq familles parti de Salonique arriva à Rio-de-Janeiro; ensuite ces familles furent placées et munies de tout ce que comportait leur nouvel état de colons: logements meublés, outillage, provisions de tous genres avec des appointements hebdomadaires ou mensuels leur permettant de vivre honorablement. Des magasins établis dans le vaste acienda leur fournissaient le nécessaire à crédit ou au comptant. Dans cet échange de payements et autres affaires commerciales, nos colons, peu habitués à la régularité des affaires, ont cru voir un nouveau genre d'exploitation, et ils se sont révoltés contre l'inspecteur, le terrorisant en attentant à sa vie, et se sont enfuis ensuite à Sao-Paolo. Cette issue malheureuse d'une entreprise aussi providentielle pour stabiliser d'autres émigrants, a fini par décider l'archiprêtre et le patriarcat à ne plus accueillir de requêtes concernant des émigrés en masse; on a décidé de laisser aux émigrés eux-mêmes le loisir de s'adapter aux conditions de leur choix.

La mission de l'Abbé Kazézian à Buenos-Aires, en Argentine, a été couronnée de meilleur succès grâce à l'endurance du pasteur et à son dévouement persévérant dans l'assistance des colonies de ces parages. Un rapport sur toutes les péripéties de son séjour depuis son arrivée en cette mission jusqu'à son établissement définitif, nous expose les multiples difficultés matérielles et morales qu'il a dû rencontrer. Nous en retiendrons quelques détails particulièrement édifiants.

L'Abbé Kazézian, dont nous connaissons la vie militaire en Turquie pendant la guerre et la mission spéciale à Trébizonde après l'Armistice, déçu dans ses espoirs après le Mouvement Nationaliste, dut rentrer à Constantinople et plus tard se réfugia à Rome. Il comptait parmi ces jeunes prêtres qui n'avaient pu garder confiance en un avenir quelconque à Constantinople, après l'évacuation de cette ville par les Alliés.

A Rome il croyait pouvoir s'adapter à la vie religieuse et mettre fin ainsi à sa vie indécise et précaire. En 1924, Mgr. Naslian, Visiteur apostolique, se trouvant à Rome dut s'en occuper ainsi que de son collègue l'Abbé Khantzian. Il les proposa à la Sacrée Congrégation Orientale, l'un pour l'Argentine, l'autre pour les Etats-Unis, à Philadelphie où son frère établi depuis longtemps l'attendait.

Ici nous laissons ce dernier qui préféra le retour en Orient où nous l'avons vu s'engager dans les missions en Grèce et nous suivons notre missionnaire d'Argentine. La Sacrée Congrégation dans son consentement sur la proposition de Mgr. le Visiteur et, par décret du mois de mai, recommanda aux autorités ecclésiastiques de Buenos-Aires l'Abbé Kazézian chargé de l'assistance spirituelle des colonies arméniennes en Argentine.

Après 21 jours d'heureuse traversée, il arriva à destination le 10 juin 1922. A la Curie archiépiscopale, où il s'adressa dès son débarquement, on était au courant de sa situation par la lettre de la S. C. O. Le renvoi du Vicaire général par une décision définitive l'embarrassa: il se plaignit alors comme «l'exilé partout et seul»; il courut à la recherche d'un abri provisoire. Il le trouva pour une semaine chez les Pères du Saint-Sacrement. Le lendemain, Mgr. Barthélémy Picado, après des interrogatoires, ne pouvant l'attacher à une paroisse latine, lui accorda à titre provisoire des pouvoirs généraux pour entendre les Confessions et célébrer la Messe.

En s'adressant ensuite au Consulat de France, il put obtenir quelques renseignements sur les groupements les plus importants d'arméniens, dont celui-ci s'occupait à titre officieux pour ne pas les laisser sans passeport; on lui indiqua l'adresse de «l'Union Nationale Arménienne» No. 117 Sudpacha.

Le 16 juin, l'Abbé Kazézian se présenta au Nonce Apostolique, qui, s'intéressant à lui avec la plus vive bienveillance, lui signifia qu'un seul prêtre ne suffirait pas pour tous les catholiques arméniens dispersés en Argentine et lui promit sa haute protection.

Entré en contact avec quelques rares arméniens catholiques, il put établir une liste de ses futures ouailles. Au bout d'un mois, il finit par découvrir que sa tâche n'était pas si facile et qu'il faudrait avoir de la patience et de la constance et surtout une grande confiance en Dieu pour pouvoir organiser l'assistance religieuse de ses compatriotes.

Il avait d'abord trois problèmes à résoudre pour commencer

cette œuvre: résidence stable, messe en Rite arménien, service régulier dans une église au moins le Dimanche et les jours de fête.

La différence de Rite a fini par être acceptée même par le public argentin; l'Action Catholique a influé beaucoup dans ce sens en faisant comprendre la Variété des rites dans l'unité de la foi catholique.

Mgr. Picado, Vicaire capitulaire, facilita la solution du deuxième problème en accompagnant l'Abbé Kazézian à la paroisse de N. D. de Guadeloupe pour régler avec le Supérieur des Pères du St. Esprit qui desservaient cette paroisse, la question de la Messe dominicale dans leur chapelle. Il y réussit.

Il restait à résoudre le dernier problème. Mgr. Picado obtint enfin du Supérieur des Pères du Saint-Sacrement que l'Abbé Kazézian pût rester chez eux jusqu'à l'inauguration d'un «Foyer sacerdotal» en projet.

Le bon curé de Flores, Mgr. Daniel Figuerva, qui connaissait le monde entier, l'Occident et l'Orient et les deux Amériques, consentit à ce que le Prêtre arménien puisse dire la messe dans son Rite tous les jours à la même heure. Pendant plusieurs années, l'Abbé Kazézian put ainsi grouper les fidèles à sa messe en cette chapelle.

Le 27 juin, le journal catholique argentin «El Pueblo» (Le Peuple) publiait l'avis suivant:

«Prêtre arménien à Buenos-Aires»

«La Sacrée Congrégation pour l'Eglise Orientale a envoyé dans la capitale, l'Abbé J. B. Kazézian pour l'assistance religieuse des Catholiques de Rite arménien. Provisoirement, il est logé chez les Pères du Saint-Sacrement, rue San Martin 1039. Il célébrera la messe dans la Chapelle de Guadeloupe (Mansille entre Balguere et Medrano) à 8 h. 45. Il sera disposé à confesser en arménien tous les samedis de 15 h. à 17 h. en l'église paroissiale du Saint Esprit. Il confesse aussi en turc et en français.»

Le dimanche 29 juin, fête de S. S. Apôtres Pierre et Paul figurera dans les annales de la Mission Arménienne catholique d'Argentine comme une date mémorable. Car c'est ce jour-là que pour la première fois nos fidèles réunis en communauté assistèrent à la Messe en leur rite, célébrée par le premier prêtre chargé du soin de leurs âmes. Y assistèrent trente personnes, toutes de notre communauté, chiffre à retenir parce que, exception faite des messes chantées il ne sera jamais dépassé de beaucoup.

Les occupations de ce missionnaire zélé étaient les mêmes que celles de ses collègues de France et d'ailleurs, tellement ab-

sorbantes qu'elles demandaient un travail énorme. La Secrétairerie de l'Archevêché, en témoignage de sa satisfaction, lui adressa une lettre élogieuse en date du 24 août 1925:

«L'administration ecclésiastique a connu avec grand plaisir vos efforts en faveur des arméniens catholiques résidant dans la capitale. Elle rend grâces à Dieu pour la correspondance édifiante que votre zèle et vos efforts ont rencontrée dans la colonie. Elle fera tout son possible pour que se réalise dans un bref délai votre saint désir d'avoir une église et une école arméniennes catholiques en cette capitale.» — Signé: Fortunato J. Devoto, délégué de l'administrateur apostolique. Secrétaire Ernesta Vallaffa.

Malgré tout, depuis le 3 août 1924, l'Abbé Kazézian restait dépourvu de toute faculté d'administrer d'autres sacrements que la messe et la confession. Le 23 mars 1928 il reçut un premier rescrit de la S. C. O. l'autorisant à s'adapter au rite romain dans l'administration des sacrements, sauf pour la messe. Le 9 septembre 1938, l'auxilaire et Vicaire général de l'archevêque de Buenos-Aires le nomma vicaire de la paroisse de Guadeloupe, afin qu'il puisse bénir les mariages des arméniens sans recourir au curé. Enfin, en 1942, Son Eminence le Cardinal Archevêque Primat Louis Copello, bénit officiellement l'oratoire et le siège de la Mission Arménienne Catholique de la rue Charcal 3529. Depuis cette date, tous les dimanches et jours de fête se célèbre la messe pour nos fidèles de rite arménien; et à partir du 9 avril 1949 les baptêmes et les mariages sont célébrés dans l'oratoire propre de la Mission, conformément aux conditions du Code Canonique.

«Telles furent les difficultés et les consolations que nous eûmes, en commençant, conclut l'Abbé Kazézian; nous en aurons en continuant cette Mission Arménienne Catholique en Argentine. L'essentiel est que tout concoure à la gloire de Dieu et au salut des âmes.»

A son honneur, il faut ajouter qu'est due à son zèle intelligent la publication de la «Revue arménienne», en langue du pays; cette revue fut accueillie avec enthousiasme par la Communauté et continue aujourd'hui à instruire et à renseigner ses lecteurs sur tout ce qui peut les intéresser en tant que catholiques «Dans un pays cosmopolite, dans une ville aussi étendue que Buenos-Aires, pour une communauté aussi dispersée et aussi hétérogène que la nôtre, le moyen le plus efficace d'union des divers éléments était la presse.» C'est ce que proclama l'illustre et dévoué ami

de notre Communauté dans la lettre qu'il adressa à la Revista Armenia:

«L'évêque titulaire d'Attes, auxiliaire de l'Archevêque de Buenos-Aires et Vicaire général Fortunato Devoto, salue avec toute son estime et son affection ce zélé et dévoué Assistant Spirituel des Arméniens de cette Capitale, l'Abbé J. B. Kazézian. Il se réjouit vivement avec lui pour son initiative très opportune de la fondation d'une revue appelée à être le porte-voix des fidèles de sa race et à les unir. Il forme les vœux les plus sincères pour le progrès de la nouvelle publication, en souhaitant qu'elle pénètre dans tous les foyers arméniens de la République et que, conjointement avec l'amour de la patrie lointaine, elle conserve chez ces bons arméniens leur foi robuste et l'activité exemplaire qui les caractérise. Le 22 avril 1938.»

Pour compléter ces notes, j'ajouterai:

1. Que la Mission a pu organiser des associations d'hommes et de femmes: celle des «Chevaliers de Saint-Grégoire l'Illuminateur» pour les hommes, celle de «N. D. de la Paix» pour les femmes.

2. Le nombre des catholiques arméniens est évalué à cinq mille; tandis que celui des Grégoriens s'élève à 20.000.

3. Nos catholiques sont issus surtout de Marache, d'Angora, d'Aïntab, de Cilicie. D'autres sont venus de Grèce, de Syrie, de Turquie et de France.

4. Les arméniens grégoriens ont deux hebdomadaires: «Arménia» publiée par les «Tachnag», «Sharjum» publiée par les «Hntchag». Ils ont une église cathétrale et deux chapelles, une grande salle de réunion avec une école centrale et de petites écoles succursales.

2. Aux Etats-Unis

Mission de New-York

L'Abbé Pascal Maldjian, après sa délivrance des prisons d'Alep par suite de l'occupation de cette ville par les troupes anglaises a dû se réfugier à Rome, dans son collège Léonin arménien où il eut la charge de Vice-recteur. De là il fut destiné à la mission arménienne de New-York en 1925. Dans cette ville un vieux prêtre du Clergé Patriarcal de Bzommar, engagé dans une paroisse diocésaine, assistait de son mieux les émigrés arméniens disséminés dans la vaste ville.

Le bon prêtre éprouvé, comme nous le savons par ses récits dans ses notes sur le diocèse de Marache, son pays d'origine n'a

fait que suivre l'exemple de l'archiprêtre Meguerian, qu'il a remplacé définitivement après la mort de celui-ci en 1930.

Ne pouvant organiser un centre d'assistance spécial pour les arméniens, chargé lui-même par la Chancellerie de l'Archevêché de l'assistance des émigrés italiens, dont il possède la langue, il s'est contenté de réunions périodiques de ses ouailles perdues dans l'immense ville cosmopolite par la célébration de Messes solennelles dans son Rite.

Mission arménienne catholique dans l'Archidiocèse de Boston

A l'expiration, en 1928, du Célébret de l'Abbé Asdourian, qui avait la charge d'organiser une mission à Boston pour les arméniens catholiques de cette vaste province des Etats-Unis, survint la mort du susdit prêtre, qui n'a pas pu être remplacé que 11 ans après.

Le Père Sahag Kogian, zélé et érudit Méchithariste de Vienne, après son importante mission d'Administrateur Apostolique en Transsylvanie, fut chargé par la sacré Congrégation Orientale de l'assistance spirituelle des arméniens catholiques sous la juridiction de l'archevêché de Boston. Il y fit sa première entrée le 30 octobre 1939, accueilli généreusement dans la paroisse St. Patrik à Watertown.

Avec l'érection d'une «Mekhitar Home» il y établit sa résidence et le centre de réunions d'arméniens. La mission s'étendait de Boston à Worcester et Providence, où 250 arméniens catholiques avaient la consolation de ses visites fréquentes.

Des conférences, des séances musicales et artistiques groupaient le cercle de jeunes gens et des jeunes filles arméniens organisé par lui. Les succès dûs à son zèle, promettent un avenir stable pour la mission.

Mission de Philadelphie

Parmi les missions progressivement fondées et organisées aux Etats-Unis, celle qui a mieux réussi est la mission de Philadelphia, mise sous la protection de St. Marc l'Evangéliste par son éminent protecteur et bienfaiteur, qui fut le Cardinal Deugherty, de b. m. Irlandais d'origine et par là connaisseur des souffrances d'un peuple persécuté à mort par le sectarisme tyranisant, il avait hérité de ses ancêtres un profond sentiment de compassion et de sympathie à l'égard des arméniens et de l'Arménie. Aussi, à l'arrivée en 1924 dans sa ville résidentielle et sous sa juridiction, de l'Abbé Stepan Stepanian, autant sympathique que digne de toute

estime et confiance, avec les survivants de sa nombreuse et très digne famille arménienne catholique de Kharpouth, dont les lecteurs connaissent l'odyssée, par ces notes sur le diocèse de ce nom, le bon Cardinal Archevêque s'est-il intéressé à eux et à l'œuvre de la mission présidée par le jeune et zélé prêtre. Les débuts de cette œuvre, comme il est facile de supposer, ont été pleins de difficultés pour un prêtre dépourvu de tous moyens matériels au point de faire désespérer les plus zélés missionnaires; mais grâce aux sentiments de singulière bienveillance pour les arméniens du digne Pasteur du Diocèse, le jeune prêtre prêt à endurer tous les sacrifices pour le bien des âmes de ses compatriotes, fut soulagé par la concession d'une modeste chapelle et d'un presbytère plus modeste encore, mis à sa disposition. 20 ans après il devait avoir une très belle église avec annexes construits et garnis richement pour servir de centre de réunion aux catholiques arméniens désireux d'avoir le culte dans leur langue et leur rite.

Pour la plupart, ces fidèles dispersés dans la vaste province de Pensylvania des Etats-Unis étaient des émigrés de Malatia (Mélythène de l'Arménie Mineure — IIIème Arménie) et de Kharpouth (Sophénés IVème Arménie).

Cette installation aussi convenable que possible du Rectorat de St. Marc (Saint Mark's Rectory 6012 Market Street) centre de la mission a permis au zélé Abbé Stepanian d'organiser le culte en son Rite, l'assistance des arméniens catholiques avec des réunions périodiques de conférences et de fêtes en leur langue, et des séances paroissiales et musicales de chants classiques, et de tout un ensemble d'œuvres pour l'évocation de traditions nationales et liturgiques.

Mission à Paterson

L'Abbé Havasapian, d'origine mardiniote, par conséquent connaissant la langue arabe, a pu grouper en une communauté les différents groupes de la colonie de cette langue et construire une église commune pour eux. Par suite de la mort prématurée du jeune prêtre, la mission fut confiée à l'Abbé Kouchakji, prêtre arménien catholique de l'Archidiocèse d'Alep.

VIII. SITUATION POLITIQUE DEPUIS L'ARMISTICE DE MOUDANIA JUSQU'AU TRAITE DE LAUSANNE

Je ne ferai ici que suivre les faits si soigneusement exposés avec sa compétence de juriste et d'homme d'Etat par M. Amédéo Giannini dans son livre cité plus haut «L'Ultima Fase della Questione Orientale» (1912—1923 — pages 115—193). J'y ajouterai seulement quelques notes sur les événements qui se déroulèrent à Constantinople et ailleurs.

a) De l'accord d'Ankara à l'Armistice de Moudania

L'accord d'Ankara du 20 Octobre 1921, dont nous connaissons la teneur, impressionna le Gouvernement britannique: il le dénonça comme invalide et contraire à la convention des Alliés de ne conclure aucun accord séparé avec des ennemis d'hier pour le rétablissement de la Paix en Orient. A cette note de Lord Curzon du 3 novembre, l'Ambassadeur français à Londres donna la réponse de son gouvernement le 18 du même mois; le 6 décembre il confirma sa réplique en communiquant le 10 décembre les notes échangées entre Franklin-Bouillon, négociateur français et Yusuf Kémal, délégué d'Ankara. Un Livre Blanc du Gouvernement français compléta les notices sur l'accord au premier janvier 1922: il rapportait la correspondance échangée à ce sujet entre les deux gouvernements Alliés qui prouvait l'inexistence d'engagements à l'égard de la Turquie.

Cette première discussion de l'accord d'Ankara pour l'évacuation de la Cilicie en faveur de la Turquie, provoqua la réunion des Alliés, après une rencontre le 19 décembre de Lord Curzon avec Poincaré. A cette réunion, ils s'empressèrent de présenter des rapports des délégués officiels et officieux de tout l'Orient parmi lesquels turcs, kémalistes, grecs, arméniens etc. . . . ne manquaient pas. Les Alliés avaient d'avance déclaré qu'ils n'y discuteraient pas ex professo la question turque; cette réunion renvoya au mois de mars ce sujet alors qu'en Grèce se faisait remarquer une tendance à accepter un compromis pour Smyrne à condition de conserver à l'hellénisme la Thrace et de cesser la guerre.

Le 4 janvier, à la Chambre des Communes, Lord Curzon exposa et précisa les points de vue de l'Angleterre sur les trois points suivants:

1. Les puissances alliées doivent avoir en vue sans parti pris une paix juste et équitable en Orient;
2. La Turquie doit constituer une unité solide et compacte;

3. Justice doit être faite à la Grèce pour les importants services qu'elle a rendus à la cause des Alliés.

En même temps que Lord Curzon faisait ses déclarations, la Grande Assemblée d'Ankara confirmait encore une fois le Pacte National du 28 janvier 1920, où elle insistait sur la reconnaissance de ses frontières caucasiennes délimitées dans le Traité avec la Russie. Izzet Pacha, de Constantinople, et Yusuf Kémal d'Ankara se rendirent à Londres et ensuite à Paris, où la réunion avait été transférée pour exposer les points de vue de la Turquie.

Dans cette réunion (22—26 mars 1922) on décida que les Ministres des Affaires Etrangères de l'Angleterre, de la France et de l'Italie examineraient d'avance leur situation vis-à-vis du conflit gréco-turc et de l'ensemble de la Question Orientale avant de formuler le texte définitif du traité de paix entre la Turquie et la Grèce, entre lesquelles ils prenaient le rôle de médiateurs.

Des experts militaires, tels que Foch, Marietti, Harington, Gouraud et Weygand furent consultés; les conditions de la cessation d'hostilité en 6 articles furent communiquées par dépêche à Ankara et à Athènes, et on entra de suite dans la discussion des différents problèmes. On y remarqua la coïncidence des points de vue français et italiens: les deux pays désiraient fléchir Lord Curzon qui repugnait toujours à faire toutes les concessions aux aspirations turques, concessions indispensables pour arriver à la paix.

Le 23 mars, les trois Ministres abordèrent le problème de la protection des Minorités, problème auquel se réduisait aussi en dernier lieu celui de l'Arménie indépendante. Le jour suivant on s'occupa particulièrement de la protection des arméniens, de celle des Minorités en général, du problème des Détroits et des questions financières; le 26 enfin furent définis les problèmes des Capitulations, ceux du régime militaire, de la gendarmerie et de la Thrace. Le soir même fut publié le résultat des accords obtenus sur tous ces points; on publia aussi le texte d'une lettre collective que l'on devait adresser aux trois gouvernements intéressés de Constantinople, d'Ankara et d'Athènes: cette lettre communiquait les bases des négociations définitives pour la pacification de l'Orient. C'était au fond le devis ou le prélude du Traité de Lausanne, qui devrait encore tarder à cause des événements survenus, lesquels semblèrent à un moment donné ébranler les bases de l'accord proclamé à la hâte pour obliger les partis en conflit à s'y résigner.

Nous avons rapporté précédemment la note de la Délégation Nationale envoyée à cette occasion aux Ministres Alliés; elle se

plaignait de la temporisation et du continuel renvoi d'une solution au problème arménien, dont M. Schanzer notamment s'était fait l'avocat, ouvertement appuyé par le Saint-Siège même.

Le 2 mai, la «Pall Mall Gazette» dénonça l'Italie: elle s'était engagée par un accord secret avec la Turquie en échange de concessions économiques dans la Vallée du Méandre et dans les vilayets orientaux de Van, Bitlis, Erzéroum, principales provinces arméniennes en Anatolie. M. Giannini assure que le Gouvernement italien avait notifié aux Alliés certaines offres turques d'ailleurs très modestes; mais le fait est là qu'il s'empressa le premier d'évacuer le 18 avril la Vallée du Méandre que Turcs et Grecs se hâtèrent d'occuper se mettant de nouveau en position de contact hostile.

Cependant la Grèce avait fait parvenir aux Alliés son adhésion à la proposition d'armistice et les deux gouvernements turcs firent parvenir en retard de nouvelles propositions d'évacuation des territoires occupés par les troupes grecques.

Les choses traînaient en discussions entre alliés quand un vif débat fut repris à propos d'une enquête sur de nouveaux massacres perpétrés par les turcs, dont le chef de bienfaisance américaine en Anatolie avait donné une relation alarmante. Le Gouvernement anglais réclama l'enquête, et celui des Etats-Unis se déclara prêt à y participer. Mais la France, le 18 mai, tout en adhérant à cet acte, proposa de la faire également dans les territoires occupés par les troupes grecques[141]). Les parts de contribution pour les dépenses de l'enquête furent votées, mais la commission chargée de cette opération ne put jamais partir pour l'exécuter. De nouvelles rencontres au mois de juin entre Lloyd Georges et Poincaré puis entre Lloyd Georges et Schanzer eurent lieu pour la question gréco-turque; l'Angleterre finit par proposer l'alternative: ou imposer aux partis en conflit les propositions du 26 mars, ou renoncer à toute autre initiative diplomatique d'intermédiaire. Le Gouvernement français approuva la proposition à condition de ne pas la faire en forme d'un ultimatum coercitif.

[141]) C'était juste à cette époque que le Général Pelle, Haut-Commissaire français à Constantinople me convoquait personnellement pour se plaindre de massacres commis par des avant-gardes arméniens dans les troupes grecques. Je me suis étonné de l'empressement que ce diplomate montrait pour les turcs, alors que nous arrivaient des nouvelles plus alarmantes encore de récents massacres perpétrés contre nos populations inoffensives de l'intérieur de l'Anatolie. La chose fut éclaircie quand j'ai appris que le Commandement grec, interpellé à ce sujet, avait rejeté sur des volontaires arméniens tout ce qui avait pu arriver de fâcheux dans ces circonstances extraordinaires de déchaînement des passions entre deux ennemis, dont l'un ne faisait qu'ajouter une longue suite de crimes, tandis que l'autre ne combattait que pour en délivrer les victimes.

De l'ensemble de ces tiraillements ressortait l'évidence d'un accord nécessaire entre alliés d'abord, avant toute intervention pour une réconciliation gréco-turque.

Sur ces entrefaites, le 7 juin la Grèce accomplit un audacieux coup de main: le bombardement du port de Samsoun sur la Mer Noire. Simultanément, la Presse grecque de la Méditerranée et celle de Paris souleva une nouvelle prétention visant à créer en Asie Mineure un Etat indépendant I o n i e. C'était le rêve de Vénizélos que celui d'un Etat pareil à celui de Pontus, qui à cette époque avait déjà été évacué de tous les habitants grecs à la mode turque de masacres blancs et sanglants, comme nous l'avons vu dans ces notes de la IIIème Partie sur le diocèse de Trébizonde. Cette explosion, dirait-on nationaliste, mais supérieure aux conditions politiques et sociales de la Grèce, a donné lieu le 14—27 juillet à une proclamation du conseil des ministres grecs autorisant son Haut-Commissaire à Smyrne à constituer un organisme administratif en Asie Occidentale au nom de l'Etat Hellénique. En même temps, le gouvernement grec faisait parvenir aux Alliés une note rejetant sur eux l'insuccès de la pacification et se déclarant, par conséquent dans la nécessité de prendre les mesures les plus opportunes pour mettre fin au conflit armé.

Les alliés y virent une menace de marche grecque sur Constantinople, réservée depuis les débuts de l'armistice à la Turquie, et après avoir fait avancer leurs troupes d'occupation sur la ligne de Tchataldja, ils les séparèrent des armées grecques en Thrace par une zone neutre, ils protestèrent contre la proclamation de l'autonomie à Smyrne, chose qui devrait être décidée dans le Traité de Paix.

La conséquence en fut la reprise des opérations militaires, qui finirent, comme nous le savons, par la défaite complète des troupes grecques, peut-être numériquement supérieures à celles de Kémal composées de 120.000 hommes et de 200 canons. Afion-Karahissar, Uchak, Keutahya tombèrent dans les mains de ces dernières jusqu'au 31 août et le 2 septembre les turcs atteignaient déjà le secteur de Panderma et les grecs se repliaient précipitamment sur Smyrne; le 3 du même mois, ils demandèrent aux Puissances Alliées des négociations d'armistice. Les Turcs avancèrent sur la ville, qui fut incendiée; les navires alliés y accoururent pour sauver les quelques survivants grecs et arméniens. La responsabilité de cet incendie désastreux fut rejetée sur les habitants grecs et arméniens, qui dans le désespoir de la fuite devant les troupes fougueuses de Kémal le Khazi (le vain-

queur) auraient mis le feu à leurs quartiers; c'était pour recouvrir encore une fois l'atrocité de la fureur turque. Le bruit fit craindre un pareil coup de main à Constantinople; cinq incendies réprimés par les troupes anglaises et françaises dans la zone de leur occupation, tout autour de notre Patriarcat de Sakis Aghadj semblèrent les prémices du danger redouté. Mais Mgr. Naslian qui en donna l'alerte par téléphone aux Hauts-Commissariats Français et Britannique a pu faire découvrir la responsabilité criminelle d'agents turcs, qui désiraient détruire les quartiers chrétiens de Péra et de Pancaldi.

C'est le Gouvernement Italien dorénavant qui avance plus ouvertement des propositions sur des nouvelles bases pour empêcher l'extension du conflit. Mais des incriminations ne manquèrent pas à son égard quant à une collaboration secrète avec les troupes nationalistes surtout dans la zone d'Anatolie.

Devant cet état de choses, on en vint enfin à la décision d'arrêter l'avance nationaliste au-delà de Constantinople pour finir par lui céder la Métropole après des négociations pacifiques. C'était en vue de sauver la zone neutre des Détroits, qui intéressait tous les Alliés. Mais il fallait y renforcer l'effectif militaire interallié; le compte Sforza exposa le point de vue italien, qui écartait le cas de toute action militaire.

Le 16 septembre l'Agence «Reuter» déclarait ouvertement que le Gouvernement Britannique avait l'intention de s'adresser aux Etats Balkaniques Alliés pour participer à la défense collective des zones neutres. La France menaça devant cette déclaration alarmante de retirer ses troupes de la zone des Détroits. Une réunion au Quai d'Orsay des représentants des trois Puissances Alliées amena les Gouvernements respectifs à une ligne commune de conduite; le 25 septembre les Hauts-Commissariats communiquaient au Représentant d'Ankara à Constantinople une note collective; celle-ci invitait la Turquie nationaliste «à envoyer un représentant muni de pleins pouvoirs à une réunion qui se tiendrait à Venise ou ailleurs et à laquelle seraient également invités avec les représentants de la Turquie, les plénipotentiaires de la Grande Bretagne, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de l'Etat Yougoslave et de la Grèce.» Cette réunion «aurait pour objet de négocier et de conclure le traité de paix définitif entre la Turquie, la Grèce et les Puissances Alliées». Avec des assurances de considérer «avec faveur le désir de la Turquie de récupérer la Thrace jusqu'à Maritza et Andrinople etc. . . .» La note se terminait par un appel «au rétablissement d'une paix à laquelle aspire

toute l'humanité.» Cette paix aurait due être rétablie dès les débuts de l'armistice de 1918, par le règlement des Problèmes, dont la solution avait été l'objet et le but principal de la guerre mondiale; elle aurait due être aussi le fruit juste et équitable de la victoire en faveur des peuples opprimés en fait. Cette paix fut troublée par des renvois diplomatiques pour arriver à créer de propos délibéré les complications survenues qui en Turquie firent du vaincu un vainqueur.

Par la note susmentionnée, dont venaient d'être favorablement accueillies par nos amis les Alliés toutes les revendications turques concernant l'Anatolie, Constantinople et la Thrace, le régime seul des Détroits restait à discuter et nous connaissons l'issue de la discussion: l'abandon à la Turquie.

Cette issue est due peut-être à l'intervention soudaine de la Russie Soviétique; jusqu'alors elle s'était d'elle-même écartée de la politique interalliée et menait une politique isolée aussi bien dans les affaires intérieures qu'étrangères; elle se mêlait seulement aux affaires concernant les questions de la nouvelle Turquie, qu'elle voulait gagner à ses idéologies et à sa politique anti-européenne. La Turquie Nationaliste, nous l'avons vu, a su exploiter à son profit cet isolement de la Russie, la plus redoutable peut-être pour elle, et finit par l'arrangement du Problème caucasien et arménien en particulier avec la reprise des Provinces de Kars et d'Ardahan, et avec la nouvelle délimitation de ses frontières qui écartait tout danger d'attaques de ce côte. Pour cet arrangement avec la Russie des questions territoriales concernant le Caucase et l'Arménie nous renvoyons le lecteur à l'extrait paru dans «L'Universo», Revue italienne de l'Institut géographique militaire et à l'ouvrage d'Amédéo Giannini. «Le Republiche Caucasiche Nell'U.R.S.S.» Gennaio-Febraio 1951, que nous reproduisons entièrement dans l'Appendice pour sa haute importance historique et politique (Voir Appendice Annexe XIX).

Donc le Commissaire du Peuple de l'Union Soviétique Karakhan adressa «le 22 septembre une note aux gouvernements alliés[142]); il y rappelait la communication faite le 19 juillet pour

[142]) (1) — La Note dit: «En adressant sa note de protestation le 19 juillet aux Puissances, concernant le Bosphore, le Gouvernement Russe faisait allusion non pas à la conduite de la Grèce, mais à celle des Puissances occidentales, qui grâce à leur victoire, jouissent d'une situation prédominante à Constantinople et desquelles dépend, en fait, l'établissement de tel ou tel régime dans les Détroits.» — Après avoir déclaré que la Russie était contraire à l'ouverture des Détroits aux bateaux de guerre de n'importe quel pays, et ne pouvait pas consentir que la Grande Bretagne, avec l'assentiment des Alliés, eût le contrôle des Détroits, sans le consentement et

la violation des Détroits de la part de la Grèce et il déclarait les Alliés responsables des événements qui avaient eu lieu; de plus, se référant au traité de Moscou du 1921 passé entre la Russie et la Turquie, il soutenait que le droit d'établir le statut final des Détroits revenait exclusivement aux Etats situés sur les bords de la Mer Noire».

De part et d'autre la Turquie nationaliste venait ainsi d'être assurée du gain de cause intégral et l'armistice de Moudania en inaugura le triomphe final.

Le 3 octobre, les généraux alliés (Harington pour l'Angleterre, Charpy pour la France, Mombelli pour l'Italie) se rencontrèrent avec le Représentant turc, Ismet Pacha, et échangèrent des idées favorables aux négociations, quoique se dessinât nettement l'attitude des kémalistes qui voulaient tirer tous les avantages que la situation créée en leur faveur rendait possibles. Le 4 octobre le représentant grec, le Colonel Mazarakis étant arrivé, le Général Harington ouvrit la conférence et il en précisa le but comme suit:

1. Obtenir la cessation des hostilités;

2. Fixer en Thrace une ligne, derrière laquelle les troupes grecques seront invitées à se retirer, conformément aux modalités de l'évacuation du territoire et de la reprise par les autorités turques de son administration.

L'intransigeance turque y créa un incident, qui renvoya la signature du protocole à 24 heures pour donner le temps aux représentants de rentrer à Constantinople pour conférer avec leurs hauts-commissaires respectifs.

Une crise franco-anglaise survint par suite des plaintes anglaises contre les agissements de Franklin-Bouillon ouvertement favorables aux turcs.

Une réunion au Quai d'Orsay entre Lord Curzon et les alliés

---

contre le désir des Puissances qui ont des intérêts vitaux dans la Mer Noire, la Note concluait: «Le Gouvernement russe considère la guerre turque comme une lutte du peuple turc pour son existence et son indépendance, une lutte contre le Traité de Sèvres, lequel place la souveraineté de la Turquie, avec ses libertés politiques et économiques, sous la domination européenne...» Puis rejetant sur la Grande-Bretagne l'échec de ses efforts pour contribuer à la fin d'une guerre destructive, elle ajoutait: «Maintenant aussi bien qu'auparavant, la Russie ne doute pas de la nécessité de négociations directes avec le gouvernement d'Ankara, ainsi que de l'abandon de la politique de Sèvres. L'établissement de conditions dignes du peuple turc et de son indépendance doit nécessairement produire des résultats favorables. La Russie, en raison de ses relations fraternelles avec le peuple turc, est disposée à faire ses efforts en vue de la conclusion d'un accord entre la Turquie et ses ennemis.»

régla l'incident le 25 septembre et on télégraphia aux hauts-commissaires à Constantinople les clauses de l'accord qui fixait quatre étapes pour l'évacuation de la Thrace par les grecs et la réoccupation par les turcs.

Le 6 octobre, les généraux alliés rentrèrent à Moudania et le 11 octobre fut signé le protocole d'armistice devant entrer en vigueur trois jours après sa signature, c'est-à-dire le 15 octobre 1922 à 0 heure.

Tandis que cet acte fixait la cessation des hostilités, la panique fut générale à Constantinople parmi les populations chrétiennes redoutant une avance imminente des troupes kémalistes dans la capitale avec la même fougue qui avait provoqué le désastre de Smyrne.

Le conseil des ambassadeurs communiqua aux trois chefs religieux arméniens la défense de débarquement faite aux expulsés de l'Anatolie, qui attendaient dans le port en des bateaux remplis de gens terrifiés; les ambassadeurs semblaient préférer voir diminuer la population chrétienne en ville et ils facilitaient les opérations de passeports et de permis de voyage. Cette attitude, contre laquelle les Patriarcats ne manquèrent pas de protester, alarma davantage les chrétiens, et des cartes d'identité spéciales furent distribuées aux catholiques, latins, grecs, arméniens par les chancelleries respectives.

Le Général Harington essaya de provoquer des ententes entre les deux partis adverses sur les premières bases de la Paix, mais il n'y réussit pas. Cependant c'est à lui qu'on reconnut le mérite d'avoir amené à bonne fin l'armistice de Moudania, prélude au traité de Lausanne.

Le Secrétaire de la Légation Hollandaise à Constantinople dans une rencontre intime avec Mgr. Naslian exprima son admiration pour le Général Harington, qui, à son dire, fut supérieur à lui même pendant ces négociations pour l'armistice. Le Général Commandant des troupes anglaises dans la zone de Smyrne lui aurait demandé l'autorisation de bombarder les positions turques à la portée de ses batteries de canons, et le général en chef Harington aurait refusé l'autorisation demandée. Par cet acte, d'après le susdit secrétaire, Harington aurait évité le déclenchement d'une nouvelle conflagration et aurait ainsi favorisé la conclusion de la Paix mondiale.

Ce sont des indices de la mentalité dominante pour une paix à tout prix, avec n'importe quels sacrifices des peuples qui

auraient droit à la vie, à la jouissance de leurs biens, à la sauvegarde de leurs traditions nationales et religieuses.

La diplomatie s'en passa contre toutes promesses et le Traité de Lausanne mettra le dernier sceau à la trahison des promesses les plus solennelles et les plus formelles.

b) Les négociations et les accords de Lausanne

Ce fut l'Angleterre qui fit le choix de Lausanne pour une conférence au lieu de Venise, qui aurait été désignée en des précédentes réunions des Puissances Alliées. La localité en elle-même n'avait aucune importance; cependant Venise, berceau de la renaissance de la Littérature arménienne, foyer de hautes réminiscences historiques et traditionnelles, grâce au couvent arménien fondé par Mékhitar, le Sébastien, dans l'Ile de Saint Lazare, grâce à une munificente cession à sa naissante congrégation de la part de la République vénitienne, aurait contrasté avec l'issue de la conférence, qui aurait décidé le triste sort des arméniens.

Au contraire, Lausanne ou Lugano, que les turcs auraient préférée, a été marquée ainsi que la Suisse en général pour lieu de rendez-vous des partis de révolutionnaires les plus radicaux. Son nom ainsi a-t-il semblé aux arméniens de mauvais augure. Le Traité de son nom a confirmé l'appréhension arménienne, qui après les pertes de ses provinces d'Anatolie, y compris les deux plus importantes de la République du Caucase, après celle de la Cilicie évacuée en faveur de leurs massacreurs, après l'abandon d'un foyer, d'un siège national, avaient atteint le plus haut degré du pessimisme. Les illusions, les déceptions auraient poussé cette malheureuse nation au désespoir fatal, si elle ne possédait pas les vertus ancestrales d'endurance, de résistance à toutes les épreuves d'un passé tragique avec la volonté décidée de revivre malgré tout et partout ailleurs où les nouvelles conditions du traité définitif lui aurait laissé la possibilité de se créer un milieu de développement de sa vie nationale.

L'objet de ce traité paraissait double, le Question des Détroits et celle de la Paix avec la Turquie. Aux débats sur la première devaient prendre part tous les Etats situés sur le littoral de la Mer Noire; la Russie soviétique, pas encore reconnue d e j u r e, était intéressée à la Question des Détroits et elle devrait y prendre part. La Bulgarie aurait pu avoir des remarques dans la fixation des frontières de la Turquie et de la Grèce dans les Balkans. Les Etats-Unis d'Amérique déclarèrent ne pas vouloir prendre de nouvelles responsabilités dans le Traité, puisqu'ils ne furent pas

en état de guerre contre la Turquie. Cependant le Gouvernement de Washington retenait de son intérêt de faire prendre en considération dans cet acte les points suivants:

1. La protection, avec garanties adéquates des Institutions Philantropiques, Religieuses et d'Instruction en Turquie;

2. La définition de clauses garantissant la liberté du commerce sans égard à des privilèges particuliers;

3. Dispositions de précautions suffisantes pour la protection des Minorités;

4. Garanties pour rassurer la liberté des Détroits;

5. Mesures destinées à permettre des recherches et études archéologiques.

Le Gouvernement d'Ankara protesta le 30 octobre contre l'invitation distincte faite au gouvernement turc de Constantinople, parce qu'il se regardait comme unique arbitre du sort de la Turquie. Aussi à la requête de la Sublime Porte au Gouvernement d'Ankara de se mettre d'accord avec elle pour le Traité de Lausanne, celui-ci répondit en lui communiquant la Loi votée par la Grande Assemblée le 1er novembre 1922; en vertu de cette loi était aboli le pouvoir temporaire du Sultan, à qui cependant on maintenait les pouvoirs spirituels (sic) de Calife; par conséquent le Gouvernement de Constantinople était destitué de toutes attributions civiles et celui d'Ankara seul se proclamait comme Gouvernement unique de la Turquie. Le 4 novembre se réunit le grand conseil de la Sublime Porte à Constantinople et après discussion de deux heures, le Grand Vizir communiqua au Sultan Mehmed VI que son Gouvernement abandonnait le pouvoir, parce que les fonctionnaires administratifs et judiciaires et la gendarmerie auraient déclaré qu'ils ne reconnaissaient que le Gouvernement d'Ankara. Le Conseil de la Municipalité de Constantinople avait décidé à son tour à l'unanimité de se soumettre aux lois d'Ankara, et Refet Pacha avait pris de suite en main l'administration de la ville de Constantinople au nom du Gouvernement d'Ankara.

Le soir même du 5 novembre, Hamid Bey, l'homme de confiance du Gouvernement d'Ankara à Constantinople, communiquait aux Hauts-Commissaires alliés deux notes, dont l'une notifiait que par suite de la suppression du Sultanat, le Gouvernement d'Ankara regardait de sa compétence d'assurer l'ordre dans le vilayet de Constantinople, et par conséquent tout en se soumettant aux conditions de l'armistice de Moudania pour les

limites fixées à l'armée nationaliste, il allait envoyer d'Ankara des fonctionnaires et des gendarmes, et retenait comme inutile le maintien des troupes alliées dans la zone de Constantinople. Par la deuxième note il avertissait les Alliés que les bateaux de guerre ne pourraient dorénavant traverser les Dardanelles sans le consentement d'Ankara.

Les Hauts-Commissaires réunis en conseil d'urgence repoussèrent les deux notes kémalistes déclarant que l'armistice de Moudania n'avait pas annulé celui de Moudros. Le Gouvernement d'Ankara répliqua le 8 novembre que la présence des troupes et de bateaux de guerre alliés n'était pas compatible avec l'administration kémaliste. Les alliés repoussèrent de nouveau les réclamations kémalistes et le 16 novembre, le Gouvernement d'Ankara riposta en des termes plus courtois et conciliants, prenant note de la déclaration des alliés de ne vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures de la Turquie et déclarant entre autres: «Tout en étant disposé à accepter la présence des troupes alliées dans les limites fixées à Moudania et à discuter sur les mesures concernant la sûreté de ces troupes, le gouvernement d'Ankara avait demandé de mettre fin à l'occupation de Constantinople ayant caractère de contrôle exercé par les troupes alliées, puisque le maintien de l'ordre et de la sûreté susdite était garanti par le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.» L'Assemblée nationale qui ne fit qu'appliquer ses lois propres et ses décisions à Constantinople, dont l'administration est retournée à son pouvoir, s'excusa de nouveau de ne pouvoir pas admettre des interventions étrangères dans ses affaires intérieures, et par conséquent s'empressa de déclarer qu'elle se fiait dans les sentiments de conciliation des Puissances Alliées.

Le 17 novembre 1922, le Sultan Mahomet VI quitta Constantinople pour Malte à bord du bateau britannique Malaga.

Et le lendemain, l'Assemblée d'Ankara procéda à la nomination du Calife par élection à 148 voix sur 162 duPrince héritier Abd-ul-Méjid, fils du Sultan Abd-ul-Aziz et frère de Yusuf Izzedine assassiné par Enver pendant la guerre après la mort de Mahomet V.

C'est à cette époque que j'ai cru opportun de demander une audience au nouveau Calife pour lui présenter en tant que Locumtenens civil du Patriarcat et chef spirituel de la Communauté arménienne catholique, l'hommage dû au chef musulman, qui pourrait constituer la base juridique du maintien de nos Droits Minoritaires en face du nouvel ordre de choses, qui s'annonçait

par suite de ces changements fondamentaux dans la nouvelle Turquie. L'audience fut accordée avec les formalités d'usage, et j'ai eu un entretien d'une demi-heure dans le palais de Dolma-Baghjé avec le nouveau calife Abdul Méjid, qui a voulu même offrir le café en sa présence, chose dont j'ai prié Sa Majesté de me dispenser pour me tenir aux traditions du Sultanat. Il en a été ostensiblement content et j'ai pris le café et les cigarettes d'usage dans un salon contigu. J'ai été accompagné jusqu'à la porte de la chambre d'audience et salué par le Calife lui-même. A mon départ, j'ai rencontré sur les escaliers Rifat Pacha, qui avait certainement autorisé l'audience et il me demanda si j'en étais satisfait. En le remerciant, j'ai pris congé du Palais et avec les honneurs d'usage, et je suis rentré au Patriarcat. Un jour après, le cérémoniaire du Palais m'a rendu la visite en me communiquant les remerciements et les salutations du Calife. Ces petits détails peuvent montrer la bonne volonté de notre part pour la reprise des rapports du Patriarcat avec les autorités turques et un rappel tacite à celles-ci de notre position traditionelle, que nous désirions maintenir en attendant les résultats à cet égard de la conférence de Lausanne.

Celle-ci ne put être tenue le 13 novembre, comme il était fixé, à cause des incidents mentionnés.

Ismet Pacha profita de ce renvoi pour aller à Paris et s'entretenir avec M. Poincaré, Président du Conseil des Ministres français, et le 17 novembre Lord Curzon, en voyage pour Lausanne, eut un long entretien avec ce même président en présence de de l'Ambassadeur d'Italie, le Baron Romano Avezzana, et ils tombèrent d'accord sur les points à discuter dans la conférence. Le 20 novembre une rencontre Mussolini-Poincaré-Curzon discuta les 15 points du Mémorandum anglais et aboutirent à un accord sur les lignes fondamentales du Traité à élaborer.

Ayant ainsi aplani le terrain diplomatique le 26 novembre 1922, on inaugura à Lausanne la conférence pour l'Orient, dans laquelle les alliés n'avaient en face d'eux que le seul gouvernement kémaliste.

Les travaux de la conférence se divisèrent en deux phases: la première se conclut avec la remise du schéma du Traité de Paix, et la deuxième commencée le 23 avril 1923, fut terminée le 16—17 juillet 1923. Le 24 juillet le Traité fut signé dans une cérémonie simple et rapide.

Les turcs soulevèrent toutes les questions imaginables, auxquel-

les ils pouvaient s'accrocher profitant du moment critique et délicat de la situation interalliée.

Il ne nous intéresse pas de nous arrêter sur les clauses concernant la Thrace, les Détroits, dont la liberté de passage fut assurée pour tous les Etats, comme d'intérêt européen, les Iles du Dodécanèse. Nous nous contentons d'un point des clauses territoriales et politiques et de celui de la protection des Minorités en Turquie. Quant au premier point, le territoire anatolien fut reconnu appartenant à la Turquie sans aucune condition et les anciennes frontières vers la Perse furent maintenues et les démarcations des frontières vers la Syrie furent acceptées telles qu'elles résultaient de l'accord franco-turc du 20 octobre 1921 (art. 8); la délimination vers l'Irak fut renvoyée à des accords ultérieurs avec la Grande Bretagne (art. 3 du Traité de Paix). Ainsi venait d'être liquidée toute aspiration grecque et alliée en Asie Mineure.

La situation créée par le Traité aux sujets non-musulmans en Turquie fut envisagée sous deux aspects: celui de la protection des Minorités, et celui de l'échange des populations entre Etats ayant des minorités à échanger. L'échange ne nous regardait pas n'ayant pas un Etat arménien représenté à la Conférence pour s'y engager, et l'exode ou expulsion de nos survivants de l'Anatolie avait par ailleurs réduit nos populations presque à celles de Constantinople, avec rari nantes ingurgite vasto de l'Anatolie.

Les articles 37—45 sur les Droits Minoritaires garantis par le contrôle de la Société des Nations feront l'objet de ces Mémoires, quand nous y parlerons de leur suppression imposée par le Gouvernement de la République soi-disant areligieuse ou laïque.

A ce sujet M. Giannini remarque avec justesse que le kémalisme arrivé au point culminant de son ascension, fut dur avec les minorités, particulièrement dans les zones asiatiques; il transforma la législation nationale, introduisit dans le pays tout un nouveau système religieux, politique, économique, social. L'abolition du Califat (3 mars 1924) après celui du Sultanat, en même temps que la législation du Chérié remplacée par le code suisse en 1926, et enfin la proclamation du laïcisme à base de son nouveau régime en 1928, l'alphabet latin aussi, qui a remplacé l'arabe, et l'abandon du costume des femmes et de leur coiffure ont eu leur importance très significative de ses intentions de vouloir rompre avec le passé et le monde musulman et de se rapprocher de l'Occident.

Cette œuvre audacieuse, qui prouve la tenacité distinctive du caractère de Moustafa Kémal et de ses collaborateurs immédiats, a triomphé du mécontement général; ce mécontement d'ailleurs dans l'enthousiasme de la population turque pour la victoire d'une cause perdue, n'a pas dépassé l'état psychologique de passivité et de résignation finale.

Quant à l'abolition des Droits Minoritaires contre les engagements les plus formels et d'ordre international, garantis même par le Traité de Lausanne, l'acte le plus favorable qui ait existé pour la Turquie, a certainement provoqué dans les Communautés surtout chrétiennes, des protestations énergiques, mais l'abandon des Puissances Alliées signataires de l'acte, et leur désintéressement devant tous recours à ce sujet, ont fini par laisser la force primer le droit, comme nous le verrons ci-après.

La suppression par ailleurs de ces Droits Minoritaires, unique base légale restée aux communautés en Turquie, pouvait être considérée comme une conséquence logique de celle du Sultanat et Califat musulman, ainsi que du système législatif du Chérié. Mais le coup mortel porté par le Traité de Lausanne aux aspirations nationales arméniennes, qui paraissaient avoir atteint leur solution favorable due aux sacrifices immenses et garantie par des promesses et engagements les plus formels des Puissances qui se révélèrent impuissantes, cette atteinte, dis-je, aux droits naturels de justice internationale, fut la plus fatale pour les arméniens et restera l'acte de violation le plus déshonorant de l'histoire.

«A Lausanne la question arménienne ne fut prise en considération qu'en fonction de l'arrangement territorial turc. Lord Curzon constata avec une franchise dirait-on brutale, que les Arméniens étaient liquidés par la force et que leur problème était vidé.» Avec l'élimination ainsi de cette question la plus brûlante pour les turcs, les négociations à Lausanne ne reconnaissaient plus d'obstacle à venir à une entente avec nos masacreurs.

Boghos Noubar Pacha, Avédis Aharonian, nos délégués accourus à cette assise de nos alliés et protecteurs d'hier, s'aperçurent vite qu'ils n'avaient plus le moyen de se faire entendre[143]).

La question mise pro-forma sur tapis, fut repoussée par un coup de main d'Ismet, menaçant de se retirer de la conférence

[143]) M. Noradounguian Gabriel (ancien ministre des affaires étrangères de Turquie à Constantinople) les avait précédés: quelques mois avant la réunion de la conférence à Lausanne, il m'écrivait en des termes très pessimistes à propos du Problème arménien, dont il redoutait la fin catastrophique.

avec sa suite, si elle venait à faire l'objet de discussion quand elle n'avait plus raison d'exister.

J'ai su par un aveu confidentiel de Montagna lui-même, ancien ambassadeur à Athènes, vice-président de la commission pour les affaires politiques et judiciaires, et en rémunération de ses services rendus à la Turquie promu Ambassadeur auprès de la nouvelle république, que lui-même avec d'autres collègues aurait conseillé à Ismet de tolérer la mise sur tapis de ce problème arménien sauf pour lui de se déclarer à sa guise. Et le geste tragi-comique consomma l'inique écart pour sceller solennellement la complicité la plus honteuse du crime le plus criant de lèse humanité, la suppression d'un peuple des plus anciens, maître de ses territoires, qui venaient d'être reconnus pour propriétés de ses assassins.

En conclusion, ajoute M. Giannini, les Arméniens arrivés à l'indépendance et à l'unité nationale après des luttes séculaires, se trouvèrent de nouveau dispersés:

a) Une partie du territoire russe, devenue république socialiste soviétique arménienne, fait partie de la R.S.S.T. (République socialiste soviétique transcaucasienne);

b) Le reste du territoire, évacuée d'arméniens, est livré aux turcs.

Les Arméniens dispersés, se sont réfugiés un peu partout, où ils purent trouver de l'hospitalité (Italie, Egypte, France, Amérique etc....) et ceux de la Cilicie se sont abrités en Syrie, non sans préoccupation des Turcs, qui n'aimaient pas les voir au voisinage de leurs frontières, pas bien agréés par les syriens parce que considérés comme trop liés à la Puissance mandataire. Le recensement de 1927 donnait en Turquie à peu près 77.533 arméniens (dont 64.745 seulement parlaient l'arménien comme langue maternelle) et dont la majorité vivait à Constantinople (53.129) (1) — A. Mandelstam: «La Société des Nations et les Puissances devant le Problème arménien.» (Paris 1925.)

Tout en reconnaissant la droiture de cet homme d'Etat et notre ami, — on dirait qu'il est dans la nécessité d'exposer «la cruda verità» — la vérité cruelle, devant le fait accompli de la suppression et de l'expulsion de leur pays ancestral, — les arméniens garderont de jure ce qui leur a été promis, reconnu et qui a constitué le problème national arménien. La République du Caucase, les colonies importantes de ce peuple dispersé, ne peuvent pas se dire deshéritées de leur patrimoine ancestral et de leurs droits imprescriptibles: l'histoire «magistra vitae» se ré-

serve son verdict pour ce problème aussi, et ce sera certainement la condamnation d'un traité aussi injuste à ce propos que celui de Lausanne[144]).

Dans le cercle restreint de mes relations personnelles avec ces amis de l'Occident, j'ai eu des aveux des Mea Culpa tardifs à propos de l'injustice commise à Lausanne. Après l'abandon des provinces arméniennes de l'Anatolie, abandon sciemment voulu pour les livrer à la merci des incursions des troupes ennemies réorganisées par eux, nos alliés évacuèrent Atalia, la Cilicie, et Constantinople, sans même laisser de garanties pour les chrétiens en général et pour les arméniens en particulier. De plus, sans aucune raison plausible, ils livrèrent aux Turcs le Sandjak, pour acquiescer à l'arrogante exigence de nos ennemis de voir éloigner de leurs nouvelles frontières les derniers débris d'une population

---

[144]) M. Giannini, dans la constatation de la vérité crue de l'insuccès du problème arménien, en bon et compatissant ami, remarque: «Il faut dire franchement qu'une responsabilité non petite retombe sur (les arméniens) eux-mêmes. L'ivresse de la victoire remportée (soit par les Allies, soit par le Traité de Sèvres) l'absence de la vertu de modération, les avaient entraînés à des luttes contre leurs anciens oppresseurs et à des conflits contre leurs voisins avec lesquels ils devraient serrer des liens de défense contre l'attaque (commune) qui menaçaient tous, à des luttes intestines; ils s'étaient de jour en jour épuisés, pour finir à une rechute dans l'esclavage, dans la famine, dans l'indigence. La guerre mondiale, les luttes soutenues par eux pour conquérir l'indépendance seraient ainsi passées en vain à leur désavantage pour aboutir au naufrage d'une dernière espérance d'un Foyer National. Il fallait donc qu'ils fussent bien serrés et dirigeassent toutes leurs forces pour obtenir un tout petit coin tranquille, où ils pussent vivre sans se faire des questions de souveraineté territoriale, autrement les difficultés auraient augmenté au degré de rendre impossible leur sauvetage (page 211). — A ces causes intérieures du désastre subi par le problème national arménien, nous avons fait allusion en reportant d'analogues remarques, d'avertissements du même éminent ami et en y ajoutant les nôtres. Nous en reconnaissons et admettons toute la vérité crue, la triste réalité à tout aujourd'hui, mais nous croyons pouvoir remarquer à notre tour ici, que les arméniens vis-à-vis des grandes puissances leurs alliés, devraient être regardés comme de jeunes enfants inexpérimentés, dépourvus de tous moyens pour suffire à atteindre leurs aspirations à eux seuls, si largement encouragées par des promesses solennelles et formelles de la part de leurs amis. Ceux-ci auraient dû non seulement se tenir fidèles à leurs engagements, mais aussi ne pas augmenter leurs difficultés par des évacuations de territoires occupés avec eux, par aide directe apportée à leurs ennemis au degré de remonter ces derniers de vaincus en vainqueurs, de les rendre intransigeants, impudents et récalcitrants devant toutes propositions, ne dirai-je pas, d'équité, mais des plus élémentaires sentiments de justice et d'humanité. Tout ceci a manqué aux arméniens de la part de leurs alliés, en conflit entre eux pour des mesquines compétitions et par des rivalités inconcevables après une lutte commune, après des sacrifices immenses, soutenus aussi pour la délivrance des peuples opprimés. Nos amis les alliés auraient pu non seulement guider leurs clients, les arméniens, si nécessiteux de conseils et d'aides efficaces, bien mieux que leurs ennemis d'hier et qui ont prouvé dans la suite s'ils étaient tels à mériter l'appui ouvert et large, dont ils ont joui pour se jouer à la fin et de la diplomatie et de la civilisation occidentale en faillite.

qui s'y était installée pour reprendre l'haleine de vie nationale réduite à ses derniers soupirs. Ce furent des actes de si criante injustice que les Puissances alliées n'en pourront jamais se justifier par aucun prétexte politique ou diplomatique.

Sur tout ceci et sur tant d'autres fautes commises par les alliés, l'histoire prononcera son verdict inexorable: elle fera toucher du doigt aux alliés mêmes les conséquences de revanches inévitables de la justice naturelle et divine.

IX. LA SITUATION EN TURQUIE KEMALISTE ET LA SUPPRESSION DE LA BASE LEGALE DES DIFFERENTES COMMUNAUTES CHRETIENNES

Nous avons vu que par suite d'abandons successifs, le traité de Sèvres, œuvre de justice, avait été supprimé par les Alliés pour faire place au traité de Lausanne, qui enterrait l'indépendance de l'Arménie sur son propre sol historique et livrait les survivants du désastre, pieds et poings liés, à leurs propres bourreaux en ne réservant qu'une clause dérisoire de «protection de minorité» dépourvue d'ailleurs de toute sanction.

Avant d'exposer cette clause plus communément connue sous le nom de «Droits des Minorités», et de montrer comment les Turcs s'y sont pris pour éluder même cette clause inefficace en soi, dans l'unique but de lui enlever son caractère d'engagement contractuel, il sera utile de rappeler quelques anecdotes de mes relations personnelles avec des représentants alliés. Elles seront d'autant plus intéressantes qu'elles ne sont pas connues et qu'elles peuvent jeter un peu plus de lumière sur le cours des événements après l'armistice jusqu'à l'application de la fameuse clause concernant «la protection des minorités»[145]).

Un épisode typique est révélateur de la mentalité des autorités d'occupation de la capitale turque vis-à-vis des populations chrétiennes qui, à bon droit, attendaient justice contre les pertes de vie et de biens subies pour la cause des alliés. Le Patriarcat

---

[145]) Paillarès dit à ce propos: «Les états-majors débarrassés du souci de trouver des logements que leur fournissent les réquisitions dans les plus beaux hôtels et les plus riches appartements de la ville, se préoccupent fort peu des embarras des locataires. Ils restent les bras croisés devant les réclamations qui leur sont adressées de toutes les colonies et de toutes les communautés. Donc, à voir les choses de près, si la population de Constantinople souffre plus que celle de Marseille du malaise économique, la faute en est non pas aux Grecs, aux Arméniens et aux Juifs, mais en premier lieu au chaos universel, en second lieu aux désordres bolchévistes et kémalistes, enfin à l'inertie de la Sublime Porte et à l'indifférence des contrôles interalliés.» — Paillarès page 121—122.

arménien catholique possédait à Péra l'immeuble de l'hôtel «Bristol»; le locataire, un grec, avait réussi à le louer à l'Armée française comme cercle d'officiers à un prix dix fois supérieur au prix qu'il payait au Patriarcat. Celui-ci voulant profiter de cet avantage en avait pris en main l'administration directe et pour se débarrasser du locataire exploiteur eut recours au Haut-Commissariat français qui, bien que renseigné sur les droits du Patriarcat en question, au lieu d'aider celui-ci, prit des dispositions de réquisition, sous le prétexte qu'il s'agissait d'un établissement appartenant à un ressortissant ottoman. Heureusement, la propriété était inscrite au cadastre au nom d'un certain Réali, sujet italien résidant à Rome, et ce n'est que sur l'intervention des autorités italiennes que l'opération de réquisition française a pu échouer.

Un autre fait, aussi singulier, qui illustre la réserve que les autorités françaises s'étaient imposée vis-à-vis de leurs «clients» de l'Orient catholique: une commission s'était formée pour l'évaluation des pertes subies durant la guerre par les ressortissants alliés et leurs protégés.

Il était donc tout naturel que nos Sœurs Arméniennes catholiques, comme tant d'autres, aient recours à cette commission. Le Haut-Commissariat, en réponse à leur requête, s'empressa de donner une réponse bien rassurante et les informa qu'en temps opportun, leurs pertes seraient indemnisées. Mais comme en vertu d'une convention interalliée, on avait restreint le mot «protégé» à quelques particuliers qui avant le 1er août 1914 payaient les droits de patente (restriction faite uniquement pour grossir le montant de l'indemnité à accorder à leurs ressortissants directs), on usa d'un subterfuge pour faire évanouir cette réponse officielle faite précédemment à nos Sœurs. En effet, un beau jour, un envoyé du Haut-Commissariat se présenta à la Maison Mère, et, sous prétexte d'être chargé de poursuivre cette réclamation des Sœurs, leur demanda la lettre du Haut-Commissaire, la mit en poche en disant qu'il reviendrait... et depuis lors, on l'attend. Des réclamations réitérées pour la restitution de cette lettre sont restées sans réponse.

Nous devons ici noter un fait qui est bien grave au point de vue de la morale, de la justice et de l'équité: les Alliés pour indemniser leurs ressortissants avaient tous les moyens de s'emparer des biens purement turcs et de les affecter aux réparations à allouer à leurs sujets. Au lieu de cela, ils se sont contentés pour cette fin, de saisir à Berlin à la Banque d'Etat, la somme de sept mil-

lions de livres turques or que les Unionistes massacreurs avaient prise sur leurs victimes arméniennes et déposée en Allemagne pour servir plus tard à la propagande du Comité Unioniste en Europe. Cet argent, fruit du crime et du vol, au lieu d'être restitué aux Arméniens, fut affecté aux réparations que le Gouvernement Turc devait aux ressortissants alliés. C'était plus simple pour les Alliés d'utiliser à leurs fins cet argent tout prêt, mais c'était lâche et immoral en même temps: triste exemple qui illustre la mentalité de l'époque...

Les Kémalistes avançaient en expulsant devant eux les Grecs et les Arméniens de toutes les villes qu'ils venaient d'occuper. Du littoral de la Mer Noire et de la Mer de Marmara, arrivaient sans cesse des réfugiés arméniens et de nouveaux pavillons étaient créés pour eux par l'œuvre d'assistance arménienne, sous la haute direction des Patriarcats. Voilà qu'un beau jour, Sir Horace Georges Montagu Rumbold, Baronet, Haut-Commissaire de la Grande Bretagne convoqua les trois chefs des communautés arméniennes, Mgr. Zaven Patriarche, Mgr. Naslian, Locum-tenens du Patriarcat arménien catholique et le professeur Bezdjian, chef de la communauté protestante. Il leur communiqua que le Conseil des Ambassadeurs avait décidé de ne plus permettre aux réfugiés, qui affluaient sans cesse de l'Anatolie, le débarquement à Constantinople. A cette communication inattendue, je n'ai pas pu me retenir et j'ai élevé la voix pour dire: «M. le Haut-Commissaire, où doivent-ils donc aller ces pauvres expulsés de leurs foyers? Tous les ports de la Méditerranée leur sont fermés et vous voulez leur fermer aussi la porte de Constantinople? Doivent-ils donc se jeter à la mer pour mourir une fois pour toutes? Ici, nous sommes chez nous et nous ne pouvons admettre aucune défense d'y établir nos populations sans abri, que vous ne pouvez pas et ne devez pas traiter comme des étrangers.» M. Rumbold a secoué son flegma anglais; il a protesté contre l'interprétation donnée à ses paroles, puis il a énuméré les inconvénients d'une trop forte agglomération dans la capitale et les difficultés pour la ravitailler. Mais, lui répliquai-je, nous avons notre organisation créée ad hoc, l'œuvre de l'assistance nationale, qui est en pleine activité et qui pourrait se charger de placer les fugitifs et de les nourrir à nos frais. Mgr. Zaven et le Professeur Bezdjian confirmèrent aussi ma déclaration et M. Rumbold finit par retirer la défense. Nous prîmes congé de lui sans avoir saisi le sens secret de la défense, car nous ignorions totalement la décision de l'abandon de Constantinople aux armées kémalistes et c'est en vue de cette

éventualité proche que les Ambassadeurs avaient pris la décision de ne pas augmenter dans la capitale surtout le nombre des Arméniens.

Nous reçumes aussi une convocation du général Pelle, Haut-Commissaire français, qui a voulu nous entretenir sur les événements de la Cilicie. Il a voulu justifier l'évacuation française et en rejeter la responsabilité sur les Arméniens, auxquels il a reproché l'esprit de représailles surtout dans la récente campagne de l'Armée grecque, dont les chefs rejetaient sur une bande de volontaires arméniens la responsabilité de massacres et de pillages contre les Turcs. Nous lui répondîmes que même en admettant quelques excès commis en pleine guerre, nous nous étonnions de cette attention bien délicate qu'il avait pour les Turcs, tandis qu'on n'avait jamais donné une preuve d'une pareille tendresse pour les Arméniens, qui subissaient jusqu'à ce jour les effets d'une constante et éternelle politique d'extermination raciale. Pour ce qui concerne la Cilicie conquise par les sacrifices des arméniens, nous n'avons, lui dis-je, qu'à regretter et à déplorer la violation des plus solennels engagements et promesses faits aux arméniens, violation incompatible avec l'honneur de la France chevaleresque, ses intérêts et son prestige. Sans manifester une émotion quelconque, le Général Pelle a voulu nous assurer que le Gouvernement français s'acquitterait de ses engagements avec honneur et nous a priés de calmer nos populations à ce sujet.

Quelques jours après, le même Haut-Commissaire a voulu me voir seul. Il m'a dit que si la France allait quitter la Cilicie, c'était parce que les Arméniens n'y avaient pas voulu son installation permanente!! ... et il m'a prié en conséquence de faire connaître ce détail à la population arménienne ... M. le Haut-Commissaire, lui ai-je répondu, je vous remercie de la confiance que vous me témoignez, je vous prie, à mon tour, de bien vouloir accueillir ce que je vais vous dire, comme l'expression de ma vraie amitié pour la France. Depuis mon enfance, je porte gravés dans mon esprit et dans mon cœur les doux noms de France et de Français, comme ceux de ma patrie et de ma nation; le tombeau du premier consul à Kharpouth (ma ville natale) dans l'église cathédrale arménienne catholique était signalé de père en fils comme le symbole de la liaison la plus étroite entre les Français et les Arméniens catholiques. Vous pouvez donc être rassuré sur mon dévouement aux intérêts français. Or, c'était justement dans l'intérêt de la France que nous aurions souhaité sa permanence en Cilicie ... et le gouvernement français dans sa haute position

n'aurait même pas dû s'abaisser à prendre comme expression de la volonté nationale arménienne les élucubrations de quelques écervelés arméniens irresponsables, si tel est le motif réel de l'évacuation.» Le Général Pelle n'a rien répliqué à ma remarque; il a avoué le malheur du fait accompli en me priant d'invoquer en cette question des circonstances atténuantes pour la France.

Mon intention, en écrivant ces quelques petits épisodes est de dévoiler le mouvement secret de la politique et son changement depuis le premier jour de l'armistice jusqu'à la capitulation devant Kémal. Entrés en vainqueurs en Turquie, nos Alliés en sont sortis vaincûs et, ce qui est pire encore, en abandonnant aux massacreurs les épaves des massacres.

Cette mentalité n'a pas été seulement celle de la diplomatie, mais aussi celle de quelques missionnaires étrangers: les Turcs avaient fait accroire à certains d'entre eux que par l'absence des éléments grecs et arméniens d'Anatolie, un champ d'action immense serait ouvert aux missionnaires européens et américains, parce que la nouvelle Turquie serait à base de liberté parfaite de conscience et de religion. J'étais allé rendre visite au Patriarche du Phanar, Mgr. Meletios, au jour des combats les plus acharnés de la guerre gréco-turque. Après m'avoir fait remarquer amèrement l'hostilité des missionnaires latins contre les Grecs, Mgr. Meletios, bien affligé, me suggéra d'écrire à Rome même pour dire que la chrétienté, si les Grecs venaient à perdre la guerre, ne retrouverait plus, d'ici peu, les villes dont les noms sont consacrés dans la Sainte Ecriture. La conséquence en serait que les missionnaires latins n'auraient plus de raison ni de base pour reprendre leur apostolat. La suite des événements a confirmé cette conviction du Patriarche grec et le kémalisme, maître de la situation en Turquie, a fini par abolir peu après, l'organisation traditionnelle et séculaire des communautés chrétiennes en les plaçant dans l'alternative ou de renoncer à tous leurs droits et privilèges, ou bien de s'en aller hors de la Turquie.

Mgr. Meletios, malgré la justesse de sa prédiction, avait cependant tort de croire que les missionnaires catholiques ne déploraient pas la déchristianisation de toute l'Asie Mineure et que les armées grecques ne combattaient contre le Kémalisme que pour faire triompher la croix sur le croissant. Non, les Grecs ne s'étaient engagés dans cette guerre que pour leur politique d'expansion. Mais d'autre part, des missionnaires catholiques ont fini par déplorer la réalisation des prédictions de ce Patriarche non-

catholique animé des intérêts politiques de sa nation plus que de ceux du christianisme en Orient. Voici ce qu'écrit parmi tant d'autres, dans sa brochure intitulée: «La mort d'une Eglise», un Père de la Compagnie de Jésus, le Père Jean Levie, animé du sentiment plus apostolique de chagrin et de désapprobation de ce qu'on prévoyait d'antichrétien: «Hélas! ce qui semblait impossible vient de se réaliser, ce qui paraissait une supposition scandaleuse est devenu un fait certain; et chose plus invraisemblable encore, vraiment scandaleuse celle-là, la conscience chrétienne est restée indifférente, insouciante devant cette œuvre de mort. Brutalement en dix ans, une des vastes contrées du monde, l'Asie Mineure, la seconde patrie du christianisme, le premier des pays de missions évangélisés par le premier des missionnaires chrétiens, St. Paul, l'Asie Mineure a été totalement vidée, dépouillée de ses habitants chrétiens.»

Pour arriver à ce resultat graduellement sans trop brusquer la mentalité européenne, et même en la ménageant, Moustafa Kémal a voulu d'abord donner des preuves de libéralisme; il a laïcisé l'Etat en le séparant de la religion. Après avoir éloigné du pays le Calife, chef de la religion musulmane, il a ensuite imposé le port du chapeau européen même aux religieux musulmans. Il a supprimé le voile des femmes turques en leur accordant la pleine liberté de la vie moderne, contrairement aux traditions des harems musulmans. Il a épuré le pays de tout élément réactionnaire, surtout par la pendaison de 150 Mollas et de nombreux cheikhs derviches de Konia. Ces actes de «libéralisme» devaient faire prévoir aux chrétiens que le vrai but de cette politique était la poursuite de l'unité légale et nationale de tous les éléments ethniques et confessionnels en Turquie, en d'autres termes la fusion de tous dans la race turque.

Mais justement, le délégué de l'Assemblée nationale à Lausanne s'était engagé vis-à-vis des puissances signataires du traité et vis-à-vis de la S. D. N. à reconnaître comme lois fondamentales les stipulations contenues dans les articles 38—44 de la section du traité de Lausanne pour la protection des Minorités et il avait aussi expressément pris l'engagement que la Turquie n'édicterait aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle en opposition avec ces stipulations, aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne devant prévaloir contre elles.

S. M. le Roi d'Angleterre, représenté par Sir Horace George Montagu Baronet S. C. M. Haut-Commissaire à Constantinople.

Le Président de la Rép. Franc., représenté par M. le Général de division Maurice Pelle, Ambassadeur de France, Haut-Commissaire de la République en Orient.

S. M. le Roi d'Italie, représenté par le Marquis Camille Garroni, sénateur, Ambassadeur d'Italie, Haut-Commissaire à Constantinople.

M. Jules César Montagna, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, à Athènes, Commandeur de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare.

S. M. l'Empereur du Japon, représenté par M. Kentaro Otchia, I. classe du Soleil Levant, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Rome.

S. M. le Roi des Hellènes, représenté par M. Eleftéros Venizélos, ancien Président du Conseil des Ministres S. C. de l'Ordre du Sauveur.

M. Démétré Caclamano, Ministre plénipotentiaire à Londres, Com. de l'Ordre du Sauveur.

S. M. le Roi de Roumanie, représenté par M. Constantin I. Diamandy, Ministre plénipotentiaire; M. Constantin Contjeco, Ministre plénipotentiaire.

S. M. le Roi des Serbes, des Croates et des Slovènes, représenté par M. le Docteur Miloutine Yovanovitch Env. Extr. et Ministre plénipotentiaire à Berne.

Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, représenté par Ismet Pacha, Ministre des Affaires Etrangères, député d'Andrinople; le Docteur Riza Nouri Bey, Ministre des Affaires sanitaires et de l'Assistance sociale, député de Sinope.

Hassan Bey, ancien Ministre, député de Trébizonde.

A dater de la mise en vigueur du présent Traité de Paix fut définitivement rétabli:

Section I

I. Clauses Territoriales

avec la Bulgarie, avec la Grèce, avec la Syrie, avec l'Irak.

15. La Turquie renonce en faveur de l'Italie à 14 îles du Dodécanèse et à Lybie.

. L'Angleterre en faveur de l'Egypte, etc. ...

II. Disposition spéciale

23. Régime des Détroits.

24. Les Hautes parties contractantes déclarent accepter, chacune en ce qui la concerne, l'abolition complète des capitulations en Turquie à tous les points de vue.

Section II

Nationalité 30—36

Section III

Protection des Minorités

a) 32. La Turquie s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles 38—44 soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement ne prévalent contre elles.

38. Protection de vie — libre exercice public et privé de toute foi, de toute religion ou croyance — liberté de circulation.

39. Mêmes droits civils et politiques — égalité devant les lois. La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant turc en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques. Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage ... d'une langue quelconque, usage oral de sa langue devant les tribunaux.

A. 10. Les ressortissants turcs appartenant à des minorités non musulmanes jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les

autres ressortissants turcs. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais toutes institutions charitables, religieuses ou sociales, toutes écoles et autres établissements d'enseignement et d'éducation, avec droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

a) 41. Enseignement public.

a) 42. Le Gouvernement turc a accepté de prendre à l'égard des minorités non-musulmanes, en ce qui concerne leur statut familial ou personnel, toutes dispositions permettant de régler ces questions selon les usages de ces minorités. Ces dispositions seront élaborées par des commissions spéciales composées en nombre égal de représentants du Gouvernement turc et des représentants de chacune des minorités intéressées. En cas de divergence, le gouvernement turc et le Conseil de la Société des Nations nommeront d'un commun accord un arbitre choisi parmi les jurisconsultes européens. Le Gouvernement turc s'engage à accorder toute protection aux Eglises, Synagoges, Cimetières et autres établissements religieux des minorités précitées. Toutes facilités et autorisations seront données aux fondations pieuses et aux établissements religieux et charitables des mêmes minorités actuellement existant en Turquie. Et le Gouvernement turc ne refusera pour la création de nouveaux établissements religieux et charitables aucune des facilités nécessaires qui sont garanties aux autres établissements privés de cette nature.

Art. 44. La Turquie convient que . . . ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et sont sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourraient être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations. L'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon s'engagent, par les présentes, à ne pas refuser leur assentiment à toute modification des dits articles qui seraient consentie en due forme par la majorité

du Conseil de la Société des Nations. — La Turquie agrée que tout membre du Conseil de la Société des Nations aura le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à l'une quelconque de ces obligations et que le Conseil pourra procéder de telle façon et donner des instructions qui paraîtront appropriées et efficaces dans la circonstance.

Le Gouvernement turc agrée que tout différend de ce genre soit, si l'autre partie le demande, déféré à la Cour permanente de justice internationale. La décision de la Cour permanente sera sans appel et aura la même force et valeur qu'une décision rendue en vertu de l'article 31 du Pacte.

«Le Matin» du 9 janvier 1925 annonçait sous le titre: «Les dommages subis par les Alliés en Turquie»:

«La commission d'évaluation et de réparation des dommages subis par les Alliés en Turquie vient d'être constituée, conformément aux dispositions de la convention signée à Paris le 23 novembre 1923. Elle a établi son siège à Paris, 66 Rue Boissière et effectuera ou fera effectuer en Orient toutes les enquêtes qui seront jugées utiles pour la bonne marche de ses travaux. La convention du 24 novembre décrète que les requêtes des intéressés devront être remises à la commission au plus tard un an après la mise en vigueur du traité de Lausanne. Pour les ressortissants des Puissances ayant ratifié le traité avant le 5 août 1924, le délai viendra à échéance le 5 août 1925. La France ayant ratifié le 30 août 1924, le délai viendra à échéance pour ses ressortissants le 30 août 1925. Les requêtes qui ont été déposées ou adressées au Ministère Français des Affaires Etrangères, à l'Office des Biens et Intérêts Privés à Paris, à l'Ambassade de France à Constantinople, aux Consulats Français d'Orient ou à toute autre autorité officielle française, qui en aura accusé réception n'auront pas besoin d'être renouvelées. Toutefois, ces requêtes pourront être complétées ou modifiées, s'il est jugé nécessaire par les intéressés.

relative à l'évacuation et à la réparation des Dommages subis en Turquie par les ressortissants des Puissances contractantes et protocoles signés à Paris le 23 novembre 1923.

Art. 6. La commission devra évaluer et indemniser dans les conditions prévues par la présente convention les dommages ci-après définis:

a) Les dommages directs (autres que ceux visés au paragraphe 2° de cet article) subis sur les territoires qui étaient ottomans au 1er août 1914 ou sur mer par les ressortissants des Puissances contractantes, dans leurs personnes ou dans leurs biens, pendant la période comprise entre le 1er août 1914 et la mise en vigueur du traité avec la Turquie par suite de tout acte ou négligence du gouvernement turc, y compris les dommages résultant de mesures de réquisition, de séquestre ou de confiscation, ainsi que les dommages directs subis sur les mêmes territoires par les dits ressortissants pendant la même période par suite de tous faits de guerre quel qu'en soit l'auteur.

b) Les dommages directs causés par l'incendie de Smyrne aux biens et propriétés des ressortissants des Puissances contractantes. La commission aura pouvoir de déduire de l'indemnité attribuée à ce titre les sommes que le réclamant aurait obtenues par ailleurs; elle aura également pouvoir d'écarter les réclamations au cas où elle estimerait que le réclamant n'a pas fait toute diligence utile pour obtenir une indemnité à laquelle il aurait eu droit par d'autres voies.

c) Les dommages visés aux alinéas a) et b) qui ont été subis par les protégés des Puissances contractantes dont la patente de protection ressort à une date antérieure au 1er août 1914.

Les ressortissants turcs en pays étrangers.

Le consulat de Paris a déclaré:

Nous considérons comme sujets turcs les personnes qui ont quitté la Turquie après le mois de septembre 1923 avec passeport des autorités nationales. Les contrevenants payent une amende. Les titulaires des passeports portant la mention «Ne peut plus retourner en Turquie» sont considérés comme des sujets turcs. S'ils veulent voyager ailleurs qu'en Turquie nous leur délivrons des passeports, mais nous ne les leur visons pas pour retourner en Turquie. Les sujets turcs partis de la Turquie à l'Etranger avant la guerre, restent tels, s'ils ont régulièrement

renouvelé leur inscription, acquitté les droits consulaires. Les étudiants munis d'un passeport étranger délivré par les autorités d'occupation ne peuvent pas être considérés comme des sujets turcs. Seuls les ressortissants turcs arrivés en pays étrangers après le mois de septembre 1922 avec un passeport turc, sont autorisés à donner procuration à leurs mandataires en Turquie.

Dans son chemin vers l'unification des éléments disparates, l'Assemblée nationale turque rencontrait ainsi les obligations turques envers les minorités qui étaient d'intérêt international et contractuel vis-à-vis des Puissances signataires du traité de Lausanne et qu'elle ne pouvait pas de sa propre volonté modifier unilatéralement sans l'assentiment du Conseil de la Société des Nations (v. art. 44 du traité de Lausanne — sect. III). Pour éviter ce grave obstacle, le Gouvernement Kémaliste a manœuvré par ses agents dans les différentes communautés pour en obtenir la renonciation aux Droits Minoritaires, bien que d'après le droit international cette renonciation ne pouvait avoir de valeur juridique, vu que les clauses en question pour la protection des minorités n'étaient pas d'intérêt privé, mais d'intérêt international et humain, puisqu'elles concernaient l'ordre supérieur de la dignité et de la liberté humaines et qu il était clair aux yeux de tous que cette renonciation ne pouvait avoir lieu que par intimidation de la part du gouvernement turc sur ses minorités qui se sentaient et se savaient complètement abandonnées par les Alliés et cela sur des arguments et expériences péremptoires.

Je me bornerai aux principaux traits des actes et agissements officiels turcs dans notre communauté qui a été la dernière à être attaquée dans sa constitution communautaire.

Rentré de Rome au début de 1925, j'ai dû convoquer l'Assemblée nationale de la communauté pour réorganiser les Conseils remplacés pendant mon absence par des nominations arbitraires. Cet acte a été de suite interprété comme le signal de notre ferme décision de maintenir le Patriarcat dans la jouissance de ses droits civils et politiques consacrés par la tradition. Rien n'a pu dans les commencements entraver la marche de la procédure légale que je mis en œuvre dans nos affaires communautaires. Le Gouvernement lui-même faisait semblant de respecter ses engagements de non-intervention dans les affaires intérieures des communautés. Mais par l'art. 42 du traité de Lausanne, le gouvernement turc s'était engagé à élaborer des dispositions permettant de régler le statut familial ou personnel selon les usages des minorités non-musulmanes. Cette élabo-

ration devait être faite par des commissions spéciales composées en nombre égal de représentants du gouvernement turc et de représentants de chacune des minorités intéressées. Or, en exécution de ces dispositions, le gouvernement a nommé lui-même en 1925, vers la fin du mois de mai, des commissions pour les Grecs, pour les Israélites et les Arméniens. La commission pour ces derniers était constituée comme suit:

Munir Bey, député de Tchoroum, président, Soummiure Bey et Chevki Bey, membres turcs, Hrant Bey Abro, arménien grégorien et Ohannès bey Alexanian arménien catholique (sur ma proposition privée).

En apparence, le nombre des membres turcs et arméniens était égal, mais de fait nous n'avions qu'un membre contre trois turcs. Et tandis que dans le traité, il était bel et bien prévu que des commissions spéciales seraient nommées pour chacune des minorités, il n'y en avait qu'une pour les trois communautés arméniennes, grégorienne, catholique et protestante, dont les statuts familiaux, usages, constitutions et administrations étaient totalement différents. On ne pouvait même pas faire des remarques, puisque les Patriarcats avaient été systématiquement écartés de l'acte, qui les concernait. J'ai cru cependant de mon devoir de protester auprès des Ambassades de France et d'Italie, signataires du traité de Lausanne contre la violation flagrante des clauses de ce traité.

Le membre arménien catholique de la commission avait relevé l'incompatibilité totale des principes catholiques avec le Code par exemple en ce qui concerne l'indissolubilité du Sacrement de mariage et les clauses de divorce admises par les grégoriens et les protestants, et que la commission voulait y enfermer; se trouvant ainsi dans une fausse position, M. Alexanian donna sa démission en signe de protestation sur mon avertissement.

La manœuvre de la Commission ayant ainsi échoué, le gouvernement commença en octobre à exercer des pressions directes et indirectes sur le Patriarcat arménien grégorien pour que celui-ci renonce aux droits minoritaires reconnus surtout par l'art. 42 du traité de Lausanne. Au club du rapprochement turco-arménien, il fut signifié que ce rapprochement et cette renonciation comportait:

1. La suppression des journaux de langue arménienne;
2. La suppression de la langue arménienne dans la liturgie;

3. L'unification des écoles arméniennes avec celles du gouvernement;
4. La réquisition par le gouvernement de tous les biens communautaires;
5. La suppression du statut familial et l'admission du divorce.

Tout en minant sourdement les bases de la vie des communautés, le gouvernement interpellé par le Vali de Stamboul, déclarait officiellement le 15 septembre, par l'entremise du conseiller du ministre de l'intérieur, qu'il n'entendait pas intervenir dans les actes de légalisation des élections des éphories et de leurs comptes et que les intéressés pouvaient à ce sujet recourir à leurs tribunaux respectifs.

Les commissions des statuts familiaux pour chacune des communautés, qui avaient continué leurs travaux, malgré l'abstention du membre catholique, prirent fin par une innovation radicale, la publication du nouveau code civil qui, publié en 1925, devait entrer en vigueur au mois d'octobre. Par suite de cet acte fondamental et général qui régissait la vie civile de tous les ressortissants citoyens turcs, un nouvel état de choses s'inaugurait pour tous.

Mgr. Naslian, n'ayant pu faire valoir les droits de sa communauté auprès de la Commission sus-mentionnée et craignant pour l'avenir des empiètements encore plus graves de la part du gouvernement turc, envoya d'abord le 8 novembre une protestation à tous les Hauts-Commissaires alliés, dont le texte suit:

Constantinople, le 18 novembre 1925

Excellence,

«Un souffle politique vient derechef mettre à l'ordre du jour au sein des communautés non-musulmanes de Turquie, certaines questions concernant les droits des minorités préconisés par le traité de Lausanne, savoir: les droits de la Liberté du Culte et de l'Instruction, le maintien du Statut familial et de la langue, la gérance des biens appartenant aux Eglises et aux œuvres de Bienfaisance. On a fait accroire que si les non-musulmans venaient à renoncer spontanément aux Droits sus-mentionnés et à abandonner complètement au gouvernement turc le soin de défendre leurs intérêts, ce dernier agréerait avec satisfaction cette renonciation et traiterait les chrétiens et israélites sur pied d'égalité avec les musulmans. Après l'institution par le gouvernement turc des commissions prévues par l'article 42 du Traité de Lausanne, et

cela d'une façon arbitraire et sans tenir compte des conditions prescrites dans le susdit Traité, je m'étais permis de signaler à V. E. que le gouvernement d'Ankara au moyen d'insinuations faites par certains de ses agents, essaye de persuader les membres des Minorités non-musulmanes à renoncer à leurs droits il leur promet en retour une amélioration de leur situation actuelle. Et comme corollaire de cette renonciation, les commissions sus-mentionnées instituées pour les arméniens et les israélites, auraient, paraît-il, l'ordre de poursuivre les travaux pour lesquels elles auraient été constituées (à la base de la renonciation imposée). Et de fait, les israélites, qui d'ailleurs par cette renonciation, n'avaient presque rien à perdre, auraient, dit-on, renoncé entièrement aux Droits que leur confère le Traité de Lausanne. Les arméniens grégoriens ont déclaré se soumettre aux lois civiles qui vont être révisées, paraît-il, et élaborées en conformation au Code Suisse; ils auraient de même agréé les Lois régissant le Mariage Civil, se réservant toutefois de ne bénir que les mariages conformes aux Lois ecclésiastiques. Enfin les grecs n'ont pas encore manifesté leur pensée à ce sujet. En signalant à V. E. ces agissements du gouvernement d'Ankara contre la seule garantie légale que les Puissances signataires (y compris la Turquie) du Traité de Lausanne auraient jugé à propos de prendre pour sauvegarder l'existence et la liberté des Minorités non-musulmanes, je viens protester hautement contre cette nouvelle atteinte à nos Droits. Il est d'ailleurs notoire que tout contrat de Traité n'engage que les signataires et que les conventions internationales ne puisent leur légalité que de l'autorité dont elles émanent; par conséquent, toute infraction aux Traités faite par l'une des parties contractantes ainsi que toute renonciation faite par des tiers des bénéfices octroyés par ces Traités, n'ont aucune valeur légale.

«En outre, il est à remarquer que le gouvernement d'Ankara depuis la date de la signature du Traité de Lausanne jusqu'à ce jour n'a montré nulle velléité à agir avec justice et humanité à l'égard des chrétiens de Turquie en général, et des arméniens en particulier, et n'a rien fait pour gagner la confiance de ses sujets non-musulmans. Bien au contraire, il continue à se montrer envers eux inexorable et malveillant, à tel point que de jour en jour la situation devient insoutenable pour les arméniens; les lois régissant les biens des chrétiens, dénommés biens abandonnés (?)... celles régissant la délimitation des zones pour la circulation et le séjour des chrétiens; l'exclusion des chrétiens de tout emploi public et bien d'autres lois d'exception en sont une preuve écla-

tante. Au moment où les Puissances, après une guerre meurtrière et fratricide, viennent de se reconcilier, on est malheureusement forcé de constater que seuls les turcs se montrent irréductibles et ne veulent à aucun prix cesser d'assouvir la haine séculaire qu'ils nourissent envers les arméniens; la preuve? C'est qu'ils ne parviennent pas même à cacher leur ressentiment en apprenant que la Société des Nations a l'intention de prendre la charitable initiative de trouver un lieu de refuge pour abriter les malheureuses épaves de la Nation arménienne. Etant donné cet état d'esprit chez les turcs en général et cette attitude obstinément hostile du gouvernement d'Ankara vis-à-vis de l'élément arménien, il serait par trop naïf de se fier à leurs promesses concernant l'introduction dans leurs lois du pays, de réformes capables de porter un remède efficace à cet état de choses, et renoncer à une garantie octroyée de par les grandes Puissances. Aussi en ma qualité de chef de la communauté arménienne catholique, autant intéressée que n'importe quelle autre minorité au maintien intégral des Droits octroyés par le Traité de Lausanne, je viens protester:

«1. Contre la constitution défectueuse, illégale et arbitraire des commissions prévues par le même Traité;

«2. Contre l'omission de la formation d'une commission spéciale pour les catholiques, dont les usages confessionnels diffèrent de ceux des autres communautés chrétiennes;

«3. Contre toute atteinte de la part de n'importe qui que ce soit aux dispositions du Traité de Lausanne garantissant les Droits des Minorités;

«4. Contre l'extorsion, par des voies détournées, de la renonciation aux Droits octroyés aux Minorités par le même Traité, renonciation faite par des personnes qui n'ont aucun droit de se faire passer pour les mandataires des Minorités non-musulmanes.

«Je réclame par conséquent:

«1. Que dans l'élaboration des Lois régissant le Statut familial des Minorités, les usages et les traditions de chacune de ces dernières soient respectés;

«2. Que les dispositions du Traité de Lausanne soient intégralement respectées, maintenues et exécutées par le Gouvernement turc;

«3. Que ces mêmes dispositions soient insérées dans le corps du Code turc en préparation, en remplacement des Hatti-Humayouns et des firmans abolis;

«4. Que le mariage civil, qui pour les Nations civilisées, formées de sujets homogènes, ne peut pas être considéré comme un danger à une mesure de disparition ou de fusion des races, soit exclus des lois régissant les Minorités chrétiennnes de Turquie;
«5. Que les lois iniques édictées pour légitimer la confiscation des b i e n s soi-disant a b a n d o n n é s, soient abolies;
«6. Que les chrétiens ne soient pas exclus des emplois publics;
«7. Qu'enfin la liberté de conscience, de culte et d'enseignement soit garantie d'une façon définitive et rassurante.

«Le protectorat des catholiques d'Orient, dont le gouvernement français est le titulaire séculaire et traditionnel, et qui reste acquis à la France indépendamment de tout Traité, est une garantie sérieuse, juridique et légale à laquelle le Patriarcat Arménien catholique tient à faire appel. C'est pourquoi je prie V. E. en tant que représentant de la Puissance Protectrice des chrétiens d'Orient, de vouloir bien faire le nécessaire pour que les Droits des Minorités ne soient pas foulés aux pieds. Que Votre Excellence daigne agréer l'assurance de ma haute considération.»

Visiteur Apostolique
et Locum Tenens du Patriarcat
Arménien Catholique

Après cette protestation, Mgr. Naslian a cru de son devoir d'alerter aussi les autres ambassades des Puissances alliées par la lettre suivante, du 28 novembre 1925:

«L'art. 42 du traité de Lausanne stipule la constitution de commissions spéciales chargées d'élaborer des dispositions permettant à chacune des minorités non-musulmanes de régler toute question concernant le statut personnel et familial selon les usages de ces mêmes minorités.

«Conformément aux prescriptions de l'art. sus-mentionné, des commissions viennent d'être constituées par le gouvernement de la République turque. L'une de ces commissions est chargée de s'occuper des questions concernant les communautés arméniennes en général. Elle est composée de trois membres musulmans et de deux membres arméniens, dont l'un est grégorien et l'autre catholique. Or, d'après la teneur de l'art. sus-indiqué:
«1. Chacune des minorités intéressées a le droit d'être représentée par une commission propre spéciale.
«2. Les dispositions à prendre par cette commission devant per-

mettre à chacune des minorités de régler les questions de statuts familiaux ou personnels selon leurs propres usages, usages essentiellement religieux et confessionnels, c'est donc sur ce critère de distinction que chaque minorité doit être prise en considération.

«3. Les membres non-musulmans de chacune de ces commissions doivent être élus par la communauté dont ils relèvent et la représenter par mandat.

«4. Dans chacune de ces commissions, le nombre des membres non-musulmans doit être égal à celui des membres délégués par le Gouvernement de la République.

«Nous réclamons donc:

«1. Qu'une commission spéciale soit constituée pour les Arméniens catholiques ou au moins pour les minorités catholiques en général, qui résident en Turquie, car on ne peut absolument admettre que les usages des Arméniens grégoriens et ceux des Arméniens catholiques soient fondus et confondus, vu que ces usages et statuts respectifs se basent sur des principes religieux aussi différents que les religions elles-mêmes et sur des firmans et des décrets gouvernementaux tout à fait distincts, ce qui nécessite forcément des dispositions différentes à élaborer en raison des bases fondamentales différentes des us et coutumes et des principes de ces deux communautés.

«2. Que dans la commission chargée de représenter les minorités catholiques, le nombre des catholiques soit égal à ceux des musulmans.

«3. Que les membres arméniens catholiques soient élus et délégués par la communauté elle-même en raison de la représentation qu'ils font de cette communauté.

«C'est d'ailleurs dans le propre intérêt du gouvernement de considérer les minorités d'après leur distinction confessionnelle et non d'après leur race, et ainsi toute tendance politique se trouve être écartée soit dans l'élaboration, soit dans l'application des dispositions statutaires susmentionnées.»

Au moment où le Patriarche grec luttait contre le révolté «Papà Eftim» pour maintenir la position séculaire de son Patriarcat, que de notre côté, nous tâchions de consolider les bases juridiques de la position de notre Patriarcat, et que le Patriarcat grégorien s'efforçait de se réorganiser par l'élection de son Patriarche, la communauté israélite, par instigation du club judaïque Bénébérith (Loge maçonnique) et sous la pression et direction d'un cer-

tain Moustafa Fevzi, député à Ankara et président de la commission pour les droits minoritaires des Israélites, renonça la première et avec ostentation à ses droits minoritaires. Quoique cet acte ne comportât pas en soi de grandes variations et modifications dans la constitution de la communauté israélite, il créait cependant la séparation apparente, mais légale, de la communauté juive de son Rabbinat. Un règlement à base de cette séparation fut rédigé. On y prescrivait l'exclusion du grand Rabbin de l'administration de tous les biens de sa communauté, ainsi que des intérêts scolaires et de bienfaisance; ensuite on y érigeait une certaine autocéphalie des Rabbinats locaux qui ne pouvaient plus dès lors se centraliser autour du Grand-Rabbinat pour constituer avec lui un corps communautaire. Le texte de ce règlement fut communiqué au gouvernement d'Ankara, mais celui-ci, tout en agréant le principe qui avait présidé à sa rédaction, se garda bien de le ratifier pour faire semblant de n'avoir rien à voir dans ces matières concernant les minorités et de ne vouloir pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures: tout ce qui s'était fait et accompli, devait donc paraître dû uniquement au mouvement libre et spontané des Israélites.

Comme l'exposé des motifs de l'abandon par les Israélites de leurs droits minoritaires exprime et reflète fidèlement la mentalité turque de l'époque nous trouvons utile de le transcrire ici intégralement:

«Le gouvernement turc, à l'instar de tous les autres pays civilisés, vient tout récemment d'admettre et de proclamer le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat; et il a décidé pour élaborer les nouvelles lois qui doivent régir le pays, de se baser sur le fondement de principe purement laïc. Par conséquent, il est indéniable que par la proclamation et l'application de ces lois laïques, les minorités vivant en Turquie se trouveront placées en face d'une nouvelle situation en ce qui concerne le statut familial et personnel; c'est pourquoi nous jugeons qu'il est de notre devoir de soumettre au gouvernement de la république turque les décisions suivantes, prises dans une réunion extraordinaire convoquée récemment au Grand Rabbinat de cette ville sous la présidence de S. E. le Grand Rabbin et composée des membres des Conseils culturel et laïc ainsi que des notables de la communauté israélite.

«Quoique dans la teneur de l'aricle 42 du traité de Lausanne il ait été stipulé que le statut familial et personnel des Minorités vivant en Turquie devra être élaboré par des commissions mixtes

spéciales, le gouvernement de la république turque, ayant pris en considération que, à l'époque de la signature du Traité de Lausanne, le pays était régi par une législation fondée spécialement sur les principes de l'Islamisme (dont les dispositions, de par la justice ne peuvent être appliquées aux Minorités non-musulmanes) a jugé à propos et a décidé que les dispositions légales spéciales soient édictées et mises à exécution en faveur de ces Minorités.

«Cependant, il faut prendre en considération que tout récemment la religion ayant été complètement écartée des affaires gouvernementales, toutes les lois, sans exception sont en voie d'être élaborées en conformité aux principes laïcs qui ne se laissent pas influencer par les considérations religieuses pour mener le pays dans la voie du progrès et de la civilisation. Donc il n'y a plus nécessité de codifier un statut familial et personnel spécial pour les israélites; bien au contraire, car ces dispositions exceptionnelles seraient préjudicables à notre communauté, qui, par le fait même, ne pourrait plus profiter des avantages que lui assureront les Lois fondées sur les principes purement laïcs.

«D'ailleurs l'expérience et les enseignements de l'Histoire prouvent que les Israélites, loin de rester indifférents et étrangers au progrès et aux évolutions sociales du pays où ils se trouvent s'y sont au contraire illustrés par leur zèle à se montrer des agents actifs et des protagonistes de la civilisation. En outre, les Israélites, qui, toujours et avec raison, se sont considérés comme les enfants légitimes de ce pays, et qui constatent que le gouvernement de la République turque prend pour fondement et appui de sa constitution le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat, ne trouvent pas conforme aux conditions d'une parfaite concitoyenneté, l'application des clauses exceptionnellement préconisées par l'article du Traité de Lausanne; car il est hors de doute que les Lois qui sont en préparation, calquées sur celles qui sont en vigueur dans les pays civilisés et conformes aux aspirations sociales, donneront pleine et entière satisfaction aux exigences particulières et générales de tous les Turcs vivant en Turquie, et par le fait des turcs-israélites.

«Du reste en ce qui concerne les lois régissant le Mariage et le Divorce, les Israélites qui désirent rester fidèles aux prescriptions de leur religion, se fiant à la liberté de conscience proclamée par les lois fondamentales de la République turque, et après avoir rempli les prescriptions légales imposées en de pareilles circonstances par le gouvernement, peuvent, cela va sans dire, avoir re-

cours à l'Autorité Spirituelle pour remplir les formalités religieuses et culturelles du Mariage israélite; ainsi qu'il est pratiqué en Europe et en Amérique.

«Par conséquent, en considération des motifs que nous venons d'exposer, nous demandons que des mesures nécessaires soient prises, à l'exemple des autres pays civilisés, pour que les Turcs-Israélites, en ce qui concerne la lutte pour le statut familial et personnel, puissent profiter des avantages que leur réservent les lois laïques, qui vont bientôt être édictées par le Gouvernement de la République Turque; et nous profitons de l'occasion pour Lui exprimer une fois de plus nos sentiments sincères et indéfectibles de reconnaissance.»

(Date et signatures)

C'était le tour des communautés non-catholiques. Papà Eftim, que nous avons mentionné plus haut, prêtre grec d'Anatolie, s'était insurgé contre le Patriarcat du Phanar avec le programme de turquiser la langue et la liturgie de ses compatriotes ressortissants turcs et soutenu par la police, il voulait constituer une Eglise turque pour les grecs orthodoxes. Il avait trouvé des adhérents hardis et turbulents parmi la populace et réussi grâce à eux, à s'emparer des églises et presbytères. Le Patriarche oecuménique lui-même fut molesté et convoqué de nuit à la police turque, il dut lui apporter et livrer les registres de biens-Vakoufs de sa communauté. Certains «libéraux» ont essayé de prendre en mains la question même du Patriarcat à l'exclusion du Patriarche. Plus tard, grâce à l'appui du Gouvernement hellénique réconcilié avec celui d'Ankara, et par l'influence du Haut Clergé très riche de Constantinople, le mouvement de laïcisation a pu être arrêté au seuil du Patriarcat du Phanar.

Les arméniens protestants accueillirent avec faveur les dispositions de la loi nouvelle en préparation basée sur le Code Civil suisse. Ils se déclarèrent satisfaits de ce code qui devait entrer en vigueur dès le 4 octobre 1926.

Les arméniens grégoriens estimèrent que la constitution du régime laïc adopté par la République turque leur convenait aussi et déclarèrent admettre le mariage civil qui d'ailleurs n'exclut pas le mariage religieux, que l'on peut célébrer après la conclusion du premier.

Le silence des arméniens catholiques pesait fort aux turcs et venait d'être mal interprété par la presse. Au Patriarcat l'on put adopter une attitude évasive vis-à-vis des insinuations privées

venant des musulmans et des non-musulmans, mais cela ne pouvait durer bien longtemps, car le Procureur de la République interpella finalement notre conseil laïc et lui demanda s'il voulait renoncer ou non aux droits minoritaires, laissant secrètement entendre que le gouvernement turc agirait en conséquence à l'égard de notre communauté, suivant la décision qui serait donnée à cette affaire. Devant cet impératif et cette menace, l'autorité ecclésiastique n'avait pas à se prononcer, puisqu'elle n'éait pas requise de le faire. Quant à la population, elle espérait, en adhérant à la proposition du Procureur, obtenir une amélioration dans ses rapports avec le Gouvernement. Aussi le conseil laïc dut-il formuler une réponse par laquelle, après avoir affirmé les principes de sa profession catholique et de sa constitution organique déclarait que si la liberté de son culte et de son administration intérieure pouvait être sauvegardée par d'autre dispositions légales, que par les stipulations du traité de Lausanne, celles-ci n'avaient plus raison d'exister.

En voici le texte:

«A L'HONORABLE PRESIDENCE DU CONSEIL
DES COMMISSIONS

«La Communauté arménienne catholique, qui, de tout temps a eu l'honneur de faire partie des Eléments dont est formée la noble Nation Turque, est unie au Gouvernement du pays par des liens indestructibles. Elle l'a toujours servi avec une parfaite fidélité et, en retour, elle a joui des faveurs et de la sollicitude de ce même gouvernement, auquel elle a témoigné en toutes circonstances sa fidélité traditionelle.

«A l'issue de la Grande guerre, les Représentants des Puissances réunis en Conférence à Lausanne, considérant que les Lois du gouvernement Turc étaient bien basées sur les principes de la Religion Musulmane et des Préceptes du C h é r i é, ont senti la nécessité d'insérer dans le traité de Paix quelques articles destinés à sauvegarder les Droits des Eléments non-musulmans.

«Cependant, le Droit Civil, qui a été agréé et promulgué récemment par la Grande Assemblée Nationale de Turquie, a aboli et supprimé toutes différences entre Musulmans et non-musulmans, et a assuré et garanti par sa protection les intérêts de ces derniers. Or, la Communauté arménienne catholique n'a pas eu, et ne pourrait pas avoir d'autres aspirations ni d'autres prétentions.

D'ailleurs, d'après les stipulations d'un règlement privé, reconnu et approuvé par le Gouvernement, il y a 40 ans, les Propriétés Ecclésiastiques, les Hôpitaux, les Orphelinats, les Ecoles, les Cimetières et toutes les Institutions religieuses et les Institutions de bienfaisance sont administrés par un Conseil dont les membres sont élus par les Notables de la Communauté arménienne catholique. Et si, dans le Règlement privé sus indiqué, pour plus de conformité à la nouvelle législation, la nécessité de remanier certains articles se fait sentir, on se hâtera d'y introduire les transformations requises avant de le soumettre à votre haute approbation.

«Notre Communauté accueille donc avec un profonde satisfaction et un sincère enthousiasme l'admission et la promulgation par notre honorable gouvernement de la République, du Droit Civil actuel, élaboré en conformité avec le Code Suisse, qui, lui-même, est basé sur les principes de la haute civilisation occidentale.

«En outre, puisque le Statut Organique fondamental, en assurant pleinement la liberté de conscience, garantit la pratique de toutes les Lois et de tous les préceptes que nous impose l'Autorité de l'Eglise Catholique, à laquelle nous appartenons, nous considérons que le Code Civil promulgé récemment, garantit pleinement notre liberté personnelle et religieuse. Notre Communauté qui s'est toujours distinguée par ses sentiments de fidélité envers le Gouvernement, et qui a eu l'honneur de se soumettre toujours avec une parfaite obéissance aux Lois du Gouvernement et de l'Etat, est convaincue que, par sa fidélité elle méritera la confiance et l'appréciation du Gouvernement de la République, et que désormais elle ne sera plus traitée que par des dispositions de justice et d'équité

«C'est pourquoi nous déclarons par la présente requête, que les articles sus-mentionnés du Traité de Lausanne, rédigés en faveur de la protection des Droits des Minorités, n'ont plus leur raison d'être et que, actuellement, on n'en a plus besoin.

«Nous saisissons cette occasion, Excellence, pour vous renouveler et vous confirmer les sentiments de notre fidélité et de notre respect.»

(Signatures)

Le procureur de la République ayant trouvé la formule ci-dessus évasive, demanda qu'on y apporte les retouches suivantes:

Il voulait qu'on y dise de manière explicite:

a) «Nous renonçons spontanément aux droits minoritaires.»

b) «Nous acceptons les dispositions de la nouvelle législation pour le statut familial qui admet le divorce.»

c) Il voulait en troisième lieu qu'on supprimât l'article réclamant l'abolition de la loi des Biens abandonnés. Dans la formule définitive, on a inséré seulement cette dernière correction, mais non les premières et l'on a réussi à la faire admettre au Procureur telle que nous l'avons citée plus haut.

Il est à remarquer que cet acte n'a été signé que par un petit groupe de laïcs. Il ne peut donc être considéré comme un acte officiel fait au nom de la Communauté dont le Chef reconnu par Bouyouroultou (décret impérial) était le Locum Tenens qui n'a pas signé le document en question. Par une note explicative aux Ambassades de France et d'Italie, il en a dénoncé la portée, l'intrigue et l'illégalité. Voici le texte de cette note:

I. «Le Gouvernement turc qui, à l'époque de la constitution des Commissions chargées d'étudier le statut familial des minorités, mentionné dans l'article 42 du traité de Lausanne, n'a pas jugé à propos de reconnaître comme une communauté distincte celle des Arméniens Catholiques; par un revirement inexplicable il s'est quand même aperçu que celle-ci, par son silence réservé, n'avait pas exprimé sa manière de voir, au moment où les autres Minorités en Turquie renonçaient plus ou moins aux droits que leur a octroyés ce traité et, par l'entremise du Procureur général, il s'est donc empressé d'exercer une réelle pression sur les membres du Conseil administratif du Patriarcat arménien catholique, en les sommant de se prononcer pour ou contre la renonciation aux droits susmentionnés et il a même fait miroiter à leurs yeux des avantages qui allaient être la récompense de cette renonciation.

II. «Les membres actuels du Conseil d'administration du Patriarcat arménien catholique n'ont aucune qualité pour signer un acte engageant toute la communauté:

1. Seule l'Assemblée générale de la Communauté arménienne catholique est qualifiée pour la représenter en tout et partout.
2. Le Conseil d'administration actuel ne comprenant que sept membres sur 12 prévus par le Règlement intérieur ne peut même pas légalement faire des actes de son attribution.
3. Tout acte émanant de l'Assemblée générale ou du conseil d'administration, n'est valable que s'il est revêtu de la signature de S. B. le Patriarche ou de celle du Locum Tenens du Patriarcat, Chef spirituel de la Communauté arménienne catholique.

III. «Cependant le Conseil d'Aministration de la communauté arménienne catholique contraint à se prononcer, s'est vu forcé de remettre au gouvernement turc une formule, dont est donnée ci-joint la traduction en français.

IV. «La formule précitée, revêtue seulement de sept signatures, n'a pas eu l'air de plaire au Procureur général. C'est pourquoi il exigea que d'autres membres de la communauté arménienne catholique apposassent leur signature sous ce manifeste. Le Conseil d'Administration s'est ainsi trouvé dans la nécessité d'inviter, contrairement aux us et coutumes en vigueur prescrits par son statut, les membres des Ephories des Eglises arméniennes catholiques à signer l'acte en question: quelques uns de ces derniers se sont décidés à le faire. Il est à noter que l'Assemblée générale n'a pas été saisie de cette question.

V. «Mais en attribuant à ce manifeste l'importance que le gouvernement turc semble vouloir y attacher, on voit clairement, à la simple lecture de cette pièce, que les déclarations qu'elle contient sont subordonnées à des conditions qui équivalent à la jouissance des Droits octroyés aux Minorités par le traité de Lausanne. Et de fait:

1. Le principe de l'égalité parfaite entre musulmans et non-musulmans;
2. Le principe de la liberté de conscience et celui de l'obligation à laquelle sont astreints les Arméniens Catholiques de se soumettre aux préceptes et aux lois religieuses que leur impose l'Eglise Catholique;
3. Le principe du maintien du Règlement intérieur qui régit la gestion des propriétés de la Communauté.

Le maintien de tous ces principes dis-je, est une condition à laquelle est subordonnée la déclaration faite dans l'acte en question; or, par cette déclaration, les signataires du dit acte notifient leur intention de renoncer aux Droits Minoritaires octroyés par le Traité de Lausanne, à condition que le gouvernement lui-même garantisse aux minorités la jouissance de ces droits.

«Cependant, il est à signaler que le Statut fondamental du Gouvernement de la République turque, ayant déclaré l'islamisme Religion d'Etat, l'égalité entre les sujets professant différentes religions ne peut être maintenue.

«Le Code Suisse, par ailleurs, n'a pas été adopté intégralement; des modifications importantes et fondamentales, basées sur les lois de l'islamisme, ayant été apportées dans le texte turc en ce

qui concerne le Statut familial et la Personnalité morale, les catholiques ne pourraient plus observer intégralement les préceptes de l'Eglise et les lois qu'elle leur impose. En outre, leur règlement intérieur n'aurait plus sa raison d'être par le fait même que la personnalité morale de la communauté ne serait plus reconnue.

«Enfin, l'ostracisme implacable dont use le gouvernement turc envers ses ressortissants non-musulmans en les éloignant systématiquement des emplois et des fonctions publics, en leur interdisant la libre circulation soit dans le pays, soit à l'étranger, en confisquant odieusement leurs biens privés, sous prétexte que ce sont des biens abandonnés, toutes ces atteintes faites à la justice la plus élémentaire prouvent péremptoirement que les non-musulmans n'ont pas à compter sur la jouissance des avantages que pourrait leur octroyer l'exercise de la justice, si elle était loyalement appliquée.

«Aussi, Sa Grandeur Mgr. Naslian, Locum Tenens du Patriarcat arménien catholique n'a-t-il pas jugé à propos de signer le manifeste remis au gouvernement turc et tout en reconnaissant le sens conditionnel du dit manifeste, il n'y attache aucune importance et prie les Honorables Représentants des Puissances signataires du Traité de Lausanne et ceux des Puissances faisant partie de la S. D. N. de s'en tenir à leur teneur et aux dispositions des art. 38 et 44 insérés dans le traité précité en ce qui concerne les Droits des Minorités et d'en réclamer l'exécution et l'application intégrale dans les lois fondamentales de la République Turque.

«Il est de même indispensable que les Puissances ne tolèrent jamais les changements ou modifications que le Gouvernement Turc pourrait apporter dans l'application des dispositions prévues dans les articles sus-mentionnés du traité de Lausanne.»

Ces explications concernant le manifeste arménien catholique étaient d'autant plus nécessaires que la presse turque avait publié des commentaires tendancieux avec des citations fausses de certaines parties de cet écrit.

Mais j'ai cru de mon devoir également de m'adresser directement au Gouvernement turc pour lui exposer les lois canoniques et les principes intangibles, qui régissent le mariage catholique et qui se trouvent en opposition formelle avec les dispositions du nouveau Code Civil. Malgré toutes nos réserves et les explications, le Gouvernement ayant pris acte des manifestes des différentes communautés, les publia réunis dans une relation à la S. D. N.,

mais par ailleurs se rendant parfaitement compte de leur manque de valeur juridique, il passa aux actes de représailles pour désorganiser et abattre surtout les Patriarcats, centres organiques et juridiques des Communautés.

Durant l'été de 1926, il provoqua soudainement dans notre communauté l'élection de Conseils communautaires pour remplacer ceux qui existaient légalement. Mgr. Naslian nomma de suite une commission électorale pour prévenir tout autre attentat dont nous menaçaient certains irresponsables qui voulaient profiter de la situation pour prendre en mains et à leur propre profit la gestion des biens de la Communauté. La Commission électorale poursuivit régulièrement ses travaux et son mandat et les élections aboutirent à l'exclusion de l'élément turbulent: les opérations électorales furent vérifiées par les agents de police chargés du maintien de l'ordre et les nouveaux conseils commencèrent à tenir leurs séances régulières. Les provocateurs de ces nouvelles élections en furent pour leur frais, mais loin d'être découragés, durant des mois et des mois, ils travaillèrent et intriguèrent pour renverser les Conseils et les remplacer par des personnes à leur dévotion, et contrairement aux déclarations gouvernementales de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des Communautés, les agents de police vinrent communiquer au Patriarcat que les élections étant «viciées» se trouvaient être illégales et que conséquemment de nouvelles élections s'imposaient. La Communauté entière protesta contre cet abus de pouvoir et tout en se déclarant prête à refaire les élections d'après le système traditionnel, elle réclama une enquête. Les cinq ou six conjurés prévoyant que d'après le système traditionnel, les élections renouvelées auraient abouti au même résultat, c'est-à-dire à leur exclusion, eurent l'audace de préparer d'eux-mêmes une liste de candidats qu'ils imprimèrent et distribuèrent par centaines dans les rues à tout venant: turcs, grecs, juifs, contre paiement, offraient de se présenter aux urnes pour déposer leur bulletin de vote ... La chose était réglée d'avance et secrètement ... ils envahirent ensuite le Patriarcat par la force et en brisèrent les portes et les fenêtres ... les votants les suivaient qui déposèrent par dizaine des bulletins de vote imprimés: l'élection fut faite ainsi. Les agents de police qui les assistaient ont dressé leur procès verbal de régularité des votes ... et les nouveaux conseils prirent possession de la résidence patriarcale et de toute l'administration.

Mgr. le Locum-Tenens intenta contre ces intrus un procès

pour violation de domicile, emploi abusif d'un sceau, qui n'avait pas existé et pour main mise sur les biens de la Communauté.

La communauté à son tour ne reconnut nullement pour légal ce groupement de parvenus formant le Conseil et ne voulut pas du tout collaborer avec eux. Les Curés de leur part s'opposèrent également à la constitution de nouvelles éphories issues de ce Conseil de révoltés, qui, mis au pied du mur, essayèrent de s'entendre avec la communauté; mais les agents de police les en dissuadèrent de peur d'en arriver à la traditionnelle administration mixte.

Tous les recours de la Communauté entière, ses protestations et ses manifestations publiques n'ont pu faire valoir le droit, la justice et la légalité contre l'imposition violente du nouveau système par lequel on voulait absolument laïciser l'administration de la communauté et abolir les attributions et privilèges du Patriarcat, octroyés par l'ancien régime des Sultans.

Notre formule de manifeste à propos des Droits Minoritaires n'avait pas plu au gouvernement d'Ankara: elle maintenait le traditionnel système d'administration par sa revendication de nouvelles bases légales; si celles des Droits Minoritaires devaient disparaître, elle n'admettait pas non plus le laïcisme qui était le fondement de la nouvelle législation turque et dont le but était de dissoudre toutes les communautés pour les fondre en une seule nationalité turque. Le Gouvernement devait donc réagir et empêcher toute entente entre les laïcisants et les conservateurs de la communauté.

Le nouveau Conseil avait remplacé le Patriarcat, et son Président avec le nom de «Mutevelli de tous les biens et institutions communautaires», prit la place du Chef religieux et c'est ainsi que l'œuvre de destruction et de dissolution fut mise en marche.

Le journal «Haïrénik» écrivait ceci le 21 décembre 1928: «Voulant résoudre à l'amiable la crise du Patriarcat arménien catholique, on a essayé de rapprocher la Communauté... en vue de donner une forme électorale à une réorganisation avec la participation des deux parties: le Comité «Halk» a fait savoir par un agent de police qu'il n'agréerait pas une pareille disposition, où la présidence reviendrait à un chef religieux. C'est donc sous la pression d'une force étrangère, que cette question compliquée a pris naissance et s'est développée. Cette pression violente prend aujourd'hui la forme d'un conseil, qui demain pourra revêtir la forme d'un ordre catégorique d'exécution. Au même moment, un groupe d'Arméniens grégoriens se soulèvent contre le Patriarche

Naroyan pour le remplacer par un laïque à la tête de la nation. A juger des circonstances, on voit clairement que la question du Patriarcat arménien catholique n'avait pas un caractère exclusif, mais qu'elle ne formait en réalité qu'une menée du laïcisme, première phase d'un programme arrêté par le Conseil central du parti populaire turc.»

On a eu de fait l'hypocrisie de respecter les principes de l'Eglise catholique en provoquant une intervention du St. Siège pour induire en erreur la Communauté et la pousser à reconnaître le nouveau système. Toute la bonne volonté du St. Siège n'a pas pu apporter le remède au mal qui était fatal; la communauté s'est tenue à l'écart du Conseil laïc des catholiques de la République Turque et elle n'a jamais voulu endosser la responsabilité des conséquences, qui n'ont pas tardé à paraître dans toute leur gravité, vu les tendances extrémistes poursuivies par la République turque. Les quelques révoltés arméniens catholiques se sont disputés entre eux et, en provoquant l'intervention du Gouvernement, l'Efkaf s'est substitué au «Mutevelli» et a pris en propres mains l'administration des biens de notre communauté qu'il considère comme appartenant aux Turcs sans distinction de race et de religion.

C'était la fin de l'existence légale des Communautés en Turquie.

X. L'INTENABLE SITUATION EN TURQUIE ET LE PROBLEME DU TRANSFERT DE NOTRE SIEGE PATRIARCAL

Ismet Ineunu, Président du Conseil des Commissaires d'Ankara, a fait en 1925, auprès des Représentants des «Foyers Turcs» la déclaration suivante qui résume la mentalité moderne turque vis-à-vis des éléments non-musulmans en Turquie.

«Nous sommes des nationalistes déclarés. Pour proclamer cela, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, il n'y a plus lieu d'entretenir la moindre appréhension. Le nationalisme est notre seul moyen de cohésion. En présence de la majorité turque, les autres races ne disposent d'aucune influence. Notre devoir c'est de faire des Turcs de ceux qui se trouvent dans notre patrie. Nous retrancherons et rejetterons les éléments faisant opposition aux Turcs et au Turquisme. Les qualités que nous cherchons avant tout chez ceux qui serviront la Patrie, c'est que chacun soit Turc et Turquiste.

«Nous piétinons ceux qui nous incriminent d'absence de sollicitude à l'égard des courants religieux, qui se dressent devant nous comme instruments de la religion, et nous passons. Les foyers lutteront sûrement contre ces courants. Il faut que leur courage augmente au contact des difficultés. Il faut qu'on nous livre absolument passage et on nous le livrera. Le courant nationaliste se donnera de toute façon libre cours» (Vakit).

Après l'extermination physique par les massacres, c'est l'extermination légale qu'on a poursuivie en Turquie et son chef des Ministres peut bien déclamer sur la réussite de l'œuvre achevée. La loi des biens abandonnés a continué d'être appliquée. On confisque même à Constantinople les propriétés des chrétiens massacrés ou partis à l'étranger avant 1923; la loi sur les voyages et les transports a isolé les chrétiens, surtout les arméniens, de leurs compatriotes, elle leur interdit de voyager à l'intérieur de l'Anatolie au-delà de 20 kilomètres de Constantinople; la loi scolaire a transformé les écoles chrétiennes en institutions de Turquisme; les restrictions de la vie publique, la suppression légale des Communautés et par conséquent des Patriarcats, l'usurpation par l'administration de l'Efkaf de tous les biens et établissements des communautés, ont été des actes qui ont frayé le chemin au courant national turc et religieux de nom, antireligieux par principe et qui menaçait de piétiner et d'écraser tout ce qui restait de chrétien.

Dans ces conditions de vie privée et publique en Turquie, il ne restait plus au Patriarcat de moyens d'exercer sa mission.

1. Les diocèses dévastés et vidés de leurs ouailles, restaient inabordables. Aussi devait-il regarder comme entièrement perdus ses 12 diocèses d'Adana, d'Artvine, de Brousse, de Césarée, d'Erzéroum, de Kharpouth, de Malatia, de Marache, de Mardine, de Mouch, de Sivas, de Trébizonde — celui d'Ankara réduit à un dixième de ses fidèles, sans église, sans école — ne pouvaient être réorganisé.
2. Pour les épaves des survivants dispersés ça et là, il n'y avait pas moyen de procurer l'assistance religieuse à cause des lois restrictives de voyage et du danger de mort durant les trajets.
3. A Constantinople, le Patriarcat dépossédé de l'exercice de ses attributions, ne faisait qu'assister en spectateur passif aux empiètements des agents de police et des autorités mêmes.

C'était le cas d'une Eglise blessée à mort du fait triste et déconcertant de l'abandon par les Alliés aux Kémalistes d'une Asie Mineure qui devait revenir à ses populations et qui en conclusion

de sinistres événements était devenue une terre purement musulmane, d'une Asie Mineure, qui fut autrefois unanimement chrétienne, un foyer de civilisation intense et de vie intellectuelle et qui en 1914 même, sur une population de 13 à 14 millions d'hommes comptait 3 à 4 millions de chrétiens, asservis certes aux Turcs, mais constituant cependant une minorité cultivée, active, éclairée et riche d'espérances, sombrée entièrement dans la tourmente. «Dix années de massacres, de déportations, de rapts de femmes et d'enfants, d'expulsions en masse, ont supprimé l'œuvre de vingt siècles... Et les années 1923, 1924 ont été remplies par l'exode forcé, imposé par le traité de Lausanne.»

«Or, il importe de le constater nettement, cette œuvre de mort ne fut pas l'effet aveugle du hasard des circonstances; elle fut la conclusion logique d'un principe précis, froidement conçu et formulé par quelques-uns, aveuglément, instinctivement accepté, passionnément voulu par un groupe, peu à peu communiqué à l'âme d'un peuple. Ce principe est issu naturellement de ce nationalisme religieux, profond, farouche déposé par Mahomet en toute âme islamique. «Que l'Occident soit chrétien, c'est admissible pour le mahométan, mais que sur le sol occupé par l'Islam, réside un chrétien, c'est anormal, une souillure à balayer.»

C'est le sentiment qui brusquement s'est réveillé en 1914, quand l'Europe engagée dans la guerre, ne pouvait intervenir. Aussi, dès le début de 1915, trois hommes Enver, Talaat, Djémal, osèrent réaliser impitoyablement l'idée de rendre l'Asie Mineure homogène de race et de religion. La Turquie ne le sera elle-même que par la suppression des chrétiens indigènes qui l'habitent. «La Turquie devait être aux Turcs, c'est-à-dire aux musulmans; elle devait devenir homogène par le départ des derniers chrétiens. Alors les massacres étaient politiquement nécessaires et les survivants devaient être expulsés pour que disparussent de l'Anatolie les derniers fidèles de ce christianisme, jadis vaincu par l'Islam et qui pourtant depuis tant de siècles résistait à l'assimilation.»

«Ce qui est effrayant aussi, c'est l'impitoyable logique qui a, depuis dix ans, dérouté toutes les conséquences de ce principe, l'une après l'autre. L'historien de demain sera frappé de la continuité rigoureuse qui joint toutes les étapes du grand drame oriental.» Ce qui est effrayant c'est que ce monstrueux principe, réalisé atrocement, au mépris de toutes les lois divines et humaines, ait abouti en dix années à un succès complet et définitif et ait finalement reçu la pleine absolution, bien plus, la consé-

cration officielle des Grandes Puissances européennes. Celles-ci en effet en ont déclenché le dernier acte, le traité de Lausanne.

«C'était le triomphe définitif de Moustafa Kémal cet acte de Lausanne, signé par son délégué Ismet Pacha. La triste histoire du principe de la Turquie homogène — l'homogénéité de race et de religion en Asie-Mineure — a suivi méthodiquement son cours par la suppression du traité de Sèvres, par l'armistice désastreux imposé à l'Arménie russe le 2 octobre 1920, par l'évacuation de la Cilicie, conformément à l'accord Franklin-Bouillon avec Ankara en octobre 1921, par la défaite grecque en août 1922, par la suppression des droits minoritaires en 1925—1926.»

Le P. Jean Levic S. J. dont nous avons résumé les pensées, qui d'ailleurs ont été les nôtres, fait remarquer entre autres qu'en Europe, en France surtout, depuis 1918, on a fermé les yeux à l'évidence, on a refusé de voir la Turquie nouvelle telle qu'elle était, halluciné qu'on était par le fantôme d'une Turquie de rêve, inventée par les romanciers Loti et Farrère et les diplomates improvisés à la Franklin-Bouillon.

A cette catégorie d'écrivains et de diplomates frappés d'aveuglément devant la nouvelle Turquie, foncièrement et radicalement antichrétienne, qu'il nous soit permis d'ajouter aussi quelques missionnaires: les Dominicains de Smyrne dans leur bulletin «L'étoile de St. Dominique», se permettaient d'écrire ceci: nous sommes bien mieux avec les Turcs sans les Grecs et les Arméniens» et ceci après la retraite de l'armée grecque et l'évacuation de la population chrétienne en 1922 de Smyrne. Avec l'Evêque grec catholique de Constantinople, nous avons dû protester énergiquement à Rome contre une pareille insulte faite aux chrétiens d'Orient.

Le fanatisme et l'impérialisme des Khalifs-Sultans l'esprit des vieux et des jeunes turcs, enfin le Kémalisme n'ont voulu asservir, massacrer et expulser de leurs territoires ni l'Arménien, ni le Grec, mais le chrétien, qu'ils ont voulu, par une méthodique continuité, persécuter, supprimer.

Cet ancien élève turc du collège des Frères des Ecoles chrétiennes à Constantinople qui regrette d'avoir été leur élève, parce que de ce fait, il se sent moins «Turc» est l'expression authentique de cet esprit turc.

Devant une telle situation créée par l'affirmation et l'application des principes énoncés ci-dessus, devant l'abandon progressif des chrétiens par la diplomatie occidentale en faillite, quelle

a été l'attitude et l'œuvre du Patriarcat arménien catholique pour se reconstruire dans la mesure des possibilités, pour ne pas se livrer à la mort préconisée par quelqu'un que nous avons cité plus haut? Voici en résumé la procédure des actes, qui ont pu relever le Patriarcat et le remettre sur le chemin de sa mission et de son activité traditionelles.

Le Saint-Siège, qui avait retenu à Rome le vieux Patriarche Terzian et avait constaté l'insuccès de la mission de Mgr. Koyounian, réduit à son tour à l'impossibilité d'agir à cause de maladies incurables, a chargé de la visite apostolique et en même temps du Vicariat Patriarcal en 1921 le plus jeune des Evêques de l'époque, Mgr. Jean Naslian, Evêque de Trébizonde, alors de retour de sa mission auprès de la Délégation Nationale. Il lui a donné des instructions larges et détaillées sur l'activité à déployer pour sauver ce qu'il restait encore à reprendre dans les Diocèses et en particulier à Constantinople.

Mgr. Naslian, accompagné d'un secrétaire, l'Abbé Indjéian, nouveau prêtre de son Diocèse de Trébizonde, a préféré faire son entrée à Constantinople encore sous l'occupation des alliés à bord d'un bateau français, l'Edgard Quinet, partant du port militaire de Toulon. Bien accueilli par la Communauté de Constantinople, qui attendait sa réorganisation, le nouveau Vicaire Patriarcal et Visiteur Apostolique, dès les premiers jours de l'exécution de son Mandat, s'est aperçu que l'unité de pouvoir lui était nécessaire et que le dualisme créé par la présence d'un Locum-Tenens Patriarcal, intermédiaire entre l'autorité ecclésiastique et les Assemblées nationales, pouvait entraver la marche expéditive des affaires. Aussi au moment propice, il n'a pas refusé d'accepter cette troisième charge de Locum-Tenens, proposée par l'Assemblée générale de la communauté. Un teskéré Ministériel lui conférait les attributions civiles d'usage et ainsi il unifiait en sa personne tous les pouvoirs du chef unique de sa nation. En cette qualité il prenait part aussi au Conseil mixte Intercommunautaire qui s'était constitué pendant l'armistice sous la présidence des trois Chefs religieux arméniens, pour gérer les affaires d'intérêts communs surtout en rapport avec l'assistance des réfugiés et orphelins et avec la poursuite de la Cause Nationale. Tout semblait procéder pour le mieux de sorte qu'il a pu s'acquitter, sans être molesté, de la délicate charge du Procès Apostolique pour la Béatification de Der Gomidas, Prêtre et Martyre arménien catholique (1707 nov. 5) dont le tombeau était en vénération dans le cimetière de Balekli.

Par suite du changement politique, la situation de la communauté a été ébranlée, comme nous l'avons raconté. Celle-ci s'est trouvée en désarroi surtout après le retour de Monseigneur Naslian d'un voyage à Rome pour les affaires de l'Orphelinat Pie XI à Turin et l'installation définitive des Sœurs de l'Immaculée Conception à Rome dans une maison de leur propriété. C'est surtout le mouvement antiminoritaire en Turquie, qui a provoqué des agitations dans le sein de la Communauté, pareilles à celles des Communautés grecques et arméniennes grégoriennes. Un tout petit groupe de gens irresponsables et mal intentionnés voulant s'emparer de l'administration des biens de la communauté à leur profit, soutenus par la Police, s'est soulevé contre les Conseils du Patriarcat qui géraient les affaires d'après le règlement traditionnel; il les a renversés par violation même du domicile Patriarcal en cassant les portes et en s'emparant de la résidence par force; il les a remplacés pour livrer ensuite au Vakif Turc surtout l'hôpital Saint Jacques, riche de revenus immobiliers.

Mgr. Naslian dans son mandat de Visiteur Aposolique, avait la charge de sauver les biens immeubles partout où il aurait pu faire valoir ses attributions de Locum-Tenens, et de Procureur d'un certain Réali, sujet italien, au nom duquel était inscrit l'Hôtel Bristol, important immeuble du Patriarcat et des Sœurs de l'Immaculée Conception. A Constantinople ainsi, on n'a pu aliéner que cet hôtel, une autre maison de rapport appartenant au Diocèse de Sivas et quelques magasins; les sommes produites par les ventes des deux premières ont été placées en des administrations sûres, les autres ont été passées au Conseil d'Administration ecclésisastique des biens du Siège Patriarcal.

Des Diocèses de l'Anatolie on n'a rien pu récupérer malgré la présence de Vicaires aussi actifs que zélés dans son diocèse de Trébizonde, malgré des procurations légalisées par les autorités kémalistes d'Ankara et passées à ses représentants Prêtres à Diarbékir et à Mardine. Le brave prêtre et procureur de Diarbékir, l'Abbé Joseph Emirkhanian, nous l'avons vu, a été tué par la trahison d'un agent de police sur l'ordre secret du Vali; celui de Mardine, le P. André Ahmaranian a été paralysé dans ses actes par un certain Hantcho, qui se partageait les revenus des biens ecclésiastiques avec des agents de police et pouvait ainsi contraindre impunément le pauvre Vicaire et Procureur, réduit à l'inaction, à s'éloigner de la ville et à rentrer au couvent de Bzommar au Mont Liban. De Kharpouth on n'a pu sauver que quelques débris d'objets de culte, grâce aux bons soins de

Mr. Kévork Aharonian, caissier à la succursale de la Banque Ottomane à Mamouret-ul-aziz. Mgr. Naslian n'a pas pu sauver même ses biens paternels qu'il avait tout droit de vendre en tant que citoyen turc, qui n'était pas atteint par les lois de déshérence n'ayant pas été déporté.

Les biens immeubles de Malatia inscrits au nom d'un étranger auraient pu être repris, mais l'invasion kémaliste a rendu impossibles toutes opérations. A Ankara les prêtres, qui se sont succédé, n'ont rien pu sauver. Tout était confisqué par le nouvel Etat. A Keuthaya seulement Mgr. Naslian avait pu envoyer le curé de Sis, l'Abbé Paul Kiredjian, après l'évacuation de Cilicie, en le chargeant de l'administration des biens ecclésiastiques; mais ce prêtre aussi a dû plus tard s'en éloigner en abandonnant tout aux mains de particulers.

Il ne restait donc au Visiteur apostolique de tout le territoire Patriarcal que de penser au transfert du Siège Patriarcal de Constantinople, de capitale devenue une ville de Province. Aussi le St. Siège l'invita par dépêche de se rendre à Rome pour prendre avec lui les dernières dispositions à ce propos. Il s'agissait de mettre à l'abri, contre de nouveaux dangers, le centre de la hiérarchie arménienne catholique pour pouvoir ensuite remettre sur pied ce qui restait encore à réorganiser: Diocèses, Instituts et épaves des Communautés locales.

Pour cette œuvre vitale et décisive, le Patriarcat ne pouvait plus déployer l'activité de sa mission en Turquie kémaliste, celle-ci ne lui laissant aucune base juridique, de vie publique, aucune garantie légale.

Par ailleurs, Constantinople, siège patriarcal, réduite de Métropole à une simple ville de province, comme nous l'avons dit, à un vilayet, qui, tout en restant unique centre du plus important nombre d'arméniens en Turquie, venait d'être fermée à ceux-ci par un rideau de fer et séparée de toute liaison avec les provinces arméniennes d'Anatolie. Aussi s'imposait-il un changement radical pour le centre d'activité patriarcale et pour celle de la hiérarchie dispersée.

On ne pouvait non plus se fier sur la diplomatie des Puissances Alliés en tournure définitive, comme nous l'avons vu, pour la nouvelle Turquie dans la dernière phase de la Question Orientale dont nous connaissons l'évolution progressive depuis les débuts de l'Armistice, surtout dans les discussions du Problème arménien.

«Le Temps», journal le plus autorisé à nous dévoiler la nouvelle orientation poliique des Puissances Alliées, nous avait déjà alerté depuis le 15 février 1920 de cet état de choses, et nous n'avions plus à nous faire d'illusions. Il écrivait: «La Turquie est entre les mains des «Nationalistes» héritiers de l'ancien Parti «Union et Progrès». On peut s'en plaindre ou s'en réjouir, en reconnaître les raisons ou les méconnaître; mais peu importe; c'est un fait et il faut commencer par constater les faits. Il n'existe actuellement en Turquie aucune autre organisation, qui soit capable d'exercer le pouvoir... Les Alliés ont le choix entre deux systèmes et le choix de principe, qu'ils auront fait, restera reconnaissable dans tous les détails d'exécution. Ils peuvent se proposer d'affaiblir le nationalisme turc, ou bien ils peuvent l'aider à prendre d'une manière pacifique le développement, auquel tout sentiment national a droit. Affaiblir le nationalisme turc, il ne serait pas inaugurer une politique nouvelle. Ce serait revenir au temps du Ministère Kiamil Pacha, à l'époque où la diplomatie de l'Entente travaillait si inconsciemment et si efficacement à rapprocher les jeunes turcs de l'Allemagne... Il s'agit d'accomplir en Turquie une œuvre positive et il n'y a qu'un moyen d'y réussir: c'est de faire l'essai loyal de Régime nationaliste. Certes, après les sacrifices que leur a coûté l'entrée en guerre de la Turquie, les Alliés ont droit à des garanties; mais ils les obtiendront d'autant plus facilement qu'ils ménageront le sentiment national des Turcs et qu'ils assureront au parti dirigeant la possibilité de gouverner paisiblement... C'est en vain qu'on essaie d'exploiter contre elle (l'expérience proposée) auprès des Turcs, la question de Cilicie ou «la zone bleue» du Traité Grey-Cameron... En Cilicie où le drapeau turc doit continuer à flotter, nous souhaitons que la France ne réclame aucun droit de souveraineté, aucun droit d'occupation permanente. C'est avec la conscience nette que notre diplomatie peut entrer dans les négociations où se réglera le Problème Oriental.»

C'est la politique du fait accompli que le journal parisien prend pour base de son raisonnement opportuniste. Devant ce même fait accompli, aucun des Patriarcats arméniens et grec, pouvait songer à des possibilités de reprise de vie et d'activité dans le système d'antan, il fallait donc se créer d'autre zone pour une réorganisation permise et possible.

L'invitation du Saint Siège, faite à Mgr. Naslian Visiteur Apostolique, d'aller à cette fin à Rome, a abouti à la convocation

de la Conférence Episcopale, dont les notes, qui suivent, termineront cette dernière Partie de nos Mémoires.

Cependant avant d'y arriver, comme nous l'avons fait à la fin de chacune des précédentes Parties, nous placerons dans l'ordre chronologique des extraits de notre Journal Personnel et des entrefilets de la Presse depuis 1921 jusqu'à 1927, se rapportant au déroulement des événements, qui ont fait objet de cette IVème Partie et décidèrent le Patriarcat à prendre les dispositions définitives pour son avenir.

XI. EXTRAIT DE QUELQUES NOTES DE MON JOURNAL PERSONNEL ET DE NOTICES DONNEES PAR LA PRESSE DE 1921 à 1927

1 9 2 1

19 a v r i l. Par une lettre circulaire au clergé de Constantinople, Mgr. Naslian le remercie pour l'affectueuse réception qu'il lui a faite à son arrivée, qui est un hommage à l'Autorité Suprême qui l'a chargé de cette mission pour le bien de la communauté. Le but de sa mission est de rétablir la vie normale partout et particulièrement à Constantinople moins éprouvée par rapport à d'autres diocèses. Comme point de départ de son action, Mgr. Naslian déclare que toutes les dispositions ecclésiastiques restent dans le s t a t u q u o et sont confirmées jusqu'à de nouvelles instructions.

20 a v r i l. Lettre circulaire de Mgr. Naslian après son arrivée à Constantinople, annonçant à tous les diocèses sa nomination comme Visiteur Apostolique et Vicaire général du Patriarcat. Il dit avoir accepté cette charge par obéissance au St. Siège et pour le bien de la communauté en des circonstances si délicates. Il met sa confiance en Dieu dans la collaboration du Clergé sans laquelle rien dans sa mission ne peut réussir.

21 a v r i l. Mgr. Naslian, par une lettre circulaire expose les conditions principales de sa charge provisoire qui durera jusqu'à ce qu'une situation stable donne la possibilité de reconstituer l'organisation ébranlée de la hiérarchie et de reprendre son activité normale. Mgr. Paul Pierre XIII Terzian, dans son absence même, reste le chef de notre Eglise; Mgr. Rokossian Joseph a présenté sa démission de sa charge de Vicaire Général. Mgr. Naslian lui-même tout en étant chargé de les remplacer par ses doubles



Monument
Erigé à Constantinople en l'honneur de S. S. Benoît XV.
«L'unique Défenseur de la Paix»

fonctions de Visiteur Apostolique et Vicaire Général du Patriarcat continue à rester Evêque du diocèse de Trébizonde.

17 mai. Le P. Basile d'Ankara, capucin résidant à Munich, félicite Mgr. Naslian de sa nouvelle charge de Vicaire général et Vicaire Apostolique du Patriarcat et souhaite la reprise de ce qui est perdu; il déplore les victimes dont il a gardé les meilleurs souvenirs, lors de sa mission à Kharpouth.

Le P. Basile Tchelebi et le P. Louis restent à Kharpouth comme nous le communique un ami turc, Mahmoud Effendi. Le R. P. Raphaël (le supérieur de la Mission), à peine l'armistice signé, est parti pour Kharpouth. P. Célestin (italien en mission à Malatia) a ouvert une nouvelle mission à Burdur en Anatolie; des 200 familles les plus aisées de cette ville, sont restées à peine 50, dans la misère noire. Combien serait-il heureux s'il pouvait se vouer à une mission pour nos arméniens sous la juridiction du Patriarcat!

20 juin. Le R. P. François Tournebize, S. J. Professeur de théologie engagé à écrire un article dans le grand Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié chez Letouzaj à Paris, demande à Mgr. Naslian des renseignements sur le «massacre des malheureux arméniens et particulièrement des catholiques» ainsi que sur «les dispositions actuelles des catholiques laïcs à l'égard du Patriarcat». «J'ai beaucoup étudié l'histoire de l'Arménie, dont la cause m'intéresse depuis longtemps, mais je dois condenser mon étude en une cinquantaine de pages et l'envoyer le plus tôt possible». «Je crois que les Arméniens, même les grégoriens, n'ont rien fait qui méritât les malheurs dont ils ont été accablés par les Turcs. Mais il est triste de penser que les catholiques laïcs, par leurs empiètements sur l'autorité ecclésiastique furent, en partie, le jouet de leurs immenses épreuves. Sur tous ces événements, Votre Grandeur peut me renseigner beaucoup mieux que toute autre personne.»

25 juillet. Mgr. Naslian en félicitant et en remerciant le Père Tournebize, lui répond qu'il a déjà «commencé à préparer une liste exacte de nos prêtres et fidèles; les circonstances n'ont pas encore permis de la compléter. On est en train de faire un recensement général de nos fidèles. Dès qu'il sera terminé, on lui en enverra une copie». «Quant à la situation actuelle de notre Patriarcat il n'y a pas encore pour le moment de changements essentiels, mais les esprits étant assez bien disposés, j'espère qu'avec la grâce du Bon Dieu et en qualité de Visiteur Aposto-

lique et Vicaire Général du Patriarcat, je pourrai bientôt arriver à un résultat satisfaisant.

Le Père Tournebize, auteur d'une histoire d'Arménie très appréciée, en a laissé la continuation et l'accomplissement au Révérend Père Jean Mecerian, fondateur et directeur de l'Institut d'arménologie à l'Université Saint Joseph de Beyrouth.

Mgr. Naslian, absorbé par les exigences de sa mission toujours plus compliquées, à la suite des événements de Turquie, n'a pu faire parvenir au digne Père ce qu'il aurait voulu faire, mais il a continué par intermittence ses notes, qu'il a pu enfin insérer dans ces Mémoires. Il fait allusion aux empiètements d'une catégorie de laïcs arméniens catholiques qui n'étaient que des laïcs exploités par le comité «Union et Progrès», contre l'ancien Evêque d'Adana qui avait dénoncé ce comité pour responsable des massacres arméniens de 1909. Malheureusement cet esprit de conflit, commencé avant la guerre, ne s'est pas apaisé même après l'armistice, malgré l'entremise d'un Locum-Tenens, dont la nomination aurait dû le calmer; et Mgr. Terzian a dû s'isoler à Rome jusqu'au jour du transfert du Siège Patriarcal de Constantinople au Liban où il a repris l'activité de sa charge.

11 décembre. Inauguration du Monument en l'honneur de S. S, Benoît XV. (V. page 464 — Note marginale (109). — J'insère dans les Annexes de l'Appendice sous le N° XX l'Ode en latin — A l'unique Défenseur de la Paix.

1922

1er janvier. Mgr. Naslian, rappelant les paroles de S. S. Benoît XV en réponse au Cardinal Doyen du Sacré Collège, fait un appel aux fidèles pour l'apostolat de la Prière, unique arme efficace contre les dangers qui nous menacent. Il recommande le Bulletin «Messager du Sacré Coeur de Jésus» qui devra paraître en Arménien sous la direction des Pères Méchitharistes de Vienne. «Les plus hautes déclarations au nom de la philanthropie ont abouti, nous l'avons vu par la triste expérience de notre nation, à des résultats d'exploitation et d'égoïsme, auxquels ont été sacrifiés le Droit et la Justice sur l'autel de la force et de la violence». Il ne nous reste donc que l'autel de Dieu où faire parvenir et entendre nos suppliques.

25 janvier. Mgr. Naslian annonce le deuil qui a frappé le monde et l'Eglise catholique par suite du décès imprévu de Benoît XV, le Pape de la guerre et de la paix mondiale: de cette

Chaire du Droit et de la Justice, il a élevé sa voix partout, sur les champs des conflits, devant les cabinets diplomatiques et les trônes des souverains, pour calmer la tourmente mondiale, pour en modérer les excès, pour soulager les souffrances des populations. A ce point de vue, tous les arméniens ne peuvent pas être moins reconnaissants que les autres populations du monde, étant donné que le Souverain Pontife, d'heureuse mémoire, a proclamé au vu de tout le monde et partout l'innocence de nos Martyrs, la justice de notre Cause Nationale, la solennité de nos Droits Sacrés, et les a soutenus par tous les moyens à sa disposition. Il a été le premier à réclamer officiellement la délivrance de la nation arménienne et sa constitution en Etat indépendant et il s'est ainsi comporté toujours et partout comme un vrai et grand arménophile. Aussi devons-nous en tant qu'arméniens et catholiques nous faire les interprètes des sentiments spéciaux de gratitude de toute la nation et prendre part au deuil de l'Eglise Catholique».

Le 29 du mois, une Messe solennelle de Requiem est célébrée dans l'Eglise cathédrale de Ste Marie à Sakis Aghadj à 10 h. avec assistance des Supérieurs des Instituts Religieux et du Corps Diplomatique. Le samedi et le dimanche les cloches sonnant le glas ont annoncé la solennité funèbre: l'Eglise cathédrale toute parée de noir avec catafalque a été visitée par les fidèles et tous les élèves en groupe des écoles et orphelinats arméniens catholiques de la ville pendant que des messes étaient célébrées à toutes les heures de la matinée pour le repos de l'âme du Grand Défunt.

2 février. Le Patriarche Grégorien organise un service funèbre sous sa présidence pour Lord Bryce, le dimanche 5 février à 10 h.

5 février. Mgr. Naslian annonce que des solennités spéciales auront lieu dans l'Eglise de St. Jean Chrysostome, le 12 février, à dix heures avec Messe pontificale, sermon et prières de remerciement à Dieu pour l'heureuse issue du Conclave par l'élection de Pie XI, Cardinal Achille Ratti, archevêque de Milan, ancien Nonce Apostolique en Pologne.

11 mars. Mgr. Naslian fait un appel au nom de ses compatriotes de l'Arménie pour que l'on aille à leur secours dans leur pressante nécessité du pain quotidien. Des commissions s'occuperont de la quête ad hoc décidée par le Conseil Intercommunautaire pour faire parvenir la semence qui fait défaut en Arménie par suite des événements.

22 m a r s. Mgr. Naslian, par une lettre circulaire, communique au Clergé et aux fidèles l'objet d'une audience mémorable accordée pas S. S. Pie XI à S. B. Mgr. Paul Pierre Terzian, Patriarche de Cilicie, en lui exprimant des sentiments paternels à l'égard de notre nation, notre race, notre communauté et notre clergé: «S. S. Pie XI, appréciant les qualités raciales des arméniens, a fait un devoir à notre Vénéré Patriarche de communiquer ses sentiments arménophiles et ses dispositions bienveillantes à venir en aide en tous temps à la nation arménienne. Il a par conséquent accordé sa Bénédiction Apostolique à tous, à la Hiérarchie, au Clergé, aux œuvres de bienfaisance, aux Instituts Religieux, aux Conseils Nationaux, aux orphelinats et à tous les individus, en souhaitant à tous, en des termes touchants, tout bien spirituel et temporel». Cette audience, coïncidant avec des événements politiques très sérieux, est de bon augure et digne d'être commémorée. A cette intention des prières solennelles seront faites dans nos Eglises, dans un triduum devant le St. Sacrement exposé les 23, 24 et 25 mars, au soir.

P â q u e s 1922. L'introduction de la Cause de Canonisation et béatification du Serviteur de Dieu Der Gomidas Keumurdjian, prêtre et martyr, est faite par Benoît XV, le 12 mai 1915. Le Cardinal Vice-Préfet de la S. C. des Rites, au nom et par autorisation du même Pontife, a nommé Mgr. Naslian Vicaire Apostolique, pour faire le Procès Apostolique à Constantinople, diocèse du susdit prêtre et martyr. Le tribunal ayant été constitué, Mgr. Naslian s'adresse au clergé et aux fidèles pour contribuer au succès par des prières et par leur participation aux frais nécessaires, ainsi que par communication de toutes notices et écrits sur le martyr et sur les miracles qu'on lui attribuerait. Seront invités devant ce tribunal tous ceux qui peuvent y déposer leur témoignage concernant le martyr et les miracles. Ayant en vue de glorifier Dieu dans son martyr, qui personnifie tous nos anciens et nouveaux martyrs, Mgr. Naslian relève l'importance de l'acte à accomplir. (Avant que la situation politique se complique et empêche la poursuite de ce Procès, Mgr. Naslian a procédé à l'inspection du tombeau du martyr, vénéré dans le cimetière de Balekli.)

Der Gomidas Keumurdjian, Prêtre et Martyr, décapité sur la place de Sultan Bayazid le 5 novembre 1707, était enterré au Cimetière de Balekli, où son tombeau était en vénération générale des chrétiens et musulmans, plus particulièrement objet de pèlerinage surtout aux anniversaires de son Martyr, il était renommé par des miracles nombreux opérés par son intercession. Son

Procès commencé après sa mort a été fréquemment repris surtout au cours du siècle passé, et enfin terminé en 1923; Mgr. Naslian a pu remettre à la Sacrée Congrégation des Rites les actes du Procès Apostolique présidé par lui, et sa béatification a eu lieu en 1929 avec celle de Don Bosco, fondateur de la Société Religieuse des Salésiens.

28 mai. A l'occasion du Congrès Eucharistique international à Rome, on a organisé, après un triduum dans toutes les églises, une grande procession eucharistique interrituelle dans les rues de Péra à Constantinople, sous la présidence de Mgr. Naslian; celui-ci donne les instructions à toutes les paroisses et à tous les Instituts arméniens qui devront prendre part à cette procession dans l'éclat extraordinaire des ornements d'apparat de leur rite.

Toute Constantinople était debout pour assister à cette Procession partie de l'Eglise latine de St. Antoine de Péra, arrivée à la Cathédrale Latine de Saint-Esprit à Pancaldi, où dans le cimetière abandonné de Taxim, avait été érigé l'Autel pour la dernière bénédiction. Les troupes alliées faisaient l'honneur d'escorter la procession et des gendarmes turcs à cheval la précédaient.

17 juin. Examen de la question des droits des minorités. Je résume ici, à cause de son importance, cette étude d'un journal sur l'accord d'Ankara du 20 octobre, quoiqu'il fût antérieur au Code de la République rédigé sur modèle suisse, qui a fini par supprimer ces droits. Voici d'abord en 7 points les Droits minoritaires, prévus aussi dans les traités passés avec la Hongrie, la Bulgarie, la Grèce et la Pologne:

1. Protection de la vie et de la liberté;
2. Liberté de culte;
3. Egalité devant la loi;
4. Usage de la langue;
5. Création et entretien d'institutions charitables, religieuses sociales, scolaires;
6. Assurance d'une part des fonds publics aux écoles;
7. Système électoral tenant compte des droits des minorités.

Avec ces droits que deviendrait la législation spéciale de la Turquie, basée sur les «privilèges religieux»?

Cette législation spéciale ou Statut Personnel, en Turquie, est une conséquence directe de la Constiution Théocratique de l'Etat Ottoman, dont la loi fondamentale du 7 Zilhidjé 1293 (1876) dans ses articles 3 et il porte: «Le sultanat ottoman est en même temps le Grand Califat Islamique... mais le maintien des privilèges religieux est garanti...».

Sous la pression européenne, le sultan Mahomet II proclama en 1839 le Hatti-Humayoun, rescrit impérial, confirmant les privilèges assurés ab antiquo aux communautés. A la suite du Traité de Paris de 1856, un nouveau rescrit impérial est venu garantir ces privilèges. Le traité de Berlin en 1872 les confirma par son art. 62.

Les Bérats ou diplômes d'investiture donnés aux Patriarcats et aux Chefs Religieux sont en rapport avec ces privilèges.

Aujourd'hui le gouvernement d'Ankara veut supprimer cette législation spéciale des Privilèges sans aucun engagement et la remplacer par le Code suisse adopté par la Turquie. L'abrogation du système existant, sous le couvert de l'égalité civile, serait un acte d'hypocrisie et d'oppression que les sultans mêmes n'ont jamais tenté.

Quelques exemples typiques prouveront que la suppression des Droits Minoritaires et leur remplacement, non seulement ne donneraient aucune nouvelle garantie aux communautés, mais aboutiraient à un régime intolérable pour les non-musulmans.

1. Protection de la vie et de la liberté... Il faudrait la faire passer dans la pratique et ne pas la baisser à l'état de lettre morte.
2. Liberté du culte: même remarque.
3. Egalité pour tous: En Turquie musulmane elle n'a jamais existé, en Turquie Laïque, elle n'existera pas non plus Il suffit de citer un exemple en matière matrimoniale: sous le régime coranique, seule l'islamisation des chrétiens pouvait permettre leur mariage avec des Turcs; sous le régime laïc, les Turcs pourront épouser des femmes chrétiennes, mais non le contraire. Le statut familial ainsi supprimé pour les chrétiens, la fusion des races dans la masse turque en sera la conséquence naturelle. Toute question matrimoniale devra être réglée par les tribunaux turcs. Les tribunaux religieux non-musulmans n'auront aucune compétence garantie par la loi.
4. L'usage de la langue: il est douteux qu'il soit respecté.
5. et 6. Les institutions charitables passent par principe sous le contrôle soit de l'Efkaf, soit de l'Etat. Ces établissements, ainsi que ceux scolaires, ne seront pas subventionnés par l'Etat et cependant les minorités en seront chargées à ce titre.
7. Un système électoral accordant une représentation proportionelle aux minorités n'a jamais existé, quand elles étaient officiellement reconnues. Il n'existera pas de droit après la suppression de ces minorités.

8. Toutes manifestations ayant trait à la vie communautaire des non-musulmans n'auront plus d'appui légal. L'auteur de la suppression de ces privilèges fait valoir que dans le dernier accord franco-turc il n'a été stipulé pour les chrétiens de Turquie que les droits des minorités insérés dans les traités conclus par l'Entente et rien au delà. Cette insertion de ces droits dans un traité les fait supprimer, tandis que l'insertion dans le traité de Lausanne n'est jamais invoquée pour la simple raison qu'on impose aux communautés de s'en désister. Et cependant ces stipulations du Traité de Lausanne étaient du domaine du droit international qu'aucun acte du gouvernement turc n'aurait pu modifier sans le consentement des Puissances signataires.

Résumé d'une note adressée aux ambassadeurs à propos des droits minoritaires. Cette note énumère les droits, privilèges et immunités de la communauté arménienne catholique de Turquie. Les Arméniens catholiques ottomans de la Turquie considérés individuellement jouissent, dans le domaine spirituel: de la liberté entière de religion, de culte, etc. ... dans le domaine civil: de l'égalité avec les autres sujets et des mêmes droits civils et politiques: aptitude à toutes les fonctions — service militaire — Justiciables de tribunaux mixtes — témoignage après serment selon leur rite — Collectivement ils constituent une communauté distincte qui a son patrimoine, ses institutions culturelles, charitables, d'éducation — qui peut construire des édifices destinés à ses œuvres. Ses institutions ont elles-mêmes le droit de propriété et d'administration. Les églises sont inviolables, la communauté a son chef religieux reconnu, le Patriarche des Arméniens catholiques qui porte en même temps le titre de Catholicos de Cilicie. La Communauté a ses organes de gestion des affaires d'administration ecclésiastique et communautaire. Immunités, Privilèges du Patriarcat (voir Synode). — Le traité de Sèvres, dans ses articles 141—151 impose des garanties assurant le libre exercice du culte, l'égalité des non-musulmans entre eux et avec les musulmans, l'autonomie ecclésiastique et scolaire. Il serait fort désirable que ces garanties fussent consacrées par le traité définitif dans les termes généraux que renferme l'art. 149 qui impose au Gouvernement turc la confirmation des prérogatives et des immunités religieuses, judiciaires et scolaires, reconnues jusqu'à présent par les Sultans, avec défense d'y porter désormais la moindre atteinte. L'avenir serait ainsi assuré et suffirait à faire revivre le système de la représentation

des non-musulmans partout où elle a été supprimée. Dans les pourparlers qui s'ouvriraient, le cas échéant, avec les délégués de la Porte et du Gouvernement anatolien au Congrès de la Paix ... si ceux-ci déclaraient que l'abolition de tous privilèges, immunités, etc.... octroyés par les firmans avaient été inscrits au nombre des principes politiques de leurs gouvernements, il serait aisé de leur faire accepter des tempéraments à ces principes en leur rappelant qu'au cours de la guerre mondiale la Sublime Porte avait fait subir aux organes de la Communauté arménienne grégorienne des transformations profondes et que, postérieurement à l'armistice, depuis la naissance du gouvernement de la Grande Assemblée Nationale, celui-ci avait créé une communauté grecque d'Anatolie et décapité pour ainsi dire le Patriarcat de Fanar; et que néanmoins, ni la Sublime Porte lasse de la grande guerre, ni le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale n'avait touché à l'organisation des autres communautés nationales.

30 juin. L'Abbé Tcherian Soukias après une visite dans les centres de concentration d'arméniens en Syrie, donne les chiffres suivants de nos réfugiés:

A Saida	Grégoriens	600	Catholiques	150
Sour	„	300	„	60
Tripoli	„	2000	„	150
Homs	„	800	„	200
Hama	„	300	„	50
Alep	„	35000	„	8000
Damas	„	5000	„	1000
Zahlé	„	1000	„	200
Beyrouth	„	5000	„	1000
Djounié	„	5000	„	1000

11 septembre. Mgr. Naslian ayant décidé d'envoyer à Moudania l'Abbé Badouhassian pour le sauvetage des réfugiés du littoral, prévient la Direction de l'assistance nationale, où serait engagé le susdit prêtre, afin de ne pas créer de difficultés durant son absence de quelques jours.

L'Abbé Badouhassian, Vice-Curé arménien catholique de Kady-Keuy (Chalcédoine) dans son activité débordante avait accepté la charge de comptable dans cette œuvre intercommunautaire arménienne, à qui il rendit de précieux services soit dans le recrutement d'orphelins, soit dans les questions de la Maison Neutre; Mgr. Naslian l'a chargé de cette nouvelle mission en des

circonstances très délicates et critiques pour le sauvetage des chrétiens affolés à Moudania devant l'arrivée des troupes Nationalistes et par suite de la débandade des troupes hellènes. Il fut accompagné par l'Abbé Indjéyan, secrétaire de Mgr. Naslian. C'est le 15 septembre qu'il vient d'être chargé de la part du Patriarcat Catholique de transporter les émigrés de Moudania en d'autres lieux. Deux bateaux loués par le Patriarcat à ce but, ont transporté aussi des sacs de pain et de nourritures pour les pauvres gens, dont les cris d'angoisse et d'épouvante avaient alerté les Communautés Chrétiennes. Le Clergé grégorien et grec ne pouvant pas s'exposer aux dangers de l'expédition de secours aux foules, qui gémissaient dans le désespoir entre les troupes fougueuses de l'armée nationaliste arrivées à Moudania et la mer, qui leur obstruait la voie de fuite, nos prêtres furent admirables dans leur mission, aidés et assistés noblement par le Commandant des navires français se trouvant dans ce port. Le Patriarcat le remercie par une lettre spéciale de reconnaissance; 36.000 grecs et arméniens on été transférés en Thrace Orientale.

Liste globale des réfugiés arméniens sauvés et transférés du littoral de la Mer de Marmara par les envoyés du Patriarcat arménien catholique:

25.000 de Moudania et de Panderma

17.000 de Rodosto, Tchorlou, de Malgara, de Silivri, Andrinople dont 8000 ont été transférés en Grèce ancienne.

Les catholiques seraient 125 à Tchorlou et 15 à Silivri.

21 septembre. L'Abbé Ekmekdjian est nommé par le Patriarcat, Président d'un comité arménien catholique pour l'assistance des réfugiés. Mgr. Naslian prie le Président de l'Ephorie de l'hôpital arménien-catholique de Sourp Hagop de lui prêter toute aide et collaboration.

Le Patriarcat avait dû à cette époque d'affollement des réfugiés anatoliens affecter ses immeubles pour le logement et engager l'hôpital susdit à concourir aux frais de leur assitance.

1923

8 janvier. L'Abbé Badouhassian recommande une orpheline de Castamouni pour être admise à un des orphelinats catholiques (de Ste Anne de Péra, ou de Psamatia) parce qu'elle a été abandonnée par le N. E. R. à cause de son âge; son oncle maternel islamisé voudrait l'emmener avec lui l'exposant ainsi à la perte de sa foi et de sa nationalité.

30 janvier et juillet 1923. Actes signés à Lausanne — Lettres et accords relatifs à diverses clauses de ces actes:

Traité de Paix avec la Turquie.

1ère partie: Clauses politiques (Art. I)

Section I 1. Clauses territoriales (Art. 2—22)

2. Dispositions spéciales (Art. 23—29)

Section II Nationalité (Art. 30—36)

Section III Protection des Minorités (Art. 34—45)

2ème partie: Clauses financières

Section I Dette publique ottomane (Art. 48—57)

Annexe

Section II Clauses diverses

3ème partie: Clauses économiques

4ème partie: Voies de communication et questions sanitaires

5ème partie: Clauses diverses

Convention concernant le régime des Détroits

XIV: Protocole relatif à l'évacution des territoires turcs occupés par les forces britanniques, françaises et italiennes et déclarations.

LVIII: Acte final de la Conférence de Lausanne.

Dans les clauses territoriales — de la mer Noire à la mer Egée, avec la Bulgarie et avec la Grèce.

De la Méditerranée à la frontière de Perse la frontière de la Turquie est fixée: — avec la Syrie (Art. 8 de l'accord franco-turc — 20 oct. 1922) — avec l'Irak, elle sera déterminée à l'amiable entre la Turquie et la Grande Bretagne dans un délai de 9 mois.

Art. 20 — La Turquie déclare reconnaître l'annexion de Chypre proclamée par le Gouvernement Britannique le 5 novembre 1924.

La Convention concernant le régime des Détroits reconnaît et déclare le principe de la liberté de passage et de navigation par mer et air dans le Détroit des Dardanelles, la mer de Marmara et le Bosphore. Il sera institué à Constantinople une commission internationale qui prendra le titre de «Commissions des Détroits». Les mêmes droits seront réservés dans les mêmes conditions aux états indépendants riverains de la Mer Noire non mentionnés dans le premier alinéa du présent article (y sont mentionnés seulement les signataires du traité. La Russie n'y figure pas).

13 février. Le général Pellé, Haut-Commissaire, en réponse à ma lettre du 9 février par laquelle je signalais les mesures

prises par les autorités turques en ce qui concerne les établissements arméniens catholiques de Trébizonde et de Marache, m'assure que le Haut-Commissariat ressent vivement les atteintes portées à l'Eglise Catholique, au libre exercice de son culte et à la sécurité de ses biens; il estime toutefois que, dans cette circonstance, il importe que moi-même saisisse les autorités turques des faits dont je l'ai informé. Il se réserve de faire connaître au Représentant à Constantinople du Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie l'intérêt qu'il porte à cette démarche, et d'intervenir personnellement. — Devant ce nouvel acte d'abandon du Représentant de la France, j'ai dû renoncer à toutes démarches auprès des autorités nationalistes.

11 mars. Le Général Weygand a communiqué à Mgr. Khabayan la décision du Gouvernement Français d'établir à Beyrouth le siège du Catholicossat de Sis (Cilicie) et lui demande une statistique du nombre des Arméniens en Syrie, au Liban et dans les Alaouites; l'archiprêtre Khat Atchabahian est chargé de préparer le Statut pour fixer les limites de la juridiction de ce Catholicossat dont le corps hiérarchique comptait à cette époque 8 membres ecclésiastiques célibataires.

Mgr. Sahag Khabayan, catholicos; l'Archiprêtre Khat Atchabahian — L'Archiprêtre Khatchadour Der Ghazarian — L'Archiprêtre Mesrob Amadouni — Mgr. Elisé Garoyan, Evêque — Mgr. Pierre Saradjian, Evêque — les prêtres Ephrem Dohmouni et Georges Saradjian.

10 avril. L'Assemblée Nationale d'Ankara ratifia les concessions faites aux Etats-Unis représentés par l'Amiral Chister. Celui-ci avait obtenu la concession d'une Ligne de Chemin de Fer, qui commencerait à Sivas et se polongerait à Kharpouth — Argheni — Diarbékir, d'où un embranchement partirait pour Van, et un autre pour Moussoul — Kerkouk — Suleymanié. Le projet combattu par d'autres compétiteurs resta lettre-morte.

18 avril. S. E. le Général Pellé, Délégué de la République Française à la Conférence de Lausanne est prié de prendre en considération les points suivants:

1. La Communauté arménienne catholique, à l'égale des autres communautés, a des droits acquis pour le libre et plein exercice de sa confession religieuse, de son culte et de l'administration religieuse.
2. Le Patriarcat est un organe ecclésiastique et communautaire.
3. Les immunités et privilèges prévus dans les Droits des minorités, absolument insuffisants, doivent être repris sur les

anciens droits octroyés aux patriarcats par les Firmans-Beyrats et Hattis.

4. La S. D. N. ne représentant aucune autorité, le gouvernement français les doit garantir pour les catholiques.
5. Cette autorité de la France doit être prévue dans le traité pour que le gouvernement turc la reconnaisse.
6. Il faudrait assurer à notre patriarcat ses droits de propriété sur tous les biens ecclésiastiques et communautaires, étant donné que la loi des biens abandonnés s'est transformée en loi de confiscation en Anatolie.
7. Les établissements scolaires sont poursuivis par disposition gouvernementale:
   a) On impose des enseignants turcs;
   b) Intervention du Bureau de l'Instruction publique dans l'horaire des classes, dans le programme, le choix des livres etc....
   c) Inspection et contrôle immédiat sur tout ce qui pourrait se rapporter à ces établissements.

8 mai. S. B. Mgr. Elie Pierre Hoyek, Patriarche maronite d'Antioche, à une lettre de souhaits à l'occassion du 25ème anniversaire de son Patriarcat, répond à Mgr. Naslian: «Vos vœux et sentiments nous émeuvent particulièrement, parce que dictés par un cœur qui sait apprécier les égards bienveillants et délicats, attentions que nos vénérés prédécesseurs ont toujours eues pour nos frères arméniens persécutés, réfugiés au Liban. A cette occasion nous tenons à vous exprimer notre douleur et notre affliction, et toute la sympathie que nous ressentons pour le peuple arménien que le malheur semble avoir fortifié davantage. Que le Bon Dieu veuille préserver des épreuves nouvelles les survivants de cette nation et leur réserver des jours de tranquillité et de prospérité si bien mérités par tant de sacrifices. Ce sont les vœux ardents que nous formons en échange des sentiments sincères que nous avons voulu vous exprimer, vous assurant de notre bienveillance pour votre Institut de Bzommar, séminaire de pieux et zélés prêtres.»

Le vénéré Patriarche du Mont-Liban a été celui qui a exigé du Général Gouraud, réfractaire, l'admission au Liban des réfugiés arméniens de Cilicie, où les représentants du gouvernement français de l'époque voulaient voir demeurer nos populations rentrées même après l'évacuation de ce territoire arménien, restitué à la Turquie Nationaliste par l'accord d'Ankara. Nous connaissons la proclamation de ce Haut-Commissaire de la France à ce sujet,

sur laquelle ne pouvaient pas se fier les arméniens après les dures expériences du proche passé et que les événements postérieurs ont largement démentie. Mgr. Hoyek par conséquent mérite toute la gratitude de la colonie arménienne du Liban et de ses générations futures.

31 mai. La Commission Centrale des Secours aux Orphelins et Réfugiés recourt à Mgr. Naslian, parti en Italie, pour en implorer des subventions extraordinaires à l'œuvre d'assistance dont les ressources sont en déficit par suite de la situation.

20 juin. On traite à Constantinople la vente des immeubles suivants:

Un magasin propriété du diocèse d'Ankara,
Un magasin de Sandal Bézestan,
Un appartement du diocèse de Sivas,
La maison d'Altoun Bakal, propriété des Sœurs de l'Immaculée Conception,
Un magasin à Khaviar-Han, propriété du Séminaire patriarcal et du diocèse d'Ankara,
Le magasin de Callinicos,
L'hôtel Bristol,
Les maisons NN. 22—27—29a—29b à Sakis Aghadj,
Les chambres NN. 2—21—38—39 et 40 de Zumbullu Han.

Cette vente fut effectuée en prévision de la situation légale, découlant des nouvelles lois et supprimant les droits de propriété du Patriarcat. Ces lois ont obligé celui-ci à prendre des précautions d'après les instructions données par la S. C. Orientale au Visiteur Apostolique du Patriarcat. Il n'a pas été possible de réaliser toutes les ventes prévues à cause des troubles créés par des agents du gouverneur à l'occasion des discussions pour les Droits Minoritaires menacés de suppression.

22 juin. On écrit de Constantinople: les Sociétés Etrangères de l'électricité et des tramways doivent être nationalisées dans un délai de six mois et administrées par des employés turcs. Le vendredi est le jour de chômage obligatoire pour tous.

Les élections des Députés sont annoncées avec un tambour. Tous doivent y participer; le Patriarcat aussi a dû y prendre part. Cet acte consiste à mettre tout simplement en une boîte scellée pour les votes un papier imprimé qui porte les noms des candidats présentés par le Comité dirigeant. Sont menacés de peines les non-participants. On signale un nombre croissant de chrétiens qui se font musulmans sans les formalités traditionnelles préalables. Des

documents relatifs aux écoles des Sœurs réunis à la Direction de l'Instruction Publique ont été renvoyés par celle-ci.

13 juillet. Les Turcs étaient enthousiastes aux nouvelles de la conclusion de la Paix et pavoisèrent; mais le pessimisme suivit l'enthousiasme quand les Alliés déclarèrent que même après l'évacuation de la ville par leurs troupes d'occupation, ils garderaient des unités de guerre.

24 juillet. A l'anniversaire de la Constitution Ottomane, Mgr. Rokossian et le Chancelier du Patriarcat se rendirent chez le Vali pour les félicitations d'usage, et l'après-midi, chez le Calife. Pendant ces visites Madjid Bey (Conseiller d'Adnan Bey, représentant d'Ankara) a déclaré: ce pays est à tous, mais il y a un élément qui a un droit de préférence. A la conférence de Lausanne, quand on a proposé que les émigrés de Turquie puissent jouir de l'amnistie accordée pour rentrer dans leur pays, Ismet Pacha s'est opposé à la rentrée en masse et il s'est réservé de refuser les éléments de trouble (sic). Après la divulgation de ces nouvelles, les journaux turcs ont repris un langage très hostile à l'égard des arméniens.

Ier août. Des bruits circulent comme quoi les artisans arméniens, par groupes de 3 ou 4, seraient amenés dans les provinces pour y réparer des dégâts; par ailleurs, des turcs venus de l'intérieur des provinces sont irrités par les rencontres d'arméniens de ces mêmes pays.

Le nombre de ceux qui voudraient émigrer augmente tous les jours, tandis que des journaux turcs ont lancé la nouvelle que le voyage serait interdit aux gens de 21 à 25 ans.

5 septembre. L'évacuation de la ville par les alliés est poursuivie fièvreusement; prochainement vont être fermés les bureaux de postes étrangers. On est obligé d'écrire les correspondances avec une encre sympathique pour en soustraire certains points à la censure. On a prié Mgr. Naslian de trouver un pays d'immigration pour les foules qui désireraient sortir de la Turquie.

21 septembre. Le «Stamboul» annonce des modifications apportées à la constitution d'Ankara. La Turquie veut se rapprocher de plus en plus du système démocratique des républiques occidentales. Le nom de l'Etat turc va être modifié, mais on hésite entre 3 dénominations: Turc Halk Devleti (Etat du peuple turc), Turc Djumhouriéti (République Turque) ou Turc Halk Djumhouriéti (République démocratique turque).

26 septembre. Des journaux turcs attaquent Mgr. Naslian pendant son absence de Constantinople, l'accusant d'avoir eu des

entretiens avec des personnalités italiennes dirigés contre le gouvernement. Mgr. Naslian ne s'est occupé pendant son séjour à Rome de 1923—24 que de l'installation de l'orphelinat Pie XI à Turin, et de celle du Noviciat des Sœurs de l'Immaculée Conception à Rome, dont la nouvelle Maison a été achetée grâce à la généreuse contribution des Chevaliers de Malte, chargés par le Gouvernement Italien de la distribution des subsides aux réfugiés anatoliens en Grèce.

Les membres du Conseil Administratif du Patriarcat et les Ephories, qui relèvent cette attaque, expriment par lettre à Mgr. Naslian la nécessité de le revoir à Constantinople. Mgr. Joseph Rokossian, ancien Vicaire le remplaçait à cette époque dans la gérance des affaires du Patriarcat.

6 octobre. Le «Stamboul» publie les détails des cérémonies qui auront lieu le lendemain pour accueillir les troupes anatoliennes à Constantinople.

Ce même numéro de «Stamboul» reproduit une interview de Moustafa Kémal Pacha, dans lequel ce dernier annonce qu'Ankara restera la capitale du nouvel état turc et que la nouvelle constitution démocratique fera de la Turquie un pays civilisé et plein d'avenir.

Le journal «Joghovourti Tzayn» rapporte l'entrée victorieuse de l'armée turque à Eren-Keuy.

7 octobre. Le même journal décrit les démonstrations populaires à l'entrée de l'armée turque à Constantinople et donne des détails sur les commandants et le défilé splendide des troupes.

Papà Efthim, le grand rabbin Bedjarané effendi, les chefs religieux grec et arménien, ainsi que les directeurs des instituts étrangers ont assisté à ces solennités.

La fanfare de la marine, les scouts, les étudiants de l'Université et de toutes les écoles étaient alignés sur deux rangs jusqu'à la place du sultan Bayazid pour saluer Chucri Naili Pacha qui devait passer sous des arcs de triomphe érigés sur tout le parcours.

8 octobre. Mgr. Rokossian communique à Mgr. Naslian des nouvelles qui indiquent un changement radical dans l'attitude du Gouvernement national à l'égard des communautés chrétiennes.

1. Le conseil administratif de notre Patriarcat charge l'Abbé Clément Astourian, chancelier et membre du dit Conseil, d'aller voir le Vali et de lui réclamer qu'aux Conseils Administratifs Gouvernementaux de Péra et Scutari soient admis des répresentants de notre communauté; le Vali lui répond que ce droit est réservé à des représentants reconnus par le gouvernement; à la

remarque de l'Abbé Astourian que le Chef de la Communauté (Patrik Caimacami) est reconnu par Mazbata ministériel, étant élu par le clergé et l'assemblée communautaiare, le Vali observe que ce caïmacam doit être agréé par le gouvernement d'Ankara, à qui il doit se présenter pour faire valoir ses droits de chef de la Communauté.

2. Papà Efthim, Patrik des Orthodoxes turcs de l'Anatolie est arrivé à Constantinople avec sa suite et se rendant à la résidence patriarcale grecque de Fanar il dissout le St. Synode, il obtient les démissions du Patriarche Mélétios, et il s'installe en chef représentant la communauté grecque auprès du gouvernement. Celui-ci reste muet devant ces agissements. Aussi par suite de l'établissement définitif du Régime National d'Ankara pour toute la Turquie prévoit-on de nouvelles disposiions pour les Patriarcats.

Nous avons vu dans ces notes de la III° Partie sur le Diocèse de Marache, qu'à l'occasion de l'évacuation de cette ville par les chrétiens, les Autorités locales ont fait des exceptions pour les grecs reconnaissant Papà Efthim comme leur chef religieux. Celui-ci ainsi était-il soutenu ouvertement par le gouvernement d'Ankara.

Le «Stamboul» rapporte en détail l'entrée des troupes anatoliennes à Constantinople. Toute la ville était pavoisée et la foule manifestait un enthousiasme indescriptible. C'est au milieu d'acclamations et de Vivas! que le Général en chef Chucri Naili Pacha fait son entrée à Constantinople et que ses troupes défilent dans les principales artères de la ville. A cette occasion de nombreux discours ont été prononcés par des notabilités civiles et religieuses pour souhaiter la bienvenue au Général Chucri Naili Pacha et exalter la grandeur de l'armée turque qui, grâce à son courage, a su parachever l'œuvre de la libération du territoire.

Concurremment à l'entrée des troupes anatoliennes à Constantinople, une série de mesures ont été prises, que le «Stamboul» reproduit dans son numéro du 8 octobre. Voici quelles en sont les principales: rétablissement du régime sec, ouverture de poursuites contre les suspects au régime nationaliste, monopole de la langue turque à l'exclusion de toute autre, renforcement de la surveillance des étrangers.

Mgr. Naslian propose aux évêques, avec le consentement de la S. C. O. de demander à la même:

1. S'il faut que le Patriarche Terzian poursuive sa tâche;
2. S'il faut maintenir le siège patriarcal à Constantinople et,

dans le cas d'un transfert, où il conviendrait de le transporter.

9 octobre. L'Abbé Pierre Kedidjian quitte la Direction du Collège Saint Grégoire à Constantinople pour se rendre à Paris à la tête de la Mission Arménienne Catholique en cette ville. Il part le 16 du mois muni d'une lettre de recommandation de Mgr. Naslian adressée à Mgr. Chaptal auxiliaire de l'Archevêque de Paris pour les étrangers.

«Joghovourti Tzayn» rapporte que le Patriarcat grec croit nécessaire d'avoir un représentant auprès du gouvernement central d'Ankara.

11 octobre. Le «Joghovourti Tzayn» croit que pour le patriarcat arménien il serait bon aussi d'avoir un représentant à Ankara, qui d'ailleurs n'aurait pas une charge politique, étant donné surtout que les Arméniens n'ont pas encore de députés au sein de l'Assemblée Générale.

Le «Tanine» dans son numéro d'hier refuse aux patriarcats le droit d'envoyer «des ambassadeurs» (sic) auprès du gouvernement. Or le journal fait remarquer ici qu'il ne s'agit ni d'ambassadeurs, ni de représentants politiques, mais d'envoyés qui ne s'occuperaient que de questions religieuses à régler avec le gouvernement.

12 octobre. Le même journal rapporte la décision du parti populaire de fixer le siège du gouvernement turc à Ankara et énumère les raisons qui ont présidé à ce choix. Cependant, il fait remarquer que, avec les chrétiens, tous les journaux turcs de Constantinople seront opposés à cette décision.

Mgr. Naslian prie Mgr. Arpiarian d'accepter de remplacer Mgr. l'Archiprêtre Nessimian dans sa charge de Vicaire patriarcal à Beyrouth. L'Archiprêtre en question sur sa demande est destiné à l'assistance de nos émigrés au Brésil. A la même date, Mgr. Naslian envoie la lettre de nomination de Vicaire patriarcal au susdit prélat.

C'est ainsi qu'une nouvelle Mission vient d'être créée pour les Arméniens Catholiques au Brésil, comme nous l'avons vu. Le digne Archiprêtre Jacques Nessimian avait demandé à Mgr. Naslian, Visiteur Apostolique le permis de suivre les siens au Brésil installés à Rio-de-Janeiro; Mgr. Naslian en a obtenu l'autorisation de la Sacrée Congrégation Orientale en vue de le charger de l'assistance religieuse de la nombreuse colonie arménienne à Rio-de-Janeiro et de Sao-Paolo.

21 octobre. Le «Tanine» rapporte ce qu'écrit l'Iktam au sujet d'Ankara. Peut-être la ville aura-t-elle de l'attrait pour les citoyens turcs, si un gouvernement populaire vient d'être établi et si les administrations deviennent plus démocratiques.

Mgr. Naslian annonce que la traduction des Actes du Procès de Der Gomidas est terminée; on est en train de la faire copier pour la présenter enfin à la S. C. des Rites.

Au Procès Apostolique tenu à Constantinople, les Actes avaient été rédigés en arménien; Mgr. Naslian pour pouvoir les remettre à la Section des Béatifications de la Sacrée Congrégation des Rites a dû les traduire en latin en les légalisant comme ceux en langue arménienne. Son mandat ainsi de Vicaire Apostolique pour ce même Procès a eu fin.

22 octobre. Le «Stamboul» donne la nouvelle d'un incident franco-russe. Les Soviets auraient sommé la Turquie de choisir entre la politique orientale et la politique occidentale. Mais le Gouvernement turc préfère demeurer maître de sa liberté d'action. Aussi voit-on que les Soviets ont leur part de responsabilité dans un incident qui a éclaté à Erivan entre le Gouvernement Arménien et le représentant turc. Les Arméniens auraient voulu amener les couleurs turques et désarmer la garde de la Légation.

23 octobre. Le «Stamboul» publie le projet de la nouvelle constitution qui est discuté par la Grande Assemblée Nationale Turque. Nous reproduisons ici in extenso ce que le journal publie.

«La Turquie est un Etat démocratique gouverné dans la forme républicaine.

Art. 1. L'Etat de Turquie est un bloc indivisible.

Art. 2. La religion de la République de Turquie est la religion islamique; sa langue officielle est le turc.

Art. 3. Le siège administratif de la République de Turquie est la ville d'Ankara.

Art. 4. En Turquie, la souveraineté appartient à la nation sans restriction aucune.

Art. 5. Dans la République de Turquie, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont personnifiés et concentrés dans la Grande Assemblée, mandataire unique et réel de la nation.

Art. 6. Les citoyens son égaux devant la loi. Il n'y a aucune distinction de classe, aucun privilège de famille ou individuel, lesquels demeurent interdits.

Art. 7. La liberté de conscience, de pensée, de plume, de parole, de réunion et de conduite est dans les attributions essentielles de tout citoyen.

Art. 8. Personne ne peut être mis en cause du fait de sa religion. L'exercice des cultes est libre, à la condition de ne pas porter atteinte à la tranquillité du peuple et à la sécurité publique.

Art. 9. La presse est libre dans les limites de la loi. Elle ne saurait être censurée préalablement à l'impression. Mais elle demeure soumise aux prescriptions spéciales prévues par l'état de siège là où il est proclamé.

Art. 10. La formation et la réunion de toute sorte d'association sont libres à la condition de se conformer aux dispositions spéciales des lois et règlements. Est interdite la constitution d'associations se proposant de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Etat de Turquie ou à son unité nationale, à la forme et à la nature de son gouvernement, ou d'agir à l'encontre des prescriptions de son statut organique, de celles contraires à la morale publique tout comme des associations secrètes.

L'Article 11 garantit l'inviolabilité du domicile et l'Article 12 la liberté de circulation des Turcs en Turquie, sauf au cas de circonstances extraordinaires.

L' Article 13 prévoit la liberté d'enseignement pour tous les citoyens en Turquie, dans les dispositions prévues par la loi.

Art. 14. Les écoles et toutes institutions de culture sont soumises à la direction et à l'inspection de l'Etat. L'éducation des «Turquiens» doit nécessairement se trouver basée sur une tendance d'union et d'ordre.

L'Article 15 prévoit la liberté d'association commerciale, industrielle et agricole.

L'Article 16 prévoit la désignation de Turcs pour tous les sujets de l'Etat et l'Article 17 prévoit la garantie de leur vie, biens, etc.... Les articles suivants complètent ceux-ci. Tout Turc peut entrer au service de l'Etat, à la condition de «connaître» le turc et de posséder les aptitudes requises. Point de confiscation ni de corvée, sauf dans des cas exceptionnels. La correspondance est inviolable sans décision du parquet.

La Grande Assemblée Nationale Turque est élue pour quatre ans. Chaque député représente, non pas sa circonscription, mais toute la nation. L'Assemblée entre en session pour quatre mois au commencement d'octobre, sans convocation. La session peut être portée à six mois. Le président peut la convoquer en session extraordinaire, mais pas pour plus de deux mois.

L'Art. 32. définit les attributions de la G. A. N. T. telles que nous les avons indiquées (déclaration de guerre, conclusion de la paix, approbation du président du conseil et des commissaires,

commandement des armées de terre et de mer, révocation de commissaires, sa propre dissolution ou prorogation, etc.....).

Le Président de la République est élu pour cinq ans par la G. A. N. T., parmi ses membres. Il est chef de l'Etat et du Gouvernement, et, par conséquent, président de droit de la G. A. N. T. et du conseil des commissaires, qu'il peut présider quand il le juge nécessaire.

Il nomme le président du conseil et approuve les décisions du cabinet. Il reçoit les représentants étrangers. Il a droit de veto et de retour des lois votées, pour être remises en discussion dans un intervalle d'un mois. Le vote subséquent de la G. A. N. T., aux deux tiers des voix, est définitif et exécutoire et il doit le contresigner.

En cas de vacance présidentielle, la G. A. N. T. assure la gestion, avec élection du successeur dans l'espace d'une semaine. Si elle n'est pas en session, elle se réunit d'office et sans convocation.

Les articles 40 et suivants concernent les attributions du Bureau de l'Assemblée.

Pour délibérer, il faut un quorum représenté par la moitié plus un.

Sauf les cas de flagrant délit, un député ne peut être arrêté, sans l'autorisation de la G. A. N. T., durant les sessions.

Les articles 57 et suivants concernent les élections.

La G. A. N. T. gouverne par le canal des commissaires; elle approuve la désignation du président du conseil par le président de la république et celle des commissaires par le président du conseil.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des voix, avec cette réserve qu'en cas de désaccord persistant de la part d'un commissaire, le cas est référé à la G. A. N. T., qui en décide.

Le conseil proclame l'état de siège, désigne les ambassadeurs et commandants d'armées, ordonne l'appel sous les drapeaux. En cas de vacance de la G. A. N. T., il proclame la mobilisation générale et désigne le commandant en chef, sous réserve d'approbation par la G. A. N. T., dans l'intervalle d'un mois.

Ce même jour, 23 octobre. Le «Stamboul» annonce que le gouvernement d'Ankara a envoyé une note de protestation à Moscou, au sujet de l'incident d'Erivan, qui serait l'œuvre d'affiliés au comité politique tachnakiste pour altérer les rapports turco-russes.

«Il Giornale d'Italia». Le Gr. Vff. Giannini chef du bureau de la presse au ministère des affaires étrangères, est nommé secrétaire général du conseil du contentieux diplomatique.

24. octobre. Le «Stamboul» fait état de quelques opinions sur le projet de la nouvelle constitution. Certains hommes politiques pensent que la G.A.N.T. n'est pas une assemblée constituante et qu'ainsi elle dépasse la limite de ses attributions en élaborant une nouvelle constitution. D'autres pensent qu'il faudrait élargir les pouvoirs de l'exécutif, qui d'après le projet, est trop lié à l'Assemblée.

A propos de la politique extérieure du gouvernement d'Ankara, le «Stamboul» reproduit une déclaration d'Ismet Pacha, ministre des affaires étrangères. Celui-ci affirme que la Turquie nouvelle est décidée à poursuivre une œuvre de paix en s'efforçant d'appliquer sincèrement le traité de Lausanne.

Au sujet de l'incident d'Erivan, le «Stamboul» croit que la cause de cet incident serait le désaccord qui divise les arméniens communistes et les Tachnakistes. Comme le pouvoir se trouve entre les mains des communistes, c'est-à-dire des Russes, les Tachnakistes fomentent des troubles, dont ils rendent les Turcs responsables, et ceci en vue d'envenimer les rapports turco-russes. Ainsi, à la faveur de l'agitation ils espèrent prendre le pouvoir en mains.

Mgr. Rokossian avertit Mgr. Naslian que les arméniens et grecs sont en train de nommer un représentant ecclésiastique à Ankara pour servir d'intermédiaire entre le gouvernement et leurs patriarcats. Dans notre Conseil d'Administration ont été élevées quelques plaintes contre l'envoi à Paris de l'Abbé Kedidjian, directeur du Collège St. Grégoire, pour l'assistance religieuse de la colonie arménienne catholique.

A cause de la diminution du Clergé arménien catholique de Constantinople par suite du départ d'un bon nombre de jeunes Prêtres, permis dans un conseil ecclésiastique présidé par Mgr. Marmaggi, envoyé extraordinaire du St. Siège, avec Mgr. Naslian. A l'époque des événements de Moudania, comme nous l'avons vu précédemment, le départ de l'Abbé Kedidjian pour Paris, avait été vivement ressenti par les laïcs aussi, et les suites fâcheuses dans la Direction de ce Collège à cause d'intrigues inavouables, ont justifié ces plaintes. Cependant la présence de l'Abbé Kedidjian, très digne de la charge nouvelle, avait été réclamée par Mgr. Bahabanian Grégoire et Mgr. Naslian dut y consentir sur une décision de la S. C. Orientale à Rome.

25 octobre. Les sociétés étrangères ont commencé à congédier leurs employés chrétiens.

27 octobre. Mgr. Rokossian a nommé Mgr. Terzibachian à titre provisoire à la place de l'Abbé Kedidjian; il désirerait voir à ce poste l'Abbé Ketchourian Vahan mais paraît- il sa présence à Sivas était nécessaire pour les 7—8 familles qui ne voudraient pas s'en éloigner.

L'Abbé Vahan Ketchourian, engagé aussi dans la Comptabilité de la Banque Ottomane à Sivas, a fini par se transférer à Constantinople par suite des événements. Mgr. Naslian rentré à Constantinople de Rome en 1924 l'a invité à la charge de Secrétaire du Patriarcat, charge qu'il a continuée jusqu'à son élévation à celle de Coadjuteur de Mgr. Rokossian, Archevêque de Constantinople après le transfert du Siège Patriarcal de cette ville, avec droit de succession.

30 octobre. Le journal «Le Télégramme» de Toulouse dans un article de fond déplore la situation créée aux Arméniens par suite des clauses du traité de Lausanne. Les journaux turcs l'appellent des larmes de crocodile.

Le «Joghovourti Tzayn» annonce que la proclamation de la république est en principe admise à Ankara.

31 octobre. A la suite de la proclamation de la République, Ismet Pacha est chargé de former le nouveau ministère, dont les ministres s'appelleront dorénavant commissaires du peuple. De grandes démonstrations ont eu lieu à cette occasion à Constantinople. On exalte la personnalité de Moustafa Kémal, président de la république.

2 novembre. Le journal «Joghovourti Tzayn» rapporte qu'un échange de télégrammes a eu lieu entre le calife et Moustafa Kémal:

J'implore la miséricorde du Dieu d'en Haut pour que le régime du gouvernement nouvellement établi soit porteur de bonheur pour le pays et la nation.

31 octobre 339
Fils d'Abd-ul Aziz Khan
Abd-ul-Megid.»

Réponse de Ghazi Moustafa Kémal:

«Je présente mes remerciements à votre Majesté pour les souhaits amicaux qu'elle a faits pour la République Turque.

Le Président de la République Turque
Ghazi Moustafa Kémal
1er novembre 339.»

Fethy bey a été élu président de l'Assemblée Générale.

3 novembre. Le «Stamboul» annonce que certaines modifications auraient été apportées au projet constitutionnel. A la suite de ces modifications, certains doutes auraient été soulevés au sujet de ce qu'il adviendrait du reste de la loi.

Le «Stamboul» annonce également qu'après l'élection de Moustafa Kémal Pacha à la présidence de la république, Fethy Bey a été élu président de la G.A.N.T. et Ismet Pacha président du parti du peuple. Avant la proclamation du régime républicain, c'était Moustafa Kémal qui cumulait ces deux dernières présidences.

Le «Stamboul», parlant des rapports turco-russes, déclare que ceux-ci continuent sur la base du traité d'amitié existant entre les deux pays. Néanmoins les agents diplomatiques russes en Turquie s'efforcent de préparer le terrain en vue d'une alliance turco-soviétique.

Toujours dans ce même numéro, le «Stamboul» publie une information émanant de Paris, selon laquelle le parti libéral démocrate arménien, réuni à Paris en congrès, s'est occupé de la ligne de conduite à tenir désormais par la nation arménienne.

On a décidé de limiter l'existence de la nationalité arménienne à celle de la République d'Erivan et, prenant en considération que le traité de Lausanne a laissé sans solution la cause arménienne, de ne plus s'occuper que de la question des réfugiés.

D'autre part, la délégation arménienne de Paris ayant décidé de ne plus s'occuper de politique, le congrès en a voté la suppression, en la remplaçant par un comité ayant pour charge unique les réfugiés et orphelins arméniens.

En outre, il a approuvé la proposition tendant à ce que les Arméniens de l'étranger cessent de s'occuper de questions politiques intéressant les arméniens de Turquie. Il a estimé que si même le parti déserte la politique, son activité à Constantinople pourrait être mal interprétée, et qu'il y avait lieu d'y mettre un terme.

16 novembre. Les écoles françaises d'Izmid n'admettent pas de professeurs turcs et pour cette raison elles viennent d'être fermées.

20 novembre. Les 25 orphelins d'Ankara placés dans le couvent Antonin d'Orta-Keuy manquent de ressources; le couvent de Bzommar ne pourrait pas s'en charger, n'ayant plus les subsides de la famille Missirlian, bienfaitrice.

Le Couvent Antonin d'Orta-Keuy était passé à l'administration du Clergé Patriarcal de Bzommar (Mont-Liban) en vertu d'un

acte de fusion de la Congrégation des Religieux Arméniens de St. Antoine avec celle de l'Institut de Bzommar par décision et autorisation de la Sacrée Congrégation Orientale. Les trois vieux survivants de cet Ordre avaient signé l'Acte susdit avec les Représentants du Clergé Patriarcal à Constantinople, légalisé par le Patriarcat et ratifié définitivement par la susdite Congrégation Orientale. Mgr. Naslian a communiqué plus tard cet acte au Haut Commissariat français de Beyrouth, par l'entremise de celui de Constantinople, pour faire entrer en possession des Biens Antonins au Mont-Liban et ailleurs les nouveaux administrateurs.

26 novembre. Des dispositions spéciales de l'Instruction Publique rendent obligatoire l'enseignement de la langue turque, de la géographie de la Turquie et de l'histoire ottomane.

C'est à cette condition que les chrétiens peuvent entrer comme employés dans les industries privées et dans l'Administration.

Le «Stamboul» annonce une modification de la Constitution. Le Président de la République a le pouvoir de renvoyer une loi votée par l'assemblée dans l'intervalle, non pas de 6 mois, mais d'un mois. Si la G.A.N.T. insiste, le président doit s'incliner. D'autre part, la durée de chaque législature a été fixée à 4 ans.

Le «Stamboul» annonce aussi la venue à Constantinople de Hassan Fehmi Bey, ministre des finances, et de Sefa Bey, ministre de l'instruction publique. Le premier doit s'occuper d'affaires financières et commerciales et le second de la nomination du doyen de l'Université.

Mais, le 27 novembre, «Le Stamboul» annonce que Hassan Fehmi Bey a été rappelé d'urgence à Ankara, car le gouvernement doit discuter du statut futur de la Régie, de la Dette Publique et du chemin de fer d'Anatolie.

Dans son numéro du 29 novembre, le «Stamboul» annonce que plusieurs milliers d'immigrants sont arrivés à Aivalik pour être dirigés vers Edremid et Burhanié. On en attend 150.000 jusqu'en mai prochain. On sait que le gouvernement turc a décidé avec le gouvernement grec d'effectuer un échange de population et d'établir en Turquie les musulmans résidant en Grèce.

Le 30 novembre. Le «Stamboul» annonce d'Ankara que l'on ne discutera plus en séance publique les modifications à apporter au projet de constitution, afin d'éviter les commentaires. Malgré tout, on croit savoir que les attributions du Président de la République auraient été augmentées.

A propos de l'élection du nouveau patriarche œcuménique de Fanar, une lettre de Papà Efthim informe le Saint Synode que le

gouvernement n'intervient nullement dans l'élection du patriarche, mais qu'il accueillerait avec satisfaction l'élévation de Mgr. Cyrille, métropolite de Matchka.

1er décembre. A Tifis le gouvernement des Soviets a arrêté l'assassin de Djémal Pacha. Il a déclaré avoir commis cet asassinat sur l'ordre du comité central du parti tachnag.

3 décembre. Le «Stamboul» annonce que M. Poincaré va demander au Parlement français la ratification du Traité de Lausanne. A ce propos, l'éditorialiste de ce journal déclare que le gouvernement français est le premier des gouvernements signataires de l'acte de Lausanne qui ait pris l'initiative de le soumettre à l'approbation du Parlement. Rappelant ensuite que le gouvernement français s'est toujours efforcé de resserrer les liens qui l'unissait à la Turquie, l'éditorialiste conclut en affirmant que la majorité des parlementaires approuvera l'acte diplomatique sur lequel elle aura à se prononcer.

4 décembre. Le «Stamboul» annonce que le banditisme règne en Anatolie. Mais le ministre de l'intérieur Ferid Bey a déclaré qu'il avait donné des instructions sévères à la gendarmerie en vue de la poursuite des bandits. Quatre valis ont été révoqués, par suite de manque de zèle dans l'extinction du banditisme.

D'autre part, le «Stamboul» annonce que l'élection du patriarche œcuménique de Fanar aura lieu le jeudi 6 décembre.

6 décembre. En dernière heure, le «Stamboul» peut annoncer que c'est Mgr. Grégoire, métropolite de Calcédoine, qui a été élu patriarche œcuménique.

7 décembre. Le «Stamboul» donne un compte-rendu détaillé de l'élection du nouveau patriarche œcuménique, qui a pris le nom de Grégoire VII. Le plus important à signaler est le mécontentement de Papà Efthim, qui a refusé de reconnaître le nouveau patriarche. Dans la soirée, Papà Efthim a même écrit au nouveau patriarche pour l'inviter à se démettre immédiatement. Puis il est passé aux actes, et il a occupé, après en avoir chassé tous les occupants, le palais patriarcal de Fanar, déclarant qu'il n'en sortirait que mort. La police a dû intervenir pour prévenir les troubles.

Quant au gouvernement, il se montre lui aussi mécontent de l'élection de Mgr. Grégoire, car ce dernier est un hellène, et par conséquent hostile aux Turcs.

10 décembre. Le «Stamboul» annonce qu'on aurait découvert une organisation d'espionnage et que plusieurs journalistes

auraient été arrêtés, coupables d'avoir publié, avant son arrivée à son destinataire, une lettre adressée au président du conseil.

Le tribunal de l'indépendance est institué à Constantinople par la Grande Assemblée d'Ankara pour juger les réactionnaires opposés à la République.

C'est dans sa réunion du 7 décembre, samedi, que la grande assemblée a voté l'institution de ce tribunal.

Papà Efthim est expulsé du patriarcat de Fanar par ordre du gouvernement.

«Joghovourti Tzayn». La nouvelle de l'expulsion de Papà Efthim du patriarcat de Fanar est accueillie favorablement en Grèce; le Métropolite de Silivri dans un discours, en remercie le gouvernement turc. Le nouveau patriarche a été félicité à Kadi-Keuy où il se trouve. Papà Efthim s'est réfugié dans une maison privée à Féridié. Il est sous surveillance de la police et, tout exaspéré, ne reçoit pas de visite.

13 décembre. Papà Efthim a eu recours aux tribunaux et il a déclaré qu'il luttera jusqu'au bout contre le patriarcat.

16 décembre. «Akcham», réfutant une statistique des Arméniens massacrés pendant la guerre, attribuée à Mgr. Naslian, déclare aux arméniens catholiques qu'ils n'ont même pas saigné du nez (!!)

18 décembre. Certains journaux turcs et arméniens ont mal interprété l'audience accordée à Mgr. Naslian par Mussolini, à l'occasion de la subvention octroyée par celui-ci aux réfugiés anatoliens de Grèce; Mgr. Rokossian portant à la connaissance de Mgr. Naslian la mauvaise impression du public, propose de donner un démenti à l'aspect politique donné par les mêmes journaux à cet acte de courtoisie et de supplique au chef du gouvernement italien. De fait toute politique nationale a été écartée de cet acte; Mgr. Naslian n'a pas du tout parlé des traitements des Arméniens en Turquie et surtout de la nouvelle situation de son peuple vis-à-vis du nouveau régime républicain. Il n'a fait que remercier ce chef du gouvernement italien pour les dons faits par celui-ci aux anatoliens réfugiés en Grèce et en Italie.

Mgr. Rokossian félicite Mgr. Naslian du succès obtenu pour la cause de Béatification de Der Gomidas, pour le placement des orphelins de Castel Gandolfo, et pour l'achat d'une maison aux Sœurs résidant à Rome.

20 décembre. Mgr. Rokossian devant le nouveau régime en Turquie, surtout à l'égard des Patriarcats et communautés chré-

tiennes, propose confidentiellement au Délégué Apostolique de revenir pour notre Patriarcat aux principes sur lesquels est basé, depuis surtout l'administration du Patriarche Hassoun, le système de la gérance des affaires communautaires arméniennes catholiques:

1. Rome (le St. Siège) pour les affaires concernant la foi et la morale;
2. Le gouvernement pour tout ce qui concerne les affaires civiles.

Par conséquent, parlant d'un entrefilet à ce propos du journal turc « S t a m b o u l » du 18 décembre, il propose la mise à l'écart de l'élément laïc, déjà défini par le gouvernement dans le nouveau régime, des affaires ecclésiastiques, comme l'envisagerait le journal en question. Avec ce système, conclut-il, nous retrouverons l'ordre dans notre communauté: par la soumission au St. Siège et au gouvernement.

A l'occasion de Noël tous les prêtres de l'archidiocèse de Constantinople écrivent à Mgr. Naslian, souhaitant son retour au plus tôt en termes pressants.

31 d é c e m b r e. Le P. Eugène Prévost exprime le désir de voir dans sa Congrégation de la Fraternité Sacerdotale des prêtres arméniens catholiques qui garderaient leur rite: «Si j'appelle quelques uns de vos prêtres arméniens à faire partie de notre famille religieuse, ce n'est évidemment pas sans raison. J'entrevois un grand bien futur pour votre clergé et sans doute aussi une espérance de secours matériel.»

Mgr. Naslian répondant favorablement au sujet des prêtres arméniens catholiques qui se présenteraient à cette Congrégation expose la situation en Cilicie: «Les pays d'Orient ne sont plus que des contrées abandonnées; la France va définitivement se retirer de la Cilicie en la livrant aux turcs nationalistes, qui sont en train d'exterminer et d'expulser les survivants arméniens et les populations concentrées par les soins et les encouragements même de la France. Celles-ci doivent aujourd'hui subir ce sort malheureux grâce à cette générosité de la France à l'égard des nobles turcs. Le malheur, c'est que cette attitude odieuse retombe sur le catholicisme, qu'on regarde comme complice des Kémalistes dans les persécutions contre les arméniens, parce qu'on regarde la France comme Puissance Catholique. Alors que nous savons bien que les catholiques n'ont pas en mains le gouvernement. «Abandonnons-nous donc à la disposition du Bon Dieu; c'est tout.»

Le Père Prévost, fondateur et supérieur général de la nouvelle

Congrégation de la Fraternité Sacerdotale, d'un esprit hautement surnaturel, après l'exode surtout des prêtres arméniens de la Turquie, avait reçu des demandes d'entrée dans sa Congrégation. Mgr. Naslian, ancien ami de ce Saint homme depuis 1914 après le Congrès de Lourdes, en approuva l'idée, obtenant l'autorisation de la Sacrée Congrégation Orientale en face de l'état précaire de certains prêtres émigrés en Europe, et voulant ainsi stabiliser leur vie et la rendre utile à l'Eglise en suivant de plus près Jésus, le Prêtre Eternel et se vouant au service de leurs frères dans le Sacerdoce.

1924

3 janvier. Le P. Akinian Nerses nous donne les renseignements suivants sur les Arméniens se trouvant à Vienne:

Le nombre des arméniens jusqu'à 1918 était évalué à dix familles (24 personnes). Depuis 1918 ce nombre s'est augmenté de celui des réfugiés arrivés de Turquie et de Russie, il atteint actuellement 65 familles (165 membres).

Ce nombre monta à 300 personnes (y compris célibataires et étudiants). Les non-catholiques avaient essayé de maintenir un prêtre grégorien, mais l'abandonnèrent à cause des dépenses élevées. L'unique motif du maintien d'un prêtre était d'enterrer leurs morts avec une cérémonie du Rite national, les P. P. Méchitharistes n'étant pas autorisés à acccomplir cet acte paroissial. Aussi prie-t-il Mgr. Naslian de pourvoir au cas, puisque tous les arméniens sont bien disposés envers eux et fréquentent leur église.

7 janvier. Le «Stamboul» donne le compte-rendu de discours prononcés la veille, au cours d'un banquet donné à Constantinople, en l'honneur du ministre de l'intérieur Férid Bey. Le vali a déclaré que Constantinople est turque et qu'elle a tout consacré à la République. En réponse, Férid Bey a affirmé que Constantinople reste la plus belle des villes de Turquie. Puis il a exposé les raisons qui ont incité le gouvernement à transférer la capitale à Ankara. Poursuivant son discours, Férid Bey a demandé à tous les citoyens turcs de travailler ferme pour sauver la Turquie du danger économique qui la menace, et il les a appelés à se grouper autour du président Moustafa Kémal.

Le journal «Vertchin Lour» annonce que des orfèvres arméniens ont envoyé en cadeau à Moustafa Kémal, à Ismet Pacha et aux 12 ministres des porte-cigarettes travaillés avec une grande finesse et ornés de pierres précieuses.

10 janvier. Le même journal annonce que, d'après un communiqué fait au gouvernement des Faubourgs de Constantinople sur la côte asiatique, les chefs religieux ne pourront plus dorénavant participer aux conseils administratifs.

11 janvier. Mgr. Filippi, nouveau Délégué Apostolique, est parti pour Ankara. La Direction des Biens abandonnés réclame à l'Ephorie de Sourp Hagop le document de procuration pour la gérance de cet hôpital; Mr. Joseph Azarian aurait transmis cette procuration à Mgr. Naslian, Locum Tenens; on voudrait avoir le document pour répondre aux réclamations de la susdite direction. Mgr. Rokossian est d'avis de ne pas réveiller des questions laissées dans l'oubli par le démenti qu'il avait cru nécessaire des nouvelles tendancieuses données par les journaux turcs et arméniens à propos de l'entretien de Mgr. Naslian avec Mussolini.

12 janvier. Le journal «Vertchin Lour» annonce que les Grandes Puissances ont envoyé des ambassadeurs à Ankara. Le Général Pellé et M. Montagna sont respectivement les représentants de la France et de l'Italie.

Mme. Christine Nadjarian, née Khatchadourian, avec ses deux enfants Mesrob et Simon, ainsi que Mme. Maritza Nadjarian se rendent au Canada.

16 janvier. L'Agence Reuter communique que le Pape aurait envoyé un représentant à Ankara pour engager des pourparlers en vue d'élever la Délégation Apostolique en Nonciature et de demander d'envoyer à Rome un représentant de la République Turque.

17 janvier. Le «Stamboul» rapporte une série de mesures dont le but est de développer la situation économique du port de Constantinople. D'autres mesures ont été prises en vue de favoriser le tourisme étranger à Constantinople. Enfin, une délégation de commerçants musulmans a demandé de rendre obligatoire le repos du vendredi.

18 janvier. Le comte Mappelli Vittorio, des chevaliers de de Malte, s'est rendu à Corfou pour la distribution de subventions aux réfugiés anatoliens. Le prince Chigi et le duc Serra l'accompagnaient. (J'ai fait accompagner ces messieurs par l'Abbé Havassapian, pour que les arméniens profitent de ces secours).

22 janvier. On annonce un mouvement au Canada en faveur des Arméniens qui y voudraient immigrer.

8 février. Mgr. Naslian recommande à S. E. le cardinal

Gasparri, le sort des Arméniens partis hors de la Turquie et dont les biens sont confisqués. Il croit que des relations diplomatiques du St. Siège avec la Turquie pourraient être utiles, étant donné qu'aucun autre gouvernement ne pourrait et ne voudrait s'intéresser aux chrétiens d'Orient. Il recommande particulièrement Aram Bey Cuœtcheoghlou et Grégoire Hekimian, riches propriétaires que seraient menacés de confiscation par suite de leur départ de Constantinople pour Rome.

16 février. Le journal «Abaka» publie la lettre circulaire du Catholicos d'Etchmiadzine pour recommander la souscription dans les colonies arméniennes d'Occident en faveur de la République Arménienne.

18 février. Le «Stamboul» annonce que le maréchal Ghazi Moustafa Kémal pacha, président de la République, est en visite à Smyrne, où il a reçu un accueil enthousiaste.

Le même journal annonce aussi que le gouvernement projette la création d'une société pour la gestion du port de Constantinople.

20 février. Le «Stamboul» signale que l'hiver est très rude cette année, particulièrement sur le plateau anatolien. D'abondantes chutes de neige ont coupé les communications et plusieurs villages sont complètement isolés.

Le même numéro déclare que le repos obligatoire du vendredi donne à Constantinople l'aspect d'une ville morte. Il serait souhaitable que la permission de travailler fut accordée à quelqques artisans, comme aux boulangers, pour ne pas entraver le cours normal de la vie.

21 février. Toujours à propos du repos du vendredi, le «Stamboul» annonce que la municipalité de Constantinople est fort perplexe, car de nombreuses demandes d'exemption dûment motivées lui ont été adressées par certains commerçants et artisans. Finalement, elle a décidé d'en référer à Ankara.

22 février. Le «Stamboul» annonce que le président de la République, après sa visite à Smyrne, est de retour à Ankara.

27 février. Le «Stamboul» rapporte que le gouvernement turc entend poursuivre son œuvre de modernisation de la Turquie. On pense que la majorité parlementaire penche pour des réformes radicales et que la séparation de la religion et de l'Etat serait à la base des réformes projetées.

28 février. Le «Stamboul» donne le compte-rendu des débats à la G. A. N. T. Il en ressort que la majorité est bel et bien

décidée à supprimer le califat et la dynastie califale pour faire de la Turquie un véritable Etat moderne, démocratique et laïque.

En connexion avec la question des réformes politico-religieuses, la G. A. N. T. a à discuter d'un autre problème: celui du remplacement des caractères arabes par les caractères latins. L'alphabet arabe s'appliquerait peu aisément à la langue turque. D'autre part, l'agencement des lettres arabes rend la lecture et par suite l'étude du turc très difficile, ce qui expliquerait le grand nombre des illettrés.

28 février. Le «Vertchin Lour» annonce qu'une dépêche d'Ankara vient du supprimer le budget du califat.

29 février. Le «Stamboul» publie des informations d'Ankara au sujet de l'abrogation du Califat. Voici les principaux points du projet nourri par les pouvoirs publics.

1. Abolition du califat. Eloignement du calife et des membres de la dynastie.
2. Le Chérif et l'Etat-major général ne seront pas représentés dans le cabinet.
3. Unification des enseignements civil et religieux.
4. Fusion des magistratures civile et religieuse.
5. Suppression de l'Efkaf, dont les affaires et les revenus seraient partagés entre les commissariats de l'instruction publique et de l'hygiène.
6. L'enseignement théologique pour la formation du clergé sera centralisé dans une école des hautes études et dans des institutions annexes.

1er mars. Le «Stamboul» publie les 3 projets de réformes qui seront discutés à Ankara. Nous les reproduisons ici in extenso:

I. LE CALIFAT

Art. I. Le calife est destitué et le califat dissous.

Art. 2. Tous les membres de la dynastie califale, hommes et femmes, ainsi que les épouses des princes en vie se voient à jamais interdit le séjour en Turquie. Les enfants nés des princesses de la dynastie ne sont plus considérés comme les descendants de la maison d'Osman.

Art. 3. Les membres de la dynastie califale doivent quitter le territoire de la République dans l'espace de 10 jours.

Art. 4. Ils perdent leurs titres et droits de citoyens turcs.

Art. 5. En vue de régler leurs affaires en suspens ils pourront dans l'intervalle d'une année et par procuration recourir aux tribunaux de l'Etat.

Art. 6. A titre de frais de voyage, une somme fixe et unique leur sera versée, en tenant compte de leur état de fortune.

Art. 7. Ils sont tenus de liquider dans l'espace d'une année tous leurs biens immeubles, faute de quoi le gouvernement assumerait cette tâche et leur ferait parvenir la contrevaleur.

Art. 8. Toute propriété possédée par toute personne ayant été sultan devient bien de la nation.

Art. 9. Les palais impériaux ainsi que tout le mobilier, les tableaux, etc. ... passent à la nation.

Art. 10. Les biens impériaux, le trésor, ainsi que tous les biens de la liste civile passent à la nation.

Art. 11. Un règlement sera rédigé par le gouvernement pour la conservation de tous ces biens.

Art. 12. Cette loi entre en vigueur à partir du jour de sa publication.

Art. 13. Le conseil des commissaires est chargé de l'application de cette loi.

II. L'EFKAF ET LE CHERIF

Art. I. Les commissariats du Chérif et de l'efkaf sont supprimés.

Art. 2. Le chef des affaires religieuses est nommé par le Président de la République sur le proposition du Président du Conseil.

Art. 3. La présidence spirituelle relève de la présidence du conseil, de même que son budget.

Art. 4. L'administration des mosquées, des Sikés, des fontaines

publiques et tous autres établissements similaires; la nomination des imams, prédicateurs, orateurs, cheikhs, muezzins et autres religieux appartiennent au chef spirituel.

Art. 5. Les muftis relèvent du chef spirituel.

III. L'UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

Art. I. Toutes les institutions de sciences et d'enseignement sont rattachées au département de l'Instruction Publique.

Art. 2. Les établissements scolaires et les médressés appartenant au chérif et à l'efkaf passent sous la gestion du méarif.

Art. 3. Le budget des écoles du chérif est ajouté à celui de l'instruction publique.

Art. 4. Le commissariat de l'enseignement aura à créer dans l'Université une faculté de Théologie pour la préparation de maîtres spécialistes. Des institutions seront créées en outre pour la formation d'imams et de prédicateurs.

Art. 5. Les écoles relevant des commissariats de la défense nationale, de l'économie, de l'hygiène publique et des vilayets, seront placées sous la dépendance du méarif.

1 e r m a r s. Le «Vertchin Lour» donne des détails sur la suppression du budget du califat. Dans un discours, Moustafa Kémal a posé les principes des changements radicaux à venir dans la république.

Le califat sera supprimé;

Les princes seront expulsés;

Les princesses pourront partir si elles le désirent;

Il leur sera allouée une indemnité et leurs biens en Turquie reviendront au Trésor;

Au ministre du Chérif succédera un chef mufti.

2 m a r s. Le «Stamboul» annonce que S. M. le calife et tous les princes sont disposés à s'incliner devant les décisions de la G. A. N. T. — S. M. le calife se rendra en Egypte, et non en Italie, préférant son exil dans un pays musulman.

Toujours dans son numéro du 2 mars, le «Stamboul» publie intégralement le message prononcé par le président Moustafa Kémal pacha à la tribune de l'assemblée à Ankara. Nous en donnerons ici un bref résumé.

Le président fait état des travaux de l'assemblée depuis 5 ans qui ont abouti à la constitution du régime républicain. Aujourd'hui, il ne faut pas croire que le travail est terminé. Non, chacun doit travailler à consolider la République. Puis le prési-

dent rappelle toute l'œuvre du gouvernement au cours de l'année écoulée: réformes financières et économiques, entre autres dans le domaine des voies de communications, développement et unification de l'enseignement, réformes judiciaires, réédification de la ville d'Ankara selon les règles de l'urbanisme le plus moderne. Ensuite le président souligne qu'il tient à la liberté absolue de la presse, nécessaire dans un état démocratique, puis il met en valeur les efforts du gouvernement pour débarrasser la politique des éléments qui lui sont étrangers: armée, religion, etc. . . . Enfin, il espère que le traité de Lausanne sera bientôt ratifié par les puissances signataires, et le président termine en énumérant quelques traités conclus avec certaines puissances, traités qui font entrer la Turquie dans le concert des puissances et qui lui assureront un brillant avenir.

3 mars. Le «Stamboul» annonce la liquidation du califat. C'est en effet aujourd'hui que le projet doit être discuté par la G. A. N. T., et tout porte à croire qu'il sera adopté entièrement. Puis le journal fait état de la fortune et des propriétés du calife et des princes. L'état de leur fortune ne paraît pas brillant. Quant à leurs propriétés, elles seront confisquées au profit de la nation. On sait que le gouvernement votera un crédit pour dédommager le calife et les princes. Par suite du départ du calife, tous les Palais Impériaux ont été mis sous la garde de la Police.

4 mars. Le «Stamboul» annonce que la G. A. N. T. après une séance un peu mouvementée, a voté l'abrogation du califat et du commissariat du chérif et de l'Efkaf. Le maréchal président est intervenu pour demander d'exempter les femmes de la loi de prescription. Mais sa proposition a été repoussée à une faible majorité, et tout le projet a été adopté dans son ensemble.

5 mars. Le «Stamboul» raconte en détails le départ du calife, qui s'est effectué sans aucun bruit. La décision de la G. A. N. T. d'abroger le califat fut notifiée au calife le 3 mars au soir, ainsi que l'ordre de départ immédiat. De 4 à 5 heures du matin, le calife, accompagné de sa famille, a quitté Constantinople en auto pour Tchataldja où le Simplon Orient Express devait le mener à Berne. Quant aux princes et aux autres membres de la famille califale frappés par la loi d'expulsion, ils quitteront Constantinople le 7 à bord d'un paquebot spécialement apprêté pour eux par le gouvernement turc.

S. M. le calife a accueilli avec beaucoup de sang-froid la nouvelle de sa déchéance et de son expulsion et il a gardé un grand calme au cours de son départ pour l'exil.

6 mars. On est dans une période de réformes en Turquie. Le Califat est aboli. Les Medressés (écoles religieuses musulmanes) sont fermées. On se demande si, dans le projet de ces réformes radicales, ne figure pas l'expulsion des Patriarcats hors des frontières nationales. On en parle: le Journal d'Orient, l'Ikdam parlent de la suppression des Patriarcats.

7 mars. L'éditorialiste du «Stamboul» se réjouit de ce que les réformes qui viennent d'être votées par la G. A. N. T. acheminent la Turquie dans la voie du progrès et de la civilisation.

Le même journal annonce que par suite de l'abrogation du califat, on ne devra plus mentionner le nom du calife dans les prières du vendredi à la mosquée et le remplacer par une mention de bonheur et de prospérité de la nation et de la République.

Le journal «Djagatamart» annonce la déposition du calife et la suppression du califat. Le gouverneur de Constantinople Haidar Bey et le directeur de la police Sahaddedine Bey, en exécution de la décision d'Ankara, ont accompagné le calife destitué jusqu'à la frontière.

9 mars. Le «Stamboul» fait savoir que le gouvernement égyptien interdit l'entrée sur son territoire des membres de la dynastie expulsée de Turquie. Par ailleurs à Constantinople, on procède à la vente du mobilier et des effets personnels du calife et des princes. Les acquéreurs sont nombreux car les prix sont relativements bas.

Ce même jour, le «Stamboul» annonce que la G. A. N. T. a décidé de donner aux vilayets une certaine autonomie administrative.

Le journal «Djagatamart» publie une dépêche de Jérusalem annonçant que la Mésopotamie, la Transjordanie et le Hedjaz ont proposé le califat au roi Hussein qui l'a accepté. Hussein est roi d'Arabie depuis 1916, à la déclaration de l'indépendance du vilayet du Hedjaz.

11 mars. Les journaux turcs parlent déjà de la suppression des patriarcats et des écoles non-musulmanes qui n'ont plus de raison d'être.

Le «Stamboul» reproduit une nouvelle émanant d'Ankara selon laquelle il faut s'attendre très prochainement à la solution de la question des patriarcats et du rabbinat, dont le maintien paraîtrait illogique à la suite des décisions prises dernièrement en matière confessionnelle. On assisterait bientôt à de nouvelles liquidations.

12 mars. Au sujet de la question des patriarcats, le «Stam-

boul» écrit: «On mande d'Ankara que, bien que le voeu général soit de faire rentrer dans leur cadre normal les institutions d'ordre spirituel, telles que les patriarcats et le grand rabbinat, le gouvernement, toutefois, n'a pris à ce sujet aucune résolution. La question n'aurait même pas été envisagée. Les nouvelles mises en circulation ces jours-ci ne reflètent que des thèses personnelles. On s'en tient aux accords de Lausanne.

Le «Tevkid» informe par ailleurs que le maintien à Constantinople des patriarcats grecs et arméniens, ainsi que du grand rabbinat ne serait pas toléré. La décision relative à leur dissolution serait catégorique. Il sera permis aux Grecs, Arméniens et Juifs d'avoir respectivement un prêtre ou un rabbin pour la gestion de leurs affaires culturelles.

Ce même journal se fait l'écho d'une rumeur d'après laquelle le patriarcat arménien se préparerait à transférer, dans une quinzaine de jours, son siège à Jérusalem.

Mgr. Arpiarian propose à Mgr. Naslian de solliciter le transfert du siège patriarcal de Constantinople au Liban; il annonce à l'appui de sa proposition la démarche faite par le Catholicos Grégorien Sahag Khabayan auprès du Haut-Commissaire français, le général Weygand, pour faire reconnaître par le gouvernement de la république française les privilèges et droits octroyés à sa communauté et église par les sultans de l'empire ottoman. Le général aurait agréé la proposition du Catholicos et aurait promis d'y donner suite en l'engageant à constituer une commission ad hoc pour lui proposer par écrit le projet de la réorganisation désirée. Aussi Mgr. Arpiarian aurait-il désiré le retour de notre Patriarcat à son ancien siège, d'autant plus qu'il aurait appris par les journaux de Constantinople une hostilité de la part des Turcs vis-à-vis des institutions patriarcales et particulièrement à l'égard de la personne de Mgr. Naslian, alors gérant du Patriarcat, qui s'exposerait à un danger en rentrant de Rome à Constantinople.

Le journal «Djagatamart» annonce que les correspondants des journaux turcs ont visité le patriarche grec de Fanar et l'ont trouvé très préoccupé de la situation. Quant au patriarcat arménien grégorien, ces journalistes croient qu'il ne pourra plus rester à Constantinople et sera transféré à Jérusalem. Une note de la rédaction du journal dément cette nouvelle et déclare qu'actuellement la question primordiale pour les Arméniens est d'avoir une administration communautaire.

13 m a r s. A propos de cette dernière nouvelle, le «Stamboul» écrit: «Il a été dit hier qu'en présence des projets de suppression

nourris à son endroit, le patriarcat de Coum-Capou serait transféré à Jérusalem, conformément d'ailleurs à une idée chère à Talaat pacha. Mais il paraît que l'information n'est pas exacte, et le locumtenens patriarcal l'a démentie lui-même à un envoyé du «Tanine» turc.

«Le gouvernement, a-t-il dit, pourra, s'il le juge nécessaire, changer le nom du patriarcat contre celui de chef spirituel ou d'archiprêtre. Mais le patriarche n'a aucune prérogative ni pouvoir temporel; il ne s'occupe que des affaires religieuses, et ne fait que présider le conseil laïque qui administre les œuvres de bienfaisance de la communauté.

«Arslanian effendi, quoique n'ayant pas encore été reconnu comme patriarche, est en rapport et en correspondance avec les autorités.

«En outre, quoique le patriarcat doive subvenir à la subsistance de 7000 immigrés arméniens qui se trouvent en notre ville, il fait tout son possible pour payer les appointements des professeurs turcs nommés dernièrement dans les écoles arméniennes.»

17 mars. Un inspecteur de l'Instruction publique a averti les Sœurs arméniennes catholiques de Kadi-Keuy que les crucifix et les images doivent être enlevés des classes, comme le prescrivait la circulaire de la Direction. Un délai est accordé, jusqu'au 8 avril.

18 mars. Constantinople. La gazette officielle du Vilayet de Constantinople publie une circulaire par laquelle les autorités compétentes turques font défense absolue aux différents patriarcats, aux membres des Euphories des Eglises, d'inspecter les écoles et de leur donner des ordres. Les patriarcats actuels sont des institutions qui ne doivent s'occuper que d'affaires religieuses et du Culte. Par conséquent, ils sont dépourvus de toute attribution officielle ou légale des Commissions et Organisation de l'Instruction Publique; par conséquent les directeurs et directrices qui se conformeront aux ordres directs ou indirects donnés par les patriarcats ou par leurs dépendances en seront tenus personnellement responsables. L'inspection des communautés est de la compétence exclusive des inspecteurs de l'Instruction publique du gouvernement. L'accès des écoles est rigoureusement interdit aux personnes agissant au nom des Patriarcats.

21 mars. Le «Joghovourti Tzayn» annonce que, l'ex-calife Abd-ul-Mégid ayant fait une déclaration contre le gouvernement d'Ankara, celui-là le considère comme traître à la patrie et par

conséquent, toutes ses propriétés seront confisquées comme biens abandonnés.

Le «Stamboul» annonce que la polémique entre les partisans de l'alphabet latin et ceux de l'alphabet arabe a repris. On sait que les premiers reprochent à l'écriture arabe de mal s'accommoder à la langue turque et d'être de lecture difficile, ce qui constitue une entrave gênante dans l'instruction des enfants. L'adoption des caractères latins, de lecture aisée, permettrait aux pédagogues de gagner du temps dans l'éducation des enfants et d'étendre l'instruction.

22 mars. Le «Vertchin Lour» signale que des démonstrations anticatholiques ont eu lieu à Tiflis. Pendant que le clergé accusé d'avoir fait opposition à la réquisition des biens de l'Eglise comparaissait devant le Tribunal, des ouvriers portant des pancartes où était écrit: «A bas les catholiques!» envahirent la salle des audiences et réclamèrent la peine de mort pour les accusés.

24 mars. «Messaggero di Rodi». Constantinople. D'après le «Tanine» Mr. Montagna en personne portera au Président de la République le texte de la ratification du traité de Lausanne.

27 mars. «Il Messaggero». Le Vali de Stamboul et le Patriarcat. Le Vali a fait la déclaration suivante au rédacteur de l'Akcham: «Le mot «Patriarcat» est d'après moi déplacé. En ma qualité de gouverneur de Stamboul, je ne comprends pas le sens de ce mot. Selon mon avis, qui est celui du gouvernement central, le Patriarcat est aboli en principe par suite de l'état de choses actuelles. Nous ne pouvons tolérer qu'aucun individu, ou institution quelconque, ait, à l'intérieur de la République la prétention de confondre les affaires politiques et les intérêts d'une communauté avec des questions purement religieuses. Le Patriarche et le Patriarcat sont inexistants. Le principe de la liberté de conscience la plus absolue ayant été reconnu par notre gouvernement, les éléments non-musulmans ont le droit de se constituer un «foyer spirituel»; ce foyer sera purement et exclusivement religieux et ne sera pas autorisé à déployer une activité d'ordre public. Comme tel, ce «foyer spirituel» n'aura aucun intérêt commun avec l'autorité officielle de l'Etat.

Constantinople, 19 — La ratification du Traité de Lausanne par l'Italie a soulevé une impression d'autant plus agréable et forte dans l'opinion publique turque qu'elle était désirée. Tous les journaux sont convaincus que cet acte de l'Italie poussera l'Angleterre et la France à faire de même.

Dans tous les articles domine la note de

gratitude à l'égard de l'ambassadeur Montagna, ami éprouvé de la Turquie, d'abord à Lausanne, maintenant à Constantinople.

29 mars. Le «Vertchen Lour» rapporte ce que le journal turc «Tevkid Efkiar» écrit sous le titre: «Les liens se brisent entre l'Arménie et nous.» Le ministre de l'intérieur Férid bey a présenté un projet de loi par lequel une zone située au-delà d'une ligne droite allant de Samsoun à Efké sera interdite aux arméniens. Cette zone comprend toutes les anciennes provinces arméniennes. Le journal turc ne doute pas que ce projet ne soit adopté par la G. A. N. T. et ainsi le pays sera délivré pour toujours de la masse dangereuse des arméniens.

Entre autres, dans ce projet de loi figure que, Constantinople étant une exception, dans les autres villes de Turquie, l'élément non-turc ne pourra dépasser 10% de la population.

Une statistique de 1923 donne la population de la ville de Constantinople:

Mahométans	656.281
Grecs	279.788
Arméniens	73.408
Juifs	56.300
	1,065.777

Après une étude détaillée du projet de loi, le journal conclut que le Ministre de l'Intérieur avec ce projet poursuit le but de garantir:

Que les éléments non-turcs avec le temps se fondent avec l'élément turc, parce qu'ils ne pourront ni constituer de communauté, ni maintenir leurs traditions nationales.

Que les populations non-turques ne soient plus en état de créer des difficultés au gouvernement turc et ne soient plus des éléments entre les mains des étrangers.

2 avril. Le Dr. Melkonian, arménien catholique, a assisté à l'audience du Catholicos grégorien chez le général Weygand, Haut-Commissaire, en tant qu'interprète et représentant national reconnu par le Haut-Commissariat. Le général a déjà répondu favorablement par écrit à la requête du Catholicos faite également par écrit.

14 avril. Dans un article intitulé «La question du retour des arméniens», le «Stamboul» écrit: «Une commission d'enquête a été constituée à Constantinople, sur l'ordre d'Ankara, pour tirer

cette question au clair. Elle est présidée par l'inspecteur civil Nédim bey. L'inspecteur d'Ismid, Emine bey, a été invité à venir se joindre à cette commission. Celle-ci s'est réunie hier pour la première fois à l'ancien ministère de l'Intérieur.

«De son côté, le commissariat de l'intérieur poursuit sa propre enquête.

«Consulté sur le point de savoir si, lors de sa présence à la tête de la police, il avait eu connaissance de quelque autorisation accordée a des arméniens pour rentrer, Assim bey, vali de Malatia, a répondu qu'autant qu'il peut s'en souvenir, aucun arménien tombant sous le coup de l'interdiction n'était revenu à Constantinople.»

On a constitué une commission pour enquêter au sujet du retour illicite de certains riches arméniens, notamment de Demirdjian, Fenerdjian, Kenadjian. Ces derniers représentaient des agences de voyages et, d'accord avec la police, faisaient partir des personnes sans permis, moyennant une certaine somme d'argent. Quand ils furent suffisamment enrichis de cette manière, la police les expulsa à leur tour, sous l'accusation de corruption de fonctionnaires, et fit main basse sur leurs richesses.

D'ailleurs une loi considérait comme fuyard tout non-turc qui avait quitté Constantinople avant 1924 et ses biens comme biens abandonnés. Certains d'entre eux, pour récupérer leurs biens, étaient rentrés clandestinement après avoir corrompu quelques agents. Mais cette affaire ayant été éventée, le gouvernement décida de former une commission d'enquête.

Les écoles qui ne se sont pas conformées aux instructions précédentes ont été fermées par des Inspecteurs de l'Instruction Publique. Le cas de trois riches rentrés en Turquie a soulevé beaucoup de tapage: après avoir obtenu des passeports en règle et avoir été rassurés à la frontière même, ont été arrêtés 3 jours après leur retour et expulsés sous l'accusation d'avoir obtenu leurs passeports par subornation. On souhaite que le retour de Mgr. Naslian ne rencontre pas les mêmes difficultés; il était parti après avoir rendu visite au calife et au vali.

15 avril. Les P. P. Méchitharistes de Venise ont l'occasion d'acquérir à Milan pour la somme de 400.000 Liv. une maison devant servir d'orphelinat.

Le «Stamboul» annonce la visite du président de la République à Constantinople, dans le courant du mois de mai.

Puis revenant au sujet du retour des arméniens, le «Stamboul» écrit: «La question du retour illicite des arméniens à Cons-

tantinople est devenue une grosse affaire. Elle occupe l'attention générale aussi bien à Ankara qu'à Constantinople. Le Parlement s'en est occupé hier longuement et les journaux turcs d'ici et d'Ankara lui consacrent des pages entières. Bref, c'est la question à l'ordre du jour, celle qui prime toutes les autres.

«Hier à Ankara, répondant à une question posée par Halil bey, député de Zongouldak, Férid bey, commissaire à l'intérieur a déclaré: «On a posé la question de savoir comment quelques arméniens ont pu débarquer à Constantinople. Cette rentrée est subordonnée à des lois et règlements en viguer.

«La question se ramène à ceci: il s'agit d'établir si des abus et des corruptions ont eu lieu, comme l'ont prétendu à cette occasion les journaux.

«La presse a écrit qu'il existait une organisation secrète pour faciliter la rentrée de ces gens et qu'un chèque de 4500 Livres a été adressé de Constantinople à un des fonctionnaires de grade secondaire du commissariat de l'intérieur. Mes investigations m'ont amené à conclure que toutes les réponses et déclarations attribuées par les journaux à des agents de la sûreté sont apocryphes. Aussi la direction de la sûreté a-t-elle entamé une action contre l'un de ces journaux. En vue d'établir si, à Constantinople, des fonctionnaires de la police ont commis quelques abus à cette occasion, une commission d'enquête comprenant trois membres a été formée.

«Je vous ferai part de ses résultats.

«Pour ce qui est du chèque de 4500 livres, l'enquête se poursuit à la fois à Constantinople et ici. Un de nos fonctionnaires a reçu en effet un chèque de cette valeur. On dit que cette somme devait être déposée pour une affaire concernant la défense nationale. Evidemment, on est en train d'approfondir cette question, ainsi que les autres allégations. Les résultats des investigations menées tant à Constaninople qu'ici seront communiqués à l'honorable assemblée.»

Le journal annonce ensuite que l'enquête se poursuit, mais ses résultats ne sont pas encore connus.

17—19 avril. Mgr. Naslian s'intéresse d'un local stable à Milan pour l'Orphelinat Benoît XV. transformé en collège et pensionnat d'étudiants universitaires arméniens. Le P. Torossian le remercie pour avoir facilité l'achat d'un établissement par une avance faite en une fois de la somme convenue entre le Patriarcat et le Couvent de St. Lazare pour la subvention d'orphelins envoyés de la Grèce.

22 avril. Le P. Seraphin expose la situation morale et religieuse des arméniens catholiques dans l'Amérique du Sud et prie d'y destiner quelques prêtres pour leur assistance spirituelle (l'Abbé Général Govrikian approuve la lettre par sa signature).

24 avril. Les livres de la bibliothèque de Trébizonde sont sauvés et se trouvent chez les Pères Capucins.

Les archives seront envoyées à Beyrouth avec les livres personnels de Mgr. Naslian; l'école des frères est restituée, celle des Religieuses latines se trouve occupée par des émigrés turcs. l'établissement des Pères Méchitharistes est incendié.

27. avril. La Direction de l'Instruction Publique a ordonné une enquête sur les antécédents de tous les professeurs arméniens des écoles de Constantinople.

Voici la liste des 150 personnages turcs indésirables et condamnés à l'expulsion: les personnes de la suite de Vahideddine. Les délégués ayant signé le traité de Sèvres et les membres du cabinet Damad Férid. Les commandants des forces de répression — Fonctionnaires civils et militaires — Tcherkes Edhem et ses acolytes — Les délégués au congrès des Circassiens — Agent de la sûreté — Des journalistes et autres personnes.

5. mai. Le gouvernement turc ne voudrait pas reconnaître pour Délégué du St. Siège Mgr. Filippi.

6 mai. Mgr. Naslian recommande à Mgr. Arpiarian de garder en lieu sûr et convenable les archives du Patriarcat envoyées par lui à Beyrouth. Il en a annoncé l'expédition par caisses au nom de Mgr. Arpiarian.

7. mai. «Le Tanine» reproduit une déclaration du président de la République au sujet des patriarcats.

«De même que le Califat, a dit Moustafa Kémal, les patriarcats orthodoxe et arménien et le grand rabbinat israélite de Turquie doivent disparaître. Jusqu'ici nous nous sommes à chaque pas trouvés en face d'institutions religieuses comme le Califat et les patriarcats, armés de leurs droits. Les arméniens travaillaient sous la souveraineté turque, en faveur d'un royaume indépendant et se livraient à des intrigues continuelles pour réaliser leurs chimères avec l'appui effectif des éléments étrangers. Les Grecs indigènes qui avaient vécu côte à côte avec nous depuis quatre siècles, se sont avisés de se considérer irrédimés et d'envisager le jour où ils allaient se libérer du joug turc.»

13 mai. «Le Tanine» écrit: «Le gouvernement se propose de ne pas reconnaître Mgr. Filippi comme Légat du Pape à Constantinople.»

Suivant le «Daily Telegraph», le Pape ainsi que Son Secrétaire d'Etat, le Cardinal Gasparri, envisigeraient l'éventualité du rappel du délégué apostolique à Constantinople à la suite de la fermeture des écoles catholiques en Turquie.

18 mai. Le Grand Rabbinat s'est supprimé de lui-même; il a enlevé les emblèmes de sa résidence et il a déclaré qu'il ne s'occupera plus des affaires ayant trait à des questions civiles; il ne s'occuppera que d'affaires religieuses.

23 mai. «Il Messagero». Moustafa Kémal contre les Patriarcats et le grand Rabbinat — Constantinople — Un interview accordé par Moustafa Kémal au correspondant du «New York Herald» a soulevé la plus grande impression: «Après l'abolition du califat, écrit le journal, s'impose nécessairement celle des Patriarcats arméniens ainsi que du Grand Rabbinat. A l'instar du Califat, ces institutions se sont arrogées depuis des siècles de considérables privilèges absolument étrangers à leur caractère religieux. L'opinion publique ne peut pas concevoir un gouvernement républicain s'accordant avec ces privilèges de cette nature. Dans le passé et spécialement depuis la détronisation de Abdul-Hamid, on a fait des efforts pour adapter les lois constitutionelles du pays aux conceptions de la civilisation occidentale. Mais tout cela n'a abouti à rien, puisqu'à chaque pas on se heurtait à des prérogatives d'une Institution religieuse comme le Califat ou les Patriarcats. Dans les siècles passés, nos prédécesseurs musulmans-turcs, en conquérant ce pays, ont trouvé des populations gouvernées par des chefs munis de pouvoirs politico-religieux. A cette époque on trouva utile de se concilier ces éléments conquis, dont les croyances étaient étrangères à celles des vainqueurs. Dans ce but, les premiers conquérants ont permis aux peuples conquis d'être gouvernés par leurs chefs religieux, auxquels ils ont fait à la fin de larges concessions.

Les prérogatives du Califat et des Patriarcats étaient à la base de nos législations. En supposant même pour un instant qu'elles fussent nécessaires pour l'époque, elles n'en étaient pas moins dangereuses, du moins quant aux destinées du pays. De ce fait notre progrès fut paralysé, ou plutôt retardé, et la Turquie est restée arriérée par rapport à ses voisins d'Europe. Il était impossible de faire acte de pouvoir et de gouvernement. Aucune réforme, aucune idée de progrès ne pouvait être acheminée sans qu'elle ne se heurtât aux susceptibilités du Califat et des Patriarcats. Il était impossible, par exemple, de modifier nos méthodes d'enseignement, sans attirer la colère des Patriarches et, au

moindre essai de notre part, ils couraient se mettre sous la protection étrangère.

Depuis des siècles, en vertu de l'hégémonie qu'exerçait la Russie sur le Patriarcat grec, il était arrivé à acquérir une dangereuse influence sur nos affaires intérieures. L'exemple des patriarcats grec et arménien avait créé des précédents qui nous obligeraient à homologuer les pouvoirs du patriarcat arménien catholique et du Grand Rabbinat. Aussi quand le Protestantisme a apparu, nous avons été obligés de reconnaître aussi un représentant de l'église protestante et de lui reconnaître des privilèges égaux à ceux de grecs.

Jusqu'à ces derniers temps, la collecte des impôts se faisait par l'entremise des Eglises. Le gouvernement confiait aux chefs des communautés le soin d'encaisser les impôts des contribuables dans leurs circonscriptions, et ce en vertu des pouvoirs spirituels dont ils disposaient.

Tous les groupements ethniques en Turquie avaient leurs propres écoles et ils étaient libres d'user de leur langue et de leur religion. Mais ces écoles ont servi à préparer des projets de trahison. Les arméniens, tout en se trouvant sous la domination turque, travaillaient ouvertement pour l'avènement d'un gouvernement autonome et, avec l'aide d'éléments étrangers, ne faisaient que tramer de continuelles intrigues pour réaliser leurs buts chimériques. Les grecs, qui avaient vécu avec nous depuis plus de 400 ans se déclarèrent un beau jour irrédentistes et essayèrent de se soustraire au joug turc. Ils enseignaient leur langue et leur relgion dans leurs écoles, et ignoraient l'existence du gouvernement sous lequel ils vivaient.

La même situation et les mêmes faits, se sont réproduits avec d'autres éléments. En Turquie, écoles et églises étaient des lieux où se fomentaient des intrigues politiques. Les non-musulmans et même les arabes-musulmans qui vivaient dans les limites de l'empire turc négligeaient dans le même but l'enseignement de la langue turque dans leurs institutions scolaires. Nous demandons maintenant: jusqu'à quand devrons-nous supporter une telle situation et assister à de pareilles tentatives?»

2 juin. Le gouvernement enjoint de renouveler les permis d'ouverture des écoles; à cette occasion on prévoit que seront soulevées les questions du Fondateur (Muessis) et du Directeur (Mudir) et des professeurs de langue turque; on menace de fermeture les écoles qui n'auraient pas renouvelé ou obtenu ce permis.

Une commission d'enquête pour les personnes émigrées ou à émigrer est venue d'Ankara.

19 juin. De la direction de la police, un agent est venu au Patriarcat pour faire une enquête sur la personne et les missions de Mgr. Naslian, actuellement à Rome.

Juillet. Par suite du cas des trois riches arméniens rentrés et expulsés, la Direction de la Police a constitué un bureau politique spécial pour le contrôle du retour des Arméniens de l'étranger. Ce bureau indépendant de la Direction de la police et d'autres sections aura des rapports directs avec Ankara.

Mgr. Filippi est parti a l'improviste. Les démarches à Ankara, sans l'entremise de l'ambassade française, sont mal vues par celle-ci.

Mgr. Filippi avait été nommé Délégué Apostolique à la place de Mgr. Dolci promu à la Nonciature de Bucarest en Roumanie. Il avait manifesté sa meilleure volonté de collaborer avec Mgr. Naslian, qu'il avait connu à Rome après sa nomination. Mais il n'a pas pu rester longtemps en Turquie.

3 juillet. Mgr. Naslian envoie à Mgr. Arpiarian une copie des Règlements donnés par la S. C. de la Propagation de la Foi pour la régulière adminstration de la Caisse Patriarcale et celle des diocèses et le prie de lui envoyer ses remarques pour les compléter et les rendre pratiquables partout.

Mgr. Arpiarian annonce l'arrivée des 18 caisses contenant les archives du Patriarcat et celles du Couvent Antonin d'Orta-Keuy. Les caisses numérotées de 1 à 10 contiennent les documents du Patriarcat, et de 11 à 18 les documents personnels et ceux du diocèse de Trébizonde.

L'Abbé Badouhassian soumet le projet de transférer à Beyrouth le Séminaire de Bzommar pour faire fréquenter aux étudiants les cours de l'Université St. Joseph.

17 juillet. La Secrétairerie d'Etat de S. S. s'intéresse à l'installation à Beyrouth du Catholicos de Sis et elle en renseigne son nonce à Paris, Mgr. Cerretti.

8. septembre. Mgr. Naslian écrit à Mgr. Arpiarian: «Je pars pour Constantinople avec l'intention d'y rester peu de temps, s'il m'est possible d'y continuer ma charge, parce que les difficultés de là-bas sont intenables pour moi, peut-être en viendrai-je chez vous sans une charge.»

28. septembre. Mgr. Naslian à Mgr. Arpiarian:

«Je suis rentré sans difficulté à Constantinople; j'y suis revenu par ordre de la S. C. O. pour y régler certaines affaires

immobilières et ensuite pour y poursuivre l'examen du problème d'une disposition radicale à prendre pour la fixation d'un centre stable du Siège Patriarcal, qui n'étant pas un meuble quelconque déplaçable d'un lieu à l'autre n'est pas susceptible de transfert provisoire. La visite apostolique continuera, d'après une décision précédente à l'égard de Mgr. Terzian, rendu à cause de son âge moins capable de s'appliquer à des affaires fondamenales, telles que celle du transfert du siège patriarcal. C'est l'intention du St. Siège. Personnellement je n'en suis pas content et j'ai demandé au St. Siège de m'en décharger mais il a voulu que je continue ma mission commencée à Constantinople.

30 décembre. En réponse à la lettre de Mgr. Borgongini du 15 décembre, j'expose la situation à Constantinople de quelques familles victimes des récentes dispositions de confiscation des biens de ceux qui sont partis en voyage ou pour d'autres raisons; et les pressions exercées pour extorquer la renonciation aux Droits Minoritaires.

1925

3 janvier. Avedis: A l'annonce de la réunion de l'Assemblée du Patriarcat qui pendant mon absence avait cessé ses réunions, ce nouveau journal arménien, de la mentalité de ceux qui sous le nom de Comité pour le relèvement turco-arménien avaient commencé à agir contre le système traditionnel des patriarcats, écrit que cette assemblée dans ses réunions à venir prendra le nom de Conseil Consultatif. Il ajoute que l'invitation faite par Mgr. Naslian à une telle réunion dépasse les limites de sa juridiction. — Mgr. Naslian n'avait fait que reprendre le système traditionnel de l'Administration communautaire tel qu'il l'avait laissé avant son départ pour Rome. Ce mouvement soulevé par des Agents de Police, chargés de créer des troubles au sein des communautés, ne trouvant pas un Papà Efthim à face ouverte chez les caholiques, s'entendit avec certains exploiteurs des riches revenus de l'Hôpital Arménien Catholique «Sourp Hagop», pour en faire des précurseurs dans le renoncement des Droits Minoritaires. Ils voulaient à tout prix remplacer les conseils légalement constitués au Patriacat pour se soustraire au contrôle possible des revenus du susdit hôpital et d'autres institutions.»

5 janvier. Une provision d'assistance s'impose pour les catholiques arméniens survivants.

C'était l'œuvre de l'heure, qui absorbait toute l'activité du

Patriarcat pendant qu'il venait de s'engager dans une lutte pour son existence légale vis-à-vis des autorités du nouveau régime de la Turquie.

7 janvier. Nor Lour rapporte ce que Djoumourhiet (La République) journal turc, écrivait au sujet de la reprise de l'Assemblée:

«Le Locumtenens des arméniens romains (catholiques) l'évêque Mgr. Jean Naslian, à son retour de Rome, ayant cru nécessaire de consulter des personnalités de sa communauté, en a invité quelques unes la semaine passée à une réunion au patriarcat. A cause du caractère tout privé et officieux de l'acte, nous n'avons pas jugé bon de faire des remarques, puisqu'il n'y a aucune disposition pour de pareilles réunions consultatives. Les populations peuvent entrer et se réunir dans les Patriarcats, même s'ils étaient regardés comme instituts religieux, au même titre que dans les églises respectives qui sont érigées pour les populations, un chef religieux a le droit de grouper ses ouailles; sans ce droit de l'attribution de chef religieux n'aurait plus aucune importance. Quelques-uns de nos collègues ont cru bon de donner un aspect d'assemblée générale à cette réunion privée et consultative du Patriarcat romain et ils y signalèrent même la présence de 30 à 40 membres, enregistrant en même temps le recours des membres de l'assemblée générale du Patriarcat arménien (grégorien) pour la réunion de leur conseil national. Mais tout ceci est contraire à la réalité.»

Le même journal qui se faisait l'écho du Djoumourhiet pour créer des incidents au sein des communautés arméniennes se demandait: «Où sont-ils partis, les subsides aux orphelins — Le Patriarcat grégorien s'est-il intéressé à la part qui lui revenait? Mgr. Naslian va certainement y répondre.»

(Le gouvernement italien avait affecté un cinquième des indemnités imposées à la Grèce après l'incident de Corfou au profit des réfugiés anatoliens en ce pays; les chevaliers de Malte chargés de la distribution en avaient réservé une partie pour nos religieuses et leurs orphelines prises sous la protection de Pie XI. Le Patriarcat Grégorien n'avait à s'y intéresser aucunement; le Nor Lour, comme tout autre journal de l'époque aimait créer des questions entre les deux Patriarcats.)

18 janvier. L'Institut Oriental organise à Rome des conférences sur des sujets orientalistes, Mgr. Terzian, Patriarche, en

fait une sur les origines, le développement, l'œuvre du Patriarcat arménien catholique.

24 janvier. L'Abbé Saroukhanian expose à Mgr. Naslian l'état de l'orphelinat d'Orta-Keuy: les orphelins d'Ankara ont été placés au Couvent des Antonins à Orta-Keuy le 11 juin 1922; l'Abbé Nerses Baghdiguian qui en a été le premier directeur a été remplacé par l'Abbé Joseph Saroukhanian. On est obligé d'y enseigner trois langues: arménienne, turque et française. L'assistance nationale et le N. E. R. ne veulent plus le subventionner.

Des orphelins, l'un est âgé de 17 ans, deux de 14 ans, et les autres de 10 à 13 ans.

Il prie de penser au sort de ces orphelins. En regard des dépenses depuis le mois de juin: 2874,55 Ltq. on n'a eu qu'une rentrée de 2794,50. Le déficit de 80,05 a été couvert par celle du mois de janvier 1925.

9 février. Mgr. Naslian communique aux évêques des facultés, à l'occasion du Jubilé de l'Année Sainte que Pie XI a promulgée.

13 février. Mgr. Naslian envoie une dépêche de félicitations à Mgr. Couzian à l'occasion de l'inauguration de l'orphelinat Matossian.

18 février. Mgr. Couzian écrit qu'après 2 mois de troubles au Caire, l'ordre est rétabli, il espère que la situation politique s'améliorera.

25 février. Mgr. Naslian, dans une lettre circulaire à nos 8 évêques survivants écrit pour demander à la S. C. O. la convocation d'un Synode, qui d'après le canon 200 du Synode de 1911 devrait être tenu cette année. Il propose comme objet d'une telle réunion: (V. Appendice — Annexe XXI)

La solution des problèmes concernant le Siège Patriarcal, la réorganisation de la Hiérarchie, et les dispositions à prendre pour les colonies arméniennes catholiques dispersées à travers le monde.

Prendre des mesures pour pallier à la pénurie de prêtres dont le nombre diminue sans cesse.

Modifications à apporter au Synode de 1911, à la suite de la nouvelle situation et d'après le code déjà publié pour l'église latine. Au fond c'est la préparation d'une conférence épiscopale que Mgr. Naslian prévoit comme nécessaire.

4 mars. Mgr. Naslian rappelle à Mgr. Couzian son projet d'une réunion d'évêques à l'occasion d'un pèlerinage qu'il va organiser pour Rome.

7 mars. Les deux Religieuses de Trébizonde partent pour

Rome, afin de rentrer dans la Congrégation de l'Immaculée Conception; c'est ainsi que la Congrégation diocésaine de l'Assomption est définitivement dissoute.

Deux Religieuses survivantes de la congrégation diocésaine de l'Assomption de Trébizonde, rentrées de leur exil à Samsoun, avaient dû s'en éloigner après la nouvelle évacuation de l'Anatolie. C'étaient, Sœur Marthe Oulouhodjian et Sœur Eugénie Boghossian, qui ne pouvant plus rentrer au Diocèse, furent envoyées par leur Evêque et Supérieur actuel, à Rome chez les sœurs de l'Immaculée Conception, qui y avaient établi leur Maison Mère et Noviciat.

5 avril. L'année Sainte et la célébration du 16ème centenaire du Concile de Nicée viennent d'être fêtées à Rome et dans l'univers avec un éclat particulier. Une lettre collective d'hommage du clergé arménien catholique est adressée à cette occasion à la S. C. Orientale à Rome.

18 avril. Mgr. Couzian, sur la demande de Mgr. Naslian écrit à la S. C. O. pour la convocation d'un synode dont on sent la nécessité.

5 mai. Une déclaration d'Ismet, résume la mentalité turque: «Nous sommes des Nationalistes ouvertement. Pour déclarer cela, soit à l'intérieur soit à l'étranger, il n'y a plus lieu d'entretenir la moindre appréhension. Le nationalisme est notre seul moyen de cohésion. En présence de la majorité turque, les autres races ne disposent d'aucune influence. Notre devoir est de faire des Turcs de ceux qui se trouvent dans notre Patrie. Nous trancherons et rejetterons les éléments faisant opposition aux turcs et au Turquisme. Les qualités que nous cherchons avant tout chez ceux qui serviront la Patrie, c'est que chacun soit turc et turquiste. Nous piétinons ceux qui nous incriminent d'absence de sollicitude à l'égard des courants religieux qui se dressent devant nous comme instruments de la politique et passons outre. Les foyers lutteront sûrement contre ces courants. Il faut que leur courage augmente au contact des difficultés. Il faut qu'on nous livre absolument passage et on nous le livrera. Le courant national se donnera de toute façon libre cours (Vakit). Il fait allusion aux arméniens, qui au dire des turcs aux frontières de la Turquie, fomenteraient une insurrection kurde. L'administration des biens abandonnés est confiée à l'Efkaf. Le voyage des chrétiens en Anatolie est interdit. Difficultés pour les écoles, menacées de fermeture. L'abolition des Patriarcats.

15 mai. Mgr. Arpiarian s'adresse à S. E. le Cardinal Tacci, secrétaire la S. C. O. pour implorer une réunion d'évêques arméniens catholiques, rendue nécessaire après les événements qui se sont déroulés à la suite de la guerre mondiale par les terribles épreuves de la nation arménienne, et la situation de dispersion où se trouve la communauté catholique: «Dans ces circonstances, le besoin se fait sentir de plus en plus d'assembler un synode où les membres survivants de l'épiscopat se réunissent pour examiner les moyens de panser les blessures du peuple et de sauvegarder sa foi.»

Les questions qui demanderaient une solution urgente seraient:

1. La question du patriarche;
2. La reconstitution de la hiérarchie;
3. Les colonies arméniennes établies en dehors des anciens diocèses;
4. Le recrutement du clergé qui diminue de plus en plus;
5. La révision de bien des règlements canoniques, révision rendue nécessaire par la publication du Code ainsi que par la nouvelle situation où se trouve notre communauté.

Le Synode de 1911 par le canon 200, (5e), prescrit la réunion des évêques tous les dix ans. Le lieu de réunion le plus approprié semble être le Couvent de Bzommar.

19 mai. Nor Lour: Les frais de visa et de passeport ont quintuplé:

Texte de la requête remise au gouvernement par l'association pour le relèvement turco-arménien au nom des arméniens de Constantinople:

«Alors que le Statut organique confère à tous les enfants de la patrie, musulmans ou non-musulmans, le beau titre de turc et leur garantit le bénéfice de tous les droits et prérogatives attribués à ce titre en dehors de cette garantie légale, la noblesse native du peuple turc suffit à assurer la liberté et les bienfaits dont on jouissait jusqu'ici; le privilège hypothétique mis en avant par le traité de Lausanne, sous l'appellation de droits minoritaires, privilège qui n'a d'autre utilité pratique que de servir aux puissances étrangères de prétexte à une intervention dans les affaires intérieures de la Turquie, est considéré par les soussignés, revêtus du mandat de parler au nom des arméniens de Turquie, comme absolument inutile.»

«Nous, signataires du présent Mazbata déclarons par conséquent que nous ne demandons aucun droit ni privilège d'exception autre que les droits accordés par le statut organique à tous les citoyens vivant au sein de la société turque, et sollicitons du gouvernement de la république qu'il veuille bien prendre les mesures légales propres à assurer rapidement la transformation de notre organisme actuel en conformité avec le nouvel état de choses.»

Nous avons remarqué plus haut que ces quelques arméniens n'avaient aucune attribution de dénoncer les déclarations de la Communauté par l'entremise du Patriarcat; aussi ont-ils voulu plus tard en renverser les conseils pour en évader le contrôle sur l'administration de l'hôpital Sourp Hagop, dont ils auraient été destitués par décision du Conseil Administratif du Patriarcat, mais qu'ils voulaient usurper à tout prix.

20 mai. Mgr. Naslian donne des instructions pour les solennités qui auraient lieu à Constantinople à l'occasion du XVIème centenaire du concile de Nicée.

30 mai. Mgr. Naslian exhorte les évêques à fêter le XVIème centenaire du concile de Nicée.

1er juin. Mgr. Naslian rapporte au Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat de S. S., les bruits concernant la suppression des droits minoritaires garantis par l'Art. 42 du traité de Lausanne et il expose toutes les irrégularités perpétrées récemment par les agents du gouvernement d'Ankara.

21 juillet. Le Cardinal Merry Del-Val, répondant à la lettre de félicitations de Mgr. Naslian à l'occasion de son jubilé épiscopal, fait des vœux de prospérité «pour la Nation arménienne si éprouvée, à laquelle il s'est de tout temps intéressé avec le Saint Pape Pie X».

1er août. Le Patriarcat réclame qu'une commission spéciale soit constituée pour les arméniens catholiques dans l'affaire des droits minoritaires.

Nous avons déjà noté que le gouvernement avait proforma constitué des commissions pour l'étude de ses droits minoritaires, comme l'avait prescrit le Traité de Lausanne. Mais il n'avait pas tenu compte de la communauté arménienne catholique, distincte de la grégorienne: sur un recours privé de Mgr. Naslian on a consenti à admettre au sein de la commission un membre arménien-catholique, qui a dû s'en retirer ne pouvant réconcilier les principes catholiques avec ceux des arméniens grégoriens et protestants respectifs présents à cette commission.

17 août. Mgr. Marmaggi remercie Mgr. Naslian pour ses souhaits à l'occasion du 25ème anniversaire de son sacerdoce, en lui rappelant sa collaboration à Constantinople en des moments critiques et remplis de graves anxiétés.

4 septembre. Mgr. Grégoire Bahabanian est chargé par la S. C. O. de donner suite aux actes de fusion de la Congrégation des Sœurs d'Ankara avec celle des Sœurs de l'Immaculée Conception de Constantinople.

Les survivantes des Sœurs d'Ankara, comme nous l'avons vu dans la IIIème Partie de ces Mémoires, avaient fini par se rendre en France sans pouvoir se réorganiser en communauté: Mgr. Naslian pour en décider le sort définitif, avait proposé à la S. C. Orientale leur fusion avec celles de l'Immaculé Conception de Constantinople établies à Rome dans une nouvelle Maison Mère, tout en laissant la liberté de se choisir un Institut pareil en France; la S. Congrégation Orientale autorise l'Evêque d'Ankara, établi en France, pour donner suite aux actes de la fusion proposée.

7 octobre. Mgr. Naslian annonce au Cardinal Gasparri que Mgr. Kéklikian, évêque d'Adana, resté seul dans cette ville, a été finalement expulsé de son évêché et s'est réfugié chez le prêtre chaldéen. Ensuite, il rapporte ce qui s'est produit à Constantinople pour imposer au Patriarcat la suppression de l'art. 42 du traité de Lausanne. Un comité, soi-disant formé pour le relèvement turco-arménien s'est présenté de lui-même comme représentant la communauté arménienne-catholique pour renoncer indûment à ses droits. Mgr. Naslian lui envoie à ce sujet des coupures de journaux pour l'informer précisément de la situation.

7 octobre. Mgr. Naslian, dans une lettre circulaire à Mgr. Arpiarian, Mgr. Sayeghian, et Mgr. Couzian, annonce que le procès de béatification de Der Gomidas est en cours et qu'il faut contribuer aux frais de la postulation.

8 octobre. «Nor Lour». Le problème des arméniens réfugiés au Mont-Liban fait l'objet de discussions au Parlement Libanais. Omar Daouk attaque les arméniens, disant que «ceux-là présentent une population vile et de basse classe qu'il faut supprimer; une race qui se compose d'éléments serviles, turbulents et anarchistes, qui ne fait que préparer sous nos yeux des bombes et que nous ne pouvons pas contrôler; il faut l'expulser, il faut la mettre hors de ce territoire pour qu'elle aille s'installer ailleurs.» Et, s'adressant au Délégué du Haut-Commissaire, il dit: «Si vous n'êtes pas en état de nous délivrer de cette situation, vous aussi vous pouvez partir et d'autres viendront vous remplacer.» Emile

Eddé et Tabet ont réfuté ce qu'a dit Omar, en faisant les éloges de la population arménienne qui de nature est laborieuse et ingénieuse et a rendu des services aussi dans le passé. Le journal «L'Orient» a également réfuté ces dires en faisant relever les qualités du peuple arménien; il dit entre autres: «Les arméniens se trouvent aujourd'hui chez eux; ils sont aussi libanais que nous et ils ont des droits acquis dans ce pays.»

(Ce même Omar Daouk après le transfert au Liban de notre Patriarcat, quand celui-ci avait organisé une commission intercommunautaire arménienne pour l'assistance des réfugiés avait changé d'idée et d'attitude, fut l'unique musulman à se présenter au conseil de la susdite commission et à lui offrir sa contribution de cent livres libanaises. Il avait constaté de ses yeux la réalité de ce que Emile Eddé et Tabet, dignes Libanais de la haute société lui avaient fait présent à sa première sortie à la turque et il avait fini par se rétracter).

12 octobre. Mgr. Naslian demande aux évêques la liste de leurs prêtres.

Mgr. Naslian depuis lors avait eu soin de faire le recensement des Prêtres et fidèles arméniens catholiques, massacrés et survivants et il s'en est servi dans ces Mémoires.

19 octobre. Mgr. Naslian communique à la Secrétairerie d'Etat du St. Siège la réponse du Commissariat aux affaires intérieures d'Ankara à nos lettres envoyées au mois de septembre où nous déclarions que la législation des élections des Ephories, des Instituts religieux et les opérations du contrôle des comptes ne regardait pas le gouvernement (qui d'ailleurs prétend ne pas tenter d'intervenir dans les affaires communautaires). Par conséquent, il n'y a rien à faire à ce propos de la part du Vilayet, mais si les intéressés qui ont eu recours à lui contre l'organisation traditionnelle demandent un examen des comptes, ils sont libres de recourir aux tribunaux compétents.

C'est le conseiller Ahmed Munir qui signe la réponse pour le ministre de l'intérieur, et il envoie la lettre pour qu'elle soit portée à la connaissance des requérants.

Mgr. Naslian envoie des coupures de journaux turcs où se manifeste une mentalité toute différente de celle du ministre, selon laquelle les arméniens accepteraient la loi des biens abandonnés, celle du mariage civil etc. ... Mgr. Naslian finit par implorer du St. Siège qu'il invite le gouvernement français à prendre la défense de nos droits.

20 octobre. Mgr. Naslian présente à la S. C. l'Abbé Gamsaragan, son fidèle secrétaire, digne d'attention pour toutes les questions concernant la visite apostolique du Patriarcat et la situation en Turquie.

Mgr. Naslian avait chargé ce Prêtre de régler la question de passeports pour des orphelines de Turin auprès du Consulat Turc de Gênes, qui avait fait des difficultés pour les livrer à la Direction du susdit orphelinat. Une loi turque consentait à la rentrée d'enfants et de femmes arméniens ayant des parents et maris en Turquie. A cette occasion l'Abbé Gamsaragan est passé à Rome, où il pouvait exposer oralement la situation du Patriarcat dans les nouvelles conditions créées par le Régime laïc de la République Turque.

Des coupures de journaux divers des 12—13—19—24 novembre relatent des troubles au sein de la communauté arménienne catholique par un groupe de six, sept personnes, membres du comité soi-disant «pour le relèvement arméno-turc» au sujet du collège Saint-Grégoire.

Ces incidents ayant trait aux attributions des Patriarcats et aux droits communautaires, je tiens à en donner quelques explications.

En vertu de la loi ou décision gouvernementale de la suppression des Droits Minoritaires l'Efkaf (Direction des Legs pieux) et le Méarif (Direction de l'Instruction publique) se croyant autorisés à prendre sous leur dépendance non seulement les institutions hospitalières et scolaires quant à leur programme et gérance intérieurs, mais aussi la propriété des établissements et édifices respectifs; ces communautés, légalement supprimées, disaient-ils, revenaient à l'Etat. Les quelques 7—8 personnes du comité sus-mentionné du «Relèvement arméno-turc» intéressées vivement à l'exploit de l'hôpital Sourp-Hagop et du collège Saint-Grégoire, crurent pouvoir profiter de cet état de choses pour empiéter sur les droits et les attributions du Patriarcat et de la Communauté.

Pendant l'absence de Mgr. Locumtenens, engagé à Rome, le Méarif avait nommé comme fondateur (Muessis) du Collège le vénérable Mgr. Rokossian, son remplaçant et Directeur (Mudir) l'archiprêtre Georges Terzibachian, en leur imposant de nouveaux enseignants turcs et fixant à tous leurs appointements sans tenir compte de l'insuffisance des revenus, et en réclamant de ne rendre compte qu'à lui. Ce Directeur à son tour avait présenté pour approbation la liste des enseignants parmi lesquels était un de

ses neveux, qu'il avait nommé sous-directeur. Le Conseil Administratif de la communauté n'avait qu'à fournir de l'argent sur la demande du directeur et ayant épuisé toutes les ressources pour les œuvres scolaires à sa disposition avait dû prélever sur celles des Eglises à peine suffisantes aux services du Culte. On était obligé de tolérer ces surcharges jusqu'à la fin de l'année scolaire, laquelle arrivée, on a prévenu la Direction que le Conseil Administratif du Patriarcat n'était financièrement pas en état de s'engager pour la nouvelle année, d'autant plus que le Directeur envisageait une forte augmentation de dépenses pour élever le collège au niveau des Lycées gouvernementaux.

Cette déclaration préventive du Conseil Administratif a suffi pour que le sous-directeur du collège fomente une agitation en faisant intervenir des agents de Police, tout disposés à créer de pareils incidents. Ces troubles allèrent jusqu'à la violation de domicile. Les journaux n'en attendaient pas tant pour inventer des détails, en vue d'en faire retomber la responsabilité sur le Patriarcat. M'gr. Naslian fut alors obligé d'intenter des procès dont il eut gain de cause, fort de ses droits de propriété prouvés par des titres et documents en règle. C'est ainsi que le Collège Saint-Grégoire fut fermé, et les élèves catholiques furent placés en d'autres Instituts scolaires aux frais du Patriarcat, qui en gérait les legs avec son Conseil Administratif.

C'est alors que les agitateurs susmentionnés se coalisèrent contre le conseil lui-même et la résidence patriarcale aux dépens de l'hôpital dont ils détenaient l'administration des riches revenus, parce que le frère de ce sous-directeur en était le médecin en chef avec un collègue arménien grégorien, chef chirurgien. On a remarqué avec raison que ces désordres portaient la marque d'une organisation de violence qui n'avait rien d'improvisation.

13 novembre. Le Patriarcat arménien catholique a intenté un procès contre le soi-disant sous-directeur de Saint-Grégoire qui, assisté par des agents de police, avait enfoncé les portes pour prendre possession de l'édifice. Le Patriarcat a pu faire valoir ses titres de propriété et a eu gain de cause en rentrant en possession de l'établissement où il a transféré sa résidence de Sakiz-Agadj. L'ancienne résidence transformée en appartement dans ses trois étages a été louée à des particuliers. Le Méarif a dû reconnaître et respecter le droit de propriété du Patriarcat sur son ancien séminaire, cédé en usage gratuit au collège fermé.

27 novembre. Marmara. La police a dispersé un conseil de délégués grecs qui auraient déclaré qu'ils renonçaient aux droits

du traité de Lausanne. «Djoumourhiet» rapporte qu'on a trouvé des feuilles de propagande hellénique sur quelques uns des délégués. C'étaient des jours de trouble, où les agents de police créaient des incidents et lançaient de fausses nouvelles pour provoquer des incidents au sein des communautés qui devraient être supprimées par de nouvelles lois contre les engagements de droit international pris à Lausanne par le Gouvernement turc.

Après le Schisme de Papà Efthim contre le Patriarcat Oecuménique de Fanar; après l'occupation des bureaux du Patriarcat arménien-grégorien par des parvenus irresponsables; après les incidents au sein de la communauté arménienne catholique soulevés par un groupe minime de révoltés contre les conseils communautaires, on s'est rendu compte de l'intention du gouvernement d'Ankara de discréditer ces Patriarcats aux yeux des communautés respectives et d'en affaiblir le prestige, l'influence et l'autorité, unique base juridique des droits minoritaires qu'on voulait supprimer de facto, après les avoir abolis de jure par la publication du nouveau code turc.

30 novembre. Tidag. Affaires Arméniennes Catholiques. Les discussions sont fréquentes dans les cercles de la Communauté arménienne catholique. Le litige du Collège St. Grégoire est soulevé par un groupe. Le Patriarcat décide de le fermer parce qu'entouré de maisons... (non consenties par les lois même du Méarif au voisinage des établissements scolaires en général) et parce que ses revenus étaient insuffisants pour en couvrir le budget (toujours en hausse arbitraire). Le groupe qui s'oppose à cette décision du Conseil Administratif du Patriarcat est composé pour la plupart de membres de l'Ephorie destituée, de l'Hôpital «Sourp Agop», ayant à sa tête le médecin en chef de ce même Hôpital, de son oncle maternel et de l'un de ses frères, respectivement Directeur et sous-direceur du Collège en question. Quels intérêts ont ces messieurs pour s'opposer à la décision du Patriarcat)... Il est facile de le supposer.

Marmara. Un avertissement. Un litige trouble l'opinion publique arménienne catholique. En apparence il vise la fermeture ou l'ouverture du collège St. Grégoire. Le Patriarcat prenant pour prétexte l'insuffisance du budget décide de le fermer à la rentrée et par l'intermédiaire du Muessis, il communique sa décision à la Direction de l'Instruction Publique. D'autre part les partisans de l'ouverture nomment un nouveau Muessis. Le résultat en est connu. Sur le refus du Patriarcat, la question tombe dans les

mains de la Police et l'édifice est repris et confié au nouveau Muessis.

A Adapazar sont pendus par les nationalistes: un arménien, Chirinian, chef du comité arménien; Hodja Ahmed Effendi, Commandant Kémal Bey, Commandant de la gendarmerie Moustafa Sami Bey, président de la municipalité de Khendek, l'avocat Ghalib Bey, Hodja Moustafa, Kamél Bey membre de la susdite municipalité.

Loutfi Fikri bey a lancé un appel aux journaux pour inviter les partis politiques à cesser leurs conflits et à s'adonner à la collaboration jusqu'à la signature du traité de paix avec la Turquie. Une union de 12 personnes a répondu à l'appel: l'ancien ministre de l'Instruction Sayid Bey, Khourchid Pacha, Ismail Hakki, ancien député de Chabin-Karahissar, et Sulky bey, ancien ministre de la justice se trouvent parmi ceux qui ont répondu à l'appel.

Joghovourti Tzayn (Voix du peuple) Traité de la Turquie et restitution des dommages subis par les arméniens.

Il y a dans le traité l'Art. 144 qui dispose:

1. Abolition de la loi des biens abandonnés et restitution aux propriétaires des biens confisqués.
2. Expulsion des massacreurs notoires et confiscation de leurs biens.
3. Les biens des morts seront propriétés de l'état arménien.
4. Le gouvernement engagera des ouvriers sur les lieux pour reconstruire ce qui a été démoli.
5. Les opérations sont confiées à un corps d'arbitres qui sera composé d'un membre arménien et d'un turc et d'un président nommé par la S. D. N.

L'art. 236 des clauses financières dispose que tous les revenus de la Turquie en dehors de ceux laissés à la Dette Publique seront confiés à une commission financière internationale qui les dépensera comme suit:

1. Armées d'occupation;
2. Dédommagement des ressortissants des états alliés; le reste est consacré aux dépenses ordinaires.

Il n'y a rien d'explicite pour la part de arméniens dans ce partage. Serait-elle comprise dans les dépenses ordinaires du gouvernement. Ou bien les arméniens seraient-ils d'ores et déjà ressortissants d'un état allié belligérant?

Joghovourti Tzayn. A Trébizonde des chefs nationalistes auraient essayé d'organiser un meeting, mais devant l'indifférence du peuple y auraient renoncé.

Jamanak ; rapporte une réunion de 70 grecs dans l'établissement de l'école «T. Zographion» à Péra pour décider la renonciation aux droits minoritaires: Mr. Spataris a déclaré: Nous devons être des sujets sincères de la République Turque; ce sont les meilleurs dirigeants de la Turquie qui ont fait insérer dans le Traité de Lausanne les articles concernant les Droits minoritaires et il y a un autre traité (Mesafi-Millié) que les fondateurs de la nouvelle Turquie ont rédigé, pour les dispositions à appliquer aux minorités. Enfin ce ne sont pas les grecs qui auraient droit d'indiquer les lois à exécuter, mais bien la Grande Assemblé de la République Turque.

Marmara rapporte ce que le député de Seghert Mahmoud Bey a publié dans le journal «Hamimiéti-Millié»: «Nos compatriotes arméniens, juifs et protestants reconnaissant la vérité, se sont désistés de tous les droits que le traité de Lausanne leur attribuait et ils désirent jouir des avantages des lois républicaines à l'égard des autres sujets turcs. On attend que les arméniens catholiques et les orthodoxes aussi recourent dans le même sens au gouvernement.

Marmara rapporte la formule adoptée par le Congrès des minorités nationales au nom de 53 groupes appartenant à 14 états, 12 nationalités, représentant 35 millions d'hommes, qui se dressent en défenseurs de la liberté de culture nationale, qui doit valoir en même temps pour la liberté de religion. Ce principe doit recevoir son application dans les actes de droit et de politique. Les Etats doivent l'assurer et le garantir pour toutes les Minorités des pays où elles habitent. Le Congrès suivant est fixé à l'an 1926.

La cité de Nor-Arabguir — L'Union des compatriotes d'Arabguir a disposé d'une somme pour construire en Arménie une cité et y grouper les Arabguiriotes dispersés. A Erivan, le comité exécutif a posé la première pierre de la première maison (Kostanian, Garinian, Doduian) déclarent: que les adversaires (Antibolchéviques) disent que les bolchéviques ne savent que détruire, voici une éloquente réfutation de la calomnie ... etc. ...

L'accord Franco-Turc — Après le traité de 1921 intervenu comme annexe à la convention signée par Franklin Bouillon et Moustafa Kémal Pacha, il restait à préciser certains points indéterminés. L'accord signé le 18 février à Ankara entre Mr. de Jouvenel, Haut Commissaire de Syrie et Tevfik Rouchdy Bey,

ministre des affaires étrangères, aurait rectifié la frontière septentrionale de Syrie de telle manière que toute la voie ferrée d'Alexandrette à Nissibine serait maintenant en territoire turc.

Morning Post: On croit savoir que l'accord rectifie légèrement la frontière du N. E. en faveur de la Turquie et que celle-ci retire toutes ses prétentions sur des territoires syriens formulées dans la déclaration de 1922 ainsi que dans le Pacte national turc de 1920.

Le Code civil. Le ministre de la justice soumet à l'approbation de la Grande Assemblée Nationale le texte du nouveau code civil: en votant la loi vous aurez revivifié notre histoire et notre nation. Chukri Khaye Bey, rapporteur du projet, ajoute: «Le vote de cette loi est une nécessité civile, sociale, vitale, humaine et absolue pour la nation turque. Il remercie le gouvernement d'Ismet Pacha et son ministre de la justice.

Le chancelier de la Délégation Apostolique est venu spontanément et avec une parfaite courtoisie exprimer dès lundi à l'ambassade de France ses regrets sur ce qui s'est passé, expliquant que si les honneurs n'avaient pas été rendus, cela tenait à ce que les instructions du St. Siège pour le maintien de cette coutume étaient arrivées trop tardivement en raison du voyage de Mgr. Rotta à Ankara.

Le petit Parisien écrit: Il est vraisemblable que la France demandera des explications au St. Siège au sujet de l'incident de la cathédrale du St. Esprit, à la suite du refus du délégué du Vatican à Constantinople de rendre les honneurs traditionnels au Représentant de la France, à l'occasion de la fête de St. Jean Chrysostome.

«L'incident de la cathédrale du St. Esprit». Des honneurs liturgiques n'auraient pas été rendus, comme d'habitude, dans l'église, au représentant diplomatique de France.

Mgr. Rotta et Césarano se sont rendus à Ankara où ils ont rencontré Mr. Sarraut. Ils ont eu des conversations sur des sujets qui concernent les catholiques. On parle d'un délégué diplomatique que le St. Siège désirerait accréditer auprès de la République, et de la négociation d'un Concordat.

Papà Efthim — On sait que, malgré les désirs de ses ouailles, le Patriarcat de Fanar s'est abstenu jusqu'ici de suivre l'exemple des arméniens et des juifs et ne s'est pas désisté de ses droits de Minorité — Des métropolites, membres du St. Synode auraient conseillé au patriarche Basile de décréter la séparation des pouvoirs religieux et civils à l'imitation des autres communau-

tés. Sur le refus du Patriarche, ils auraient menacé de se joindre à Papà Efthim.

Nouveau règlement sur la location des biens abandonnés — La location se fait par voie d'adjudication. Celle-ci se fait par publication — Le délai est de 20 jours. — La durée de location ne peut être inférieure à un mois et supérieure à 25 ans — La location définitive dépassant 500 Ltq. ne peut avoir lieu que sur autorisation du Trésor; il en est ainsi des locations dépassant 3 ans. Les Valis et Caïmacams sont chargés de contrôler les opérations.

Les arméniens et les droits des Minorités — L'initiative du «Comité de relèvement turco-arménien» et la décision du conseil laïque. — Il se proposait de soumettre au gouvernement de la république un document signé par tous les arméniens de Constantinople par lequel ils déclarent se désister des droits des minorités, mentionnés dans le traité de Lausanne. — C'est le Dr. Yaghoubian vice-président du comité qui s'adresse au patriarcat de Coum-Capou. Le conseil laïque répond que la pétition préparée par le comité est identique à celle qui fut soumise par le patriarcat au gouvernement de la république. Le document Yaghoubian (arménien grégorien) toutefois comporterait aussi un projet de modification de l'organisation de la communauté arménienne. Le Conseil laïque dit à ce sujet: «Dans le cas où le gouvernement jugerait utile de modifier notre organisation intérieure, le conseil laïque est naturellement prêt à se conformer aux instructions qui lui parviendraient éventuellement sur la question, mais il ne saurait aller jusqu'à formuler lui-même des propositions.» — Dr. Yaghoubian se rendra à Ankara pour entrer en contact avec les milieux gouvernementaux au sujet des questions intéressant les arméniens de Turquie. — Vézir-Oghlou Aziz bey, secrétaire général du comité, accompagnera le Dr. Yaghoubian.

5 décembre. Marmara: Il y a quinze jours des partisans de Papà Efthim, une vingtaine de personnes, avaient invité les Grecs à renoncer aux Droits Minoritaires. Les arméniens et les juifs s'étaient désistés depuis longtemps et les journaux turcs tâchaient de convaincre les grecs de faire la même chose. Pour y réussir des adversaires du parti de Papà Efthim furent arrêtés. Le Ministre des affaires étrangères d'Athènes demandera amicalement à Djevdet Bey ambassadeur turc, que le gouvernement d'Ankara relâche les détenus.

11 décembre. Marmara: Le journal d'Athènes Elefté-

rios Tipos reçoit de son correspondant de Constantinople une dépêche concernant le départ de Constantiinople d'un grec pour Athènes, chargé de convaincre les grecs des avantages de la renonciation aux Droits Minoritaires.

15 décembre. Mgr. Borgongini Duca de la Secrétairerie d'Etat de S. S. le Pape s'intéresse au sort des arméniens de Turquie et prie Mgr. Naslian de le tenir renseigné sur leur sort.

23 décembre. Jamanac écrit: Ce matin, sur un avis de la police fut donné ordre au directeur du collège St. Grégoire, Mr. Georges Kassabian de passer les clefs de l'établissement, mais celui-ci n'a pas voulu le faire en personne et il a envoyé les clefs par l'entremise de turcs. En présence de Kardachian, Alemchah et de l'Abbé Ketchourian, un inventaire fut dressé et l'école fut confiée au Patriarcat.

Décembre. Situations des diocèses et des missions du patriarcat après la guerre. Causes de la persistance des difficultés. Continuation de la dispersion par les nouvelles autorités. — Maintien et application de la loi des biens abandonnés. — Absence et difficultés des moyens légaux sur la récupération et l'administration de nos biens. — Difficultés créées aux œuvres d'assistance de nos réfugiés, des rentrés et des orphelins. — Impossibilité d'envoyer des prêtres dans les diocèses dévastés. — La fermeture ainsi imposée de nos Diocèses et des Missions.

Les centres les plus importants. Après le Caucase ne reste aux Arméniens, comme centre d'agglomération important, que la Syrie. On a pu organiser au Liban de nouvelles missions ou paroisses.

Grèce: Il faut faire accompagner de prêtres les émigrants pour la Grèce.

En Bulgarie, les Pères Méchitharistes de Vienne doivent s'intéresser aux réfugiés qui y arrivent. Nouveau genre de Mission: collaboration avec nos compatriotes dans les Comités d'Union Nationale arménienne, de nos compatriotes représentant chacune des villes évacuées.

Constantinople. Nous avons dû céder certains immeubles pour abriter des réfugiés. A Orta-Keuy nous avons organisé un orphelinat pour garçons dans le Couvent des Pères Antonins. L'hôpital Sourp Hagop a intensifié l'assistance gratuite des ma-

lades pauvres et donne abri à des invalides et des vieillards; il distribue du pain et des aliments aux nécessiteux; il entretient à ses frais des orphelins et orphelines dans différents instituts.

Les 8 paroisses continuent leur œuvre d'assistance religieuse et de bienfaisance. Les confréries du Rosaire et de la Bonne mort, de St. Joseph, de la Ste. Famille ont leurs œuvres d'assistance spéciales.

Diocèse d'Erzéroum. On signale la présence de deux prêtres et de quelques fidèles qu'ils assistent.

Mouch. Est entièrement évacuée. On en trouve quelques émigrés en Syrie.

Trébizonde. Samsoun: Restent les Pères Capucins qui ne peuvent cependant assister nos survivants ou rentrés.

Sivas. On y trouve un millier d'Arméniens. Les Perkeniotes survivants qui avaient tenté de rentrer dans leur village, ont été expulsés par le gouvernement.

Malatia. Un millier d'arméniens et nos propriétés exigeraient l'assistance de prêtres.

Kharpouth. 35.000 arméniens survivants ou rentrés de leur exil manquent d'assistance religieuse après le départ de prêtres grégoriens, du prêtre catholique de Keutahya et des Pères Capucins.

Diarbékir. Il y a un prêtre arménien catholique et quelques uns d'autres rites.

Mardine. Les arméniens catholiques sont plus nombreux ici que dans d'autres villes.

Marache. Evêque, clergé, sœurs et fidèles ont dû émigrer à Alep.

Cesarée. Eglise et évêché sont aux mains du gouvernement.

A New-Chéhir 15 familles catholiques.

A Kir-Chéhir un prêtre catholique de passage a dû bénir des mariages, baptiser, confesser et communier, 150 arméniens.

Ak-Chéhir. 70 familles, près de Konia où les Pères Assomptionistes assistent les survivants.

A Erégli 125 familles.

Ankara. 500 catholiques. La chapelle du cimetière est desservie pour le culte religieux.

Brousse. Après le départ des troupes grecques, il n'y a plus d'arméniens. A Keutahya des catholiques restants, le vieux curé est remplacé par un jeune prêtre.

Alep Damas Beyrouth Chypre Alexandrie	Nouvelles missions à Djounié, Ghazir, Tripoli, Zgharta.
Artvine	Evacuée d'arméniens.

30 décembre. Un ordre du gouvernement central est donné au vilayet de Constantinople de ne pas intervenir dans les affaires des communautés non-musulmanes et de les renvoyer à leurs tribunaux respectifs. Cet ordre a permis à Mgr. Naslian de faire une enquête sur les intrigues à l'occasion de l'occupation manu-militari par certains intéressés des locaux du collège St. Grégoire. Il a pu reprendre des locaux par sentence du tribunal en faveur du Patriarcat qui est le légitime propriétaire.

A cette occasion j'ai pu avoir à ma disposition tout un lourd dossier de reportages, de dénonciations à ma charge au Commissariat de Police. L'Agent, qui en faisait l'enquête, eut l'obligeance de me laisser étudier le recueil d'accusations créées de toutes pièces par la clique «du relèvement turco-arménien» et sur ma prière il me laissa même le texte original le plus important de ces documents, dont l'écriture autographe et la signature m'intéressaient tout particulièrement.

J'ai pu ainsi faire un rapport documenté au Saint-Siège sur la situation créée au Patriarcat à Constantinople, pour en implorer une disposition radicale à propos du Siège Patriarcal, qui ne pourrait plus résider en Turquie.

Entre-temps, j'ai fait préparer mon passeport en règle pour parer à toute éventualité. Je ne m'en suis servi qu'après un an.

Je donne procuration à Mgr. Kéklikian, pour Adana, à l'Abbé Ahmaranian pour Mardine, à Kévork Effendi Aharonian pour Kharpouth.

1926

8 janvier. Mgr. Naslian présente ses condoléances à l'ambassadeur d'Italie, Luca Orsini Baroni, à l'occasion du décès de la Reine Mère Marguerite de Savoie.

Cette Auguste Dame de la Maison de Savoie avait eu de spéciales attentions à l'égard de nos orphelines de Turin.

21 janvier. Alep. — Un groupe d'irresponsables arméniens-catholiques réclame l'institution par la puissance mandataire d'un organe de contrôle de la gestion des Vacoufs (legs pieux) de la communauté arménienne catholique d'Alep. Le Pa-

triarcat, estimant que cette demande doit aboutir à diminuer ses attributions, à limiter sa compétence exclusive en matière de gestion des Vacoufs fondée sur une tradition séculaire, sur des firmans souverains, sur les Bérats et surtout sur les principes canoniques de ses statuts sinodaux, notifie ses décisions à l'Abbé Grégoire Hindié, Administrateur du diocèse d'Alep vacant par suite du décès de Mgr. Augustin Sayegh.

23 janvier. La S. C. O. demande à Mgr. Naslian son avis sur le problème des Droits Minoritaires.

Pourrait-on, et en quelle manière, soutenir les droits des minoritaires en face de la loi turque?

Dans la plus favorable des hypothèses, si la personnalité juridique était reconnue à l'église catholique avec le droit naturel de posséder, la position des différentes minorités catholiques ne resterait-elle pas encore moins claire?

14 février. Mgr. Naslian répond à la note du 23 janvier: en voici le résumé : (après avoir exposé l'attitude et la réponse de chacune des communautés ethniques en Turquie à propos de la renonciation à leurs droits sanctionnés par le traité de Lausanne et ratifiés en principe par le gouvernement d'Ankara) Mgr. dit:

«La situation créée en Orient, aux Chrétiens en général, par suite des nouvelles conditions de paix en Turquie ne laisse pas espérer qu'elle puisse être soutenable, si les principes:

1. De la liberté de culte et de religion;
2. De la liberté d'enseignement;
3. De la liberté d'administration intérieure,

ne sont pas reconnus et garantis sérieusement.

25 mars. Archalouys. Nos arméniens-catholiques de Roumanie. La masse de cette communauté est à Ardéal où se trouvent cinq majestueuses églises administrées de sérieux et patriotes ecclésiastiques sous la direction de l'Abbé Kapotan. Ces arméniens que nous croyons madjarisés, sont au nombre de 30.000 et constituent l'élément le plus important de la population d'Ardéal par leur civilisation européenne et par leur position sociale et financière, digne d'égard. Le mouvement actuel est dû à une série d'articles qu'un respectable arménien, Mr. Jules Merza, homme réputé dans le monde littéraire, a publiés. Il a organisé à Gherla un musée arménien. Grâce à ses articles, un courant s'est créé parmi les arméniens catholiques pour réclamer la création d'un diocèse avec son évêque arménien catholique, vu que, celui existant alors se trouve sous la juridiction de l'évêque latin d'Alba Julia. Le passage d'Ardéal dans le terri-

toire roumain a facilité cette réorganisation. Le gouvernement roumain a tout intérêt à encourager ce mouvement pour voir constitués en communauté les 30.000 arméniens catholiques qui occupent de hautes positions en Transylvanie. La question est soumise à la décision du St. Siège qui ne manquera pas de donner son approbation au projet et aux requêtes présentées.

20 avril. Le procureur de la République Turque exige que notre patriarcat se prononce au sujet des Droits Minoritaires à supprimer. Aux pressions indirectes faites par des personnes privées musulmanes ou non, il fut facile de donner des réponses évasives, mais devant les déclarations directes du Procureur, le Conseil de nos laïques ne pourra pas opposer une négation pure et simple. D'autre part, la population mise en demeure pourrait espérer une amélioration de sa situation en accédant aux désirs du gouvernement. L'autorité ecclésiastique est tenue à l'écart et elle n'est pas interpellée; on craint ainsi des incidents au sein de la communauté, du moment que le soi-disant comité de relèvement des rapports turco-arméniens est en activité pour renverser nos conseils et prendre en main l'administration et la gérance des affaires.

23 avril. L'Akcham. Dans un article de fond, réclame des contrôles sur les établissements étrangers fréquentés par de nombreux étudiants juifs, arméniens, grecs, sujets turcs.

Avril. Mgr. Naslian envoie une note à l'ambassade d'Italie protestant contre l'immixtion du gouvernement turc dans les affaires intérieures de la communauté visant à méconnaître le conseil légalement élu et faire élire un autre conseil de son agrément.

25 avril. Mgr. Naslian, sur la demande de Mgr. Couzian, envoie la liste des catholiques qui se trouveraient à Tokat, où cependant il n'y a pas de prêtre catholique.

Ces personnes sont au nombre de 19. Mgr. Naslian prévient que, si l'on doit leur envoyer des secours, il serait prudent de le faire par l'entremise du Patriarcat de Constantinople, sinon les sommes n'arriveraient jamais et les destinataires deviendraient suspects.

27 avril. Mgr. Couzian annonce que l'église et l'évêché contigus au Caire étant terminés, aux frais de Garabed Matossian, lui et son clergé ont pu se transférer dans la nouvelle résidence sise 36 rue Gamès Charkas.

29 avril. La situation s'aggrave et Mgr. Naslian demande des instructions à Rome. Une intervention éventuelle de la S. D. N.

pourrait peut-être empêcher les tristes conséquences de ce mouvement, puisqu'il est dit à l'art. 37 du traité de Lausanne: «La Turquie s'engage à ce que les stipulations contenues dans les art. 38 à 44 soient reconnues comme lois fondamentales, à ce que, aucune loi, aucun changement, aucune action officielle soit en contradiction ou en opposition avec ces stipulations.»

L'art. 44 conclut:

«Ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international. Elles seront proclamées s o u s l a g a r a n t i e d e l a S. D. N.»

A la Délégation Apostolique de Constantinople, on croit que si elle était promue au degré de Nonciature elle pourrait intervenir plus efficacement dans de pareilles questions. Mais devant le silence des Puissances que pourrait faire le St. Siège? Pourtant le gouvernement turc prend des dispositions radicales.

Mgr. Naslian envoie ensuite à la même ambassade d'Italie la formule de renonciation de nos laïcs aux Droits Minoritaires.

12 m a i. Le Procureur Général de la République ayant trouvé insuffisante notre formule au sujet des Droits Minoritaires a de sa propre main écrit ce qu'il faudrait dire:

1. Nous renonçons spontanément à ces droits.
2. En particulier, nous acceptons la nouvelle législation sur le statut familial.
3. Nous ne réclamerons pas l'abolition des lois provisoires lésant les Droits Minoritaires, par exemple celle des biens abandonnés.

Nos laïques, en esquivant une acceptation explicite de la loi sur le statut familial, se contentèrent de donner une approbation générale et vague du Code; quant à la s p o n t a n é i t é de la renonciation, on a répondu qu'une telle déclaration supposerait une pression venant du gouvernement et qu'il serait mieux de la laisser sous-entendue. Quant au 3ème point, nos laïques se contentèrent d'exprimer l'espoir de voir notre communauté traitée sur le même pied de justice et d'équité que les autres communautés.

On a mentionné le Règlement National puisqu'il est l'unique lien légal avec le gouvernement. Par ailleurs, en déclarant que nous avons l'obligation d'observer tous les préceptes de l'église catholique et en réclamant les garanties légales pour la liberté de cette observation, nos laïcs se croient engagés d'ores et déjà à insérer dans le Règlement National à reviser ces préceptes de l'Eglise. Le Procureur semble acquiescer à ces déclarations qui

incluent indirectement nos principes et droits religieux et communautaires. D'autre part, n'ayant pas signé moi-même cette réponse, le Patriarcat n'y est pas engagé; les signataires laïcs sans leurs chefs ne figurent que comme personnes privées.

Le Procureur général demande personnellement par téléphone la liste des membres du conseil laïc et demande à Eram Effendi s'ils voudraient lui et ses collègues renoncer ou non aux Droits Minoritaires. Les laïcs mis en demeure n'osent pas aller contre les désirs du gouvernement et croient qu'une réponse serait une affirmation des droits dont on voudrait imposer la renonciation et ne pourrait valoir au fond contre des stipulations du droit international.

Note explicative: le correspondant du «Temps» dans un article sur ce mouvement arménien-catholique à Constantinople, le présentait comme une lutte entre libéraux et conservateurs, alors qu'il s'agissait d'un incident créé par les agents du gouvernement lui-même pour arracher à la communauté la renonciation qu'il n'avait pas pu obtenir autrement. Des personnes poursuivant des intérêts privés et par conséquent ayant le désir de s'emparer des propriétés communautaires, ont été utilisées à ces fins.

Mgr. Naslian envoie aux évêques une note sur les événements de Constantinople relatifs aux Droits Minoritaires en Turqie et il énumère tous les actes et les démarches qu'il a dû faire à ce sujet:

1. Depuis le 1er juin 1925, Mgr. Naslian en a informé le St. Siège.
2. Pro-Mémoria du membre catholique sur ce qui s'est passé au sein de la commission. Mgr. Naslian en remet copie le 25 juin 1925 au St. Siège.
3. Celui-ci est informé le 7 octobre 1925 des premières démarches du gouvernement turc pour extorquer la renonciation.
4. Le 19 octobre 1925, il avise le St. Siège que le conseil des Ambassadeurs à Constantinople aurait déféré à la S. D. N. les attentats et pressions exercés par le gouvernement turc à ce sujet.
5. Le 28 novembre 1925 Mgr. Naslian présente à l'ambassade française une protestation contre la constitution illégale des commissions et contre les pressions exercées pour extorquer la renonciation.
6. Entre-temps, Fevzi Effendi, président de la commission

pour les Droits Minoritaires, obtient la renonciation des juifs.

7. Les arméniens protestants insistent dans leur réponse sur l'art. 42 du traité de Lausanne.

Le Code suisse entra en vigueur le 4 octobre 1926.

8. Les arméniens grégoriens admettent et le régime laïc et le mariage civil.
9. Le silence des arméniens catholiques est mal interprété. Le 20 avril 1926 Mgr. Naslian prévient la S. C. que le gouvernement ayant épuisé les moyens indirects de pression sur les catholiques, il les a interpellés directement pour qu'ils se prononcent.
10. Le 29 avril, Mgr. Naslian recourt à la Secrétairerie d'Etat pour la prier d'alerter la S. D. N.
11. Les formules voulues par le gouvernement et celles données par nos laïcs.
12. Mgr. Naslian explique dans une note la portée et les conséquences de la formule de nos laïcs.
13. Le 30 mai 1926, Mgr. Naslian expose à Mr. Sarraut, ambassadeur de France, les attentats de la part du gouvernement turc contre les clauses du traité de Lausanne.
14. Par une note explicative, il expose à la même ambassade les pressions exercées, l'incompétence des signataires, son contenu conditionnel et les raisons pour lesquelles il n'a pas signé lui-même.
15. Lettre circulaire aux évêques (v. page 840).
16. Le gouvernement turc expose au conseil de la S. D. N. les renonciations, mais, leur valeur étant contestée, il veut provoquer des incidents au sein des communautés pour dire que leur suppression s'imposait. Mgr. Naslian résume dans un rapport tous ces incidents.
17. Mgr. Naslian proteste auprès des ambassades des Puissances signataires du traité de Lausanne contre les agissements du gouvernement turc.
18. A une lettre de la S. C. du 3 janvier 1926, il répond en exposant les conséquences de la publication et de l'application du Code.

14 m a i. Mgr. Couzian consacre et inaugure la nouvelle cathédrale arménienne catholique au Caire.

17 m a i. Mgr. Naslian communique aux évêques les nouvelles dispositions de la Turquie républicaine pour les suppressions des droits des minorités afin de leur demander des conseils et leur

collaboration pendant ce bouleversement contre les usages, droits et privilèges des Patriarcats et des Communautes en Turquie.

28 mai. Marmara : Les écoles non-musulmanes sont considérées comme des écoles turques. Il ne s'agit pas de former les écoles communautaires mais bien de les soumettre aux mêmes lois que celles de l'Etat.

29 mai. Stamboul sous le titre: «Les arméniens catholiques et les Droits Minoritaires» reproduit la formule adoptée et présentée au gouvernement par des laïcs arméniens catholiques. Le journal ajoute une note disant: «Parmi les signataires figurent notamment Eram Effendi, ancien sénateur et Mr. Ohannes Alexanian, ancien président du Tribunal.

Marmara annonce la même nouvelle en résumant la formule. Le 30 mai L'Echo de Turquie rapporte la formule.

L'Ackham : Les arméniens catholiques de Constantinople ont fait parvenir à leur tour au gouvernement, par l'entremise du Ministère de la justice, une nouvelle requête collective par laquelle ils déclarent renoncer aux droits conférés aux minorités ethniques par le traité de Lausanne.

31 mai. Mgr. Rotta, Délégué Apostolique, communique au St. Siège la traduction de la réponse de nos laïques au gouvernement turc; mais les journaux turcs en font un découpage tendancieux et infidèle.

16 juin. La légation d'Espagne accuse réception des notes de Mgr. Naslian sur les événements relatifs aux Droits Minoritaires en le priant de lui permettre d'indiquer à son Ministère des Affaires Etrangères la provenance des mêmes notes.

Résumé du Statut fondamental du code suisse. Articles 37, 44 du traité de Lausanne qui ne permettraient à la Turquie aucune action officielle en opposition avec ces stipulations.

18 juin. On célèbre le centenaire de la fondation du collège des R. P. Méchitharistes de Vienne à Pancaldi; Mgr. Naslian à cette occasion implore du St. Siège un acte d'encouragement au susdit collège dont les traditions sont dignes d'un Institut catholique.

14 juillet. Mgr. Naslian annonce la décision de la S. C. des Rites d'approbation des Actes du Procès Apostolique pour la cause de Béatification de Der Gomidas et il envoie copie de la dite décision.

Juillet. Mgr. Naslian reçoit le consentement de Sa Béatitude Mgr. Paul Pierre XIII Terzian à la promulgation des offices

de la fête du Christ-Roi institués par Pie XI, dont il publie en arménien la lettre encyclique du 11 décembre 1925.

Un journal écrit:

Les funérailles d'Eram Effendi ont eu lieu à l'église cathédrale arménienne catholique de Sakis Aghadj, présidées par Mgr. Naslian, qui a prononcé un émouvant discours funèbre. Toute une foule internationale rendait hommage à la mémoire de l'illustre disparu. Y assistaient Abdul Hak Hamid Bey, Ahmed Pacha, le gendre de Ahmed Moukhtar Pacha, Rachid Savfet Bey, MMrs. Ledoux et Samandji de l'ambassade Française, Mr. Galli de l'ambassade italienne, Mr. Tchamitch de l'ambassade britannique, Mr. Lazar, de l'ambassade autrichienne, Prof. Bézdjian, chef de la communauté arménienne protestante, l'ancien Directeur de la Police Sadi Bey. Des couronnes de fleurs avaient été envoyées par les notables familles de la communauté.

9 août. Activité secrète du Calif Medjid; des turcs de l'ancien régime ayant voulu réagir contre le laïcisme prononcé de la nouvelle république, ont eu l'idée de pousser ce calif à la reprise du sultanat. Le mouvement a été radicalement étouffé par l'expulsion du Calif.

10 août. Nor Lour. Hier matin, trois personnes particulières, n'ayant aucune attribution ou mandat de la part de la communauté, se sont présentées au gouverneur de Péra, Suleyman Sami Bey, pour lui réclamer l'autorisation de faire les élections de conseils communautaires; le gouverneur leur répond que le Patriarcat ayant fait une demande dans le même sens, ils pouvaient revenir le lendemain pour avoir une réponse.

C'étaient les soi-disant représentants de la communauté qui voulaient s'imposer à celle-ci. Le Patriarcat ayant informé le Vali des actes préparatoires d'une prochaine élection de ses conseils, celui-ci renvoie les susdits requérants à la commission constituée déjà par la communauté pour procéder aux élections. Le recours seul au Vali par des gens de cette catégorie constituait un titre, qu'il ne pouvait pas avoir. C'était l'anarchie dans les communautés chrétiennes, exploitée par le gouvernement à ses buts anti-minoritaires.

16 août. Mgr. Naslian revient sur les mêmes raisons devant l'anomalie de la situation créée à Constantinople par suite de la suppression des Droits Minoritaires.

17 août. Mgr. Naslian annonce à Mgr. Couzian qu'il a reçu le Summarium pour le procès de Béatification de Der Gomidas,

qui sera le dernier acte pour la Béatification définitive, qui exigera des dépenses auxquelles il prie Mgr. Couzian de contribuer.

«Les élections chez les arméniens-catholiques». Sous ce titre le journal «Nor Lour» rapporte les déclarations de Mgr. Naslian: «La Préfecture a répondu au recours du Patriarcat, que Celui-ci pourrait procéder aux élections d'après l'ancien système: le Conseil administratif s'est réuni hier et a décidé que les membres du Conseil général seraient élus tout d'abord, et que ce conseil élirait ensuite les membres d'un conseil d'administration qui, à son tour, nommerait les différentes éphories de l'administration communautaire. La commission électorale se réunira en semaine pour fixer la procédure des élections et elle en donnera les directives. — On était à ce point de l'affaire, quand certaines personnes se donnant le titre de Représentants de la communauté entrent au Patriarcat pour présider aux élections. Le Conseil d'administration a recours au gouverneur de Péra contre ces intrus et sur l'ordre reçu du Vali ceux-ci s'en vont. La commission nommée pour les élections se réunira vendredi prochain. Le vilayet en est informé et déclare qu'il ne veut pas intervenir dans nos affaires intérieures».

Le même journal, à la même date, rapporte que Kara-Kémal s'est suicidé. De nombreuses personnes suspectes sont sous surveillance.

19 août Mgr. Bahabanian Grégoire donne des détails sur l'acte de fusion de la congrégation des Religieuses d'Ankara avec la Congrégation interdiocésaine des sœurs de l'Immaculée Conception. Mgr. Naslian annonce à la S. C. O. le passage dans les maisons de ces dernières des sœurs d'Ankara se trouvant à Makri-Keuy.

9 septembre. Des arméniens catholiques protestent contre l'abbé Joseph Saroukhanian parce que, en tant que président de la commission électorale, il a fait prévaloir la liste préparée par Mgr. Naslian parmi ses partisans. (Les soi-disant représentants de la communauté ayant échoué dans les élections faites régulièrement se sont tournés contre ce prêtre qu'ils avaient voulu pour président de la commission électorale.) Mgr. Naslian s'était tenu à l'écart de toutes opérations électorales en se retirant à l'Ile de Prinkipo dans la maison paroissiale. Les mécontents des résultats des élections sont les mêmes qui les avaient provoquées pour s'y faire place. (La communauté qui les connaissait les a écartés en pleine liberté).

«Nor Lour» rapporte la formule du désistement des Droits

Minoritaires par le groupe de l'association pour le relèvement turco-arménien.

28 septembre. Dans une déclaration faite à la presse, le ministre de la justice parlant du projet de séparation entre l'Etat et la Religion a souligné que cette disposition ne signifiait pas l'athéisme mais bien une suite aux principes adoptés par la jeune république turque. Il a ajouté que l'art. 12 de la loi fondamentale dit:

La clause établissant la religion musulmane comme religion d'état est supprimée.

30 septembre. La grave maladie de l'Archevêque d'Alep donne occasion à Mgr. Naslian d'exposer au St. Siège l'urgente nécessité pour le siège patriarcal d'un centre d'action indépendant de toutes affaires locales susceptibles d'en absorber toute l'activité, afin de déployer l'activité nécessaire pour remonter et Diocèses et Missions exigés par la dispersion de sa population, pour intervenir promptement en d'éventuelles complications locales d'ordre hiérarchique etc. ... Par conséquent, il souligne la nécessité de la convocation d'une conférence ou réunion quelconque de l'épiscopat survivant pour rétablir la vie normale.

4 octobre. Mgr. Naslian envoie une lettre circulaire à l'occasion du 7ème centenaire de la mort de St. François d'Assise, qui est fêté très solennellement à Constantinople.

A l'occasion de ces solennités dans l'Eglise de Saint Antoine à Péra, une grande Messe en Rite Arménien a été célébrée par Mgr. Naslian. Le choral arménien de Scutari, composé de 60 voix mixtes a exécuté admirablement la messe de Gomidas Vartabed. (Dans l'assistance, on remarquait même des officiers de l'armée turque.) Au dire du Supérieur des Pères Conventuels, propriétaires de l'Eglise, cette grandiose cérémonie a été un triomphe du Rite et du Chant arménien. Les arméniens de toutes les communautés et des faubourgs de Constantinople y étaient venus très nombreux.

6 octobre. Mgr. Couzian espère pouvoir procurer 3400 L. Egyptiennes pour les frais de Béatification de Der Gomidas.

14 octobre. Mgr. Naslian annonçant la triste nouvelle du décès de Mgr. Sayegh, archevêque d'Alep, pour lequel il a célébré une solennelle messe de Requiem à Constantinople, suggère à l'Episcopat d'adresser des requêtes au St. Père pour restituer au Patriarcat sa procédure normale de vie hiérarchique. L'abbé Grégoire Hindié est nommé administrateur Patriarcal de l'archidiocèse en remplacement de Mgr. Sayegh.

24 octobre. Mr. François Paris tient une conférence sur les Rites latin, grec, arménien, en présence des Métropolites et Evêques de ces rites.

Il avait tenu une série de ces conférences dans le but de rapprocher latins et grecs, les uns des autres, et les Orientaux séparés de leurs frères catholiques. Plus tard ce zélé orientaliste a continué le cours de ses conférences dans les séminaires de France et de Belgique où l'accueil a été enthousiaste et très utile pour faire connaître l'Orient aux occidentaux. Mgr. Naslian l'a encouragé de tous ses moyens: entre autres à l'occasion du sacre du nouvel Evêque bulgare catholique Mgr. Kourtef, qui avait été organisé par Mr. Paris. Mgr. Naslian a donné un banquet servi par l'hôtel Tokatlian en l'honneur de ce nouveau Prélat, à qui fut signalé que dans ces mêmes salles du Patriarcat avait été solennellement remis au premier Exarque catholique le Bérat Impérial obtenu de la Sublime Porte par le Patriarche arménien catholique de l'époque, représentant des Bulgares auprès du gouvernement turc. A la réjouissance publique de tous les bulgares de Constantinople accourus dans leur costume national dans les rues entourant la résidence patriarcale, avait suivi la disparition par l'ambassade russe de l'Exarque mentionné. Cependant l'événement restait un souvenir historique des meilleures relations de notre Patriarcat avec la communauté Bulgare catholique qui venait d'avoir un nouvel Evêque. Aussi, un groupe de filles du collège des sœurs arméniennes près de Sakis Aghadj, ont offert avec une adresse d'occasion un bouquet de fleurs aux couleurs bulgares au nouvel Evêque, hôte de leur Patriarcat.

7 novembre. L'orphelinat de Psamatia fermé par la Direction de l'Instruction Publique est ouvert de nouveau.

Des inspecteurs turcs faisant apparition dans ces Ecoles à l'improviste pour le moindre prétexte donnaient des rapports défavorables à celles-ci et la Direction locale de l'Instruction Publique aimait intervenir dans ces établissements pour faire valoir ses nouvelles attributions sur les écoles chrétiennes. Des remarques futiles sur l'ordre, sur la tenue, sur l'horaire, sur les lectures etc. ... suffisaient pour provoquer de pareilles dispositions arbitraires et agaçantes, dont la fréquence semblait avoir pour but final la fermeture de ces établissements minoritaires.

Un grave tremblement de terre dévaste en Arménie les régions de Leninagan (Alexandropol).

13 décembre. Un journaliste turc (anonyme) m'adresse une lettre d'insultes, comme suit:

«Monsieur le patriote — Après votre propagande pour la création d'une Arménie turque, après vos discours empoisonnés et pleins d'insultes à l'adresse des Turcs, après une hostilité acharnée contre le gouvernement, s'obstiner à ne pas quitter le Siège de chef religieux que vous occupez si indignement, est véritablement étonnant. Un petit conseil: si vous voulez éviter des conséquences fâcheuses et la juste vengeance d'un peuple, imitez sans perdre de temps et au plus tôt votre digne confrère Zaven. — Votre nom occupe une place bien marquée sur la liste noire et toutes vos manigances diaboliques nous sont connues dans les moindres détails. Nous ne permettrons plus que le sol sacré de notre patrie soit souillé par des vipères.»

L'insule est due à un membre notoire du comité pour le Relèvement turco-arménien, exclu des élections faites par la communauté. — Mgr. Zaven, Patriarche grégorien, s'était éloigné de Constantinople vers 1922 sans avoir démissionné, dit-il dans ses Mémoires (page 403) par peur qu'il arrive quelque chose de fâcheux contre sa personne. Mgr. Naslian restait dans sa charge de Locumtenens reconnue par le gouvernement turc. Quant à la liste noire des personnes suspectes pour le nouveau gouvernement turc, Mgr. Marmaggi a fait faire des enquêtes sous main et il a pu assurer Mgr. Naslian que son nom n'y figurait pas. Ces entrefilets d'ailleurs très banales d'anonymes blagueurs ne pouvaient faire changer à Mgr. Naslian sa ligne de conduite dans la discipline catholique se tenant à la dépendance de ses Supérieurs Hiérarchiques, prêt à tout sacrifier pour l'accomplissement de ses devoirs d'Evêque catholique.

14 décembre. Mgr. Arpiarian s'adresse à S. S. Pie XI pour en solliciter une nouvelle organisation de la hiérarchie, et il présente un plan de Conférence pour une entente entre tous les évêques arméniens catholiques à ce sujet dans la ville éternelle elle-même, ou ailleurs. Là, tous les problèmes de l'heure seraient examinés et les résolutions nécessaires prises. Il rappelle à ce sujet les Canons du synode national de 1911 qui prévoit la réunion des évêques en synode tous les dix ans. Les motifs allégués dans cette supplique sont:

1. Extrême dispersion de notre peuple en dehors de son ancienne patrie; anéantissement de presque tous les anciens diocèses et formation de nouvelles et très nombreuses agglomérations en Syrie, en Grèce, en France et dans les deux Amériques.
2. Absence de presque toute organisation ecclésiastique dans ces nouveaux centres.

3. Véritable chaos religieux et moral dans la communauté arménienne grégorienne provenant du malheur arménien et aussi, pour une grosse part, de la carence absolue du clergé grégorien affaibli à tel point que l'on remarque dans le peuple une certaine désaffection à son endroit et aussi un désir de trouver ailleurs un refuge et un aliment à ses convictions religieuses.
4. Exploitant cet état de nos populations, une propagande protestante active, persévérante, acharnée, fait flèche de tout bois, se servant des écoles, des dispensaires, de la presse, d'associations chrétiennes de garçons et de filles, pour assurer son succès.
5. Pour garder le troupeau existant et en recueillir les épaves, une action catholique énergique et intelligente s'impose. L'heure est venue, on ne peut plus propice, pour la mission de l'Episcopat arménien catholique rendue facile par le concours des circonstances énumérées ci-dessus.

Mgr. Arpiarian, doyen de l'Episcopat arménien catholique, avait toute la compétence pour se prononcer sur l'urgence des dispositions radicales pour la hiérarchie et du siège patriarcal, dont il avait géré le Vicariat à Constantinople du temps de Abdul-Hamid, qui avait fini par l'exiler. Il avait ainsi la connaissance et l'expérience des choses en Turquie pour en prévenir les Supérieurs Majeurs et implorer les dispositions requises.

21 décembre. Les agissements à Alep auprès des autorités civiles, pour créer une administration laïque à côté de l'administration ecclésiastique, imposent la solution du problème de la vacance de ce siège, pour en venir à des délibérations plus radicales et étendues pour tout le Patriarcat. Tout ceci réclame la convocation en conférence ou en synode de nos évêques dispersés. C'était le voeu de Mgr. Naslian et de tout l'Episcopat arménien catholique qui a été enfin exaucé par le Saint-Siège pour venir à la décision d'une conférence à tenir à Rome en 1928.

23 décembre. Buyuk Yol: La Société des Nations est un instrument d'intrigues écrit Yacoub Cadri, député de Meskéné. Après avoir dit que Wilson, avec cette institution, jetait inconsciemment de ses propres mains les fondements d'un empire nouveau, tout puissant maître des destinées des peuples du monde, Yacoub Cadri conclut:

«Ainsi dans la vie internationale, la S. D. N. devient en même temps une foire d'immoralité et un instrument de corruption.» — C'est déplorable de voir attribuées à cette institution de haute

conception internationale des infamies qu'on ne rencontre aussi habituelles et continues que dans l'histoire de la Turquie de tout temps. La S. D. N. a été victime de l'immoralité d'une politique qui a relevé à vie la Turquie de sa chute à mort. Cette unique politique a été l'acte le plus immoral d'injustice, commis par les Puissances Alliées en dehors de l'enclos de la Société des Nations. Les bases de cette Société ne pouvaient être qu'humaines de droit naturel et des gens, par là bien caducques et peu solides, qui ont fini par s'écrouler devant le souffle de la diplomatie trompeuse et intéressée. L'aecquitas inscrite au frontispice du Palais de cette Société humaine des Nations n'aura gain de cause que dans celle de la justice Divine. Nous en sommes convaincus.

28 décembre. Mgr. Naslian félicite le Grand Maître du Souverain Ordre militaire des Chevaliers de Malte, Son Altesse Eminentissime De Thun Hohenstein, Prince de Galeazzo, pour la publication du Rapport de l'Ordre sur la distribution des subsides octroyés par le gouvernement italien aux réfugiés anatoliens, parmi lesquels les arméniens ont été les premiers bénéficiaires.

31 décembre. Mgr. Naslian expose à la S. C. O. la situation grave de l'Archidiocèse d'Alep et la prie de vouloir bien convoquer une réunion des évêques arméniens pour la reprise de la vie hiérarchique menacée, par les circonstances, de conséquences désastreuses.

Constantinople. Une circulaire gouvermentale décide définitivement que l'usage de la langue turque sera obligatoire dans toutes les entreprises et sociétés étrangères. La clause de la loi qui permet l'usage d'une langue étrangère ne signifie pas qu'elle sera préférée à la langue turque! Toutes les formalités doivent être rédigées en turc: lettres, adresses, registres, quittances, contracts, factures etc. . . . Les certificats en langue étrangère ne pourront pas être produits sans une autorisation spéciale du gouvernement. Dans le cas de nécessaire usage d'une langue étrangère, le texte turc seul sera tenu pour original et celui en langue étrangère pour une traduction. Les en-têtes des sociétés, de négociants, des cartes de correspondances seront rédigés en turc, etc. . . .

La Direction Générale du Commerce exige des sociétés étrangères la présentation d'une liste de leur personnel avec la mention de leur nationalité, de leur religion, de leur situation

familiale, de leur traitement et des années de service de chaque employé.

Vieux Refrains. — Une association politique se serait formée à New-York pour empêcher l'approbation du traité de Lausanne. Inutile d'expliquer que l'entreprise est due à des citoyens américains ennemis des Turcs et amis des arméniens... Dans une revue qu'elle a publiée pour exposer ses buts, cette étonnante association met en avant d'abord, comme de juste, les habituelles calomnies, les imputations mensongères sur les prétendues vexations des Turcs à l'égard des Arméniens. Ce sont là, au plus les soubresauts d'agonie de nos adversaires qui s'obstinent encore à méconnaître la nouvelle Turquie. Pour faire voir jusqu'où va cette méconnaissance, il suffit d'examiner les principes que l'association s'est posés comme directives: la remise en vigueur des capitulations, les Droits des Minorités, la Grande Arménie... On sait que le Traité de Lausanne n'a pas encore été approuvé par les Etats-Unis... (Cette approbation) est aujourd'hui un fait accompli... (mais) il y a encore une chose certaine; c'est que dans l'ancien comme dans le nouveau monde, il existe une méfiance flagrante, précisée particulièrement contre la justice turque, les tribunaux turcs, l'administration turque... Il ne faut pas perdre de vue que ce qu'on demande... c'est de bien assurer une situation qui leur garantisse des intérêts particuliers, des latitudes exceptionnelles. Or, nous ne pouvons aujourd'hui accéder à de tels désirs. Ne devrait-on pas considérer que l'esprit même de notre régime national et républicain d'aujourd'hui est apposé à la reconnaissance de pareilles situations? —

Les Arméniens et les droits des Minorités. Les Grecs et les Israëlites se sont désistés de ces droits. Les Arméniens étaient les seuls à se montrer quelque peu réservés. Leur attitude provoquait un certain étonnement. L'association du relèvement turco-arménien aurait été la première à entreprendre des démarches pour l'abondon des droits en question, mais le patriarcat arménien tout en ne s'y opposant pas en principe avait des hésitations. Cependant il ferait ce que le gouvernement lui demanderait de faire. L'autorité religieuse ayant adopté cette attitude passive, on espérait que l'assemblée générale aurait décrété la séparation des pouvoirs religieux et civils. Sur cela, un incident s'est produit mercredi pendant la réunion du Conseil laïque dans la salle de la bibliothèque du Patriarcat à Balik-Bazar Péra. Une

vingtaine de jeunes intellectuels, conduits par Chavarche Agopian, se présentent à Mr. Mostitchian, président du conseil laïque et lui proposent d'abandonner le pouvoir. Mostitchian ne pensant pas que toute la communauté soit de leur avis, pour n'avoir pas toutefois à déplorer quelques excès, lève la séance du Conseil laïque. Au Patriarche on dit que l'interruption de la séance du conseil ne signifie pas la démission collective des conseillers. Cet incident pourrait bien donner aux Arméniens l'occasion de se prononcer. Les manifestants de leur côté déclarent: il est vrai que le gouvernement de la République a reconnu à Lausanne certains droits aux Minorités vivant en Turquie; cependant le Statut organique de la République confère des droits égaux à tous les citoyens turcs sans distinction de race et de religion; deux alternatives se présentent par conséquent: vivre comme une communauté minoritaire jouissant de certains droits sans importance, mais dont il faudrait avoir honte de parler en plein vingtième siècle, ou vivre comme tous les citoyens turcs; notre religion chrétienne ne saurait en quoi que ce soit modifier nos sentiments civiques; il ne faut pas perdre de vue que nos concitoyens musulmans ne se lassent par de nous répéter: P o u r p o u v o i r v i v r e en Turquie, il faut commencer par devenir de vrais turcs.

Papà Efthim fera dire les prières en turc. Ce Prêtre arrivé de l'Anatolie, poussé à se proclamer chef de l'Eglise et du Patriarcat grec, avait comme programme de fonder une Eglise Turque-Orthodoxe. Sa fin ignoble en a couronné le projet, comme il le méritait.

Mr. de Jouvenel expose ce que sont les accords conclus par lui à Ankara. L'article essentiel de la convention est le quatorzième qui établit l'arbitrage par des délégués des deux parties en nombre égal, si cet accord est impossible elles désignent des délégués neutres.

Ce sont ces accords et ces arbitrages, qui ont abouti à la cession du Sandjak à la Turquie contrairement au consentement de la grande majorité des éléments non turcs sur celui des turcs. Et la cession déplorée à son tour a fini par être le prélude de l'expulsion des Français de la Syrie et du Liban.

Le journal «Abaka» (Avenir) publie le texte d'un nouveau règlement que le conseil suprême du Catholicossat d'Etchmiadzine aurait rédigé et envoyé par autorisation du Catholicos à tous les diocèses d'Orient et d'Occident pour être mis à exécution jusqu'à la réunion d'un synode; ce règlement remplacerait celui donné par l'ancien gouvernement russe sous le nom de «Bolojénia»:

I. La constitution et les membres du Conseil ecclésiastique et national;
II. Les modalités de l'élection du Catholicos de tous les Arméniens.

1927

6 janvier. Sur le journal «Djoumourhiet» on lit l'entrefilet suivant:

«A la surveillance attentive du gouvernement: «Un certain Naslian, fugitif de Constantinople est rentré et s'occupe de convoqer au Patriarcat un Conseil National; de fait, vendredi passé a eu lieu une première séance. A l'époque où les attributions civiles des Patriarcats sont supprimées, une telle initiative de Naslian mérite d'être mise sous la surveillance attentive du gouvernement.»

Tout cela est dû au mouvement dit «du relèvement arménoturc», organisé par quelques exploiteurs de l'hôpital arménien-catholique de Sourp-Hagop et d'autres instituts communautaires ayant des propriétés de rapport.

10 janvier. Dans un exposé à la S. C. O. Mgr. Naslian présente une statistique des catholiques de Turquie dont voici en résumé le contenu: En Turquie restent à assister les diocèses de Constantinople, d'Ankara, de Mardine, de Diarbékir, et l'unique Mission de Keutahya dans le diocèse de Brousse. — A Constantinople se trouvent 15.000 catholiques distribués en 10 paroisses et 3 aumôneries. 2 écoles de garçons, 5 écoles de filles. Le Clergé est composé de 28 prêtres, y compris les religieux Méchitharistes dont 3 sont invalides et 3 réfugiés et d'âge avancé.

A Ankara: Les catholiques sont au nombre de 700, assistés par 2 prêtres. — Brousse: A Keutahya 30 familles sont assistées par un prêtre. — Diarbekir: Une centaine de catholiques sont desservis par un prêtre, qui est muni d'une procuration légale, comme Vicaire du Locumtenens patriarcal. — Mardine: Un millier de catholiques, un prêtre muni d'une procuration légale, comme celui de Diarbékir, administre les propriétés, dirige les écoles de garçons et de filles; on y continue l'œuvre de rachat d'enfants, de filles et de jeunes femmes aux Kurdes et Arabes musulmans.

Raisons invoquées par Mgr. Naslian et exposées à S. S. Pie XI. pour une conférence des évêques du Patriarcat:

1. On manque d'un centre exclusivement consacré à l'œuvre

de la reconstruction après les dévastations des Diocèses et la dispersion des fidèles.

2. L'Ordinariat de Constantinople, impliqué dans des difficultés politiques et locales, ne peut accomplir cette œuvre.
3. Par suite de la Visite Apostolique, le Patriarche ne peut exercer ses pouvoirs et le Visiteur Apostolique n'ayant que la charge de traiter les questions ad referendum à la S. C. O. ne peut résoudre aucun des problèmes en suspens.
4. Son œuvre s'est réduite simplement à l'assistance des réfugiés et orphelins, et aux affaires locales de Constantinople, se trouvant en butte à des changements politiques radicaux et à des difficultés nombreuses créées par le nouvel état des choses.
5. Les évêques survivants, en situation précaire dans les pays d'exode, manquent de liaison et entre eux et avec leurs diocésaines dispersées.

Il importe d'étudier un plan d'action coordonné pour délimiter et réorganiser la vie hiérarichque.

Tel devait être l'objet d'une Conférence Episcopale.

18 janvier. Mgr. Naslian a eu une entrevue avec l'ambassadeur français à Constantinople qui l'avait convoqué à l'occasion d'un incident à Mersine pour le retour de Mgr. Kéklikian de cette ville à Adana.

Mgr. Keklikian Pascal, fidèle à son devoir d'Evêque n'avait pas voulu émigrer, se fiant aux garanties données par Ankara aux Représentants de la France. Une affaire l'avait appelé à Mersine; à son retour, il trouva son Evêché fermé et fut l'objet de démonstrations hostiles de la part de jeunes gens turcs, agents irresponsables de menées secrètes pour l'éloigner de son Diocèse. L'ambassadeur français à Constantionple informé de l'incident a voulu s'entendre avec Mgr. Naslian sur ce qu'il aurait pu faire à ce propos.

19 janvier. L'archevêque de Bari s'occupe d'une centaine d'arméniens groupés au village d'Araxe et croit nécessaire leur assistance religieuse par un prêtre de leur rite. La colonie elle-même a manifesté le désir d'avoir un prêtre quelconque de leur rite. Hrant Nazariantz, protégé par Luzzatti et par un comité de personnalités italiennes de la haute société, était à la tête de la colonie pour cette requête. Nous avons parlé de cette œuvre du village arménien près de Bari, qu'on a voulu nommer Arax du nom du fleuve historique de l'Arménie.

17 février. Mgr. Naslian arrive à obtenir l'origine d'une dénonciation calomnieuse contre lui faite par un délateur. Le Locumenens du Patriarcat est parti de Constantinople muni d'un passeport turc, par autorisation et invitation de ses Supérieurs Majeurs de Rome pour affaires d'office, lesquelles terminées, est rentré par visa légal au su des autorités d'Ankara. Les dénonciations ignobles découvertes plus tard ont fini par lui assurer le libre exercice de son ministère. La question des Droits Minoritaires est postérieure et n'a été soutenue par lui que dans les voies légales. Les troubles créés à cette oacasion ne furent que des agissements de quelques agitateurs contre la communauté arménienne catholique de tout temps diciplinée, qui a fait tout ce qui lui restait de légal surtout par une décision prise à l'unanimité dans une réunion publique dans l'Eglise de Saint Jean Chrysostome à Taxim, décision communiquée au gouvernement d'Ankara par dépêche collective.

19 février. Alexandrie. Mort et funérailles de S. E. Ohannes Bey Matossian. — (Arax). — L'annonce impresionne tout le monde. Il est des rares bienfaiteurs dont la gauche n'a jamais su ce que la droite a donné. — Hier à 3 h., le Boulevard de la Station de Ramleh était tout encombré; c'est par là en effet que passa le cortège funèbre pour arriver à l'église arménienne catholique Ste. Marie. Le cortège escorté par des scouts avec un crêpe noir au bras, était suivi par des porteurs de couronnes, par des religieuses latines et arméniennes avec leurs élèves, par les orphelines de l'orphelinat Matossian. A la tête du cortège Mgr. Couzian assisté par les Abbés Katchouni et Chirikdjan, suivis par le prélat grégorien Mampré; une centaine d'automobiles le suivaient.

19 mars. La S. C. O. annonce à Mgr. Naslian qu'elle a invité la Secrétairerie de S. S. à intéresser l'Ambassade de France à la reconnaissance et prise sous protection de son gouvernement d'«une base juridique pour les églises et biens de propriété ecclésiastique, et à la fixation de normes précises de la valeur juridique des Actes de l'Autorité ecclésiastique en matière civile». Le Nonce de Paris en est saisi.

22 mars. Mgr. Koyounian aussi a écrit à la S. C. O. sur la nécessité de la réunion des évêques pour la réorganisation du Patriarcat.

26 mars. Mgr. Der Abrahamian plaide chez le Cardinal Sincero la cause de Mgr. Naslian, insistant sur la convenance de l'auto-

riser à quitter Constantinople pour venir à Rome et à y préparer la réunion des évêques.

27 m a r s. Mgr. Naslian prévient la S. C. O. qu'il a dû dérober à des poursuites possibles les archives du Patriarcat, déjà transférées à Beyrouth.

30 m a r s. Mgr. Naslian reçoit une dépêche de la S. C. O. au sujet du moyen de quitter Constantinople quand les circonstances l'exigeront.

5 a v r i l. Irruption de révoltés dans le Patriarcat après effraction des portes. — Ces gens après s'être assuré l'appui des Agents de Police, par des moyens que l'on connaît, ont groupé autour d'eux des gens de la rue, et, partis de l'Hôpital Sourp Hagop de Pancaldi, arrivent à Sakis Aghadj en 5—6 voitures tenant dans la première du cortège le portrait d'Ata-Turc, pour se dire protégés par lui. Et trouvant les portes en fer de la résidence patriarcale fermées les enfoncent sous les yeux des Agents de Police qui les surveillaient et entrant dans les salles, y organisent l'élection à leur façon. Deux gendarmes baïonnettes au canon se sont tenus aux pieds de l'escalier conduisant à l'appartement de Mgr. Naslian pour empêcher toute atteinte à sa personne; le commissaire de Police était prévenu de cet attentat contre le domicile et avait dû prendre des précautions en conséquence. Cependant Mgr. Naslian était absent de la résidence et il n'y rentra que le soir. Tous ces incidents ont prouvé encore une fois l'intenable situation en Turquie pour le Siège Patriarcal et les rapports donnés à ce sujet à la Sacrée Congrégation Orientale l'ont convaincue à autoriser le départ de Mgr. Naslian à Rome.

23 a v r i l. Dépêche définitive de la S. C. O. autorisant Mgr. Naslian à quitter Constantinople. Dans cette dépêche le Cardinal Sincero désapprouvait en des termes sévères les agissements indignes des révoltés et indirectement venait de protester contre l'attitude du gouvernement. Parce que quelques journaux turcs dans le rapport de ces incidents les présentaient comme des attaques contre le Saint-Siège, qui s'enfonçait devant la puissance d'Ata-Turc. Mgr. Rotta, Délégué Apostolique au lendemain de l'incident vient saluer Mgr. Naslian et faire auprès de lui ses protestations au nom du Saint-Siège. Les mêmes journaux venant à la connaissance de désapprobations officielles du Saint-Siège ont crié: qu'est-ce que les étrangers ont à faire dans nos affaires intérieures? — Mgr. Rotta avait en même temps remis à Mgr. Naslian la dépêche susmentionnée et d'accord avec celui-ci avait nommé Vicaire du Patriarcat Mgr. Rokossian le jour même du

départ pour Rome de Mgr. Naslian. L'acte du Saint-Siège dans cette nomination directe par son Délégué a été la réponse tranchante aux indignes cris de journaux turcs.

29 avril. L'Abbé Ekmekdjian, déplorant le départ de Mgr. Naslian de Constantinople écrit que le Président de la République lui-même aurait pris en main la question soulevée autour du Patriarcat; une requête serait en cours; Izzet et Ilany, agents de police, qui avaient soutenu les révoltés, auraient été destitués.

Les recours fréquents et pressants de la communauté arménienne catholique à Ankara avaient fini par découvrir les auteurs des troubles, subornés par des révoltés, maîtres de l'hôpital de Sourp Hagop, riche en revenus. Même quelques émissaires de ces agents turcs et des révoltés étaient partis à Ankara pour renverser le Conseil légalement élu et le faire remplacer par ces derniers. Mgr. Naslian, seulement soucieux du sort du Siège Patriarcal, avait saisi l'occasion des incidents survenus, pour motiver auprès des supérieurs Majeurs, l'opportunité du transfert du Siège Patriarcal de Constantinople. Il ne pouvait pas révéler ce projet à la communauté qui tenait à conserver à tout prix dans cette ancienne capitale de la Turquie le siège Patriarcal établi depuis 1866. Aussi, dès qu'il a obtenu l'autorisation du Saint-Siège de quitter Constantinople pour s'entendre à ce sujet, a-t-il réglé son passeport sans difficulté et au lendemain d'une grande solennité de Communion Générale de tous les élèves, présidée par lui le dimanche In Albis dans la Cathédrale de Sainte Marie à Péra, est-il parti seul, prenant congé de la Délégation Apostolique seulement en chemin de fer de la ligne Sirkédji—Milan. Les révoltés après son départ ont créé de fausses nouvelles sur les journaux, mais ils étaient en retard.

5 mai. Communication verbale du gouvernement (dit-on) par des agents de police sur l'illégalité des élections communautaires faites sous leur surveillance et bien régulièrement. Quelques individus, peu recommandables, se prêtent à ces manœuvres, voulant laïciser le Patriarcat.

Mgr. Naslian fait tout le possible pour enrayer le mal.

Actes illégaux des révoltés! Expulsion d'un curé, inauguraiton du Conseil laïc, soi-disant du Patriarcat, qui venait par cet acte de renoncer aux Droits Minoritaires sous apparence de les maintenir.

Cette apparence est démasquée le 26 mai, jour de l'Ascension, par le Directeur de la Police qui fait la déclaration suivante devant trois principaux membres du Clergé en reconnaissant la

légalité des élections faites par les révoltés et celle du chef laïc de la Communauté: il déclare qu'il est défendu au Clergé de se mêler des affaires d'administration des propriétés et préconise les attributions du chef laïc. Cette diatribe montre les intentions de ces intrus.

12 mai. Mgr. Arpiarian apprend par Mgr. Rokossian que Mgr. Naslian avait été invité à Rome pour y régler certaines questions.

18 mai. Le clergé arménien catholique de Constantinople alerté par le départ de Mgr. Naslian est convoqué à la Délégation Apostolique pour une consultation afin de clôre les incidents déplorés. Les révoltés forts de leur position agissent à leur tour auprès de la même Délégation. Ces Prêtres ignorant la mission de Mgr. Naslian, implorent vivement le retour de celui-ci à sa charge de Constantinople, des lettres pressantes arrivent à celui-ci à Rome, auxquelles il répond de se résigner aux décisions que le Saint-Siège aurait prises.

19 mai. Mgr. Naslian expose à la Sacrée Congrégation la nouvelle situation du Siège Patriarcal et implore une solution provisoire pour Constantinople tenant compte de la disposition du gouvernement de la République, qui ne reconnaissait plus, ni à la Communauté, ni au Patriarcat, leurs anciens privilèges et attributions, ayant aboli les Droits Minoritaires.

29 mai. Mgr. Naslian annonce que la S. C. O. dans sa séance plénière du 14 mars a pris la décision de réunir en Conférence notre épiscopat et que cette décision a été approuvée par le Saint-Père dans l'audience du 27 du même mois. Par lettre du 19 mai la S. C. O. l'a chargé de préparer le projet des matières à traiter dans la Conférence à convoquer.

30 mai. Mgr. Naslian dissipe devant les Supérieurs majeurs l'équivoque créée par les révoltés autour des principes organiques du Patriarcat, qui par suite de l'abolition des Firmans et Bérats des Patriarches, constituent la base légale non seulement de la vie nationale mais aussi de la vie hiérarchique et de l'action ecclésiastique au sein de la communauté. Mgr. Naslian devant la nouvelle situation propose des mesures radicales pour le maintien de l'archidiocèse de Constantinople.

31 mai. Mgr Naslian écrit à Mgr. Arpiarian que les questions soulevées à Constantinople sont en rapport avec celles sur les Droits des Minorités que le gouvernement turc veut supprimer.

3 juin. L'Abbé Saroukhanian écrit le 2 du mois qu'il est arrivé à Alexandrie, délivré enfin de l'enfer de Constantinople. Jusqu'au bateau il a été conduit en cette ville sous surveillance

de la police. Le groupe des révoltés contre le Patriarcat l'a fait souffrir énormément. — L'Abbé Saroukhanian Joseph, originaire du Caucase, curé à cette époque de la Paroisse d'Orta-Keuy, avait été nommé por Mgr. Naslian Président de la Commission Electorale avec l'agrément même des révoltés, mais ces mêmes personnes n'ayant pas réussi dans leur but se sont tournées contre lui après les élections, faites légalement en présence des Agents de police invités pour le maintien de l'ordre. Plus tard, ils ont dénoncé ce zélé Prêtre, comme sujet d'un pays ennemi et suspect d'espionnage; les agents de police au service des révoltés par les moyens connus, ont fini par l'expulser de Constantinople.

Le Clergé de Constantinople fait un dernier effort d'entente avec les rebelles, qui n'aboutitt pas à un résultat utile pour les intérêts de la communauté. L'élu des rebelles devrait tout au plus être «A z c a b e d» chef communautaire, et non Locumtenens, titre réservé au chef religieux, reconnu par le gouvernement... Mais les révoltés rejettent toutes propositions faites du consentement du Délégué Apostolique.

Le journal «Abaka» fait relever que ces agissements ont été provoqués sous-mains pour arriver à la suppression des Patriarcats.

Le journal «Haratche» révèle les auteurs de la comédie: huit personnes en tout, qui, assistées par les agents de la police, bouleversèrent la vie de la communauté si paisible et résignée aux nouvelles conditions politiques de la Turquie républicaine pour se réorganiser à la base des possibilités légales de la nouvelle situation juridique laissées aux Minorités.

5 j u i n. L'Abbé Joseph Saroukhanian transféré de Constantinople à Alexandrie y est accueilli avec bienveillance par Mgr. Couzian; il y est content et fait des éloges de l'organisation du diocése.

De Constantinople, on communique à Mgr. Naslian que les auteurs des troubles survenus au sein de la communauté avaient renoncé formellement, à l'insu de cette même Communauté, aux Droits Minoritaires; et ceci, afin d'obtenir l'appui des Agents de Police pour faciliter les élections des conseils légaux. Une fois installés, ceux-ci réclament les mêmes droits de l'Autorité ecclésiastique, sous menace de lui créer des difficultés. Cette manœuvre contradictoire n'était tentée que pour faire croire à la Communauté qu'ils étaient maîtres de la situation et pouvaient s'emparer de l'administration de tous les biens et instituts du Patriarcat.

Le gouvernement, bien entendu, plus en accord avec ses principes de laïcisation, se moquait d'eux, mais laissait agir pour pouvoir mieux saper les bases légales des droits communautaires, supprimés par lui.

C'était l'état pitoyable d'anarchie dans les Communautés chrétiennes à cette époque du passage de l'ancien régime au nouveau. Cet état était exploité surtout par les Agents de Police à la recherche de gains personnels de part et d'autre.

C'est ce que rapportent les journaux de l'époque sous le titre de — Déclarations et réclamations faites par les leaders des révoltés aux représentants de la Communauté, qui ne se reconnaissent pas réciproquement.

6 juin. Le Chancelier du Patriarcat l'Abbé Vahan Ketchourian expose par une lettre de cette date les événements à Constantinople par suite desquels le Patriarcat et la communauté traversent une crise aiguë.

7 juin. Le «Temps» écrit: Le Règlement de la Paix. — L'exercice des Mandats. — La commission des Mandats, instituée par la S. D. N. se réunira à Genève le 20 juin pour y tenir sa onzième session. A l'ordre du jour figure l'examen des rapports annuels des Puissances mandataires sur la Syrie et le Liban (France), la Palestine (Grande-Bretagne) le Togo et le Cameroun français, le Tanganika (Grande-Bretagne) etc.... On sait en effet que la commission a pour tâche de recevoir et d'examiner les rapports annuels des mandataires et de donner au Conseil son avis sur toutes questions relatives à l'exécution des Mandats (articles 22 du Pacte). La commission aura également à s'occuper de certaines pétitions relatives à l'administration de la Syrie, du Liban,etc.... Le programme de la session comporte encore diverses questions d'ordre général, se référant notamment au travail forcé et aux protestations, aux biens ayant appartenu aux ressortissants de pays ennemis, aux obligations financières des territoires sous Mandat.

10 juin. Mgr. Couzian se réjouit de la décision de la Sacrée Congrégation de convoquer la Conférence des évêques arméniens catholiques à Rome et croit que les mois d'octobre et de novembre sont les plus convenables pour une telle réunion.

18 juin. Sentence du tribunal des contentieux sur les loyers des propriétés arméniennes catholiques:

«Aujourd'hui le tribunal des Contentieux de Péra a poursuivi les débats du procès intenté par l'avocat André Pirim Effendi avocat du Locum-Tenens patriarcal, Mgr. Naslian. Le tribunal

ayant pris en considération que l'attribution de Locum-Tenens de Mgr. Naslian n'est pas annulée décide que les locataires doivent verser les loyers à son avocat, comme auparavant.»

Cette sentence a soulagé notre population et celles des autres communautés.»

5 juillet. Mgr. Naslian annonce à Mgr. Rokossian que le Procès Apostolique de Béatification de Der Gomidas a été trouvé bon par l'Avocat et qu'il va le traduire en latin pour le soumettre à la S. C. des Rites. Dans les Archives de la S. C. «de Propaganda Fide» a été trouvé le rapport du Vicaire Apostolique de l'époque, Mgr. Gallani, daté du 29 novembre 1707, concernant le martyr, et portant des détails sur l'enterrement; il suppose présent dans son tombeau le corps du martyr dont il aurait même essayé d'enlever la tête, ce qui ne lui pas été possible à cause de la sévère et continuelle surveillance. Par conséquent est dénuée de toute valeur historique la légende du transfert du même corps en France par le marquis Ferriol, ambassadeur de France.

11 juillet. Avant le départ de l'abbé Saroukhanian, une lettre a été adressée à S. S. le Pape sur les incidents de Constantinople, signée par tous les prêtres qui déplorent que le véritable auteur de ces incidents, d'une funeste habileté, reste impuni. — Cet auteur, éclipsé, du théâtre des événements que le Clergé de Constantinople dénonce, a eu de la part des Supérieurs majeurs ses avertissements mérités, et Mgr. Naslian lui-même a cru prudent de ne pas dévoiler cette réprimande pour éviter de nouvelles recrudescences des troubles et pour donner à la longanimité du Saint-Siège le temps nécessaire à la résipiscence espérée de certains esprits égarés.

18 juillet. La S. C. O. communique à S. B. Mgr. Terzian la décision de la Séance plénière du 14 mars de convoquer la conférence des évêques arméniens à Rome: cette conférence ne fera que soumettre ses délibérations à l'approbation du St. Siège. Le St. Père approuve cette décision dans l'audience du 27 mars accordée au Cardinal Secrétaire de la même Congrégation.

29 septembre. La S. C. O. par sa lettre du 27 août écrit à Mgr. Naslian d'avoir à renvoyer la convocation de la Conférence. On a ignoré les motifs de ce renvoi.

4 octobre. Mgr. Naslian implore encore une fois la convocation de la Conférence, qui serait d'urgente nécessité. Il revient sur les motifs qui la réclament et ajoute avec une certaine insistance que nos Evêques après l'exil, les déportations, le décès

de quelques uns d'entre eux, après la dispersion de leurs ouailles, n'ayant pu se revoir, mériteraient le soulagement imploré de se grouper pour conférer sur des questions, dont le renvoi pourrait être nuisible aux intérêts de la hiérarchie à réorganiser au plus tôt possible.

22 novembre. Mgr. Naslian présente à la Secrétairerie de S. S. un exposé pour le transfert du Siège Patriarcal au Mont-Liban et insiste sur la nécessité de convoquer au plus tôt les évêques arméniens en Conférence.

23 novembre. Mgr. Couzian reçoit la lettre de convocation à la conférence épiscopale, envoyée par la S. C. O.

15 décembre. Mgr. Couzian serait bien disposé à trouver un poste au Caire pour l'Abbé Guiragossian qui, pour des raisons de santé, ne pourrait plus poursuivre à Turin son ministère à l'orphelinat Pie XI. L'Abbé Guiragossian après le transfert de l'orphelinat Pie XI de Turin à Pianezza avait fait demander de s'en décharger. On l'avait recommandé à Mgr. Couzian Evêque d'Alexandrie d'Egypte de vouloir l'admettre au service de son Diocèse. Il a été plus tard désigné comme succeseur de Mgr. Joseph Moumdjian dans le Vicariat Patriarcal de Jérusalem, d'où celui-ci avait démissionné pour entrer dans la Congrégation de la Fraternité sacerdotale.

21 décembre. Le journal «Haïrenik», sous le titre «Crise Arménienne Catholiques» rapporte l'interprétation exacte de la crise par quelqu'un qui se dit à juste titre «bien informé».

«Dernièrement, certaines personnes qui voudraient résoudre la crise par une entente, essayèrent de rapprocher la population restée sur la réserve du clan d'opposition, en réorganisant les Conseils avec participation des deux partis sous une forme électorale et légale avec la présidence du chef spirituel, comme avant. Ce recul (du clan d'opposition) ne fut pas agréé en haut lieu; le parti Halk fit entendre par un agent de police qu'il ne regarderait pas d'un bon œil un pareil arrangement et qu'il est opposé à la présidence d'un chef religieux — Il est donc évident que la question complexe, dite crise, a pris naissance et s'est développée sous impulsion étrangère; cette ingérence qui actuellement cesse d'être une simple instigation pour revêtir la forme d'avertissement, finira un jour par prendre le moyen d'ordre explicite. Entre-temps, on a soulevé aussi un clan chez les Arméniens Grégoriens pour la destitution du Patriarche Naroyan et son remplacement par un représentant laïc. A juger par les conditions de ces mouvements, il est évident

que la question du Patriarcat arménien catholique n'a pas un caractère personnel mais que, sous le nom de laïcisation, ce mouvement est une première révélation d'un programme général arrêté au préalable au sein du parti halk.

Recensement en Turquie (d'après «The Statesman's Year Book). La population d'avant-guerre est évaluée à 20. 973.000. Le même livre en 1923 défalque les populations des territoires détachés de la Turquie, 8.406.484; par conséquent la Turquie kémaliste aurait une population de 12.566.538.

Le recensement officiel de 1923 portait la population de la Syrie à 2.981.000 (1914: 3.000.000). La population de Palestine à 757.000 (1914: 841.600) cette augmentation de 100.000 est due à l'immigration des Juifs après 1919.

Nous tenant au recensement du «The Statesman's Year Book» la Turquie kémaliste aurait 12.560.536 habitants.

De ce chiffre il faudrait défalquer:

Arméniens et grecs	4.000.000
Pertes de guerre	2.000.000
Thrace occidentale, Iles	1.000.000
	7.000.000
Ainsi, à la Turquie kémaliste ne resteraient en 1927 que	5.560.536 habitants

D'après le gouvernement kémaliste et la liste officielle remise au Consul des Etats-Unis à Constantinople, Mr. G. Bié Ravudelle, le nombre des habitants de Turquie, répartis en 66 vilayets serait en:

Anatolie de	6.192.000
dans les 6 vilayets européens	1.357.000
	7.549.000
en défalquent le nombre des habitants de Mossoul, y compris	799.090
on aura ...	6.749.910

14 février. Mgr. Naslian annonce à Mgr. Arpiarian la prochaine décision de la S. C. O. pour la réunion des évêques en Conférence; entre-temps a eu lieu la nomination de l'archevêque d'Alep, qui ne pouvait se faire par synode, puisque sous la visite apostolique du Patriarcat le Patriarche ne pouvait le convoquer, et qu'il était hors des attributions du Visiteur-Vicaire de le faire. Ainsi le nouvel archevêque pourra prendre part à la Conférence. Le Sacre de l'élu sera fait par Mgr. Arpiarian lui-même à Beyrouth. — Mgr. Georges Kordikian secrétaire de Mgr. Sayegh et plus tard Vicaire Patriarcal à Damas est celui qui a été promu au Siège Archi-épiscopal d'Alep. — Digne prêtre originaire d'Alep, qui s'était distingué dans l'assistance des réfugiés arméniens à Alep et à Damas dans un esprit d'abnégation apostolique supérieur à tout égard humain.

18 février. La convocation de la Conférence est décidée par le St. Père pour le 3 mai, fête de l'Apparition de la Ste. Croix (audience du 28 janvier). Le décret relatif à cette convocation sera publié dans les «Acta Apostolicae Saedis».

28 mars. Mgr. Naslian annonce que l'invitation à nos évêques à la réunion en Conférence est faite par la S. C. O.

16 avril. La S. C. O. annonce à Mgr. Terzian que la visite apostolique du Patriarcat va prendre fin et que par conséquent il va reprendre la charge de ses fonctions. — Mgr. Naslian lui-même a imploré de la S. C. O. d'être déchargé de la Visite Apostolique du Patriarcat pour donner à Mgr. Terzian Patriarche sa place de préséance dans les réunions de la Conférence qui va être convoquée.

30 mai. Messagero: A Rome est signé un traité italo-turc de neutralité, de conciliation, et de règlement judicaire.

Les ressortissants turcs en pays étrangers

Nabil Bey, Consul de Turquie, à Paris, visite les enfants et femmes n'ayant pas dépassé 25 ans dont les parents ou le mari se trouveraient en Turquie; — ceux d'entre eux qui auraient quitté la Turquie après le mois de septembre 1923, seraient considérés comme sujets turcs. — Les titulaires portant la mention «ne peut plus retourner en Turquie» sont considérés comme des sujets turcs pour des voyages ailleurs qu'en Turquie. Les sujets turcs arrivés en France avant la guerre sont considérés comme tels s'ils ont régulièrement renouvelé leur inscription. Les étudiants munis d'un passeport étranger délivré par les autorités d'occupation ne peuvent pas être considérés comme des sujets turcs. Seuls les ressortissants turcs arrivés en pays étranger après le mois de septembre 1922 avec un passeport turc sont autorisés à donner procuration à leurs mandataires en Turquie.

Les Controverses sur les Minorités au Conseil de la S. D. N. — «L'existence de la S. D. N. vient en quelque manière d'être justifiée en grande partie par la nécessité de pourvoir à la défense et la protection des intérêts des petites nations et d'établir une suprême autorité internationale, aux décisions de laquelle ne devrait se soustraire aucune nation.

Nous avons entendu un journal turc insulter cette institution internationale; le motif de cette sortie indigne de la presse turque était précisement l'autorité qu'elle s'attribuait de s'ériger en défenseur et protectrice des petites nations dans leurs Droits Minoritaires en Turquie. Malheureusement ces mêmes Droits étant imposés à d'autres Puissances aussi, qui n'en voudraient pas avoir, la Turquie s'est justifiée de leur suppression et aucune des Puissances même signataires du traité de Lausanne, a élevé la voix pour protester contre les infractions turques.

Un député turc Yanni Nadi Bey, Directeur propriétaire du journal «Djoumourhiet» (République) est fêté à Rome à son passage; il exprime son admiration pour l'Italie et pour Mussolini.

La visite des Fascistes à Constantinople, parmi lesquels se trouvait aussi un des fils de Mussolini, a été accueillie avec enthousiasme et avec des égards particuliers du fils du «Duce».

Au contraire, à l'ouverture de la conférence Episcopale, un carabinier s'est présenté au Collège Arménien, siège de la conférence, pour demander des renseignements sur la nature et

l'objet de la Conférence. Mgr. Naslian qui avait reçu cet agent indiscret, l'a renvoyé aux autorités de son gouvernement déclarant que la Conférence était une réunion ecclésiastique autorisée et convoquée par le Saint-Siège. Derrière cet agent on a soupçonné quelque poursuite sous main de l'Ambassade Turque. Après son renvoi tout court à ses supérieurs aucun autre incident pareil fut remarqué. Et les Evêques ont poursuivi et clôturé en pleine liberté leurs réunions, comme nous le verrons.

4 octobre. La Délégation Française dans une commission d'évaluation des dommages subis en Turquie communiquait à la Supérieure de nos religieuses que les réclamations d'écoles de leur Institut de Kharpouth avaient déjà fait l'objet de discussions et se déclarait prête d'ores et déjà à payer d'avance 40% de la valeur totale. Mgr. Naslian saisit cette occasion pour en faire l'objet d'une recommandation au St. Siège afin d'intéresser les Puissances alliées à étendre l'œuvre de cette commission à toutes les propriétés des diocèses d'Anatolie et de Cilicie de la catégorie des Biens abandonnés. La somme proposée aux Sœurs serait minime, mais ainsi paraîtrait admis le principe de restitution. Le Conseil Mixte des trois chefs religieux arméniens avait fait de pareilles démarches au commencement de l'armistice; à la conférence épiscopale une démarche collective des évêques serait opportune et avec l'appui de quelque Nonciature apostolique auprès des gouvernements respectifs, pourrait peut-être aboutir à quelques résultats utiles. Au ministère des Affaires Etrangères d'Italie, on penserait en faire l'objet d'une pareille démarche auprès de l'Ambassadeur de Turquie en faveur d'Arméniens établis en Italie: ce serait le cas d'en profiter.

La Secrétairerie d'Etat de S. S., à son tour, par lettre du 26 mai 1928 (No. 1736) déclare être prête à charger les Nonces Apostoliques d'appuyer la requête présentée par Mgr. Terzian pour les biens du diocèse d'Adana confisqués en Cilicie. Nous verrons quelques unes de ces démarches au cours des Séances de la Conférence Episcopale, dont une résumée va clôturer la 4ème Partie de ces Mémoires.

«Il Giornale d'Italia», sous le titre «Ripresa xenofoba in Turchia» — «La guerra contro le minoranze» — relève l'attitude des Turcs surtout contre les grecs. — Pour les journaux, il dit «qu'ils constituent un orchestre de résonnantes cymbales qui suivent avec docilité l'impulsion donnée par le chef de la fanfare, le Directeur du journal «Djoumourhiet» qui à son tour s'inspire des déclarations des dirigeants d'Ankara.



Patriarche et Evêques survivants réunis en Conférence Episcopale à Rome
sous la présidence de S. E. le Cardinal Luigi Sincero en 1928

Les dernières mesures décrétées par le gouvernement d'Ankara viennent d'imprimer une gravité exceptionnelle à la lutte contre les Minorités en général; des Turcs veulent leur rendre la vie impossible pour les obliger à quitter le pays. Il n'y a pas de place en Turquie pour les étrangers et tout ce qui n'est pas turc doit disparaître... Les écoles chrétiennes doivent être ouvertes aux jours de leurs fêtes religieuses et fermées aux anniversaires fêtés par la République: 29 octobre, anniversaire de la proclamation de la République — 23 avril fête de l'Assemblée d'Ankara — 23 juillet jour de la proclamation de la Constitution — 30 août anniversaire de la victoire remportée par Moustafa Kémal; les premiers 8 jours de janvier, congé d'hiver — Les jours de libération de chacune des villes, de l'occupation étrangère — Le 12 du mois lunaire de Rebi-oul-Evel, jour de l'indépendance nationale. Défense de fermeture un autre jour sous peine de fermeture définitive.On revient au régime du Sultan Hamid qui aurait considéré de pareilles mesures comme des actes de clémence!

XII. CONFERENCE EPISCOPALE TENUE A ROME POUR LA REORGANISATION DU SIEGE PATRIARCAL ET DES DIOCESES DU PATRIARCAT DE CILICIE

a) ACTES PREPARATOIRES

(Extrait de mon journal personnel)

Mgr. Naslian parti en chemin de fer de Constantinople le 25 avril 1927 arriva à Rome le 6 mai 1927, après un court séjour à Milan et à Turin pour le règlement des affaires des orphelinats.

La première pensée fut d'exposer au Saint-Siège l'intenable situation à Constantinople et en Turquie en général pour le Patriarcat et d'obtenir une décision définitive pour le transfert du Siège patriarcal même en dehors du pays, dont le gouvernement laïc ne donnait aucune garantie à l'activité des Chefs religieux par suite de la suppression des Droits Minoritaires. Cette activité était très nécessaire et réclamée d'urgence par l'ensemble du Territoire Patriarcal.

Aussi, mes entretiens avec Son Eminence le Cardinal Sincero depuis le 6 mai, et à la Secrétairerie d'Etat ne furent-ils consacrés qu'à ce sujet jusqu'à ce que j'eusse obtenu une audience de Sa Sainteté Pie XI pour lui soumettre une note sur la nécessité d'une conférence des Evêques survivants de notre Patriarcat dans le but de délibérer et de mettre fin à son état précaire. Les Evêques

eux-mêmes par leurs requêtes m'avaient devancé dans la demande d'une solution définitive à ce propos. Le 31 mai un Congrès à la résidence de la Sacrée Congrégation prépara avec ma participation l'exposé que je devais présenter au Saint Père, qui m'accorda l'audience le 6 juin. Le Saint Père prit à cœur le projet d'une conférence. Après ce premier acte préparatoire le 14 juin, Son Eminence le Cardinal Sincero me convoqua à un deuxième Congrès au Palais de la Sacrée Congrégation pour mieux étudier la situation créée au Patriarcat de Constantinople. On décida de renvoyer à une prochaine réunion des Cardinaux, en séance plénière, l'étude des dispositions à prendre à ce sujet. Un schéma présenté par moi pour la Conférence des Evêques ferait l'objet des délibérations à prendre.

Déchargé de l'administration immédiate du Diocèse de Constantinople, je me suis appliqué plus spécialement des affaires courantes de nos Instituts de Rome et de Turin, des Diocèses et Missions du Patriarcat, tout en étudiant le sujet de la Conférence Episcopale, pour laquelle j'attendais la décision de la Sacrée Congrégation. Après des voyages à Turin, Milan, et Livourne, j'obtins un congé pour faire une cure à Ischia près de Naples.

Rentré à Rome vers la fin de septembre je reçois une lettre de la Sacrée Congrégation qui renvoie s i n e - d i e la convocation de la conférence projetée. Par suite de nouvelles démarches j'obtins enfin la promesse définitive de cette réunion, pour laquelle une série de correspondances avec la même Congrégation Orientale eut lieu pour certains problèmes préliminaires concernant le nouveau Siège du Patriarcat à fixer d'avance. Depuis le 14 octobre jusqu'au 18 janvier 1928 cette correspondance et mon étude sur le Schéma de la Conférence aboutirent enfin à une décision finale pour la convocation de la Conférence, qu'on m'annonça pour le 3 mai 1928. Cette communication du 3 février m'a engagé davantage dans l'étude des différents problèmes à traiter d'après le Schéma convenu et de la documentation nécessaire. (Voir Appendice, Annexe XXII. Copie de ce Schéma.)

Le 7 février la Sacrée Congrégation me communique la nouvelle de la nomination du nouvel Archevêque d'Alep Mgr. Georges Kortikian, Vicaire Patriarcal à Damas. J'ai annoncé par dépêche cette nouvelle à Damas et à Alep.

Le 6 mars je reçois de la même Sacrée Congrégation le texte du Décret pour la convocation de la Conférence Episcopale.

Le 23 mars je suis invité à un Congrès dans la résidence de la Sacrée Congrégation Orientale pour délibérer avec Mgr. Re-

spighi Préfet des Cérémonies Pontificales sur le cérémonial à suivre dans la Messe Patriarcale avec assistance des Cardinaux, membres de la Sacrée Congrégation Orientale. Tout à été précisé en détail et l'on a décidé d'inviter Mgr. Pasetto, Evêque Capucin, ancien Prédicateur du Palais Apostolique pour faire le Discours de circonstance.

En même temps que se préparait la Conférence Episcopale une autre affaire de haut intérêt m'occupait; le Procès de Béatification du Prêtre Gomidas, Martyr, avait eu sa séance préparatoire le 6 mars et j'ai dû préparer les réponses aux dernières objections faites à notre Avocat. Pour les dépenses de ces procès et des solennités Mr. Diran Bey Pilibbossian avait offert le 27 mars une somme de 50.000 Lires Italiennes. On espérait pouvoir faire coïncider la solennité de la Béatification avec la clôture de la Conférence Episcopale mais les exigences de procédure ont dû renvoyer cette heureuse solennité à une autre date.

Dans une réunion du 27 avril, dans les salles de la Sacrée Congrégation Orientale a été discutée et délibérée, encore une autre modalité sur les délibérations de la conférence à prendre par les Evêques et à soumettre ensuite à la décision de la Sacrée Congrégation.

Mgr. Pasetto ayant demandé pour son sermon le texte du Décret, qui autorisait les Evêques Arméniens à se réunir en Conférence à Rome, je le lui ai remis de suite.

Nous sommes ainsi à la veille de cette historique réunion de nos Evêques survivants, qui depuis 1911 ne s'étaient pas retrouvés ainsi réunis et qui s'empressaient d'arriver à Rome l'un après l'autre en ces jours de proche préparation.

Le 28 avril arrivent Mgr. Arpiarian archevêque — Evêque de Marache, Mgr. Georges Kordikian, nouvel Archevêque d'Alep, sacré par Mgr. Arpiarian même à Beyrouth, par un Indult du Saint Siège, s'agissant d'un Acte liturgique réservé dans le Rite Arménien au Catholicos-Patriarche.

Le 30 avril j'ai accompagné les Evêques susmentionnés au Palais de la Sacrée Congrégation Orientale. Dans l'après-midi Mgr. Respighi, Préfet des Cérémonies Papales, est venu pour inspecter l'Eglise et il a décidé l'emplacement des trônes des cardinaux qui devaient assister à la grande messe patriarcale le jour de l'inauguration de la Conférence Episcopale.

1 e r m a i. Je suis allé avec Mgr. Respighi au palais de la S. Congrégation Orientale pour décider l'heure de la Cérémonie et de l'arrivée des Cardinaux assistants.

2 m a i. Mgr. le Patriarche et moi nous sommes allés chez le Cardinal Sincero, pour lui remettre le texte définitif du Schéma et du Règlement à observer dans les réunions de la Conférence. Ce même jour arrive Mgr. Couzian, Evêque d'Alexandrie d'Egypte.

3 m a i. Arrive de Marseille, Mgr. Antoine Bahabanian, Evêque de Césarée.

5 m a i. Arrivent de Paris Mgr. Grégoire Bahabanian, Evêque d'Ankara et le Recteur de la Mission, l'Abbé Pierre Kédidjian, désigné comme Secrétaire de la Conférence en collaboration avec Mgr. Melilli. employé de la Sacrée Congrégation Orientale.

Le même jour Mgr. le Patriarche avec tous ses Evêques tint à faire une visite d'hommage à son Eminence le Cardinal Pompili; Vicaire de Sa Sainteté et Ordinaire du Diocèse de Rome, à la veille de l'inauguration de la Conférence. Son Eminence, ancien professeur dans les classes de l'Université du Collège Urbain, s'est rappelé de ses élèves arméniens par leurs noms dont il gardait le meilleur souvenir; Elle a félicité l'Episcopat de cette idée de se réunir au centre même de l'Eglise et elle a souhaité toute prospérité à la vénérable Eglise et Hiérarchie arménienne, dont elle connaissait les mérites et les souffrances.

Ce même jour des ouvriers et employés de la F l o r e r i a A p o s t o l i q u e (du Palais du Vatican) sont venus avec tapis, fauteuils et tout le nécessaire pour installer la tribune pour les trônes des Cardinaux assistant aux cérémonies d'inauguration de la Conférence Episcopale.

1. Messe d'inauguration

A 9 h. 30 du matin commença la Messe Pontificale célébrée par S. B. le Patriarche Paul Pierre XIII Terzian. Elle se déroula dans toute la solennité du Rite avec assistance dans le Chœur de tous nos Evêques en ornements pontificaux. Hors du Chœur dans leur tribune spéciale assistaient les Cardinaux membres de la Sacrée Congrégation Orientale LL. EE. Frühwirth, Lega, Laurenti, Cerretti, Sincero et Gasparri à la place d'honneur en face des Cardinaux occupaient leurs fauteuils les Prélats: Papadopoulos Isaie, Assesseur de la S. C. O., Mgr. Pierre Pisani Archevêque Titulaire de Constance, Mgr. D'Herbigny de la Société de Jésus, l'Abbé Bénédictin Schuster Ildephonse, les Consulteurs de la S. C. O., les Procureurs Patriarcaux de tous les rites orientaux, les supérieurs et représentants des Séminaires Urbain, Romain, Grec, Maronite, Germano-Hongrois et une respectable foule de



Venerabili Fratri Joanni Nasian Epo Traperuntin. Armen. ann. XXV
Sacerdotii celebranti Apostolicam Benedictionem peramanter impertimur

Pius PP. XI

fidèles. A l'issue de la Messe Mgr. Pasetto émut l'auditoire par son discours en évoquant des touchants traits du glorieux passé de l'Eglise Arménienne, de l'héroïsme chrétien de l'Episcopat, du Clergé, des Religieuses et du peuple arméniens, qui avaient enrichi les annales de l'histoire ecclésiastique contemporaine d'une multitude de nouveaux martyrs de la foi chrétienne.

Le choral du Collège Arménien, qui avait exécuté les chants de la Messe, reprit un hymne de circonstance à la rentrée en procession à la Sacristie des Evêques, du Patriarche avec sa suite et des cardinaux. Ceux-ci les premiers exprimèrent leur admiration et leurs félicitations pour l'heureuse réussite de la grandiose et touchante cérémonie en souhaitant le meilleur succès pour la Conférence Episcopale ainsi inaugurée et toute prospérité à l'Eglise et à la nation arméniennes si durement éprouvées, si dignes cependant d'en sortir mieux réorganisées et plus heureuses à l'avenir. C'était la fête de l'Apparition de la Sainte Croix, choisie expressément pour cette cérémonie inaugurale de l'Acte de restauration d'une Eglise d'autant plus attachée au symbole divin du Christianisme qu'elle portait les stigmates du martyre.

2. Audience du Pape Pie XI.

Le lendemain, 7 mai, Pie XI reçut en Audience nos Evêques, le Cardinal Sincero, Secrétaire de la S. C. O. et le Patriarche Terzian en tête. Le Saint Père et l'Episcopat Arménien échangèrent des sentiments les plus tendres d'une part et les plus empressés de l'autre sous l'impression des événements communs qui nécessitèrent cette œuvre de reconstruction qu'inaugurait la conférence. Les bienveillantes rassurances du Chef Suprême de l'Eglise Universelle et Sa Bénédiction Apostolique, gage céleste de tout succès répondirent au discours prononcé à cette occasion par son Eminence le Cardinal Sincero, désigné par lui comme Président de l'importante et extraordinaire réunion des Evêques arméniens à Rome. Ce fut un grand encouragement à cet Episcopat chargé d'une tâche de reconstruction aussi difficile.

3. Ouverture de la Conférence

Sous l'auspice de ses actes préliminaires la conférence épiscopale tient sa première séance le 8 mai 9 h. 30 du matin pour se clôturer avec sa 37ème Séance le 1er juillet 1928.

A l'entrée de la Salle dite «Du Synode» aménagée jadis dans le vestibule du Collège Arménien en souvenir du Synode National du 1911, Mgr. Naslian pria S. E. le Cardinal, S. B. le Patriarche et les Evêques de s'arrêter un instant devant deux inscriptions lapidaires, qui venaient d'être dévoilées à cette occasion, portant les noms des élèves du même collège, déportés et massacrés pendant la guerre mondiale, comme nous le savons. Quatre des plus jeunes élèves baissèrent les rubans des voiles sur les palmiers, posés aux pieds des marbres commémoratifs en latin et en Arménien (V. Appendice, Annexe XXIII, le texte latin de l'Epigraphe). Le Cardinal Sincero prononça tout ému des paroles de circonstance pour l'Eglise d'Arménie, Mère de Martyrs.

C'est par cet acte d'hommage à nos victimes, dans nos diocèses dévastés que les Pères ainsi réunis entrèrent à la susdite salle pour la première séance de la conférence.

Sous la présidence donc du Cardinal Sincero, Secrétaire de la Sacrée Congrégation pour l'Eglise Orientale, prirent place en ordre de préséance autour d'une table, couverte d'un tapis vert, NN. SS. Patriarche et Evêques comme suit:

1. S. B. Mgr. Paul Pierre XIII Terzian, Patriarche de Cilicie;
2. Mgr. Avédis Arpiarian, Archevêque, Evêque de Marache, Vicaire Patriarcal à Beyrouth;
3. Mgr. Joseph Théodorowitch, Archevêque de Lemberg (Lwov);
4. Mgr. Pierre Koyounian, Archevêque Titulaire de Calcédoine, ordonnant du Rite Arménien à Rome;
5. Mgr. Georges Kortikian, Archevêque d'Alep;
6. Mgr. Grégoire Bahabanian, Evêque d'Ankara;
7. Mgr. Antoine Bahabanian, Evêque de Césarée;
8. Mgr. Jean Naslian, Evêque de Trébizonde;
9. Mgr. Jean Couzian, Evêque d'Alexandrie.

Pour des raisons de santé avait dû s'absenter Mgr. Pascal Kéklikian, Evêque d'Adana, interné à Jérusalem.

Aux Evêques en conférence ont été adjoints des consulteurs: Père Capello S. J. — P. Souarne, Assomptionniste; Mgr. Der Abrahamian, Supérieur du Collège arménien à Rome, l'Abbé François

Aghagianian, Vice-Supérieur du même collège et Professeur à l'Université du Collège Urbain.

On avait pour Secrétaires: Mgr. Ignace Melilli, employé (Minutante) de la Sacrée Congrégation Orientale; l'Abbé Pierre Kédidjian recteur de la Mission Arménienne de Paris.

Il serait déplacé d'exposer ici en détail les discussions sur des sujets si multiples et complexes dont nous connaissons déjà le Schéma et nous plaçons dans l'Appendice avec ceci un résumé au texte des Délibérations approuvées par la S. C. O. (V. Appendice, Annexe XXIV).

Cependant nous ferons au fur et à mesure des mentions spéciales de certains faits ou questions, qui compléteront nos mémoires au point de vue historique.

b) RESUME DES SEANCES (8 MAI — 1 JUILLET)

I è r e S é a n c e. 8 mai 1928. — Le Cardinal Sincero après les prières d'usage a salué l'assemblée invoquant surtout sur les assistants et sur les travaux à accomplir, l'aide divine, afin que Dieu les illumine au cours de la Conférence, dont l'objet principal serait la réorganisation de l'Eglise et de la Hiérarchie Arménienne Catholique. Celle-ci pendant ces dernières terribles années a donné un si grand nombre de confesseurs de la Foi et d'intrépides défenseurs des Droits de l'Eglise. Cela doit servir, ajoute-t-il, d'enseignement et de stimulant en même temps pour les survivants de la même hiérarchie, qui ont également souffert et dont chacun peut répéter avec Saint Paul, je puis tout en Celui qui me fortifie. Ceux-ci ont fait appel à Jésus-Christ toujours présent aux côtés de Son Eglise, et au Saint-Père, SonVicaire sur la terre afin qu'ils veuillent les diriger dans la réorganisation de leur Eglise, si éprouvée. Et maintenant qu'ils commencent leurs travaux avec confiance, après avoir entendu de vive voix les instructions du St. Père, et après avoir été munis hier même de la Bénédiction Apostolique du Souverain Pontife, ils multiplieront leurs efforts pour les faire aboutir à d'heureux résultats. Avec cette bénédiction et en renouvelant l'invocation de l'aide céleste, par l'intercession de la très Sainte Vierge Mère de Dieu, et de Saint Grégoire l'Illuminateur, Apôtre et Patron de l'Eglise Arménienne, le Cardinal déclare ouverte la Conférence Episcopale.

Son Eminence déclare ensuite que sur la demande de Mgr. Naslian lui-même, sa charge de Visiteur Apostolique du Patriarcat a pris fin à l'ouverture même de cette conférence et que par

conséquent Mgr. le Patriarche Terzian rentre dans ses fonctions patriarcales et de la gérance normale du Patriarcat. Mgr. Arpiarian, doyen de l'Episcopat remercie son Eminence au nom de ses Collègues pour cette déclaration de la réhabilitation du Patriarche dans l'exercise de sa juridiction et adresse des remerciements à Mgr. Naslian pour tout ce qu'il a fait et souffert dans sa charge de Visiteur Apostolique en des circonstances très difficiles. Son Eminence, satisfaite des paroles d'occasion de Mgr. Arpiarian, promet à l'Episcopat de les rapporter incessamment à Sa Sainteté.

Après ces formalités, le premier Problème abordé par la Conférence est celui du transfert du Siège Patriarcal hors de Constantinople à cause de son intenable situation en Turquie par suite des événements connus. La discussion à ce sujet aboutit à la formule suivante de la décision unanime de l'Episcopat: en considération des circonstances actuelles, le Siège Patriarcal sera détaché de celui de Constantinople pour l'unir au Couvent de Bzommar au Mont-Liban, à l'Eglise de la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu, élevée au Ciel.

Tout le territoire du Grand Liban sera le Diocèse ou Ordinariat du Patriarche de Cilicie avec centre à Beyrouth (métropole du susdit Etat).

Le Patriarche sera libre de résider à Bzommar ou à Beyrouth quand il voudra. — Le nom et les limites de ce nouvel Ordinariat du Diocèse du Patriarche sont fixés dans la VIIIème Séance du 16 mai: le nom sera celui de la ville résidentielle et ses limites seront:

a) A l'Ouest, la Mer Méditerranée;
b) A l'Est, la haie de montagnes de l'Anti-Liban et la Syrie intérieure;
c) Au Nord, les limites du Diocèse d'Alep et la ligne de la frontière de l'Etat Alaouite;
d) Au Sud, les frontières de la Palestine.

Une formule de requête au Saint Père pour implorer son approbation et son autorisation suprême est étudiée dans la XIème Séance du 21 et 22 mai et rédigée définitivement dans la Séance XXXIIème du 23 juin. Vu son importance historique, canonique et politique, nous la plaçons dans l'appendice (Annexe XXV). Nous y ajoutons le Décret de S. S. Pie XI à ce propos étudié dans les Séances XXXIIème du 23 juin et XXXIIIème du 25 juin (Annexe XXVI).

Ainsi le Siège Patriarcal Arménien Catholique de Cilicie venait de rentrer à Bzommar, ancienne résidence du même siège, établi au Liban par suite des persécutions depuis 1742. Et Beyrouth, capitale de la République Libanaise, de simple Vicariat Patriarcal venait d'être élevée au rang des Diocèses arméniens.

Constantinople, ancien siège du Diocèse du Primatiat Arménien Catholique pour les territoires se trouvant jadis hors de la juridiction Patriarcale de Cilicie (1830—1867), devenu ensuite Siège et Diocèse du Patriarche de Cilicie (1867—1928) était réduit à l'état canonique de Diocèse archiépiscopal, non dans le sens de Métropolitain, mais simplement archiépiscopal n'ayant aucune province ecclésiastique, proprement dite (Séance IVème du 11 mai).

Ces actes de transfert et de constitution ecclésiastique étaient purement canoniques et par conséquent ils n'impliquaient aucune disposition politique ou même d'administration matérielle des biens immobiliers et des propriétés de rapport, qui devaient revenir au Siège Patriarcal. L'Episcopat tout en tenant à son patrimoine et à celui du Siège Patriarcal abandonné en Turquie, décida de le laisser à sa place pour ne pas provoquer des discussions au sein du clergé et de la communauté surtout de Constantinople, jaloux de ce qu'il retenait pour son héritage exclusif, pour lequel pourrait intervenir aussi le gouvernement turc, qui n'aurait toléré aucune exportation des biens de ses sujets turcs à l'étranger sous n'importe quelle forme et titre de propriété. Aussi la part même du capital d'un important immeuble qu'on avait déposée auprès d'une œuvre du Saint-Siège après vente régulière qui revenait de droit au Siège Patriarcal, a-t-elle dû être cédée à cet archidiocèse de Constantinople sur insistantes réclamations de son vénérable vicaire, plus tard premier Archevêque de Constantinople.

Aussi ce Siège Patriarcal de Cilicie, transféré du Liban en 1867, sans apporter rien de son patrimoine à sa nouvelle résidence de Constantinople, rentrait au Liban sans y apporter rien de ce qu'il possédait en Turquie. Les Archives seules avaient pu être transportées à Beyrouth avant l'évacuation de Constantinople des troupes occupantes des Alliés.

Il est à remarquer que l'unique motif politique pris en considération par la Conférence Episcopale pour la préférence du Liban comme lieu le plus convenable à y rétablir le Siège Patriarcal, fut la présence protectrice de la France, qui en avait le Mandat.

Quant aux Diocèses dispersés et restant en partie sur le territoire turc, on tint compte de la distinction en trois catégories:

1. Diocèses vacants: Mouch, Erzéroum, Sivas-Tokat, Malatia, Kharpouth, Diarbékir, Mardine, Brousse;
2. Diocèses ayant leurs Evêques, mais empêchés d'y rentrer: Ankara, Césarée, Trébizonde;
3. Diocèses dispersés: Adana, Artvine, Marache (Séance IVème du 11 mai).

Les Diocèses vacants resteront de droit sous la juridiction du Patriarche, qui pouvant l'exercer en confiera l'assistance à des Chefs Religieux dans chacun d'eux ou à un Evêque résidant en Turquie. Les Diocèses, ayant leurs Evêques empêchés d'y rentrer continueront d'être administrés par les Evêques respectifs, comme il leur sera possible. Les fidèles des Diocèses dispersés seront assistés par les Evêques du territoire d'immigration par celui d'Alep, de Beyrouth, de Constantinople etc.... ou par des Vicaires Patriarcaux, comme à Jérusalem ou par de nouveaux ordinaires ou Vicaires, comme en Grèce et dans les pays Balkaniques (Séance IVème et Vème du 11 et 12 mai).

Le territoire du Diocèse de Mardine était réparti en trois fractions, dont l'une avec la ville de Mardine elle-même restait en Turquie ayant encore un bon nombre de fidèles; la deuxième (Haute Djésiré) était annexée à la Syrie et la troisième à l'Irak dont le territoire faisait déjà partie de celui du Diocèse. La première fraction continuerait d'être administrée, comme les Diocèses vacants; la deuxième fut confiée à l'Archevêque d'Alep; la troisième constituant toujours une importante région ecclésiastique du Diocèse de Mardine, serait administrée par un nouvel Archevêque, qui serait incessamment élu avec faculté de résidence à Bagdad, Capitale du nouvel Etat d'Irak (Séance Vème du 12 mai).

Après la clôture de la IVème Séance (11 mai) tous les Evêques ayant le Patriarche à leur tête se sont rendus au Vatican à l'Antichambre Papale, pour y signer dans les régistres un hommage collectif au Souverain Pontife à l'occasion de son onomastique (Saint Achille). Le lendemain à la clôture de la Vème Séance arriva au Collège Arménien Mgr. Ciccognani, Assesseur intérimaire de la S. C. Orientale, pour communiquer aux Evêques que Sa Sainteté l'avait chargé dans l'audience de la matinée de venir personnellement apporter ses remerciements pour l'adresse des souhaits et pour l'hommage collectif rendu à l'Antichambre Papale à l'occasion de sa fête onomastique, et d'annoncer que Sa Sainteté célébrerait ses Messes pendant toute la durée de la Conférence pour l'heureuse réussite de celle-ci. Les Evêques, émus de cette atten-

tion toute paternelle de Pie XI, prièrent l'excellent Prélat de déposer aux Pieds de Sa Sainteté les sentiments réitérés de leur gratitude et de leur dévouement filial.

A la VIème Séance (14 mai) furent invités Mgr. d'Herbigny «Rélateur de la Commission Pontificale Pro Russia» et Mgr. Margotti, Secrétaire de la même commission, en outre le P. Cyrille Zohrabian, Ordinaire des Missions Arméniennes en Grèce.

On parla d'abord du Diocèse d'Ispahan (en Perse) qui, érigé canoniquement en 1850 comme Siège suffragant du Primatiat de Constantinople (par la lettre Apostolique du 30 avril «Ad Supremum») était classé par le Synode National de 1911 parmi les Diocèses Synodaux du Patriarcat. Le Cardinal Président a fait lire à ce propos un extrait de note d'archives de la S. C. Orientale pour faire mieux connaître à l'Episcopat la situation actuelle du Diocèse en question. Nous en connaissons les grandes lignes par les Notes de la IIIème partie de ces Mémoires. Cependant à cause de l'importance historique du document présenté par Son Eminence nous le reproduisons dans l'Appendice (Annexe XXVII).

Dans la VIIème Séance (15 mai) les Evêques ont émis leurs voeux de voir:

1. Rétablir le diocèse d'Ispahan de facto.
2. Dans les limites fixées par le Synode de 1911 (Can. 207).
3. Nommer et envoyer à la tête de ce Diocèse un Evêque Ordinaire;
4. Attribuer à celui-ci la juridiction sur les arméniens résidant aux Indes et dans l'Ile de Java, étant des arméniens originaires d'Ispahan.

Quant au Diocèse d'Artvine, dont la ville résidentielle avec une importante partie de territoire est passée à la Turquie, Mgr. d'Herbigny donne les derniers renseignements, dont était saisie la Commission Pro-Russia: «La ville d'Artvine est en ruine et il n'y reste plus d'arméniens, parce que les Russes d'aujourd'hui qui suivent la politique des Tzars, ont cherché à les attirer dans leur territoire pour en exploiter les aptitudes commerciales. Jusqu'à présent ceux qui avaient moins souffert en Russie, c'étaient les arméniens Catholiques; mais dans ces derniers temps leur situation aussi s'est faite très difficile par suite surtout de la rupture presque totale des communications avec l'étranger. En Russie on compte encore 50 Prêtres arméniens, dont deux emprisonnés; les fidèles restent très attachés à l'Eglise. A Charcow, l'unique Prêtre Catholique est arménien; il est chargé aussi de l'assistance des

fidèles du Rite Latin. L'avenir de l'Eglise Arménienne en Russie semble bien promettant.

Après ces informations, des décisions furent prises sur des questions de droit et de fait ainsi formulées: Pour la question de droit à laquelle semble avoir donné une solution le décret du 31 mai 1919 de la S. Congrégation Orientale. «Pour meilleure clarté des choses et pour éviter des équivoques au sujet de la dépendance juridictionelle des arméniens catholiques de Russie, tous, même ceux se trouvant établis en dehors du territoire diocésain d'Artvine, relèvent de la hiérarchie et Eglise Arménienne catholique.» Quant à la question de fait on décide: que tous les arméniens résidant en Russie, sont en voie provisoire constitués sous l'autorité spirituelle d'un Administrateur Apostolique arménien.

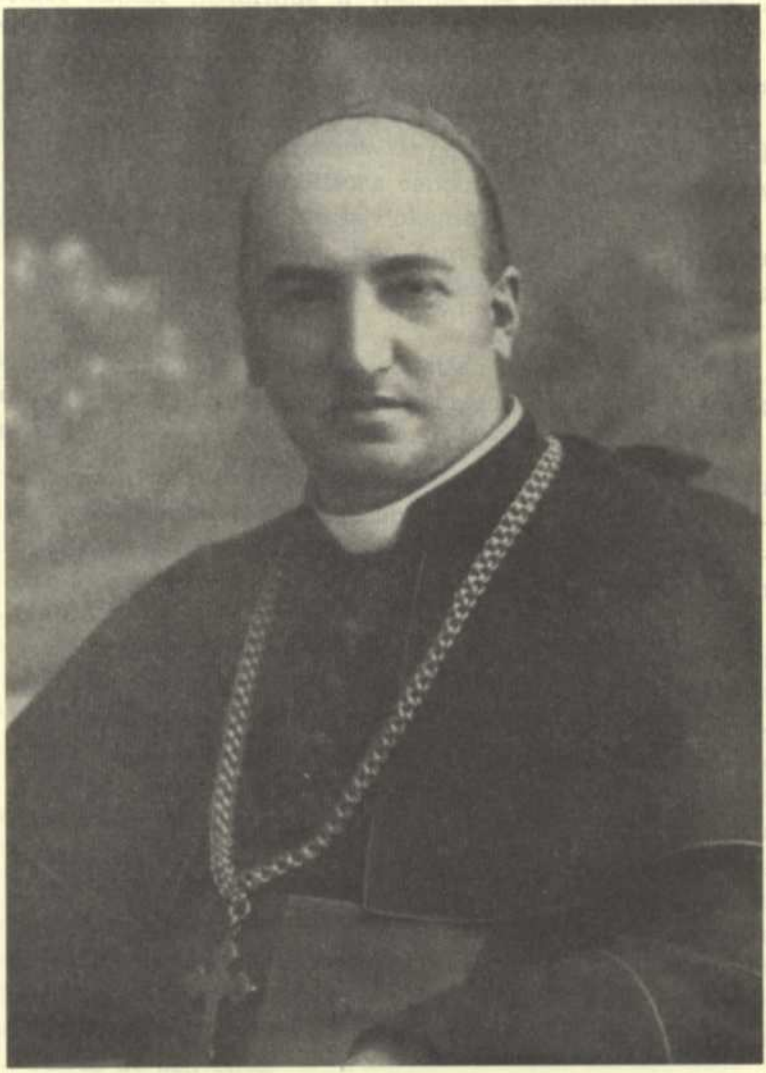
Cependant devant l'incertitude des éventualités dans cette immense étendue de la Russie, on discute s'il ne serait pas bon de créer plusieurs administrations apostoliques, d'autant plus que l'actuel administrateur, Mgr. Pacaradian, pourrait être d'un jour à l'autre emprisonné par les Soviets et exilé. En prévision de cette triste circonstance on décide, que la Conférence Episcopale Arménienne confie à la Commission Pontificale pour la Russie d'étudier les moyens et de partager en des zones d'autres administrations apostoliques pour les Arméniens dispersés sur ce territoire et en l'occurence d'ériger même de nouveaux Diocèses selon l'exigence et les possibilités.

Quant à l'assistance des arméniens d'Artvine restés en territoire turc, la conférence remet à la sollicitude pastorale du Patriarche le soin d'y pourvoir de la façon la plus convenable.

La conférence clôture cette séance avec deux vœux de l'Episcopat:

1. Celui de voir bientôt sacré un Evêque pour les arméniens catholiques de la Russie;
2. Celui de voir en principe leur assistance par les Administrateurs catholiques d'autre rite, si jamais l'actuel administrateur arménien était éloigné de ses ouailles; sans porter atteinte à leur rite et dépendance hiérarchique. (C'était un pressentiment de ce qui n'allait pas tarder d'arriver, pour couronner de l'auréole du martyr l'administrateur de l'époque, Mgr. Jacques Pacaradian, comme nous l'avons rapporté dans la IIIème Partie de ces Mémoires.)

A la VIIème Séance — le 15 mai — après le Diocèse d'Ispahan, l'Episcopat s'intéresse au sort du Diocèse de Lemberg (Lwov) en



Mgr. Joseph Théodorowitch
Archevêque de Lemberg (Lwow)

Pologne et de ses relations juridiques avec le Patriarcat, étant donné la position canonique de son territoire extrapatriarcal. Mgr. Joseph Théodorowitch, archevêque du susdit Diocèse, après un succinct exposé historique a résumé les points suivants à prendre en considération:

1. Peut-il être relié avec le Siège Patriarcal dans le rang des autres Diocèses Orientaux et comment?
2. Doit-on souhaiter l'existence de ce Diocèse à l'avenir aussi dans les actuelles conditions canoniques, ses ressortisants étant disperés dans toute la Pologne?
3. Dans ce cas, quelle direction faut-il lui donner pour sa réforme et adaptation aux nouvelles conditions politiques de son territoire?

Tout en s'en remettant à l'Episcopat en conférence et à S. E. le Cardinal Président pour se prononcer sur ce propos, il croit pour sa part:

1. Qu'il faut garder le Diocèse de Lemberg indépendant du Siège Patriarcal tout en rétablissant des rapports de consultations sur des questions d'apostolat à exercer et d'activité à déployer au sein de la communauté arménienne en général;
2. Il est hors de discussion que ce Diocèse (de rite arménien en Pologne) doit continuer d'exister par le fait même que le nouveau Concordat entre le Saint-Siège et le Gouvernement Polonais le reconnaît, quoique par suite de la guerre mondiale la population arménienne en ait été disséminée dans toute l'étendue du territoire polonais et diminuée par l'annexion à la Roumanie des provinces de la Bessarabie et de la Boukovine. Il n'est pas cependant à exclure de nouvelles immigrations d'arméniens en Pologne; cette affluence est particulièrement remarquable à Varsovie et la colonie arménienne qui y est constituée, attachée à son Rite National, a déjà fait des requêtes pour avoir des Prêtres de son Rite.
3. Pour le maintien de ce rite et du Diocèse lui-même, il lui faut un Clergé du même rite; et les vocations malheureusement, comme partout, sont très rares; pour cette raison on est dans la nécessité de recruter parmi le clergé de Rite Latin en lui obtenant la faculté de passage au Rite Arménien. Son Institut pour des enfants arméniens ne lui fournit pas de prêtres en nombre suffisant.

Il propose par conséquent son projet de créer une Communauté de Chanoines Réguliers, dont les membres des deux Rites, tous liés au même Diocèse arménien, pourraient faire vie commune et collaborer à des œuvres missionnaires et culturelles en matière ecclésiastique, d'histoire et de langue arméniennes.

Mgr. Théodorowitch termine son exposé en recommandant chaudement le problème des catholiques arméniens des Provinces passées à la Roumanie et qui appartenaient à son Diocèse. Il s'agit, dit-il, d'un grand nombre de riches très attachés à leur Rite, et à Czernowicz on possède une très belle Eglise. Cette question est d'actualité pour le Concordat en étude entre le Saint-Siège et la Roumanie où il est dit que les Prêtres de Rite Arménien dépendraient de l'Evêque Ruthène de la Transylvanie. Ceci aurait de funestes conséquences (au point de vue national et catholique) à cause:

1. De l'éloignement de l'Evêché;
2. De la condition spéciale du Clergé Ruthène, qui n'est pas célibataire comme le nôtre;
3. De la différence du Rite: (les Ruthènes n'ont pas la Communion sous une espèce, comme chez nous).

En outre, après la mort de l'actuel Curé Arménien de Czernowicz, l'édifice passerait certainement de son Eglise aux Ruthènes non-catholiques. A ce propos nous avons déjà relaté dans ces notes sur les nouvelles missions le rapport de Mgr. Antoine Bahabanian, chargé de l'inspection de ces Paroisses en Roumanie. Mgr. Théodorowitch ajoute qu'il a confié provisoirement l'assistance religieuse de la Communauté Arménienne de Varsovie au Prêtre de Rite latin jusqu'à ce qu'il lui soit possible de le remplacer par un autre de rite arménien.

Dans les autres séances (XIème et XXXème) du 21 mai jusqu'au 1er juillet, ont fait objet d'étude les nouvelles missions à créer pour nos émigrés, les Instituts, les Oeuvres d'assistance des Orphelins surtout. Ayant déjà parlé de ces sujets dans cette même IVème partie, nous recueillerons des Actes de la Conférence, les traits d'intérêt spécial.

A la XIIIème Séance du 28 mai, S. E. le Cardinal Sincero communique à son tour aux Evêques la satisfaction du Souverain Pontife pour leur parfaite concorde dans la poursuite des travaux de la conférence.

Le 31 mai, séance tenante (XVIème) l'Episcopat adressa encore une fois au Saint-Père une dépêche collective de vœux fer-

vents et de souhaits à l'occasion du jour de sa naissance (le 31 mai 1857).

A la XVIIIème Séance (2 juin) le Cardinal Président donne lecture d'une autre lettre du Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté en réponse à la requête de S. B. le Patriarche pour les propriétés de son ancien Diocèse d'Adana, requête à transmettre à la S. D. N. et qui serait appuyée par les Nonces Apostoliques auprès des Etats en relation diplomatique avec le Saint-Siège. On décida d'ajouter à la requête du Patriarche celle des Evêques pour tous les Diocèses, dont les biens immeubles restent en Turquie dans la catégorie des b i e n s a b a n d o n n é s.

Le 10 juin. Dimanche. Les sœurs de l'Immaculée Conception donnèrent un déjeuner dans leur Maison-Mère à Monte-Verde — 9 Rue Vincenzo Monti — en l'honneur de leur Episcopat réuni en conférence. L'après-midi le Noviciat, dans une séance touchante poético-musicale inaugura dans la cour du jardin une grande statue de l'Immaculée Vierge, leur patronne. Sur le piédestal de marbre on lisait inscrits les noms des Religieuses de leur Congrégation victimes dans les Provinces Anatoliennes des événements, que nous connaissons par les notes sur cet institut à la IIème Partie.

Une sobre inscription disait:

A ses Religieuses Martyres
Pendant les années 1915—1918
La Congrégation des Sœurs arméniennes
de l'Immaculée Conception
sous l'ombre de la Mère Céleste.

A la XXIIIème Séance du 13 juin, présidée par Sa Béatiude le Patriarche en l'absence du Cardinal Sincero, on a décidé de convoquer un Synode électoral pour donner au Diocèse vacant de Mardine un Archevêque Ordinaire avec droit de résidence à Bagdad, et deux Vicaires au Patriarche dans son nouveau siège au Liban.

Sur l'invitation de Mgr. le Patriarche, Mgr. Théodorowitch a accepté de prendre part à ce Synode, auquel, d'après le Synode National de 1911, il n'aurait pas droit de participer en tant qu'Evêque d'un Diocèse indépendant du Patriarcat et sis en dehors du territoire patriarcal.

On passa ensuite à la révision du texte du Synode de 1911 sur l'administration des Biens Ecclésiastiques. Le P. Capello, Consulteur, a présenté son étude sur le Titre IX aux Canons 873—877,

dans lesquels viennent d'être précisées la nature et la compétence d'administration des Biens Ecclésiastiques et nationaux. Il y est remarqué que ces derniers aussi ne sont pas laïcs dans le seul but d'en exclure l'assistance et le contrôle de l'autorité ecclésiastique.

Aux Séances XXIVème — XXVème — XXVIème du 14, 15, 16 juin, présidées par S. E. le Cardinal on reprend le sujet de la précédente Séance, qui dans l'ensemble vient d'être confiée au même Consulteur pour que soient étudiées les modifications à y apporter. Le Règlement d'Administration à adopter par tous les Diocèses est retouché et mis sur des bases uniformes d'après les critères du principe prescrits à son temps par la Sacrée Congrégation Orientale. C'est ainsi qu'en prévision du conflit entre l'autorité ecclésiastique et le laïcat la conférence prend des dispositions pratiques et concrètes pour chacun des Pays du Territoire Patriarcal.

A la Séance XXVIème du 16 juin après avoir terminé les discussions sur les réformes dans les Règlements d'Administration temporaire, un problème d'une importance capitale est mis sur le tapis: c'est celui de l'immixtion du laïcat dans les élections du Patriarche et des Evêques par le Bon Témoignage, par lequel des Représentants de la Communauté avaient le privilège de présenter au Synode des Evêques une liste de Candidats. Cet usage n'existait pas dans le territoire du Patriarcat de Cilicie avant son transfert à Constantinople en 1867. Le Régime du Sultanat en Turquie favorisait ce Système; le régime républicain, ayant supprimé toutes les immunités et tous les privilèges patriarcaux et communautaires constituant la base de ces prétentions au laïcat d'intervenir, comme de droit, dans ces actes canoniques d'élections, s'en désintéressait. Aussi la Conférence Episcopale a-t-elle décidé une fois pour toutes l'abolition de cet usage, cause d'intrigues et de troubles au sein de la Communauté et de conflits de celle-ci avec l'autorié ecclésiastique dans les provinces et surtout à Constantinople.

Le transfert du Siège Patriarcal dans son ancien berceau au Liban, et le nouvel ordre de choses dans tous les Diocèses, répartis sous de nouveaux Etats de différents régimes, a motivé de bon droit cette décision en attendant tout un nouveau système d'administration ecclésiastique qu'on souhaitait à cette époque par une révision radicale des lois synodales en usage.

A la XXXème séance du 21 juin — Fête de Saint Louis de Gonzague, Mgr. Naslian lit au nom de l'Episcopat une adresse

d'hommage et de souhaits à S. E. le Cardinal Sincero Luigi à l'occasion de son onomasique. Son Eminence répond en remerciant les Evêques, en se déclarant édifié des preuves données par eux de leur attachement au Siège Romain, attachement qui de tout temps a caractérisé l'Eglise arménienne catholique, qui a puisé cette union avec le Centre de l'Eglise toute son énergie de résistance aux persécutions et aux malheurs du passé. Son Eminence a exprimé ensuite son admiration pour le zèle que l'Episcopat a déployé dans les travaux de cette Conférence, qui ne manquera pas certainement de produire ses fruits à l'avenir.

A la Séance XXXIème du 22 juin sont étudiés les Règlements d'une Caisse Interdiocèsaine à fonder et de l'Administration en général pour le maintien du Clergé et des Oeuvres de nos Diocèses et missions. A cette occasion sont examinés et modifiés les Règlements donnés par la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide, pour l'administration et l'économat du Patriarcat, ainsi que les modifications apportées par le P. Capello aux Canons 900—906 du Synode de 1911, sur le même sujet du système d'administration ecclésiastique, à étendre aux Diocèses. Ces modifications sont discutées dans la XXXIIème Séance du 23 juin.

A la XXXIIIème Séance l'Eminentissime Président propose de fixer la date de la Clôture officielle de la Conférence et elle est fixée pour le 1er juillet. Dans la même Séance sont l'objet d'études: l'Hospice Arménien à Rome, ancienne institution pour abriter Evêques et Prêtres de passage par la ville éternelle et de Pèlerins qui jadis étaient si nombreux en continuation de l'attachement ancestral au Siège Apostolique et de vénération des tombeaux des Princes des Apôtres. A cette étude de pieuses traditions est attachée ensuite celle de l'Eglise Paroissiale de Livourne, autre antique monument de l'Union de l'Arménie avec le Centre de la Chrétienté et de la foi catholique des Colonies arméniennes en Italie.

Le texte du Mémorandum à présenter à la Société Des Nations pour la récupération des Biens Ecclésiastiques des Diocèses dispersés en Turquie et une note préparée par Mgr. Naslian sur les Droits Minoritaires, reconnus d'abord et confirmés par le Traité de Lausanne et supprimés ensuite par le gouvernement d'Ankara, font l'objet d'étude particulière en cette séance. Le texte de ce Mémorandum rédigé ensuite par Kouyoumdjian Ohannès Pacha fut examiné dans la Séance XXXVIIème pour être remis à la Secrétairerie d'Etat, nous le rapportons à l'Appendice (An-

nexe XXVIII). Dans la XXXIVème Séance du 26 juin on approuva le programme de la Cérémonie de clôture de la Conférence préparée par le Préfet des Cérémonies Pontificales Mgr. Respighi. Le 20 juin paraîtra dans «L'Osservatore Romano» l'annonce officielle du transfert du Siège Patriarcal et des élections faites synodalement par l'Episcopat.

Enfin dans cette Séance, sur la proposition du Cardinal Président ont été discutés et décidés les points suivants au sujet des derniers désordres créés à Constantinople par un groupe de laïcs révoltés contre l'autorité ecclésiastique:

1. Désapprobation au nom du Saint-Siège et de la Conférence Episcopale de tous les actes illégitimes contre les dispositions de l'Autorité Ecclésiastique;
2. Confirmation et proclamation du Principe que les laïcs ne doivent pas s'immiscer dans tout ce qui est directement ecclésiastique;
3. Le respect de la part des laïcs dans les conditions essentielles préconisées par le Concile de Trente et du Synode Nationale pour l'administration des Biens et des Fondations Pieuses etc. ... (Synode No. 877 5. I. 2.)
4. Observation des normes du Code Civil dans les représentations de ces administrations.

Les dernières Séances XXXVème du 27 juin, XXXVIème du 28 juin, XXXVIIème du 1er juillet sont affectées à l'étude des Problèmes des Séminaires, des cas matrimoniaux dans les colonies arméniennes en Occident, des bilans préventifs pour le Siège Patriarcal et pour les Diocèses.

Le 28 juin dans l'après-midi eut lieu le Synode prévu pour l'élection de l'archevêque de Constantinople en la personne de Mgr. Rokossian, de celui de Mardine en la personne de Mgr. Jacques Nessimian se trouvant au Brésil, des deux vicaires du Patriarche pour son nouveau Siège et Diocèse. Pour le Premier fut élu Mgr. Jean Naslian, qui depuis lors a cessé d'être Evêque de Trébizonde, pour porter le titre d'Archevêque de Tarse; pour le deuxième Mgr. Avédis Arpiarian, qui avec le Titre d'Archevêque d'Anazarbe cesse d'être Evêque de Marache, pour se vouer au service du Patriarcat dans l'Ordinariat de Diocèse de Beyrouth. Le 30 juin les élections de clôture faites par le Synode des Evêques ont été confirmées par Sa Sainteté Pie XI. C'est ainsi qu'ont pris fin les Actes de cette Conférence mémorable de 1928 pour la restauration et la réorganisation de la Hiérarchie et Eglise armé-

nienne catholique, dont on croyait devoir déplorer[146]) la Mort, la trouvant blessée à mort en Turquie. Le Saint-Siège, qui avait tout essayé pour obtenir du monde diplomatique tout au moins un petit coin de «foyer national» pour les arméniens en général et pour l'Arménie Turque, se voyant déçu dans ses démarches et réclamation multiples, n'a pu se procurer lui-même que le coin le plus favorable, le Liban, où installer le nid pour faire revivre cette petite fraction de la population arménienne dispersée, fraction destinée à en être le levain d'une nouvelle vitalité pour l'avenir.

c) CLOTURE

La Cérémonie de clôture solennelle annoncée par «L'Osservatore Romano» pour le 1er juillet, fut grandiose dans sa simplicité émanante. L'Episcopat en grande tenue d'officiature réuni autour de son Eminence le Cardinal Sincero en habit de chœur, rendit une action de grâce publique, dans la vaste Eglise de «Gesù» desservie par les Pères de la Compagnie de Jésus, pour l'heureuse issue de la réunion extraordinaire des Evêques arméniens survivants aux pieds du Père Commun de la Chrétienté après leur dispersion; on a prié devant le Saint Sacrement exposé et on a souhaité que l'œuvre de reconstruction inaugurée par la conférence fasse oublier les jours de la dévastation générale pour la nation arménienne, pour son Eglise, pour la Hiérarchie.

Mgr. Naslian, chargé par l'Episcopat en conférence du discours de clôture, le prononça d'une chaire érigée près du Maître Autel. Il prend pour texte un verset du Synaxarium Arménien où l'Eglise Arménienne éprise de la Solennité avec laquelle à Rome même est fêtée la gloire du Martyr des Princes des Apôtres, reconnaît en l'un la Pierre Angulaire de l'Eglise Universelle et en l'autre celui qui construit et édifie les hommes sur le même fondement[147]). Il rappelle d'autres réunions d'Evêques arméniens pour le même but de reconstruire leur Eglise, délabrée encore d'autrefois, sur la même Pierre angulaire, et en s'adressant à ses collègues de l'actuelle Conférence il y voit un nouvel acte de profession de foi romaine et il affirme que par cette nouvelle

---

[146]) Nous reviendrons sur la brochure du P. Jean Levie S. J. qui, en connaisseur de l'Orient avait cru devoir publier «La Mort d'une Eglise» par suite des mesures de Suppression des chrétiens en Turquie, dont il résume les principaux traits en 1925.

[147]) Petre et Paule, christianorum gloria, magna est hodie vestra festivitas in Urbe Roma ... Quorum unus, Tu, Petra Augularis, Alter super Te aedificabat homines.

aspiration à la vie, par cette digne protestation des principes de renaissance les évêques veulent signifier qu'une Eglise, une population, comme la nôtre, ne meurt pas.

«Rome, l'heureuse ville pour avoir été empourprée du sang précieux des grands Princes des Apôtres, est chantée ici en ce jour de la Fête de S. S. Pierre et Paul, Rome, «la portée du monde entier» (Acathange) «l'œil de l'Univers» «la Capitale de la Chrétienté» (le Patriarche Jacques) et elle est telle parce que la main de Pierre l'Apôtre y a jeté les fondements de l'Eglise. Il est donc de toute bonne augure pour notre conférence d'avoir choisi pour lieu de sa réunion, Rome, et nous pouvons en faire résonner la bonne nouvelle avec les paroles de Moïse de Khoren: «les trombes de Rome chantent, que Rome elle-même, la capitale de toutes les villes de l'Univers, exulte, puisqu'elle est le Siège couronné de lumière dans l'Occident, pour en propager partout les rayons qui émanent de la face même de l'Apôtre (Sermon 12 des Vierges Ripsimiennes).

«De cette idée de l'universalité de l'Eglise Romaine, dérive le droit de citoyenneté romaine à tous les catholiques du monde de n'importe quelle nationalité et langue; c'est par cette même idée que nos Patriarches de Cilicie ont porté le nom de Pierre l'ajoutant à celui de baptême». En repassant à vol d'oiseaux toutes les phases de la fidélité de l'Eglise arménienne à ce principe de sa foi traditionelle, principe intercepté, combattu par les ennemis du nom chrétien, Mgr. Naslian s'est écrié par l'Apostrophe de S. Narsète le Gracieux: «Ô Rome métropole, mère des villes du monde entier, Trône du Grand Pierre, Prince des Apôtres; Ô Eglise immobile, édifiée sur la pierre de Céphas, que ne peuvent vaincre les portes de l'Enfer, Ô Rome, en toi nous posons toute notre foi, pour laquelle nous sommes prêts à mourir!»

Après avoir jeté un coup d'œil sur des sanctuaires et Instituts arméniens en Italie et à Rome, monuments de cette foi et l'Union de l'Eglise arménienne avec le centre de la Chrétienté, Mgr. Naslian attire l'attention de son auditoire sur un Livre, qui a paru après la guerre mondiale. L'auteur, jeune Turc mettant en antithèse l'histoire de l'Islamisme à celle du Christianisme, n'y voyait qu'une alternative de réciproque invasion entre la civilisation Orientale (l'Islamo-Turque) et la civilisation Occidentale (la catholique-Romaine) et par là une lutte incessante entre les Califats et la Papauté. Idée historiquement fausse et inexacte, mais



Mgr. Jean Naslian
Archevêque Titulaire de Tarse

qui pourrait être mieux préconisée pour une lutte entre le mal et le bien, l'erreur et la vérité. De cette constatation par une intuition de l'histoire de la Philosophie, Mgr. Naslian explique les motifs profonds et occultes des atrocités, trop connues, commises par les Jeunes-Turcs contre les arméniens et sa Patrie. Ces mêmes motifs lui donnent droit de croire au vrai martyre dans le sens chrétien et catholique, des victimes de sa population, massacrées en masse avec un héroïsme chrétien pour avoir préféré la mort à l'Apostasie! Il cite ensuite des exemples de cet héroïsme surtout par la bouche de l'Archevêque de Mardine, torturé, tué en haine de sa foi catholique, déclarant dans sa dernière lettre à ses fidèles, à la veille même de son arrestation et de sa mort: «Nous venons, vivant, tous vous exhorter à raviver et ranimer votre foi par l'espérance et la confiance dans la Sainte Croix, dressée sur le rocher de Saint Pierre, sur lequel Notre Seigneur a construit son Eglise!»

Mgr. Naslian, en concluant s'écrie le cœur blessé et débordant par le bouillonnement en lui du sang innocent de son peuple: «Vox Sanguinis... clamat (IO); «la voix du sang est en appel» et malheur à ceux qui font prévaloir la force sur le droit! Ce cri du sang innocent de tout un peuple n'a pas été écouté par le monde et notre problème n'a pas eu la solution que réclamait ce sang. Eh bien! si les Puissants du monde se sont trouvés impuissants à résoudre, nous autres, Patriarches, Archevêques et Evêques, impuissants à tout point de vue, survivants par miracle à la mort de notre hiérarchie, nous nous sommes empressés de résoudre à notre façon avec nos moyens, reconstruisant comme Saint Paul l'édifice moral de notre Eglise sur la Pierre Angulaire de Son Siège: «Regardez, Ô Romains, Paul de Cilicie, parmi nous, notre Patriarche entouré de son Episcopat de Cilicie, regardez Pierre le Pontife Romain parmi nous et vous comprendez la signification symbolique de la clôture de notre conférence Episcopale le jour de la fête des Princes des Apôtres Saint Pierre et Saint Paul» (v. le texte entier du discours Appendice, Annexe XXIX).

Le même soir, de cette solennité de clôture de notre conférence, le Clergé Romain célébrait la commémoraison des premiers Martyrs du Christ à Rome, dans le Cirque de Néron sur la colline du Vatican; heureuse coïncidence pour grouper les Evêques de notre Eglise et de notre Nation Martyre avec la Prélature et le Clergé Romains dans la procession aux flambeaux autour du Très Saint Sacrement,, renouveau du Martyre divin.

C'était le soir, et dans le silence mystérieux de l'obscurité, il semblait qu'en cortège avec nous avançaient les martyrs anciens et nouveaux dans les lumières tremblantes des cierges et flambeaux, qui semblaient se parler avec le langage de la même foi dans les chants et prières publics. Une place d'honneur avait été réservée à nos Evêques et après la cérémonie une réception fut donnée pour eux à l'hospice Teutonique, sis dans l'emplacement du même Cirque et la Prélature et le Clergé Romains, épris d'admiration pour l'héroïsme de la nation et de la hiérarchie arméniennes, présentèrent l'hommage de leur vénération au petit nombre de leurs Représentants, aux Evêques survivants, qui venaient de clôturer leur conférence convoquée pour faire revivre leur Eglise en union avec celle de Rome, où ils reconnaissaient encore une fois par cette démonstration publique le fondement et le centre de l'Eglise Universelle.

Mgr. David, Recteur de l'Hospice, ancien aumônier Allemand à Constantinople et à Ankara, témoin pendant la guerre des souffrances et du martyre de tout un peuple a saisi cette occasion pour entourer notre Episcopat de particuliers égards et attentions, pour lui témoigner toute sa sympathie et vénération en se faisant l'interprète de ce qu'on voulait dire et signifier par sa participation à la commémoraison des Martyrs Romain, de Saint Pierre lui-même, le Prince des Apôtres, par la réception improvisée, mais très touchante faite dans son hospice aux arméniens qu'il avait connus, admirés et aimés dans les jours des grandes épreuves.

Quatre jours après la clôture de la Conférence, le 5 juillet, l'Episcopat fut admis à une audience solennelle par S. S. Pie XI. Le Saint Père s'entretint d'abord en intime conversation dans la salle «Del Tronetto» (Petit Trône) avec le Cardinal Sincero, Président de la Conférence, avec le Patriarche et les Evêques réunis autour de Lui; il posa avec eux pour se faire photographier en groupe et ensuite il distribua à chacun la médaille commémorative de la VIIème année de son Pontificat. Se transportant ensuite à la Salle du Trône, où l'attendaient des représentants de la Colonie arménienne de Rome avec les élèves et Supérieurs du Collège Léonin Arménien, le Saint Père assis sur le trône écouta le beau discours d'occasion de Mgr. Terzian Patriarche, à qui il répondit dans un ton de particulière bienveillance en encourageant l'Episcopat dans son œuvre de reconstruction et en souhaitant toute prospérité à l'Eglise et nation arméniennes (V. les Textes de ces discours en Italien dans l'Appendice, Annexes XXX et XXXI).

Après une visite collective au tombeau du Prince des Apôtres

en la Basilique de Saint Pierre, l'Episcopat rentra dans sa résidence provisoire du Collège Arménien, à Saint Nicolas Da Tolentino, où une Agape fraternelle réunit encore une fois tous les participants à la Conférence avec les Seminaristes.

XIII. EXTRAIT DE MON JOURNAL PERSONNEL ET DE LA PRESSE

En résumant à la page 660—670 de ces Notes les traits les plus saillants de la revue «Le Orfane Armene» nous nous étions arrêtes au No. 8 de la IVème année pour en reprendre la continuation après les notices sur la Conférence Episcopale, que nous venons de terminer.

Cette suite de notices données par la susdite Revue, fera suite aux extraits de la Presse et à ceux de mon journal personnel que nous avons ajouté en supplément aux différentes Parties et Paragraphes de ces Mémoires.

Il est ainsi intéressant de lire dans ce No. 8 après les textes de Discours historiques échangés entre Pie XI et notre Patriarche pendant l'audience du 5 juillet, un article sous le titre «I t a l i a e A r m e n i a» rappelant la fin du Royaume Arménien de la Cilicie dont le titre passa au Duché de Savoie et par là à la couronne des Rois d'Italie. Pour sa coïncidence avec des souvenirs contemporains de la Cilicie, refusée par les Alliés aux arméniens qui y étaient rentrés, nous résumons ici cette notice historique, pour la rattacher à celle du retour de notre Siège Patriarcal dans un pays voisin de la Cilicie.

«Le dernier Royaume d'Arménie fut celui de Cilicie, lequel fondé par le Prince Roupen en 1080, prit fin en 1393, par suite de la mort en exil de son dernier Roi Léon VI. En réalité Léon V devrait être considéré comme dernier roi de cette Dynastie parce que c'était celui qui abandonna le pays, ne pouvant plus tenir tête aux invasions écrasantes des Sarrasins et des Tartares. Il se réfugia à Chypre chez son beau-frère, de la famille Des Lusignans. Venant de mourir dans cette Ile sans héritiers, il légua ses titres et droits à son neveu Léon VI. C'est ainsi que le trône d'Arménie passa à la Maison Des Lusignans et Léon VI, après des vicissitudes tumultueuses et dix ans de captivité, fut délivré par Jean I, Roi de Castille et mourut à Paris en 1303, enterré dans l'Abbaye de Saint Denis. La principale branche de la famille de Lusignan tout en tenant pendant un siècle encore le Royaume de Chypre conserva

en même temps le titre de Roi d'Arménie, titre porté ensuite en mémoire du deuxième fils de Louis II, Duc de Savoie, par Charlotte, sœur du dernier Roi de Chypre. C'est ainsi que les Ducs de Savoie ont hérité le titre de Roi d'Arménie avec celui de Jérusalem et de Chypre. Ces titres sont conservés sur les monnaies et les Diplômes avec l'emblème de la Dynastie Rupénienne, une figure de Lion. — Le R. P. Cappelleti, érudit connaisseur de la langue et de l'histoire arméniennes, a dédié son livre en deux volumes intitulé «L'Arménia» au Roi Charles Albert, «Roi de Sardaigne, de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie». Il justifie cette dédicace prouvant que ce même Roi seul pouvait avoir droit à la succession directe sur ce trône du «Royaume d'Arménie, le plus ancien et le plus important de tous les Royaumes».

Après ce touchant souvenir arménien de la Cilicie, documenté par la lettre du susdit historien adressée à Sa Majesté le Roi Charles Albert, notre Revue rapporte la lettre, parue dans «L'Osservatore Romano», de l'Episcopat Arménien, adressée à Son Eminence le Cardinal Pierre Gasparri, Secrétaire d'Etat de S. S. Pie XI en protestation contre les persécutions au Mexique. C'est un cri de solidarité fraternelle avec l'Episcopat Mexicain, persécuté (dans le Corps Mystique du Christ les souffrances d'un membre sont partagées par les autres membres), «Instruits, ajoute-t-il, dans l'école de la Croix et de la douleur, Nous, Pasteurs d'une Eglise non moins éprouvée, comprenons par expérience combien est grave plus que la souffrance physique elle-même celle de l'abandon moral, de l'inqualifiable conspiration du silence, que l'actuelle politique humaine semble avoir fait norme et règle de ses calculs impitoyables. Le Droit à l'existence, à la liberté dépasse et franchit toute restriction territoriale de frontières de pays et toutes considérations d'ordre politique; il rentre dans l'ordre du Droit Naturel, qui s'impose par soi-même à tous les gouvernements et Etats de n'importe quel pays; aussi devraient être traités comme coupables de lèse humanité, les auteurs des infractions à ce Droit, aussi flagrantes que générales, constatées au Mexique.» — Nos Evêques ainsi victimes chez eux d'identiques infractions au Droit Naturel et de l'abandon de la Diplomatie humaine, se portent en partie civile contre la méconnaissance des Droits les plus élémentaires subie par eux dans leurs territoires et s'élèvent en appel devant le Tribunal Suprême de l'Eglise, gardienne par institution divine du Droit Naturel et des gens.

Ce Numéro de la Revue se termine par un extrait historique

d'une brochure sur la Congrégation des Sœurs de l'Immaculée Conception et de ses Instituts que nous connaissons.

La Chronique de l'Orphelinat continue ses notices se référant à la conférence et au départ des Evêques, notices, que je mêle avec celles de mon journal personnel.

6 juillet. Notre requête pour les Droits des minorités a été remise à la Secrétairerie d'Etat par l'entremise de Mgr. Ciccognani, assesseur intérimaire de la S. Congrégation Orientale. Le Conseiller de l'Ambassade Polonaise auprès du Saint-Siège a rendu visite à notre Episcopat au Collège Arménien. Nos Orphelins de Rhodes, amenés à Rome, sont venus en compagnie de Don Bruno, leur surveillant, rendre une visite d'hommage au Patriarche et aux Evêques.

15 juillet. De retour de Rome pour sa Mission de Paris, Mgr. Grégoire Bahabanian, Evêque d'Ankara, est accueilli par les Orphelines avec joie et enthousiasme.

16 juillet. Entrevue avec Mgr. Ottaviani de la Secrétairerie d'Etat au sujet des Droits Minoritaires.

Le 17 juillet. L'Abbé Pierre Kédidjian qui rentre dans la même mission que Mgr. Bahabanian le rejoint à Turin après s'être acquitté à la satisfaction des supérieurs du délicat office de Secrétaire de la Conférence Episcopale à Rome. Les deux respectables hôtes de l'Orphelinat y ont laissé, comme toujours, les meilleures impressions de bonté et de charité.

18 juillet. Départ de Rome de Mgr. Arpiarian, Archevêque d'Anazarbe, Vicaire Général du Patriarche dans le nouveau Diocèse de Beyrouth où il précède celui-ci pour lui préparer la résidence.

21 juillet. Départ de Mgr. Georges Kordikian, Archevêque d'Alep rentrant en son Diocèse par Brindisi.

23 juillet. Je pars pour Turin où je trouve Mgr. Arpirian avec mon neveu Sarkis Mardirossian, ils en partirent pour Modane le 26 du mois, j'y reste pour les affaires de l'orphelinat.

Un autre aimable hôte de l'orphelinat arrive à Turin, le vénérable Doyen de l'Episcopat Arménien, Mgr. Avédis Arpiarian, accompagné de l'ingénieur Sarkis Mardirossian, en voyage pour la Syrie. Mgr. Arpiarian élu synodalement vicaire du Patriarche dans son nouveau Diocèse de Beyrouth, y va rentrer pour préparer les locaux de la nouvelle résidence Patriarcale. Les orphelins voulurent le fêter par une Séance de chants et discours. Le vénérable Prélat au rappel des souvenirs du passé, si pénible de souffrances et si riche de mérites pour lui, fut ostensiblement ému. En les re-

merciant avec des paroles de paternelle affection il déclara qu'il ne les appellerait plus de ce nom d'orphelines, après avoir constaté qu'elles étaient si soigneusement entourées et assistées de la part des excellents assistants ecclésiastiques et de Mamans de choix telles que les Religieuses de l'Immaculée Conception. Assistait à cette séance avec d'autres venus, Mgr. Naslian, arrivé lui aussi le 24 courant, pour étudier les dernières dispositions à prendre, pour le local de l'Orphelinat, comme l'en avait chargé la conférence épiscopale.

7 août. Je pars à Salsomaggiore pour une cure; j'y reste jusqu'au 21 du mois.

21 août. Mgr. Paul Pierre XIII Terzian, accompagné du Professeur Aghagianian François arrive de passage pour une tournée à l'étranger. Mgr. Naslian les a rejoints le même jour, arrivé de Salsomaggiore. Le lendemain, ce dernier quitte Turin pour rentrer à Rome après s'être entretenu avec Sa Béatitude sur des affaires d'office.

23—29 août. La rédaction des documents et annexes pour notre requête à la S.D.N. m'a retenu tout ce temps en étude et en démarches.

No. 9. Année IV Septembre 1928.

L'Article de fond parle des anciennes colonies arméniennes en Italie «Gli Armeni in Italia». Il y est dit: l'Arménie de tout temps a eu des relations avec Rome et l'Italie; ces relations furent plus intimes et fréquentes pendant le Royaume de la Dynastie Arménienne en Cilicie. La raison principale de cette fréquence il faut la chercher dans la facilité des communications de la Cilicie, pays maritime; l'Italie à son tour maritime par excellence, tenait ses ports ouverts à des émigrés et commerçants d'Orient. Depuis cette époque surtout les relations de la Cilicie avec Venise, Pise, Livourne, Lucque, Gênes, Ancona etc.... furent très amicales. Aussi des colonies importantes s'établirent-elles dans ces ports sur l'Adriatique et sur la Méditerranée. Dans quelques unes se fondèrent des Eglises pour le culte dans le Rite Arménien et d'hospices pour les voyageurs de passage. La plus importante de ces Colonies, dont restent aujourd'hui des descendants, fut celle de Livourne, où existe encore une Eglise arménienne desservie par un Curé Arménien pour les familles survivantes de l'ancienne Colonie dispersées dans les différentes villes de Toscana.

31 août — 3 septembre. Je m'occupe de l'expédition des

malles de Mgr. le Patriarche pour Beyrouth. Ensuite je rentre à Turin. Depuis le 4 septembre jusqu'au dernier jour d'octobre j'ai essayé de trouver un immeuble ou terrain pour y installer définitivement l'Orphelinat que je pensais convertir en Pensionnat permanent pour des filles à l'instar de celui de Moorat-Raphaël à Venise pour les garçons; cela n'a pas été possible. C'était l'Episcopat en Conférence qui m'avait chargé de ces dernières opérations et démarches sur un recours de la Mère Prapion, Supérieure Générale de la Congrégation des sœurs de l'Immaculée Conception. J'ai poursuivi à cette fin mes démarches antérieures dans lesquelles le Géomètre Sormanno a été d'une aide précieuse. Mes démarches et visites du 14 août pour une maison Capello Berretti — du 7 septembre pour un terrain de la Municipalité — du 15 octobre pour une villa et un édifice de Fabrique — du 16 octobre pour une maison de Carrara etc.... n'ont pas abouti à un résultat positif; et ayant constaté que la nouvelle Supérieure Générale, Mère Théopisté, avec sa première Assistante ne voulait plus s'y intéresser préférant une maison en France, je dus abandonner le projet pour Turin.

Dans le No. 10 année IVème de la Revue parut un Mémorandum du Synode Arménien de 1869 sur le Problème de la Paix Mondiale au point de vue du Droit des gens, sous le titre — Ne Occidas — ne tue pas. C'est au Concile Oecuménique du Vatican que notre Episcopat de l'époque présentait le projet d'un Tribunal permanent, une Cour de Cassation Internationale avec siège à Rome, ayant pour membres des illustres Juristes de toutes nations sous la suprême juridiction du Souverain Pontife avec attribution de résoudre des Problèmes de Droits en litige entre nations.

Notre Episcopat de l'époque dirait-on, avait pressenti les crimes de lèse-humanité, dont sa population entière serait victime 40 ans après et dans des conditions sans précédent, que nous connaissons. On dirait que dès lors la Société Des Nations, qui n'a pas survécu longuement à la Grande Guerre Mondiale de 1914—18, a prouvé que sa constitution d'après les principes du Mémorandum de l'Episcopat Arménien aurait été plus solide et durable, plus digne de confiance. Elle-même a refusé d'admettre à son sein la naissante République d'Arménie pour en exaucer les réclamations d'ordre international. Elle n'a pas fait de difficultés au contraire pour y admettre à bras ouverts des représentants de la Turquie républicaine. Notre hiérarchie se constituait en partie civile contre

ces crimes, dont sa population de tout temps a eu plus ou moins de quoi réclamer l'intervention d'un Tribunal international comme celui projeté par elle devant le Concile Oecuménique.

10 septembre. Mgr. Naslian rentré à Turin a dû subir une opération douloureuse à l'Hôpital San Giovanni aux soins du Chirurgien Arménien Docteur Tchirakian. Les orphelines l'ont suivi par leurs prières en communauté.

7 octobre. Les orphelines commencent le soir la retraite annuelle, prêchée par Mgr. Naslian (7—11 octobre).

9 octobre. Arrivé à Turin le Prof. Aghagianian est de retour de sa tournée avec le Patriarche Terzian; il a distribué aux orphelines des souvenirs des Sanctuaires de Lourdes et de Lisieux, qu'il a visités. Il contribua à la réussite de la Retraite par le ministère de Confesseur extraordinaire. Il part le lendemain soir.

17 octobre. Le départ de l'Abbé Aghagianian est moins ressenti par les orphelines par suite de l'arrivée d'un autre digne prêtre, l'Abbé Apcariantz Jean-Baptiste, missionnaire jadis en Perse, son pays d'origine, au Caucase et à cette époque enseignant interne au Collège Arménien de Rome. Pendant sa messe du lendemain il adressa aux orphelines des paroles bien énergiques sur les conditions de la vie d'internat et les moyens de la rendre utile à la formation de l'esprit.

18 octobre. L'Abbé Iskenderian, le bon Haïrig de l'Orphelinat prend congé des orphelines pour aller en France administrer la nouvelle Paroisse arménienne d'Arnouville - Les Gaunasse, où il préparera un nouvel asile pour un groupe de ses protégés. Dans une séance émouvante les orphelines ont exprimé toute leur gratitude à l'occasion de cette séparation après cinq ans d'assistance toute paternelle dont elles avaient joui. Le remplacera le nouvel Haïrig, l'Abbé Jacques Guiragossian, leur Père Spirituel.

19 octobre. Mgr. Naslian pour adoucir l'amertume éprouvée par les orphelines à la suite de la séparation de leur Haïrig Iskenderian, leur a offert une riche loterie, égayée par des chants de l'excellent choral des orphelines elles-mêmes. C'était de sa part aussi un dernier acte d'affectueux congé à cet Institut, qu'il avait dû organiser avec mille sacrifices depuis Constantinople jusqu'à son installation à Turin, comme nous l'avons vu dans les notes sur l'orphelinat Pie XI. Chargé définitivement du Vicariat Patriarcal dans la nouvelle résidence du Patriarche au Mont-Liban, lui aussi devra se rendre incessamment à Beyrouth et se décharger

des soins immédiats de l'Institut. Accompagné par les prières et les voeux des orphelines et des Religieuses, il partit pour Rome.

22 octobre. J'ai rencontré au Palais de la S.C.O. à Scossacavalli, Mgr. Roncalli, nouveau Délégué à Constantinople, Mgr. Béré, Délégué Apostolique à Mossoul. Ensuite on m'a retenu pour consultation sur des affaires importantes pour l'Archidiocèse de Constantinople et pour le Patriarcat. Mgr. Rokossian, insistait pour être remplacé à cause de son âge avancé et de ses maladies; on a décidé de lui donner un Coadjuteur. J'ai prié le Cardinal Sincero, qui était assisté pendant cette entrevue par Mgr. Ciccognani Assesseur, par Mgr. Giobbe Filippi Substitut, par Mgr. Ignace Melilli Minutante, de vouloir préciser les attributions des Vicaires du Patriarche pour en régler la collaboration. Son Eminence a réclamé un texte du Règlement National rédigé du temps de Mgr. Azarian, ainsi que des Titres de Propriétés à Constantinople; j'ai écrit à l'archevêque de cette ville pour les faire parvenir directement à la S. C. O.

24 octobre. La cérémonie de Profession Religieuse de 9 nouvelles sœurs qui a été la dernière présidée par moi à Rome a été particulièrement solennelle. Y assistaient Mgr. Koyounian, les Supérieurs du Collège Arménien, le Procureur des P. P. Méchitharistes P. Timothé Dergulian avec un collègue, le Supérieur, des Pères Maristes avec un prêtre de sa Congrégation, la Supérieure des sœurs de l'asile voisin des sourds-muets.

27 octobre. La Mère Supérieure des sœurs arméniennes avec sa communauté a été admise en audience par S. S. Pie XI.

29 octobre. Mgr. Pierre Pisani a commencé sa visite apostolique de l'Institut de nos Religieuses.

Le même jour arrive à Rome Mgr. Zaven, ex-patriarche arménien Grégorien. Je le guide les jours suivants dans sa visite de la ville.

31 octobre. Deux Séminaristes arméniens du Diocèse de Lemberg en Pologne arrivent pour être admis à notre Collège Léonin.

1er novembre. Avec le consentement des Supérieurs de notre Collège j'invite de bonne heure Mgr. Zaven au déjeuner du midi donné à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation.

Le soir de ce même jour, le nouveau Directeur Spirituel de l'Orphelinat Pie XI, l'Abbé Grégoire Indjéyan, part pour Turin.

2 novembre. Arrive de Rome l'Abbé Grégoire Indjéyan, nouvel assistant spirituel de l'orphelinat pour collaborer avec le

nouveau Directeur Abbé Guiragossian. Les Religieuses et les orphelines l'accueillent en une fête de bienvenue.

4 novembre. Je retiens pour la chapelle Papale du lendemain Mgr. Zaven, venu à une visite de congé. Je l'emmène avec moi le 5 novembre à la chapelle Sixtine, pour y assister à la Cérémonie; le soir il est parti de Rome.

28 novembre. Arrive à Turin, accueilli à la gare par les Prêtres assistants et la Mère Générale des Religieuses, Mgr. Pierre Pisani, archevêque, chargé d'une visite apostolique dans tous les Instituts Orientaux de Rome, qui a été étendue par la Sacrée Congrégation Orientale à cet Orphelinat de Turin aussi. La visite a été inaugurée par une séance poético-musicale donnée en son honneur par les orphelines.

La Visite Apostolique a continué les jours suivants ses actes d'inspection et d'intérêt à tous les détails de l'œuvre, qui après même la remise au Patriarcat portait le nom de son Auguste Fondateur Pie XI. Et Mgr. Pisani s'en est acquitté avec le tact et la délicatesse d'un Père. Ancien Délégué Apostolique aux Indes, Mgr. Pisani avait la prudence d'homme expérimenté et était doué d'un caractère doux et amical.

29 novembre. Sur l'ordre de la S. C. O. j'ai envoyé une dépêche à Mgr. le Patriarche en tournée pour solliciter notre départ à Beyrouth; il est rentré à Rome le 7 décembre en compagnie de Mgr. Nessimian.

30 novembre. A Turin, dernier jour de la visite, le digne Prélat Mgr. Pisani, a célébré la Messe de Communauté dans la Chapelle de l'Orphelinat Pie XI; les orphelines communièrent de ses mains et s'unirent en esprit à ses intentions. Une autre séance de chants et de récitations clôtura cette Visite Officielle de la part du St. Siège et le lendemain Mgr. Pisani prit congé pour rentrer à Rome emportant avec lui les impressions les plus favorables sur l'œuvre hautement éducative au point de vue d'instruction et de formation d'esprit, œuvre poursuivie soigneusement dans l'Orphelinat. Les orphelines à leur tour ne manquèrent pas de le prier d'être l'interprète de leurs sentiments filiaux indéfectibles de gratude, de fidélité à leur Souverain Bienfaiteur et Protecteur le Pape Pie XI. Et Mgr. Pisani dans ses paroles adressées aux orphelines fit l'éloge de l'activité désintéressée et toute dévouée des Prêtres assistants, des Religieuses de l'Immaculée Conception habituées à

la vie de Sacrifice, dont lui-même a constaté de près les bienfaits réalisés dans l'Institut.

Une promenade accordée avec distribution de chocolats et de bonbons aux orphelines fut le témoignage de sa satisfaction dans cette visite.

8 décembre. La fête patronale de la Congrégation de nos Religieuses de l'Immaculée Conception fut célébrée par les orphelines avec un éclat particulier.

9 décembre. Ayant invité au préalable Mgr. Charles Crémonési, Président de l'Administration des œuvres de Religion (où j'avais placé les sommes réalisées par la vente de quelques propriétés de nos sœurs avec d'autres appartenant aux Diocèses), il est venu du Vatican célébrer sa Messe à la Chapelle de nos Religieuses à l'occasion de leur fête patronale de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge d'après le Rite arménien. Mgr. Crémonési avait été mon Professeur de littérature dans les classes de l'Université du collège Urbain.

15 décembre. En préparation de départ pour Beyrouth en même temps que nous avons réglé nos affaires avec la S. C. O. ayant obtenu les facultés, Indultes et Instructions pour le nouveau Diocèse et Siège du Patriarche, nous avons tenu à visiter l'Ambassadeur Français auprès du Saint-Siège, qui nous a conseillé de voir à notre passage par Paris aussi nombreuses que nous pouvions, des personnalités du Ministère des Affaires Etrangères, qu'il avait intéressées tout particulièrement à notre Patriarcat. La question du Statut Personnel lui semblait très importante pour être traitée d'avance auprès du gouvernement central.

18 décembre. Comme j'avais quitté Constantinople avec mon passeport turc en règle, je le fis viser par le Consulat Turc à Rome en lui présentant ma carte d'identité et les documents requis.

19—20 décembre. J'ai visité pour en prendre congé les cardinaux Lépicier, Frühwirth, Slarretti, Merry del Val, Laurenti anticipant mes souhaits de Noël.

21 décembre. Après avoir réglé les affaires d'expéditions de nos malles et gros effets à destination de Beyrouth, le soir, j'eus un entretien avec le Comm. Gorrini, ancien Consul de Trébizonde, avant et pendant la guerre, ensuite je vis le Comte Bianchi pour des questions concernant la Colonie arménienne de Bari et son nouveau village „Araxe".

Nous avons visité avec Mgr. le Patriarche les Cardinaux Sincero Secrétaire de la S. C. O. et Pompili, Vicaire de S. S. pour Rome.

24 décembre. La Grande Messe de la veille de Noël très fréquentée surtout par les étrangers de passage à Rome a été célébrée, dans l'Eglise du Collège par S. B. Mgr. le Patriarche, qui a ensuite distribué aux nombreux assisants «l'Eulogion» en usage dans le Rite Arménien, Hosties spéciales bénites par le célébrant de la messe.

25 décembre — Fête de Noël. — Je célébrai la Grande Messe dans la même Eglise de Saint Nicolas Da Tolentino avec assistance de sa Béatitude et de nos archevêques Mgr. Koyounian et Mgr. Nessimian. Au dîner les élèves du collège ont organisé une fête de congé avec chants et poésies.

26 décembre. Nous avons assisté dans la chapelle de nos Religieuses à la Messe de Requiem pour feu le Patriarche Azarian, grand bienfaiteur de la Congrégation des mêmes sœurs à Constantinople. Le soir, nous partions pour Turin, par le train de 20 h.

27 décembre. S. B. Mgr. Paul Pierre XIII Terzian accompagné de Mgr. Naslian, archevêque de Tarse, Vicaire Général du Patriarcat, de Mgr. Nessimian, Archevêque élu de Mardine, arriva à Turin pour son voyage définitif à destination de Beyrouth, sa nouvelle résidence patriarcale. La Mère Générale Théopisté Alexanian arrivait en même temps elle aussi en voyage d'étude pour le placement définitif des orphelines, à la suite des mêmes Prélats.

Les orphelines, comme d'habitude, organisèrent le même jour une séance poético-musicale en l'honneur de ces Prélats par laquelle elles donnèrent des preuves d'un réel progrès dans l'étude des langues, du chant et de la musique. Nos Prélats se rendirent ensuite à la maison générale des Salésiens dont ils furent les hôtes pendant leur séjour à Turin.

28 décembre. Nos Prélats firent une visite au Préfet et au Commissaire de Turin pour les remercier des continuelles attentions des autorités à l'égard de nos orphelines depuis leur installation à Turin. Rendant ensuite visite au Cardinal Archevêque, ils furent retenus par celui-ci à déjeuner, et eurent un cordial entretien.

29 décembre. Une autre fête domestique et intime fut organisée spécialement en l'honneur du nouvel archevêque élu de Mardine, Mgr. Nessimian, qui de sa mission de Rio-De-Janeiro venait de se rendre à Bagdad, son nouveau siège, ne pouvant

rentrer en son pays natal, la «Ville Héroïque» où son Prédécesseur de glorieuse mémoire avait été couronné de l'auréole d'un vrai martyre.

30 décembre. Messe solennelle Patriarcale dans l'Eglise de Saint Maxime. Les journaux de Turin en parlèrent en d'émouvants articles à l'égard du rite arménien de l'Episcopat, et à l'égard des orphelines en particulier, qui avaient exécuté les chants liturgiques de la Grand-Messe avec une habileté singulière. Qu'il nous suffise de transcrire ce que La Stampa a écrit à ce propos: «Une Messe Pontificale en Rite Arménien. — L'annonce d'une Messe solennelle en Rite arménien a réveillé tout l'intérêt des fidèles, qui hier matin à 10 heures accoururent en foule à l'Eglise de Saint Maxime. Les Turinois, qui ont éprouvé et portent encore des sentiments de profonde et sincère pitié pour les orphelines arméniennes, soustraites par miracle aux massacres perpétrés par les infidèles, et qui s'intéressent à leur sort depuis qu'un groupe d'elles a trouvé large hospitalité à Turin, ne voulurent pas manquer à la cérémonie que les hauts Prélats arméniens, arrivés de Rome et hôtes des Salésiens de notre ville, célébrèrent en hommage de notre ville hospitalière.

«L'Eglise était remplie par la foule, quand le cortège des Prêtres, précédé des Séminaristes, sortit de la sacristie pour se rendre au Maître Autel. Tous observaient avec admiration les ornements de soie, dont la variété des couleurs augmentait la beauté et donnait une imposante apparence aux groupes des Prêtres et des enfants de chœur qui devraient servir la Messe» ... Après avoir décrit avec ses impressions d'occidental l'ensemble des Ornements Orientaux et le cortège des officiants, il exprime son admiration pour le Chant Arménien, aussi ancien qu'expressif, malgré l'incompréhension des paroles du texte liturgique. «La voix, qui implorait d'un accent plaintif était bien celle du peuple arménien, durement éprouvé par des massacres réitérés et par des persécutions continuelles; on y entendait la douce et mélancolique nostalgie d'un peuple éloigné de son pays natal.»

«Tous ceux qui assistèrent à une pareille cérémonie de Messe Pontificale en Rite Arménien, en restent épris et émerveillés à cause de la majesté du Rite et du caractère grandiose des mystérieuses et pittoresques cérémonies, qui laissent une grande impression du mysticisme religieux de l'Orient chrétien».

Mgr. Naslian fut invité à monter par trois fois, en chaire pour se faire entendre par les foules qui se succédaient pour remplir le vaste temple; il expliqua en des discours bien érudits et en bonne

langue italienne l'unité du sacrifice de la Messe dans la variété des Rites; l'unité Catholique des chrétiens de tout le monde dans la vérité évangélique; l'union des esprits dans la Communion des Saints au sein de l'Eglise Universelle. Il a invoqué sur Turin les bénédictions célestes pour la généreuse et aimable hospitalité accordée aux orphelines, qui ainsi y avaient trouvé une seconde Patrie bien meilleure que la leur en état de dévastation, où leurs parents avaient succombé victimes d'atroces massacres. Les orphelines aussi écoutèrent l'éloquent Prélat avec émotion les yeux fixés sur lui, jusqu'à ce qu'il descendit de la chaire la première fois pour reprendre sa place dans la cérémonie, et après la Messe par deux fois, pour prendre congé dirait-on de toutes les Classes des Turinois.

«Il Momento», un autre journal, parle de l'Arbre de Noël, que chaque année un Comité de Bienfaiteurs organise pour les orphelines arméniennes. Cette année la belle fête eut lieu le 30 décembre dans la salle du théâtre du collège d'artisanat («degli artigianelli») avec plus de solennité à cause de la présence de son Eminence le Cardinal Gamba, de Sa Béatitude le Patriarche arménien et des Evêques de sa suite, de toute une foule de personnalités de la haute Société Turinoise. Après le discours très applaudi du Prof. Maletti, les braves filles d'Arménie exécutèrent avec goût une série de chants religieux et populaires en leur langue et en italien. Les danses, les récitations, les tableaux vivants en costume national exposèrent à l'assistance émerveillée les usages traditionnels du peuple arménien.

Mgr. Naslian clôtura la fête en adressant de brèves paroles de remerciement aux autorités et aux assistants et en faisant allusion à un définitif placement de l'Orphelinat, où la Providence l'aurait guidé. Il affirma cependant que la vie passée à Turin restera dans l'histoire de l'Orphelinat gravée en lettres d'or ineffaçables par le souvenirs si nombreux de la noblesse du peuple italien.

31 d é c e m b r e. Mgr. le Patriarche et les Evêques dirent leurs Messes dans l'Eglise des Salésiens qui y assistèrent, leur Recteur général en tête. A la messe de S. B. Mgr. Terzian, le choral des orphelines arméniennes, exécuta, sous la direction des Sœurs, des chants liturgiques de leur Rite très goûtés par la pieuse assistance. A midi Son Eminence le Cardinal Gamba voulut les avoir chez lui pour le déjeuner.

1929

1 e r j a n v i e r. Partis de Turin par le train de zéro heure, Mgr. Terzian et sa suite arrivèrent à Modane, où le Directeur de l'Orphelinat l'Abbé Guiragossian, qui les avait accompagnés, prit congé d'eux.

2 j a n v i e r. Nous arrivâmes à 14 heures et demie à Paris, où nous rencontrons Mgr. Bahabanian Grégoire, l'Abbé Kédidjian Pierre, l'archiprêtre Iskenderian Antoine, l'Abbé Babadjanian Clément, quatre personnes notables de la colonie arménienne catholique. M. M. Sinabian Grégoire, Dévédjian Karékine, Djeuhérian Paul, Indjidjian Aram, après avoir salué le Patriarche et les Evêques, les accompagnent à la Maison du «Bon-Pasteur» de la Fraternité Sacerdotale Boulevard Péreire 228, où nous fûmes accueillis avec des égards particuliers par le noble et saint Fondateur de cette Congrégation le T. R. P. Prévost, ami des Arméniens.

3 j a n v i e r. L'Abbé Kédidjian m'a accompagné au Quai d'Orsay, pour annoncer l'arrivée de Sa Béatitude, dont on avait déjà avisé par dépêche de l'ambassade à Rome; nous avons vu Mr. Canné et Mr. Motgras; l'entretien a roulé principalement sur la question du Statut Personnel en discussion dans les pays sous mandat pour régler l'état légal de notre communauté, et pour l'établir, à l'instar des autres Communautés, sur des bases nouvelles après celles du temps de la domination turque.

4 j a n v i e r. Accompagné toujours de l'Abbé Kédidjian je suis allé pour déposer des cartes de la part de Mgr. le Patriarche. J'ai visité particulièrement Mr. Mihran Yérazian, trébizioniote, ancien Inspecteur de la Dette Publique à Constantinople, d'où il avait dû s'éloigner à la suite de l'entrée des autorités Kémalistes pour déplorer la confiscation de tous ses riches biens passés injustement dans le rang des biens abandonnés. Mr. Yérazian, dans la crainte de nouveaux désordres, pareils à ceux d'Anatolie et de Smyrne incendiée, avait cru prudent de s'en éloigner avec sa famille, provisoirement et avec passeports en règle en attendant le rétablissement du nouvel ordre des choses publiques à Constantinople. Les réclamations et démarches légales de sa fille aînée, mariée, qui avait continué à y habiter, n'ont rien valu auprès des nouvelles autorités turques pour conserver ses droits d'héritière légitime.

6 j a n v i e r. Mgr. le Patriarche avec sa suite a visité dans la matinée l'Eglise de la rue Thuin 10, où l'Abbé Kédidjian chantait

la grande Messe avec assistance de Mgr. Grégoire Bahabanian, qui d'après le Rite arménien a présidé la cérémonie de la bénédiction de l'eau à l'occasion de l'Epiphanie en souvenir du Baptême de N. S. au Jourdain.

7 janvier. Nous avons donné visite à la Nonciature Apostolique, à l'Archevêché de Paris, à Mgr. Chaptal, Vicaire chargé de l'assistance des étrangers.

8 janvier. Après une visite du Patriarche à Mgr. Lagier, directeur des Œuvres des Ecoles d'Orient, je suis allé en compagnie de l'Abbé Kédidjian revoir Mr. Canné au Ministère des Affaires Etrangères; dans l'après-midi j'ai rendu visite Rue Jean Goujon à Mgr. Kibarian, Evêque arménien grégorien.

9 janvier. J'ai dû me rendre encore une fois au Ministère des Affaires Etrangères pour m'entretenir avec Mr. Saint-Quentin sur les questions concernant la nouvelle condition de choses en Turquie et dans les pays sous Mandat. — A midi, Patriarche et Evêques déjeunèrent chez Mr. Paul Djeuherian, où étaient invités aussi Mr. Gabriel Noradounguian beau-père de Mr. Djeuherian, Mr. Hampartzoumian, notables arménien grégorien, et Mr. Grégoire Sinabian. Dans l'après-midi Mgr. le Nonce Apostolique et Mgr. Chaptal, nous ont rendu vistie. Le soir un billet de Mr. Briand nous fixait l'heure d'une audience à la présidence du Conseil des ministres pour le lendemain.

10 janvier. En compagnie de Mr. Othon Hékimian, originaire de Trébizonde (mon ancien Diocèse) fils de l'agent de la compagnie du Paquet à Samsoun, je suis allé voir Mr. Tripepi, membre italien de la Commission pour les dommages de guerre en Turquie et pour les biens à en réclamer et j'ai intéressé cet excellent ami de Constantinople aux réclamations des Hékimians et des Yérazians, protégés français par leurs emplois en des Administrations de droit international et français.

A midi juste Mr. Briand, Président du Conseil français nous a reçus dans son bureau. Mgr. le Patriarche après les compliments d'usage, a rappelé à cet auteur principal de l'évacuation de la Cilicie à la suite de laquelle nous avons dû décider le transfert de Turquie de notre Siège Patriarcal, les tristes conditions et circonstances dans lesquelles nous venions d'exécuter cette décision, en abandonnant tous les biens immeubles et riches propriétés, sans pouvoir rien apporter dans notre nouveau Siège. Il a cependant affirmé toute sa confiance dans l'assistance et la protection, qu'on espérait trouver de la part des Autorités Françaises, Mandataires



Le Bienheureux Der Gomidas Keumurdjian

Prêtre et Martyr (1707)

Béatifié le 23 Juin 1929 à Rome

du Liban et de la Syrie. M. Briand a répondu en rassurant le Patriarche et ses Evêques de l'assistance et de la protection attendue d'eux à juste titre. Il avait déjà prévenu avec des recommandations pressantes les Autorités Françaises de la nouvelle résidence du Patriarcat.

11 janvier. Après avoir pris nos billets de voyage de chemin de fer et de bateau, nous avons visité le Collège des Pères Méchitharistes à Sèvres. Ensuite, avec Mr. Hékimian que nous avions chargé de la recherche d'un immeuble pour nos Religieuses et orphelines, nous en avons visité un à Chaville.

12 janvier. Dans la matinée nous avons visité dans la Basilique de Saint Denis le tombeau de notre dernier Roi de Cilicie Léon VI, en y déposant avec des prières d'usage une couronne en bronze.

Dans l'après-midi à 4 heures et demie une réception, organisée par la Communauté Arménienne catholique de Paris à l'Hôtel Lutetia eut lieu en l'honneur du Patriarche de Cilicie et de sa suite. Des souhaits pour un heureux avenir dont semblait un présage le voisinage du Liban à la chère patrie de Cilicie, résumèrent le salut de congé donné par l'élite de la colonie arménienne, invitée à cette fête de famillie.

Mgr. Chaptal, Mgr. Lagier, Père Delarue, des notables arméniens catholiques et grégoriens y assistaient nombreux.

13 janvier. Une Messe Pontificale dans l'Eglise de la Rue du Bac, chantée par S. B. Mgr. Terzian, avec assistance de ses Evêques, clôtura notre séjour à Paris. Le choral arménien de l'Eglise de la Rue Jean Goujon exécuta admirablement les chants liturgiques en attirant l'enthousiasme d'une foule de la colonie arménienne, et de français de Paris. — Le soir, par le train de 21 heures 20', nous partions pour Marseille, salués par un grand nombre de notables et d'amis arméniens et français.

14 janvier. A 10 heures du matin nous sommes arrivés à Marseille; Mgr. Antoine Bahabanian et les anciens concitoyens de Mgr. le Patriarche Terzian, réfugiés arméniens catholiques de Keutahya, sont venus à la gare lui souhaiter la bienvenue. Nous avons pris logement à l'Hôtel Saint Louis; Mr. Joseph Oulouhodjian, distingué catholique de Kharpouth, nous a invités à souper chez lui.

15 janvier. Nous avons célébré nos messes au sanctuaire de N. D. de la Garde et dans l'après-midi, à 16 heures, nous nous sommes embarqués pour Beyrouth à bord du bateau «Amazone»;

c'était une journée d'hiver et le Mistral se faisait sentir sur la mer agitée.

16 janvier. La mer n'ayant pas cessé d'être agitée nous n'avons pu célébrer la messe, comme nous l'aurions désiré.

17 janvier. La tempête était violente, et plus qu'à l'ordinaire. Des vagues balayaient le pont du navire, et quelques dégâts alertèrent les marins de service et les voyageurs; ce trajet orageux nous rappelait celui de Saint Paul pour l'Italie; et nous arrivâmes enfin, après une longue et angoissante traversée, au port de Palerme, où «L'Amazone» dut s'arrêter 24 heures pour réparer ses avaries; et nous pûmes nous reposer de la fatigue qui nous avait retenus au lit dans nos cabines.

18 janvier. Nous avons dit nos messes à bord, et dans l'après-midi nous sommes partis par beau temps traversant le beau canal de Messine.

19—20 janvier. La traversée fut bonne et le dimanche aussi nous avons pu célébrer nos messes avec assistance de nombreux voyageurs. Pendant cette traversée j'ai eu le bonheur de rencontrer un parent de la famille Cahrimanian, originaire de Gumuche-Maden (mine d'argent), au bord de l'Euphrate entre Karpouth et Arabguir. Mon père et ses aïeuls étaient originaires de cette ville, où il possédait jadis un Khan du nom de la famille Nasli-Oghlou avec sa part dans l'exploitation de la susdite mine, abandonnée à mon passage en 1902. A cette date cependant en transit par la ville de Gumuche-Maden pour une visite à Arabguir avec l'Evêque Mgr. Etienne Israélian, dont nous connaissons la fin tragique par les notes sur Kharpouth à la IIème partie de ces Mémoires, j'avais rencontré un commissaire de police nommé Hampartzoum Cahrimanian, que ma sœur religieuse avait reconnu pour arrière cousin du côté maternel. Ces souvenirs se sont renouvelés à la rencontre imprévue de notre voyageur, qui devait rentrer en Perse par Beyrouth en compagnie de sa femme, elle aussi de ma connaissance d'Arabguir de la famille bien connue des Aydjians, riches habitants de cette ville. Depuis cette rencontre assez agréable pour moi le trajet sur mer a été plus gai et une série d'anciens souvenirs de ces villes d'origine, aujourd'hui dépeuplées d'arméniens, nous a fait revivre le passé domestique et ancestral.

21 janvier. Nous sommes enfin au port d'Alexandrie; Mgr. Jean Couzian, Evêque arménien catholique, tous les chefs religieux des autres communautés chrétiennes, un représentant du consulat français nous reçoivent à notre débarquement pour une visite à

la Communauté et aux Instituts arméniens catholiques. Nos notables de la ville, ayant à leur tête Mr. Matossian Jacques, s'empressent de saluer leur Patriarche qui vient s'installer plus près d'eux. Le consul français, le Prélat arménien grégorien, les Supérieurs des Missions, toute une foule de fidèles et d'étrangers nous occupent pendant toute la matinée; dans l'après-midi nous visitons la famille Matossian, l'Orphelinat fondé et maintenu par cette noble famille, et le collège de nos religieuses de l'Immaculée Conception.

22 janvier. Nous nous sommes embarqués à 13 heures à bord de notre «Amazone» et la mer a repris sa fureur pour nous ballotter à nouveau.

23 janvier. Nous arrivâmes au port de Jaffa, mais personne ne put y débarquer.

24 janvier. De bonne heure nous sommes dans le port de Beyrouth. Dans un canot à moteur, un représentant du Haut-Commissaire français vient présenter ses souhaits de bienvenue à Sa Béatitude le Patriarche. Il nous invite, après un court entretien, à profiter de son canot pour nous débarquer. Après avoir pris congé du commandant de «L'Amazone», nous le suivons dans son embarcation et descendus à terre nous allons directement au Haut-Commissariat pour présenter l'hommage de notre attachement à la France, Mandataire. De chez le Haut-Commissaire nous sommes passés au Palais du gouvernement libanais pour saluer le Président de la République Mr. Dabbas, ancien ami d'Adana de Mgr. Terzian. Après ces premiers actes de courtoisie, nous nous sommes dirigés à l'Eglise de Saint Elie, rue de Damas, et après une courte prière nous nous sommes empressés de monter à la petite résidence, où une foule de prêtres, de notables et d'amis arméniens et étrangers, n'ayant pu nous aborder au port, nous attendent. Une réception a lieu dans une atmosphère très amicale et encourageante dans le nouveau siège du Patriarcat. — Le soir, son Excellence le Président de la République Libanaise et toutes les autorités civiles sont venus pour saluer le vénéré Patriarche et l'ont assuré de leurs meilleures dispositions à lui être utiles.

25 janvier. Les visites de fidèles, de Prélats et de la population indigène de toutes classes ont continué. Ainsi tout en nous installant dans notre résidence, aménagée le mieux possible par Mgr. Arpiarian, Archevêque Vicaire arrivé d'avance. Mgr. Naslian est chargé de rendre leurs visites aux personnalités les plus en vue: Mgr. le Délégué Apostolique, le P. Chanteur, Provincial

des Pères Jésuites, le Recteur de l'Université Saint Joseph, les Evêques catholiques et non- catholiques de tous les Rites, le Président de l'Université Américaine, les supérieurs de toutes les Missions, le Patriarcat Grec-catholique et le Patriarche Maronite, ont eu successivement sa visite.

11 février. La nouvelle du Traité de Latran, par lequel venaient d'être scellées la reconciliation de l'Italie avec le Saint-Siège et solution définitive de la Question Romaine a été fêtée dans toutes les Eglise Catholiques et nous nous sommes associés à la joie commune. Ici je termine l'extrait de mon journal personnel pour reprendre quelques autres notices de la Revue de notre Orphelinat de Turin.

Le N° 1 de l'année (avril 1929) de cette revue après avoir annoncé le sacre Episcopal de S. E. le Cardinal Sincero, secrétaire de la S. C. O. par S. S. Pie XI, parle de la journée historique du 11 février 1929, date de la signature du Traité de Latran, que nous avons mentionnée plus haut. Ensuite la chronique donne les notices du voyage de Mgr. le Patriarche pour Beyrouth.

Le N° 2 (avril—mai—juin). Son article de fond est consacré à des expressions de gratitude et de félicitations à l'égard de Mgr. Borgongini Duca promu à la dignité archiépiscopale à l'occasion de sa nomination de premier Nonce Apostolique auprès le Quirinal. Le digne Prélat dans sa qualité de Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires au Secrétariat d'Etat de S. S. a été l'inspirateur de l'idée d'adopter nos orphelines, comme nous le savons à l'époque même de la Conférence des Puissances à Lausanne où devrait être pour toujours enterré le problème arménien. Dans cette même charge Mgr. Borgongini Duca a eu sa part, après son Supérieur immédiat le Cardinal Gasparri dans l'historique événement de la Réconciliation susmentionnée.

Dans le même N° 2 et le suivant, notre Revue décore ses pages de différents schémas de la solennelle Béatification à Rome du célébre Prêtre arménien, Cosme (Gomidas) De Carbognano (Keumurdjian) martyrisé en 1707 à Constantinople en haine de la Foi catholique. Dans les notes précédentes de mon journal personnel, j'ai fait allusion au Procès Apostolique présidé par moi à Constantinople par autorisation spéciale de la Sacrée Congrégation des Rites, ainsi qu'aux Actes successifs à Rome.

La S. C. des Rites ayant terminé toutes les formalités de sa Procédure d'usage a enfin obtenu le Décret de Sa Sainteté pour la Béatification de notre Martyr, et elle en avait fixé la date pour

le 23 juin. Par heureuse coïncidence notre postulateur, Mgr. Serge Der Abrahamian, d'accord avec celui des Salésiens, avait réservé dans son discours de la dernière postulation à Sa Sainteté, le nom de notre martyr à celui de Don Bosco, leur fondateur, qui venait d'être béatifié en même temps. La grande Basilique de Saint Pierre avait été parée à la fois pour les deux solennités.

Celle du Bienheureux Don Bosco avait précédé et le 9 juin nos orphelines à Turin, leurs prêtres directeurs et les religieuses à la tête, s'étaient associées à la joie de la grande famille religieuse des Salésiens dans une grande procession organisée à Turin.

Grâce aux dons obtenus des généreux bienfaiteurs par l'infatigable ami de l'orphelinat, le comm. César Trucchi, un groupe de 50 orphelines, parti le soir du 22 juin, a pu assister aux Cérémonies de Béatification de la matinée et de l'après-midi du 23 juin.

Le Saint Père, qui avait su l'arrivée de ses protégées pour la grande fête, avait eu la paternelle pensée de leur envoyer en cadeau le riche Bouquet de fleurs, offert à lui pendant la cérémonie du soir par notre Postulateur au lieu de Reliques, non encore canoniquement constatées. Mgr. Falcanieri de l'Antichambre Papale, par une aimable lettre à la Supérieure de l'orphelinat, envoie le susdit cadeau de Pie XI à ses filles adoptives en envoyant la bénédiction Apostolique à leurs bienfaiteurs aussi.

A cette même cérémonie extraordinaire et honorifique pour l'Eglise arménienne, notre Episcopat, le Patriarche en tête, avait participé avec des représentants de nos colonies de France, de l'Italie et de Rome.

Le 23 mai en effet Mgr. Terzian s'embarqua de Beyrouth en direction de l'Italie à bord d'un bateau du Lloyd Triestino et arriva à Rome le 29 du même mois; Mgr. Couzian, Evêque d'Alexandrie d'Egypte l'avait suivi avec des prêtres. Le 21 juin, Mgr. Bahabanian Grégoire était arrivé à Rome avec le Recteur de la Mission de Paris, l'abbé Pierre Kédidjian, traversant Turin pour revoir nos orphelines en fête.

Le 23 juin, jour de la grande Cérémonie Romaine, Mgr. Arpiarian célébra avec assistance de son collègue une Messe Pontificale dans la Cathédrale de Saint Elie à Beyrouth en remerciement à la divine Providence pour nous avoir donné le bonheur de voir sur les Autels un glorieux fils de l'Eglise Arménienne; et dans l'après-midi Mgr. Naslian fit une conférence historique sur la vie et le martyr du nouveau Bienheureux arménien dans la salle des fêtes de l'Université Saint Joseph, avec des projections des lieux de son exécution capitale en 1707 le 5 novembre, ainsi

que de la Basilique de Saint Pierre, où se déroulaient le même jour les solennités de Béatification.

Un triduum, célébré à Rome et clôturé par une Messe Patriarcale dans l'Eglise de Saint Nicolas da Tolentino exalta l'héroïsme de la foi catholique du Bienheureux Martyr; l'homélie de Sa Béatitude Mgr. Terzian pendant sa Messe Pontificale résuma l'ensemble de l'histoire de l'époque tragique de Der Gomidas et de celle des différents Procès commencés et interrompus depuis la date de sa mort jusqu'à nos jours, aboutissant à son actuelle glorification.

«Une page tragique de l'histoire religieuse du Levant» de l'érudit et zélé missionnaire en Arménie, le P. H. Riondel de la Compagnie de Jésus, a illustré dans cette même année 1929 le grand événement du Martyre de notre Bienheureux dans toute sa triste réalité de circonstances et de personnes de l'époque.

«Dans l'histoire des sociétés il est des périodes sombres, où les passions en démence commettent des forfaits», écrit le P. Riondel dans sa Préface; «Gomidas Keumurdjian, une des plus pures figures de l'Eglise et nation arméniennes, vécut à l'une de ces heures tragiques; il en fut l'ornement, il en fut la victime.»

Mais des périodes plus sombres encore et des heures plus tragiques, sont vécues de nos jours. J'en viens de terminer ici les mémoires, «si chères et si fatales» en même temps, avec le souhait que la divine Providence, faisant luir dans sa haute justice nos espérances après nos déceptions, couronne l'innombrable foule de nos derniers martyrs de la même auréole que le Bienheureux Der Gomidas!

XIV. CONCLUSION

Ces mémoires ont retracé avec une scrupuleuse vérité une page sanglante de l'Histoire de l'Orient dans toute sa cruelle réalité. Le martyre de l'Eglise arménienne catholique de 1914 à 1928 devait être raconté, car il porte en lui le témoignage d'un héroïsme authentiquement chrétien.

Les faits qui y sont rapportés apparaîtront peut-être difficilement croyables à un esprit moderne imbu des droits de l'homme et des principes de fraternité, d'égalité et de liberté des peuples. Mais la dernière guerre ne nous a-t-elle pas convaincus des ravages que peuvent opérer dans le monde les brusques réveils de la sauvagerie humaine?

L'imagination pas plus que la fantaisie n'ont de part dans ce récit. Ce que nous avons écrit nous l'avons vu ou nous l'avons reçu de témoins oculaires dignes de foi. Certaines de ces atrocités ont été reconnues vraies par ceux-là mêmes qui les avaient perpétrées.

Tevfik Pacha à la Conférence de la Paix et Moustafa Kémal devant le tribunal des alliés à Constantinople, comme nous avons rapporté aux débuts de ces Mémoires, n'ont pu que rejeter la responsabilité de ces forfaits sur les dirigeants de leur pays d'avant 1918[148].) Et cependant ceux qui leur ont succédé n'ont pas manqué de parachever l'œuvre commencée.

La littérature historique traitant de cette période de la vie orientale est abondante. Si nous avons tenu à y joindre notre témoignage c'est qu'il nous a paru nécessaire de mettre en lumière

---

[148]) Nous étions sur le point de repasser ces dernières pages quand nous avons lu sur des journaux arméniens de Beyrouth et d'Egypte une entrevue avec la Direction de la Revue Turque «Tasvirli Tarik» de Mihdat Chucri, secrétaire général d'antan du Comité Jeune-turc «Union et Progrès», justifiant ce dernier de toute responsabilité dans les mesures de suppression des arméniens de Turquie. Après tout ce que savent à ce sujet nos lecteurs il serait superflu de les entretenir de pareils arguments. Cependant nous avons cru de notre devoir aussi d'en donner une courte réfutation, que nous avons insérée dans l'Appendice du Premier volume de ces Mémoires, comme annexe au IV. paragraphe de la Première Partie (page 18), où nous avons traité tout spécialement cette question de la responsabilité (V. Annexe VI. de l'Appendice cité).

les souffrances qui se sont spécialement abattues sur nos Diocèses catholiques.

Par ailleurs ces Mémoires se rattachent aux souvenirs les plus tragiques et les plus glorieux en même temps de l'histoire arménienne. C'est donc, comme nous l'avons déclaré dès le début, dans l'intention de servir purement à l'édification de cette Histoire, que nous venons rendre publics ces Mémoires personnels d'un humble Evêque de l'époque.

Loin de nous tout esprit de haine, de rancune et de vengeance, nous n'en serions pas capables. Le pardon seul nous appartient. Aussi, tout en relatant ces événements par devoir d'historien, nous inclinons-nous devant la Providence de Dieu, qui a permis ces crimes atroces et iniques. Il sera le seul juge.

Nous pouvons assurer tous nos ennemis, conscients et inconscients, d'avoir prié et de prier aujourd'hui pour eux, afin que Le Dieu, tout-puissant et miséricordieux, daigne les ramener à des sentiments d'équité. Qu'Il leur permettra ainsi d'accéder au rang de peuple civilisé et de remplir le rôle que le Père Commun des hommes, qui est aux Cieux, leur aura assigné ici-bas. Les arméniens, comme toute autre population chrétienne, loin de redouter le progrès d'une autre race, souhaitent au contraire voir les Turcs réparer ce passé de barbarie.

N'était-ce pas d'ailleurs dans cet esprit que nous avions pu demander ces réformes, qui servirent de prétexte pour nous supprimer? Nous ne souhaitions, par ces réformes, qu'une cohabitation paisible, qui permît le relèvement du pays. Et en effet tous les chrétiens, grecs et arméniens, furent de tout temps les principaux agents du progrès économique et intellectuel de la patrie anatolienne, les auxiliaires naturels de l'action civilisatrice. Les chrétiens, traités sur un pied d'égalité avec les turcs, devaient être, et pouvaient rester dans leur patrie commune de respectables citoyens; ils en constituaient les forces vives. Par conséquent, soucieux de l'ordre public, ils ne réclamèrent les réformes que pour en assurer la sauvegarde et ils approuvèrent toujours la répression de toutes infractions à l'ordre public.

Mais tourner cette répression contre les arméniens, dans les conditions les plus inhumaines, sans distinguer les coupables des innocents; leur enlever purement et simplement les droits les plus élémentaires à la vie individuelle et nationale, à la propriété et au domicile, les déporter en masse et les vouer aux pires traitements, les massacrer de la façon la plus atroce, tenter d'anéantir

en une seule fois toute la race, n'est-ce pas la preuve que les auteurs de ces carnages, étaient animés d'instincts brutaux, instincts qu'ils voilaient à peine sous des apparences de légalité?

De tels excès réclamaient une réparation.

La victoire des alliés a pu laisser espérer un instant le retour à la justice. Mais ces prétendus alliés ne surent que donner aux vaincus le spectacle de leurs divisions; ils prétendaient échafauder une organisation internationale, où triomphât la justice, et ils ont fini par consacrer l'œuvre des bourreaux d'hier en refusant d'appliquer leurs propres décisions au mépris de l'honneur des traités.

Sous le poids de ces événements et de ces trahisons, quel pouvait être notre réconfort? Le spectacle des ruines était affreux, celui de l'absence de vie chrétienne dans nos Diocèses était désolant, notre impuissance à apporter des remèdes était désespérante, l'avenir était sombre et menaçant.

Du fond de cet abîme, il ne nous restait, semblait-il, que de dire avec le Psalmiste: «Venerunt aquae multae ad collum» (Ps. 68. I, 4); nous sommes submergés jusqu'au cou par l'excès des flots». Et nous n'avons pas vu paraître sans frémir, le faire-part de la «Mort d'une Eglise» dans une brochure de l'époque, pleine d'amitié d'ailleurs et de compassion. Ce glas funèbre ne nous a pas surpris, il nous a cependant paru prématuré.

Car nos Evêques ont su, comme jadis, dominer le désastre. Ils le prévoyaient, semble-t-il, quand ils lançaient un cri d'alarme en 1911, se disant prêts à mourir plutôt que d'assister au malheur de leurs populations: «Melius est mori, quam videre mala gentis nostrae». Le bon Dieu leur a permis non seulement d'assister au comble de ces malheurs, mais Il a réservé aussi à un bon nombre d'entre eux d'y participer par le sacrifice de leur vie. Nous avions entendu leurs prédécesseurs dans une réunion synodale en 1869 adresser à qui de droit un Mémorandum sur le problème de la Paix sous le titre du Précepte divin: «Ne occidas», tu ne tueras pas. N'était-ce pas encore un pressentiment des massacres, dont seraient victimes leurs successeurs? C'était en tout cas un avertissement solennel aux persécuteurs de tous les pays et de tous les temps.

Mais ce sont eux aussi, nos évêques de 1911—1918, qui ont su nous affermir dans l'espoir, nous invitant dans un hymne à Saint Grégoire l'Illuminateur, Apôtre de l'Arménie, à garder la tête au-

dessus des flots qui menaçaient de les submerger, soutenus par la foi chrétienne ancestrale:

Que l'Arménie, Ô Saint Grégoire,
Revivant ta foi,
Puisse voir poindre aux sommets de ses Monts,
L'aurore d'une journée joyeuse;
Et que, finies toutes tempêtes,
Des éclats de la guerre,
Refleurisse le sol arménien
Dans les délices de l'Eden
Pour une paix sans fin (v. Appendice-Annexe XXXII).

Cette invitation à tourner les yeux vers le Ciel après les déceptions de la terre nous donne La Clef de l'histoire, vainement cherchée dans les manœuvres tortueuses de la diplomatie humaine, qui ont fini par étouffer l'appel du Sang Innocent.

Notre confiance, à nous, est placée plus haut. L'appel à la justice divine ne peut pas ne pas être entendu; nous croyons dans cette justice, qui ne se contredit pas, ne se dément jamais. Le verdict divin est irrévocable, il atteindra sans faute tous ceux, qui auront versé le sang innocent.

Il y a dans le cours des siècles comme une solidarité indissoluble du sang entre les victimes innocentes de tous les temps, de tous les lieux. Elles en appellent au tribunal de Dieu, le Juste, le Droit lui-même par excellence (le Hack comme le professent les musulmans, les turcs eux-mêmes) avec une force irrésistible, imprescriptible, depuis le sang d'Abel jusqu'à celui de la dernière victime de l'iniquité, depuis le commencement jusqu'à la consommation des siècles. Nous en avons reçu l'assurance de notre Chef divin, Jésus-Christ, notre Sauveur et Notre Avocat, le Messager authentique de la justice éternelle, le Verbe de vie et de vérité, qui n'a pas pu nous tromper ni se tromper quand il a prononcé son verdict solennel: «En vérité je vous le dis qu'il sera réclamé tout sang innocent à la race qui l'aura versé» (cfr. Math. XXIII. 36 — Luc XI. 30). Il se faisait, en cela, l'écho de l'ancien Testament où Dieu proclamait déjà: «A moi toute vengeance et moi-même je l'exécuterai». (Deut. XXXII — 35.)

L'accomplissement de cette justice inexorable, dont Dieu s'est réservé l'heure et le mode d'exécution, nous interdit toute vengeance. D'ailleurs aucune vengeance personnelle et humaine ne pourrait égaler l'immensité des injustices perpétrées contre toute une race, dont le seul crime fut d'être arménienne, fut d'être née

chrétienne. C'est donc à Dieu seul, que nous devons nous en remettre pour une vengeance complète, équitable, définitive.

Voilà la Clef de l'histoire de ces événements, à notre point de vue chrétien et catholique[149]). Avec cette clef en main, nous ne doutons jamais de l'avenir, qui est à Dieu, pour lequel il est dit: «Tes années sont de nations en nations . . . elles passent (en se remplaçant), mais Tu restes le même pour toute l'Eternité (Psm. CI.

Pleins de foi donc et de confiance nous remettons cet avenir entre les mains de sa Providence.

Quoi qu'il en soit, nous nous inclinons avec une émotion respectueuse devant cette émouvante nécropole que c'est l'ensemble des Régions habitées par les ancêtres et nous exaltons encore une fois le sang des martyrs innocents. Dieu, qui permet l'holocauste de ceux qu'Il préfère pour des fins insondables à l'esprit humain, sait aussi en tirer Sa plus grande gloire et la glorification des victimes elles-mêmes. Dans Sa sagesse et Sa puissance, Il subordonne tout mal au bien, tout malheur au bonheur même ici-bas. Car il a été dit: la justice et l'innocence relèvent, exaltent à la fin les nations (Prov. XIV. 34). Il se réserve le jour et l'heure de la glorification puisqu'il est incontestable que rien ne se rétablit dans l'ordre social en général, et dans l'ordre national en particulier, que par le Souverain Maître à qui appartiennent toute revanche, toute restitution et réparation (cf. Rom. XII. 19).

L'Eglise, tribunal suprême de la justice divine sur la terre, admire, proclame et glorifie, dans la longue série de son Martyrologe l'innocence des victimes de l'injustice à toutes époques, et dans toutes les nations. C'est dans ce verdict de l'Eglise aussi, que, nous catholiques, trouvons c e t t e c l e f d e l' h i s t o i r e qui est en nous réconfort et espoir.

L'Eglise, nous l'avons vu, a été la première à reconnaître l'injustice des mesures prises contre les arméniens et l'innocence des victimes et ceci au cours même de la Tragédie. La première, Elle a hautement réclamé une équitable réparation alors que se déroulaient les laborieuses négociations diplomatiques. L'Eglise seule pourra couronner d'une auréole digne des enfants de Dieu, nos martyrs à jamais immortels pour l'histoire et pour l'éternité.

C'est pour répondre à cet empressement maternel de l'Eglise, et pour en suivre les traditions, que nous avons recueilli et rédigé, tant bien que mal, ces quelques Mémoires. Notre Patriarcat à son

---

[149]) Un dernier aperçu sur les régions d'Anatolie dans leur passé et présent, confirmera notre point de vue (V. Appendice — Annexe XXXIII).

tour, à peine installé sur un sol hospitalier, a essayé de rassembler documents et témoignages sur l'authenticité du martyre de nos frères dans le vrai sens catholique du mot. Puissent ces Mémoires servir de base historique à des procédures canoniques souhaitables; puissent-elles établir la vraie nature de ces mesures qui tendaient à la suppression de toute une race. Projetées principalement pour des fins politiques certes, elles furent exécutées aussi en haine de la foi chrétienne en général et de la foi catholique en particulier, contre nos Evêques, Prêtres, Religieuses et fidèles, innocents de toute implication politique. Cette extermination a été, en fait, l'œuvre du Djihad, de la guerre sainte contre la chrétienté.

Pie XI en 1928 a solennellement évoqué «la vision vaste et magnifique, douloureuse et glorieuse en même temps» de toute la nation arménienne martyre, qu'il disait sienne; il l'appelait «Notre Arménie» et il la voyait réunie derrière nos Evêques assemblés en Conférence au centre de la Chrétienté (voir discours de Pie XI dans l'Appendice Annexe XXXII).

Que cette vision se réalise dans la glorification de nos martyrs, élevés un jour aux honneurs des Autels; que cet acte de l'Eglise couronne le triomphe de la justice pour la plus grande gloire de Dieu, pour le bonheur de notre chère Nation!

Beyrouth le 12 février 1953

Fête de saint Vartan et de ses mille trente six compagnons de Martyre

Jean Naslian Arch. Tit. de Tarse
(Evêque de Trébizonde
1911—1928)

APPENDICE

ANNEXES

des Documents cités dans les Texte

NOTE

L'annexe mentionnée dans la note marginale No. 57 nous a manqué dans son texte original, dont le contenu par ailleurs est suffisamment sous-entendu dans l'exposé de notre Légionnaire (pg. 255—258).

ANNEXE N° I. (page 205 III. Partie)

ACCORD D'ANKARA

Art. 1. Les hautes parties contractantes déclarent que dès la mise en vigueur du présent accord, l'état de guerre aura cessé entre elles; les armées, les autorités civiles et les populations en seront immédiatement avisées.

Art. 2. Dès la signature du présent accord, les prisonniers de guerre respectifs ainsi que toutes les personnes françaises ou turques détenues ou emprisonnées, seront remises en liberté, et reconduites aux frais de la partie qui les détient, dans la ville la plus proche qui sera désignée à cet effet. Le bénéfice de cet article s'étend à tous les détenus et prisonniers des deux parties, quels que soient la date et le lieu de détention, d'emprisonnement ou de capture.

Art. 3. Dans un délai maximum de deux mois à partir de la signature du présent accord, les troupes turques se retireront au nord et les troupes françaises au sud de la ligne désignée à l'article 8.

Art. 4. L'évacuation et la prise de possession qui auront lieu dans le délai prévu à l'article 3, seront effectuées selon les modalités à fixer d'un commun accord par une commission mixte nommée par les commandants militaires des deux parties.

Art. 5. Une amnistie plénière sera accordée par les deux parties contractantes dans les régions évacuées, dès leur prise de possession.

Art. 6. Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie déclare que les droits des minorités, solennellement reconnus dans le Pacte national, seront confirmés par lui sur la même base que celle établie par les conventions conclues à ce sujet entre les Puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs alliés.

Art. 7. Un régime administratif spécial sera institué pour la région d'Alexandrette. Les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes les facilités pour le développement de leur culture. La langue turque y aura le caractère officiel.

Art. 8. La ligne mentionnée à l'article 3 est fixée et précisée comme suit: la ligne frontière partira d'un point à choisir sur le golfe d'Alexandrette, immédiatement au sud de la localité du Payas et se dirigera sensiblement vers Meidan-Ekbes (la station du chemin de fer et la localité restant à la Syrie).

De là, elle s'infléchira vers le Sud-Est, de manière à laisser à la Syrie la localité de Marsowa et à la Turquie celle de Karnoba, ainsi que la ville de Kilis; de là, elle rejoindra la voie ferrée à la station de Tchoban-Bey. Puis elle suivra la voie ferrée de Bagdad, dont la plate-forme restera sur le territoire turc jusqu'à Nouseibine; de là, elle suivra la vieille route entre Nouseibine et le Djéziré-Omar, où elle rejoindra le Tigre. Les localités de Nouseibine et de Djéziré-ibn-Omar, ainsi que la route, resteront à la Turquie; mais les deux pays auront les mêmes droits pour l'utilisation de cette route.

Les stations et gares de la section entre Tchoban-Bey et Nouseibine appartiendront à la Turquie, comme faisant partie de la plateforme du chemin de fer.

Une commission composée de délégués des deux parties sera constituée dans un délai d'un mois à partir de la signature du présent accord, pour fixer la ligne sus-mentionnée. Cette commission procédera aux travaux dans le même délai.

Art. 9. Le tombeau de Suleiman chah, le grand père du sultan Osman, fondateur de la dynastie ottomane (tombeau connu sous le nom de Turc Mézari) situé à Djaber-Kalessi, restera avec ses dépendances la propriété de la Turquie, qui pourra y maintenir des gardiens et y hisser le drapeau turc.

Art. 10. Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de la Turquie accepte le transfert de la concession de la section du chemin de fer de Bagdad entre Bozanti et Nouseibine ainsi que des divers embranchements construits dans le vilayet d'Adana, à un groupe français désigné par le gouvernement français avec tous les droits, privilèges et avantages, attachés aux concessions, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et le trafic.

La Turquie aura le droit de faire des transports militaires par chemin de fer de Meidan-Ekbès à Tchoban-Bey dans la région syrienne et la Syrie aura le droit de faire ses transports militaires par chemin de fer de Tchoban-Bey jusqu'à Nouseibine, dans le territoire turc.

Sur cette section et ces embranchements, aucun tarif différentiel ne pourra être établi en principe. Cependant les deux gouvernements se réservent le droit d'étudier, le cas échéant, d'un commun accord, toute dérogation à cette règle qui deviendrait nécessaire.

En cas d'impossibilité d'accord, chaque partie reprendra sa liberté d'action.

Art. 11. Une commission mixte sera instituée, après la ratification du présent accord, en vue de conclure une convention douanière entre la Turquie et la Syrie. Les conditions ainsi que la durée de cette convention seront déterminées par cette commission. Jusqu'à la conclusion de la convention précitée, les deux pays conserveront leur liberté d'action.

Art. 12. Les eaux du Kouvéik seront réparties entre la ville d'Alep et la région au nord restée turque, de manière à donner équitablement satisfaction aux deux parties. La ville d'Alep pourra également faire à ses frais une prise d'eau sur l'Euphrate en territoire turc pour faire face aux besoins de la région.

Art. 13. Les habitants sédentaires ou demi nomades, ayant la jouissance de pâturage ou ayant des propriétés de l'un ou de l'autre côté de la ligne fixée à l'article 8, continueront comme par le passé à exercer leurs droits. Ils pourront, pour les nécessités de leur exploitation, librement et sans payer aucun droit de douane et de pâturage, ni aucune taxe, transporter d'un côté à l'autre de cette ligne leur bétail avec le croît, leurs instruments, leurs outillages; leurs semences, et leurs produits agricoles, étant bien entendu qu'ils sont tenus de payer les droits et taxes y relatifs dans le pays où ils sont domiciliés.

Fait en double à Ankara,
le 20 octobre 1921.

ANNEXE N° II. (page 208 — III. Partie)

NOTE

Remise par la Délégation Nationale Arménienne A. M. le Ministre des Affaires Etrangères de France.

Le 5 novembre 1921.

Monsieur le Ministre

Notre délégation a le devoir de signaler à Votre Excellence la grande anxiété, qui s'est manifestée dans le monde chrétien et arménien, à la nouvelle de l'accord franco-turc, qui comporte l'évacuation prochaine de la Cilicie par les forces françaises.

D'après les renseignements qui nous parviennent de tous les côtés, cette angoisse ne fera qu'augmenter quand les clauses de cet accord seront mieux connues en Cilicie et dans les pays où elles n'ont pas encore été publiées. Déjà, rien que l'annonce d'un pareil accord avait suscité une grande et pénible inquiétude à Constantinople où les autorités patriarcales se sont empressées de remettre, dès le 14 octobre, au Haut-Commissaire de la République, un mémoire collectif pour exprimer leurs craintes, mémoire, qui a dû être transmis au département de Votre Excellence.

Depuis l'armistice, les chrétiens de Cilicie ont connu les bienfaits du régime français et ont vécu heureux sous la protection du drapeau français, espérant à juste titre, la libération de leur pays promise par les Alliés, tout au moins une amélioration de leur sort.

N'avaient-ils pas, d'ailleurs, pour connaître ce bonheur, donné leur concours sans réserve aux autorités françaises et versé leur sang avec les glorieuses troupes de la République?

Nombreuses sont à ce sujet les attestations des chefs des troupes. Il suffira de citer les félicitations si élogieuses du colonel Andréa à la suite du siège d'Aïntab.

Les habitants chrétiens et même beaucoup de musulmans antikémalistes, qui ont tous demandé le mandat français en Cilicie, auront donc lieu d'être on ne peut plus inquiets du retour des Kémalistes qui ont, dans des circonstances antérieures, à Marache, Sis, Zeïtoun et ailleurs, fait preuve de cruauté à l'égard de paisibles et innocentes populations. Aussi tous ceux qui ont assisté à ces scènes ou qui en ont entendu le récit, ne pourront croire que difficilement aux engagements des Kémalistes et à l'amnistie qu'ils publieront. Leurs craintes sont d'ailleurs partagées par des Français avertis; et nous nous permettons de citer ici les paroles de M. Henri Bidou, qui se trouve actuellement en Cilicie, et que nous lisons dans un des numéros récents du «Journal»: Il faut savoir que le jour où les Français quitteraient ce pays arrosé de leur sang et pacifié par eux, 20.000 habitants chrétiens et musulmans les suivraient, fuyant des représailles atroces. Cet exode, qui prendrait les proportions d'une catastrophe, doit être dans les décisions des responsables.

Notre Délégation ne peut que constater, malheureusement qu'il n'a été tenu aucun compte, lors des négociations d'Ankara, des suggestions qui ont fait l'objet de nos mémoires en date du 2 et 29 avril 1921 et que bien plus, l'unique garantie matérielle contenue dans l'accord de Londres et consistant en une gendarmerie mixte avec l'assistance d'officiers français,

a été même écartée cette fois, et qu'on s'est contenté de la seule promesse de garantir les droits des minorités. Des promesses analogues qui, dans des circonstances plus solennelles, ont été inscrites dans tous les firmans, dans les lois et la constitution ottomanes et dans les traités et les engagements signés par la Turquie, n'ont jamais été tenues; actuellement, il y a d'autant plus de raisons de douter qu'il s'agit d'une autorité qui est issue d'un mouvement de révolte contre le gouvernement légitime de Constantinople et les Puissances de l'Entente.

En présence de cette situation alarmante, où déportations, persécutions et massacres sont à prévoir, à raison surtout que la majorité actuelle de la population est chrétienne et arabe et que les Kémalistes voudront les réduire, notre délégation, toujours soucieuse d'apporter son concours à l'oeuvre des autorités françaises, ne peut que faire un suprême appel au Gouvernement de la République et le supplier de ne pas permettre en ce moment l'entrée des troupes Kémalistes en Cilicie et de remettre l'éxécution de cet accord à la conclusion prochaine de la paix définitive avec la Turquie.

ANNEXE N° III. (page 208, III. Partie)

ADRESSE

des Chefs des trois communautés arméniennes de Constantinople au Haut-Commissaire de France en Turquie

A Monsieur le Haut-Commissaire
de la République française à Constantinople

Constantinople, le 14 novembre 1921.

Monsieur le Haut-Commissaire

En notre qualité de chefs des trois communautés arméniennes de Turquie, nous avons l'honneur et le devoir impérieux d'exposer à Votre Excellence les considérations suivantes à propos de l'évacuation déjà décidée de la Cilicie par les forces françaises, en insistant de façon toute particulière sur l'importance extrême que nous attachons à notre démarche. Nous prenons occasion d'un télégramme que Sa Béatitude Monseigneur Sahag II, catholicos de Cilicie, vient d'adresser au Patriarcat arménien pour annoncer la résolution formelle des Arméniens concentrés dans cette région, d'émigrer une nouvelle fois pour échapper à une extermination inéluctable et prochaine. Ces compatriotes, dans un appel suprême, réclament un refuge sûr et des bateaux pour s'expatrier.

En reconnaissance des sacrifices inouïs consentis par la nation arménienne durant la guerre et des services rendus par elle à la cause du droit et de la liberté, les Puissances alliées et associées ont bien voulu, après l'armistice, venir au secours des populations déportées et dispersées dans le désert. Elles les ont rasemblées et installées provisoirement dans les régions que l'on pouvait considérer comme étant sûres puisqu'elles se trouvaient sous l'occupation et la garantie des Alliées. Plus de cent mille arméniens notamment furent ainsi concentrés en Cilicie où ils jouissaient de la protection effective de la France.

Malheureusement, aux termes de l'accord intervenu entre le Gouvernement de la République française et celui d'Ankara, les forces françaises se retireront de la Cilicie, dont l'évacuation prive ainsi les survivants des déportations de la protection sur laquelle ils étaient en droit de compter.

Les grands dangers résultant de l'application de cette mesure et sur l'évidence desquels nous n'avons pas manqué à plusieurs reprises d'attirer l'attention la plus sérieuse de Votre Excellence, viennent d'apparaître aux yeux des populations de la Cilicie dans leur imminence tragique. Ces Arméniens ont subi les événements de 1915 dont le triste souvenir a été entretenu dans leur esprit par les massacres subséquents de Marache, de Hadjine, de Zéïtoun, de Mersifoun etc... Ils savent que leur service aux côtés des Alliés, et surtout, tout dernièrement, aux côtés des Français, leur a attiré la haine inexorable des Turcs. Et d'ailleurs, Votre Excellence appréciera certainement combien sont fondées la répugnance et les appréhensions instinctives des Arméniens de Cilicie à passer sous la domination d'un pays qui est actuellement à l'état de guerre et qui puisera dans cette circonstance des prétextes opportuns pour assurer le succès de sa politique et de ses plans antiarméniens bien connus: appel sous les armes, taxes d'exonération, réquisitions, déportations pour raisons militaires, etc... tous prétextes à persécutions contre lesquels l'accord du 20 octobre n'offre aucune garantie. Ils viennent donc spontanément de prendre, poussés par l'instinct de conservation, la décision d'émigrer encore une fois en masse de leur patrie, où ils venaient de se créer de nouveau un rudiment d'existence sous l'égide de la France.

Interprètes des sentiments unanimes de nos populations et d'accord avec les conseils représentatifs de nos communautés, nous ne pouvons pas assumer la responsabilité d'empêcher nos compatriotes de Cilicie de recourir à cette mesure désespérée et d'exécution très difficile sans leur indiquer des garanties suffisantes pour la conservation de leur existence physique.

La meilleure garantie est certainement à nos yeux dans le maintien des forces d'occupation françaises dans les régions où se trouvent concentrés les Arméniens, jusqu'à la conclusion de la paix qui décidera définitivement de leur sort et dans le cas où le gouvernement de la République française croirait devoir irrévocablement retirer ses troupes, le remplacement de ces derniers par d'autres contingents alliés en nombre suffisant.

Une autre garantie consisterait à permettre et à faciliter l'option, basée sur les principes formels du traité de Sèvres, pour la nationalité d'une Puissance alliée, option qui assurerait aux Arméniens la protection accordée par cette Puissance à ses ressortissants.

Au cas, cependant, où ces solutions rencontreraient des difficultés insurmontables, au cas où ni la France, ni les Alliés ne consentiraient à leur accorder cette protection, les trois chefs spirituels des Arméniens de Turquie, appuyant de toutes leurs forces la requête de leurs compatriotes survivants de la Cilicie, qui déjà, aux termes de l'article IV. de l'acte de Moudros, ne peuvent pas être laissés au pouvoir des Turcs, prient les Puissances alliées et associées de bien vouloir indiquer à ces Arméniens un abri sûr et de mettre à leur disposition les moyens matériels nécessaires pour mettre pratiquement en exécution le plan de l'exode en masse que les circonstances politiques imposent aux Arméniens de la Cilicie.

Nous prions instamment Votre Excellence de communiquer d'urgence ce qui précède au Gouvernement de la République française, et de vouloir bien agréer, Monsieur le Haut-Commissaire les assurances de notre très haute considération.

Mgr. Zaven, Patriarche des Arméniens.

Mgr. Jean Naslian, Locum-Tenens du Patriarcat arménien-catholique.

Prof. Bezdjian, Chef de la Communauté arménienne-protestante.

ANNEXE N° IV (pg. 208 III. Partie)

Le 9 Novembre 1921 le Général Gouraud avait lancé sa proclamation pour aviser selon le ler Article du Traité les habitants de Cilicie, d'Aïntab et de Killis.

PROCLAMATION DU GENERAL GOURAUD, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE

lue par le Général Dufieux, au Konak d'Adana, le 12 novembre 1921 à 15 heures, devant le Vali, les Fonctionnaires, les Chefs de Communautés et les Notables.

Aux habitants de la Cilicie,

Aux habitants d'Aïntab et de Killis.

Depuis le 10 août 1920, vous savez que la France, dans son généreux désir de rendre la Paix à la Turquie, a décidé de remettre dans les mains du Gouvernement Ottoman une des vieilles provinces et deux villes Turques de l'Empire, qu'elle occupait en vertu des articles additionnels de l'armistice de Moudros.

Le télégraphe vous a appris que, persévérant dans ses intentions pacifiques, parce qu'il était sûr de répondre au voeu général de ce pays trop longtemps en proie aux misères et aux deuils de la guerre, le Gouvernement Français, représenté par son éminent négociateur, M. Franklin-Bouillon, ancien ministre pendant la Grande Guerre, a conclu le 20 octobre, avec son Excellence Moustafa Kémal Pacha et l'Assemblée Nationale d'Ankara, l'accord qui met fin à la guerre entre la France et la Turquie.

Cette fin de guerre, qui signifie aussi la fin du brigandage, la fin des troubles, sera accueillie avec soulagement par toutes les populations de l'Asie Mineure, que l'accord intéresse et les autres l'envieront.

Je sais que les populations chrétiennes et avec (elles)*) les arabes et les Turcs qui, reconnaissants des efforts des autorités françaises pour développer les prospérités des régions occupées, ont eu avec elle de bons rapports, sont inquiets du lendemain, et se demandent si le retour des autorités ottomanes ne sera pas suivi de représailles.

Je pourrai invoquer la signature du Gouvernement Français ainsi que celle de Son Exxcellence Moustafa Kémal Pacha, qui, en rendant la paix à une grande partie de la Turquie, a prouvé qu'il n'était pas seulement un grand général, mais aussi un grand homme d'Etat.

Mais je fais appel au bon sens de tous.

---

*) Mot omis.

Une amnistie plénière est proclamée. Les droits des minorités sont confirmés sur les mêmes bases que dans les conventions du même genre conclues en Europe à la fin de la Grande Guerre. Ce qui veut dire, pour s'en tenir aux points les plus essentiels, que le Gouvernement d'Ankara s'engage à accorder à tous les habitants, sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion, pleine et entière protection de leurs vies, de leur liberté et de leurs biens.

Tous les habitants auront droit au libre exercice, tant public que privé, de leur foi, religion ou croyance, dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes moeurs. Ils seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, langage et religion.

La différence de religion, de croyance, ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant ottoman en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions, honneurs, ou à l'exercice des différentes professions et industries.

Il ne sera édicté aucune restriction contre l'usage par tout ressortissant ottoman d'une langue quelconque, soit dans les relations, privées, ou de commerce, soit en matière de religion, de presse, soit dans les réunions publiques.

Une commission mixte franco-turque réglera les modalités de l'évacuation dans les conditions fixées d'accord par les deux commandements.

Enfin, je sais déjà que Son Excellence Moustafa Kémal Pacha a désigné, pour restaurer l'autorité ottomane dans les territoires que lui rend l'accord du 20 octobre, des hommes qui seront dignes de cette lourde et belle tâche, par leur volonté d'exécuter l'accord dans toutes ses parties, aussi bien que par leur fermeté contre tous les agents de désordre, et que ces hommes travailleront en pleine entente avec les autorités militaires françaises pendant la période d'évacuation et avec les autorités consulaires.

D'ici à quelques semaines par conséquent, l'autorité ottomane assumera la responsabilité du maintien de l'ordre. Un homme de bon sens peut-il penser que cette autorité n'appliquera pas toute son énergie à maintenir le calme, à s'opposer à toute représaille, à empêcher le sang de couler à nouveau?

Il en va, non seulement de l'honneur du Gouvernement d'Ankara et de son chef, mais aussi de leur intérêt le plus évident, car l'accord franco-turc n'est que la moitié de la paix: la Turquie devra un jour négocier la paix complète. Qui peut donc croire que, devant cette éventualité de demain Son Excellence Moustafa Kémal Pacha et l'Assemblée d'Ankara auraient la folie, en laissant commettre des assassinats, des représailles de quelques sortes qu'elles soient de s'aliéner les sympathies du gouvernement français sous la réprobation universelle, de l'Europe à l'Amérique, que soulèveraient ce retour aux troubles sanglants du passé?

Au nom du gouvernement français que j'ai l'honneur de représenter dans ces pays où la parole est respectée par tradition depuis des siècles, j'adjure tous les bons citoyens, à quelque religion qu'ils appartiennent, de m'écouter, de conserver leur calme, de ne pas obéir à un coup de tête qui les rejetteraient (sic) sur les routes de l'exil et du malheur où ils ne pourraient compter sur une aide efficace. Le Gouvernement français a fait le

nécessaire pour sauvegarder les droits des minorités, il ne doute pas qu'elles n'écoutent la voix de la raison qui est en même temps celle de leurs intérêts.

Restez donc dans vos foyers, à vos champs, à vos affaires, demeurez unis sous le gouvernement ottoman, qui prend l'engagement solennel de vous protéger et soyez assurés que vous êtes de la pleine sollicitude de la France..

Partir c'est courir la désastreuse aventure à laquelle on ne voit pas d'issue heureuse.

Rester, c'est maintenir le fruit du travail des ancêtres pour faire revivre dans la paix, la prospérité de la Cilicie, de Killis et d'Aïntab.

Beyrouth, le 9 novembre 1921.

Le Général Hout-Commissaire
de la République Française en Syrie et au Liban,
Commandant en Chef l'Armée du Levant
Gouraud

ANNEXE N° V (pg. 363 — Note marginale 96)

COPIE

A sa Majesté Mahomet V
Empereur des Ottomans

12 mars 1918

MAJESTE,

A l'appel que Nous adressions, le 10 septembre 1915, à Votre Majesté pour qu'Elle prît en pitié le sort des malheureux Arméniens, Votre Majesté répondit le 10 du mois de novembre suivant, en Nous donnant à ce sujet des explications et des assurances. Et de fait, dans la profonde tristesse où Nous tenaient les maux de la guerre, ce Nous fut un puissant réconfort d'apprendre par la suite, qu'une amélioration sensible était survenue dans la condition de ce malheureux peuple, menacé d'un désastre si épouvantable.

Cette heureuse conséquence de Nos pressantes prières, cette preuve palpable de bonnes dispositions de Votre Majesté, Nous portent en ce moment à Vous faire part de l'angoisse où Nous jettent les renseignements qui, derechef parviennent jusqu'à Nous, et les craintes que Nous ressentons de voir se renouveler pour ces infortunés les souffrances inénarrables endurées par le passé.

En vertu du traité de paix, que les armées de Votre Majesté, unies à celles de vos Alliés, ont imposé à la Russie, des territoires considérables rentrent sous la domination de la Turquie et ces contrées sont en grande partie habitées par des Arméniens.

De grâce, que l'on épargne et que l'on protège les populations désarmées et innocentes; c'est un don des Puissants, que de savoir pratiquer la générosité et la miséricorde. Et maintenant qu'il n'y a plus de motifs de craindre, maintenant que cessent les raisons d'ordre militaire signalées par Votre Majesté dans Sa lettre du 10 Novembre, et que, bien au contraire l'Empire Ottoman étend au Nord ses vastes domaines, puissent les pauvres

Arméniens voir s'abaisser sur eux en abondance la pitié et la clémence Souveraines!

Espérant que Votre Majesté voudra bien se rendre à Nos exhortations et que, dans un sentiment élevé de justice et de clémence elle daignera prendre des dispositions opportunes en faveur de ces malheureux si éprouvés par la guerre, Nous prions Votre Majesté d'agréer les meilleurs voeux que Nous formons pour Sa conservation et Sa prospérité, ainsi que pour le bonheur de ses peuples.

Pape Benoît XV.

ANNEXE N° VI (page 541) — IV. Partie)

A.

Patriarcat
Arménien Catholique

Constantinople 15 janvier 1919

A S. E. Monsieur le Président
de la République Française[150])

La haute et entière justice, prix du sang mondial versé depuis plus de quatre années de guerre est l'objet de l'aspiration présente de toute l'humanité et spécialement des peuples opprimés.

Parmi ces peuples, il est superflu de le dire, la Nation Arménienne, condamnée, à 'extermination de la manière la plus atroce et la plus inhumaine, a plus que tout autre, besoin d'être soustraite au joug de l'esclavage et de la tyrannie.

Comme protecteur de la justice et des droits du plus faible au sein de cette nation opprimée, je me fais un devoir de faire appel au Représentant de la noble France, dont les armées héroïques ont sauvé la cause des peuples opprimés, afin que celle-ci daigne s'intéresser dans la mesure la plus juste, au sort de la nation arménienne et à en obtenir la complète libération en assurant son indépendance dans les limites historiquement définies et réclamées par un droit imprescriptible, droit qui ne peut jamais être étouffé par la puissance et la prépondérance de la tyrannie. L'Arménie Majeure, l'Arménie Mineure et la Cilicie forment le trépied sur lequel doit être replacée la Nation Arménienne injustement dépouillée, tyrannisée et menacée d'extermination durant de longs siècles.

De ce noble Pays de France, qui garde encore les restes mortels de notre dernier Roi, du voisinage de ce tombeau nous attendons, Mr. le Président, le décret de la résurrection, de la libération définitive de la Nation, d'une manière telle qu'elle ne donne plus lieu à aucune aspiration traditionnelle. Telle est l'attente de toute notre Nation, telle est l'indemnité que réclame le sang innocent de nos martyrs; nous sommes persuadés

[150]) Dans le même sens pour ce qui concerne les réclamations arméniennes ont été adressés des appels à Mr. Wilson (Etats-Unis), à Mr. Orlando (Italie), à S. M. le Roi de la Belgique, au gouvernement d'Angleterre.

que la noble France mettra en oeuvre dans ce but toute sa haute influence, toujours généreuse dès qu'il s'agit d'actes humanitaires de si haute importance.

En adressant à V. E. cet appel, nous entendons solliciter encore la tutelle et la protection, dont aura besoin le nouvel Etat d'Arménie. Qu'il nous soit permis à cette occasion d'attirer votre bienveillante attention sur les points qui nous semblent particulièrement importants pour assurer l'unité, l'ordre et le développement normal de la nation.

La nation arménienne au point de vue religieux se partage en trois branches: les arméniens grégoriens qui sont les plus nombreux, les arméniens catholiques, dont le soussigné est le représentant et les arméniens protestants. Afin que dans ce nouvel état rien ne vienne troubler l'harmonie entre ces trois enfants d'une même famille, il serait à désirer que dans les statuts du futur Etat Arménien aucune confession religieuse ne soit reconnue officiellement et qu'une large et loyale application du principe de la liberté de conscience soit accordée à chaque fraction pour se développer librement et concourrir ainsi tous ensemble au bien général de la nation.

La situation nouvelle faite aux arméniens au point de vue politique nécessitera aussi une nouvelle organisation ecclésiastique dans les provinces qui leur seront attribuées, il serait donc grandement désirable qu'aucune entrave ne soit mise à une prompte réorganisation, que chaque branche de la famille arménienne puisse librement et rapidement se reconstituer suivant ses règlements et ses usages propres.

Enfin pendant la période des déportations et des massacres, les arméniens aussi bien les individus que les communautés, ont subi des pertes matérielles considérables. Or, pour que la jeune nation arménienne, dès le commencement de sa nouvelle vie, puisse se développer librement, il est indispensable qu'elle dispose de ressources qui seraient mises à sa disposition en compensation des dommages énormes qu'elle a éprouvés.

Permettez-nous de Vous rappeler, Mr. le Président, que les arméniens catholiques ont toujours été spécialement dévoués à la France. Ils ont toujours trouvé auprès de ses représentants une protection efficace et lui ont voué en retour une éternelle reconnaissance. C'est grâce aux subventions accordées par le Gouvernement de la République Française aux écoles arméniennes catholiques, grâce aux maisons d'éducation ouvertes par les Religieux et Religieuses de France que presque toute notre population parle la belle langue française, aussi regardons-nous la France comme notre seconde patrie.

C'est dans ces sentiments de profonde reconnaissance pour le passé et de ferme confiance pour l'avenir, que nous Vous prions de vouloir bien agréer, Mr. le Président, en notre nom, au nom de toute la nation arménienne et tout spécialement de la famille arménienne catholique, l'hommage de notre sincère et respectueux dévouement.

Paul Pierre XIII Terzian

B)

Après la lettre de S. B. Mgr. Terzian Paul Pierre XIII. Patriarche de Cilicie, nous croyons utile de publier, à titre de documentation, un extrait du très important discours prononcé par Mr. Etienne Flandin à la Séance du Sénat du 29 Décembre 1921 au cours des débats sur l'accord d'Ankara.

Nous le rapportons cet extrait de discours, d'autant plus volontiers qu'il contient un large extrait de la réponse de Mr. Poincaré à la lettre sus-mentionnée de Mgr. Terzian.

«Ah! Messieurs, l'accord d'Angora n'améliore pas la situation fâcheuse que nous a créé le traité de Sèvres, mais il l'aggrave singulièrement; il l'aggrave par le tracé nouveau de la frontière que je vous ai indiqué, il l'aggrave en nous faisant perdre un territoire considérable et d'une grande richesse. Nous perdons Aïntab avec 75.000 habitants; nous perdons Mardine et Kilis avec une population de plus de 30.000 habitants. Alep se voit dépossédée de tout ce que je pourrais appeler sa banlieue économique.

Ce serait la renonciation sans compensation à un territoire d'une fertilité merveilleuse qu'on a comparé à la Basse-Egypte, et où se réunissent et se complètent les unes et les autres, toutes les cultures. Je ne voudrais rien exagérer, mais il faut cependant avoir le courage de se placer en face de la situation réelle. Une frontière militairement indéfendable, Alexandrette placée sous le canon turc, la base d'Ayas livrée aux entreprises des sous-marins, Alep privée de sa vie économique et, ce qui serait pire, menacée de mourir de soif si l'on venait à couper les sources qui l'alimentent; le nord de la Syrie privé de toute sécurité. Autre chose est de se confier, autre chose est de se livrer. Aussi bien, s'il nous est possible de nous livrer, avons-nous le droit de livrer des populations qui se sont fiées à la parole de la France?

... Et auxquelles nous sommes liés, vous avez raison de le dire, par les plus impérieuses obligations d'honneur... **Les Turcs ont pu tyranniser ce pays... Ils ont opprimé, ils n'ont pas gouverné. Ils n'ont jamais su conquérir le coeur des populations... Leur politique d'oppression s'est traduite par une politique d'extermination.**

Plus d'un million d'Arméniens, plus de la moitié du peuple exterminé, telle a été l'oeuvre de ces Jeunes-Turcs dont l'Europe civilisée avait, hélas! salué l'événement comme celui d'un gouvernement d'humanité et de progrès.

Eh bien! il y a eu en Cilicie près de 100.000 Arméniens. Ils ont été en grande partie rapatriés par la France alors qu'ils avaient été sauvés du massacre. Beaucoup d'entre eux se sont battus pour nous. Des milliers d'Arméniens son venus d'Amérique ou d'Egypte s'enrôler sous les drapeaux français et alliés, cela sur la parole donnée par nos consuls que, se battant pour la cause de la liberté du monde, ce qui était vrai, ils se battaient par-là même pour la libération de l'Arménie.

Après la victoire, en attendant la reconstitution de la Grande-Arménie sollennellement promise par les traités, nous avions rapatrié en Cilicie les malheureux échappés des massacres, y consituant ainsi un premier foyer national. Les réfugiés avaient trouvé du travail et des moyens de vivre, les orphelins avaient été recueillis dans nos écoles et élevés à la française; tous plaçaient en nous leurs espérances.

Ai-je à vous rappeler les termes de la lettre que M. Poincaré, Président de la République, adressait après l'armistice, le 16 février 1919, au patriarche des Arméniens, Catholicos de Cilicie — «L'Arménie n'a pas douté de la France, comme la France n'a pas douté de l'Arménie et, après avoir supporté ensemble les mêmes souffrances pour le triomphe du droit et de la justice dans le monde, les deux peuples amis peuvent aujourd'hui communier dans la même allégresse et la même fierté.

Le gouvernement de la République ne considère pas comme étant aujourd'hui accomplie la tâche qui lui incombe vis-à-vis des populations arméniennes. Il sait le concours que l'Arménie, et plus particulièrement, le noble pays de Cilicie attendent de lui pour jouir en toute sécurité des bienfaits de la paix et de la liberté et je puis assurer Votre Béatitude que la France répondra à la confiance qu'elle lui a témoignée à cet égard».

ANNEXE VII (pg. 499, IV. Partie)

(1922)

Appel de Sénateurs et Députés italiens à S. E. Mr. le Marquis Della Torretta en faveur des Arméniens.

Nous soussignés, profitant de cette réunion du Conseil Suprême qui a pour but de restaurer la paix en Orient, venons d'un même coeur, unis devant cette sainte cause de la paix, comme nos enfants ont été dans la mort, prier respectueusement le Conseil d'écouter notre voix, qui se permet de lancer cet appel afin que soit toujours plus rayonnante la splendeur du Droit et plus haute la dignité de la justice.

C'est l'heure de prouver que les peuples libres savent faire régner le Droit. Comment répondrait-on de l'avenir si une réunion de représentants de nations victorieuses ne tenait pas les promesses solennelles faites par leurs Gouvernements et laissait commettre quelques choses d'injuste?

Il s'agit de l'exécution d'engagements formels qui à maintes reprise ont été faits par les Puissances, membres du Conseil Suprême, à leurs alliés, les Arméniens, fils de la doyenne des nations, libérer leur patrie du joug turc, leur patrie qui fut l'avant-garde de la civilisation, héritière légitime de l'humanisme antique, et qui s'est montrée cette fois-ci encore fidèle à son passé.

L'Arménie a été le symbole et la synthèse de toutes les horreurs de la guerre.

En Automne 1914, les Turcs envoyèrent des émissaires au Congrès National des Arméniens siégeant à Erzéroum et lui firent la promesse d'accorder l'Autonomie à l'Arménie si les Arméniens s'engageaient à aider activement la Turquie durant la guerre; à cause du courageux refus des Arméniens, ceux-ci ont été systématiquement massacrés en 1915 par le Gouvernement Jeune-Turc, «Les deux tiers de la population, 700.000 hommes, femmes, enfants ont été exterminés par les méthodes les plus infernales et avec sang-froid», dit le Secrétaire adjoint aux Affaires Etrangères Anglais, dans sa lettre du 3 octobre 1918 au Vicomte Bryce.

De même, les Arméniens de Russie firent la sourde oreille aux tentatives des chefs tartares et autres de se joindre à eux dans une révolte contre la Russie au moment de la déclaration de la guerre. Plus de 200.000 arméniens combattaient dans l'armée russe. Après l'écroulement de cette armée (fin 1917) de nombreux volontaires Arméniens se chargèrent de la défense du front du Caucase et retardèrent pendant de longs mois l'avance des Turcs rendant ainsi un signalé service à l'Armée Britannique de Mésopotamie.

Enfin la France forma, d'accord avec la Délégation Nationale Arménienne de Paris, une Légion de volontaires Arméniens appelée plus tard «Légion Arménienne» qui, sous les ordres des officiers Français prit part à la campagne de Palestine et mérita par sa bravoure et sa résistance les hommages du Commandant Français et du Maréchal Lord Allenby, le commandant en chef.

A l'Armistice les Autorités Alliées transportèrent en Cilicie les réfugiés arméniens d'Egypte, de Palestine, ainsi qu'un grand nombre de déportés, qui se trouvaient dans les déserts de Syrie, près de 180.000 arméniens s'établirent ainsi en Cilicie et vécurent confiants sous la protection française, sur cette terre dite «Petite Arménie» si lontemps captive et dont les Alliés venaient de briser les liens.

Le 10 août 1920, l'Arménie était admise au Traité de Sèvres, comme signataire et l'Art. 88 de ce Traité déclarait «L'Arménie un Etat libre et indépendant», les frontières de cet Etat étant laissées à l'arbitrage du Président Wilson.

Depuis la signature du Traité de Sèvres, la République Arménienne a été attaquée par les troupes Kémalistes qui ont enlevé plusieurs territoires (Kars etc...). D'autre part les Bolchéviques occupèrent le pays. Aucun territoire de l'Arménie Turque ne put non plus être libéré.

La victoire finale de l'Entente n'a donc pas apporté aux Arméniens la délivrance promise, et alliés fidèles, ceux-ci ne purent recueillir ce qui leur était dû.

Devant cet état de choses, le Conseil Suprême réuni à Londres en mars 1921, décida la création en Arménie Turque d'un Foyer National Arménien dont les frontières seraient délimitées par une Commission nommée par la Société des Nations, et en septembre dernier, l'Assemblée de la Société des Nations, par un vote unanime, opina également pour la création de ce «Home» National Arménien.

Un nouveau malheur attendait les Arméniens établis en Cilicie depuis trois ans. Par l'accord Franco-Kémaliste, la France évacuait cette province et remettait aux Kémalistes, même la partie qui, en vertu du Traité de Sèvres devait rester sous mandat Français.

On se représente l'angoisse terrible de ces malheureux chrétiens, qui, au nombre de près de 250.000, ne pouvant se soumettre de nouveau à un joug qui a été si féroce et si barbare, fuient en masse, sans savoir même pouvoir où se rendre, devant l'imminence de la plus inquiétante des probabilités.

On se rend compte qu'il y a eu dans la tragédie arménienne des alternatives, des rémissions courtes et à peine sensibles, des recrudescences, les plus grands espoirs suivis des plus lourdes déceptions. Et pourtant, rien n'a pu ébranler ce peuple antique parce qu'il a toujours gardé cette force d'âme

que Mirabeau appelait «Le fanatisme de l'espérance» et qu'une foi invincible l'a soutenu, la foi dans sa destinée.

Certes, si nous n'ignorons point que les nations vraiment dignes de s'appartenir arrivent à l'indépendance à travers le martyre, nous savons aussi que la raison nous enseigna le respect de la liberté individuelle, la fidélité à la parole donnée, la défense des opprimés, toutes sortes de disciplines morales d'où résulte l'éminente dignité du genre humain.

Ainsi, souhaitons-nous, avec toute la ferveur de nos sentiments envers l'Arménie, qu'au milieu des redoutables inconnus actuels, il existe au moins une certitude: que le Conseil Suprême libère cette terre d'Orient dont le destin de ses habitants chrétiens a été une honte pour toute la civilisation et que les larmes — et peut-être le sang — que versent encore en ce moment les Arméniens, coulent pour la dernière fois.

L'humanité, la Justice, le Droit, intéressés à cette Sainte Cause, attendent du Conseil Suprême l'inéluctable libération de l'Arménie de la Turquie.

(signatures)

Luigi Luzzatti, Sénateur
Paolo Boselli, Sénateur
Vittorio Scialioja, Sénateur
Luigi Torigiani, Sénateur
Ernesto Arsour, Sénateur
V. E. Orlando, Député
Attilio Aortis, Sénateur
Carlo Verraris, Sénateur
Leone Wollemberg, Sénateur
Luigi Rava, Sénateur
Achille Lorta, Sénateur
Tassoni, Sénateur

et plusieurs autres Sénateurs, Députés et personnalités politiques.

ANNEXE N° VIII (page 553 — IV. Partie)

(Lettre à S. E. le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat de S. S. le Pape Benoît XV.)

Londra, 20 marzo 1920

Eminenza Rèma

Dopo quindici giorni di soggiorno à Parigi abbiamo dovuto recarci a Londra per raggiungere la nota Missione Patriarcale gregoriana. La Delegazione armena come a Parigi, cosi qui a Londra ha fatto onorifica accoglienza facendo sempre risaltare con riguardi particolari la stima che ha della Gerarchia et del clero cattolico.

Volendo corrispondere alla fiducia addimostrataci, dopo i ricorsi fatti a Parigi in favore della sorte della povera nostra nazione armena, ci siamo affrettati a proseguire Sino quà supponendo imminante il ritorno della Delegazione a Parigi, ove ritornera più tardi anche il Supremo Consiglio della Pace.

Oggi mi son permesso prendere la ben rispettosa libertà di scrivere a Vostra Eminenza per pregarla da parte anche della Delegazione Nazionale di voler interessare l'augusta e paterna sollecitudine del Sovrano Pontefice sulla sorte della popolazione armena di Cilicia. Dopo il disastro inconcepibile di Marache altre notizie allarmanti pervengono sulla stuazione di Aïntab,

Orfa, Hagin; in questa città si troverebbero assediati gli Armeni da un mese in quà sotto la minaccia di esterminio.

L'azione della Francia, che occupa quelle regioni, non sembra corrispondere ai bisogni più imperiosi creati in seguito alle mosse delle bande turche, e cio presso, i nostri connazionali ridonda disgraziatamente a svantaggio del cattolicismo, di cui la Francia è supposta ancora protettrice in Oriente.

Un atto del Sovrano Pontefice nel modo che si crederà conveniente ed opportuno, a favore di più di 100.000 rientrati armeni in Cilicia, cosi gravamente minacciati, potrebbe non solo essere efficace e sollevare cosi quelle disgraziate popolazioni, ma bensi aumenterebbe negli armeni quella venerazione riconoscente, che meritamente si nutre per l'augusta Persona di S. S. Benedetto XV. cosi benemerito anche della nazione armena per tanti altri atti di sovrana bontà.

Compiego copia del dispaccio dei Capi Religiosi di Constantinopoli pervenuto alla delegazione armena.

E mentre imploro di perdonarmi la libertà presa, colgo l'occasione per riaffermarmi ecc...

ANNEXE N° IX (page 557 — IV. Partie)

Discours tenu par Monseigneur Naslian aux Catholiques Anglais dans une réunion à l'hôtel Washington à Londres le 27 mars 1920.

Parler de la cause arménienne aux Catholiques c'est leur parler d'une cause de justice catholique, c'est-à-dire, universelle; puisque c'est le droit naturel atteint dans celui de l'Arménie.

Notre Saint Père, le Souverain Pontife, en dépit de sa position très délicate pendant la guerre, est intervenu auprès du Sultan, pour en réclamer les droits de justice envers ses sujets arméniens, qui ne pouvaient pas se rendre coupables à mort dans un jour après des centaines d'années de fidélité prouvée et proclamée par la Sublime Porte même en maintes occasions.

La faute des Arméniens c'était leur supériorité morale, intellectuelle et industrielle, c'est leur sincère attachement à la cause de l'entente, c'était leur nombre qui remplissait de vitalité toutes les villes de l'Asie Mineure; tout cela embarrassait bien les jeunes-turcs rêvant l'unification des races en Turquie. Il fallait se débarrasser de cet élément fort, comme l'avait dit dans un cercle turc à Constantinople l'Ambassadeur d'Allemagne Wangenheim. Et on a essayé de s'en débarrasser; mais la vie d'une nation, comme celle de l'Arménie, qui, en dépit de l'oppression et des massacres à travers des siècles n'était pas facile à être déracinée, elle est là en pleine vigueur pour se revendiquer ce qui lui est dû de droit:

On devra revenir à la note du Souverain Pontife, Notre vénérable Saint Père Bénoit XV. pour rendre pleine justice à la satisfaction de tout le monde; dans cette note, il a réservé une place d'honneur à l'Arménie, dont il a proclamé par devant le tribunal intermondial le droit à l'indépendance.

Le Saint Père, embrassant toutes les nations dans l'étendue immense de la charité du Christ, a été pendant la guerre le bienfaiteur commun de tous en Orient, comme partout ailleurs; c'est grâce à son intervention efficace auprès de la Sublime Porte que les Arméniens de Constantinople n'ont pas été expulsés.

Un monument va être érigé à Constantinople même, en souvenir des bienfaits de l'Auguste Père de la Chrétienté, et le premier à y souscrire à cet effet, je dois le signaler, a été le digne délégué de la République arménienne, Son Excellence Mr. Aharonian Avédis, ici présent.

Et bien cet acte de la République arménienne vient de nous assurer l'accueil bienveillant qu'il va faire à la bienfaisante action de l'Eglise catholique en Arménie. Tout dernièrement un visiteur apostolique a visité aussi l'Arménie, et il est revenu enthousiasmé des bonnes dispositions de notre gouvernement pour tout ce qui est catholique, reconnu comme éminent facteur de civilisation.

Vous devez connaître que l'Arménie doit la conservation de son histoire, de sa littérature, aux Instituts religieux catholiques, qui sont fondés dans les pays catholiques de l'Europe à l'abri du danger d'être pillé et détruit par les Turcs. Aussi le nationalisme en Arménie a son côté catholique chez nous assez remarquable et par là tout catholique chez nous peut et doit être aussi bien arménien que les non-catholiques.

Animé de cet esprit et grâce à l'organisation catholique, qui est celle de l'ordre et de la discipline, les Catholiques arméniens comptent faire ressentir en Arménie les bénéfices du vrai patriotisme.

Cependant, il nous reste encore à créer l'Arménie. Nos excellents Délégués, Son Excellence Boghos Noubar Pacha et S. E. Aharonian Avédis, travaillent avec dévouement sans borne pour reconstruire l'Arménie, et nous sommes ici à leur donner la main dans l'achèvement de l'oeuvre.

J'ai nommé cette oeuvre une reconstruction, parce que l'Arménie a son passé très glorieux d'indépendance historique.

Les Arméniens, soit au point de vue de leur origine que de leur langue, appartiennent à la famille indo-européenne; suivant des données historiques et linguistiques ils sont venus se fixer en Arménie en 1500 avant J. C.

L'Arménie de tout temps a été sous un régime de gouvernement monarchique héréditaire. — On compte quatre dynasties régnantes:

a) La dynastie Haikane, a duré pendant 90 ans.

b) Après une période d'interrègne succéda la dynastie des Archagounis, qui eut une existence de 376 ans; pendant cette époque l'Arménie se convertit au christianisme, ce fut l'âge d'or aussi de la littérature arménienne.

c) Les Bakradounis, regagnèrent l'indépendance après de longues périodes de sanglantes rivalités. C'est le Christianisme soutenu avec courage que nos Machabéens chrétiens, les martyrs Vartanian et autres qui sauvèrent l'Arménie du danger de disparaître sous l'invasion des persans surtout et sous celle des Califs de Bagdad, qui voulaient s'assimiler par force cette race, qui n'avait rien de commun avec eux.

d) A la dynastie des Bakradounis succéda celle des Roupenians, commencée en 1086 en Cilicie, d'où elle prêta main forte aux Chrétiens

dans les différentes expéditions des croisades et c'est ce qui décida le Pape Célestin II. d'envoyer à Léon I. surnommé le Magnifique, une couronne royale. La Cour arménienne à cette époque fut formée à l'instar de celles de l'Europe et la vie moderne s'y installa. Le dernier représentant de cette dynastie fut le malheureux Léon VI. dit de Lusignan, mort à Paris le 29 novembre 1393 et enterré dans la Basilique de St. Denis.

Pendant un certain temps, l'Arménie se battit encore pour son indépendance, mais à la fin elle succomba devant le nombre infiniment supérieur de ses ennemis perses, arabes, tartares turcs. L'Arménie était désormais livrée aux caprices de ses vainqueurs, qui devraient se rivaliser de cruauté pour affaiblir, démoraliser et exterminer un peuple, qui avait été pendant des siècles l'avant-garde de la civilisation chrétienne en Orient: c'est ainsi que les Arméniens formant de 29 à 30 millions de populations se trouvent aujourd'hui réduits à 3½ millions. L'indépendance et la paix les feront revivre; les forces nationales, dont les Arméniens disposent, après les dures épreuves de massacres continuels sont en état de se développer vite; il leur faut la liberté, la délivrance du joug musulman, il leur faut la sécurité dans leurs territoires à l'abri de tout attaque contre leur vie.

Voilà ce que nous demandons et personne ne voudra pas nous reprocher de trop d'exigence, rien de plus modeste que de demander le maintien de la vie. C'est ce que nous demandons à la Conférence de la Paix: qu'on nous donne la vie nationale indépendante, délivrée de l'esclavage et du meurtre; qu'on nous restitue notre patrimoine historique, usurpé par des barbares; qu'on nous assure contre de nouvelles invasions, qu'on nous rende nos biens, nos survivants islamisés par force: Est-ce exagéré que de demander de pareilles choses? Et bien, on hésite encore, on retarde encore de se prononcer au suprême Conseil et cependant il nous presse de voir décidée notre émancipation finale.

Pour l'obtenir aussi vite que possible en des conditions favorables nous comptons beaucoup sur le concours des Catholiques de l'Europe; et c'est à vous, Catholiques de foi prouvée, Catholiques de sérieuses activités que je m'adresse aujourd'hui. Parlez, écrivez pour nous, faites tout ce qui vous est possible pour nous soutenir et l'Arménie, rachetée par le mérite du sang de ses populations martyres, saura rendre à son tour de précieux services au règne du Christ et à l'humanité dans ces pays arriérés; et ce service soit compté comme un faible tribut de notre vive reconnaissance et de profonde gratitude envers ceux qui auront défendu notre cause.

C'est aux chrétiens de l'Angleterre de se dresser en défenseur du droit naturel foulé aux pieds par les Turcs, et nos Catholiques Anglais, si décidés pour les luttes de la bonne cause, trouveront des motifs très réels pour prononcer leurs principes de foi catholique en faveur de ce peuple martyr, pour sa fermeté dans ses convictions religieuses. Il faut que l'époque de la barbarie fasse place à celle de la liberté des peuples opprimés.

La vraie ligue des Nations c'est l'Eglise Catholique, qui embrasse tout les peuples dans la charité du Christ, unique Auteur de la vraie paix. Que cette paix de justice, de droit, de délivrance pour la nation arménienne soit prononcée devant la Conférence de la paix par les Catholiques Anglais et l'Arménie délivrée saura répondre dignement à leur charitable concours.

ANNEXE X. (page 565 — IV. Partie)

ELEGIA

1. Princeps Ecclesiae, matrem hanc Orientis in Urbem,
Post bellum Pacis nuntius advenias!
2. Iam satis et terris, maribus que, sat aethere in alto
Incubuere armis proelia freta novis.
3. Exul justitiae sensus sat longius errat,
Sat caedis rabies satque ruina furens!
4. Quo vehor? Heu nondum cohibere et tergere fletus
Nos licet et nondum corruit hostis edax!
5. Per sata distracti deserta, per ardua montis
Saxa, lugent juvenes, flent pariterque senes;
6. Quot sunt armeniae montes tot flexibus Echo
Matrum heu! lugubres dant resonant gemitus.
7. Oh! scelerum cesset telis innixa potestas,
Mars et praesidium cesset inesse novis.
8. At quis foedifragos compescet tutius hostes?
Panget quassatas quis civitatis opes?
9. Ecclesia una domus pacis compagibus arctis,
Unus cuncti auctor foederis esto Deus!
10. Ventorum rabies tempestatesque furentes,
Imperio pavidae consiluere Dei.
11. Hic Princeps Pacis Regnum sibi pace per orbem,
Aequis firmavit juribus Ecclesiae.
12. Virtutum hinc jurisque parens formidine terras
Ereptura fides jura quieta ferat.
13. Nonne et regnorum lunctantibus undique fatis,
Omnes prae lucro conticuere duces?
14. At Petri successor per totum pervigil orbem,
Vulnere jam mundi saucius ingemuit.
15. Et summus Pastor curis exercitus Orbis
Solus disseruit conscius officii.
16. Excusso exin surrexit de funere plorans
Institia, illusamque extulit orbe fidem.
17. Et quot per terras bellique domique solamen
Attulerit, non longum me recitare juvat.
18. Nos poenes, qui tanti Patris gesta vicesque
Angelico obtinuit nomine et officio,
19. Obstrinxit gratas nullo discrimine gentes
Summum in clavigerum, Catholicamque fidem.
20. Et Tu, qui dominâ natus de gente Britannus,
Princeps Ecclesiae, vimque fidemque refers,
21. Salve! Quumque tuae ventura arrident soecula genti,
Gens tua defensor rideat Ecclesiae!

22. Et dum Te adventante huc fervet motus in unam
Ecclesiam, oh! utinam vincula trajicias!
23. Omina non aliter nostrûm de pectore, Princeps,
Hic meliora tibi suppetit ista dies!
24. His utinam auspiciis subeat jam laetior aetas,
Faustis subvolvens tempora tristitiae.

ELEGIE

1. O Prince de l'Eglise, que ton arrivée après la guerre en cette ville, métropole de l'Orient, soit de bonne nouvelle de la Paix!
2. C'en est assez de la dévastation, que la guerre munie de nouvelles armes, a causé sur terre, sur mer, et dans les airs.
3. C'en est assez de la longue absence en exil du sens de la justice; c'en est assez de la rage du massacre; c'en est assez de la fureur destructrice!
4. Où m'emporté-je?... Hélas! Il ne nous est pas donné encore de retenir et de sécher nos larmes; le rapace ennemi n'est pas encore abattu!
5. Déportés par des campagnes désertes, par des montagnes inaccessibles et pierreuses, ils pleurent encore, et des jeunes gens et des vieillards!
6. Et l'écho des lugubres gémissements des Mères retentissent autant de fois qu'il y a de tortueuses gorges dans les montagnes d'Arménie!
7. Oh! Que cesse le domaine de la force appuyée sur les armes; que cesse la guerre se munissant de jour en jour de nouvelles armes.
8. Mais, qui pourra empêcher que les ennemis ne déchirent pas les traités de paix? Qui pourra faire recouvrer les richesses détruites et pillées?
9. L'Eglise seule est le refuge et l'asile sûr aux nations éprouvées; Dieu seul est l'auteur de stable alliance.
10. La rage des vents et la fureur des tempêtes ne se turent que par ordre de Dieu!
11. Ce Prince de la Paix, s'est constitué un royaume de paix par les équitables droits de l'Eglise.
12. Que la foi donc, calme et paisible, qui est la mère de toutes les vertus et de tous les droits, sauve par le droit le monde de l'épouvante de nouvelles guerres.
13. N'est-ce pas que les gouvernants de tous les Etats dans le conflit de leurs destinées se turent par l'avidité de leurs intérêts?
14. Mais malgré tout, le successeur de Pierre, blessé dans son esprit de justice par la blessure même du monde, ne dort pas.
15. Le Souverain Pasteur, affligé par les souffrances du monde universel, a élevé seul, conscient de son office, la voix de la justice.
16. Et la justice ressuscitée de son tombeau de mort en pleurs, réveilla à son tour dans le monde la foi trompée.
17. Je ne m'arrêterai pas dans le récit très long de toutes les oeuvres d'assistance avec lesquelles il s'est empressé de soulager le monde et sur les champs de guerre et dans les foyers des combattants.

18. Pour dire seulement tout ce qu'il a fait chez nous par l'entremise de celui qui l'a représenté d'office justifiant son nom d'Ange.
19. Il s'est lié par des sentiments de gratitude universelle toutes les races, sans distinction, envers le souverain Pasteur qui porte les clefs de justice et envers l'Eglise catholique.
20. Et toi, qui natif de la nation Britannique, dominatrice du monde, et qui en même temps Prince de l'Eglise, représentes et la force et la foi,
21. Sois le bienvenu! Et en attendant que l'avenir sourie propice à ta nation, qu'elle devienne favorable à l'Eglise en revenant à son titre de défenseur de la foi.
22. Et pendant qu'est remarqué un mouvement vers l'union avec l'Eglise, que tu puisses en jeter les chaînes parmi les dissidents avec ton arrivée ici.
23. Cette journée, O Prince de l'Eglise, ne nous suggère pas de meilleurs voeux que ceux-ci débordant de nos coeurs.
24. Oh! Que le bon Dieu fasse qu'une plus joyeuse ère succède au passé, absorbant par des heureux jours ceux du temps tragique!

ANNEXE XI (page 578 — IV. Partie)

Lettre de Mgr. Naslian à Mr. Tripepi
à l'occasion de la réunion des alliées à San-Rémo.

Monsieur,

Ayant appris avec plaisir que Vous accompagnez S. E. Le Président du Conseil d'Italie à San -Rémo, et encouragé pour Vous avoir connu comme un des amis des plus bienveillants de l'Arménie, je me permets de Vous adresser et, par Votre entremise, à S. E. Mr. Nitti cette requête dans le but de Vous intéresser au sort des aspirations arméniennes en général et en particulier à certains aspects du Problème Arménien, qui fera l'objet de cette réunion du Conseil de la Conférence de la Paix.

Après les grandes restrictions imposées aux premières réclamations arméniennes présentées par nos Délégués au Conseil Suprême de la Conférence de la Paix, ce serait un acte de haute justice que de reconnaître aux Arméniens:

1. Le droit à l'indépendance, exempté de tous titres de domaine ottoman; et la mise des Arméniens hors de dangers de repression venant d'éléments hostiles à notre cause.

2. Le droit par conséquent de se reconstituer en territoire autonome. Ce droit rendrait possible la vie et l'expansion nationale à un peuple, digne de tout égard et capable d'être un agent de la civilisation en Orient.

3. Dans la délimitation du territoire Arménien, il serait injuste de le sacrifier aux prétentions de peuples, hostiles à l'Entente, qui n'ont fait qu'en entraver l'oeuvre pendant la guerre, et qui continuerait à l'avenir d'entraver l'oeuvre de reconstruction. Il faudra donc restituer à l'Arménie en dehors de Son territoire dans le Caucase, historiquement arménien, les provinces de l'Arménie Majeure qui sont celles de Van, de Bitlis, d'Erzéroum et de

Kharpouth. Par conséquent, comme il ne faut pas sacrifier le territoire arménien du Caucase au profit de l'Azarbaïdjan et de la Géorgie, pour les mêmes raisons il ne faut laisser à la Turquie les Provinces arméniennes de ce pays, et à plus forte raison il n'en faudrait sacrifier aucune partie au profit des Kurdes, peuples nomades, n'ayant aucune formation nationale, tribus féroces et incapables de s'ériger en peuples conscients, races ineptes à toute conception de vie civile. La Province de Kharpouth, spécialement, doit être comprise dans le territoire arménien, parce qu'elle maintient aujourd'hui encore son caractère historiquement arménien, caractère marqué d'indélébiles souvenirs, gardés depuis des siècles malgré l'occupation turque; ses villes, ses villages conservent encore des monuments, des couvents et des noms arméniens. Quant à ma ville résidentielle de Trébizonde, dont je suis l'Evêque, je souhaiterais la voir dans les limites de l'Arménie, parce que consacrée elle aussi par le sang arménien pendant les derniers massacres. Sa vitalité et son importance industrielle et commerciale, elle les doit aux arméniens surtout, et elle serait l'unique ville de la Turquie en état de servir de débouché sur la mer aux arméniens. Les grecs du Pontus ne devraient pas s'opposer à son annexion à l'Arménie, puisqu'elle ne pourrait pas faire partie de la Grèce trop éloignée; elle ne devrait donc pas faire l'objet des prétentions d'expansion disproportionnée de l'Etat Hellénique.

En tout cas la frontière arménienne à délimiter, de n'importe quelle façon, doit-elle être limitrophe de la zone d'occupation européenne. L'Arménie entourée de races hostiles sur la plus grande partie de ses frontières, a besoin d'être rassurée dans la partie où elle pourra s'appuyer sur les Puissances Européennes.

4. Le droit de récupération des biens arméniens usurpés par les Turcs, et le droit d'indemnité, due pour les dommages causés par les mêmes, doivent être regardés non seulement comme corollaires de l'érection de l'Etat Arménien, mais aussi comme de justes réclamations des Minorités reconnues en Turquie par des firmans, par des régistres cadastraux, comme des personnalités morales capables de posséder des propriétés.

5. Il est pour les arméniens de toute importance de fair prévaloir leur droit de recouvrer leurs orphelins ou survivants détenus jusqu'à présent par les turcs. Notre nation assistée spécialement par le N. E. R. Américain a fait tout ce qui lui était possible pour la récuperation de milliers d'enfants, mais il en reste encore un grand nombre dans l'intérieur des Provinces, dans les zones les plus reculées du territoire turc, enfermés dans les harems.

Pour assurer une telle œuvre de sauvetage et le rapatriement de ces survivants dispersés, il faut que le Conseil Suprême nous procure les moyens d'écarter toute menace de ces survivants. Pour prévenir tout éventuel soulèvement des Turcs contre ces opérations, il faut que d'ores et déjà, s'il n'est pas tard, on impose à la Turquie le désarmement général et qu'on exécute cette décision au plus tôt.

6. La Ligue des Nations dans sa dernière solennelle réunion, tout en accueillant avec symphatie le Problème Arménien pour en garantir la solution en promettant l'aide militaire nécessaire, chargeait les Puissances de l'Entente de prendre toutes dispositions financières et d'aide militaire. L'Italie de par ses traditionnels contacts avec les arméniens qu'elle con-

tinue en se gagnant une estime et influence importantes parmi les Arméniens, l'Italie, large de tout temps et généreuse dans l'aide aux peuples opprimés, non seulement doit se distinguer dans un tel concours par des sentiments humanitaires, mais elle doit encore assurer le relèvement vis-à-vis des autres populations, pour garder une position digne de ses traditions dans la cause de justice due aux opprimés contre la barbarie, qui les a voulu exterminer.

Je n'ai pas eu encore l'honneur de Vous aborder, mais soit par suite de mon long séjour à Rome avant la guerre, soit à cause de la grande réputation dont Vous jouissez à juste titre, je Vous ai regardé comme un des plus bienveillants amis de l'Arménie Martyre, à qui l'on doit faire justice. C'est pourquoi je prends la bien respectueuse liberté de Vous adresser la présente requête dans le but de Vous intéresser encore plus du sort de l'Arménie.

Dans la ferme conviction de rencontrer l'accueil le meilleur et l'efficace appui de votre Gouvernement, en Vous priant de ne pas regarder pour excessive la liberté que j'ai prise dans cet exposé, j'ai l'honneur de Vous adresser l'expression de la plus haute estime.

ANNEXE N° XII (page 583 — Note marginale 130)

Touchant appel de S. B.
le Patriarche Arménien Catholique
en faveur de son peuple.

Patriarcat
Arménien Catholique
de Cilicie.

Bruxelles, 2 Juillet 1920.

Depuis quelque temps, la question arménienne ayant pris une tournure grave, j'ai été obligé de présenter la présente note implorant d'intervenir pour la solution favorable de notre cause.

I. A côté du Caucase, nous ne trouvons pas un mandataire et par conséquent notre nouvelle République arménienne, à l'heure actuelle, est assiégée de tous côtés par des ennemis. Ceux-ci n'envisagent que l'extermination de notre nation, qui a traversé l'histoire depuis plus de trente siècles, en dépit de toute oppression. Peuple martyr, qui ne méritait pas seulement des acclamations oratoires, mais plutôt le rétablissement de tous ses droits.

Or, après la guerre qu'on a présentée comme une guerre de justice et de délivrance des peuples opprimés, on paraît reculer devant la force brutale de nos massacreurs et on finit par donner raison à la prépondérance de nos ennemis dont le gouvernement n'a fait que dévaster et ruiner et vivre du sang de chrétiens paisibles et innocents citoyens. N'est-il pas temps de s'en débarrasser, de faire valoir définitivement le droit et de faire triompher la justice, qui, seule, peut garantir la paix? On paraît décidé au contraire à céder à la force, à sacrifier le droit des opprimés en diminuant l'Arménie au profit des Turcs, en livrant les pauvres arméniens à leurs propres moyens de défense, en abandonnant dans les mains de nos ennemis, nos biens, nos orphelins, tous nos survivants qui, se fiant à l'occupation européenne

et aux conditions rassurantes de l'armistice, étaient rentrés dans leurs pays et leurs foyers. Les massacres et la terreur continuent en Arménie, et notre pays, à la veille de sa renaissance, est déjà exposé à l'agonie.

Le Conseil Suprême, après la Conférence de San Remo, nous avait soulagés et remplis de confiance en s'adressant à l'Amérique en notre faveur; nous voyions alors luire pour nous aussi des jours de paix et de liberté, Mais, hélas! l'Amérique a refusé le mandat arménien, et, par conséquent, l'indépendance de notre patrie proclamée par la Conférence de la paix est devenue une ironie, qui ne justifiera point les auteurs de la paix avec la Turquie.

II. De l'autre côté, après l'armistice, la Cilicie, titre de ma résidence partiarcale, pays des croisades où il y a tant de souvenirs catholiques arméniens célèbres et intéressants, était occupée par la France, et nous étions très heureux de cette mesure des alliés par laquelle la vie de nos nombreux Arméniens qui y sont retournés de toutes parts eût été assurée. J'ai écrit alors mes félicitations et mes remerciements au gouvernements français, j'ai reçu des réponses rassurantes, et j'ai vu avec une grande satisfaction que les Autorités compétentes, enthousiastes de cette occupation, y ont fait depuis un an tant de bien. Mais quel malheur! Depuis le mois de février, la France se retire et abandonne la Cilicie à ses bourreaux. A chaque retraite, nous avons eu de nouveaux massacres, jusqu'à présent presque 20.000 Arméniens et nous prévoyons que dans toute la Cilicie on va exterminer notre nation. Dans ces derniers mois ont commencé de nouveaux exodes de tous nos pays, et, par conséquent, la famine et la mort. J'ai exposé ce grand danger aux éminents personnages; je leur ai dit d'enrôler nos jeunes gens pour la défense de ce pays et de ne pas abandonner aux Turcs cette possession une fois occupée. De plus, tous les chrétiens de Cilicie: Arméniens, Maronites, Syriens, Grecs, Melchites, Chaldéens ont manifésté par une longue dépêche leur sympathie en faveur de cette occupation française, mais il semble que tout est décidé autrement.

Par conséquent, inquiet du sort de mon peuple et profondément affligé, je viens implorer qu'on assure la vie au reste de cette population épuisée complètement et digne de tout empressement charitable; tout retard peut être fatal et les condoléances ne ressusciteront pas nos morts.

Pendant la guerre mondiale, et même après l'armistice, les grandes puissances nous ont promis personnellement et publiquement de nous délivrer cette fois définitivement du joug musulman. Après ces promesses formelles, nous avons droit d'attendre la réalisation des paroles données solennellement. Mais, à l'heure actuelle, nous sommes abandonnés de nouveau au feu et au sang et nous pleurons amèrement, tandis que les plus petites nations sont rendues heureuses. — Les cruels massacreurs de millions d'arméniens sont respectés.

L'Europe seule peut remédier à cette injustice criante. Nous devons avoir comme mandataire une puissance européenne pour notre République au Caucase et pour l'Asie Mineure, où nous avons tant d'Arméniens. Quant à la Cilicie, où l'Eglise et le Patriarcat arménien catholique ont tant d'intérêts depuis des siècles, connus par le Saint-Siège sous le titre de Cilicie, dont je suis le titulaire, nous demandons qu'elle ne soit jamais abandonnée à la domination précédente, mais qu'elle reste définitivement sous l'occu-

pation française, d'après le désir de tous les chrétiens de ce pays. — Qu'on excuse la liberté que j'ai prise d'insister, après Mgr. Naslian, mon délégué auprès de la Délégation nationale, pour accomplir un grave devoir de conscience et pour me délivrer d'une très grande responsabilité, en recourant à une juste appréciation des points essentiels de cet exposé.

Paul Pierre XIII Terzian,
Patriarche Arm. Cath. de Cilicie.

ANNEXE N° XIII (page 583 — note marginale 130)

Pour l'Arménie Martyre,
Un appel à la Belgique

Il y a quelques jours, les journaux annonçaient la fin tragique d'un monstre turc — Talaat Pacha — condamné à mort par le conseil de guerre turc de Constantinople, et tombé à Berlin sous les coups d''un Arménien, dont il a fait massacrer la famille. Talaat, par les ordres qu'il a donnés, est responsable du massacre d'un million d'Arméniens. Eh quoi, dira-t-on, les massacres continuent après l'Armistice. Oui, Lord Curzon, le ministre des affaires étrangères du Cabinet Lloyd George, l'a rappelé à la délégation turque, à la récente Conférence de Londres. Les Turcs ont massacré les Arméniens en masse à Marache, l'an dernier; à Yozgad il y a quelques mois; à Hadjine, il y a moins de temps encore et depuis en Anatolie. Lord Curzon a rappelé les affreuses tueries de fin Février 1921. Voici: — Il y a quelques semaines, d'après une dépêche de Constantinople, les Turcs massacrèrent à Kars, à Alexandropol (Arménie russe) les 95% d'Arméniens que comprenait la population locale. Les supplices dépassèrent en cruauté les atrocités précédentes.

Ainsi, après avoir occupé ces deux villes les Turcs les mirent complètement au pillage, emportant toutes les provisions, condamnant les femmes à mourir de faim: ils précipitèrent les jeunes gens dans les cours d'eau, rôtirent les enfants et les bébés sur des baïonnettes, enlevèrent les jeunes filles et leur firent subir les pires violences. Les Turcs d'aujourd'hui continuent encore, depuis l'armistice, la politique d'extermination des jeunes-turcs, Enver et Talaat Pacha, pendant la guerre.

ANNEXE N° XIV (page 583 — Note marginale 130)

L'état actuel de la question Arménienne.
(La Métropole, 29 Mai 1921 — Anvers — Belgique)

C'est le 2 Juin prochain que va être jugé à Berlin le jeune Arménien Teylerian, auteur de l'assassinat de Talaat Pacha.

On assure que les avocats du jeune nationaliste, les Drs allemands Von Gorton et Von Werth Hauher, espèrent fermement obtenir son acquittement en faisant valoir les sentiments de légitime indignation dont était animé leur client contre le monstre odieux, dont les documents prouvent surabondamment qu'il fut l'organisateur des grands massacres d'Arménie . . . .

Hélas! pourquoi faut-il que dès le lendemain de l'Armistice on ait négligé en faveur de l'Arménie la restauration qu'elle attendait! Rien n'eût été plus facile au lendemain de la terrible mêlée: les Alliés étaient en maîtres en Turquie; et le gouvernement ottoman était tellement humilié qu'il était tout prêt à exécuter sans l'ombre de résistance tout ordre reçu. Lors de l'entrée victorieuse des bâtiments de guerre alliés dans les Dardanelles, le Sultan lui-même tremblait à Constantinople, tandis que Talaat et Enver s'empressaient de prendre la fuite à bord de sous-marins. — Comme le terrain était, alors, facile à déblayer! —

ANNEXE N° XV (page 583 et Note marginale 130 et page 493)

Que devient l'Arménie?
(L'Europe Coloniale, Paris — 1er Novembre 1923)

L'Arménie se meurt . . . La politique ne lui a pas permis de réaliser les magnifiques espérances entrevues après la victoire des Alliés.

Pourtant l'Arménie, comme la Belgique a versé le plus généreux de son sang pour les vainqueurs de la Grande Guerre et elle a pu espérer un moment de pouvoir jouir enfin d'un régime de paix et de travail.

Le terrible imbroglio oriental a détruit tous ces espoirs et actuellement on peut dire que pratiquement l'Arménie n'existe plus.

Un peuple entier a émigré, reconnaissant l'inutilité de lutter contre une fatalité séculaire.

Des milliers de ces déracinés se sont adressés à la France hospitalière qui s'efforce de rendre leur exil moins douloureux.

Les Arméniens sont très industrieux et bons commerçants. Presque tous ont une éducation raffinée.

Des groupements se constituent en France dans le but de faciliter leur adaptation à leur nouvelle Patrie.

La Société des Nations ne fera-t-elle rien pour les Arméniens chassés de leur pays?

Le Conseil de la Société des Nations semble n'avoir accordé qu'un examen distrait au sort des Arméniens. Aujourd'hui il existe encore quelques millions d'Arméniens il n'y a plus d'Arménie en fait répétons-le.

Ce n'est pas sans amertume que l'on peut se souvenir du jour où la grande Arménie solennellement reconstituée par la volonté des puissances alliées et associées apposait sa signature au bas du Traité de Versailles (?) Depuis lors, l'Etat, ressuscité sous le patronage de M. Wilson, qui en avait lui-même tracé les frontières, s'est évanoui: il n'a point été admis dans la Société des Nations.

Au moment même où la seconde assemblée s'occupait de son sort, la République d'Erivan passait sous la dénomination des Soviets, et le reste de l'Arménie était envahi par les Turcs.

Il faut convenir que la conception d'une grande Arménie, s'étendant du Caucase au golfe d'Alexandrette, était quelque peu chimérique; mais,

entre ces vastes ambitions et le néant actuel, il y avait place pour une solution de justice[151]). Elle n'est pas intervenue. Aucune grande puissance ne s'est souciée d'entreprendre l'expédition nécessaire pour arracher ce malheureux peuple au massacre et à la dispersion.

A défaut d'Etat, l'Entente laissa alors entrevoir aux Arméniens la possibilité de leur garantir un foyer national: quelques territoires où ils auraient pu, sous la protection d'une grande puissance, entretenir la flamme vacillante de leur vitalité ethnique.

La troisième assemblée de la S. D. N. avait émis en ce sens un vœu chaleureux. Ce minimum lui-même dut être abandonné.

A Lausanne, les grandes puissances plus préoccupées de capter les sources pétrolifères que de soulager des infortunés, s'inclinèrent, sans plus, devant le veto absolu d'Ismet Pacha[152]) et rien ne fut obtenu en faveur des Arméniens.

Aujourd'hui l'homme d'Etat chrétien de l'ancienne Turquie, le juriste bien connu Noradounguian Pacha, implore à Genève la pitié du monde civilisé. Les Arméniens, dispersés sur toute la terre, nouveaux juifs errants, se concentrent surtout en Grèce, où il y en a plus d'un million, à Constantinople, en Syrie, dans les îles de la Méditerranée Orientale. Mais ils sont pour ainsi dire hors de loi. Ce sont des parias.

La Turquie qui se refuse à les laisser rentrer sur son territoire lorsqu'ils l'ont une fois quitté, ne leur délivre aucune pièce d'identité, aucun acte civil, aucun passeport. Comme ils ne sont citoyens nulle part ailleurs, ils sont réduits d'outlaws ou d'heimatlos, c'est-à-dire qu'ils ne relèvent de la protection d'aucun gouvernement. Cette situation non seulement anormale, mais anti-juridique, est contraire aux principes essentiels du droit des gens; il est grand temps d'y mettre fin.

M. Noradounguian demande en outre, qu'on leur facilite les moyens d'un regroupement, au moins en ce qui concerne ceux de Constantinople et de Grèce, dans la République d'Erivan, où de vastes terrains, à défricher pourraient leur être confiés. Les dépenses nécessaires à cette opération d'humanité s'élèveraient peut-être à une dizaine de millions, or, bien peu de choses pour l'ensemble des grandes puissances. On ne paraît pas douter de l'acceptation des autorités soviètiques. Il est assez intéressant de noter cette aspiration des Arméniens vers un retour à la protection de Moscou. Est-ce que par hasard cette protection serait moins redoutable qu'on le dit?

---

[151]) Le Temps, au lendemain de la proposition par les deux Délégués Arméniens, au lieu de se faire un article ironique d'un Empire Arménien, aurait pu suggérer avec plus d'équité, même dans l'intérêt de la France et du prestige de la Conférence de Paix, d'autres propositions pour une solution de justice.

[152]) C'était par l'encouragement de quelques-uns des représentants des grandes Puissances à la Conférence de Lausanne qu'Ismet Pacha a osé faire sa sortie à la turque contre la discussion même de la Question arménienne avec menace de son abandon final de la même Conférence; M. Montagna, ambassadeur Italien à Athènes, promu plus tard à Constantinople pour ses services rendus aux Nationalistes turcs pendant la guerre Helléno-Kémaliste, me l'a naïvement avoué dans un entretien, auquel il m'avait invité à l'Ambassade de Constantinople.

Et n'est-il pas curieux de voir ces malheureux préférer l'«Enfer» bolcheviste à l'Orient européen?

A. Dufrène.
Vice-Président de l'Aide-Fraternelle
Franco-Arménienne.

La question de l'Arménie n'est pas pour nous une question religieuse ou politique. D'autres s'en occuperont à ce point de vue. C'est une question de justice et d'humanité. Cela suffit pour qu'elle trouve place ici.

N. D. L. R.

ANNEXE N° XVI (pg. 714 — IV. Partie)

Discours tenu
al Circolo «Associazione pro Cultura»

Devo confessare che sento stringermi forte il cuore di vero strazio ogni volta che devo parlare delle mia nazione e patria, dell'Armenia; poichè è desolante la lunga serie di secolari persecuzioni sino a quelle ultime, che nell'atrocità e nelle proporzioni non solo sorpassano tutte le precendenti, ma riassumono tutto quello che la storia abbia potuto registrare di più crudele e di più barbaro negli annali delle persecuzioni. Oh, sì, animus meminisse horret, luctuque refugit, quando devo ripensare agli orrori di esterminazione studiati, preparati ed eseguiti con una raffinnatezza diabolica, con dettagli raccapriccianti, incredibili, contro gente innocua e disarmata, contro bambini, donne, vecchi, giovanni ridotti all' impossibilità di reagire; quando devo riandare sui paesi, sulle Diocesi nostre cosi popolati e fiorenti, che oggi formano un immenso cimittero; quando anche personalmente devo ritrovarmi Pastore senza fedeli, senza clero e religiose, massacrati tutti senza pietà; quando devo rientrare anche più intimamente in me e ritrovarmi quasi solo di famiglia, devo compiangere un fratello bruciato vivo, l'unica sorella scomparsa, morta su per le montagne in luoghi sconosciuti, nipoti, cugini, ed altri parenti, da cui qualcuno forse vive e che non posso riaverlo, trovandosi ancora in schiavitù presso loro carnefici; quando devo rivolgere l'attenzione sull'incerta sorte della nazione, sulle difficoltà create ad essa per rifarsi nell'onore, nei diritti en nell'esistenza stessa; domando, se si possa tessere discorsi, tener conferenze senza rissentire un non so che di retrosia, di difficoltà nel dolore che si è ben naturale al cuore umano? Mi si voglia perdonare questa debolezza, che non avrei dovuto tradire quí. L'ho dovuto pero fare per darvi a comprendere fin dal principio, che più che una conferenza, la mia sarà un grido, un espressione di strazio e di protesta contro gli atti di crudeltà inumana non mai sufficientemente riprovati, contro l'ingiustizia di cui si vorebbe vittima l'Armenia perchè oppressa, perchè debole. Ma per attenermi alla dignità dei Locali, che la nobile Associazione Milanese «pro cultura» mette graziosemente a mia disposizione, per corrispondere anche meglio al concorso di si degno uditorio, presenterò la questione armena sotto

l'aspetto storico, che vi farà rilevare l'antichità di questa nazione, conservata malgrado le vessazioni secolari d'incessanti massacri e persecuzioni, prova della vitalità sua e del diritto, che ha e selo reclama, di vivere in popolo libero ed indipendente.

Il nome d'Armenia richiama i ricordi di un paese antichissimo, che resta tuttora incancellabile attraverso le vicende della storia, in cui molte altre razze scomparvero, ed essa vuol ricomparire nel rango dei paesi civili e vuol malgrado le sevizie selvaggie e barbare dei Conquistatori del Medio Evo, seguite di là in poi sino ai giorni nostri. Epperò ravvicinando agli scritti di Strabon (I. sec. dell'era nostra) quelli del geografo musulmano del XI secolo Idrissi, si constata che le frontiere dell'Armenia non hanno subito modificazioni perfino dopo l'invasione dei barbari. Se la politica d'esterminio, seguita dai Turchi di tutti i tempi, ha ridotto d'un enorme proporzione questa nazione, che une volta popolava il vasto altipiano giacente tra il Mediterraneo ed il Mar Caspio, la nazione armena, eminentemente prolifica ed attiva ha sopravissuto ed ha saputo dare prove di sue qualità di resistenza e di vitalità, per cui oggi dal seno stesso della morte, rigettando il sangue suo contro i suoi carnafici, giovani Turchi, i più grandi criminali della storia, risponde all'appello della risurrezione e dell'indipendenza sua nazionale.

I giovani Turchi, i quali con l'esterminio delgi Armeni di tutta l'Asia Turca si gloriavano di aver eseguito la parte negativa del loro programma, decisero anche di cancellare il nome dell'Armenia, raschiandone agni traccia dalla superficie del suolo. Cosi dopo d'aver distrutto chiese, monumenti, biblioteche, non rispettarono anche le tombe, di cui portarono via tutte le pietre sepolcrali, che potevano avere iscrizioni ed epigrafi in armeno. Quindi poi sostituirono officialmente al nome d'Armenia, quello d'Anatolia Orientale.

L'Anatolia e l'Armenia sono stati i soli nomi classici che il mondo antico ha trasmesso intatti a noi a traverso i secoli. L'Anatolia (che vorrebbe dire Levante) è l'Asia Minore propriamente detta, laquele pur costeggiando l'Armenia non ne ha oltrepassato la frontiera naturale dell'Antitauro. Quindi l'Armenia non potrà mai essere confusa coll'Anatolia. E la guerra che sembrava dare in quell'epoca a certi assolutisti il potere di disporre anche della storia, sulle stesse rovine tuttola fumanti dell'Armenia ha scolpito a caratteri di vivo sangue il nome dell'Armenia anche meglio proclamato dalla compassione di tutte le nazioni per essa. Si vuole oggi dai critici che il nome di Urartù abbia preceduto quello d'Armenia; Urartù o Arartù, d'onde Ararat, sarebbe anche conforme alla denominazione che le Santa Scrittura dà all'Armenia chiamandola Regione dell'Ararat, e làddove la Volgata latina dice per l'Arca Noetica super montes Armeniae, il testo armeno legge Super Montes Ararat. Cosi Armenia e Ararat sarebbero sinonimi.

Più tardi nelle poesie di Omero, di cui il teatro geografico venne precisato da Hesiodo, noi troviamo nominato per la prima volta Arimes, l'Armenia.

Un fatto da notare è che mentre tutti gli stranieri hanno chiamato Armenia il nostro paese, ed Armeni i suoi abitanti, noi Armeni ci siamo chiamati Hay et Hayasdan l'Armenia. La legenda vuole che un

Patriarca di nome Hayg, discendente di Japhet, abbia dato origine e nome a quel popolo all'epoca della dispersione babilonica.

E certo però che l'Armenia o il popolo armeno politicamente ha avuto quattro dinastie con interregni o intervalli più o meno lunghi di altre dominazioni, che l'hanno soggiogata. La prima Dinastia è quella conosciuta col nome di Haikana ed ha due periodi,

1. Quello del Regno e rimonta a 1000 anni prima di G. C. e

2. Quello dell'Impero fondato da Tigrane il Grande, suocero di Mitridate, re del ponto; sono questi i due «potentissimi reges», che per 25 anni non permisero ai Romani d'inoltrarsi nelle loro conquiste, anzi li respinsero molto al di là dei loro territorii. Il primo periodo viene separato dal secondo colle escursioni di Alessandro Magno, che rese suo vassallo quel regno, ma ne rispettò e conservò la situazione geografica e etnografica, come pure la lingua ed i costumi, di modo che per quell'invasione l'Armenia non cessò di essere quel che era prima. La grandezza di Allessandro si deve forse a questo sistema del conquistatore ed a quello spirito di giustizia, di cui egli si è ispirato nelle organizzazioni dei paesi soggiogati. Il medesimo tenore di conquista hanno tenuto i Romani, i quali senza togliere al paese le sue tradizioni ed il suo aspetto, vi aggungevano quel che era di meglio del loro. Ed é cosi che in Armenia s'incontrano molti ruderi di costruzioni, di documenti romani accanto a quelli nazionali.

Ma cio si deve anche all'unità geografica del paese, per cui l'Armenia, commnque spartita, conserverà la denominazione ed i confini naturali riconosciutile da Alessandro Magno e dai Romani suoi successori, di Armenia Maggiore e di Armenia Minore. Questi ultimi più tardi spartirono quel vasto territorio in Armenia Prima, Seconda, Terza e Quarta, oltre l'altopiano armeno, rimasto sotto il nome di Partzr (alta), e le riguardarono altrettante provincie del medesimo paese; Haïk: alta armenia; esse non snaturarono mai, ne pensarono di cambiarne nome, né pensarono mai allontanare gli abitanti indigeni per annettere ad altre provincie di nome e di razza estranerei.

Anzi è talmente marcata la delimitazione naturale di questo paese dagli altri, che perfino quando il regno armeno era arrivato all'apogeo di sua potenza, Tigrane il Grande non potè fondere coll'Armenia Nazionale dell'interiore del Taurus i paesi limitrofi da lui soggiogati.

Non sarà adunque dato ad un nucleo di avventurieri delittuosi di Giovani Turchi di cancellare quel nome, col quale 500 anni prima di G. C. Hecate, e 50 anni più tardi Herodoto, e altri storici posteriori Eratostene (220 anni a G. C.), Hipparco (150), riconnobbero quel paese, lasciando in poi a Strabone (l'anno 20) ed a Ptolomeo (l'anno 150) dell'era nostra, di rimandarci descrizioni più esatte.

Cosi l'Armenia viene definita da Ptolemeo dall'Ovest per l'Anti-Tauro, al Sud per il Tauro, al Nord per la catena cosi detta Pontica, all'Est per la catena Iraniana.

L'unità territoriale cosi definita, dopo aver enumerato le differenti provincie che i principi e Re d'Armenia riunirono fra l'Anti-Tauro, Tauro, Ponto Eussino ed il mare Caspio, Strabone, dopo aver descritto minutamente il paese ed esaltato le abondanti sue produzioni di cereali, di alberi fruttiferi, di miniere specialmente d'oro di Sambana nella Sisperitide, come pure gli speciali strati di Sandyx, che dà un bel colore nominato Rosso d'Arme-

n i a, termina col dire: «Sono paesi, di cui gli abitanti, grazie a questa riunione, parlano attualmente la medesima lingua, l'Armena».

La lingua armena della famiglia Indo-Europea, ha molta attinenza ed analogia colla lingua greca e latina. Parole di medesima radice, irregolarità di medesimi verbi, declinazioni e coniugazioni di analoga forma, costruzione e sintassi fondamentalmente identica, fanno della lingua armena, sorella della latina e gréca. Come eufonia però avendo più suoni, ha anche più lettere d'Alfabeto sino à 38. Quanta luce getterebbe nello studio filologico delle lingue europee, quello della lingua armena, meno dolce si, forte però come la latina e più ricca di sinonimi e di nomi composti, per cui può esprimere le idee le più svariate senza dover ricorrere ad estranee radici. Per quanto dissi dura e più tosto sibilante la pronunzia armena, ha però la pieghevolezza straordinaria per l'armonia imitativa, per cui si rende dolce, aspra o forte come e quando vuole. Per darvi alcuni essempii: citerò vocaboli che esprimono p. e. il canto degli uccelli: giv-giv (grido), gengeghug (passarello), gecel (gridare, gemere), gervoghel, gic (gorgheggiare); per il folle svolazzare delle farfallette sentirete dire: «t e t e v t e v o - K e n t i t e r n i g t e r t e r à, t e r c i, t a p a r i t a r». La farfalla tremola colle ali leggere, svolazza con folli voli; per le cavalcate in corso dirà un Poeta: «A n t c a r a d r o p, m e g u n t i g o p, t u n t a r a n d a r, p o m p i p o m p i u m, c a n k a r z a n a t z». È il Quadrupedante di Virgilio che in una caccia dice in armeno: Là il quadrupedante sotto lo stinolo della Frusta, fà risuonare le foreste, rimbonbante con léco etc... I caratteri antichi sembrano perduti, o caduti in disuso, come i cuneiformi e geroglifici; quelli attuali in uso sono del secolo 5°, che fu il secolo d'oro per la lingua e per la nazione che si poté coltivare meglio. Poichè alla Dinastia Haïkana era subentrata quella degli Arsciaguni, durante laquale avvenne la conversione al cristianesimo del regno e popolo armeno in massa. Si parla pure di un alleanza tra Constantino Imp. Rom e Tridate Re d'Armenia, che garantiva à questa il suo ajuto contro eventuali invasioni di popoli idolatri, i quali l'attorniavano.

Dopo cento cinquant'anni circa l'Armenia per aver respinto la proposta dello scià di Persia di accettare il culto di Zoroastro era attacata da questo, e non ebbe l'aiuto promessole dal patto; cosi diede martiri in gran numero, ma si conservò dal pericolo di fusione e mentenne una certa indipendenza malgrado l'invasione dei sassanidi, che vi s'installorono in parte; gli imperatori di Bizanzio vi lottarono da rivali coi persiani e riuscirono assumerne il governo. Disgraziatamente gli ultimi imperatori, specialmente Basilio II. non si tennero ai criterii di Alessandro Magno di governare senza portar attentato all'unità geografica e nazionale del paese, cosi volendo una soggezione in tutto, scossero e indebolirono il blocco del fronte armeno-romano, di cui furono gravi le conseguenze per l'Armenia e pel Bisanzio.

Mentre i Califfi arabi tentavano, col solito loro sistema della spada, distruggere o assimilare gli armeni facendo loro rinnegare fede e nazionalità, sorse nel 855 un Principe della Casa Bacraduni, Asciod, il quale passò a capo degli altri principi armeni, riformò l'armata e si fece proclamare Re, inaugurando cosi la terza dinastia dello stato armeno detta B a c r a d u n i a n. Grande fù la prosperità in Armenia cosi ricostituita. A n i, città, oggi ritrovata con scavi archeologici, ne era la capitale, e come attesta la storia e gli scavi confermano, era la metropoli delle scienze, delle arti, delle

lettere. L'arte speciale armena e l'architettura tra il Bizantino e l'Arabo ha qualche cosa di singolare e molto importante, che qualcuno riconobbe in essa la foriera dello stylo gotico.

Questa dinastia durò circa due cento anni, quando sopravvenne nel (1031—1087) l'invasione dei Turchi Selgiukidi. Tamerlengne è uno degli invasori più crudeli, di cui le crudeltà non doveano essere superate che da quelle di maggior finezza dai Turchi cosi detti Giovani.

Pertanto dei Principi dell'Armenia Minore alcuni si ritirarono in Cilicia, vi si fortificarono e nel 1186 vi ricostituirono il regno armeno di cui la Dinastia prende il nome di Rupenian dal nome della famiglia regnante. Quel regno entra in relazioni dirette ed immediate con l'Europa e con Roma: relazioni interrotte per gelosia di Bisanzio separato da Roma e per opposizione ed ostilità dei Musulmani. La corte di Cilicia è messa ad uso occidentale e la Chiesa armena non ha più difficoltà per le relazioni sue con la Chiesa Romana. Celestino III. vi manda la corona d'oro al Re Leone II. per le mani di un Cardinale Legato e tutto dà sperare prosperità. Quando le imprese delle Crociate, sostenute senza riserva dagli Armeni, andarono male e l'odio anticristiano ricadde sul regno armeno di Cilicia, rimasto solo nel cimento per le divisioni interiori dell'Europa e per le gelosie delle potenze occidentali; ne fu espulso il re Leone VI. dei Lusignan, che morì à Parigi ai 29 Novembre 1393. E da quell'epoca per quanto altri Principi tentassero riprendere l'indipendenza nell'Armenia Maggiore, questa non potè aversi e l'impero ottomano, forte colla presa di Constantinopoli e di altri paesi, cominciò l'opera sua di destruzione e di estermino, mentre l'Europa rivolgeva altrove le sue attenzioni, specialmente in seguito alla scoperta del nuovo mondo; e l'Armenia, del tutto abbandonata, restò in oblio ed in balia ai Turchi. «Questi hanno sempre evitato di rincontrarsi col cristianesimo su piede d'eguaglianza; e mai hanno fatto uso della ragione nel loro governo, ma bensì della spada. Avevano paura dell'eguaglianza dei sudditi cristiani con i musulmani, li disarmavano sempre negando loro diritti eguali, un diritto qualunque davanti alle leggi, e tutte le volte che i cristiani anche ridotti a quest'impotenza, hanno oltre passato in numero, educazione e prosperità le popolazioni musulmane, i sovrani maomettani continuando la politica dei Faraoni contro gli Israeliti schiavi, hanno diminuito la popolazione con massacri, riducendo i superstiti all'incapacità assoluta di sviluppo onerandoli di sovra imposte dopo averli spogliati durante i massacri. Con tutto ciò nell'Armenia Maggiore, in alcuni punti, certi principi seppero mantenersi una qualchè indipendenza locale, ma questi pure man mano scomparivano in seguito a nuovi orrori di mancello umano; le resistenze disperate del 1397 nel Vaspuragan (oggi Van), del 1600 nella provincia di Ararat, e quelle del 1730, non valsero a sottrarre quelle popolagioni armene al giogo turco.

La Russia nel frattempo entrendo in trattative con i Melik o Principi armeni di Karabagh, se ne servì con promesse d'indipendenza contro i Turchi, finchè s'impossessò di quelle Provincie armene che soggiogò a se, avendo in vista di occupare anche il resto dell'Armenia, ma «senza gli Armeni». Questa politica dei Tzar, «dell'Armenia senza Armeni» si manifestò disgraziatamente anche durante l'ultima guerra: l'apparizione di una nave russa da guerra davanti a Trebizonda ed altre città maritime del mar Nero avrebbe potuto impedire le deportazioni da quelle città; l'armata russa

distava di pochi kilometri da Erzerum, quando vi comminciarono le fatali deportazioni, vennero prevenuti i russi da ufficiali armeni in servizio nell' armatra turca ed avrebbero potuto avanzarsi senza difficoltà, non lo vollero fare. Più tardi quando venne la rivoluzione e che l'Ukraina fece pace separata con la Germania, si seppe che quell'esercito nel Caucaso era in maggioranza composto di Ukraniani, i quali ritirandosi lasciarono soli i pochi Armeni, dei quali gran parte era stata impegnata sul fronte tedesco onde non potessero far un colpo di mano in favore dell'armenia da costituirsi. Il governo dei Sultani consapevole delle disposizioni russe non ne temeva più osservazioni per i massacri, che periodicamente organizzava e l'Armenia, divisa tra la Russia, Persia e Turchia, dovea scomparire, quando intervennero Trattati di riforme imposte a parole dalle Potenza d'Europa; questi trattati non fecero altro che prolungare l'agonia della nazione armena ridotta da quelli di circa 40 milioni del tempo di Tigrane il Grande o di 25 milioni di Strabone, a 4—5 milioni, e che diminuiva continuatamente con emigrazioni ed esterminio.

Cosi gli avvenimenti politici che si succedevano in Armenia dopo la guerra russo-turca del 1828, non sono che la continuazione del doloroso calvario del Medio Evo. Le promesse del Trattato russo-armeno sono ridotte nel 1856 ad un semplice rigolamento ecclesiastico stabilito puittosto per controllare, che per aiutare, la vita nazionale delgi armeni. — Quanto all' Armenia Turca, il risveglio intelletuale promosso specialmente da religiosi armeni cattolici, ospitati in questo classico suolo italiano, scuola del bello buono e vero, quel risveglio d'indole latina, fece sentire il predominio armeno sull'elemento ignorante e barbaro, che dominava per la ragione sola che aveva le armi in mano. Cosi la gelosia sanguinaria dei Turchi riprende l'opera sua tradizionale di soffocar nel sangue ogni risveglio. — La guerra russo-turca del 1878 dà nuove speranze agli Armeni di sbarazzarsi del Tiranno. Il generale Comandante armeno Loris Melikoff e numerosi ufficiali superiori condussero ancor una volta l'armata russa a Erzerum-Erzingian. Intanto il gran Duca Nicola Nicolaewitch vittorioso nei balkani obligava la sublime Porta a firmare il trattato di San Stefano. In esso l'articolo 16 era redatto per le riforme in Armenia, ma per subdola manovra della grande Bretagna il nome d'Armenia fu sciambato da quello di provincie abitate dagli armeni e più tardi in una convenzione anglo-turca, detta di Cypro, fu anche escluso il nome armeno e si disse sudditi cristiani della Sublime Porta.

Intanto in virtù di quelli trattati medesmi riassunti, il governo turco, otteneva il principio del non-intervento negli affari interiori della Turchia, il che equivaleva di non far interloquire a nessuna potenza nei casi di persecuzioni contro i cristiani, malgredo il continuo e straziante appello di questi nei momenti di desolante esterminio.

Abdul-Hamid, il Sultano detto rosso, tenta soffocare per sempre nel sangue quelli appelli all'intervento Europeo. La storia, la letteratura armena relegate dall territorio ottomano, nessun libro avente in frontispizio o nel testo il nome armeno poteva penetrare a Constantinopoli e meno nelle provincie. Le scuole e la stampa armene sono sorvegliate da censori severi; la lingua stessa sembra minacciata di scomparire, mentre il ferro prosegue l'opera rossa dei massacri. Le tribù kurde, che contribuivano all'esterminio, ma independentemente dal Sultano e per loro conto, furono

scaltramente organizzate sotto nome di guardie Hamidiane, e l'esecuzione del piano Hamidiano era cosi facilitato.

L'Inghilterra sembrò allora interessarsi dell'Armenia ed intervenne energicamente d'accordo con gli altri Governi, questi fecero cessare per un tempo i massacri; ed una Carta geografica del Lynch fece rivivere il nome dell'Armenia, che sembrava anche più rievocata dalla dimininuzione pel fatto dei massacri.

Disgraziatamente essendo l'attività economica degli Armeni, ne favori i progetti contro gli Armeni. Gli Armeni quanto perseguitati tanto più ancora spinti verso l'ideale dell'indipendenza, tra le illusioni dei trattati e le speranze nella riuscita, si organizzarono con tenacia persistente anche in comitati politici, condotti per lo più da capi inesperti e troppo esposti al soffio dei principii moderni, senza possederne i mezzi. Una cultura a questa base li spinse a conspirare insieme ai giovani turchi, allora loro amici, contro il commune nemico, il tiranno rosso Abdul Hamid.

Questo viene infine destituito; la Costituzione si proclama, si crede l'era della libertà pervenuta anche per la Turchia; gli Armeni inallora sono i privilegiati dei giovani Turchi, che ne cominciano pretendere la fusione con la razza Turca, per ottenere la progettata unificazione degli elementi eterogenei dell'impero, unificazione, a cui alludeva il primo vocabolo del nome complesso del loro Comitato, «U n i o n e», a cui base dovea poi intraprendersi il secondo Vocabolo: «P r o g r e s s o». — Gli Armeni non potevano aderire alla fusione; ed i giovani Turchi dopo la guerre balcanica rivenuti a capo del governo definitivemente con rovesciar il gabinetto Kiamil Pascià dei Vecchi turchi, tennero un Congresso. In esso il progetto dell'U n i o n e fù riconfirmato col sistema di massacri, reso abituale ai Turchi, che fu eseguito per prima dai Giovani Turchi in Cilicia l'anno 1909. Eppero se anche la guerra non venisse, i massacri degli Armeni erano sentenziati dal Comitato e già si preparavano, quando io lasciai la Diocesi per non ritornarvi che dopo la guerra; cosi durante la guerra venne eseguito il più gran delitto che si abbia comesso nella storia.

Un milione e ½ di Armeni furono esterminati nel modo più barbaro ed in dettagli che mai la storia avrà registrati. Talaat, Enver e Gemal Pascià, furono i tiranni principali, esecutori dell'ordine del Comitato. Il disarmo degli Armeni, le deportazioni, ed i massacri, furono proclamati officialmente da Talaat: r e p r e s s i o n e d e l l a r i v o l t a a r m e n a, mentre poi il medesimo ignobile zingaro, si gloriava di aver potuto condur a termine in men di tre mesi quanto Abdul Hamid non avea potuto fare in 30 anni. — In quei tre mesi rinchiuso nei nascondigli della Sublime Porta non riceveva nessun ricorso dei Capi religiosi armeni o cristiani. Il nostro Patriarcato Cattolico, informato confidenzialmente da un impiegato dell' Ambasciata Tedesca degli eccidii avvenuti, fece tutto per esser ammesso dall'inaccessibile dittatore della Turchia, e quando venne dopo mesi ammesso, non ebbe che un rimprovero per aver ricorso nel fra tempo alle Ambasciate di Germania e d'Austria. — Ma sono le alleate dell'impero? — Non importa sono straniere. — Ma non ci era dato ricorrere a Voi; — non importa, potevate pazientare; per tanto il governo sà quel che deve fare, e può quanto deve. — Ma per tanto imploriamo pietà e clemenza per i superstiti — Badate bene d'insistere, li faccio massacrare anche essi se specialmente ricorrete alle Ambasciate straniere. — Ecco il nobile contegno

di quel mostro, che coi suoi colleghi dileguatosi vigliaccamente dopo l'armistizio, sappiamo che insegue ancora il suo sogno dell'annientamento totale degli armeni; se non li preverrà un colpo di giustisia lui ed i suo colleghi in fuga d'avanti alla guistizia mondiale. Ho avuto in mano un elenco di più di 300 impiegati turchi, che per deposizione stessa di un membro della corte marziale di Malatia, un certo Fazil bey, Tenente Ufficiale, presero parte attiva nei massacri e vi riporta i dettagli i più ributtanti. Già vi ho accenato nella precedente mia Conferenza, non vi voglio rivenir sopra, che alcuni dell'uditorio potramo già aver inteso. Questa volta mi contenterò riportare estratti di due documenti d'incontestabile valore, perchè scritti da due Tedeschi, che hanno assistito al lungo e straziante tragitto della deportazioni, ed al collocamento dei deportati in uno dei campi di concentrazione. Queste descrizioni dei deportati nei luoghi del cosidetto riposo al termime dell'espulsione, sono rivoltanti nei loro dettagli, qualisono descritti da questi testimoni; è facile imaginarsi quel che dovea essere accaduto durante le deportazioni stesse. Quel documento adunque dice cosi testualmente:

«Allorche nel settembre 1915 io rivengo da Beirut a Aleppo dopo le vacanze di tre mesi, apprendo con orrore che un novello periodo di massacri armeni avea principiato e molto più terribili di quelli sotto Abdul Hamid, e che aveano per scopo sterminare radicalmente il popolo armeno, popolo intelligente, industrioso e progredito... Nel principio non volevo credere; mi si disse di poi, che nei differenti quartieri d'Aleppo, si trovavano masse di genti affamate, miserabili resti di cio che nominavano «c o n v o g l i d i d e p o r t a t i». Per coprire del manto della politica questo esterminio del popolo armeno, s'invocavano ragioni militari, che avrebbero reso necessario espellere gli Armeni dalle loro dimore, che occupavano da 2500 anni in quà, per trasferirli nel deserto dell'Arabia...

«Per verificare l'opinione che mi era formata con queste notizie, ho visitato tutte le parti della città, ove si trovavano Armeni, resti dei convogli deportati. In quei Khan (alloggio) ho trovato mucchi di morti in decomposizione e in essi dei viventi che stavano per dare l'ultimo sospiro. In altri luoghi ho trovato gruppi di malati e d'affamati, di cui nessuno s'occupava. Nei dintorni della scuola nostra tedesca si trovarono quattro di questi Khan contenenti da sette a otto cento deportati affamati. Maestri ed alunui dovevano tutti i giorni passare d'avanti a questi Khan e dalle finestre aperte vedevano questi esseri deplorevoli vestiti di cenci e macilenti. I ragazzi della nostra scuola tutte le mattine traversando le vie s'incontravano a carri di bue carichi di cadaveri nudi, con piedi e gambe pezzolanti fuori del carro. — Dopo aver assistito per alcunni giorni a questo spettacolo, ho creduto di mio dovere scrivere il seguente rapporto; in nostra qualità di maestri della Reale Scuola Tedesca d'Aleppo ci permettiamo dare le informazioni seguenti: consideriamo nostro dovere du dichiarare che il nostro lavoro di scuola non ha più presso gli abitanti di questa città alcuna base morale e non può più farsi rispettare, se il governo tedesco non ha la possibilità d'impedire la brutalità, con laquele si procede qui contro le donne ed i figli devli Armeni massacrati. Convogli di deportati, che alla loro partenza dall'alta Armenia contorvano due o tre mila uomini, donne e ragazzi, sono ridotti a due o tre cento al loro arrivo al Sud. Gli uomini sono uccisi in via, le donne e le giovinette oltragiate o portate via dai Kurdi ed ufficiali. Il resto delle carovane è decimato dalla fame e dalla sete. Perfino al passaggio per i fiumi

non è loro permesso di bere. Per alimento si versa tutti giorni nelle loro mani un poco di farina per leccarla, e che non serve se non a ritardare la morte. In faccia alla scuola nostra si trovano in un Khan i superstiti d'una delle colonne di deportati, circa quattrocento esseri macilenti, tra i queli un centinaio di bambini di cinque o sette anni. Molti di questi sono ammalati di Tifus e di dissenteria. Entrando in cortile si crede di accedere in una casa di matti. Se si dà a mangiare, si osserva che ne hanno perduto l'abitudine ed il loro stomaco indebolito dalla fame, che ha durato dei mesi, non sopporta nutrimenti; se si dà del pane, mettono a parte con indifferenza e si attendono tranquilli la morte... Gli spettacoli ai quali si assiste da mesi in quà, resteranno nella memoria dei popoli orientali une macchia vergognosa sull'armata tedesca...

Ciochè vedevano questi tedeschi a Aleppo non era che l'ultimo atto della grande tragedia, una piccola parte dell'orrore, che regna nelle altre parti della Turchia. Altri tedeschi, impiegati della linea ferroviara di Baghdad riportano racconti piu ributtanti, che per aver solamente visti avevano loro stessi nausea di mangiare.

Quadri di bambini stretti sul petto della madri morte, di bambini che si aggiravano intorno ai cadaveri delle madri cercandone latte, centinaia di bambini sepolti fino al collo lungo i fiumi; molti cadaverini raccolti sulle spiaggie del mare; cisterne, o caverne di sotterranei palazzi bizantini pieni sino all'orificio di Armeni, che erano morti ammucchiati gli uni sugli altri. Impalati o legati gli uni sugli altri nella smanià di cocente sete in faccia a correnti d'acque; convogli portati senza abiti sulle sabbia roventi, in spineti, sù delle roccie, tutti abrustoliti e con la polvere e sudore indurita aveano la pelle come di corteccia d'albero. — Dopo poi che erano arrivati nei centri, erano ancora uccisi: a Der-el-Zor arrivarono circa 150 mila superstiti da tutte le provincie, e quivi vennero turcidati; e il Governatore vi volle aver l'onore di principiar lui il massacro, uccidendo in persona i sacerdoti ivi arrivati. Non finirei, sono troppo barbarie svariati i casi.

Cadaveri nudi mutilati orribilmente lungo tutte le strade giacciono; si sono visti armeni legati e battuti con colpi di fucile e lasciati morire in convulsione; altri, legate al dorso le mani, ed arrotolati per pendii rocciosi. — Il Console teedsco di Moussul racconta di aver visto in molti luoghi tante manine di ragazzi tagliate che basterrebbero pavimentare le strade... L'opione dei Consoli è che un milione d'Armeni abbiano perito in questo modo nei massacri di questi ultimi mesi.

E quando raccontevano o scrivevano questi testimoni non era ancora tutto terminato, ne vi erano ancora sopravenuti i massacri dopo l'armistizio, che continuano tuttora. Le deportazioni erano improvise e principiavano coll'arresto di tutti i maschi al di sopra dei 14 anni, che poi erano uccisi a poca distanza dalle città, sopra montagne, a piedi di esse fosse preparate in antecedenza raccoglievano cadaveri mutilati, semivivi o vivi storditi per la caduta con fratture di cranio, braccie e grondanti sangue; la calce viva finiva per ricoprirli; se ci erano fiumi da traversare allora erano gettati in questi nel medesimo modo. Moltissimi, specialmente giovani, bambini sono stati sepolti vivi. Come nel disarmo si costringevano gli Armeni, à comprarsi armi per consegnarli agli agenti die Polizia, cosi dopo avere massacrati la perfidia turca fece avvolgere di turbanti le teste dei cadaveri, per dire che erano musulmani uccisi degli Armeni.

Per terminare questo seguito di strazianti cenni sull'eccidio degli armeni devo notare con un nostro rinnomato autore, che per ritrovare, riconoscere ed indicare la patria o paese nativo due sono le indicazioni, sù cui si basano gli nomini: il luogo di nascita, le tombe dei progenitori. Ora, i Turchi, per far perdere agli armeni traccia del loro paese, hanno voluto violare perfino le tombe e non vi lasciarono lapidi ed iscrizioni; ma hanno intriso di sangue tutta l'estensione del territorio dell'impero e ne fecero un cimitero di Armeni. Non avrebbero forse così consacrato a favore degli Armeni quel vasto territorio, dal mare Nero fino al mar Caspio, dal Caucase fino al mar Mediteraneo? Od almeno non avrebbero cosi giustificato le richieste degli Armeni di quel poco di territorio, di cui oggi si contesterebbero loro i diritti di proprietà e che la diplomazia degli intrighi trova ancora soverchio, e vorrebbe condannare gli Armeni o ad abandonare i loro paesi consecrati col sanuge, o di non rivenirvi più, se si trovano fuori, all'estrero? Gli Armeni, come ho detto, non sono esigenti, si contentatno di poco:

1. Di un territorio che possa bastare alla loro attività ed espandione; che possa dare, con un sbocco sul mare, modo di vivere e sviluppare il commercio;

2. Quindi esiggono una parte della provincia di Trebizonde per aver accesso diretto al mare: la provincie armene di Erzerum, di Van, di Bitlis, di Karput, ad esclusione della parte del Kurdistan.

3. Domandano l'assistenza di una potenza mandataria — In fondo implorano cio che è per essi assolutamente necessario per vivere; e la vita ricomprata col sangue non deve sembrare essagerata per una nazione che ha sfidato i secoli per conservarla.

L'Armenia già riconosciuta in Stato libero ed independente; ricostituita in Republica, attende la sentenza di giustizia per occupar quel posto che le conviene nel movimento della civilizzazione in quei paesi oppressi fin ora dai barbari. E certamento non tarderà a contribuire a quel sviluppo di cultura, di cui è capace il suo popolo. — Italiani, voi avete schiere di studenti armeni, che si preparano da voi per quel paese, voi avete tradizioni inenterrotte coll'Armenia, e non c'è armeno, che studiando la sua lingua e la storia sua non torni l'occhio verso «Il Bel-Paese, che appennin circonda e l'Alpe»; poichè non lontano dalle Alpi in Venezia si trafugarono e vi si conservano i documenti più preziosi della storia e della lingua armena. Dunque non sarà soverchia una Voce presso il Governo Vostro a favore di questa nazione, che saprà corrispondere ad ogni generoso atto di premure per essa.

ANNEXE N° XVII (pg. 587 — IV. Partie)

Message de Mr. Luigi Luzzatti
ancien Président du Conseil Italien, Sénateur du Royaume
adressé au peuple italien pour contribuer aux frais du transfert
et de l'installation des réfugiés arméniens.

La Nation Italienne fut de tout temps prête à aider les peuples malheureux, victimes de la cruauté du destin, et à adoucir leurs douleurs. — Parmi ces privilégiés du malheur sont certainement à placer les arméniens, et il suffit un seul chiffre bien terrible pour en résumer les tragiques vicissitudes: depuis 1914 jusqu'à ce jour, leur race, déjà en situation difficile, a

diminué de 800.000 hommes (devrait-il dire 1,250.000) — La douleur qui nous rend étourdis nous impose un lugubre silence! — Mais aujourd'hui, par accord des principaux peuples civilisés, il s'agit de porter des secours opportuns sous l'égide de la S. D. N. aux survivants de ces gens en dispersion (vagabonds) par le monde et de les réunir comme eux-mêmes ont demandé, aux groupes de leurs compatriotes que vivent assez tranquilles en quelques points du Caucase. Les Commissions qui vont se constituer en France, en Angleterre, en Amérique et en d'autres pays libres, sont reconnues par leurs respectifs Gouvernements. En Italie aussi, le Président du Conseil des Ministres, S. E. Mussolini, encourage la constitution de notre Comité, qui réveille la pitié humaine pour contribuer aux libres voyages de milliers et milliers d'arméniens pauvres et abandonnés. — Le Gouvernement du Roi prendra part à cette noble oeuvre. Il est recommandé aux aisés, aux pauvres, aux institutions économiques et sociales d'offrir leur obole dans ce but. Le réconfort apporté aux malheurs, que le peuple (arménien) si persécuté n'a certainement pas mérités, portera du bonheur à notre Patrie.

14 Février 1924 Luigi Luzzatti.

ANNEXE N° XVIII (pg. 587 — IV. Partie)

Appel de Paolo Boselli
aux Comités de la société Nationale «Dante Alighieri»
— Rome 14 Février 1924 —

J'envoie en frère aux comités de la «Dante Alighieri» avec le Message ci-joint, la prière de se charger de la quête y indiquée. C'est une œuvre d'immense pitié humaine et d'un devoir de haute civilisation. Guillaume Gladston la confia à l'Italie au point extrême de sa mort en chargeant Luigi Luzzatti à la raviver, et celui-ci tient à cet héritage de foi, qui est sainte.

La «Dante Alighieri» non seulement propage la langue, mais encore interprète l'âme italienne, qui luit et brûle pour tout ce qui est justice et amour.

Nous avons tellement souffert que nous sentons les douleurs d'autrui comme les nôtres; et si nous voudrons contribuer à ce que les Arméniens trouvent asile, repos et protection en des régions hospitalières et à ce que cesse pour eux le temps de désolations, Dieu enverra sa bénédiction sur notre patrie, que Lui et l'histoire assurent à ceux qui procurent la paix, le soulagement et la rédemption dans la société des Nations. —Les Comités de la «Dante» soit en Italie ou ailleurs sous l'impulsion de l'Italianité forment un seul cœur c'est à eux que je parle.

Paolo Boselli.

Comité Italien pour le transport et emplacement des réfugiés arméniens:

S. E. Thomas Tittoni, Président du Sénat du Royaume;
S. E. Henri De Nicola, ancien Président de la Chambre des Députés;
S. E. Paul Boselli, Sénateur du Royaume;
S. E. Victor Emmanuel Orlando;
S. E. Théophile Rossi, Sénateur du Royaume;

Président effectif.

S. E. Luigi Luzzatti, Ministre d'Etat, Sénateur du Royaume.

Vice-Président effectifs.

S. E. Jacques Acerbo, sous-secrétaire d'Etat pour la Présidence des Ministres;

S. E. Luigi Rava, Sénateur du Royaume.

Membres (du Comité).

Le Sénateur Ernesto Artom, Président de l'Institut colonial Italien;

Le Sénateur Albert Bergamini, Président de l'Association de la Presse;

Le Sénateur César Ferraro di Cambiemo, Président de la Fédération des Caisses d'Epargnes;

Le Sénateur Ferdinand Martini;

Le Sénateur Ferraris;

Le Sénateur Luigi Albertini;

Le Sénateur Vittorio Scialoja;

Le Sénateur Vito Volterra, Président de la Royale Académie des Sciences;

Le Sénateur Philippe Cremonesi, Commissaire Royal pour la ville de Rome;

Le Sénateur Luigi Mangiagalli, maire de Milan;

L'honorable Filippe Meda;

L'honorable Stefani Cavazzoni;

L'honorable Antoine Benni, Président de la Confédération générale de l'Industrie;

L'honorable Gino Oliveste, secr. Gén. de la Confédération de l'Industrie;

L'honorable Joseph Paratore;

Bonaldo Stringher, Directeur Général de la Banque d'Italie;

Nicola Miroglia, Directeur de la Banque de Naples;

Edmond Rossoni, Secrétaire Général de la Confédération des Corporations (syndicales) du Parti National Fasciste;

Paul Terruzzi, Directeur Général de l'Institut National du Crédit pour les corporations;

Achille Fremagoni, Biardi, Royal Consul Général et Royal Délégué Commercial d'honneur;

Comité Arménien d'Italie, Milan;

Congrégation des Pères Arméniens Méchitharistes, Venise;

Collège Arménien, Rome;

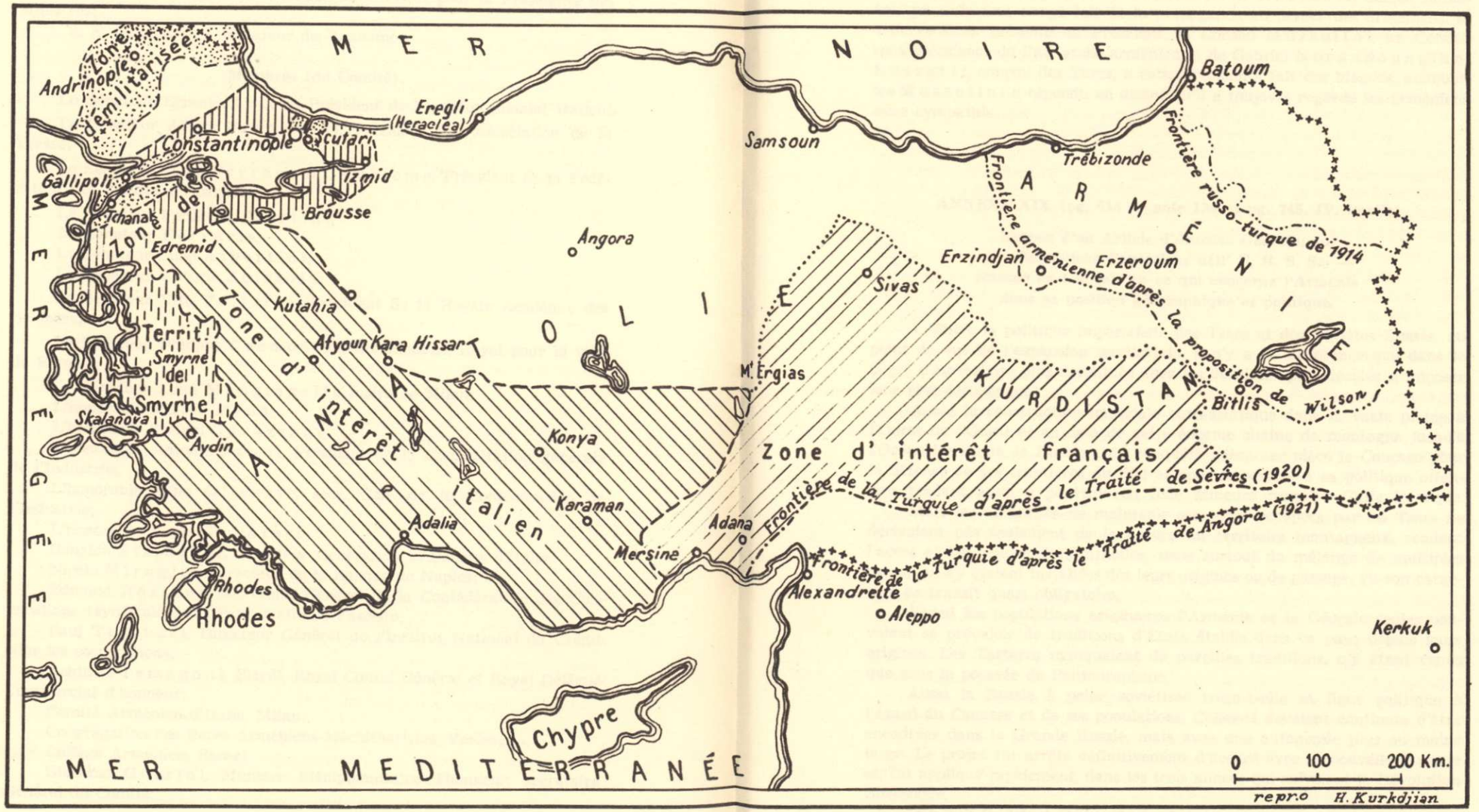
Giacomo Gorrini, Ministre Plénipotentiaire d'honneur, secrétaire Général du Comité.

Secrétaires du Comité.

Docteur Aldo Pontremoli;

Docteur Luigi Suttina.

TRAITÉ DE SÈVRES ET ACCORD TRIPARTITE (1920)



A ce propos le 12 Décembre 1923 «Vertchin Lour» rapporte la remarque suivante d'un journal Turc: — «Vaket» (le Temps) dans son N° de ce matin écrit sous ce titre: «Ne serait-il pas mieux que les arméniens nous laissent tranquilles?» — «D'après ce qu'on lit dans le journal «Corriere de la Sera» Luzzatti, ancien Ministre, qui a de tout temps fait de la propaganda en faveur des arméniens, le 4 de ce mois présente au Président du Conseil Mussolini, un Comité sous présidence du Patriarche arménien et de Gabriel Norandoungian; Luzzatti, ennemi des Turcs, à cette occasion a fait des blagues, auxquelles Mussolini a répondu en disant qu'il a toujours regardé les arméniens avec sympathie.

ANNEXE XIX (pg. 615 — note 134 et pg. 745, IV. Partie)

Extrait d'un Article d'Amedeo Giannini sur «Le Republiche Caucasiche nell' U. R. S. S.» — résumé en français en ce qui concerne l'Arménie dans sa position géographique et politique.

1. Entre la politique impérialiste des Tsars et des Soviètes Russes, au point de vue de l'expansion territoriale, il n'y a de différence que dans le degré d'agressivité plus accentuée chez les derniers (plus décidés à imposer leur rêve idéologique).

Après la construction impériale euro-asiatique dans la vaste plaine à l'Ouest de l'Oural et au delà de cette énorme chaîne de montagne jusqu'à l'Océan Pacifique, la Russie a dû conquérir pièce par pièce le Caucase pour la défense de ses frontières du Sud et pour le service à sa politique offensive tendant aussi à pénétrer en Asie Mineure jusqu'au Golfe Persique.

Mais les difficultés de maintenir ces zones occupées par les Tsars ne dérivaient pas seulement de la nature du territoire montagneux, rendant l'accès et les mouvements difficiles, mais surtout du mélange de multiples races, qui s'y étaient installées dès leurs origines ou de passage, vu son caractère de transit quasi obligatoire.

Parmi les populations originaires l'Arménie et la Géorgie seules pouvaient se prévaloir de traditions d'Etats établis dans ce pays depuis leurs origines. Les Tartares manquaient de pareilles traditions, n'y étant venus que sous la poussée de Pantouranisme.

Aussi la Russie à peine soviétisée traça-t-elle sa ligne politique à l'égard du Caucase et de ses populations. Celles-ci devaient continuer d'être encadrées dans la Grande Russie, mais avec une autonomie plus ou moins large. Le projet fut arrêté définitivement d'accord avec la nouvelle Turquie et, fut appliqué rapidement, dans les trois années qui suivaient la Révolution Soviétique.

L'U. R. S. S. fut ainsi constituée d'abord par le groupement de quatre Etats: la Grande Russie, Biélorussie, l'Ukraine et la Fédération Caucasienne (Arménie, Géorgie, Azarbaïdjan).

La Russie avait regardé de tout temps l'ensemble du Territoire Caucasien comme une barricade naturelle contre anciennes et nouvelles invasions.

En 1917, sur 70.000 habitants de la Transcaucasie, les Géorgiens représentaient le quart, répartis dans les Gouvernements de Koutaïs, de Tiflis et dans la Province de Batoum; un autre quart était représenté par les Arméniens dans les Provinces de Kars et d'Erivan, ainsi que dans certains districts de Tiflis et à Elisabethopole; les populations musulmanes formées de turcs, de tartares, de kurdes et de persans, 2,500.000 en tout, se trouvaient principalement groupées dans les Provinces d'Elisabethopole et de Bakou. Et comme ces populations de races différentes se trouvaient entremêlées avec d'autres groupements de peu d'importance: de juifs, de grecs, de nestoriens, ainsi que de circassiens, d'Abcases, d'Inquizes etc..., il était ainsi très difficile d'effectuer pour elles une nette division territoriale.

Les Arméniens, qui étaient les mieux préparés à constituer un Etat indépendant prirent de commun accord avec les Géorgiens la direction du mouvement pour la constitution d'un Etat dans la Transcaucasie. Mais un Comité séparatiste de Géorgiens, formé depuis le commencement de la guerre, finit par obtenir en Octobre de 1914 de la Turquie et de l'Allemagne la reconnaissance de son indépendance. Staline, Géorgien d'origine, figure prééminente dans la Révolution Bolchévique, garda à la Géorgie sa position acquise, mais par suite de la paix conclue avec la Turquie par le Traité de Brest Litovsk (3—16 Mars 1918), l'indépendance de la Transcaucasie venait d'être proclamée le 22 Avril 1918, en conformité avec les aspirations turques et au détriment de l'Arménie.

La République Transcaucasienne ne dura pas longtemps, et des contestations entre les nouvelles petites Républiques naquirent de sa dissolution; elles dégénérèrent en conflit vers la fin de 1918, et grâce à l'intervention de la France et de la Grande Bretagne, se créèrent des zones neutres. On renvoya à la Conférence de la Paix la solution définitive des problèmes soulevés par chacune des Républiques. L'Arménie devant cette Conférence exposa ses réclamations ainsi que celles de l'Arménie turque.

La Conférence de la Paix ayant décidé de ne pas intervenir dans des questions territoriales à l'intérieur de la Russie, fit exception pour l'Arménie, dont les réclamations concernaient les Provinces arméniennes de la Turquie, qu'elle réclamait.

Aussi les Alliés crurent venu le moment de prendre en considération le Problème Arménien, dont la solution avait ému et intéressé l'opinion publique des pays occidentaux, à cause des massacres réitérés des Arméniens en Turquie.

A Wilson, qui était nettement favorable à l'indépendance de l'Arménie, après la ratification de celle-ci dans le Traité de Sèvres, fut confiée la délimitation des frontières entre la Turqie et l'Arménie (Art. 89).

La solution des divergences territoriales entre les trois Républiques Caucasiennes fut laissée aux intéressées elles-mêmes avec promesse de solution par les Alliés au cas où les parties en litige ne s'entendraient pas (Art. 92).

Vu la sympathie des Alliés pour l'Arménie, les Kémalistes, en même temps qu'ils infligeaient une défaite aux troupes grecques, avancées vers Ankara après l'occupation de Smyrne, crurent prudent de liquider à leur tour et rapidement la question des frontières de l'Arménie, qui avaient été fixées par Wilson assez favorablement aux Arméniens. En ceci ils se prévalurent des litiges entre les voisins de l'Arménie, surtout après l'écroule-

ment du Sultanat, ceux-ci avaient provoqué un nouvel accrochement avec le mouvement Kémaliste (cfr. P. G. La Chesnois — Les peuples de la Transcaucasie pendant la guerre et devant la Paix — Paris 1921).

De fait les troupes Kémalistes après avoir occupé rapidement Kars et Alexandropole (30 Octobre 1920) imposèrent à l'Arménie un armistice, qui réduisait leur territoire à celui de la Province d'Erivan (4000 Km²). Cet arrangement fut ratifié par le Traité d'Alexandropole (2 Décembre 1920).

Les Bolchéviques, à leur tour, qui depuis la fin de mai avaient occupé l'Azarbaïdjan, s'avancèrent vers l'Arménie et l'occupèrent (Novembre 1920) et constituèrent en Novembre 1921 une confédération des trois Républiques de la Transcaucasie, comme partie intégrante de l'Union Soviétique.

Il convient de rappeler ici la façon dont fut effectuée la conquête de l'Arménie par les Soviets. Ceux-ci avaient proposé au Gouvernement Arménien de les appeler à leur secours, en acceptant au préalable les principes communistes. Cette offre n'ayant pas été accueillie, les Soviets constituèrent un Comité révolutionnaire à Bakou, qui s'avança en territoire Arménien jusqu'à Dilidjan; ensuite, avec le concours de troupes récrutées parmi les Arméniens bolchévisants ils déclarèrent la guerre au Gouvernement d'Erivan; celui-ci démissionna, confiant ses pouvoirs à un dictateur (le ministre Tatajafel) pour éviter une vraie guerre civile. Ainsi le Gouvernement soviétique se déclarant en paix depuis le 7 mai 1920 avec l'Arménie, en reconnut l'indépendance et prit une position menaçante contre le Gouvernement Kémaliste en même temps qu'avec le Traité de Moscou (16 Mars 1921) fut immédiatement confirmée la ligne de frontière d'Alexandropole. Après quelques mois fut mis fin au conflit entre Géorgiens et Arméniens, qui était né par suite de l'invasion de la zone neutre entre eux; et le 13 Octobre 1921 les trois Etats Caucasiens en union avec le Russie Soviétique signèrent le Traité de Kars avec la Turquie, faisant abandon définitif à celle-ci des territoires de Kars et d'Ardahan.

Avec cet accord venait d'être sanctionné en faveur des Turcs le renoncement aux revendications géorgiennes et arméniennes et l'année suivante la Conférence de Lausanne prenait acte de ce que la Question d'une Arménie turque n'existait plus. Les Alliés, par cet Acte, renonçaient à l'Arménie Une et Indépendante, dont venaient de se désintéresser les Etats Caucasiens eux-mêmes.

Les dispositions soviétiques furent adoptées dans chacun de ces Etats des trois Républiques caucasiennes, qui formèrent au commencement la République Socialiste Soviétique fédérale Transcaucasienne, laquelle, comme nous l'avons dit, avec la Biélorussie, l'Ukraine et la Grande Russie constituaient le premier groupe de l'U. R. S. S.

En 1936 les premières dispositions de Moscou furent révisées et la Fédération Transcaucasienne fut supprimée et les trois Républiques, qui la constituaient, devinrent directement républiques de l'Union, comme Républiques Fédérales de celle-ci.

Les aspirations ou tendances d'expansion ne cessèrent pas de survivre à cet arrangement des trois Républiques. En effet l'Arménie, déjà fortement minoritaire, aurait été encore plus minoritaire, si ses revendications nationales avaient été accueillies et ratifiées par les Puissances Alliées.

4. Malgré ce désavantage pour l'Arménie, Mr. Giannini lui même trouve bien bizarre que le Nakhitchévan (5400 km²) située entre l'Arménie, la Turquie et la Perse, enclavée dans le territoire arménien ne fasse pas partie de l'Arménie. (Le nom arménien même de Nakhitchévan — premier domicile — le comporterait si naturellement). Mais le chiffre de la population, qui sur 120.000 habitants comptait 84% de turcs, a été pris par la Turquie, comme prétexte, pour faire valoir dans le Traité de Kars, son désir de le voir autonome et indépendant, ayant elle-même renoncé à son annexion.

De même Karabagh (4160 km²) est un territoire autonome à quelques Km. de distance de la frontière arménienne. L'Arménie pouvait de bon droit le regarder comme sien, l'ayant obtenu de la Perse au XVIIème siècle, où des Méliks arméniens le gourvernaient, d'autant plus que le 80,4% des habitants sont arméniens et le 9,6% seulement turcs. Mais les Turcs furent d'avis qu'il appartînt à l'Azarbaïdjan et en 1918-20 firent valoir leur point de vue violemment, ayant rasé au sol les habitations arméniennes.

7. Pour compléter les notes sur l'Arménie au point de vue de son importance historique et géographique, Mr. Giannini ajoute quelques données du passé de la Grande Arménie, dont les traditions ont constitué et resteront comme les bases légitimes des aspirations nationales arméniennes.

Il nous suffit de rappeler, dit-il, qu'après les invasions de Témour, l'Arménie fut pendant deux siècles le champ de rencontre des Turcs et Persans, qui se la partagèrent. Le sort de ce qu'il en restait, après l'avance russe vers le Caucase, par suite des défaites turques et persanes, fut réglé par un partage décidé et ratifié dans le Traité de Berlin de 1878. En vertu de cette décision, fut tracée entre la Russie et la Turquie une ligne défavorable, qui laissa à la première les territoires d'Ardahan, de Kars et de Batoum (Art. 58—59). C'est ainsi que venaient d'être créées deux Arménies: une russe et l'autre turque. Dans cette dernière les massacres périodiques continuèrent mais en proportions réduites.

Depuis le XVIIème siècle par suite des événements de telle nature larvés ou ouverts imposaient aux arméniens les grands exodes, qui réduisirent la population arménienne de 30 millions en des groupements très amoindris, par la fusion et la dispersion.

Cependant la force des Arméniens prenait de l'importance du fait de leur dispersion même. Dans les Pays où ils avaient trouvé de l'hospitalité, ils venaient de conquérir des positions sociales et économiques de premier plan. Ceci se passait en Turquie, en Russie et même en Perse.

Tout de même le sort des arméniens de Russie n'était pas comparable à celui des arméniens de Turquie; les premiers avaient tout au moins la vie sauve et libre au point de pouvoir former d'importantes colonies hors de l'Arménie russe et turque.

Quand les mouvements nationaux se réveillèrent dans l'Empire Russe, les arméniens aussi prirent position; le mouvement socialiste-national (Tachnak) assuma son caractère révolutionnaire. En 1917 les arméniens espéraient conquérir non seulement l'indépendance, comme toutes les autres nationalités de la Russie, mais arriver aussi à reconstruire l'Arménie historique avec l'union des territoires russes et turcs. Mais leurs revendications provoquèrent des rencontres hostiles avec les turcs d'Azarbaïdjan et avec ceux de la Turquie, ainsi qu'avec les Géorgiens. Ainsi les luttes et les

massacres continuèrent de plus belle (V. p. 2). Pendant le Conflit mondial 1914—1918 les turcs arrivèrent à s'emparer des territoires cédés par eux à la Russie en 1878. L'Arménie lutta désespérément à Paris pour obtenir la reconnaissance de son indépendance et de ses revendications, et, au moment même où elle croyait avoir atteint le port, les événements du Caucase la firent retomber sous la domination russe en 1921. Par suite de la chute du Gouvernement socialiste modéré et du Traité de paix de Kars, qui ratifiait la perte de Kars et d'Ardahan (1921), l'Arménie venait d'être partagée de nouveau entre l'U. R. S. S. et la Turquie à l'avantage de celle-ci. Ainsi l'Arménie se réduisait-elle à la partie russe seulement, parce que les grands massacres du temps de la guerre mondiale complétés par les Kémalistes et l'exode en masse des survivants arméniens avaient dépeuplé les territoires revendiqués et reconnus par Wilson comme appartenant aux arméniens, à tel point que les turcs purent soutenir tranquillement à Lausanne que la question arménienne n'existait plus chez eux.

L'Arménie russe devint ainsi un des Etats de la Fédération Caucasienne (1922) et en 1936 une République autonome de l'U. R. S. S. à caractère Unitaire.

Petite en extension (30.000 Km².) elle s'étend sur les deux versants du petit Caucase, avec un territoire montagneux dans le bassin d'Arax (affluent de Koura). Elle a une seule réserve d'eau (le lac de Sévan, à 1800 m. d'altitude) utilisée pour des installations hydrauliques, qui peuvent irriguer 150.000 hectares, pour la culture des vignes et du coton.

De 1928 à 1935 on y entreprit la canalisation et il fut créé à Léninagan (70.000 habitants et à 1540 m. d'altitude) c'est-à-dire à Alexandropole près de la frontière turque, un Centre industriel, en dehors de celui de la capitale, Erivan, (sur Tania de 120.000 habitants) déjà florissant.

Ce développement de l'industrie et de l'agriculture arméniennes répondait à un plan de vaste portée, que la guerre de 1939—1945 ralentit: il s'agit de mettre un terrain, qui n'est pas riche par nature, en possibilité d'alimenter une population plus nombreuse que l'actuelle de 1.000.000, selon l'indice de croissance. Dans ce nombre les 80% seulement sont arméniens. Une importante minorité de turcs s'y trouvent encore.

Le Gouvernement Soviétique voulait essayer d'inviter les Arméniens dispersés hors de la Russie, dont il avait rédigé des statistiques soignées, à rentrer dans leur patrie, celle soviétique, puisque la patrie turque était vidée d'Arméniens. Sans entrer dans les détails des Organisations du vaste mouvement, il faut reconnaître qu'il réussit en grande partie, et de nouvelles masses furent installées sans grandes difficultés sur le territoire national. Quelque hésitation venait naturellement de la part des Arméniens Catholiques, qui ne se sentaient pas assurés de pouvoir pratiquer leur religion en territoire soviétique. (Mr. Giannini évalue le nombre des arméniens catholiques à 65.000 sur 3.000.000 en tout; nous pouvons élever ce chiffre de 65.000 à 200.000 y compris les catholiques arméniens de Russie qui seraient seuls de 65 à 75.000).

8. La politique arménienne du Gouvernement Soviétique était certainement habile, mais il faut tenir compte en pratique de la possibilité de développement si grand chez cette race prolifique et saine. Par conséquent ce qui avant tout saute aux yeux, d'après Giannini, c'est l'anachronisme (il veut dire l'incompatibilité du territoire très réduit avec l'augmentation

des habitants). Si le territoire arménien est si pauvre et si peu susceptible d'améliorations qu'il ne puisse soutenir un accroissement naturel de population, comment peut-il héberger une population nouvelle? Cet accroissement aurait pu certainement renforcer les colonies arméniennes hors de l'Arménie. N'était-il pas donc plus simple de se tenir sur ce plan sans concentrer tous les arméniens dans le territoire arménien? — Il n'y a pas à dire que ce plan aurait diminué la force d'attraction de l'invitation faite par la Russie à aller trouver du travail et de la paix sur le territoire national. Mais tout ceci aurait aussi renforcé la requête formellement faite à la Turquie (V. p. 4) de restituer les territoires faisant partie des réclamations de l'Arménie (Trébizonde, Kars, Ardahan) laissant à l'avenir la solution de la question intérieure des revendications de la Géorgie sur les territoires limitrophes de l'Arménie. D'autre part la requête susmentionnée est une arme séduisante du nationalisme arménien en revirement et elle révèle en même temps quelle importance attache le puissant gouvernement soviétique à la tutelle des revendications nationales de ses populations. En outre en favorisant un tel mouvement ainsi que celui des Kurdes, la Russie envisagerait de pénétrer dans le territoire Anatolien.

10. Certes l'U. R. S. S. ne pourrait pas reprendre le projet de la Grande Arménie, mais elle pourrait correctement et de bon droit prétendre que l'Arménie récupère ses territoires, indispensables pour trouver l'espace nécessaire pour abriter sa population; la revendication de cet espace vital serait naturelle, portant sur le territoire national enlevé aux Arméniens depuis trente ans seulement.

Je ne crois pas, conclut Mr. Giannini, qu'on puisse contester la continuité de la politique caucasienne des Tsars et des Soviets, de tendance nettement impérialiste.

Quand la Russie eut l'intention de définir la portion qui lui aurait appartenu dans le partage de l'Empire Ottoman en 1915—1916, comme on le doit, elle obtint l'adhésion de la France et de la Grande Bretagne, pour l'occupation des Vilayets d'Erzéroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, avec un territoire allant du Kurdistan au Sud jusqu'à la ligne de Mushtter-Ibn Omar-Analia à la frontière persanne, sous réserve de fixer ensuite le point extrême des acquisitions russes sur le littoral de la Mer Noire à l'Ouest de Trébizonde ... Tenant compte de la possession tsariste de Batoum, de Kars et d'Ardahan, il paraît évident que son projet avait en vue d'annexer à l'Arménie Russe l'Arménie Turque, en des proportions alors plus vastes. Cette vue était justifiée à cette époque par l'existence d'une population Arménienne en ces provinces qui actuellement fait défaut. L'U. R. S. S. pour cette raison se replie sur des territoires plus proches de l'Arménie, en tant que limitrophes et restés dépeuplés par suite de l'exode forcé des Arméniens.

Mais par ailleurs les susdits territoires sont pour la Turquie les portes de maison et pour les avoir en main elle a expulsé les arméniens.

Il s'agit donc de concilier deux points de vue radicalement opposés. La solution d'un tel problème paraît extrêmement difficile.

ANNEXE N° XX

(page 464 — Note marginale 109)

BENEDICTO XV
SUMMO PONTIFICI ROMANO
EOIS OMNI EX NATIONE POPULIS
OB BONORUM IN SE CUMULUM
GLISCENTE PER ORBEM BELLO
ULLO SINE DISCRIMINE PARTIUM
LARGISSIME PROFUSUM
PERENNE GRATI ANIMI MONUMENTUM
CERTATIM ERIGENTIBUS
PACIS
JURE NON VI TUTIUS COMPONENDAE
SUPREMO VINDICI
PECULIARE HOC SUAE GENTIS OBSEQUIUM
D. D. D.

A BENOIT XV
SOUVERAIN PONTIFE ROMAIN
TANDIS QUE LES DIVERS PEUPLES D'ORIENT
ERIGENT A L'ENVIE
UN MONUMENT PERPETUEL DE LEUR RECONNAISSANCE
EN RETOUR DES MULTIPLES BIENFAITS
REPANDUS A PROFUSION
SANS DISTINCTION AUCUNE
AU SUPREME DEFENSEUR DE LA PAIX
A CONCLURE PLUS SOLIDEDENT PAR LE DROIT QUE PAR LA FORCE
OFFRE DEDIE CET HOMMAGE PARTICULIER
DE SA NATION

AD UNUM VERAE PACIS VINDICEM

Fulminis regnum tonitru potentis
Credidit coelo pietas vetusta,
Hicce serviles cohibere gentes
Regna putarunt.

Rex tamen Christus vicibusque Functi
In Crucis sacra ditione signum
Et throni et regni statuere terris
Pace domandis.

Abs Cruce horrendas scimus arte clades
Et domos patrum tumulis reversas,
Arbitros juris tacitos rejecti
Marte tonante.

Unus edixit reticente mundo
Pontifex Urbis, Pater unus Orbis,
Sarcienda unquam invalidis debere
Jura potentes.

Invidi tanto arbitrio Parentis
Marte distento lacrimas novarunt,
Qui duces rebus reputant notare
Fata cruentis.

Addiderunt flagitium ruinae:
Juri iniquas praetulere vires,
Ferrea denum praeeunte rebus
Lege, reluctant.

Quippe verborum simulata mens est
Rebus inversae species labendis,
Proeliis terras sine jure pax heu!
Tristius exest.

Nescit armorum pariturus alvum
Ordo, nec bellum copias dearmat,
Una pacis conditio est parensque
Virtus amoris.

A L'UNIQUE DEFENSEUR DE LA VERITABLE PAIX

La foi païenne a cru que le règne du Ciel ne peut être que celui de la foudre impétueuse et ici-bas on prétend que les royaumes ne doivent qu'asservir les nations.

Mais le Roi Christ et ses Vicaires établirent sur le domaine sacré de la Croix le symbole et du trône et du règne pour subjuguer le monde par la paix.

Sont connus les ravages horribles de propos délibéré commis à l'écart de la Croix et les foyers des ancêtres convertis en sépulcres, et les arbitres du droit piétiné, la guerre faisant rage, se turent.

Seul le Souverain Pontife de Rome, qui est le seul Père du monde entier, parla alors que l'univers se taisait: les Puissants doivent rétablir les droits des faibles.

Jaloux de ce sublime message du Père, continuèrent la guerre renouvelant les larmes, ceux qui croyaient devoir forger la destinée des peuples par des moyens sanguinaires.

On aggrava la ruine de scélératesse; ils préfèrèrent la force inique au droit et la loi de fer présidant les événements, ils se débattent.

En effet, le sens des mots est altéré et on s'évertue à présenter la réalité des ruines sous un autre aspect; la paix, qui ne repose pas sur le droit, use hélas! plus désastreusement les pays.

L'ordre qui doit prendre le jour est étranger aux poursuites des armes, ce n'est pas la guerre qui désarme les légions; l'unique facteur qui engendre la paix c'est la vertu de l'amour.

Pontifex Pacis, BENEDICTE cujus
Nomen est omen populis novandis,
Det Deus Pacem duce Te securam
Religione!

Et probi mores fideique priscae
Jura, tutentur populos jacentes,
Et mari terraque cruenta coedis
Proelia cessent!

Aeneum prostet simulacrum in nevum,
Et Tui in cunctos monumentum amoris,
Omniumque in Te gratiae sit index
Aere perennis.

Joannes NASLIAN,
Episc. Trapez
Visitator Apostolicus ac
Vic. Gen. Patriarchatus Armeni
Constantinopoli a. d. III. Idus Decemres A.D. MCMXXI

O Pontife de la Paix, BENOIT XV, dont le Nom est le présage de la restauration des peuples, que Dieu accorde sur votre égide une Paix assurée, par la Religion!

Que les bonnes moeurs et les droits de la Foi primitive défendent les peuples abattus et que les batailles sanglantes cessent sur terre et sur mer!

Et que cette statue demeure à jamais le monument de Votre amour pour tous, et une preuve plus durable que le bronze de la reconnaissance de tous envers vous!

Jean NASLIAN
Evêque de Trébizonde
Visit. Apost. et Vic. Gén. du
Patriarcat Arménien Catholique
Constantinople, 11 décembre 1921

ANNEXE N° XXI (page 840 — IV. Partie)

Résumé de la lettre circulaire de Mgr. Naslian aux Evêques arméniens catholiques sur le nouvel état légal du Patriarcat et de la Communauté en Turquie par suite de la suppression des droits Minoritaires (Extrait de mon journal personnel de 25 février 1925).

Je résume ici les points essentiels de la Circulaire aux Evêques en date de 17 mai 1926. — Un nouvel état légal vient d'être créé en Turquie par suite du Régime Républicain National: l'Eglise, la vie religieuse, l'instruction publique, les Instituts et œuvres de bienfaisance communales et par conséquent les Communautés ethniques subissent un changement, qui est en train d'en transformer radicalement les bases traditionnelles — La vie religieuse et Communale en Turquie avait pour base légale les Hatti-humayouns, les Bérats et Firmans, qui leur reconnaissaient des Droits et octroyaient des Privilèges. Le Traité de Lausanne tout en supprimant celui de Sèvres gardait et respectait les clauses concernant les susmentionnés Droits et Privilèges sous le vocable de Droits des Minorités, dans ses articles 37—44 de la IIIème section. L'article 42 stipule: «Le Gouvernement Turc agrée de prendre à l'égard des Minorités non-musulmanes en ce qui concerne leur statut Familial ou Personnel, toutes dispositions permettant de régler des questions selon les usages de ces Minorités. Ces dispositions seront élaborées par des Commissions spéciales composées en nombre égal de représentants du gouvernement Turc et de Représentants de chacune des mino-

rités intéressées. En cas de divergences, le gouvernement Turc et le Conseil de la Société des Nations nommeront, d'un commun accord, un Surarbitre choisi parmi les Jurisconsultes Européens.» — Le gouvernement de la République a fait croire l'année dernière qu'à la base de cet article il voulait préparer un projet de Loi pour le Statut Familial qui y est prévu pour chacune des Minorités selon les usages de ces mêmes Minorités, quand il essaya de former des Commissions spéciales imposées par le même article du Traité. Mais a) au lieu de demander à chacune de ces Minorités des Représentants, lui-même les nomma à son choix; b) au lieu de regarder des distinctes minorités chacune d'elles selon les usages de chacune, il a composé lui-même trois Commissions seulement selon la différence raciale: pour les Arméniens (grégoriens, catholiques et protestants), pour les Grecs et pour les Juifs; c) au lieu du nombre égal des membres Turcs et non-turcs, il nomma deux de chacune des trois minorités en y ajoutant un président turc, donnant ainsi une majorité turque. — Dans ces conditions, parmi les deux membres arméniens se trouvait un arménien catholique; celui-ci à la première réunion fit relever ce point comme contraire aux dispositions du Traité de Lausanne et faisant remarquer que lui ne pouvait pas représenter les communautés non-catholiques parce que ne leur appartenait pas; ne pouvait non plus représenter la communauté arménienne-catholique, qui ne l'avait pas élu; par conséquent il donna sa démission et le Gouvernement nomma à sa place un autre membre non-catholique. — Après deux mois sous le guide du président de la commission Juive qui était en même temps le Chef de la Loge Juive maçonnique Beni-Bérit, commenca le mouvement de renoncer aux droits accordés aux Minorités par le Traité de Lausanne. — Un mouvement pareil commença parmi les Arméniens par un petit groupe de quelques arméniens irresponsables contituant un comité de soi-disant «Relèvement arméno-turc», qui réussirent à extorquer aux arméniens Grégoriens un formulaire pour eux de renoncement aux mêmes Droits, qui cependant fut regardé insuffisant au but poursuivi par le gouvernement. Parmi les Grecs, des privés constituèrent une Commission et présentèrent au gouvernement une formule de renoncement, qui fut rejetée par une autre Commission, qui dénonça la première formule disant que celle-là n'exprimait pas la volonté populaire de la Communauté grecque et par conséquent était illégale. Les protestants-arméniens alors se levèrent pour se soumettre au nouveau code de loi que le Gouvernement turc voulait promulguer sur le modèle du Code Suisse. — Sur cela, les journaux turcs exigèrent une déclaration explicite de la part des Arméniens Catholiques, dont le Conseil refusa alors de se prononcer déclarant:

a) Qu'il ne voulait pas se mêler en des affaires politiques;

b) Qu'il ne voulait pas donner à leur acte l'aspect d'avoir été fait sous pression du gouvernement;

c) Que la Communauté arménienne catholique soumise de tout temps aux Lois du Gouvernement n'avait besoin de le prouver par un nouvel acte superflu. — Passa presqu'un an après ces événements que le Procureur Général de la République (qui exerçait les fonctions du Ministre de Justice et du Culte d'autrefois) invita le Chef du Bureau du Conseil Administratif du Patriarcat pour lui dire que la communauté arménienne catholique devait se prononcer au sujet du renoncement des Droits Minoritaires en question. Quoique le même Procureur Général désirait laisser libre la Communauté

de renoncer ou non aux susdits Droits, cependant, faisant sous-entendre que la Communauté aurait des avantages notables par le renoncement et dans le cas contraire s'exposerait à une fausse position vis-à-vis du gouvernement de la République, exerçait une pression évidente pour l'obliger à se prononcer. Le Conseil Administratif après avoir étudié les conditions de la situation créée, formula une réponse à la demande du Procureur Général considérant a) que son renoncement n'aurait aucune valeur vis-à-vis des engagements stipulés par les grandes Puissances alliées pour en primer la valeur juridique de Droit International; b) que ce conseil administratif n'étant pas l'Assemblée générale de la communauté ne la représentait pas; c) qu'aucun changement aurait apporté aux dispositions gouvernementales en cours; d) qu'un refus explicite aurait mal disposé le gouvernement à son égard et il aurait en même temps créé une situation inextricable. La formule de sa réponse ci-annexe (V. Appendice) s'assurait la liberté d'observer sa croyance catholique voulue par l'Eglise Universelle, se tenait pour base un Règlement National, qui lui garantissait les usages de la vie Communautaire arménienne catholique, se croyait donc au préalable conforme aux dispositions des lois fondamentales du gouvernement qui, par le Code Suisse, semblait promettre de laisser intact, le maintien de nos Droits, usages et priviléges. Par conséquent, en laissant aux Puissances signataires du Traité de Lausanne le soin de prendre la défense de ces clauses à ce propos, le Conseil administratif pouvait les regarder hors de sa compétence superflues, et se contenter d'une approbation de sa formule par le gouvernement de la République.

Ainsi dans cette formule a) ne se dit pas qu'on renonce aux Droits Minoritaires, b) se met à la base de la déclaration faite par elle, l'observance intégrale des principes de l'Eglise catholique et c) le maintien des usages et des traditions de la Communauté arménienne catholique. Par conséquent, en passant outre les clauses du Traité sus-mentionné, la Formule de réponse présentée par le Conseil Administratif devenait conditionnelle n'impliquant aucun renoncement formel aux Droits Minoritaires proprement dits. — Aussi, regarda-t-on comme la meilleure solution du problème cette formule de réponse, qu'on ne pouvait plus éviter. — Il est à remarquer en plus que par l'article 37 du Traité de Lausanne la Turquie «s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles 38—44 soient reconnues comme Lois Fondamentales, à ce que aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et que, aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle prévalent contre elles. — De même, par libellé de l'Article 44 la Turquie convient que dans la mesure où les Articles précédents de la présente Section — (Protection des Minorités) — affectent les Ressortissants non-musulmans de la Turquie, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et soient placées sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la Majorité du Conseil de la Société des Nations.» Par conséquent l'acte du Conseil Administratif ne pourrait avoir aucune valeur juridique et constituer une base de dispositions contraires. — Après cet exposé Mgr. Naslian recommande à nos Evêques à l'étranger de faire parvenir leur voix autoritaire où ils la peuvent faire entendre et proposer des moyens pour assurer le maintien et le respect de nos Droits,

de notre situation hiérarchique, des lois catholiques pour le mariage, en danger, de nos propriétés ecclésiastiques de bienfaisance et nos Instituts d'éducation. Mgr. N a s l i a n annexe copie de la traduction en français de la formule susmentionnée en forme de requête signée par les membres laïcs du Conseil d'Administration du Patriarcat et par quelques membres des Ephories. — Lui n'y ayant pas signé en tant que chef de la Communauté (Locum-Tenens Patriarcal) la Requête présentée ne devrait-elle pas avoir la valeur juridique requise pour pareils Actes; cependant lui a présenté aux Hauts-Commissaires Alliés ses protestations et remarques.

ANNEXE N° XXII (page 886 — IV. Partie)

S C H E M A
des principaux points qui ont été étudiés dans la Conférence des Evêques Arméniens à Rome pour la restauration du Patriarcat Arménien

I. SIEGE PATRIARCAL:

1. S'il devra être transféré de Constantinople?
2. Où conviendra-t-il de le transférer?
3. Comment et en quelles conditions devrait-on faire ce transfert?
4. Organisation de la Curie Patriarcale.
   a) Vicaires;
   b) Officiers de Curie;
   c) Conseils de Commissions permanents;
   d) Commission périodique Synodale.
5. Les limites synodales du Territoire Patriarcal.

II. DIOCESES:

A) Diocèses en Turquie:

1. Si les Diocèses existant en Turquie y doivent-ils être maintenus de j u r e?
2. Lesquels de ces Diocèses doivent-ils être maintenus d e f a c t o?
3. Conviendrait-il grouper autour des Diocèses à maintenir d e f a c t o ceux conservés d e j u r e et comment?
4. Quelles devraient être les relations de ces Diocèses avec le Patriarcat?

B) Diocèses Synodaux hors de la Turquie:

1. Diocèse d'Alep.
2. Diocèse d'Alexandrie.

C) Diocèses extra-synodaux:

1. Diocèse d'Ispahan.
2. Diocèse de Lemberg.

D) Nouveaux Diocèses:

1. Diocèse de Beyrouth;
2. Diocèse de Transylvanie;
3. Diocèse de Grèce;
4. Diocèse de Russie.

III. VICARIATS PATRIARCAUX

En conséquence des dispositions précédentes les Vicariats Patriarcaux doivent-ils être maintenus?

a) De Jérusalem,
b) De Damas,
c) De Beyrouth,
d) De Bagdad,
e) Faudrait-il en créer de nouveaux?

IV. MISSIONS:

A) Mission Orientales:

a) En Grèce,
b) En Bulgarie,
c) En Roumanie.

B) Missions Occidentales:

1. En France,
2. En Italie;
3. En Belgique;
4. Aux Etats-Unis et au Canada;
5. En Amérique de Sud:
   a) En Argentine,
   b) Au Brésil.

V. INSTITUTS

A) Institut de Bzommar:

1. Nature de l'Institut,
2. Constitutions;
3. Séminaire Patriarcal de Bzommar, sa réorganisation.

B) Collège Pontifical Léonin à Rome:

1. Séminaire Majeur;
2. Règlements;
3. Serment d'attachement à un Diocèse particulier.

C) Congrégation des Soeurs de l'Immaculée Conception:

1. Maison Mère;
2. Noviciat;
3. Constitutions.

D) Congrégations des Méchitharistes.

E) Orphelinats.

VI. ADMINISTRATION

A) Normes générales;

B) Caisse Interdiocésaine;

C) Biens Abandonnés;

D) Conseils d'Administration:

1. Règlement fondamental;
2. Règlement pour la Commission des Messes;
3. Règlement pour l'Economat.

E) Maintien du Clergé.

VII. QUESTIONS JURIDICTIONNELLES ET RITUELLES.

A) Relation juridique avec les Ordinaires locaux, avec les Evêques Arméniens, avec le Patriarche du Clergé de Rite Arménien se trouvant hors du territoire Patriarcal:

a) Au point de vue de la discipline;

b) Au point de vue du Rite.

B) Cas Matrimoniaux:

1. En Turquie par suite de la promulgation du nouveau Code Civil;
2. En d'autres pays du Territoire Patriarcal;
3. En dehors du Territoire Patriarcal.
4. Mariages Mixtes.

C) Administration des autres Sacrements en dehors du Territoire Patriarcal

D) Modalités d'accorder des facultés et dignités de droit Patriarcal.

E) Lois d'Abstinence.

F) Lois d'observance des Fêtes.

G) Livres Liturgiques.

ANNEXE N° XXIII

(page 890 — IV. Partie)

ALUMNI
PONT. COLLEGII LEONIANI
ARMENORUM
FIDE IN CHRISTUM
MINISTERIO IN ANIMAS
NECE TENUS DEVOTI
SAEVIENTE IN ARMENOS CLADE
INTEREMPTI ANNIS MCMXV-XXI
LEO KECEGIAN ARCHEP. SEBASTENSIS
VARTAN BAHCEGIAN DIOEC. GERMANICIAE
PAULUS KUJUMGIAN DIOEC. ADANENSIS
JOSEPH BAITUNI DIOEC. TRAPEZUNTINAE
ANTONIUS SARAIDARIAN DIOEC. EUDOCENAE
IGNATIUS CIARCIAN DIOEC. ERZERUMENZIS
LEONTIUS MINASSIAN DIOEC. KARPUTHENSIS
JOSEPH ZOGHUNI DIOEC. TRAPEZUNTINAE
JOSEPH VARTANIAN DIOEC. KARPUTHENSIS
LAPIDE HOC
A SUPERSTITIBUS, SODALIBUS
POSITO
A. M. D. G. COLLEGIIQUE SUI DECUS
PRIDIE NONAS MAJAS MCMXXVIII
EPISCOPIS SUI RITUS
ALTERUM IN URBE CONCILIUM
CONVENIENTIBUS
RECOLUNTUR.

ANNEXE N° XXIV (page 891 — IV. Partie)

Délibérations de la Sacrée Congrégation Orientale pour l'approbation des décisions prises par la Conférence Episcopale arménienne de 1928 — 6 mai — 4 juillet

Résumé:

Eminentissimes et Révérendissimes Pères

Il vient d'avoir lieu à Rome la Conférence Episcopale Arménienne du 6 mai au 4 juillet, convoquée par le Décret (de la S. C. O.) du 25 février 1928, pour la réorganisation du Patriarcat Arménien de Cilicie. Les Actes, en ont été publiés annexés à ce Questionnaire en volume séparé.

Leurs Eminences, après en avoir examiné chacune des décisions, sont priées de répondre à la question suivante:

Les délibérations de la Conférence Episcopale Arménienne peuvent-elles être approuvées?

Après cette question générale on soumet aux Cardinaux membres de la Congrégation Orientale réunis en assemblée plénière pour l'approbation requise:

I. Le règlement suivi dans les réunions de la susdite Conférence.

II. On propose ensuite 49 questions à résoudre relatives aux décisions déjà résumées dans le texte de ces Mémoires (Voir pg. 891, et on en décide ou on en renvoie l'exécution selon la nature des décisions proposées:

1. Pour le transfert du Siège Patriarcal de Constantinople.
2. Pour le lieu du transfert.
3. Pour les conditions dans lesquelles ce transfert devra être effectué.

On se réfère au Décret du 23 juin de 1928, qui a été promulgué par suite de l'approbation donnée par Sa Sainteté dans l'Audience de la même date. (V. pg. 309—314 des Actes de la Conférence).

Les décisions:

4. Pour les deux Vicaires à donner au Patriarche.
5. Pour les officiers de la Curie Patriarcale.
6. Pour les Conseils ou Commissions permanents de la Curie. On décide d'observer le Canon 316 du Synode de 1911.
7. On approuve aussi la convocation périodique d'une Commission Synodale décidée dans le susdit Synode. Appendice XXVII.
8. On modifie les limites du territoire patriarcal en y annexant provisoirement l'Ordinariat de la Grèce pour les Arméniens dans sa partie extra patriarcale.

9., 10.—12. Quant aux Diocèses de la Turquie, on décide de maintenir de jure ceux évacués et de facto ceux de Constantinople et de Mardine.

13. La partie du territoire turc cédé à la Syrie vient d'être annexée à l'Archidiocèse d'Alep.

14. On maintient l'ile de Chypre sous la juridiction patriarcale.

15. On décide de constituer de facto le Diocèse d'Ispahan, déjà reconnu de jure.

16. Pour la Pologne, pour la Roumanie on se tient aux nouvelles conditions politiques dans l'attente de ce que comportera la gestion de ces territoires dans l'avenir; entretemps y est confiée aux soins de l'Archevêque de

Léopole l'assistance des réfugiés en Pologne, et l'érection d'une chapelle pour les mêmes réfugiés; le même archevêque est autorisé à envoyer au Collège Arménien à Rome des Séminaristes, pour y suivre avec leurs études ecclésiastiques l'étude de la langue et du Rite Arméniens.

17. Beyrouth ville résidentielle du Patriarche sera le centre du nouveau Diocèse du Patriarche dans les limites que nous connaissons. (voir pg. 892 de ces Mémoires).

18. Pour la Grèce en réservant à l'avenir la constitution en Diocèse pour les arméniens on décide la promotion à la dignité épiscopale de l'actuel Ordinaire, Mgr. Cyrille Zohrabian.

19. On décide de placer l'administration des arméniens catholiques de Roumanie sous la juridiction d'un Chef religieux arménien avec résidence à Gherla.

20. Le soin des arméniens du Diocèse d'Artvin évacué et de ceux de l'Administration apostolique est confié à la Commission Pontificale pour la Russie.

21. Est maintenu le Vicariat Patriarcal de Jérusalem.

22. Pour l'Iraq, ancien territoire du Diocèse de Mardin, il est décidé d'y établir la résidence de l'Archevêque de Mardin.

23. Le Vicariat de Damas vient d'être annexé au territoire de l'Archidiocèse d'Alep. (Actuellement ce Vicariat est rentré sous la dépendance directe du Patriarche).

24., 25. Pour la Bulgarie et la Roumanie on décide d'établir des Vicaires Patriarcaux en se référant aux décisions du No. 19 pour la Transylvanie.

26. Pour les missions de Marseille et de Paris, en France, on approuve les délibérations de la Conférence Episcopale.

49. Pour les délibérations au sujet des Biens des Diocèses en Turquie on se réfère au Pro. Mémoria du Patriarche. (V. Annexe No. XXVII).

ANNEXE N° XXV (page 892 — IV. Partie)

Requête à Sa Sainteté Pie XI.
présentée par les Evêques, réunis en Conférence,
pour le transfert du Siège Patriarcal
de Constantinople à Mont Liban
(Version en français du texte latin).

Etant mort Grégoire Pierre VIII. Patriarche Arménien de Cilicie, les Evêques du même Patriarcat, réunis en Synode en 1866 au Liban dans les établissements de la localité dite Bzommar, pour l'élection du successeur, élirent, soit postulèrent le 14 septembre, jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, Antoine HASSOUN, Archevêque Primat des Arméniens de Constantinople à Patriarche de Cilicie, suppliant humblement le Pape Pie IX. non seulement de daigner confirmer l'élection faite, mais aussi d'accorder l'union des deux Sièges, de celui Primatial de Constantinople et de celui Patriarcal de Cilicie, union désirée depuis longtemps, souvent implorée. Parce que le Siège Primatial d'Arménie à Constantinople, avec toute sa province ecclésiastique très florissante, était séparé de celui du

Patriarcat Arménien de Cilicie; la juridiction par conséquent du Patriarcat et du Patriarche Arménien de Cilicie ne s'étendait pas au-delà de la Cilicie, de l'Arménie Mineure, de Capadoce, de la Syrie, et de la Mésopotamie, étant reservée à l'administration de cette dernière par le Patriarche de Cilicie au bon plaisir du Saint Siège: il n'avait aucune juridiction sur le Primatiat de Constantinople et sur sa province ecclésiastique, s'était par là constituée double Siège ou juridiction, l'une indépendante de l'autre, pour la communauté (ou nation) catholique de rite Arménien, chose qui ne pouvait pas être sans détriment de la discipline ecclésiastique.

Sur ces entrefaites Antoine HASSOUN, élu ou postulé Patriarche de Cilicie, par des lettres adressées au Saint Siège à plusieures reprises, par celles en particulier du 13 mars et du 29 Avril 1867, sollicitait vivement que le Siège, soit la résidence du Patriarche fût désormais transféré du Liban à Constantinople, où par nécessité des choses avaient dû demeurer les Patriarches de Cilicie, et ainsi lui-même ne cessa pas de résider dans la même ville pour y continuer la direction de ses fidèles et cela à cause du grand nombre d'arméniens catholiques et non-catholiques qui y demeuraient, et pour la pleine liberté du Culte, ainsi que pour les facilités d'accès des Evêques auprès de leur Patriarche et surtout à cause de la communication et des démarches plus faciles du Patriarche avec le Gouvernement et les Ambassades étrangers.

Le même Antoine HASSOUN demandait avec insistance que le Patriarche non seulement résidât dans la ville de Constantinople mais aussi qu'il y eût son siège diocésain propre pour les raisons suivantes: si le Patriarche n'avait que la résidence (sans Diocèse) pouvant celle-ci être facilement transférée ailleurs, ne manqueraient pas au cours des années ceux qui créeraient une faction dans le Clergé et le peuple pour exiger leur Evêque Ordinaire, distinct de la personne du Patriarche ou pour fomenter des querelles à ce sujet prenant prétexte de la carence d'un Ordinaire propre pour cette ville de Constantinople, la plus importante et la principale (du territoire patriarcal) dont, avant le transfert du Siège Patriarcal, le Primat était en même temps l'Evêque Ordinaire. On aurait pu ainsi exiger le transfert de la résidence du Patriarche dans un autre endroit; il était donc de nécessité absolue, concluait Antoine HASSOUN, de ne pas laisser à l'arbitre et au bon plaisir du Clergé et de la population cette grave affaire de la résidence du Patriarche.

Le Pape Pie IX. exauçant ces voeux, par la lettre Apostolique Reversurus du 19 juillet 1867, annulla d'abord et abolit le Titre Primatial et Archiépiscopal de l'Eglise Arménienne de Constantinople et sa province ecclésiastique pour les arméniens unis pour toujours au Patriarcat de Cilicie. Il ordonna ensuite que le Patriarche arménien de Cilicie résidât dans la ville de Constantinople et en gouvernât l'Eglise (le Diocèse) avec juridiction ordinaire.

L'union de la province ecclésiastique arménienne avec le Patriarcat de Cilicie eut jusqu'à présent un heureux et très bon résultat, parce que le Patriarcat Arménien de Cilicie fut ainsi grandement renforcé, soit par l'étendue de ses limites, soit par l'unité de la juridiction et par l'ordre de la discipline ecclésiastique.

Mais, quant à l'autre chef de disposition, c'est-à-dire quant au transfert du Liban du siège ou de la résidence patriarcale, les chose changèrent

de beaucoup au cours des années et se trouvent actuellement tout à fait différentes de ce qu'elles étaient alors. Parce que, à part les calamités et les anxiétés subies dans ces derniers temps par l'Eglise Arménienne dans l'Empire Ottoman, quatorze Diocèses arméniens sont détruits, les arméniens de Constantinople ont diminué de beaucoup en nombre et aucune liberté y existe pour l'exercise de l'autorité Patriarcale: l'Empire Ottoman lui-même est divisé en plusieurs nouveaux Etats, parmi lesquels se trouvent le Liban et la Syrie, où les arméniens ont dû se réfugier en grand nombre et ils y jouissent de la liberté du culte catholique constituant ainsi dans ce pays un centre des Eglises Orientales, unies à la Chaire Romaine du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres.

Pour ces raisons l'actuel Patriarche arménien de Cilicie Paul Pierre XIII. TERZIAN et les Evêques arméniens survivants, réunis en conférence à Rome sous les auspices de Votre Sainteté et sous la présidence de S. E. le Cardinal Louis SINCERO, Secrétaire de la S. Congrégation pour l'Eglise Orientale, après mûres consultations soumettent, dans la fête même de Saint Grégoire Illuminateur, à l'approbation de Votre Sainteté ce qui suit:

1. Qu'en prenant en considération les circonstances actuelles des choses le Siège, voire la Résidence du Patriarche Arménien de Cilicie et de ses Successeurs, soit rétabli au Liban de la façon, qu'on exposera ci-dessous: A l'Eglise arménienne de Constantinople soit restitué le titre d'Archevêchée sans Province ecclésiastique, et lui soit préposé un Prélat qui la gouverne et administre avec juridiction ordinaire; que soient maintenus toutefois le titre et la juridiction du Patriarche Arménien sur toute l'étendue du Patriarcat comme il est établi à l'occasion de l'union sus-mentionnée des deux Sièges par la Lettre Apostolique «Reversurus» du Pape Pie IX. du 12 juillet 1867.

2. Que soit érigé un nouveau Diocèse arménien de Beyrouth (du nom de la ville Capitale de Liban), et qu'il soit le Diocèse particulier du Patriarche Arménien de Cilicie et de ses Successeurs;

Que la résidence du Diocèse arménien de Beyrouth nouvellement créé et l'église cathédrale épiscopale soient établies dans la ville de Beyrouth;

Que l'Eglise Arménienne dédiée en l'honneur de Saint Elie dans les actuelles conditions de détresse s'élève à la dignité d'Eglise Cathédrale et qu'elle soit le siège épiscopal du Diocèse particulier du Patriarche;

Que le Patriarche réside dans la ville de Beyrouth et il y établisse la Curie Patriarcale et Episcopale, qu'il se garde cependant la faculté d'habiter dans les édifices contigus à l'Eglise de l'Assomption de la Sainte Vierge dans la localité de Bzommar.

Que finalement les limites de ce Diocèse soient ainsi fixées: au Nord par les limites du Diocèse d'Alep; à l'Ouest par la Mer Méditerranéenne, au Sud par la Palestine, à l'Est par l'Anti-Liban et la Syrie intérieure.

C'est pourquoi le soussigné Cardinal Secrétaire de la S. Congrégation pour l'Eglise Orientale, avec l'Excellentissime et le Révérendissime Pierre XIII. TERZIAN, Patriarche Arménien de Cilicie et avec les Révérendissimes Evêques arméniens, réunis en Conférence, prient instamment et avec soumission Votre Sainteté de vouloir bien approuver ses délibérations et d'ordonner qu'en tenant compte de la situation actuelle des affaires publiques dans le gouvernement turc, soit rédigé le Décret de la teneur suivante courte et simple.

ANNEXE N° XXVI (page 892 — IV. Partie)

SACRA CONGREGATIO PRO ECCLESIA ORIENTALI.

Restitutio Sedis et Tituli Archiepiscopalis Constantinopolitani armenorum Decretum.

Pius Papa IX. extinsit et abolevit titulum primatialem atque Archiepiscopalem Armenae Constantinopolitanae Ecclesiae. Deinde Constantinopolitanam ecclesiasticam Armenorum proviaciam Patriarchatui Ciliciae perpetuo univit, mandans ut novus Patriarcha ejusque successores titulo fruerentur Patriarcharum Ciliciae armenorum, et iidem in Urbe Constantinopolitana residerent, camdemque Constantinopolitanam Ecclesiam ordinaria jurisdictione gubernarent, quibus Ciliciae Patriarchatus et Primatiatus Constantinopoleos tum temporis continebantur.

Verum cum in prasenti rerum conditione, aliae omnino sint ac tunc temporis fuerunt, Sanctissimus Dominus Noster Pius div. Provid. Pp. XI. prae habitis notis ac deliberationibus Patriarchae Ciliciae Armenorum Pauli Petri XIII. et armenorum Episcoporum in Urbe Congregatorum, de consulto Emorum Patrum Sacrae Congregationis pro Ecclesia Orientali, hisce votis annuens, decernit et mandat ut, attentis praesentibus rerum adjunctis, sedes seu residentia Patriarchae Ciliciae Armenorum, ejusque successorum restituatur in Libano, seu in urble Beyruth prope Bzommar, ubi primi Patriarchae Armeni commorati sunt; Ecclesia vero Constantinopolitana Armenorum titulo archiepiscopali iterum decoretur, sine ecclesiastica provincia, eidemque Ecclesiae praeficiatur Antistes qui sane jure ordinario gubernet ac regat: firmis tamen manentibus memorata Sedium unione, titulo Patriarchae Ciliciae Armenorum et jurisdictione Patriarchae in totum Patriarchatum a Pio Pp. IX. statutis. Contrariis quibuslibut non obstantibus.

Romae ex Aedibus Sacrae Congregationis pro Ecclesia Orientali, die 23 Iunii 1928.

A. Card. Sincero, Secretarius (L. S) H. J. Ciccognani, ad interim Adsessor

ANNEXE N° XXVI (page 892 — IV. Partie)

Traduction en français du Décret Pontifical pour le transfert du Siège Patriarcal avec conséquentes dispositions canoniques pour Constantinople et pour le Vicariat de Beyrouth.

Décret de Pie XI.

Restitution du Siège et titre archiépiscopal
à celui des arméniens de Constantinople.

Pape Pie IX. annula et abolit le titre primatial et archiépiscopal de l'Eglise Arménienne de Constantinople. Ensuite il remit pour toujours la Province ecclésiastique de l'Eglise de Constantinople au Patriarcat de Cilicie, ordonnant que le nouveau Patriarche et ses successeurs jouissent du titre des Patriarches arméniens de Cilicie et qu'ils résident dans la ville de Constantinople et qu'ils gouvernent la même Eglise Constantinopolitaine avec juridiction ordinaire. Il voulut en outre que le Patriarcat sus-mentionné fût contenu dans les mêmes limites dans lesquelles le Patriarcat de Cilicie et le Primatiat s'étendaient alors.

Mais les conditions de choses ayant tout à fait changé de celles d'alors, Sa Sainteté de N. S. Père par la divine Providence Pape XI. après avoir obtenu les voeux et les délibérations du Patriarche de Cilicie des Arméniens Paul Pierre XIII. TERZIAN et des Evêques Arméniens réunis en Conférence à Rome, ayant consulté les Eminentissimes Pères (Cardinaux) de la Sacrée Congrégation pour l'Eglise Orientale, en consentant à ces voeux décerne et ordonne que, vues les présentes circonstances des choses, le Siège ou la résidence du Patriarche de Cilicie des Arméniens et ses successeurs retourne au Liban, voire dans la ville de Beyrouth près de Bzommar, où ont demeuré les premiers Patriarches arméniens, et l'Eglise Constantinopolitaine des Arméniens fût honorée de nouveau du titre archiépiscopal, sans province ecclésiastique, et à cette même Eglise soit préposé un Prélat, qui la gouverne et administre de droit ordinaire; restant toutefois ferme l'union sus-mentionnée des deux Sièges ainsi que le titre et la juridiction du Patriarche de Cilicie des Arméniens établis par Pie IX. sur tout le Patriarcat. Nonobstant toute autre disposition contraire.

A Rome, du Palais de la S. Cong. pour l'Eglise Orientale (L. S.) le 23 juin 1928.

A. Card. Sincero secrétaire,
H. J. Cicognani Assesseur intérimaire.

ANNEXE N° XXVII (page 895 — IV. Partie)

Extrait de Notes d'Archives de la S. C. O. concernant le Diocèse d'Ispahan en Perse.

Le Diocèse arménien d'Ispahan fut confié par le Pontife Pie IX. le 30 avril 1850 avec le Bref «Ad Supremum» à la juridiction du Primatiat arménien.

Le Délégué Apostolique de la Perse attirait l'attention de la S. C. De Propaganda Fide depuis 1898 sur le danger de perte des fidèles arméniens catholiques d'Ispahan (nommé aussi Nouvelle Djoulfa du nom d'un quartier ou faubourg d'Ispahan, où se trouvent concentrés arméniens catholiques et non-catholiques). Le Patriarche arménien Mgr. AZARIAN déclarait à contrecoeur qu'il aurait consenti à ce que les Lazaristes prennent soin des écoles de garçons et de filles, sans cependant renoncer à sa Juridiction (Prot. 8222 et 9189 du 1898). Le Patriarche Emmanuélian (Prot. 10.459) faisait appel aux dispositions exposées par son Prédécesseur.

Le Cardinal Préfet de la Propagande voulant couper court à tous ses tiraillements et ayant obtenu des Lazaristes l'agrément d'envoyer des Missionnaires et des Soeurs à la Nouvelle Djoulfa, décida de confier aux Lazaristes cette mission «in spiritualibus et temporalibus, donec aliter ab Apostolica Sede decernatur» sans faire allusion à la juridiction du Patriarche Arménien, obligeant seulement le Supérieur des Lazaristes à avoir sous son immédiate dépendance un prêtre arménien de son choix et aux dépenses à celui-ci pour exercer le sacré ministère en rite arménien en faveur des compatriotes (V. Lettre No. 14.538 du 4 juillet 1902). En même temps la S. C. de Propaganda Fide paya 2000 frs. au Délégué Apostolique pour obtenir avec cette somme du Prêtre Arménien la cession

des titres de propriétés et les biens immeubles qu'il tenait inscrits à son nom; le Délégué Apostolique obtint cette opération et il fit enregistrer les propriétés au nom de la Délégation Apostolique.

Depuis lors, la Mission arménienne de la Nouvelle Djoulfa fut administrée par les Lazaristes, mais les Prêtres arméniens n'y restèrent pas et l'un après l'autre abandonnèrent la Mission... parce qu'ils n'étaient pas satisfaits de la situation servile que leur venaient de créer ces Lazaristes et parce qu'ils étaient privés d'une autorité hiérarchique arménienne ayant soin d'eux. Depuis quelques années les Lazaristes ont cherché en vain d'avoir un prêtre arménien pour l'assistance des fidèles de Rite arménien.

Il semble que la présence des Lazaristes Latins en la Nouvelle Djoulfa n'a pas contribué au relèvement du sort du Diocèse ou de la Mission, tandis que en y envoyant des prêtres arméniens et plutôt des Religieux Méchitharistes, la Mission pourrait gagner de beaucoup vis-à-vis de la majorité noncatholique gouvernée par un Evêque.

Il est à noter que le Patriarche Arménien Mgr. SABBAGHIAN par sa lettre du Février 1906 (V. Prot. 20.565) protesta contre le droit d'administration et gérance du Diocèse d'Ispahan, enlevé au Patriarche et donné aux Lazaristes Latins. L'actuel Patriarche, Mgr. TERZIAN, se dit Administrateur Apostolique d'Ispahan, mais de fait, n'y s'est intéressé du tout jusqu'à ce jour.

La S. C. ne manqua pas de recommander à l'actuel Délégué Apostolique, Mgr. SMETS, d'avoir soin des Arméniens de Perse et en particulier de la Mission de la Nouvelle Djoulfa, en lui accordant en voie extraordinaire les facultés d'Ordinaire pour pourvoir aux cas urgents, en attendant une meilleure organisation de la Mission.

L'Administrateur Apostolique Latin d'Ispahan, Mgr. MARTEN, n'a aujourd'hui aucune ingérence dans les affaires de la Mission Arménienne d'Ispahan, par mandat de la S. C.

Note. Il résulte des différentes correspondances à ce sujet que les biens rustiques et urbains de la Mission Arménienne de la Nouvelle Djoulfa appartiennent au Diocèse Arménien d'Ispahan même après leur rachat par la S. C. de Propaganda Fide, et leur enregistrement est au nom de la Délégation Apostolique, d'après les ordres de la susdite Sacrée Congrégation.

APPENDICE N° XXVIII (page 902 — IV. Partie)

PRO MEMORIA

«Les Evêques de la Communauté Arménienne Catholique dont les diocèses ont été, pour la plupart spoliés, ruinés, dépouillés et dispersés, viennent de se réunir en Conférence à Rome.

Cette Conférence épiscopale a été convoquée pour examiner la situation. Elle cherche, à reconstituer un centre ecclésiastique moins précaire et à procurer aux débris épars du clergé et des fidèles de l'Eglise Arménienne Catholique les secours et aides religieux, moraux et matériels dont ils ont tant besoin.

Pour obéir à ce devoir, les dits Evêques se voient obligés de recourir à la Société des Nations pour lui signaler les infractions que le gouvernement de la République de Turquie ne cesse d'apporter systématiquement aux

clauses qu'il a souscrites dans le Traité de Lausanne en faveur des Minorités non-musulmanes. Son but évident est de rendre ces clauses caduques et inopérantes.

Par les Articles 37 à 44 de ce Traité, la Turquie s'engageait, aussi bien envers les Puissances signataires qu'envers toute autre Puissance, membre de la Société des Nations et la Société elle-même, à ce que les garanties solennellement stipulées dans ces articles en faveur des Minorités soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne prévalent contre elle (Art. 37).

En outre, par l'Art. 44, la Turquie convient que ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et soient placées sous la garantie de la Société des Nations... qu'elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la Majorité du Conseil de la Société... Toute divergence d'opinion sur des questions de droits et de fait concernant ces articles... sera considérée comme un différend ayant un caractère international.

En ce qui concerne le statut familial et personnel la Turquie admettait que les dispositions y relatives soient élaborées par des Commissions spéciales, composées en nombre égal de représentants du gouvernement et des Minorités intéressées avec recours à un surarbitre européen en cas de divergence.

Or, ces commissions convoquées «pro forma» ont été constituées d'une façon arbitraire et précaire sans tenir compte de l'esprit ni même de la lettre du Traité de Lausanne. Les représentants des Minorités dont le choix était imposé se sont trouvés inférieurs en nombre à ceux du gouvernement; on dénaturait leur mandat en affectant de ne les écouter qu'à titre purement consultatif. Bientôt ces commissions se trouvèrent tout simplement supprimées avant même d'avoir terminé leurs travaux. Et il y a lieu de noter que pour la Communauté Arménienne catholique aucune Commission spéciale n'a été instituée.

Puis, prenant prétexte de la promulgation d'un nouveau Code Civil, basé sur la législation Suisse, le Gouvernement Turc déclara s'être complètement laïcisé. Il prétendit avoir rompu avec tout le passé coranique de l'ancienne Monarchie Ottomane et avoir supprimé par le fait même toutes les raisons alléguées par les minorités pour se considérer comme telles. Restes d'un régime aboli, les minorités auraient, elles aussi du jour au lendemain disparu avec lui en se fondant dans la Nation Turque.

Tout ce que ce raisonnement a de superficiel et de spécieux n'a pas besoin d'être démontré. En tout cas et en supposant même, ce qui n'est pas, que les nouvelles lois aient assuré l'égalité civile, juridique et politique entre les races et les religions de la Turquie, ce n'est pas par un acte unilatéral et de législation intérieure que le gouvernement turc aurait le droit de supprimer ni moins de modifier les garanties internationales assurées aux Minorités par le Traité qu'il a signé à Lausanne. Le cas est prévu par l'art. 44 de ce traité. La Turquie ne peut acquérir le droit d'appliquer ces modifications que par une décision expresse du Conseil de la S.D.N.

Mais il serait difficile au gouvernement d'Ankara de justifier un pareil recours à la Société.

En effet, et en dépit de la Nouvelle Législation laïque, il n'existe aucune égalité entre musulmans et non-musulmans en Turquie. Non seulement ces derniers sont définitivement exclus de toutes fonctions publiques, de tout mandat électif, mais encore le gouvernement Turc, par des injonctions directes et non déguisées, impose aux établissements financiers et commerciaux l'obligation d'expulser et d'exclure de leur administration les indigènes non-musulmans.

Les règlements spéciaux sur les droits de propriété, sur les passeports, sur les biens des absents, refusent expressément et explicitement aux non-musulmans la faculté d'acheter ou de vendre des biens immeubles dans certains cas et dans certaines provinces, la liberté de circuler d'un point à un autre du territoire ou même dans la banlieue de leur résidence. Ils sont soumis, pour leurs voyages à l'étranger à une réglementation spéciale et enfin, pour mettre le comble à ces violations flagrantes et du traité de Lausanne et des principes d'égalité proclamés par lui, le Gouvernement d'Ankara remet en vigueur en pleine paix une loi dite des «biens abandonnés» appliquée pendant la guerre aux populations chrétiennes déportés et massacrés. En vertu de cette loi, il s'empare des biens des Eglises et des fondations pieuses ainsi que des immeubles des particuliers qui se sont trouvés à l'étranger au moment de l'instauration du Nouveau régime. Ces propriétaires dépouillés sont définitivement repoussés hors de la Turquie.

Et là encore, éclate cette absence de tout égalité de traitement envers les deux éléments: les Musulmans absents à cette époque, même ceux partis avec des passeports des autorités de l'occupation interalliée, sont admis à rentrer et à reprendre possession de leurs biens. Tandis qu'on saisit non seulement les biens des non-musulmans, que la police inexorable repousse à l'étranger, mais de ceux-là même qui, possédant des immeubles en Province se sont trouvés à Constantinople durant l'occupation. Cet abus inouï d'interprétation d'une loi déjà si étrange en souligne encore davantage le caractère odieux et anti-chrétien.

Le Gouvernement d'Ankara, tout en affectant comme on l'a dit plus haut, d'ignorer officiellement l'existence des communautés non-musulmanes, en poursuit, sous main, la désorganisation et la ruine. La police, par des promesses et par des menaces, y fomente des scissions et des querelles personnelles et en prend prétexte pour dissoudre les Conseils administratifs régulièrement élus. Il les fait remplacer par des réunions de dissidents sans mandat qui, sous prétexte de laïcisation et par une contradiction étrange, usurpe les droits du Clergé et même le titre de Patriarche purement ecclésiastique.

Ainsi sont restés à l'état de lettre morte et abolies en droit et en fait toutes les stipulations du Traité de Lausanne, nommément l'Art. 43 concernant le statut familial et personnel ainsi que l'administration des églises, cimetières et autres établissements religieux et charitables. Cette Administration se trouve soustraite à l'autorité des représentants légitimes de la Communauté arménienne catholique, c'est-à-dire de ses chefs religieux.

Quant aux subsides prévus par l'art. 41 en faveur des Minorités non-musulmanes, de la part de l'Etat et des Municipalités, inutile de dire qu'il n'en est même pas question. Par contre la République Turque qui fait ainsi abstraction de tous ses devoirs use et abuse de son droit d'exiger l'enseignement de la langue turque. Ce droit personne ne songe à le contester, mais le

Gouvernement d'Ankara l'exerce de façon à entraver et à compromettre l'existence des écoles non-musulmanes. Il choisit et nomme lui-même les professeurs de turc destinés à ses écoles et leur fait allouer des traitements hors de proportions avec les ressources des dites écoles dont la plupart sont gratuites. Il fait même de ces profeseurs dans les écoles confessionelles des instruments de propagande antireligieuse.

Ainsi, et en résumé, ce ne sont pas seulement les nouvelles «lois, mais aussi tous les règlements», tous les «actes» et «actions officiels» de la République turque qui se trouvent être en «contradiction» et en «opposition» ouvertes et formelles avec les stipulations du traité de Lausanne.

La seule action par laquelle le Gouvernement turc a paru se souvenir de ces stipulations ce fut lorsqu'il s'est avisé de faire désister les Minorités non-musulmanes des droits qu'elles tiennent du Traité. Inutile de dire dans quelles conditions de liberté et de spontanéité il a obtenu de pareils désistements. En tout cas de pareils désistements n'ont aucune valeur. Si même on pouvait faire abstraction de la manière dont ils ont été obtenus et des particuliers non autorisés, qui les ont signés, de pareils actes ne pourraient acquérir de valeur en droit International, tant que la Société des Nations ne les aurait pas homologués. Au surplus, le chef de la Communauté arménienne catholique après avoir refusé de signer, avait protesté contre la forme et le fond de cet acte... Et pourtant les termes mêmes de ces requêtes démontrent que les individus qui les ont signées avaient eu cependant quelques soucis de conditionner implicitement le désistement à l'octroi d'une égalité effective...

En présence de ce mépris de tout droit et de toute justice ainsi que de cette violation flagrante et suppression totale des garanties assurées par Traité aux Minorités non-musulmanes de Turquie et attendu que ces garanties son indispensables à l'existence des Minorités, la Conférence Episcopale arménienne catholique proteste hautement et de la manière la plus formelle.

Elle a recours à la justice internationale promise par le sus-dit Traité et demande:

1. Que les stipulations du Traité de Lausanne relatives à la protection des Minorités soient effectivement appliquées, maintenues et respectées en Turquie; que ces stipulations soient reconnues comme lois fondamentales et que ni le nouveau code civil ni aucun règlement ou action officielle ne prévalent contre elles;

2. Que les règles et usages des Arméniens-Catholiques en ce qui concerne le statut familial et personnel ainsi que les liens de mariage soient respectés et appliqués par les administrations publiques et les tribunaux;

3. Qu'en conséquence le chef religieux de la Communauté Arménienne-Catholique en reste le seul représentant qualifié et autorisé pour la direction et l'administration des Institutions et Etablissements religieux, scolaires et charitables et des biens et revenus qui en dépendent;

4. Que personne ne puisse s'attribuer le titre et les prérogatives de patriarche, titre et prérogatives qui ne peuvent être reconnus qu'à des personnages ecclésiastiques consacrés suivant les lois par l'Eglise catholique;

5. Qu'à tous les ressortissants arméniens-catholiques soit restitué le droit de rentrer en Turquie et d'y séjourner et circuler librement sans distinction de races;

6. Que la loi dite des «Biens abandonnés», contraire au Droit naturel et à toute justice, soit abolie; que les biens communaux soient restitués aux Représentants ecclésiastiques qualifiés pour en prendre possession; que les propriétés privées des Arméniens catholiques soient rendues à leurs propriétaires.

7. Que la liberté de l'enseignement, en particulier de l'enseignement religieux, soit respectée, et que sous aucun prétexte les établissements scolaires de la Communauté Arménienne-catholique ne soient soustraits à l'administration des chefs religieux, seuls «Mutevelli» qualifiés de tout temps pour ces établissements.

ANNEXE N° XXIX (page 905 — IV. Partie)

S. E. MONS. GIOVANNI NASLIAN
Arcivescovo Titolare di Tarso
Vicario Patriarcale

DISCORSO DI CHIUSURA
DELLA CONFERENZA EPISCOPALE ARMENA
TENUTA NELLA CHIESA DI GESU IN
ROMA
29 GIUGNO — I LUGLIO 1928

PIO PAPAE XI.
ROMANO PONTIFICI
UNITATIS ECCLESIAE
QUAE PAX EST CHRISTI IN REGNO CHRISTI
AD EVANGELII MENTEM
PETRAE ANGULARI ET VINDICI
PASTORES OMNES ECCLESIASQUE PER TERRARUM
ORBEM SINGULAS
PRO MUNERE DIVINITUS SIBI COMMISSO
CONFIRMANTI
EXIGUUM HOC AST DEVOTUM
ECCLESIAE ARMENAE DOCUMENTUM
COLLATIONUM EPISCOPALIUM CILICIAE ARMENORUM
SUPREMO BENIGNOQUE PATRONO
OBSEQUENTISSIME
JOANNES NASLIAN
D.D.D.

«Petre et Paule, Christianorum,
gloria, magna est hodie vestra
festivitas in urbe Roma ...
Quorum unus, tu Petra angularis
Ecclesiae positus es, alter
super Te aedificabat homines.»
(Kanzaran — Synazarium)

I

«O Pietro e Paolo, gloria dei cristiani, grande festa si celebra per Voi oggi nella città di Roma ... poichè, Tu, Pietro, sei costituito a pietra angolare della Chiesa e Paolo sopra di te edificava gli uomini.» Questo bel testo, preso da un Inno dela Chiesa Armena, è la sintesi di quanto puo essere detto in questa solenne occasione della Chiusura della Conferenza Episcopale Armena, terminata precisamente con un'ultima riunione sinodale alla vigilia della festa dei Principi degli Apostoli, che è festa di Roma, è vostra festa, o Romani. L'Apostolo delle genti, Paolo, riteneva come suo officio particolare quello della costruzione morale della Chiesa per mezzo della predicazione «Secundum potestatem, quam Dominus dedit mihi in aedificationem» (II. ad Cor. XIII. 10); l'Apostolo Pietro, costituito e denominato da Cristo stesso Pietra, diceva per i Christiani in genere che sono altrettante pietre per costruire l'edificio spirituale affidato da Cristo alla cura del ministero Apostolico, edificio che non puo sorgere se non su Cristo medesimo, Pietra somma ed angolare, eletta, preziosa: «Ad quem accedentes lapidem vivum, ab hominibus quidem reprobatum, a Deo autem electum et honorificatum, et ipsi tamquam lapides vivi superaedificamini, domus spiritualis... Propter quod continet Scriptura: Ecce pono in Sion lapidem summum, angularem, electum, pretiosum, et qui crediderit in eum, non confundetur» (I. Petr. II 4—6).

Sulla suprema ed invisibile Pietra angolare adunque, che è Cristo, e quindi sopra Pietro, l'Apostolo, costituito a visibile Pietra, angolare anche essa, per l'edificio esterno e mondiale della Chiesa, devono tutti i veri credenti, quali altrettante pietre essere sovrapposti, composti e cementati per edificare la Chiesa: «Tu es Petra (cosi il testo Armeno) et super hane Petram aedificabo Ecclesiam.» Ma tale costruzione è dovuta al ministero Apostolico, alla predicazione Apostolica, di cui Paolo fù campione specialmente in questa Roma, in cui con Pietro suggellò la sua opera col sangue: «Oportet et Romae testificari» (act. XXIII. II): bisogna che tu renda testimonianza di me, mi professi anche in Roma. Questo è il senso del testo armeno, che ho preso per tema.

Ed ora mi rivolgo a Voi, Venerabili Padri, mio Superiore immediato e miei colleghi nell'Episcopato, Patriarca, Arcivescovi e Vescovi, che vi accingete alla restaurazione della Chiesa Armena demolita e dispersa, e vi domando se vi possa essere altro principio, altra base di ricostruzione fuori di quella che è la Pietra Angolare, su cui Cristo stesso edificò la sua Chiesa, e tutti gli Apostoli da San Paolo in poi, tutti i Pastori delle singole Chiese, tutti i Missionarii costruirono e devranno costruire, persuasi che chiunque cerca altro fondamento all'infuori di questo «aedificavit domum suam super arenam et descendit pluvia et venerunt

flumina et flaverunt venti et irruerunt in domum illam, et cecidit et fuit ruina illius magna (Matt. VII. 26—27). Voi invece ripeteste quanto i vostri Predecessori in altra solenne Conferenza proclamarono: «Quum per hoc salutare opus aggredimur, si fieri poterit, iterum aedificare iuxta primaevam suam gloriam dirutum ac deletum templum armenae Ecclesiae, undenam licebit initium operis ducere, vel ubinam aedificii nostri fundamentum iacere, nisi ibidem, super ipsam petram angularum, super quam extabat firmata tota prima gloria ac decus veteris illius templi nostri, et cum longe ab eadem profecti fuerimus, tunc totius aedificii ruina ec destructio secula est, idest ab unione et obedientia Sanctae et apostolicae Sedis almae Urbis Romae et ab ejus immaculata et infallibili Doctrina.» (Conf. del 1851 die 12 Apr.).

Si, Venerandi Padri, anche l'attuale Conferenza Episcopale, che stiamo chuidendo, nel suo raccoglimento taciturno e serio, fù una nuova professione di fede nella Cattedra Apostolica di Roma; e per essa une nuova affermizione di vita, una protesta dignitosa di principii di rinascita per una chiesa e per un popolo, che vuol vivere.

Quindi mentre Roma in questi giorni ripete il suo inno di gloria al Principi degli Apostoli ed all'Apostolo delle genti, ben stà a noi, a termine delle nostre adunanze ripetere l'inno nostro: «Petre et Paule, christianorum gloria, magna est hodie vestra festivitas in urbe Roma... Quorum unus tu Petra angularis Ecclesiae positus es, alter super te aedificabat homines.»

II

Ho fatto cenno all'inno, con cui Roma saluta i Principi degli Apostoli riconoscendo in essi e per essi ogni ragione di sua grandezza: «O felix Roma. Quae tantorum Principum — Es purpurata pretioso sanguine — non laude tua, sed ipsorum meritis — Excellis omnem mundi pulchritudinem.» Il che esquivale a quanto tutti i cattolici del mondo ripetono con San Columbano (Ep. 5. n. 10): Se Roma è grande celebre, lo è soltanto per questa Cattredra di Pietro, e solo questa Cattedra è ancora la causa del suo prestigio e della sua rinnomanza: «Licet enim Roma magna est et vulgata, per istam cathedram tantum apud nos est magna ex clara.» Sarebbe adunque erroneo fare della passata grandezza pagana di Roma imperiale unica eredità e fonte della grandezza di Roma Cristiana. Che il Signore sfogliando il volume della storia abbia provvidenzialmente predisposta una grandezza permanente della Chiesa, sarà une pura successione storica di epoche, se volete provvidenziale, ma non mai causativa, nel senso che la grandezza pagana sia stata condizione necessaria ed assoluta della grandezza christiana; dirò anzi, ed è verità storica, che fù quasi necessaria la scomparsa della gloria antica perchè comparisse la nuova. E ridicolo adunque, diceva S. Gelasio Papa, che una prerogativa qualunque ecclesiastica sia giuridicamente emanata dalla condizione materiale di una città, poiche

sono dignità e cose di diverso ordine e siccome la piccolezza di une città non diminuirebbe la grandezza di un Re che vi fosse presente, cosi il grado della dignità imperiale non cambia la misura dell'economia religiosa: «Sicut enim quamvis parva civitas praerogativam praesentis regis non minuit, sic imperilis, mensuram dispensationis religiosae non mutat (Ep. 26 ad Ep. Dardemiae n. 10). Alia potestas est regia saecularis, alia ecclesiasticarum distributio dignitatum (ibi). Se dunque, secondo le scultorie espressioni dei Santi Padri della Chiesa Armena, Roma è la Porta del mondo universo (Acatangelo), se Roma è l'Occhio dell'Orbe (Sergio il Mellifluo), se Roma è la Capitale dei cristiani di tutto il mondo (Giacomo Patr.), lo è perchè Petri manus Ecclesiae fundamenta jecit in alma urbe Roma (Sergio Vartabet) Pertanto l'imperium sine fine dei Poeti ebbe fine e vi subentrò il regno di Christo che non conosce tramonto: et regni eius non erit finis (Matt.); ed il Capitoli immobile saxum, atterrato, non puo piu servir di base ad un dominio mondiale, mentre Roma continua ad essere la capitale, la signora, la maestra del mondo, poichè ivi gli apostoli posuerunt Petram fidei et fundamenti S. Ecclesiae (Inn. Armeno). Si, risuoni adunque, diremo con un Padre ancora della Chiesa Armena, la buona novella in occidente, squillino le trombe di Roma, esulti di giubilo l'Urbe Capitale dell'universo, poichè é coronata di splendore, che emana dalla fiaccola dell'Apostolo e ne irradia per tutto il mondo: Nuntium bonum resonate in Occidente, canite tubas Romae; exulta jubila Universorum Capitalis Urbs, quae Sedes in occasu coronata luce, quae a face Apostoli emanat et habet radios qui per universum propagantur (Moisè Korin. in serm. 12 de Ripsim. Virg.).

Da questa idea dell'universalita di Roma deriva quella della Cittadinanza Santa, per cui tutti i Cattolici, di qualunque nazionalità e di lingua essi siano si dicono Romani: l'appellativo di Romano equivale a quello di Cattolico. E qui, al Patriarcato di Cilicia, quale è quello armeno, sembra convenire un speciale titolo di Romanità dal fatto che San Paolo fu Romano perchè cittadino di Tarso in Cilicia: «Ego homo sum... a Tarso Ciliciae, non ignotae civitatis municeps» (act. XXI-38); Hic... homo civis Romanus est (act. XXII-26). La Romanità per nascita di Paolo di Tarso, elevata a quella piu sublime della Cattolicità, che si acquistò, dopo la rinascita, coll'apostolato in Roma in collaborazione col Principe degli Apostoli, Primo Pastore di Roma, sarà caratteristica del Patriarcato di Cilicia degli Armeni, sarà vanto nostro, Venerabili Padri.

Molti monumenti ricorderanno il nome armeno e dell'Armenia in Roma; la storia Romana riporterà fatti d'alleanza e di rivalità, fasti militari dell'una e dell'altra parte; e l'Armenia a sua volta tra le rovine proprie conserverà ruderi di monumenti e lapidi romani, testimoni di collaborazione o di competizioni; ma tutto cio sarà pura reminiscenza storica, che non può più rivivere. Invece vi è un altro genere di comunanza con Roma, che essendo spirituale, sopranaturale, non può essere distrutta, e questo consiste appunto nella Romanità Cattolica. Per tale fatto contro tentativi di popoli pagani di estorcere a loro la fede, gli Armeni risposero colle armi; e le sconfitte legioni di Licinio, e quelle piu volte abbattute dei Persiani resteranno perenni prove dell'indomito coraggio e della fede intrepida dell'Armenia Cristiana.

Ma in quella mischia di armi, mentre Pastori e guerrieri protestavano che avrebbero preferito morire anzichè rinnegare la fede: Gladius a te, a nobis cervices; un altro grido si elevò, che attraverso le vicende di innovazioni e di scismi conserverà da S. Gregorio Illuminatore in poi una serie ininterrotta di Pastori e fedeli uniti con Roma, sommessi alla Sede di Pietro. Quel grido è così espresso dallo storico dei Martiri Vartanidi: la regione nostra settentrionale (l'Armenia) tenebrosa per lo innanzi per il paganesimo, è stata illuminata colla fede ricevuta dal Santo Principe dei Vescovi che è in Roma: «Fidem Sancto qui Romae est, Episcoporum Principe receptam, qua illuminata fuit tenebrosa regio nostra septemtrionalis» (S. Eliseo). Tale fede e unione con Roma la Chiesa Armena affermò anche più forte contro le prepotenze bizantine creando la leggenda della venuta di San Gregoio in Roma per essere investito direttamente dal Pastore dei Pastori dei poteri di legittimo Pastore dell'Armenia, ancora neofita. E' una leggenda, ma che per l'antichità e per l'importanza del suo significato ha trovato affermazioni nella liturgia Armena comune ai cattolici e non-cattolici.

A questo riguardo vi è un fatto storico, che mi sembra per lo più trascurato, ma che è di particolare rilievo e serve molto bene a spiegare come mai la separazione da Roma, lo scisma, abbia potuto prevalere in Oriente dopo così lunga e gloriosa tradizione di unione. Questo fatto così viene spiegato per la mia patria: l'Armenia, che per la situazione sua geografica aveva già avuto tra sè e Roma Bisanzio, dalle tendenze più o meno riottose a sottomettersi alla Cattedra di Pietro, nel suo isolamento, in seguito alle invasioni musulmane, risentì insieme alle insidie dello scisma tutte le conseguenze delle vessazioni di quel dominio islamico, essenzialmente anticristiano e nemico della croce. Questa dominazione prepotente, dai propositi micidiali e distruttivi, per via di fatti completò l'opera della scissione e, dando aspetto politico alle relazioni anche ecclesiastiche con Roma, le vietò con leggi coattive. E quanti martiri, sconosciuti all'Occidente, per la Fede, per l'osservanza delle tradizionali communicazioni con Roma! Quanti tentativi, direi nostalgici, del popolo armeno verso la sua veneranda e sempre venerata Roma! Così che mentre i martiri nostri cadenti sotto la scimitarra si appellavano alla loro fede e fiducia in Roma, d'altra parte i porti d'Italia raccoglievano i profughi che vi si rifugiavano. Et tu, o Roma, esclamavano i lontani martiri, per bocca del Santo Patriarca Nersete, detto il Grazioso, o Roma mater urbium, alma et veneranda, thronus Magni Petri Apostolorum Principis, o Ecclesia immobilis, aedificata super Petram Cephae, invincibilis a portis inferi, reserentis coelum obsignatum». (Lament. Edessae); sì, a te, o Roma, ed in te riponiamo ogni nostra fede e moriamo volontieri e fidenti per essa.

E Napoli colla sua Chiesa di S. Gregorio l'armeno, Genova con l'altra di S. Bartolomeo Apostolo in Armenia, Livorno colle loro Chiese di S. Gregorio Illuminatore, Venezia colla Chiesa della Santa Croce e col celebre Convento armeno di S. Lazzaro dei Mechitaristi, Roma col suo ospizio armeno collocato successivamente presso varie Chiese, ricordano le carovane di profughi e di pellegrini, che portavano verso il centro della Cristianità i sospiri dell'Armenia martire, rivolgendo al Vicario di Cristo commoventi indirizzi in affermazione sempre della loro fede nella Cattedra die Pietro: «Christi

Sedem tenes, Christi Vicarius es in Sede Apostolorum. Venimus ad Caput nostrum, venimus ad pastorem. Tu es fundamentum Ecclesiae: quod membrum elongavit, se a te, a Deo elongavit, et gregem qui se a te separavit fera pessima laceravit: Ecclesia quae te non fuit secuta... funditus fuit eversa. Caput condole membris, Pastor collige gregem, fundamentum confirma Ecclesiam. Tu qui habes potestatem clavium coelestium, aperi nobis portum vitae aeternae. Cum anctoritate Patriarchae nostri et Episcoporum omnium gentis nostrae venimus ad Sanctitatem Tuam... Ecce nostrum Symbolum et fidem; si est defectus, doce» (In Conc. Flor. Mansi Supl. page 209—210).

Non è ch'io abbia a giustificare scisma ed errori; Dio me ne guardi, ma voglio insistere sull'idea che se errori e tendenze separatiste poterono prevalere, lo furono specialmente per cause politiche in seguito a vicende civili e per opera anticristiana dell'Islamismo invadente. Quest'ultimo è stato e continuera ad essere il nemico dell'unità cattolica dei popoli; è stato e continuerà ad essere, forse larvato e nascosto sotto subdole forme, l'avversario più diretto del centro dell'unità cristiana, la Sede di Roma, unica forza che teme, l'unica che posa effettuare l'Unum Ovile et Unus Pastor del programma divino.

Subito dopo la guerra mondiale comparve un libro, forse a molti sconosciuto, scritto da un autore turco di tendenze panislamiche; in esso, ripassando per sommi capi la storia dell'islamismo per rapporto al Cristianessimo, non vede quell'autore in fondo altro che un'alternativa d'invasione reciproca tra la civilizzazione Orientale (cioè islamico-araba) ed Occidentale (cioé cattolico-romana), alternativa preconizzata in ultima analisi in una lotta tra Califfato e Papato. Idea questa, che svolta come vuole quello scrittore, non è esatta e nel suo insieme è anche storicamente falsa, ma come tesi di lotta tra il male ed il bene, tra il vero ed il falso, lotta specificata per la parte del bene e del vero nel Pontificato Romano, per la parte del male e del falso nel Califato Maomettano, è le sintesi della Storia della Chiesa in Oriente.

III

E questa costatazione, che la filosofia della storia potrà analizzare meglio, mi riporta subito ai motivi e principii informativi degli atroci avvenimenti, ormai troppo noti, che ahimè, distrussero la mia Patria, decimarono la nazione armena, e ne resero i superstiti profughi dispersi per tutto il mondo sotto gli occhi beffardi dei liberatori delle Minoranze. Quell'esterminio ed eccidio progettato da un Comitato autorizzato ufficialmente da quel governo, messo in esecuzione da un popolo fanatico, se ebbe le sue mire politiche di eliminazione di un elemento forte, proponderante non-musulmano; se ebbe mire etniche di fusione forzata nella maggioranza turca, che aveva bisogno di innesti speciali per dar segno di vita civile, ebbe più particolarmente mire religiose di troncare in radice protettorati ed interventi di potenze cristiane, per rompere per sempre relazioni di Roma con le popolazioni cristiane, per togliere l'oggetto stesso delle escursioni missionarie. L'inso-

rabile alternativa o di rinnegar Cristo abbracciando l'Islamismo, o di morire, fece ripetere agli Armeni ancora una volta quel motto secolare, che rimarrà a gloria della Chiesa armena, indice dell'eroismo suo cristiano: «da questa nostra fede niente puo rimuoverci, ne'gli angeli, ne'gli uomini, nè la spada, nè il fuoco, ne'quelunque altro genere di tormenti, e se dopo cio vuoi qualche altra cosa o tiranno, eccoci da te, i nostri corpi li lasciamo nelle mani tue, fa di essi cio che ti piace: da te tormenti e da parte nostra passione, da te spada, da noi i nostri colli...: a te cruciatus, a nobis perpessio, gladius a te, a nobis cervices (Elis. page 31).

Care ed eroiche anime! E l'Armenia tutta si bagnò di sangue, i campi sussultarono di sepolti vivi, i fiumi s'imporporarono di sangue vivo, rigurgitando di cadaveri, si riempirono valli e torrenti, si copersero monti e colline di resti umani, e le lunghe carovane di deportati tracciarono di rosso in tutte le direzioni l'Asia Minore intera fino al fondo ai deserti. Questi sono i fatti, a commento dei quali, nel senso da me accennato, basta ascoltare l'ultima parola di un Arcivescovo martire, trucidato in maniera raccapricciante, reo non di altro che di essere stato un Pastore fedele al proprio dovere, Pastore Cattolico e Armeno: l'Arcivescovo di Mardin di s. m. Mons. Ignazio Maloyan, il quale ad edificazione nostra lasciava, come testamento, ques'ultima parole di sua fede e di suo dovere pastorale: «Servo di Gesù Cristo, Ignazio Maloyan, Arcivescovo di Mardin e dei paesi circonvicini, confermato dalla Santa Sede Apostolica, ai nostri figli in Gesù Cristo, Parroci e tutto il Clero e popolo, un ultimo saluto e benedizione divina. Giachè la situazione presente ci obliga a prendere tutte le cautele necessarie per provvedere al buon governo della Diocesi contro ogni eventualità in queste stringenti circostanze, in vista del naufragio che minaccia sommergere la fragile ed infortunata nostra vita, noi veniamo anzitutto ad esortarvi a vivificare la vostra Fede e fortificare la speranza vostra nella sacrosanta Croce piantata sulla roccia di S. Pietro, sulla quale Nostro Signore ha edificato la sua eterna Chiesa, le fondamenta della quale sono state d'appoggio ai Martiri. Potessimo noi, povero peccatore, aver quel grande onore di renderci degni di mescolare il nostro sangue a quello degli innocenti Eroi della Cristianità; se la volontà dell'Altissimo ha cose deciso il nostro esilio e martirio, di qualsiasi genere esso sia.» E qui, dopo d'aver assegnato chi doveva rimpiazzarlo e raccomandato obbedineza ai subalterni, cosi termina, professandosi innocente di fronte al Governo, figlio obbediente del Romano Pontefice: «Quanto a me devo dichiarare, che mi sono diportato, quanto la capacità mia consentiva, nella perfetta obbedienza al Capo della Chiesa di Dio, al Sommo Pontefice Romano, ed è mio unico desiderio di vedere che il mio Clero ed i miei diletti figli fedeli mi segnano nella medesima completa sottomissione agli ordini della Santa Sede Apostolica. Protesto quindi, che non ho mai sognato di tradire in veruna occasione l'Eccelso nostro governo, anzi, al contrario, sono stato sempre fedele ad esso, come del resto esiggono i doveri di un Arcivescovo cattolico; vi esorto adunque di continuare nella medesima via. Addio, miei diletti Figli, vi scongiuro di pregare il Buon Dio perchè conceda a noi la forza ed il coraggio di poter traversare le vie periture di questa vita nella grazia sua e nel suo amore, sino anche al versamento di sangue, se occorrerà. L'umile, Ignazio Maloyan, Arcivescovo di Mardin (ecc. 1 giugno 1915).»

Non si trattava adunque di rivoluzionario o di ribelle alle Autorità

Civili, ma di un Vescovo fedele al suo dovere di Cattolico, il quale in mezzo a un popolo, che aveva perduto l'uso della stessa lingua nazionale armena, e quindi non poteva dar luogo affatto a pretesti politici dovette, cio non ostante, subire il martirio. Trascinato insieme al clero e popolo incatenati fuori di città, venne fatto a pezzi, dopo aver comunicato la numerosa comitiva di fedeli e di sacerdoti con pane ordinario consacrato in aria aperta. Non vi sembra questa una scena dei primi secoli del Cristianesimo? Ebbene, tutti i nostri Vescovi e sacerdoti uccisi, di cui nessuno apostatò, insieme al loro popolo, vennero messi alle più dure e barbare prove di sangue e quindi martirizzati per la loro fede cristiana.

IV

Siano rese pertanto grazie publiche a Dio per avere concesso a noi, superstiti Pastori di una Chiesa e popolo martire, riunirci in Roma stessa in Conferenze Episcopali, per la ricostruzione del focolare religioso, del Patriarcato di Cilicia, sotto gli occhi del Successore di S. Pietro, il Vicario di Cristo, l'infallibile Maestro di tutti i credenti, Padre Comune di tutta la Cristianità ed è di buon augurio, di auspicato successo che tali Conferenze siano state condotte a termine per il giorno festivo di Roma, dela festività cioè dei SS. Pietro e Paolo: ed ecco perchè ben si addicevano all'odierna solennità le parole con cui ho esordito: «Petre et Paule, christianorum gloria, magna est hodie vestra festivitas in Urbe Roma... Quorum unus tu Petra angularis Ecclesiae positus es, alter super Te aedificabat homines.»

Si, Padre, Santo — mi si permetta questa pubblica apostrofe a Voi, Sommo Gerarca, Vescovo di Roma — il Patriarca nostro Paolo, che per devozione e venerazione speciale della Chiesa nostra verso la Cattedra Romana s'intitola anche Pietro, ed è il XIII di questo nome nella Sede di Cilicia, patria di S. Paolo, questo Capo Gerarchico della Chiesa armena, attorniato dei suoi suffraganei si è accinto a ricostruire sopra di Te la sua Chiesa in rovina: Super te aedificabat homines; super te che, Petra angularis Ecclesiae positus es. Non è possibile poter risorgere a vita ecclesiastica all'infuori di questo Centro divino, da cui partono, come raggi dal loro asse, le Chiese particolari sparse per tutto l'univesco. In tal modo, noi, Patriarca, Arcivescovi e Vescovi abbiamo ripetuto la tradizionale nostra professione di fede, di attacamento, di sottomissione incondizionata alla Cattedra Apostolica di Roma e con ciò in pari tempo abbiamo voluto dare prova di vitalità, proposito di vivere, mai venuto meno, anche in mezzo allo scempio ed eccidio.

E parlo colla convinzione di chi nel cuore trafitto sente il bollore di sangue che reclama giustizia: Vox sanguinis... clamat (Gen. IV - 10). E guai! a chi si prevale della forza contro i diritti del debole! Potrà forse farli gemere per un tempo, come le ruote di un carro pesante sotto il peso opprimente dell'abuso di potere, ma poi, è espressione fatidica della S. Scrittura, quelle stesse ruote gementi finiranno per distaccarsi e sottrarsi al soverchio peso del carro, lasciandolo andare a rovescio ed in sfacelo. La divina giustizia si vendica presto o tardi dell'iniquità, e per le più per le mani dell'iniquità stessa, permettendo che arrivi al colmo, onde aver di che punire, se non è già punizione di sè medesima: «Ideo ecce mitto ad

vos prophetas ut ex illis occidatis... ut veniat super vos omnis sanguis iustus qui effusus est super terram» (Matt. XXIII. 34—35). Noi pertanto, adorando gli inscrutabili secreti dell'Altissimo, gli rendiamo solenni grazie poichè, mentre i potenti del mondo si sono dichiarati impotenti a risolvere il problema nostro, noi Patriarca, Arcivescovi e Vescovi, supersti per miracolo, esuli, se volete, e spogli di tutto, ma, potenti in Cristo, che ci conforta, ci accingiamo a risolvere da noi il cruento problema, costruendo come Paolo la Casa e la Chiesa nostra sulla pietra Angolare della Sede Apostolica, che è Pietro. Sì, o Romani, riguardate Paolo di Cilicia in noi, Vescovi del Patriarcato di Cilicia, Pietro nel Romano Pontefice, e comprenderete il significato della chiusura della Conferenza Armena proprio nella festività dei Principi degli Apostoli Pietro e Paolo: Petre e Paule, lasciatemi ripetere ancor une volta a termine del mio dire, Christianorum gloria, magna est vestra festivitas, festa mondiale festa cattolica, fetsa di Vescovi riuniti in Roma in Urbe Roma, patria Comune di tutti cattolici, felice perchè Sede di Pietro, o felix Roma... perchè inaffiata dalla parola e dal sangue di Pietro e Paolo: quorum unus tu, o Pietro, tu o Romano Pontefice, tu Pio Papa IX felicemente regnante, Petra angularis Ecclesiae positus es: alter, Noi, o venerandi pastori della Chiesa Armena, super te, sulla Pietra Angolare che è il Papa, aedificabat homines, edificheremo un popolo che ha diritto di vivere e non può morire. Così sia.

ANNEXE N° XXX (page 906 — IV. Partie)

Discours de S. B. Mgr. Paul Pierre XIII Terzian, adressé à S. S. Pie XI, dans l'Audience de congé des Evêques arméniens après la clôture de la Conférence à Rome.

Très Saint Père,

Nous avons déjà adressé des prières solennelles de remerciement au Très Haut, Père de toutes lumières et de tous biens, pour l'heureuse réussite et clôture de notre Conférence Episcopale; que Votre Sainteté veuille nous permettre de Vous adresser de particuliers remerciements, à Vous, Chef suprême de l'Eglise Universelle, à qui nous devons, après Dieu, ce soulagement et cette provision salutaire pour la Hiérarchie et l'Eglise arméniennes. Il est vrai qu'incomba d'abord à nous-mêmes cette œuvre de restauration que nous nous étions proposée comme programme de cette Conférence Episcopale, mais il ne nous aurait été possible de rien faire sans Vous, sans l'Autorité de Votre Sainteté, sur laquelle doit s'élever tout édifice moral: «Quoique l'Archevêque soit frère majeur parmi ses Evêques, dont il a soin comme de ses Frères, et que ceux-ci lui doivent obéir parce qu'il est supérieur, cependant le Patriarche lui-même avec tout ceux qui sont sous sa juridiction, est soumis à son tour à celui, qui occupe le Siège de Rome, Chef et Prince de tous les Patriarches». Ainsi s'exprime le Monocanon Arménien au Canon 39). Nous donc: Patriarche, Archevêques et Evêques de

cette Eglise Arménienne, selon une très ancienne tradition, héritage laissé par Nos Pères, nous ne pouvions et nous ne pouvons rien faire en dehors de votre autorité, parce que nous avons à répéter encore une fois avec un de nos Patriarches, présidant le Concile de Sis, en Cilicie (1307): Comme le corps doit obéir à la tête, pareillement l'Eglise Universelle, qui est le Corps (mystique) du Christ, doit obéir à Celui, qui est constitué par Notre Seigneur Jésus-Christ, Chef de l'Eglise entière.

Ajoutée à la sollicitude Pastorale, Très Saint Père, Vous avez eu la délicatesse Paternelle de nous permettre de pouvoir nous réunir dans Votre Ville par excellence, Métropole de l'univers Catholique, près du tombeau des Princes des Apôtres, sous la sainte impression des vénérables monuments des Martyrs, nos modèles de foi. Combien de consolation, de soulagement spirituel, d'encouragement et d'exhortations salutaires nous avons puisés de tout ce qui nous entourait dans cette Ville Eternelle, Siège du Père Commun de la Chrétienté.

Le devoir de reconnaissance nous impose de Vous adresser des remerciements particuliers, pour nous avoir accordé pour présider l'Eminentissime Seigneur le Cardinal Luigi Sincero, Secrétaire de la Sacrée Congrégation Orientale, lequel nous a guidés avec sagesse, nous a édifiés par sa longanimité exemplaire, nous a consolés et encouragés avec une charité sans borne. Nous devons à cette assistance sage et éclairée tout le bien qu'il a été possible de faire dans nos réunions. Que le très Haut, bon et puissant Dieu, source de tout bien, rémunère ce digne Collaborateur de Votre Sainteté, ornement de la Pourpre Romaine, vénéré membre du Sacré Collège, qui assiste de près Votre Sainteté dans le gouvernement de l'Eglise Catholique.

Et maintenant que nous devons rentrer dans le champ d'action pour exécuter tout ce qui a été délibéré et sera approuvé par Votre Sainteté, nous ne pouvons pas dissimuler les difficultés auxquelles nous devons faire face. Pour nous rendre forts dans une si grande œuvre il ne nous reste comme point d'appui que la paternelle sollicitude de V. S. à laquelle nous nous remettons avec les mêmes expressions, par lesquelles nos Pères s'adressaient jadis à Eugène IV, Votre Prédécesseur de glorieuse mémoire: «Tu occupes la chaire du Christ, tu en es le vicaire sur le Siège des Apôtres. Nous venons de nous adresser au Chef, nous venons au Pasteur. Tu es le Fondement de l'Eglise, le membre qui s'est éloigné de Toi, s'est éloigné de Dieu, et le troupeau qui s'est séparé de Toi, a été dévoré par la Bête Féroce; l'Eglise qui ne T'a pas suivi... fut détruite de fond en comble, tu en es le Père; regroupe le troupeau (dispersé), Tu es le fondement, rends solide (confirme) l'Eglise, Toi, qui as le pouvoir des Chefs célestes, ouvre à nous aussi la porte de la vie éternelle... S'il y a eu de défaut enseigne nous.»

Après tout ceci, Très Saint Père, veuillez nous encourager dans l'œuvre ardue de la reconstruction de Notre Eglise, confirmez-nous dans notre Foi, pour laquelle nous sommes prêts à donner la vie, en nous accordant une particulière bénédiction Apostolique à notre Episcopat, au Clergé et au Peuple Arméniens Catholiques, à toute la nation Arménienne.

ANNEXE N° XXXI (page 906 — IV. Partie)

Discours de S. S. Pie XI.
en audience de congé après la Conférence.

Nous sommes très content et notre joie est bien plus grande que la parole ne peut l'exprimer, pour vous saluer, Vénérables Frères et très chers fils, pour vous donner la bienvenue dans la Maison du Père Commun de tous les fidèles, en cette Maison qui tout en étant la Maison du Père est aussi la Maison des Fils, par conséquent la vôtre aussi, pour vous donner, comme Nous le ferons tout à l'heure, notre paternelle et Apostolique Bénédiction.

Ce moment Nous est aussi solennel, que cher: solennel parce qu'il nous semble voir derrière Vous, toute votre Nation dans une vaste, magnifique, douloureuse et glorieuse en même temps vision, toute votre population, plutôt la Nôtre, Notre et Votre chère Arménie; la voir ici réunie dans la Maison paternelle, au centre même, comme ce fut fréquement rappelé par vous avec tant d'opportunité et avec une si belle expression de foi en une occasion si solennelle et importante.

Aussi, Nous nous empressons de Nous réjouir et de Vous féliciter pour la grande solennité et l'importance des choses que Vous avez apportées ici: Nous nous réjouissons de cette si belle, si savante et bienfaisante Conférence arméno-romaine. Nous connaissons vos travaux et l'Eminentissime Cardinal qui fut mentionné par Vous avec si grande et affectueuse reconnaissance, Nous a fait part sans interruption et continuellement de vos travaux; Il Nous a renseigné de Votre diligence, assiduité et fraternelle concorde, de votre persévérance dans un travail dur et non exempt de difficultés. Nous nous félicitons avec Vous particulièrement pour certaines délibérations auxquelles vous avez abouti dans la réorganisation (on peut le dire) de Notre et Votre Eglise arménienne. Parce que les bases que vous avez posées (Nous avons confiance dans la Providence qui aime l'Arménie et ses fils) ne pourront pas ne pas porter de larges et de précieux fruits dans la vie toujours plus exubérante, toujours plus vigoureuse et fructueuse de votre peuple et de votre Eglise.

Nous nous félicitons avec Vous d'une manière spéciale pour les sentiments qui vous ont conduits ici. Vous Nous remerciez par la bouche de Votre Vénérable Patriarche, interprète si autorisé et si heureux de vos sentiments; mais c'est Nous qui vous devons remercier avec reconnaissance paternelle d'avoir immédiatement entrevu, comme par une intuition filiale qui ne se trompe pas, que le toit paternel était le lieu le plus opportun pour Votre réunion. Nous nous rejouissons pour la splendide édification que vous venez de donner non seulement à Rome, mais à tout le monde. On a l'habitude de dire que tous les chemins mènent à Rome, mais il est vrai aussi que de tous côtés les regards sont tournés vers Rome et ils recherchent à Rome ce que Rome est réellement, son universalité. Rome toute entière Vous a suivis avec son regard et elle a subi le bienfaisant attrait de votre exemple, de votre concorde fraternelle, de votre zèle pastoral, qui Vous a soutenus dans un si important et long travail.

Vous vous êtes démontrés vraiment dignes successeurs de cette vénérable série d'Evêques, d'Archevêques, de Patriarches, qui vous ont précédés. Avec vous encore chers fils du collège arménien, fils (pouvons-nous le dire

de bon droit) fils de saints et de Martyrs, Nous vous félicitons plus particulièrement parce que toute cette sainteté et grandeur d'édification a été vécue avant tout par Vous-mêmes, et Nous ne doutons pas que vous porterez (comme Nous le portons en Nous-mêmes) le souvenir indélébile de cet événement, avec cette différence toute à votre avantage, que pour vous la vie est toute entière par devant, tandis que pour Nous (on pourrait bien le dire) elle est passée toute entière. Et le bénéfice pourtant en sera en Vous aussi précieux que durable.

Nous nous félicitons donc avec Vous tous, Vénérables frères et très chers fils, pour ces belles journées dont la divine Providence, qui aime votre Pays, votre et notre si chère Eglise arménienne, Vous a accordé la jouissance.

Que le Seigneur bénisse vos travaux qu'il rende fructueuse la semence que Vous avez si diligemment jetée. Avec ce souhait, qui contient en germe celui de toute prospérité pour votre population, pour Votre Nation, pour tous vos gens, Nous implorons sur Vous encore une fois toutes les grâces divines, comme nous les avons implorées plusieures fois, et comme ce matin, en prévision de votre visite, Nous les avons demandées avec plus de ferveur en célébrant pour Vous, pour votre clergé, pour vos populations le saint sacrifice de la Messe.

En renouvelant Nos prières pour que descendent toujours plus abondantes les grâces divines nous vous accordons de tout cœur Notre bénédiction Apostolique.

ANNEXE N° XXXII (page 930 — IV. Partie)

Inno a San Gregorio Illuminatore

Inni e trionfi — all'inclito Gregorio
Festoso innalzi — il popol fedel;
Inni e triofi — al vincitor, al martire,
Fulgida stella — dell'Armeno Ciel
Nuovo s'addensa il turbine
A devastar la terra,
Ove imprimesti
Tua orma incancellabile.
Ad affrontar
l'orribil guerra
Che averno muove,
Or si ridesti
Tua forza inespugnabile,
Non far che l'igneo labaro
Della falcata luna
Copra d'un vel funereo
Il suol che all'uman genere
Fù cuna,
Fatto a tua fè, Gregorio,
L'Armenia ritorno,

Dai patrii monti scendere
Vegga l'aurora di più lieto giorno!
Allor cessato il turbine
Dogni guerricra face
In Eden di delizie
Rifiorirà l'armeno suol
In pace!

R. ANTOLISEI

(Version en français de l'**Hymne à Saint Grégoire Illuminateur**)

Le peuple fidèle — élève joyeux
Des hymnes de Triomphe — à l'illustre Grégoire,
Qu'il élève des hymnes de triomphe — au Vainqueur, au Martyr,
Splendide Etoile — du Ciel arménien.
Un nouveau tourbillon s'épaissit
(Menaçant) de dévaster la terre,
Où tu imprimas
Ineffaçables tes vestiges,
Que se réveille donc
Ta force invincible
Pour nous soutenir
(Contre les attaques) de l'horrible guerre
Que l'enfer va déchaîner contre nous.
Ne permets pas
Que l'étendard en feu
De la Demi-lune
Couvre de son voile funèbre
Le sol, qui fut berceau
Du genre humain.
Que l'Arménie enfin, O Grégoire,
Faisant retour à ta foi,
Voie descendre du haut des montages de sa patrie
L'aurore d'une journée plus joyeuse.
Alors, ayant cessé toute tempête
De la Conflagration belliqueuse,
Refleurira le sol arménien
Dans les délices d'Eden
En paix!

R. ANTOLISEI

(Annexe XXXIII, pg. 930 — IV Partie — Note Marginale 149)

Un dernier aperçu sur les régions d'Anatolie dans le passé et dans la situation actuelle.

Passons une dernière fois en revue le passé et le présent de ces régions de l'Asie Mineure, qui furent le théâtre de la grande Tragédie. — «Cet immense territoire de 750.000 Km² ne comptait jadis que des chrétiens; depuis qu'en 46 de notre ère, Paul de Tarse avait abordé la Perse de Pamphylie, le paganisme avait reculé pas à pas jusqu'à disparaître totalement. Alors que la Palestine, la Phénicie gardaient encore de nombreux païens, que la Grèce, l'Italie, la Gaule ne contenaient qu'une minorité chrétienne, que les pays à l'Est du Rhin étaient à peine effleurés par l'Evangile, l'Asie Mineure se dressait unanime dans sa foi véritable, première puissance du Monde (P. J. L. page 4—5). Elle fut alors le lieu de réunion naturel de l'univers, le siège des premiers Conciles du Christianisme: Nicée, Ephèse, Constantinople, Chalcédoine. Plus de trois cents diocèses couvraient le pays, et les Evêques de ces villes étaient les premiers du monde: Ephèse, Smyrne, Pergame, Ancyre, Césarée, Tarse, Sébaste, Méthylène et tant d'autres. «A côté de l'Eglise grecque d'Asie Mineure se présente à nous plus sympathique encore, poursuit le P. Levie, un peuple que le Christianisme ne reçut pas déjà civilisé par l'hellénisme, mais dont il se fit lui-même l'éducateur intellectuel en même temps que religieux: le Peuple Arménien.» Depuis l'an 300, le Christianisme devint d'emblée sa religion nationale par Saint Grégoire l'Illuminateur, qui le gagna à la foi du Christ, sous son roi Tiridate. Dès le Vème siècle «l'Arménie était capable de donner deux magnifiques exemples de vitalitéé chrétienne: d'abord par le superbe effort intellectuel de son Clergé, elle rendit sa littérature antique et classique plus accessible à sa population par de nouveaux caractères alphabétiques qui devraient remplacer ceux Cunéiformes et hiéroglyphiques de l'époque païenne, réservés à une caste privilégiée. Littérature, liturgie ainsi nationalisées donnèrent au christianisme de l'Arménie sa physionomie propre, plus dégagée des infiltrations et influences de la Perse et de Byzance.

Dans cet effort et cette tendance vers le progrès, «l'Arménie se trouva exposée plus que jamais aux convoitises rivales de deux grands courants politico-religieux, qui l'ont voulue conquérir. Placée au point de rencontre de leurs immenses domaines, l'Arménie se vit contester par l'Hellénisme et l'Iranisme à la fois.

L'Hellénisme, au sens large du mot, situé à son flanc Occidental, s'étendait depuis Rome et Byzance jusqu'aux provinces constituant l'Arménie Mineure et celles de la partie Occidentale de l'Arménie Majeure. L'Iranisme, situé sur le front oriental pesa sur l'Arménie, dès son entrée sur la scène de l'histoire, par sa politique militaire et religieuse.»

Aux assauts de l'Iranisme, après l'extinction de l'empire Sassanide au VIIème siècle, succédèrent ceux des Arabes, qui durèrent quatre siècles jusqu'à la moitié du XIème siècle de l'ère chrétienne.

Ces derniers non seulement étouffèrent le revirement de la vie nationale refleurie par l'avènement de la Dynastie des Bagratides sur le trône d'Arménie, mais aussi par une série de persécutions y provoquèrent une telle décadence morale et religieuse, qui détachèrent l'Arménie de l'Occident pour en réduire la population par de longues et terribles épreuves.

Malgré tout, la masse de cette population accrochée à sa foi et église ancestrales garda pour longtemps encore la majorité ethnique dans ses Provinces en face de la minorité des envahisseurs. Les mesures draconiennes prises par le Gouvernement des nouveaux conquérants amenèrent des défections massives dans la population chrétienne d'Asie Mineure, détachée, isolée comme nous l'avons dit de l'Occident. Elle finit par se turquiser.

Après 1914, c'étaient les derniers représentants d'un passé chrétien de vingt siècles, plus d'un million de chrétiens de Rite Grec, plus de deux millions d'arméniens et quelques centaines de mille de Rite Syriaque et Chaldéen, qui devaient disparaître de cette région, connue de la Bible et située entre la barrière montagneuse qui encadre l'Ararat et les villes d'Edesse et de Byzance.

En 1914, l'Asie Mineure comptait encore sur 13 à 14 millions d'habitants, 3 à 4 millions de chrétiens, minorité asservie sans doute, mais minorité active, cultivée, éclairée, riche d'espérances. En 1925, il n'y a plus de chrétiens indigènes en Asie Mineure; dix années de massacres, de déportations, de rapts de femmes, de vols d'enfants, d'expulsions en masse, ont effacé les dernières traces de l'œuvre de vingt siècles; et le Traité de Lausanne vint en 1923—1924 imposer le dernier exode.

Cette œuvre de mort ne fut pas l'effet de l'aveugle hasard des circonstances; elle fut le résultat de la mise en action d'un principe arrêté, froidement conçu et formulé, comme nous l'avons vu, par quelques uns, passionnément voulu par un groupe et par lui communiqué à l'âme de tout un peuple fanatique.

Ce fanatisme étroit, irraisonné, est le produit de l'orgueil de la race et du mépris profond de l'Occident. Il s'oppose à tout ce qui est chrétien, et ainsi se confond avec la xénophobie. Et c'est ce double mouvement qui a provoqué les plus épouvantables émeutes contre des populations désarmées, livrées aux passions les plus brutales de la bestialité humaine.

L'origine de ce déchaînement fut la décision cynique et monstrueuse prise par un groupe de sectaires réunis sous le nom «Union et Progrès». Trois d'entre eux en furent les exécuteurs inexorables: «Il faut, disait l'un d'eux, rendre l'Asie Mineure homogène de race et de religion». «La Turquie ne doit être que turque et aux turcs» disait un second; «Et ceci par la suppression des chrétiens indigènes, qui l'habitent», disait un troisième. Et en 1922, le nouveau maître de la Turquie pouvait tranquillement se réjouir de la réalisation de cette unification ethnique, obtenue au prix de massacres, jadis flétris par lui, et qu'il déclarait alors politiquement nécessaires.

«La Turquie de rêve de Loti et de Farrère, servie par des diplomates improvisés, tel que Franklin-Bouillon, ayant réalisé atrocement, au mépris de toutes les lois divines et humaines, cette élimination de tous les éléments chrétiens, a reçu la pleine absolution en même temps qu'elle recevait la consécration officielle des Puissances Occidentales à Lausanne.»

«Heure tragique dans l'histoire ottomane! Heure capitale dans l'histoire du monde! Si l'Europe l'avait su reconnaître comme telle!» (cfr. le P. J. Levie).

Nous nous sommes attardés à cet aperçu sommaire sur les derniers événements de l'histoire Arménienne pour rappeler aussi aux turcs les droits historiques des vrais maîtres de ces provinces arméniennes qu'ils détiennent, et qu'ils ont usurpées en supprimant ou en expulsant leurs propriétaires légitimes. Nous leurs donnons ces éclaircissements avec la conviction qu'ils seront agréés par ces anciens compatriotes sensés et consciencieux, qui avaient reconnu l'injustice des mesures jeunes-turques.

Par ailleurs il serait dans l'intérêt même de la Turquie d'en venir sur cette base à une meilleure entente avec les arméniens. L'exemple du fondateur de la Dynastie Ommayade, auquel nous avons fait allusion dans la note en marge 118. (V. pg. 490), aurait pu être médité et imité avec fruit par les dirigeants de la Turquie. Ils y auraient gagné tout au moins l'estime des générations futures. On reprochera peut-être aux arméniens de n'avoir pas tenté un rapprochement avec les turcs. Mais, à peine sortis de l'hécatombe

fatale, encore écrasés par la frayeur, les arméniens ont cherché instinctivement et naïvement un appui dans la diplomatie des Alliés vainqueurs, qui prétendaient n'avoir combattu que pour sauver les petits peuples, voués à la mort, pour sauvegarder leurs droits les plus élémentaires à la vie, et à la liberté. Etrangers à la diplomatie, les arméniens eurent foi dans les promesses faites; ils crurent à la parole donnée. S'appuyant sur les principes élémentaires de justice, et sur leurs droits incontestables, ils réclamaient ce qui était leur propriété. Ils se berçaient naïvement d'espérance, confiants dans ceux qui les avaient affermis, encouragés à se tenir debout même dans les jours d'épreuves et de mort. Décimés, dispersés même dans les régions les plus peuplées du Caucase et de la Cilicie, ils se trouvèrent soudain l'enjeu de rivalités égoïstes, indignes des grandes puissances. Il se sentirent pris par surprise entre l'enclume de la Russie soviétisée et le marteau de la Turquie moderne. Dépourvus de toutes ressources diplomatiques, politiques, financières, et militaires, les arméniens de la Turquie ne pouvaient traiter avec leurs bourreaux d'hier en qui ils n'avaient aucune confiance. Leur trait d'union avec les turcs furent les Représentants à double face des forces alliées d'occupation. Le gouvernement turc soudain se dédoubla en un gouvernement central et en un gouvernement révolutionnaire, dont les maîtres reprirent l'intransigeance d'antan. Et les arméniens n'ayant comme seule arme que la sainteté de leur cause furent joués de toutes parts.

La faillite de la politique Occidentale en Orient, causée par les conflits d'intérêts entre Alliés, et par leur manque de droiture, finit d'égarer les arméniens.

La Turquie de son côté, d'abord abattue, puis réveillée de sa frayeur, voulut profiter de cette faillite non seulement pour se relever de sa défaite, mais encore pour se justifier de ses crimes récents et pour en accumuler d'autres sous de nouveaux prétextes.

Si donc la faillite Occidentale fut provoquée par le mépris de tous les principes d'équité et de dignité humaine, celle de la Turquie fut le résultat de l'abus constant des principes de force.

C'était pourtant l'heure pour la Turquie de renoncer à ce passé si triste, qui a déshonoré à jamais son histoire. Et puisque la nouvelle Turquie voulait s'affranchir de l'emprise du Califat, taré et hostile au progrès, son nouveau gouvernement aurait dû par le fait même respecter les principes constitutifs du nouvel Etat, principes de liberté et d'égalité. Au contraire il a dénoncé ces principes. Il

s'est bien modernisé à l'extérieur par la coiffure et le costume mais son intérieur reste toujours livré au mêmes instincts ataviques, et toute sa politique est marquée au coin d'une xénophobie tenace.

Les formes de gouvernement peuvent changer. Monarchiques ou constitutionelles, républicaines ou démocratiques, les nations doivent ou moins respecter les principes éternels, du Droit Naturel. Les dirigeants de tous les pays, sous n'importe quelle forme de gouvernement, ont le devoir de reconnaître que toute autorité n'appartient qu'à Dieu; que l'autorité humaine n'est qu'une délégation de celle de Dieu Souverain absolu de l'univers visible et invisible; et que par conséquent ils doivent administrer ce mandat d'assistance, de gérance, de protection de la destinée des peuples selon le droit, la justice, en respectant l'ordre social.

Ce n'est ni par l'extermination, ni par l'expulsion du territoire qu'on pourra enlever aux peuples assujettis le droit de se reconstituer, de se réorganiser dans leur patrie en communauté autochtone, en nation indépendante, en Etat autonome.

Les arméniens originaires des provinces d'Asie Mineure grâce à cette culture intellectuelle, dont le gouvernement Ottoman avait largement bénéficié, méritaient en vertu du Droit des gens et de leur histoire, même de pouvoir réaliser leurs aspirations naturelles.

La Turquie d'après-guerre, en reconnaissant les droits incontestables des arméniens, aurait accompli un devoir strict de restitution et de réparations, mais elle aurait encore contribué efficacement à l'œuvre de la civilisation.

Ce geste aurait relevé la Turquie dans l'estime de toutes les nations plus que ne l'ont pu faire l'adoption de la coiffure moderne et le changement de la forme du gouvernement.

Mais ce serait peut-être trop exiger d'un gouvernement, fier de son passé, ébloui de son présent. En tout cas sans cette réparation due aux arméniens, ce gouvernement ne pourra jamais s'excuser en rejetant sur tel groupe, tel parti, tel comité d'égarés, la culpabilité de l'énorme crime que fut la suppression pure et simple des arméniens des provinces arméniennes de la Turquie.

Le gouvernement National Turc dès son avènement ne fit au contraire que reprendre le programme du Triumvirat jeune-turc de la grande guerre et il l'exécuta par des moyens analogues à ceux du Comité disparu. Il préféra résoudre ce problème plus radicalement encore, en supprimant les dernières bases légales de l'existence communautaire en Turquie pour les quelques débris de chrétiens. Il rejeta les D r o i t s d e s M i n o r i t é s, reconnus,

garantis par ses engagements les plus formels dans le Traité de 1923 conclu avec les Puissances Alliées. «Dès lors la Turquie nouvelle ne pouvait que sanctionner la Capitulation de l'Europe chrétienne, qui acheva l'œuvre de Mort de l'Eglise d'Orient en Asie Mineure» (cf. P. J. Levie).

Les derniers survivants des grandes Eglises d'autrefois, les derniers chrétiens de l'Anatolie reçurent de l'Europe elle-même, sous le prétexte d'échange des populations, l'ordre formel de quitter l'Asie Mineure, y laissant à d'autres leurs biens, leur situation, le fruit d'un travail séculaire. Non seulement ce fut la faillite d'une politique occidentale dégénérée, mais la liquidation de toute une civilisation. Le résultat fut la ruine irréparable des Eglises, coupables d'avoir, durant des siècles, gardé héroïquement leur foi au Christ, coupables d'avoir, durant plusieurs siècles aussi accordé pleine confiance à l'Europe.

L'Asie Mineure chrétienne sombrait ainsi dans le vide de l'immense tombeau, creusé à nos martyrs. Transformée en un gigantesque ossuaire, elle porte en son sein les restes émouvants de milliers d'enfants, de femmes, de vieillards arméniens sans armes, déportés, massacrés en masse, abandonnés, dont la poussière emplit les déserts, les campagnes, les sommets des montagnes et le fond des vallées. Serait-ce là le froment évangélique ensemencé pour refleurir dans un avenir que Dieu se réserve?



Monument Commémoratif des Martyrs Arméniens en général

dans la Cour de la nouvelle Résidence du Patriarcat

Arménien Catholique à Beyrouth

NECROLOGIE

Liste globale et numérique par Diocèse d'Evêques et des Prêtres massacrés pendant 1915—1918

		I. Volume
Mouch	1—4	146
Erzéroum	5—46	165
Trébizonde	47—60	216
Sivas-Tokat	61—67	247
Malatia	68—74	255
Kharpouth	75—82	297
Diarbékir	83—85	313
Mardine	86—103	335
Brousse	104	354
Ankara	105—114	361
Césarée	115—118	374
Adana	119—120	382
Marache	121—123	407
Alep	124—125	458
Ispahan	126—127	473

1919—1928

		II. Volume
Diarbékir	128—129	132
Brousse	130	169
Marache	131—134	309
Artvin	135—139	370

INDEX DES ANNEXES

DANS L'APPENDICE

II. VOLUME

Page

I. ANNEXE — Accord d'Ankara — (III. Partie — page 205) . 935
II. ANNEXE — Note de protestation de la Délégation Nationale Arménienne contre l'Accord d'Ankara — (III Partie page 208) 937
III. ANNEXE — Adresse des Chefs Religieux des trois Communautés Arméniennes de Constantinople au Haut Commissariat Français (III. Partie — page 208) 938
IV. ANNEXE — Proclamation du Général Gouraud aux habitants de la Cilicie (III Partie — page 208) 940
V. ANNEXE — Deuxième Lettre de S. S. Benoît XV. à S. M. Mahomet V. Empereur des Ottomans du 12 mars 1918 (III Partie — Note Marginale 96 — page 363) 942
VI. ANNEXE — A) Lettre de S. B. Paul Pierre XIII. Terzian, Patriarche Arménien Catholique de Cilicie, aux Chefs des gouvernements Alliés pour les féliciter de la victoire et pour implorer la justice due aux arméniens, en date du 15 janvier 1919 (IV. Partie — page 541) 943
B) Extrait du discours de E. Flandin au cours des débats sur l'accord d'Ankara 945
VII. ANNEXE — Appel de Sénateurs et Députés Italiens à S. E. Le Marquis della Torretta en faveur des Arméniens (IV. Partie — page 499) 946
VIII. ANNEXE — Lettre de Mgr. Naslian, à S. E. le Cardinal Gasparri le 20 mars 1920, pour la Cilicie en danger d'être évacuée par les troupes françaises (IV. Partie — page 553) 948
IX. ANNEXE — Discours de Mgr. Naslian adressé aux Catholiques Anglais à Londres (IV. Partie — page 557) 949
X. ANNEXE — Elégie en latin avec traduction en français, adressée à S. E. le Cardinal Bourne (page 565) 952
XI. ANNEXE — Lettre de Mgr. Naslian à Mr. Tripepi à l'occasion de la réunion de la Conférence des Alliés à San Remo (IV Partie — page 578) 954
XII. ANNEXE — Touchant appel aux Belges par Mgr. Terzian — Patriarche Arménien Catholique de Cilicie (IV. Partie — page 583 — Note Marginale 130) 956
XIII. ANNEXE — Pour l'Arménie martyre — (IV. Partie — Note marginale 130 — page 583) 958
XIV. ANNEXE — L'état actuel de la Question arménienne — (La Métropole du 28 mai 1921 — Anvers Belgique) — IV. Partie Note marginale 130 — page 583) 958
XV. ANNEXE — Que devient l'Arménie. — (L'Europe-Colonie) — (IV. Partie — Note marginale 130 — page 493 et 583) . . 959

Page

XVI. ANNEXE — Discours en italien de Mgr. Naslian — «Al Circolo — Associazione pro Cultura» — à Milan (IV. Partie — page 585) 961
XVII. ANNEXE — Message de Mr. Luzzatti en faveur des Arméniens réfugiés en Italie (IV. Partie — page 587 970
XVIII. ANNEXE — Appel de Paolo Boselli aux Comités de la Société Nationale «Dante Alighieri» en faveur des Arméniens — 14 février 1924 — (IV. Partie — page 587) 971
XIX. ANNEXE — Amedeo Giannini «Le Republiche Sovietiche dell' U.R.S.S.» — Résumé en français en ce qui concerne l'Arménie dans sa position géographique et politique (IV. Partie — page 615 et 745) 973
XX. ANNEXE — Ode en latin de Mgr. Naslian avec la traduction en français — A l'unique Défenseur de la véritable Paix — à l'occasion de l'inauguration du Monument érigé à Constantinople en l'honneur de Benoit XV (IV. Partie — page 464 — Note marginale 109 — Extrait de mon journal personnel 1921 Décembre 11 — page 794) 979
XXI. ANNEXE — Résumé de la lettre circulaire de Mgr. Naslian aux Evêques arméniens Catholiques sur le nouvel état légal du Patriarcat et de la Communauté en Turquie par suite de la suppression des Droits Minoritaires (IV. Partie — page 840) Extrait de mon journal personnel de 1925 février 25) 981
XXII. ANNEXE — Schéma des principaux points étudiés dans la Conférence Episcopale à Rome en 1928 — (IV. Partie — page 886) 984
XXIII. ANNEXE — Texte latin de l'épigraphe en souvenir des élèves martyrs du Collège Arménien à Rome — (IV. Partie — page 890) 987
XXIV. ANNEXE — Résumé des Délibérations de la Conférence Episcopale de 1928 à Rome (IV. Partie — page 891) 988
XXV. ANNEXE — Requête de l'Episcopat arménien catholique à S. S. Pie XI. pour le transfert du Siège Patriarcal de Constantinople au Mont-Liban (IV. Partie — page 892) 989
XXVI. ANNEXE — Texte latin et traduction en français du Décret du 25 juin 1928 — pour le susdit transfert et pour l'érection en Diocèse Patriarcal du Vicariat de Beyrouth par suite du transfert du Siège Patriarcal de Constantinople, réduit à l'état canonique de Diocèse Archiépiscopal sans Provinces (IV. Partie — page 892) 992
XXVII. ANNEXE — Extrait de Notes d'Archives de la S. C. O. concernant le Diocèse d'Ispahan en Perse (IV. Partie — page 895) 993
XXVIII. ANNEXE — Pro memoria destiné à être présenté par le Patriarche à la S.D.N. au nom de l'Episcopat réuni en Conférence (IV. Partie — page 902) 994
XXIX. ANNEXE — Discours de clôture de la Conférence Episcopale prononcé par Mgr. Naslian (IV. Partie — page 905 — Note Marginale 131 — page 584). 998
XXX. ANNEXE — Discours de Mgr. Terzian Patriarche arménien catholique de Cilicie, adressé à S. S. Pie XI. dans l'audience accordée le 5 juillet 1928 après la clôture de la Conférence Episcopale (IV. Partie — page 906). 1006
XXXI. ANNEXE — Discours de S. S. Pie XI. en réponse à celui de Mgr. le Patriarche Terzian (IV. Partie — page 906) 1008
XXXII. ANNEXE — Hymne à Saint Grégoire — texte italien avec traduction en français (IV. Partie — page 930) 1009
XXXIII. ANNEXE — Aperçu historique sur les régions d'Anatolie dans le passé et dans la situation actuelle (IV. Partie — Note Marginale 149 — page 930) 1011

INDEX DES NOTES EN MARGE

Troisème Partie

Page

1. — Massacreurs jeunes-turcs réfugiés à l'étranger, tués par des arméniens. 6
2. — Mr. Raphaël Kherlakian dans la Censure interalliée. 6
3. — La Famille Mombelli. 9
4. — Part promise à l'Italie dans le partage de la Turquie. L'abandon du projet de ce partage à cause de l'abandon de tous les autres problèmes en Orient. 10
5. — Les massacres d'arméniens qualifiés pour «actes d'énergie» par certains alliés comme l'avaient été par Talaat. 12
6. — Mgr. Dolci prévoit l'abandon du problème arménien par suite de son renvoi à la fin de la Conférence. 16
7. — Rencontre de Mgr. Naslian avec Moustafa Kémal et sa suite. . 16
8. — Une dépêche du Commandant Ukranien du Caucase à celui turc d'Anatolie le prévenant contre le danger arménien à leur départ. 18
9. — Renvoi de détails au sujet de documents officiels à la IIème Partie — Diocèse d'Alep. 18
10. — Sympathie française pour l'islamisme. 19
11. — Insulte turc au Drapeau français à Marache. 23
12. — Aveu officiel de la Commission turque au sujet de l'état déplorable des rescapés arméniens. 32
13. — Les Diocèses détruits et liquidés sont gardés de jure par la Conférence Episcopale. 34
14. — Le Général Gourganoff. 35
15. — Pertes turques sur le front de Sari-Kamiche. 35
16. — Général Antranig sur le front de Dilman. 37
17. — L'Abbé Kazézian. 43
18. — Sœur Marguerite Nacachian. 44
19. — Le Général Harington à propos de l'évacuation du littoral de la Mer Noire. 45
20. — Le sort de Djémal Azmi et de Béhaeddine Chukri. 46
21. — Le Vali de Trébizonde invité par Kémal au Congrès d'Erzéroum. 47
22. — Un verset de Virgile. 50
23. — Familles de Merzifoun massacrées à Amassia. 70
24. — Rancune turque contre les femmes arrachées aux harems. . . 71
25. — Nadim Effendi notre avocat d'antan se fait ami de Topal Osman. 71
26. — Turcs arrêtés pour avoir caché des Arméniens à Merzifoun. . . 71
27. — Défense aux arméniens rentrés à Merzifoun d'en sortir pour être réservés aux nouveaux massacres. 72
28. — Incendie de Maisons Arméniennes. 73
29. — Un petit avertissement des Alliés aurait suffi pour empêcher ces massacres. 73

Page

30. — Déclaration imposée aux arméniens à l'époque de leur accorder le permis de départ. 74
31. — Topal Osman répond aux remarques de Moustafa Kémal, de s'être vengé du meurtre de Talaat à Berlin. 74
32. — Chiffre des personnes rentrées à Perkenig après l'armistice. . 80
33. — Daniel Varoujan. 80
34. — Tadem, Yertmenig — villages de Kharpouth. 94
35. — Ordre donné aux chrétiens de Kharpouth par Ankara. 98
36./37. — A Biredjik, brillants combats soutenus par la 3ème Compagnie du 412ème. — Envoi de l'Abbé Tilkian à Biredjik par Mgr. Koyounian. 131
38. — Enterrement fait à Césarée avec payement à des exploiteurs turcs du Cimetière. 188
39. — La vie arménienne à Deurt-Yol en 1919. 196
40. — Propositions de Mr. Damadian repoussées par Mr. Dufieux. . . 197
41. — Note d'un Missionnaire Italien à propos de la rentrée en Cilicie des arméniens déportés. 199
42. — Accord Békir Sami — Briand — avertissement du Général Antranig. 201
43. — Accord Lloyd Georges — Clémenceau — note — arrêté de Georges Picot. 202
44. — Possession de la Cilicie par les Arméniens depuis le XIIème siècle (Paul de Véou) 203
45. — Note de Silva — Carnet d'un Général français — Propagande anti-française — formation de bandes turques — communication faite par le Commissaire Coulé aux Chefs Religieux au sujet de l'évacuation de Cilicie. 205
46. — Le maintien par les français de la Cilicie nécessaire pour celui de la Syrie et du Liban. 207
47. — Le Général Pellé communique à Mgr. Naslian le prétexte pour rejeter sur les arméniens l'évacuation de la Cilicie 208
48. — Equivoque entre le Gouvernement français et la Délégation Nationale arménienne au sujet de l'Occupation de la Cilicie. 208
49. — Le Général Gouraud recommande aux populations chrétiennes de la Cilicie de se fier au Gouvernement Nationaliste 224
50. — Le Commandant d'Edgard Quinet attribue au suicide et non aux massacres par les Turcs la suppression des derniers habitants arméniens de Hadjine. 244
51. — Changement de la politique française désastreuse aux intérêts de la France. 245
52. — Conditions de la convention entre le gouvernement français et Noubar Pacha pour la formation de la Légion arménienne . . 248
53. — L'entrée en guerre des Etats-Unis cause du renvoi de l'enrôlement des volontaires arméniens. 248
54. — Cause du changement de nom de la Légion Arménienne en celui de la Légion d'Orient. 249
55. — Maison de convalescence au Caire pour les Légionnaires arméniens. 252
56. — Nombre des arméniens disparus à Deurt-Yol, à Adana et à Hadjine. 252
57. — Rapport de la Délégation Nationale Arménienne sur la Légion arménienne mal interprété par le Gouvernement de Paris. . . 253
58. — Le Général Allenby fier d'avoir sous son commandement des soldats arméniens. 254
59. — Déclaration du Maréchal Foch à notre Patriarche. 257
60. — Aventures de Papà Eftim renvoyées à mes extraits de la Presse. 269
61. — Service religieux pour les émigrés de Marache. 273
62. — Secret confié à Mgr. Arpiarian par le Commandement des troupes Françaises. 291

Page

63. — Agop Effendi Kherlakian victime de la retraite des Troupes françaises. 293
64. — Mgr. Gabriel Tappouni, P. Hyacinthe, Simon, prisonniers. . . 310
65. — Accord entre l'Italie et Kémal. 315
66. — Renvoi à «la Passion de la Cilicie». 315
67. — En même temps que des assurances mensongères venaient d'être données par les Jeunes-Turcs aux Missionnaires, des œuvres françaises reprises après l'armistice venaient d'être détruites. 318
68. — Après 1924 abandon d'Aïntab par les missionnaires. 320
69. — Derniers rentrés à Kessab après l'armistice. 323
70. — La Mission franciscaine de Kessab deux fois détruite et deux fois reconstruite. 323
71. — Le sort des villages de Djébel Moussa. 324
72. — Prévision de Paul de Véou pour la perte de la Syrie après celle de la Cilicie. 329
73. — Le Royaume arménien de la dynastie Roupénienne en Cilicie; son alliance et parenté avec la France. 330
74. — Nombre de réfugiés arméniens en Syrie. 330
75. — Anciennes colonies arméniennes de la Syrie. 332
76. — L'Abbé Georges Kordiguian. 333
77. — Docteur Roupen Arslanian. 336
78. — Mgr. Ormanian. 337
79. — Congrès des non-chrétiens de Damas contre le Mandat Français. 338
80. — Benoît XV. obtient du gouvernement Français l'envoi en Cilicie et en Syrie des troupes de la IIIème division. 338
81. — Soulèvement de Djébel-Druze. 338
82. — L'Abbé Sarkis Haladjian coadjuteur de l'Abbé Kordiguian à Damas. 339
83. — Souvenirs gardés par les marins français des réfugiés arméniens au Liban et en Syrie. 343
84. — Arrivée des réfugiés arméniens à Beyrouth. 343
85. — Comité mixte arménien d'assistance des sinistrés d'un incendie au camp Négib Tyan. 344
86. — Le Siège Patriarcal Arménien catholique de Cilicie depuis son transfert à Beyrouth. 344
87. — Le Liban depuis 1860. 345
88. — Couyoumdjian Pacha dernier Gouverneur du Liban. 346
89. — Djémal Pacha n'exécuta pas les ordres venus de Constantinople contre le Couvent de Bzommar et les arméniens du Liban en général. 348
90. — L'eau potable du Couvent de Bzommar. 350
91. — Nouvelles Missions gérées par le clergé de Bzommar. 350
92. — Tableau artistique de la Sainte Vierge des Douleurs. 351
93. — Tableau de valeur de l'Assomption de la Sainte Vierge. 351
94. — Benoît XIV. met le Siège Patriarcal arménien de Cilicie sous le Patronage de l'Immaculée Mère de Dieu. 351
95. — Renvoi à la IVème Partie aux rapports sur les Orphelinats. . . 352
96. — Deuxième Lettre de Benoît XV. au Sultan Mahomet V. en faveur de ses nouveaux sujets du Caucase. 363
97. — Kellek — radeau sur le fleuve de Djorokh. 369
98. — La Libre Belgique — Massacres de Kars. 370
99. — Mort en exil de Mgr. Pacaradian — Article de «l'Osservatore Romano». 371
100. — Une Religieuse survivante rentre au Caucase dans son pays d'origine. 373
101. — Mort par traitrise d'un Prêtre arménien catholique à Nor-Djoulfa. 380

Quatrième Partie

page

102. — La collaboration du laïcat nécessaire dans le système d'administration ecclésiastique du Patrikat Grégorien. 446
103. — Enthousiasme arménien pour le gouvernement turc. 447
104. — La présence simultanée et la signature conjointe des trois Chefs religieux dans le Conseil mixte nécessaire pour la validité de ses actes. 450
105. — Préjugés turcs contre les Catholiques et le Pape de Rome. . . 451
106. — La politique du Gouvernement turc imposait souvent des réserves aux plus dignes du laïcat catholique à l'égard de l'autorité suprême de l'Eglise. 453
107. — Le Vicariat Latin à Constantinople et le Patriarcat arménien catholique en aide réciproque. 455
108. — Subventions du St. Siège méconnues par Mgr. Zaven Patriarche Grégorien. 457
109. — Renvoi à l'extrait de la Presse rendant hommage à l'action du Pape et de son Délégué. 464
110. — Arménie Majeure et Arménie Mineure. 472
111. — Boghos Noubar Pacha. 473
112. — Cartes des massacres et des déportations arméniens adaptés aux circonscriptions de nos Diocèses. 475
113. — Les Soviets Russes renoncent au Traité de Brest-Litowsk. . . . 478
114. — Le Traité de Batoum reporte le territoire arménien à celui de 1877. 478
115. — Les Turcs Nationalistes et les soviets russes cernent l'Arménie entre deux feux. 480
116. — Débats soulevés par le Vicomte Bryce sur le territoire à enlever à la Turquie. 480
117. — Aux arméniens ne restait que le choix entre l'Arménie soviétique et la dispersion dans les colonies anciennes et nouvelles. 484
118. — Notices historiques sur l'obstacle géographique de l'Arménie dans la solution du Problème Arménien. 490
119. — Extrait des Odes et Epodes d'Horace. 501
120. — Question posée sur l'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'Arménie si jamais elle était victorieuse de la guerre mondiale 1914—1918. 505
121. — Férid Pacha a dû reconnaître la barbarie de ses compatriotes, dont il a flétri les actes contre les arméniens. 508
122. — Clôture de la question de l'étendue de l'Empire Ottoman par la reconnaissance officielle de la République Turque. 513
123. — Noubar Pacha communique une déclaration défavorable à la solution du Problème arménien faite par Lord Curzon. 529
124. — Fausse supposition de Mgr. Zaven à propos de la désignation de Mgr. Naslian à représenter son patriarcat auprès de la Délégation Nationale. 529
125. — Chiffres incomplets des arméniens massacrés. 540
126. — Millerand manque à son rendez-vous sous prétexte fallacieux. . 545
127. — Départ de Mgr. Zaven à Londres pour rejoindre nos Délégués. 546
128. — Interpellations faites à Mgr. Zaven par ses Conseils au sujet d'une déclaration du Roi Georges. 548
129. — Position des Patriarches Orientaux en Occident. 569
130. — Renvoi à l'appendice pour certaines publications en Belgique en faveur de l'Arménie. 583
131. — Objet de discours en italien résumés et rapportés dans l'appendice. 584
132. — Encouragements à Mgr. Naslian dans sa nouvelle charge par le Cardinal Van Rossum et par Mgr. Cerretti. 591
133. — Cause principale pour laquelle l'Italie s'est tournée la première en faveur de la Turquie. 595

Page

134. — Quelques notes résumées du Livre d'Amedeo Giannini. — L'ultima fase della Questione Orientale. 615
135. — Désarroi de la politique Occidentale. — Un épisode dans la réunion des Puissances à Paris du 22 mars 1922. 631
136. — Signatures de 404 Orphelines sous une adresse à S. S. Pie XI. 645
137. — L'aide moral de Mr. Amedeo Giannini dans la réussite de l'achat de la Maison Mère à Rome. 647
138. — Le Titre de Roi d'Arménie porté par les Rois d'Italie. 647
139. — Rectification d'une faute de Mgr. Zaven au sujet du placement des Orphelines de Turin. 649
140. — Reportage de témoins oculaires sur les mauvais traitements par les turcs de l'Evêque de Césarée à sa rentrée en Diocèse. . 727
141. — Plaintes du Général Pellé à Mgr. Naslian de massacres commis par des avant-gardes arméniens dans les Troupes grecques. . 742
142. — Note de Karakhan aux puissances alliées en faveur des Turcs. 745
143. — Mr. Noradounguian redoute d'avance la fin catastrophique du Problème Arménien. 753
144. — Causes intérieures et extérieures de l'insuccès du Problème arménien d'après Amedeo Giannini. 755
145. — Causes d'après Paillarès de l'embarras pour le logement à Constantinople. 756
146. — La mort d'une Eglise. — Brochure du P. Jean Levie S. J. . . 903
147. — Verset d'un hymne du Synaxarium arménien en l'honneur de St. Pierre et de St. Paul. 903
148. — Déclaration de Mihdat Chucri à la Revue «Resimli Tarik» en 1933 à propos de la responsabilité du Comité jeune-turc «Union et Progrès». 927
149. — Renvoi à l'Annexe XXXIII pour ce dernier aperçu historique sur les régions d'Anatolie. 930
150. — Appel de S. B. Mgr. Terzian aux Chefs des Puissances alliées avec félicitation de la victoire après l'armistice. 943
151. — Un conseil de solution de justice au journal le Temps. (Annexe XV). 960
152. — La sortie à la turque d'Ismet à la Conférence de Lausanne encouragée par quelques représentants des grandes Puissances — Aveu de Montagna, Ambassadeur d'Italie à Constantinople (Annexe XV). 960

TABLE DE MATIERES DU DEUXIEME VOLUME

TROISIEME PARTIE

page

I. — Situation politique en Turquie en général et dans nos Diocèses en particulier après l'armistice. 5
a) Armistice et occupation de Constantinople par les Alliés. 5
b) Conséquences de l'armistice prolongé sous l'occupation alliée. 15

II. — Situation dans l'ensemble de nos Diocèses après l'armistice. . 24

III. — Situation détaillée de chacun de nos Diocèses après l'armistice. 33

A) **Diocèse de Mouch.** 34
1. Etat territorial et démographique. 34
2. Conséquences des opérations militaires. 35
3. Les opérations à Bitlis (Février-Avril 1916). . . . 36

B) **Diocèse d'Erzéroum.** 37
1. Situation du territoire à la suite des opérations militaires. 37
2. Nouvelle situation civile et politique. 40

C) **Diocèse de Trébizonde.** — Mon Diocèse dévasté. 43
1. Ma rentrée après l'armistice. 43
a) **Trébizonde.** 45
b) **Samsoun.** 64
c) **Merzifoun.** Nouveaux massacres en ville et aux alentours. 69
2. Extrait de lettres échangées entre le Patriarcat et le Curé de Samsoun (1921 et 1923). 75

D) **Diocèse de Sivas-Tokat.** 80
a) **Sivas-Perkenig.** 80
b) **Tokat.** 84
c) **Gurine.** 86

E) **Diocèse de Malatia.** 87

F) **Diocèse de Kharpouth.** 90
1. Journal du Père Louis. 91
2. Mouvement Kurde — par un témoin oculaire. . . . 98
3. Notes des MM. Kévork Aharonian et Mihran Derderian. 100

G) **Diocèse de Diarbékir.** 108
a) **Diarbékir.** 108
1. Le sort tragique du Curé survivant. 108
2. Situation d'après la correspondance des Curés du Diocèse avec le Patriarcat. 110
b) Ourfa sous l'occupation française. 115
1. Extrait d'un journal sur l'expédition française et sur les opérations contre la résistance turque. 116
2. Deuxième autodéfense arménienne. 122
3. Evacuation et départ des chrétiens. 128
c) **Nécrologie.** 132

H) **Diocèse de Mardine.** 133
a) La ville de Mardine. 134
1. Situation politique et morale après les massacres, vers la fin de la guerre et de la signature de l'armistice. 134
2. La situation après la visite apostolique de Mgr. Pierre Koyounian. 140

page

3. Extrait de quelques lettres échangées entre le Patriarcat de Constantinople et l'Abbé Ahmaranian (1921—1926). 142
b) **Bagdad.** 144
c) **Sindjar.** 145

I) **Diocèses de Brousse, d'Ankara, de Césarée.** 146
a) **Diocèse de Brousse.** 146
1. La nouvelle situation dans cette zone par suite du nouveau conflit gréco-turc. 146
2. La situation à Brousse pendant sa reprise par les nationalistes turques. 149
3. La situation à Keutahya. Evacuation et déportation en 1920. 153
4. **Eskichéhir, Bilédjik, Panderma.** 162
5. Dernier essai de maintenir en ce Diocèse l'unique Paroisse Arménienne Catholique à Keutahya. . . . 163
6. **Nécrologie.** 169
b) **Diocèse d'Ankara.** 170
a) Situation dans la ville résidentielle. 170
b) Situation dans les autres villes du Diocèse. . . . 172
1. **Denek-Maden.** 173
2. **Yozgat.** 174
3. **Keuhmé.** 175
c) Extrait de lettres échangées entre le Patriarcat et les Prêtres se trouvant à Ankara. 176
c) **Diocèse de Césarée.** 183
a) Essai de réorganisation à Césarée. 183
1. Notices données par un Missionnaire. 183
2. Mission de l'Abbé Nalbandian à Césarée et dans ses alentours. 184
b) **Konia.** 188
c) Extrait de quelques correspondance entre le Patriarcat et Césarée. 193

J) **Diocèse d'Adana.** 195
a) Occupation et évacuation de la Cilicie par les Troupes Françaises. 195
b) **Adana, Mersina.** 199
1. Fin de la guerre et retour des arméniens en Cilicie. 199
2. Représailles pendant et contre l'occupation française de la Cilicie. 202
3. Accord d'Ankara. 205
4. Les événements à Mersine et ailleurs après l'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises et le deuxième exode des arméniens. 217
5. Extrait de correspondance entre le Patriarcat, l'Evêque et quelques Prêtres. 225
c) **Hadjine.** 234
d) Remarques sur la Légion Arménienne et sur les événements en Cilicie faites par un Légionnaire Arménien Catholique. 245

K) **Diocèse de Marache.** 258
I. Les événements de Marache. 258
a) Rapport de Mgr. Arpiarian. 259
1. Occupation anglaise et française. 259
2. Retraite clandestine des troupes françaises. 261
3. Etat précaire et de terreur des chrétiens abandonnés dans les mains de leurs bourreaux. 262

page

4. Evacuation de la ville par l'exode des arméniens. . 264
5. Depuis l'exode jusqu'à l'installation à Alep de nos émigrés de Marache. 267
b) Récit de l'Abbé Pascal Maldjian. 273
c) Exposé de Mr. Raphaël Kherlakian. 281
1. Situation politique et militaire dans les secteurs d'Aïntab et de Marache. 281
2. L'épisode de Tapou Agha et son influence sur les événements de Marache. 285
3. Bayi-Zadé, essai de coopération pacifique entre musulmans et chrétiens. 286
4. Bataille de Marache. 288
5. Retraite des troupes françaises. 291
II. Les événements de Zeïtoun (exposé de Mr. Raphaël Kherlakian). 298
1. Assurances données par les turcs pour cette ville. . 298
2. Mission de Mr. Raphaël Kherlakian à Zeïtoun. — Fin de cette ville héroïque. 300
3. Extrait de lettres parvenues au Patriarcat. 308
III. **Nécrologie.** 309
L) **Archidiocèse d'Alep.** 310
a) Situation à Alep après l'armistice. 310
b) Villes de l'Archidiocèse restées en Turquie avec liquidation des Paroisses respectives. — Killis. — Biredjik. — Aïntab. 313
1. Les Missionnaires Franciscains à Aïntab et ailleurs en Cilicie. 319
2. Paroisse Arménienne Catholique d'Aïntab. 321
c) Villes et Paroisses restées en Syrie dans la circonscription de l'Archidiocèse. 322
1. **Kessab.** 322
2. **Der-el-Zor.** 324
M) Vicariats Patriarcaux de **Damas** et de **Beyrouth.** 325
a) Situation par suite de l'affluence des émigrés. 325
1. Résumé de quelques décisions et actes interalliés qui déterminèrent la concentration finale des arméniens en Syrie et au Liban. 326
2. Les arméniens en Syrie et au Liban. 330
b) Vicariat Arménien Catholique de **Damas.** 332
c) **Vicariat de Beyrouth.** 340
1. L'assistance des réfugiés arméniens en 1918—1922. . 340
2. Oeuvres d'assistance dans le Couvent du Clergé Patrarcal de Bzommar. 344
3. Les Oeuvres Arméniennes des Pères Jésuites. . . . 352
1) Aperçu général. 352
2) Les œuvres de **Beyrouth.** 354
3) Les œuvres en Syrie. 358
4) Essai de statistique. 360
N) **Diocèse d'Artvine.** 361
Administration Apostolique pour les arméniens du Caucase et de toute la Russie. 361
a) Situation politique. 362
b) Situation ecclésiastique. 366
c) **Nécrologie.** 370
d) Extrait de la correspondance entre le Patriarcat et Artvine. 373
O) **Diocèse d'Ispahan.** 377
a) Situation ecclésiastique et politique. 377

page

1. Mort violente de Mgr. Sontag et de Missionnaires Lazaristes. 377
2. Vœux et projets du Patriarcat à la conférence Episcopale à Rome. 378

b) Liste d'anciens et de nouveaux Prêtres. 379

P) Extrait de mon journal personnel rédigé sur des notices privées et des entrefilets de journaux. 1918—1922. . . . 382

QUATRIÈME PARTIE.

I. — Organisation des Communautés non-musulmanes en Turquie.

Les Patriarcats et leur compétence. 441
a) Patriarcat Arménien Grégorien. 443
b) Patriarcat Arménien Catholique. 451
c) Délégation Apostolique. 455
d) Une première Visite Apostolique. 464

II. — La Question Arménienne. 471
A) L'Arménie et son problème. 471
a) Problème de l'Arménie Intégrale Libre et Indépendante. 471
b) L'Arménie durant la guerre. 477
c) L'armistice et le mouvement kémaliste. 479
d) Le Traité de Sèvres. 479
e) Attitude des Puissances Alliées envers l'Arménie après l'armistice. 480
1. L'attaque turco-bolchévique contre l'Arménie. . . . 481
2. Du Traité d'Alexandropole au Traité de Kars. . . . 482
3. Traité de Kars. 482
f) La Cilicie. 483
g) Nouveaux projets de solution du Problème Arménien. 484
1. Malveillance et négligence à l'égard du Problème Arménien. 486
2. Obstacles naturels et ceux survenus ensuite à la solution du Problème Arménien. 487
3. Analyse de quelques autres obstacles. 489

B) Le projet de Partage de la Turquie et son abandon par les Puissances Alliées. 501
a) Intransigeances turques. 507
b) Dernière attitude des Puissances Alliées. 514

III. — Mission et voyage de Mgr. Naslian en Europe. 528
a) Sa désignation à cette mission. 528
b) Voyage de Mgr. Naslian à Paris par Rome. 533
c) Les Arméniens Catholiques et les revendications de l'Arménie. 535
1. Appel à la France Catholique. 539
2. Visite à des personnalités gouvernementales et démarches. 544
d) Ma visite et mon séjour à Londres. 547
1. Quelques démarches pour le Problème Arménien. . 547
2. A l'Union Catholique et à la Catholic Federation. . 551
3. Lunch au restaurant du parlement offert par Lord Tablot. 556
4. Rencontre avec un représentant d'Etchmiadzine. . . 559
5. Congé et départ de Londres. 562

page

e) Retour en France. 566
1. Présence simultanée à Paris des différents chefs religieux arméniens. 568
2. Quelques actes de Mgr. Terzian Patriarche Arménien Catholique. 571
3. Résumé des Notes présentées au Président du Conseil Français par le Patriarcat Arménien Catholique 581
f) En Italie. 584
1. Conférences données à Milan. 585
2. Quelques initiatives en faveur de l'Arménie prise par des personnalités privées et politiques. 586

IV. — Retour de Mgr. Naslian à Constantinople avec la charge d'une deuxième Visite Apostolique du Patriarcat Arménien Catholique. 589

a) La situation à Constantinople et dans les Provinces à la rentrée de Mgr. Naslian en cette ville. 594
1. Situation poiltique. 594
2. La situation des Patriarcats Arméniens vis-à-vis des autorités turques. 598
b) Une aube de nouvelles espérances pour l'Arménie vite s'élide d'un crépuscule définitif de nouvelles complications politiques. 601
1. Complications politiques. 601
2. Traité de Sèvres. 603
3. L'Hellénisme et le Kémalisme prétextes pour les Alliés de revenir sur la parole donnée par le Traité de Sèvres. 607

V. — L'évacuation de Cilicie. 612

Quelques notes exposant le point de vue italien sur les événements rapportés en général et sur le Problème Arménien en particulier. 615

VI. — Oeuvres d'assistance aux orphelins et réfugiés arméniens à la Charge des Patriarcats. 623

A) Aperçu général sur les œuvres d'assistance. 623
a) Orphelinats. 623
b) Camps de groupements de réfugiés. 626
c) Les œuvres de recrutements. 626
d) Maison neutre. 626
e) Comités de compatriotes de chacune des villes évacuées d'Anatolie. 628

B) Orphelinat Pie XI. 629
a) La haute signification de l'Acte Pontifical. 629
b) Son origine et son organisation à Rome. 630
c) A Castel Gandolfo. 638
d) Transfert à Turin de l'Orphelinat et sa liquidation. . 645
e) Extrait de quelques notes de mon journal personnel et de la Presse concernant l'Orphelinat Pie XI. 650

C) Autres Orphelinats Catholiques à Constantinople et hors de la Turquie. 671
a) Exposé général de Mgr. Naslian. 671
1. Orphelinat de Sainte Anne à Péra à Constantinople. 672
2. Orphelinat de Psamatia. 673
b) Orphelinat de garçons à Beyrouth (exposé de Mgr. Arpiarian). 673

page

c) Orphelinat de filles à Alep (exposé de Mgr. Kordiguian) 675
d) Exposé de Mgr. Zohrabian. 676
1. Orphelinat de garçons à Rhodes. 676
2. Orphelinat de garçons à Milan. 677
e) Orphelinat Matossian de filles à Alexandrie d'Egypte (exposé de Mgr. Couzian). 678

VII. — Nouvelles Missions. 680
A) Dans les régions de juridiction patriarcale. 680
a) Grèce et Bulgarie. 680
b) Détails sur ces Missions. 685
1. Correspondance du P. Cyrille Zohrabian. 687
2. Correspondance de l'Abbé Tcherkeslian et autres. . 691
3. Correspondance de l'Abbé Mouradian (1921—1926). 694
4. Correspondance de l'Abbé Khantzian (1924—1926). 704
c) Roumanie. 714
1. Mission de Mgr. Antoine Bahabanian. 714
2. Correspondance de Mgr. Kogian et d'autres prêtres (1924—1927) 715

B) Nouvelles Missions dans les régions de juridiction extra-patriarcale. 722
a) Mission en France. 723
1. Mission de Paris. 723
2. Mission de Marseille. 727
3. Mission arménienne catholique en Belgique. . . . 729
b) Missions dans les Amériques du Nord et du Sud. . . . 731
1. Dans les Amériques du Sud. 732
2. Dans les Etats-Unis. 737

VIII. — Situation politique depuis l'armistice de Moudania jusqu'au Traité de Lausanne. 740
a) De l'accord d'Ankara à l'armistice de Moudania. . . . 740
b) Les négociations et les accords de Lausanne. 748

IX. — La situation en Turquie Kémaliste et la suppression de la base légale des différentes Communautés chrétiennes. 756

X. — L'intenable situation en Turquie et le problème du transfert de notre Siège Patriarcal. 784

XI. — Extrait de quelques notes de mon Journal Personnel et de notices données par la Presse. 1921—1928. 792

XII. — Conférence Episcopale tenue à Rome pour la réorganisation du Siège Patriarcal et des Diocèses du Patriarcat de Cilicie. 885
a) Actes préparatoires. 885
1. Messe d'inauguration. 888
2. Audience du Pape Pie XI. 889
3. Ouverture de la Conférence. 890
b) Résumé des Séances (8 mai—1 Juillet 1928). 891
c) Clôture. 903

XIII. — Extrait de mon Journal Personnel et de la Presse. 907

XIV. — Conclusion. 927

Appendice. — Annexes des documets cités dans le texte. . . 933
Liste d'Evêques et des Prêtres massacrés. 1017
Index des Annexes. 1018
Index des Notes Marginales. 1020
Table des Matières. 1025

LES MÉMOIRES DE Mgr. JEAN NASLIAN